



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

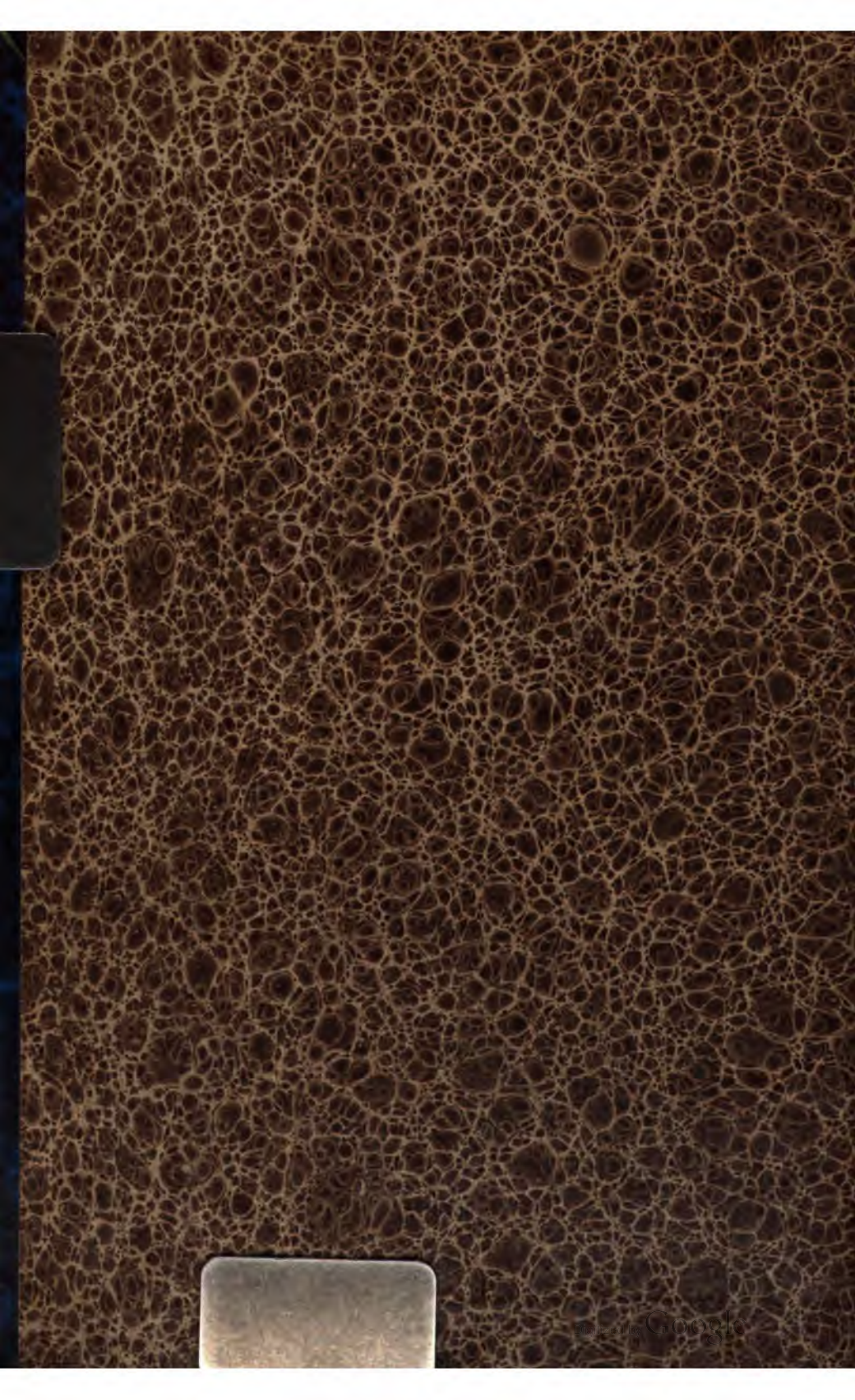
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

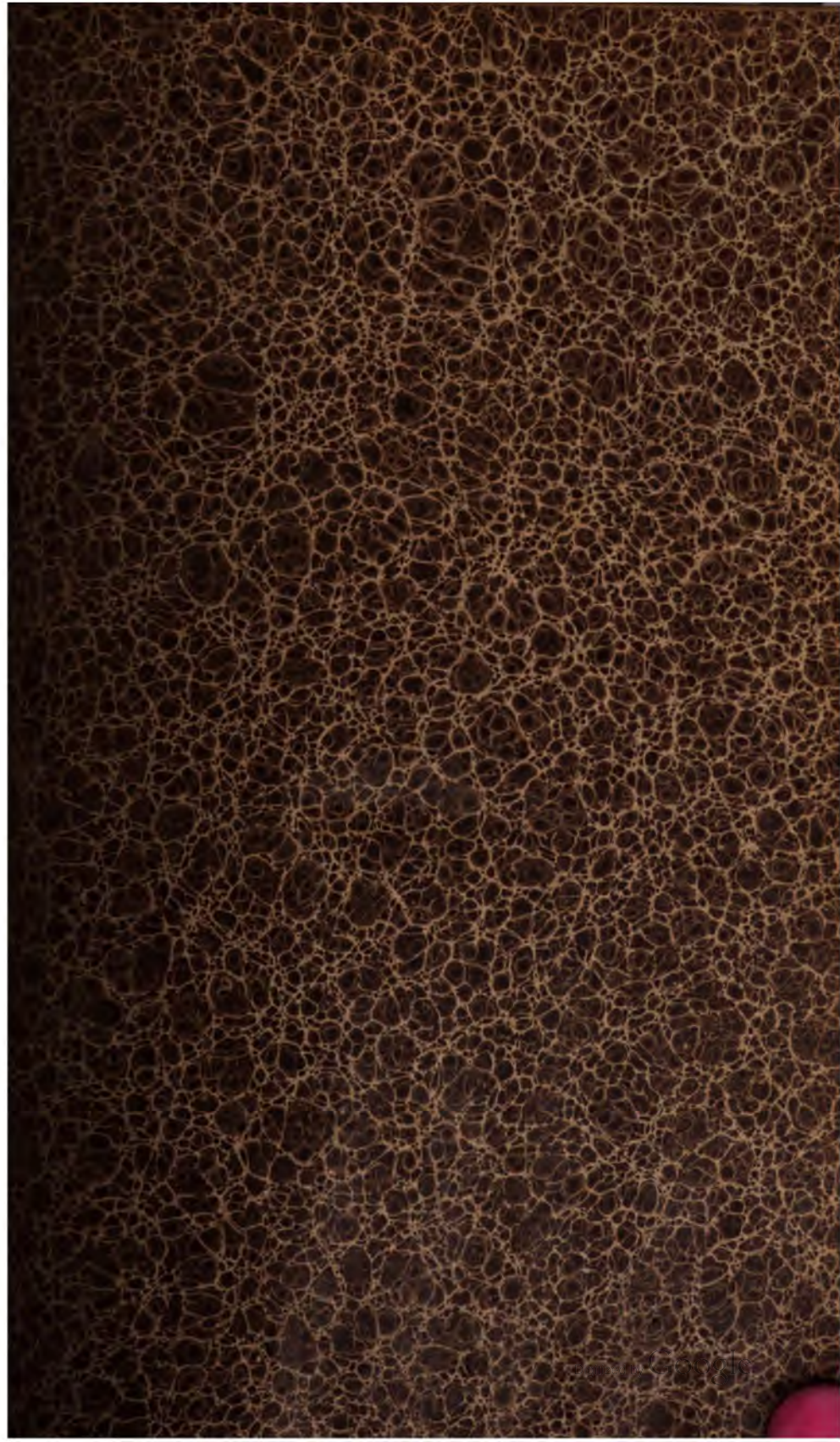
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





1230

Per. 3977 d. $\frac{162}{20}$

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGTIÈME.



PARIS

LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.

1847

LE CORRESPONDANT.

LES JÉSUITES EN ITALIE.

(Troisième et dernier article ¹.)

Opere di Vincenzo Gioberti. — Il Gesuita moderno ².

Nous reproduisons en tête de cet article la lettre que le Très-Révérend Père Roothan, général de la Compagnie de Jésus, adressait, il y a quelques jours, au *Courrier français*. Cette lettre nous dispenserait presque de pousser plus loin nos études sur le livre de M. Gioberti. Quoi de plus frappant, en effet, quoi de plus concluant que les paroles d'un homme investi aux yeux du monde d'une aussi haute responsabilité? La lettre ne se permet pas même ce peu d'exagération ou de réticence qui, dans l'art de bien dire, est à la vérité absolue ce qu'est l'alliage par rapport aux métaux précieux. Elle nous semble parfaite, parce qu'elle est parfaitement sincère. Mais il est temps de laisser la parole à ce témoin capital du procès en ce moment instruit devant le public.

¹ Voir *le Correspondant*, t. XIX, page 641.

² Losanna, 1847. 5 vol in-8°.

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF DU *Courrier français*.

« Rome, le 14 septembre 1847.

« Monsieur,

« Votre numéro du 27 août contient une lettre anonyme, datée de Rome, dans laquelle je lis les passages suivants :

« Le parti jésuite-rétrograde est en complot permanent contre Pie IX.....

« La Sardaigne paraît soutenir Pie IX ; mais le parti jésuite est puissant en Piémont.....

« On est convaincu que le parti austro-jésuite fait tous ses efforts pour déterminer la chute du cardinal Ferretti.... »

« Malgré la répugnance que j'éprouve à saisir le public de mes justes griefs contre une malveillance obstinée, il m'est impossible, Monsieur, de laisser accréditer sans réclamation des allégations qui seraient très-graves si elles n'étaient dénuées de fondement.

« J'ignore absolument, Monsieur, ce que votre correspondant a voulu dire en parlant d'un *parti jésuite*, d'un *parti jésuite-rétrograde*, d'un *parti austro-jésuite*, qui se serait formé, soit à Rome, soit dans le Piémont. Les vrais Jésuites, c'est-à-dire les membres de la Compagnie de Jésus, ne sont nulle part des hommes de parti. Notre Compagnie est un Ordre religieux solennellement approuvé par l'Eglise ; son but unique est celui qu'exprime son institut, la gloire de Dieu et le salut des âmes ; ses moyens sont la pratique des conseils évangéliques, et le zèle dont les apôtres et les hommes apostoliques de tous les siècles lui ont donné l'exemple ; elle n'en connaît point d'autres. La politique lui est étrangère ; elle n'a jamais lié son sort à un parti, quel qu'il puisse être : sa mission est plus grande et au-dessus de tous les partis. Fille soumise de l'Eglise, elle est à son service partout où elle veut l'employer. La calomnie peut bien se complaire à répandre des insinuations perfides, et à représenter les Jésuites mêlés aux intrigues politiques ; mais j'en suis encore à attendre qu'on me signale un seul des religieux qui me sont subordonnés qui se soit écarté sur ce point de l'esprit et des prescriptions les plus formelles de notre institut.

« Je ne conçois donc pas, monsieur le rédacteur, ce que votre correspondant a voulu dire par le mot *austro-jésuite*.

« Aurait-on prétendu insinuer que les Jésuites des Etats-Romains

« ont fait alliance avec l'Autriche ? Certes , c'est donner à ces reli-
 « gieux une singulière importance ! Mais cette supposition est telle-
 « ment contraire au bon sens, à l'évidence, qu'elle se refuse à toute
 « réfutation.

« Aurait-on voulu faire croire que les Jésuites sont inféodés au gou-
 « vernement autrichien, et que la forme de ce gouvernement est la
 « seule que les Jésuites entourent de leur sympathie ? C'est, mon-
 « sieur le rédacteur, me fournir l'occasion d'expliquer une fois pour
 « toutes quelle est la position que la Compagnie de Jésus a prise, et
 « qu'elle tient à conserver, vis-à-vis de tous les gouvernements sous
 « lesquels ses membres sont appelés à vivre.

« Comme l'Eglise, la Compagnie de Jésus n'a pour les constitutions
 « politiques des divers Etats ni antipathie, ni prédilection. Ses mem-
 « bres acceptent avec sincérité la forme de gouvernement sous la-
 « quelle la Providence marque leur place, soit qu'un pouvoir ami les
 « encourage, soit qu'il se borne à respecter en eux les droits qu'il re-
 « connaît aux autres citoyens.

« Si les institutions politiques du pays qu'ils habitent sont défec-
 « tueuses, ils en supportent les défauts ; si elles se perfectionnent,
 « ils applaudissent à leurs améliorations ; si elles proclament pour les
 « peuples de nouveaux droits, ils en revendiquent pour eux-mêmes
 « le bénéfice ; si elles élargissent les voies de la liberté, ils en pro-
 « fitent pour donner plus d'extension aux œuvres de la bienfaisance
 « et du zèle. Partout ils fléchissent sous le niveau des lois ; ils res-
 « pectent les pouvoirs publics ; ils prennent tous les sentiments de
 « bons et loyaux citoyens ; ils en partagent les charges, les épreuves
 « et les jouissances. C'est, Monsieur, qu'aux yeux des Jésuites un su-
 « prême intérêt domine tous les autres : la félicité des hommes dans
 « une vie meilleure et plus durable. Partout où ce but peut être at-
 « teint, les Jésuites s'acclimatent sans répugnance et sans peine.

« Voilà, monsieur le rédacteur, quels sont les principes des Jé-
 « suites par rapport aux gouvernements et à leurs diverses constitu-
 « tions politiques.

« Voilà quelle est la ligne de conduite qu'ils se sont tracée et dont
 « ils espèrent ne s'écarter jamais.

« Mais, à l'égard du chef suprême de l'Eglise, les Jésuites se
 « croient liés par des obligations beaucoup plus rigoureuses. Ils
 « croient lui devoir une part beaucoup plus large dans leurs affec-

« tions et dans leur dévouement. A leurs yeux, le souverain Pontife
 « n'est pas seulement un prince temporel auquel ils doivent la sou-
 « mission et le respect ; il est surtout pour eux un père et le repré-
 « sentant de Jésus-Christ. A ce titre, il reçoit des Jésuites des témoi-
 « gnages tout particuliers de culte, de vénération. Tous les actes qu i
 « émanent de son autorité sont accueillis par eux avec amour. Les dis-
 « positions qu'il croit devoir prendre pour l'administration de ses Etats,
 « ils les approuvent et les défendent ; ses avis sont pour eux des ordres,
 « et leur plus grand malheur serait de contrister son cœur paternel.

« Je repousse donc de toute l'énergie de mon âme, monsieur le ré-
 « dacteur, et en mon nom et au nom de l'Ordre tout entier qui m'a
 « nommé son chef, la calomnie à laquelle vous avez ouvert les co-
 « lonnes de votre journal. Il est aussi contraire à la vérité qu'à la no-
 « toriété publique que les Jésuites soient *en état de complot perma-*
 « *nent* contre l'auguste Pontife que l'univers entier salue de ses
 « acclamations. Aimer, vénérer, bénir, défendre le Pape Pie IX, lui
 « obéir en toutes choses, applaudir aux sages réformes et aux amé-
 « liorations qu'il lui plaira d'introduire, est pour tous les Jésuites un
 « devoir de conscience et de justice qu'il leur sera toujours doux de
 « remplir. Ce devoir, commun à tous les sujets des Etats-Romains,
 « sera d'autant plus facile à remplir que le saint Pontife assis aujour-
 « d'hui sur la chaire de Pierre joint au caractère sacré dont il est re-
 « vêtu toutes les vertus que l'Eglise honore, toutes les grandes qua-
 « lités que le monde admire. Ce sera de plus pour les Jésuites en
 « particulier un devoir de reconnaissance, puisque, depuis le jour où
 « Pie IX a ceint la triple couronne, il n'a cessé de donner à la Compa-
 « gnie de Jésus des gages de sa bienveillante et paternelle affection.

« Je vous prie d'agréer l'assurance de tous mes sentiments.

« ROTHAN,

« *Général de la Compagnie de Jésus.* »

Il y a deux choses à remarquer dans la lettre que nous venons de transcrire. Ceux de nos lecteurs qui se rappellent la joie avec laquelle nous avons accueilli, dans notre article du 10 août dernier, la première démarche faite par le R. P. Roothan pour se mettre en rapport avec la presse quotidienne, peuvent juger du sentiment que nous fait éprouver cette seconde manifestation, plus significative encore que la première. Jusqu'ici, la Compagnie de Jésus avait sup-

porté la calomnie avec une patience héroïque. Dieu, qui se joue sans cesse de la confiance que nous mettons dans l'indépendance de notre raison, a créé à l'usage des *siècles de lumière* une sorte de crédulité qui dépasse tout ce que l'esprit humain a jamais admis de plus absurde dans les temps où la fiction régnait sans partage. Les hommes atteints de cette punition sont comme les idoles dont parle le Psalmiste : ils ont des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne pas entendre. Ils côtoient sans cesse la vérité ; ils vivent au milieu d'elle sans comprendre même qu'elle existe, et l'erreur a en même temps un attrait insurmontable pour leur esprit. C'est le privilège des Jésuites d'exercer jusqu'à ses dernières limites cette étonnante faculté de croire au mensonge : c'est à eux aussi qu'il appartient de prendre en commisération l'excès de confiance dans le faux qui règne à notre époque. Chaque jour voit s'augmenter le nombre de ceux qui reconnaissent à quel point on s'est moqué d'eux en leur racontant les *crimes des Jésuites*. On peut même admettre déjà que cette ridicule terreur a été déracinée de la plupart des esprits sincèrement chrétiens. Pour peu que les Jésuites eux-mêmes, par la voix de leur vénérable général, continuent à seconder les efforts qu'on a faits depuis quelques années pour remettre l'opinion publique dans le chemin du bon sens, on arrivera à un résultat beaucoup meilleur que dans les siècles précédents.

Mais ce n'est point à ce service que se borne la conséquence du pas important que vient de faire le général de la Compagnie de Jésus ; nous avons le droit d'y reconnaître et d'y signaler une preuve de confiance dans l'efficacité des armes empruntées à la liberté. Les hommes pour qui l'Eglise n'est point une terre inconnue n'ont pas besoin que les Jésuites leur disent qu'ils aiment Pie IX tout autant qu'eux, et qu'ils ont la même confiance dans l'œuvre sublime de ce Pontife. Il n'existe pas, il ne peut pas exister un bon prêtre qui, en contemplant dans Pie IX la réunion de *toutes les vertus que l'Eglise honore et de toutes les grandes qualités que le monde admire*, n'en attende une ère de bénédiction pour la chrétienté ; et nous ne connaissons personne jusqu'ici, pas même M. Gioberti, qui ait osé ranger les Jésuites parmi les *mauvais prêtres*. Mais la liberté, telle que la donnent les constitutions modernes, a été longtemps méconnue par une foule d'excellents prêtres. Le R. P. Ventura a parfaitement expliqué pourquoi tant d'hommes droits et éclairés sont restés en défiance contre

un principe qui, transporté dans le domaine de la politique, semblait avoir pour objet de détruire la plus précieuse de toutes les libertés, c'est-à-dire la liberté chrétienne. Maintenant, grâce à Dieu, la lumière se fait chaque jour davantage sur ce point controversé, et il est de la plus haute importance pour tous les chrétiens d'apprendre que la Société de Jésus, qui, de toutes les congrégations religieuses, a reçu de l'esprit du siècle où elle s'est formée la constitution la plus *monarchique*, s'associe pleinement à un mouvement que, dans l'ordre politique, il est permis de considérer comme une conversion générale du clergé catholique.

Cela soit dit sans préjudice de la différence des institutions dont la Compagnie de Jésus a si grande raison de tenir compte, suivant l'histoire et le génie de chaque peuple. Il ne s'agit pas de savoir si les *deux Chambres* sont une panacée qu'on doive appliquer aux maux de tous les hommes. La conversion dont je parle a lieu dans une région plus haute et bien plus indépendante de toutes les variations que subit la société. Aujourd'hui la publicité a acquis chez tous les peuples une extension qui impose de nouvelles règles de conduite. Les esprits ne peuvent plus être tenus nulle part dans une heureuse ignorance du mal : il pénètre partout et se joue de tous les obstacles que voudrait lui opposer l'industrie humaine. Dans un pareil état de choses, il s'agit de savoir si l'on reconnaît au bien la même puissance de diffusion et de pénétration. Du moment que cette persuasion s'est emparée des esprits, chacun comprend la nécessité de faire, dans l'intérêt du bien, des efforts aussi actifs, aussi soutenus, que ceux qui se renouvellent sans cesse pour le triomphe du mal. Enfin, après qu'on a reconnu que cette arme est la seule qui puisse être employée avec succès dans notre siècle, on est conduit à admettre que c'est la meilleure dont on se soit servi dans le cours des temps, et qu'en adopter l'usage exclusif, autant que la nature des institutions et des gouvernements le permet, c'est tout simplement en revenir à ce qui a fait remporter au Christianisme, sur la philosophie des Grecs et la religion politique des Romains, la plus grande et la plus féconde de ses victoires.

Nous sommes donc mille fois heureux de voir se trancher d'une façon aussi nette la position de la Compagnie de Jésus dans les grandes luttes de notre siècle. Tout concourt ainsi à dissiper les ténèbres qu'on s'était étudié à épaissir depuis quelque temps dans des intérêts

opposés, et dont les ouvrages de M. Crétineau-Joly et de M. Gioberti marquent, selon nous, les points extrêmes. M. Crétineau-Joly a été le premier à sentir le coup que nous lui avons porté, avec une force que nous n'attribuons qu'à la puissance de la vérité. La question n'est pas de savoir comment cet écrivain bat en retraite, mais s'il bat effectivement en retraite. Or, les personnes qui prendront la peine de lire la nouvelle brochure que M. Crétineau-Joly vient de publier, sous un titre propre à piquer la curiosité : *Défense de Clément XIV contre M. l'abbé Gioberti*¹, n'auront pas de peine à s'apercevoir que l'auteur de cet écrit a reconnu à quel point était mauvaise la position qu'il avait prise d'abord contre les réformes de Pie IX. Il est vrai que M. Crétineau-Joly a couvert son mouvement de tout le luxe de projectiles que peut fournir un amour-propre littéraire sérieusement blessé. Mais ce n'est pas à moi de me plaindre de ce que ce genre de polémique peut avoir d'exagéré sous la plume de M. Crétineau-Joly. Indépendamment des leçons qu'y trouve ma propre vanité, et dont je tâcherai de faire mon profit, j'y découvre un moyen de me justifier pleinement, ce me semble, auprès de personnes dont l'estime m'est infiniment précieuse. Je n'avais point écrit pour me rendre agréable à M. Crétineau-Joly, la chose est claire. Si, dans ses repréailles, il dépasse la mesure, c'est son affaire et non la mienne. Mais il s'était trouvé, parmi les nombreux lecteurs de l'*Histoire des Jésuites*, quelques personnes qui n'avaient pas compris tout d'abord par quel motif j'attaquais aussi vivement le pamphlet intitulé : *Clément XIV et les Jésuites*. A présent je n'aurai plus besoin d'une longue apologie pour justifier l'opportunité de ma critique : il suffira pour cela de lire avec quelque attention la réponse de M. Crétineau-Joly, et, si je l'osais, ce serait là une marque d'intérêt que je réclamerais des personnes qui ne me considèrent pas encore tout à fait comme un ennemi de l'Eglise et de la papauté².

Je me suis emparé du pamphlet de M. Crétineau-Joly avec l'intention d'en faire ressortir tous les défauts ; je l'ai épluché dans les moindres détails avec une rigueur qu'on doit épargner à la plupart des livres, surtout à ceux qui semblent s'être proposé pour objet de

¹ Paris, Mellier frères. In-8°.

² M. Crétineau-Joly insiste sur l'authenticité des pièces dont il a fait usage. La seule de ces pièces qui nous ait inspiré des doutes sérieux n'est pas encore déposée chez MM. Mellier.



défendre la cause pour laquelle nous combattons. Était-ce le résultat d'une animosité personnelle ? M. Crétineau-Joly lui-même ne croit pas aux motifs qu'il me prête. De quel sentiment s'est donc inspirée la sévérité dont j'ai fait preuve ?

Un spectacle extraordinaire et vraiment miraculeux se développait à nos regards. Les cœurs les plus endurcis contre l'Église catholique et la papauté s'amollissaient, au seul nom de Pie IX, sous l'influence d'un enthousiasme dont il était impossible de révoquer en doute la sincérité. Mais, parmi ceux-là même qui subissaient avec le plus de loyauté le joug de l'admiration et de l'amour, il s'en trouvait beaucoup qui s'exagéraient les conséquences de l'opposition que les actes du successeur de Grégoire XVI avaient rencontrée sur les marches mêmes du trône pontifical. On ne comprenait pas que cette opposition se fondait bien plus sur la défiance du succès que sur des sentiments hostiles à la personne du Pontife. Déjà se répandait le bruit, auquel on a voulu donner depuis des proportions ridicules, que Pie IX voulait la liberté, mais que les prêtres, et surtout les Jésuites, furieux de cette tendance libérale, demandaient au ciel *la conversion du Pape*. Un livre qui paraissait au milieu de telles circonstances avec les signes d'une indifférence complète pour les souffrances politiques de l'Italie, un livre où l'on mettait le grand acte du *pardon* en quelque sorte sur la même ligne que le bref d'abolition des Jésuites, nous parut acquérir les proportions d'un danger public. En cas pareil, il ne faut pas juger des livres qui paraissent selon leur valeur propre, mais d'après le parti que les passions peuvent en tirer. Nous ne craignons pas de l'affirmer : si le pamphlet de *Clément XIV et les Jésuites* avait surpris une ligne d'approbation aux journaux consacrés à la défense de la cause religieuse ; si un recueil aussi nettement posé que celui à la rédaction duquel nous avons l'honneur de prendre part n'avait pas exprimé son désaveu en appuyant fortement sur les termes, nous courrions le risque de laisser entre les mains de nos adversaires une arme trop émoussée aujourd'hui pour que personne songe à la relever.

Mettons-nous à la place des Italiens ; envisageons sérieusement la misère politique sous laquelle leur patrie gémit depuis tant de siècles. Cette misère a des causes évidentes pour quiconque étudie l'histoire avec impartialité. Nous ne nous sommes pas fait faute, quant à nous, de les signaler dans nos leçons publiques comme dans nos écrits imprimés, au risque de blesser la juste susceptibilité du

malheur. On ne l'ignore pas : avant les travaux de l'école nationale, qui ont si heureusement préparé le règne de Pie IX, la plupart des esprits lettrés de l'Italie se trouvaient plongés dans une erreur déplorable. Ils imputaient tous leurs malheurs au seul pouvoir qui eût été capable de les en préserver, si le Saint-Siège, dès l'aurore des temps modernes, n'eût rencontré dans l'Italie elle-même ses adversaires les plus implacables et les plus acharnés. Mais plus l'aveuglement des Italiens qui auraient dû éclairer leur pays était déplorable, plus la prolongation du châtement pesait douloureusement sur l'âme de ceux qui ressentent en chrétiens la souffrance des autres peuples, et qui ne croient pas qu'une frontière naturelle ou politique interrompe les liens de la fraternité universelle.

Il n'a jamais appartenu qu'à la plus insigne légèreté de considérer, même avant les événements qui s'accomplissent sous nos yeux, le peuple italien comme dégénéré et corrompu sans ressource. Quand on voit que cette terre éternellement féconde a produit ses plus grands hommes précisément à l'époque où les chaînes de la servitude étrangère se sont rivées pour elle, on soupçonne qu'il existe là une énigme dont la Providence nous donnera un jour le secret. Ceux même qui ne croient qu'au Dante, à Raphaël et au Tasse, doivent croire à la délivrance politique de l'Italie ; mais combien cette espérance ne s'accroît-elle pas dans l'âme de ceux qui, guidés par la foi catholique, ont pénétré dans les merveilles de sainteté incessamment renouvelées sur ce sol qu'a fécondé le sang des apôtres ? Pour mon compte, et s'il m'est permis de parler de moi dans une circonstance où ma personne a été mise en jeu, j'ai éprouvé cette double impression, la seconde bien plus grande, bien plus sûre que la première.

Le 15 août 1841, jour à jamais important pour les secrets de mon âme, je venais de revoir cette ville de Rome où, dans un premier séjour, j'avais appris à ne jamais parler qu'avec respect de la religion catholique. Ce jour-là, Rome, délivrée des étrangers qui l'envahissent chaque année, Rome appartenait aux Romains, et l'on y fêtait la sainte Vierge, comme si elle eût été présente en personne dans toutes les familles. J'avais assisté à la messe pontificale, toujours si imposante, dans cette basilique de Sainte-Marie-Majeure, qui, par sa grâce et sa beauté, ressemble tant à Marie elle-même. La foule était rassemblée au dehors, bien différente de ce qu'elle est aux fêtes de Pâques et de la Saint-Pierre. Les costumes de la campagne y domi-

naient, et l'on n'y distinguait d'ailleurs que les vêtements orientaux d'une députation accourue du fond de l'Abyssinie, pour renouer avec le Saint-Siège les liens de l'obéissance catholique. La grandeur des missions, c'était là la gloire du règne de Grégoire XVI. Je la sentis bien cette gloire, lorsque ma tête s'inclina sous la bénédiction du saint Pontife ; mais je m'étais à peine relevé que déjà, en promenant mes regards sur cette foule rustique, je m'étais dit : Dieu ne refusera pas toujours à ce peuple l'indépendance nationale, c'est-à-dire le plus grand de tous les biens, après ceux du ciel et à côté du bonheur domestique !

Qui de nous oserait comparer la plus pénible de nos afflictions politiques à celle d'un peuple courbé sous le joug de l'étranger ? Nous sommes bien divisés, nous autres Français, et nos schismes intérieurs se prolongent avec une persévérance cruelle. Des ruisseaux de sang, des monceaux d'iniquités nous séparent les uns des autres ; nous nous reprochons sans cesse mutuellement, et comme par héritage, les fautes du passé, les crimes du passé. Ces remparts que les révolutions ont élevés au sein même de la conscience nationale affaiblissent le pays en face des jalousies étrangères et empêchent trop souvent le concours de toutes les intentions honnêtes pour l'accomplissement du bien. Mais, quelles que soient nos souffrances et le retard qu'elles apportent au progrès, nous ne savons pas, nous ne pouvons pas comprendre ce que c'est, en comparaison de la nôtre, que la situation d'un peuple qui se sent sur la gorge le pied ferré d'un grossier envahisseur, qui, lorsqu'il ne voit pas chaque jour la mèche des canons étrangers allumée sur ses places publiques, a la conscience qu'il lui suffirait d'un mouvement pour faire accourir les hordes de l'oppressur. Tel est le supplice pourtant que l'Italie supporte depuis des siècles, et qu'elle a recommencé à subir après avoir vu flotter sur ses villes les enseignes d'une liberté trompeuse, et avoir appelé, accueilli comme des libérateurs, ceux qui depuis trente-trois ans ne se justifient du joug qu'ils font porter aux autres que par la servitude dans laquelle ils croupissent eux-mêmes ! Et nous armerions de dédain pour quelques manifestations puérides peut-être dans la forme, de rigueur pour quelques actes dictés par l'enivrement d'une délivrance subite ! Un de nos amis (et je puis bien citer son nom, c'est un témoin respectable et non suspect), M. Ozanam, nous écrivait, il y a six mois, qu'il avait vu sur toutes les maisons, depuis

Rome jusqu'aux Alpes, cette inscription : *Viva Pio nono liberatore ! Toutes les maisons*, entendez-vous ? Et l'on voudrait que nous supportassions l'idée qu'un Français, c'est-à-dire un membre de la nation qui, il y a trente-trois ans aussi, par la seule force de son principe et de son histoire, a rejeté le joug de la servitude étrangère, ait pu jouir de l'hospitalité sur le sol de l'Italie pour jeter ensuite un sarcasme et une prédiction sinistre au milieu des joies de la délivrance, et pour se croire en droit de prévenir un saint Pontife contre les dangers de la popularité ! Un Français, un des nôtres, se sera refusé à comprendre les larmes de Pie IX ! il aura cru voir une joie enivrée dans cette émotion d'un grand homme qui entreprend une tâche sous laquelle les grands hommes s'épuisent et succombent, à moins que Dieu ne leur prête un secours miraculeux.

Oh ! non, non, nous ne nous sommes pas trompé ; nous n'avons pas été injuste envers l'auteur de *Clément XIV et les Jésuites !*

Cette digression nécessaire a absorbé une partie de l'espace que nous comptions consacrer à l'examen des accusations accumulées par M. Gioberti contre la Compagnie de Jésus ; mais peut-être l'obligation dans laquelle nous sommes désormais de nous restreindre nous rend-elle le service de proportionner le développement de ce travail au danger même que nous voulions combattre ? Les choses ont en effet changé de face depuis quelque temps, et l'horizon qui nous effrayait a cessé d'être aussi noir. Justement préoccupé, comme d'un fâcheux symptôme, du contraste qui existe entre le mérite intrinsèque des ouvrages politiques de M. Gioberti et le bruit que son nom fait actuellement en Italie, nous demandions au Ciel la liberté des Jésuites de la Péninsule comme un miracle de Pie IX, et déjà ce miracle paraît s'être accompli.

On ne saurait assez admirer combien les incidents qui, au premier abord, semblent destinés à entraver la marche de Pie IX, contribuent au contraire à assurer le triomphe du saint Pontife. C'est ce qu'on vient de voir encore une fois à la suite des tentatives de désordre qui ont signalé à Rome les journées des 7 et 8 septembre dernier. Jusqu'alors la population entière, sans distinction d'âge, de rang, de profession ou d'opinion, avait donné l'exemple d'une sagesse exemplaire, et les Romains avaient le droit de soutenir qu'on les calomniait quand on voulait établir entre eux la distinction des *modérés* et des *exaltés*. Lors de la conspiration du mois de juillet, tout le mal

avait été rejeté sur le parti rétrograde, et l'on était fondé à croire que l'admirable fermeté déployée par le Pontife et par son gouvernement, après l'occupation de Ferrare, contribuerait à accroître ce caractère de dignité calme qui a valu aux Romains, dans ces derniers temps, l'admiration et la sympathie du monde entier.

Mais, à quelque degré de sagesse que les peuples puissent s'élever, il y a des étourdis partout, et d'ailleurs il fallait s'attendre à ce que les trois cents exemplaires du *Gesuita moderno*, répandus dans la capitale du monde chrétien, mettraient quelques têtes faibles ou folles en mouvement. Ce fut donc avec un sentiment d'effroi, et plus encore d'humiliation, que ceux qui se montraient si fiers de la pureté pour ainsi dire virginale qu'avait jusqu'alors gardée l'agitation politique dans Rome, virent une bande d'écervelés, après avoir porté ses félicitations aux ambassadeurs de Sardaigne et de Toscane, qui devaient peu se soucier de ces marques d'honneur, se rendre ensuite aux environs du Palais de Venise, pour y vociférer plus ou moins ouvertement contre la légation autrichienne. L'incertitude des récits qui nous sont parvenus sur les événements de ces deux journées ne nous permet pas d'en apprécier au juste le plus ou moins de gravité. Nous savons seulement que le gouvernement pontifical s'en est sérieusement ému, et la sévérité de la notification du cardinal Ferretti, les poursuites dont ce ministre menace ceux qui commettraient encore de semblables désordres, indiquent assez ce que Pie IX a dû penser de cette violation d'une des premières règles du droit des gens.

S'engager d'ailleurs dans cette politique de carrefour, c'était prêter au ridicule et retirer peut-être aux grandes et légitimes manifestations populaires dont Rome a été le théâtre, depuis l'avènement de Pie IX, une partie de leur majesté et de leur importance. On ne tarda pas s'apercevoir de ce danger quand on vit le jeune prince de Canino, après avoir dirigé à Rome les aubades et les charivaris diplomatiques, promener comme un commis-voyageur l'uniforme de la garde civique dans les villes de la Toscane et de la Romagne, y recueillir quelques hourras de complaisance, porter, à propos de mamifères et d'amphibies, la question de l'indépendance italienne au sein du Congrès scientifique de Venise, sous les yeux de deux ou trois archiducs, se faire donner immédiatement son congé par la police autrichienne, et revenir en toute hâte à Rome pour y subir à son arri-

vée les arrêts de la garde civique. Certes jamais le théâtre n'a fait voir plus clairement la petite pièce après la grande.

Cependant les agitateurs qui avaient suivi la bannière d'un chef aussi inconsidéré ne s'étaient pas borné à visiter les ambassades. Comme de bons Giobertistes, ils avaient cru devoir mettre le comble à leurs prouesses patriotiques en allant faire du tapage à la porte du Collège romain. Aussi la campagne anti-jésuitique commencée sous des auspices aussi peu sérieux a-t-elle été, dès le début, enveloppée dans le ridicule empreint sur l'ensemble de ces manifestations ; et l'opinion, frappée du défaut de convenance et d'opportunité de cette prise à parti des gouvernements étrangers dans la personne de leurs envoyés, a été contrainte, quelle que fut d'ailleurs la prévention d'un grand nombre, de renier également cette première atteinte à la liberté religieuse.

Il faut dire aussi que la réputation de bon sens dont jouissent les Italiens aurait été bien compromise si les deux mille huit cents pages du pamphlet giobertiste avaient produit une impression profonde et durable. On comprend l'immense curiosité excitée par l'apparition d'une machine qui, partie d'une telle main, semblait devoir mettre les Jésuites en poudre. On avait annoncé des révélations étonnantes, une surabondance de preuves, et, aux yeux du plus grand nombre, la prévention était en faveur d'un accusateur si sûr de son fait. Mais, la première condition du succès, c'était d'être lu ; et, nous le savons par expérience, comment le livre ne serait-il pas tombé cent fois des mains du lecteur le plus disposé à l'admiration et à la confiance ? M. Gioberti a beau jeu pour nous reprocher, à nous autres Français, notre science et notre littérature à petites doses, *la scienza e la letteratura a miccino* (1, 35) ; il ne risque pas, tant s'en faut, qu'on lui adresse la même critique. Et, encore, si ce déluge de mots était un déluge de pensées ! Mais non, la répétition à l'infini, sous toutes les formes, telle est la figure favorite de M. Gioberti. Il y a, selon le maître de philosophie de M. Jourdan, cinq ou six manières de dire : *Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour*. Il y en a deux mille peut-être, suivant M. Gioberti, pour exprimer cette pensée : *Les Jésuites sont des scélérats, ennemis de la civilisation, des lumières et de la liberté*. On argumente ainsi par voie d'accumulation, comme si les mots acquéraient de la force à mesure qu'on en fait plus d'usage, et, de même que dans l'artillerie, l'unifor-

mité du calibre des boulets est prise pour une des conditions de la justesse du tir.

Les journaux italiens ont laissé déjà voir plus d'un signe du désappointement des lecteurs qui s'étaient jetés avec tant d'avidité sur le *Gesuita moderno*. Je n'en voudrais pour preuve que les éloges du *Primate*, colportés depuis quelque temps avec tant de complaisance et docilement recueillis par nos feuilles françaises. On aurait honte de convenir qu'on s'est trompé ; on bâille en cachette. Mais, à ceux qui se permettent cette question indiscreète : Que pensez-vous du *Gesuita moderno* ? on se hâte de répondre : Ce Gioberti est un grand homme et le *Primate* un chef-d'œuvre !

Ne mettons pas d'ailleurs tout cet insuccès sur le compte des intentions malveillantes de M. Gioberti et de son impuissante colère. Pour faire un livre fort contre une institution aussi historique que l'est la Compagnie de Jésus, il faudrait posséder soi-même le sens de l'histoire, et ce n'est pas par là que brillent d'ordinaire les esprits qui se sont longtemps concentrés dans les abstractions subtiles de la philosophie. Il suffit de parcourir le *Gesuita moderno* pour s'apercevoir que l'auteur de ce pamphlet monstre manque du sens qui met en garde contre les erreurs populaires et les lieux communs de l'histoire. Ce pourrait être un calcul de sa part que la confiance implicite qu'il accorde à certaines accusations traditionnelles, quoique contraires à toute vérité historique, quand le préjugé calomnieux porte sur des Jésuites ; comme, par exemple, lorsqu'il admet sans discussion les imputations par lesquelles on chercha à justifier le supplice du P. Guignard, l'une des plus grandes atrocités judiciaires dont l'histoire ait conservé le souvenir (II, 485) ; lorsqu'il attribue au P. Le Tellier une influence funeste sur les résolutions de Louis XIV, à une époque qui précéda de dix ans celle où ce religieux devint le confesseur du grand roi (IV, 346) ; ou bien lorsqu'il affecte de croire à l'impartialité de l'arrêt qui rendit la Compagnie de Jésus solidaire de la banqueroute du P. Lavallette (II, 568). S'il parle des innombrables *casuistes* dont on trouve la réfutation dans les *Provinciales* (I, 267), ce n'est pas une distraction impardonnable, c'est tout simplement une fleur de rhétorique. Mais que penser d'un historien qui range parmi les faits attestés par certaines chroniques (III, 568) la fable suivant laquelle Hugues-Capet serait descendu d'un boucher de Paris, et qui compte au nombre des catholiques, ou du moins de ceux qui montrèrent un

penchant décidé pour la foi catholique (II, 229), Goethe et Cuvier?

Ce que le philosophe ne sait pas distinguer dans l'histoire du passé, il n'est pas plus habile à le reconnaître autour de lui et dans les faits de la vie journalière. M. Gioberti a longtemps habité Paris ; il y est fréquemment revenu ; il doit être, mieux qu'aucun de ses compatriotes, au courant de nos affaires. Comment se fait-il donc que, lorsqu'il s'agit de Paris et de la France, il paraisse ignorer et confonde les uns avec les autres les faits les plus connus ? Je consens à mettre de côté, comme je le faisais tout à l'heure, ce qui se rapporte directement aux Jésuites. Il peut sembler bon, par exemple, à M. Gioberti, dans l'intérêt de sa cause, de ravalier le talent du P. de Ravignan, et de lui refuser *ces grands effets qui n'appartiennent qu'à l'éloquence* ; nous lui permettrons d'aller jusqu'à dire que *la jeunesse éclairée (la gioventù ingegnosa) laisse là le Jésuite pour courir après le Dominicain* (I, 47, note). Mais peut-il être permis à un homme qui a la moindre teinture de l'organisation actuelle de notre pays de persister à donner, comme on a déjà pu le voir dans le *Primato*, à l'*Université de la France* le nom d'*Université de Paris* (I, 184) ? Et le philosophe capable d'écrire les lignes que nous allons citer, fût-il une nouvelle incarnation de Platon ou d'Aristote, ne perd-il pas tout droit à être écouté lorsqu'il s'agit de jugements fondés sur les faits de l'histoire ? « Il est de toute fausseté que l'épiscopat français « tout entier soit contraire à l'Université (de Paris), puisque le chef de « cet épiscopat, c'est-à-dire l'archevêque de Paris, n'a pris aucune « part aux attaques inconsidérées dont cette institution a été l'objet. » Je cite le texte, pour qu'on ne s'imagine pas que je vise à l'effet de l'absurde : « Egli è falsissimo che tutto quanto l'episcopato francese « sia contrario all' Università, poichè il CAPO DI ESSO, cioè l'arcives- « covo di Parigi, non partecipò in alcun modo agli scongiati assalti « mossi contra tale istituzione (I, 185, note). » On prétend (je n'ai pas vérifié la citation) qu'un voyageur célèbre, homme d'esprit, artiste habile, mais qui avait la faiblesse de se donner les airs de la science, voulant expliquer à ses lecteurs ce que c'était qu'une *inscription cufique*, joignit à son texte la note suivante, que j'ai entendu citer comme un exemple de bévue redoublée. « Le *cufique* était « une langue dont se servaient les prêtres égyptiens pour expliquer les « hiéroglyphes au peuple. » La progression du philosophe vaut bien celle du voyageur, ce me semble.

Au reste, il faut, ou que nous n'ayons aucune idée de la valeur des mots dans la langue italienne, ou que nous comprenions bien mal l'application du précepte de l'Évangile qui nous recommande de traiter le prochain comme nous voudrions en être traité; car la manière dont M. Gioberti use de sa langue et pratique cette règle de l'équité nous confond d'étonnement. S'il arrive au P. Pellico ou à tout autre des adversaires qu'il s'est choisis d'insinuer un blâme avec la modération de langage que commandent la religion et la politesse, aussitôt M. Gioberti crie à la calomnie et presque à l'assassinat. Quant au vocabulaire dont il use lui-même en parlant des Jésuites, quoiqu'on en connaisse déjà quelques échantillons, il n'est pas hors de propos, je crois, d'en multiplier les exemples. Ici il est question de la *stupide ignorance, stolidità ignoranza*, des Jésuites (II, 350), ou bien de leur *ignoble et vile nature, ignobile e vile natura* (I, 199); là on leur reproche d'être à la fois *menteurs, effrontés, ignorants, blasphémateurs, iniques et sans foi, bugiardi, inverecondi, ignoranti, blasfemi, ingiusti e fedifragi* (II, 294); leurs écrits sont des *chefs-d'œuvre de mensonge et d'insolence* (II, 292); leur conduite est un composé de *colère, de haine et des artifices les plus honteux et les plus criminels, brutte et scellerate arti* (II, 611). Et ce que M. Gioberti reproche à la Compagnie par dessus toute chose (l'accusation est curieuse après ce qu'on vient de lire), c'est *l'habitude de jeter l'opprobre sur leurs adversaires, l'usanza d'infamar gli avversanti* (III, 35).

Pendant l'écrivain qui vient d'accumuler toutes ces injures se défend du reproche d'avoir voulu offenser, dans la personne même du général de la Compagnie, *l'honneur d'un homme dont il vénère sincèrement les vertus privées, les cheveux blancs et le caractère sacerdotal* (II, 147). A ses yeux, un autre Jésuite, le P. Luigi Taparelli d'Azeglio, est *un des plus grands ornements, et peut-être l'esprit le plus distingué de la Société à notre époque* (II, 114). Des éloges sont accordés au P. Manera, comme littérateur; au P. de Ravignan, comme orateur sacré; au P. Perrone, comme théologien (IV, 352). Il est vrai que d'autres noms, tout aussi dignes dans leur genre d'une mention laudative, ne sont pas traités aussi favorablement par l'auteur du *Gesuita moderno*. S'il est question des supériorités scientifiques de la Compagnie, le P. de Vico est passé complètement sous silence, et le nom des PP. Martin et Cahier est rangé parmi ceux qui ne se recommandent ni par *l'harmonie ni par la célébrité* (III, 356). Pour l'un,

c'est mauvaise volonté ; pour les autres, c'est ignorance évidente de titres qui n'en ont pas moins une grande valeur aux yeux des hommes compétents. Mais n'eût-on à citer qu'un Manera, un Perrone, un Ravnigan, on ne comprendrait pas trop comment l'Ordre qui possède des hommes d'un mérite aussi peu contestable pourrait être considéré comme un *réceptacle et un séminaire d'ignorance, un albergo e un seminaio d'ignoranza* (I, 477). Quand nous nous serons élevé à la hauteur de la philosophie de M. Gioberti, nous saisirons mieux sans doute le secret d'un écrivain qui, en s'adressant au P. Pellico, croit pouvoir s'exprimer ainsi, sans que les mots se battent ensemble : « Je ne parle pas de vous parce que votre *loyauté* m'est connue, en « dépit de vos *mensonges et de vos calomnies. Non parlo di voi, perché la vostra LEALTA mi è nota, a dispetto delle vostre BUGIE e delle « vostre CALUNNIE* (II, 438). »

On conçoit qu'avec une critique historique aussi large et une manière de raisonner aussi élastique, M. Gioberti ne se montre pas difficile dans le choix des autorités sur lesquelles il s'appuie, quand il s'agit de diriger contre les Jésuites les plus graves accusations. Faut-il *démontrer*, par exemple, que c'est la Société qui a *empoisonné Clément XIV* : il n'éprouve aucun embarras, car il a pour lui le témoignage d'un écrivain d'une autorité prépondérante. « Le meilleur « et le plus exact des historiens qui ont développé les causes de la « ruine des Jésuites au XVIII^e siècle est un auteur français de fraîche « date (M. le comte Alexis de Saint-Priest), que je mettrai fréquem- « ment à contribution ; son ouvrage, écrit avec une *rare sagacité* et « *beaucoup de modération*, a le mérite incomparable de se fonder sur « des documents originaux parfaitement authentiques, et la plupart « inédits ; aussi, quoiqu'il n'ait paru que depuis quelque temps, il a « déjà acquis un tel crédit dans l'opinion que son autorité sur les « points principaux peut dispenser le lecteur de recherches ultérieures « (III, 30). » On voit dans quelles eaux le prêtre catholique vogue à pleines voiles. Aussi ne faut-il pas s'étonner en le voyant distribuer à droite et à gauche les coups de chapeaux, surtout quand il a le bonheur de rencontrer des personnes qui ont dit du mal des Jésuites.

Attaquer les Jésuites ! mais c'est un œuvre si méritoire qu'il n'en faut pas davantage pour être rangé parmi les catholiques comme en veut M. Gioberti. M. Michelet et M. Quinet : l'auteur est le premier à reconnaître la *pureté de leurs intentions, la noblesse de leur conduite* et la *géné-*

rosuté des sentiments qui dictent leurs écrits (I, 185). M. Libri : *C'est un grand mathématicien, un érudit de premier ordre, l'honneur vivant de la science et de la littérature italiennes* (ibid., 186). M. Thiers : n'a-t-il pas, dans sa dernière histoire, *défendu avec une admirable raison la restauration du Catholicisme en France et parlé du Saint-Siège avec amour et vénération* (ibid.) ? Voltaire lui-même : eh, mon Dieu ! s'il a osé appeler le Christianisme infâme, c'est qu'il le confondait avec le jésuitisme (III, 148). On voit de plus que M. Gioberti a fait toutes les bonnes lectures et qu'il en a profité, comme par exemple quand il compare « aux Fasingsars de l'Inde, qui immolent à leurs divinités « les hommes tout vivants, en les faisant mourir avec le lacet et le « couteau, les Jésuites italiens, qui tuent spirituellement, non avec « la corde et le fer, mais avec la langue, à la manière des ser- « pents (I, 212). » Touchante réminiscence du *Juif errant*, auquel je m'étonne seulement que l'auteur n'ait pas fait d'autres emprunts, tels que le chapitre du *Choléra et des Jésuites*.

A cette indulgence excessive, à cette illusion volontaire en faveur des hommes les plus hostiles au Catholicisme, on s'étonnera peu de voir unie dans le *Gesuita moderno* une disposition à excuser et à provoquer même l'intervention arbitraire du pouvoir civil, toutes les fois qu'il s'agit de porter atteinte à la liberté de ses adversaires. Telle est la punition de tous ceux qui ont fait secte en dehors de la grande unité : la liberté comme ils la proclament n'est jamais qu'une soumission déguisée au joug le plus humiliant du pouvoir temporel ; c'est comme le cheval de la fable, qui consent à recevoir le mors, pourvu que l'homme l'aide à se venger du cerf, son ennemi. Ceux qui écrivent contre M. Gioberti sont dignes de *la prison en ce monde et de l'enfer dans l'autre* (I, 221). — Une rumeur absurde se répand à Turin, comme celles dont on nous a rebattu les oreilles depuis quelque temps : Madame du Rozier, supérieure du Sacré-Cœur, est accusée d'avoir demandé à Dieu de *convertir le Pape Pie IX*. M. Gioberti, qui accueille cette fable sans hésiter, y ajoute avec une satisfaction évidente cet autre bruit : *que le roi a donné immédiatement l'ordre de chasser de son couvent cette indigne religieuse* (I, 435). Un P. Jésuite a été renvoyé de la ville de Novarre : M. Gioberti ne sait comment exprimer la joie que lui cause cette expulsion (II, 302). On doit penser avec quelle admiration sympathique il juge la manière dont on traitait la liberté religieuse il y a deux cents ans : « En 1606, un

« Jésuite, prêchant à Mantoue, se laissa aller à de telles injures contre le gouvernement vénitien (qui venait d'être interdit par le Saint-Siège) que le duc, indigné de tant d'insolence, en moins de six heures, chassa le prédicateur de ses Etats ; *et il fit bien.* » C'est ainsi que s'exprime l'historien Botta dans sa continuation de Guichardin, et M. Gioberti repète ses paroles avec un respect religieux (IV, 316). Ainsi, selon l'avis de notre philosophe, les princes n'ont rien de mieux à faire à notre époque que d'imiter ceux du XVII^e siècle. C'est pour cela qu'il provoque hautement la destitution des personnes qui lui paraissent soutenir à Turin la faction *austro-jésuitique* (III, 588). Les Jésuites eux-mêmes sont indignes de toute pitié, eux qui « depuis quelque temps *osent* critiquer d'une manière indigne les plus belles actions du roi de Sardaigne, et blâmer, non seulement en particulier, mais en public, l'auguste personne du prince, maudissant le nom de Charles-Albert, parce que les peuples le bénissent (III, 587). » L'auteur du *Gemita moderno* sait ainsi, comme tous ceux qui ont pris la même voie que lui, mêler la flatterie aux insinuations malveillantes, pour ne pas dire calomnieuses. Tout est perdu à Gènes, les Jésuites sont les maîtres de la population, *à moins que le prince n'y remédie dans sa sagesse* (IV, 361). Il faut qu'il en soit de même à Naples, dont le roi, pour se conformer aux vœux de tous les bons Napolitains, se décidera sans doute à renouveler les traditions de Charles III (III, 604), auteur, chacun le sait, de la déportation des Jésuites espagnols en Italie, l'un des actes les plus cruels dont jamais prince se soit rendu coupable. Tels sont les moyens sur lesquels M. Gioberti se fonde pour réaliser son système de la régénération de l'Italie par la persécution des Jésuites.

Avec de pareilles dispositions, on peut s'imaginer sans peine de quel œil M. Gioberti considère les traitements dont les Jésuites ont été l'objet en France depuis vingt ans. Les ordonnances de 1828, voilà le modèle qu'il propose aux gouvernements italiens ; et encore fait-il voir comme il raconte les ordonnances de 1828. Les Jésuites *expulsés* par le ministère Martignac reprirent *toute leur autorité* sous l'administration du prince de Polignac ; et c'est là ce qui porta malheur à Charles X. S'il était resté fidèle aux ordonnances rendues deux années auparavant, la révolution de Juillet était impossible (I, 265). On a loué en Italie la *modération* avec laquelle M. Gioberti parle de Grégoire XVI, et même les *éloges* qu'il décerne à ce Pontife. Gré-

goire XVI n'a-t-il pas aidé, suivant lui, le gouvernement français à *expulser* de nouveau les Jésuites de la France ? Les *éloges* de M. Gioberti sont dans cette circonstance de la nature de ceux que Bossuet reçoit chaque jour pour sa conduite dans l'assemblée de 1682 : c'est, comme l'a dit si admirablement M. de Montalembert dans son dernier écrit, la punition des saints personnages qui ont oublié un instant que *Dieu aime par-dessus tout la liberté de son Eglise*.

Mais ce n'est pas seulement parmi les princes que M. Gioberti cherche des adversaires à la Société de Jésus. On sait comment les attaques ont été dirigées en France contre l'illustre Compagnie. Quelques personnes, qui craignaient de faire partager à la religion l'impopularité des Jésuites, se sont hasardées à dire : Nous ne repoussons pas les moines, qu'ils soient Bénédictins, Dominicains, Trappistes, peu nous importe, pourvu qu'ils ne soient pas Jésuites ! Mais une telle distinction était bonne au dernier siècle ; et les esprits sont aujourd'hui trop *avancés* chez nous pour se contenter de cette guerre partielle. On a donc été droit au but : on a réclamé l'exécution des lois de l'Assemblée Constituante qui proscrivirent tous les moines ; on s'est écrié à l'envi que les *conquêtes de la révolution française* étaient en péril si on négligeait d'appliquer les *lois du royaume* aux associations religieuses de l'Eglise catholique.

En Italie, au contraire, où l'état de la religion ressemble par beaucoup de points à ce qu'il était en France y a cent ans, les adversaires des Jésuites, et M. Gioberti à leur tête, ont adopté une autre tactique. Comme l'irréligion n'y existe que dans les sommités sociales, et que le peuple, profondément attaché au Catholicisme, ne pourrait voir sans douleur et sans indignation une entreprise comme celle de l'Assemblée Constituante, on sème la zizanie entre les Ordres, on excite l'envie et la haine des autres congrégations contre les Jésuites, on réchauffe d'anciens griefs, on s'efforce de persuader à tous les moines, quels qu'ils soient, qu'ils n'ont rien à craindre de l'esprit du siècle, pourvu qu'ils coopèrent à la destruction des Jésuites. Or, ce langage, qu'il serait impossible aujourd'hui de tenir à des prêtres français, rencontre malheureusement des échos en Italie, et l'expérience de notre révolution, où la suppression des Jésuites a été le signal d'une guerre à mort au monachisme, et où l'abolition du monachisme a conduit à la proscription du clergé séculier, reste perdue pour des hommes qui ne connaissent pour la

plupart les faits de l'histoire de France, à la fin du XVIII^e siècle, que d'après des écrits où la vérité est pervertie et empoisonnée.

Que M. Gioberti pousse avec emportement les esprits dans cette carrière de discorde et de confusion, c'est à quoi on doit s'attendre. Est-ce de propos délibéré qu'il propage des divisions aussi funestes ? Y a-t-il du moins dans sa conduite un certain degré de bonne foi ? On serait tenté de le croire, tant sa manière générale d'envisager les questions historiques est incertaine et erronée. Quoi qu'il en soit, la tactique qu'il déploie pour mettre les Jésuites au ban des autres religieux, en Italie, remplit une grande partie de ses cinq volumes. Il semble que de ce côté l'auteur a chance de réussir, et c'est pourquoi il insiste avec acharnement. Les Lazaristes se retrouvent à côté des Jésuites sur le terrain des missions ; quelquefois ils n'ont pas été d'accord sur les moyens qu'il faut employer pour arriver à la conversion des infidèles : et vite, on insinue que saint Vincent de Paul a eu à souffrir de l'opposition des Jésuites dans l'établissement de sa congrégation. Les Pères des Écoles pies rivalisent avec les Jésuites dans la carrière de l'enseignement : tous les efforts seront dirigés pour faire de ces religieux, non plus des rivaux, mais des ennemis des Jésuites, et cela parce que le saint fondateur des Ecoles pies a eu à se plaindre, il y a deux cents ans, d'un visiteur apostolique qui appartenait à la Compagnie de Jésus. Les Rédemptoristes ont reçu des éloges de la part des Jésuites : on met en demeure les disciples de saint Alphonse de Liguori de décliner le *dangereux patronage* de la Société (II, 473). A Gênes, les diverses congrégations sont, à ce que prétend M. Gioberti, divisées à l'endroit des Jésuites. Les uns subissent docilement le joug de la Société : ce sont les *Augustins*, les *Franciscains*, les *Dominicains* et les *Lazaristes* ; mais le reste, c'est-à-dire les *Observantins réformés*, les *Carmes*, les *Berrettanti*, les *Pères des Écoles pies*, les *Somasques*, les *Barnabites* font bonne résistance (III, 367). Quelle armée de moines ! Et comme le droit d'association des catholiques serait bien protégé contre les haines philosophiques, si les quatre premières congrégations imitaient l'exemple des six autres !

N'importe ! M. Gioberti convie tous les religieux de l'Italie à une croisade contre les Jésuites. « Le jésuitisme est la cause principale
« du discrédit dans lequel le monachisme chrétien est tombé auprès
« d'un grand nombre ; car les torts d'un Ordre s'étendent à tous les
« autres. C'est la raison principale qui a fait récemment expulser tous

« les moines de certains pays. Sans les Jésuites de Fribourg et du
 « Valais, il est très-probable que les couvents de l'Argovie ne seraient
 « pas muets et déserts. Certainement personne ne voudrait exciter
 « les congrégations religieuses à dépasser les bornes de la plus scru-
 « puleuse réserve pour ce qui concerne leurs frères dégénérés ; mais
 « protester contre les désordres est un devoir grave, et c'en est un plus
 « grave encore de ne pas y participer, même en apparence. Malheu-
 « reusement on ne trouve que trop, en différents endroits de l'Italie,
 « de membres des Ordres religieux qui oublient ce précepte, s'al-
 « liant aux Pères Jésuites en leur donnant les marques d'une amitié
 « particulière ; et cela, non par malice ; mais par une bonté d'âme qui
 « les aveugle et ne leur permet pas de s'apercevoir des artifices d'au-
 « trui. C'est l'habitude des Pères, quand ils sont forts, de fouler aux
 « pieds tout le reste du clergé, soit qu'il obéisse à une règle, soit qu'il
 « vive dans le siècle ; mais quand ils se sentent faibles et chance-
 « lants, ils se mettent en quête de soutiens et d'alliés, principalement
 « parmi les moines cloîtrés, qui, menant une vie plus retirée, sont
 « moins en état de démêler l'astuce et s'y laissent prendre plus facile-
 « ment. Souvent encore les Pères ont recours à ce moyen pour influencer
 « sur les consciences illustres : comme ils ne peuvent pas toujours s'en
 « emparer directement, ils font en sorte de se lier avec ceux qui les
 « gouvernent ; et on les a vus quelquefois capter la bienveillance d'un
 « monastère tout entier, par la seule raison que le confesseur du prince
 « en faisait partie. Et malheur s'ils réussissent ! car, en cas pareil,
 « l'État tombera sous leur direction, ni plus ni moins que s'ils y ré-
 « gnaient eux-mêmes, et le Jésuite gouvernera l'âme du prince,
 « sous la tunique, par exemple, d'un Liguoriste ou d'un Capucin. Que
 « les couvents encore intacts se mettent donc en garde contre ces
 « artifices, pour peu qu'ils aient à cœur la renommée et la conser-
 « vation de leur propre institut : *quiconque en effet s'allie avec le*
 « *jésuitisme moderne périra avec lui* (1, 488). »

En général, qu'on ne s'attende à trouver dans le livre de M. Gioberti, ni l'art de la composition, ni l'arrangement et le choix des preuves. Ce livre est divisé par chapitres ; en tête de chacun des chapitres se trouve un sommaire de ce qu'il contient ; mais c'est là tout au plus l'apparence de l'ordre, et, après avoir lu d'un bout à l'autre ces énormes volumes, il nous serait impossible d'en présenter une analyse régulière. Cependant on ne peut s'empêcher d'y recon-

naître un talent remarquable pour deviner toutes les petites faiblesses du cœur de l'homme, et pour les ameuter dans le sens qui convient à la passion même de l'écrivain. C'est ainsi qu'il faut entendre les avances prodigieuses que M. Gioberti fait à la philanthropie contre les pures traditions de la charité chrétienne. L'Italie, sous ce dernier rapport, est en proie à un travail, respectable dans son principe, mais puéril dans quelques-unes de ses conséquences. Parmi les nombreuses institutions charitables qui se sont développées en France depuis trente ans, plusieurs ont une origine purement laïque et doivent à des laïques presque tout leur développement. L'Italie, où la charité a toujours été florissante, s'est emparée avec ardeur de ces nouveautés, quelquefois avec d'autant plus d'ardeur que l'origine en paraissait moins positivement religieuse. De là une guerre ou plutôt une taquinerie qu'il est impossible de prendre au sérieux, les uns mettant l'affaire des *salles d'asile, des pénitenciers* et des *crèches* au-dessus de tous les intérêts du moment, les autres flairant ces importations françaises comme si la révolution devait se cacher sous leur enveloppe. Pie IX a fait justice de ces enfantillages; il a dit : «Fondez des asiles, des crèches, des pénitenciers; mais n'oubliez pas que le bien n'est jamais complet et fécond quand il ne s'accomplit pas en vue de Dieu.» Or, c'était précisément ce que ne cessaient de répéter aux philanthropes les Jésuites de Turin et du reste de l'Italie : de là un énorme grief qu'on n'ose reprocher à Pie IX, mais qui aurait suffi, suivant M. Gioberti et ses adhérents, pour faire expulser les Jésuites de l'Italie.

Citons un exemple : c'est un de ceux sur lesquels M. Gioberti compte le plus pour établir sa thèse de malédiction contre les disciples de saint Ignace. Le P. Tiberio Sagrini, «préchant, le 10 novembre 1844, dans l'église des Saints-Martyrs de Turin, sur la charité, et la distinguant de la philanthropie, comprit dans cette dernière classe les *refuges, ricoveri*, sans excepter celui de Turin¹, et ajouta des choses très-défavorables à l'esprit de l'institut et à l'administration qui le dirige.» Le sermon ayant excité dans la ville la «clameur publique,» le président honoraire de cette administration, l'un des personnages les plus respectables du Piémont, s'aboucha avec le P. Antoine Bresciani, Provincial, pour se con-

¹ C'est, je pense, un dépôt de mendicité.

« certer avec lui sur le meilleur moyen de réparer un si grand scandale sans l'intervention de l'autorité. Le P. Bresciani avoua qu'en entendant les accusations dirigées contre le Refuge de Turin il s'était senti comme *enfoncez en poignard dans le cœur*, et, se montrant peiné de ce qui s'était passé, il promit que le dimanche suivant le P. Sagrini, expliquant mieux ses paroles, désavouerait toute intention d'allusion au Refuge de Turin, et recommanderait dans le même sermon les quêtes faites en faveur de cette œuvre. Il fit ensuite appeler le P. Sagrini, lequel, en présence du président honoraire, affirma qu'il n'avait entendu nullement parler du Refuge, et confirma la promesse que le Père Provincial venait de faire. L'administration de l'hospice, charmée de la manière dont les choses s'étaient arrangées, chargea un de ses membres les plus respectables d'exprimer sa satisfaction au P. Bresciani, lequel revint sur la douloureuse impression que lui avait causée le sermon du P. Sagrini. Celui-ci en fit autant auprès d'un autre administrateur, l'invitant à assister à la prédication du dimanche suivant et à y amener ses amis. Mais les promesses réitérées des deux Jésuites s'en allèrent en fumée. Le samedi d'après, veille du jour où l'orateur devait faire sa palinodie, le P. Bresciani écrivit à un des administrateurs pour lui déclarer que le P. Sagrini n'avait rien à rétracter, et pour révoquer les promesses faites et répétées dans les termes formels que nous avons vus. L'administration du Refuge fit encore une tentative auprès du P. Bresciani, mais en vain ; car celui-ci *refusa de donner suite à l'arrangement convenu, prétendant qu'on ne l'avait pas tenu secret*, et nonobstant les protestations que les administrateurs lui firent qu'ils n'étaient pour rien dans la publicité donnée à cette négociation (II, 260). »

Telle cette accusation capitale, dans les termes mêmes où M. Gioberti l'a présentée, non sans y joindre à titre d'éclaircissement la lettre du P. Bresciani, qui ne laisse pas de produire un certain effet après qu'on a lu le réquisitoire du philosophe piémontais.

« Monsieur,

« A partir de jeudi matin, le bruit s'est répandu comme un torrent dans cette ville que j'avais contraint le P. Sagrini, en présence du comte de Saluces, à rétracter solennellement, dimanche prochain, tout ce qu'il avait dit dans sa précédente prédication. — Je

« puis attester avec serment que je n'ai parlé de ma conversation
 « avec Votre Excellence à personne , pas même aux Pères les plus
 « respectables de cette maison. — Tel était mon respect pour la di-
 « rection du Refuge. — Le P. Sagrini atteste qu'il a observé la même
 « discrétion. — Comment se fait-il donc que le public ait été instruit
 « de ce qui s'était passé ?

« Le P. Sagrini n'a rien à rétracter. — Il a prêché l'Évangile de
 « Jésus-Christ qu'un chrétien ne rétracte pas. — Il n'a parlé d'au-
 « cun institut en particulier. — Il a dit et il a pu dire que les œuvres
 « philanthropiques qui font du bien à l'homme pour l'homme sont
 « utiles et morales, mais ne sont pas selon l'esprit de l'Évangile, lequel
 « nous enseigne que quiconque fait le bien au pauvre en vue de Jé-
 « sus-Christ aura Jésus-Christ lui-même pour récompense éternelle.
 « — Ici il n'y a rien à rétracter. — Le P. Sagrini avait parlé des asiles,
 « des hospices, des *refuges (ricoveri)*, et quelques auditeurs ont fait
 « l'application de ses paroles au *Refuge* de Turin. — La direction du
 « Refuge s'empressa de protester en ma présence que ce n'était pas
 « un établissement philanthropique, mais une fondation inspirée par
 « le seul et véritable esprit du Christianisme. — Aussi le P. Sagrini
 « ne fut-il pas moins prompt à dire que, s'il en était ainsi, son ser-
 « mon ne s'y appliquait aucunement, et qu'il était prêt à le déclarer
 « du haut de la chaire. — Cette déclaration satisfait pleinement les
 « administrateurs. — Ils chargèrent Votre Excellence de me le faire
 « savoir, et il fut convenu, comme de juste, que personne ne parlerait
 « au dehors de notre convention.

« Le secret qui, dans des matières si délicates, où peut être com-
 « promis l'honneur de notre auguste religion, honneur si au-dessus
 « de toutes les institutions humaines, devait être la condition obli-
 « gatoire de l'affaire, n'a malheureusement pas été gardé. — La vé-
 « rité s'est altérée en se répandant, comme il arrive d'ordinaire, et
 « le public a transformé cet acte de pure courtoisie et de charité
 « chrétienne, auquel le P. Sagrini avait donné son consentement, en
 « une rétractation forcée. — J'ai l'honneur de vous répéter que le
 « P. Sagrini n'a rien à rétracter. — L'affaire étant dans ces termes,
 « Votre Excellence voit et la sagesse de la direction s'apercevra
 « qu'il n'est ni prudent ni convenable d'en parler demain en chaire.
 « — Je réfléchirai mûrement sur la question de savoir s'il faudra
 « permettre au P. Sagrini d'y revenir un autre dimanche, à son

« choix, sans que l'auditoire en soit prévenu. — La chose est assez
« délicate pour permettre et même pour exiger un délai. — Il faut
« agir *in pondere et mensura, et cum magna reverentia*.

‘ « Je vous prie, en conséquence de ne pas envoyer demain les
« hommes du Refuge pour quêter à la porte de l'église des Saints-
« Martyrs.

« J'ai la confiance que la direction, en se rappelant la franchise
« et la promptitude avec lesquelles nous nous étions trouvés d'ac-
« cord sur l'esprit vraiment chrétien de l'institution, trouvera bon
« de laisser refroidir l'effervescence des esprits toujours disposés à
« travestir les choses de la religion (V, 18). »

Ce n'est pas à dire que M. Gioberti soit toujours aussi malheureux en fait d'accusations et surtout en fait de *preuves*. Il sait quelquefois trouver chez ses adversaires le défaut de la cuirasse, et alors il faut voir par quel procédé il lui arrive de transformer une insinuation en un réquisitoire. Nous avons déjà vu, dans notre précédent article, avec quelle joie M. Gioberti s'était jeté sur la réponse du P. Curci, athlète plus vulnérable que les autres, par la raison que, irréprochable au point de vue religieux, il s'était laissé aller à des considérations politiques qui font moins que jamais fortune en Italie. C'était, par exemple, avec prévention que le P. Curci avait dû lire le beau et noble livre des *Speranze d'Italia*, du comte Balbo, si l'on en juge par cette citation que nous empruntons, comme les autres, à l'énorme pamphlet de M. Gioberti : « L'illustre auteur (c'est-à-dire M. Gioberti lui-même), avec les plus illustres adhérents de ses doctrines, viennent nous dire que tous les avantages politiques dont ils parlent sont le produit spontané du Catholicisme appliqué à la société, et le comte Balbo le déclare ouvertement dans ses *Speranze d'Italia*, où, après avoir interprété d'une manière assez singulière l'*unum et necessarium* de l'indépendance italienne, il conclut que le seul moyen de la produire est la vertu, bien entendu la vertu à la manière des catholiques.

« De là ils partent pour nous adresser de grands sermons, afin
« que nous soyons bons chrétiens, que nous observions l'Évangile,
« que nous respectons le siège de saint Pierre, etc... Je suis d'avis,
« quant à moi, que, quoi qu'il en soit de l'hypothèse finale, les
« moyens proposés sont parfaitement honnêtes. Il serait donc à pro-

« pos que les amants passionnés de l'Italie fissent une bonne confession, qu'ils la renouvelassent assez fréquemment, comme par exemple tous les mois ; qu'ils se procurassent un petit livre de prières et en fissent usage matin et soir. Il serait bon aussi de renoncer à quelques liaisons plus que sentimentales ; de commencer à observer en pratique les préceptes de l'Eglise ; de se rendre à quelque sermon les jours de fête ; de faire quelque aumône ; de s'exercer à quelque œuvre de miséricorde corporelle, en visitant un hôpital, en consolant un affligé, et ainsi de suite. Dans toutes ces choses, qui, s'il faut en croire ces messieurs, sont des moyens pour la *rédemption de l'Italie*, ils trouveraient parmi les Jésuites des coopérateurs aussi zélés que partout ailleurs. »

Je n'examine pas l'opportunité de l'ironie qui règne dans ce morceau ; ce n'est pas là qu'est la question. Pour le fond des idées, il est irréprochable, et surtout parfaitement sacerdotal. Un prêtre avait bien le droit de remonter aux mœurs d'une partie de l'Italie, surtout dans les classes élevées, leur mollesse et leur corruption, et de les prémunir contre ce Catholicisme en paroles, l'un des plus grands obstacles au bien qui existe à notre époque. Il y a déjà quelque temps que nous autres en France nous nous sommes appliqués à nous-mêmes cette sage réflexion, et c'était aussi l'avis des amnésés de l'Etat romain, qui, en sortant du château Saint-Ange, coururent à Saint-Pierre-aux-Liens pour y renouveler l'usage de la communion, interrompu par eux depuis un grand nombre d'années. Si le P. Curci avait besoin d'une réponse, celle-ci était bonne, et je ne doute pas que le P. Curci lui-même ne l'ait trouvée excellente.

Mais ce n'est pas le compte de M. Gioberti. Le Jésuite qui le réfute a mis en scène le comte Balbo et les *Speranze d'Italia* ; il a parlé, à propos de cet ouvrage, des mauvaises mœurs d'une partie de l'Italie. M. Gioberti n'aura pas de cesse qu'il n'ait *prouvé* que les conseils du Jésuite étaient une insulte au comte Balbo en personne. « Il est beau de voir le mélange de ces pieuses admonestations avec les plus horribles calomnies qu'on puisse lancer contre la fleur des honnêtes gens ; et comme le comte Balbo est le seul d'entre eux que le Jésuite honore d'une mention spéciale, il est clair que le compliment s'adresse à lui d'une manière toute particulière. Et qu'on ne dise pas que les avertissements sont donnés en général ; car étant exprimés à propos de Balbo, sans que la moindre syllabe d'except-

« tion ou de louange indique au lecteur que ce respectable person-
 « nage n'en a pas besoin, l'homélie est *évidemment* faite à son in-
 « tention, et je suis le seul qui, comme adversaire du P. Jésuite et
 « comme but de sa colère, ait une part nominative dans le sermon. Il
 « est donc *manifeste* que, selon toutes les règles du langage humain, le
 « Jésuite a voulu le plus honnêtement du monde insinuer le soupçon
 « que le comte Balbo est un de ces catholiques qui mentent à la religion,
 « en la professant seulement en apparence, et la déshonorent par des
 « scandales publics.—Je ne prendrai pas la peine, Père Curci, de dé-
 « fendre la réputation du patricien piémontais ; elle n'en a pas be-
 « soin. Tout Turin est témoin de sa vie exemplaire, non-seulement
 « pure, mais sainte et austère, comme homme, comme père de fa-
 « mille et comme chrétien. L'Italie entière et le reste de l'Europe
 « connaissent la profondeur de son génie, la noblesse de son âme et
 « la grandeur de son patriotisme. Les amis et les admirateurs de cet
 « homme illustre ne peuvent assez s'indigner de l'*incroyable insulte*
 « que vous lui faites... Puis-je me plaindre moi-même de vos attaques
 « au comte quand vous imputez à Balbo de *ne pas aller à l'église et*
 « *cultiver des liaisons plus que sentimentales* (I, 194-97) ? »

Mais où M. Gioberti se surpasse lui-même, c'est quand il parle des événements de Lucerne. C'est à ne pas le croire : il y a un chapitre du livre de M. Gioberti qui s'appelle : *Stragi gesuitiche, Massacres des Jésuites*. Et quels massacres les Jésuites ont-ils donc faits ? Ceux de Lucerne ! M. Gioberti est si fier de cette découverte historique qu'il y revient à chaque instant ; c'est, de tous les reproches dont il accable les Jésuites, celui qui tient le plus de place dans le *Gesuita moderno*. « Le seul fait de Lucerne est si horrible qu'il suffirait
 « pour justifier l'*extermination*, ou au moins la réforme fondamentale
 « de ceux qui s'en sont rendus coupables (I, 59). Déjà peut-être
 « plus d'un spectre des malheureux massacrés se sera montré à l'i-
 « magination de ceux qui furent cause de leur mort, comme l'ombre de
 « l'innocent à la vue de Macbeth (I, 61). Quant à vous, Révérend Père
 « Curci, vous êtes un scélérat (*ribaldo*) ; *scélérats* sont les Pères de
 « Lucerne (I, 157). Vous avez excité dans la Suisse les massacres de
 « la guerre civile (I, 167). Vais-je en Suisse pour m'y installer dans
 « les villes malgré les habitants, troubler leur repos, y attiser les fu-
 « reurs civiles et les souiller du sang des citoyens (I, 181) ? Les *mas-*
 « *sacres* de Lucerne ne sont-ils pas connus de toute l'Europe (I,

« 221) ? Après les événements de Lucerne, il ne me reste pas une
 « grande idée de l'humanité des Pères (I, 454). Vous vous efforcez
 « de réhabiliter les massacres de la Suisse en les comparant avec
 « l'ancien Martyrologe de la Compagnie ; mais vous ne pouvez igno-
 « rer qu'il existe quelque différence entre verser son propre sang et
 « répandre celui d'autrui (II, 416). Parmi les faits récents, celui de
 « Lucerne est le plus énorme : je vous demande si c'est le sang des
 « Suisses que vous avez répandu, ou la courte mention que j'ai faite
 « de ces massacres, qui vous ôte la confiance des peuples (II, 399).
 « Un ordre religieux qui, récemment encore, souillait la Suisse du
 « sang des citoyens, est bien digne de s'allier avec un Etat chrétien
 « qui stipendie légalement les assassins de la Pologne (III, 520).
 « L'infamie des événements de Lucerne vous a déshonorés aux yeux
 « de l'humanité ; elle a accru et rendu irrémédiable la haine qu'on
 « vous porte en Italie, votre séjour de prédilection ; elle vous a fermé
 « l'entrée de la noble Toscane, et a donné le coup de grâce à votre
 « puissance jusque dans les murs de la ville éternelle : éternelle sans
 « doute, mais pas pour vous. Rome vous refuse, et vous espérez de
 « vivre ! Rome vous laisse bannir par les pays catholiques et aide à
 « votre bannissement, et vous croyez qu'elle vous est favorable ! Vous
 « ne vous apercevez pas que c'est là le commencement d'une sen-
 « tence terrible ? Mais que dis-je ? cette sentence, c'est vous qui l'avez
 « écrite, qui l'avez signée de votre propre main, en trempant la
 « plume dans le sang des Suisses ! etc., etc. (II, 412). »

On ne sait vraiment que penser d'un tel langage. Est-ce audace ?
 est-ce crédulité ? M. Gioberti n'a donc jamais connu les événements
 de la Suisse que par les récits de certains journaux français ? Le livre
 où se trouvent accumulées les invectives dont nous venons de rap-
 porter quelques échantillons est daté de Lausanne, et c'est dans cette
 ville que le livre a été imprimé. On nous a dit que M. Gioberti
 avait passé dans cette ville une grande partie de l'année qui
 vient de s'écouler, pour surveiller l'impression de son livre. Il
 ne se peut qu'il n'ait au moins rencontré quelques-uns de ces
 législateurs qui ont attribué le suffrage électoral aux mineurs de
 dix-sept ans et aux repris de justice. Il a vu destituer et pro-
 scrire tout ce que le clergé protestant renfermait dans le canton
 de Vaud d'hommes distingués par leur instruction et leurs vertus
 privées ; il demeurerait peut-être à peu de distance de la maison où

expirait l'un des penseurs les plus distingués et peut-être le critique le plus éminent de notre époque, M. Alexandre Vinet, victime de cette absurde et atroce persécution. Les saturnales démagogiques, les manifestations de l'atbéisme, la prédication de tous les principes anti-sociaux, tout cela s'est accompli à la porte de l'imprimerie où se préparait le *Gesuita moderno*. Veut-on savoir maintenant ce que M. Gioberti pense des *radicaux* de la Suisse ? « On sait qu'en Suisse « on appelle radicaux ceux qui voudraient *resserrer les liens fédératifs* des divers cantons et donner au gouvernement une forme « plus unitaire, et que leur parti comprend les *meilleurs esprits* et « peut-être les citoyens *les plus tendrement attachés à leur pays*. Que « si parmi les radicaux il se trouve *des exagérés* (ce que je ne nie « pas), cela ne doit étonner personne, telle étant la condition inévitable de tous les partis politiques ; mais quelles que soient ces *atteintes à la modération (immoderanze)*, ce n'est rien en comparaison des *atroces folies* du Jésuite de Naples (le P. Curci). On sait « aussi qu'une très-petite partie seulement des radicaux a pris part « à main armée aux tumultes de Lucerne, et cependant parmi eux « on compte des hommes fort respectables...., etc. (I, 464). » Cela se conçoit encore ; M. Gioberti n'a pas voulu manquer l'occasion d'un coup de chapeau à donner aux *radicaux* et même aux *communistes* de la Suisse (j'ai dû abrégé la citation). Ces braves gens ont un grand mérite aux yeux de notre philosophe : c'est de ne pas parler des Jésuites avec plus de modération que lui. Cela ne nous explique pas pourtant comment M. Gioberti a pu s'y prendre pour *démontrer* que les Jésuites, et non les corps francs, avaient versé le sang à Lucerne. Rien n'est plus simple pourtant, il suffit de comprendre la valeur des termes de philosophie : « Quand j'ai dit, dans les *Prolegomènes*, que les « Jésuites, bien qu'ils n'aient pas *assassiné* eux-mêmes (*benchè non fossero gli uccisori*), avaient été la *cause* de l'effusion du sang helvétique, il est clair que j'ai voulu dire qu'ils avaient été la *cause occasionnelle* du massacre ; et mon expression était exacte, parce « que, si vous aviez lu Aristote et le Vocabulaire de la Crusca, vous « sauriez que l'*occasion* est synonyme de la *cause* dans toutes les langues, et particulièrement dans la nôtre (II, 375). » Ainsi le fantôme se dissipe à mesure qu'on le repousse. Les Jésuites étaient d'abord les *auteurs* mêmes du massacre ; ils avaient *versé* le sang des Suisses ; bientôt ils n'ont plus été que la *cause* de ces massacres ; de

la cause on a passé ensuite à l'occasion, ce qui est la même chose... en italien ; enfin, l'occasion finit par dégénérer en *prétexte*. « Que les « Jésuites n'aient été qu'un *pur prétexte* aux expéditions des corps « francs, je le veux bien ; mais sans ce *prétexte*, le mouvement n'aurait pas eu lieu (II, 381). »

Il est un point que M. Gioberti ne tient pas moins à imputer aux Jésuites que les *massacres* de Lucerne : c'est l'*empoisonnement* de Clément XIV. Ici, il est vrai, M. Gioberti marche à coup sûr, appuyé sur l'autorité de M. le comte de Saint-Priest. Son récit néanmoins n'est pas tellement concluant qu'on ne se demande encore, après l'avoir lu, quelle main peut avoir présenté le poison au souverain Pontife.

Ce n'est pas qu'au temps de Clément XIV M. Gioberti ne crût possible de trouver un Jésuite capable de se charger de ce crime : *ai tempi di Clemente, questo gran Papa, potera trovare fra di voi un uomo capace di propinargli il veleno* (II, 154) ; mais, pour peu qu'on regarde de près les circonstances de la maladie et de la mort de Clément XIV, on ne voit pas trop comment un Jésuite, et quel Jésuite, aurait pu se glisser auprès de lui. Un Jésuite ! Il ne s'agit pas d'un Jésuite. « *En « imputant aux Jésuites ce crime, je n'entends pas tant parler des « Pères que de leurs clients* (III, 137). » C'est qu'en effet, quand M. Gioberti est embarrassé de trouver le *Jésuite* coupable, il a toujours à sa disposition au moins un *jésuitant*. Je ne sais si notre philosophe a trouvé ce mot dans le *Vocabulaire* de la Crusca. Moi je l'offre au Dictionnaire de l'Académie ; car il est vraiment bien trouvé. « Mais ceux « ci, après tout, n'étaient pas *Jésuites*. — Ils étaient *jésuitants*, et, « par conséquent, des vôtres. Ma costoro al postutto non eran Gesuiti. — *Erano gesuitanti, e però dei vostri...* (III, 123). »

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

— Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens ;

Car vous ne m'épargnez guère,

Vous, vos bergers et vos chiens.

On voit que M. Gioberti, malgré son dédain pour la littérature française, a profité de nos bons auteurs.

Mais laissons là le texte des accusations. Ce livre est triste, dangereux par l'effet qu'il peut produire. Au fond, il n'a rien de sérieux. Je n'insisterai plus que sur un dernier point. Il convenait à M. Gio-

berti de faire de Clément XIV *un grand homme*. Sans doute, un Pape qui a prononcé l'abolition des Jésuites ne peut-être que le plus grand des Papes ; mais l'histoire de Ganganelli ne prête guère à un tel panégyrique. En voyant ce malheureux Pontife succomber aux obsessions de toute sorte dont il était accablé, et expier par les remords un acte de faiblesse, l'âme se sent prise d'une grande compassion. On se rappelle le repentir de Libère et le martyr de Vigile. L'émotion douloureuse qu'excite cette catastrophe dans toutes les âmes impartiales a contribué certainement à dissiper les nuages dont la calomnie avait enveloppé les Jésuites. Ce coin soulevé du mystère qui cache les secrets de la Providence fait de Clément XIV le héros d'une des plus grandes tragédies qui se soient jamais jouées aux yeux des hommes. Mais passer, comme le fait M. Gioberti, de la pitié respectueuse du chrétien à l'apologie du philosophe, ce n'est pas seulement un paradoxe insoutenable ; à mes yeux, c'est une impiété.

« Personne jusqu'ici n'a marqué avec précision la physionomie
 « propre de cet illustre Pontife. Clément a été grand, parce que le
 « premier *il a fait paraître au dehors, dans la succession des Papes,*
 « *une idée vraie et grande (su il primo ad estrinsecare nella successione*
 « *Dei Papi un' idea vera e grande.* Je ne suis pas bien sûr de com-
 « prendre). C'est en cela que consiste l'*originalité*, qui, en révélant
 « un aspect nouveau des choses, est une *création*, et, en soulevant
 « l'homme au-dessus du vulgaire, lui communique le privilège que
 « nous appelons *grandeur*. Mais quelle fut en particulier la grandeur
 « de Clément ? Le Siège apostolique, outre le martyr, le
 « saint, le docteur, l'apôtre, nous fournit la perfection du législateur
 « civil, du protecteur des arts, du *guerrier*, du conquérant, de l'éru-
 « dit, du littérateur ; de sorte qu'il n'y a, pour ainsi dire, aucune
 « prérogative de l'intelligence, aucun développement de la civilisa-
 « tion qui ne brille comme une pierre précieuse sur la couronne pon-
 « tificale. Clément posséda un grand nombre de ces avantages....
 « mais aucun ne le distingue particulièrement et ne le met au-dessus
 « des autres. Gerbert et Lambertini furent plus savants, Hildebrand
 « et Jules II plus audacieux, Odescalchi et Chiaramonti plus intré-
 « pides, Segni et Peretti plus vigoureux, Parentucelli, les Médicis
 « et Braschi plus magnifiques, et ainsi de suite.... En quoi donc, je
 « le répète, consiste la supériorité particulière de Clément XIV ? Elle
 « consiste en ce qu'il fut le premier Pape en qui s'incarna d'une



« manière vive , claire et distincte, la conscience de la civilisation
 « moderne dans ses derniers progrès, particulièrement celle du siècle
 « dans lequel il a vécu : cette conscience qui, déjà devenue laïque,
 « européenne, italienne, reçut de Clément le sceau de la perfection,
 « en se faisant avec lui romaine et pontificale. L'honneur d'initier
 « l'Eglise à la civilisation moderne appartient à celui qui exécuta
 « son mandat (l'abolition des Jésuites) et accomplit cet acte qui ren-
 « dra son nom immortel dans l'histoire, parce qu'il a marqué, à pro-
 « prement parler, la fin du moyen âge ecclésiastique et de ces siècles
 « barbares qui avaient altéré la discipline et affligé la république
 « chrétienne. — La vie de Clément XIV suffit pour montrer en
 « lui le *Pape philosophe* : Clément fut philosophe par son génie, par
 « sa vie, par ses mœurs, par sa conduite ; mais surtout il se montra
 « tel en exterminant une secte qui est l'ennemie capitale de la spé-
 « culation et de la pensée, et qui empêcha et empêchera toujours
 « l'accord de la science humaine et de la science divine. — J'aime
 « à unir le nom d'Hildebrand à celui de Clément XIV ; car si l'un
 « commença la succession des Papes civilisateurs et réformateurs ,
 « l'autre l'avait fermée, avant que surgît celui qui s'apprête à rivali-
 « ser de vertus avec lui et à surpasser sa gloire (III, 73). »

Un homme d'une haute autorité, qui avait lu mon premier article sur le *Gesuita moderno*, m'écrivait, il y a quelques jours : « Citez, citez toujours ; c'est le meilleur moyen de réfuter ce mauvais livre. » Et, en vérité, les plus éloquents paroles pâleraient devant de telles citations. J'aurais pu les multiplier à l'infini, mais l'échantillon suffit, ce me semble. La comparaison d'Hildebrand et de Clément XIV est grotesque ; celle de Ganganelli et de Pie IX est odieuse. Si je voulais à mon tour chercher dans la suite des Papes un point de comparaison avec Pie IX, je n'aurais pas besoin de m'éloigner beaucoup de Clément XIV ; il me suffirait de remonter à Clément XIII. Quelques lecteurs, même parmi les catholiques, vont s'étonner, peut-être ; et pourtant quelle différence peut-on raisonnablement établir entre Clément XIII revendiquant le duché de Parme et Pie IX protestant contre l'occupation de Ferrare, si ce n'est que le vénérable Rezzonico fut abreuvé d'outrages par tous les souverains de l'Europe , tandis que Pie IX défend la souveraineté du Saint-Siège aux applaudissements du monde entier ? Oui , Rezzonico est sorti de son

magnifique tombeau, illustré par le génie et la reconnaissance de Canova ; il en est sorti tout aussi saint, mais plus jeune, plus actif, plus intelligent, plus amiable ; il a reparu au milieu des trônes ébranlés et abattus de ceux qui avaient cru fonder à tout jamais leur pouvoir absolu sur les ruines de la monarchie pontificale. Rezzonico ne fut pas compris ; Mastai est adoré, parce qu'en dépit des efforts tentés pour relever les barrières de l'ancien régime il n'y a plus d'intermédiaire entre les peuples et le successeur de saint Pierre.

Clément XIII était un Pape *zelante*, chose odieuse aux couronnes et mal comprise des nations. Pie IX est-il un *zelante*, ou faut-il le ranger parmi les Pontifes dont la *modération* a été louée au détriment du *zèle* des Pie V et des Sixte-Quint ? Tous les *zelanti* n'ont pas été des Sfondrati, de même que tous les *modérés* n'ont pas été des Clément XIV ; et souvent la disposition conciliante de quelques Pontifes n'a pas été moins glorieuse et moins utile à l'Eglise que l'ardeur de certains autres. S'il y a des batailles de Lépante à gagner, il y a aussi des Henri IV à ramener au giron de l'orthodoxie, et les larmes dont Clément VIII arrosait les basiliques de Rome, avant de se décider à prendre confiance dans les promesses du Béarnais, ont fait tout autant pour le triomphe du Catholicisme en France que les foudres de ses prédécesseurs, à l'époque où les politiques considéraient la religion du Souverain comme une chose indifférente. Le secret du charme irrésistible de Pie IX ne consisterait-il pas dans la réunion, à un égal degré, du *zèle* et de la *modération* ?

Il y a trois siècles, il s'est trouvé des hommes dans l'Eglise qui ont cru que le zèle intrépide des apôtres et l'austérité des cénobites pouvaient s'allier avec la connaissance du monde et l'intelligence des conditions suivant lesquelles se développent la civilisation et la science. C'est ce double aspect que, la première, après les illusions de la Renaissance, la Société de Jésus a cherché à réaliser ; le jour où une aussi grande pensée se transfigure dans la personne du souverain Pontife, ce jour doit-il être celui de la destruction de l'Ordre précurseur ? Mais à qui adresserais-je une pareille question ? Je n'en attendrais pas la réponse de la bouche de M. Gioberti, et je m'en rapporte à Pie IX.

Ch. LENORMANT.

DE LA SUPPRESSION DES TOURS D'ENFANTS TROUVÉS

ET DES AUTRES MOYENS A EMPLOYER
POUR LA DIMINUTION DU NOMBRE DES EXPOSITIONS.

(Deuxième et dernier article¹.)

Le précédent article a été consacré à examiner les moyens matériels, en quelque sorte, qui paraissent devoir conduire à la diminution du nombre des enfants trouvés; mais on se ferait illusion si on pensait que des mesures semblables, ou d'autres mieux combinées encore, apporteront à elles seules un notable changement dans le chiffre des expositions, et qu'en rendant les abandons plus difficiles elles rendront plus morales par là même les classes nombreuses qui déposent leurs enfants aux hospices. Les facilités matérielles qu'on offre au vice contribuent plus puissamment à le propager que les difficultés matérielles qu'on lui oppose ne parviennent à l'arrêter. Ce n'est pas par des moyens de police administrative qu'on régénère un peuple; c'est par des institutions sages, combinées avec les secours de la religion. Cet ordre d'idées nécessite quelques développements qui feront le sujet de ce second article.

Nul doute d'abord que le nombre des enfants trouvés ne dépende pour la plus grande partie de celui des naissances illégitimes. Pour restreindre le premier, il faut arriver à restreindre le second.

Au premier rang des remèdes indiqués se place évidemment la diffusion plus grande des idées religieuses. Créons, s'il est possible, dans toute la France, un peuple chrétien et chaste comme le peuple

¹ Voir *le Correspondant*, t. XIX, p. 674.

breton, qui fréquente les églises au lieu des spectacles, qui prie, qui se confesse, qui communie, et bientôt les administrations publiques n'auront plus à s'effrayer du débordement des enfants trouvés. Pour y parvenir, les catholiques ne doivent reculer devant aucun des moyens en leur pouvoir : qu'ils multiplient les églises, les salles d'asiles, les écoles, partout où l'insuffisance s'en fait sentir ; qu'ils ajoutent à l'aumône de leur argent l'aumône de leur temps, de leur zèle, de leur prosélytisme, et la France leur devra un bienfait de plus.

Mais ce moyen, dont le succès n'est pas douteux, est lent et indirect. Des procédés plus prompts et plus topiques doivent être mis en œuvre.

L'un des plus efficaces, sans contredit, est l'extension de ces sociétés charitables et profondément catholiques qui, sous le patronage et l'invocation de saint François Régis, réhabilitent les unions illégitimes et aplanissent pour les pauvres encore honnêtes l'accès du mariage qui leur est souvent si difficile. Le gouvernement a fait beaucoup pour elles en dispensant des frais de timbre et d'enregistrement les actes relatifs au mariage des indigents ; mais il reste encore bien à faire pour étendre sur toute la France le réseau bienfaisant de ces sociétés, et c'est à la charité privée que reviennent l'honneur et le fardeau de cette tâche.

Des hommes éminents ont soutenu, il est vrai, que le Code civil n'exige pas de formalités assez gênantes pour diminuer le nombre des mariages, et influencer par conséquent sur les deux chiffres corrélatifs des enfants naturels et des enfants abandonnés. Mais cette opinion ne peut se soutenir en présence des faits ; et quand même il serait exact de dire que la loi française n'a pas été parfois trop minutieuse, il suffit de l'attention la plus légère pour se convaincre que, livrés à leurs seules lumières, les pauvres, les ouvriers sont quelquefois dans l'impossibilité absolue de se marier, et que fréquemment ils éprouvent des difficultés qu'ils pourraient surmonter à force de patience, mais qui lassent leur bonne volonté peu persévérante et peu éclairée. Que se passe-t-il en effet ?

Un couple se présente à la mairie et déclare vouloir se marier. Le maire, en parcourant les papiers, s'aperçoit que l'acte du décès du père de l'un des futurs manque, et il refuse de passer outre. Mais le futur ne sait pas au juste si son père est mort ; il s'est adressé au maire de la

ville où demeurait son père et il n'a pas reçu de réponse. Pour éclaircir les faits, il faudrait qu'il fit un voyage long, coûteux, ou bien qu'il eût sur les lieux un correspondant officieux. Ce voyage dépasserait ses ressources et il ne le fait pas ; ce correspondant, il ne l'a pas. Aussi le mariage reste-t-il ajourné, et, en attendant, la cohabitation coupable continue. D'autres fois, c'est un acte de notoriété à faire établir, des jugements à obtenir, par conséquent des frais à supporter, etc. On voit donc quelles entraves la législation apporte à la célébration des mariages, et, pour rendre le fait plus saillant, pour le saisir dans sa généralité, nous avons laissé de côté ces cas exceptionnels, sans être rares, où les difficultés se compliquent, s'entremêlent, et où il faut toute la science du jurisconsulte pour les surmonter.

Cet état de choses contribue sans aucun doute à propager ces unions libres qui usurpent dans nos sociétés la place légitime du mariage ; et pour remédier à ce mal il est nécessaire que des hommes charitables et persévérants se dévouent à braver tous ces obstacles, se fassent les intermédiaires entre le pauvre et la loi, et lui ouvrent le difficile accès de l'union légale et religieuse, qui, seule, fonde la famille. Le mal, en effet, est immense. Sur 31,000 naissances environ qui ont lieu par an à Paris, on compte 10,000 naissances naturelles ; et lorsque l'on dira que, sur 4,000 mariages environ qui se sont faits en 1844 à Paris, 1,060 ont été faits par la seule Société de Saint-Régis ; que 1,017 enfants naturels ont par suite été légitimés ; que, dans les années suivantes, la proportion a été la même, sinon plus forte, on comprendra tout à la fois la profondeur de la plaie et l'efficacité du remède. Une remarque bien caractéristique et qui se rattache d'une manière bien intime à notre sujet a d'ailleurs été faite : c'est que, parmi les nombreux ménages qui, depuis dix-neuf ans que la Société existe à Paris, ont déclaré avoir déposé des enfants aux hospices, il n'en est pas un seul qui ne se soit empressé de réclamer son enfant, soit pour le moment du mariage, soit quelques jours après ; qu'un grand nombre même, qui d'abord avaient nié le dépôt, sont venus d'eux-mêmes demander qu'on les aidât à retrouver ces enfants. Preuve invincible que l'immoralité, que la honte influent sur les abandons plus encore que la misère ! Car ces pauvres gens qui réclament ainsi un enfant ne sont pas plus riches parce que leur union vient d'être réhabilitée aux yeux de Dieu et des hommes ; leur posi-

tion est la même, leur détresse aussi grande; et s'il s'éleve en eux le désir de donner un nom, un état civil à leur enfant, c'est qu'en revenant à l'honneur ils sentent réveiller dans leurs âmes les sentiments de la paternité et de la maternité, sentiments délicats que le vice avait étouffés.

Le remède est infaillible, sans dangers. Que dire maintenant d'un autre qui est appliqué depuis quelques années d'une manière assez générale, et qui soulève une vive controverse, le secours accordé aux filles-mères? On le sent tout de suite, il ne s'agit pas ici de cette prodigalité impudente avec laquelle une loi trop célèbre de la république répandait ces faveurs sur des femmes déhontées: tout le monde est unanime pour blâmer cet égarement d'une époque si féconde en erreurs; mais il s'agit d'un secours plus discret, donné avec plus de scrupule et d'intelligence. Qu'en penser encore une fois et qu'en dire?

A notre sens, il est impossible d'être absolu sur cette question. Il est telle position où ces secours préviennent des abandons regrettables, assurent à l'enfant une éducation plus saine, et aident peut-être à la réparation, en laissant sous les yeux de la mère, sous ceux du père, l'irrécusable témoin de la faute. Mais autant nous serions porté à l'admettre comme faveur exceptionnelle, *toute spéciale*, autant nous nous indignerions de le voir répandu, non-seulement sans discrétion, mais aussi par sommes considérables, lors même que chacune serait distribuée avec intelligence. Il est certains départements, il en coûte de le dire, où on n'envisage presque cette mesure que comme un moyen de diminuer les charges des hospices, et où la pensée d'économie l'emporte, malgré les administrateurs sans doute, sur les exigences d'une sévère morale. Les allocations y sont faites facilement, à la légère, et il n'est pas rare de les voir arriver à des femmes qui n'en sont pas à leur première faute et qui vivent dans l'inconduite. Ces abus ne sauraient être trop sévèrement dénoncés à l'opinion publique: de tels secours sont un soulagement pour une détresse excusable, et non une prime au désordre des mœurs; et l'on ne comprendrait pas que l'administration, gardienne de l'honnêteté publique, vint d'une manière générale prodiguer à la femme qui a méprisé les liens sacrés du mariage l'assistance qu'elle refuse au ménage honnête et malheureux.

Comme contre-poids à cette mesure et pour en bien marquer

le caractère tout exceptionnel, les hospices devraient adopter pour règle inflexible de ne jamais confier leurs enfants à des filles-mères. Trop souvent on s'y laisse aller sciemment ; trop souvent aussi on se contente de ce certificat bannal de bonnes vie et mœurs qui ne se refuse qu'aux escrocs et aux femmes affichées ; mais, de toute nécessité, il faut aller plus loin. Il faut exiger que le maire joigne à ce certificat la mention que la femme qui se présente comme nourrice s'est mariée à tel homme, tel jour, à tel endroit ; qu'elle n'est pas séparée de son mari. Car agir autrement, confier la nourriture de jeunes enfants à ces femmes sans moralité, c'est compromettre leur santé, leur vie, et surtout c'est récompenser l'inconduite, provoquer au libertinage, et raviver la source d'où sortent avec une si funeste abondance les enfants trouvés. Et ici, nous ne pouvons nous empêcher de nous élever de toute la force de notre conscience contre un usage déplorable qui règne dans certains départements de la France dont nous ne voulons pas rappeler les noms. Il est, dans ces départements, passé en habitude, même chez les mères les plus honnêtes, de confier la nourriture de leurs enfants à des filles-mères, soit parce qu'on se les procure à des prix moins élevés, soit parce qu'on y trouve plus de facilités. On choisit seulement celles que l'on croit régulières, celles qui n'ont eu qu'une faiblesse, et l'on croit ainsi avoir échappé aux dangers de toute nature que cet usage amène après soi. Or, quelle imprudence n'est-ce pas d'introduire dans une famille honorable une jeune fille qui a ainsi oublié ses devoirs, de la mettre en contact journalier avec les domestiques de la maison, et de confier à des mains flétries cet enfant, cette fleur si pure, si pleine d'innocence, mais qui, dès les premiers instants de la vie, peut recevoir les impressions du vice ! Et puis, cette jeune fille, habituée jusqu'alors à une existence rude et pénible, va s'accoutumer à toutes les aisances de la vie, et lorsqu'il lui faudra quitter son nourrisson, elle ressentira le regret amer de ces jouissances. De là le désir de retourner à la ville, de redevenir nourrice, et, pour y parvenir, elle se laissera plus facilement aller aux penchants de sa mauvaise nature. Que deviennent pendant ce temps les enfants de ces malheureuses ? Les hospices de ces départements ne le savent que trop.

Mais pour diminuer le nombre des enfants trouvés, le point capital est l'éducation de ceux dont le sort est entre les mains de l'E-

tat. Jusqu'à ce jour, ce soin n'a été que trop négligé, sous le rapport intellectuel comme sous le rapport moral, et des statistiques exactes prouvent que ces tristes rejetons de races impures sont les plus enclins à la débauche, à l'inconduite, au concubinage. Il n'est pas rare de voir certaines familles où le vice devient héréditaire et est, en quelque sorte, inféodé de génération en génération. De quelque côté qu'on les envisage, on ne trouve en elles qu'iniquité et corruption, et au sommet comme à la base, des arrière-grands-pères aux arrières-petits-fils, la filiation ne se renoue que par une chaîne d'infractions à la loi sociale et religieuse.

Donner une direction meilleure à l'éducation des enfants trouvés, ou, pour parler franchement, leur donner une direction, tel est donc un des remèdes principaux ; des développements un peu étendus sont rendus nécessaires tant en raison de l'importance du sujet que de la multiplicité des systèmes présentés.

Deux périodes sont à distinguer pour les enfants trouvés : celle de l'enfance proprement dite, celle de l'adolescence jusqu'à la jeunesse. La première ne nous occupera pas longuement ; il suffira d'exprimer les vœux suivants :

1° Augmentation du prix de la pension payée aux nourrices. Aujourd'hui, le prix en est tellement bas que les femmes dans la misère, habituées aux privations les plus grandes, peuvent seules, à raison de leur genre de vie, se contenter d'une aussi mince rémunération. L'intérêt de l'enfant exige au contraire qu'il soit confié à des familles plus voisines de l'aisance et plus à même de lui donner les soins qu'il réclame.

2° Cette augmentation une fois accordée, il devrait être établi en principe que chaque nourrice ne se pourrait charger que de la nourriture d'un seul enfant, concurremment avec le sien. Il y a tel ménage, maintenant, où cinq, six enfants trouvés sont simultanément en pension, et soumis par conséquent au régime de ce qu'on appelle les *nourrices sèches*, ce qui est une cause d'abus, d'accidents et de mortalité.

3° Placement des enfants chez des nourrices demeurant le plus près possible des villes où sont les hospices dépositaires. C'est le moyen de rendre la surveillance directe de l'hospice peu coûteuse et efficace, en même temps que cela ne nuira en rien au système de patronage que nous développerons plus bas pour les enfants arrivés à la seconde période.

Cette seconde période soulève des questions plus délicates. C'est alors que l'éducation devient indispensable, que l'enseignement peut se donner avec fruit, et que doivent être déposés dans le cœur de l'enfant les principes solides qui feront plus tard l'homme vertueux. Une subdivision doit encore se placer ici, suivant qu'il s'agit des garçons ou des petites filles. De grandes différences de position existent entre ces deux catégories.

Éducation des garçons. — On sait que le système aujourd'hui en vigueur consiste à placer les enfants sortis de nourrice chez des paysans qu'on nomme nourriciers. Théoriquement, cette combinaison est excellente; elle fait refluer vers l'agriculture un grand nombre des enfants des villes; elle est d'une simplicité admirable, en ce sens qu'il ne faut ni bâtiments, ni état-major de direction, ce qui n'est pas un médiocre avantage pour une administration aussi vaste. Les enfants enfin, placés au milieu de paysans, vivent comme ils vivront toujours, et ne s'habituent pas à des jouissances qu'ils ne trouveront pas plus tard. Mais dans la pratique que d'abus! D'abord, le plus souvent, les nourriciers sont choisis sans discernement, ou plutôt tous ceux qui se présentent sont admis; en outre, aucune surveillance ne s'opère sur eux: disséminés sur un très-grand territoire, ils n'ont point à craindre l'arrivée importune d'un inspecteur; aussi, au lieu d'envoyer les enfants à l'école, au catéchisme, de leur faire faire la première communion, de leur apprendre le métier d'agriculteurs, on ne les emploie la plupart du temps qu'à la garde des troupeaux, qu'aux travaux abrutissants, quand on ne les dresse pas à la mendicité et au vol dans les bois. Des faits plus affligeants pourraient même être cités; mais n'est-ce pas trop déjà que de voir se former ainsi une génération sans respect de l'ordre et de la propriété, sans intelligence et sans Dieu? Enfin, le plus grave des inconvénients qui existent aujourd'hui, c'est qu'à douze ans tous rapports cessent entre l'enfant et l'administration hospitalière. Légalement, il n'en est pas sans doute ainsi; mais comme, passé cet âge, l'hospice n'a plus à payer la pension de l'enfant; que, pour suivre son existence à plusieurs lieues de distance, il lui faudrait toute une organisation qu'il n'a pas sous la main, de fait, il devient entièrement étranger à ce pupille dont la loi pourtant lui confère la tutelle légale. Non-seulement il ignore comment il se comporte, mais même s'il existe; le percepteur n'est plus là pour porter au berceau de l'hospice la quit-

tance annuelle du nourricier ; dès lors tout est fini, ou, si le nœud doit se resserrer quelques moments, c'est parce que l'enfant trouvé, mineur encore, sollicitera de l'hospice l'autorisation qu'il lui faut pour se marier. Or, les résultats fâcheux de ce système, résultats dont quelques-uns sont inévitables, et dont la plupart ne peuvent être corrigés qu'à force de bon vouloir et d'énergie, n'ont pas besoin d'être mis en saillie : ils sautent aux yeux les plus prévenus.

Ces considérations ont porté un grand nombre d'esprits sérieux à l'adoption d'un système tout différent, celui des colonies agricoles, où l'enfant est retenu depuis sept ans jusqu'à dix-huit, où on surveille ses mœurs et sa religion, où on lui donne les éléments de l'instruction primaire, et enfin où l'on s'applique à lui apprendre un métier. Déjà de la théorie on est passé à la pratique ; un certain nombre de ces établissements sont déjà fondés et fonctionnent avec un succès réel. Grâce à la générosité de leurs fondateurs, au zèle et à la capacité de leurs directeurs, ils ont résolu avec honneur ce difficile problème et se sont placés à côté de la colonie de Mettray, leur heureuse devancière.

Mais ces colonies agricoles suffiront-elles ? Nous ne le pensons pas, pour le dire franchement. En effet, ce n'est pas seulement pour les enfants trouvés que l'on en sollicite ; on en réclame, et à fort juste titre, pour les orphelins de père et mère légitimes, qui, eux aussi, ont bien droit à l'intérêt ; pour les jeunes détenus, qui trouvent là un abri si sûr contre la corruption des prisons ; pour les enfants des villes dont on veut faire refluer l'excédant vers l'agriculture ; et en présence d'une concurrence aussi active, trois grandes causes s'opposeront à une large extension de ces colonies en faveur des enfants trouvés : le défaut d'argent, le défaut d'hommes dévoués et capables, la difficulté de la tâche. Comme les partisans absolus de ces établissements ne passeront pas facilement condamnation, il est nécessaire d'apporter les preuves à l'appui.

1° *Défait d'argent.* — Une colonie agricole sera toujours pour la charité une charge pesante. Non-seulement elle aura, dans les premières années de son existence, à amortir, au moyen de quêtes et de souscriptions, les dépenses de premier établissement, l'acquisition des bâtiments, ou le plus souvent leur construction, les frais d'appropriation, mais elle aura beaucoup d'autres charges. Dans une ferme ordinaire, le nombre des enfants est proportionné à celui des

hommes faits, et on n'en admet que juste ce qu'il faut pour s'acquitter des travaux qui exigent plus d'adresse que de force, et auxquels il coûterait trop cher d'employer les valets de ferme; on ne donne pas de leçons d'écriture, de lecture, de calcul, de catéchisme, et on se contente d'envoyer les enfants à l'école voisine ou à la paroisse; enfin l'exploitant, soit fermier, soit propriétaire, vit simplement, grossièrement même, et, stimulé par la nécessité, finit par faire chaque année un bénéfice suffisant, en économisant sou par sou, centime par centime. Mais dans une colonie agricole il n'en est pas de même. — Tout d'abord, les enfants, au lieu d'être, comme dans une ferme, l'appoint des hommes faits, deviennent le corps de l'armée des travailleurs, dont les hommes faits ne sont plus que l'armée légère. C'est sur les enfants qu'il faut compter pour le gros du travail, pour labourer, pour faucher, pour moissonner, et non pas seulement pour biner, pour sarcler; autrement, pour 100 colons, il faudrait 200 ouvriers, ce qui serait inadmissible. Or, le résultat nécessaire de cette organisation du travail est de le rendre moins productif: entre des mains moins vigoureuses, moins habiles, plus négligentes, il se fait avec plus de lenteur; un temps souvent précieux est perdu; des précautions indispensables sont omises, et toutes ces causes, si petites qu'elles soient, influent sur les produits, par conséquent sur les revenus. — En second lieu, une colonie agricole est nécessairement une école et une paroisse: trop nombreuse pour diriger ses enfants chez les instituteurs souvent éloignés, pour leur faire suivre les offices publics, elle appelle à elle un personnel d'instituteurs, de maîtres, un chapelain; il lui faut des classes, il lui faut une chapelle; et toutes celles qui d'abord ont voulu échapper à cette nécessité ont été amenées à la subir par la force des choses. — En troisième lieu, une colonie agricole, quelque petite qu'elle soit, est toujours une sorte d'établissement public. Son directeur doit être convenablement rétribué, ou si, par bonheur, une congrégation religieuse, un homme de dévouement, remplissent gratuitement cette fonction, il lui faut des logements plus complets, des dépendances plus commodes que pour un fermier ou sa famille.

Ces charges pèseront toujours sur les colonies agricoles; mais il est facile de prévoir qu'à ces dépenses inévitables il viendra s'en adjoindre d'autres moins impérieuses sans doute, mais non moins permanentes: ce sont les dépenses d'amélioration.

Dans une maison qui commence tout est rustique ; mais patience, cela ne durera pas longtemps. Lorsque les frais de premier établissement seront amortis et que le budget semblera devoir s'équilibrer, on sera plus difficile. Ces lits, qui dans les premiers jours suffisaient aux enfants sembleront mal sains, les classes trop étroites, les dépendances incommodes, la chapelle trop petite ; la bibliothèque devra être augmentée ; des cours nouveaux devront être introduits ; la nourriture sera plus abondante ; pour le développement des forces musculaires des enfants, une gymnastique sera établie. En un mot, toujours et toujours il y aura à agrandir, à perfectionner, par conséquent à dépenser au delà des recettes. Et d'ailleurs, comment s'y refuser ? Ces pupilles que la loi vous confie, on s'y attache ; on se laisse aller au désir de les choyer, de rendre leur vie plus heureuse ; ce directeur, ces maîtres si zélés, comment leur dénier la récompense d'une amélioration qu'ils réclament ? Comment décourager ces hommes qui usent toute leur vie pour quelques centaines de francs qu'ils sollicitent, surtout lorsque la charité publique est là ? Enfin, ces dépenses ont toutes un coin d'utilité, et c'est là le malheur, serions-nous tenté de dire : frivoles, on les rejetterait ; mais comme elles servent à un degré quelconque, on ne se sent pas le courage de les ajourner, moins encore de les rejeter ; et de bagatelle en bagatelle on arrive à un déficit permanent, que la charité doit toujours combler. Or, lorsque tant de choses importantes sont à faire, lorsque tant d'églises indispensables, tant d'écoles, d'asiles, d'hôpitaux sont à réédifier, à réparer, à créer ; lorsque, sans sortir des colonies agricoles, tant d'autres maisons semblables sont à fonder et invoquent également la bienfaisance générale, comment ne pas prévoir que les enfants trouvés ne passeront qu'après d'autres besoins, et que le défaut d'argent sera une limite à l'extension large de ce système ?

Au défaut d'argent s'en joindra un autre bien plus redoutable encore : le défaut d'un personnel dévoué et capable.

S'adressera-t-on pour le former à un Ordre religieux spécial ? Ce serait le moyen le plus sûr et l'élément le plus positif de stabilité. Mais cet Ordre, quel est-il ? Il est encore à naître, ou du moins, si les germes en existent, ces germes sont bien imperceptibles encore. S'adressera-t-on, provisoirement du moins, à des laïques ? On en trouvera, sans doute, mais en fort petit nombre ; car il est impossible de

se cacher que les difficultés abondent. Quant au directeur, pour commencer, ce n'est pas une tâche ordinaire que de surveiller deux cents enfants, trois cents peut-être, de présider à leur éducation morale, religieuse, professionnelle, de former une pépinière de professeurs et de contre-mâtres, de faire valoir une exploitation agricole de plusieurs centaines d'hectares, de maintenir l'ordre dans les classes et parmi les enfants, l'harmonie parmi les surveillants, l'économie dans la gestion des détails. Les hommes qui peuvent mener à bien de semblables entreprises sont rares, d'autant plus qu'ils doivent renoncer aux joies de la famille, aux tentations de l'ambition, et borner leurs vœux à une position modeste, ignorée, et pécuniairement au-dessous de celle à laquelle leur mérite leur donnerait droit de prétendre. Quant aux contre-mâtres, leur vie doit être rude, peu rétribuée, sans avenir. Peu faite pour tenter les hommes éclairés, elle n'attirera à elle, sauf de rares exceptions, que des hommes des champs, chez lesquels les qualités qu'on désire se rencontreront difficilement. Un redoutable écueil doit donc être ici signalé, puisque c'est contre lui qu'échoueront bien des tentatives.

Un dernier motif d'ailleurs devrait empêcher de confier exclusivement l'éducation des enfants trouvés à ces établissements : c'est que, si on ne les stimule pas par la concurrence, ils ne formeront pas des sujets tels qu'on pourrait les désirer. Peut-être les professeurs distingués qu'on y appellera feront-ils connaître les meilleures méthodes, les meilleurs engrais, les meilleurs assolements ; mais entre l'application de ces systèmes dans une colonie et leur mise en pratique au dehors, la différence sera grande. Dans une colonie, on n'a pas un budget de recettes fixe et invariable comme un agriculteur ; on a au contraire un budget élastique auquel on peut appeler le secours de subventions complémentaires, supplémentaires, extraordinaires. En outre, le directeur, les professeurs ont été habitués dès leur enfance à une vie plus relevée que celle des paysans, à des mœurs moins économes, moins parcimonieuses, moins dures. Il leur sera donc fort difficile d'y former leurs élèves, de leur refuser des jouissances dont ils ne pourraient se passer eux-mêmes, et qui sont devenues chez eux une seconde nature ; de les accoutumer aux intempéries des saisons, aux froids de l'hiver, aux chaleurs de l'été, à l'humidité du printemps et de l'automne, comme s'y endurcissent dans les fermes les enfants des laboureurs. Ce à quoi ils répugneront le plus, c'est de les initier à

ces économies insignifiantes en apparence, mais de chaque minute, dont se compose la vie du fermier et dont se forment ses bénéfices. Pour se contraindre à ces choses, petites, mesquines aux yeux des hommes doués d'une éducation libérale, il faut des efforts continuels ou la nécessité impérieuse.

Ces raisons empêcheront certainement que les colonies agricoles ne se multiplient en assez grand nombre pour recueillir tous les enfants trouvés. Nous avons cru devoir insister là-dessus, parce que la faveur qui entoure actuellement ces établissements utiles en a peut-être fait exagérer la portée et les ressources. Il est des cœurs généreux qui, mesurant tous les dévouements à celui qu'ils déploient, s'imaginent qu'à leur exemple la foule va se précipiter. Une telle pensée serait une illusion : aussi est-il nécessaire de la combattre, afin de chercher aux colonies agricoles des auxiliaires qui en complètent le réseau sur toute l'étendue du pays. Ces auxiliaires, nous espérons les avoir rencontrés.

Au milieu de nous existent des établissements solitaires, où des hommes possédant une science profonde en agriculture, menant une vie laborieuse et frugale, s'occupent de défricher les terres incultes, de dessécher les marais, et d'améliorer par leurs secours et par leur habileté le sol déjà labouré avant eux. Ces hommes habitent en commun, sans femmes et sans enfants, s'acquittent eux-mêmes de tous les détails de la vie agricole. Vivant sans luxe, ils suffisent toujours à leurs besoins, et s'ils ont recours à la charité publique, c'est bien plutôt en faveur des pauvres qu'ils soulagent qu'en faveur d'eux-mêmes. Attachés par un lien irrévocable au genre de vie qu'ils ont volontairement adopté, ils ont un personnel nombreux, expérimenté, assuré surtout ; propriétaires enfin du terrain qu'ils cultivent, ils sont stimulés par la nécessité à l'améliorer sans cesse et à en tirer le plus de profits possible. Ces hommes, dont l'organisation est un chef-d'œuvre d'économie politique, sont en outre, pour la plupart, versés dans les sciences humaines, et il s'en trouve toujours un nombre suffisant pour exercer un professorat à la portée du peuple. Enfin l'élévation de leurs sentiments religieux, l'abnégation de leur conduite, l'héroïsme de leur vie, les rendent dignes de former la jeunesse et de remplir cette mission, qu'on a si justement appelée un sacerdoce. Ces hommes, ce sont les Trappistes.

Les Trappistes ! On le sentira facilement, notre dessein n'est pas

de montrer combien leur institution est admirable au point de vue religieux, de rappeler quelle fonction sociale ils remplissent en priant pour ceux qui ne prient pas, et en désarmant ainsi la colère de Dieu, en s'immolant pour nos sociétés amollies par le luxe, et en donnant aux chrétiens de nos jours le spectacle si beau de la foi et de la rigidité des temps primitifs. Bien des choses seraient à dire sur ces pénitents publics, comme saint Bernard appelait ses enfants ; mais telle n'est pas notre pensée. Ce n'est pas parce qu'ils veulent, parce qu'il prient, parce qu'ils jeûment, parce qu'ils affligent leurs corps d'effrayantes austérités que nous les désignons ici à l'opinion : c'est parce qu'ils sont constitués depuis des siècles sur le pied de colonies agricoles, que leur passé est un gage de leur avenir, et qu'à côté d'eux il n'existe aucune autre institution qui se prête aussi facilement au service qu'on peut leur demander au nom de la société, comme au nom de la religion.

Si nous reprenons le même ordre d'idées que pour les colonies agricoles, nous verrons que les maisons de Trappistes échappent aux inconvénients que nous avons signalés. Et d'abord vient se placer la question d'économie, question prosaïque pour certains esprits, mais malheureusement toujours à l'ordre du jour, et que les récentes calamités qui ont affligé la France y mettront plus que jamais.

En premier lieu, le personnel est tout payé. Que des enfants trouvés soient ou non adjoints à la Trappe, il n'y en a pas moins le même nombre de religieux, c'est-à-dire de travailleurs qui bêchent, qui labourent, qui sèment, seulement, dans le premier cas, les religieux capables de former des professeurs sont employés à ce service, les travailleurs enseignent par l'exemple, démontrent par la pratique la perfection de leurs méthodes ; tandis que, dans le second, ils se contentent de travailler pour eux-mêmes et pour l'accomplissement de leur sainte vocation : mais, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, rien n'est changé, rien n'est augmenté. Il ne faut au surplus ni un directeur, ni un économiste, ni des professeurs, ni des contre-maitres ; tout cela existe et fonctionne par soi-même.

En second lieu, le logement de tout ce personnel est créé ; donc point de dépenses nouvelles pour ce chapitre : les dépendances sont toutes préparées, et il n'y a aucune nécessité d'en bâtir de plus vastes, puisque la récolte sera la même, à moins que le faire-valoir ne soit agrandi, et dans ce cas ce ne serait pas une charge réelle. Il n'y

a non plus ni chapelle, ni classes à créer, ni jardin à établir ; la seule dépense consistera dans la construction de quelques bâtiments pour l'habitation personnelle des enfants.

Troisièmement, une meilleure proportion est établie dans la distribution du travail : les hommes faits sont, sinon en majorité, du moins en nombre convenable, d'autant plus que les jeunes colons devant être gardés depuis sept ans jusqu'à dix-huit, dès l'âge de quinze, seize ans, l'établissement peut les considérer comme des travailleurs à peu près aussi utiles que les hommes faits.

Enfin, toute dépense de luxe est bannie. Le luxe et la Trappe sont deux mots qui s'excluent ; et ainsi, par toutes ces raisons que nous analysons sans les développer davantage, il devient évident que, si ce système est aussi coûteux que le système vicieux du placement dans les campagnes, il est plus économique que celui des colonies agricoles spéciales.

Mais ce n'est pas assez de l'économie ; quand même, à force de recherches, on trouverait des agriculteurs consentant à recevoir une colonie agricole à peu de frais, on ne pourrait compter que sur une bonne volonté éphémère, tant que le domaine cultivé n'appartiendrait pas à la colonie elle-même. Bien plus, si l'établissement était assez richement doté pour mettre dehors ce capital, il courrait d'autres chances non moins graves, celle du départ et du renouvellement du personnel dirigeant. Ici le personnel est non-seulement tout payé, tout trouvé, mais il est encore assuré. Voilà près de deux cents ans que ces communautés existent, et, loin de s'énerver, elles font chaque jour de nouvelles conquêtes. S'attacher à elles, c'est donc se poser sur un terrain solide qui ne fera pas défaut sous les pieds.

Enfin, les Trappes formeront des agriculteurs plus consommés et plus pratiques que les colonies agricoles actuelles. Etablies sur de vastes domaines, elles peuvent initier leurs pupilles à la grande culture ; disséminées sur des points fort divers du territoire, elles peuvent faire de temps à autre des échanges parmi les enfants les plus distingués, afin de faire faire à ces compagnons de l'agriculture *leur tour de France* et de leur enseigner comment les assolements, les méthodes se varient suivant les ressources et les besoins des localités. Riches par suite des mœurs frugales de leurs habitants et de la vie de communauté qui amortit tant de dépenses, elles peuvent faire des expériences et frayer la voie à de fructueuses innovations ; et en même

temps, propriétaires du sol au même titre que les simples particuliers, elles ont besoin comme eux de ne rien compromettre témérairement et de pratiquer cette économie intelligente qui est la base de toute bonne agriculture. Elles ont donc toutes les conditions voulues pour créer d'excellents agriculteurs, c'est-à-dire des hommes qui sachent non-seulement faire venir de belles moissons, mais qui connaissent l'art de les faire venir à un prix qui permette de s'enrichir, et par conséquent de continuer.

Ou nous nous abusons étrangement, ou bien il y a là un des éléments de la solution du problème. Les administrateurs qu'effraient à bon droit les vices du placement chez les nourriciers y verront une garantie contre ces abus, en même temps qu'ils ne redouteront plus des dépenses exagérées. Les personnes qui se préoccupent des intérêts de l'agriculture et veulent la tirer de la routine où elle est plongée, verront avec joie ces enfants, placés par milliers chez des agronomes éprouvés, devenir de bons valets de ferme, de bons régisseurs. Les hommes religieux enfin, qui gémissent de l'éducation actuellement donnée à ces malheureuses créatures, qui y voient la source de leurs désordres futurs et l'une des causes les plus actives de la multiplication des enfants trouvés, applaudiront à un projet qui confie ces victimes du vice aux hommes les plus purs par la foi, les plus austères par les mœurs.

Mais cette idée est nouvelle, et jamais aucune idée ne fait son chemin dans le monde sans avoir essuyé des contradictions ; parcourons donc rapidement les objections qui peuvent être faites.

Quelques catholiques s'étonneront peut-être de cette conception, et craindront qu'elle ne porte atteinte à l'Ordre religieux auquel nous voudrions confier, en partie du moins, l'éducation des enfants trouvés. Quelques faits seront notre première réponse. Les Frères des Écoles chrétiennes ne devaient, d'après la pensée de leur fondateur, que diriger les écoles des enfants du peuple ; aujourd'hui, poussés par la force des choses, ils s'occupent en outre de l'enfant devenu adulte pendant qu'il fait son apprentissage ; ils le suivent à l'atelier lorsqu'il devient ouvrier ; ils ont des pensionnats pour l'éducation d'enfants appartenant à des familles d'une position aisée, et enfin, s'éloignant encore plus de la lettre de leur institution, ils peuplent nos prisons centrales de gardiens dévoués. Or, parmi les catholiques, parmi le clergé, parmi les évêques, qui s'en est effrayé, qui a poussé le cri

d'alarme, qui a fait un reproche aux Frères d'avoir non pas violé, mais étendu leurs statuts ? personne encore ; et si des plaintes se sont fait entendre, ce n'est pas de la part de personnes dont la religion aime en général à prendre et à recevoir des conseils. Et sans sortir de l'ordre des Trappistes eux-mêmes, il suffit de connaître tant soit peu son histoire pour voir une de leurs communautés, qui avait été chercher en Suisse un refuge pendant la Révolution, proposer au gouvernement d'un canton de se charger de la direction des sourds-muets, une autre accepter du gouvernement français, à la fin de la Restauration, la direction d'une ferme-modèle ; ailleurs, on les a vus, cédant au désir des évêques, remplir dans des paroisses devenues vacantes les fonctions de curé, et passer du silence absolu du cloître aux fatigues de la prédication ; en Angleterre enfin, la communauté des Dames trappistines de Stapenhill, qui observe la même règle, a les mêmes supérieurs, s'est chargée d'une école gratuite de petites filles. Ces pieux solitaires savent donc, suivant le conseil de l'Apôtre, *se faire tout à tous, pour ramener tous à Jésus-Christ* ; et si la sainteté du but que nous indiquons leur est démontrée¹, il est hors de doute que, dans leur zèle, ils sauront concilier la règle et la charité, la vie de pénitence avec la vie d'apostolat.

Les catholiques d'ailleurs doivent envisager cette question d'un point de vue plus élevé.

Nous sommes loin aujourd'hui des temps où des colonies de moines défrichaient la France, où autour des disciples de saint Benoît les déserts se peuplaient, les solitudes se convertissaient en fertiles métairies, en bourgades, en villes enfin. Bien des siècles ont passé sur ces grandes choses, et, riches des bienfaits que les Ordres religieux nous ont légués, nous n'avons plus pour eux qu'un superbe dédain. Il a fallu de savantes recherches pour apprendre à nos générations modernes comment celles qui les avaient précédées étaient arrivées de la barbarie à la civilisation, de la vie sauvage des forêts

¹ Il n'est pas inutile de déclarer ici que c'est en notre nom personnel et sous notre propre responsabilité que nous exposons le plan ci-dessus. Il nous eût été facile de consulter les supérieurs de l'Ordre et de recueillir leurs observations ; mais si nous eussions agi ainsi, notre pensée eût été moins indépendante, et peut-être des esprits soupçonneux auraient-ils vu une inspiration étrangère dans ce qui ne vient en réalité que de nous-même.

et des camps à la vie agricole et industrielle, et quelle part les monastères avaient prise à cette pacifique révolution. Mais ce que l'on admire dans le passé, on le déclare inutile pour le présent, et en absolvant nos aïeux d'avoir toléré de leur vivant les cénobites qui les convertissaient et les éclairaient, on proclame hautement que toutes ces vieilles institutions ont péri sans retour. Eh bien, il faut, pour les catholiques qui croient à la sainteté des Ordres monastiques, qui veulent auprès d'eux des pénitents qui maintiennent dans l'Eglise l'exemple de la vie parfaite, des érudits qui renouvellent les prodiges de science des Bénédictins, des orateurs profondément retrempés dans la silencieuse méditation du cloître, qui ébranlent les populations de leur éloquence inspirée, il faut, disons-nous, pour les catholiques, une constante attention à saisir toutes les occasions de démontrer par les faits que l'Eglise est toujours utile aux nations, et que les grandes familles religieuses peuvent rendre autant de services aux peuples civilisés qu'aux peuples enfants. La foule inattentive ne comprend pas les raisonnements ; elle comprend les exemples, et pour elle l'étendue du bienfait est la preuve la plus haute de la divinité de la mission. Or, quelle plus belle occasion de relever aux yeux de tous les institutions monastiques, de les populariser, de les faire aimer ? Voilà des milliers d'enfants dont la corruption précoce étonne et effraie la société, qui vivent en étrangers dans l'Etat, qui se déclarent hostiles à la propriété, aux lois, à la famille, qui s'élèvent menaçants par leurs passions, par leurs préjugés ; et de pauvres moines, inconnus et méprisés du monde, viendraient assouplir, régénérer ces âmes, et tourner en une force vive et utile une énergie mise trop souvent au service du mal et du vice ! Certes, il y aurait là un magnifique argument que le Catholicisme pourrait présenter au monde, et un anneau admirablement forgé par lequel il rattacherait des bienfaits, que personne ne conteste plus aujourd'hui, à ceux dont la pensée n'est pas même soupçonnée par la foule.

Aussi, ce n'est pas de ce côté que les obstacles sérieux sont à craindre : il faut aborder un ordre tout différent d'objections.

Mais, dira-t-on, vous allez donner à ces enfants une éducation monacale et tout à fait opposée à nos mœurs et à nos idées, éducation bonne à peupler les couvents et non à faire des hommes vivant dans le monde, éducation qui leur apprendra à se préoccuper exclusivement des intérêts du ciel et à négliger ceux de la terre. En

outré, ne cherchera-t-on pas à abuser de l'influence que l'on aura sur eux pour exercer sur leurs jeunes âmes un prosélytisme dangereux, pour leur faire accepter une vie qui est au-dessus des forces humaines, lorsqu'elle n'est pas spontanément acceptée et recherchée ? Enfin, leur régime ne sera-t-il pas trop austère, ne fatiguera-t-il pas leurs corps et n'usera-t-il pas leurs santés ?

La première objection tombe évidemment devant les plus simples réflexions. Si le Trappiste passait ses années dans la contemplation exclusive, on aurait raison sans doute ; mais il n'en est pas ainsi. Le Trappiste emploie presque toutes ses nuits à la prière, c'est vrai ; mais ses journées sont consacrées aux occupations de la vie commune : il bêche, il laboure, il arrose. Et que ferait de plus, le paysan ? Que font de plus nos colonies agricoles ? En quoi peuvent-elles former davantage des hommes à la vie commune et ordinaire ? Car ce serait par trop simple de s'imaginer que, parce qu'un couvent de Trappistes étendra sa surveillance sur deux cents enfants, il les assujettira aux exercices des religieux, aux prières, aux méditations prolongées. Une telle idée peut tomber dans la tête d'un homme qui examine théoriquement la question ; elle ne passera jamais dans la conviction des hommes appelés à la mettre en pratique.

Mais, ajoute-t-on, on ne songera pas à les préoccuper assez des intérêts de la terre. Vaine objection pour quiconque a vu de près l'intérieur d'un couvent bien ordonné, et pauvre, comme le sont tous les nôtres. A la Trappe, il est vrai, on pense avant tout au ciel ; mais on sait aussi qu'une des vertus principales qui y mènent est l'accomplissement des devoirs de son état ; et comme chacun a ses fonctions, son ministère, le Père abbé la direction générale du monastère, l'économe la gestion de ses revenus, les uns le soin du jardin, les autres le soin des terres, les autres le soin des bestiaux, et que l'inattention à remplir ces fonctions, ce ministère, est un manquement grave à la règle, il n'est pas d'administration, il n'est pas de famille où les employés, les domestiques, les subalternes apportent plus de zèle à l'accomplissement de leurs devoirs, et où, par conséquent, les pupilles puissent avoir des exemples plus parfaits d'assiduité au travail, de respect pour la consigne et de vigilance pour les intérêts même purement temporels.

Mais, continue-t-on, on voudra exercer sur eux un dangereux prosélytisme. A nos yeux, le péril est peu redoutable. La vie du Trap-

piste est trop dure pour être acceptée à la légère, surtout lorsqu'on l'a vue de près pendant des années. Le jeûne et le silence perpétuel, les veilles prolongées sont choses qui ne séduisent que les âmes en qui Dieu a développé une irrésistible vocation. — Mais on leur fera mener une vie trop austère, et, même à l'insu des religieux, on verra se refléter sur la colonie la sévérité de la Trappe. — Pour toute réponse, nous dirons : visitez une Trappe, et jugez, par l'hospitalité, par la bienveillance, par la cordialité avec lesquelles vous serez accueillis, soignés, servis, de ce que Dieu a mis d'amour pour leurs frères dans le cœur de ceux qui ont tout quitté pour le trouver dans la solitude de la pénitence. Voyez, et par ce qu'ils sont pour des étrangers jugez ce qu'ils seront pour leurs pupilles, et dites si leur régime ne sera pas préférable à celui auquel vos enfants trouvés seront assujettis chez leurs nourriciers.

Une réponse plus péremptoire peut d'ailleurs être faite. D'une part, les établissements de Trappistes ne sont pas assez nombreux pour se charger de tous les enfants trouvés de sept à dix-huit ans, et ils ne pourront jamais que venir en aide aux colonies agricoles et les suppléer là où elles sont impossibles. D'autre part, avant de convertir ce projet en fait, il faudra de la patience et du temps. Ce ne sera pas de quelques mois, de quelques années, que l'administration centrale et les conseils généraux consentiront à appliquer en grand ce système. Trop heureux si on leur arrache d'abord quelques essais timides et lents ; et dès lors, si les abus se révèlent, si les craintes se réalisent, il sera facile de couper court à un mal aussi circonscrit, et de se séparer d'un système qui aura poussé d'aussi faibles racines.

Le principe général posé, il n'entre pas dans notre plan de nous occuper des détails et de décrire les articles du contrat à intervenir entre les Départements et les Trappes ; il nous suffira seulement de rappeler quelques points principaux. A notre sens, le Département devrait donner intacte la pension qu'il paie aujourd'hui aux nourriciers, et ce, jusqu'à l'âge de douze ans. Si la Trappe y perd sur les enfants du premier âge, elle y gagnera sur ceux qui arrivent à l'âge de treize, quatorze ans. Il serait même juste que, comme dans les colonies agricoles, une part des bénéfices procurés par ces enfants, depuis quatorze jusqu'à dix-huit ans, leur fût assurée à titre de pécule, pour leur être remise à leur sortie et pour aider à leur établissement. Ce serait un stimulant au travail, et en même temps une garantie de

moralité ⁴, et si ce prélèvement était onéreux pour l'établissement, nous irions jusqu'à proposer à cet effet une subvention spéciale. Enfin, la colonie devrait être en tout temps ouverte aux délégués du Département et à ses surveillants officiels. Ce ne serait point là une tyrannique immixtion, ce ne serait que l'exercice d'un devoir imposé par la loi et qu'on ne peut laisser totalement de côté, alors même qu'on le délègue en partie.

Les colonies agricoles et les Trappes, tels sont donc les établissements qui, se prêtant un mutuel concours, s'appuyant, se suppléant réciproquement, assurent l'avenir des enfants trouvés. Mais ce n'est pas assez de songer à l'avenir, il faut tourner les yeux vers le présent. Or, le présent, c'est le placement des enfants dans les campagnes, c'est le système du décret impérial, et il est matériellement impossible que six, que dix ans, à tout le moins, ne s'écoulent avant que la totalité des enfants élevés par l'Etat passe dans ces institutions. On le comprend dès lors, on ne peut laisser ce service en souffrance sous prétexte d'améliorations louables, mais longues à réaliser, et quelque chose est à faire dès aujourd'hui. C'est ce qui reste à examiner brièvement pour terminer cette première partie de la question.

Le patronage des enfants ainsi dispersés est fort difficile, et jusqu'à ce jour il a échoué; mais une tentative généreuse et nouvelle vient d'être faite par Mgr l'évêque de Périgueux, et il est à croire qu'elle portera ses fruits. Dans son zèle apostolique, ce vénérable prélat s'est adressé à tous les curés de son diocèse pour leur recommander cette portion souffrante de son troupeau, pour les supplier, au nom de la charité de Jésus-Christ, dont il est le digne ministre, de veiller sur leurs corps, plus encore sur leurs âmes, et de se faire ainsi, suivant la célèbre expression de saint Vincent de Paul, *les mères suivant la grâce de ceux que leurs mères suivant la nature ont abandonnés*. Un tel appel sera sans doute entendu; il se répétera de diocèse en diocèse, jusqu'à ce qu'il fasse le tour de la France; et si l'on considère qu'à la différence des sociétés de charité le clergé est répandu dans toutes les campagnes et exerce sa bienfaisante influence sur les

⁴ Quelques précautions pourraient être prises pour que cet argent ne fût pas follement dissipé. On pourrait pour cela faire un petit règlement paternel qui aurait les meilleurs résultats. Une partie serait employée en achats d'outils, d'instruments aratoires, une autre en vêtements. La dernière ne serait rendue qu'après quelques mois d'épreuves.

hameaux les plus reculés ; que c'est un corps organisé, et dans lequel, par conséquent, l'impulsion une fois donnée ne s'arrête pas facilement ; que c'est un corps voué au ministère de la charité, et libre des soins de la famille, de la politique et de l'administration ; enfin, que c'est un corps indépendant, qui ne relève que de lui-même et n'est point obligé de chercher dans l'élection, comme les maires, la base de son existence ; si, disons-nous, on considère toutes ces choses, on se convaincra qu'il y a dans cet essai le germe de la meilleure organisation. Cette surveillance, qui n'empêchera pas celle que l'administration conférerait de temps à autre à ses agents, sera la plus économique et la plus efficace, et en même temps qu'elle permettra de réprimer les abus en connaissance de cause, elle en préviendra le retour. Car ce qui amène le plus souvent la négligence des nourriciers, ce qui autorise en quelque sorte à leurs yeux leur apathie, c'est la pensée que personne n'est là pour dénoncer leur conduite. Contenus au contraire par la présence d'inspecteurs permanents, ils craindront de se compromettre, de s'attirer les reproches de l'administration, de se faire reprendre les enfants, de perdre par là les gains qu'ils en retiennent ; et pour éviter la pénalité ils s'efforceront d'avoir une conduite plus régulière. Il n'est pas toujours besoin de sévir pour réprimer, et les paternelles observations du curé, des représentations amicales maintiendront la plupart du temps le devoir et la règle.

On ne saurait donc trop supplier l'administration centrale de conduire dans cette voie les départements, et de le faire promptement. Des milliers d'enfants souffrent, languissent, meurent, faute des soins qui leur sont dus. Il est plus que temps qu'une protection large et efficace s'étende sur eux. Qu'on se mette à la tâche ; que l'on s'entende avec NN. SS. les Archevêques et Evêques ; qu'en réservant l'indépendance de tous, celle de l'administration comme celle du clergé, on s'efforce de doter la France d'un si grand bienfait. Lorsqu'on demande aux prêtres de France un dévouement de plus, on est toujours sûr d'une réponse favorable.

Un dernier mot sur ce patronage. Pour qu'il soit complet, il faudra qu'il ne s'arrête plus, comme aujourd'hui, à l'âge de douze ans. En agissant ainsi, on ferait preuve ou d'une incroyable apathie ou d'un aveuglement excessif. Tant que la surveillance n'était pas organisée, on comprenait cet abandon ; mais du jour où elle le sera sur la base que nous indiquons ou sur toute autre, si on en trouve une préférable,

on ne concevrait plus qu'on laissât à eux-mêmes, sans conseils et sans guides, ces jeunes gens au moment où la fougue des passions et le besoin de l'indépendance les menacent de tant de dangers.

L'éducation des enfants trouvés va donc mettre en présence trois systèmes : le placement à domicile avec le patronage des curés et l'établissement d'une surveillance laïque, la colonie agricole et la Trappe. Quelques esprits absolus objecteront qu'une solution uniforme serait préférable ; mais la question est de savoir si elle est possible, et on ne saurait l'admettre ici. D'ailleurs, la concurrence nourrit le zèle, favorise les améliorations, prévient la nonchalance, et, en charité comme en industrie, c'est le principe de toutes les précieuses découvertes.

Education des filles. — Sur ce second chapitre, nous serons brefs : les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous dispensent de développements, et il n'est besoin d'insister que sur les questions spéciales que soulève l'éducation des jeunes filles.

Les abus signalés plus haut dans le placement des garçons chez les nourriciers se reproduisent ici d'une manière plus déplorable. Il n'est pas rare de voir de malheureuses pupilles devenir la proie des passions des paysans qui les élèvent, quelquefois être cédées, vendues, comme une vile marchandise¹. Aussi, soit ignorance, soit mauvais exemple, soit penchant au vice, elles tournent presque toutes au mal et figurent pour un chiffre considérable parmi les victimes de la prostitution. C'est donc sur elles avant tout que doivent se porter les efforts tentés pour arriver à un patronage efficace, et c'est elles les premières qu'il faut enlever au placement chez les nourriciers. Les garçons peuvent attendre plus facilement encore l'ouverture d'établissements spéciaux.

Mais le placement à la campagne, comment le remplacer pour les petites filles ? Les établissements agricoles ne demandent pas un grand nombre de femmes ; les communautés religieuses qui travaillent de leurs mains à la terre sont rares, et si on en compte

¹ Le fait suivant, qui nous a été attesté par un inspecteur général des établissements de bienfaisance, montrera jusqu'où peuvent aller les abus. Une petite fille de quatorze ans avait été cédée par son nourricier, pour une modique somme, à un forçat libéré ; et le fait n'aurait pas été découvert, si le nourricier lui-même n'était venu se plaindre de ce qu'on ne l'avait pas payé et réclamer la protection de l'inspecteur pour se faire rendre justice. Quelle perversité, et en même temps quelle ignorance !

quelques-unes, elles ne peuvent pas exploiter un assez vaste domaine pour y former à l'agriculture un nombre suffisant de petites filles. Si on veut les employer au travail des champs, il surgira donc de sérieuses difficultés. Un essai toutefois a été tenté avec succès à Bonneval, près de Chartres, dans une colonie agricole, dont une moitié est affectée aux petits garçons et l'autre aux petites filles. En attendant que l'expérience confirme cet essai et que le temps le généralise, si l'épreuve est favorable, le seul moyen pratique est de confier ces enfants à des établissements d'éducation, soit laïques, soit tenus par des Sœurs. Si ces maisons étaient placées à la campagne, dans des conditions convenables, elles trouveraient encore à subsister avec la subvention que paient aujourd'hui les hospices et quelques secours du département. Là, on apprendrait aux petites filles, outre leur religion et l'instruction primaire, à filer, à coudre ; on les formerait aux industries les plus productives du pays et les plus morales ; on en chargerait quelques-unes des détails de la ferme, de la basse-cour, de la laiterie, afin de les mettre à même de se placer à la campagne, si elles le désiraient, et de devenir de bonnes femmes de ménage.

Les dépenses que l'on entreprendra ainsi seront productives, qu'on n'en doute pas ; et si quelques personnes sont disposées à les regretter, nous leur répondrons que c'est une avance faite à gros intérêts. Que l'Etat élève d'une manière morale et religieuse les cent vingt mille enfants trouvés qui lui sont confiés ; qu'il en fasse de bons paysans, des ouvriers habiles, laborieux, et après quelques années le nombre des enfants déposés aux hospices diminuera. On jette aujourd'hui au hasard et sans préparation la semence sur le sol, et l'on s'étonne qu'elle ne produise pas de beaux et larges épis, et que la plante parasite nuise à la moisson. Le contraire est ce qui devrait surprendre, car ce serait un démenti donné aux lois qui président au développement moral de l'humanité.

Comme appendice à ce long chapitre, il serait bien à désirer que l'on s'occupât d'ouvrir une carrière aux enfants trouvés une fois sortis du temps de l'éducation. Le décret impérial avait décidé que les garçons seraient mis à la disposition du ministre de la marine ; mais cette conception d'une époque toute militaire ne fut jamais exécutée, et son despotisme la rendrait encore moins exécutable aujourd'hui. Du reste, il y avait au fond une pensée juste : c'est que

l'Etat, qui avait fait des sacrifices pour nourrir ces enfants jusqu'à l'adolescence, avait droit à une rémunération, et pouvait demander des services dans l'intérêt de tous à ceux qui avaient été élevés aux frais de tous. Cette pensée pourrait être reprise dans ce qu'elle a d'équitable et de fondé, en la dégageant de ce qu'elle contient de trop absolu. Pourquoi, par exemple, n'offrirait-on pas à nos jeunes colons des concessions de terres en Algérie? Puisqu'il faut peupler d'Européens, de Français, cette France africaine, pourquoi n'y adresserait-on pas de préférence ceux qui, libres des liens de la famille, sont plus portés à quitter le clocher du village, et sont plus propres à la vie aventureuse d'une colonie naissante? Sur ce sujet, des idées excellentes ont été émises par M. de Carné dans un article spécial, et elles ne sauraient trop être méditées.

En tout cas, quelque chose est à faire. Il faut qu'au moins pendant quelques mois l'enfant devenu homme, émancipé par l'âge et la cité, trouve une main tutélaire qui le guide et l'empêche d'abuser d'une liberté d'autant plus dangereuse qu'elle a été moins connue. Il est d'expérience que le moment du plus grand péril pour la foi comme pour les mœurs est l'époque où le jeune homme, où la jeune fille, quittent le collège, l'institution, le couvent où ils ont été élevés, et que ceux qui résistent aux premières épreuves sont presque sûrs de continuer. C'est à ce but que pourraient servir les pécules des colons dont nous parlions plus haut. Ils maintiendront quelques semaines, quelques mois, des rapports affectueux entre le maître et l'élève, et prépareront peut-être des relations plus durables fondées sur l'amitié et qui conduiront à la vertu.

Ces mesures diminueront probablement le nombre des enfants naturels, et arrêteront la progression des expositions auxquelles ces malheureuses créatures sont condamnées. Mais parmi les enfants trouvés il en est beaucoup qui appartiennent à des familles légitimes. Comment arrêter le mal?

L'administration des hospices de Paris a ici donné un exemple excellent : c'est d'accorder des secours à la mère indigente, à la condition que l'enfant ne sera pas abandonné. Cette distribution de secours, qu'une décision récente du conseil général des hospices de Paris vient encore de perfectionner, se fait avec beaucoup de discrétion et après enquête, et elle complète très-heureusement le cadre que la Société maternelle et autres sociétés analogues s'efforçaient de remplir. Car

lorsque, pour nourrir son enfant, la mère n'a plus de lait dans son sein, ni d'argent dans sa bourse, quel autre moyen y a-t-il pour elle que de l'abandonner, à moins qu'on ne lui vienne en aide?

Une autre institution récente, et dont les fruits seront bien plus heureux encore si la prudence sait s'y allier à la charité, c'est l'institution des crèches. Quoiqu'à peine formées, les crèches sont déjà si populaires, chez les personnes vouées à l'étude des questions de charité, qu'il est superflu de les décrire ici. Il suffira, pour ce qui nous concerne, de rappeler combien elles influeront sur la diminution des abandons d'enfants légitimes. Aujourd'hui, la mère déjà surchargée d'enfants, et qui vient d'en mettre un de plus au monde, est obligée de le placer en nourrice ou de le nourrir elle-même. Le placer en nourrice¹, mais c'est au-dessus de ses forces; le nourrir elle-même, mais c'est la plupart du temps s'interdire le travail ou s'assujettir à payer à des berceuses un salaire considérable, qui, à Paris, s'élève quelquefois jusqu'à 70 c. par enfant et par jour. Aussi, pour un grand nombre de mères, la difficulté est insurmontable et ne se résout que par l'abandon du nouveau-né. Mais la crèche est là pour les aider. En gardant l'enfant toute la durée du temps du travail et moyennant une minime rétribution, la crèche permet à la mère de vaquer à ses occupations, sauf le temps de l'allaitement; elle lui restitue son salaire, et le met ainsi en état de nourrir elle-même son enfant. Or, il y a là le germe fécond d'une des plus heureuses révolutions morales. Non-seulement l'on ne verra plus les mères, forcées par d'impérieuses raisons d'économie, compromettre la vie de leurs enfants en les confiant à des femmes qui en nourrissent déjà soit un, soit quelquefois deux; mais, ce qui est plus important encore, c'est que, dans la classe populaire, l'attachement maternel, quelquefois si faible, sera ravivé par le fait même de l'allaitement. Réunissant en elles la double affection de la nourrice et de la mère, les femmes porteront un bien plus tendre intérêt à ces enfants qu'elles auront soignés, élevés; pour les conserver, elles ne reculeront devant aucun sacrifice, elles deviendront plus laborieuses, plus économes, elles s'efforceront d'amener leurs maris à des habitudes plus réglées, et elles regarderont les abandons, non plus comme un soulagement à leur détresse, mais comme le plus affreux des malheurs. Les hospices ne profiteront pas seuls

¹ A Paris, les mois de nourrice des pauvres se paient 15 francs par mois en moyenne.

d'une diminution de dépenses ; la moralité publique y gagnera en proportion, et bien au-delà.

Parvenu à ce point, il ne nous reste plus qu'à résumer brièvement toute la série des idées que nous avons parcourue.

Il faut des hospices d'enfants trouvés ; tout le monde en convient. Leur création a préservé en partie la société de l'immense malheur des infanticides et des expositions meurtrières ; mais elle n'a pas, comme on l'a trop répété, multiplié les abandons jusqu'à un point dangereux. Il importe pourtant de restreindre les abandons dans de justes limites, et cela dans l'intérêt de la morale, dans celui de l'humanité !

Parmi les mesures employées, deux ont eu des résultats funestes, à savoir : le déplacement des enfants et la suppression d'une grande partie des dépôts. La troisième, la suppression des tours, qui a si vivement préoccupé l'attention publique, n'a pas développé les infanticides comme on l'avait prédit dans les premiers moments ; et, appliquée avec prudence et charité, elle devient en réalité une sauvegarde pour les enfants, qu'elle préserve contre la criminelle industrie d'hommes et de femmes sans pitié. Un contrôle est donc utile, nécessaire, non pas seulement dans un étroit intérêt de finances, mais dans un intérêt élevé d'ordre et d'humanité. Mais ce contrôle ne doit pas être tel qu'il s'étende à tout, qu'il analyse tout, qu'il dévoile tout. Il doit être éclairé, mais non indiscret, à la fois sévère et indulgent, en un mot tenir compte dans une matière si complexe de l'infinie variété des faits.

Notre point de départ est le rétablissement sinon de tous, au moins du plus grand nombre des dépôts d'arrondissement existant antérieurement ; car la tâche est trop grande pour ne pas être divisée ; le fardeau est trop lourd pour être porté par une seule main, et d'ailleurs l'éloignement de l'hospice est souvent pour le nouveau-né la maladie ou la mort. Notre système, c'est le mode de réception à bureau ouvert, mais avec faculté pour les déclarants de ne pas faire connaître la famille de l'enfant : mode intermédiaire, qui permet à l'autorité de surveiller les auteurs des dépôts, qui sauvegarde l'état civil des enfants, qui prévient les abus du mystère absolu et ceux de la publicité totale, et qui part de cette idée que, dans certains cas, la morale publique repousse les dépôts, tout comme elle les réclame dans d'autres.

Avec un tel contrôle les abus seront retranchés, sans que les infanticides soient plus à craindre ; et ce système, appuyé des mesures

préventives que nous avons longuement indiquées dans cet article, amènera nécessairement une salutaire réduction dans le nombre des enfants trouvés.

Telles sont les idées, nouvelles à certains égards, que nous apportons dans cette discussion. Si elles s'écartent sous quelques rapports des systèmes le plus en faveur aujourd'hui, ce n'est pas que nous ayons cherché le facile mérite de la nouveauté, ou, si on l'aime mieux, de l'originalité. Il s'agit dans ces graves questions du sort de plus de cent mille enfants, que chaque année les administrations publiques élèvent à leurs frais; il s'agit non-seulement de leur santé, mais de leur vie; non-seulement de leur présent, mais de leur avenir; et en semblable matière, si on s'écarte tant soit peu des voies tracées, ce ne peut être que par un sentiment de devoir et non par un caprice d'écrivain. Lors même que, comme nous, on ne vient apporter dans cette redoutable balance qu'un grain de sable inaperçu, on ne doit le déposer qu'avec crainte et tremblement, et dans le sentiment d'un respect profond pour l'action que l'on accomplit.

Adolphe BAUDON.

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER SUR LA QUESTION DES
ENFANTS TROUVÉS.

Economie politique chrétienne, par M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont.

Recherches administratives, statistiques et morales sur les enfants trouvés, par M. l'abbé Gaillard.

Mémoire sur la nécessité de réviser la législation actuelle concernant les enfants trouvés, par M. le vicomte de Bondy.

Des Hospices d'enfants trouvés en Europe, par M. Remacle.

Du Tour des enfants trouvés, par M. Nicolas.

Du Paupérisme, par M. Lallier.

Des documents statistiques invoqués en faveur de la suppression des tours, par M. Lallier (Université catholique de décembre 1838).

Analyse raisonnées des ouvrages de MM. l'abbé Gaillard, Terme et Monfalcon, etc., par M. Henri Derbigny.

Rapport au roi du ministre de l'intérieur, en date du 5 avril 1837.

Rapport au ministre de l'intérieur, par M. Remacle 1845.

Recherches statistiques publiées en 1845 par la Société charitable de Saint-Régis de Paris.

LES POÈTES FRANCISCAINS EN ITALIE

AUX XIII^E ET XIV^E SIÈCLES.

Je n'entreprends point ici la réhabilitation historique de l'Ordre de Saint-François. Tous les écrivains ecclésiastiques s'accordent sur la mission religieuse de saint François d'Assise, si bien représentée par ce songe fameux où le Pape Innocent III le vit soutenant avec saint Dominique, de ses épaules, les murailles croulantes de Saint-Jean-de-Latran. Les historiens commencent à comprendre le rôle politique des Frères Mineurs, cette milice démocratique, contemporaine du triomphe des républiques italiennes; alliée naturelle des peuples, dont elle honnait la pauvreté; ennemie de toutes les tyrannies, dont elle n'avait ni peur ni besoin. Les savants avouent ce que doit l'esprit humain aux docteurs de l'école franciscaine : Alexandre de Hales, saint Bonaventure, le Platon du moyen âge; Roger Bacon, qui devança les modernes sur le chemin de toutes les découvertes. Chaque jour ajoute à ces tardives justices. Pendant qu'un jeune Dominicain, le Père Marchese, sous les cloîtres de Saint-Marc de Florence, écrit la vie des artistes de son ordre, dont il rappelle l'enthousiasme et la candeur, un religieux Franciscain de Prato va rassembler dans une publication nouvelle tous les écrivains de sa Compagnie, qui, dès le XIII^e siècle, prêtèrent à la langue vulgaire de la Toscane l'élévation de leur talent et l'autorité de leur exemple. Venu après tant d'autres plus compétents, je me borne à considérer la part que prit l'Ordre des Frères Mineurs aux premières inspirations de la poésie italienne. Déjà M. Görres a savamment commenté les chants publiés sous le nom de saint François d'Assise; je profite de ce travail excellent et j'espère le pousser plus loin. J'étudie d'abord saint François comme poète, en m'attachant à toutes les circonstances qui purent contribuer à son éducation littéraire, en discutant l'authenticité des compositions qui lui sont attribuées; et par là je ne pense point diminuer sa gloire. Sans

doute ce que j'honore en lui pardessus tout, c'est le saint, c'est le serviteur d'un grand dessein de Dieu pour la réforme de l'Eglise et le bien des hommes. Mais après cela, s'il fut touché du rayon poétique, je ne trouve pas qu'ils perde à être rangé parmi les chrétiens inspirés qui continuèrent les chants des prophètes, à la suite de saint Ambroise et de saint Grégoire, à côté de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. Le génie du saint fondateur passe aux premiers disciples qui lui succèdent, et je m'arrête à ces hommes trop peu connus : Frère Pacifique, qu'on appelait le Roi des Vers ; Giacomino de Véronne, auteur de deux poèmes inédits, où Dante n'a peut-être pas dédaigné de prendre quelques traits de son Paradis et de son Enfer ; le bienheureux Jacopone de Todi, traité comme un insensé, comme un malfaiteur, et du fond de sa prison foudroyant de ses satires les désordres du clergé et du peuple. Je finirai par cette belle légende des *Fioretti di S. Francesco*, qu'on peut considérer comme une petite épopée résumant les traditions héroïques de l'Ordre franciscain, ou plutôt comme le bouquet de toutes les fleurs poétiques écloses sur la tombe miraculeuse d'Assise. Et moi aussi j'ai visité cette tombe ; j'ai parcouru avec émotion les lieux saints qui l'entourent. On m'a montré le buisson d'épines qui se couvrit de roses quand saint François s'y précipita dans l'ardeur de sa pénitence. J'y ai reconnu l'image de cette langue italienne encore toute inculte et toute épineuse, qui n'eut besoin que d'être touchée par l'ascétisme catholique pour germer et fleurir ¹.

I. — SAINT FRANÇOIS.

La poésie italienne, comme toute poésie, descend de deux sources, l'une sensuelle, l'autre religieuse, qui mêlent quelquefois leurs eaux, mais dont on peut suivre les deux courants distincts dans toute l'histoire littéraire.

C'est à la fin du XII^e siècle et en Sicile, au milieu des enchantements de cette brûlante contrée ; c'est chez un peuple mêlé de sang grec et arabe, ingénieux, sans frein dans ses plaisirs comme dans ses vengeances, qu'on trouve les premiers vers italiens. Cet art nouveau grandit à la cour de Frédéric II, grand et mauvais prince, dont le

¹ On ne peut plus s'occuper de saint François sans citer avec reconnaissance l'*Histoire de saint François d'Assise*, par M. Chavin de Malan, où il y a beaucoup de science et de travail.

génie et l'impiété firent pendant cinquante ans l'étonnement de l'Europe et la terreur de l'Eglise, capable de toutes les affaires et de toutes les voluptés, et qui, au fond de son palais, entouré d'une garde sarrasine, partageait ses loisirs entre un sérail de belles captives et toute une académie de savants mahométans, de troubadours et de jongleurs. Lui-même n'avait pas dédaigné de composer dans l'harmonieux idiome de ses sujets. Son chancelier Pierre des Vignes, ses fils Enzo et Manfred l'imitèrent, et bientôt, de Palerme à Messine, on n'entendit plus que les accents d'une poésie charmante et dangereuse, où la galanterie des Provençaux se mêlait aux passions ardentes de l'Orient. Là commence cette veine trop féconde qui s'épanche dans les condamnables récits de Boccace, dans les comédies de Bibbiena et de Machiavel, et jusque dans le drame pastoral de Guarini, sans compter ce nombre infini de compositions voluptueuses qui énervèrent peu à peu le caractère national, et qui habituèrent la jeunesse italienne à passer sa vie aux genoux des femmes, dans l'oubli de la patrie et de la liberté.

Mais, heureusement pour l'Italie, on y voit aussi la poésie chrétienne couler à pleins bords, depuis la *Divine Comédie* jusqu'à la *Jérusalem délivrée*, jusqu'aux hymnes de Manzoni. Cependant on ne sait peut-être pas assez de quelles hauteurs ce large fleuve est descendu. Sans doute on connaît les noms d'un petit nombre de Toscans que Dante rappelle avec honneur, qu'il avoue pour ses devanciers et pour ses maîtres; mais ni la science de Brunetto Latini et de Guido Cavalcanti, ni le sentiment platonique de Guido Guinicelli, ni la piété de Guittone d'Arezzo ne suffit pour expliquer la soudaine abondance de cette verve chrétienne qui déborde dans les quinze mille vers de l'*Enfer*, du *Purgatoire* et du *Paradis*. Il faut remonter plus haut et chercher sur un autre point de l'Italie quelque chose de pareil à ce qu'on vit en Sicile, une autre réunion d'hommes inspirés, sous un maître puissant, et enfin ce concours de grandes causes sans lequel il n'y a pas de grands effets.

Quand on a quitté Rome, en se dirigeant vers le nord, après avoir traversé l'admirable désert de la campagne romaine et passé le Tibre un peu au delà de Cività Castellana, on s'engage dans un pays montagneux qui va, en s'élevant comme en amphithéâtre, des bords du Tibre jusqu'aux crêtes de l'Apennin. Cette contrée retirée, pittoresque, salubre, se nomme l'Ombrie. Elle a les agrestes beautés des Alpes,

les cimes sourcilleuses, les forêts, les ravins où se précipitent les cascades retentissantes ; mais avec un climat qui ne souffre point de neiges éternelles, avec toute la richesse d'une végétation méridionale qui mêle aux chênes et aux sapins l'olivier et la vigne. La nature y paraît aussi douce qu'elle est grande ; elle n'inspire qu'une admiration sans terreur, et si tout y fait sentir la puissance du Créateur, tout y parle de sa bonté. L'histoire y a laissé une trace non moins ineffaçable. De vieilles villes comme Narni, Terni, Amelia, Spoleto, se suspendent aux rochers ou se reposent dans les vallons, encore toutes crénelées, toutes pleines de souvenirs classiques et religieux, fières de quelque saint dont elles conservent les restes, de quelque grand artiste chrétien dont elles gardent les ouvrages. Il y a bien peu de sommets, si âpres et si nus, qui n'aient leur ermitage, leur sanctuaire visité des pèlerins. Au cœur du pays s'ouvre une vallée plus large que les autres ; l'horizon y a plus d'étendue ; les montagnes environnantes dessinent des courbes plus harmonieuses ; des eaux abondantes sillonnent une terre sagement cultivée. Les deux entrées de ce paradis terrestre sont gardées par les deux villes de Pérouse au nord et de Foligno au midi. Du côté de l'occident est la petite cité de Bevagna, d'où sortit Properce, le poète des voluptés délicates ; à l'orient, et sur un coteau qui domine tout le paysage, s'élève Assise, où devait naître le chantre d'un meilleur amour.

Ce n'est pas assez qu'une contrée soit belle et féconde, il faut qu'elle ait été profondément remuée par les événements pour produire de grands hommes. Cette préparation ne manquait pas à l'Italie au moment où finissait le XII^e siècle. Elle venait de terminer glorieusement, sous la conduite d'Alexandre III, la seconde lutte du sacerdoce et de l'empire. Elle y avait gagné la liberté, la puissance, la gloire, tout ce qui touche les peuples, tout ce qui les inspire, tout ce qui leur donne le droit et le besoin de s'éterniser par des monuments. Tous les arts s'éveillaient. Les idées religieuses et politiques qui avaient mené pendant cent ans les Italiens sur les champs de bataille voulaient être servies par la parole comme elles avaient été servies par les armes ; maîtresses des intelligences, il fallait qu'elles s'exprimassent, non dans l'idiome des savants, mais dans le langage de tous, et qu'après avoir fait une nation elles fondassent une littérature. L'exemple était donné. La France avait déjà une poésie dont

les chants passaient les Alpes, circulaient dans les salles des châteaux et sur les places publiques ¹. Si tout n'était pas irréprochable dans ces modèles, si les fabliaux des trouvères et les sirventes irrévérencieux de plusieurs troubadours s'adressaient aux esprits dérégés, il y avait des chants pieux comme ceux de Rambaud de Vaqueires, d'héroïques récits comme les batailles de Charlemagne et la mort de Roland, bien capables d'échauffer les imaginations chrétiennes. Sans doute l'activité politique et les communications littéraires se faisaient mieux sentir dans les villes lombardes qui avaient soutenu le principal effort de la guerre et recueilli les premiers fruits de la paix. Cependant les cités de l'Ombrie n'avaient pas été les dernières à se rallier sous le drapeau de la papauté et de la liberté. Elles se hâtaient d'user de la victoire en faisant acte de souveraineté, en se fermant de murs, en levant des troupes. Assise avait ses chevaliers, ses milices, qu'elle envoyait guerroyer contre Pérouse. Elle avait aussi ses marchands, qui trafiquaient au delà des Alpes, qui en rapportaient de gros bénéfices et des souvenirs durables. C'est ainsi qu'un vendeur de draps appelé Pierre Bernardone, ayant visité la France en 1182, et trouvant à son retour que sa femme lui avait donné un fils, le nomma François en mémoire du beau pays où il venait de s'enrichir. L'obscur marchand était loin de penser que ce nom de son invention serait invoqué par l'Eglise et porté par des rois ².

¹ Dès le commencement du XII^e siècle, Donizzone, qui écrivit en vers l'histoire de la comtesse Mathilde, connaissait les romans épiques français.

Francorum prosa sunt edita, bella, sonora.

Sur les voyages des troubadours provençaux en Italie, voyez l'*Histoire de la poésie provençale*, par M. Fauriel, t. II, et trois articles publiés par le même savant dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III et IV.

² *Vita a tribus sociis*, cap. I, 4 : « Quodam tempore, guerra inter Perusium et Assisium exeunte, captus est Franciscus cum multis suis concivibus. » — *Ibid.* II : « Johannes prius vocatus est a matre ; a patre vero tunc redeunte a Francia, in cujus absentia natus erat, Franciscus postmodum nominatus. » — Dans tout le cours de ce travail, je m'attache aux trois plus anciennes biographies de saint François : la première par Thomas de Celano, qui écrivit deux ans après la mort du saint ; la seconde par trois disciples qui furent chargés de compléter ce premier travail ; la troisième est l'ouvrage de saint Bonaventure, composée un peu plus tard, avec des traditions encore vives et des documents plus nombreux.

Le jeune François, confié de bonne heure aux prêtres de l'église de Saint-Georges, avait reçu d'eux les premiers éléments des sciences humaines. On l'a trop souvent représenté, comme il se dépeignait lui-même, comme un homme sans culture et sans savoir. Il lui resta de ses courtes études assez de latin pour entendre facilement les livres saints, et un singulier respect pour les lettres. Ce sentiment ne fut pas de ceux qu'il abjura en se convertissant. Il le portait si loin que, s'il rencontrait sur son chemin quelque lambeau d'écriture, il le relevait avec soin de peur de fouler aux pieds le nom du Seigneur ou quelque passage qui traitât des choses divines. Et comme un de ses disciples lui demandait pourquoi il recueillait avec le même scrupule les écrits des païens : « Mon fils, répondit-il, c'est parce que j'y trouve les lettres dont se compose le glorieux nom de Dieu. » Et, complétant sa pensée, il ajouta : « Ce qu'il y a de bien dans ces écrits n'appartient pas au paganisme ni à l'humanité, mais à Dieu seul, qui est l'auteur de tout bien¹. » Et, en effet, toutes les littératures sacrées et profanes, que sont-elles autre chose que les caractères avec lesquels Dieu écrit son nom dans l'esprit humain, comme il l'écrit dans le ciel avec les étoiles ?

Toutefois, l'éducation littéraire de saint François se fit moins par les études classiques, auxquelles il donna peu de temps, que par la langue française, déjà considérée en Italie comme la plus délectable de toutes et comme la gardienne des traditions chevaleresques qui polissaient la rudesse du moyen âge. Il avait un secret penchant pour ce pays de France, auquel il devait son nom ; il en aimait la langue ; bien qu'il s'y exprimât avec difficulté, il la parlait avec ses frères. Il faisait retentir de cantiques français les forêts voisines ; on le voit dans les premiers temps de sa pénitence mendiant en français sur l'escalier de Saint-Pierre-de-Rome ; ou, tandis qu'il travaillait à la reconstruction de l'église de Saint-Damien, s'adressant en français aux habitants et aux passants pour les inviter à relever la maison de Dieu. S'il empruntait l'idiome de nos pères, s'il était nourri de leur poésie, il y trouvait des sentiments de courtoisie, de générosité, qui

¹ Thomas de Celano, X : « Fili, litteræ sunt ex quibus componitur gloriosissimum Dei nomen. Bonum quoque quod ibi est non pertinet ad paganos, neque ad aliquos homines, sed ad solum Deum, cujus est bonum. »

passaient dans son cœur et dans sa conduite. Il faisait l'âme de ces compagnies joyeuses qui se formaient alors sous le nom de *corti* dans la cité d'Assise comme dans toute l'Italie, et qui popularisaient le gai savoir, les habitudes romanesques, les plaisirs délicats des Provençaux. Souvent ses compagnons, émerveillés de sa bonne mine et de la noblesse de ses manières, le choisirent pour le seigneur de leurs banquets ; en le voyant passer richement vêtu, le bâton de commandant à la main, au milieu de ses amis qui parcouraient les rues chaque soir avec des flambeaux et des chansons, la foule l'admirait et le proclamait « la fleur des jeunes gens ¹. »

Lui-même prenait au mot les bruits flatteurs murmurés sur son passage. Ce fils de marchand, qui désolait son père par ses largesses, ne désespérait pas de devenir un grand prince. Les livres de chevalerie n'avaient pas d'aventures qu'il ne rêvât. Il conçut d'abord la pensée de conquérir sa principauté la lance au poing, en s'engageant à la suite de Gauthier de Brienne, qui allait revendiquer contre Frédéric II le beau royaume de Sicile. Ce fut alors qu'il eut un songe mystérieux où il se vit au milieu d'un palais superbe ; les salles paraissaient remplies d'armes et de riches harnais, des boucliers resplendissants étaient suspendus aux murailles ; et sur ce qu'il demandait à qui appartenaient ce château et ces armures, il lui fut répondu que tout cela serait à lui et à ses chevaliers. Il ne faut pas croire que dans

¹ *Vita a tribus sociis*, I, 10 : « Stans in gradibus ecclesiæ cum aliis pauperibus, eleemosynam gallice postulabat, quia libenter lingua Gallica loquebatur, licet ea recte loqui nesciret. » — II : « Et fervente spiritu gallice petiit oleum, amore Dei, pro luminaribus ecclesiæ.... Cum aliis autem laborantibus in opere præfate existens, clamabat gallice ad habitantes et transeuntes juxta ecclesiam : venite et adjuvate me... Vir sanctus alta et clara voce laudes Domini gallice cantans. » Cf. *Vita a sancto Bonaventura*, cap. II, « Thomas de Celano, cap. III. — *Vita a tribus sociis*, cap. I : « Liberalior et hilarior, datus jocis et cantibus, civitatem Assisii die noctuque circumiens, sibi similibus est associatus.... Ut filius magni principis videretur... Naturaliter curialis in moribus et verbis. » *Ibid.* : « A sociis suis eligitur in dominum ; ut secundum voluntatem suam faceret expensas. Fecit ergo sumptuosam comestionem parari sicut multotiens fecerat. Cumque reflecti de domo exissent, sociique simul eum præcederent, euntes per civitatem cantando, ipse, portans in manu baculum quasi dominus, parum retroibat post illos. » Wadding, *Annales minorum*, I : « Cives Assisiatas eum vocabant juvenum florem. »

la suite le serviteur de Dieu oublia ce rêve ou n'y vit plus qu'une illusion du mauvais esprit ; il y reconnut un avertissement du Ciel, il crut l'interpréter en fondant cette vie religieuse des Frères Mineurs, qui était à ses yeux comme une chevalerie errante, instituée aussi bien que l'autre pour le redressement des torts et la défense des faibles. Cette comparaison lui plaisait, et quand il voulait louer ceux de ses disciples qu'il préférait à cause de leur zèle et de leur sainteté : « Ce sont là, disait-il, mes paladins de la Table-Ronde. » Comme tout bon chevalier, il avait entendu l'appel des croisades. En 1220, il s'était rendu au camp des chrétiens devant Damiette ; plus hardi que tous ces preux bardés de fer, il avait pénétré jusqu'auprès du soudan d'Egypte, prêché publiquement la foi, et défié à l'épreuve du feu les prêtres de Mahomet. Enfin, congédié avec respect par les infidèles, il avait laissé dans les Saints lieux une colonie de ses disciples, qui s'y perpétuèrent sous le nom de Pères de Terre-Sainte et qui y sont encore comme l'arrière-garde des croisés, comme les gardiens du saint Sepulcre et de l'épée de Godefroy. Après cela on n'est plus surpris quand les biographes de saint François lui décernent tous les titres de la gloire militaire, et quand saint Bonaventure, prêt d'achever le récit de la vie et des combats de son maître, s'écrie : « Et maintenant donc, valeureux chevalier du Christ, portez les armes de ce chef invincible qui mettra en fuite vos ennemis. Arborez la bannière de ce Roi très-haut : à sa vue tous les combattants de l'armée divine ranimeront leurs courages. Elle est désormais accomplie la vision prophétique selon laquelle, capitaine de la chevalerie du Christ, vous deviez ceindre une céleste armure ¹. »

¹ *Vita a tribus sociis*, II : « Scio me magnum principem futurum. » Thomas de Celano : « Videbatur ei namque domum totam habere plenam militaribus armis, sellis scilicet, clypeis, lanceis et cæteris apparatus... ; responsum ei hæc arma sua fore militumque suorum. — Cf. *Vita a tribus sociis*, I, *S. Bonaventura*, I. — *Opera sancti Francisci*. — *S. Bonaventura*, XIII : « Eia nunc, strenuissime miles Christi, ipsius fer arma invictissimi ducis... Impleta est prima visio quam vidisti, videlicet quod, dux in militia Christi futurus, armis deberes cælestibus signoque crucis insignibus decorari. » Ce point de vue est si habituel aux disciples de saint François qu'en 1687 un Franciscain espagnol, Gabriel de Mata, imprimait un poëme sous ce titre : *El cavallero Asisio, en el nacimiento vida e muerte del serufico padre S. Francisco, en octava rima*. — V. Chavin de Malan, p. 16 du supplément.



Mais comme il n'y avait pas de vrai chevalier sans service de dame, il avait fallu que François se choisit la sienne ; et en effet, peu de jours avant sa conversion, ses amis le trouvant pensif et lui demandant s'il songeait à se choisir une épouse : « Vous l'avez dit, répliqua-t-il, car je songe à me donner une dame, la plus noble, la plus riche, la plus belle qui fut jamais. » Il désignait ainsi celle qui était devenue pour lui l'idéal de toute perfection, le type de toute beauté morale, c'est-à-dire la Pauvreté. Il aimait à personnifier cette vertu, selon le génie symbolique de son temps ; il se la figurait comme une fille du ciel, qu'il appelait tour à tour la dame de ses pensées, sa fiancée, son épouse. Il lui prêtait tout le pouvoir que les troubadours attribuaient aux nobles femmes célébrées dans leurs vers : le pouvoir d'arracher les âmes éprises d'elle aux penchants terrestres, de les élever jusqu'à la conversation des anges. Mais pendant que chez les troubadours ces amours platoniques n'étaient guère que des jeux d'esprit, l'invisible beauté qui avait ravi saint François lui arrachait les cris les plus passionnés. Ouvrez tous les poètes du moyen âge, vous n'y trouverez pas de chant plus hardi, de paroles plus enflammées, que cette prière du pénitent d'Assise : « Seigneur, ayez pitié de moi et de Madame la Pauvreté. Et voici qu'elle est assise sur le fumier, elle qui est la reine des vertus ; elle se plaint que ses amis l'ont dédaignée et se sont rendus ses ennemis... Souvenez-vous, Seigneur, que vous êtes venu du séjour des anges afin de la prendre pour épouse et d'en avoir un grand nombre de fils qui fussent parfaits... C'est elle qui vous reçut dans l'étable et dans la crèche, et qui, vous accompagnant tout le long de la vie, prit soin que vous n'eussiez pas où reposer la tête. Quand vous commençâtes la guerre de notre Rédemption, la Pauvreté vint s'attacher à vous comme un écuyer fidèle : elle se tint à vos côtés pendant le combat, elle ne se retira point lorsque les disciples prenaient la fuite. Enfin, tandis que votre mère, qui du moins vous suivit jusqu'au bout et prit sa part de toutes vos douleurs, tandis qu'une telle mère, à cause de la hauteur de la croix, ne pouvait plus atteindre jusqu'à vous, Madame la Pauvreté vous embrassa de plus près que jamais ; elle ne voulut point que la croix fût travaillée avec soin, ni que les clous fussent en nombre suffisant, aiguisés et polis ; mais elle n'en prépara que trois, elle les fit durs et grossiers pour mieux servir les intentions de votre supplice. Et pendant que vous mouriez de soif, elle eût soin qu'on vous

refusât un peu d'eau, en sorte que ce fut dans les étroits embrassements de cette épouse que vous rendites l'âme. Oh ! qui donc n'aimerait pas Madame la Pauvreté par dessus toutes choses ! »

S'il était bienséant de porter les couleurs d'une noble dame et glorieux de se faire tner pour elle, il n'y avait guère moins d'honneur à savoir la chanter. Rien ne manquait plus à l'éducation chevaleresque d'un jeune seigneur, quand il s'évertuait à composer des vers, à les répéter en s'accompagnant du luth ou de la rote. François n'était point resté étranger à des passe-temps si doux. Il aimait la musique, et ses biographes louent la beauté de sa voix suave et forte, claire et flexible. Au temps de sa jeunesse, il avait rempli les rues d'Assise de ses gais refrains : après sa conversion, il faisait répéter des hymnes aux échos du désert. Un soir qu'il était touché jusqu'aux larmes par le chant d'un rossignol, il se sentit inspiré de lui répondre, et jusque bien avant dans la nuit il chanta alternativement avec lui les louanges de Dieu. La légende ajoute que François se trouva épuisé le premier et loua l'oiseau qui l'avait vaincu. Jamais, dans ses plus vifs retours sur ce qu'il appelait les égarements de sa première vie, dans ses plus amers dédains pour les voluptés du monde, il n'eut la pensée de condamner cet art mélodieux qu'il mettait au nombre des plaisirs du ciel. On raconte que, vers la fin de sa carrière, et dans un temps où il pliait déjà sous les fatigues et les austérités, cet homme, détaché de toutes les consolations terrestres, souhaita d'entendre un peu de musique pour réveiller, disait-il, la joie de son esprit. Et comme la règle ne permettait pas que le saint se donnât ce passe-temps par les moyens ordinaires, plutôt que de l'en voir privé, les anges voulurent servir ses désirs. La nuit suivante, comme il veillait et méditait, il entendit tout à coup le son d'un luth d'une merveilleuse harmonie et d'une mélodie très-douce. On ne voyait personne ; mais, aux nuances du son qui s'éloignait ou se rapprochait, on croyait reconnaître la marche d'un musicien allant et venant sous les fenêtres.

« *Vita a tribus sociis*, I : « Forsan uxorem accipere cogitasti ? — Verum dixistis, quia nobilliozem, et ditiozem et pulchriorem sponsam quam unquam videritis, acciperé cogitavi. — Et deriserunt eum. » Cf. Thomas de Celano, 1. — S. Bonaventure, VII : « In privilegio Paupertatis, quam modo matrem, modo sponsam, modo dominam nominare solebat. » — Eloge de la Pauvreté, *Fioretti di S. Francesco*, cap. 13. — Prière de S. François pour Madame la Pauvreté, *Opera S. Francisci*.

Le saint ravi en Dieu fut si pénétré de la douceur de ces accords qu'il crut un moment avoir passé à une meilleure vie ¹.

Le fils du marchand d'Assise avait donc reçu toute la culture qui formait les poètes de son temps ; car les poètes de cette époque orageuse ne grandissaient pas à l'ombre de l'école : la muse les visitait dans les hasards d'une vie militante, dans les tournois et les batailles. Souvent même, comme Wolfram d'Eschenbach, ces hommes éloquentes ne savaient pas lire. Ils s'inspiraient des romans qu'ils se faisaient réciter, des chants qu'ils avaient entendus, mais surtout des enseignements secrets de l'amour, qu'ils avouaient pour leur seul maître. Ce signe décisif ne devait pas manquer à la vocation pratique de saint François. Il faut s'assurer qu'il y eut chez lui autre chose que l'ardeur d'une imagination échauffée par des souvenirs et des lectures ; il faut voir quel amour posséda son cœur.

François achevait à peine sa vingt-quatrième année, livré aux plaisirs avec tout l'emportement de son âge et de son tempérament, quand tout à coup il fut saisi d'une grave maladie. Or, comme il se rétablissait lentement, et qu'un jour, pour reprendre quelques forces, il était sorti appuyé sur un bâton, il se mit à considérer du haut des terrasses d'Assise les riantes campagnes qu'elles dominent ; mais la beauté des champs, l'agrément du paysage, et tout ce qui plaît aux yeux, n'avait plus de prise sur son âme. Il s'étonnait d'un tel changement, et, à partir de ce jour, il commença à se devenir méprisable à lui-même et à prendre en dédain tout ce qu'il avait admiré ². Il éprouvait cet inexplicable ennui qui précède l'éclat des grandes passions. Vainement le jeune homme s'efforçait d'y échapper en se réfugiant dans la société bruyante de ses amis, dans ses projets de

¹ Thomas de Celano, IX : « Vox ejus vox vehemens, vox dulcis, vox clara, voxque sonora. » Pour l'histoire du Rossignol, *Fiorelli, di S. Francesco*. — S. Bonaventure, V : « Repente insounit cithara quædam harmoniæ mirabilis et suavissimæ melodix. Non videbatur aliquis ; sed transitumet reditum citharædi ipsa hinc inde auditus volubilitas innuebat. »

² Thomas de Celano, I : « Cumque jam paululum respirasset, et baculo sustentatus, causa recuperandæ sanitatis, cœpisset huc atque illuc per domicilium ambulare, die quodam foras exivit, et circa adjacentem planitiem cœpit curiosius intueri ; sed pulchritudo agrorum, amœnitas, et quidquid visu pulchrum est, in nullo potuit eum delectare. »

guerre et d'aventures. Les songes de ses nuits l'appelaient à une autre genre de vie qu'il ne comprenait pas ; un instinct puissant le poussait dans la solitude. Souvent il prenait le chemin d'une caverne voisine, et, laissant ses compagnons à l'entrée, il y pénétrait seul, sous prétexte d'y chercher un trésor. Là, il passait de longues heures dans une agonie d'esprit qu'il ne pouvait exprimer, troublé de pensées tumultueuses, de craintes et de remords. Son cœur sentait qu'il ne trouverait pas de repos avant d'avoir accompli quelque chose d'inconnu, mais de plus qu'humain. Alors il priait Dieu de lui montrer la voie, et il sortait de cette prière si brisé de fatigue que ses compagnons, en le revoyant, l'eussent pris pour un autre homme. Or, un jour qu'il persévérait ainsi dans l'oraison, il crut voir devant lui la croix du Calvaire et le Sauveur attaché au bois ; et à cette vue, dit l'historien de sa vie, son âme sembla se fondre en lui, et la Passion du Christ s'imprimer si profondément dans ses entrailles et dans la moelle de ses os, qu'il ne pouvait plus y arrêter sa pensée sans être inondé de douleur. On le rencontrait errant dans la campagne, donnant un libre cours à ses larmes et à ses sanglots ; et quand on lui demandait s'il souffrait quelque mal : « Ah ! s'écriait-il, je pleure la Passion de Jésus-Christ mon Maître, pour laquelle je ne devrais pas avoir honte d'aller pleurant par tout le monde ¹. » Voilà l'amour qui remplit la vie de saint François, l'étincelle que son génie attendait. Plusieurs douteront peut-être qu'un tel amour, bon pour former des solitaires et remplir des couvents, ait la puissance de susciter des poètes. Il est vrai que l'antiquité païenne ne connut rien de pareil. L'antiquité put connaître Dieu : elle ne l'a jamais aimé. Mais regardez les temps chrétiens, et vous verrez que cet amour y devient le maître du monde. C'est lui qui a vaincu le paganisme dans les amphithéâtres et sur les bûchers ; c'est lui qui a civilisé les peuples nouveaux, qui les a menés aux croisades, et qui a fait des héros plus grands que toutes les épopées. C'est le flambeau des écoles où les lettres revécurent pendant les siècles barbares : et qui peut douter de son pouvoir sur les esprits, s'il inspira tout ce qu'il y eut d'hommes éloquents depuis saint Paul et saint Augustin jusqu'à Bossuet, s'il dicta

¹ *Vita a tribus sociis*, I : « Plango passionem domini mei Jesu Christi pro quo non deberem verecundari alta voce ire plangendo per totum mundum. » Cf. S. Bonaventure, IX.

les Psaumes de David et les hymnes de l'Eglise, c'est-à-dire les plus sublimes compositions lyriques qui aient jamais été ?

En même temps que le pénitent d'Assise, dans la contemplation de la croix, apprenait à aimer Dieu, il commençait à aimer aussi l'humanité, l'humanité crucifiée, dénuée, souffrante ; et c'est pourquoi il se sentait poussé vers les lépreux, vers les misérables, vers tous ceux que le monde repousse. Dès lors il n'eut plus de paix jusqu'au jour où, en présence de son évêque, il se dépouilla publiquement des habits de sa condition pour prendre un manteau de mendiant. Les premiers qui le virent passer demi-nu, déchaussé, sur les places de cette ville dont il avait été l'ornement et l'orgueil, le réputaient pour un insensé et lui jetaient de la boue et des pierres. Et cependant, en se faisant pauvre, en fondant un Ordre nouveau de pauvres comme lui, il honorait la pauvreté, c'est-à-dire la plus méprisée et la plus générale des conditions humaines. Il montrait qu'on y peut trouver la paix, la dignité, le bonheur. Il consolait ainsi les justes ressentiments des classes indigentes, il les réconciliait avec les riches qu'elles apprenaient à ne plus envier. Il apaisait cette vieille guerre de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, et raffermissait les liens déjà relâchés de la société chrétienne. En sorte qu'il n'y eut pas de politique plus profonde que celle de cet insensé, et qu'il avait eu raison de prédire qu'il deviendrait un grand prince ; car, tandis que Platon ne trouva jamais cinquante familles pour réaliser sa république idéale, le serviteur de Dieu, au bout de onze ans, comptait un peuple de cinq mille hommes engagé à sa suite dans une vie de combat et d'héroïsme. Mais cette vie, la plus dure qu'on pût concevoir, était aussi la plus libre et par conséquent la plus poétique. Car une seule chose enchaîne la liberté humaine : c'est la crainte, et toute crainte se réduisant à celle de souffrir, rien n'arrêtait plus celui qui s'était fait de la souffrance une joie et une gloire. Affranchi de toutes les servitudes, de toutes les préoccupations triviales, François vivait dans la contemplation des idées éternelles, dans l'habitude du dévouement qui exalte toutes les facultés, dans un commerce familier avec la création qui a des charmes plus vifs pour les simples et les petits. Il errait, il mendiait, il mangeait le pain d'autrui comme Homère, comme Dante, comme Tasse et Camoens, comme tous ces pauvres glorieux à qui Dieu n'a donné ni toit ni repos dans ce monde, parce qu'il a voulu les garder à son service, errants et voya-

geurs, pour visiter les peuples et les consoler par leurs chants ¹.

Le dernier trait de ressemblance, et pour ainsi dire de parenté, entre saint François et ces grands esprits, c'était sa passion pour la nature. L'amour de la nature est le lieu commun de toutes les poésies. Il n'y a pas de troubadour qui ne célèbre de son mieux le joli mois de mai, le retour des fleurs, les doux concerts des oiseaux et le murmure des ruisseaux dans les bois. Mais à voir revenir les mêmes images dans le même ordre et les mêmes termes, on reconnaît trop souvent qu'il s'agit moins d'exprimer un sentiment que de satisfaire une convenance littéraire. C'est qu'il n'est pas si commun, si facile qu'on le pense d'aimer la nature, c'est-à-dire de sortir de soi, de considérer le monde extérieur avec désintéressement et respect, d'y chercher non des plaisirs seulement, mais des leçons. Aussi le christianisme si souvent accusé de fouler aux pieds la nature, a-t-il seul appris à l'homme à la respecter, à l'aimer véritablement, en faisant paraître le plan divin qui la soutient, l'éclaire et la sanctifie. C'était à cette clarté que François considérait la création ; il en parcourait tous les degrés pour y chercher les vestiges de son Dieu, il retrouvait celui qui est souverainement beau dans les créatures belles ; il ne dédaignait pas les plus petites, les plus méprisées, et, se souvenant de leur commune origine, il les nommait ses frères et ses sœurs. En paix avec toutes choses et revenu en quelque sorte à la primitive innocence, son cœur débordait d'amour non-seulement pour les hommes, mais pour tous les animaux qui broutent, qui volent et qui rampent ; il aimait les rochers et les forêts, les moissons et les vignes, la beauté des champs, la fraîcheur des fontaines, la verdure des jardins, et la terre et le feu, et l'air et les vents, et il les exhortait à rester purs, à honorer Dieu, à le servir. Là où d'autres yeux n'apercevaient que des beautés périssables, il découvrait comme d'une seconde vue, les rapports éternels qui lient l'ordre physique avec l'ordre moral et les mystères de la nature avec ceux de la foi. C'est ainsi qu'il ne se lassait pas d'admirer la grâce des fleurs et de respirer leurs parfums, en songeant à la fleur mystique qui sortit de la tige de Jessé, et quand il en trouvait beaucoup ensemble, il les prêchait comme si elles eussent été douées de raison. Ses heures se passaient quelquefois à louer l'industrie des abeilles, et lui, qui manquait de tout, il leur faisait donner en hiver du miel et du vin pour qu'elles ne périssent pas de froid. S'il rencontrait

¹ S. Bonaventure, VII, VIII.

un ver sur son chemin, il l'écartait doucement de peur qu'on ne l'écrasât, se souvenant de cette parole mise par le prophète dans la bouche du Sauveur : « Je ne suis plus un homme, mais un ver de terre. » Il proposait pour modèle à ses disciples la diligence des alouettes, l'innocence des tourterelles. Mais rien n'égalait sa tendresse pour les agneaux, qui lui rappelaient l'humilité du Sauveur et sa mansuétude. La légende rapporte que, voyageant en compagnie d'un Frère dans la Marche d'Ancone, il rencontra un homme qui portait sur son épaule, suspendus à une corde, deux petits agneaux. Et comme le bienheureux François entendit leurs bêlements, ses entrailles furent émues ; et s'approchant il dit à l'homme : « Pourquoi tourmentes-tu mes frères les agneaux en les portant ainsi liés et suspendus ? » L'autre répondit qu'étant pressé d'argent il les portait au marché voisin pour les vendre aux bouchers qui les tueraient. « A Dieu ne plaise ! s'écria le saint ; — mais prends plutôt le manteau que je porte et fais moi présent de ces agneaux. » L'homme, ne demandant pas mieux, les donna, et prit en retour le manteau qui était d'un bien plus grand prix, et qu'un chrétien fidèle avait prêté au saint le matin même, à cause du froid. Or François tenait les agneaux dans ses bras, ne sachant qu'en faire ; et, après en avoir délibéré avec son compagnon, il les rendit à leur premier maître, lui faisant une obligation de ne jamais les vendre et de ne leur causer aucun mal, mais de les conserver, de les nourrir et d'en prendre grand soin. Tout est charmant dans ce récit, et l'on ne sait qu'y admirer le plus, ou de la tendre faiblesse du saint pour les petits agneaux, ou de sa candide confiance en leur maître ¹.

Si François, par son innocence et sa simplicité, était revenu pour ainsi dire à la première condition d'Adam, lorsque ce premier

¹ Thomas de Celano, IX ; S. Bonaventure, VIII : « Consideratione quoque primæ originis omnium, abundantiori pietate repletus, creaturas quantumlibet parvas fratris vel sororis appellabat nominibus. » *Id.*, IX : « Exultabat in cunctis operibus manuum domini et per jucunditatis specula in vivificam consurgebat rationem et causam. Contemplabatur in pulchris pulcherrimum, et per impressa rebus vestigia prosequabatur ubique dilectum, de omnibus sibi scalam faciens in eum qui est desiderabilis totus.... Pietas.... quæ ipsum per devotionem sursum agebat in Deum, per compassionem transformabat in Christum, per condescensionem inclinabat ad proximum, et per universalem conciliationem ad singula, refigurabat ad innocentiam statum. »

père voyait toutes les créatures dans une lumière divine et les aimait d'une fraternelle charité, les créatures, à leur tour, lui rendaient la même obéissance qu'au premier homme, et rentraient pour lui dans l'ordre détruit par le péché. C'est un trait remarqué chez plusieurs saints que ces âmes régénérées avaient ressaisi l'ancien empire de l'homme sur la nature. Les Pères de la Thébaïde étaient servis par les corbeaux et les lions ; saint Gall commandait aux ours des Alpes ; quand saint Colomban traversait la forêt de Luxeuil, les oiseaux qu'il appelait venaient se jouer avec lui, et les écureuils descendaient des arbres pour se poser sur sa main. La vie de saint François est pleine de semblables faits attestés par témoins oculaires, et qu'il faut bien admettre, sauf à les expliquer comme on voudra, soit par cette puissance de l'amour qui tôt ou tard commande et obtient l'amour, soit plutôt parce que, en présence des serviteurs de Dieu, les animaux n'éprouvent plus cette horreur instinctive que notre corruption et notre dureté leur inspirent. Lorsque le pénitent d'Assise, tout abîmé de jeûnes et de veilles, quittait sa cellule et se montrait dans les campagnes de l'Ombrie, il semble que sur cette figure amaigrie, où il n'y avait presque plus rien de terrestre, les animaux ne voyaient plus que l'empreinte divine, et ils l'entouraient pour l'admirer et le servir. Les lièvres et les faisans se réfugiaient dans les plis de sa robe. S'il passait près d'un pâturage et que, selon sa coutume, il saluât les brebis du nom de sœurs, elles levaient la tête et couraient après lui, laissant les bergers stupéfaits. Lui-même, sevré depuis si longtemps des réjouissances des hommes, prenait un doux plaisir à ces fêtes que lui faisaient les bêtes des champs. Un jour qu'il était monté au mont Alvernia pour y prier, un grand nombre d'oiseaux l'environnèrent avec des cris joyeux et battant des ailes comme pour le féliciter de sa venue. Alors le saint dit à son compagnon : « Je vois qu'il est de la volonté divine que nous séjournions ici quelque peu, tant nos frères les petits oiseaux semblent consolés de notre présence. » Une autre fois, tandis qu'il traversait un lieu désert entre Grecio et Cotanello, seul avec un paysan, les loups s'approchaient de lui et le flattaient comme font les chiens. Je ne finirais pas si je voulais répéter d'un bout à l'autre les naïfs récits des contemporains ; mais je ne puis me défendre de citer un dernier exemple où éclate particulièrement cette faculté poétique qu'avait saint François d'animer, de transfigurer toutes choses, et de les mettre en scène. Comme

il commençait le cours de ses prédications, il arriva qu'en traversant la vallée de Spolete, non loin de Bevagna, il passa par un lieu où il y avait une grande multitude d'oiseaux, et surtout de moineaux, de corneilles et de colombes. Ce qu'ayant vu le bienheureux serviteur de Dieu, à cause de l'amour qu'il portait même aux créatures dépourvues de raison, il courut à cet endroit, laissant pour un moment ses compagnons sur le chemin. Or, à mesure qu'il s'approchait, il vit que les oiseaux l'attendaient, et il les salua selon son usage. Mais admirant qu'ils ne se fussent point enfuis à sa vue, il fut rempli de joie et les pria humblement d'écouter la parole de Dieu. Et il leur dit : « Mes frères les petits oiseaux, vous devez singulièrement louer votre Créateur et l'aimer toujours ; car il vous a donné des plumes pour vous couvrir, des ailes pour voler, et tout ce qui vous est nécessaire. Il vous a fait nobles entre tous les ouvrages de ses mains, et vous a assigné une demeure dans la pure région de l'air. Et sans que vous ayez besoin de semer ni de moissonner, sans vous laisser aucune sollicitude, il vous nourrit et vous gouverne. » A ces mots, selon ce qu'il rapporta lui-même et ce qu'affirmèrent ses compagnons, les oiseaux, se redressant à leur manière, commencèrent à tendre le cou, à battre des ailes, à ouvrir le bec en regardant le saint. Mais lui, passant au milieu d'eux, allait et venait, et les effleurait du bord de sa robe. Enfin il les bénit en faisant sur eux le signe de la croix, leur donna congé de s'envoler. Après quoi le bienheureux Père s'en alla avec ses disciples, pénétré de consolation. Mais comme il était parfaitement simple, par un effet, non de la nature, mais de la grâce, il commença à s'accuser de négligence pour n'avoir pas prêché aux oiseaux jusqu'à ce jour, puisqu'ils écoutaient la parole de Dieu avec tant de respect ¹.

Il ne faut pas trop mépriser ce qu'on peut trouver de péril dans cette amitié de saint François pour les agneaux et les colombes : j'y reconnais la même passion qui le portait vers tout ce qui était pauvre, faible et petit. D'ailleurs cet excès d'amour avait son utilité dans

¹ S. Bonaventure, VII, VIII, IX, XII ; Thomas de Celano, VII : « Cum esset autem simplex gratia, non natura, cepit se negligentiae incusare, quod olim non prædicaverit avibus, postquam audirent cum tanta reverentia verbum Dei. » Cf. *Vita sancti Galli, Vita sancti Columbani*, auctore Jona Bobbiensi apud Pertz, *Morumenta Germaniæ historica*. Chavlin de Malan, *Histoire de saint François*, page 193.

un siècle, dans un pays où l'on ne sut pas assez aimer, dans cette Italie du moyen âge qui pécha, qui se perdit par l'excès, par l'opiniâtreté des haines, par la guerre de tous contre tous. Rien n'était d'un plus grand exemple que cette horreur de la destruction poussée jusqu'à écarter les vers du chemin, jusqu'à sauver les brebis de la boucherie, dans un temps qui devait voir les cruautés de Frédéric II et de son lieutenant Eccelin-le-Féroce, qui devait assister au supplice d'Ugolin et aux Vêpres siciliennes. Cet homme, assez simple pour prêcher aux fleurs et aux oiseaux, évangélisait aussi les villes guelfes et gibelines : il convoquait les citoyens sur les places publiques de Padoue, de Brescia, de Crémone, de Bologne, et commençait son discours en leur souhaitant la paix. Puis il les exhortait à éteindre les inimitiés, à conclure des traités de réconciliation. Et, selon le témoignage des chroniques du temps, beaucoup de ceux qui avaient eu la paix en horreur s'embrassaient en détestant le sang versé. C'est ainsi que saint François d'Assise paraît comme l'Orphée du moyen âge, domptant la férocité des bêtes et la dureté des hommes, et je ne m'étonne pas que sa voix ait touché les loups de l'Apennin, si elle désarma ces vengeances italiennes, qui ne pardonnèrent jamais.

Un cœur si passionné ne se déchargeait pas assez par la prédication. La prédication ne sort pas de la prose, et la prose, si éloquente qu'elle devienne, n'est après tout que le langage de la raison. Quand la raison a produit la vérité, qu'elle conçoit sous une forme exacte et lumineuse, elle demeure satisfaite. Mais l'amour ne se contente pas si facilement : il faut qu'il reproduise les beautés dont il est touché dans un langage qui émeuve et qui ravisse. L'amour est inquiet : rien ne le satisfait ; mais aussi rien ne lui coûte. Il ajoute à la parole, il lui donne l'essor poétique, il lui prête le rythme et le chant comme deux ailes. Saint François voyait la poésie honorée par l'Eglise, qui lui donne la première place dans son culte, dans le cœur même de ses basiliques et au pied de l'autel, tandis que l'éloquence reste comme reléguée dans la chaire, plus près de la porte et de la foule. Lui-même éprouvait l'impuissance de la parole ordinaire pour rendre tout ce qui remuait son âme. Quand le nom du Sauveur Jésus venait sur ses lèvres, il ne pouvait passer outre et sa voix s'altérait, selon l'admirable expression de saint Bonaventure, comme s'il eût entendu une mélodie intérieure dont il aurait voulu ressaisir les notes. Il fal-

lait cependant que cette mélodie dont il était poursuivi finit par éclater dans un chant nouveau, et voici en effet ce que rapporte la légende.

En la dix-huitième année de sa pénitence, le serviteur de Dieu, ayant passé quarante nuits dans les veilles, eut une extase, à la suite de laquelle il ordonna à Frère Léonard de prendre une plume et d'écrire. Alors il entonna le Cantique du Soleil. Et après qu'il l'eut improvisé, il chargea le Frère Pacifique, qui dans le siècle avait été poète, de réduire les paroles à un rythme plus exact, et il ordonna que les Frères les apprissent par cœur pour les réciter chaque jour ¹. Les paroles du cantique étaient celles-ci :

« Très-haut, tout-puissant et bon Seigneur, à vous appartiennent
« les louanges, la gloire et toute bénédiction. On ne les doit qu'à
« vous, et nul homme n'est digne de vous nommer.

« Loué soit Dieu, mon Seigneur, à cause de toutes les créatures,
« et singulièrement pour notre frère, messire le Soleil, qui nous
« donne le jour et la lumière. Il est beau et rayonnant d'une grande
« splendeur, et il rend témoignage de vous, ô mon Dieu.

« Loué soyez-vous, mon Seigneur, pour notre sœur la Lune et
« pour les Étoiles : vous les avez formées dans les cieux, claires et
« belles.

« Loué soyez-vous, mon Seigneur, pour mon frère le Vent, pour
« l'Air et le Nuage, et la sérénité et tous les temps, quels qu'ils soient ;
« car c'est par eux que vous soutenez toutes les créatures.

« Loué soit mon Seigneur pour notre sœur l'Eau, qui est très-
« utile, humble, précieuse et chaste.

« Loué soyez-vous, mon Seigneur, pour notre frère le Feu. Par lui,
« vous illuminez la nuit ; il est beau et agréable à voir, indomptable
« et fort.

« Loué soit mon Seigneur, pour notre mère la Terre qui nous sou-
« tient, nous nourrit, et qui produit toute sorte de fruits, les fleurs
« diaprées et les herbes. »

Peu de jours après, une grande dispute s'éleva entre l'évêque d'Assise et les magistrats de la cité. L'évêque fulmina l'interdit, les magistrats mirent le prélat hors la loi et défendirent tout commerce

¹ Wadding, *Annales*, ad annum 1224. Pisanus, *Liber conformitatum*, pars 2, fol. II. Edition de Milan, 1510. Il y a sur l'authenticité des poésies de S. François une dissertation du P. Affò, citée par Tiraboschi, mais qu'il m'a été impossible de consulter.

avec lui et les siens. Le saint, affligé d'une telle discorde, se plaignait de ne voir personne qui s'entremît pour rétablir la paix. Il ajouta donc à son cantique le verset suivant :

« Loué soyez-vous, mon Seigneur, à cause de ceux qui pardonnent pour l'amour de vous, et qui soutiennent patiemment l'infirmé et la tribulation. Heureux ceux qui persévéreront dans la paix, « car c'est le Très-Haut qui les couronnera. »

Alors il ordonna que ses disciples iraient hardiment trouver les principaux de la ville, qu'ils les prieraient de se rendre devant l'évêque, et qu'arrivés là ils chanteraient à deux chœurs le verset nouveau. Les disciples obéirent, et au chant de ces vers, auxquels Dieu semblait prêter une vertu secrète, les adversaires s'embrassèrent avec transport et se demandèrent pardon.

Ensuite, ayant été conduit à Foligno pour y rétablir par le changement d'air sa santé altérée, il éprouva quelque adoucissement de ses douleurs. Mais bientôt il apprit par révélation qu'il souffrirait encore deux ans ; après quoi il entrerait en possession du repos éternel. Et ravi de joie, il composa les paroles suivantes, par lesquelles il termina le cantique :

« Soyez loué, mon Seigneur, à cause de notre sœur la Mort corporelle, à qui nul homme vivant ne peut échapper. Malheur à celui qui meurt en péché mortel ! Heureux ceux qui à l'heure de la mort se trouvent conformes à vos très-saintes volontés ; car la seconde mort ne pourra leur nuire.

« Louez et bénissez mon Seigneur, rendez-lui grâces, et servez-le avec une grande humilité ¹. »

Le Cantique du Soleil est cité pour la première fois par Barthélemy de Pise, dans un livre écrit en 1385, cent soixante ans après la mort du saint, et cependant on ne peut en contester l'authenticité. Cette façon de composer peu à peu, selon l'inspiration du cœur et le

¹ Le texte du poëme présente une sorte de prose rimée qu'on peut écrire ainsi :

Altissimo, omnipotente, bon Signore :
 Tue son le laude, la gloria, lo honore ;
 E ogni benedictione....
 Laudato sia mio Signore per suora luna, e per le stelle,
 Il quale in cielo le hai formate chiare e belle....
 Laudato sia mio Signore per suor acqua,
 La quale e molto utile, e humile, e pretiosa, e casta.

besoin du moment, rappelle tout à fait la manière des grands poètes, comme Dante, comme Camoëns, portant dans leurs voyages et leurs exils l'œuvre qu'ils avaient conçue, et y ajoutant au jour le jour l'expression toute brûlante de leurs douleurs ou de leurs espérances. Le poème de saint François est bien court, et cependant on y trouve toute son âme : sa fraternelle amitié pour les créatures ; la charité qui poussait cet homme humble et timide au travers des querelles publiques ; cet amour infini, qui, après avoir cherché Dieu dans la nature et l'avoir servi dans l'humanité souffrante, n'aspirait plus qu'à le trouver dans la mort. On y sent comme un souffle de ce paradis terrestre de l'Ombrie, où le ciel est si doré et la terre si chargée de fleurs. Le langage a toute la naïveté d'un idiome naissant, le rythme toute l'inexpérience d'une poésie peu exercée et qui contente à peu de frais des oreilles encore neuves. Quelquefois la rime est remplacée par l'assonance, quelquefois elle ne se montre qu'au milieu et à la fin du verset. Les délicats auront quelque peine à y reconnaître les conditions régulières d'une composition lyrique. Ce n'est qu'un cri ; mais c'est le premier cri d'une poésie naissante qui grandira et qui saura se faire entendre de toute la terre.

Tel n'est plus le caractère d'un autre poème cité par saint Bernardin de Sienne et qu'il attribue à saint François. Bernardin, postérieur de deux siècles au saint fondateur, mais enrôlé dès sa jeunesse dans la famille franciscaine, peut être reçu comme un fidèle interprète des traditions qu'elle avait conservées. Cet ouvrage, divisé en dix strophes de sept vers chacune, d'une construction très-simple, avec un nombre régulier de syllabes et de rimes généralement correctes, trahit bien le travail d'une main habile, peut-être d'un disciple chargé de retoucher l'improvisation du maître. Mais au fond on y retrouve encore toute la hardiesse du génie de saint François, toute la précision de son langage, enfin toute l'impression du grand événement qui marqua sa personne du sceau miraculeux. Je veux parler de cette extase où le serviteur de Dieu, en prières sur le mont Alvernia, vit venir à lui du haut du ciel une figure ailée de six ailes et attachée à une croix. Et comme dans cette contemplation il ressentait une consolation inexprimable, mêlée d'une douleur infinie, il se trouva que ses mains et ses pieds étaient percés de clous, dont on touchait la tête ronde et noire et la pointe recourbée. Ceux qui n'admettent rien de surnaturel dans l'histoire nieront ce fait ; ils ne

peuvent effacer les dépositions des témoins innombrables qui l'attestèrent juridiquement, ni briser les vieux tableaux de Giotto qui en conservent le souvenir, ni déchirer le poëme qu'on va lire et qui semble écrit dans le feu des ravissements divins ¹.

« L'amour m'a mis dans la fournaise, l'amour m'a mis dans la fournaise ; il m'a mis dans une fournaise d'amour.

« Mon nouvel époux, l'amoureux petit Agneau, m'a remis l'anneau nuptial ; puis, m'ayant jeté en prison, il m'a frappé d'une lame, il m'a fendu tout le cœur.

« Il m'a fendu le cœur, et mon corps est tombé à terre. Ces flèches que décoche l'arbalète de l'amour m'ont frappé en m'embrasant. De la paix il a fait la guerre ; je me meurs de douceur.

« Je me meurs de douceur. Ne vous en étonnez pas. Ces coups me sont portés par une lance amoureuse. Le fer est long et large de cent brasses, sachez-le : il m'a traversé de part en part.

« Puis les traits pleuvaient si serrés que j'en étais tout agonisant. Alors je pris un bouclier ; mais les coups se pressèrent si bien qu'il ne me protégea plus ; ils me brisèrent tout le corps, si fort était le bras qui les dardait.

« Il les dardait si fortement que je désespérai de les parer, et pour échapper à la mort je criai de toute ma force : « Tu forçais aux lois du champ clos. » Mais lui il dressa une machine de guerre qui m'accabla de nouveaux coups.

« Les traits qu'il lançait étaient des pierres garnies de plomb, dont chacune pesait bien mille livres ; il les lançait en grêle si épaisse que je ne pouvais les compter. Aucune ne me manquait.

« Jamais il ne m'eût manqué, tant il savait tirer juste. J'étais couché à terre, sans pouvoir m'aider de mes membres. J'avais le corps tout rompu et sans plus de sentiment qu'un homme trépassé.

« Trépassé, non par mort véritable, mais par excès de joie. Puis, reprenant possession de mon corps, je me sentis si fort que je pus suivre les guides qui me conduisaient à la cour du ciel.

« Après être revenu à moi, aussitôt je m'armai, je fis la guerre au Christ ; je chevauchai sur son terrain, et l'ayant rencontré, j'en vins aux mains sans retard et je me vengeai de lui.

« Quand je fus vengé, je fis avec lui un pacte ; car dès le com-

¹ S. Bernardin, *Opera*, t. IV, sermon 4. Cf. Bolland. t. II, oct., p. 1003.

« mancement le Christ m'avait aimé d'un amour véritable. Maintenant mon cœur est devenu capable des consolations du Christ.

« L'amour m'a mis dans la fournaise, l'amour m'a mis dans la fournaise ; il m'a mis dans la fournaise d'amour ¹. »

Assurément, ce qui se passa entre Dieu et saint François sur le mont Alvernia ne pouvait pas se traduire dans le langage des hommes. Mais quand le saint, descendant de ce nouveau Sinaï, laissait éclater ses transports dans un chant lyrique, il ne faut pas s'étonner d'y retrouver le tour habituel de son esprit et les riches couleurs de son imagination. On reconnaît l'aventureux jeune homme d'Assise, celui qui renonça au service de Gauthier de Brienne pour devenir le chevalier errant de l'amour divin ; on ne peut plus douter de lui quand il représente son extase comme un assaut d'armes, et ses élans vers le ciel comme une chevauchée sur la terre du Christ.

Saint Bernardin de Sienne cite un dernier cantique bien plus considérable, et composé de trois cent soixante-deux vers, mais qui se divise en strophes de dix vers chacune, avec des rimes industriellement combinées. Ce sont déjà les indices d'une origine plus moderne, et je trouve, en effet, le même poëme attribué au bienheureux Jacopone de Todi, mort en 1306, au moment où la poésie italienne, mûrie au soleil du XIII^e siècle, avait déjà toute sa fleur. Si je pénètre plus avant, le fonds même de la pièce me semble une allusion aux premières années de la conversion de Jacopone, où il passa pour insensé non-seulement auprès des mécréants et des indévots, mais dans l'opinion de tous. D'ailleurs je ne remarque plus ici la brièveté, la fermeté, la simplicité qui font le cachet des œuvres de saint François. Seulement, pour concilier toutes les traditions et pour éviter le périlleux honneur d'un dissentiment trop complet avec M. Görres, si compétent en tout ce qui touche à la mystique chrétienne, on peut admettre que le bienheureux pénitent de Todi paraphrasa, avec son abondance naturelle et avec la subtilité de son temps, une pensée

¹ In foco l'amor mi mise,
 In foco l'amor mi mise,
 In foco d'amor mi mise.
 Il mio sposo novello,
 Quando l'anel mi mise,
 L'Agnello amorosello,
 Poichè in prigion mi mise,
 Ferimmi d'un coltello,
 Tutto il cor mi divide....

simple et grande qu'il trouvait dans quelque vieux cantique de saint François, comme les disciples d'un musicien reproduisent dans une suite de variations le motif donné par le maître. En poussant plus loin cette conjecture, on retrouverait le thème primitif dans ce dialogue que je détache du poème ¹.

L'Ame ou François :

« Que nul donc ne me reprenne si l'amour me fait aller semblable
« à un fou ! Il n'y a plus de cœur qui se défende, qui échappe à un
« tel amour..... Car le ciel et la terre me crient et me répètent hau-
« tement, et toutes les choses que je dois aimer me disent : Aime
« l'amour qui nous a faites pour t'attirer à lui.... »

Le Christ :

« Mets l'ordre dans ton amour, si tu m'aimes. La vertu ne réside
« que dans l'ordre.... et toutes les choses que j'ai créées sont faites
« avec nombre et mesure, toutes sont ordonnées à leur fin der-
« nière..... Comment donc par trop d'ardeur es-tu tombée en dé-
« mence ? Ame chrétienne, tu es sortie de l'ordre, et ta ferveur ne
« connaît pas de frein. »

L'Ame ou François :

« O Christ ! tu m'as dérobé le cœur et tu me dis de mettre l'ordre.

¹ S. Bernardin, *Opera*, t. IV, sermon 16. Il s'agit du cantique qui commence en ces termes :

Amor de caritate,
Perchè m' ha si ferito ?
Lo cor tutto partito,
E arde per amore,
Arde e incende,
Nullo trova loco....

Ceci est le refrain. J'ajoute une stance entière pour donner une idée du rythme.

« Tu dall' amor non te defendesti,
De celo in terra el te fè venire,
Amore a tal bassezza descendesti,
Com' homo, despetto per lo mondo zire.
Ne casa ne terre non volesti,
Tal povertate per nul arricchire :
In vita e in morte
Mostrasti per certanza,
Amor, desmesuranza,
Che ardeva in lo to core. »

« dans mon âme !... Toi-même, tu n'as pas su te défendre de l'amour.
 « L'amour t'a fait venir du ciel en terre ; tu es descendu jusqu'à cette
 « bassesse d'aller par le monde comme un homme méprisé. Tu n'as
 « voulu ni maison ni terre, mais la pauvreté seule pour nous enri-
 « chir. Dans la vie comme dans la mort tu n'as montré qu'un amour
 « sans mesure qui te dévorait le cœur.

« Souvent tu cheminas sur la terre comme un homme enivré ; l'a-
 « mour te menait comme un homme vendu. En toutes choses tu ne
 « montras qu'amour, ne te souvenant jamais de toi... Et je sais bien
 « que, si tu ne parlas point, si tu ne t'excusas pas devant Pilate, ce
 « fut pour conclure le marché de notre salut sur la croix dressée par
 « l'amour ! »

Quand les trois poèmes qui viennent d'être cités appartiendraient à saint François, on pourrait encore trouver qu'une œuvre si courte répond mal à une si longue préparation, et que c'est bien peu pour une telle vie d'aboutir à un recueil d'environ cinq cents vers. Cependant, si le serviteur de Dieu attendit jusqu'à la dix-huitième année de sa conversion pour laisser déborder son âme et dicter ses chants, on ne doit plus être surpris de leur petit nombre. Saint François ne vécut plus que deux ans ; il les vécut abandonné à des ravissements d'esprit et à des souffrances de corps qui n'avaient plus d'expression dans les langues humaines. Enfin le 4 octobre de l'année 1226 il entra en agonie, et, après s'être fait chanter encore une fois le Cantique du Soleil, il rendit le dernier soupir. Mais c'est le privilège des saints et des poètes, que la mort ouvre pour eux-mêmes sur la terre une nouvelle vie. Pendant qu'on les pleure, ces morts glorieux commencent à agiter le monde : leurs paroles et leurs exemples vont de siècle en siècle leur susciter des disciples, des interprètes et des imitateurs ; de sorte que, pour être juste avec eux, il faut leur compter non-seulement les œuvres qu'ils laissèrent, mais celles qu'ils ont inspirées.

La mission poétique de François, obscurcie pour ainsi dire par les autres soins de sa vie, n'eut jamais plus d'éclat que dans le siècle qui suivit sa mort. Lui-même s'était choisi sa sépulture sur une colline à l'orient d'Assise, où se faisaient les exécutions criminelles, et qu'on nommait la colline de l'Enfer. Mais à peine l'eut-on déposé dans le

DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

tombeau qu'on y sentit je ne sais quoi de puissant qui remuait pour ainsi dire la terre et qui sollicitait les esprits. Le Pape Grégoire IX mit le mort au nombre des saints et décida que le lieu de son repos s'appellerait la colline du Paradis. Dès lors il n'y eut plus d'honneurs trop grands pour ce pauvre ; les peuples, qui ne sont pas toujours ingrats, se souvinrent de son amour, et voulurent lui rendre plus qu'il n'avait quitté pour eux. Et comme il n'avait eu ni toit ni serviteur, il fallut qu'on lui bâtît une demeure magnifique comme le palais qu'il avait rêvé dans sa jeunesse, et qu'il vît entrer à son service tout ce qu'il y avait d'ouvriers excellents dans les arts chrétiens. Ordinairement, le Catholicisme pense avoir assez fait pour ses saints en plaçant leur chässe sur un autel, dans une église qui prend leur nom. Pour le pauvre d'Assise, on dut premièrement creuser le roc à des profondeurs inusitées, afin de le dérober au péril de ces voils de reliques si fréquents au moyen âge. Sur la tombe on dut ériger une première basilique pour recevoir la foule des pèlerins, et au-dessus de celle-ci en construire une seconde qui portât la prière plus près du ciel. Un architecte du Nord, Jacques l'Allemand, vint élever ce double édifice ; il y mit toutes les ressources de l'art gothique, toutes les traditions du symbolisme chrétien. Il fit de la basilique inférieure une nef solide, mais sans ornement, avec des arcades surbaissées et des ouvertures qui n'admettent qu'un jour douteux, comme pour rappeler la vie pénitente de saint François sur la terre. Il fit l'église supérieure éclairée, avec des murs légers, des voûtes hardies, de longues fenêtres inondées de lumières, pour représenter la vie glorieuse de saint François dans le ciel. Le plan du monument rappelait la croix du Sauveur ; les murs étaient de marbre blanc, en mémoire de la Vierge très-pure, et flanqués de douze tourelles de marbre rouge, en souvenir du martyr des apôtres. Le clocher portait une flèche audacieuse qui inquiéta la timidité des générations suivantes. On l'abattit ; mais le nom de Jacques l'Allemand resta célèbre, la postérité l'honora comme le maître de ce grand Arnolfo qui devait bâtir les plus beaux édifices de Florence et ouvrir une nouvelle époque dans l'histoire de l'architecture ¹.

¹ Vasari, *Vita d'Arnolfo*. Petrus Rodolphus, *Historia seraphicæ religionis*, lib. II, p. 247 : *Descrizione del santuario d'Asisi*. Asisi, 1835. Chavín de Malan, *Hist. de S. François*, p. 312.

Mais les hommes du moyen âge ne pensaient pas avoir achevé un monument pour avoir élevé pierre sur pierre. Il fallait que ces pierres parlissent, qu'elles parlissent le langage de la peinture, qui est entendu des ignorants et des petits, que le Ciel s'y rendit visible, et que les anges et les saints y demeurassent présents par leurs images, afin de consoler et de prêcher les peuples. Les voûtes des deux basiliques d'Assise furent couvertes d'un champ d'azur semé d'étoiles d'or. Sur les parois devaient se dérouler les mystères des deux Testaments et la vie de saint François, comme une suite au livre des Révélations divines. Mais, comme s'il eût été impossible d'approcher impunément du tombeau miraculeux, les peintres appelés à l'orner de leurs fresques se sentirent agités d'un esprit nouveau : ils commencèrent à concevoir des types plus purs, plus animés, que les vieux modèles byzantins, qui avaient eu leur grandeur, mais qui allaient se dégradant toujours depuis huit cents ans dans les églises d'Italie. La basilique d'Assise devint le berceau d'une renaissance dont elle abrita tous les progrès. C'est là que Guido de Sienne et Giunta de Pise se détachèrent peu à peu des maîtres grecs, dont ils adoucirent la sécheresse et secouèrent l'immobilité. Cimabué vint ensuite. Il représenta toute l'histoire sainte dans une suite de peintures qui décoraient l'église supérieure et que le temps a mutilées. Mais six cents ans n'ont pas terni la splendeur des têtes du Christ, de la Vierge et de saint Jean, qu'il peignit au sommet des voûtes, ni les images des quatre grands docteurs, où la majesté byzantine s'allie déjà avec un air de vie et de jeunesse immortelle. Enfin Giotto parut, et l'un de ses ouvrages fut le Triomphe de saint François, peint en quatre compartiments sous la voûte qui couronne l'autel de l'église inférieure. Rien n'est plus connu que ces belles fresques ; mais je n'en connais pas de plus touchante que celle où sont figurées les fiançailles du serviteur de Dieu avec la sainte Pauvreté : la Pauvreté sous les traits d'une femme parfaitement belle, mais le visage amaigri, les vêtements déchirés ; un chien aboie contre elle, deux enfants lui jettent des pierres et mettent des épines sur son chemin. Elle, cependant, calme et joyeuse, tend la main à François, et le Christ lui-même unit les deux époux ; et au milieu des nues paraît l'Eternel, accompagné des anges, comme si ce n'était pas trop du ciel et de la terre pour assister aux noces de ces deux mendiants. Ici rien ne rappelle les procédés de la peinture grecque : tout y est nouveau, libre et inspiré. Le

progrès ne s'arrête plus parmi les disciples de ce peintre appelés à continuer son œuvre : Cavallini, Taddeo Gaddi, Puccio Capanna. Au milieu de la variété de leurs compositions on reconnaît l'unité de la foi qui les pousse, qui rayonne dans leurs œuvres. Quand on s'arrête devant ces chastes représentations de la Vierge, de l'Annonciation, de la Nativité, devant ces images du Christ crucifié, avec des anges si tristes pleurant autour de la croix ou recueillant dans des coupes le sang divin, il faudrait avoir le cœur bien dur pour ne pas sentir les larmes venir aux yeux, pour ne pas s'agenouiller en se frappant la poitrine avec les pâtres et les pauvres femmes qui prient si bien au pied de ces images. Alors seulement on commence à s'apercevoir que saint François est le véritable maître de l'école d'Assise ; on comprend ce qu'il lui communiqua de chaleur et de puissance, et comment Giotto sortit de là pour commencer cet apostolat trop peu connu qui en fit un si grand homme, qui le conduisit à Pise, à Padoue, à Naples, à Avignon, laissant sur son passage dans chaque ville, non-seulement des ouvrages admirables, mais des disciples par centaines pour les étudier, les dépasser ; et poussant ainsi l'Italie entière dans cette vocation de la peinture où elle devait trouver sa dernière gloire ¹.

Une inspiration qui avait été assez féconde pour produire deux écoles nouvelles de peinture et d'architecture devait susciter tôt ou tard une nouvelle famille de poètes. Si j'ai insisté sur cette renaissance des arts, c'est que j'y reconnais les signes avant-coureurs d'une grande période littéraire. Quand on voit un peuple tirer la pierre des carrières pour l'entasser en colonnades, en ogives ou en flèches, couvrir les murs de ses édifices de tableaux et de mosaïques, et n'y pas laisser un coin qui ne porte quelque figure ou quelque emblème, on a lieu de croire que ce peuple est travaillé d'une pensée qui perce déjà dans le symbolisme architectural, qui se traduit plus clairement par les contours du dessin, et qui finira par trouver dans la parole une expression exacte et harmonieuse. A la suite des grands artistes dont le cortège vient de passer devant nous, nous verrons descendre de la colline d'Assise toute une génération poétique

¹ Vasari, *Vita di Cimabue, Vita di Giotto, etc. Descrizione del santuario d'Asisi*. Il ne faut pas oublier Buffalmacco Giottino, Simon Memmi, qui travaillèrent dans les chapelles latérales de l'église inférieure.

qu'il faudra connaître. Mais, avant d'aborder cette nouvelle étude, qu'il me soit permis de m'arrêter à une réflexion qui me poursuivait en m'éloignant du tombeau de saint François, à mesure que je voyais fuir les blanches murailles de la basilique, la petite cité qui dort sous sa garde, et le coteau qu'elle couronne, doré des derniers rayons du soleil.

Si l'on considère l'Italie au moyen âge, on y peut remarquer un espace comprenant la Toscane, l'Ombrie et le nord du patrimoine de saint Pierre; c'est là que rayonne pendant trois cents ans le plus vif éclat de la sainteté chrétienne. A Florence, c'est saint Jean Gualbert, le père des solitaires de Vallombreuse, et en même temps le véritable fondateur des libertés publiques, par les combats qu'il livra au despotisme des évêques simoniaques; c'est saint Philippe de Benizzi et ses compagnons, déposant l'épée dans un siècle de sang pour instituer la charitable compagnie des Servites; enfin le bienheureux Giovanni delle Celle, et sainte Madeleine de Pazzi, dont les lettres sont des trésors de sagesse et d'éloquence. A Pise, c'est l'archevêque saint Reynier, revenant du pèlerinage de Jérusalem, et jetant son peuple, par son exemple, dans l'héroïque délire des croisades. A Sienne, on voit sainte Catherine, saint Bernardin, et ce nombre infini de saints qui firent nommer leur ville l'antichambre du paradis. Entrez dans ces vieilles cités guelfes ou gibelines, toutes hérissées de tours, toutes pleines de combats: vous trouverez sur leurs autels l'image de quelque pauvre servante, de quelque pécheresse repentie, entourée de l'amour des peuples, sainte Zite à Lucques, sainte Marguerite à Cortone. Je ne parle plus d'Assise et de ce grand nombre d'âmes pures qui, à la suite de saint François et de sainte Claire, prirent leur essor vers le ciel. Mais je ne puis oublier ni saint Bonaventure, sorti de la bourgade de Bagnorea pour devenir le flambeau de l'école et de l'Église, ni sainte Angela de Foligno et ses révélations, ni sainte Rose de Viterbe, qui à neuf ans parcourait les rues en prêchant la pénitence, et soulevait ses concitoyens contre la tyrannie de Frédéric II. Assurément il est beau de voir dans un espace si restreint, et en des temps si mauvais, tant de courage, tant de charité, tant de passion pour le service des vérités éternelles. Mais il se trouve de plus que cette terre classique de la sainteté devient celle de l'art chrétien. Les tombeaux des serviteurs de Dieu y sont autant de se-

mences qui percent le sol et en font sortir des monuments. La foi qui transporte les montagnes y élève ces cathédrales, ces montagnes de marbre, toutes ciselées, toutes peintes, toutes retentissantes du chant des hymnes. Il suffit qu'un lieu soit marqué de quelque grand souvenir religieux pour qu'une basilique s'y ouvre comme un atelier sanctifié par la prière, où les ouvriers se formeront dans le silence, dans l'oubli des applaudissements de la foule, dans l'habitude de considérer l'art comme un culte, et de le traiter avec respect. Nous savons déjà quelle génération de peintres et d'architectes croissait sous les portiques sacrés d'Assise. Vers le même temps, un prêtre de Bolsena ayant eu le malheur de douter de la présence réelle, tandis qu'il célébrait, l'hostie saigna entre ses mains : les linges ensanglantés furent recueillis avec terreur. On décida que ce miraculeux dépôt serait conservé dans une église qui n'aurait pas de rivale. Vers 1280 commença la construction du dôme d'Orvieto ; elle occupa, durant trois cents ans, la piété des peuples, à qui rien ne coûtait pour réparer le doute de leur prêtre et pour honorer le mystère outragé de l'amour. Plus de deux cents artistes s'y succédèrent, à commencer par Jean de Pise et ses élèves, qui sculptèrent sur la façade toute l'histoire du genre humain, pour finir par le bienheureux Angelico de Fiesole, et par Luca Signorelli, dont les ouvrages firent l'admiration de Michel-Ange. Un siècle plus tôt, en 1186, l'archevêque de Pise Ubaldo Lanfranchi avait conçu la pensée de donner à ses concitoyens une sépulture glorieuse. Il emporta sur ses vaisseaux la poussière de Jérusalem et de Bethléem. Il la déposa dans le sol creusé auprès de sa cathédrale pour en faire le cimetière national des Pisans. Mais comme on ne pouvait rendre trop d'honneurs à la terre foulée par les pieds du Sauveur, on voulut qu'un portique superbe fût élevé à l'entour, que ses murs fussent couverts d'images qui consolassent de la mort par le spectacle de l'immortalité ; et pendant deux cents ans les plus grands maîtres de la Toscane ne crurent pas leur gloire complète s'ils n'avaient pas une fresque au Campo-Santo. Si on appela Sienne l'antichambre du paradis à cause du grand nombre de ses saints, elle mérita le même nom par la splendeur de ses édifices, par sa cathédrale aérienne, par son palais public tout couvert d'images héroïques et religieuses, par son école de peinture si injustement négligée, si chaste, si naïve. Florence, la plus riche en souvenirs, sera la plus féconde en œuvres : Ne vous effrayez pas

de ces murs cyclopéens, de ces façades austères, de ces créneaux menaçants; franchissez le seuil des églises et des palais : vous trouverez que le pinceau les a peuplés de visions célestes, de figures rayonnantes de jeunesse, d'innocence et de douceur, et vous vous demanderez, quand tout était plein de combats, de vengeances ou de trahisons, où donc les peintres toscans allaient chercher ces visages d'anges, de vierges et de jeunes saints. A voir le baptistère, la cathédrale, le palais vieux, il semble qu'il y eût là assez de place pour fatiguer une armée d'artistes. Cependant la république de Florence ayant décidé que les deux ordres de saint Dominique et de saint François, à cause de leur zèle pour le salut des âmes, seraient reçus dans ses murs, elle voulut leur donner une hospitalité magnifique. Tout fut prodigué pour élever les deux églises de Santa-Croce et de Santa-Maria-Novella ; les maîtres contemporains ne se contentèrent pas d'en décorer les nefs et les chapelles, ils envahirent les sacristies, les cloîtres, les réfectoires ; ils peignirent jusqu'au cierge pascal, jusqu'aux reliquaires, et firent de ces deux monastères deux musées qui n'ont pas d'égaux dans les châteaux des rois. C'est ainsi qu'il faut se représenter l'Italie du XIII^e et du XIV^e siècle. Ainsi devait se faire peu à peu, si je puis le dire, le nid d'où prendraient leur essor ces trois aigles de la poésie chrétienne : Dante, Pétrarque et Tasse !

A Dieu ne plaise cependant que j'aie voulu réduire les saints à n'être que les précurseurs des grandes littératures. Mais je reconnais en eux les serviteurs de cette Providence souverainement économe qui emploie chacun de ses ouvrages à plusieurs fins. Si elle compte les grains de sable et se souvient des gouttes d'eau de l'Océan, elle pourrait du fond de son éternité pourvoir aux développements de l'art, comme un gouvernement sage pourvoit aux jeux publics, quand l'art ne serait que la consolation et le plaisir légitime des peuples. Mais n'est-il pas juste qu'elle en tienne compte dans ses conseils, si l'art est un moyen de faire l'éducation de l'homme, de civiliser les sociétés, et d'honorer Celui qui est parfaitement Beau, comme il est Bon et Vrai ?

A.-F. OZANAM.

ELLEN WAREHAM.

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS DE LADY DACRE.

(Suite et fin ¹.)

XVII

La petite Agnès se trouva mieux portante le matin. Le nom d'Ellen n'était pas le premier sur la liste, et elle ne fut avertie qu'au moment où le jury délibérait sur une cause ordinaire de vol avec éfraction.

La voiture de lord Besville, ainsi qu'il avait été convenu d'avance, conduisit la jeune femme devant la cour. La foule des curieux s'écarta avec une expression de sympathie, lorsqu'Ellen, aidée de son père, de lord Besville, et accompagnée de M. Turnbull, descendit de voiture. Elle traversa cette multitude de gens de toute espèce qui encombrent toujours les abords d'une cour de justice. Elle fut obligée d'attendre quelque temps dans le passage jusqu'à ce que le voleur qui l'avait précédée à la barre fût sorti de la salle. On la fit alors entrer, et on la plaça au même endroit qu'il venait de quitter.

Il y eut un mouvement et un murmure sourd qui se propagèrent dans l'assemblée lorsque cette forme élégante et gracieuse prit la place ordinairement occupée par de vulgaires et ignobles mal-fauteurs.

Un moment de silence suivit ces manifestations. Elle s'appuya, pour se soutenir, sur la barre de fer qui était devant elle. On entendit de tous côtés demander un fauteuil, et au bout de quelques secondes elle put s'asseoir. Il y eut une autre pause. L'avocat de M. Cresford se leva. Il sentit qu'il avait contre lui la disposition de

¹ Voir le *Correspondant* du 25 septembre, page 900.

la cour ; que tous les sentiments instinctifs de l'humanité devaient se prononcer en faveur de la délicate et tremblante créature qu'il allait accuser.

Elle était couverte des pieds à la tête d'un ample manteau noir ; son visage était caché par un chapeau dont la passe était très-avancée et par un épais voile noir. Rien de ses traits et de sa personne n'était visible, à l'exception de son col mince et arrondi, comparable à celui d'un cygne, et d'une main blanche qui par moments serrait d'une étreinte convulsive la barre de fer.

Quoique l'avocat de Cresford fût l'un des plus habiles de sa profession, il avait à peine sa présence d'esprit habituelle lorsqu'il commença ; mais il s'anima bientôt à mesure qu'il se pénétrait de son sujet. Le fait de la bigamie était clairement prouvé. Il s'étendit sur les sentiments d'un mari tendre et abandonné, et il se servit de l'intérêt même excité par la présence de la jeune femme comme d'un argument en faveur de la sympathie que Cresford méritait ; enfin, comme une circonstance aggravante de l'injure qu'il avait reçue.

Hamilton s'était glissé inaperçu dans un angle obscur et retiré de la salle. Il avait entendu l'éloquent appel fait aux juges. Accoutumé à reconnaître les effets produits sur les hommes par l'art de la parole, il s'était aperçu que l'habile orateur avait ému son auditoire, et qu'en effet l'intérêt même excité par Ellen parlait contre elle. Il lui fut impossible de supporter plus longtemps cette situation. Il sortit précipitamment dans la rue, la parcourant d'un bout à l'autre dans le plus grand trouble. Il désirait avec une impatience fiévreuse l'arrivée du colonel Eversham. Son témoignage était d'un poids immense. Hamilton avait espéré contre toute raison que le colonel paraîtrait, et il se sentait prêt à l'accuser de cruauté, lui, le gouvernement, les vents et la mer.

Lorsque l'exposé de la cause fut terminé, Ellen leva pour la première fois les yeux, et vit la grande table ronde recouverte de drap vert et entourée des jeunes visages des avocats, coiffés de leurs perruques poudrées. Elle jeta un regard craintif sur leurs physionomies pour voir si, accoutumés comme ils l'étaient à vivre pour ainsi dire au milieu des misères et des crimes de leurs semblables, il n'y aurait pas parmi eux une certaine disposition à la légèreté ou au sarcasme. Elle hasarda un coup d'œil sur le juge. C'était un homme vénérable qui paraissait avoir de la fermeté, mais en même temps de la

douceur, et elle espéra de sa part une justice qui, si elle était sévère, serait du moins tempérée par l'indulgence. Enfin elle dirigea ses regards vers le jury. Elle crut reconnaître plusieurs personnes dont les traits lui avaient été familiers dans son enfance.

« Ah ! pensa-t-elle, ils auront pitié de moi ! »

Les actes des deux mariages avaient été produits, les témoins appelés. A ce moment, l'on entendit une voix qui s'adressait assez haut à l'un des conseillers, et qui dit :

« Le colonel Eversham est arrivé. »

Ellen leva les yeux ; elle vit, à la droite du juge, près de la porte par laquelle les avocats, le haut shériff, etc., entraient et sortaient librement, le visage animé ou plutôt rayonnant d'Algeron.

C'était la première fois qu'elle le revoyait depuis qu'ils s'étaient séparés à Belhanger. Elle jeta un faible cri, et en prononçant son nom se renversa en arrière sur sa chaise. Les personnes qui se trouvaient près d'elle se hâtèrent de relever son voile ; elles lui ôtèrent son chapeau, et, dans leur zèle maladroit, elles détachèrent son peigne, de manière que ses longs et magnifiques cheveux noirs tombèrent en profusion autour d'elle. Son front de marbre, ses cils frangés, son visage ovale, ses traits charmants causèrent un sentiment général d'admiration et d'intérêt enthousiastes, pendant que les larmes tombaient en abondance des yeux du petit nombre de femmes auxquelles leurs nerfs avaient permis d'assister au jugement de ce procès. Elles firent passer leurs flacons de sels et de spiritueux, et au bout de quelques instants Ellen revint à elle. Son père, qui était toujours demeuré à ses côtés, soutenait sa tête défaillante, tandis que de grosses larmes couraient rapidement sur les joues pâles du vieillard.

Cresford, froid et impassible, se tenait à l'écart. Il avait vu son émotion ; il avait suivi la direction de ses yeux. Le démon de la jalousie s'était emparé de son âme et en avait banni tout sentiment de pitié.

Le fond du procès avait été promptement exposé. L'avocat d'Ellen se leva, encouragé par la certitude qu'il n'y avait pas d'autres témoignages à produire contre sa cliente que ceux qu'il était parfaitement préparé à combattre, et soutenu par l'idée rassurante que le colonel Eversham était prêt à paraître.

Il n'essaya point, comme on peut le penser, de contester le fait des deux mariages ; mais il exposa d'une manière claire et détaillée les

événements qui sont déjà connus du lecteur, et fit ensuite une peinture si touchante des souffrances et des vertus de la « *femme exemplaire, condamnée à subir une cruelle épreuve,* » que beaucoup d'entre les spectateurs furent de l'avis de Will Pollard, que Cresford aurait bien pu se passer de reparaitre en ce monde. Faisant ensuite un appel énergique à la sensibilité de l'auditoire, l'orateur continua :

« Et quand nous contemplons ses angoisses si peu méritées, tout ce qu'il y a d'humain dans nos âmes ne se soulève-t-il pas pour prendre sa défense? Ne nous sentons-nous pas plutôt appelés à lui porter des secours qu'à lui infliger un châtement? Grand Dieu! quand nous voyons cette femme, si exempte de blâme, devenir la victime d'une imposture (car, bien qu'excusable peut-être, c'était toujours une imposture, un mensonge publiquement enregistré); quand nous la voyons, en conséquence de cette imposture, dépouillée du nom qu'elle honorait, de son rang dans une société dont elle était l'ornement; quand nous la voyons arrachée à ses enfants, et ses enfants privés de la tendre surveillance d'une mère; quand nous la voyons doublement veuve, séparée de l'homme auquel, dans l'innocence et la pureté de sa pensée, elle avait donné son affection en présence de l'autel, de l'homme qui mérite et qui possède encore cette affection dont, messieurs, nous venons de voir une preuve si touchante; pouvons-nous, pouvons-nous, je vous le demande, contempler une pareille accumulation de calamités sans précédents et lui donner le nom de crime? Que la raison, que la justice, que la vérité nous en préservent! Et que demande, au milieu de ses douleurs, de ses privations, de ses sacrifices, cette femme outragée? La simple faveur de vivre dans la solitude et dans la retraite, de dévouer sa vie à son vieux père, à son innocente enfant, à l'enfant malade au berceau, d'auprès duquel elle a été arrachée aujourd'hui pour être amenée devant vous. »

Un seul sentiment dominait parmi toutes les personnes présentes. Le capitaine Wareham, Hamilton, Henry Wareham avaient une entière confiance dans le résultat. Tout ce qui avait été allégué en faveur d'Ellen était amplement mis en évidence par le journal de l'époque, par la relation de la mort de Maitland et enfin par le témoignage du colonel Eversham, qui rapporta exactement jusqu'au moindre détail concernant la mort supposée de Cresford, et qui déclara également

avoir informé mistress Cresford de toutes ces circonstances lors de son retour en Angleterre, qu'il avait effectué peu de temps après.

Le juge rapporteur résuma tous les faits d'une manière claire et concise ; puis il dit aux membres composant le jury que c'était à eux qu'il appartenait de décider si la prisonnière était ou n'était pas coupable du crime dont elle était accusée.

Le jury se retira pendant quelques minutes, qui parurent un siècle à Ellen. Les paroles d'espérance et de consolation que murmuraient les personnes qui étaient autour d'elle frappaient son oreille sans pénétrer dans son esprit. Elle avait tellement souffert qu'elle n'osait se livrer à aucun espoir.

Le jury rendit enfin son verdict. Il avait été impossible d'éviter de la déclarer *coupable* du crime dont elle était accusée ; mais en même temps les membres qui le composaient recommandèrent la prisonnière à la clémence du juge. Ellen n'entendit que le premier mot. Un nuage obscurcit sa vue, une sorte de bourdonnement se fit entendre à son oreille, et elle s'évanouit avant d'avoir le temps d'entendre la sentence.

Le juge rappela d'abord que la bigamie était rangée dans la classe des actes de félonie, qui, conformément à l'article 35 des Statuts de George III, rend les coupables sujets aux mêmes punitions, peines et châtimens, que ceux qui sont convaincus de vol, grand ou petit ; que même, dans les circonstances aggravantes, la peine pouvait être la déportation pour sept ans ; mais que, dans celles qui avaient accompagné le cas dont il s'agissait, il ordonnait que la prisonnière fût condamnée à payer une amende d'un shelling et qu'elle fût aussitôt mise en liberté.

Hamilton, quoique inaperçu, avait eu les yeux constamment attachés sur elle. Il s'élança à ses côtés au moment où il la vit défaillir. Ce mouvement fut irrésistible. La sentence était prononcée, et, avant qu'il eût le temps de réfléchir, de calculer, il l'avait prise des bras tremblants du capitaine Wareham et l'avait emportée dans le vestibule. Elle était toujours privée de sentiment ; mais il soutenait cette femme adorée, et ce fut pour lui un moment rempli de toute l'ivresse de la passion.

Elle ouvrit faiblement les yeux, et ce fut de la voix d'Algernon qu'elle entendit prononcer ces mots :

T. XX. 10 OCT. 1847. 7^e LIVR.

4



« Vous êtes libre, Ellen ! vous êtes libre !

— Libre ! » dit-elle ; et elle promena autour d'elle des regards pleins d'étonnement et de doute. « Les liens qui m'enchaînaient à lui sont-ils rompus ? Puis-je devenir légitimement votre femme ? »

Elle n'avait pas encore repris ses sens. Elle savait à peine ce qui s'était passé et où elle était. Les mots « Vous êtes libre ! » l'avaient seuls frappée, comme si le lien fatal était brisé. Algernon n'eut pas le courage de la détromper, pendant que, sous cette impression, elle s'appuyait doucement sur son bras avec un sentiment de confiance et de sécurité.

Le capitaine Wareham se préparait à lui expliquer la signification des paroles d'Hamilton, lorsque Cresford se précipita vers eux. Des flammes jaillissaient de ses regards. Ecartant violemment tout ce qui se trouvait sur son passage, il parvint jusqu'au capitaine, se saisit d'Ellen, et, plaçant d'un air farouche sa main contre la poitrine d'Algernon, il le repoussa rudement.

« La loi du pays vient de prononcer que cette femme est la mienne, et que, vous, vous êtes son amant.

— Malheureux ! » s'écria Hamilton, dont l'œil lança un regard non moins enflammé que celui de son adversaire et dont les lèvres tremblaient de colère.

Pendant il parvint à se contenir.

« Dites tout ce que vous voudrez, continua-t-il d'un ton plus calme ; insultez-moi, frappez-moi ; votre personne ne cessera pas de m'être sacrée. »

Hamilton, en même temps, se dressa de toute sa hauteur et regarda Cresford avec une expression de suprême mépris.

Ellen retrouva assez de force pour se dégager de l'étreinte de Cresford et se jeter dans les bras de son père, qui le conjura d'avoir pitié de sa fille, épuisée par tant de déchirantes émotions, et de ne point la rendre l'objet d'une scène de scandale à la vue du public.

Quelque exaspéré que fût Cresford, il sentit qu'il ne ferait que s'exposer au ridicule aussi bien qu'au blâme de tous ceux qui étaient présents, et se tournant vers le capitaine Wareham, il lui dit :

« Je me contente de la laisser entre vos mains, entre les mains de son père. Mais je me dois à moi-même d'exiger qu'elle soit à l'abri du contact d'un homme qui aux yeux de la loi ne lui est absolument

rien. Je remets l'honneur de ma femme entre vos mains, capitaine Wareham. Quand je vous aurai vus, vous et votre fille, placés en sûreté dans la voiture qui vous attend, je me retirerai. »

Croisant alors ses bras dans une attitude pleine d'arrogance, et se plaçant entre Hamilton et Ellen, il suivit des yeux cette dernière jusqu'à ce qu'elle fût montée dans la voiture de lord Besville.

Hamilton, craignant d'ajouter aux angoisses d'Ellen, réprima ses sentiments, et la vit partir sans faire un mouvement pour la suivre ou lui prêter assistance. Quand la voiture se fut éloignée, Cresford et Hamilton se regardèrent fixement pendant une minute. Chacun des deux semblait vouloir exterminer l'autre ; mais ni l'un ni l'autre ne parla. Cresford n'était pas assez complètement dépourvu de sentiments de raison et d'honneur pour recommencer à insulter un homme déterminé à ne point lever la main sur lui, et Hamilton tint la résolution qu'il avait prise de ne se laisser émouvoir par aucune provocation, ne voulant jamais placer par sa faute une barrière infranchissable entre Ellen et lui.

Chacun des deux, se détournant en silence, s'éloigna, tandis qu'une tempête de passions tumultueuses s'agitait au fond de leur âme.

Cresford se trouva-t-il plus heureux après avoir accompli sa vengeance ? Non, il se sentit encore plus blessé, s'il était possible, encore plus désespéré qu'auparavant. Il avait, il est vrai, ajouté au malheur d'Ellen, mais sans apporter au sien propre le moindre soulagement. Il n'avait fait que donner à sa femme l'occasion de prouver avec quelle innocence et quelle bonne foi elle avait contracté son second mariage, combien sa conduite avait été exemplaire, combien celle de son rival avait été prudente et consciencieuse, depuis qu'ils avaient découvert qu'il était encore vivant. Il n'avait fait enfin que donner au monde l'occasion de reconnaître combien Cresford avait peu de part aux affections d'Ellen et à quel point Hamilton lui était cher.

L'esprit d'Algernon n'était guère moins agité. La vue d'Ellen l'avait mis hors de lui. Comment allaient-ils traîner leur pâle existence dans un éloignement sans espoir ? La triste et décourageante perspective qui s'ouvrait devant eux ne l'avait jamais frappé aussi vivement que dans cette circonstance. L'excitation des six dernières semaines avait soutenu son énergie. Il y avait du moins quelque chose à faire, quel-

que chose à espérer, à craindre ; maintenant il lui semblait impossible de suivre un plan régulier dans une situation uniforme et qui semblait n'avoir d'autre terme que la tombe. Et son enfant, aussi, sa seule enfant était malade. Il désirait avec passion la voir ; il ne savait ce qu'il devait faire, ce qu'il pouvait tenter. Il ne voulait pas exposer Ellen à une nouvelle explosion de la fureur de Cresford. A la fin, il décida que si, le jour suivant, l'enfant se trouvait mieux, il quitterait la ville ; mais que, quand Cresford aussi se serait éloigné, il arrangerait avec le capitaine Wareham les moyens de voir de temps à autre sa petite Agnès.

Ellen était rentrée dans la maison de son père. Epuisée par les terribles émotions de la journée, il lui restait à peine assez de force pour comprendre autre chose, sinon qu'elle était rendue à son enfant. Caroline, aux soins de laquelle elle l'avait confiée, et Mathilde, à qui son père n'avait pas permis d'assister au jugement, la reçurent dans leurs bras, et la portèrent, pour ainsi dire, jusqu'auprès du berceau de sa fille.

La petite Agnès était mieux, et Ellen s'assit tout près d'elle, avec un profond sentiment de reconnaissance envers le Ciel qui les réunissait. Ses sœurs lui persuadèrent de se coucher elle-même, et peu d'instants après elles la virent plongée dans un sommeil aussi calme, aussi paisible, que celui de l'enfant dont le berceau était placé auprès de son lit.

Elle ne se réveilla que tard dans la soirée. Caroline et Mathilde étaient dans la chambre. Elle se leva en sursaut. « Tout est-il fini ? s'écria-t-elle ; le jugement est-il prononcé, ou l'ai-je seulement rêvé ?

— Tout est fini et heureusement fini, ma sœur, et vous nous êtes rendue.

— Merci, mes chères amies ! Et ma fille ! elle est mieux ! Elle dort tranquillement, et tout près de moi ! Oh ! quel bonheur de me retrouver auprès de vous toutes, et sans cette horrible crainte de la prison ! Où est mon père ? mon pauvre père ! Il a passé par une cruelle épreuve aujourd'hui.

— Il vient de sortir à l'instant de la chambre. Il était ici, occupé à vous regarder, vous et Agnès, pendant que vous dormiez toutes deux, et de grosses larmes tombaient le long de ses joues.

— Oh ! je veux aller le trouver. » Elle descendit à la hâte, et le pauvre capitaine Wareham se sentit presque heureux en voyant un sou-

rire (si faible et si triste que fût ce sourire) sur les lèvres d'Ellen.

« Oh mon père ! je n'aurais jamais cru que je pusse encore éprouver un sentiment aussi semblable à la joie que celui qui me ranime en ce moment. Si vous saviez combien l'horrible idée de la déportation accablait mon esprit ! Je n'osais avouer à quel point j'en étais préoccupée. Du moins je puis regarder autour de moi avec la certitude que je ne serai point forcée de me séparer de vous *tous*. Et pourtant, au milieu de cette sensation de bonheur à laquelle je m'attendais si peu, mon cœur gémit à l'idée de mes pauvres enfants, George et Caroline, que je ne pourrai voir. Oh ! si je pouvais seulement les embrasser une fois ! Si je pouvais les regarder, m'assurer qu'ils ne souffrent point, mes chers enfants ! » Elle s'assit et pleura sans contrainte, mais silencieusement et sans éclats de douleur, comme une personne complètement épuisée de corps et d'esprit.

Dans les derniers temps elle avait peu parlé des deux aînés de ses enfants. Sa pensée avait été absorbée par un seul objet, et la crainte d'un autre malheur encore plus terrible l'avait empêchée de s'appesantir beaucoup sur le regret de leur absence. Maintenant que son cœur s'était livré, pour la première fois depuis longtemps, à ce sentiment de joie inattendue, elle aspirait à les voir avec le désir le plus passionné.

Elle ne proféra pas le nom d'Algernon ; mais, quand tout le monde se fut retiré et qu'elle se trouva seule dans sa chambre, elle s'assit dans un fauteuil, et, couvrant ses yeux avec ses mains, elle s'abandonna à une sorte de rêverie excitée par le doux souvenir de l'avoir vu, de l'avoir entendu, d'avoir rencontré ses regards, d'avoir appuyé sa tête sur son épaule, d'avoir écouté le son de sa voix. Elle craignait de se mouvoir, de faire évanouir cette espèce de vision consolante, et de revenir à la douloureuse perspective de ne plus le revoir, de traverser des jours, des mois, des années, sans la moindre espérance de rencontrer encore ces yeux, d'entendre cette voix !...

Mais elle sentit bientôt qu'elle ne devait point se livrer à cette faiblesse ; elle la combattit en rappelant le calme dans son âme par une prière remplie de reconnaissance et d'humilité.

XVIII

Le lendemain matin, le capitaine Wareham, à la prière d'Ellen, écrivit un billet à Algernon pour lui dire qu'elle se trouvait bien,

que la petite Agnès se rétablissait à vue d'œil, et enfin pour l'assurer que l'esprit d'Ellen était comparativement tranquille. Dans sa réponse au capitaine Wareham, M. Hamilton lui disait que, puisqu'il recevait de lui des nouvelles si satisfaisantes de ceux dans le bien-être desquels tous ses vœux étaient concentrés, il se préparait à quitter la ville de....., parce qu'il craignait que sa présence dans ce lieu ne décidât Cresford à y rester aussi par jalousie ; mais qu'il espérait que, quand tout serait calmé, et que Cresford, ainsi qu'il l'espérait, aurait repris ses habitudes et le cours de ses affaires, il pourrait obtenir de revoir sa fille ; qu'il réclamait aussi un peu de pitié, et qu'on devait penser qu'un père devait naturellement éprouver le besoin d'embrasser son seul enfant. Il n'ajouta rien de plus. Il désirait accoutumer Ellen à l'idée qu'il devait voir Agnès, qu'il fallait qu'il la vît, et il espérait persuader par degrés Ellen de lui accorder elle-même une entrevue.

Cresford, comme Hamilton l'avait prévu, quitta la ville de..... lorsqu'il se fut assuré du départ de son rival, et retourna à Londres. Il se livra ensuite avec ardeur à toutes les spéculations qui pouvaient être avantageuses à la maison à laquelle il était associé, insista vivement sur le prompt arrangement des affaires qui avaient offert quelques embarras à surmonter par suite de son retour, et résolut de se faire un nom comme le premier et le plus grand de ceux de sa profession en Angleterre. Si, dans sa vie privée, il était dans la position fâcheuse d'un mari oublié, abandonné, il voulait du moins être respecté dans le monde comme l'homme le plus influent de la cité. Mais son esprit, affaibli, surexcité et troublé par tout ce qu'il avait souffert, n'était pas au niveau de ce qu'il voulait entreprendre. Ses combinaisons étaient fausses, illusives, et n'ajoutèrent ni à la stabilité ni à la considération de la maison.

Henry Wareham, qui s'était hâté de se retirer, avait trouvé peu de difficulté à se faire admettre dans une autre maison de banque d'une réputation égale, si ce n'était même meilleure. Son capital, qui, tout borné qu'il était, s'était augmenté pendant qu'il avait été l'un des associés de Cresford ; son caractère sérieux, ses habitudes laborieuses, enfin son esprit pratique et sa grande sagacité le faisaient regarder comme une acquisition précieuse dans tout établissement commercial, en même temps que la cause de sa retraite de celui de Cresford excitait l'intérêt en sa faveur.

Les sentiments nobles et généreux ne sont point rares dans ce

pays : une infortune non méritée, du moment où elle est connue et comprise, crée presque infailliblement des amis et des protecteurs.

Le désir ardent que ressentait Ellen de voir les deux aînés de ses enfants s'accroissait, au lieu de diminuer, à mesure que le temps s'écoulait. Les regards sévères et les manières dures de Cresford la remplissaient d'inquiétude sur leur bonheur. Henry s'était assuré qu'il avait pris pour eux une petite maison à Brompton, où il leur faisait une ou deux visites par semaine. Ellen savait que la gouvernante qui avait été placée auprès d'eux était une bonne personne, quoique fort peu instruite, mais une personne qui n'était en aucune manière celle à laquelle elle eût voulu confier entièrement la direction de leur esprit et de leur caractère. Cependant, elle savait gré à Cresford de l'avoir laissée auprès de ces enfants ; elle se réjouissait aussi de ce qu'il ne vivait point continuellement avec eux, et de ce que, par conséquent, ils n'étaient point exposés aux emportements de sa colère, qui, même dans des temps meilleurs, avaient toujours été redoutables.

Elle se figurait que, si elle pouvait les voir une fois sans être reconnue par eux, les voir seulement passer pendant une de leurs promenades, s'assurer que leur santé n'était point altérée et qu'ils paraissaient heureux, elle se sentirait plus tranquille.

Elle communiqua un jour cette idée au capitaine Wareham, qui la regarda comme puérite et romanesque. Son caractère irritable, qui pendant ces temps d'inquiétude sérieuse et profonde s'était complètement adouci, avait repris peu à peu sa tendance habituelle. Il était trop vieux pour se corriger, et, quoique son cœur fût naturellement bon, que son attachement pour Ellen fût très-tendre, néanmoins, dans les rapports de la vie journalière, elle ne pouvait quelquefois s'empêcher de s'apercevoir qu'elle lui causait beaucoup de gêne et d'embarras au déclin de sa vie.

Elle exprima alors le désir de faire une visite de quelques jours à Caroline et à M. Allenham, qui l'avaient engagée à compléter la guérison de la petite Agnès en essayant un changement d'air. Elle savait que Caroline, toujours affectueuse, se prêterait volontiers à toute espèce de projet qui lui promettrait un moment de consolation, et si M. Allenham y consentait, elle ne pouvait avoir un appui et une sanction plus respectables.

Caroline, ainsi qu'elle s'y était attendue, lui montra encore dans

cette occasion tout son bon naturel, et M. Allenham ne désapprouva point son projet. Il vit qu'elle était dans un tel état d'agitation, qu'elle était si cruellement tourmentée de la pensée que, si ses enfants étaient malades, elle ne serait pas informée de leur maladie, qu'ils pourraient être mourants sans qu'elle en eût le moindre soupçon, qu'il conclut sérieusement qu'il fallait que l'esprit d'Ellen fût tranquilisé sur ce point. Cependant il exigea la promesse de ne point se faire connaître à eux ; car, si cette démarche parvenait jamais à la connaissance de Cresford, il pourrait les enlever et les cacher dans quelque lieu où elle n'aurait aucun moyen d'avoir de leurs nouvelles et d'entendre parler d'eux ; qu'enfin, à tout événement, ce serait un tort que d'exciter la curiosité, des regrets inutiles ou une sensibilité prématurée chez les enfants ; qu'il fallait se garder surtout de les accoutumer au mystère et à la dissimulation. Elle sentit la justesse de ces observations ; tout ce qu'elle demanda fut qu'on lui permit de se déguiser sous les habits de la jeune fille qui la servait, et de se promener dans la rue voisine de celle où demeuraient ses enfants, jusqu'à ce qu'elle les eût vus passer une fois, gais et joyeux, et dans toute la plénitude de la santé.

Ils partirent tous les trois pour Londres, selon le désir qu'elle avait si vivement exprimé. Ellen et Caroline s'habillèrent de la manière la plus simple, et Ellen promit solennellement à M. Allenham de ne rien hasarder qui pût la faire reconnaître. Elles entrèrent dans une boutique, presque vis-à-vis de la maison que les enfants habitaient. Miss Allenham se montra fort occupée de marchander du fil, des rubans et des passementeries, pendant qu'Ellen se tenait près de la porte, en évitant de se mettre en évidence, épiant avec la plus vive émotion et avec des yeux troublés par l'anxiété les fenêtres et la porte de la maison.

Au bout de quelque temps, une fenêtre à châssis se releva, et elle vit sa petite Caroline courir sur le balcon. Cette enfant avait l'air de la fraîcheur et de la santé mêmes ; ses cheveux blonds retombaient à profusion sur ses épaules en boucles dorées ; ses yeux rians étincelaient de gaieté ; ses joues avaient l'éclat des roses du printemps ; c'étaient bien là ces boucles blondes dans lesquelles elle avait si souvent et avec tant d'amour passé ses doigts, ces yeux qu'elle avait si souvent couverts de caresses, ces joues qu'elle avait si souvent appuyées sur son sein !

Elle s'était engagée à ne rien faire qui pût attirer l'attention : elle tint sa parole. Mais une crainte soudaine vint s'emparer d'elle : où était George ? pourquoi ne jouait-il point avec sa sœur ? Était-il malade ? Il lui fut impossible dès ce moment de s'occuper davantage des grâces de Carolines, tant elle était alarmée pour son fils. George, si vif si gai, si turbulent même, qui pouvait le retenir dans la maison ? Ce doute était trop cruel pour qu'elle l'endurât longtemps sans se trahir. Elle s'était presque décidée à demander aux maitres de la boutique, du ton le plus indifférent qu'elle pourrait affecter, s'ils avaient vu dernièrement le petit garçon qui demeurait dans la maison du côté opposé. Elle s'était approchée de mistriss Allenham et avait saisi son bras dans une terreur muette, quand elle vit George paraître un moment à la fenêtre et faire signe à sa sœur de rentrer. Elle respira ; et, s'asseyant pendant quelques instants, elle redevint bientôt entièrement maitresse d'elle-même. Mistriss Allenham s'était retournée en attachant sur elle un regard inquiet et interrogateur. « Ce n'est rien, murmura Ellen à voix basse ; tout va bien maintenant.

— Etes-vous prête à partir ? demanda Caroline.

— Oui. Oh non ! attendez encore quelques instants. »

Elle retourna à la porte pour regarder encore une fois la maison qui renfermait ses enfants. Tout était tranquille. On n'apercevait plus personne à la fenêtre. A la fin, Caroline ne trouvant plus à faire d'autres emplettes, elles sortirent de la boutique. Au même instant la porte de la maison opposée s'ouvrit, et les deux enfants aux visages rosés, aux formes gracieuses, aux fronts radieux, franchirent en bondissant les degrés qui les séparaient du trottoir.

Ellen s'arrêta en tremblant et les suivit des yeux aussi longtemps qu'elle put les voir. Ils passèrent auprès d'elle, joyeux et animés, sans la reconnaître, tenant chacun une main de la bonne vieille gouvernante et sautant avec l'innocente gaieté de leur âge. Ellen s'abstint scrupuleusement de faire le moindre signe, le moindre mouvement qui pût exciter l'attention, et tourna ses pas vers la demeure passagère où elle était descendue avec ses compagnons de voyage. Elle se sentait plus rassurée, plus calme ; mais telle est l'inconséquence du cœur humain que, malgré son désir ardent de savoir que ses enfants fussent heureux, elle éprouvait un sentiment pénible à l'idée qu'ils pouvaient l'être sans elle. En même temps qu'elle souhaitait que la joie fût dans leurs jeunes cœurs, elle ne pouvait songer sans amer-

tume que ses enfants croîtraient sans amour pour elle, sans conserver d'elle le moindre souvenir.

Si de telles pensées traversèrent son esprit, elles ne furent point exprimées par des mots. Elle déclara qu'elle était satisfaite, et l'on reprit le chemin de Longbury. C'était là qu'elle avait vu Algernon pour la première fois ; c'était là que pour la première fois il lui avait parlé de son amour ; c'était là qu'elle s'était (comme elle le croyait alors) unie à lui par des liens que la mort seule pouvait briser.

Depuis le jugement du procès, Cresford avait insisté pour qu'elle reçût de lui une pension. Elle ne l'avait acceptée qu'avec répugnance ; mais il aurait éclaté en de nouvelles fureurs à la pensée qu'elle fût redevable du moindre secours à Hamilton. Le capitaine Wareham, d'un autre côté, quoiqu'il eût toute la bonne volonté de soutenir Ellen, n'en avait pas les moyens, et cette dernière sentant que ses chagrins contribuaient à attrister son père et à répandre une teinte sombre sur la jeunesse de Mathilde, se retira dans une très-petite maison à peu de distance de la ville. Elle y vécut dans la plus profonde retraite, cherchant ses consolations dans l'accomplissement du petit nombre de devoirs qu'il lui restait à remplir, son dévouement pour son enfant et le soin des pauvres qui se trouvaient autour d'elle. Son seul amusement consistait dans la culture des fleurs de son petit jardin.

Les paysans du voisinage apprirent bientôt à la regarder comme leur protectrice, et s'adressaient à elle dans toutes les occasions où ils avaient besoin d'assistance. Ellen s'était pénétrée des opinions d'Algernon sur les maux qui naissent d'une charité pratiquée sans discernement, et elle s'appliquait à régler la sienne de manière à ne point récompenser les paresseux et les mécontents, pendant que les pauvres laborieux et satisfaits d'une vie frugale étaient oubliés ou négligés. Il lui semblait qu'en s'étudiant à placer ses bienfaits conformément à ces principes elle agissait en quelque sorte d'après les désirs d'Algernon. Si elle réussissait complètement à faire un bien réel, c'est une tout autre question, car la tâche est difficile ; mais elle réussissait du moins à se faire aimer par les meilleurs d'entre ses pauvres voisins, quoiqu'elle fût de temps en temps trompée par quelques-uns des plus mauvais.

Ses paroles conciliantes, ses bons conseils, ses efforts pour convertir les méchants et pour consoler ceux qui souffraient, ne pouvaient

faire de mal, même lorsqu'elle échouait dans ses tentatives pour faire le bien.

XIX

Quelques mois s'étaient écoulés ; Algernon hasarda d'écrire à Ellen en lui faisant la peinture de sa vie de regrets et d'isolement. Il l'assurait que, s'il pouvait du moins avoir en perspective la possibilité de la voir, elle et son enfant, à des intervalles déterminés, quelque rares qu'ils fussent, il reprendrait courage et s'efforcerait de redevenir un membre actif et peut-être utile de la société ; que maintenant son existence lui semblait sans espoir et sans but, et qu'il ne se sentait pas plus d'énergie pour les affaires publiques que pour ses propres affaires.

Ces arguments étaient irrésistibles pour Ellen. Elle ne connaissait que trop bien l'inquiète sollicitude des parents pour leurs enfants éloignés d'eux, et elle ne voulait pas condamner Algernon à endurer le chagrin qu'elle éprouvait elle-même.

D'autres considérations encore se présentaient à son esprit : la brillante réputation d'Hamilton, le rang qu'il tenait dans le monde, les services utiles qu'il était à portée de rendre à son pays ! Le juste orgueil qu'elle ressentait en se rendant compte d'un si haut mérite n'était, à la vérité, que secondaire en comparaison de la tendresse qu'elle avait pour lui ; et quoiqu'elle n'eût jamais voulu consentir, même pour l'amour de lui, à rien qui fût blâmable en soi-même, elle crut pouvoir promettre de le voir une fois tous les six mois en présence de son père, et sans donner lieu au moindre soupçon sur la pureté de sa conduite.

Après avoir consulté le capitaine Wareham et obtenu son consentement, elle écrivit à Algernon qu'elle souscrivait à ses propositions, mais qu'elle le pria de la prévenir exactement de l'époque de son arrivée ; qu'elle ne le verrait qu'en présence de son père ; qu'elle l'accueillerait comme un ami qui lui était cher et pour qui elle avait la plus haute estime, mais qu'ils ne devaient ni l'un ni l'autre s'abandonner à de vains regrets, non plus qu'à d'inutiles ou coupables espérances.

Sa lettre était calme. Il lui en coûta beaucoup pour y imprimer un pareil caractère, mais elle y parvint.

Telle qu'elle était, elle rendit comme une nouvelle vie à Algernon. Il ne doutait point de l'amour d'Ellen. Il respecta ses scrupules. Il

était si heureux d'avoir obtenu ce qu'elle accordait qu'il ne voulut point se plaindre de ce style mesuré. Il allait la revoir ! il allait encore entendre la mélodie de sa voix ! Il sentit l'espérance renaître dans son cœur. Il avait repris toute sa vivacité.

Les domestiques eux-mêmes remarquèrent ce changement dans la personne et dans les habitudes de leur maître. Mistriss Topham observa, pendant qu'il passait sous ses fenêtres pour aller aux écuries, qu'elle n'avait jamais vu M. Hamilton marcher si vite ni si légèrement depuis que sa pauvre maîtresse était partie, et elle se demandait avec étonnement ce qui avait pu arriver pour donner lieu à une si grande nouveauté.

Algernon, dans son impatience, choisit le jour suivant, celui où Ellen recevait sa lettre, et la première heure après-midi. Pendant ce temps il ne cessa d'être dans une agitation inquiète et dans une attente pleine de joie qui ne lui permettaient de fixer son attention sur aucun autre objet.

Il jugea qu'une voiture de louage était ce qui convenait le mieux pour son voyage, parce que de cette manière il attirerait moins l'attention, et il partit absolument seul. Avec quels sentiments Ellen attendait-elle son arrivée ? Elle s'efforçait, mais en vain, de conserver le calme et la sérénité habituels de son esprit.

« Algernon me trouvera horriblement changée, pensait-elle pendant qu'elle s'occupait de sa parure avec plus d'attention et de recherche qu'elle ne l'avait fait depuis quelques mois. Cette manière d'arranger mes cheveux me vieillit de dix ans, et mon visage a maigri d'une manière effrayante. » Mais elle se reprocha promptement ces vaines pensées. « Pourquoi chercherais-je maintenant à paraître belle à ses yeux ? Je ne dois plus m'occuper de ces soins frivoles. » Cependant nous n'oserions répondre qu'elle ne passa pas un peu plus de temps que de coutume à sa toilette ce jour-là ; peut-être regretta-t-elle un peu d'avoir adopté la mode des bandeaux sur le front au lieu des boucles qui, auparavant, tombaient en profusion sur ses joues. Cependant sa beauté n'y perdait rien de son charme. L'expression touchante qui était répandue sur ses traits compensait pleinement ce qu'elle pouvait avoir de moins en éclat.

En revanche elle apporta tous ses soins à embellir Agnès, n'ayant aucune crainte de cette coquetterie maternelle, et la charmante enfant la récompensa avec usure de toute la peine qu'elle prenait. Elle

commençait à bégayer quelques mots ; Ellen lui avait appris à nommer son père, et lui recommanda de ne point manquer d'appeler de ce nom *le grand monsieur* qui allait venir. Le capitaine Wareham était venu de bonne heure rejoindre Ellen dans sa retraite, et ils attendirent avec anxiété l'heure qui s'approchait. Le cœur d'Ellen était plein de trouble et de confusion. Sa situation était si étrange, si nouvelle ! Il n'existait aucun précédent sur lequel il lui fût possible de régler sa conduite. Mais elle avait le meilleur des guides : l'innocence de son âme et sa pureté inaltérable.

A l'instant même où l'horloge frappa le coup d'une heure, une chaise de poste s'arrêta à la porte. En une seconde Algernon en était descendu, en une autre seconde il parut dans le salon.

Le cœur d'Ellen battait jusqu'à lui rompre la poitrine. Algernon se précipita vers elle. Mais elle tendit sa main vers lui avant qu'il l'eût approchée, et il la pressa seulement contre ses lèvres dans une muette agitation.

« Regardez votre fille, Algernon, lui dit-elle aussitôt qu'elle fut en état d'articuler une parole. Elle est tout à fait bien à présent.

— Oui, oui, je la regarderai ; mais en ce moment je ne puis voir que vous. »

Ellen retira sa main et s'assit sur le fauteuil qui se trouvait près d'elle.

« Vous n'avez rien dit à mon père, » reprit-elle.

Algernon passa la main sur ses yeux, et, se tournant vers le capitaine Wareham, il pressa la sienne en silence.

La petite Agnès murmura tout bas :

« Maman, est-ce là le *grand monsieur* que je dois appeler papa ?

— Oui, ma chère enfant ; allez auprès de lui. »

L'enfant obéit et s'avança timidement de quelques pas. Algernon la prit dans ses bras, et la couvrit de ses caresses, pendant que des larmes d'attendrissement inondaient son mâle visage.

Les larmes d'un homme causent toujours beaucoup d'émotion. Quel effet devaient donc produire sur Ellen celles qu'Algernon répandait sur leur enfant ? Cependant elle ne pleura point. Elle s'était promis d'être ferme, et de ne point donner lieu par cette entrevue au moindre élan du cœur, à la moindre manifestation de sentiments qu'elle pût avoir à se reprocher ensuite.

A la fin Algernon prit la parole :

« Notre fille, Ellen, ne vous ressemble point ; » et il regardait al-

ternativement l'une et l'autre avec des yeux si remplis de tendresse qu'il eût été difficile de dire vers laquelle dans ce moment son cœur s'élançait avec plus d'amour.

« Oh ! non, s'écria Ellen. Grâce au Ciel, c'est à vous qu'elle ressemble ! » Puis elle reprit avec plus d'empire sur son maintien : « Elle a tout à fait recouvré sa vivacité et ses forces à présent. »

Elle était heureuse d'entendre Algernon dire : « Notre fille ; » et pourtant combien il était étrange de voir le père de cette enfant la presser sur son cœur, répandre sur elle des larmes de tendresse, et d'être obligée de se renfermer froidement dans de simples lieux communs de conversation. Le capitaine Wareham demanda alors quelle route Algernon avait prise ; si la pluie n'avait pas considérablement endommagé les chemins, et fit encore quelques questions à peu près aussi intéressantes.

« Êtes-vous venu directement de Belhanger ? demanda Ellen d'une voix tremblante.

— J'en suis parti hier après-midi.

— Le parc doit être dans toute sa beauté à présent que le printemps est venu ; et mon... le jardin est-il toujours tenu avec le même soin ? »

Et pendant qu'Ellen achevait ces mots, une larme involontaire sillonna sa joue.

« Votre jardin est délicieux. On pourrait l'appeler un paradis ; mais pour moi c'est un lieu de tourments.

— Oh ! ne parlez pas ainsi , Algernon. Mais vous paraissez souffrant. Vous avez fait une longue route ce matin ; vous devez avoir besoin de réparer vos forces. Ne voulez-vous rien prendre ?

— Moi ! dit-il en la regardant avec une expression de reproche. Non, je vous remercie. Cela me serait tout à fait impossible en ce moment. »

Le capitaine Wareham s'informa alors de ce que les amis politiques d'Algernon pensaient de la guerre d'Espagne, et demanda si les Espagnols étaient sincèrement attachés à la cause de la liberté :

« Je n'en sais rien, mon cher monsieur. Je n'ai plus eu de communications avec mes amis politiques ; je ne suis plus au courant de rien. »

Le cœur d'Ellen s'émut vivement ; elle s'accusa d'être cause de ce qu'il négligeait une carrière vers laquelle il était appelé par la nature de ses talents.

« Ce n'est pas bien, Algernon. Vous ne devriez pas être indifférent aux grands intérêts de votre pays. Véritablement, c'est un grand tort.

— Mais dites-moi, Ellen, comment passez-vous votre temps? Quelles sont vos occupations?

— Je vais vous dire ce qu'elle fait, monsieur Hamilton, interrompit le capitaine Wareham. Elle cherche à soulager les malheureux, et il n'y a pas un pauvre ou un malade dans les environs qui ne la connaisse ou ne la bénisse. »

Algernon avait d'abord été contrarié de l'empressement du capitaine Wareham à prendre la parole pour répondre à sa question, car il était avide d'entendre la voix douce et harmonieuse d'Ellen; mais il ne regretta plus que ce fût son père qui eût parlé, car entendre dire tout le bien qu'elle faisait était également doux à son oreille.

« Dieu aussi vous bénira, Ellen!

— Je tâche de me rappeler tout ce que vous m'avez dit sur la manière d'agir à l'égard des pauvres, et j'espère que je n'encourage point les oisifs. Mais je n'ai point d'influence ici; je ne puis leur donner des chaumières et de petits jardins comme vous l'avez fait pour leur assurer les moyens de vivre commodément sans avoir recours à la charité. Les chaumières sont-elles toujours aussi riantes?

— Je le crois. Oui, elles me paraissent propres et bien tenues quand je passe à cheval du côté du hameau.

— Et comment se porte la pauvre vieille Amy Underwood?

— Morte. La pauvre femme! elle est morte l'hiver dernier.

— Pauvre Amy, elle a trouvé le repos! Qui prend soin de sa petite fille? Elle m'a fait promettre de la protéger lorsqu'elle-même ne serait plus. Algernon, veillez, je vous en prie, à ce que cette enfant soit élevée dans les principes de la religion et de la vertu. Moi je ne puis le faire, vous le savez.

— Oui, oui, je le ferai. Pensez à me charger encore de quelque autre soin; dites-moi quels sont tous vos protégés, afin que je puisse m'occuper d'eux. Exprimez vos désirs, dictez-moi vos ordres. Vous donnerez ainsi à Belhanger un nouvel intérêt à mes yeux; vous donnerez un but à ma vie. »

Un sourire faible, mais plein de reconnaissance, fut la réponse d'Ellen.

« La jolie Jone Earle et son mari ont-ils une chaumière à présent?

S'ils avaient une demeure confortable et qui leur appartint, cela pourrait le maintenir dans ses bonnes résolutions de réforme, surtout ayant épousé une si jolie créature. »

C'était ainsi qu'Ellen cherchait à réveiller son intérêt en faveur des paysans pauvres qui habitaient les environs de son domaine, et qu'elle prenait elle-même une sorte de plaisir mélancolique à prononcer des noms et à se représenter des lieux qui lui avaient été si familiers.

Agnès, pendant ce temps, s'était installée en toute sécurité dans les bras de son père. Peut-être conservait-elle de lui un vague souvenir, peut-être aussi était-ce simplement le caprice qui parfois attire sur-le-champ un enfant vers certaines personnes, tandis qu'ils prennent de l'antipathie pour d'autres; mais, quelle qu'en fût la cause, elle sembla, dès le premier moment, se plaire auprès de lui. Ellen les regardait, et pensait au bonheur de celles à qui il était donné de pouvoir contempler en paix et sans déshonneur, tous les jours de leur vie, leur enfant et le père de leur enfant.

L'heure du départ approchait. A quatre heures la chaise de poste devait se trouver à la porte. Le capitaine Wareham dînait à cinq heures, et il lui fallait le temps nécessaire pour retourner à la ville.

Ellen, s'adressant à Algernon d'une voix pleine de douceur, lui dit :

« J'ai encore une chose à vous demander, Algernon, avant que vous partiez. Ne voudriez-vous pas qu'Agnès allât vous faire une visite à Belhanger ?

— Non, pas pour tout au monde, Ellen. Voudrais-je vous priver d'elle un seul instant ! » Il était vrai qu'il n'aurait pas voulu la priver un moment de ce qui faisait son seul bonheur; mais il voulait aussi détourner entièrement cette idée, dont la conséquence eût été de lui ôter le seul prétexte qui lui restât de voir Ellen.

« Et ne pourrions-nous donc nous revoir que dans six mois, Ellen ? » ajouta-t-il après une courte pause.

Elle s'arma de tout son courage et répondit :

« Dans six mois, pas plus tôt.

— Mais je puis vous écrire ?

— Non, nous devons nous interdire toute correspondance. Si Agnès était malade, je vous le ferais certainement savoir; et si vous l'étiez vous-même, il faudrait me l'écrire. Pour l'amour du Ciel, écri-

vez-moi si votre santé souffrait la moindre altération , » répéta-t-elle, comme effrayée de l'image qu'elle venait de conjurer.

La chaise de poste avait déjà été annoncée depuis quelque temps. Le capitaine Wareham, quoiqu'il les plaignit du fond du cœur, jugea qu'il était inutile de prolonger cette pénible entrevue, doublement pénible pour lui qui s'y sentait dans la position toujours difficile d'un tiers, et cependant Ellen lui avait fait promettre de lui donner l'appui de sa présence. Elle pensait que, si cette entrevue ne devait pas demeurer ignorée (et quelles circonstances restent ignorées dans l'état actuel de la société?), sa réputation intacte ne souffrirait point d'une démarche sanctionnée par l'autorité de son père.

Algernon avait embrassé sa fille ; il avait serré avec force la main du capitaine Wareham. Ellen s'était levée de son fauteuil et avait encore étendu sa main vers lui.

« Que le ciel veuille sur vous, mon cher et excellent ami ! dit-elle.

— Ellen ! mon Ellen !

— Il faut nous séparer maintenant, reprit-elle avec douceur. Mon père n'est plus jeune, et nous ne devons pas souffrir qu'il rentre trop tard pour son dîner. Dans six mois nous nous reverrons. »

Algernon ne répliqua point. Il sortit de la chambre lentement et à regret. Il n'osa pas faire d'objections. Il savait combien Ellen avait de fermeté pour tout ce qu'elle considérait comme un devoir, et il craignait de perdre pour une autre fois, par un mot, par une action imprudente, la faveur qu'il avait obtenue. Il se jeta dans le fond de sa voiture, et donna l'ordre au postillon de partir.

Le capitaine Wareham reprit le chemin de sa maison, et Ellen s'abandonna enfin aux sentiments tumultueux qu'elle avait si résolument comprimés.

Il serait impossible de dire si la joie de l'avoir vu ou le chagrin de s'être encore séparée de lui l'emportait dans son cœur. Il est certain qu'elle éprouva la plus grande difficulté à reprendre les occupations dont elle s'était fait autant de devoirs ; mais enfin elle avait toujours un objet en perspective, un point lumineux dans un horizon éloigné, pour la conduire au milieu de sa route sombre et solitaire.

Algernon se conforma religieusement aux pieux désirs exprimés par Ellen, et reprit pour l'amour d'elle, jusqu'à un certain degré, ses anciennes habitudes. Il suivit les séances du Parlement, devint membre de diverses commissions. Ses yeux brillèrent de nouveau

du feu de l'éloquence; sa physionomie retrouva toute son expression; son attitude, toute sa noblesse et toute son énergie.

Sa réapparition dans le monde fut saluée avec joie par tous ceux qui le connaissaient, et qui, par conséquent, l'aimaient et le respectaient. Quoiqu'il y eût toujours un chagrin profond, un vide que rien ne pouvait combler, cependant, lorsqu'il eut une fois recommencé à se mêler à ses semblables, il y trouva tant d'objets de nature à intéresser et à occuper un homme tel que lui que les six mois suivants ne furent pas pour lui aussi incommensurablement longs que pour Ellen.

Au jour et à l'heure fixés, il se trouva avec la même ponctualité à la porte de sa retraite, et réclama son sourire d'approbation pour son obéissance aux ordres qu'elle lui avait donnés. Elle avait parcouru avec attention tous les journaux, lu mot à mot les interminables colonnes de débats parlementaires sur des sujets qu'elle ne pouvait comprendre, mais avec la crainte de passer ou de ne pas apprécier comme elle le devait les plus courtes répliques de M. Hamilton. C'était avec une joie inexprimable qu'elle avait vu son nom fréquemment rappelé parmi ceux des meilleurs orateurs, et son accueil approbateur ne manqua point à l'homme qu'elle admirait, qu'elle respectait, qu'elle aimait par dessus tout.

Quand ses devoirs parlementaires furent interrompus par la clôture de la session, il retrouva sa maison si triste, si solitaire, si dépourvue de charmes, qu'il renouvela plus souvent qu'autrefois ses visites à Coverdale-Park, et Ellen avait souvent de ses nouvelles par Caroline pendant le temps qu'il y passait. C'était une consolation pour lui que de voir la sœur d'Ellen, et de lui parler de son bonheur passé. Lord et lady Coverdale étaient des amis sûrs et affectueux. Miss Coverdale était une jeune personne vive, aimable, qui aimait Ellen avec cet enthousiasme et cette admiration que de jeunes filles ressentent souvent pour une femme mariée, plus âgée qu'elles de quelques années.

M. Hamilton était convaincu que miss Coverdale appréciait dignement sa bien-aimée Ellen, et qu'elle avait assez de discernement pour reconnaître sa supériorité sur la plupart des autres femmes. Or, cette conviction formait une sorte de lien entre eux, et la famille des Coverdale était presque la seule parmi ses anciennes liaisons dans la société de laquelle Algernon parût trouver quelque

plaisir. Mais ses fréquentes visites et l'espèce d'intimité qui s'était établie entre lui et miss Coverdale donnèrent bientôt lieu à des bruits qui parvinrent immédiatement aux oreilles de mistress Allenham. Il y a des gens qui ont la faculté d'être toujours les premiers à apprendre les nouvelles, vraies ou fausses, et Caroline était de ce nombre.

Elle savait à quel point une pareille supposition était dénuée de fondement ; mais elle pensa que, si la rumeur s'en répandait et parvenait jusqu'à ***, ce serait un nouveau chagrin pour Ellen, et qu'elle ferait bien de la prévenir de ne point y ajouter foi. Enfin, pour empêcher que d'autres ne lui en parlassent, elle se hâta de lui écrire.

Elle lui disait que c'était une pure invention de quelque voisin curieux et brouillon ; que le plus grand plaisir qu'Algernon pût trouver dans la société des Coverdale était précisément celui de parler d'Ellen à des personnes qui la connaissaient si bien ; que d'ailleurs la proximité de Longbury était encore un motif de plus pour attirer M. Hamilton dans ce château. Elle finissait en disant à sa sœur de ne point s'inquiéter si elle entendait répéter une fable aussi absurde.

La seule idée qu'Algernon pût songer à former d'autres liens, ou que l'on crût dans le monde à une telle possibilité, était déjà une torture pour Ellen. Elle chassa aussitôt cette image de sa pensée. Elle se sentait trop certaine de la tendresse inaltérable qu'il avait pour elle. Cependant elle finit par se reprocher son égoïsme et son désir de le condamner à une vie d'isolement, lui dont le cœur était si évidemment formé pour la douceur des affections domestiques. Elle se redit cent fois à elle-même qu'elle devrait plutôt souhaiter qu'il trouvât le bonheur avec une autre, puisqu'elle était condamnée pour toujours à l'impossibilité d'y contribuer elle-même.

« Mais je suis sûre, pensait-elle en même temps, je suis parfaitement sûre qu'il n'y a pas l'ombre de réalité dans cette supposition. Je le connais trop bien. »

Cependant, ce bruit, quelque peu fondé qu'il pût être, produisit sur elle une impression pénible ; et, malgré la sécurité entière qu'elle conservait à l'égard des sentiments d'Algernon, une pareille conjecture prouvait jusqu'à quel point il était regardé dans le monde comme un homme absolument libre, combien on considérait comme nul son mariage avec lui. Elle le savait : le fait n'avait été que trop cruellement prouvé et reconnu ; mais c'était pour elle une humiliation nou-

velle que de voir ce même fait aussi bien établi par la loi de l'opinion que par la loi du pays.

XX

Cresford, ainsi que nous l'avons vu précédemment, s'était livré de nouveau à la vie active des affaires ; mais ses plans d'agrandissement étaient autant de visions qui s'opposaient à son succès. Il avait au contraire jeté la maison dans les embarras les plus graves, et pour l'en retirer il risqua tout le capital dans une spéculation encore plus hasardeuse qui échoua.

En un mot, la maison fut réduite à faire faillite. Il avait été en proie à de violentes agitations pendant le temps où ces difficultés s'étaient accumulées autour de lui, et lorsqu'enfin la tempête qui s'était formée par degrés vint à éclater sur sa tête, elle le trouva hors d'état d'y résister et en proie à une fureur impuissante contre lui-même, ainsi que contre le reste du genre humain.

Un de ses sentiments les plus cruels était de sentir que, par sa témérité, par son imprudence, il avait réduit à la misère des hommes habitués à une vie aisée, et qui avaient travaillé honnêtement depuis leur jeunesse. Quant à lui, s'il ne pouvait se faire la réputation de l'un des hommes placés au premier rang dans le commerce, il lui importait peu d'être le plus pauvre de tous ; mais il souffrait pour ses enfants. Il les aimait, quoique ce ne fût pas d'une affection tendre et communicative. Il désirait que son fils devînt l'égal des plus grands du royaume ; il voulait faire de sa fille la personne la plus accomplie, et il n'aurait certainement rien épargné pour leur éducation.

Ellen apprit par la lecture des feuilles publiques la chute de sa maison, et elle déplora la perte de la fortune de ses enfants. Elle plaignit en même temps l'homme infortuné dont le sort semblait être de voir toutes ses espérances anéanties dans ce monde, tandis que ses chagrins d'ici-bas n'avaient pas encore adouci son caractère et préparé son cœur à la félicité plus désirable d'une autre vie.

Son frère Henry lui écrivit en lui donnant divers autres détails, et l'informa que la société se trouvait en mesure de payer la presque totalité des dettes, de sorte que la faillite, quelque désastreuse qu'elle fût, ne serait du moins pas déshonorante. Il était passé chez Cresford pour demander de ses nouvelles. On lui répondit qu'il avait été malade, mais qu'il était mieux, quoique pas assez bien pour recevoir des visites. Henry n'avait pas pu s'assurer de ce qui restait en perspec-

tive pour l'avenir de Cresford ; mais il promit à sa sœur de lui faire savoir tout ce qu'il pourrait apprendre de plus.

La compassion absorba tout autre sentiment dans le cœur d'Ellen, et elle attendit avec inquiétude le résultat des renseignements qu'Henry aurait pris : il s'était encore présenté chez Cresford et n'avait point été reçu. Le domestique secoua la tête en disant qu'il craignait que son maître ne fût très-malade. Les médecins avaient déclaré qu'ils ne pouvaient rien faire pour lui, à moins qu'il ne se tint l'esprit en repos ; mais c'était une chose parfaitement impossible. Il était toute la journée courbé sur des masses de papiers, et les avocats se rendaient à son appel deux ou trois fois par jour. Quand ils n'arrivaient pas assez promptement, il les envoyait chercher, de sorte qu'il était impossible de leur dire de le laisser en repos jusqu'à ce qu'il se trouvât mieux. Le domestique ajouta qu'il pensait que ce qui conviendrait à la santé de son maître serait d'aller à Brompton et d'y passer quelque temps auprès de ses enfants ; mais que ce conseil le rendait encore plus malade. Il disait qu'il ne pouvait se faire à l'idée de ses pauvres enfants ruinés et qu'il supporterait encore moins leur présence.

Le cœur d'Ellen saignait pour lui. Elle examinait quelquefois en elle-même si son devoir ne l'obligeait pas d'aller le rejoindre dans son malheur ; mais elle craignait ensuite que sa vue ne fût que l'irriter davantage. Et quand même il témoignerait le désir de la voir, pourrait-elle se résoudre à se rendre à son appel ? Elle croyait à peine en avoir le courage ! Elle pria Henry de tâcher de découvrir s'il l'avait nommée dans quelque circonstance. C'eût été pour elle un soulagement que d'être sûre qu'il ne songeait point à elle.

Henry, lorsqu'il alla ensuite chez Cresford, sonda le domestique qu'il connaissait depuis longtemps, car il avait été un des porteurs de la maison à l'époque où Henry était du nombre des associés. Il ne put dire que Cresford eût jamais fait allusion à sa femme. Une fois seulement, lorsqu'il était gravement malade, il avait dit : « Si mon état devient plus alarmant, qu'on lui écrive ! » mais sans désigner aucun nom.

L'esprit d'Ellen fut donc tranquille sur ce point. Il ne lui restait plus qu'à attendre l'événement avec patience.

Il se passa quelque temps encore avant qu'elle entendît parler de rien, jusqu'au moment où elle apprit de Henry que celui-ci avait vu Cresford ; qu'ayant appris qu'il était beaucoup plus mal, il y était allé

encore une fois et avait hasardé de se faire annoncer ; que Cresford l'avait reçu, et que, pour lui, il avait été vivement frappé des ravages que quelques mois avaient produits sur ses traits ; qu'il était certainement très-malade, mais qu'il croyait que l'état de son esprit était ce qui réagissait le plus sur sa santé ; que l'épée usait le fourreau. Son visage était défait, ses yeux hagards, sa voix faible et creuse en même temps. Il semblait ne point souffrir d'un mal positif, à l'exception d'une toux légère, mais fréquente. Il parla beaucoup de ses affaires, dit qu'il ne s'inquiétait point pour lui-même ; mais il déplora le sort de ses enfants. Il avoua que ses entreprises avaient peut-être été imprudentes ; mais il ajouta que ses associés l'avaient entravé, qu'ils n'avaient pas voulu entrer dans ses vues, et que leur timide prudence avait empêché ses plans d'être poursuivis de la seule manière qui eût pu en assurer le succès hardiment et loyalement, comme ils avaient été conçus.

« Dieu sait, continua-t-il, quels débris de fortune pourront être sauvés du naufrage, ou s'il me sera possible de pourvoir à l'existence... de votre sœur. Il faudra donc qu'après tout elle ait recours à cet Hamilton ! »

Henry fit tout ce qu'il put pour tranquilliser son esprit, lui dit que les besoins d'Ellen étaient extrêmement bornés ; que lui et le capitaine Wareham feraient tous leurs efforts pour y suffire. Enfin il chercha de toutes les manières à adoucir l'amertume des chagrins du malheureux Cresford. Il le quitta en lui promettant de revenir au bout de quelques jours.

Avant que ce peu de jours se fussent écoulés, Ellen reçut un exprès de son frère qui la conjurait de venir à Londres le plus promptement possible ; car Cresford était dans l'état le plus alarmant, et les médecins jugeaient qu'il pouvait succomber à son mal dans un petit nombre de jours, peut-être dans quelques heures. Après avoir appris quelle était leur opinion, il avait exprimé le désir le plus passionné de la voir, et Henry était d'avis que sa sœur ne devait point lui refuser cette dernière satisfaction.

Deux heures après avoir reçu la lettre d'Henry, Ellen était sur la route de Londres. Elle avait laissé la petite Agnès avec son père et Mathilde. Le capitaine Wareham n'était pas bien portant et n'était nullement en état de faire un voyage aussi rapide.

La distance était longue, et Ellen eut le temps de penser, d'envisa-

ger toutes les probabilités, toutes les possibilités ; mais il en était une à laquelle elle n'osait se permettre de s'arrêter.

Qu'arriverait-il si Cresford cessait de vivre ? Elle regardait comme un crime de prévoir quel en serait le résultat. S'il se rétablissait, qu'arriverait-il ensuite ? La visite qu'elle lui ferait pendant qu'il était sur son lit de souffrance serait-elle regardée comme une réconciliation ? Pouvait-il désirer de la garder auprès de lui lorsqu'il savait que son cœur tout entier appartenait à un autre ? Comment toutes ces difficultés se résoudre-elles ? Elle résolut de ne rien envisager au-delà du moment présent. Elle n'avait qu'un parti à prendre : elle ne pouvait se refuser à l'appel d'un homme au lit de la mort, et d'un homme qui était légitimement son mari. La ligne du devoir était clairement tracée. Pour le reste, il lui fallait se confier dans l'appui et dans la volonté de la Providence.

Elle se fit d'abord conduire dans la maison de son frère. Elle le trouva chez lui. Sa physionomie trahissait une vive inquiétude ; la tristesse était peinte sur son front.

« Il vit encore, dit-il. J'ai veillé près de lui toute la nuit. En votre absence, il souffre à peine que je m'éloigne.

— O Henry ! c'est une douloureuse entrevue ! Comment me recevra-t-il ? Est-il dans une disposition bienveillante à mon égard ? ou bien aurai-je à endurer les reproches de son lit de mort ?

— Il est totalement changé. Il n'a maintenant à la bouche que des paroles de douceur et de pardon. Tout l'amour qu'il eut jamais pour vous semble s'être réveillé.

— C'est presque un malheur de plus ! Pauvre Charles ! son amour a été une source de calamités pour lui et pour moi. »

Henry ne perdit point de temps pour la conduire à la maison de Cresford, qui était contiguë à celle où ses bureaux étaient établis, et qui, bien qu'elle ne fût pas dans le plus brillant quartier de Londres, était spacieuse et commode. Le principal intéressé dans l'association l'habitait ordinairement, et Ellen y avait passé quatre ans pendant son union avec Cresford.

Ce fut avec de pénibles souvenirs et une perspective non moins pénible qu'elle traversa le vestibule et monta le large, mais sombre escalier en bois de chêne qui autrefois lui étaient si familiers.

Henry la laissa dans le salon pendant qu'il allait dans la chambre

de Cresford pour le prévenir de son arrivée. Elle regarda autour d'elle : les rideaux, les tapis, les sofas étaient encore ceux qu'elle avait choisis ; mais ils étaient maintenant ternis et enfumés par les vapeurs de Londres, pendant tant d'années.

Henry revint. Il dit que les médecins étaient en ce moment auprès de leur malade, et que lorsqu'ils seraient sortis de sa chambre il l'avertirait de la présence d'Ellen dans la maison. Il lui fallut encore attendre. Quand une fois l'esprit s'est résolu à exécuter ou à subir une chose pénible, quelques instants d'attente de plus sont presque un supplice.

Elle prit machinalement un écran sur la cheminée. Elle le reconnut pour l'avoir orné elle-même de peintures en camées, et avoir écrit sur le revers quelques fragments de poésies. Le papier doré en était noirci, les camées fendus, l'écriture à moitié effacée ; mais elle put encore y distinguer quelques lignes qui réveillèrent les impressions sous lesquelles elles avaient été tracées et les émotions qui en avaient déterminé le choix. Elle fut bientôt comme absorbée par tous les souvenirs qui s'accumulèrent à la fois dans son esprit.

Au bout de dix minutes les médecins entrèrent. Ellen se sentit confuse et embarrassée. Sa présence dans cette maison devait leur sembler si étrange ! Elle ne savait quelle contenance prendre vis-à-vis d'eux, et ce fut avec timidité qu'elle hasarda de leur demander quelle était leur opinion à l'égard de M. Cresford.

Le plus grand des deux, qui était maigre et pâle, mais dont la physionomie et les manières étaient douces, lui dit qu'il ne pouvait affirmer que les symptômes fussent devenus meilleurs ; que les poumons et le cœur semblaient être également affectés ; que, bien que le malade pût languir encore quelque temps, ou peut-être même se rétablir à la fin, un résultat fatal pouvait aussi se déterminer en peu d'heures ; que c'était une maladie à laquelle la médecine ne pouvait rien, ou du moins ne pouvait que peu de chose. Et, après avoir exprimé cette opinion lumineuse et concluante, il s'assit devant une table et écrivit une ordonnance pour quelques potions, quelques pilules, une mixtion aromatique à prendre, puis un liniment et un cataplasme chaud à appliquer sur la poitrine. Il se disposa ensuite à prendre congé.

Le second médecin, qui était un petit homme gros et court, portant une perruque ronde, attendait tranquillement, tandis que quelque

chose d'assez semblable à un sourire errait aux coins de sa bouche, comme pour indiquer l'inutilité de ces moyens, au point où la maladie était alors parvenue. Ellen reprenant un peu plus d'assurance tourna vers lui un regard interrogateur.

« Madame, dit-il, si vous voulez connaître mon opinion, c'est qu'il ne peut s'en relever. Le mal a fait de trop grands progrès ; mais, comme nous ne savons pas au juste quelle est sa maladie, nous pouvons aussi nous tromper, et tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir. J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour. » A ces mots il sortit brusquement, après avoir fait à Ellen un léger salut.

Quand ils se furent retirés, elle s'assit pendant quelques instants et s'efforça de recueillir ses esprits pour l'entrevue qui s'approchait.

Elle entendit le pas de Henry sur l'escalier ; le cœur lui manqua ; la porte s'ouvrit.

« Allons, Ellen ! lui dit-il, Cresford est assez calme à présent. Mais comme vous êtes pâle ! Voulez-vous que j'aille vous chercher un verre d'eau ?

— Non, je vous remercie. Je me sens bien, et je suis prête à vous suivre. »

Ellen prit le bras d'Henry, et il la conduisit à l'étage au-dessus. Il ouvrit doucement la porte : l'appartement était obscur. Comme ils entraient, la garde passa discrètement près d'eux et se glissa hors de la chambre.

Ellen, qui sortait du grand jour, pouvait à peine distinguer les objets. Elle s'approcha du lit : le malade, soutenu par des oreillers et des coussins, était presque assis sur son séant. Elle s'aperçut bientôt qu'il était d'une mortelle pâleur. Elle tremblait de la tête aux pieds et s'appuyait de tout son poids sur le bras d'Henry.

« Ellen, vous êtes donc enfin venue ! Je craignais que vous ne pussiez arriver à temps. Je suis malade, je suis très-mal, et je désirais ardemment vous voir encore une fois. Bientôt je vous laisserai libre, et alors... Mais je voulais vous voir, vous dire que je vous pardonne tout ce que j'ai souffert à cause de vous, et vous demander pardon aussi de vous avoir rendue si malheureuse. Je n'aurais pas dû vous intenter ce procès. Ce fut un mauvais sentiment de vengeance qui m'entraîna, et je m'en repens maintenant ; mais j'étais hors de moi, j'étais égaré par mon désespoir. Ellen ! je vous ai aimée

d'un amour violent jusqu'à la fureur ; je vous ai aimée jusqu'à en mourir, car je meurs le cœur brisé ! Les médecins ne connaissent point mon mal... je puis le leur dire. »

Ellen était tombée à genoux au chevet du lit. Cresford entendit ses sanglots.

« Dites-moi que vous regrettez de me voir ainsi, continua-t-il, et dites-moi aussi que vous me pardonnez aussi sincèrement que je vous pardonne.

— Oh ! Charles ! vous savez que je vous plains comme je l'ai fait toujours depuis le commencement. Je n'ai jamais causé volontairement vos chagrins. Quant à vous pardonner, c'est ce que je fais véritablement du fond de mon cœur.

— Vous m'accordez votre pitié et même votre pardon ; mais votre amour, je ne l'ai jamais obtenu ! »

Il y avait un mélange d'affliction et de dureté dans le ton dont ces derniers mots furent prononcés. Ellen ne put répondre. C'eût été un mensonge évident que de lui dire qu'elle eût jamais ressenti un véritable amour pour lui, une fausseté inutile et impie que de tromper un homme qui était aux portes de l'éternité.

Se tournant vers Henry il lui dit :

« Les enfants ne sont-ils pas encore arrivés ? Je voulais les bénir ainsi que ma femme ; car vous êtes encore ma femme, Ellen ! Je vis, vous êtes ma femme et je suis votre mari. »

Il y avait dans son langage et dans sa voix quelque chose de la rudesse et de la violence de ses manières d'autrefois, qui fit courir un frisson mortel dans toutes les veines d'Ellen.

« Mes enfants vont-ils venir ? demanda-t-elle d'une voix faible.

— Oui, je les ai envoyé chercher il y a longtemps ! » Pourquoi ne viennent-ils point, Henry Wareham ? demanda-t-il d'un ton brusque et impérieux.

— Je les attends à chaque instant, répliqua Henry.

— Ellen, venez plus près de moi ! » Elle s'approcha. Il étendit sa main sèche et décharnée. « Donnez-moi votre main ; non, l'autre ! » Il prit sa main gauche, et la regardant solennellement en face : « Qui a placé cet anneau à votre doigt ? » demanda-t-il. Elle ne put répondre. Elle n'avait jamais eu le courage d'ôter l'anneau que lui avait donné Algernon, et, dans l'agitation des derniers jours qui venaient de s'écouler, elle n'avait point songé à cette circonstance.

« Cet anneau est-il celui que j'ai placé à votre doigt? » Et en même temps il serrait sa main avec une force qui la terrifia. « Répondez-moi, et dites-moi la vérité !

— Non ! » répliqua-t-elle d'une voix défaillante.

Il repoussa loin de lui la main qu'il tenait, et ce fut avec une force dont tous ceux qui l'avaient vu dans ces derniers temps l'auraient cru incapable.

Elle ôta son anneau en tremblant, et le lui présenta comme un gage de soumission et d'acquiescement à ses devoirs envers lui.

« C'est assez !... Détruisez-le ! Je ne puis le regarder. »

Il détourna la tête, et parlait avec une véhémence qui les effraya.

« Jetez-le dans le feu, et dites-moi que les flammes le consomment. »

En expiation de l'oubli involontaire qui causait une si violente agitation à cet homme malheureux, et près de sa dernière heure, elle s'approcha de la cheminée et jeta dans les flammes la bague qui lui était si précieuse ; mais en faisant ce sacrifice elle se sentit près de s'évanouir.

Il s'était soulevé avec une force surnaturelle pour être témoin de l'exécution de sa volonté, et après ce moment d'excitation il reomba faible et épuisé. Il ne put reprendre qu'avec effort sa respiration. Henry et Ellen coururent à lui. Ils crurent que son dernier moment était venu ; mais il se ranima.

« Où est la bague que je plaçai à votre doigt ?

— Elle est chez moi ; je la serrai soigneusement, lorsque...

— Parlez ; achevez votre phrase.

— Lorsque... l'autre... me fut donnée...

— Ainsi vous l'avez conservée ? Vous ne l'avez point rejetée loin de vous ?

— Je l'ai religieusement conservée. N'êtes-vous pas le père de mes enfants ? ajouta-t-elle d'un ton plein de douceur et de soumission. Oh ! Charles ! ne vous agitez point ainsi. Calmez-vous ; soyez patient. Nous sommes tous des êtres faibles, fragiles, sujets à l'erreur. Nous devons nous pardonner mutuellement comme nous espérons être pardonnés. Vos enfants vont bientôt paraître devant vous ; qu'ils ne voient point leur père dans cet état de trouble et d'irritation. » Elle se tut.

« Parlez encore. Votre voix calme mon esprit en désordre. Parlez,

Ellen, et tournez-vous du côté de la lumière. Ouvrez les rideaux, Henry, pour que je puisse regarder son visage pendant que mes yeux peuvent voir encore. »

Elle demeura tremblante sous ce regard fixe et mélancolique. « Oh ! Ellen ! combien je vous ai aimée ! Je suis trop près de la tombe pour maudire qui que ce soit ; mais autrement je lancerais mille malédictions sur ce tyran corse qui, dans sa vengeance inhumaine, réfléchie et inutile, a ruiné l'avenir, compromis le bonheur et anéanti les espérances, dans ce monde et dans l'autre, de tant de milliers de créatures inoffensives. Je ne suis point sa seule victime. Ce n'est pas seulement de la ruine de mon âme qu'il aura à répondre ! Mais je veux pardonner, comme j'espère être pardonné moi-même. Ellen, répétez avec moi la prière du Seigneur ; je crois que votre voix me la rendra salutaire. »

Ellen et Henry s'agenouillèrent auprès du lit, et Ellen lui obéit avec humilité et avec respect.

Pendant qu'elle récitait la prière, il ferma les yeux par degrés, et il s'endormit d'un sommeil de peu de durée, mais paisible et rafraîchissant.

Quand il s'éveilla, la garde entra doucement pour les avertir que les enfants étaient arrivés. Il donna ordre de les introduire.

Il y avait alors plus d'un an qu'ils avaient été séparés de leur mère, et, quand ils l'aperçurent inopinément, ils coururent, saisis d'une douce surprise, se précipiter dans ses bras, mais en silence. Ils ne firent point d'exclamation ; car la voix contenue de toutes les personnes présentes, l'obscurité de la chambre et la vague terreur que leur inspirait la vue de ce lit de mort, agissaient sur leurs jeunes imaginations et réprimaient l'élan de leur joie. Ils se suspendirent au cou d'Ellen, et elle les serra contre son cœur avec un mélange d'émotions diverses, mais où le plaisir avait la plus grande part.

« Mes enfants, dit Cresford avec douceur.

— Votre père vous parle, leur dit aussitôt Ellen à voix basse. Allez auprès de lui, mes bien-aimés !

— Mes enfants, reprit-il, mettez-vous à genoux auprès de mon lit. Je veux vous donner ma bénédiction.... ma dernière bénédiction. Soyez toujours bons, et que vos passions ne vous entraînent jamais ; soyez attentifs à tout ce que vous dira votre mère, car c'est une femme d'une conscience pure et éclairée, d'un esprit plein de droi-

ture, et elle vous enseignera vos devoirs. Ellen, je vous donne aussi ma bénédiction. Puissiez-vous être heureuse ! »

Ellen était à genoux. Elle saisit cette main pâle qui était étendue sans mouvement sur le lit, elle y porta ses lèvres et l'arrosa de ses pleurs. Il lui sourit faiblement, avec l'expression de la reconnaissance, et serra doucement sa main ; puis il retomba dans un tranquille sommeil.

On éloigna les enfants, mais Ellen demeura. Elle voulait remplir jusqu'à la fin son devoir envers lui.

Lorsque les médecins revinrent dans la soirée, ils le trouvèrent beaucoup mieux. Son sommeil l'avait calmé ; son pouls était plus régulier ; il put prendre quelque nourriture, et ils semblèrent croire qu'un mieux progressif et durable pourrait se prononcer.

Ces mots produisirent un effet singulier à l'oreille d'Ellen. Elle ne pouvait que se réjouir de cette amélioration. Quelque changement redoutable qu'elle pût amener dans son existence future, il n'était point dans la nature d'une personne si douce, si indulgente, si *féminine* qu'Ellen, d'être témoin de cette respiration pénible, de ce sourire de l'agonie, de cette toux menaçante, et de ne point désirer que cette respiration devint plus faible, cette toux moins fréquente et moins douloureuse.

La tranquillité comparative de l'esprit de Cresford produisit sur lui un effet des plus favorables, et pendant deux jours entiers l'on put croire que la vigueur naturelle de sa constitution prendrait le dessus. Mais, le troisième jour, un violent accès de toux occasionna la rupture d'un vaisseau sanguin ; il n'y eut plus de doute alors que quelques heures de plus mettraient fin à son existence.

L'épanchement de sang ne put être arrêté ; le malade devint de plus en plus faible. A mesure que ses forces diminuaient, sa tendresse pour Ellen prenait de l'accroissement, et toute l'amertume de ses sentiments disparaissait. Il ne voulait recevoir aucune nourriture, aucun breuvage que de la main d'Ellen, qui le veillait avec les soins les plus patients, les plus infatigables. Et lorsqu'enfin il rendit le dernier soupir, si tranquillement, si doucement, que les assistants doutaient encore qu'il eût cessé de vivre, ce fut elle qui lui ferma les yeux. Puis, appuyant encore une fois ses lèvres sur ce front glacé par la mort, elle dit pour jamais adieu, dans ce dernier et pieux embrassement, à l'homme dont l'amour lui avait été si fatal.

CONCLUSION.

Ellen resta dans la maison jusqu'à ce que les derniers devoirs eussent été rendus à l'infortuné Cresford. Ses funérailles se firent sans pompe, sans ostentation, et elle retourna dans sa propre maison avec George et Caroline.

Elle fit prendre le grand deuil aux deux enfants. Elle porta aussi un deuil sévère ; mais elle n'adopta point le costume de veuve. Elle sentait que, dans les circonstances où elle se trouvait, ç'eût été une espèce de dérision.

Elle n'avait point écrit à Algernon pour l'instruire de la mort de Cresford. Elle avait ressenti une terreur superstitieuse au moment où son anneau de mariage avait été jeté dans les flammes, et les dernières scènes qui s'étaient passées entre elle et Cresford, ayant à ses yeux sanctionné et confirmé de nouveau ses premiers engagements, il se trouva qu'au moment où elle se vit libre de se donner pour toujours à Algernon elle se crut plus séparée de lui qu'elle ne l'avait encore été.

Elle ne savait point où il était. Elle ne lui avait pas permis de correspondre avec elle ; et, quoiqu'elle sentît qu'il y avait une froideur apparente à ne pas être la première à lui faire part de cet événement, elle n'eut pas le courage de lui écrire qu'elle était libre.

Elle n'avait jamais cru aux bruits qu'avaient fait courir ses visites fréquentes à Coverdale Park ; elle était si sûre de son attachement qu'elle se serait crue coupable d'ingratitude envers lui si elle avait entretenu la moindre inquiétude à ce sujet ; mais maintenant, pour la première fois, le souvenir de cette rumeur s'offrit à son esprit ; il n'était pas impossible qu'elle eût eu quelque fondement. Elle avait entendu répéter, elle avait lu mille fois que, tant qu'il y avait de l'espérance, l'homme pouvait rester fidèle ; mais que c'était la femme, la femme seule, qui pouvait vivre d'une vie de tendresse sans espoir. Elle se disait qu'elle n'aurait aucun droit de plaindre s'il avait enfin cherché ailleurs le bonheur domestique ; il lui avait déjà été fidèle et dévoué au-delà de ce qu'elle avait le droit d'attendre de lui.

Comme elle ne lui avait pas écrit d'abord, par un sentiment de respect pour la mémoire de Cresford, elle craignit ensuite de hasarder cette démarche, pour laquelle la délicatesse instinctive de son caractère lui donnait de l'éloignement dans les circonstances où elle se trouvait.

Néanmoins elle ne resta pas longtemps en suspens. Algernon était allé en Ecosse au moment où Ellen était à Londres, et il se passa plus d'une semaine avant qu'il eût appris la mort de Cresford. Il revint aussitôt à Londres ; mais Ellen était déjà retournée dans sa retraite. Il la suivit aussi rapidement que quatre chevaux purent l'emporter. Elle fut tirée d'une rêverie mêlée d'espérances et de craintes par le bruit d'une voiture qui s'arrêtait à sa porte. Son cœur battit avec force ; elle ne douta point que ce ne fût Algernon, et deux secondes après elle se sentit presser dans ses bras.

Elle n'insista pas cette fois pour attendre deux ans de veuvage, et elle consentit à renouveler sans éclat, au bout d'un mois, la célébration de son heureuse union avec l'homme qui méritait si bien son amour.

Ils convinrent de confirmer les vœux déjà prononcés avec tant de ferveur à Longbury, où ils allèrent réclamer le ministère de M. Allenhams. Le capitaine Wareham et Mathilde les suivirent, et Henry arriva de Londres.

La fin du mois d'octobre s'approchait. Le soir qui précéda le jour de la cérémonie, tous les membres de la famille se réunirent autour d'un bon feu dont la vue inspirait la joie. Il y avait longtemps qu'ils ne s'étaient rassemblés avec les sentiments de sécurité, de paix, de bonheur qu'ils éprouvaient alors, quoique chez quelques-uns d'entre eux ce bonheur fût tempéré et comme amorti par tout ce qu'ils avaient enduré avant de l'obtenir.

Les yeux d'Algernon étaient fixés sur Ellen avec une expression d'amour chaste et contenu, qui approchait de la vénération. Mathilde remarqua ces regards contemplatifs dans lesquels il semblait absorbé, et lui dit qu'il allait faire perdre contenance à Ellen.

« Je songeais, répliqua-t-il, que, si elle n'avait pas été aussi vertueuse qu'elle est belle, aussi pure qu'elle est bonne, aussi ferme qu'elle est affectueuse, et qu'elle m'eût écouté lorsque je la pressais de fair avec moi en Amérique, nous n'aurions jamais connu cette heure de félicité pure et sans mélange.

— A la bonne heure, répondit Mathilde, toujours vive et enjouée. Voilà des pensées très-respectueuses et très-respectables..... Je ne puis y trouver rien à reprendre. »

Ellen sourit au milieu des larmes de douce satisfaction qu'Algernon venait de provoquer.

« C'est aussi un bonheur que de vous voir sourire, Ellen, dit Caroline ; je croyais que je ne reverrais plus vos dents blanches. Et quand comptez-vous boucler vos cheveux ? Je meurs d'envie de revoir vos boucles noires et brillantes. Et vous, monsieur Hamilton, cette parure d'Ellen ne vous manque-t-elle point ?

— Rien ne me manque, répliqua Algernon. Elle est redevenue mon Ellen. J'ai à peine remarqué comment elle était habillée.

— Très-bien, voilà ce que j'appelle un véritable amour, s'écria Mathilde. Algernon ne regarde point à la beauté d'Ellen. Ellen est Ellen, et c'est assez pour lui. Vous dites que je suis orgueilleuse et difficile ; mais quand un homme tel qu'Algernon m'aimera comme Algernon aime Ellen, alors je l'aimerai comme Ellen aime Algernon.

— Est-ce ainsi que vous voulez prouver que *vous êtes difficile*, Mathilde ? répliqua Ellen en souriant. L'on ne rencontre pas tous les jours des Algernons.

— Eh bien, je resterai pour avoir soin de vous, mon père. D'ailleurs vous ne pourriez pas vous passer de moi ; vous n'auriez personne à gronder, et, ce qui est bien pis encore, il n'y aurait personne pour vous gronder, ajouta-t-elle gaiement en mettant sa petite main sur l'épaule de son père.

— Si vous voulez m'en croire, Mathilde, répliqua le capitaine Wareham, qui était trop heureux pour avoir envie de se fâcher, vous vous montrerez un peu moins présomptueuse ; car, autrement, personne ne voudra, comme moi, vous mettre à l'épreuve. »

Mathilde regarda malicieusement Caroline, comme si Caroline et elle savaient quelque chose qui démentait les pronostics du capitaine Wareham.

Le mariage devait avoir lieu le lendemain de bonne heure, parce que l'on voulait arriver le même jour à Belhanger. Les enfants y avaient déjà été envoyés, afin qu'ils se trouvassent prêts à recevoir les voyageurs à leur arrivée.

Avant huit heures, toute la famille monta paisiblement la colline qui conduisait à l'église.

Là, M. Allenham prononça de nouveau sur Ellen et sur M. Hamilton la bénédiction nuptiale. Tous les deux répétèrent après lui, clairement, distinctement et avec ferveur chaque parole de leur serment ; et ce fut avec le sentiment délicieux, mais tranquille, d'un bonheur réel et assuré, que tous ensemble retournèrent au presbytère.

C'était pendant une belle matinée d'octobre, et le soleil dissipait rapidement les vapeurs qui voilaient encore le fond du paysage.

La vallée avait semblé, une demi-heure auparavant, pareille à un lac, lorsqu'ils avaient regardé au-dessous d'eux. Les arbres, les clochers, les cimes des collines se dessinaient graduellement; en quelques moments tout était devenu clair, riant et harmonieux sous les rayons du soleil, et le rouge-gorge chantait joyeusement sur les branches humides, encore brillantes de leur parure d'automne.

« Toute la nature nous sourit, Ellen, dit tout bas Algernon. C'est ainsi que les nuages de notre vie passée sont dissipés. Les jours qui se préparent pour nous seront purs et radieux. »

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 octobre 1847.

MORT DE FRÉDÉRIC SOULIÉ. — Un homme, doué d'un talent nerveux, arrive à Paris, comme tant d'autres, sans autre bagage que celui de ses dispositions naturelles, et se jette à corps perdu dans la vie littéraire. Sa nature inculte aurait eu besoin d'être assouplie par l'étude; mais il fallait vivre, et le goût d'une vie large et élégante s'empara bientôt de l'âme du jeune écrivain. Il aurait pu être poète, et il s'adonna au feuilleton; il avait plus d'une tragédie dans la tête, et il en fit sortir des drames pour le boulevard. Cependant une maladie impitoyable vient saisir le poète au milieu de sa carrière; après deux mois de lutte, la mort reste victorieuse, et à son approche la vérité se montre tout entière aux yeux de l'homme désabusé. Le vain bruit du monde et ses succès éphémères se sont éloignés de cette couche funèbre, et les soins pieux d'une pauvre religieuse ont réveillé tous les sentiments d'une noble nature. Avant d'expirer, Frédéric Soulié reconnaît les erreurs de sa vie: il avoue l'abus qu'il a fait des lettres. Il rétracte solennellement et du fond de l'âme tout ce que ses écrits peuvent renfermer de contraire à la religion. S'il a mal agi sur ce point, ce n'est pas par intention mauvaise, mais par *légèreté*, parole qu'on ne saurait trop méditer dans un siècle que le P. Lacordaire a appelé un siècle *léger*¹.

Cependant, à peine la mort s'est-elle emparée de sa victime, que déjà le *siècle léger* transforme en un spectacle les funérailles de Frédéric Soulié. Ceux-là que le besoin d'argent a jetés de même dans la littérature marchande cherchent à effacer l'effet qu'a dû produire la confession littéraire du romancier. Louer Frédéric Soulié sans restriction, n'est-ce pas s'absoudre soi-même? La *représentation* a lieu dans le cimetière du Père-Lachaise, et, après « bien du temps

¹ Oraison funèbre du général Drouot.

pour que chacun fût enfin à sa place, » M. Victor Hugo, « de sa belle voix aidée de son beau geste, et dans l'attitude d'un homme qui sait commander aux multitudes, » prononce le discours dont nous croyons devoir extraire les passages suivants ¹ :

« Il est mort comme un sage qui *croit*, parce qu'il *pense* ; il est mort doucement, dignement, avec le candide sourire d'un jeune homme, avec la gravité bienveillante d'un vieillard. Sans doute il a dû regretter d'être contraint de quitter l'*œuvre de civilisation que les écrivains de ce siècle font tous ensemble*, et de partir avant l'heure solennelle et prochaine, peut-être, qui appellera *toutes les probités et toutes les intelligences au saint travail de l'avenir*. Certes, il était propre à ce glorieux travail, lui qui avait dans le cœur tant de compassion et tant d'enthousiasme, et qui se tournait sans cesse vers le peuple, parce que là sont toutes les misères, parce que là aussi sont toutes les grandeurs. Ses amis le savent, ses ouvrages l'attestent, ses succès le prouvent, toute sa vie Frédéric Soulié a eu les yeux fixés dans une étude sévère sur les clartés de l'intelligence, sur les grandes vérités politiques, sur les grands mystères sociaux. Il vient d'interrompre sa contemplation ; il est allé la reprendre ailleurs ; il est allé trouver d'autres clartés, d'autres vérités, d'autres mystères dans l'ombre profonde de la mort !

« Un dernier mot, Messieurs. Que cette foule qui nous entoure et qui veut bien m'écouter avec tant de religieuse attention, que ce peuple généreux, laborieux et pensif, qui ne fait défaut à aucune de ces solennités douloureuses, et qui suit les funérailles de ses écrivains comme on suit le convoi d'un ami ; que ce peuple si intelligent et si sérieux le sache bien : quand les philosophes, quand les écrivains, quand les poètes viennent apporter ici, à ce commun abîme de tous les hommes, un des leurs, ils viennent sans *trouble*, sans ombre, sans *inquiétude*, pleins d'une foi inexprimable dans cette autre vie sans laquelle celle-ci ne serait digne ni du Dieu qui la donne ni de l'homme qui la reçoit ! *Les penseurs ne se défient pas de Dieu !* ils regardent avec tranquillité, avec sérénité, quelques-uns avec joie, cette fosse qui n'a pas de fond ; ils savent que le corps y trouve une prison, mais que l'âme y trouve des ailes !

« Oh ! les nobles âmes de nos morts regrettés, ces âmes qui, comme celle dont nous pleurons en ce moment le départ, n'ont cherché dans ce monde qu'un but, n'ont eu qu'une inspiration, n'ont voulu qu'une récompense à leurs travaux : la lumière et la liberté, non, *Elles ne tombent pas ici dans un piège !* Non ! la mort n'est pas un mensonge ! Non ! elles ne rencontrent pas dans ces ténèbres cette captivité effroyable,

¹ *Journal des Débats.*



cette affreuse chaîne qu'on appelle le néant! *Elles y continuent, dans un rayonnement plus magnifique, leur vol sublime et leur destinée immortelle.* Elles étaient libres dans la poésie, dans l'art, dans l'intelligence, dans la pensée; *elles sont libres dans le tombeau!* »

Nous sommes heureux de voir M. Victor Hugo comprendre si bien le langage qu'il faut tenir *maintenant* au peuple de Paris, et s'associer avec tant d'éloquence aux espérances religieuses qu'il ne serait plus permis d'outrager par le doute là où le peuple est rassemblé. Peut-être seulement l'illustre poète aurait-il dû se souvenir qu'il est un autre *trouble*, une autre *inquiétude* que celle du néant pour agiter la conscience de l'homme à l'heure de la mort. La fin de Frédéric Soulié a été noble, touchante; elle produira d'heureux fruits pour d'autres âmes également malades, précisément parce qu'il a cru que la *liberté du tombeau* lui préparait autre chose que la *continuation du vol sublime* auquel s'abandonnent les écrivains de ce siècle en *travaillant tous ensemble* à leur *œuvre de civilisation*. Le génie, le talent sont des présents de Dieu dont il demandera un compte sévère. A une époque où M. de Lamartine était encore le poète des âmes religieuses, il écrivit sur Napoléon ces vers, qui ne nous parurent pas dès lors d'un bon augure :

Qui sait si le *génie*
N'est pas une de vos *vertus* ?

L'autre monde est par excellence la terre de la *liberté*, j'en suis d'avis : mais c'est aussi celle du *droit commun*. Autrefois, un grand seigneur disait : *Dieu y regardera à deux fois avant de damner un homme de ma race*. Aujourd'hui la société des gens de lettres croit avoir ses entrées de faveur dans le ciel : cette confiance-ci ne vaut pas mieux que l'autre. Mais il ne faut pas se plaindre : hier on a parlé de *l'immortalité de l'âme* ; dans deux ans, on n'oubliera pas la *justice de Dieu*. Si c'est là ce que M. Victor Hugo appelle *l'heure prochaine qui appellera toutes les probités et toutes les intelligences au saint travail de l'avenir*, nous sommes parfaitement de son avis.

VISITE DU ROI A LA TRAPPE. — Les catholiques sont personnellement dans une position singulière : depuis qu'ils ont pris le parti de dire franchement leur avis, on s'isole d'eux, on ne voudrait pour rien au monde paraître avoir fait ce qu'ils demandent, et cependant l'empire de la religion s'accroît ; l'hommage qu'elle reçoit

devient chaque jour plus significatif. Peu de temps après la révolution de Juillet, les Trappistes étaient obligés d'abandonner le couvent de la Meilleraie, auprès de Nantes, et de se réfugier en Angleterre. En prenant la route de l'exil, l'un des religieux demandait : *Mais pourquoi donc le roi Charles X ne veut-il plus que nous restions en France?* Aujourd'hui le roi Louis-Philippe, accompagné de sa famille, fait une visite au couvent même de la Trappe, et rend ainsi un hommage solennel à une congrégation *qui n'est pas autorisée par les lois.*

Nous faisons cette remarque parce que nous sommes bien convaincus que rien désormais, *sous ce régime*, ne pourrait porter atteinte à la liberté des Trappistes. La considération dont jouit cette congrégation partout où elle s'est établie, les services qu'elle rend à l'agriculture, le bien qu'elle répand autour d'elle et qui éclate surtout dans les moments de calamité, l'importance et le succès de l'établissement qu'elle a fondé en Algérie, tout cela constitue une réunion de titres devant lesquels les plus mauvaises intentions sont obligées de courber la tête ; et pourtant, si les associations de cette nature sont résignées à se contenter, pour vivre et pour se propager, de la liberté du citoyen, est-il dans l'intérêt bien entendu du gouvernement de s'en tenir au système de *tolérance* qui prévaut aujourd'hui? Nos hommes d'Etat, si peu d'accord avec leurs collègues d'Outre-Manche, s'entendent avec eux parfaitement sur ce point : les ministres whigs ou torys pensent qu'il vaut mieux laisser subsister comme une menace des lois de proscription dont ils déclarent l'application impossible et odieuse dans les circonstances actuelles. Les catholiques anglais combattent l'arbitraire de ce système ; et pourtant, outre la liberté individuelle du citoyen, ils possèdent le droit d'association dont nous sommes privés. Ceux même qui, chez nous, se réjouissent en secret et se savent gré à eux-mêmes de respecter le principe des associations catholiques, ne ressentent-ils aucun trouble dans leur conscience, lorsqu'ils pensent aussi qu'ils auront traversé le pouvoir sans avoir donné des racines solides à des institutions nécessaires, et en les laissant à la merci des passions et de l'ignorance?

C'est là un danger réel, et pourtant l'atonie actuelle, la timidité systématique et le mystère des concessions doivent être acceptés comme un progrès. Sans doute, il vaudrait mieux que dans la Chambre des Députés une minorité énergique réclamât les lois qu'exige l'organisation de la liberté religieuse ; nous voudrions voir les con-

seils-généraux protester en masse contre l'oubli des promesses de la Charte, et rendre partout un hommage public aux institutions monastiques dont chacun des départements de la France a droit d'être fier. Mais que les fureurs de la presse anti-religieuse n'aient pas réussi à allumer l'incendie aux quatre coins du royaume, et que le *Journal des Débats* en soit réduit à présenter comme l'opinion *unanime* de ces assemblées, quatre pauvres votes où l'on dissimule sous des termes vagues un certain degré d'aversion pour la Liberté de l'Enseignement, il y a là de quoi se réjouir pour ceux qui savent avec quelle laborieuse lenteur le résistance au mal et l'organisation du bien procèdent en ce monde.

LES BANQUETS RÉFORMISTES. — La situation de la France est curieuse à étudier à notre point de vue impartial. Le découragement, la tristesse sont partout, l'agitation n'est sérieusement nulle part. Il semble que chacun s'étudie à expier le mauvais usage qu'on a fait de l'agitation en ce pays, et tâche d'en apprendre une autre dont l'école n'est certainement pas en France. Nous ne nous sommes pas occupés jusqu'ici des *banquets réformistes*, parce que nous n'y avons pas attaché la même importance que les journaux qui y trouvent au moins de quoi remplir leurs colonnes. Ça été un acte de bon sens que de permettre ces banquets ; mais puisqu'on était en train, on aurait dû les autoriser tous ou plutôt reconnaître que la loi n'avait rien à voir dans des réunions qui ne se tiennent pas sur la place publique et ne peuvent que par une fiction complaisante être assimilées aux associations permanentes. Le gouvernement, qui veut rester le maître de juger ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas, s'expose à commettre des bévues : rien n'est plus mal fondé, par exemple, que la terreur que le nom seul des *ouvriers* lui cause. Les ouvriers typographes ont demandé à faire leur banquet et on les a refusés : et pourtant il est certain, pour quiconque a pu apprécier les progrès moraux et intellectuels des hommes de cette profession, que le langage aurait été meilleur dans leur réunion que dans la plupart des banquets réformistes.

Au reste, ces banquets n'ont vécu jusqu'à présent que sur une idée : la *corruption*. Le texte est riche, et nous ne nous étonnons pas si les développements que les orateurs en ont tirés leur ont procuré des succès flatteurs pour leur amour-propre. Malgré tout, on s'aperçoit que la gauche, dynastique ou non, n'a pas

trop le droit de parler de la corruption. Le système qui a prévalu depuis dix-sept ans a quelque chose de solidaire. Plusieurs de ceux qui se sont assis aux banquetts réformistes ont poussé à la corruption comme les autres, lors de leur passage au pouvoir : et quant aux hommes qui se sont tenus à l'écart des affaires telles qu'on les traite en ce pays depuis 1830, ils ont à se reprocher d'avoir laissé à la disposition exclusive des conservateurs ce principe d'ordre dont le besoin dominait tous les autres après tant d'agitations politiques. Mettez par une supposition un homme religieux et légal tel qu'O'Connell à la place de M. Odilon-Barrot, et mesurez le progrès que la France aurait fait depuis quinze ans ! Au lieu de cela nous sommes à la queue de l'Irlande et de l'Italie.

LE MARÉCHAL-GÉNÉRAL. — Entre autres humbles requêtes, nous voudrions supplier MM. les ministres de ne pas pousser au bas-empire, par la profusion des titres et des places. Ce mot de bas-empire sonne mal aux oreilles d'une nation déjà vieille comme la nôtre, et il est triste de voir confirmer un tel soupçon de décadence par un spectacle que l'histoire a toujours signalé comme le symptôme de la décrépitude des nations. Nous ne parlons plus de la Légion-d'Honneur : il est convenu qu'une seule chose peut distinguer aujourd'hui un homme de mérite, c'est d'être oublié par nos distributeurs au boisseau. Nous insistons à peine sur la violation plus ou moins patente de la loi qui fixe le nombre des maréchaux en temps de paix : les maréchaux de notre temps ne peuvent plus avoir le prestige d'une époque guerrière et conquérante. Mais pourquoi condamner un homme que protégé une gloire militaire incontestable à s'affubler d'un titre insolite ? On a dit que Turenne avait été maréchal-général ; le second duc de Biron reçut avant lui ce titre équivoque, et le nom de Biron n'est pas d'un si heureux auguré. Et, d'ailleurs, pourquoi recourir aux traditions de l'ancien régime, pour dissimuler une faiblesse ? S'il est une chose que l'Empire a renouvelée, c'est l'armée. *Maréchal de l'Empire* de la création même des maréchaux, le seul survivant de ce premier choix fait par Napoléon entre ses capitaines, c'était là un titre qu'il fallait respecter dans sa forme même ; l'égalité du rang était le vrai principe de la supériorité du personnage. En voulant élever le maréchal Soult, on l'a exilé de son poste de gloire.

MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS. — Ainsi notre bulletin

intérieur continue d'être triste et pesant : quand nous n'avons pas d'énormes scandales à enregistrer (et de ce nombre nous voudrions pouvoir rayer définitivement la souscription en l'honneur de M. Teste ; nous en avons parlé dans notre dernière livraison, d'après de bons renseignements, et nous laissons au gouvernement la responsabilité de son démenti), quand nous n'avons pas, dis-je, de scandales à enregistrer, nous en sommes réduits à nous trainer sur les petites choses d'une politique de plus en plus lilliputiennne. Ainsi bornés à cette maigre pâture, nous devons un double remerciement à Mgr l'Archevêque de Paris, pour avoir tenu, à l'égard de Pie IX et de la grande cause qu'il soutient, le langage qui convient à la France. Les manifestations de ce genre embarrassent fort ceux qui voudraient faire croire que la robe sacerdotale ne peut recouvrir un cœur qui batte pour la liberté. *Le National* n'a su trop que dire, lorsque Mgr le cardinal de Bonald lui adressa la lettre si digne et si franche dans laquelle il déclarait avoir conseillé hautement à Rome les réformes du nouveau règne. Il en a été de même pour le mandement de Mgr l'Archevêque de Paris, que nous rapportons en entier, en faisant remarquer à nos lecteurs que cette pièce était publiée presque en même temps que Pie IX menaçait l'Autriche d'en appeler à tous les évêques de la chrétienté, si l'envahissement de la ville de Ferrare ne cessait pas immédiatement.

MANDEMENT.

« Denis-Auguste Affre, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris ;

« Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Un grand spectacle est donné en ce moment au monde, bien capable de réveiller nos sentiments d'amour et de dévouement pour le chef auguste de l'Eglise.

« Les esprits les plus prévenus, qui avaient considéré trop longtemps la papauté et la hiérarchie ecclésiastique tout entière comme hostiles aux légitimes libertés des peuples, sont contraints de proclamer que ces libertés ont trouvé les garanties les plus assurées et leur avenir le plus glorieux dans les réformes dont Pie IX vient de donner l'exemple à la Péninsule italique.

« N'attendez pas de nous, nos très-chers frères, que nous essayions de vous expliquer ici ce que la science politique a de plus mystérieux et de plus élevé tout à la fois : nous voulons parler des droits réciproques

des gouvernements et des citoyens, de l'alliance de l'ordre et de la liberté. Loin de nous l'orgueilleuse pensée de résoudre ces grands problèmes, et de venir, comme tant d'autres, donner des leçons à ceux qui ont reçu la terrible mission de gouverner les hommes ! Mais nous ferons une chose utile à notre ministère en vous disant avec une parfaite vérité pourquoi, en présence de tant d'accusations les plus divergentes, les plus contradictoires, le clergé a été si sobre de manifestations, ou même pourquoi il a gardé le silence que nous croyons devoir rompre aujourd'hui.

« Amie de tous les pouvoirs régulièrement établis, parce qu'ils viennent de Dieu, l'Eglise n'a cessé de leur recommander, dans un langage plein de respect et de modération, la douceur du commandement, l'équité la plus sévère, et toute la liberté que les mœurs de chaque nation, son caractère et ses intérêts ont rendue possible.

« Ainsi, lorsqu'à la fin du XVIII^e siècle Louis XVI convoqua les représentants de la nation, on vit les successeurs des évêques et des orateurs chrétiens qui avaient fait entendre les plus austères leçons à nos anciens rois, non moins empressés que les autres classes de la société à voter de larges et salutaires réformes¹.

« Ainsi, lorsque le monde entier se taisait en présence d'un nouvel Alexandre, de faibles évêques protestèrent, au nom du droit et de la liberté, en faveur du chef de l'Eglise². Si à diverses époques leur voix est demeurée muette, c'est parce que, faute d'un accord nécessaire, l'affranchissement, qui devait être un immense bienfait, pouvait facilement devenir une source féconde de désordres, un moyen d'avilir le pouvoir, et tôt ou tard d'enchaîner la liberté elle-même.

« Cette liberté, qui, accordée à temps avec sagesse et dans une mesure convenable par les souverains, aurait affermi leur trône et fait bénir leur règne, n'a plus été, lorsque les peuples s'en sont emparés avec violence, qu'une conquête ruineuse et presque toujours incertaine. Pour échapper aux abus d'une autorité sans contrôle, on a subi les abus plus grands de la licence; et, pour se soustraire aux maux et au despotisme brutal de celle-ci, on est retombé sous le joug d'un pouvoir plus absolu que celui que les passions avaient brisé avec colère.

« Si les nations qui sont sorties de ces deux situations extrêmes ne sont pas cependant délivrées de toute appréhension, n'est-ce point parce que leurs libertés furent, dès l'origine, le fruit de lamentables divisions qui prirent elles-mêmes leur source dans les passions anti-chrétiennes ?

¹ Voir les cahiers du clergé de 1789.

² Voir les actes du concile de 1811.

L'orgueil suggère en effet aux uns de monter toujours, sous prétexte qu'il ne saurait y avoir trop de lois restrictives pour protéger l'ordre, et aux autres de ne souffrir aucune autorité, sous prétexte qu'elle tend à enchaîner les libertés les plus inoffensives et les plus nécessaires.

« Il n'en a pas été ainsi du grand Pape qui, en donnant la liberté à son peuple, a fait de cette concession un objet de reconnaissance, et ajouté par là même une nouvelle force à ses droits comme souverain. Voilà le motif qui doit dissiper les craintes que nous pourrions concevoir si nous nous bornions à interroger les monuments de notre histoire.

« Et maintenant, que nous reste-t-il à faire, sinon de lever nos cœurs et nos mains vers le Ciel ? Exaucez, Seigneur, notre bien-aimé Pontife, au milieu des tribulations que peuvent lui susciter ses généreux projets. Confirmez-les et faites-les triompher, puisque, dans les desseins de votre divine Providence, ils ne doivent pas servir seulement à des réformes utiles, mais assurer la liberté de votre Eglise et rendre plus facile la propagation de l'Évangile. L'amour qu'inspire le prudent réformateur des lois humaines fera bénir la sagesse chrétienne qui l'anime ; les peuples catholiques se persuaderont de plus en plus que, pour posséder une liberté politique stable et sans orages, il faut la puiser à la source d'où elle sortit pour affranchir l'empire romain et les peuples barbares.

« Aujourd'hui, comme autrefois, le Christianisme peut seul nous préserver de la tyrannie ignominieuse des passions, qui prépare aux peuples corrompus tous les genres d'esclavages ; aujourd'hui, comme à l'époque du premier triomphe de la Croix, il peut seul placer dans la conscience des peuples l'appui le plus fort de l'autorité souveraine, et dans le cœur des rois des pensées débonnaires qui affranchissent les peuples sans danger pour leur gloire, leur repos et leur véritable prospérité.

« A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre métropole, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Le dimanche 26 septembre, XVIII^e après la Pentecôte, et pendant toute la semaine, on récitera à la messe les oraison, secrète et postcommunon *Pro Papa*.

« Le même dimanche, il y aura dans notre église métropolitaine et dans toutes les églises et chapelles du diocèse un salut solennel du très-Saint-Sacrement ; on y chantera le psaume 120, *Levavi oculos meos in montes* (au lundi à vêpres), le verset *Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam*, et l'oraison *Pro Papa*.

« Et sera notre présent mandement publié au prône de la messe paroissiale, lu dans les chapelles des communautés, collèges et hospices, le dimanche 26 septembre, et affiché partout où besoin sera.

« Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 16 septembre 1847.

« † DENIS, Archevêque de Paris. »

Souscriptions pour le Pape. — On sait que Mgr l'évêque d'Orléans a adopté pour son diocèse le Mandement de son métropolitain : nous ne savons si ce bon exemple sera suivi par un plus grand nombre de nos prélats. Il se peut que le dénouement victorieux de la complication de Ferrare, en éloignant de l'Etat pontifical le danger immédiat qui le menaçait, paraisse ôter quelque chose à l'opportunité de ces manifestations. Il en sera de même sans doute des offrandes catholiques qui commençaient à affluer au trésor pontifical. Mais quand bien même ces marques d'un zèle auquel nous nous associons de toute notre âme, ne rencontreraient pas en ce moment un plus grand nombre d'imitateurs, nous n'y verrions pas moins le symptôme précieux d'un sentiment qui commence à s'élever dans la conscience des catholiques. Dernièrement, l'orateur éminent qui s'est révélé récemment à l'Angleterre catholique, M. Lucas, dans un meeting de l'Association de Saint-Thomas de Cantorbéry à Westminster, a soulevé sur une question assez semblable les réclamations de quelques-uns de ses auditeurs protestants. L'assemblée, très-nombreuse, paraissait animée d'un sentiment unanime, et le nom de Pie IX y produisait cette attraction irrésistible qui s'est manifestée depuis quelque temps dans toutes les réunions publiques, à Bruxelles comme à Londres, et même jusque dans nos *banquets réformistes*. M. Lucas, entraîné par le cours de ses pensées, et oubliant peut-être qu'il ne s'adressait pas uniquement à des catholiques, se mit à parler avec admiration de l'ancien tribut de l'Angleterre au Saint-Siège, connu sous le nom de *denier de Saint-Pierre*, et exprima l'espoir de voir se renouveler cet usage, d'une manière conforme à l'esprit de notre siècle, à mesure que les habitants de la Grande-Bretagne se rapprocheraient de l'unité.

C'était toucher une plaie sensible, même après plus de trois cents ans. Jamais, en effet, dans les temps où la foi était pourtant si vive, les puissances temporelles n'ont fait jouer une machine plus efficace pour détacher les peuples du Saint-Siège, que quand ils leur parlaient de l'avarice des Romains et des exactions exercées par les souverains

pontifes sur le monde catholique. Aujourd'hui, des tromperies aussi grossières ne trouveraient plus créance; on sait l'admirable emploi que le Saint-Siège fait des ressources dont il dispose, et il nous semble honteux de laisser Pie IX dans des embarras financiers. M. Lucas avait raison : l'Angleterre en reviendra au *denier de saint Pierre*, déjà représenté en partie par l'obole versée à la Propagation de la foi, et le *denier de saint Pierre* deviendra une loi volontaire de tout le monde catholique.

FIN DE L'INCIDENT DE FERRARE. — En attendant, les regards restent tournés vers l'Italie, et il est impossible de se faire une idée de l'unanimité des vœux qui entourent le trône de Pie IX. Ces vœux universels, le ciel les exauce et la protection divine se manifeste de plus en plus. L'incident de Ferrare s'est terminé à la satisfaction du souverain Pontife. Tous les efforts tentés pour l'intimider et l'enlacer dans le fatal réseau des grandes puissances ont été inutiles. Le Pape a passé par-dessus la tête de M. de Metternich; il s'est adressé directement à la piété de l'empereur d'Autriche et de sa digne compagne; il a manifesté plus clairement encore l'intention de recourir aux armes spirituelles, si la force brutale avançait contre lui. Il a refusé, dit-on, le passage aux troupes autrichiennes qui voulaient se diriger vers le royaume de Naples. Nous ne triomphons pas contre l'Autriche de ses concessions; nous l'en remercions au contraire en toute sincérité. Nous disons qu'il est beau, quand on a en main la puissance matérielle, de reconnaître l'empire de la force morale, et qu'une pareille disposition porte bonheur.

Déjà les troupes impériales ont rendu à la garde civique les postes dont elle s'était emparée à Ferrare; et il ne peut plus être question d'aucune autre intervention, soit à Naples, soit à Lucques ou en Toscane. Le duc de Lucques reviendra chez lui quand cela lui conviendra; sa retraite, si sévèrement blâmée, surtout par les amis les plus dévoués de la maison de Bourbon, ne peut avoir qu'une médiocre influence sur un pays que l'effet des traités peut, d'un moment à l'autre, annexer à la Toscane. On sait qu'après la mort ou l'abdication de l'impératrice Marie-Louise Parme doit être donné au prince de Lucques en échange de sa souveraineté actuelle, et l'on parle hautement de l'abdication de cette princesse: un pouvoir viager comme celui qui commande à Lucques est donc nécessairement peu en état de lutter contre les vœux du pays. Le Piémont maintient son *statu quo*

politique et son excellente attitude nationale. La réponse de Charles-Albert aux trois députés de la noblesse de Gènes, tout en témoignant de l'attachement du roi pour son système intérieur, a été pleine de modération et de courtoisie. La sincérité de la part du gouvernement, la modération de la part des sujets font des progrès remarquables en Toscane. Naples seule, où les tentatives de révolution à main armée sont loin d'être réprimées, Naples hésite encore, et son roi semble arrêté sur le bord des concessions par des scrupules d'amour-propre. On a dit que Pie IX avait écrit au roi Ferdinand une lettre remplie d'un intérêt paternel; ce qui est certain, c'est que, sous le rapport financier, il existe entre les deux états un *intercourse* amical, et que le Rothschild de Naples paraît disposé à mettre son crédit au service du trésor pontifical.

L'astre de Pie IX brille donc plus que jamais sur toute l'Italie; l'agitation de la Péninsule se fortifie en se pacifiant; le projet d'une union douanière pour tout le pays est discuté publiquement, non comme une hypothèse, mais comme un plan salutaire à l'exécution duquel tous les princes doivent concourir sans distinction de positions politiques. Nous le répétons, c'est un succès complet, purement italien, purement pontifical, et qui dépasse déjà ce que les hommes raisonnables ont pu concevoir d'espérances pour la malheureuse Italie.

Si nous nous en rapportons à des correspondances insérées dans divers journaux, M. Rossi aurait ressenti vivement le contre-coup de la mauvaise position dans laquelle on l'accuse d'avoir engagé le gouvernement français à l'occasion des événements de Ferrare. Suivant ces récits, la noblesse romaine aurait affecté de ne pas paraître à la réception des deux nouveaux cardinaux français. On va jusqu'à dire que M. Rossi songe à reprendre le chemin de la France.

A Paris, cependant, on veut faire croire que c'est la *sagesse* de notre gouvernement qui a empêché la collision entre l'Autriche et le Pape. Le moment viendra d'éclaircir ces mystères; et alors M. Guizot aura à prouver, non que la résolution du Pape de se tenir en dehors du cercle des grandes puissances a été le fruit de ses conseils (nous ne lui en demandons pas tant), mais qu'il a compris et secondé dès l'origine cette politique d'isolement. Autrement, il restera enveloppé dans le concert de blâme qui s'est élevé de toute l'Italie à la lecture des articles du *Journal des Débats*.

Au reste, dans le nombre des reproches que le correspondant de *la Presse* adresse à M. Rossi, il en est un auquel nous refuserions de nous joindre. Si M. Rossi est resté l'interlocuteur habituel et le consolateur du cardinal Lambruschini dans l'isolement où l'a laissé la fin de sa fortune politique, il n'a fait en cela que seconder les intentions de Pie IX, dans l'âme juste et généreuse duquel il n'est jamais entré de contrister ou d'humilier l'ancien ministre de Grégoire XVI.

Cependant il est assez amusant de lire les journaux allemands, depuis que l'entreprise de Ferrare a tourné contre l'Autriche. « En vérité, l'Autriche a là un beau privilège, et qu'on a bien raison de lui envier ! Ferrare, un pays malsain, où les troupes sont décimées par la fièvre. Les pauvres soldats y tombent sans se plaindre et avec une résignation stoïque. Ingrate Italie ! ne devrais-tu pas plutôt remercier les impériaux de ce qu'ils consentent à tenir garnison dans la place de Ferrare ? »

SUISSE. — Les nouvelles qui nous arrivent de la Suisse continuent de montrer sous de sombres couleurs l'avenir de ce pays. Les voyageurs qui comparent la répugnance pour la guerre de la majorité des populations dans les cantons radicaux avec l'enthousiasme guerrier dont le *Sonderbund* est animé, se refusent à croire que l'explosion soit imminente. Cependant l'influence des clubs continue d'agir sans contre-poids sur les assemblées cantonales du parti anti-catholique, et le faible espoir que l'on fonde encore sur la neutralité de Saint-Gall peut être démenti d'un moment à l'autre. Les agitateurs, afin de déterminer sur ce point un vote favorable à leurs desseins, feignent de craindre une agression de Lucerne ; et cependant le soin consciencieux des cantons catholiques à maintenir la paix tant qu'on ne la violera pas à leur égard n'est pas moins manifeste que leur détermination de repousser vigoureusement les agresseurs.

Ceux qui, à l'exemple de l'abbé Gioberti, attribuaient le nom de *parti aristocratique* aux cantons du *Sonderbund*, doivent avoir de la peine à expliquer le contraste qui existe entre les assemblées populaires de Schwitz et d'Underwald où les résolutions ont été prises à l'unanimité par la réunion de *tous les habitants* (10,000 à Schwitz), et les conseils dans lesquels, comme à Schaffouse, l'intimidation exercée sur des hommes désireux de maintenir la paix entraîne une majorité de 46 voix sur 72. Tandis qu'à Montbenon, dans le canton de Vaud, une

convocation de tous les hommes en état de porter les armes n'aboutit qu'à un résultat humiliant pour la vanité des démagogues, le colonel Aberg souffle le feu du patriotisme dans le cœur des hommes de Schwitz, et les bataillons lucernois se rendent tour à tour dans l'église de Saxeln, où reposent les restes du B. Nicolas de Flue, pour y faire bénir leurs drapeaux. On a déjà publié bien des récits de ces préparatifs du *Sonderbund* : mais peut-être n'aurait-on pas dû négliger certaines pièces officielles qui peignent, mieux que les *impressions* les plus fidèles des voyageurs, les sentiments qui animent les populations catholiques. Voici entre autres une proclamation du gouvernement d'Obwalden (moitié du canton d'Unterwald), qui nous a frappé par sa simplicité héroïque. Cette proclamation a précédé la résolution de Schwitz (imitée aujourd'hui par les autres cantons de la Vieille-Suisse) d'en appeler, sur la conduite à tenir, au vote de toute la population (*Landsgemeinde*).

L'AVOYER ET LE CONSEIL AU PEUPLE D'OBWALDEN.

Chers et loyaux compatriotes !

La situation actuelle est grave et l'avenir est incertain. C'est pourquoi nous nous sommes décidés à vous adresser quelques paroles de conseil et d'encouragement. Nous sommes bien loin de douter de la sincérité, de la fermeté de vos sentiments ; car jusqu'à présent Obwalden n'a pas eu à subir le contact des factions ; mais nous désirons vous donner une nouvelle preuve de notre franchise, de notre confiance. Lorsqu'en 1845 les corps francs, après avoir deux fois violé la paix publique, eurent jeté les armes dans une fuite honteuse, vous avez remercié Dieu avec nous d'avoir sauvé la patrie, et en vous livrant de nouveau, dans les champs et dans les montagnes, à vos paisibles travaux, vous avez cru au retour de jours plus calmes. Mais le radicalisme, le parti de la révolution et de la destruction n'a pas reconnu la justice de Dieu dans sa défaite : ne cessant de conspirer dans l'ombre, il a cherché, par tous les moyens, à réaliser ses projets. Nous avons vu ce radicalisme jeter de nouveau la semence de la révolte et de la discorde, et recourir à des moyens révolutionnaires pour faire violence aux gouvernements restés fidèles au pacte fédéral. C'est encore lui qui a réussi à faire nommer président de la Diète le fameux chef des corps francs qui ont violé la paix publique.

Ce résultat obtenu, ils expriment hautement et ouvertement l'intention d'anéantir le pacte fédéral auquel ils s'étaient engagés par serment à se conformer, et de lui substituer un gouvernement central, sans ga-

rantie pour notre indépendance cantonale, sans garantie pour nos libertés, nos droits confessionnels. Ces événements nous ont remplis d'une douleur profonde; nous y avons vu de nouveaux dangers pour notre religion et notre patrie. Mais la première émotion passée, nous nous sommes armés. Dans l'intérêt de la Confédération, nous avons formé alliance avec nos confédérés les plus fidèles et les plus anciens, et nous nous sommes unis pour repousser les attaques audacieuses qui seraient dirigées contre le territoire des cantons fidèles au pacte fédéral et contre leurs droits et leurs libertés héréditaires. Les hommes dont les pères ont jadis combattu avec les nôtres dans les luttes pour la liberté seront avec nous dans les bons et dans les mauvais jours. Cependant nous ne sommes point animés de sentiments hostiles contre ceux de nos compatriotes qui ne partagent pas nos opinions; nous n'avons pas non plus l'intention d'attaquer les autres cantons. Voici notre devise: « Respect aux droits des autres états de la Confédération », mais aussi: « maintien de nos droits à nous. » Nous savons apprécier les bienfaits de la paix; mais nous aimons mieux succomber, dignes de nos ancêtres, dans la lutte sacrée, que de sacrifier la liberté de notre pays, en consentant à le voir sous le joug du radicalisme et nous attirer ainsi la malédiction de nos arrière-neveux. A l'approche du danger, quoiqu'il ne nous paraisse pas actuellement très-proche, nous avons cependant, de concert avec les autres cantons, nos alliés, pris des mesures convenables pour être préparés à tout événement. Nous avons mis en activité le contingent et la réserve de notre canton, et nous avons pris soin que la *landsturm* (levée en masse) fût mieux armée et organisée.

Chers et loyaux compatriotes! le zèle et la fermeté avec lesquels vous avez toujours accueilli nos commandements sont pour nous une garantie suffisante de votre adhésion aux sentiments et aux actes de votre gouvernement, tels que vous les fait connaître cette proclamation, et nous sommes certains qu'au jour de la décision et du danger votre courage et votre résolution ne nous feront pas défaut. La Vieille Suisse a été le berceau de la liberté et de l'indépendance helvétique. Qu'elle soit maintenant, dans ces jours de fermentation et de dissolution, le rempart de sa conservation. C'est aux hommes de la Vieille Suisse que s'adresse l'espoir et la confiance de tant de citoyens honnêtes. Justifions cette confiance en montrant dans le danger que nous avons conservé dans nos montagnes, dans nos vallées, non-seulement les sentiments de piété et de liberté, la fidélité et la loyauté de nos ancêtres, mais aussi leur courage, leur énergie et leur réputation guerrière. Chers et loyaux compatriotes! dans une assemblée solennelle, au tombeau du Bienheureux Nicolas de Flue, vous avez prié avec ferveur que la Providence écartât

de nos lèvres le calice d'amertume qu'elle nous présente, que la guerre civile fût détournée, et que la paix, la fidélité et la justice helvétique reparussent dans toutes les parties de la Confédération. Vous avez imploré Dieu afin qu'il vous assistât dans cette sainte lutte, chers et loyaux compatriotes ! N'avez-vous pas alors trouvé des consolations, du calme, un nouveau courage, des forces nouvelles dans votre confiance en Dieu ? Gardez ces consolations, ce courage, cette confiance inébranlable en Dieu, et quoi qu'il arrive vous resterez, par la protection et avec l'aide de Dieu, ce que vous avez été depuis le matin du jour de l'an 1308, un peuple libre et indépendant. Que la patrie soit recommandée à la protection du Tout-Puissant par l'intercession du Bienheureux Nicolas de Flüe, notre patron !

IRLANDE. — L'âme des vrais chrétiens, si douloureusement opprimée par l'attente de la guerre civile qui menace de désoler la Suisse, est loin de trouver un repos dans l'aspect actuel de l'Irlande. Jamais la perspective ne fut plus sombre. L'Angleterre, lasse de sa charité officielle, a rejeté le fardeau des pauvres sur les propriétaires de l'Irlande elle-même : et ceux-ci, déjà ruinés de fond en comble, voient devant eux une récolte insuffisante et plus de pauvres à leur charge qu'on en comptait à pareille époque de l'année dernière. Il semble impossible que l'Irlande subsiste dans les conditions actuelles de la propriété. Afin que la crise qui se prépare ne réagisse pas sur la Grande-Bretagne, le Parlement serait capable de concéder enfin ce Rappel qu'O'Connell n'a cessé de prédire avec tant d'assurance et que nos docteurs de Paris considéraient comme une chimère ridicule. O'Connell n'a point succombé sous le sentiment de l'impuissance de tenir sa promesse : mais il avait espéré, en menant à bien l'agitation politique, éviter à son pays une révolution sociale, et c'est l'imminence de cette dernière révolution qui a dû accabler le plus douloureusement son âme. Quel parti prendre en effet, pour un homme qui avait le sentiment du droit jusqu'à la superstition, entre les propriétaires qui se refusent à accepter le fardeau des pauvres, et les petits tenanciers qui s'associent pour résister à l'évincement des terres qu'ils cultivent de père en fils ?

ANGLETERRE. — Cependant le commerce et l'industrie britanniques sont profondément ébranlés. Il y a quelques années, Carlyle comparait l'Angleterre à Midas sous les mains duquel tout se change en or ; aujourd'hui c'est l'or qui manque à ces spéculations, dont l'audace sans limite n'a été que trop secondée par la passion insensée

du gouvernement pour les théories économiques. On redoutait l'effet du *libre échange* pour la propriété foncière, et c'est l'application des principes du *libre échange* au commerce des grains qui réagit sur l'industrie manufacturière en faveur de laquelle la ligne de Cobden avait été fondée ; la pénurie de la Banque et la multiplication des faillites deviennent en effet la ruine des travailleurs. En même temps, les entreprises des chemins de fer, objets d'une admiration sans borne pour nos économistes, au point qu'il semblait qu'on n'en ferait jamais assez, et que désormais le bonheur des peuples se jugerait à la longueur de ses rails, les chemins de fer, dis-je, réclament de leurs souscripteurs un capital énorme et qu'on ne parvient à acquitter que par des emprunts usuraires. C'est un malheur pour le monde entier qu'une crise pareille chez une nation qui concentre dans ses mains la moitié du commerce du monde. Il n'en est pas moins vrai que lord Palmerston, avec sa manie ou sa mission d'allumer une guerre générale, ne trouverait plus autour de lui les mêmes ressources qu'il y a six mois. Or, si jamais l'Angleterre était arrêtée par le défaut d'argent dans le développement de ses projets, bien des gens seraient tentés de laisser-là la *science des richesses*, et d'en revenir aux lois somptuaires de l'antiquité. Le moule dans lequel on a voulu jeter le XIX^e siècle semble prêt à se briser.

ESPAGNE. — Il serait possible que nous vissions dans peu de temps une réaction générale contre la politique ministérielle whig. L'annonce subite de la formation d'un ministère Narvaez à Madrid est venue donner un démenti aux prévisions qui semblaient les mieux fondées. La solution de cette énigme de télégraphe n'arrivera qu'après la publication de notre Revue. Cependant M. Salamanca avait eu le temps de mettre la main sur l'arche sainte. Un décret provoqué par lui ordonnait la vente des seuls biens qui, dans l'état actuel des finances espagnoles, puissent assurer la subsistance du clergé : mais l'ange a chassé l'impie Héliodore du temple qu'il profanait. Si le parti modéré, en reprenant les affaires, ne revenait pas sur cette fatale décision et ne tranchait pas à la satisfaction des âmes religieuses une question trop longtemps suspendue, il commettrait une faute grave et qui malheureusement rappellerait ses anciennes fautes.

GRÈCE. — Les dernières nouvelles d'Athènes donnent à croire que l'Angleterre n'y tirera pas tout le parti qu'elle aurait voulu de la mort de Colettis. Cet homme d'Etat, pour assurer au parti national

une majorité imposante, s'était rapproché des napistes et était parvenu à leur inspirer une grande confiance. Aujourd'hui le parti national, pour ne pas succomber tout à fait avec son chef, est obligé de laisser la prépondérance à l'élément que Colettis était parvenu à subordonner. ~~Rigas-Palamidès~~ écarté de la présidence du conseil, le général Tzavéllas élevé à ce poste qu'il semble garder pour M. Glarakis, le plus napiste après Gennéos Colocotronis des collègues que Colettis s'était donnés, suffisent pour nous faire attendre de la part de la Russie plus d'intérêt en faveur du roi Othon, qu'elle n'en a montré tant que le représentant de la véritable indépendance nationale a tenu le timon des affaires. Dans l'espoir de rétablir son ancienne influence, le cabinet de Saint-Pétersbourg protégera l'administration actuelle, et la Porte, mieux conseillée, cessera de poursuivre contre la Grèce l'application de ses absurdes représailles. La révolte elle-même mollira pour le moment et Grivas n'aura plus la même liberté d'enrôler à l'abri du pavillon consulaire anglais à Prevesa. En un mot, nous entrevoyons une détente générale qui permettra à la Grèce de traverser tant bien que mal la crise actuelle.

Dans un moment où la question *d'existence* était posée pour cette monarchie, peut-être est-il heureux qu'elle puisse, sans trop s'humilier, renoncer un moment au noble rôle que Colettis avait voulu lui faire jouer. Mais Colettis avait posé d'autres questions, celles du *développement* et de la *prospérité* : il voulait ces avantages relatifs, en échange de l'abandon loyal qu'il avait fait, pour complaire à l'Europe, de toutes ses espérances d'un affranchissement général de sa race : et c'est cette compensation que l'Angleterre et la Russie, ces deux étrangères protectrices, ont refusée à Colettis et au royaume de la Grèce. Aujourd'hui la Grèce entière pleure Colettis : elle sait sous quelles indignes persécutions il a succombé ; elle se retrempe par sa douleur même aux idées dont il était un si ferme soutien. — La Grèce, en continuant d'exister, ne perdra pas au moins tout droit sur l'avenir.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Histoire de la Gaule sous l'administration romaine, par Amédée THIERRY ¹,
tome III.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du travail commencé par M. Thierry ; nous leur en avons fait connaître la portée ; nous en avons exposé le plan et le but. Faire remonter de seize siècles les origines de notre nation ; ajouter à nos annales toute cette période gauloise trop habituellement négligée ; suivre nos aïeux dans les luttes de leur sauvage indépendance, dans les phases de l'incorporation romaine ; enfin restituer sa place à l'élément celtique de notre histoire : telle a été la pensée de l'écrivain. Somme toute, en effet, nous sommes des Gaulois civilisés par Rome, régénérés par le Christianisme, formés en monarchie par les Francs. Comme le Christianisme et comme l'empire romain, la race franque est un élément de notre civilisation et de notre histoire plutôt que de notre nationalité.

M. Thierry, qui avait commencé ce travail dans son *Histoire des Gaulois*, qui le continuait ensuite (nos lecteurs peuvent se le rappeler) dans son *Histoire de la Gaule sous la domination romaine* jusque vers les temps de Dioclétien, le poursuit dans ce nouveau volume depuis l'avènement de cet empereur jusqu'au règne de Théodose. Pendant cette période, l'histoire de la Gaule se lie intimement à celle de l'empire. La Gaule n'est plus seulement une province, elle est le centre d'une des grandes divisions de l'empire romain, elle est le point de départ de ses révolutions et de ses luttes, elle est le levier avec lequel on le gouverne ou le trouble. L'histoire générale de l'empire, comme dans les volumes précédents, et davantage encore, se trouve donc ici inséparable de l'histoire de la Gaule ; la Gaule est le théâtre où le plus habituellement les destinées de l'empire se décident. Et de plus, le rôle que la Gaule remplit dans l'empire, elle le remplit dans l'Eglise. Là aussi, Rome est le chef, la Gaule est le cœur, ou du moins c'est là que le plus souvent l'Eglise

¹ In-8°. Chez Perrotin.

d'Occident à ses conciles, ses héros, ses saints, ses mouvements d'impulsion.

La Gaule n'a donc pas, à proprement parler, son histoire particulière. Trop peu de documents nous peignent sa situation intérieure, nous révèlent des faits qui lui soient spéciaux, nous introduisent pour ainsi dire dans sa vie privée. L'histoire de la Gaule est l'histoire de l'empire et celle de l'Eglise.

De là le défaut principal, inhérent sans doute au sujet et à l'état actuel des monuments historiques, que je me permettrai de reprocher au livre de M. Thierry. Son histoire n'est pas assez gauloise, et en même temps elle n'est pas assez universelle. Le fil des événements le conduit sans cesse à raconter des guerres, des révolutions, des luttes théologiques, des persécutions, des hérésies, qui n'ont point la Gaule pour théâtre et où la Gaule ne semble pas directement intéressée ; et, d'un autre côté, l'histoire générale de l'empire et de l'Eglise n'apparaît dans ce livre que mutilée, tronquée, incomplète. Les premiers exploits et l'avènement de Julien y sont racontés avec détail, parce que ces faits se sont passés dans la Gaule ; mais son règne et ses persécutions ne sont et ne pouvaient être qu'esquissés. Saint Athanase y est nommé, parce que la Gaule a été pendant quelque temps son refuge ; mais sa longue lutte contre le despotisme arien est simplement indiquée. La Gaule n'était qu'une province, et une province vit un peu de sa vie propre, mais beaucoup aussi de la vie commune du corps auquel elle appartient. Ce défaut, inévitable jusqu'à un certain point dans toute histoire locale, est plus grand ici par cela même que la province est plus importante, agit plus sur l'empire, vit davantage de la vie commune et a sur cette vie plus d'influence. C'est l'histoire du tout que l'on raconte, mais on la raconte incomplète. Il en résulte pour le lecteur un certain désappointement et une certaine fatigue ; et ce qui ajoute à cette fatigue, c'est que non-seulement l'histoire de l'empire se mêle à celle de la Gaule, mais aussi l'histoire de l'Eglise à celle de l'empire. Il faut suivre les hérésies à travers les révolutions, la marche des conciles à travers celle des armées, la lutte contre le paganisme en même temps que la lutte contre les barbares. Je suis bien d'avis que tout cela ne devait pas être disjoint ; j'ai un grand faible pour la chronologie, et je crois que ce qui a marché de front dans la réalité doit marcher de front dans l'histoire ; mais peut-être les transitions auraient-elles pu être mieux ménagées, la disposition plus habile, l'ordonnance plus heureuse, les déductions plus claires, les points de jonction mieux indiqués.

Mais n'insistons pas trop sur ces défauts de composition. Le volume de M. Thierry n'en est pas moins à beaucoup d'égards le digne tableau

d'une grande époque. Comme il le remarque, au commencement du IV^e siècle, le monde était encore officiellement païen ; l'empereur et l'empire étaient païens ; le Christianisme était relégué dans l'ombre, religion illégale, tolérée quelquefois, mais tout au plus tolérée (quoiqu'il y eût déjà un empereur chrétien) le plus souvent persécutée avec fureur. A la fin de ce siècle, au contraire, non-seulement les peuples étaient chrétiens, mais l'empire et l'empereur étaient officiellement chrétiens. Le paganisme, refoulé dans les bois et dans quelques villages, condamné par les lois et poursuivi par les juges, n'avait plus que de rares et timides sectateurs.

Comment s'était opéré ce grand changement ? Une idée nouvelle, sortie du Christianisme et possible seulement en face de lui, avait, vers la fin du III^e siècle, commencé à se produire au monde : celle de la liberté de conscience. Ce mot inconnu aux langues et aux mœurs anciennes, cette pensée toute chrétienne, que le culte de Dieu n'est pas l'affaire de l'État, mais l'affaire de l'homme ; que l'homme n'y doit pas être porté par une loi unique qui le contraigne, mais par des convictions peut-être diverses qui le poussent ; cette notion de cultes divers maintenus dans le sein du même empire, également protégés, libres sans se heurter, rapprochés sans se confondre : cette pensée surgit au monde pour la première fois, lorsqu'après trois siècles de lutte, le Christianisme croissant en force commença à espérer la liberté, et que le polythéisme, décroissant et las, commença à la concéder. Cette pensée inspirait la politique de Constance Chlore ; elle triompha dans les édits de Constantin son fils.

Mais cette pensée ne pouvait avoir encore qu'un triomphe passager. Si son triomphe eût pu être durable, l'Église aurait eu lieu de s'en réjouir : elle n'aurait pas vu les empereurs, s'autorisant d'un Christianisme officiel, et abusant de leur titre d'évêques du dehors, prétendre régenter la discipline et la foi, rassembler des conciles, recevoir l'appel de leurs décisions, les casser même, dresser des formulaires, enseigner et imposer l'hérésie, persécuter la foi au nom de la foi ; elle n'aurait pas assisté au succès momentané, mais déplorable, de l'arianisme, cette plaie de l'empire enfin converti. Malheureusement il ne pouvait en être ainsi : les esprits n'étaient pas assez mûrs ; la politique était encore trop accoutumée aux voies anciennes pour qu'on vit s'établir et triompher de prime d'abord une idée qui au bout de dix-huit siècles de Christianisme commence tout au plus à s'affermir. Les Césars, trop ambitieux et trop jaloux de leur puissance, trop habitués par les traditions païennes à faire le métier de chefs de la religion, ne surent pas longtemps observer cette neutralité qu'ils s'étaient prescrite.

De plus, la race de Constantin tomba de bonne heure dans le piège de l'arianisme, et l'Eglise arienne, cette Eglise de courtisans, qui comptait pour son triomphe sur la seule force du pouvoir, poussa tant qu'elle le put le prince à gouverner la religion et l'État à se faire théologien. Puis un peu plus tard, contre le mouvement du siècle, contre la force d'une vérité devenue évidente, contre la volonté des peuples, Julien prétendit faire l'empire officiellement idolâtre : tentative doublement puérite ; car, non seulement Julien rejetait le christianisme, la véritable force de la société ; mais encore en écartant la forme romaine et les traditions nationales du polythéisme, en le faisant purement grec, sophiste et philosophe, il lui ôtait la seule force qui lui restât encore. Il fallut, dès ce jour-là, par une juste et nécessaire représaille, qu'un Théodose vint à son tour, et fit l'empire officiellement et politiquement chrétien. Ainsi la pensée de la liberté de conscience et de l'égalité entre les religions, quoique nettement conçue, quoique souvent exprimée par des païens ou par des chrétiens avec une énergie et une précision de langage que notre siècle pourrait envier, n'apparaît dans l'histoire de ces temps que comme un éclair. C'est une lueur qui devant les nécessités du moment, devant les habitudes de la politique, devant le rapide et impatient progrès du christianisme longtemps contenu, ne tarde pas à s'effacer et à s'éteindre.

A ces luttes de l'Eglise au IV^e siècle, ajoutez la lutte extérieure de l'empire contre les Barbares, sa lutte intérieure contre lui-même. L'absence, ou plutôt l'impossibilité d'une loi de succession fut la perte des monarchies dans l'antiquité. De là vient qu'elles furent en général, comparées aux républiques, d'une si courte durée, d'une existence si violente, d'une puissance si précaire. L'empire romain échappa moins que tout autre à cette loi de destruction. Livré pendant trois siècles aux hasards de l'élection militaire, ce ne furent que déchirements, chutes violentes, usurpateurs renversés par d'autres, révolutions de caserne. Dioclétien voulut établir le principe d'hérédité, et ce fut un progrès ; mais, dans l'ordre de la civilisation antique, en l'absence d'un droit de primogéniture dont l'idée n'existait nulle part, l'hérédité amenait ou la guerre fraternelle ou le partage : et Dioclétien, acceptant l'idée du partage, rêva un empire toujours un, avec deux empereurs égaux en rang, deux sous-empereurs destinés à leur succéder. Or, déjà l'empire commençait à se disjoindre ; l'Orient et l'Occident, toujours distincts, tendaient à se séparer : et cette séparation s'accrut bien davantage lorsqu'un partage officiel la consacra.

Ce n'est pas assez, et par une préférence qui semble un caprice, les empereurs, à commencer par Dioclétien, semblent s'être tous entendus

pour se tenir éloignés de Rome, qui seule pourtant, par ses souvenirs de gloire, par son nom, par ses habitudes de commandement et d'obéissance, pouvait être le centre de la nationalité et de l'unité impériale. Ce n'est plus Rome, c'est Nicomédie qui est le siège habituel du chef de l'empire, lorsque, par le hasard de la succession ou de la victoire, l'empire n'a qu'un seul chef. Ce n'est plus Rome, c'est bien plutôt Trèves ou Milan qui commande à l'Occident, à l'Italie même. Ici la politique de l'empire forme un remarquable contraste avec la politique de l'Eglise. L'empire se divise; l'Eglise se resserre. L'empire devient multiple; il est gaulois ou asiatique: l'Eglise, au contraire, demeure une et demeure romaine, prenant constamment pour son chef et sa métropole cette cité, coupable de tant de martyres et souillée de tant d'idoles, mais cette cité que Dieu avait destinée à être le centre du monde, et dans laquelle, dès les premiers jours de la foi, le premier des apôtres avait placé le centre de la foi.

Aussi, quand la dissolution de l'empire, l'affranchissement désordonné des éléments qui le composaient, ouvrirent peu à peu ses frontières à des ennemis plus puissants de la faiblesse de Rome que de leur impulsion et de leur propre force, l'empire succomba, l'Eglise résista. C'est cette dernière crise que M. Thierry aura à nous raconter dans son quatrième volume. Là au moins, les intérêts et les affaires de la Gaule se sépareront des intérêts et des affaires de Rome; il ne fera plus l'histoire d'une province, mais celle d'un pays.

Quant au volume qui est sous nos yeux, nouveau par la pensée (car l'histoire des races gauloises n'avait pas été encore, si je ne me trompe, prise ainsi à part et suivie pendant une longue série de siècles), il est encore, sous un certain rapport, nouveau par l'exécution. Rarement, quoique le rapprochement soit tout à fait logique, la double histoire de l'empire et de l'Eglise avait été ainsi réunie. Par un préjugé qui semble inexplicable, les historiens s'étaient plus, en mettant dans l'ombre une moitié de l'histoire qui se lie intimement à l'autre, à se priver d'une foule de lumières sans lesquelles les événements demeurent à l'état de problème. On ne sait pas encore, ou l'on sait mal, quel jour inattendu et nécessaire pourront jeter sur l'histoire, même profane, les documents ecclésiastiques, les vies des saints en particulier qu'à tort et à travers on anathématisait sans distinction sous le nom de légendes et de fables pieuses. M. Thierry a eu le bon esprit de s'en servir, et par là de restituer à l'histoire une foule de documents que lui enlevait une critique arbitraire, de jeter du jour sur un grand nombre de points obscurs, de compléter, en un mot, les monuments profanes de cette époque, si vagues, si mutilés, si insignifiants quelquefois.

D'ailleurs, il faut bien le comprendre : au IV^e siècle, la lutte des religions est le fait qui domine tout : séparés de cette cause, tous les effets demeurent inexplicables. Les soulèvements de la Bagaudie, par exemple, si obscurs et si incompris, ne reçoivent un peu de jour que des chroniques sacrées qui ont été écrites dans les siècles suivants. La *Vie de saint Martin*, par Sulpice Sévère, est un livre historique fondamental pour cette époque. M. Thierry le dit avec raison : « De tels détails sont curieux au point de vue de l'histoire ; ils mettent à nu... les ressorts cachés du Christianisme ; enfin, ils restituent à nos annales nationales, dans une limite que la critique peut avouer, des événements et des noms qui en auraient été écartés par un dédain inexplicable. Il faut que ces noms rentrent dans l'histoire. Il faut que le livre ouvert aux conquérants ne soit pas fermé pour les Irénée, les Saturninus et les Denis. Il faut aussi qu'un siècle qui se pique d'apprécier les vertus démocratiques donne autre chose qu'un sourire moqueur à la mémoire du cordonnier Crépin. » (P. 54.)

Maintenant, l'appréciation de ces documents a-t-elle toujours été parfaitement juste de sa part ? A-t-il bien compris tous ces ressorts cachés du Christianisme dont il parle ? Rendant toute justice au Christianisme souffrant et persécuté, se rend-il bien compte de la situation du Christianisme libre et vainqueur ? ne se montre-t-il pas rigoureux envers lui ? La liberté donnée par Constantin, le Christianisme reconnu par les édits et devenu religion légale des cités, des peuples entiers devenus chrétiens dans leur vie légale et dans leur vie publique, tous ces faits n'expliquent-ils pas (sans l'excuser toujours) une certaine violence dans les actes, une certaine ardeur d'incrimination et de plainte que les âges précédents du Christianisme n'avaient point connue ? Ce n'était plus seulement le chrétien qui se plaignait, c'était le citoyen. Ce n'était plus la conscience qui était froissée par la loi, c'était la loi elle-même qui souffrait, dans la personne de l'Eglise qu'elle avait adoptée, la tyrannie et la persécution. La question, en un mot, devenait, si je puis ainsi dire, plus civile, plus laïque, plus humaine ; les moyens étaient aussi plus humains.

Et remarquez qu'à côté de cette fierté, parfois trop passionnée, du citoyen, de l'initiative plus d'une fois blâmable qu'elle lui fit prendre sur les pouvoirs publics, de l'impulsion souvent téméraire qu'il prétendit leur donner, le contraste du sentiment chrétien, de la douceur et de l'humanité chrétiennes, ne manque jamais complètement. Saint Martin, parcourant les campagnes pour abattre les temples et jeter à bas les arbres sacrés des païens, apparaît un peu dans les livres de M. Thierry comme un paysan fanatique et grossier. Mais poussant plus loin, on est

tout étonné, dans quelques pages écrites, ce semble avec amour, de voir ce paysan fanatique s'opposer de toute l'énergie de son âme au supplice prononcé contre les hérétiques, se faire l'apôtre de la douceur chrétienne et de la tolérance religieuse, refuser de communier avec les évêques qui ont eu le malheur de se porter accusateurs, poursuivre avec une singulière persévérance devant tous les tribunaux cette cause de l'humanité, rester toute une nuit agenouillé à la porte d'un gouverneur pour obtenir de lui la grâce d'un condamné, se séparer de tout un synode d'évêques par cela seul qu'il a innocenté l'accusateur, ne s'en rapprocher qu'en hésitant, à contre-cœur, avec répugnance, et en exigeant pour prix de cette concession que le sang des hérétiques cesse de couler. (Ch. 9, p. 475-482.)

Ces grands exemples méritent aujourd'hui plus que jamais d'être cités. « Dieu ne veut pas de foi contrainte, disait saint Hilaire. Ce n'est pas pour lui, c'est pour nous que nous l'adorons. On ne le trompe pas, on le mérite. » Et nulle histoire peut-être mieux que celle des successeurs de Constantin ne démontre combien est dangereuse pour l'Eglise la tutelle intéressée du pouvoir. Voici une page qui la peint bien, avec des traits qui semblent être empruntés aux annales de nos jours; tant ils rappellent exactement les puissances modernes, avec leurs prétentions de suprématie, leur intérêt prétendu pour l'Eglise, leurs tracasseries envers elle, la résistance qu'elles soulèvent, leur rupture finale avec le Christianisme: « Une petite persécution s'organisa (sous Licinius) contre les chrétiens d'Orient, au nom même de la liberté religieuse et *en vertu du pouvoir que possédait le chef de l'Etat, comme chef d'un des cultes nationaux...* Ainsi, Licinius fit des règlements de discipline; *il intervint dans tout, il se mêla de tout avec cet esprit tracassier et railleur qui faisait le fond de son caractère.* Sous prétexte que les bonnes mœurs souffraient du mélange des hommes et des femmes dans les églises, il voulut qu'ils y occupassent des places séparées; il voulut encore que les femmes seules fussent chargées de l'instruction religieuse des femmes. Sous prétexte que l'air étouffé des basiliques pouvait engendrer des maladies contagieuses, il ordonna que les assemblées se feraient en plein air..... Les églises devenant inutiles par suite de cette ordonnance, Licinius les confisqua. *Il supprima également les synodes comme des réunions de conspirateurs, défendit aux évêques de correspondre ensemble, et finit par exclure les chrétiens des fonctions publiques.* Des résistances eurent lieu, et Licinius, acceptant le combat, finit par se déclarer le protecteur et le restaurateur du polythéisme. » (Ch. 4, p. 215.)

C'est donc ici, en résumé, un utile travail sur nos antiquités nationales et chrétiennes; et nous attendons impatientement le volume qui

doit en faire la suite, et nous initier à l'époque si intéressante, en même temps qu'elle est plus nationale et par suite plus facile à raconter, du 1^{er} siècle.

Les Noviciats littéraires, coup d'œil historique sur la condition des hommes de lettres en France, depuis environ cinquante ans, précédé de l'éloge historique de Charles Nodier et suivi de lettres sur la littérature contemporaine, par F. PÉRENNÈS ¹.

Ce livre sera lu sans doute avec intérêt : son caractère anecdotique, une charmante facilité de style et la moralité des enseignements, le recommandent à la curiosité.

Il renferme, en premier lieu, l'éloge de Charles Nodier, et fait connaître le conteur gracieux, l'érudit philologue, le bonhomme si distingué dont les lettres françaises pleurent encore la perte récente. Ceux qui n'ont pas eu l'occasion de passer quelques heures avec l'auteur de *Trilby* et de la *Fée aux Miettes*, trouveront une sage appréciation de son caractère et de ses écrits dans l'ouvrage que nous annonçons ; les autres y trouveront le résumé et le complément de leurs impressions et de leurs jugements personnels.

Dans la deuxième partie de son livre, la principale, sinon la plus étendue, après avoir cité Malfilâtre, Gilbert, Elisa Mercœur, Escousse, Dovalle, Brugnot, Chaudesaigue, etc., usés, dévorés tout jeunes par leur vie ardente ou par la misère, M. Pérennès conclut qu'en général les études opiniâtres, et même la science réelle, conduisent rarement à la gloire, plus rarement encore à la fortune. Bien qu'on puisse dresser, à côté de ce décourageant nécrologe, une bonne liste d'hommes vivants, poètes et prosateurs du plus bas et du plus haut titre, qui font assez bien leurs affaires, et qui, s'ils n'ont pas atteint la gloire, s'en consolent dans une fortune non méprisable, nous sommes de l'avis pratique de M. Pérennès, et nous croyons que les jeunes esprits doivent se garder de prendre leur vanité pour du génie, et assurer leur avenir pour vivre honorablement avant de tailler leur plume pour écrire médiocrement.

Enfin, dans quelques lettres sur le théâtre et le roman contemporains, M. Pérennès flétrit avec une juste indignation le fond et la forme de toutes ces productions, filles et mères d'instincts dangereux et vils. On nous fabrique aujourd'hui des livres comme on fait bouillir de l'eau, et la presse égale la vitesse de la vapeur. En attendant, cette littérature vaut, sous le rapport des idées et de l'art, ce qu'elle coûte de temps, et

¹ 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. Chez Sagnier et Bray, libraires, rue des Saints-Pères, 64.

elle emporte les esprits, et bientôt les mœurs et les lois, en dehors de toute voie régulière, dans une foule de théories irrégulières, immorales, chimériques. Un jour viendra où tous ces semeurs de vent moissonneront la tempête. Ils sèment tout seuls, mais le peuple fera la moisson avec eux : voilà ce qui est triste. Comment tous les hommes d'intelligence et de cœur ne font-ils pas une coalition pour empêcher, autant qu'il est en eux, la publicité, la diffusion et la lecture de ces écrits, livres ou feuillets, qui bravent la grammaire aussi bien que la religion, et le bon sens comme la philosophie ?

Méditations critiques ou Examen approfondi de plusieurs doctrines sur l'homme et sur Dieu, par L. A. GRUYER ¹.

L'auteur de cet ouvrage se propose les questions les plus graves de la philosophie : qu'est-ce que la création, l'âme et ses destinées ?

Il n'en résout presque aucune : ses méditations finissent ordinairement par un doute désespérant. Les solutions chrétiennes sont presque toujours écartées.

M. Gruyer a dû appartenir autrefois à l'école sensualiste. On le voit constamment préoccupé des objections de cette école, aujourd'hui bien déchu. Il nous a semblé qu'il aurait donné à son travail un plus grand mérite d'opportunité en discutant les doctrines des écoles plus récentes, et en nous parlant de Schelling et de Hegel plutôt que de Cabanis et de Broussais.

Le style est d'une grande clarté, et la discussion toujours empreinte d'un calme philosophique qui annonce le désir de l'impartialité et l'amour de la vérité.

Mais pourquoi ni la doctrine, ni même le nom des grands philosophes chrétiens, si l'on excepte Descartes et Leibniz, ne se rencontrent-ils pas dans cet ouvrage ? Cette lacune donne la raison des doutes mis à la place des solutions qui devraient suivre l'examen de chaque question. N'est-ce pas qu'ayant cherché la vérité là où elle n'est pas, l'auteur s'est aperçu que sa sincérité lui faisait un devoir de douter ?

La vraie philosophie ne conduit point au doute : le pyrrhonisme est le tombeau de la philosophie. Pour être philosophe, il ne faut pas seulement exposer, mais aussi résoudre les questions.

¹ Paris, Ladrangé. 1 vol. in-8°.

Déclaration DE S. E. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE FERRARE, relative à
M. l'abbé Gioberti.

La pièce suivante a été adressée à *la Voix de la Vérité*, et son illustre auteur, S. E. Mgr le cardinal Cadolini, archevêque de Ferrare, a exprimé le désir qu'elle fût, autant que possible, reproduite dans les journaux et les recueils religieux. Nous déférons avec le plus grand empressement au vœu du vénérable prélat ; c'est la première protestation que l'Italie nous envoie contre le *Gesuita moderno*, ce ne sera pas la dernière. On verra qu'il a fallu un devoir de conscience pour décider le cardinal Cadolini à flétrir d'un blâme sévère l'écrit d'un homme pour le talent duquel il ressentait de l'admiration et de la sympathie. Ce scrupule et la parfaite modération du langage n'en donnent que plus de force à un arrêt dont l'autorité confirme pleinement notre propre opinion sur le dernier ouvrage de M. Gioberti.

Dans un livre récemment mis au jour, et que j'ai reçu hier en gracieux présent (*Tentativi epigrafici di Nicola Gaetani Tamburini, Ascoli, 1847, tipografia Celanti*), je vois qu'on m'attribue, à l'occasion d'une épigraphe, d'avoir donné Vincent Gioberti pour le modèle du sacerdoce. Le courtois auteur a certainement été induit en erreur par quelques morceaux, publiés dans plusieurs journaux, d'un discours que j'ai lu au clergé de Ferrare en janvier de cette année ; s'il lui arrive de voir mon discours entier, il trouvera que si je citais avec impartialité et en y applaudissant quelques belles pages de Gioberti, et si je payais au puissant génie et à la rare éloquence de ce philosophe le tribut de louanges qu'aucun homme de bon sens ne saurait lui refuser, aux pages 7 et 8 je n'en confirmais pas moins tout ce qui avait été dit par moi, dans un précédent discours du 27 novembre 1845, en réfutation d'autres pages bien différentes de ce même Gioberti, pages dont je protestais avoir eu beaucoup à souffrir. Et aujourd'hui même, loin de me repentir de cette louange et de cette réfutation, j'en renouvelle une ample et très-sincère déclaration.

Les paroles de Gioberti, apportées par moi à l'appui des saines doctrines, sont pures et sans tache ; et je voudrais bien qu'elles se gravassent profondément dans tous les jeunes esprits comme un utile avertis-

sement ; mais je me souhaiterais également la séduisante puissance de Gioberti, pour répondre à un bien plus grand nombre d'autres paroles très-récentes (*sans rappeler les anciennes déjà réfutées*), qui, en des choses de la plus grande importance, ne s'accordent nullement avec celles-là, et semblent plutôt les détruire.

Dans mes deux discours cités (dont le premier précéda de beaucoup l'heureuse aurore du nouveau pontificat), je crois avoir fait une sincère manifestation de mes principes religieux et politiques, et avec une telle liberté de doctrine, que, s'il s'ont pu déplaire aux partis extrêmes, je suis persuadé cependant qu'ils ne sont pas de nature à ne pas mériter le suffrage des hommes sages et modérés. Il ne m'arrivera jamais de faillir à une telle manifestation, quels que puissent être les événements qui surviendront ; et comme jusqu'ici tous mes actes se sont identifiés avec ceux du *grand homme* que la divine Providence nous a accordé, pour le bien de l'Eglise et pour le salut des peuples, j'ai de même la confiance que je me tiendrai toujours, avec une égale ardeur, sur les très-saintes traces du Pasteur des Pasteurs, du Vicaire du Christ, du Chef visible de l'Eglise.

Mais comment, après mes discours, supposer que je donne Gioberti pour le modèle du sacerdoce ? Il suffisait d'y jeter un coup d'œil pour juger précisément comment et pourquoi je recommandais ce célèbre écrivain ; c'est néanmoins ce que je suis forcé d'expliquer pour d'autres, qui (je ne saurais dire si c'est par défaut de charité ou par ignorance) se sont étonnés que *je fusse le seul évêque de la chrétienté qui osât louer Gioberti*. Que si j'ai été le seul parmi les évêques à le louer publiquement, je ne serai certainement pas le seul à désirer, à vivement souhaiter de pouvoir un jour le proposer pour le vrai type du clergé ; car nul mieux que lui ne pourrait, avec ses admirables talents, favoriser la foi catholique.

En attendant, il est nécessaire de désigner au clergé pour modèle quelqu'un qui lui offre, dans l'Ancien-Testament, Moïse plutôt comme un prophète et un envoyé du Seigneur, que comme *un centre suprême, dans lequel, comme dans César et Napoléon, se sont rassemblées toutes les pensées de son temps, etc.* ; quelqu'un qui, dans le Nouveau-Testament, lui inspire beaucoup plus de respect et d'amour, même dans sa *forme extérieure*, pour Paul, dont la parole n'est pas inférieure à celles des orateurs de l'Agora, de la Curie et du Forum, et qui, à cause de la pure et belle simplicité des évangélistes, ne tienne pas, quant à cette même forme, l'*Evangile pour un livre tout à fait secondaire, dont le mérite s'évanouit, si on le compare avec cette riche et étonnante littérature qui s'étend d'Homère à Tacite* ; quelqu'un qui ne fasse pas concevoir de nos Saints,

vrais héros chrétiens, l'opinion que, *considérés seulement au dehors, ils perdent à la comparaison avec les hommes héroïques de Plutarque et de Tite-Live*. Outre que, dans la bouche de qui aurait à se proposer pour exemple au clergé, il ne sonnerait pas très-bien que *César avec tous ses vices fût meilleur chrétien que Napoléon, qui, quoique véritable grand homme, eut toutefois beaucoup du charlatan, et qu'il serait pis encore de dire du Christ qu'il fut divinement césarien en politique, comme il fut divinement socratique et platonique en morale...*; car, si à César, destructeur de la liberté, on fait le plus grand honneur par cette singulière comparaison, au Christ, seul auteur de la vraie liberté, il paraît qu'on enlève tout honneur. Il ne lui en revient pas non plus du côté de Socrate, dans lequel le ciel s'est plu à esquisser son image sous forme humaine. Il semble plutôt à quelques personnes qu'on court le danger de trop étendre les sentiments du cosmopolisme chrétien et la forme propre du christianisme moderne.

Ce n'est pas, au reste, dans un court exposé qu'on peut examiner les doctrines d'un grand nombre de volumes pour admettre les unes et exclure les autres; et c'est pourquoi je dirai seulement que je ne proposerai jamais, pour modèle du sacerdoce, que la fermeté des Ambroise et des Chrysostôme, la charité et le zèle des Borromée, la mansuétude des François de Sales, et (qu'il me soit permis de le dire) la clémence, la longanimité et les autres vertus de PIE IX. Devant l'autorité aujourd'hui si grande d'un nom environné d'une brillante auréole populaire, il serait trop honteux, même pour les plus petits esprits, de se taire quand ils diffèrent de sentiment avec quelqu'un dans les choses les plus essentielles. Je dirai que l'abbé Gioberti lui-même émettait à propos le sage avis *qu'il ne faut pas changer les livres en libelles, et les controverses de doctrine et d'utilité publique en agressions médisantes*. Je dirai que, quoi qu'il semble (sans doute par inadvertance) reprocher avec Machiavel à l'universalité des hommes, *pour aller dans le paradis, de penser plutôt à supporter leurs tribulations qu'à s'en venger, fût-ce même à titre de représailles*, on ne saurait certainement nous recommander, à nous autres prêtres, l'exemple de quelque vengeance que ce soit, surtout quand, tout en protestant qu'on répudie leurs erreurs, ou proclame, avec la plus charitable indulgence, la droiture des intentions, la noblesse des procédés et les généreux sentiments dont sont assaisonnés les écrits de MM. Michelet et Quinet, et qu'on épargne même la qualification de blasphémateur sacrilège à Strauss, qui, *par erreur de jugement, nie la divinité du Christ, sans cependant lui refuser cette morale excellente qui l'élève au-dessus de tous les hommes*. Je dirai que la cause de la civilisation et de la liberté des peuples se propage *en tenant à la main* (ce sont les belles paroles, applaudies dans la bouche du P. Ventura) *l'olivier*

de la paix, et, par conséquent, en éteignant, et non en suscitant, les germes des dissensions religieuses. Je dirai enfin qu'en professant avec un sentiment patriotique, dans l'ordre civil et politique, les doctrines du cardinal de Bonald, du Libérateur regretté de l'Irlande, de l'illustre défenseur des libertés publiques, Montalembert, nous ne saurions nous soustraire aux convictions religieuses de ces grands hommes, ni jamais rougir ni trembler de tout ce qu'ils ont soutenu avec une foi d'autant plus vive qu'ils se sentaient le cœur plus libre.

Ferrare, le 10 septembre 1847.

IGNACE,
cardinal-archevêque.

Un homme dont le nom est cher à tous les amis de la liberté et de la religion, M. de Gerlache, ancien président du congrès belge et premier président de la Cour de cassation à Bruxelles, vient de publier des *Études sur Salluste et sur quelques-uns des principaux historiens de l'antiquité*¹. Cet ouvrage, fruit des doctes loisirs de l'illustre magistrat, montre encore une fois ce que la connaissance de l'antiquité fournit de ressources et inspire de réflexions utiles aux hommes qui ont pu étudier leurs semblables sur le grand théâtre des affaires publiques. M. de Gerlache, qui a porté dans l'histoire toute la sincérité d'un chrétien, était mieux en état qu'un autre de juger un historien dont l'éloquence admirable n'est malheureusement que le faste d'une fausse vertu.

L'ouvrage dont il a été question plus haut, p. 63, dans l'article de M. Ozanam, *les Fioretti de saint François d'Assise*, vient d'être traduit en français par M. l'abbé Riche, et a paru sous cette forme chez MM. Sagnier et Bray².

¹ Bruxelles, Hayez, 1847. 1 vol. in-8°.

² 1 vol. in-16.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS, — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

DE LA LEGISLATION

EN MATIÈRE DE DIFFAMATION

ET SPÉCIALEMENT

DE LA JURISPRUDENCE SUR L'ACTION CIVILE

DITE JURISPRUDENCE BOURDEAU.

Ce n'est jamais qu'après y avoir mûrement réfléchi que nous nous décidons à aborder dans *le Correspondant* quelque'une de ces questions qui, sans rapport direct avec les grands intérêts dont il a spécialement entrepris la défense, appartiennent à la politique proprement dite et à la polémique des partis. Notre réserve à cet égard n'est pas seulement commandée par la diversité d'opinions sur ces matières qui caractérise la rédaction de ce recueil et le public auquel il s'adresse ; elle tient encore à cette tendance personnelle de notre esprit de n'avoir qu'une foi restreinte et relative dans les effets bienfaisants ou funestes des différentes combinaisons qui peuvent présider au gouvernement des nations. Ce n'est certes pas nous qui nierons l'existence de certains principes conformes aux lois générales des sociétés, et par là même infiniment plus propres que d'autres à assurer la conservation et la prospérité des Etats ; mais il n'en est pas un, selon nous, qui puisse se suffire entièrement à lui-même et qui n'ait besoin d'être fécondé par une disposition sympathique des intelligences qu'il doit régir ; disposition que sa présence seule contribue, il est vrai, en partie à former, mais qui doit aussi puiser en dehors de lui, et presque toujours à une source plus haute, le principal élément de sa force et de sa durée. Et pour appliquer ces idées à la situation présente de notre patrie, nous sommes convaincu que le régime politique le mieux constitué dans ses bases, le plus parfait dans ses détails, ne saurait ni remplacer ni restaurer par

T. XX. 25 OCT. 1847. 8° LIVR.

6

sa propre vertu cette vie morale dont de si tristes symptômes constatent l'affaiblissement parmi nous. Aussi n'hésitons-nous pas à affirmer, n'en déplaise aux hommes d'Etat, que l'humble Frère ignorantin qui parvient à arracher l'âme d'un enfant du peuple aux ravages des doctrines matérialistes et sensuelles, et à y faire régner la sainte notion du devoir, mérite mieux de son pays que le publiciste qui résout avec le plus de justesse et de bonheur les questions les plus ardues sur l'origine et sur la pondération des pouvoirs.

Mais il ne faut rien exagérer. Nous venons d'en faire la remarque : si les lois n'ont une efficacité réelle qu'autant qu'elles trouvent un appui dans les mœurs, si les mœurs réclament un principe vital supérieur à la sphère de la législation humaine, on ne peut méconnaître toutefois que cette législation n'ait sur elles une part d'influence dont il serait aussi déraisonnable de ne tenir aucun compte qu'il est difficile de la fixer avec précision. Et si nous osions transporter dans l'ordre temporel les notions que Dieu nous a données sur les moyens d'accomplir l'œuvre surnaturelle de la sanctification de l'homme, nous comparerions volontiers les règles du droit positif aux pratiques extérieures de la vie chrétienne, qui ne sont rien sans les sentiments intimes du cœur, mais qui concourent puissamment à les faire naître, à les diriger et à les entretenir.

Sous ce rapport, il est exact de dire que la cause à laquelle nous avons particulièrement consacré nos travaux n'est pas toujours aussi désintéressée qu'on pourrait le croire dans certains problèmes de droit public qui paraissent lui être étrangers. Parfois aussi elle a avec eux un autre point de contact. On l'a dit souvent, et nous avons eu occasion de le proclamer nous-même, toutes les libertés sont sœurs ; et ceux qui comme nous ont cru devoir confier exclusivement à l'une d'elles ce qu'elles ont de plus cher et de plus sacré, ne sauraient traiter les autres avec une entière indifférence, bien moins encore avec une hostilité systématique. Si divers que soient les camps politiques auxquels ils peuvent appartenir, on peut tenir pour certain que celui d'entre eux que la direction générale de ses idées rend le moins favorable à une liberté quelle qu'elle soit en fera toujours moins bon marché que quiconque, partageant d'ailleurs ses opinions, ne défend pas comme lui les droits de la conscience contre les empiètements du pouvoir civil.

Mais c'est surtout quand à une question de liberté se joint une

question de sincérité dans l'exécution des promesses faites, dans l'application des principes solennellement posés, qu'il lui est difficile de rester complètement neutre, et de ne pas se prononcer pour la fidélité aux engagements, pour la loyale déduction des conséquences dont on a une fois accepté les prémisses. Si quelque chose révolte ce sentiment chrétien dont la suprématie domine toutes nos divergences, c'est assurément tout ce qui porte l'empreinte de la duplicité et de la mauvaise foi ; si jamais les gouvernements attentent à cette moralité publique qui compose à nos yeux le patrimoine le plus précieux des peuples, c'est quand ils donnent l'exemple de retirer sourdement et par fraude ce que l'on n'oserait pas ouvertement refuser.

Ce sont ces considérations qui nous ont déterminé, il y a peu de mois, à publier dans ce recueil quelques réflexions sur un des sujets fréquemment débattus entre les organes de l'opposition et ceux du ministère, le mode de formation des listes du jury. Nous avons promis de le traiter sans violence et sans amertume, et nous croyons avoir tenu parole. C'est encore dans la même pensée et à la même condition que nous nous hasardons aujourd'hui sur un autre terrain de semblable nature, en examinant cette jurisprudence en matière de presse qu'on appelle communément, du nom de l'un des premiers personnages dont elle ait consacré les prétentions, *Jurisprudence Bourdeau*.

Dans ce travail, comme dans le précédent, nous commencerons par exposer la question le plus clairement possible à ceux de nos lecteurs qui ne la connaissent pas ou qui ne la connaissent qu'à demi.

Une date mémorable dans l'histoire de notre législation de la presse est celle de 1819. A cette époque diversement jugée de la Restauration, le cabinet dirigé par M. Decazes, tout en prétendant tenir la balance égale entre tous les partis, se montrait plus enclin à faire des concessions au libéralisme, dont le drapeau récemment arboré et habilement choisi ralliait des oppositions très-différentes entre elles d'origine, d'esprit et de but, qu'à se rapprocher des royalistes, dont il avait brisé l'influence par l'ordonnance du 5 septembre et par la loi électorale de 1817. Cette tendance se fit sentir dans les trois projets de loi qu'il apporta aux Chambres pour réaliser l'application, suspendue jusqu'alors par des mesures de circonstance, de ce principe constitutionnel que « les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois ; » projets dont les dispositions fondamentales, accueillies avec défiance sur les bancs de

la droite, trouvèrent dans la gauche et dans le centre gauche des approbateurs empressés et de chaleureux défenseurs.

Nous n'avons pas à nous occuper de l'un de ces projets, celui qui, revêtu de la sanction royale le 9 juin 1819, traça des règles spéciales pour la publication des seuls écrits périodiques ; mais nous devons arrêter notre attention sur les deux autres, qui, devenus les lois des 17 et 26 mai de la même année, durent former le droit commun pour la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse et par tout autre moyen de publication ¹.

De ces lois, l'une définit les actes coupables qui pourront se commettre par quelqu'un de ces moyens, et détermine la peine applicable à chacun d'eux ; l'autre organise, sous le double rapport de la compétence et de la procédure, le mode de poursuite et de jugement des auteurs de ces actes. En d'autres termes, comme on l'a dit très-justement, celle-là est le Code pénal de la matière, celle-ci en est le Code d'instruction criminelle.

La question dont nous nous occupons rentre dans le domaine du second de ces Codes ; mais pour la bien saisir il importe de se rendre compte d'une des dispositions du premier.

Après avoir passé en revue les crimes et délits qui menacent la société tout entière envisagée dans les diverses branches de son gouvernement, dans les lois qui la régissent, dans ce fond commun d'idées morales sans lequel elle ne pourrait vivre, dans ses relations avec les autres Etats, la loi du 17 mai 1819 arrive, articles 13 et suivants, à qualifier et à punir les infractions qui s'attaquent à des personnes déterminées, individuelles ou collectives, soit que ces personnes soient dépositaires d'une portion de la puissance publique, soit qu'elles appartiennent à la classe des simples particuliers. Elle en reconnaît deux es-

¹ C'est-à-dire par des discours, des cris ou menaces, proférés dans des lieux ou réunions publics ; par des écrits, des dessins, des gravures, des peintures ou emblèmes vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, par des placards ou affiches exposés aux regards du public. (Loi du 17 mai, art. 1.)

Maintenant toute apposition d'affiches ou de placards politiques est interdite, et les dessins ou gravures sont soumis au régime préventif, mais sans préjudice, pour le cas d'inobservation de ces règles, des peines que pourrait entraîner la nature de la publication. (Loi du 10 décembre 1830, art. 1 et 5 ; loi du 9 septembre 1835, art. 20.)

pèces, la diffamation et l'injure, c'est-à-dire « l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé, » et « l'expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait. »

Laissons de côté l'injure pour ne nous attacher qu'à la diffamation. Son nom était une nouveauté législative en 1819. En effet, les art. 367 et suivants du Code pénal de 1810 alors en vigueur ne prononçaient de peine que contre la calomnie, et ce mot, pris dans son acception commune, semblait indiquer que la fausseté de l'imputation en constituait seule la criminalité. Telle n'était pourtant pas la pensée du législateur, et, pour échapper à cette conséquence naturelle, il avait substitué à la réalité une fiction qui pouvait faire réputer faux en justice le fait le plus notoirement exact. Un acte authentique ou un jugement était la seule preuve admissible de la vérité de l'allégation qu'on s'était permise; à défaut de cette preuve, elle était de plein droit tenue pour mensongère, et la peine de la calomnie atteignait son auteur.



Il y avait là un abus de langage qui tendait à jeter de la confusion dans les idées et qui choquait le bon sens des masses. On crut avec raison devoir le faire disparaître, et, tout en conservant au fond le même système (nous n'examinons point ici si l'on n'eût pas mieux fait de le changer), on le revêtit d'une forme plus acceptable. On ne parla plus de calomnie, mais on incrimina la diffamation; et comme cette expression ne suppose pas nécessairement la fausseté du fait imputé, on put sans contradiction poser en principe que ce n'était point là une condition du délit, et qu'il n'était pas permis, sauf une exception que nous signalerons tout à l'heure, de publier sur le compte d'autrui un fait, même parfaitement vrai, de nature à lui faire perdre quelque chose dans l'estime de ses concitoyens. Il ne paraît même pas que la preuve légale, telle qu'on l'avait définie en 1810, puisse encore être invoquée comme moyen de justification. La discussion fournit, il est vrai, sur ce point des arguments contraires; mais le dernier mot est resté à l'opinion qui proscriit indistinctement toute espèce de preuve¹. Ainsi, il est au moins dangereux d'imprimi-

¹ M. de Serre, dans son exposé des motifs à la Chambre des Députés, M. Cassaignolles, dans son rapport sur le deuxième projet de loi,

mer ou de dire dans un lieu public que l'individu connu dans toute une contrée pour avoir passé plusieurs années au bagne a subi un jugement infamant, et ce n'est qu'à l'aide d'inductions fournies par des textes postérieurs ¹ qu'un légiste scrupuleux parvient à reconnaître que la *Gazette des Tribunaux* ne s'expose pas à autant de poursuites en diffamation qu'elle rapporte de condamnations au grand ou au petit criminel.

Telle est, avons-nous dit, la règle générale sous-entendue, de l'aveu de tous, dans la loi du 17 mai, et que celle du 26 consacre formellement dans son art. 20; elle impose le silence sur tout acte blâmable, vrai ou faux, qui pourrait être attribué, soit à une cour, à un tribunal ou à un autre corps constitué considéré dans son individualité collective, soit à un ambassadeur ou autre agent diplomatique accrédité en France par une puissance étrangère, soit à un simple particulier, soit à un fonctionnaire public, s'il s'agit de faits relatifs à sa vie privée. Mais il y est dérogé, ainsi s'exprime l'art. 20 déjà cité de la loi du 26 mai, « dans le cas d'imputation contre des

admettent expressément la preuve légale comme ne pouvant souffrir la moindre difficulté (*Moniteur*, 1819, pages 342, 476); ce qui n'empêche pas un membre de la commission dont M. Cassaignolles était l'organe, M. Jacquinet-Pampelune, de supposer cette même preuve exclue, et d'appeler de ses vœux un amendement qui la maintienne, au moins en tant qu'elle résulterait d'un jugement (page 529). M. Beugnot, partant de la même supposition, combat l'idée de modifier par aucune exception la généralité du texte (page 534). Enfin, M. le duc de Broglie, rapporteur du premier projet à la Chambre des Pairs, se prononce très-explicitement dans le même sens (page 598), et n'est pas contredit.

Il semble toutefois assez difficile de concilier cette interprétation avec l'art. 25 de la loi du 26 mai, qui prononce le sursis à la poursuite en diffamation lorsqu'il s'agit de faits punissables selon la loi, et déferés à la justice non-seulement sur la dénonciation du prévenu (cas auquel on pourrait dire que le législateur a voulu donner à cette dénonciation une sorte de prime d'encouragement), mais même d'office par le ministère public. Car ce sursis suppose naturellement que le délit de diffamation disparaîtra si le plaignant est condamné; et, s'il en est ainsi, comment la condamnation, antérieure à l'imputation du fait, ne la justifierait-elle pas aussi bien que celle qui ne survient qu'après?

¹ L'art. 7, par exemple, de la loi du 25 mars 1822, et l'art. 10 de celle du 9 septembre 1835.

« dépositaires ou agents de l'autorité, ou contre toute personne ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions. » La preuve de ces faits est alors admise par toutes les voies ordinaires, c'est-à-dire tant par titres que par témoins, au profit du prévenu de diffamation, sauf la preuve contraire, par les mêmes voies, réservée au plaignant; et si la vérité de l'allégation est établie, son auteur est affranchi de toute peine autre que celles qu'il aurait encourues pour des injures non nécessairement dépendantes de l'articulation des faits. Ce n'est donc plus, dans cette hypothèse, la simple médisance qui est interdite, c'est seulement la calomnie, et M. le duc de Broglie faisait justement observer qu'il eût été plus rationnel et plus clair de confondre des infractions entièrement dissemblables sous une qualification identique ¹.

Nous n'en sommes pas encore à rechercher les motifs de cette distinction et à en apprécier le mérite, notre but n'étant en ce moment que de fixer matériellement en quelque sorte les éléments de la controverse. Nous passons donc au règlement de la compétence tel qu'il résulte de la même loi, et là nous retrouvons une autre distinction qui ne correspond pas exactement à la précédente; car, tout en séparant les fonctionnaires des particuliers (nous avertissons une fois pour toutes que, quand nous parlons des fonctionnaires, nous les supposons attaqués pour des actes de leur vie publique), elle classe avec les premiers, et non plus avec les seconds, les corps constitués et les ambassadeurs. La diffamation n'est de la compétence des tribunaux correctionnels qu'autant qu'elle ne s'adresse qu'à des personnes privées; dans toute autre hypothèse, elle doit être déferée au jury ².

Ainsi, en ce qui concerne les fonctionnaires, deux garanties sont assurées à l'écrivain prévenu de les avoir diffamés: le droit de prouver ses allégations et la juridiction de ses pairs.

Ces deux garanties disparurent à la fois lorsqu'à l'avènement du ministère Villèle on crut devoir revenir sur les concessions libérales de M. Decazes. La loi du 25 mars 1822 renvoya tous les délits de la presse à la police correctionnelle (art. 17), en même temps qu'elle

¹ Dans son rapport à la Chambre des Pairs, en date du 8 mai 1819. (*Moniteur*, 1819, p. 598.)

² A moins qu'elle ne soit purement verbale. La police correctionnelle est alors compétente, quelle que soit la qualité de l'offensé.

interdit dans tous les cas la preuve par témoins des faits diffamatoires (art. 18), ce qui équivalait, ou peu s'en faut, à une interdiction absolue de la preuve, tant il est rare que de tels faits puissent être justifiés par écrit.

Inutile de dire que ce pas rétrograde constitua, pendant les huit années de lutte qui suivirent, un des griefs de l'Opposition. Aussi, lorsqu'en 1830, subitement transportée de la tribune dans la rue, cette lutte se fut terminée par le triomphe des adversaires du pouvoir, et qu'appelés à fonder un gouvernement nouveau ils durent, sous peine de se renier eux-mêmes, lui donner pour bases quelques-uns au moins des principes au nom desquels ils avaient combattu, la restitution des délits de la presse au jury fut elle une des satisfactions que, dans la révision du pacte fondamental, ils crurent devoir stipuler pour le pays. La loi du 8 octobre 1830 acquitta cette promesse de la Charte du 7 août, et en compléta l'effet en faisant revivre, par cela seul qu'elle remit en vigueur la loi du 26 mai 1819, le droit de prouver, par témoins aussi bien que par titres, la réalité des torts imputés aux fonctionnaires publics.

Il est donc vrai maintenant, comme il l'était de 1819 à 1822, qu'à l'égard des fonctionnaires la calomnie seule constitue un délit. Il est pareillement vrai, à l'une comme à l'autre époque, que ce délit ne peut être jugé que par un jury ; et même ce qui n'était alors qu'une disposition de loi ordinaire, révocable selon le bon plaisir de la puissance législative, a été élevé à la hauteur d'une règle constitutionnelle à laquelle nul pouvoir dans l'Etat ne saurait *licitement* déroger.

Plusieurs années se sont écoulées sans que personne ait songé à se soustraire à cet état de choses. La perspective d'avoir à discuter devant des jurés l'exactitude des allégations de la presse a pu rendre les fonctionnaires peu empressés de saisir la justice de leurs réclamations ; mais quand ils ont pris ce parti, ils n'ont point cherché à éluder la juridiction des cours d'assises et ont suivi la marche que leur traçait la loi du 26 mai 1819. Ce n'est qu'en 1837 que l'idée est venue, non pas, il est juste de le reconnaître, à un homme politique, mais à un arbitre forcé en matière de société de commerce, regardé, à tort ou à raison, comme ayant exercé à ce titre une fonction publique, de se procurer par un autre moyen la réparation de l'atteinte qu'un écrit diffamatoire tendait à porter à son honneur.

Ici nous devons encore entrer dans quelques explications dont nous demandons pardon aux jurisconsultes qui pourront nous lire, mais sans lesquelles nous ne serions pas suffisamment compris des personnes étrangères à la science du droit.

La plupart des faits punissables produisent deux effets simultanés, mais distincts : ils troublent l'ordre général de la société, et c'est par là qu'ils constituent, selon la gravité du trouble mesurée par la rigueur dont use la loi dans la répression, des crimes, des délits ou des contraventions de police ; ils lèsent un ou plusieurs individus dans leur personne, dans leur réputation ou dans leurs biens. Ils causent donc à la fois un dommage public et un dommage privé qui appellent l'un et l'autre une réparation, celui-là par l'application de la peine qu'a fixée le législateur, celui-ci par une condamnation pécuniaire équivalente au préjudice qu'a souffert la victime du méfait. De là deux actions : l'action publique, tendant à la réparation du dommage public ou à l'application de la peine ; l'action civile, tendant à la réparation du dommage privé ou à l'obtention de l'indemnité à laquelle le particulier lésé peut avoir droit. L'une appartient à la société, et ne peut être, au moins en principe, exercée que par ses agents ; l'autre est la propriété de celui qui a personnellement à se plaindre, et il n'est donné qu'à lui de la mettre en jeu. La première est évidemment du ressort exclusif des divers ordres de juridictions repressives, cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de simple police ; la seconde, par sa nature et par son but, rentre dans les attributions des tribunaux civils. Mais comme, d'un autre côté, elle est connexe à l'action publique, qu'elle a son point de départ dans les mêmes faits, et qu'il y a avantage de simplicité et d'économie à ne pas soumettre ces faits à deux instructions et à deux jugements quand ils peuvent être appréciés à la fois sous toutes leurs faces, la loi laisse le choix à la partie intéressée de porter ses réclamations devant la juridiction saisie au nom de la vindicte publique, ou de les faire juger séparément au civil. Ainsi, s'il s'agit d'un meurtre, par exemple, la famille du défunt peut se présenter comme partie civile devant la cour d'assises où le ministère public poursuit la condamnation du meurtrier, et y réclamer des dommages et intérêts pour la privation de son chef ; elle peut aussi n'y pas intervenir, et demander ces mêmes dommages et intérêts par voie d'assignation devant le tribunal de première instance. Celui-ci, à la vérité, si une procédure criminelle se trouve en-

tamée ou vient à l'être avant son jugement, doit surseoir à statuer jusqu'à ce qu'il y ait été fait définitivement droit ; mais tant que le ministère public n'a pas jugé à propos de poursuivre, il n'est tenu de rien attendre pour vider la question pécuniaire dont il est saisi.

Nous avons supposé jusqu'à présent l'existence prouvée du fait punissable ; c'est la condition *sine quâ non* du succès de l'action publique, mais non pas toujours de celui de l'action civile ; car à côté de ce fait, et parfois séparé de lui seulement par d'imperceptibles nuances, il peut s'en rencontrer un autre dont la réalité soit établie, et qui, sans être assez attentatoire à l'ordre pour mériter une peine infligée au nom de la société, entraîne cependant pour son auteur la nécessité d'indemniser la partie privée qui en a éprouvé un préjudice, suivant cette règle générale posée par l'art. 1382 du Code civil : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » Un tel fait est ce que les jurisconsultes nomment un quasi-délit, et c'est ainsi qu'on a vu, sur une accusation de meurtre que les débats avaient fait dégénérer en simple prévention du délit d'homicide par imprudence, passible de trois mois à deux ans d'emprisonnement, l'accusé, déclaré non coupable par le jury, même sur ce dernier chef, n'en être pas moins condamné par la cour d'assises à des dommages et intérêts envers les parents de la victime, comme ayant causé la mort par une faute moins grave et ne présentant pas les mêmes caractères que celle que prévoit et que réprime le Code pénal, mais de nature cependant à rendre son auteur responsable de ses conséquences aux yeux de la loi civile. Ce qu'a fait en ce cas la cour d'assises, le tribunal civil le ferait également si c'était devant lui que les ayants-droit à l'indemnité eussent pris le parti de se pourvoir.

Voilà le droit commun ; jusqu'à quel point est-il applicable en matière de diffamation envers les fonctionnaires publics ? D'une part, le fonctionnaire blessé par un fait de presse est-il libre de séparer l'action civile de l'action publique pour la porter devant les tribunaux civils sans en soumettre les éléments à la décision d'un jury ? De l'autre, peut-il prétendre que, sans constituer ni la diffamation proprement dite, ni même l'injure caractérisée, le plus léger des délits de ce genre que qualifie la loi du 17 mai 1819, ce fait de presse, envisagé comme un simple quasi-délit, lui cause un tort moral dont il est recevable à demander au civil la réparation ?

Cette seconde question s'est présentée avant la première, et a été résolue affirmativement par deux arrêts de la Cour de cassation, chambre criminelle, des 23 février 1837 et 5 avril 1839 ¹, qui ont confirmé, comme suffisamment justifiées par l'existence reconnue d'un quasi-délit, des condamnations civiles prononcées par des cours d'assises contre des prévenus de diffamation acquittés par le jury.

Ce n'est que quelques mois plus tard que cette haute juridiction a eu à s'expliquer sur l'autre point. C'était, nous l'avons déjà dit, un arbitre forcé en matière de société de commerce qui avait imaginé en 1837 de soustraire au jury l'appréciation d'un écrit offensant pour son caractère ; il avait exercé l'action civile seule et en avait saisi les tribunaux civils ; et l'affaire, après avoir subi les lenteurs ordinaires de la procédure en première instance et en appel, n'est arrivée à l'audience de la chambre des requêtes que le 29 janvier 1840, sur le pourvoi de l'écrivain condamné par la Cour royale. Ce pourvoi a été rejeté, et l'arrêt a proclamé le principe que, la législation spéciale de la presse n'ayant point dérogé sous ce rapport aux règles générales du droit, le juge civil est compétent en cette matière, comme en toute autre, pour statuer sur l'action civile que la partie lésée croit devoir porter devant lui ².

Cette décision devait naturellement donner l'éveil à des fonctionnaires, encore moins désireux peut-être que le juge transitoire et obscur d'un petit procès commercial d'abandonner leurs actes au débat passionné d'une cour d'assises et à l'omnipotente appréciation de douze jurés. C'est alors que M. Bourdeau, ancien ministre de Charles X et pair de la nomination de Louis-Philippe, attaqué dans sa vie publique par les journaux de Limoges, a pris la voie civile pour obtenir réparation. Son exemple n'a presque pas cessé depuis d'être suivi, et quatre nouveaux arrêts de la Cour suprême sont venus confirmer la jurisprudence à laquelle on a donné son nom ³. Le dernier de ces arrêts est d'autant plus remarquable qu'émané, non, comme les précédents, de la chambre des requêtes, qui prononce sur le simple exposé des moyens à l'appui du pourvoi, mais de la chambre ci-

¹ Recueil de Dalloz, 1837, I^{re} partie, p. 260, et 1839, I^{re} partie, p. 189.

² Dalloz, 1840, I^{re} partie, p. 123.

³ 4 août 1841, 21 février 1843, 23 juin 1846 et 5 mai 1847. (Dalloz, 1841. I. 319 ; 1843. I. 118 ; 1846. I. 225 ; 1847. I. 113.)

vile, où une discussion contradictoire et approfondie met en pleine lumière tous les éléments de solution, il a été rendu contrairement à des conclusions très-étendues et très-pressantes de M. Dupin, dans lesquelles ce magistrat n'avait rien négligé pour battre en brèche la doctrine consacrée par la Cour. On peut donc regarder cette doctrine comme ayant définitivement prévalu, et nous doutons que désormais aucune lutte judiciaire sérieuse soit engagée contre elle.

Les chances ne seraient pas plus favorables pour la combattre en ce moment sur le terrain parlementaire. Déjà, lorsqu'elle commençait à s'établir, dénoncée par une pétition à la Chambre des Députés, vivement attaquée par un membre de cette Chambre qu'on pourrait soupçonner de ne plus la juger aussi sévèrement aujourd'hui¹; non moins énergiquement défendue par MM. Martin (du Nord) et Teste, elle avait reçu la sanction d'un ordre du jour prononcé à une grande majorité²; et dans le cours de la session qui vient de finir, l'honorable M. Berville, sous le coup du retentissement produit par le dernier arrêt, ayant déposé une proposition tendant à la faire législativement proscrire, n'a pas même réussi à obtenir des bureaux la discussion publique de son projet. Mais si la stabilité doit être le caractère de la jurisprudence des tribunaux, la mobilité, au contraire, est inhérente aux opinions et aux actes de toute assemblée politique; et, à moins de ne pas croire aux destinées futures du gouvernement représentatif, on ne doit jamais regarder comme une peine inutile les efforts qu'on fait pour éclairer l'intelligence publique en en appelant du législateur présent au législateur à venir. Nous pouvons donc, sans encourir le reproche de remettre en question ce qui est irrévocablement jugé, rechercher ce qu'il faut penser de l'application faite à la matière qui nous occupe des notions relatives à l'exercice des actions civile et publique, telles que les fournit le droit commun.

Considérée ainsi qu'elle a dû l'être par les magistrats, c'est-à-dire en tant qu'interprétation pure et simple des textes en vigueur, nous concevons très-bien qu'elle ait été admise, comme nous aurions compris aussi une issue opposée du débat. Indépendamment de ce qu'il y a de naturel en soi à suivre les règles ordinaires là où une exception formelle ne fait pas cesser leur empire, la loi du 26 mai 1819 suppose dans deux de ses articles que l'action civile pour faits de presse peut

¹ M. Dugabé.

² Séance du 30 avril 1841. (*Moniteur*, 1841, p. 1167-1619.)

s'exercer alors que l'action publique est éteinte, soit par une nullité de procédure, soit par la prescription, cas auquel on n'imagine pas où elle pourrait être portée, sinon devant les tribunaux civils. M. Dupin écarte cet argument en disant que les termes généraux employés dans ces articles ne sont pas exclusifs d'une exception inhérente à la nature des choses, et en citant des hypothèses comme celles de l'offense envers le roi ou envers les Chambres, dans lesquelles il est évident qu'il ne saurait y avoir d'action civile, et que l'extinction de l'action publique libère entièrement l'écrivain. Mais on serait fondé à lui répondre que dans la question en litige il ne s'agit pas de savoir s'il existe ou s'il n'existe pas une action civile; que ce point n'est nullement douteux, personne n'ayant jamais contesté et M. Dupin reconnaissant lui-même au fonctionnaire diffamé le droit de demander des dommages et intérêts devant la cour d'assises, et que, l'existence de cette action une fois concédée, il faudrait une distinction dont on n'aperçoit aucune trace dans la loi pour qu'il ne leur fût pas donné, dans ce cas comme dans les autres, de survivre à l'action publique, et partant de n'être pas du ressort exclusif de la juridiction appelée à connaître de celle-ci. M. Faustin Hélie, l'un des criminalistes contemporains qui font le plus rarement fausse route, est peut-être mieux inspiré quand, acceptant la compétence des tribunaux civils après l'anéantissement de l'action publique, il se réduit à prétendre que, tant qu'elle subsiste, l'action civile en est inséparable et ne peut avoir d'autres juges qu'elle¹. Mais cette ingénieuse théorie, tout en parant moins complètement que l'opinion plus absolue de M. Dupin aux inconvénients de la doctrine qu'elles s'accordent à combattre, ne prête pas moins le flanc au reproche d'interprétation arbitraire qu'adressent à l'une et à l'autre les partisans d'une stricte et littérale légalité. Nous ne parlerons pas d'un troisième système développé devant la Cour de cassation par M. Martin (de Strasbourg), et d'après lequel le juge civil serait toujours compétemment saisi, mais sous cette condition que, si l'écrivain soutenait la vérité des faits imputés par lui au fonctionnaire, ce dernier serait tenu de le faire traduire en cour d'assises pour soumettre ce moyen de défense au jury, sauf à revenir ensuite à débattre devant le tribunal les conséquences civiles du verdict;

¹ Voir trois articles publiés par lui sur cette question dans la *Revue de Législation*, année 1846, tome II, p. 129 et 257, et tome III, p. 456.

une telle involution de procédures a quelque chose de trop manifestement anormal pour qu'on puisse y chercher la solution du problème. Il faut en convenir, la diversité même des voies dans lesquelles se sont engagés des jurisconsultes éminents pour échapper à la conclusion tirée par les arrêts prouve qu'il y avait là une difficulté réelle. Nous n'irons pas cependant jusqu'à la proclamer insurmontable, et si la Cour de cassation l'eût fait céder aux considérations puisées dans l'esprit de la législation sur lesquelles nous allons bientôt revenir, elle n'eût certes pas plus violenté les textes qu'elle ne l'a fait dans mainte circonstance où elle avait de moins bonnes raisons pour ne pas leur témoigner un respect excessif. Mais nous ne pouvons lui faire un crime d'avoir montré plus de réserve, et, nous sommes heureux de le dire, nous n'avons nul besoin de recourir à des suppositions injurieuses à son indépendance pour expliquer le parti qu'elle a pris.

Il n'est du reste pas inutile de faire remarquer, parce que tout le monde n'a peut-être pas sur ce point des notions exactes, qu'en décidant comme elle l'a fait la question de compétence elle a laissé intacts les principes posés par la loi de 1819 sur la preuve des faits imputés au fonctionnaire public. Cette preuve est admissible devant le tribunal civil comme elle l'eût été devant la cour d'assises ; si le doute a jamais été possible à cet égard, il ne l'est plus depuis l'arrêt du 5 mai 1847, dont les motifs portent en termes exprès : « Que des imputations dirigées contre la vie publique et les actes publics d'un fonctionnaire ne peuvent, si la vérité vient à en être prouvée, pas plus donner lieu à des condamnations civiles qu'à des condamnations pénales ; — qu'il suit de là que le juge civil, saisi seulement de l'action en réparation pécuniaire, est obligé, comme le juge criminel saisi de l'application de la peine, de vérifier si l'écrit contient la vérité. » Loin de nous de prétendre assurément que, dès que la preuve est accueillie, il soit indifférent de savoir devant quelle juridiction ; mais encore ne faut-il pas outrer le sens et la portée de la jurisprudence dont nous avons entrepris l'examen.

Cette jurisprudence, en enlevant de fait, ou peu s'en faut, aux cours d'assises, la connaissance de la diffamation envers les dépositaires de l'autorité, a réduit à des proportions minimales l'importance politique de celle qui s'était précédemment formée sur la question du quasi-délit. Mais, prise en elle-même, nous ne savons si celle-ci ne serait pas plus

vulnérable que la première. Là en effet les magistrats étaient moins gênés par les textes ; l'art. 1382 du Code civil n'exige la réparation du dommage qu'autant qu'il est le résultat d'une *faute*, c'est-à-dire d'un acte qu'on n'aurait pas dû se permettre ; ce n'eût donc pas été se mettre en opposition avec lui que de déclarer que, les lois dites *de la presse* étant les seules restrictions apportées au principe de liberté inscrit dans la Charte, tout ce qui ne tombait pas sous leurs prohibitions n'était que l'usage licite d'une faculté légitime, et ne devait entraîner aucun genre de responsabilité. Et n'est-ce pas là le véritable esprit de notre droit constitutionnel ? Qu'imaginer d'ailleurs de nuisible à la réputation d'autrui qui se distingue réellement de la diffamation et de l'injure, aussi largement définies qu'elles le sont par la loi de 1819 ? L'arrêt du 5 avril 1839 objecte, il est vrai, que l'acquiescement du prévenu peut être motivé sur l'*absence de toute intention de nuire*, et par conséquent ne pas exclure *la légèreté, la faiblesse ou l'imprudence par suite desquelles un préjudice aurait été porté à autrui*. Mais est-il bien certain que l'intention de nuire soit un élément nécessaire du délit de diffamation ? La maxime généralement admise que l'intention seule fait le délit n'est absolue que si on l'entend de l'intention de produire l'acte matériel incriminé par la loi, de telle sorte que la peine ne soit jamais encourue, comme elle peut l'être pour certaines contraventions de police, par un fait accompli à l'insu ou contre le gré de l'inculpé ; mais en tant qu'elle exigerait l'intention d'atteindre un but coupable, elle est très-susceptible d'exceptions ; le délit d'homicide par imprudence en fournit un exemple, et nous inclinons fort à penser avec la Cour royale de Toulouse ¹ que celui qui entretient volontairement le public des actions d'un de ses concitoyens ne peut le faire qu'à ses périls et risques, et ne doit pas en être quitte, même en ce qui concerne la répression pénale, pour dire qu'il l'a offensé sans avoir le dessein de lui faire tort. Avouons-le toutefois, cette thèse a pu paraître un peu hardie ², et ici encore nous nous abstenons d'une critique sévère au point de vue purement légal.

¹ Dans un arrêt du 30 décembre 1836. (Daloz, 1838, II^e partie, p. 193.)

² Nous ne dissimulerons pas qu'on peut lui opposer quelques passages de M. Courvoisier et de M. de Serre, dans la discussion de 1819. (*Monniteur*, 1819, p. 432, 538 et 539.)

Mais il est temps de nous élever à des considérations d'un autre ordre, et de traiter politiquement des questions qui relèvent surtout de la politique, et dont il n'est plus donné qu'à elle de modifier l'avenir. Envisagées ainsi, elles s'agrandissent et se simplifient tout ensemble; car c'est par un chemin très-direct qu'on arrive à se convaincre, non plus de ce qui se lit dans la loi, mais de ce qui devrait s'y lire.

Quel est le motif qui a fait autoriser la preuve des faits imputés aux fonctionnaires publics en même temps qu'on interdisait celle des allégations dirigées contre les personnes privées? Est-ce une défaveur particulière pour les premiers, une présomption générale accueillie à l'avance de la vérité des accusations dont ils seront l'objet? Les adversaires de la distinction ont sans doute cherché à lui prêter ce caractère; mais ses défenseurs ont constamment protesté contre une telle explication. Est-ce la persuasion que moins de passions seront en jeu, moins d'attaques injustes à craindre à l'égard des fonctionnaires qu'à l'égard des simples citoyens? Ce serait le comble de l'absurdité, et M. Cassaignolles, rapporteur de la loi du 26 mai à la Chambre élective, après avoir énergiquement dépeint, en traitant la question par rapport aux particuliers, le danger « d'ouvrir une vaste arène où chacun serait forcé de descendre, au gré de son ennemi, pour y voir dérouler, censurer, diffamer de nouveau sa vie entière, livrée à des témoins prévenus, sans discernement, vendus à l'ini-
« quité, » disait avec raison que les mêmes inconvénients se représentaient lorsqu'il s'agissait des agents du pouvoir, « accrus de toutes les haines, de toutes les jalousies, de toute la malveillance dont l'homme public peut être l'objet. »

Il ajoutait: « Mais nous en appelons aussi à l'honneur, à la délicatesse des dépositaires d'une portion de l'autorité: voudraient-ils que la justice fermât la bouche au prévenu qui offrirait la preuve des faits de diffamation? » — Est-ce donc là ce qui a déterminé les auteurs de la loi? Evidemment non; car qui consentirait à laisser aux fonctionnaires le monopole de la délicatesse et de l'honneur? Aussi le rapporteur poursuit-il en ces termes, en abordant enfin le côté décisif de la question :

« Cependant des considérations d'un ordre et d'un intérêt supérieurs viennent s'unir à celles-ci et sollicitent puissamment l'admission de la preuve. — La vie publique des dépositaires du pouvoir appartient au public. C'est lui qui a intérêt à la manifestation

« de la vérité. Il a droit de leur demander compte d'une vie qu'ils lui
 « ont consacrée. La preuve des faits imputés est la plus sûre de
 « toutes les garanties. Ce genre de responsabilité se place tout natu-
 « rellement dans le gouvernement représentatif, et presque toujours
 « elle rendra inutiles toutes les autres ¹. »

Ce passage n'est que la reproduction presque littérale de ce qu'a-
 vait dit M. de Serre dans son exposé des motifs : « La vie privée des
 « fonctionnaires n'appartient qu'à eux-mêmes, leur vie publique ap-
 « partient à tous. C'est le droit, c'est souvent le devoir de leurs con-
 « citoyens de leur reprocher publiquement leurs torts ou leurs fautes
 « publiques. L'admission à la preuve est alors indispensable ². »

Le même langage se retrouve dans la bouche du garde des sceaux,
 quand, défendant son œuvre contre l'opinion qui craignait un dan-
 gereux affaiblissement du pouvoir, il fait remarquer combien la ga-
 rantie donnée aux fonctionnaires par la nécessité d'obtenir une auto-
 risation pour les poursuivre rend nécessaire leur responsabilité
 franche et entière devant l'opinion publique ³. Il se retrouve dans
 celle des hommes les plus éminents qui aient pris part à la discus-
 sion, et jamais débats législatifs n'ont fourni à un plus haut degré,
 non pas de ces indications isolées et fugitives sur telle ou telle ques-
 tion de détail qui égarent souvent plus qu'elles n'éclairent, mais l'ir-
 récusable expression d'une de ces pensées fondamentales sur les-
 quelles il n'est pas possible de s'abuser quand elles se révèlent avec
 cette précision et avec cet ensemble.

Cuvier pose en principe que la liberté de la presse a un triple but,
 un triple avantage : laisser au génie tout son développement, per-
 mettre la discussion des actes de l'autorité, faire « que l'oppression,
 « l'injustice, la bassesse et même l'inhabileté soient dévoilées à l'o-
 « pinion... que les hommes qui demandent à servir le roi et le public
 « puissent être connus du roi et du public sous tous les rapports, et
 « notamment sous celui de la probité, sous celui de la capacité, qui
 « sont les deux conditions de leur aptitude aux emplois du gouver-
 « nement. » C'est ce dernier but qu'est destinée à atteindre, c'est ce
 dernier avantage que doit procurer la disposition qui permet de prou-
 ver les méfaits ou les fautes de l'homme public ; et l'illustre commis-

¹ Rapport du 17 avril 1819. (*Moniteur*, p. 477.)

² 22 mars 1819. (*Moniteur*, p. 342.)

³ Séance du 28 avril 1819. (*Moniteur*, p. 535.)

saire du roi n'hésite pas à déclarer qu'en elle réside tout le mérite de la loi proposée; que, si on ne l'adoptait pas, on n'aurait donné aucun nouveau gage à la liberté, et que, si elle place le plaignant en diffamation dans une situation pénible en lui imposant l'obligation de se défendre alors qu'il croit être en droit d'accuser, il y a là un moindre mal qu'à se priver d'un moyen aussi efficace « de maintenir les fonctionnaires publics dans une certaine crainte, et de les obliger à observer leurs devoirs ¹. »

Benjamin Constant vient à son tour tracer la limite qui sépare dans le système de la loi, comme dans son opinion personnelle, la position du fonctionnaire de celle du simple particulier.

« La preuve contre les personnes privées ne serait de nul intérêt pour le bien général; elle ne serait qu'un aliment à la malignité, une source de désordres. La preuve contre les fonctionnaires intéresse essentiellement la société. Qu'importe au public de savoir si tel homme a des mœurs plus ou moins pures? Mais il importe à tous de savoir si tel préfet a commis des actes attentatoires aux droits des citoyens et contraires à la Charte. Voilà pourquoi, messieurs, dans le premier cas la preuve est superflue et doit être interdite, et voilà pourquoi dans le second elle est utile et doit être admise ². »

M. Bignon n'est pas moins formel lorsqu'il répond ainsi à des députés magistrats qui voulaient mettre les fonctionnaires à l'abri des périls de la preuve par témoins :

« Il y a ici une méprise visible de la part des auteurs de l'amendement. Désintéressés pour eux-mêmes, ils ne le sont pas pour leurs collègues. Ils raisonnent, ils s'obstinent à raisonner toujours dans l'intérêt individuel, dans l'intérêt privé du magistrat, de l'administrateur; ils ne veulent pas voir que, dans cette sorte de question, c'est l'intérêt public qui doit jouer le principal rôle. C'est l'intérêt public qui, pour la vie publique des agents du pouvoir, doit seul prescrire des règles et dicter des lois. C'est à l'intérêt public qu'il importe que tous les actes susceptibles de blâme se découvrent et paraissent au grand jour. C'est l'intérêt public qui appelle la lumière sur les actes des hommes publics, et qui non-seulement permet, mais commande aux citoyens de faire connaître tout ce qui, dans la conduite des dépositaires de l'autorité, serait repréhensi-

¹ Séance de la Chambre des Députés, du 28 avril. (*Moniteur*, p. 533.)

² Séance du 28 avril 1819. (*Moniteur*, p. 534.)

« ble, soit que ces actes reprehensibles soient de nature à autoriser
 « des poursuites judiciaires, soit qu'ils rentrent dans la classe de ces
 « torts qui, sans être punissables par les tribunaux, n'en sont pas
 « moins nuisibles à l'autorité elle-même en attirant sur ceux qu'elle
 « emploie la haine, la déconsidération ou le mépris ¹. »

Mais nul n'a revêtu ces idées d'images plus vives et plus frappantes que Royer-Collard, dont les expressions sont devenues classiques en cette matière.

« En admettant, dit-il, le principe de l'article, vous déclarez
 « qu'il n'est pas permis de dire la vérité sur les particuliers. Voilà
 « donc la vie privée *murée*, si je puis me servir de cette expression ;
 « elle est déclarée invisible, elle est renfermée dans l'intérieur des
 « maisons. Maintenant la question est de savoir si vous *murerez* de la
 « même manière la vie publique, et si vous la déclarerez également
 « invisible. — Il sort du principe de l'article, messieurs, que, si vous
 « *muriez* la vie publique, si vous déclariez qu'il n'est pas permis de
 « dire qu'un fonctionnaire public a fait ce qu'il a fait, a dit ce qu'il a dit
 « en tant qu'homme public, vous reconnaissez que la puissance pu-
 « blique lui appartient comme la vie privée appartient à chaque parti-
 « culier ; que la puissance publique est son domaine, son champ, qu'il
 « peut labourer comme il lui plaira, sans que le champ puisse murmu-
 « rer, parce qu'il est la propriété de celui qui le laboure. Cette consé-
 « quence est insoutenable, elle est inouïe ; aucune législation ne l'a ad-
 « mise, si ce n'est la législation impériale, qui ne l'admettait elle-même
 « que parce qu'elle considérait les fonctionnaires publics comme la
 « propriété du gouvernement, ne devant être soumis en cette qualité à
 « d'autre censure qu'à la sienne.—En effet, messieurs, il s'agit de savoir
 « si la société appartient aux fonctionnaires, ou si les fonctionnaires
 « appartiennent à la société. C'est une vieille question qui se débat
 « depuis le commencement du monde, et c'est cette question même
 « que vous allez décider ; car si vous décidez qu'il n'est pas permis de
 « dire la vérité sur les actes de la puissance publique, de dire qu'elle
 « a fait ce qu'elle a fait, qu'elle a dit ce qu'elle a dit, par cela seul
 « vous déciderez que la société ne s'appartient point à elle-même,
 « qu'elle est possédée par les fonctionnaires, qu'elle leur est *inféodée*
 « comme un territoire ². »

¹ Séance du 29 avril 1819. (*Moniteur*, p. 538.)

² Séance du 27 avril. (*Moniteur*, p. 529.)

A de tels commentaires, également significatifs par eux-mêmes et par les noms de leurs auteurs, il est sans doute superflu de rien ajouter pour établir qu'il n'y aura jamais de disposition plus essentiellement politique que celle qu'ils caractérisent, de questions plus politiques que celles que cette disposition prévoit. Nous nous bornerons donc à une seule observation, non pour faire ressortir une vérité aussi palpable, mais pour mettre en relief toute l'économie de la loi, dans laquelle une vue superficielle pourrait signaler quelque incohérence. On a pu remarquer, en effet, dans l'analyse que nous en avons donnée, que, sous le rapport de l'admissibilité de la preuve, les cours, tribunaux et autres corps constitués, ainsi que les ambassadeurs des puissances étrangères, sont assimilés aux simples particuliers et non aux fonctionnaires publics. Est-ce à dire qu'en ce qui les concerne la politique soit désintéressée et le corps social indifférent? Comment s'expliquer alors que la diffamation dirigée contre eux soit soumise à la juridiction des cours d'assises, à laquelle, comme nous allons le voir, on n'a attribué en matière de presse que les causes politiques?

Un peu de réflexion suffit pour lever cette difficulté. D'abord, pour les ambassadeurs, on conçoit aisément que, d'après les principes du droit des gens aussi bien que d'après les règles de notre droit constitutionnel, le gouvernement se soit réservé à lui seul, sous sa responsabilité, la mission de surveiller la conduite des agents diplomatiques étrangers dans leurs rapports avec la France, et d'en demander, s'il y a lieu, justice par les voies reçues entre souverains. Quant aux corps constitués, nul doute qu'un intérêt politique ne se lie aux attaques dont ils peuvent être l'objet, et si leur vie publique est murée, c'est par un motif diamétralement opposé à celui qui a fait murer la vie privée des citoyens. Ils ont paru occuper, en tant que corps, une place trop élevée dans la hiérarchie politique pour que l'allégation de faits, même vrais, de nature à les déconsidérer, fût compatible avec le respect qui leur est dû. Les avantages de la preuve ont été estimés moindres que les dangers de la discussion, et l'on a vu une garantie nécessaire du maintien de l'ordre dans la présomption légale d'impeccabilité dont on a cru devoir les couvrir¹. Pour le fonctionnaire

¹ C'est ce qu'expliquait fort bien M. Courvoisier en proposant, au nom de la commission dont il était l'organe, de restreindre l'emploi du mot

pris individuellement, au contraire, on a jugé cette garantie excessive et le péril de l'irresponsabilité plus grave que celui d'une surveillance passionnée et haineuse. On a pensé que des révélations fâcheuses contre un corps ne produiraient en général qu'un scandale inutile, tandis qu'appliquées à un individu elles pourraient amener une salutaire épuration. C'est ainsi que d'un même point de départ, l'intérêt de la société, on est arrivé logiquement à des conséquences diverses, conséquences dont chacune en particulier offre plus ou moins de prise à la critique, mais auxquelles on reprocherait à tort de se contredire et de s'exclure.

La poursuite en diffamation, quand le diffamé est un fonctionnaire, est donc par cela seul une cause éminemment politique, dans laquelle l'intérêt privé s'efface devant l'intérêt général : voilà un premier point qu'il n'est pas possible de contester. Il y en a un second non moins certain : c'est qu'en matière de presse (nous n'avons pas besoin d'étendre davantage la proposition) toute cause politique est à ce titre et nécessairement attribuée au jury. Nous n'accumulerons pas les citations pour le prouver, non qu'il ne fût aisé d'en produire, mais ici le fait même en dit plus que toutes les paroles ; car nous défions qu'on rende autrement raison du départ des compétences tel

diffamation aux imputations offensantes concernant les fonctionnaires et les particuliers.

« Le mot *diffamation*, disait-il, suppose non-seulement l'intention, mais l'effet de porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui, par l'imputation ou l'allégation d'un fait qui peut être vrai. La loi le reconnaît en admettant alors à la preuve de la vérité de l'assertion. Mais quand la loi refuse cette preuve, elle se refuse par là même à la possibilité du vrai ; ce n'est plus la diffamation qu'elle punit, c'est la calomnie qu'elle suppose. Cette présomption légale est la sauvegarde de l'ordre public ; attaquer les corps qui le protègent, ce n'est pas en diffamer les membres, c'est offenser l'ordre, c'est le troubler. » (Rapport du 10 avril 1819. *Moniteur*, p. 432.)

L'amendement de la commission, adopté en partie, a substitué la qualification d'*offense* à celle de *diffamation* pour les délits de ce genre qui s'adressent aux membres de la famille royale, aux Chambres et aux souverains étrangers. On ne voit pas bien pourquoi il n'a pas été également admis relativement aux corps constitués ; mais l'esprit qui l'avait dicté est évidemment le même qui a fait interdire la preuve à l'égard de ces corps.

que l'ont fait les lois du 26 mai 1819 et du 8 octobre 1830. Il ne repose ni sur les classifications des codes criminels de l'Empire, qui constituent encore le droit commun, car ces délits sont renvoyés devant la cour d'assises, instituée pour ne connaître que des crimes; ni sur la distinction que M. Legraverend avait proposé de faire entre les faits passibles de la prison et ceux qui n'entraînent qu'une amende¹, car la diffamation et l'injure envers les particuliers, dont l'une appartient à la première catégorie et l'autre à la seconde, sont également laissées dans les attributions des tribunaux correctionnels; ni sur une gradation quelconque dans la pénalité, car la diffamation envers les particuliers et l'injure envers les fonctionnaires ne ressortissent pas du même juge, bien que frappées de peines exactement semblables; ni sur la qualification intrinsèque des actes incriminés, car la juridiction varie, pour la diffamation et pour l'injure, selon que de simples citoyens ou des hommes publics en sont l'objet; ni même d'une manière absolue sur la qualité des personnes offensées, car la diffamation et l'injure verbales ne sont pas jugées par le jury, alors même qu'elles ont atteint un dépositaire de l'autorité. Le législateur, la chose est claire, s'est demandé ceci : tel délit a-t-il ou n'a-t-il pas un caractère politique? Ce caractère, il ne l'a trouvé ni dans la diffamation et l'injure envers les particuliers, ni même dans la diffamation et l'injure verbales envers les fonctionnaires; car, dans l'état de nos mœurs, ce n'est pas par des propos tenus dans un café ou sur une place publique que s'exerce un contrôle sérieux sur la conduite des agents du pouvoir. Il n'a donc pas distrait ces faits de la juridiction naturellement compétente pour les apprécier. Tout le reste, on s'en convaincrait sans peine en parcourant article par article les lois répressives des délits de la presse, se rattache à la politique d'une manière plus ou moins immédiate; tout le reste a été déféré au jury. Cette manière de poser la question, déjà très-apparente en 1819, est devenue, s'il se peut, plus sensible encore en 1830. Alors, en effet, on se trouvait en présence d'un article de la nouvelle Charte qui semblait disposer dans un sens plus absolu et exiger que le jury connût de tous les délits de la presse sans exception; et cependant on a jugé que c'était entrer dans son esprit que de faire revivre la distinction de la loi du 26 mai entre ceux des

¹ Séance de la Chambre des Députés, du 22 avril 1819. (*Moniteur*, p. 497.)

délits de la presse qui intéressaient l'ordre politique et ceux qui ne pouvaient soulever qu'un débat purement privé.

Faut-il revenir ici sur les considérations générales qui ont fait préférer le jury comme appréciateur des causes politiques? Faut-il protester de notre respect pour la magistrature, et montrer qu'il n'y a rien d'injurieux pour elle dans cette confiance exclusive accordée par tous les peuples libres des temps modernes à des juges sortis du sein de la nation pour y rentrer à l'instant où ils auront rendu leur sentence, toutes les fois que cette sentence peut toucher de près ou de loin aux limites respectives des droits du pouvoir et de ceux des citoyens? Nous ne fatiguerons pas le lecteur de longs développements sur un sujet aussi peu neuf que celui-là, et nous nous contenterons de mettre sous ses yeux, comme résumé à la fois court et substantiel, le passage suivant des dernières conclusions de M. Dupin, vraiment libéral cette fois, sans doute parce qu'il ne voyait pas en quoi son libéralisme pourrait servir les vues perfides de la Compagnie de Jésus.

« La prééminence du jury en cette matière ne saurait être contestée. Remarquons-le bien, il ne s'agit pas de lutte entre la magistrature et le jury. Chacun a sa compétence et son emploi; chacun, dans l'ordre de ses attributions, vaut plus ou vaut moins aux yeux de la constitution. L'opinion publique n'aimerait pas le jury pour juger ce qui est dans les attributions des magistrats, et réciproquement elle n'aimerait pas la magistrature usurpant les attributions du jury. On a vu souvent et avec raison l'administration attaquée quand elle essayait d'empiéter sur la compétence des tribunaux; les tribunaux le seront aussi, et plus vivement encore, toutes les fois qu'ils essaieront d'entreprendre sur le jury. La compétence est un terrain propre à chaque autorité, dans lequel elle doit se renfermer et où elle a le droit de se maintenir..... Je dirai donc hardiment : Oui, la loi a préféré, elle a dû préférer le jury aux tribunaux permanents, soit pour les délits de la presse, soit pour les délits politiques; elle a dû préférer le jury, non pas uniquement en vue de la répression, parfois compromise peut-être, mais en vue de la liberté, avec lui toujours assurée. — Dans les idées constitutionnelles, il y a une liaison étroite de la presse et du jury : c'est le frère et la sœur; ils se soutiennent mutuellement. Otez les deux, retranchez ou paralysez l'un ou l'autre, le gouvernement li-

« bre, le gouvernement représentatif sincère ne peut exister, ou son existence est compromise. — Le jury, c'est le pays, avec ses préjugés, ses passions, sa mobilité, mais aussi avec sa libre allure, dégagé de ces précédents qui contrarient l'amour-propre et ôtent toujours à la raison quelque peu de sa liberté. Le jury, c'est surtout le pays avec ses sentiments, ses intérêts, ses susceptibilités jalouses, ses instincts puissants et profonds. — Le jury, même avec ses inconvénients, c'est ce qu'a voulu la loi en matière de presse. La magistrature fixe, même avec ses immenses avantages, incontestés sous d'autres rapports, c'est ce qu'elle n'a pas voulu ¹. »

Les bases du raisonnement ainsi posées, la conséquence se présente d'elle-même. Ce n'est pas arbitrairement que nos institutions appellent le jury à statuer sur la diffamation envers les fonctionnaires publics; ce n'est pas même uniquement dans la vue de protéger la personne de l'écrivain contre les influences malveillantes du pouvoir; c'est surtout afin de réserver au juge des questions politiques le contrôle souverain sur l'exercice de la surveillance politique dont le système constitutionnel investit la presse à l'égard des agents de l'autorité. Donc, si la législation commune donne un moyen de transporter ce contrôle à une autre juridiction, en cela elle est en désaccord flagrant avec la Charte, et sa réforme doit être le vœu de quiconque prend le pacte fondamental au sérieux.

Qu'importe que la Charte n'ait parlé que des *délits* de la presse, et que devant les tribunaux civils le fait ne soit pas envisagé en tant que *délit* et ne puisse être puni d'une peine proprement dite? Est-ce que la peine est ici le principal? Et l'intérêt politique de ces sortes d'affaires ne porte-t-il pas tout entier sur l'examen de la conduite du fonctionnaire dénoncé? Encore une fois, ce n'est pas à l'individu poursuivi que l'on a entendu donner des garanties, c'est au droit général de la presse; et ce droit serait-il donc plus réellement entravé par la crainte d'un emprisonnement de quelques mois, qui, malgré les précautions de la loi contre les gérants fictifs, se résout le plus souvent pour les journaux en un sacrifice pécuniaire, ou d'une amende limitée dans son maximum, et dont le caractère pénal n'entraîne pas en pareille matière la moindre tache aux yeux du public, que par la perspective de condamnations

¹ *Dalloz*, 1847, 1^{re} partie, p. 420, 421.

civiles dont rien ne borne légalement le chiffre, qui menacent dès lors la fortune entière de l'écrivain, et qui peuvent ne pas même épargner sa personne, puisqu'il dépend du juge de leur donner pour sanction jusqu'à cinq ans de contrainte par corps ¹ ?

Mais, dit-on, pourquoi supposer ces condamnations entachées d'injustice ou d'excès ? La grande, la véritable garantie promise à la presse à l'égard des hommes publics, c'est la preuve des torts dont elle les accuse ; cette preuve se fera devant les tribunaux comme elle se serait faite devant le jury ; conçoit-on, si elle est vraiment concluante, que des magistrats osent mentir à leur conscience au point de n'en tenir aucun compte ?

Non, il n'est pas exact de dire que la preuve se fasse également bien devant l'une et l'autre juridiction. Avec le jury, la publicité de l'audience, la plus heureuse peut-être des innovations que la Révolution ait introduites dans notre pratique criminelle, la confrontation immédiate des témoins entre eux, l'action directe de leur ton, de leur air, de leur attitude, de toutes les circonstances caractéristiques de leur déposition, sur ceux qui doivent en peser la valeur, le contrôle de l'opinion extérieure représentée, dans des affaires qui piquent toujours la curiosité publique, par un auditoire nombreux. Avec le tribunal civil, l'enquête secrète, les témoins isolés, leurs déclarations reçues par un seul juge pour n'arriver aux autres que pétrifiées par l'écriture et noyées dans le jargon barbare et diffus d'un procès-verbal ; point de ces incidents inattendus, point de ces lueurs soudaines qui dégagent parfois la vérité de tous les efforts combinés pour l'obscurcir ; point de ces impressions involontairement recueillies dans l'assistance, qui ont leur danger sans doute, mais qui ont aussi dans beaucoup de rencontres leur incontestable utilité. Rien de plus essentiellement différent que ces deux modes de preuve, et les partisans de la juridiction civile l'ont si bien senti qu'ils ont mis tous leurs soins à rapprocher autant que possible les formes propres à cette juridiction de celles qui distinguent la marche des débats criminels. Ils ont voulu trouver dans la procédure spéciale des affaires dites *sommaires* la faculté de faire entendre les témoins à l'audience ; mais, comme l'a fait judicieusement observer M. F. Hélie ², en admettant que les demandes en indemnité pour faits de presse puissent être réputées *affai-*

¹ Code de procédure civile, art. 126 ; loi du 17 avril 1832, art. 7.

² *Revue de Législation*, année 1847, tome III, p. 460.

re sommaires, ce n'est qu'autant qu'elles ne dépassent pas 1500 fr. ; en sorte qu'il dépendra toujours du fonctionnaire demandeur d'éviter l'enquête publique en élevant le chiffre de ses conclusions. Ajoutons que, même dans les matières sommaires, ce n'est qu'en première instance que les dépositions sont reçues directement par le tribunal ; qu'en cas d'appel la Cour royale ne les connaît que par le procès-verbal dressé à l'audience du premier juge, et qu'ainsi les inconvénients que nous avons notés se retrouvent précisément là où l'erreur deviendrait irréparable en recevant la sanction d'un arrêt souverain.

Ce n'est pas tout. A la diversité des systèmes d'instruction se joint celle des formes du jugement. Comment peut-on comparer au verdict du jury, répondant par oui ou par non à la question plus ou moins complexe qui lui est soumise, la sentence d'un tribunal obligé de motiver expressément chacune des parties de sa décision ? Qui ne sent que cette obligation, garantie précieuse dans les cas ordinaires, peut devenir dans celui-ci une entrave fâcheuse au point de vue constitutionnel et politique ? Quelle énergie de conviction ne faudra-t-il pas au magistrat pour consigner dans le considérant d'un arrêt que le préfet de son département avait été justement accusé d'un acte contraire à ses devoirs ? Nous ne sommes plus au temps où la jalousie respective des différentes branches de l'autorité publique écartait le péril de la complaisance et suscitait plutôt celui de l'hostilité ; sauf des circonstances exceptionnelles et locales, une déférence excessive est seule à craindre et le sera chaque jour davantage, à mesure que dans toutes les carrières on s'accoutumera plus à voir dans une certaine nature de zèle et de services les titres les plus assurés à l'avancement et aux faveurs. Loin de nous de présumer que cette déférence aille jamais jusqu'à faire trahir sciemment la vérité ; mais ne rendra-t-elle pas quelquefois moins ardent à la rechercher, moins facile à la reconnaître, et ne fera-t-elle pas faire trop bon marché de preuves morales, contestables si l'on veut pour un esprit contenu par les habitudes judiciaires, mais qu'aurait accueillies le juré livré aux seules impressions de sa conscience, et dispensé d'en rendre compte autrement que par leur résultat ?

Nous n'avons sûrement pas besoin d'expliquer qu'en parlant des avantages du jury nous avons moins en vue cette institution telle qu'elle est que telle qu'elle devrait être. Nous avons déjà exposé nos idées à ce sujet et nous n'avons garde d'y revenir ; mais il nous

semble d'autant plus naturel de nous transporter par la pensée sous l'empire d'une législation qui aurait rendu réelle et sincère l'une des principales garanties de la liberté, que cette réforme est évidemment de la même famille, et doit, si l'on se décide jamais à mettre nos lois en harmonie avec la Charte, se réaliser en même temps que celle que nous réclamons aujourd'hui.

Après tout, nous aurions pu, nous aurions dû peut-être ne pas discuter l'intérêt que la presse peut avoir à ne jamais être distraite, sous prétexte de réparation purement civile, de la juridiction des cours d'assises ; car n'est-ce pas discuter la constitution elle-même ? S'il est vrai de dire avec M. Dupin qu'elle a voulu le jury pour les délits de la presse, même avec ses inconvénients, qu'elle n'a pas voulu la magistrature, même avec ses avantages, qui a le droit d'invertir l'ordre de ses préférences et de ses exclusions ? Qui a le droit de venir, en subtilisant sur le mot *délit* pris dans le sens étroit d'une définition technique, enlever les questions dont elle a entendu régler le sort au juge désigné par elle, pour les attribuer à celui qu'elle a cru devoir récuser ?

Et qu'on ne nous reproche pas d'être plus exigeant que les législateurs de 1819, à l'autorité desquels nous avons nous-même rendu hommage, dont l'œuvre remise en vigueur a paru en 1830 l'accomplissement le plus fidèle des promesses de la nouvelle Charte, et qui ont laissé l'action civile soumise aux règles communes de procédure et de juridiction. S'ils n'ont pas eu l'intention formelle de déroger à ces règles, il est certain du moins qu'ils n'ont pas accordé assez d'attention aux effets que leur application pourrait produire pour qu'il soit permis de prétendre qu'ils ont en connaissance de cause voulu cette application et toutes ses conséquences. Qu'on relise tous leurs discours, et l'on verra s'ils ont jamais fait entrer au nombre de leurs prévisions celle d'un état de choses où le fonctionnaire diffamé demanderait habituellement à un juge autre que le jury la réparation de son honneur, où la décision du jury ne serait pas la base unique des condamnations même pécuniaires que pourrait encourir l'écrivain. Tantôt c'est M. de Serre qui, faisant ressortir l'utilité de l'admission de la preuve contre les hommes revêtus du pouvoir, déclare que « ceux-ci... seront d'autant plus fermes dans la ligne du devoir que, si leurs « méfaits ne peuvent échapper à un impartial jury, au jugement du « pays, ils trouveront aussi dans ce tribunal le vengeur certain de

« leur honneur offensé ¹ ! » Tantôt c'est Royer-Collard qui, pour repousser toute distinction entre la preuve écrite et la preuve par témoins, tire un de ses principaux arguments de ce que la cause doit être portée devant le jury, et de ce qu'il est de l'essence du jury d'accueillir tous les genres de preuves propres à former sa conviction ². Plus loin, M. Bogne de Faye demande que le jury soit chargé d'arbitrer le taux des dommages et intérêts, en se fondant notamment sur le danger de voir, si ce soin est laissé à la Cour, les jurés absoudre l'écrivain qu'ils trouveront coupable dans la crainte qu'il ne soit ruiné par une indemnité excessive ; motif dépourvu de sens s'il eût pensé que, soit la Cour elle-même, soit plus tard les tribunaux civils pussent, à l'aide de la théorie du quasi-délit, frapper dans sa fortune le prévenu acquitté ³. On voit qu'ils ont été constamment dominés par cette idée, exprimée par M. Siméon ⁴, que dans les mœurs françaises la question pécuniaire n'occuperait jamais le premier plan, et il est permis d'affirmer que, si l'hypothèse qui s'est réalisée dans ces derniers temps se fût offerte à leur pensée, ils n'auraient pas manqué de prendre des précautions particulières contre le déplacement d'une compétence à laquelle ils attachaient tant de prix.

Nous indiquons à peine une objection qui, fût-elle fondée, n'aurait de valeur qu'autant qu'il s'agirait d'interpréter la législation existante, non de changer ce qu'elle a de défectueux : celle qui consiste à dire qu'on ne saurait interdire à l'offensé le choix de la voie civile, puisqu'il ne peut forcer le ministère public à lui ouvrir l'arène du débat criminel. M. F. Hélie montre fort bien qu'un plaignant n'a besoin du concours de personne pour obliger les magistrats à s'occuper de l'objet de sa plainte, ne fût-ce qu'en déclarant qu'il n'y a lieu à suivre ⁵, et certes il est peu probable qu'une telle déclaration intervienne sur la plainte d'un fonctionnaire public, s'il ne s'est pas ému sans motif sérieux et s'il désire sincèrement que l'affaire ait son cours. Mais d'ailleurs, si l'obstacle était réel, on l'écarterait sans peine en autorisant la partie civile à saisir la cour d'assises par citation directe sur

¹ Exposé des motifs à la Chambre des Députés, du 22 mars 1819. (*Moniteur*, 1819, p. 342.)

² Séance du 27 avril (*Moniteur*, p. 529.)

³ Séance du 29 avril (p. 540).

⁴ Séance du 28 avril (p. 534).

⁵ *Revue de Législation*, année 1846, t. III, p. 467.

ordonnance du président, ainsi que la loi du 8 avril 1831 en a donné la faculté au ministère public. Elle est déjà investie d'un droit analogue dans les matières correctionnelles et de simple police ; et puisque ce droit n'a pas été jugé incompatible avec le principe qui réserve l'exercice de l'action publique au représentant de la société, son extension n'aurait rien de plus choquant, et prendrait convenablement place parmi les modifications fort simples que nous appelons de nos vœux dans le Code d'instruction criminelle de la presse.

Ces modifications se devinent assez. L'action civile serait rendue inséparable de l'action publique et nécessairement soumise à la même juridiction ; dès lors plus de péremption , plus de prescription distincte pour celle-ci, soit qu'on les assujettît l'une et l'autre à des déchéances communes, soit qu'en déclarant le ministère public non recevable à entamer ou à continuer seul les poursuites on réservât au plaignant le droit d'agir comme partie civile et de ressusciter par là le litige tout entier. Rien de plus facile que de remanier d'après ces idées les art. 11 et 29 de la loi du 26 mai 1819, les seuls qui ne dussent pas demeurer intacts. Il resterait un cas unique dans lequel on ne pourrait guère éviter l'intervention du juge civil : celui où l'action publique serait éteinte par le décès du prévenu ; mais ce cas est trop accidentel, trop en dehors de toutes les prévisions et de tous les calculs , pour que la manière dont il y serait pourvu pût apporter une perturbation sensible dans l'économie générale de la loi.

On pressent également sans doute que la possibilité de condamner l'écrivain à une indemnité ruineuse, lorsqu'il a été reconnu innocent de tout délit, ne trouve pas plus de grâce à nos yeux que celle de le distraire des juges sur lesquels il a dû compter. Qui ne comprend en effet que c'est encore là un moyen d'é luder le vœu de la Charte, en autorisant un autre pouvoir à annuler dans ses conséquences le verdict du jury ?

Nous savons très-bien qu'en droit les deux décisions ne sont pas contradictoires, parce qu'elles ne portent pas sur le même objet ; mais le fait importe ici plus que le droit ; l'intérêt politique prévaut sur les subtilités de la jurisprudence, et la presse ne peut exercer sa mission de surveillance sur les actes des fonctionnaires avec cette liberté dont la sauvegarde réside dans la juridiction exclusive du jury, tant qu'elle sera exposée à voir, sur un fondement aussi arbitraire que la distinction entre la diffamation proprement dite et cette

offense sans nom qui l'avoisine sans se confondre avec elle, une lourde condamnation atteindre celui de ses organes dont la culpabilité n'aura pu être établie au jugement du pays. Nous savons encore, et nous l'avons déjà dit, que notre opinion sur ce point conduit à supprimer en cette matière la question intentionnelle et l'excuse de bonne foi ; mais il n'y a rien là, ce nous semble, qui blesse le sens moral et l'équité, et encore une fois nous ne voyons que justice à frapper d'une pénalité plus ou moins sévère, mais que jamais aucune flétrissure n'accompagne, l'imprudence de l'homme qui aura allégué des faits compromettants pour la bonne renommée d'autrui sans s'être assuré au préalable de leur réalité. Nous ne nous dissimulons pas enfin que, sous ce rapport comme sous d'autres, le jury pourra se jouer dans son omnipotence des règles et des définitions légales, et acquitter comme ayant agi à bonne intention l'auteur d'une imputation matériellement calomnieuse ; mais c'est un inconvénient inhérent à l'institution, qu'elle porte avec elle jusque dans le jugement des plus grands crimes, et qui n'a pas empêché de le lui confier. Dans le cas particulier qui nous occupe, cet inconvénient est moins grave que celui qui peut résulter du système maintenant suivi, et l'on pourrait d'ailleurs l'amoindrir en autorisant l'admission de circonstances atténuantes qui permettraient au jury de faire à la fois la part de l'indulgence et celle de la vérité.

Nous ne ferons pas du reste difficulté d'en convenir : en nous tenant en garde contre le danger d'innover au delà du besoin, nous n'atteignons pas dans notre plan de réforme tout ce qui, dans l'application de la loi commune, peut tromper plus ou moins les intentions du législateur politique. Pour que ces intentions fussent pleinement remplies, c'est-à-dire pour que les tribunaux permanents n'eussent à l'égard de la presse qu'une action subordonnée à celle du jury, il faudrait faire un pas de plus, en lui retirant le droit d'adjuger, même en cas de verdict affirmatif, des indemnités dont le chiffre, abandonné à leur appréciation discrétionnaire, peut donner à ce verdict des effets beaucoup plus rigoureux que ne l'ont entendu ses auteurs. Et qu'on ne s'y trompe pas, nous nous préoccupons bien moins ici de l'intérêt des prévenus, qui, une fois convaincus de calomnie, ne nous inspirent assurément aucun sentiment de bienveillance, que de celui de la répression elle-même, toujours compromise avec des jurés quand ils ont lieu de croire à la possibilité de son excès. Ce pas

pourrait se faire dans l'une de ces trois directions : ou fixer un maximum de dommages et intérêts pour chaque degré de culpabilité résultant de la déclaration du jury ; ou remettre au jury, comme le demandait en 1819 M. Bogne de Faye, le soin d'arbitrer lui-même les dommages et intérêts ; ou réduire l'action civile au droit pour la victime de la diffamation de poursuivre la punition du coupable, et de réclamer, outre le remboursement de ses dépens avec une addition large, mais limitée, pour les frais non susceptibles d'entrer en taxe, des affiches, des insertions aux journaux et autres mesures propres à donner la plus grande publicité à l'arrêt, sans qu'aucune condamnation pécuniaire à son bénéfice fût jamais la conséquence de la constatation juridique du délit.

De ces trois moyens, le premier aurait le tort de dénaturer le caractère propre aux dommages et intérêts, qui est de représenter, aussi exactement que la matière le comporte, le préjudice éprouvé dans chaque circonstance particulière. Le second encourrait le reproche de bouleverser toutes les notions reçues en France sur les attributions du jury et sur la ligne de démarcation qui les sépare de celles de la magistrature. Le troisième, quoique le plus radical de tous, est celui qui troublerait le moins l'ordre établi, et nous n'aurions aucune répugnance à l'admettre. Nous ne verrions qu'utilité et convenance à accréditer cette idée, qu'au moins en ce qui concerne les hommes publics ¹ l'unique réparation de l'honneur offensé git dans la décision qui reconnaît et punit l'offense, et qu'une plainte en calomnie ne saurait devenir une spéculation. Que si l'on regardait la suppression des dommages et intérêts comme trop encourageante pour les calomnieateurs, il serait aisé de lui donner un contre-poids dans une élévation du taux des amendes assez forte pour les contenir, pas assez pour multiplier les acquittements en effrayant le jury.

Quoi qu'il en soit, et qu'on aille un peu plus ou un peu moins loin, un peu plus de tel côté ou de tel autre, dans le tracé définitif de la

¹ Nous limitons ainsi notre proposition, d'abord parce que nous avons soigneusement laissé de côté dans cet article tout ce qui a trait à la diffamation envers les particuliers ; ensuite parce que, dans cette dernière classe de personnes, il peut s'en trouver, celles par exemple qui se livrent au commerce, à l'égard desquelles certaines diffamations constituent évidemment un tort pécuniaire et appellent une réparation de même nature.

route ainsi jalonnée, nous ne pouvons vraiment pas craindre qu'elle conduise la société ou le gouvernement à un abîme. Nous doutons même qu'elle aboutisse à une aggravation notable dans la position des agents du pouvoir. Ce que nous voudrions que cette position fût de droit, elle l'a été de fait pendant plusieurs années, quand l'action civile sommeillait ignorée dans des textes inappliqués. Leur réputation et leur repos ont-ils plus souffert durant cette période qu'en d'autres temps, plus qu'ils ne souffrent aujourd'hui ? Cette suspicion générale, que de récents scandales ont excitée, pèse-t-elle d'un poids moins lourd qu'elle ne l'eût fait alors sur l'administration tout entière ? Et si, comme nous aimons à le penser, elle porte à faux sur beaucoup de points, le meilleur moyen de s'en défendre ne serait-il pas de provoquer *devant le jury* des accusations précises et appuyées de preuves ¹ ? Qu'on se reporte à une autre époque, à celle où une égide bien plus puissante que la jurisprudence nouvelle, l'interdiction de tout débat sur la vérité des faits et la présomption absolue de calomnie, couvrait les actes des fonctionnaires publics, et qu'on lise ce que disait M. de Serre de la réaction produite dans l'opinion par cette protection excessive de la loi ². Rien n'est mieux fait pour détromper ceux qui s'imaginent qu'il y a toujours profit pour l'auto-

¹ Cette phrase, écrite avant que le gérant du *Courrier français* eût été traduit devant la cour d'assises de la Seine, sur la plainte de M. Dumon, est pleinement justifiée par ce procès, qui s'est terminé, comme on sait, par la condamnation du journaliste à six mois de prison et 6,000 francs d'amende. Ce n'est ici le lieu de discuter, ni la proportion plus ou moins exacte de la peine avec le délit dans les circonstances de la cause, ni les arguments tirés de ces mêmes circonstances à l'effet d'établir la non-culpabilité du prévenu, arguments que notre opinion sur la question intentionnelle nous rendrait moins enclin qu'un autre à accueillir avec faveur ; mais, quoi qu'on pense sur ces deux points, on conviendra que le ministre n'a pas eu à regretter d'avoir compris qu'attaqué dans sa délicatesse d'homme public, c'était devant le juge constitutionnel des faits de la vie publique qu'il devait se pourvoir. Le jury n'a pas hésité à lui donner satisfaction, et, bien que l'effet moral d'un verdict soit loin d'être ce qu'il serait si la composition des listes offrait plus de garanties d'impartialité, qui ne sent que cette satisfaction a été plus complète que n'eût pu l'accorder la juridiction civile ?

² Discours à la Chambre des Députés, du 28 avril 1819. (*Moniteur*, p. 535.)

rité à accumuler les barrières autour d'elle, et que des précautions matérielles peuvent conjurer tous ses périls.

Il faut qu'on ait la franchise de l'avouer : au fond de toutes les objections qu'on élève contre les idées que nous venons d'émettre, il se cache un sentiment intime de défiance envers la presse, envers le jury, envers cet ensemble d'institutions et de garanties qui caractérise en ce siècle une constitution libre. C'est ce sentiment que reprochait aux défenseurs exclusifs du principe monarchique le libéralisme de 1819, et pourtant en 1819 il était plus justifiable qu'aujourd'hui. La France entrait à peine en possession du gouvernement représentatif, que ne lui avaient donné ni la démocratie royale de 1791, ni la république sanglante de la Convention, ni la république corrompue du Directoire, ni les dérisoires constitutions du Consulat et de l'Empire ; elle le connaissait mal et pouvait hésiter encore dans les voies nouvelles que 1814 venait de lui ouvrir. La Charte de Louis XVIII, transaction prudente entre des doctrines et des prétentions opposées, prêtait à plus d'un commentaire, et il était permis sans doute à ceux que tant de liens rattachaient au passé d'incliner en l'interprétant vers la monarchie consultative plutôt que vers le *self government*. Depuis lors, les esprits et les événements ont marché ; le pays a définitivement choisi sa route ; il s'est laissé persuader que, pour y marcher d'un pas sûr, il lui fallait briser une hérédité de plus de huit siècles, gage de stabilité au dedans, de sécurité et de considération au dehors, et il n'a point reculé devant ce sacrifice ; il serait un peu tard pour lui dérober le fruit qu'il s'en était promis.

Qui voudrait voir dans nos paroles une récrimination de parti les comprendrait bien mal : elles ne sont que l'expression fidèle d'une pensée de loyauté et de justice, et d'une conviction d'autant plus ferme qu'elle est exempte de fanatisme et d'illusion. Né trop tard pour avoir été mêlé aux grandes luttes qui ont divisé nos pères, initié aux premières notions de la vie du citoyen alors que le régime constitutionnel commençait à s'enraciner sur le sol natal, nous avons voué à ce régime un attachement sincère, sans en ignorer les côtés faibles, sans rêver pour ses instruments une perfection chimérique. Nous connaissons toutes les misères, tranchons le mot, toutes les turpitudes de la presse, et ce n'est pas comme au plus digne que nous lui décernons cette mission de surveillance et de censure que nous revendiquons pour elle ; mais

son influence est un fait accompli, dont il ne reste plus, quelque abusif qu'il puisse paraître, qu'à tirer le meilleur parti possible pour prévenir d'autres abus; et dût-on, sans égard pour tout ce qu'elle renferme d'honorable dans son sein, la stigmatiser en masse comme un agent impur et malfaisant, serait-ce donc la première fois qu'à l'exemple de la nature la société ferait servir de tels agents à des fins utiles? Nous avons été plus que bien d'autres à portée d'observer les allures capricieuses, les dangereux entraînements du jury; mais nous n'en estimons pas moins que lui seul désormais peut répondre à l'un des premiers besoins des peuples. La France n'a pas cessé, nous le croyons, de penser et de sentir comme nous. Absorbée dans le culte des intérêts privés, elle traverse une phase d'atonie qui encourage, sinon à attaquer ses libertés de vive force, du moins à élargir sans bruit, mais sans relâche, toutes les brèches que l'imprévoyance législative y a laissées, et qu'une politique plus généreuse se serait fait un devoir de relever. Mais l'aspect de la léthargie fait peut-être trop perdre de vue les chances du réveil. Dieu veuille que ce réveil soit celui du convalescent dont un travail intérieur a réparé les forces, non du malade en proie aux agitations convulsives d'une fièvre ardente! Et puisse se former à temps, pour prévenir une crise funeste, ce parti nouveau auquel, si la Providence a des desseins de miséricorde sur notre patrie, elle réserve la plus noble et la plus glorieuse des tâches! ce parti dont les éléments, maintenant dispersés et perdant dans leur isolement des forces précieuses, ont à se rassembler des *quatre vents du ciel!* ce parti encore innommé, et dont toutefois les aspirations de la conscience publique ont déjà salué l'avenir de la désignation vague, mais expressive, de parti des *honnêtes gens*, destiné à réconcilier la politique avec la morale, à substituer aux honteux calculs des individus, aux combinaisons étroites des coteries, une intelligence large et dévouée des seuls intérêts du pays, à prendre hautement pour devise : Probité, sincérité, respect du droit en toutes choses, liberté raisonnable pour tous! C'est assez dire qu'on peut inscrire d'avance sur son drapeau, après la liberté religieuse et la liberté de l'éducation, ces intérêts fondamentaux de l'ordre moral, la restitution au jury de son vrai caractère, à la presse de la juridiction exclusive du jury. Bien d'autres réformes (sans compter même les réformes financières et économiques) y trouveront également leur place; il en est dont la

nécessité ne nous frappe pas moins, bien que les conditions ne s'en dessinent pas encore aussi nettement à nos regards ; il en est aussi, sans doute, dont l'idée doit surgir un jour du sein d'événements qu'on ne saurait prévoir. Mais, de bonne foi, le programme même qui ne contiendrait que celles-là ne vaudrait-il pas bien tous ceux qui, depuis tant d'années, font graviter tout notre *système* parlementaire autour de deux ou trois noms propres ? Ne serait-il pas un peu plus digne de rallier des hommes de sens et de cœur ?

Nous n'avons abordé qu'une partie des questions que soulèvent nos lois sur la diffamation, celles qui ont avec la politique une relation essentielle et directe ; d'autres, sans présenter au même degré ce caractère, méritent cependant, ce nous semble, un sérieux examen ; peut-être essaierons-nous de les traiter à leur tour, après avoir laissé au lecteur le temps d'oublier un peu la longueur et la sécheresse de ce premier travail.

E. DE FONTETTE.

DE LA FORMATION

DU CLERGÉ INDIGÈNE

DANS LES MISSIONS.

Il y a peu de temps encore nous avons entretenu nos lecteurs de la question du clergé indigène dans les missions. Les pages suivantes traitent la même question ; mais nous sommes sûr que nul de nos lecteurs ne nous saura mauvais gré de revenir une fois de plus sur un sujet d'une si haute importance pour l'Eglise, et surtout d'accueillir ici, quelles que soient celles qui les aient précédées, les réflexions qu'a suggérées à un des plus vénérables missionnaires de la Compagnie de Jésus une expérience de dix années passées en Asie. Sur de tels sujets, toutes les lumières, tous les documents, tous les aspects divers de la question peuvent passer sous les yeux du lecteur chrétien sans fatiguer son attention, comme également sans cesser de l'instruire. Malgré quelques différences partielles de point de vue plutôt que d'opinion, la pensée principale que nous développons dans notre dernier travail ne peut gagner aux observations du digne et savant missionnaire qu'un nouveau degré de lumière et d'affermissement. Les efforts que la Compagnie de Jésus a faits pour l'établissement du clergé indigène dans les missions sont une preuve de plus de l'importance de ce clergé et une autorité grave en sa faveur. Les réclamations constantes, multipliées, que les missionnaires en Chine, le P. Verbiest, le P. Rougemont, ont, à l'exemple du P. de Rhodes, portées jusqu'au Saint-Siège, sont aussi une preuve des difficultés de tout genre que rencontrait cette œuvre, même au milieu et pendant la deuxième partie du XVII^e siècle, cette époque si brillante pour les missions. Et nul exemple plus illustre peut-être de ce que peuvent faire ce que nous appellerons les forces réunies de l'Eglise, c'est-à-dire le concours de l'épiscopat et des Ordres religieux, du clergé indigène et du clergé missionnaire, ne pouvait être donné que par l'exemple de l'Amérique du Sud, qui, sous cette double influence, ainsi qu'on va le lire, a vu se former, se conserver, se maintenir dans sa foi un peuple de 24 millions de catholiques. L'auteur de l'article en question n'a pas prétendu aller plus loin. Etablir entre les différents ordres de mission-

nares une rivalité, une comparaison, même un rapprochement, faire entre eux la part du blâme et de l'éloge, partager entre eux, selon son faible jugement, la responsabilité du bien qui s'est fait ou du bien qui a manqué de se faire, eût excédé de beaucoup ses forces, sa science, sa volonté; il n'a rien voulu faire, il n'a rien fait de pareil. Il sait trop bien que, par ces missionnaires, quels qu'ils soient, réguliers ou séculiers, isolés ou associés, soumis à la juridiction épiscopale ou exempts de cette juridiction, l'Eglise agit, se révèle, se rend présente; tout au plus a-t-il regretté que, en certains temps et en certains pays, par suite de nécessités inévitables, l'Eglise n'ait pu faire concourir ces éléments divers; mais déprimer l'un pour exalter l'autre eût été de sa part un acte de présomption ou d'ignorance antichrétienne qu'il a la conscience d'avoir évité. Il ne s'est cru appelé à rechercher les titres d'aucun missionnaire; s'il y a eu, en dehors des événements que l'homme ne peut diriger, une cause, un mal, un trouble, un retard dans le bien, il a trouvé cette cause tout autrement évidente, tout autrement appréciable pour lui dans les prétentions ambitieuses des puissances temporelles. Si, au contraire, il y a eu quelque part une conduite toujours sage, toujours prudente, toujours chrétienne, admirablement constante dans ses voies, c'est-à-dire dans les voies éternelles du Christianisme, c'a été la conduite du Saint-Siège. Il a acquis ou plutôt il a affermi par ce travail la conviction, qui est déjà celle de tout catholique en notre siècle, que Rome seule a toujours raison, raison contre tous; que Rome seule s'est montrée persistante dans le bien, éclairée contre le mal, fidèle au passé, intelligente de l'avenir, à un point qu'il n'est pas donné à l'humanité d'atteindre; qu'en un mot on ne saurait être ni trop près de Rome ni trop avec Rome. La dangereuse ambition des puissances est l'écueil; la sage et persévérante conduite de Rome est le phare. On ne saurait trop craindre l'une, trop imiter l'autre. C'est le résumé et la conclusion dernière de ce que vont lire les lecteurs du *Correspondant*; c'est ce qui s'est dit toujours de l'histoire des missions bien étudiée, comme de l'histoire de l'Eglise enseignée avec bonne foi.

M. de Champagny termine son article sur *le Passé et l'Avenir des Missions*¹ en insistant auprès de tous les chrétiens sur l'importance des questions qu'il vient de traiter, et en assurant que rien n'est plus digne de nos études. Nous acceptons cette invitation, et comme la libre et franche discussion est le moyen le plus propre à faire jaillir la lu-

¹ V. le *Correspondant*, t. XIX, p. 183.

mière et briller la vérité dans les matières de ce genre, nous y apporterons notre contingent d'observations et d'études.

Nous ferons d'abord une remarque générale : c'est qu'en établissant un parallèle, ou plutôt un contraste, entre les missions du moyen âge et celles du XVI^e siècle, quelques personnes semblent avoir, sur plusieurs points, moins consulté la vérité historique que suivi des systèmes préconçus, qu'on s'est efforcé ensuite de concilier avec les faits.

Nous admettons pleinement une des différences qu'on indique entre les missions de ces deux époques ; elle consiste en ce que le Christianisme au moyen âge s'étendait de *proche en proche*, et pouvait ainsi plus facilement consolider ses conquêtes et s'assimiler les peuples nouvellement conquis, au lieu que dans le XVI^e siècle il devait agir sur des pays séparés par des distances et des barrières presque infranchissables.

A cette différence essentielle on pourrait ajouter qu'au moyen âge c'était ordinairement les peuples et les princes déjà chrétiens qui préparaient la voie aux missionnaires dans les provinces voisines, par la conquête ou par l'influence politique, aidaient leur action et assuraient leur succès par un concours puissant, facilitaient l'œuvre par la conversion des princes idolâtres, et souvent la consolidaient irrévocablement par des alliances de famille ou par des traités internationaux, avantages précieux qui n'existaient point ou presque jamais dans les missions lointaines du XVI^e siècle.

On pourrait dire encore que plusieurs de ces missions, s'adressant à de vastes contrées, n'arrivèrent jamais au point de soustraire les populations converties à l'influence morale et civile et à la puissance arbitraire et tyrannique des princes, des rois ou empereurs païens dont elles dépendaient et de la masse de la nation qui perséverait encore dans l'idolâtrie. Si, au lieu des entraves continuelles, des tracasseries de tout genre et des violences inouïes que subirent les missionnaires, ils avaient reçu de l'Europe l'appui, les secours et les encouragements qu'ils avaient droit d'attendre, ils seraient parvenus à vaincre cet obstacle, à déborder le paganisme et à donner des garanties de durée aux chrétientés qu'ils fondaient ; mais jusque-là il est évident qu'il existait entre les deux époques une différence énorme, surtout sous le rapport de la stabilité de l'œuvre.

Enfin nous pourrions insister sur l'influence de certains événements

politiques. La décadence de la puissance maritime des Portugais, depuis que leur malheureux pays fut devenu une province espagnole ; la prépondérance hollandaise et anglaise dans les mers des Indes, qui en fut la suite ; la jalousie mercantile des Européens dans les riches contrées de l'Asie, et les soupçons sinistres que ces rivalités nationales et commerçantes jetèrent dans l'âme des princes du Japon et de la Chine ; peut-être aussi le peu d'union et d'entente fraternelle entre certains missionnaires de diverses congrégations ; autant d'obstacles que rencontrèrent sur leur route plusieurs missionnaires modernes, et qui détruisent par conséquent toute parité qu'on voudrait supposer entre elles et les missions d'une autre contrée ou d'une autre époque.

Ces considérations nous amènent tout naturellement à établir entre les missions une distinction réelle, qui peut s'appliquer, proportion gardée, et aux missions du moyen âge et à celles des siècles suivants.

Hors les premiers âges du Christianisme, temps privilégiés et exceptionnels, où étaient répandus avec profusion les prémices de l'esprit et les dons extraordinaires de la grâce, et où une moitié peut-être du monde habité, parvenue à un degré de civilisation très-avancé, se trouvait réunie sous la domination d'un même prince, avec toute la liberté et toute la facilité de communication entre les sujets d'un même empire, sans les entraves que produit nécessairement la multiplicité des souverains, souvent envieux et jaloux, au moins soupçonneux, et parfois ennemis déclarés les uns des autres ; hors ces premiers et beaux siècles du Christianisme, où la propagation de l'Évangile fut un miracle continuel de la toute-puissance divine, l'Église semble avoir, dans les âges suivants, établi, au moins dans la pratique, une différence entre les missions faites en des pays où les peuples, et les princes surtout, avaient déjà embrassé la foi ou en témoignaient le désir, et l'apostolat exercé en des pays infidèles, et dont les princes étaient encore infidèles ou hostiles au Christianisme. Cette distinction est digne de remarque ; elle est appuyée sur toute l'histoire ecclésiastique, et son application aux cas particuliers montrera l'uniformité de conduite qui a existé entre les missionnaires modernes et ceux du moyen âge, quand ils se sont trouvés dans les mêmes circonstances ou dans des circonstances approximativement les mêmes.



Ici un large horizon s'ouvre devant nous ; ce ne sont plus quelques coins de terre isolée ; c'est le vaste champ du Père de famille, qui comprend le monde entier, et le monde du moyen âge d'où sont sorties nos sociétés modernes, et le monde des siècles derniers avec ses deux et immenses hémisphères. Envisageons notre sujet en son entier, et non pas sous un point de vue particulier ; fractionner ainsi les questions historiques et ne les voir que d'un côté, c'est s'exposer à ne les résoudre qu'imparfaitement.

Employons ici une méthode plus équitable et plus sûre ; étudions la marche générale de l'Eglise dans les missions si fructueuses du moyen âge, en tenant compte de quelques exceptions. Comparons-les ensuite à la marche que l'Eglise a tenue dans les missions des temps modernes, non moins fructueuses, et, sauf encore les exceptions, tout aussi durables dans leurs effets ; et nous verrons si elle a jamais sérieusement dévié de sa route, et si elle a besoin aujourd'hui de rentrer dans les voies anciennes et naturelles.

Les réguliers, on ne peut se le dissimuler, ont été spécialement l'objet de graves discussions soulevées depuis peu relativement aux missions étrangères. Aussi après avoir montré : 1° l'Eglise toujours semblable à elle-même dans l'œuvre de la conversion des infidèles, nous examinerons : 2° l'utilité des religieux dans les missions lointaines ; 3° leurs principes et leurs actes dans la question du clergé indigène.

COMPARAISON DES MISSIONS DU MOYEN AGE AVEC LES MISSIONS DU XVI^e SIÈCLE ET DES TEMPS MODERNES.

Vers l'an 600 de J.-C., sous le pontificat de saint Grégoire-le-Grand, commença proprement l'ère des missions du moyen âge ; alors, le missionnaire qui plantait le premier la foi dans un pays idolâtre était indifféremment prêtre ou évêque⁴. La plupart de ces derniers, au

⁴ Tant que dura l'œuvre de conversion au Christianisme pour les vastes provinces de l'empire romain, les Papes y envoyaient ordinairement des missionnaires évêques. Ces missions s'adressaient au peuple du même empire, à des populations civilisées (au moins la population romaine de ces contrées) ; rien n'empêchait de recruter parmi elles des prêtres et des évêques pour les nouvelles Eglises, qui pouvaient ainsi se suffire bientôt à elles-mêmes. Au moyen âge, dans les missions lointaines de

moins dans l'origine, étaient des évêques titulaires, que le désir d'agrandir l'héritage de Jésus-Christ entraînait loin de leur troupeau, déjà soumis à la foi, à la conquête de nouveaux royaumes ; tels furent saint Kilian, évêque en Irlande, saint Wulfran, archevêque de Sens, saint Emméran, évêque en Aquitaine, et d'autres encore, devenus les apôtres des Frisons et des nations barbares de l'Allemagne.

Pour l'ordinaire cependant, de simples prêtres ou des religieux ouvraient, les premiers, la tranchée dans les missions, sauf plus tard à être eux-mêmes institués évêques des peuples qu'ils avaient convertis. Les exemples en sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire de les rapporter en détail.

Un seul, et des plus éclatants, nous suffira. A la fin du VI^e siècle (en 596), saint Grégoire-le-Grand envoie chez les Anglo-Saxons, conquérants de la Grande-Bretagne, le moine Augustin, avec quelques autres religieux ; appuyés de la recommandation puissante des rois francs auprès d'Ethelbert, roi de Kent, aidés de l'influence qu'avait sur ce prince, son époux, la reine Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, les missionnaires prêchent librement la doctrine du salut, convertissent Ethelbert et une partie de son peuple. Alors Augustin vient en France recevoir la consécration épiscopale ; et, de retour en Angleterre, il travaille, avec les nouveaux coopérateurs que lui envoie de Rome le saint Pontife, à organiser complètement son Eglise.

Ainsi la conversion d'un peuple infidèle commençait par la prédication de missionnaires prêtres ou évêques, mais l'on n'établissait jamais, ou presque jamais de siège episcopal fixe ⁴, que le prince ne

l'Asie, de la Tartarie, l'Eglise députa assez souvent des évêques missionnaires ; le difficultés des communications et les dangers de ces voyages de long cours rendaient cette mesure plus nécessaire.

⁴ Bien entendu que nous ne parlons que du fait tel qu'il se reproduisait au moyen âge, terme de notre comparaison. L'Eglise avait toujours le droit, et elle l'a exercé quand il lui a semblé opportun d'ériger des évêchés fixes en des pays encore infidèles, et dont les princes étaient infidèles ou même hostiles au Christianisme. Mais pour l'ordinaire, jusqu'à ces derniers temps, l'Eglise demandait trois conditions pour l'établissement d'un siège épiscopal : 1^o un troupeau suffisant de fidèles, soit anciens ou nouveaux convertis, soit hérétiques ou schismatiques revenus au bercail ; 2^o le consentement ou du moins la tolérance du pouvoir temporel ; 3^o une fondation ou des ressources assurées.

fût chrétien et le peuple à peu près converti, ou en voie de conversion ; et l'érection du siège épiscopal n'avait lieu ordinairement qu'avec le concours des deux puissances ; parfois la puissance temporelle prenait l'initiative, et obtenait ensuite la sanction de Rome.

Un pays en voie de conversion n'offrait-il pas assez de garantie de paix et de sécurité ; le prince était-il encore incertain ou hostile ; le peuple remuant, inconstant, cruel : on se contentait de placer un siège épiscopal sur la frontière, mais dans le pays catholique ; ou bien l'on chargeait l'évêque ou l'archevêque le plus voisin de pourvoir à la culture de ces terres ingrates et rebelles. Cet évêque avait juridiction sur tous les pays adjacents, il s'y rendait lui-même, il y envoyait des prêtres ou d'autres évêques.

Ainsi avait agi Charlemagne par rapport à la Saxe, ainsi plus tard Louis-le-Débonnaire et l'empereur Othon I^{er} avaient-ils pourvu à la conversion future du peuple de la Frise orientale, du Danemarck, de la Suède et des Slaves. Quand ces contrées, préparées de longue main à l'Évangile, semblaient devoir être paisiblement et solidement chrétiennes, que les rois et les peuples embrassaient d'un commun accord la loi de Jésus-Christ, alors on instituait des évêques titulaires au centre même du territoire définitivement conquis.

Un coup d'œil jeté sur les annales du moyen âge nous fera voir l'action progressive, mais lente et sûre, de l'Église sur les contrées infidèles de l'Europe. Les Anglais, appelés à la foi en 597, n'ont point oublié leur première patrie, la Frise et la Saxe ; c'est de leurs rangs que sortent les apôtres qui doivent éclairer et féconder ces terres arrosées, depuis près de deux siècles, des sueurs et du sang des missionnaires, et jusque-là stériles. Witbert, Willebrod et dix de leurs compagnons, tous prêtres, débarquent en Frise vers 690 ; ils sont secondés par Pepin d'Héristal, duc des Francs, qui vient de conquérir une partie de ce pays. Après de nombreuses conversions les missionnaires choisissent saint Witbert, et l'envoient en Angleterre à saint Wilfrid pour qu'il lui confère l'ordination épiscopale. Peu après saint Willebrod, nommé par le Pape archevêque des Frisons, établit son siège à Utrecht. Bientôt un prêtre anglais, saint Boniface, aussi missionnaire dans la Frise, sacré évêque par le Pape Grégoire et encouragé par Charles-Martel, s'élançait dans la Thuringe et au sein de la Germanie ; il est le légat du Saint-Siège, l'apôtre des Allemands, le martyr glorieux de Jésus-Christ.

D'autres missionnaires prêtres ou évêques parcourent les vastes contrées à moitié conquises par les Francs, à moitié converties au Christianisme ; plusieurs sanctifient cette terre barbare par l'effusion de leur sang, précieuse semence de nouveaux chrétiens.

Quand Charlemagne vint donner un nouvel essor à l'œuvre des missions, contrariée plutôt qu'interrompue par les divisions intestines des Francs, les prêtres Villehade et Ludger évangélisent la Saxe, où plusieurs de leurs compagnons obtiennent la palme du martyre. Trente années de guerre ont désolé ce malheureux pays, les peuples se soumettent ; en 786 deux évêchés sont établis, l'un à Minden en Saxe, l'autre à Werden en Frise, sur la frontière des infidèles.

Vers la même époque l'empereur fondait, en ces contrées devenues plus paisibles, les évêchés d'Osnabrück pour la Westphalie, et de Brême pour la Frise orientale et une partie de la Saxe.

En 826 apparaissait l'apôtre du Danemarck et de la Suède, saint Anschaire, d'abord moine missionnaire, puis en 829 créé archevêque de Hambourg, avec la qualité de légat et la juridiction sur tous les royaumes du Nord. Brême et Hambourg se trouvèrent bientôt réunis sous un même pontife, et devinrent le boulevard de la foi pour tous les pays septentrionaux de l'Europe. De là saint Anschaire et ses successeurs envoyaient des prêtres et des évêques en Danemarck, en Suède. Dans ce dernier pays, où la religion éprouva de longs obstacles, on voit les prêtres Ardgaire, Erimbert, Ragimbert, Anfrid et Rimbert se succéder pendant un certain laps d'années. D'un autre côté Charlemagne, fort des avantages signalés qu'il avait remportés sur les Huns et les Slaves, faisait ériger en métropole Salzbourg, dans le voisinage de ces populations barbares.

A plus de cent ans d'intervalle, l'empereur Othon-le-Grand continuait l'œuvre de Charlemagne ; il soutenait de sa protection puissante les missionnaires catholiques en Allemagne et dans le nord de l'Europe. Il vainquit Harold, roi de Danemarck, et l'obligeait à accueillir les apôtres de la foi. Ce prince, converti par les miracles d'un chrétien nommé Poppon, se faisait baptiser, et alors (948) l'archevêque de Brême et de Hambourg, saint Adalbert, établit en Danemarck les trois évêchés de Slesvic, Ripen et Ahus. Quelques années après, Othon désignait un autre saint Adalbert pour évêque de Magdebourg (940), et pria le Pape Jean XIII d'ériger cette ville en archevê-

ché et en métropole pour la nation indomptée et encore presque toute païenne des Slaves. Le premier évêque de Pologne, nommé Jourdain, était envoyé en 965 par Jean XIII, à la demande de Micislaw, duc des Polonais, nouvellement converti au Christianisme. Boleslas-le-Pieux, second duc chrétien de Bohême, nomme Dithmar premier évêque de Prague. Plus loin, saint Etienne de Hongrie, fils de Geisa, qui le premier des princes hongrois s'était soumis à l'Évangile, divisait son royaume en dix évêchés, et l'an 1000 il députait à Rome Astric, nommé évêque de Colocza, pour obtenir du Saint-Siège la confirmation et la sanction de ses actes.

Saint Olaf ou Olaüs de Norwège, zélé propagateur et défenseur de la religion catholique, désignait Drontheim pour siège d'un évêché, et Krimkèle en fut le premier évêque. Ce prince engagea son beau-père, le roi de Suède, nommé aussi Olaüs, à se faire chrétien; et vers l'an 1028, deux cents ans après la première mission de saint Anschaire en Suède, ce pays voyait un évêque, dans la personne de saint Sigfrid, sacré pour le siège de Dexiow par l'archevêque de Hambourg.

Deux cents ans plus tard, en 1210, la Prusse était encore presque toute païenne, et des religieux de l'Ordre de Citeaux recevaient d'Innocent III la bénédiction, avec mission d'évangéliser ces peuples barbares. Plusieurs chefs de la nation et grand nombre d'autres habitants reçoivent le baptême. A ces heureuses nouvelles, « Innocent, « dit M. Rorhbacher, dont l'excellente histoire nous a fourni tous ces « renseignements, chargea l'évêque de Gnesen de l'administration « des sacrements et des mesures nécessaires à la propagation du Chris- « tianisme, jusqu'à ce que le nombre des fidèles permit qu'on leur « donnât un évêque ¹. » L'œuvre civilisatrice des missions parmi les infidèles du nord de l'Europe se continua d'après les mêmes principes, jusqu'au moment où les hérésies du XVI^e siècle interrompirent les

¹ Saint Jérôme, Théodoret, Eusèbe, etc., nous parlent avec une entière assurance des Huns, des Scythes, des Hyrcaniens, des Germains, des Cimmériens, etc., qui avaient reçu la loi du Crucifié par le ministère immédiat des apôtres ou dès les temps apostoliques; mais nulle part on ne voit de trace de clergé indigène parmi ces peuples, ou barbares ou sauvages. On peut en dire autant des missions lointaines faites par ordre des Papes, au moyen âge, chez les nations non civilisées de l'Asie, chez les tribus tartares, etc., etc.

communications entre Rome, foyer des vraies lumières, et les quelques peuplades qui restaient encore à arracher aux ténèbres de l'erreur.

La formation du clergé indigène ne semble pas avoir suivi une marche aussi certaine et aussi uniforme; elle dépendait en grande partie du naturel et de l'éducation, de la capacité intellectuelle et du degré de civilisation des peuples néophytes. Les données suffisantes nous manquent pour traiter convenablement une si grave matière; mais nous pouvons affirmer que, guidée par un esprit supérieur aux faiblesses humaines, l'Église, en cette œuvre importante, a agi en tout temps avec une maturité et une prudence commandées quelquefois par la nécessité, toujours animées de l'esprit de charité et de zèle. On peut cependant remarquer que, dans les vastes provinces assujetties aux Césars, le choix des évêques sembla, pendant plusieurs siècles, tomber presque toujours sur des hommes appartenant à l'ancienne civilisation grecque ou romaine; que, lors des invasions germaniques, malgré le pouvoir et l'influence des conquérants, les noms germains n'apparaissent qu'assez tard et avec une extrême rareté dans les monuments ecclésiastiques; enfin que le clergé proprement national ne commence à se former dans les royaumes du nord de l'Europe¹, les derniers conquis au Christianisme, que lorsque les princes et la masse de la nation ont été renouvelés par la vertu vivifiante du baptême.

Il est une autre époque, non moins digne d'arrêter l'œil observateur du savant et du chrétien, époque de transition entre le

¹ En 1078, saint Grégoire VII écrivait au roi de Norwège « d'envoyer « à la cour apostolique des jeunes gens nobles du royaume, afin qu'instruits à fond de la loi de Dieu ils puissent reporter et répandre « dans leur pays la science du salut. » *Epist. S. Greg.*, t. VII, liv. VII, ép. 13.) Or c'était avant l'année 1028 que le saint roi Olaüs, après avoir converti une grande partie de ses sujets, avait fondé un évêché à Drontheim. Il est juste d'avouer que, si les peuples de la Germanie et du nord de l'Europe étaient aussi barbares, jusqu'à un certain point, je ne dis pas que les sauvages de l'Amérique, mais que la plupart des nations actuelles de l'Orient, ce n'étaient pas du moins des races abâtardies; il y avait chez ces peuples plus de vie, plus d'énergie dans la volonté, plus de vigueur dans l'esprit, plus de loyauté dans les sentiments, que parmi les populations asiatiques modernes.

moyen âge et l'ère moderne ; je veux dire les temps qui se sont écoulés depuis l'origine des Franciscains et des Dominicains jusqu'à la découverte du Nouveau-Monde. Durant cette époque on reconnaîtra toujours la même marche dans les missions. Dans les pays du nord de l'Europe, en Pologne, en Livonie, en Finlande, les enfants de saint François et de saint Dominique continuent l'œuvre de civilisation pour les peuples et d'organisation pour les Églises. Aux îles Canaries, sur les côtes occidentales de l'Afrique, partout où les puissances européennes catholiques établissent leur domination victorieuse, on voit les religieux, devenus apôtres, préluder aux grandes œuvres qu'ils exécuteront bientôt sur l'immense théâtre des deux Amériques.

Au contraire, dans les missions séparées par d'immenses intervalles du centre catholique, dans les régions infidèles de l'Asie ou de l'Afrique, il arrive alors ce qu'on avait vu pendant les siècles précédents en Europe, chez les Frisons, les Slaves, les Suédois, les Danois ; les efforts des missionnaires, prêtres ou évêques, échouent ou n'obtiennent que des succès éphémères, tant que la nation en masse ou le prince lui-même ne se soumettent pas au joug de l'Évangile. Ce fait, je prie de le remarquer, n'ôte rien à la force intime et toute-puissante de la foi chrétienne, qui peut, sans le secours des hommes et contre les efforts mêmes des princes et des peuples, se fixer sur un sol, s'y naturaliser et y porter des fruits de vie ; la foi a produit ces merveilleux efforts dans l'empire romain idolâtre, et elle les produira encore toutes les fois que Dieu le jugera convenable à ses desseins. Mais, comme le dit saint Grégoire-le-Grand ¹, dans les premiers jours de l'Église, l'arbre de la foi, encore faible, avait besoin d'être fécondé et fortifié par l'eau des miracles. Une fois que cet arbre divin à eu jeté de profondes racines dans le sol, dès lors la rosée miraculeuse cesse, du moins dans l'ordre commun de la Providence.

Nous aurions voulu retracer ici les travaux féconds et glorieux des missionnaires réguliers de cette époque ; le détail en serait trop long ; il nous suffit de renvoyer le lecteur à l'intéressant ouvrage que vient de publier M. le baron Henrion sur les missions catholiques des derniers siècles ². Un seul trait, que nous prenons au hasard, montrera

¹ *S. Greg. homilia in Evang. 29.*

² *Histoire générale des Missions catholiques, t. 1^{er}, passim.*

l'Eglise toujours guidée dans ses entreprises par un zèle également sage et généreux.

L'*Émir-el-Moumenin*, cruel persécuteur des missionnaires de Jésus-Christ, avait enfin permis que la foi fût prêchée en ses Etats, et même qu'on choisît un évêque pour Maroc. « Aux yeux du Pape, dit l'auteur, l'établissement d'un siège épiscopal à Maroc était déterminé, non-seulement par la considération des conquêtes évangéliques à faire sur les mahométans, mais aussi par la nécessité de pourvoir d'une manière permanente aux besoins spirituels du noyau de chrétiens qui existait dans cette capitale. Il se trouvait, en effet, en cette ville, un grand nombre de chrétiens mozarabes qui avaient une église dans leur quartier et le libre exercice de leur religion ¹. » Un évêque fut donc envoyé vers ce troupeau désolé par Grégoire IX. Innocent IV et Nicolas IV consacrèrent aussi des évêques pour Maroc. Les monuments de l'histoire ecclésiastique nous montrent une foule d'évêques que procuraient aux missions lointaines les Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique ². La succession des évêques de Cambalou, en Chine, est un fait éclatant dans les annales des œuvres apostoliques. Tous ces évêchés, et bien d'autres, parce que leur grand éloignement et les difficultés du temps les empêchèrent de puiser à la source commune l'esprit vivifiant qui anime et qui conserve la foi, disparurent peu à peu et ont laissé tout au plus leur nom dans l'histoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces évêques ne formèrent-ils pas un clergé indigène et ne se créèrent-ils pas des successeurs? Pourquoi? Probablement la bonne volonté ne leur a pas manqué. Mais l'ont-ils pu? Ont-ils trouvé des sujets capables, dignes, convenables? L'état permanent de trouble, et de persécution peut-être, le mauvais vouloir ou même l'opposition haineuse et formelle des princes, n'ont-ils pas été un obstacle insurmontable? Qu'on suppose seulement l'Eglise de la Cochinchine, telle qu'elle est constituée actuellement, avec son évêque, ses prêtres indigènes, sous la domination temporelle de princes infidèles, hostiles pour la plupart, quelquefois atroces persécuteurs; qu'on la suppose pendant cent ou deux cents ans privée de toute communication avec l'Europe, de tout secours religieux ve-

¹ *Histoire générale des Missions catholiques*, t. I^{er}, p. 10.

² Voyez l'appendice à l'ouvrage intitulé : *Des Jésuites, par un Jésuite* (le P. Cahour), II^e partie, p. 322. — *Inconvénient de l'emploi des Jésuites dans les missions* (par le P. Ch. Cahier, de la Compagnie de Jésus, p. 436).

nant d'Europe; croit-on que cette Eglise subsisterait ainsi longtemps isolée? Et si le glaive des bourreaux, si le feu du schisme et de l'hérésie venaient désoler ce champ délaissé, ne serait-il pas à craindre que bientôt il ne s'y trouvât plus de traces du Christianisme? Tel a été le sort des anciennes missions des Franciscains et des Dominicains en Tartarie et à la Chine, pendant les XIII^e et XIV^e siècles.

Présentons maintenant en regard le tableau des missions gigantesques du XVI^e siècle et des temps modernes. Le lecteur pourra comparer et juger si l'Eglise n'a pas toujours été elle-même, et si sa marche et ses tendances ont été en opposition avec sa conduite et ses œuvres à aucune autre époque.

Christophe Colomb débarquait sur le territoire américain le 12 octobre 1492, et le premier évêque envoyé au Nouveau-Monde, Bernard Buil, nommé par Alexandre VI vicaire apostolique des terres nouvellement découvertes, partait de Cadix le 25 septembre 1493. En 1504, à la sollicitation de la reine Isabelle de Castille, trois évêques furent désignés par Jules II pour l'île Saint-Domingue; mais ce ne fut qu'en 1510 qu'ils prirent possession des sièges épiscopaux de Padilla, San-Domingo et Saint-Jean ¹. A mesure que la conquête espagnole et chrétienne se propageait sur l'immense continent, les évêchés et les archevêchés se multipliaient de toutes parts, au Mexique, au Pérou, dans la Nouvelle-Greñade. L'histoire en fait foi, et le lecteur pieusement curieux peut consulter l'excellent ouvrage déjà cité, *l'Histoire générale des missions*, par M. le baron Henrion ². Le premier gouverneur général du Brésil, envoyé par le roi de Portugal, Jean III, avec la double mission de consolider l'établissement de la colonie et de concourir à la conversion des indigènes, Thomas de Sousa, arriva avec six Jésuites à Bahia, au mois d'avril 1549, et vers l'an 1559 arrivait aussi du Portugal Pierre Leiton, premier évêque du Brésil ³.

Je ne m'étendrai pas ici davantage sur les missions d'Amérique; mais je dois dire que, s'il n'est pas de mon but d'exagérer ni d'atté-

¹ Henrion, *Histoire générale des Missions*, t. I^{er}, p. 334.

² Voyez premier volume de *l'Histoire générale des Missions*, p. 348, 51, 372, 410.

³ Le P. Sacchini, historien de la Compagnie de Jésus, le nomme second évêque du Brésil. *Novo eum episcopo Petro Leitone, quem secundum episcopum nova illa Ecclesia habuit. (Hist. S. J., pars 2^a, lib. III, p. 100.)*

nuer les torts des conquérants du Nouveau-Monde, il faut rendre cette justice aux rois d'Espagne et de Portugal qu'ils se sont montrés généreux et magnifiques dans l'établissement des Eglises au sein de leurs vastes possessions des deux hémisphères¹ ; car il en fut de

¹ A propos d'une différence qu'on a établie entre les missions du nord de l'Amérique et celles du Paraguay, nous ferons quelques remarques. *Le clergé canadien*, dont on parle, recruté dans les familles de colons européens mêlées plus ou moins avec des indigènes, n'est qu'une répétition de ce qui se fait depuis des siècles dans l'Amérique méridionale, espagnole et portugaise, où le clergé est pris dans les familles natives ou naturalisées dans le pays ; nouvelle preuve de l'uniformité de marche entre les missionnaires des temps modernes et ceux du moyen âge. Dans les deux époques on a choisi le clergé, dès qu'on l'a pu, parmi les habitants du pays.

Sans parler de la Californie, qui appartenait à la classe des contrées non encore occupées de fait par les Européens, la différence établie entre les missions du Nord et celles du Paraguay n'est pas fondée ; car, de même que les bourgades d'Indiens convertis au Canada dépendaient de l'évêché de Québec, ville française habitée par des colons français, de même les Indiens du Paraguay vivaient sous la juridiction des évêques de Cordova, du Tucuman, de l'Assomption et de Buenos-Aires *, villes espagnoles habitées par des colons espagnols ; de même aussi les tribus de Chiquitos, qui se sont conservées et subsistent dans leur ancien état, vivaient sous la juridiction de l'évêque de Santa-Cruz de la Sierra, au Pérou.

Ce n'est donc point au défaut d'évêque que les missions du Paraguay, qui existaient depuis cent cinquante ans, doivent attribuer leur ruine, puisqu'elles avaient des évêques aussi bien que les néophytes canadiens ; mais la maladresse ou les vexations du pouvoir temporel furent la cause positive de cette déplorable catastrophe. Ecoutons un voyageur moderne. « Tandis qu'au Paraguay, dit-il, dans les missions du Parana et de l'Uruguay, l'abolition de toutes les règles administratives et religieuses instituées par les Jésuites avaient amené le dégoût et le découragement chez les Indiens, et par suite, leur dispersion dans les forêts, la conservation, par l'audience des Charcas et par les gouverneurs espagnols, de ces mêmes institutions à Chiquitos, avait au contraire maintenu dans son

* L'évêque de l'Assomption, de qui dépendaient les réductions du Paraguay et du Parana, est souvent appelé *évêque du Paraguay*. L'évêque de Buenos-Aires avait juridiction sur les peuplades de l'Uruguay, et l'évêque de Cordova ou du Tucuman sur les tribus du Chaco et sur les Abipons.

même pour les Indes orientales. Les évêchés de Goa, de Cochin, de Cranganore, de Méliapour, de Malacca, et plus tard de Macao, sont érigés à la demande des rois de Portugal ; Manille, Ségovie-la-Neuve, Zébut, dans les Iles Philippines, sont proposées par le roi d'Espagne pour être les archevêchés et les évêchés de ses possessions dans les archipels des Indes. Ainsi, en Amérique et en Asie, on vit bientôt se développer une hiérarchie constituée en plusieurs provinces ecclésiastiques, sur le même plan qu'en Europe, avec ses archevêques et ses évêques titulaires, se réunissant en synodes diocésains et en conciles nationaux, y réglant les points de discipline et jugeant en première instance les controverses qui s'élevaient ⁴.

On remarque à cette époque, comme au moyen âge, plusieurs d'entre ces sièges épiscopaux posés en face des nations infidèles,

« premier état la population non sauvage de cette province, sous les divers gouvernements et même au milieu des guerres de l'indépendance. » (*Voyage dans l'Amérique méridionale*, partie historique, t. III, p. 54, par M. Alcide d'Orbigny.)

⁴ Parmi les conciles d'Amérique, nous pourrions citer trois conciles de Lima au Pérou. Dans le troisième, tenu en 1585, sous la présidence de saint Torribio, archevêque de cette ville, il fut décrété (const. 58) que les curés et les missionnaires emploieraient tous leurs soins pour préparer les Indiens nouveaux convertis à s'approcher dignement des sacrements, non-seulement de Pénitence, mais aussi d'Eucharistie... Défense fut réitérée d'élever au sacerdoce les indigènes de l'Amérique (const. 74). Dans l'Inde, on peut citer le concile de Diamper, où fut opérée la réunion des chrétiens de Saint-Thomas, schismatiques et Nestoriens, avec l'Eglise romaine, plusieurs conciles de Goa et les synodes de Cranganore. C'est donc à tort qu'il a été dit que, s'il y avait eu des évêques dans les Indes, ils auraient pu, dans leurs synodes, terminer sur les lieux les controverses entre les missionnaires, et par là les soustraire aux querelles européennes... Quand la question des *rites malabares* fut soulevée pour la première fois, le primat des Indes et l'archevêque de Cranganore convoquèrent des synodes pour l'examiner et la décider (an 1610). A l'époque où Mgr de Tournon vint à Pondichéry pour publier son décret (1704), l'Inde possédait son primat l'archevêque de Goa, l'archevêque de Cranganore, l'évêque de Cochin et l'évêque de Méliapour, et les missionnaires jésuites ne purent obéir au décret sur les rites qu'en repoussant les injonctions et les menaces des premières autorités ecclésiastiques du pays, qui s'y opposaient de tout leur pouvoir.

point de départ et refuge du missionnaire. Mais peut-être reprochera-t-on au XVI^e siècle de n'avoir pas assez multiplié ces centres partiels de rayonnement catholique. Toutefois, pour être juste, il faudrait tenir compte de bien des difficultés de lieux, de temps et de circonstances, de l'immensité des terres à défricher, des frais considérables qu'exigeait l'érection d'un si grand nombre d'évêchés, des guerres longues et acharnées que l'Espagne et le Portugal eurent à soutenir contre la nouvelle république hollandaise et les forces réunies de la Grande-Bretagne. Du reste, on trouverait sans peine au moyen âge des exemples où l'extension des diocèses n'était guère plus en rapport avec le besoin des populations et en harmonie avec le système proposé. Tournay, réuni à Noyon, fut pendant cent cinquante ans le seul évêché de la Belgique et d'une partie de la Hollande. Pendant près de deux cents ans, la Suède, le Danemark, la Norvège dépendaient du seul siège de Hambourg. Ne soyons pas plus pressés que l'Eglise, et donnons à la semence le temps de germer; en son temps elle produira une tige, puis des feuilles, et enfin des fruits.

La formation du clergé indigène, dans les temps modernes comme au moyen âge, ne suivit pas de marche bien uniforme. Toutefois, dans toutes les contrées possédées par des princes catholiques et où se trouvaient des populations civilisées (l'Amérique exceptée pour un temps), on élevait les indigènes au sacerdoce; dans les îles Canaries, au Malabar, et même en Ethiopie, en Arménie, au Japon¹, sous des princes infidèles ou hérétiques. Comme au moyen âge, les princes catholiques vinrent offrir à l'Eglise leur protection et leurs services, mais avec cette cruelle différence qu'ils les firent payer bien cher. Le patronage portugais et espagnol dans les missions fut au XVI^e et surtout au XVII^e siècle la plaie générale de l'Eglise; c'est une plaie qui saigne encore dans ses tristes et douloureux résultats. Cependant les torts sont assez grands sans qu'on ait besoin de les exagérer. L'abaissement des races indigènes, qui favorisait les plans et la cruelle cupidité des spéculateurs privés, entrerait-il comme une chose arrêtée dans la politique des cours européennes? Je ne le crois pas, et j'en ai pour garants une foule de séminaires et de collèges fondés avec munificence par les rois d'Espagne et de Portugal, et destinés aux indigènes. La protection généreuse de ces princes produisit d'abord des effets

¹ Mémoire du P. Rougemont.

merveilleux. Leur grand crime, c'est de s'être obstinés à soutenir leurs prétentions au monopole des missions¹, quand le Saint-Siège, cédant aux nécessités des peuples et des Eglises, voulait l'abroger ou le restreindre, et d'avoir ainsi engagé une lutte funeste contre l'Eglise à laquelle ils devaient obéir, et contre les missionnaires qu'ils auraient dû favoriser. Cette lutte fatale a causé bien des ruines... mais là principalement où une déplorable concurrence a exercés ravages. Au contraire, pour ne parler ici que des missions orientales, les Iles Philippines, restées au pouvoir des Espagnols et à l'abri de ces guerres de rivalité, comptent aujourd'hui à elles seules deux fois plus de chrétiens que l'Inde entière, avec Siam, le Tong-King, la Cochinchine et la Chine réunies ensemble.

Qu'il nous soit donc permis de ne pas adhérer, complètement du moins, au jugement prononcé contre les rois d'Espagne et de Portugal. Il est, ce me semble, de la justice et de la vérité de distinguer deux époques dans l'histoire des missions modernes : la première où les rois de la Péninsule étaient de vrais alliés, et, sauf quelques royales faiblesses qu'il faut pardonner à l'humaine nature, de zélés propagateurs du Catholicisme dans les Indes orientales et occidentales. Qui oserait attaquer la sincérité du zèle dans un Jean III, roi de Portugal, et dans ses successeurs immédiats, Sébastien I^{er} et le cardinal don Henri ? Qui pourrait aussi méconnaître la foi vive et les intentions favorables de Philippe II, roi d'Espagne et plus tard de Portugal ? Or, c'est pendant cette époque où les deux puissances spirituelle et temporelle agissent de concert qu'on peut étudier avec fruit la marche de l'Eglise et de ses missionnaires dans les temps modernes, et s'assurer que, du plus au moins, elle a été essentiellement la même que dans le moyen âge.

La seconde époque des missions modernes, sous les successeurs de Philippe II, avant et après le rétablissement de la famille de Bragance sur le trône de Portugal, cette seconde époque, il est vrai, a donné de légitimes et graves sujets de plainte. La décadence des royaumes de la Péninsule, en les privant de cette abondance de ressources dont ils entretenaient et secouraient autrefois les missions, ne leur avait rien ôté des prétentions exorbitantes de leur *patronage*.

Dès ce moment, peu de nouveaux sièges furent établis dans les

¹ Voy. l'ouvrage intitulé : *La Mission du Maduré, d'après des documents inédits*.

possessions lointaines des deux couronnes ; les fonds manquaient, peut-être aussi le bon vouloir. Du reste, la conquête avait cessé ; abandonnées à elles-mêmes par les Espagnols, qui avaient assez de peine à se défendre eux-mêmes, les colonies portugaises avaient passé en partie sous la domination hérétique des Hollandais ou des Anglais ; on conçoit que les monarques catholiques du XVII^e siècle n'étaient plus pour l'Eglise les utiles auxiliaires du siècle précédent.

Louis XIV, il faut en convenir, protégeait les missions, mais les colonies françaises étaient peu nombreuses et peu étendues. Le Canada avait son siège épiscopal à Québec ; l'évêque siégeant à Méliapour, et plus tard à Madras, gouvernait les missions françaises de Pondichéry et de Carnate. L'Eglise pouvait-elle aller forcer la main à ces princes impérieux (Louis XIV et Dom Pédro) pour l'établissement de nouveaux sièges dans les contrées infidèles ? Depuis longtemps, et en vain, les missionnaires religieux, les Jésuites spécialement, avaient manifesté leurs désirs et fait de vives instances pour l'érection de nouveaux évêchés dans les pays de missions, au Japon, au Tong-King, à la Cochinchine, etc. Leurs vœux ne furent pas exaucés ou ne le furent qu'en partie ; c'est à tort qu'aujourd'hui on leur reprocherait ce défaut de réussite.

INCONVÉNIENTS OU AVANTAGES DE L'EMPLOI DES RÉGULIERS DANS LES MISSIONS.

Est-il bien vrai que dans les missions du XVI^e siècle, placées sous l'influence plus prononcée de l'esprit de corporation, Rome et l'Eglise étaient absentes, n'avaient pour représentants ni légat ni évêque ; que les missionnaires cherchaient leur direction non dans la Papauté, mais dans le chef de l'Ordre ; que Rome et l'Eglise absentes évangélisaient au moyen de l'Ordre religieux présent partout, etc. ?... Examinons la vérité de ces assertions ; ne sembleraient-elles pas confondre deux choses pourtant bien distinctes : l'organisation religieuse et l'organisation ecclésiastique ? Fausses sous le second point de vue, sont-elles du moins véritables sous le premier ? Sans doute, des missionnaires réguliers devront communiquer avec l'Ordre dont ils sont membres, et recevoir la direction de leurs chefs, quant à la discipline religieuse. Mais cette discipline, avec tous les droits et les devoirs corrélatifs, qui l'a primitivement, canoniquement approuvée et confirmée ? Qui en est encore le suprême arbitre et dis-

pensateur? N'est-ce pas le Pontife romain, lui seul, et nul autre? De droit et de fait, le Pape est supérieur, non-seulement de tout l'Ordre en général, mais de chaque religieux en particulier; et il est vrai de dire que là où est le religieux, là Rome est présente.

Mais sous le rapport ecclésiastique ou hiérarchique, là où est le religieux missionnaire, Rome est encore plus présente, et, si je puis parler ainsi, immédiatement présente. De qui en effet le régulier tient-il sa mission? du Pape ⁴. De qui la juridiction? du Pape. Le supérieur religieux n'est point, à proprement parler, une volonté intermédiaire; il n'est que l'organe de la volonté pontificale. Cette dépendance intime et absolue du Saint-Siège est précisément, aux yeux de certaines gens, le crime irrémissible des religieux, et en particulier des Jésuites; pour ceux-ci, c'est une consolation et une gloire. Avant le concile de Trente, les réguliers ne tenaient que du Pape les pouvoirs spirituels de prêcher, de confesser et d'exercer les fonctions du ministère apostolique; le concile régla que tout prêtre qui ne serait point curé, ou pourvu par l'ordinaire d'un bénéfice à charge d'âmes, devrait, avant d'user de ces pouvoirs dans un diocèse, demander à l'évêque son approbation pour entendre les confessions des fidèles, et sa bénédiction pour annoncer la parole de Dieu. Ces décrets regardaient plus spécialement les réguliers. Cependant plusieurs Papes y dérochèrent en certains points ou dans des circonstances difficiles. On pourrait citer les bulles du saint Pape Pie V et de Grégoire XIV, un bref d'Urbain VIII envoyé à Mgr de Gravina, nonce en Espagne. Le même Urbain VIII, dans un bref adressé le 9 mai 1631 à l'archevêque de Chalcédoine, vicaire apostolique en Angleterre, et aux catholiques anglais, confirme aux réguliers les privilèges dont ils

⁴ Nous rappellerons ici quelques notions théologiques essentielles à la matière. Le religieux reçoit du Pape une juridiction immédiate et déléguée; l'évêque, soit qu'il reçoive la juridiction immédiatement de Jésus-Christ ou médiatement par le Pape, a une juridiction ordinaire et jusqu'à un certain point indépendante. L'évêque jouit, dans les limites tracées par le droit canonique, de toute liberté d'action en rapport avec son pouvoir hiérarchique; il n'en est pas de même du religieux, qui dépend absolument de la volonté du Pape quant à ses pouvoirs et quant à leur emploi. L'évêque ne représente pas ordinairement Rome et le Saint-Siège, à moins qu'il ne soit légat; le régulier représente Rome et le Pape, comme l'envoyé représente celui qui l'envoie.

jouissaient en ces contrées, depuis les pontificats de Grégoire XV et de Paul V, et déclare que les pouvoirs et l'approbation donnés par l'ordinaire ne leur ont pas été et ne leur seront pas nécessaires pour entendre les confessions, puisqu'ils tiennent le pouvoir de l'autorité apostolique ¹.

Quoi qu'il ait pu en être des autres réguliers, les Jésuites missionnaires, hors certaines concessions spéciales du Saint-Siège, embrasèrent toujours franchement et exécutèrent constamment les décrets du saint concile. L'apôtre des Indes, qui ouvrit l'ère des missions de la Compagnie, était légat et nonce du Siège apostolique (et il ne fut pas le seul missionnaire jésuite honoré de ce caractère) ; et pourtant il demandait et recevait humblement la bénédiction de l'évêque de Goa

¹ « Cum confessiones auctoritate apostolica exceperint excepturique sint, ordinaria facultas vel approbatio eis nec fuit nec futura est necessaria. » On comprend combien, dans la crise où était alors l'Angleterre, cette disposition pouvait être avantageuse aux missionnaires et aux fidèles. L'opportunité de la mesure n'a point échappé à la sagacité de M. Sainte-Beuve (d'ailleurs peu suspect de monachisme). Dans son *Histoire de Port-Royal* (t. I, p. 327), il juge ainsi le vicaire apostolique Richard Smith. « Cet évêque, dit-il, revendiquait les droits épiscopaux dans toute leur force et avec plus de rigueur peut-être qu'il n'était prudent sur un terrain si mal affermi.... Bref, il voulut être gallican là où il suffisait d'être catholique à tout prix. » Du reste, pour nous, il ne nous appartient pas de prononcer sur les actes du vicaire de Jésus-Christ. Le Pape envoie dans les terres infidèles ou hérétiques, au lieu d'évêques titulaires, des vicaires apostoliques délégués du Saint-Siège. Nous devons croire et nous croyons que cette mesure est sage et opportune. L'Eglise agirait-elle en sens inverse : avec le même respect, la même docilité, nous admettrions la mesure décrétée. Ainsi, quand le Saint-Siège, qui de nos jours se plaît d'ailleurs à multiplier les évêchés dans les deux hémisphères, supprime dans l'Inde, d'un seul trait, l'archevêché de Cranganore et les évêchés de Cochin et de Méliapour, et les réduit en vicariats apostoliques, tout vrai fidèle approuvera, au moins par son silence. Il en sera de même lorsque, comme on peut l'entrevoir dans un prochain avenir, le Saint-Siège, dans sa sagesse toujours supérieure aux vues humaines, érigera des évêchés fixes dans la plupart des missions lointaines. Cette espérance, que les ressources fournies aux missions par l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi entretiennent et confirment dans nos cœurs, se réalisera à la joie universelle du monde catholique.

et de ses moindres vicaires ; il voulait que tous les siens fissent de même, et dans le fait, sauf quelques exceptions regrettables et désavouées, tel a été l'esprit, telle a été la conduite des vrais missionnaires de la Compagnie.

L'organisation ecclésiastique était donc ainsi maintenue et conservée dans sa vigueur ; le missionnaire régulier, au XVI^e siècle comme au moyen âge, dépendait immédiatement de l'autorité ecclésiastique, soit du Pape, soit des évêques, selon la discipline et la législation alors en usage. Rome et l'Eglise n'étaient donc pas absentes ; mais elles évangélisaient par le religieux, celui-ci étant, dans la réalité, leur représentant, leur ministre, leur organe.

Quelquefois, il est vrai, et les exemples en sont rares heureusement, des missionnaires jésuites n'ont point paru se soumettre assez promptement à l'Eglise parlant à Rome par son chef ; mais c'est qu'alors, il faut le dire, l'obéissance à l'autorité suprême se trouvait contrariée par l'obéissance à l'autorité hiérarchique locale. Lors de la question des rites malabares, tous les évêques de la presqu'île, l'archevêque de Goa, primat des Indes ; l'archevêque de Cranganore ; les évêques de Cochinchine, de Méliapour, défendent d'un commun accord à tous les prêtres réguliers et séculiers de se soumettre au mandement de Mgr de Tournon, légat du Saint-Siège. Plus loin, en Chine, l'évêque de Pékin ordonne, sous peine d'excommunication, à tous les missionnaires d'user des permissions laissées par Mgr Mezzabarba. Au Tong-kin, à la Cochinchine, plusieurs missionnaires jésuites opposent une résistance longue et déplorable aux premiers vicaires apostoliques envoyés par la sainte congrégation *De propaganda Fide* ; et en cela ils obéissent à l'archevêque de Goa, primat des Indes, etc., etc. Cependant, dans toutes ces circonstances, dès que la volonté du Saint-Siège est plus clairement manifestée et suffisamment connue, les religieux, trop longtemps opiniâtres, se soumettent entièrement et sans réserve. Mais, chose digne d'attention, c'est toujours par le moyen des premiers supérieurs de l'Ordre, qui, à Rome, sous la main même du chef de l'Eglise, sont la garantie de l'obéissance de leurs inférieurs ; c'est par le moyen des supérieurs que les ordres du Pontife romain sont transmis plus promptement et plus sûrement aux missionnaires religieux, qu'ils sont intimés plus efficacement, qu'ils sont pleinement et constamment exécutés. Le conflit malheureux qui s'éleva au Tong-kin et à la Cochinchine, entre les vicaires apostoliques venus de

France et les Jésuites portugais, nous en fournit une preuve éclatante, en même temps qu'il justifie complètement le corps de la Compagnie de toute complicité au sujet de cette désobéissance volontaire ou nécessitée par la contrainte ⁴.

Dans un mémoire adressé en 1689 par les Jésuites de Rome aux Jésuites des provinces de France, privés alors, par suite d'un mouvement d'humeur de l'impérial Louis XIV, de toute communication avec le supérieur général de la Compagnie, on lit le passage suivant : « Pour prouver avec quelle facilité le Saint-Siège peut disposer de « notre Société par le moyen du général, un fait qui vient d'arriver « dans des pays séparés de nous par d'immenses intervalles, et où « nous entretenons des missions, au Tong-King et à la Cochinchine, « suffira pour exemple. L'autorité ecclésiastique crut devoir réprimer « des missionnaires de la Compagnie accusés outrageusement à Rome « d'avoir refusé soumission et obéissance aux vicaires apostoliques. « Je n'entreprends pas ici leur justification, puisque je me suis pro- « posé un objet tout différent. Le Siège apostolique ne trouva pas « d'expédient plus court que de mander le Père général. Il savait que « tous les ordres qu'on lui donnerait seraient portés avec une diligence « extraordinaire aux extrémités de la terre, et qu'ils conserveraient « toute leur force, malgré les espaces immenses de terre et de mer « qu'il faudrait traverser. Les ordres, au reste, n'étaient pas faciles à « exécuter ; ils portaient, entre autres choses, que le général fit ve- « nir en Europe quatre missionnaires, le P. Joseph Candone, le P. « Barthelemi da Costa, le P. Emmanuel Ferreira, et le P. Domini-

⁴ Outre la défense faite aux missionnaires de reconnaître les nouveaux vicaires apostoliques, défense faite, sous peine de suspension et d'excommunication, par l'archevêque de Goa, primat des Indes, qui prétendait avoir juridiction sur tous ces parages, la cour de Portugal, qui entretenait les missionnaires à ses frais, leur fit la même injonction, avec menace, en cas de contravention, d'être privés de tout secours, et même d'être arrachés à leurs missions et ramenés en Europe, eux et tous les autres missionnaires jésuites des Indes. Dans cette alternative, les missionnaires ajournèrent leur soumission jusqu'à nouvel ordre. L'archevêque de Goa ayant plus tard visé les lettres qui autorisaient les vicaires apostoliques, selon qu'il est requis, pour qu'elles eussent leur plein et entier effet, par une bulle de Boniface VIII (*Extrav. Injunctæ.*), les missionnaires jésuites se soumirent (1677), et envoyèrent par écrit à Rome l'acte de leur soumission.

« que Fuciti : les uns devaient partir du Tong-King , les autres de la
 « Cochinchine. Pour sentir la difficulté qu'entraînait l'accomplisse-
 « ment de pareils ordres, il ne faut que consulter la carte du monde.
 « Cependant l'exécution n'en fut pas différée; le supérieur général
 « expédia ses ordres et ceux du Siège apostolique. A cette nouvelle,
 « avec quel empressement nos missionnaires ne partirent-ils pas du
 « Tong-King et de la Cochinchine, si nous en exceptons le P. Barthe-
 « lemi da Costa , que le roi de cette contrée retint quelque temps,
 « avec l'agrément de l'évêque métropolitain ¹ ! Dans la suite, son
 « grand âge et ses infirmités l'ont obligé de s'arrêter à Macao. Joseph
 « Candone et Emmanuel Ferreira accourent avec une diligence
 « incroyable en Europe , et ils y sont encore aujourd'hui. Fuciti a
 « tâché de surmonter les difficultés du voyage avec un courage qui
 « est au-dessus des forces d'un homme de son âge et accablé d'infir-
 « mités. Il est certain qu'il est arrivé dans la Nouvelle-Hollande, et
 « que de là il a relâché à Malaca. Nous saurons où il est arrivé de-

¹ *Causa Societatis Jesu contra novum magistratum ad gubernationem provinciarum Galliarum petitum.* Le mémoire trouvé en manuscrit dans la bibliothèque des Jésuites de Bordeaux, en 1762, et imprimé, en 1764, en latin et en français, par les soins des ennemis de la Société, vient au XIX^e siècle plaider en faveur des religieux de la Compagnie de Jésus. Il est en effet un garant non suspect de la sincérité de l'obéissance des supérieurs de l'Ordre. C'est un mémoire confidentiel adressé par les Jésuites de Rome à leurs frères de France. On veut y prouver la nécessité d'un seul chef dans la Compagnie, afin que, selon les propres termes de la bulle de Grégoire XIV, *Ecclesiarum catholicarum*, tous les membres dispersés dans l'univers, et liés à leur chef par une parfaite subordination, puissent plus promptement et plus facilement être dirigés et appliqués par le chef suprême, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, aux différentes fonctions, selon leur vocation particulière et le vœu spécial qu'ils en ont fait. Et en preuve on cite le zèle et l'empressement avec lequel le général transmet aux missionnaires de la Cochinchine et du Tong-king les ordres du souverain Pontife, la docilité prompte et généreuse avec laquelle les missionnaires exécutent le commandement de leur supérieur et les ordres du Pontife romain. Si ce n'eût été de la part des supérieurs de la Compagnie une obéissance sincère, filiale, respectueuse, comment les Jésuites de Rome auraient-ils osé en faire la base d'une argumentation sérieuse? Leurs confrères de France auraient immédiatement senti le faible de leur raisonnement.

« puis, et s'il est encore en vie... Je ne crois pas qu'on puisse, même
 « à Rome, rendre une obéissance plus ponctuelle aux ordres aposto-
 « liques ; mais le Vicaire de Jésus-Christ a toujours à Rome, dans la
 « personne du général, toute la société *présente*, quoiqu'elle soit
 « dispersée dans tout l'univers. »

Ce dernier exemple nous amène à envisager sous un point de vue plus véridique et plus favorable la convenance de l'emploi des réguliers, et en particulier des Jésuites, dans les missions étrangères. Loin de Rome, hors de la portée de sa surveillance et de son action immédiate, sous la domination de princes hostiles ou indifférents, quel est, au sein même de la mission, le plus grand obstacle au développement et à la propagation du Christianisme au dehors ? Quel est le danger domestique et intime qui menace l'existence de la chrétienté elle-même, ancienne ou nouvelle ? Sans aucun doute, c'est le défaut de soumission à l'autorité suprême qui réside à Rome, le schisme, suivi bientôt de l'hérésie, de l'apostasie. Et quels missionnaires peuvent mieux que les réguliers entretenir l'union avec Rome, la subordination aux ordres et aux décisions de Rome ? A l'époque de l'insurrection du protestantisme, les contrées du Nord, plus éloignées de l'unique et universel foyer de la vie catholique, subirent plus facilement l'influence nouvelle et passèrent à l'hérésie et à la révolte. Leur clergé hiérarchique, si bien constitué, ne les sauva point du naufrage dans la foi : il fut englouti avec le peuple dans la tourmente hérétique. En Angleterre, deux évêques résistèrent ; le reste du clergé séculier fut apostat. Les réguliers seuls tinrent bon, et la destruction légale de l'ordre monastique put seule consacrer la chute totale du Catholicisme. D'un autre côté, dans les contrées de l'Europe attaquées au cœur par l'hérésie, en Bavière, en Autriche, dans les provinces Rhénanes, en Belgique, en Pologne, en Bohême, qui arracha les peuples à moitié séduits à une perte consommée ? Ce ne fut pas le clergé séculier ; ce furent les missionnaires religieux. Quels dangers n'ont pas eu à courir de nos jours les Eglises si chancelantes des Indes, par suite du schisme si opiniâtre de Goa ! Supposons un grand nombre d'évêques, loin de Rome, qui brisent à la fois le lien d'union avec le siège de Pierre : que deviendra la foi de leurs peuples ? Et leurs Eglises ? Antioche, Alexandrie, Constantinople, et tous les sièges vénérables de l'antique Eglise d'Orient, nous répondent assez. Que des évêques lèvent l'étendard du schisme ;

les prêtres séculiers, dont ils sont les supérieurs hiérarchiques immédiats, les suivront presque inévitablement dans le chemin de l'erreur. Les religieux, au contraire, qui dans la législation actuelle sont attachés à la chaire de Pierre par la plus étroite et la plus entière dépendance, dans un danger de schisme, seraient sans nul doute les partisans et les défenseurs inébranlables de l'unité et de la subordination. Et la force de l'état religieux, nous le répétons, est dans sa dépendance immédiate et absolue du Saint-Siège.

Il ne serait donc pas avantageux, qu'on nous permette de le dire, « que le droit d'exemption des Ordres religieux, si respectable et si « nécessaire en Europe, cessât dans les pays de mission, et que des « règles particulières y déterminassent les rapports des évêques avec « les communautés. » Ce n'est pas la première fois qu'on aura songé à ce prétendu moyen de conciliation, qui anéantirait le principe de vie et d'action dans les Ordres religieux. L'un des ennemis les plus déclarés des missionnaires réguliers, Urbano Cerri, ou l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Etat présent de l'Eglise romaine*, avoue qu'on avait voulu essayer de ce moyen, mais qu'on l'avait abandonné comme impraticable¹. La raison en est évidente. Comment pourrait-on croire que l'Eglise, par une espèce de mutilation volontaire, voudrait de ses propres mains arracher l'élément vivifiant et fécond à ces phalanges d'élite, à ces colonnes auxiliaires de soldats de Jésus-Christ, qui furent toujours, pour la société civile comme pour la société chré-

¹ *Etat présent de l'Eglise* (p. 301). L'ouvrage, publié en 1715, à Londres, par le chevalier Richard Steele, protestant, sous le titre de : *Relation de l'état de la religion catholique par tout le monde, faite pour le Pape Innocent XI par M. Cerri, traduit pour la première fois (en anglais) d'un manuscrit italien qui n'a jamais été imprimé*; — traduit ensuite en français et imprimé en 1716 à Amsterdam, avec ce titre : *Etat présent de l'Eglise romaine dans toutes les parties du monde, écrit pour l'usage du Pape Innocent XI par Mgr Urb. Cerri, etc.*; cet ouvrage, cité dans le dictionnaire de Barbier probablement comme pseudonyme, mis au jour pour la première fois quarante ans après la mort de Cerri, décédé en 1778 (Dictionnaire de Moroni), est-il vraiment d'Urbano Cerri? Je l'ignore. S'il est de cet auteur, a-t-il été publié tel qu'il l'a écrit? Je l'ignore également. Mais ce qui me semble probable, c'est qu'un ouvrage empreint d'un esprit de partialité révoltante, qui dénature et travestit les faits à la manière voltairienne, n'a pu être mis entre les mains d'un Pontife aussi pieux et aussi éclairé qu'Innocent XI.

*tienne, un puissant secours, un ornement et un rempart*¹, en un mot, à ces *ouvriers habiles et infatigables* que le Saint-Siège désire « employer à cultiver la vigne du Seigneur et à propager la foi catholique, particulièrement parmi les peuples infidèles ? »

Les religieux, destinés par leur vocation aux fonctions apostoliques, sont des troupes *auxiliaires* dans l'Eglise ; par rapport au clergé séculier, dont les bataillons serrés composent les troupes régulières de l'armée sainte, ils sont comme ces escadrons volants qui ont besoin d'une plus grande liberté d'action, pour aller, à la voix du général, partout où le danger est plus grand, partout où il faut un secours extraordinaire. Si, pour atteindre ce but de leur vocation, leurs *exemptions*, c'est-à-dire leurs privilèges, si respectables dans leur source, sont *nécessaires* dans l'Europe catholique, à plus forte raison parmi les infidèles à convertir, au milieu des dangers, des difficultés, des combats de toutes sortes ! Et c'est avant de lancer le religieux dans cette périlleuse arène qu'on voudrait, en le *sécularisant*, en quelque sorte, le dépouiller de son armure offensive et défensive, lui ôter tout courage et toute force, en l'arrachant lui-même au principe vital de subordination et de discipline religieuse ! On oublie trop tôt les services que les réguliers ont rendus à la cause sainte. Je le dis avec confusion, moi religieux, mais je dois le dire, pour rendre justice à la vérité, en Amérique, sur plus de 26 millions de catholiques, près des deux tiers descendent des anciennes populations indigènes, et c'est aux missionnaires religieux qu'il faut attribuer leur conversion. En Afrique, 2 millions au moins de catholiques ; en Asie, dans les seules îles Philippines, 3 millions, naturels du pays, eurent pour apôtres les enfants de saint François, de saint Dominique et de saint Ignace. Dans le reste de l'Asie, sur 2 millions au moins de fidèles, 4 à 500,000 sont dirigés par des prêtres séculiers, successeurs des missionnaires réguliers qui fondèrent ces missions. Tant de travaux, tant de succès, tant de revers ne leur auront mérité ni reconnaissance, ni confiance de la part des catholiques de notre époque ! Mais enfin à quel titre et sous quel prétexte ravir maintenant aux réguliers cette forte organisation religieuse à laquelle les missions du XVI^e siècle durent incontestablement leurs prodigieux succès ?

Qu'on se rappelle, en effet, la nature de ces missions : il ne s'agit-

¹ Paroles de notre Saint-Père le Pape Pie IX dans une encyclique en date du 17 juin 1847.

sait plus, pour le Christianisme, de se propager de proche en proche, mais d'aller s'implanter au sein des masses païennes, dans des contrées séparées du sol primitif, soustraites à toute influence chrétienne, sans aucun secours humain contre tous les obstacles réunis. Ce n'était plus une simple extension, mais une création nouvelle. Les missionnaires avaient besoin d'une grande puissance d'action, et d'une direction sage, constante, uniforme, qui, combinant tous les efforts partiels, pût produire une impulsion générale irrésistible. Or, c'est ce qu'ils trouvaient précisément dans l'organisation religieuse qui communiquait à chaque membre la force de tout le corps.

On a reproché aux missionnaires réguliers de n'avoir pu s'enraciner et se naturaliser dans leurs missions, et par conséquent de n'avoir pas su conserver et perpétuer leur œuvre. Mais l'histoire est là. Saint François-Xavier, dès le début de ses conquêtes, établissait dans le pays même son centre d'action, la province de Goa; et bientôt on compta les cinq grandes provinces de Goa, du Malabar, du Japon, des Philippines et de la Chine, solidement constituées, enracinées dans le sol, et tendant de plus en plus à s'y naturaliser. Dans l'Amérique méridionale, les Jésuites avaient huit provinces naturalisées, au point que la province du Mexique était composée de 330 prêtres, dont 30 étaient européens et 300 indigènes; la province du Pérou avait 206 prêtres, dont 28 européens et 178 indigènes. Tous ces corps de missionnaires étaient si profondément enracinés qu'au jour de la tempête la force brutale ne put les arracher du sol sans y produire une commotion dont il se ressent encore. Aujourd'hui même on retrouve ces racines vivaces au fond des cœurs, dans toutes les contrées évangélisées autrefois par ces missionnaires, et un vicaire apostolique pouvait écrire il y a quatre ou cinq ans : « Croiriez-vous que nous en sommes encore à lutter contre l'affection et les regrets des populations à l'égard de leurs anciens missionnaires jésuites ? » En se naturalisant ainsi dans leurs missions, les missionnaires y naturalisaient par là même la religion dont ils étaient les apôtres.

Mais, dit-on, ils ne surent pas conserver et perpétuer leur œuvre. Analysons ce reproche, et les faits répondront. Aussi longtemps que les missionnaires furent laissés à leurs missions, aidés de leur puissante organisation, non-seulement ils les conservèrent, mais ils surent encore les développer rapidement et les conduire à un haut degré de prospérité et de perfection, et cela à travers des persécutions et des

contrariétés continuelles, incroyables. Voilà un fait général qui ne saurait être infirmé par quelques exceptions locales ou momentanées, dont il serait d'ailleurs aisé de trouver les vraies causes. Les choses en étaient là. Un coup imprévu, terrible, enlève soudain les missionnaires religieux aux chrétientés qu'ils avaient fondées ; elles passèrent en d'autres mains... Nous n'examinerons pas pourquoi, à dater de cette époque précise, elles commencèrent à décliner, à dépérir. Seulement, si l'on veut faire retomber sur les anciens missionnaires la responsabilité de ce que n'ont pas fait leurs successeurs, nous abandonnons ce reproche à l'équité, au bon sens.

Mais, reprend-on, les réguliers sont responsables, car ils auraient dû organiser si bien leurs missions qu'elles pussent se passer d'eux et aller toutes seules, et le moyen c'était de former partout un clergé indigène, présidé par ses évêques, aussi indigènes. Pour répondre à cette dernière inculpation, examinons et discutons cette question du *clergé indigène*.

LE CLERGÉ INDIGÈNE ÉTAIT-IL REPOUSSÉ EN PRINCIPE OU EN FAIT PAR
LES MISSIONNAIRES RÉGULIERS ?

Fénelon a écrit : « La charité va plus loin que l'orgueil : ni les « sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance « des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers, ni l'in- « tempérie de l'air, ni le milieu fatal de la ligne où l'on découvre un « ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares ne peu- « vent arrêter ceux que Dieu envoie.... »

« Peuples qui les vîtes venir, quelle fut d'abord votre surprise, et « qui la peut représenter ? Des hommes qui viennent à vous sans être « attirés par aucun motif, ni de commerce, ni d'ambition, ni de cu- « riosité ; des hommes qui, sans vous avoir jamais vus, sans savoir « même où vous êtes, vous aiment tendrement, quittent tout pour « vous, et vous cherchent au travers de toutes les mers avec tant de « fatigues et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils « ont découverte ! Nations ensevelies dans l'ombre de la mort, quelles « lumières sur vos têtes ! »

La belle âme de Fénelon se serait-elle fait illusion ? Et ces hommes qu'il peint si détachés, si magnanimes, si dévoués, auraient-ils eu des vues si peu élevées, une préoccupation d'eux-mêmes et de leur

¹ *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 144 et suiv. Edition de Paris, 1701.

autorité si aveugle, qu'ils aient eu le cruel courage de sacrifier l'existence ou l'avenir de chrétientés entières, et, par conséquent, le salut de ces âmes qu'ils venaient chercher de si loin, à des préventions ou à des défiances personnelles, à l'intérêt ou à l'esprit de corporation? Ainsi a-t-on cherché à expliquer l'éloignement qu'on croyait entrevoir dans les missionnaires réguliers pour le clergé et l'épiscopat indigènes dans les pays de missions.

Dans notre conviction, aucune corporation religieuse que nous sachions, et certainement la Compagnie de Jésus, n'a jamais eu dans la question du clergé indigène des idées si basses et si étroites.

Les Jésuites ont toujours admis en principe la nécessité de l'épiscopat et du clergé indigènes ; et, de fait, ils ont toujours tâché « d'a-
« mener, d'instruire, d'admettre, *quand il en a été temps*, aux Ordres
« sacrés, *autant d'indigènes et d'aussi capables que possible* ¹. »

Jamais on ne leur a entendu dire, jamais on ne leur a vu faire rien qui fût opposé à ce vœu de la sainte congrégation *De propaganda Fide*, si conforme du reste à leurs plus ardents désirs.

Mais dans le jugement sur la vocation des sujets et leur aptitude au saint ministère, ils ont paru difficiles ; l'honneur du sacerdoce, le bien de la religion et surtout leur propre conscience leur ont commandé cette réserve ; peut-on leur en faire un crime ? Rien de plus sacré et de plus libre que la conscience. L'Eglise la respecte dans ses ministres, et, dans les appréciations morales et dans les actes qui appartiennent à la conscience, elle leur laisse une grande latitude pourvu qu'ils ne franchissent pas les barrières qu'elle a posées. De quel droit serions-nous plus exigeants et prêterions-nous des intentions moins droites à des hommes éminents en sainteté, en science et en dévouement, à des apôtres et à des martyrs ? Nous ajouterons : si en admettant la nécessité du clergé indigène en principe, les anciens missionnaires se sont montrés quelquefois difficiles et réservés dans l'application, ils ont été amplement et glorieusement justifiés par l'expérience. Pour le prouver, il nous faut reprendre les faits de plus haut.

A peine les Jésuites eurent-ils mis le pied sur le sol de l'Inde qu'ils pensèrent, comme il a toujours été pratiqué dans l'Eglise, et au moyen âge et dans les temps modernes, à recruter parmi les indi-

¹ *Décret de la Propagande, du 17 août 1658, confirmé par le bref Venerabilis frater, du 9 septembre 1659.*

gènes leurs successeurs dans le ministère et le clergé national du pays. Voyez saint François-Xavier ; une de ses premières démarches à Goa, c'est de prendre possession du séminaire de Sainte-Foi pour y élever les jeunes indigènes ; dans toutes ses missions il a toujours soin de ramener quelques jeunes gens des terres qu'il a évangélisées, « jeunes gens d'un bon naturel et d'un bon esprit, dit Bouhours, propres à étudier les sciences humaines et divines, et qui étant bien formés pussent revenir instruire leurs compatriotes ¹. » Pourquoi leur faire étudier les sciences humaines et divines, si ce n'est pour les préparer aux travaux de l'apostolat ? Et pour ôter toute incertitude sur les intentions de l'apôtre des Indes, nous lisons dans un bref de Paul III, qui lui est adressé en l'année 1540, que le souverain Pontife accorde « une indulgence plénière à ceux qui fonderont ou établiront des collèges dans les Indes, et de plus indulgence plénière pour tous ceux qui entreront dans ces collèges dans le dessein d'y étudier les lettres sacrées pour se consacrer au service de Dieu ². » Je ne parlerai pas de tous les collèges ou séminaires que la Compagnie de Jésus dirigeait dans les pays de missions ; j'en signale quelques-uns. Arrivée au Mexique en 1572, elle ouvrait des collèges en 1573 et 1574 ³ ; le collège de Saint-Grégoire était destiné exclusivement aux indigènes recueillis par les Pères dans diverses missions ; leur nombre était de cinquante ; ils en sortaient, après une éducation complète, pour aller administrer les paroisses dans leur pays, sous la direction des missionnaires ⁴.

Admis au Pérou en 1568, les Jésuites furent chargés des études en 1572, et dirigeaient entre autres le collège de Cercado, pour les jeunes Indiens ⁵. Dans les îles de l'Archipel, la Compagnie avait des séminaires pour les jeunes gens du pays et les préparait aux saints Ordres ⁶. Dans l'Inde, le seul diocèse de Cranganore comptait, en 1628, trois cents prêtres malabares formés dans les séminaires dirigés par



¹ *Vie de saint François-Xavier*, t. II, p. 166, 386, etc., etc.

² *La Mission du Maduré d'après des documents inédits*, p. 343 (notes).

³ *Ibid.*, p. 361.

⁴ Alègre, *Histoire du Mexique*, t. I^{er}, p. 78.

⁵ *La Mission du Maduré*, p. 362.

⁶ *Ibid.*, p. 365.

les Jésuites ¹. Au Japon, quoi qu'on ait pu dire, les collèges ou séminaires n'étaient pas purement des académies de nobles ; le P. Crasset dit, en parlant du séminaire d'Arima, qu'il était le plus considérable ; car « c'est de là, ajoute-t-il, qu'on tirait tous les ecclésiastiques qu'on

¹ Steph. de Britto, arch. Crangan., 29 janv. 1629. (Archives du G.). Il n'est pas inutile de relever ici quelques erreurs dans lesquelles est tombé Urb. Cerri, ou l'auteur du livre publié sous son nom : *État présent*, etc. Cet auteur dit (p. 174) « que le P. de Nobillis proposa d'ériger un séminaire de brachmanes, etc. » Ce n'est pas le P. de Nobillis, mais le Père provincial du Malabar, le P. Laerzio, qui eut l'initiative de ce projet. Dans une lettre qu'il écrit au général de la Compagnie, lettre qui va paraître dans le second volume de l'ouvrage intitulé : *La Mission du Maduré*, etc., le P. Laerzio parle à son supérieur de ce projet, et de l'ordre qu'il a donné au P. de Nobillis d'ériger à Maduré un collège pour les brahmes ; et si la chose n'a pas eu lieu, ce n'est pas qu'on eût changé de sentiment et abandonné la véritable méthode de conserver et d'augmenter le nombre des nouveaux convertis, comme dit méchamment Urb. Cerri, mais pour des raisons que je signalerai tout à l'heure. Le même auteur ajoute que les Portugais rejétèrent cette proposition. Cette imputation nous semble plus que hasardée. Le rôle odieux que jouèrent les Portugais dans les tristes démêlés du patronage ne donne pas le droit de confondre les époques, et de supposer des intentions qu'on n'avait pas et qu'on ne pouvait avoir. La mission du Maduré s'est ouverte en 1605, et c'est, vers 1652 ou 1654 qu'eurent lieu les grands démêlés au sujet du patronage. Les Portugais entretenaient alors plusieurs séminaires cléricaux d'indigènes dans cette partie de l'Inde, et même dans le diocèse de Cranganore, duquel dépendait Maduré ; il était de leur intérêt, même politique, de contribuer à de nouveaux établissements, qui devaient propager le Christianisme en des pays infidèles soumis à des princes idolâtres, leurs voisins et quelquefois leurs ennemis. Le défaut de ressources pécuniaires dut être la cause véritable de la non-intervention des Portugais ; pour qui sait l'histoire de cette époque, cette raison est suffisante. Une seconde raison encore plus puissante est, comme l'indiquent assez les lettres des missionnaires du Maduré qui seront incessamment publiées, que cet infortuné pays fut presque toujours en proie à des guerres, à des bouleversements journaliers, etc., que les missionnaires jésuites étaient eux-mêmes en butte à des persécutions sans cesse renaissantes, et n'avaient pas un moment de repos ni une heure de sécurité. On peut voir à ce sujet la lettre du P. Coutancin, publiée dans l'ouvrage du P. Cahour : *Des Jésuites, par un Jésuite*, II^e partie, p. 135 et 136.

« formait à la prédication et à tous les ministères de notre religion ¹. » Que si ces séminaires n'étaient pas exclusivement cléricaux, on peut en donner plus d'une raison. Aurait-on pu trouver d'abord assez de jeunes gens qui se destinassent à l'état ecclésiastique ? N'était-il pas plus avantageux d'en réunir un plus grand nombre, parmi lesquels les vocations saintes pussent germer et produire plus tard de zélés missionnaires ? D'ailleurs n'était-il pas du plus grand intérêt pour la mission de donner une éducation solide et chrétienne à tous ceux des indigènes qui devaient être plus tard les colonnes de l'Eglise nationale, et parmi les laïcs et dans le clergé ?

Il est vrai qu'une partie des jeunes lévites entraient dans la Compagnie pour y être admis au sacerdoce ; le catalogue de la province du Japon, de l'an 1588, porte à 70 les élèves réunis dans le séminaire d'Arima ; il compte 46 Jésuites japonais. Le catalogue de 1603 présente 300 séminaristes, 190 Jésuites, parmi lesquels on compte beaucoup de Japonais, et 180 catéchistes ; plus de 80 membres de la Compagnie ont été martyrs au Japon, et de ce nombre plus de 50 étaient indigènes ; et par conséquent tous ceux qui étaient ecclésiastiques ou prêtres appartenaient au clergé indigène. Je n'ai jamais pu comprendre comment des prêtres japonais, par cela seul qu'ils sont religieux, ont cessé d'être prêtres indigènes ou nationaux ².

¹ *Histoire de l'Eglise du Japon*, t. II, p. 124. — Jouvency, *Historia Soc. Jesu*, t. VI, chap. 20, p. 615 : « *In ejusmodi seminariis facile principem locum obtinebat Arimense. Hinc promebantur SACERDOTES rite instituti formatique ad habendas conciones, et adeunda cœtera, quæ religionis usus postulabat, ministeria.* » Ceci regarde l'an 1603, c'est-à-dire la cinquième année de l'épiscopat du P. Louis Cerqueyra.

² On dira que les prêtres indigènes réguliers, dépendant des supérieurs de l'Ordre, peuvent être renvoyés en Europe, et là peut-être seront-ils désignés pour leur patrie ou pour une autre mission. Mais on ne conçoit pas quel intérêt les supérieurs d'un Ordre religieux auraient à transplanter définitivement des Chinois, ou des Japonais, ou des Tonquinois, dans des régions qui ne seraient pas la leur, puisque les missionnaires réguliers admettent surtout des naturels dans leurs rangs pour en faire des auxiliaires, et avec le temps des successeurs. Cette conduite ne serait-elle pas déraisonnable ? Du reste, pour tout ce que la Compagnie de Jésus a fait en faveur du clergé indigène, voyez *la Mission de Maduré*, par le vice-provincial des Jésuites de Chine, et surtout de la page 209 à 225, et pages 334-360.

Les œuvres n'ont pas été démenties par les paroles ; la doctrine de la Compagnie touchant l'opportunité, et, qui est plus, la nécessité du clergé indigène, a été en accord avec les faits ; elle a été en quelque sorte traditionnelle parmi les missionnaires jésuites. Vers 1616, le P. Trigault, au nom de tous les missionnaires dont il était le procureur, adressait au P. général de la Compagnie, Muzio Vitelleschi, et par lui au Pape Paul V, un mémoire dans lequel on exposait à Sa Sainteté le besoin de prêtres indigènes à la Chine.

Il ne faut pas se le dissimuler, depuis la découverte du Nouveau-Monde, la pensée d'élever les indigènes de ces contrées au sacerdoce avait trouvé beaucoup d'opposition dans les esprits. Je ne parle pas ici des commerçants laïcs, indigènes, trafiquant des sueurs et de la vie de leurs semblables ; mais beaucoup de prêtres et d'évêques des mieux intentionnés regardaient cette mesure comme impraticable, ou du moins comme prématurée. Les conciles de Lima font foi de cette prévention, bien ou mal fondée. Il n'en est pas moins vrai que le préjugé se répandait et dominait à cette époque.

Les Jésuites qui, en Amérique, avaient été des premiers à réclamer contre la décision du concile de Lima, lequel, en admettant les indigènes au sacrement de la régénération, les éloignait encore pour un temps de la participation aux saints mystères ; les Jésuites, au Japon, préparaient au sacerdoce les jeunes Japonais déjà religieux de leur Ordre. On connaît la divergence d'opinions qui eut lieu entre le P. Valignani, visiteur, et le P. Cabral, provincial du Japon ; Cabral voulait mettre une différence entre les Japonais qu'on élèverait aux saints Ordres et les religieux européens ; Valignani insistait pour qu'on établit l'égalité entre tous. Ce sentiment, qui était celui du plus grand nombre des missionnaires, prévalut. Ceci se passait en 1582 ; et l'an 1583, dans le troisième concile de Lima, réuni et présidé par saint Torribio, archevêque de cette ville, l'on décrétait, comme nous l'avons dit plus haut (Const. 58 et 74), et l'admission des indigènes convertis à la table sainte, et leur exclusion du sacerdoce. Les décrets de ce concile, que la sagesse de ses prescriptions et la haute vertu de saint Torribio, qui en avait été l'âme, popularisèrent dans les missions comme le code spécial des hommes apostoliques, venaient d'être imprimés en 1614, et ce fut en 1615 que, malgré les préjugés qui régnaient encore parmi les missionnaires des deux mondes, et même chez quelques Jésuites, que

le P. Nicolas Trigault présentait son mémoire ¹. Aujourd'hui que les idées contraires ont prévalu, nous ne tenons pas assez de compte de la générosité des efforts de ceux qui les premiers combattirent pour l'admission *actuelle* des indigènes au sacerdoce.

Parmi les motifs allégués dans le mémoire du P. Trigault on lisait : « *Ut, etiamsi Europæi sacerdotes martyrio omnes afficerentur, per se ipsa (missio) stare posset* ² : afin que, dans le cas où tous les prêtres européens seraient honorés de la palme du martyr, la mission pût se soutenir et vivre par elle-même. » En 1667, un autre mémoire, composé par le P. Rougemont, traite encore plus à fond de cette question vitale pour les missions ³. « Il paraitra peut-être superflu à plusieurs, dit-il, de répondre à ces questions (sur le clergé indigène), puisqu'il n'est *personne* qui puisse douter et de la très-grande utilité et même de la nécessité de ces mesures. Cependant.... »

¹ Paul V accéda aux vœux des missionnaires jésuites de la Chine; il publia un décret en 1615 (et non en 1611), par lequel il ne dispensait pas seulement de l'étude du latin les Chinois qui se disposaient au sacerdoce, mais, qui est plus, il permettait d'user de la langue savante chinoise dans la célébration des saints mystères et dans l'administration des sacrements. — Je ne sais si cette dispense était accordée pour un temps limité ou pour toujours. — Le décret parvint aux missionnaires de Chine en 1616 ou 1617; et dès 1618 une violente persécution chassa tous les religieux européens à Macao; on les renvoya *seuls*; leurs catéchistes et serviteurs chinois leur furent *tous* enlevés, et même cruellement maltraités. — A peine les missionnaires étaient-ils rentrés et rétablis dans leurs anciennes résidences, l'invasion tartare commença; et il est facile de comprendre que, dans le tumulte des guerres et des révolutions qui se succédèrent pendant trente ans, les Jésuites eurent peu de temps et peu de liberté pour s'occuper d'une œuvre aussi sérieuse que celle du clergé national. Du reste, comme le P. Couplet, procureur de la Chine, l'insinue dans un mémoire d'où j'ai tiré ces détails, les Portugais de Macao, qui nourrissaient beaucoup de préventions contre le clergé indigène en ces contrées, étaient loin de se prêter aux vues des Jésuites et les entravaient de tout leur pouvoir. En 1661, les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'adressèrent à la Congrégation *De propaganda Fide* pour obtenir de nouveau l'usage des dispenses accordées par Paul V; ce qui leur fut refusé.

² *La Mission du Maduré*, p. 346 (notes).

³ *Ibid.*, p. 344.

1^{re} raison. — Entre les raisons que le P. Rougemont apporte en faveur du clergé indigène et de sa nécessité, il pose d'abord ce dilemme : Ou le gouvernement de la Chine sera favorable au Christianisme, ou bien il lui sera hostile ; eh bien, dans l'un et l'autre cas, les prêtres indigènes seront nécessaires....

2^e raison. — Telle a toujours été la conduite de l'Eglise dans la conversion des peuples infidèles ; ainsi les apôtres.... etc.

3^e raison. — Il allègue l'exemple des missionnaires modernes, qui, dans les premiers temps, ont choisi des prêtres parmi les Arméniens, les Ethiopiens, les Indiens, les Japonais, etc., etc.

Le P. Verbiest, en 1698, adressait au Père visiteur un nouveau mémoire sur le même sujet et dans le même sens¹.

Enfin, le 12 janvier 1676, le Père général de la Compagnie présentait au Saint-Père Innocent XII un mémoire dressé par les missionnaires de la Chine en 1697, pour exposer à Sa Sainteté la nécessité d'ordonner des prêtres chinois, et de leur accorder la dispense de célébrer les saints mystères en langue chinoise.

Ce mémoire reproduit et fortifie tous les arguments déjà proposés en faveur d'un clergé indigène pour constituer sur des bases solides et stables l'Eglise de la Chine. Les voici en résumé : la nécessité d'un grand nombre de prêtres dans un si vaste empire ; l'utilité de prêtres chinois dans les persécutions ; l'exemple des apôtres et de la primitive Eglise ; l'aptitude, la capacité des Chinois. Après avoir répondu à quelques objections qu'on pourrait alléguer contre cette mesure si nécessaire, les missionnaires exposent leur seconde demande touchant l'usage de la langue chinoise dans les saints mystères, et l'appuient de preuves de diverses sortes. Parmi les objections à ce projet se présentait naturellement la difficulté qui en résulterait pour les communications de l'Eglise chinoise avec l'Eglise romaine, et de là le danger de schisme à craindre de la part des Chinois. « Pour prévenir un inconvénient aussi grave, répondent les « auteurs du mémoire, il n'est pas nécessaire que chaque prêtre « chinois puisse communiquer en latin avec le Saint-Siège ; il suffit « que ceux d'entre les Chinois qui seront élevés aux dignités ecclésiastiques (les évêques, par exemple), ou sachant eux-mêmes le « latin, ou usant d'interprètes, puissent entretenir la correspondance nécessaire au bien de l'Eglise. Les évêques d'Orient, de

¹ *La Mission du Maduré*, p. 346.

« Grèce, de la Terre-Sainte, ne savaient pas, du moins un grand nombre, la langue latine, et cependant correspondaient avec Rome, etc. » On voit par ces dernières paroles qu'il entraînait dans le plan des missionnaires jésuites d'élever les Chinois aux dignités de l'Eglise, à l'épiscopat, comme la comparaison établie avec les évêques d'Orient le montre évidemment ¹.

Tel était, tel a toujours été le sentiment des Jésuites : la nécessité de prêtres indigènes, et, avec le temps, d'évêques indigènes, pour constituer définitivement une Eglise stable, sur le modèle des anciennes Eglises fondées par les apôtres.

Tel a été le motif qui amena aux pieds du saint Pontife le P. de Rhodes, envoyé à Rome par ses supérieurs, et chargé par eux de demander au Saint-Siège des évêques pour les vastes contrées de l'Orient, où l'Evangile faisait alors de si admirables progrès ². C'était vers 1652, époque qu'il est bon de remarquer. Ainsi, c'est encore un Jésuite, et un Jésuite français, qui a pris l'initiative d'une mesure dès lors et maintenant saluée avec tant d'enthousiasme par les vrais enfants de l'Eglise ³.

Mais suivons l'ordre des faits. Le P. de Rhodes, favorablement accueilli à Rome, avait trouvé en France des cœurs généreux qui l'avaient compris. « Cette réunion de jeunes gens qu'avait préparée d'avance au Jésuite missionnaire un autre Jésuite français, le P. Bagot, cette réunion de jeunes gens a été, dit Bondon, comme une petite source qui est devenue un grand fleuve, par le nombre des évêques et des vicaires apostoliques que l'on a choisis parmi eux... C'est ce

¹ *Ibid.*, p. 348.

² Dans l'ouvrage intitulé *la Mission de Maduré* (p. 191 et suiv.), l'On établit avec évidence que le P. de Rhodes agissait alors de concert avec les supérieurs de la Compagnie, et conformément à l'esprit et aux principes des missionnaires de la Compagnie.

³ Cette pensée sommeillait dans l'esprit des princes catholiques qui s'attribuaient le patronage des missions catholiques dans les deux Indes, mais non pas, certes, dans le cœur paternel des pasteurs suprêmes de l'Eglise ; mais ils attendaient l'effet des engagements et des promesses des souverains de la Péninsule. Il est vrai de dire que le P. de Rhodes, par ses démarches à Rome, a réveillé cette idée et a commencé à la mettre en œuvre.

« qui a donné l'origine au séminaire des Missions étrangères à Paris, etc.... »

Pendant l'Eglise, toute attentive à ce qui pourrait contribuer à étendre le royaume de Jésus-Christ, profitait des libéralités du roi de France et de quelques pieux Français pour envoyer des vicaires apostoliques au Tong-King, en Cochinchine et au Canada ¹.

La question du clergé indigène, si intimement liée à la multiplication des évêques au milieu des peuples nouveaux convertis, ne pouvait aussi manquer d'attirer l'attention de la sacrée congrégation *De propaganda Fide* ; elle recommandait aux nouveaux évêques « d'avoir toujours ce but devant les yeux, d'amener, d'instruire, d'admettre, quand il en sera temps, aux Ordres sacrés, autant d'indigènes et d'aussi capables que possible ². » Les nouveaux évêques ou vicaires apostoliques partirent pleins de zèle et d'espérance. On ne pouvait leur contester un véritable désir d'accomplir, par tous les moyens possibles, la haute et importante mission qui leur était confiée.

L'Eglise, de son côté, ne cessait de stimuler l'ardeur de ces pieux et infatigables athlètes ³. Il existe dans les archives de la Propagande une suite de lettres des vicaires apostoliques et de décrets de la sacrée congrégation qui ont trait à cette affaire importante.

L'évêque d'Héliopolis, chargé de l'intendance générale des vicariats apostoliques des Indes orientales, représentait aux cardinaux de la sacrée congrégation, dans un mémoire reçu le 26 avril 1779, « que des évêques tirés des naturels du pays étaient un des meilleurs

¹ Le gouvernement français fonda l'évêché de Québec au Canada, et dota deux évêchés au Tong-King et à la Cochinchine.

² Décret de la Propagande, du 17 août 1658.

³ Les bulles et brefs du Pape qui témoignent de leur vive sollicitude dans un sujet si important, les décrets de la Propagande qui attestent le zèle sage et éclairé de cette vénérable congrégation, sont en grand nombre. Ils sont en partie cités par l'auteur des lettres à Mgr l'évêque de Langres ; mais il est bon de remarquer que ces brefs et décrets regardent directement et expressément les vicaires apostoliques, ou évêques dans les missions, qui, seuls, peuvent faire des prêtres et consacrer des évêques, et non pas les simples religieux missionnaires.

Ce n'est donc pas à ces derniers qu'on doit s'en prendre si les intentions de l'Eglise n'ont pas été ou n'ont pu être exécutées.

« moyens pour avancer l'ouvrage des missions ; mais qu'en leur
 « donnant l'autorité il était à propos de les faire dépendre des évê-
 « ques venus d'Europe..... Que si Leurs Eminences voulaient per-
 « mettre qu'on prît des métis au défaut des naturels, on en trouverait
 « un-assez grand nombre capable de porter ce caractère avec hon-
 « neur, etc. »

Un décret de la Propagande, du même jour, répondait à la demande de Mgr d'Héliopolis : « 1° On élira des évêques indigènes pour le
 « royaume du Tong-King, de la Cochinchine et de la Chine, auxquels
 « on donnera des pouvoirs dépendants de vicaires apostoliques eu-
 « ropéens ; 2° on en sacrera six pour la Chine, deux pour la Cochin-
 « chine, quatre pour le Tong-King ; 3° on préférera toujours des na-
 « turels aux métis, qui pourront néanmoins être élus au défaut des
 « naturels, etc. »

Les vicaires apostoliques avaient déjà, deux ans auparavant, com-
 mencé à répondre aux vues et aux désirs de la Propagande, en lui
 proposant d'élever à l'épiscopat un prêtre chinois, le P. Gregorio
 Lopez, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique ¹.

Cependant la sainte congrégation avait envoyé ses décrets à l'é-
 vêque d'Héliopolis, en exigeant de lui un nouveau mémoire. Dans
 cet écrit, Mgr Pallu demandait qu'on choisît deux d'entre les vi-
 caires apostoliques pour être les chefs des missions orientales,
 comme délégués apostoliques, avec une autorité suprême sur toutes
 ces missions ; qu'on augmentât tellement le nombre des vicaires apos-
 toliques européens que chaque royaume eût le sien... que l'on ne
 donnât aux évêques nationaux que des pouvoirs limités... Le décret
 formulé par la congrégation sanctionnait presque toutes ces deman-
 des. On y lisait entre autres clauses : « Qu'on laisse dans la Chine le
 « P. Lopez, déjà évêque et vicaire apostolique des six provinces sep-
 « tentrionales qui lui ont été attribuées, avec la charge que le P. Lo-

¹ On le voit, le premier et unique indigène que les vicaires apostoli-
 ques aient jugé digne d'être promu à l'épiscopat avait été formé aux ver-
 tus sacerdotales et préparé à la dignité épiscopale par la pratique de la
 discipline et des vertus religieuses. Ce fait est très-propre à justifier les
 mesures pleines de sagesse qu'avaient adoptées les missionnaires de la
 Compagnie en Chine, de lier, dans les commencements, les nouveaux
 prêtres indigènes par les vœux de religion, moyen presque indispensable
 pour eux de stabilité et de sanctification.

« pez cherchera un religieux naturel du pays qui soit capable de lui succéder. »

En réponse à de nouvelles demandes de l'évêque d'Héliopolis, la congrégation portait un décret le 7 août 1678; on y lit : 1° « (Leurs Eminences) ont accordé aux évêques naturels l'usage des ornements pontificaux pour l'administration des sacrements, la consécration des autels, des vases sacrés, et même pour l'ordination (des prêtres), qu'ils ne pourront néanmoins conférer qu'à ceux qui en auront une permission par écrit du vicaire apostolique européen...

« 2° Elles ont accordé que les évêques naturels n'aient pas les quatre permissions que la bulle *Speculatores* donne aux vicaires apostoliques européens...

« 4° Elles ont trouvé bon qu'on donnât à ces évêques naturels le titre d'administrateur, et non pas de vicaire apostolique...

« 6° Elles ont déterminé que les évêques naturels ne pourraient faire aucune loi pour les provinces de leur ressort sans le consentement des vicaires apostoliques, etc. »

Dans un décret en date du 18 août, les cardinaux de la sainte congrégation approuvent la formule dont les vicaires apostoliques doivent se servir pour députer les évêques naturels. Enfin, tout est prévu, réglé. Permission et même ordre est donné aux vicaires apostoliques de créer des évêques indigènes. Ces indigènes auront seulement le titre d'administrateur des Eglises qu'ils gouverneront. Ils n'auront que des pouvoirs limités et subornés à la direction suprême des évêques européens; ils leur seront assujettis et vivront en quelque sorte sous leur tutèle. La formule de leur députation ou délégation par les vicaires apostoliques est approuvée. Rien ne manque. Et combien de ces évêques naturels si désirés ont été préparés, élus, consacrés par les vicaires apostoliques, depuis 1678, jusqu'en 1828, dans l'espace d'un siècle et demi? *Pas un seul*, puisque le P. Gregorio Lopez, disposé à l'épiscopat par les religieux de Saint-Dominique, avait été nommé évêque avant 1677; *pas un seul évêque indigène*. Et pourquoi? Serait-ce par suite de l'opposition des rois de Portugal et d'Espagne? Non, certes. Le saint Pape Innocent XI vécut jusqu'en 1689, et, loin de céder aux prétentions exagérées de l'Espagne et du Portugal, nous le voyons, jusqu'à la fin, mettre les intérêts de la religion au-dessus de toutes les considérations tempo-

relles. Marchant dans la même voie que l'inflexible Pontife, la sacrée congrégation *De propaganda Fide* fait pleine justice des exigences tyranniques du patronage et de la prétendue juridiction des archevêques de Goa sur toutes les Indes, et dans un rescrit du 9 septembre 1680, et dans le décret du 24 janvier 1684, dans le décret du 10 juillet 1685 comme dans la séance de la congrégation du 23 septembre 1686, où on établit à plusieurs reprises que le roi de Portugal n'a droit de patronage que dans les pays qu'il possède, ou dans lesquels il a fondé des sièges épiscopaux; que, par conséquent, on ne viole pas ses droits en envoyant des vicaires apostoliques dans les lieux qui n'ont jamais appartenu à la couronne de Portugal; qu'il n'y a pas plus de réalité dans les prétentions ambitieuses de l'archevêque de Goa, etc., contre lequel a été porté le décret suivant approuvé par le Pape :

« Défense faite à l'archevêque de Goa d'exercer aucun acte de juridiction dans les royaumes de Siam, du Tong-King, de la Cochinchine, du Camboge, de la Chine, et dans tous les autres lieux où le roi de Portugal n'a pas un domaine actuel et une juridiction royale exercée par ses ministres, quoique les Portugais y aient des comptoirs... sous peine de nullité, d'interdit de l'entrée de l'Eglise, de suspension des fonctions épiscopales, d'être privé des fruits de son Eglise de Goa, et autres peines que Sa Sainteté jugera à propos. » Ainsi, malgré les nouvelles réclamations de l'ambassadeur de Portugal, la congrégation du 6 août 1686 invitait les évêques d'Auren et d'Ascalon, vicaires apostoliques dans le Tong-King, « à proposer ceux d'entre les prêtres nationaux qui leur paraîtraient capables d'être leurs coadjuteurs. Ils examineront leurs qualités, leurs études et leurs autres dispositions nécessaires à cette dignité. » Le roi de Portugal faisant néanmoins des instances pour qu'on revînt sur l'affaire des droits de son patronage dans les Indes orientales, la congrégation répondait, le 23 septembre 1686, qu'il fallait s'en tenir à ce qui avait été précédemment réglé.

D'un autre côté, le conseil royal des Philippines s'étant opposé à la consécration du P. Lopez, nommé évêque de Basilée, sous prétexte que les brefs qui l'instituaient n'avaient pas été visés à la cour de Madrid, la sainte congrégation avait ordonné, le 10 juin 1686, qu'on écrivît au P. Lopez de se rendre, pour être sacré, auprès de l'évêque le moins éloigné (hors des terres de la domination espagnole). Voilà comment on respectait et l'on craignait les lois du patronage.

D'ailleurs, et ce qui est tout à fait concluant, le seul fait de l'introduction des vicaires apostoliques au Tong-King, à la Cochinchine et à la Chine, démarche qui détruisait le premier et le plus grand obstacle, rendait facile toute autre démarche ultérieure ; et des évêques naturels, provicaires ou coadjuteurs, étaient très-possibles et très-réalisables dès que, de fait, les vicaires apostoliques existaient.

Il paraît donc évident que, sous Innocent XI, les oppositions (si peu efficaces en tout le reste) des souverains de la Péninsule n'eussent pas empêché de créer dans l'intérieur des royaumes infidèles tous les évêques indigènes qu'on eût voulu. Je pourrais m'arrêter là ; je vais plus loin, et je prétends que plus tard, lorsque Innocent XII, cherchant à réparer le tort¹ qu'avaient fait quelques concessions d'Alexandre VIII, érigea en Chine des vicariats apostoliques, l'ordre donné par la cour de Lisbonne, d'arrêter au passage les vicaires apostoliques et les missionnaires étrangers, ne pouvait être un véritable obstacle à l'œuvre de l'épiscopat indigène ; c'était un motif de plus de consacrer un grand nombre d'évêques naturels dans les missions, puisqu'il était si difficile de faire pénétrer en ces pays des étrangers déjà ordonnés.

On sait avec quelle fermeté Clément XI, dans l'affaire de la légation du cardinal de Tournon, soutint contre l'évêque et le gouverneur de Macao, et par conséquent contre la cour de Lisbonne, l'honneur et la dignité du siège apostolique outragé dans son légat. Il n'est pas à croire qu'il eût usé, en ce point important, de lâche condescendance envers les cours espagnole et portugaise.

Ainsi, jusqu'en 1721, époque de la mort de Clément XI, les vicaires apostoliques ont joui d'une liberté suffisante pour créer des évêques.

On ne voit pas comment ni le XVIII^e siècle qui s'ouvrait, ni même les troubles qu'occasionnait le jansénisme en France et en Hollande, ôtaient aux vicaires apostoliques dans les Indes la faculté d'élever

¹ Nous, simples brebis du troupeau, nous ne prétendons pas juger les pasteurs suprêmes ; nous ne pouvons donc dire si c'est Alexandre VIII ou Innocent XI qui a eu tort. Nous croyons que l'un et l'autre ont agi, eu égard aux circonstances où ils se trouvaient, avec sagesse et équité. Alexandre VIII pouvait avoir des raisons très-graves de tempérer, par une condescendance opportune, l'effet des mesures rigoureuses, bien que nécessaires en leur temps, qu'avait décrétées Innocent XI.

des indigènes à l'épiscopat. Qu'est-ce qui a donc été un obstacle, obstacle insurmontable, à l'exécution des décrets du Saint-Siège ? L'Eglise avait témoigné le vœu qu'on créât dans les missions orientales des évêques nationaux, mais d'*aussi capables que possible*. — La première partie de ce vœu était conforme aux désirs très-ardents des évêques venus d'Europe ; la seconde partie était peu réalisable : la matière manquait. On ne peut, quoi qu'on en dise, expliquer d'une autre manière l'inaction, autrement inexplicable, des vicaires apostoliques. C'étaient des hommes pleins d'une foi, de piété sincère, d'une conscience délicate et éclairée. Jamais ils n'eussent voulu imposer les mains à un sujet indigne, incapable, à un *néophyte*, dans le sens de l'apôtre ¹. Ils ne trouvèrent pas de sujets capables, et voilà la justification la plus pleine, la plus incontestable, la plus glorieuse des missionnaires jésuites. Des hommes, je ne dis pas leurs adversaires, mais leurs pieux émules, enflammés d'un désir ardent de procurer aux Eglises orientales des pasteurs indigènes, ne peuvent, pendant l'espace de cent cinquante années, en trouver *un seul* digne du fardeau redoutable de l'épiscopat ! Peut-on reprocher, après cela, aux jésuites leur sage et religieuse lenteur : *Lente festinemus* ².

Mais au défaut d'évêques nationaux ³, les vicaires apostoliques ont du moins formé des prêtres au sein des missions ; sans doute, et l'on ne pourrait sans injustice méconnaître ce zèle vraiment digne d'éloge. Mais qu'on ne croie pas que cette œuvre leur ait été si facile.

Les premiers vicaires apostoliques avaient demandé au Saint-Siège l'autorisation d'élever au sacerdoce des indigènes qui ne

¹ *Manus cito nemini imposueris. Oportet episcopum esse..... non neophytum, etc.* (I Timoth., 3 et 5.)

² *Mémoire du P. Verbiest sur la nécessité des prêtres indigènes en 1678.*

³ Ceylan a reçu il y a quelques années un évêque indigène ; sa nomination a été suivie de troubles funestes ; la foi néanmoins s'est conservée. Mais ceux qui connaissent cette chrétienté ne l'attribueront pas exclusivement à l'évêque indigène. Malgré toute notre sympathie pour le clergé de Ceylan, nous devons dire que ce clergé est *indigène* à Ceylan absolument comme une colonie de prêtres italiens serait un clergé indigène dans un diocèse de France ; car le clergé de Ceylan est tout entier composé de sujets venus de Goa et ne renferme pas un seul Ceylannais : les Ceylannais en sont entièrement exclus, du moins jusqu'à présent.

sauraient pas la langue latine, pourvu qu'ils pussent lire les prières de la messe et les formules des sacrements. Alexandre VII accorda cette dispense pour sept ans, et il paraît qu'elle fut renouvelée de même pendant quelque temps ¹.

Toutefois, avec les encouragements, les privilèges que l'Église accordait si largement en faveur d'une œuvre digne à tous égards de sa bienveillante sollicitude, les succès ne répondaient pas à l'attente et aux efforts des hommes apostoliques.

Vingt ans environ après que le séminaire de Siam eut été remis entre leurs mains, l'un d'eux écrivait de cette ville à la Propagande, le 10 octobre 1683 : « Le séminaire travaille actuellement à former « une quarantaine de jeunes Indiens à l'état ecclésiastique, mais « avec très-peu de succès. De vingt Cochinchinois qu'on préparait « aux Ordres, il n'est resté que deux prêtres et un diacre qu'on n'a « pas jugé à propos de faire prêtres, pour raison. Les deux autres ont « été ordonnés à la Cochinchine; mais l'un est retourné avec sa « femme, qui ne savait rien de son ordination, et l'autre refuse de « travailler, à moins qu'on ne le paie sur le pied des missionnaires « européens. »

Plus d'un siècle auparavant, saint François-Xavier s'était bercé aussi de brillantes illusions au sujet des services à attendre des prêtres indigènes; il avait espéré trouver parmi eux des renforts nombreux, de zélés ouvriers évangéliques. Dès son arrivée dans l'Inde, il avait établi des collèges dans les villes principales; et lorsqu'il eut pris la direction des séminaires de Sainte-Foi à Goa, il écrivait à saint Ignace, dans le premier transport de son zèle (septembre 1642) : « L'Église de notre collège qu'on va bientôt consacrer est le double « de celle du collège de Sorbonne à Paris; les revenus de la maison « suffisent pour entretenir cent élèves, et ils doivent bientôt aug- « menter ².

¹ Inutile de rappeler la différence qui existe entre une dispense et un précepte. La dispense, qui est une faveur, une exemption de la loi générale pour un cas particulier, est accordée sur une demande faite à l'autorité compétente. Si une dispense a été renouvelée vingt fois, cela prouverait que la demande a été renouvelée autant de fois. Le non-usage d'une dispense n'est pas une désobéissance; il en est tout autrement de l'inobservation d'un précepte.

² Il dit ailleurs trois cents, et puis cinq cents. ;

« Pour nous, nous avons la confiance, Dieu aidant, que, dans peu d'années, il sortira de cette maison un grand nombre d'ouvriers qui soutiendront ici la religion et qui étendront au loin les conquêtes de la sainte Eglise ¹. » Mais il ne tarda pas à se détromper; il avait vu les prêtres indiens à l'œuvre, et, tout en recommandant aux autres Jésuites de les honorer et de les faire honorer par le peuple, et en même temps de veiller sur leur conduite et de les exhorter sérieusement à vivre dans la piété et la chasteté, il écrivait au fondateur de la Compagnie, en 1549, après sept ans d'expérience, que, si l'on abandonnait le soin de la religion aux indigènes, elle serait en danger de périr bientôt.

Voici les paroles de l'apôtre des Indes, qui ont été défigurées ou mal interprétées : « D'après la connaissance que j'ai de ce pays-ci, je puis affirmer, ce me semble, qu'il serait impossible de perpétuer notre Compagnie dans les Indes avec les seuls indigènes. A peine la religion, si elle ne reçoit d'ailleurs quelque secours, pourra-t-elle nous survivre, à nous qui sommes ici maintenant. Il est donc de toute nécessité de nous envoyer de nouvelles recrues d'Europe. »

Le même saint, écrivant à Jean III de Portugal avec une liberté toute apostolique, lui demandait instamment « un grand nombre de prédicateurs européens. Autrement, continuait-il, et les nouveaux convertis, et les Portugais eux-mêmes, seraient exposés à ne pas conserver ni la foi ni les mœurs ². » Il semble en insinuer la raison quand il ajoute « que la terre malheureuse de l'Inde n'était pas propre encore à produire les vertus chrétiennes, bien moins sans doute les vertus sacerdotales. »

Combien de prêtres partagent en Europe les saintes illusions de François-Xavier, qui, dans les missions indiennes, penseraient comme lui !

Voici ce qu'écrivaient de notre temps de zélés missionnaires successeurs de l'apôtre des Indes dans l'apostolat ³ : « Peu de temps après arriva la suppression de l'Ordre des Jésuites en Europe, et bientôt, n'y ayant plus dans le pays un nombre suffisant de missionnaires européens, on multiplia les prêtres du pays, et l'on confia à leurs soins la charge des congrégations encore subsistantes.

¹ *Saint François-Xavier*, Epit. lib. I, p. 66, 88.

² *Ibid.*, lib. II, p. 71.

³ *Ibid.*, lib. I, p. 293.

« Ces missionnaires indigènes manquant d'énergie et de caractère, et n'ayant pas l'avantage d'une éducation propre à leur concilier le respect, un grand nombre d'entre eux jouissent de peu de considération même parmi leurs ouailles, et n'en possèdent aucune chez les naturels de toute autre classe ¹. »

« L'archevêque de Goa, les grands-vicaires de Madras et de Canganore sont Portugais ; ils ont de vastes missions qu'ils tâchent de soutenir avec des prêtres indigènes. Ces missions, autrefois florissantes sous les Jésuites, dépérissent à vue d'œil. Parmi ces prêtres, j'en ai connu de bons, d'instruits, de zélés ; mais ils ne le sont pas tous : plusieurs sont généralement fort ignorants, surtout ceux du rite syriaque, apathiques, à petites idées, et conséquemment fort mauvais administrateurs. Ils révoltent quelquefois leurs chrétiens par leurs maladresses. Pendant les dix ans que j'ai passés dans l'Inde, je ne crois pas qu'il se soit écoulé trois mois consécutifs sans voir arriver à Pondichéry des députations de chrétiens, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour engager Mgr d'Halycarnasse, supérieur de notre mission, à se charger d'eux et à leur envoyer de ses missionnaires. »

La note ajoute : « Ce que je dis des missions de ces prêtres de Goa ne doit s'entendre que des missions de l'intérieur adjacentes à la nôtre ; car à Goa et sur une grande partie de la côte Malabare, les chrétiens passent pour être mieux administrés, plus nombreuses et plus ferventes ². »

Encore plus récemment, dans la *Notice sur la vie et les travaux de Mgr Vérolles*, vicaire apostolique de la Mantchourie, publié dans *l'Univers* (5 et 7 août 1847), on lisait à propos des Chinois : « Au fond, ces hommes, trop vantés par quelques prétendus savants d'Europe, ne sont que des enfants lâches et corrompus. Lorsqu'on les voit de près, leur civilisation tant admirée par l'imbécile philosophie, qui prétendait l'opposer à la civilisation chrétienne, fait pitié... etc. »

Si tel est le peuple le plus civilisé de l'Orient, qu'en est-il des autres ? Comment, après cela, blâmer les principes et la conduite de missionnaires qui, désirant un clergé indigène, ne désespèrent pas

¹ *Annales de la Propagation de la foi*, t. III, p. 58.

² Renseignements communiqués par M. Tesson, des missions étrangères. *Annales de la Prop.*, t. VII, p. 30. (Addition de l'éditeur.)

du succès, demandent, pour l'obtenir solide et durable, du temps, des soins actifs et persévérants.

Il faut que la foi traverse plusieurs générations dans ces nations abâtardies, et prenne racine dans la masse, pour y diminuer l'influence des vices devenus une seconde nature en ces races dégradées, pour y faire croître les vertus du chrétien, premier germe des vertus du prêtre ¹.

Depuis près de cent quatre-vingts ans, l'on a formé en plus grand nombre des prêtres indigènes à Siam, en Cochinchine, au Tong-King, etc..... Ces missions sont-elles en progrès? Je vois bien une chrétienté avec son évêque, ses prêtres nationaux (un évêque en Cochinchine, deux au Tong-King, etc.); je vois une Eglise complète, si l'on veut; mais je vois une Eglise stationnaire, une Eglise de trois à quatre cent mille chrétiens, au milieu de plusieurs millions d'infidèles, qui, pendant centsoixante ans, n'a rien ou presque rien enlevé à l'idolâtrie; une Eglise qui, passant, il y a près de cent soixante-dix ans, avec ses trois cent mille fidèles du Tong-King, ses soixante-dix mille chrétiens de la Cochinchine ², croissant alors tous les jours en nombre, entre les mains de ses prêtres indigènes, n'a plus, dès ce moment, fait de nouvelles conquêtes, et a eu bien de la peine à conserver les anciennes ³.

¹ L'expérience a confirmé cette prévision si sage des anciens missionnaires. On lit dans les *Annales de la Propagation de la foi*, t. I, p. 30 : « Sur vingt élèves du séminaire de Pulo-Pinang, la moitié au moins seraient chez nous parmi les bons sujets; viennent ensuite quelques médiocres, et enfin trois ou quatre nonchalants. » On voit la différence et le progrès de l'année 1683 à l'année 1821.

² Relation de Mgr d'Héliopolis, lue dans la séance particulière de la Propagande, le 21 mars 1678.

³ A ce sujet nous citerons les paroles que nous avons entendues, il y a un mois, de la bouche même d'un grave et savant missionnaire séculier, qui a passé dix-huit ans dans la mission de Siam, où il a pu connaître pratiquement toutes les races des Indes orientales. Interrogé par quelques membres du Conseil central de Lyon si ces missions ne pourraient pas bientôt se suffire à elles-mêmes par leur clergé indigène, il répondit : « Pour cela, il faut encore des siècles; et alors même, si les prêtres européens les abandonnent, elles retomberont dans leur idolâtrie! » Je n'examine pas ce témoignage; je me contente de l'enregistrer.

Conclurait-on de là qu'on ne doit plus créer de prêtres indigènes dans les missions ! Non, sans doute ; ce serait tomber dans un excès nuisible et blâmable ; mais, selon les paroles si sages de la sainte congrégation, les chefs des chrétientés nouvelles doivent instruire et admettre aux Ordres autant d'indigènes et d'aussi capables que possible ; ils doivent tendre à en faire des hommes dignes des fonctions ecclésiastiques les plus élevées, et même du caractère épiscopal.

Et en attendant, les ordinations partielles que l'on fait tous les jours sont un acheminement à un clergé purement national complet, but auquel on doit tendre de toutes ses forces et constamment.

Mais un autre avantage, je dirai presque une nécessité de la création de prêtres indigènes, c'est le cas de persécution. Ici il n'y a pas de divergence d'opinion ; en spéculation et dans la pratique tous les missionnaires sont d'accord.

Je dois néanmoins, d'après les principes déjà établis, restreindre cette utilité incontestable des prêtres indigènes, dans les chrétientés nouvelles, au cas d'une persécution temporaire : la raison en est évidente ¹.

Je me permettrai ensuite de citer quelques faits. Pendant la grande persécution japonnaise, les prêtres jésuites indigènes étaient d'un

¹ Au Japon, par exemple, où il y avait 8 prêtres séculiers japonnais, une vingtaine peut-être de prêtres jésuites indigènes, une persécution générale, atroce, où les communications étaient interrompues avec les étrangers, suffit pour étouffer le Christianisme. Quand il y aurait eu 2 ou 3 évêques, 100 prêtres indigènes, comme en Éthiopie, ou 200, si l'on veut, dans l'impossibilité où l'on était de recevoir des secours du dehors, les 3 évêques, les 200 prêtres n'auraient fait que prolonger lagonie de la mission sans l'arracher à la mort. Il est facile, dans l'imagination ou sur le papier, de supposer des évêques consacrant d'autres évêques ; mais sans communication avec Rome, qui aurait donné l'institution canonique pendant soixante, cent, deux cents ans de persécution ? Et sans compter les autres obstacles, que de chimères il faut dévorer pour oser assurer, comme l'a fait Urb. Cerri, que, « Si l'on avait conféré l'ordre de la prêtrise aux natifs, la religion aurait eu le dessus malgré les persécutions ? » J'en fais hardiment le défi. Qu'on mette à la même épreuve de persécution atroce, universelle, et sans aucun secours du dehors, quelque chrétienté que ce soit des Indes, douées d'un clergé indigène, et je puis affirmer sans aucun doute que, dans un temps donné, elle aurait cessé d'être.

secours très-réel à cette Eglise déseulée, et ils étaient envoyés de préférence là où il y avait plus de risques à courir : il suffit de rappeler les noms des PP. Julien Nacaura, du sang royal d'Omura, Sébastien Kimura, Antoine Iscida, Paul Saïto, Sixte Toccum, Pierre Cassin, et de tant d'autres héros, martyrs de la foi et de la charité.

En Chine, après la mort de Kang-hi (1722), et parmi les entraves suscitées à la prédication de l'Evangile par son successeur Yong-Tching, nous voyons les PP. Dacruz, Ho, et Fan, Jésuites chinois, parcourir les provinces et assister les chrétiens persécutés. En 1734, le P. Parrenin écrivait de Pékin au P. du Halde : « Le P. Kao, Jésuite chinois, qui n'a guère que trente ans, a l'esprit excellent, et est encore plus estimable par sa piété, sa prudence et sa modestie ; Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois plusieurs sujets semblables ; je ne vois pas d'autre moyen de soutenir cette mission, tant que l'empereur régnant sera sur le trône ¹. »

Plus de soixante ans auparavant, aux jours de la persécution qui suivit la mort de Chunt-Tchi, conquérant tartare de la Chine, les missionnaires européens étaient prisonniers à Canton (1664) ; trois ou quatre Pères de la Compagnie de Jésus avaient été retenus, chargés de chaînes, à Pékin ; alors on vit les catéchistes chinois formés par les Jésuites parcourir les provinces du Nord, entretenir la piété des fidèles, opérer même de nombreuses conversions, pendant que dans les provinces du Midi le P. Lopez, Dominicain chinois, visitait les églises, fortifiait la foi des néophytes et soutenait la religion ².

¹ *Lettres édifiantes et curieuses*. Lettre du P. Gaubil, 1722 ; 2 octobre 1727 ; du P. Parrenin, 1726, 1784, 22 octobre 1738. En 1766, il y avait à Pékin quatre Pères jésuites chinois : Vincent Jang, Paul Zuei, Emmanuel Tsang, Joseph Schin.

² Le P. Adrien Greslon, témoin et victime de cette persécution, au liv. III de l'*Histoire* qu'il a composée de *la Chine sous la domination tartare*, p. 250 (année 1669), s'exprime ainsi :

« Dans l'absence des missionnaires, les fidèles font paraître une grande fidélité à la grâce de leur vocation. On sait que, depuis le commencement de la persécution, 2000 catéchumènes ont reçu le baptême par le ministère de catéchistes. Paul Hiu, qui a été mis en prison pendant la persécution, a été envoyé, par les Jésuites de Pékin, visiter les églises du Péchely et du Chantum ; il y a conféré le baptême à 300 personnes. Le P. Lo (Lopez), Dominicain, Chinois naturel, qui peut sans être connu visiter les églises, s'y emploie avec un grand fruit. Nous avons su, par

Je termine en désavouant ou en rétractant toute parole qui, contre mon intention, aurait pu blesser les corporations ou les personnes. Je n'ai pris la plume que dans l'intérêt de la vérité et de la justice.

Quelles que soient les discussions qui s'élèvent, je me repose pleinement sur la haute sagesse, sur la pieuse sollicitude de l'Eglise; toutes les mesures qu'elle décrètera seront saintes, avantageuses, et ne pourront que produire de très-heureux effets.

Si j'ai des craintes, elles naissent des semences de trouble et de désunion que l'on pourrait répandre parmi les ouvriers appelés à travailler à l'œuvre de la régénération des peuples.

Je dois le dire, malgré les prescriptions de l'Eglise les plus sages, les plus opportunes, tout sera inutile, ou du moins peu efficace, si, comme, par le passé, de funestes et trop lamentables divisions viennent désoler l'héritage du Seigneur. Pourquoi, comme pour les simples et pieux fidèles, l'aspect du prêtre que l'Eglise envoie, de quelque nation, de quelque rite qu'il soit, la vue de ces sociétés religieuses que l'Eglise autorise, quel que soit leur règle ou leur habit, n'exciteraient-ils pas en nos cœurs la sympathie, le respect et l'amour? Est-ce trop de ces phalanges sacrées pour le bien de la religion et des âmes? Et ces vieilles corporations de saint Benoit, de saint François, de saint Dominique, et tant d'autres qui ont si bien mérité de l'Eglise; et ces milices plus nouvelles, ces congrégations de la Mission et des Missions étrangères, qui ont travaillé avec tant de courage et de bonheur dans le champ du Père de famille; et ces sociétés plus récentes encore, qui, nées de nos jours, ont déjà recueilli des fruits si multipliés, si consolants, dans les terres infidèles,

ses lettres, les saintes dispositions où sont les fidèles de l'Eglise du Midi. »

Je dois ici rectifier un fait. L'on a semblé dire que Lopez était évêque lorsqu'il soutint la mission.

Le P. Lopez, Dominicain, ordonné prêtre à Manille vers 1664, ne fut nommé évêque que vers 1675, et sacré à Canton en 1685 (lettre autographe du P. Tissannier, du 4 novembre 1685). Il ne faut pas oublier que, si le P. Lopez soutint la mission au temps de l'épreuve, ce fut le P. Verbiest qui fit cesser la persécution, lorsqu'il obtint de Kang-hi, dont il avait gagné les bonnes grâces, le rappel des missionnaires. La première année de leur retour, en 1771, il se convertit 20,000 Chinois infidèles.

qui me donnera de les voir croître en nombre, en sainteté, en dévouement et en succès glorieux pour l'honneur de Jésus-Christ et le salut des âmes ?

Poissé-je moi-même, à la suite de tous les vrais ministres du Seigneur, prendre à jamais pour règle de mes sentiments et de mes actions ces belles paroles de l'héroïque saint Vincent de Paul : « Je ne me croirais pas chrétien si je ne tâchais de participer à l'*utinam* « *omnes prophetarent* de saint Paul (*sic*). Hélas ! la campagne est si « grande ! Il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer ; *tous* « les ecclésiastiques ne suffiraient pas, avec *tous* les religieux, pour « subvenir à ce malheur ! Faudrait-il que nous fussions si misérables « d'envier que d'autres s'appliquassent au secours de ces pauvres « âmes qui se vont incessamment perdant ? Oh ! certes, ce serait être « coupable de l'accomplissement de la mission de *Jésus-Christ sur la* « *terre.* » (Lettre manuscrite.)

J. BERTRAND,

Missionnaire du Maduré.

CONTROLEURS GENERAUX

ET MINISTRES DES FINANCES.

IV¹

CLAUDE LE PELETIER.

(1683-1689.)

I

Celui de tous les ministres de Louis XIV qui a, sans contredit, le plus contribué à la splendeur et à la popularité de son règne, Jean-Baptiste Colbert, était mort le 6 septembre 1683. Si, à cette époque, les jours de son ancienne faveur étaient passés, du moins sa vie s'était-elle achevée au faite des honneurs et des emplois, ce qui, avant lui, n'était arrivé, selon la remarque de ses contemporains, à aucun surintendant des finances, tant l'obligation de pourvoir aux besoins de l'Etat et les mécontentements qui en résultent d'ordinaire s'accordent mal avec la stabilité des ministres! Malgré les cris de joie avec lesquels des esprits égarés l'avaient accueillie, cette mort, de laquelle date la période décroissante du règne de Louis XIV, fut, on peut le dire, un malheur public. Deux fois, dans l'espace de vingt-deux ans, Colbert avait relevé, d'une manière inespérée, la fortune de la France. La première fois, en 1661, après les déprédations du car-

¹ *Le Correspondant* a déjà publié les biographies de Sully, Fouquet et Colbert. Celle dont nous donnons aujourd'hui la première partie est extraite d'un travail plus considérable que l'auteur se propose de publier ultérieurement en un volume qui aura pour titre : *Le Gouvernement de Louis XIV, l'administration, les finances et le commerce, de 1683 à 1689, études historiques, accompagnées de lettres, mémoires, documents inédits, et faisant suite à l'Histoire de la vie et de l'administration de Colbert.*

dinal Mazarin et de Fouquet, le successeur du surintendant avait, il est vrai, rétabli l'ordre par l'arbitraire et la violence, dépouillant les rentiers sur des arrêts de la Chambre de justice, véritable cour prévôtale organisée par lui, et qui avait aussi pour mission de faire rendre gorge aux financiers du temps, dont les taxes ne s'élevèrent pas à moins de 110 millions. En même temps, il faisait annuler des aliénations onéreuses au domaine, réadjudgeait les fermes et les octrois qu'il estimait livrés à vil prix, et révoquait un grand nombre d'anciennes lettres de noblesse achetées pour échapper à l'impôt. Plus tard, en 1679, la guerre de six ans, à laquelle le traité de Nimègue mit enfin un terme, ayant de nouveau profondément altéré l'équilibre du budget de l'Etat, Colbert, éclairé par l'expérience, avait adopté, pour ramener l'ordre dans les finances publiques, un plan d'une régularité irréprochable. Une création de rentes à 5 pour 100 ayant été très-recherchée à cause de la sécurité qu'inspirait le retour de la paix, il déclara obligatoire, par rang d'émission, avec un délai de rigueur, le remboursement de celles qui avaient été créées pendant la guerre à un taux plus élevé, et réalisa ainsi, paisiblement et sans secousse, de 1679 à 1683, une économie annuelle de 2 millions.

Le résultat de ces mesures dispense d'en faire l'éloge.

En 1661, Colbert avait trouvé les impôts à 84 millions; en 1683, malgré une réduction de 22 millions sur les tailles, et grâce à l'augmentation successive des taxes de consommation pesant sur tous, l'impôt s'élevait à 112 millions, qui, déduction faite de 15 millions pour gages d'emplois, et de 8 millions montant de la dette publique constituée, donnaient un revenu net de 89 millions.

A la vérité, les dépenses ordinaires atteignaient 96 millions, et la dette flottante s'élevait à 38 millions en dépôt dans une *Caisse des emprunts*, à 5 pour 100 d'intérêt, et remboursables à bureau ouvert. Il en résultait, comme on disait alors, une *anticipation* de 7 millions; mais, avec le système de remboursements et d'économie pratiqué depuis la paix par Colbert, il est évident que l'équilibre qu'il avait introduit dans le budget, antérieurement à la guerre de 1672, n'aurait pas tardé à y être rétabli.

Pourquoi faut-il que ce ministre, dont l'administration est digne encore de servir de modèle sous tant de rapports, ait imposé mille gênes à l'industrie par les corporations et par de minutieux règlements, à l'agriculture par l'interdiction presque constante du com-

merce des grains, au développement des relations commerciales de la France avec la Hollande et l'Angleterre, par l'augmentation exagérée de certains articles du tarif? Cependant, envisagée dans son ensemble, cette administration étonne par la multitude des objets sur lesquels elle s'est portée et par la grandeur des résultats. Le cardinal de Richelieu avait fortifié le gouvernement politique par le principe d'autorité; mais ce salutaire principe avait reçu, pendant les troubles de la Fronde, les plus déplorables atteintes. En le relevant, de concert avec Louis XIV, dont ce soin fut une des préoccupations principales, Colbert contribua à l'exagérer, comme il arrive à la suite de toutes les réactions, et il eut le tort de l'appliquer d'une manière beaucoup trop absolue au gouvernement des intérêts matériels et privés, qui ont plus besoin de liberté que de protection. Mais ces erreurs, par quelle passion pour les intérêts du peuple, par quelle ardeur pour la gloire et la prospérité de la France ne furent-elles pas rachetées? Il manque en outre à Colbert d'avoir courageusement résigné le pouvoir lorsque des guerres ruineuses et inutiles, à son avis, l'entraînèrent dans des expédients qu'il réprouvait. Enfin, que ne peut-on le louer encore, bien que sa probité n'ait jamais été sérieusement soupçonnée, d'avoir, au lieu de 10 millions qu'il amassa, légué à sa famille et à la France l'exemple d'une modeste fortune et d'un noble désintéressement? Un pareil caractère eût, il est vrai, touché à la perfection, et, par malheur, la faiblesse humaine perd rarement tous ses droits.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait de pourvoir aux emplois que Colbert avait remplis. Au moment de sa mort, ce ministre était secrétaire d'Etat, et il avait, outre les attributions spéciales attachés à cette charge, l'administration de la marine, le contrôle général des finances et la surintendance des bâtiments. En 1672, le marquis de Seignelay, son fils aîné, avait obtenu du roi la survivance à la charge de secrétaire d'Etat, avec l'administration de la marine qu'il dirigeait, dans les derniers temps, sous la surveillance assidue de Colbert. Dans une lettre écrite à un de ses amis, le 10 septembre 1683, quatre jours après la mort de ce ministre, M^{me} de Maintenon annonçait que Seignelay avait voulu obtenir tous les emplois de son père, mais qu'il n'en avait eu aucun. « Il a de l'esprit, ajoutait M^{me} de « Maintenon, mais peu de conduite. Ses plaisirs passent toujours de-
« vant ses devoirs. Il a si fort exagéré les qualités et les services de

« son père qu'il a convaincu tout le monde qu'il n'était ni digne ni capable de le remplacer ¹. » D'ailleurs, l'importance qu'avaient donnée à Colbert ses grandes fonctions était telle, qu'au témoignage même de M^{me} de Maintenon on lui avait supposé, quoique sans motifs, *des desseins pernicieux*. Peu favorablement disposé, on peut en juger d'après ce qui précède, pour le marquis de Seignelay, Louis XIV se contenta de lui laisser la charge de secrétaire d'Etat et la marine, qu'il n'aurait pu lui retirer sans un grand éclat. En même temps, il donna au marquis de Louvois une nouvelle marque de faveur en l'autorisant à acheter de la famille Colbert la charge de surintendant des bâtiments. Il ne restait donc plus qu'à nommer à celle de contrôleur général.

Ce que le roi voulait avant tout, et tel était aussi le secret désir de Louvois, c'était un contrôleur général qui, sans chercher à influencer sur la marche générale des affaires, se bornât à faire rentrer au Trésor les fonds nécessaires au service de l'État, et qui s'abstînt de toutes représentations sur les dépenses qu'occasionnaient les bâtiments et les armées. Louis XIV avait trop souffert, sous ce rapport, de l'humeur de Colbert, les embarras que lui avait causés l'opposition faite par ce ministre à quelques-uns de ses plans et à ceux du secrétaire d'Etat de la guerre, la jalousie incessante qui en était résultée entre ce dernier et le contrôleur général, étaient des faits trop récents, et il avait eu d'ailleurs trop de peine, depuis quelques années, à maintenir l'harmonie dans son conseil, pour s'exposer à y introduire jamais un nouvel élément de lutte. Ce qu'il fallait donc, c'était, sous le nom de contrôleur général, un premier commis des finances, honnête, zélé, complaisant, disposé à prendre dans sa partie toutes les mesures que commanderait la situation; enfin, ce que, sous le cardinal de Richelieu, on appelait un *sous-ministre*. Louis XIV avait, à ce qu'il paraît, eu d'abord en vue trois candidats : c'étaient de Harlay, procureur général; Gourville, l'ancien complaisant de Fouquet, compromis avec lui, condamné à mort par contumace, mais rentré depuis en grâce, à la suite de négociations où il avait rendu des services, et fort bien en cour depuis quelques années; enfin, Claude Le Peletier, ancien prévôt des marchands, qui s'était acquis dans

¹ *Lettres de Madame de Maintenon*. Lettre à M^{me} de Saint-Géran, t. II, p. 388.

cette charge la réputation d'un homme intègre, juste, bienveillant, et qui avait surtout pour lui d'être parent du chancelier Le Tellier et de Louvois ¹.

Achille de Harlay, troisième du nom, était alors procureur général au Parlement de Paris. Son nom, des plus illustres dans la magistrature, sa haute position, une instruction vaste et solide, lui donnaient beaucoup d'influence sur le Parlement, où la vigueur de ses réprimandes était redoutée, et, par suite, un grand crédit auprès de Louis XIV. Il avait en outre rendu un service très-apprécié, mais funeste, en facilitant, au moyen d'un précédent qui passa d'abord inaperçu, la légitimation des enfants adultérins du roi. Le duc de Saint-Simon, qui ne l'a pas flatté, pour ce motif, le représente avec des yeux perçants, pleins de feu, qui ne regardaient qu'à demi, mais qui, « fixés sur un client ou sur un magistrat, étaient pour le faire « rentrer en terre. » On savait, en outre, et c'était un titre de plus aux yeux du roi, qu'il était sans pitié pour les fripons, quel que fût leur rang. Mais, d'un autre côté, le procureur général avait en lui-même, comme il arrive souvent, son plus redoutable ennemi. C'était un esprit railleur, mordant, et l'on colportait de lui des pointes, des mots piquants qui lui attiraient des ennemis, le faisaient craindre et nuisaient à sa considération. Humble et obséquieux à la cour, on lui reprochait des formes bizarres et absolues dans les relations ordinaires. Enfin, il était d'un caractère hardi, entreprenant, ambitieux, et, par suite, toujours fort redouté des ministres, qui craignaient, s'il était une fois appelé au conseil, qu'il n'y voulût être le maître et exercer la même autorité que dans le Parlement. Cette disposition d'esprit fut sans doute habilement exploitée auprès de Louis XIV, à peine délivré des soucis que venait de lui causer la rivalité de Colbert et de Louvois. Quoiqu'il en soit des motifs qui amenèrent cette détermination, le procureur général, que le roi avait déjà refusé de nommer chancelier en 1677, à la mort de M. d'Aligre, échoua cette fois encore dans ses prétentions à la position de contrôleur général ².

¹ *Mémoires de Gourville*, collection Petitot, t. LII, p. 490. — Dans ses *Particularités sur les ministres des finances*, M. de Monthyon cite encore, sans indiquer d'après quelle autorité, Desmaretz, neveu de Colbert; mais on verra plus loin qu'il ne put pas être sérieusement question de lui en ce moment, et pour quels motifs.

² *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. I^{er}, p. 167. — *Biographie univers.*

On connaît Gourville par ses mémoires si curieux par leur franchise et qui donnent la plus juste idée des mœurs de son temps. Gourville, dit Saint-Simon, avait d'abord été *domestique* de M. de La Rochefoucauld, c'est-à-dire, d'après la signification que cette expression avait alors, attaché à sa personne en qualité d'intendant, comme Colbert l'avait été autrefois à Mazarin, ce qui lui valait, de la part de Fouquet, dans ses accès de désespoir, la même qualification. Doué d'une audace peu commune et fertile en expédients, habile, s'il en fût, à faire naître les occasions de se pousser et à les mettre à profit, Gourville avait, pendant les troubles de la Fronde, rendu de tels services au parti des princes, qu'une nuit caché dans Paris, où il s'était introduit au risque d'un péril imminent, il avait pu voir lui-même, attaché à un poteau, un arrêt par lequel le cardinal Mazarin l'avait fait condamner à la peine de mort. Plus tard, il se rallia à propos, obtint, des premiers, les bonnes grâces du cardinal, si enclin, comme on sait, à pardonner aux habiles et aux heureux, devint l'ami intime, le familier de Fouquet, participa aux opérations que favorisait le surintendant, et, suivant sa naïve expression, *profita beaucoup*. Entraîné par Fouquet dans sa chute, après lui avoir donné, mais en vain, de prudents avis que l'événement justifia bientôt, il prévint l'orage, passa à l'étranger en même temps que le célèbre Vatel, alors attaché au surintendant, et fut une seconde fois condamné à mort et à la confiscation de ses biens, jusqu'à concurrence de 600,000 livres. Pendant que la Chambre de justice instruisait son procès, Gourville voyageait magnifiquement en Angleterre, où les plus grands seigneurs auraient, dit-il, vainement cherché à le retenir, passait en Belgique, pour être plus près de la France, s'y mêlait activement de diplomatie, et faisait si bien que, quelques années plus tard, il revenait à Paris plus en faveur que jamais, même auprès de Colbert, qui l'admit dans son intimité. Un esprit juste et fin, un sens très-droit, des amis considérables dans toutes les positions, en firent de nouveau un personnage en crédit. Il était pourtant, s'il faut en croire le duc de Saint-Simon, qui le juge d'ailleurs avec bienveillance, « d'un caractère naturellement assez brutal ; mais il ne se méconnut jamais, quoique mêlé « toute sa vie avec la plus illustre compagnie. » Enfin, « le roi lui-même, dit Saint-Simon, le traitait avec distinction. » Son aptitude reconnue pour les affaires de finances fut cause qu'on aurait songé à lui et qu'il aurait été désigné, si l'on doit s'en rapporter à son propre

témoignage, au nombre de ceux qui aspiraient à cette partie de la succession de Colbert.

Les mémoires de Gourville contiennent même à ce sujet une singulière anecdote. D'après sa version, que personne n'a d'ailleurs jamais appuyée ni infirmée, un de ses amis, le duc de Créqui, avait trouvé le moyen d'assister, quoique invisible, à la séance du conseil où Louis XIV fit connaître son choix. Ce jour-là, Gourville vit entrer chez lui le duc de Créqui. Il était rayonnant et lui apprit en toute hâte que, sur l'éloge pompeux que le chancelier venait de faire de lui, le roi l'avait agréé en remplacement de Colbert. Le duc de Créqui demandait, en raison de cette heureuse nouvelle, la faveur du nouveau contrôleur général, qui, sans doute, la lui promit de bon cœur. L'anecdote est-elle vraie ? Il est au moins permis d'en douter. Ce qui est certain, c'est que, dans tous les cas, le duc de Créqui n'avait surpris que le commencement de la conversation de Louis XIV et du chancelier. D'après celui-ci, le roi lui avait dit, quelques jours après la mort de Colbert, qu'il avait envie de donner les finances à Claude Le Peletier, mais qu'auparavant il voulait avoir son avis.

« Sire, aurait répondu Le Tellier, Votre Majesté ne doit pas me croire ; le père de M. Le Peletier a été mon tuteur, et j'ai toujours regardé ses enfants comme les miens.

— N'importe, dit le roi, dites-moi ce que vous en pensez.

— Sire, j'obéis. M. Le Peletier est homme de bien et d'honneur, fort appliqué ; mais je ne le crois pas propre aux finances : il n'est pas assez dur.

— *Comment !* reprit le roi, *je ne veux point qu'on soit dur à mon peuple ; et, puisqu'il est fidèle et appliqué, je le fais contrôleur général¹.* »

Ainsi, tout en se débarrassant de deux concurrents qui auraient sans doute diminué plus ou moins son influence et celle de son fils, le chancelier avait, en blâmant dans Le Peletier, avec une adresse consommée, des dispositions qui devaient naturellement passer aux yeux de Louis XIV pour une qualité essentielle, désigné à son choix un homme qui, tant par les liens de la parenté et de la reconnaissance

¹ *Mémoires de Gourville*, loc. cit. — *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. IV, p. 19 ; *Mémoires de l'abbé de Choisy*, liv. IV.

que par la bienveillance de son caractère, ne pouvait qu'ajouter à la prépondérance que Louvois avait déjà dans le conseil !¹

II

On vient de voir comment les choses s'étaient passées pour la nomination du nouveau contrôleur général, et quelle avait été, dans cette circonstance, la tactique du chancelier Le Tellier. D'une circonspection extrême, aussi habile que prudent, insinuant, mesuré, sentencieux, Michel Le Tellier, autrefois intendant (de province en Piémont, où Mazarin l'avait remarqué, avait été nommé successivement secrétaire d'Etat de la guerre, ministre d'Etat, puis chancelier en 1677, à la mort du chancelier d'Aligre. Il était alors âgé de quatre-vingts ans, et devait la faveur non interrompue dont il jouissait depuis quarante ans à la sagesse qu'il eut toujours de ne jamais prétendre au premier rang. Il avait une physionomie agréable, les yeux brillants, le teint vif, un sourire spirituel, tous les dehors d'un homme bienveillant, bien qu'il passât pour un ennemi dangereux et d'autant plus à craindre qu'il était porté à la rancune, vindicatif, et frappait en secret. On lui reprochait d'avoir dit, pendant les lenteurs du procès de Fouquet, que, « pour avoir voulu faire la corde trop grosse, on ne pourrait plus la serrer assez pour l'étrangler. » A à ce sujet, Turenne, dont les sympathies étaient pour le surintendant, sans doute à cause de la passion de ses juges, avait indiqué la différence qui existait entre les caractères si opposés de Colbert et de Le Tellier, en disant que « l'un avait plus d'envie qu'il fût pendu, l'autre plus de peur qu'il ne le fût pas. » Plus propre, par la nature de son esprit, à traiter les affaires secondaires qu'à remplir les grandes charges où il était parvenu et s'était maintenu, principalement à cause de sa fidélité absolue à Mazarin, de sa discrétion, de sa réserve, maître de ses passions, qui ne le compromirent jamais, entreprenant, malgré tous les semblants de la modération, ferme, persévérant dans ses projets, il désirait surtout alors, à raison de son âge avancé

¹ On fit à cette occasion le jeu de mots suivant, que je donne pour ce qu'il vaut. Le Tellier avait dans ses armes trois lézards et Colbert une couleuvre. Cela fit dire que « le lézard avait écorché la couleuvre, et que la peau en était chez Le Peletier. » *Biblioth. royale, mss. Recueil Maurepas, t. IV, p. 256.* Note d'une épitaphe de Colbert.

et de ses sentiments, que la question religieuse du moment, celle de la révocation de l'édit de Nantes, fût définitivement résolue, n'ayant, disait-il, plus qu'un désir, celui de ne pas mourir avant d'en avoir scellé l'arrêt⁴.

Les raisons pour lesquelles le vieux chancelier attachait une si grande importance à la révocation de cet édit célèbre agissaient beaucoup moins vivement, suivant toutes les apparences, sur l'esprit de Louvois. Envisageant plutôt le côté politique de la mesure, celui-ci devait être principalement préoccupé de l'unité qu'elle donnerait au royaume, et de la force qui en résulterait infailliblement pour le roi dans les luttes qu'il aurait sans doute à soutenir encore contre des puissances, dont la plupart, telles que l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande, étaient engagées dans les mêmes croyances que les dissidents de France. Le marquis de Louvois était né en 1641, et il avait alors quarante-deux ans. En 1666, son père lui avait, avec l'agrément du roi, remis le département de la guerre. Depuis cette époque jusqu'en 1688, la faveur de Louvois alla toujours en augmentant, et elle était devenue sans bornes, notamment à partir de la mort de Colbert. Sans être investi du titre de premier ministre, si antipathique à Louis XIV, on peut dire qu'il eut véritablement, pendant quelques années, la principale autorité. Fier, hautain, absolu, mais intègre et juste, Louvois traita les grands seigneurs de l'armée comme Richelieu avait traité ceux qui vivaient sur les marches du trône et Colbert ceux de la finance. Qui ne se souvient de sa conversation avec un Nogaret, conversation si admirablement dialoguée par M^{me} de Sévigné? « Monsieur, dit Louvois, votre compagnie est en mauvais état. — Monsieur, je ne le savais pas. — Il faut le savoir; l'avez-vous vue? — Non, monsieur. — Il faudrait l'avoir vue, monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné; il faut prendre un parti, monsieur: ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir, quand on est officier. » En même temps, Louvois soumettait l'avancement à des règles, et posait des limites à l'impatience des

⁴ *Abrégé chronologique* du président Hénault, année 1643; *Portrait de Michel Le Tellier*, gravé par Nanteuil; *Mémoires de l'abbé de Choisy*, liv. II, IV et IX. *Oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur messire Michel Le Tellier, chevalier, chancelier de France*, prononcée dans l'église paroissiale de Saint-Gervais, où il est inhumé, le 25 janvier 1686, par Bossuet; *Mémoires de Gourville*.

protégés, en établissant ce fameux *ordre du tableau*, qui, avec la qualification de *Monseigneur*, qu'il exigea de tous ses subordonnés, même les plus titrés, a si vivement indisposé contre lui Saint-Simon, le plus susceptible, on pourrait même dire, à cause de l'importance outrée qu'il attache aux questions de naissance, d'étiquette et de préséance, le moins raisonnable de tous les ducs. Louvois souffrait cependant, et c'est ce qui aigrit surtout Saint-Simon, que les derniers maîtres des requêtes l'appelassent *Monsieur*¹. Un jour, un solliciteur lui demandait humblement une grâce en l'appelant *Sa Grandeur*. « Vous voulez dire *Ma Grosseur*, » répliqua vivement le ministre, que les satiriques du temps appellent, en effet, *le gros Louvois*. Bienveillant, généreux pour ceux qu'il prenait en affection, il les poussait, les soutenait puissamment ; mais ils avaient en lui leur plus sévère censeur. D'une activité redoutable, courant d'une frontière à l'autre, surprenant les généraux et les fournisseurs au moment où ils le croyaient bien loin, infatigable au travail, il faisait, comme Colbert, le tourment de ses commis. Un de ceux-ci, qu'il interrogeait un jour sur sa position, lui rappela qu'il devait à ses bontés une place de 6,000 livres, mais qu'il n'en était pas plus heureux pour cela. « Comment ? dit Louvois. — Oui, répliqua le commis, vous voulez que nous soyons au travail de cinq heures du matin à onze heures du soir ; de la sorte, nous ne pouvons dépenser 200 francs. — Vous vous reposez quand vous serez vieux, » répondit Louvois en riant. Il est aisé de comprendre ce que le remplacement de Colbert par Le Peletier, depuis longtemps dévoué à Le Tellier, son protecteur, ajoutait de force à la position de Louvois, position d'autant plus redoutable que M^{me} de Maintenon faisait en ce moment cause commune avec lui contre les Colbert².

¹ La même question s'était présentée pour Colbert. En 1682, une députation des états généraux de Bourgogne lui fit une visite. Un M. de Quincey était chargé de lui adresser un compliment. « Il lui parla de la manière qu'il ne luy dict ny monsieur, ny monseigneur, ou le dict si bas qu'il ne l'ouït pas. » *Voyages d'honneur*, archives de la Côte-d'Or. *Une Province sous Louis XIV*, par M. Alexandre Thomas, p. 203, note.

² *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. V, p. 66 et suiv. ; t. XIII, p. 29 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de Louvois*, 1 vol. in-12, *passim*. — C'est plutôt une apologie qu'une appréciation de l'administration de Louvois. Elle est attribuée à M. de Chamlay, ami intime de Louvois et de

Ceux-ci occupaient toutefois, dans le ministère même, deux postes importants. Le marquis de Seignelay était, comme on sait, chargé du département de la marine, et Colbert de Croissy, son oncle et frère de l'ancien contrôleur général, avait les affaires étrangères. En outre, l'alliance des trois filles de Colbert avec les Saint-Aignan, les Chevreuse et les Mortemart, constituait pour les membres de toutes ces familles un faisceau d'appuis considérable. Enfin, la plupart des hauts emplois dans toutes les parties de l'administration avaient été, pendant près de vingt ans, donnés par Colbert à des hommes dont quelques-uns conservaient sans doute pour les siens des sentiments de reconnaissance et d'attachement. Mais, d'un côté, le souvenir de la domination longtemps exercée par Colbert, et si impatiemment supportée dans les derniers temps, pesait sur sa famille ; de l'autre, le marquis de Seignelay n'avait ni la consistance, ni l'ampleur de caractère, ni l'ardeur pour le travail qui, indépendamment d'une foule d'autres qualités, avaient fait le crédit de son père et de Louvois. Des documents de l'époque le représentent comme étalant une grande magnificence dans ses vêtements et dans sa manière de vivre ; on lui reprochait, en outre, de masquer une conduite licencieuse sous les dehors d'une fausse dévotion, et la vérité est qu'il succomba, très-jeune encore, à l'excès des plaisirs. Enfin, il ne vivait pas dans la meilleure intelligence avec son oncle Colbert de Croissy, qui lui sut pendant longtemps très-mauvais gré, dit un chroniqueur contemporain, de l'avoir devancé pour apprendre au roi une nouvelle attendue de Rome avec impatience et relative à Saint-Cyr. Or, c'était là un procédé, sinon perfide, du moins très-compromettant ; car Colbert de Croissy savait mieux que personne, pour en avoir eu tout le profit, que la disgrâce d'Arnauld de Pomponne, son prédécesseur, avait eu

sa famille. — *Lettres de Madame de Sévigné ; Recueil Maurepas*, Biblioth. royale. Mss., t. VI, p. 263. — *Biographie universelle*, art. *Louvois*. — On voit en outre dans les *Mémoires du marquis de Sourches* que, le roi s'étant fait opérer de la fistule le 18 novembre 1686, M^{me} de Maintenon et Louvois assistèrent seuls à l'opération, dont le jour avait été soigneusement caché. Pendant tout le temps qu'elle dura, Louvois tint la main de Louis XIV ; M^{me} de Maintenon était près de la cheminée. Le marquis de Sourches ajoute que ce fut là un cruel sujet de jalousie pour le marquis de Seignelay, toute la cour ayant vu dans cette occasion « que le roi « n'avait voulu avoir auprès de lui que ses deux amis, qui étaient M^{me} de « Maintenon et M. de Louvois. »

pour prétexte un retard dans la remise au roi de quelques dépêches concernant le mariage du dauphin ⁴.

Telle était la composition du ministère lorsque Le Peletier fut admis à en faire partie. « C'était, dit Saint-Simon, qui l'avait connu, un homme fort sage et fort modéré, fort doux et obligeant, très-modeste et d'une conscience timorée; d'ailleurs, fort pédant et fort court de génie. » Arrière-petit-fils du fameux Pierre Pithou, dont il a écrit la vie en latin, Le Peletier avait été nommé conseiller du Parlement à vingt et un ans, et dix ans après président de chambre. Vers la même époque, Gaston, duc d'Orléans, le chargea de la tutèle de ses enfants. La prudence et l'intégrité dont Le Peletier donna des preuves dans ces diverses fonctions, l'appui qu'elles lui avaient valu, et sans doute aussi celui de Michel Le Tellier, son parent, lui firent confier, en 1668, celle de prévôt des marchands, qu'il remplit pendant huit ans. Le

⁴ *Mémoires du marquis de Sourches*, septembre 1686. — *Recueil Mauvras*, chanson sur le marquis de Seignelay, commençant par ces vers :

Seignelay vêtu de velours,
Chargé de pierreries, etc.

Mémoires de l'abbé de Choisy. — On lit dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 458; *Mémoires historiques*, au sujet de la disgrâce de Pomponne : « J'ai souffert pendant plusieurs années de sa faiblesse, de son opiniâtreté, de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables. « Enfin, il a fallu que je lui ordonnasse de se retirer, parce que tout ce qui passoit par lui perdoit de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. » C'est au lecteur à juger de la véracité de ce langage. Il importe toutefois de rappeler que, quelques années après cette disgrâce, Louis XIV vit fréquemment Pomponne en secret (*Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 356 et suiv.), et qu'à la mort de Louvois il le nomma ministre d'Etat, le pria de vivre en bonne intelligence avec Colbert de Croissy, par qui il l'avait remplacé, et ménagea, quelque temps après, une alliance entre la fille de Pomponne et le fils de Colbert de Croissy, qui succéda lui-même à son père, sous le nom de marquis de Torcy, comme ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et que le vieux Arnauld de Pomponne guida et conseilla jusqu'en 1699, époque de sa mort.

Il est donc probable que les *Mémoires historiques*, dont j'ai extrait la citation qui précède, ont été écrits ou dictés par Louis XIV peu après la disgrâce de Pomponne, c'est-à-dire vers 1680.

Peletier signala son administration par des améliorations de plus d'un genre. Il recula les bornes de la ville, fit faire à l'intérieur de nombreuses plantations d'arbres, relia par une voie continue les portes Saint-Antoine et Saint-Honoré, augmenta le nombre des fontaines, et fit construire sur la Seine un quai d'abord appelé de rive neuve, et qui a depuis pris son nom. La charge de prévôt des marchands était alors un acheminement ordinaire à celle de conseiller d'Etat, beaucoup moins active et convenant d'autant mieux à Le Peletier, qui l'obtint en 1676. Il l'occupait depuis sept ans lorsque la mort de Colbert lui valut une nouvelle et plus haute faveur.

D'après un contemporain qui a écrit la vie de Le Peletier en latin, « il n'était pas facile de trouver un homme en même temps ami « éclairé des arts, et qui administrât les finances avec autant de génie « que de fidélité. Après avoir passé en revue tous ceux qui pou- « vaient paraître à la hauteur de ces fonctions, le roi avait porté son « choix sur Le Peletier, qui « non-seulement ne la recherchait pas, « mais qui n'y avait pas même songé. » — Son biographe ajoute que les « circonstances demandaient en effet un homme d'un caractère doux, « de conseils modérés, qui secondât la clémence royale et fit jouir « les peuples des fruits abondants de la paix ¹. »

Si la modestie, la douceur et l'urbanité eussent suffi pour constituer un bon contrôleur général des finances, nul doute que la nomination de Le Peletier n'eût été un excellent choix. En effet, pendant que Louvois affectait des manières roides et hautaines avec les plus puissants personnages de la cour et de l'armée, quelquefois même avec le roi, Le Peletier défendait aux gens même de sa maison de l'appeler *Monseigneur* et souffrait avec peine que les étrangers lui donnassent ce titre ².

¹ *Claudii Peleterii, regni administri, vita; Petri Pithoei, ejus proavi, vita adjuncta, accurante J. Boivin; Paris, 1726, in-4°*, avec un portrait de Le Peletier, peint par Mignard et gravé par Drevet. — « *Ei viro, bonarum artium amico, et rebus gestis claro, similem reperire, qui regias pecunias eadem industria ac fide tractaret, haud sane promptum erat. Rex, circumspectis omnibus quos oneri subeundo pares esse arbitraretur, Peleterium delegit, nec ambientem, nec tale quicquam cogitantem. Et ejusmodi quidem virum tempora illa posebant, qui miti ingenio et lenibus consiliis obsecundaret regis clementiæ, et populos uberiore pacis fructu bearet.* »

² « *Dominum se appellari a domesticis vetuit, ab extraneis ægre tulit.* » (*Claudii Peleterii vita.*)

Une lettre de M^{me} de Maintenon à son frère, du 28 septembre 1683, c'est-à-dire vingt jours après la nomination du nouveau ministre, confirme ces détails : « Voici la réponse de M. Le Peletier, qui vous ren-
« voie votre lettre à cause du Monseigneur, qu'il ne veut recevoir de
« personne. Il montre une sagesse et une modération admirables, et
« tout le monde est ravi de le voir où il est ; jamais choix n'a été plus
« approuvé : nous verrons si la prospérité le gâtera ¹. » Renvoyer une
lettre à cause du Monseigneur ! N'était-ce pas pousser la modestie
jusqu'à la puérité ? Le Peletier répétait souvent, en plaisantant, qu'il
avait bien de la peine à faire le grand seigneur. En même temps, il
se montrait peu accessible aux recommandations, et comme un de
ses amis lui demandait un jour quels étaient donc ceux qu'il fallait lui
recommander : « Les pauvres, » répondit-il. Le Peletier poussa même
la singularité beaucoup plus loin. Veuf d'une femme qu'il avait ten-
drement aimée, il sut se garantir de toute familiarité avec les dames
de la cour, n'en invita jamais aucune à sa table, et vécut dans un éloi-
gnement absolu de toutes les distractions mondaines ². Il était d'ail-
leurs plein de bienveillance et d'aménité, recevant d'un air affable et
écoutant avec patience tout ceux qui avaient affaire à lui.

Mais quelque louables que fussent ces qualités, elles n'étaient que
secondaires. Or, Le Peletier n'en avait guère d'autres, et les gens un
peu clairvoyants ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il était, comme
a dit Saint-Simon, fort court de génie. Peu fait aux ruses des finan-
ciers, timide, méfiant, il s'entourait volontiers d'avis qui ne faisaient
souvent qu'ajouter à son indécision. « J'y allais ordinairement aux
« heures où il ne donnait point audience, raconte Gourville, et sou-
« vent il commençait par me dire : Parlons un peu de nos affaires. »
« On l'accusait de n'être pas fort habile, » dit l'abbé de Choisy. Il est
inutile d'ajouter que, sous ce rapport, les satires et les libelles des
contemporains ne l'ont pas épargné ³. N'oublions pas, d'après Saint-
Simon, un mot qu'il trouve *admirable*, et qui est, en effet, très-pi-

¹ *Lettres de Madame de Maintenon*, t. I.

² « Nulla cum aulicis mulieribus familiaritas, quas ad cœnam numquam
vocavit ; atque hic tunc fuit fructus viduitatis, quod, per uxorem, non da-
retur ad se feminis accessus. » (*C. Peletierii vita.*)

³ *Mémoires de Gourville*, collection Petitot, t. LII, p. 495. — *Mémoires
de l'abbé de Choisy*, liv. IV. — *Recueil Maurepas*, t. VI, *passim*.

quant. Il y avait, un matin, conseil des finances à Versailles, chez le vieux maréchal de Villeroy qui en était le chef; comme Le Peletier se faisait attendre, on envoya chez lui un exprès. Un instant après, celui-ci vint dire au maréchal qu'apparemment le contrôleur général avait oublié le conseil et qu'il était allé courre le lièvre. « Par..... ré-
« pondit le maréchal en colère, avec son ton de fausset, nous avons
« vu M. Colbert qui n'en courait pas tant et qui en prenait davantage. »

On rit, et le conseil commença ¹.

III

Naturellement, les grandes ambitions et les principales intrigues s'agitaient alors autour du seul pouvoir qui, depuis l'humiliation des parlements, était, en France, la source de toute élévation et de toute faveur, le pouvoir royal.

En 1683, l'année où il perdit la reine et Colbert, et qui fut en quelque sorte le point de départ d'un nouveau règne, Louis XIV avait quarante-cinq ans. La situation de la France était à cette époque, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, prospère et brillante. Les dernières années de l'administration de Colbert venaient de réparer une partie du mal qu'avaient fait au peuple l'augmentation des impôts, la ruine de l'agriculture et la cessation du commerce, suite fatale de six ans de guerre. Un cabinet animé de vues pacifiques aurait certainement arrangé à l'amiable les questions litigieuses que le traité de Nimègue avait pu soulever. D'un autre côté, la guerre avec l'Espagne aurait manqué de prétexte sans la manie des agrandissements dont Louis XIV était possédé, et qui le portait à s'étendre sans cesse vers la Flandre, autant, du reste, pour faire la conquête de quelques villes, que pour inquiéter, par son voisinage, la Hollande, cette fière république de marchands enrichis, objet constant, pendant tout ce règne, de la jalousie du gouvernement français. Mais le moyen de résister à ces déplorables tendances? Colbert laissait une marine formidable, que Duquesne venait d'exercer glorieusement en bombardant Alger, dont Tourville obtint bientôt la soumission; sous la direction de Vauban, les frontières se couvraient de places fortes savamment combinées, et les finances, cet embarras ordinaire des gouvernements belliqueux,

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 49.

se trouvaient dans une situation relativement très-satisfaisante. Tandis que la véritable politique de la France eût été de se maintenir dans une ligne de modération d'autant plus honorable que le gouvernement avait précédemment donné des preuves d'une susceptibilité ombrageuse, Louis XIV céda malheureusement à ses instincts, à ceux de Louvois, et, de 1683 à 1713, la France eut à soutenir presque sans relâche une guerre funeste que la révocation de l'édit de Nantes, qui devait être la question capitale du nouveau ministère, compliqua de troubles civils où le gouvernement lui-même fut obligé de pactiser avec l'insurrection.

Peu de princes ont rempli plus consciencieusement et plus assidument que Louis XIV ce qu'il a appelé lui-même le *métier de roi*¹. Voici, au surplus, d'après le marquis de Dangeau, la division de son temps en 1684. Tous les jours, de neuf heures du matin à midi et demi, le roi s'enfermait avec les ministres. A deux heures, après la messe, il allait chez M^{me} de Montespan jusqu'au dîner². Après le dîner, il entrait un instant chez la dauphine, puis se renfermait chez lui pour travailler, ou bien sortait. Le soir, de sept à huit heures, il allait chez M^{me} de Maintenon, en sortait à dix pour souper, retournait chez M^{me} de Montespan, où il restait jusqu'à minuit, rentrait dans son appartement, jouait un instant avec ses chiens, et se couchait habituellement de minuit et demi à une heure du matin. Les jours d'*appartement*³, le roi jouait au billard de sept à neuf heures avec les ducs de Vendôme et de Grammont, le grand-prieur



¹ *Oeuvres de Louis XIV*, t. II, p. 453 ; *Réflexions sur le métier de roi*.

² On annonçait alors le repas du roi de la sorte : « Sire, la viande que Votre Majesté a commandée est prête. » (*Lettres de Madame de Maintenon*, t. V, p. 202, note.)

³ « Le mot d'*appartement* venait de ce que le roi avait commencé à donner des plaisirs dans son grand appartement de Versailles ; et de là on avait donné le nom d'*appartement* aux jours auxquels le roi donnait quelque divertissement chez lui, c'est-à-dire lorsqu'il jouait au billard en public, qu'il y avait bal et musique, et liberté à tout le monde de jouer tel jeu que l'on voulait ; et on disait : « Il y a aujourd'hui appartement. » (*Mémoires secrets et inédits de la cour de France sur la fin du règne de Louis XIV*, par le marquis de Sourches, grand-prévôt de France. 2 vol. in-8°, publiés pour la première fois par M. A. Bernier en 1836. T. I, p. 21. Note du marquis de Sourches.) Ces Mémoires, qui

et M. Chamillard. Il y avait en même temps musique, bal, jeux de cartes, de dés, d'échecs, de trictrac. Après le billard, le roi entrait dans son cabinet avec M^{me} de Maintenon, ou allait chez elle jusqu'au souper ¹.

Quelle que fût la variété de ces occupations, les affaires de l'Etat y tenaient cependant une place importante. Sous ce rapport, la conduite de Louis XIV fut toujours en harmonie avec les instructions qu'il préparait pour ses successeurs. « Dès l'enfance même, « y est-il dit, le seul nom des rois fainéants et des maires du pa- « lais me faisait peine quand on le prononçait en ma présence. » Une autre fois, il précisait mieux sa pensée : « Nul ne partage votre « travail sans avoir un peu de part à votre puissance. N'en laissez à « autrui que ce qu'il vous sera impossible de retenir ; car, quelque « soin que vous puissiez prendre, il vous en échappera toujours bien « plus qu'il ne serait à souhaiter ². » Pendant toute la durée de son règne, une des principales préoccupations des ministres fut donc de n'agir ou de ne paraître agir que par ses ordres, sous son inspiration, et l'on peut se faire une idée de ses principes à son égard, en lisant la réprimande magistrale qu'il adressa un jour à Colbert, coupable d'avoir voulu imposer une opinion qui n'était pas partagée ³. Et ces sentiments d'une obéissance aveugle, absolue, Louis XIV ne les exigeait pas seulement de ses ministres, mais de sa famille. Bien plus, docile à l'impulsion donnée, celle-ci, et la cour à sa suite, avaient poussé leurs démonstrations de soumission et de respect à un point à peine croyable aujourd'hui, et qui dégénérât, on va s'en convaincre, en une espèce de culte assez difficile à caractériser. La citation

n'embrassent que les années 1685 et 1686, sont une espèce de mémorial chronologique dans le genre de celui de Dangeau, quoique beaucoup plus explicite. J'y ai puisé, sur les caractères et la position des principaux personnages de la cour, quelques renseignements peu connus.

¹ Biblioth. royale, mss. *Mémoires complets du marquis de Dangeau*, en 20 vol. in-folio, t. 1^{er}. *Occupations de Louis XIV en 1684*.

² *Oeuvres de Louis XIV*, t. 1^{er}. *Mémoires historiques des années 1661 et 1662*, p. 6 et 150.

³ *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, p. 401. Cette lettre commence ainsi : « Je fus assez maistre de moy avant 1er pour cacher la « peine que j'avois d'entendre un homme que j'ai comblé de bienfais « comme vous me parler de la manière que vous faisiez... »

suivante est textuellement extraite d'un livre en quelque sorte officiel dédié au roi et publié avec approbation.

« *Quand les grandes dames, surtout les princesses du sang, passent dans la chambre du roy, elles font une grande révérence au lit de Sa Majesté* ¹. »

On sait que le duc de La Feuillade avait fait élever à Louis XIV, sur la place des Victoires, une statue en bronze qu'il inaugura, dit l'abbé de Choisy, « avec les mêmes prosternations que les païens faisaient autrefois devant les statues de leurs empereurs. » Ce courtisan voulait en outre que quatre flambeaux brûlassent nuit et jour devant elle ; mais on obtint, non sans peine, qu'ils ne seraient pas allumés le jour. Il annonçait, d'ailleurs, l'intention d'acheter dans l'église des Petits-Pères un caveau que l'on aurait poussé jusque sous la statue, au-dessous de laquelle il se serait fait enterrer. — D'autres érections de statues, qui eurent lieu à la suite dans les provinces, notamment à Poitiers, témoignent de la disposition des représentants de l'autorité à propager cette idée que le roi n'était pas, non-seulement un roi ordinaire, mais un simple mortel. Enfin, le duc de Saint-Simon a prétendu, à ce sujet, qu'il n'aurait tenu qu'à Louis XIV de se *faire adorer*, et il n'y avait peut-être pas loin, en effet, de ces révérences faites devant son lit par les grandes dames et les princesses du sang, à l'adoration de son image, s'il en eût laissé percer le désir ².

Toutefois, dans la région des affaires, il ne suffit pas toujours, même à celui qui commande, de vouloir imposer sa volonté pour être obéi. Si, à côté de lui, se trouvent des natures plus énergiques ou plus intelligentes que la sienne, on peut être sûr que leur influence l'emportera habituellement. Sous Louis XIII, celle du cardinal de Richelieu s'était établie naturellement, franchement, par le double ascendant de la résolution dans le caractère et de la supériorité des vues. Tant que Louis XIV fut entouré de ministres d'une haute portée et que ceux-ci s'appelèrent Mazarin, Colbert, Louvois, il subit successivement leur influence ; car ils eurent en outre, pendant la durée de leur faveur, le talent de lui faire souhaiter les mesures qui entraient dans leur système. Quand ces ministres, ayant disparu, eurent fait place à des hommes d'une valeur tout à fait secondaire,

¹ *L'Etat de la France en 1697*, t. I^{er}, p. 293.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII. — *Mémoires de l'abbé de Choisy*, liv. V.

cette influence cessa d'exister, ou plutôt elle se déplaça pour passer peu à peu, bien que dans une mesure infiniment moindre, à M^{me} de Maintenon ⁴.

Aucune femme n'a jamais eu, sur un aussi grand théâtre, une fortune pareille à celle de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Née en quelque sorte dans la misère, de parents que la nécessité de vivre poussa dans les colonies, longtemps à charge à une tante avare et grondeuse, elle fut par hasard présentée chez un paralytique de tant d'esprit qu'il ne lui restait plus de raison, et à qui de brillants amis persuadèrent, dit le duc de Saint-Simon, de prendre pour femme *cette charmante malheureuse de seize ans*, à laquelle il reconnut plaisamment pour tout bien, outre quatre louis de rente, « deux grands « yeux fort malins, un très-beau corsage, une paire de belles mains « et beaucoup d'esprit. » C'est le sort de toutes les femmes qui recherchent le périlleux honneur d'influer sur les événements de leur pays d'être exposées aux plus odieuses calomnies, ou, si elles ont à regretter quelques faiblesses, d'en être punies par des récriminations qui contrastent avec l'extrême indulgence dont le monde couvre ordinairement ces sortes de fautes. « Je suis sur le théâtre, a dit M^{me} de « Maintenon elle-même ; il faut bien qu'on me siffle ou qu'on m'ap- « plaudisse. » Veuve et sans ressources à vingt-six ans, remarquablement belle, d'une beauté ferme, hardie, mais décente et très-éloignée des airs souverains de M^{me} de Montespan ; pleine de tact et de finesse, possédant à un haut degré ce qu'on appelait alors du *manège*, liée enfin avec ce que Paris comptait de plus brillant et de plus spirituel dans tous les camps, avec Ninon de Lenclos et M^{me} de Sévigné, Françoise d'Aubigné se distinguait elle-même par un esprit délicat, enjoué, et en même temps par beaucoup de mesure, réunion rare et précieuse des dons les plus heureux de la nature. Successivement elle se trouva introduite et puis recherchée dans les plus grandes maisons, à l'hôtel d'Albret, chez les maréchaux d'Harcourt et de Villars, chez le duc de Richelieu. Là elle rencontra M^{me} de Montespan, qui lui confia, vers 1670, la garde des enfants du roi et l'admit dans son intimité. Quinze ans plus tard, après une lutte désespérée, docile enfin aux sollicitations du P. Lachaise, de Bossuet, de son fils lui-même, l'altière favorite dut se résigner à quitter la cour, laissant à sa rivale le champ libre et toute la faveur de Louis XIV, faveur

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 17.

d'abord précédée d'une antipathie à laquelle il n'y a eu de comparable que l'engouement qui lui succéda, pour faire place ensuite à un attachement solide, qu'aucun nuage n'a troublé pendant plus de trente ans ¹.

Les premiers signes apparents de cette haute fortune remontent à 1674, époque où les libéralités du roi permirent à M^{me} de Maintenon d'acheter pour 250,000 livres la terre qui lui donna son nom, le titre de marquise et 10 à 11,000 livres de rente. Instruite, par ses relations de tous les instants avec M^{me} de Montespan, de ce qui plaisait ou déplaisait, destinée, pendant près de dix ans, à réconcilier sans cesse deux cœurs que les liens de l'habitude et de la vanité seuls réunissaient encore, elle gagnait chaque jour le terrain que l'impérieuse et incorrigible maîtresse perdait. Peu à peu, cependant, la gouvernante intime des enfants du roi et de M^{me} de Montespan était devenue un pouvoir avec lequel il fallut compter. Dès 1680 les tendances et les préférences de M^{me} de Maintenon se dessinent nettement. C'était alors le commencement de la grande faveur de Louvois. A cette époque, elle écrivait à son frère d'Aubigné, à ce joueur insatiable et déréglé, qu'elle éloignait d'elle le plus possible, comme un écueil redoutable : « Je parlerai pour vous à M. Colbert, quelque mal satisfaite

¹ *Mémoires du duc de Saint-Simon, passim.* — *Souvenirs de Madame de Caylus.* — *Biographie universelle*, excellent article par M. Monmerqué. — *Lettres de Madame de Maintenon.* — *Mémoires pour servir à l'Histoire de Madame de Maintenon et à celle du siècle passé.* — Les lettres de M^{me} de Maintenon devraient être un des meilleurs commentaires de son caractère et de sa vie. Malheureusement, elles paraissent avoir subi de la part de La Beaumelle, qui en a été l'éditeur, de si graves altérations, et les éditions qui s'en sont succédé présentent de telles différences, qu'on ignore au juste quelle confiance on doit leur accorder. Il serait donc bien à désirer que M. le duc de Noailles publiât bientôt, comme il en a annoncé le projet, une édition complète des œuvres de M^{me} de Maintenon. Quant aux Mémoires de La Beaumelle sur cette femme célèbre, bien qu'ils soient loin de mériter tout le mal qu'en a dit, avec des expressions vraiment dignes des halles, l'irascible et ombrageux vieillard de Ferney, qui ne pardonna jamais à leur auteur d'avoir eu la prétention de refaire le *Siècle de Louis XIV*, comme il avait déjà eu, au surplus, la singulière idée de refaire la *Henriade*, ces Mémoires fourmillent, en effet, d'inexactitudes, et on ne saurait les prendre pour base d'un travail sérieux.

« que je sois de lui. Il en sera plus porté à ne pas me refuser. » Puis, dans d'autres lettres : « Je ne comprends pas M. Colbert ; il vous fait « donc attendre votre argent !... Je vais faire l'impossible pour obtenir de M. Colbert ce que vous désirez ; la paix va le rendre de « meilleure humeur.... Je vois tous les jours M. Colbert, mais il « trouve ce que vous demandez aussi difficile que je le trouve raisonnable. Ainsi, il n'est pas encore défait de moi ¹. » Dans une autre circonstance elle écrivait à M^{me} de Saint-Géran : « M. Colbert ne « pense qu'à ses finances et jamais à la religion. » Quand le grand ministre mourut, M^{me} de Maintenon seconda le démembrement de son héritage ministériel, et Seignelay, « plus occupé de ses plaisirs que de ses devoirs, » n'obtint que la marine, dont il avait la survivance depuis longtemps. Suivant toutes les apparences, M^{me} de Maintenon dut faire alors cause commune avec Le Tellier et Louvois, et la nomination de Le Peletier, dont elle loue la rare modestie et qu'elle consultait pour ses affaires personnelles, eut son assentiment, peut-être même son appui. Plus tard, vers 1685, les dispositions commencèrent à changer. D'un côté, les hauteurs de Louvois s'accroissaient avec ses services ; de l'autre, il déguisait mal sans doute l'impatience que lui causait l'obligation de travailler chez le roi avec M^{me} de Maintenon, et la nécessité de concerter avec elle, s'il faut en croire le duc de Saint-Simon, les nominations aux postes les plus élevés. Dès ce moment, M^{me} de Maintenon dut reconnaître le besoin de donner un contrepois à cette autorité de plus en plus importune, et c'est ce qu'elle fit en tâchant de relever l'importance de Seignelay. Son intimité avec les duchesses de Chevreuse et de Beauvillier, sœurs du jeune ministre, date de cette époque. Mais, en 1683, toute la faveur était à Louvois, et ni Louis XIV ni M^{me} de Maintenon ne songeaient encore à prendre leurs précautions de ce côté ².

¹ Il faut savoir qu'il ne s'agissait de rien moins que de faire donner à d'Aubigné 108,000 livres de pot-de-vin sur une réadjudication des fermes, et que Colbert, tant les instances durent être vives, eut la faiblesse de s'y prêter. Enhardi par le succès, d'Aubigné voulut toucher une partie de la somme d'avance ; mais il parait que cela souffrit quelques difficultés. C'est ce même d'Aubigné qui répondit au maréchal de Vivonne, frère de M^{me} de Montespan, et qui s'étonnait un jour de le voir jouer très-gros jeu : « *C'est que j'ai mon bâton en argent.* »

² *Lettres de Madame de Maintenon à son frère*, des 10 novembre 1674.

Il y avait en même temps à la cour un homme dont l'influence grandissait alors de jour en jour, et qui, s'il n'a pas exercé comme M^{me} de Maintenon une action directe sur la plupart des événements de son temps, a dû cependant participer à bien des décisions importantes : c'était le P. François d'Aix de La Chaise. Petit-neveu du fameux P. Cotton, confesseur de Henri IV, Jésuite comme lui, le P. La Chaise, issu d'un bon gentilhomme du Forez, avait d'abord professé les mathématiques, la physique et les belles-lettres à Lyon, où il se fit connaître et apprécier par l'archevêque Villeroy, qui était en même temps administrateur du diocèse et gouverneur de la province. Depuis Henri IV, les fonctions de confesseur du roi avaient toujours été dévolues à des Jésuites. Le P. La Chaise en fut chargé de 1675 jusqu'en 1709, et, malgré ses instances, le roi ne consentit jamais à l'en exempter. Jamais d'ailleurs ces fonctions ne furent plus importantes. Toutes les semaines, le P. La Chaise tenait avec le roi le conseil de conscience, où se faisait la distribution des bénéfices et des évêchés vacants. La seconde partie du règne de Louis XIV fut en outre troublée par un grand nombre de questions en même temps politiques et religieuses, et sur lesquelles le P. La Chaise était sans nul doute appelé à donner son avis. « D'un esprit médiocre, mais doué « d'un caractère juste, droit, sensé, fort ennemi de la délation, de la « violence et des éclats, ni vindicatif, ni entreprenant, fort Jésuite, « mais sans rage ni servitude, il avait, d'après Saint-Simon, dont le « témoignage ne saurait ici paraître suspect, de l'honneur, de la « probité et de l'humanité. » Le chancelier d'Aguesseau et Voltaire lui-même représentent le P. La Chaise comme un homme doux, modéré, conciliant, ami de la paix. Tous les ans, aux fêtes de Pâques, la faveur de M^{me} de Montespan causait au confesseur du roi quelque *maladie politique*, que les courtisans remarquaient tout bas, et dont la favorite se vengeait par quelque trait d'esprit. Cependant, fâchée peut-être de ce qu'il n'eût pas engagé le roi à déclarer son mariage publiquement, M^{me} de Maintenon le juge sévèrement dans ses lettres. Mais la faveur du P. La Chaise résista à toutes les insinuations, et il put même, dit encore Saint-Simon, « louer en présence « du roi la générosité et le désintéressement de Fénelon. » Il y

3 et 24 juillet 1680, 26 mai et 12 juillet 1684, t. I^{er}. *Lettre à Madame de Saint-Géran*, t. II. — *Mémoires du marquis de Sourches*, novembre 1685.

avait alors, à l'extrémité orientale de Paris, du côté du Faubourg-Saint-Antoine, un vaste enclos d'où l'on dominait toute la ville, mais où le tumulte de la ville n'arrivait pas. Le roi l'acheta, y fit bâtir une habitation, et le donna à son confesseur, qui l'appela Mont-Louis. Là, sur cette montagne où les générations qui disparaissent sont peut-être destinées à se superposer dans la durée des siècles, le P. La Chaise recevait l'élite de la société parisienne, et consacrait ses loisirs à des recherches pour l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dont il fut fait membre honoraire, lors de sa réorganisation : car il aimait la science, les lettres, et se connaissait en antiquités et médailles. Selon toutes les apparences, le P. La Chaise avait, en 1683, les mêmes tendances que M^{me} de Maintenon, que le vieux chancelier, que Le Peletier ; et, dans cet exposé des forces dont disposaient les ministres qui se disputaient la direction supérieure des affaires et la faveur royale, on peut, sans hésiter, le comprendre à cette époque dans le groupe exclusivement dévoué à Louvois ¹.

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 18 et suiv. — *Lettres de Madame de Maintenon à M. de Noailles*, notamment celle du 13 octobre 1708 ; *Mémoires de l'abbé de Choisy*, liv. IV. — L'abbé de Choisy dit, à la vérité, que Louvois, jaloux des entretiens fréquents du P. La Chaise, de Pélisson et de l'archevêque de Paris avec Louis XIV, aurait, pour y mettre un terme, pressé et forcé la révocation de l'édit de Nantes. Ceci me paraît un abus de la disposition qu'ont certains esprits à attribuer toujours de petites causes à tous les grands événements. — Voir aussi, dans la *Biographie universelle* de Michaud, l'article sur le P. La Chaise, article très-impartial et très-modéré, comme tous ceux que ce recueil doit à la plume de M. Villenave. M. Leber cite, dans son savant Catalogue (t. II, p. 338 et 339), plusieurs publications du temps relatives au P. La Chaise ; les principales ont pour titre : *Prévarications du Père de La Chaize, confesseur du roy, au préjudice des droits et intérêts de S. M.* ; — *le Prince assis sur une chaise dangereuse, ou le Roi T.-C. se confiant en un Jésuite confesseur qui le trompe* ; — *la Confession réciproque, ou Dialogues du temps entre Louis XIV et le P. de La Chaize, son confesseur* ; — *Histoire du P. La Chaize, Jésuite et confesseur du roi Louis XIV*, etc., etc. Mais toutes ces pièces sortent des presses de la Hollande, et sont des pamphlets dont il n'est permis de faire usage qu'avec la plus extrême circonspection.

IV

Soit incapacité, soit pour avoir voulu suivre un autre système que son prédécesseur et complaire à Louvois, les premières opérations de Le Peletier ne furent pas heureuses. La guerre avec l'Espagne, le bombardement d'Alger et de Gênes, une mauvaise récolte qui força le gouvernement d'acheter des blés à l'étranger, avaient nécessité quelques dépenses pour la plupart imprévues. Le contrôleur général se procura d'abord une vingtaine de millions au moyen d'une augmentation de gages qui fut réglée à raison du denier 18 (un peu plus de 5 et demi pour 100) sur la somme que tous les titulaires d'offices furent obligés d'apporter au Trésor¹. Il renouvela pour neuf ans le droit annuel, c'est-à-dire la faculté pour ces titulaires de pouvoir, moyennant le paiement annuel du soixantième de la valeur de leurs charges, en trafiquer à leur gré, sauf, bien entendu, l'adhésion du gouvernement. Il augmenta, en outre, les tailles et les accessoires de plus de 6 millions. Aussi, aiguillonné par la disette, le peuple murmura bientôt contre la nouvelle administration. Cependant, aucun de ces expédients n'était nouveau; car la plupart des prédécesseurs de Le Peletier y avaient eu recours, et lui-même ne s'arrêta pas là. On a vu de quelle manière Colbert était parvenu, dans les dernières années de son ministère, à libérer le Trésor public, écrasé par les engagements onéreux dont la guerre avait fait une impérieuse nécessité. A la vérité, sur les 5 millions de rentes à 5 pour 100 que le gouvernement avait émises en 1682, 4 millions seulement avaient été placés à ce taux, et le dernier million n'avait pu l'être qu'à 5 et demi; mais l'opération était encore excellente dans son ensemble, puisque ce dernier million même servait à racheter une somme égale de rentes émises sur le taux ruineux de 7 à 8 pour 100.

Le Peletier trouva, ce qui semblait impossible, le moyen de revenir sur des faits consommés et de compromettre une partie de ces heureux résultats. On se rappelle l'antipathie de Colbert pour toutes les mesures qui pouvaient accroître la dette d'une manière définitive;

¹ On sait que tous ces titulaires avaient acheté leurs charges moyennant finance versée, par le premier acquéreur, dans les coffres de l'Etat. L'opération consistait à exiger d'eux un nouveau versement, et à augmenter les gages de la charge sur le pied de 5 et demi pour 100 de la somme à laquelle chaque titulaire avait été taxé.

cette antipathie était telle qu'au lieu d'émettre pour quelques millions de nouvelles rentes, il avait préféré, pendant la dernière guerre, s'exposer à la haine du peuple en créant une multitude d'offices inutiles et de petits droits criants dont la suppression était en effet beaucoup plus facile que le remboursement de la dette ¹. Fidèle au même principe, il maintenait, même après la guerre, la dette flottante à 38 millions, chiffre assez élevé, si l'on a égard à celui du budget, qui n'était que de 112 millions, attendant sans doute pour la dégager que les ressources ordinaires ou des économies plus facilement obtenues sous la pression même de cette dette lui en fournissent les moyens. A une époque et sous l'empire d'une influence où la guerre était en quelque sorte au fond de toutes les questions, une dette flottante aussi considérable pouvait devenir en effet un grave embarras dont Louvois devait se préoccuper vivement ; mais qui sait si Colbert ne persévérerait pas dans son système précisément dans le but même de créer ainsi un obstacle à des dispositions contre lesquelles ses sages conseils ne pouvaient désormais plus rien ?

Le nouveau contrôleur général entra au ministère avec des idées diamétralement contraires. A peine installé, il annonça le projet d'éteindre complètement la dette flottante, soit en la remboursant, soit en la convertissant en rentes. A cet effet, il s'empressa d'ouvrir un emprunt, et, pour en forcer le placement, offrit, comme prime, un titre de 2000 livres de rente à ceux qui, ayant souscrit pour 20,000 livres dans l'emprunt précédent, entreraient pour 16,000 livres dans le nouveau. De la sorte, un capital de 36,000 livres donna droit à 2,000 livres d'intérêt, ce qui éleva à 5 et demi pour 100 le taux des emprunts que Colbert avait négociés à 5 pour 100. Ce déplorable expédient fournit promptement à Le Peletier les moyens de liquider les dettes de la Caisse des emprunts, qui, au mois de mars 1685, ne dut plus, en effet, qu'un restant de compte de 100,000 écus. Bonne en principe et si elle eût été exécutée avec discernement, la mesure fut exagérée et gâtée, d'un côté, par trop de précipitation, de l'autre, par le singulier moyen qui fut adopté pour amener de l'argent au Trésor. Il ne faut pas oublier enfin que la Caisse des emprunts ne payait que 5 pour 100 d'intérêt, tandis que celui des nouvelles rentes s'élevait, comme on l'a vu, à 5 et demi pour 100. Au

¹ Voir notre *Histoire de Colbert*, p. 365 et suiv.

lieu d'une réforme habilement combinée, on eut donc une œuvre de réaction ; le public qui ne prenait pas de rentes en fit les frais¹.

En même temps, la justice sévissait, avec raison d'ailleurs, contre des créatures, des amis de l'ancien contrôleur général, et même contre ses parents. Celui dont la disgrâce fit le plus de bruit fut Desmaretz, conseiller au grand-conseil, maître des requêtes, intendant des finances, très-employé par Colbert, dont il était le neveu, et d'une intelligence reconnue, mais dont la probité ne résista pas à la passion des terres, des agrandissements, des constructions. Les causes de cette disgrâce n'ont jamais été complètement éclaircies. On raconte que Desmaretz avait reçu un intérêt considérable dans une fabrication de pièces de 4 sous qui eut lieu à Lyon, et qui, grâce à la faiblesse du poids et du titre de ces pièces, dépassa de 1,200,000 livres la somme fixée. Louis XIV ayant su le fait par Louvois, Colbert aurait, dit-on, proposé au roi de juger Desmaretz et ses adhérents avec la dernière rigueur, et de les faire pendre, s'il y avait lieu ; mais l'affaire fut étouffée, et quelques fermiers des monnaies furent seuls compromis². Le duc de Saint-Simon est encore

¹ *Lettres de Madame de Maintenon*, t. I^{er} ; lettre à son frère du 1^{er} mars 1684 : « L'avis de M. le contrôleur général serait de placer votre argent sur la ville au denier 18. Il croit ce parti meilleur que la Caisse des emprunts. » — *Mémoires complets de Dangeau* (Bibliot. royale, mss), 30 mars 1685. — *Recherches sur les finances*, par Forbonnais, année 1684. — *Histoire financière de la France*, par M. Bailly, années 1685 et suiv. — *Histoire de la dette publique constituée en France*, par M. Vulserer. — Je dois la communication du manuscrit de cet ouvrage à l'obligeance de l'auteur, qui se livre, depuis plusieurs années, à des recherches approfondies sur ce sujet, non moins important sous le rapport historique qu'au point de vue administratif.

² *Mémoires de Maurepas*, t. I^{er}, p. 77 et suiv. — Ces Mémoires sont une compilation du trop fécond Soulavie, et méritent peu de confiance ; mais l'affaire de Desmaretz y est racontée avec des détails extrêmement précis, qui s'écartent peu, d'ailleurs, de la version du duc de Saint-Simon. J'ai recherché aux Archives du royaume (section judiciaire), où l'on conserve les registres et les minutes des arrêts de toutes les Cours des monnaies, l'affaire de la Monnaie de Lyon, dans laquelle Desmaretz aurait été compromis ; mais il n'en existe aucune trace. Il est à supposer que Desmaretz, revenu au pouvoir, aura fait enlever toutes les pièces qui se rattachaient à cette affaire.

plus explicite. D'après lui, Colbert eut, dans les derniers jours de sa vie, la preuve des malversations de Desmaretz, et, de son lit de mort, écrivit au roi de lui retirer sa confiance. Peu de jours après son entrée en fonctions, Le Peletier manda Desmaretz en audience publique, et là, au milieu de tous les financiers, qui tremblaient et rampaient huit jours auparavant devant le neveu de Colbert, il lui annonça que le roi l'avait chargé de lui dire qu'il était un fripon, et que Colbert l'en avait averti ; qu'en cette considération le roi voulait bien lui faire grâce, mais qu'il eût à se retirer dans vingt-quatre heures à sa terre de Maillebois, sans en sortir ni découcher, et à se défaire immédiatement de son intendance des finances, dont le roi avait disposé. Desmaretz allait répondre, ajoute Saint-Simon ; Le Peletier le renvoya en lui disant : « Je n'ai plus rien à vous dire. » Environ un an après, le 8 juillet 1684, le véridique Dangeau inscrivait sur son journal : « M. Desmarais eut ordre de se défaire de la charge « de maître des requestes. C'étoit le seul employ qui lui restoit¹. »

Un intendant des manufactures et du commerce, employé de confiance de Colbert, qui l'avait chargé de plusieurs missions importantes, fut traité encore plus sévèrement que Desmaretz. Il s'appelait Bellinzani. Sous l'inspiration de Louvois, le nouveau contrôleur général encourageait les délations contre tous ceux qui avaient eu la faveur de son prédécesseur, et les délations abondaient. Malheureusement, il s'en trouva de fondées. On accusa Bellinzani d'avoir reçu et même exigé des pots-de-vin considérables ; on le mit en prison à Vincennes, et on lui fit son procès. Au mois d'octobre 1683, l'adjudicataire d'une fabrication de pièces de 4 sols et ses intéressés, au nombre desquels figurait Bellinzani, furent condamnés à restituer 1 million de livres « pour abus, malversations et contraventions « aux réglemens. » Bellinzani étant mort en prison, un nouvel arrêt, du 17 juin 1684, confirma le précédent, et condamna ses héritiers à payer au roi 200,000 livres « pour les sommes indûment perçues « par ledit Bellinzani sous le titre de pensions, gratifications ou autrement, des interessez de la ferme du tabac. » En même temps, les héritiers Bellinzani eurent à payer environ 120,000 livres à divers, pour dons, récompenses et gratifications reçus par lui en différentes

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 447 et suiv. — *Mémoires complets de Dangeau* (Biblioth. royale, mss) ; à la date indiquée. — *Mémoires du marquis de Sourches*.

occasions ; et tous ceux qui pouvaient avoir des prétentions à élever contre sa succession furent invités à porter leurs plaintes au conseil ¹.

Vers la même époque, l'ancien secrétaire intime de Fouquet, Bruant des Carrières, qui s'était autrefois prudemment soustrait par la fuite aux poursuites dont il avait été l'objet, attaqua la veuve de Colbert en restitution d'une maison dont il avait été propriétaire, et que Colbert s'était, disait-il, appropriée illégalement, sans bourse délier, lors du procès du surintendant.

Ce nouveau procès préoccupa vivement la société parisienne pendant plusieurs années, mais la famille Colbert le gagna au mois de janvier 1685, et Bruant des Carrières fut même condamné à 500 livres d'amende. « Ce qui coupa court, dit un contemporain, à toutes les attaques de ce genre, qui sans cela auraient bien pu se renouveler ². » Le fameux financier Béchameil sortit moins heureusement d'un procès qu'il avait eu à soutenir. « Il y eut, dit Dangeau, à la date du 16 juillet 1686, un arrêt rendu par le Conseil d'en haut, par lequel Béchameil fut condamné à rendre au roy 500,000 fr. et les intérêts depuis assez longtemps ³. » Enfin, un conseiller d'Etat, autrefois principal agent de Colbert, et qui avait jusqu'à la fin vécu dans son intimité, ce Berrier dont M^{me} de Sévigné a si vivement peint la passion et les menées dans le procès Fouquet, fut aussi inquiété. Une commission, nommée par le roi, avait déjà commencé l'examen de ses comptes. Sa mort, qui eut lieu au mois de septembre 1686, fit tomber ce nouveau procès ⁴. Ajoutons qu'au mois de février 1689 toutes ces poursuites n'étaient pas encore terminées, et qu'un nommé Dufresnoy, adjudicataire d'une des fermes publiques en 1680, ayant été taxé par le roi à rembourser 1,200,000 livres, en offrait 500,000 pour se tirer d'affaire ⁵. Ainsi, l'on agissait à l'égard de l'administration de Colbert, quoique à un bien moindre degré, comme il avait fait lui-même pour celle de son prédécesseur. On ne peut certes qu'approuver les peines qui furent infligées aux em-

¹ *Edits, ordonnances et arrêts* (collection du ministère des finances), t. XVII. — *Arrêt du conseil d'Etat concernant les intéressez en la fabrication des pièces de 4 sols et autres*, du 17 juin 1684.

² *Mémoires du marquis de Sourches* ; 20 janvier 1685.

³ *Mémoires complets de Dangeau*, mss ; à la date indiquée.

⁴ *Mémoires du marquis de Sourches* ; à la date indiquée.

⁵ *Mémoires complets de Dangeau*, mss ; 16 février 1689.

ployés concussionnaires, quel que fût leur rang ¹. Quant aux taxes imposées sur d'anciens fermiers, pour parer à un moment de détresse, c'était là un triste expédient, bien que Colbert lui-même en eût donné l'exemple, et le Trésor eut à payer plus tard, quand la détresse eut encore augmenté, bien plus qu'une pareille ressource ne lui avait rapporté.

Pierre CLÉMENT.

(*La fin à un prochain numéro.*)

¹ On a vu pourtant que, peu de temps auparavant, sur les sollicitations pressantes de madame de Maintenon, d'Aubigné, son frère, avait obtenu un pot-de-vin de 108,000 livres, et que Colbert avait eu connaissance de ce marché. Voir en outre, dans notre *Histoire de Colbert*, p. 125, la preuve, d'après Dangeau lui-même, que Louis XIV recevait des pots-de-vin de 600,000 liv., sur lesquelles il donnait 50,000 écus à une demoiselle de Fouilloux, pour se marier. Sans doute, la forme du gouvernement permettant alors au chef de l'Etat de puiser, sans autres limites que sa volonté et les nécessités du service public, dans les coffres du Trésor, l'acceptation d'un pot-de-vin n'avait pas, de la part du roi, le même caractère matériel que de la part d'un particulier. Mais, au fond, il n'y avait pas moins, pour le même fait, deux poids et deux mesures. Ce qui était admis, reçu à la cour, devenait pour d'autres le sujet d'amendes, de confiscations, d'emprisonnement ou d'exil! Etait-ce juste? Etait-ce moral?

VIE DE FRANÇOIS DE CHASTEUIL

GENTILHOMME DE PROVENCE

ET SOLITAIRE AU LIBAN.

BEAUTÉS DES VIES SAINTES. — CE QU'ÉTAIT UN SAINT AU MOYEN AGE. —
LES SAINTES LÉGENDES. — M. DE CHASTEUIL.

J'ai toujours aimé les vies saintes. J'aime ces cœurs purs et doux, ces êtres inoffensifs, affectueux, bienveillants, en garde contre tout mal, prêts à tout bien, passant sur cette terre sans y toucher, en quelque sorte, et avec la timidité d'une jeune fille dans un bois, de l'hirondelle dans les airs.

J'aime ces natures heureuses qu'un ange ami marqua du sceau et frappa de l'Esprit divin, qui, ne voulant pas être méchantes comme le reste des hommes, leur cèdent ce monde, les évitent, ne cherchent qu'à fuir comme la colombe et à s'en aller aux solitudes.

J'aime ces âmes d'élite, aux goûts épurés, aux désirs délicats, aux besoins sublimes, aux espoirs infinis, qui, loin de suivre la voie large où se perd la foule, s'en éloignent, vont gravissant seules le vide sentier de la vertu, et s'y font une atmosphère à part, où, comme dans un sanctuaire, la paix règne avec l'amour.

J'aime ces existences supérieures, déjà presque éthérées, qui, laissant à d'autres les plaisirs et les gloires de la terre, aspirent plus haut, et ne conçoivent, dès ce monde, que les passions des anges et les voluptés de la vertu.

Mon âme est bien faible pour suivre leur essor; mais je crois le comprendre: quand il n'échappe point à ma vue, j'aime du moins à le contempler, à l'admirer de la terre, comme le pâtre admire l'alouette chantant dès l'aurore, comme le chasseur admire l'aigle montant sur les Alpes, comme le voyageur admire le condor planant sur les Andes, comme l'astronome admire les constellations roulant dans

l'étendue et rayonnant au-dessus des ténèbres qui nous enveloppent ici-bas.

Les saints, en effet, comme l'a toujours dit le vieil Orient, sont les astres du monde : ce sont leurs vertus qui l'éclairent, leurs vertus qui le soutiennent, leurs vertus qui le sauvent.

J'aime la lumière qu'ils versent, les hautes sphères qu'ils habitent.

Je ne sais, mais il me semble que là le cœur, l'insatiable cœur est enfin content, que l'âme affranchie y respire et s'y développe dans toute sa puissance. Là rien ne la comprime, rien ne l'étourdit plus : loin de l'atteinte des bruits et des fumées de la terre, elle nage, déjà heureuse, dans le *vide* des illusions agitées de la *matière*, et dans le *plein* des immuables réalités de l'*esprit*.

Voilà pourquoi je trouvai tant de charmes toujours à la lecture de la Bible, pourquoi j'ai passé ma jeunesse aux études orientales, pourquoi, depuis la publication du livre qui les résume (*Histoire et Tableau de l'univers*), je me suis complu aux lectures des saintes biographies qui perpétuent parmi nous les merveilles, les vertus, les traditions de l'Orient, et me suis senti sollicité d'en traduire les plus curieuses légendes, d'après les auteurs contemporains et les textes originaux.

J'y cherchais des récits piquants, de l'intérêt et du drame : j'en ai trouvés. J'ai trouvé plus que des *nouvelles édifiantes*, j'ai trouvé de l'histoire à pleines mains, des événements ignorés, et d'autres que les historiens ont mal exposés, ne les ayant point compris d'après les incomplètes données des chroniques; j'ai trouvé des explications de monuments qui leur ont échappé, des peintures de mœurs conservées fraîches comme des fresques sous des ruines; en un mot, toute une littérature nouvelle dans de nouvelles catacombes.

Des écrivains s'imaginent avoir besoin de fictions coupables pour intéresser leurs lecteurs; augurant mieux des miens, j'ai cru trouver dans les *saintes légendes* tout ce qu'il faut pour les attirer et les satisfaire. Homme du monde ou d'église, chacun, je l'espère, y verra ce qu'il aime : de la naïveté sans niaiserie, de l'originalité sans charge, du neuf sans innovation, de l'extraordinaire sans extravagance, du drame sans scandale, du drame dans la vertu.

On ne sait plus quel centre, quel levier c'était que la vie d'un saint au moyen âge; on ne sait plus l'influence qu'exerça la solitude sur le siècle. Le monde accourait en foule auprès de ceux qui avaient

quitté le monde, et, sans qu'il lui fût donné de les troubler, il apportait autour d'eux et son mouvement, et ses passions, et ses douleurs, et son bruit.

Dès le temps de saint Antoine, des princesses romaines, des impératrices écrivaient à ce roi de la solitude, à ce fondateur des dynasties divines et des empires du désert, pour lui demander l'assistance de ses conseils et de ses prières en faveur de leurs enfants, de toute leur famille couronnée.

Ce fut bien autre chose au moyen âge : brisée, dissoute, ruinée de fond en comble par le double fléau de ses guerres civiles et des invasions des barbares, la société n'avait plus d'autre égide, d'autre lien que la religion, d'autre asile que l'église, d'autres protecteurs que les saints. Ce fut alors qu'ils grandirent dans l'opinion des peuples. Peut-être n'est-il pas un événement politique remarquable, une scène sociale importante dont le secret ne se retrouve, dont le contrecoup ne fasse écho dans la cellule du saint de l'époque. Presque toujours, et bien souvent malgré lui, il y joue un grand rôle.

Les reines et les rois barbares, s'adoucissant avec leurs hordes repues, finirent eux-mêmes par se rapprocher, comme les princesses romaines, de ces saints personnages, et par se recommander à eux après en avoir massacré plusieurs dans leur première furie.

Mais, dès qu'il fut chrétien, ce fut surtout le peuple, ce pauvre peuple, qui, souffrant et inquiet, va partout où il croit trouver justice, sympathie et consolation, ce fut le peuple qui accourut avec le plus de zèle et d'empressement près des saints, fils du peuple eux-mêmes et n'ignorant pas ses maux.

Ainsi le monde voyait ses classes diverses venir fraterniser en Jésus, et oublier, un instant du moins, les uns leur orgueil, les autres leurs misères, auprès d'un humble pénitent ou de sa relique vénérée.

Si, d'après ce simple aperçu, on peut se former une idée de l'influence des saints au moyen âge, on pourra concevoir aussi l'intérêt religieux et populaire que doit avoir leur vie, surtout dans ses détails légendaires, beaucoup trop négligés par les hagiographes modernes.

Parmi ces vies saintes, il en est trois qui jusqu'ici m'ont particulièrement occupé : la première, qui a déjà paru, est celle de M^{me} ISABELLE, sœur de saint Louis et fondatrice de l'abbaye de Longchamp; la seconde, dont les matériaux sont prêts et dont j'ai visité le théâtre, est celle de saint BENEZET, auteur du premier pont d'Avignon et fon-

dateur des *Frères pontifes* du moyen âge, c'est-à-dire des *Frères faiseurs de ponts*; et enfin celle de M. DE CHASTEUIL, gentilhomme de Provence et solitaire au Liban. Non moins curieuse que les autres, celle-ci ne manque pas non plus du mérite de la nouveauté; elle est inconnue. C'est comme un roman mystique resté perdu dans l'humilité du héros.

J'en découvris les premières traces dans mes recherches sur l'Orient et sur nos anciennes relations avec ces contrées. J'y trouvai que M. de Marcheville, qui avait du goût pour les savants, voulut, en allant remplacer M. de Césy comme ambassadeur à Constantinople, emmener avec lui Descartes, Gassendi et quelques autres, mais qu'un sieur Galaup de Chasteuil, savant comme eux en philosophie, quoique moins célèbre, et plus savant en mathématiques, en astrologie et en langues orientales, fut le seul qui l'accompagna.

Quel était ce Chasteuil? rien ne le disait. Cependant il était visible que c'était un homme de haute valeur. Sachant l'apprécier, Marcheville était fier d'un compagnon de voyage qui honorait son ambassade et lui pouvait rendre des services.

Cependant il n'était point attaché à la légation du comte, et il avait une tout autre ambition que de se pousser dans les affaires de ce monde; mais, diplomate à sa manière, Chasteuil n'en disait rien; il donnait pour prétexte à son voyage le désir de se perfectionner dans les langues orientales, et c'était vrai; mais ce premier but en cachait un autre.

Voilà tout ce que je pus savoir sur M. de Chasteuil. Si incomplètes qu'elles fussent, ces indications me frappèrent et je les recueillis avec soin. Un gentilhomme de Provence quittant une belle carrière et une belle patrie pour s'aller faire ermite dans les rocs étrangers du Liban excitait ma curiosité; je me promis bien d'en savoir plus long sur son compte. Ce fut difficile; nul biographe, nul voyageur de nos jours n'en parlait.

Ce silence des voyageurs actuels sur mon solitaire me força de recourir aux voyageurs de son siècle, non moins nombreux et peut-être mieux informés que ceux du nôtre sur les choses d'outre-mer. Richelieu et surtout Louis XIV, tout en forçant la Hollande au nord et les Pyrénées au sud, n'avait point oublié les conquêtes des croisades ni les empires français de Constantinople et de Syrie. Son emblème était le soleil, et l'Orient est le pays du soleil. Il y avait

attraction. Louis avait cinq cent mille hommes sous les armes et cent vaisseaux de ligne sur les mers. Type souverain des qualités et des défauts de son peuple, il était le miroir de la vanité, le roi de l'ambition française. C'est pour cela qu'il est resté si haut sur le pavois de son histoire. Comme celui de tous les grands rois le règne glorieux de Louis pesa lourdement sur la nation : c'est qu'il s'en servait comme d'un point d'appui pour soulever le monde avec son glaive, pour en déplacer les pôles politiques et entraîner les puissances comme des planètes dans son orbite.

Ses élévations eurent leurs chutes, ses triomphes leurs désastres, ses prodigalités leurs excès. Les peuples en souffrirent. La chaire chrétienne, libre alors sous ses grands orateurs, et plus hardie, plus protectrice que nos tribunes actuelles, s'en plaignit hautement au sein de la cour, en face même du roi, par l'inexorable logique du Jésuite Bourdaloue, par les chants du Cygne grec de Cambrai et par l'éloquence de Massillon.

Mais il y avait, en somme, au fond de ces abus et de ces malheurs royaux, quelque chose de fécond, et la France en est restée plus française et plus grande.

Et même il faut le dire : après Philippe-Auguste et saint Louis, nul sceptre ne fit plus que celui de Louis XIV pour la grandeur, pour la puissance, pour les lumières, pour les monuments, pour la gloire de la France, et pour les chrétiens de l'Orient. Ce sont là deux époques et trois rois que nous pouvons montrer à nos amis et à nos ennemis dans un triangle ou dans un orbe lumineux comme le Labarum, sans crainte d'y ajouter encore la devise enflammée : *Hoc signo vinces* ; ou le *nec pluribus impar*.

J'ai lu à peu près tous nos voyageurs en Orient et j'ai fait des extraits de chacun d'eux pour différents travaux. Le premier qui parle de Chasteuil est le P. Eugène Roger, Récollet. Il habitait déjà la Syrie quand Chasteuil y arriva. La rencontre fut curieuse et dut leur être réciproquement agréable : il y avait entre eux plus d'un rapport, il n'y avait qu'une seule différence. Compatriotes et contemporains, pieux, savants et toujours plus avides de savoir, ils s'en allaient tous deux adorant Dieu, étudiant ses œuvres et faisant des expériences d'histoire naturelle, en parcourant les déserts de saint Jean, la terre des prophètes et des miracles.

Mais s'oubliant pour se vouer à tous, prenant soin du corps et de

l'âme, le P. Eugène combattait en missionnaire et en médecin les erreurs et les souffrances des hommes. S'il ne ressuscitait pas les morts comme son Maître, il soulageait et consolait les mourants. C'est en faisant ce double bien qu'il visita les trois parties du monde.

Chasteuil, s'isolant en Dieu et finissant par renoncer à tout pour la croix, ne voulut être qu'un ascète et un contemplatif solitaire dans une grotte.

Il paraît qu'il ne l'était pas encore lorsqu'il rencontra le P. Roger en Syrie, vers l'an 1633 ; il paraît aussi que le P. Roger ne le vit plus après sa retraite. Du moins n'en parle-t-il plus, et cependant le docte Père nous a laissé sur la Terre-Sainte, sur tout ce qui la concerne et l'avosine, l'un des ouvrages les plus détaillés, les plus intéressants qu'on puisse lire. Il parle fort bien du Liban et de ses populations, et nul, comme nous le verrons plus tard, n'a mieux raconté la dramatique histoire du célèbre Fakreddin, dont il fut le médecin jusqu'à sa chute, chute bien plus désastreuse pour le Christianisme oriental et pour la France que celle de l'Emir-Béehir, son dernier successeur.

A présent que nous savons qu'en digne enfant de la renaissance littéraire en Occident le P. Roger était à la fois philosophe et chrétien, Récollet et naturaliste, apôtre et médecin, nous concevrons mieux les expériences quelque peu cruelles, mais alors curieuses, auxquelles il se livrait dans le désert avec ses co-religieux et François Chasteuil. Il s'agissait d'un animal mystérieux et merveilleux mis en vogue par François I^{er}.

« Ceux qui ont parlé de la salamandre, dit le P. Roger, assurent
 « qu'elle se nourrit dans les flammes et dans les brasiers ; mais l'ex-
 « périence que j'en ai faite dans les déserts de Syrie, en la présence
 « de trois de nos religieux, mes compagnons, et de monsieur de Chas-
 « teuil, gentilhomme provençal, m'a fait voir le contraire... Je pris
 « donc une salamandre : c'est une espèce de lézard de huit ou dix pou-
 « ces de long ; elle a le corps fort noir, fort luisant, tout marqué de
 « taches jaunes et rempli d'humidité. Je la mis dans un feu propor-
 « tionné à sa grandeur ; elle y demeura quelque temps sans remuer ;
 « mais, lorsque le feu commença d'agir, elle se tourmenta extrême-
 « ment, et lâcha de tout son corps une si grande abondance de venin
 « humide et froid qu'elle éteignit tous les charbons qui en étaient
 « touchés, et demeura là quelque temps. Puis je la pris et la posai

« en un autre feu comme le premier, où elle mourut pour n'avoir
« plus d'humide pour résister ¹. »

Voilà tout ce que le P. Roger m'apprit de Chasteuil. Son silence s'explique. Aussitôt après la catastrophe du grand Emir du Liban, au service du quel il était en qualité de médecin et de conseiller, il s'enfuit en Egypte, d'où il regagna l'Europe pour se soustraire à la fureur des Turcs, tandis que Chasteuil s'enfonçait dans la montagne.

Trente ans après le P. Roger, le chevalier d'Arvieux, de Marseille, tour à tour négociant et consul en Syrie, parle aussi de Chasteuil dans ses Mémoires, beaucoup plus étendus, plus riches, que l'ouvrage du religieux récollet sur les contrées, les peuples, et en particulier sur les affaires de l'Orient : nous n'avons rien de plus curieux ni de plus piquant à cet égard. Mais tout ce qu'il dit de Chasteuil, ce sont quelques mots secs et durs : l'enfant de Marseille, le gentilhomme marchand n'avait pas compris l'enfant d'Aix, le gentilhomme pénitent. « C'est auprès de ce monastère, écrit-il en parlant de *Mar-Elich* ou « *Saint-Elysée*, que le sieur de Chasteuil, gentilhomme d'Aix en Provence, avait passé une grande partie de sa vie dans une austérité « plus admirable qu'imitable ; il est mort en odeur de sainteté, tant « chez les chrétiens que chez les Turcs mêmes, qui ont une grande « vénération pour son tombeau ². »

Le P. Besson, qui, dans le même temps, c'est-à-dire en 1660, évangélisait, en Syrie, nous parle de Chasteuil beaucoup mieux et beaucoup plus que d'Arvieux. Ce qu'il en dit me fit le plus grand plaisir, tant par la piquante originalité du style que par l'aperçu général qu'il donne de sa vie.

« Un gentilhomme d'Aix, nommé M. de Chasteuil, m'oblige à toucher « quelques traits de ses admirables vertus, d'autant qu'en l'établissement de cette mission du Kesrouan nous avons suivi son conseil... Il ne pouvait choisir de solitude plus agréable que celle de « Canobin, où l'on respire un air tout religieux, où les grottes sont « des Eglises, où le fleuve est appelé saint, où les cèdres sont comme « un sanctuaire.

« Sa maison de solitaire était un trou de rocher ; son trésor n'était composé que de livres syriens et hébraïques pour l'intelli-

¹ Le P. Roger, *Terre-Sainte*, liv. I, p. 91. In-4°.

² Mémoires du chevalier d'Arvieux.

« gence du Livre de Dieu. Sa vaisselle, c'était une cruche et un pot
 « à tenir de l'huile ; pour tout meuble, il n'avait qu'un chandelier
 « rustique soutenant une lampe de terre. Pour lit, il n'avait qu'une
 « natte ; pour habit, une robe toute simple à la mode des Arabes. Un
 « peu de pain avec de l'eau faisait ses festins et ses délices. Le di-
 « manche, néanmoins, il y ajoutait un peu de riz et quelques légu-
 « mages, pour la réjouissance de ce jour.

« On recourait à lui comme à l'oracle. On disait que son savoir
 « était plus qu'humain, que ses mattres avaient été les cèdres, que la
 « solitude l'avait instruit. On le pria de ne priver point l'Eglise de Dieu
 « du trésor de son érudition, et de laisser Canobin dépositaire et
 « héritier de tant de riches connaissances ; mais la mort prévint le
 « dessein qu'il avait d'écrire, ou plutôt il aima mieux se taire avec
 « Jésus-Christ mourant et le Verbe muet que de prendre rang parmi
 « les théologiens et de parler avec les orateurs. Il termina seize an-
 « nées de vie très-austère par un merveilleux détachement. Il mourut
 « en Jésus-Christ et comme Jésus-Christ. La grotte lui servit de Cal-
 « vaire, et les pointes des rochers lui firent une croix ¹. »

Soixante-deux ans après Besson et d'Arvieux, vint Laroque, direc-
 teur du *Mercur*, sous les dernières années de Louis XIV. Laroque fut
 envoyé par ce prince en Syrie pour l'étudier. Il entre dans de plus
 grands détails que tous les autres sur M. de Chasteuil. Il termine
 même son voyage par un abrégé de sa vie, et motive ainsi cette réso-
 lution.

« Sur ce que j'avais appris au mont Liban de la vie admirable que
 « M. de Chasteuil y avait menée, j'eus, à mon retour, le désir d'en
 « lire l'histoire écrite par M. Marchetty, prêtre de Marseille, et im-
 « primée à Paris en 1666. Mais, malgré mes recherches chez les li-
 « braires et dans les bibliothèques, je ne pus jamais rencontrer ce
 « livre ². Tous les exemplaires qui restaient à l'éditeur, Pierre le Pe-
 « tit, furent brûlés avec d'autres ouvrages dans l'incendie qui arriva
 « au collège de Montaigu, où Pierre le Petit avait son magasin.

« Je pensai qu'il ne serait point rare en Provence, où la famille de

¹ Besson, *Syrie sainte*, p. 131.

² Plus heureux que le directeur du *Mercur*, j'ai trouvé la vie de Chasteuil, non pas dans le commerce, mais dans quelques bibliothèques publiques de Paris.

« Chasteuil était nombreuse et tenait un rang distingué dans le
 « Parlement ; mais je n'y réussis pas mieux qu'à Paris, et je ne se-
 « rais point sorti de peine si un solitaire de ce pays, qui en avait un
 « exemplaire, n'en eût enfin laissé tirer une copie manuscrite. Je
 « trouvai que c'était une lecture édifiante et curieuse, et je voulus
 « conserver ce monument qui a une importance historique relative-
 « ment aux affaires du Liban. Marchetty fit son livre environ vingt
 « ans après la mort de Chasteuil. Il put donc recueillir toutes les tra-
 « ditions d'une mémoire encore vivante, et se procurer pour écrire
 « toutes les pièces nécessaires. Il les reçut des Pères-Carmes des-
 « chaux du Liban, et en particulier du P. Célestin, de Sainte-Lidu-
 « vine, professeur de langues orientales à Rome, et du P. Philippe,
 « de la Sainte-Trinité, provincial du même ordre. Tous deux ils vé-
 « curent avec Chasteuil sur le mont Liban.

« Ce saint homme, au rapport des mêmes Pères, avait écrit plu-
 « sieurs lettres et composé quelques ouvrages pour lui servir dans
 « ses études et ses exercices de piété ; entre autres, une concor-
 « dance sur les passages les plus difficiles des Ecritures, qui sem-
 « blent être contraires les uns aux autres. Il avait même fait des re-
 « marques sur l'Écriture sainte, qui se sont perdues, comme tout le
 « reste, par la négligence des dépositaires. On ne sait pas non plus
 « ce qu'est devenue une excellente homélie qu'il avait faite en
 « l'honneur de saint Mitre, patron de la ville d'Aix.

« Pour moi, ayant eu l'honneur de visiter le tombeau de M. de Chas-
 « teuil et d'entendre confirmer par les plus anciens solitaires les
 « grandes choses qui sont rapportées dans sa vie, j'ai cru que j'étais
 « dans l'obligation de tirer cette vie de l'obscurité.»

Ainsi pensait de Chasteuil le directeur du journal le plus en vo-
 gue dans le grand siècle. Cependant il n'a point réussi à tirer la vie
 du solitaire de son obscurité ; obscur et solitaire moi-même, j'y réus-
 sirai moins encore. Je veux l'essayer néanmoins. Quelquefois, où
 l'homme ne peut rien Dieu agit ; quelquefois Dieu veut bien que le
 vent du Ciel emporte et sème sur des terres heureuses les pauvres
 fruits de l'arbuste qui végète isolé. Ce que je puis promettre, c'est de
 ne rien négliger. Je n'imiterai pas le journaliste ; il a aussi trop abrégé,
 il a pris le pauvre solitaire du bon Dieu sur sa couche pénitente et
 sainte pour le mettre sur le lit profane de Procuste, comme il y
 eût mis le plus mince écrivain. Lui enfonçant jusque dans le sein

les ciseaux de la rédaction, il l'a taillé et tellement retailé qu'il n'en reste plus que quelque chose d'informe. Il a disséqué cette vie si pleine et si belle, il a fait un squelette de ce qui devait être un vivant symbole d'immortalité. Grâce à ce procédé, Chasteuil, qui voulait se soustraire au monde et effacer ici-bas sa mémoire, en se vouant au silence et en se cachant en Dieu, y a réussi selon son espoir.

En effet, réduite en cendres en paraissant, réduite à rien par un nouvelliste, ignorée de la plupart des voyageurs, omise dans les biographies, la vie de François de Chasteuil est pour nous comme si elle n'avait pas été, comme si elle n'avait pas édifié l'Orient. Aujourd'hui que l'on prend un si grand intérêt au Liban et aux Maronites, il n'est peut-être pas dix Français qui sachent qu'un de leurs compatriotes y exerça jadis une grande influence et y laissa une grande renommée.

Si, à défaut d'écrivain plus capable et plus digne, je viens le leur rappeler, si je viens parler de vie contemplative et d'ascétisme au milieu de nos appétits industriels et de nos passions politiques, on me blâmera peut-être; du moins ne m'accusera-t-on pas de propager un abus: ce n'est pas de ce côté que penche le siècle, c'est vers un autre pôle qu'il gravite. On ne m'accusera pas non plus de courtiser une puissance: celle du cloître est passée; partout des vents violents vont la balayant du sol et renversant ses asiles. En Orient, en Occident, voyez comme la cellule est vide, comme la Laure est délaissée, comme le désert est désert!

NAISSANCE DE CHASTEUIL; SA PREMIÈRE ÉDUCATION.

Le 19 août 1588, à midi, naissait à Aix en Provence, dans l'une des plus honorables familles de la magistrature, un enfant qui devait être peu connu dans son pays, mais célèbre en Orient. Ainsi que généralement il arrive, son éducation répondit à sa naissance; elle fut honnête et grave, comme il convenait à la profession de Louis Galaup de Chasteuil, son père; elle fut même laborieuse et savante, comme il convenait à l'âge de renaissance littéraire où il venait au monde. Son père lui destinait la succession de son siège; mais sa mère, Françoise Cadenet, ne désespérait pas de le voir aller plus haut et s'élever jusqu'à l'autel. Tel est assez souvent le vœu des mères chrétiennes; elles croient que le bonheur de leur fils est assuré pour ce monde et pour l'autre s'il est prêtre; elles sont par là consolées de tout; elles

ne craignent plus rien pour lui : une fois dans l'Eglise, il est à l'abri du monde, il est dans l'asile de la vertu et de la paix. Là son cœur sera tout à Dieu ; nulle autre créature ne leur disputera son amour, et il aura passé de leurs bras dans le sanctuaire. Elles espèrent avoir part à ses prières et à ses mérites ; elles se sentent honorées et en quelque sorte sanctifiées de voir le fruit de leurs entrailles toucher Dieu, après l'avoir fait par une seule parole descendre du Ciel sur l'autel.

Baptisé dans l'église de Saint-Sauveur, Chasteuil y reçut le nom de François, que portait aussi sa mère ; comme son patron d'Assise, il devait finir par arriver, dans une abnégation parfaite, dans un dépouillement complet, à une complète union avec Dieu. En attendant, il était poussé à l'étude par son père pour devenir un bon magistrat, et par sa mère pour devenir un bon prêtre ; elle n'osait pas dire un bon évêque, mais on ne dit pas toujours tout ce qu'on pense d'un fils.

De ces traditions de famille et de ces impulsions domestiques durent résulter pour le nouveau-né un grand amour du travail et d'heureuses dispositions pour la vertu. C'est là le domaine le plus solide des familles, le meilleur héritage à léguer aux enfants, et l'espoir le plus certain d'un bel avenir. Nul n'était mieux fait pour tout cela que le petit Chasteuil : c'était une fleur qui attendait la rosée, un vase d'élection qui attendait les parfums.

SA CHARITÉ PRÉCOCE ; LES HUIT PAINS.

Le prédestinant à un genre de vie encore plus relevé que ceux que rêvaient pour lui son père et sa mère, le Ciel l'y prépara dès l'enfance en renchérissant sur les inspirations de sa famille et en lui donnant des idées et des goûts que le monde ne donne pas. Le monde est égoïste et dur, et le petit François fut toujours pour le pauvre d'une tendresse de cœur et d'une charité toute filiale. C'est là aux yeux des hommes le signe d'un bon cœur ; aux yeux des anges, c'est le signe d'un élu. Comprenant son Maître avant l'âge de raison, connaissant le bien avant l'âge de pécher, mais ne sachant point comment va le monde, il s'étonnait candidement que tous les hommes qui sont frères et qui se disent chrétiens ne s'aimassent, ne s'aidassent pas mutuellement et ne fussent pas tous heureux. Il pleurait comme un enfant qu'il était s'il voyait un malheureux souffrir ou un mendiant renvoyé ; il croyait qu'en les refusant on leur faisait un

passé-droit et une offense à Dieu. Aussi le vit-on souvent courir après eux de toutes ses petites jambes, comme pour réparer une injustice, et leur dire d'une voix émue : Tenez, mes amis, en leur remettant un petit denier.

Un jour il se sentit si touché de la détresse de quelques indigents qui l'imploraient qu'il ne put s'empêcher de leur distribuer huit pains qu'apportait le boulanger. Tandis qu'on ne faisait que murmurer de cette perte, François ne disait mot ; peu lui importait d'avoir donné son pain : il était tout décidé à jeûner pour les pauvres et croyait que les autres pouvaient bien en faire autant.

Mais dès que l'on passa des murmures à des soupçons contre des domestiques innocents, l'enfant les prévint, et s'adressant à sa mère :

« C'est moi, lui dit-il, c'est moi qui ai fait cela !

— Comment ! huit pains ? Mais qu'en as-tu fait, petit coquin ?

— Je vous en ai fait, bonne mère, huit degrés pour le ciel. Jésus-Christ, qui est descendu de si haut et qui a déjà souffert pour vous et pour moi, comme vous me le dites tous les jours, a eu faim à notre porte dans la personne de ses membres, et je n'ai pas voulu le laisser souffrir plus longtemps. Ils étaient neuf, maman ; ce n'était pas un pain par personne : si j'en avais eu d'autres, ils y auraient passé.

— Ce qu'il y a de certain, petit drôle, c'est qu'il n'en reste plus pour nous.

— Eh bien, bonne mère, nous jeûnerons.

— Mais tout le monde ne sera pas de ton avis ; il faut du pain.

— Nous en trouverons, dit l'enfant ; les boulangers en auront pour nous, car nous avons de l'argent ; ils n'en ont pas pour les pauvres, parce que les pauvres n'ont rien. Ils auront du pain aujourd'hui ; mais de la viande où en trouveront-ils ? Le pain sec dont personne ne veut, pas même le chien, le pain sec, c'est leur régal ; et encore leur faut-il prier Dieu, prier les hommes pour en avoir un morceau. Que dira Dieu de tout cela quand il viendra revoir ce monde et rendre justice à chacun ? Si donc, en donnant les huit pains aux neuf pauvres, j'ai mal fait, punissez-moi, ma mère, c'est votre devoir, comme c'est le mien de me soumettre. Pour expier ma faute, je jeûnerai, je jeûnerai seul, je jeûnerai huit jours s'il le faut ; ce sera un jour pour chaque pain. »

Un baiser de tendresse et peut-être d'orgueil fut la réponse et le châtement maternels.

LE COLLÈGE. — SES RÉCRÉATIONS.

Mais voici la jeunesse et les années de collège ; souvent le collège gâte le cœur, souvent la jeunesse l'étourdit et l'égare. Il n'en fut rien pour François : il conserva son âme à Dieu et son cœur à ses pauvres. S'accroissant avec l'âge, sa charité le poussait même quelquefois jusqu'à leur donner ses livres et à jeter sur leurs épaules nues son mantelet d'écolier. Cela fait comme à la dérobée, il se sauvait pour n'être point vu, complimenté, remercié. Bien d'autres craignent de laisser ignorer ; cet enfant craignait de laisser paraître ses aumônes.

Une vertu ne va pas seule : qui aime à soulager son prochain aime à prier son Créateur. La charité pour les hommes mène à la piété envers Dieu. De même que la charité vraie fuit l'ostentation et l'éclat, de même la vraie piété fuit le bruit du monde, cherche le silence et la retraite.

Ainsi en était-il de Chasteuil. Fait autrement que les autres, il n'avait pas les mêmes goûts. Petit écolier, il ne concevait pas la dissipation de ses camarades ; il la trouvait folle ; elle le fatiguait, et il la fuyait comme une peste. Il était au comble de ses vœux s'il pouvait éviter leurs joies assommantes, leurs divertissements fastidieux, pour se livrer seul, à l'écart, à ses petits projets et à ses petites réflexions.

« Pourquoi ne pas vous amuser comme les autres ? lui disaient ses maîtres.

— C'est que les amusements des autres ne m'amuse pas du tout.

— Pourquoi les fuir ?

— Ce n'est pas parce qu'ils me donnent des coups que je pourrais bien leur rendre, mais parce qu'ils ne font que du bruit et qu'ils ne savent que crier. S'ils trouvent à cela leur plaisir, grand bien leur fasse ; le mien se trouve ailleurs, et je les prie de m'y laisser, comme je les laisse moi-même.

— Mais l'homme est fait pour vivre avec les hommes.

— Peut-être bien, mais non pas, ce me semble, pour crier, tempêter et se battre avec eux. Or, c'est ce que font mes bons condisciples tout le temps qu'ils appellent leur récréation ? J'aime de tout mon cœur leur personne, mais je m'ennuie de leur tapage. Ils ne croiraient pas qu'ils s'amuse s'ils ne faisaient crouler le ciel de leurs cris et trem-

bler le sol de leurs trépignements. Les sauvages et les loups ne s'amuse pas autrement dans les bois.

— Mais pour mieux travailler il faut se récréer.

— C'est vrai, monsieur ; mais par se récréer on entend sans doute ce qui délasse et qui plaît. Ce qui me plaît, ce qui me délasse et me repose, c'est d'être loin du bruit, c'est d'être en paix, c'est d'être seul et libre, de penser à ce que j'aime, et de laisser aller comme ils veulent mon esprit et mes pas. Telle est ma récréation à moi. Si c'est mal d'être ainsi, je ferai comme les autres ; mais ce me sera une pénitence au lieu d'une récréation.

— Eh bien, récréez-vous à votre guise, mon enfant, lui répondaient enfin ses maîtres vaincus. Et toutefois n'oubliez pas, ajoutaient-ils, que le livre qui ne ment pas nous a dit : *Væ soli !* Malheur à qui est seul ! L'homme a des frères, et il est fait pour eux.

— L'homme a une âme, répliquait l'enfant, et il doit la sauver ; l'homme a un Dieu, et il doit être à Dieu.

— C'est vrai, disaient ses maîtres ; que Dieu donc le guide ! »

Et ce n'était pas sans une sorte de respect qu'ils le laissaient dans sa philosophique et sainte liberté. Quelquefois il en usait bien et venait de lui-même se joindre aux jeux de ses condisciples, pour éviter l'anathème ou plutôt la plainte divine sur l'homme qui est seul. Ses condisciples étaient toujours enchantés de sa venue ; car ils en faisaient ce qu'ils voulaient sans jamais mettre à bout sa patience et même altérer son humeur.

Quelquefois l'enfant abusait, mais saintement, de cette liberté qu'on lui laissait. Pour mortifier sa chair à peine rebelle, il voulut, dès l'âge de neuf ans, jeûner tous les samedis. Dès dix, il prenait à certains jours le cilice et la haire. C'était par là qu'il se préparait aux grandes fêtes ; c'était ainsi qu'il préludait à la vie de pénitence qu'il devait embrasser.

Un jour, il acheta de petites cordes dont il se serra si fort les bras, les jambes et d'autres parties du corps, que la peau se déchira et se couvrit de stigmates dignes de son saint patron. Il en cachait la douleur et l'aspect comme un cher trésor, comme un mystère de volupté. Malgré ses soins, tout fut découvert. L'œil d'une mère est pénétrant lorsque son enfant souffre ; et depuis l'affaire des pains, depuis ses offres d'expiation, la mère de Chasteuil le croyait capable de tout excès dans le bien.

Une visite fut donc faite, et malgré la résistance du pénitent imberbe, qui défendait ses douleurs comme un autre eût pu défendre ses plaisirs, ses liens furent rompus et jetés au loin. S'il fut facile de les rompre ou plutôt de les couper, il ne fut pas facile de les retirer des chairs où ils étaient entrés et avaient fait sillon comme dans une cire molle. Longtemps après des empreintes sanglantes y restaient encore, et il fallut appeler des médecins pour guérir ces plaies saintes.

Nulle main ne poussait l'enfant dans cette voie douloureuse, dans ce chemin de la croix ; mais pour l'y arrêter il en fallut plusieurs : celles de la mère, du médecin et du prêtre se réunirent : le jeune ascète fut vaincu, la pénitence ajournée et commuée en travail. Le travail c'est encore la pénitence, une pénitence féconde à la fois pour ce monde et pour l'autre ; c'est l'acquit de la vie envers les hommes et envers Dieu ; c'est la seconde rédemption : de là vient que qui travaille prie.

Le saint écolier consentit donc à faire avec son corps une trêve de dix ans : il quitta pour l'étude, non la vertu, mais la mortification, et ce ne fut plus que sa tête et son esprit qu'il mit à la gêne.

Il était dans la nature et la destinée de ce petit homme de faire des pas de géant en toute chose : il n'avança pas moins rapidement dans les lettres latines et grecques, qu'il ne s'était poussé dans la route du calvaire et dans la science des saints. Il s'isola et se perdit dans l'étude comme il s'était perdu dans la pénitence. Nous savons déjà qu'il était ainsi fait qu'il voulait toujours être seul en face de son objet et de Dieu. Solitaire, saint et laborieux de naissance, il eût dû, tant il semblait peu tenir d'une nature tombée, vivre avant Adam ou du moins avec les fils des prophètes, avec les ermites primitifs. S'il subissait les résultats de cette nature déchue, il n'en avait ni les taches ni les penchants mauvais.

Passant de l'étude du droit à celle de la jurisprudence, il s'y distingua tellement que l'université d'Aix l'admit avec acclamation au rang de ses docteurs. Mais, comme il n'avait étudié les lois que par condescendance pour les vues de ses parents, qui n'étaient pas les siennes, il y renonça bientôt pour ne s'adonner plus qu'aux sciences qu'il pouvait cultiver loin des hommes, telles que la philosophie, les mathématiques et les langues orientales.

LA CABBALÉ ET L'ASTROLOGIE.

Le ciel, qui sans doute lui inspirait ce dessein, lui en facilita l'exécution, en le mettant en rapport avec un très-fort hébraïsant, le P. de Villa, de l'Ordre des Minimes. Au bout d'un an d'étude sous la direction du minime, Chasteuil se rendit en la ville d'Avignon. Là, il se perfectionna tellement auprès d'un docte rabbin, qu'au jugement des Israélites eux-mêmes, il n'était personne en ce siècle qui sût mieux que lui la langue de la Bible. Par elle, il entra non-seulement dans les secrets des livres saints, mais encore dans les mystères de la Cabbale et du Talmud. L'astrologie, qui est le triomphe de la Cabbale et qui était encore en vogue du temps de Chasteuil, eut de l'attrait pour lui ; il s'y livra, il alla jusqu'aux horoscopes : il prédit des choses qui par hasard arrivèrent, ce qui ne servit qu'à l'infatuer de plus en plus. L'homme se plaît à se tromper soi-même. Survint la fameuse comète de 1618, qui exerça toutes les lunettes astrologiques. A son aspect, Chasteuil, comme bien d'autres sans doute, prédit de *grandes guerres* qui s'allumeraient comme un *grand feu* par le septentrion, d'où elles embraseraient toute la chrétienté.

Cette passion de lire au ciel et de prédire par ses signes indiquait dans Chasteuil une nature *antique* et une inclination innée pour l'Orient, d'où l'astrologie nous vint et où elle règne encore. La nièce de Pitt l'y retrouva et s'en éprit.

LADY ESTHER STANHOPE. — SES IDÉES.

Comme Chasteuil, mais par d'autres motifs, lady Esther Stanhope, nièce de Pitt, l'un des plus grands ennemis qu'ait eus la France, quitta aussi l'Occident pour l'Orient. Secrétaire et conseil de son oncle, elle avait connu les affaires et les hommes, et s'était vue en quelque sorte reine d'Angleterre. Mais, à la mort du ministre, elle tomba de toute la hauteur du pouvoir dans l'abaissement d'une fortune petite ou nulle relativement à celle de cette aristocratie qu'elle avait vue à ses pieds et qu'elle voyait maintenant sur sa tête. Le résultat assuré d'une chute sans la richesse, c'est l'isolement et souvent le dédain. Lasse des insolences et des brumes de Londres, rendant orgueil pour orgueil, ne voyant plus rien de convenable pour elle dans ce monde anglais qui l'avait jadis courtisée, elle gagna l'Asie, pleine de vastes projets, rêvant même une couronne, et se retira dans le Liban, où elle

vient de mourir malheureuse, sinon détrompée. Elle croyait à l'astrologie encore plus que Chasteuil, ce qui en faisait une sorte d'illuminée. Les astres qu'elle contemplait tantôt sur la montagne et tantôt dans le désert lui disaient mille choses qui devaient changer le monde, mais qui ne sont point venues.

C'est ainsi que, frustrée de sa couronne, dépourvue de sa jeunesse, oubliée de sa patrie, délaissée de ses Arabes, cette Sémiramis insulaire, cette pauvre reine de Palmyre s'efforçait de charmer son isolement, de tromper ses heures vides et ses ennuis anglais dans les rochers de sa solitude de Djihoun.

« Il est, disait-elle à un voyageur illustre, il est une science perdue pour votre Europe, et qui n'a jamais péri en Orient ; je la possède, je lis dans les astres ; nous sommes tous de quelques-uns de ces feux qui rayonnent là haut ; ils présidèrent à notre naissance, et leur influence heureuse ou maligne est écrite dans nos yeux, sur nos fronts, dans nos traits, dans les lignes de la main, dans la forme de nos pieds, dans notre démarche et dans le style de nos gestes. »

Le soir, sur le Liban, elle avait cru lire dans ces feux célestes l'histoire d'un messie nouveau avec les merveilles prochaines d'un changement de l'univers. Confiante en ces promesses éblouissantes prêtées par elle au destin lumineux, lady Esther tint toujours un cheval arabe par sang sellé et bridé pour l'entrée de ce messie futur en Jérusalem, où elle devait régner avec lui. On le voit, l'idée de régner ne quittait point l'élève de Pitt ; elle était tombée de la réalité dans le rêve ; elle donnait l'un des premiers exemples de cette folie qui croit à un messie nouveau et à une femme libre pour sa compagnie.

Mais le messie ne parut point, et le coursier prédestiné mourut de langueur sous son inutile harnais. Sa maîtresse elle-même mourut bientôt. Puisse-t-elle trouver le repos dans la tombe, et le vrai messie dans le ciel !

Femme enthousiaste et faible, elle crut à l'influence des astres, et ce fut à l'influence de l'ambition, de la solitude et d'un sol ardent qu'elle céda. En se livrant trop à ses vœux excentriques, en laissant trop s'exalter ses idées, elle se transforma au point d'adopter en tout l'esprit et les mœurs de l'Orient, qui diffèrent tellement des nôtres, et nous sont si peu sympathiques, si peu connues que nous les prenons tout aussi volontiers pour des folies que les Orientaux prennent les nôtres pour des stupidités.



Ainsi va le monde : il s'ignore et se calomnie.

Si lady Esther égara ses idées dans les astres, elle n'y perdit ni la tête ni surtout le cœur : tant qu'elle fut riche, elle fit du bien ; devenue pauvre, elle ne fit aucun mal. D'ailleurs il faut toujours y regarder avant de traiter son frère de fou, si errant soit-il. Ce ne sera pas moi, du moins, qui viendrai verser l'injure sur le malheur.

Il n'en sera point de Chasteuil comme de lady Esther : Chasteuil ira en Orient pour y chercher, non ses erreurs et ses rêves, mais la terre des miracles, les traditions de la Bible, le souvenir des prophètes, les traces de Jésus, l'atmosphère de la Thébaïde, l'odeur du Carmel et les cellules du Liban.

LE PÈRE DENIS ET LES HOROSCOPES.

En Occident, Chasteuil croit à l'astrologie ; en Orient, il cessera d'y croire pour ne plus penser qu'à Dieu. En attendant, l'un des religieux qui avait le plus d'influence sur son esprit, le P. Denis, capucin, tentait de le détourner de cette science en le priant de considérer à combien d'illusions elle était sujette en comparaison de celle de l'Écriture sainte, pour laquelle il avait de l'attrait et une si singulière aptitude.

Le P. Denis disait vrai, mais il parlait en vain : le moment de Dieu n'était pas encore arrivé. Néanmoins, voulant à tout prix dégouter Chasteuil de sa science favorite, il l'attaqua par un argument assez direct, et qui eût eu de la puissance, si malheureusement, mais à l'insu du Père, il n'eût reposé que sur un de ces mensonges malveillants dont le monde est plein et dont il se délecte.

« Le bruit s'est répandu dans la ville, dit-il à Chasteuil, que c'est surtout votre avenir que vous cherchez dans vos horoscopes, et que vous y avez trouvé que vous seriez cardinal. A la bonne heure, au moins, ceci mérite que l'on consulte les étoiles. Pourquoi serait-il défendu aux sorciers de penser à eux et aux prophètes de se prédire des grandeurs ?

— La plaisanterie n'est pas mauvaise, repartit Chasteuil en souriant de bon cœur ; cependant, si quelque chose doit changer dans ma position, ce sera, s'il se peut, pour m'élever selon Dieu, mais non selon les hommes. »

Il ne faudrait pas croire que Chasteuil fût si perdu dans les astres qu'il négligeât les sciences positives : il étudiait à fond les mathéma-

tiques et la philosophie; c'est même par là qu'il monta au ciel et se voulut initier aux mystères de ses mouvements et de ses feux pour en traduire aux hommes les signaux providentiels des choses futures. Les cieus, de l'aveu même du Psalmiste inspiré, annoncent bien la gloire de Dieu; pourquoi n'en annonceraient-ils pas la volonté? Le son des sphères retentit bien jusqu'aux confins des pôles; pourquoi n'y proclamerait-il pas les arrêts du grand moteur, l'avenir des hommes et le destin des mondes? Ces flambeaux vivants ne marchent, ne rayonnent pas en vain. La lumière, c'est la science, et toute science est là haut; il s'agit de la trouver. Dieu se révèle bien à notre âme, pourquoi ne révélerait-il pas quelque chose à nos yeux? Sa voix nous avertit, pourquoi ses astres ne nous diraient-ils rien? N'est-il pas le Dieu des miracles aussi bien que des oracles? Il a parlé par ses prophètes, pourquoi ne parlerait-il pas par ses cieus? N'est-ce pas là qu'il tonne? n'est-ce pas là qu'il a posé son tabernacle et tendu son arc d'alliance après la grande catastrophe des eaux et la clôture des grandes cataractes? Ne nous a-t-il pas dit lui-même que, lorsque viendrait la seconde et dernière catastrophe, il y aurait des signes dans la lune et dans le soleil? Mais nous a-t-il dit qu'il n'y en aurait pas auparavant? D'ailleurs ne savons-nous pas que chaque instant, chaque mouvement des choses comme chaque pas des hommes les mène à leur fin, les pousse à leur ruine? Pourquoi donc les *signes* n'auraient-ils pas commencé? Pourquoi ne les étudierait-on, ne les signalerait-on pas?

SES PREMIÈRES ÉTUDES. — LA RENAISSANCE.

Il reste évident par ce discours que, plein de la Bible, Chasteuil était également nourri des systèmes de la Grèce, et par eux avait quelque peu pénétré dans ceux de l'Orient, alors à peu près ignorés et aujourd'hui encore peu connus.

Ainsi cette âme avide, active, passait comme par divertissement de la méditation au calcul, de la philosophie aux nombres, de la logique à l'algèbre, qui, en généralisant les nombres, les abrège. Descartes venait de l'inventer et de l'appliquer à la géométrie pour mesurer le monde et trianguler l'étendue.

Les travaux de Chasteuil nous donnent une idée des études fortes et en quelque sorte encyclopédiques de la Renaissance. C'est dans ces études que se sont formés les hommes et trempés les carac-

tères qui, imprimant à Louis XIV le sceau de leur grandeur et de leur force, firent de sa royauté la royauté la plus éclatante, et de son siècle l'un des premiers siècles de l'histoire.

Ce fut ainsi qu'étudièrent Pascal, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Nicole, Arnauld, Rollin, Corneille et Racine. S'ils ne furent pas tous d'une dévotion aussi fervente, d'un ascétisme aussi avancé que Chasteuil, tous ils furent des hommes savants et pieux.

Ce qui fait les grands hommes, c'est donc aussi ce qui fait les grands citoyens, les grands rois, les grandes nations, les grands siècles, c'est une vie grave et laborieuse, c'est l'instruction, c'est une règle intellectuelle et morale, c'est la religion, c'est la vertu.

Voulez-vous connaître l'état d'un peuple, savoir jusqu'à quel point il est grand et fort? Voyez ce qu'il est dans ses goûts intellectuels et dans ses études : c'est là un signe qui ne trompe pas. S'il a des études fortes et sérieuses, des goûts élevés et sévères, c'est qu'il est grand ou qu'il va l'être. S'il n'aime au contraire que la frivolité, s'il met l'esprit après la matière et la sensation avant la pensée, c'est qu'il est en décadence ou qu'il y marche.

ABANDON DES ÉTUDES PROFANES POUR LES ÉTUDES SACRÉES. —

LE DOUTE. — LECTURE DE LA BIBLE.

Nous venons de voir Chasteuil s'élever comme l'aigle dans ses études, nous allons le voir s'élever comme la colombe dans la piété. Résultat naturel des bonnes études, ces deux ascensions se suivent bien : elles s'engendrent et se complètent. Plus nous le verrons vivre, plus nous le verrons s'élever : il montera en quelque sorte jusqu'aux cieux comme Elie, après avoir vécu solitaire comme lui et s'être comme lui transfiguré sur la montagne.

La parfaite connaissance que Chasteuil avait de l'hébreu le conduisait naturellement à celle de l'Écriture, laquelle se substitua à sa passion pour l'astrologie : en effet, s'il est beau de connaître les astres, il est mieux encore de connaître Dieu. A mesure qu'il avançait dans cette science des sciences, Chasteuil renonçait à ses prédictions horoscopiques. Les mathématiques elles-mêmes perdant leurs charmes pour lui, il les abandonna et changea en amour divin cette curiosité vague qui l'avait agité jusque-là. Ce changement ne se fit pas sans peine, cette paix de la pensée ne s'acquiert point sans fatigue.

Ses études philosophiques et astrologiques, en exerçant incessamment son esprit, en l'initiant à tous les systèmes, à toutes les pensées des hommes, avaient donné à son esprit un si merveilleux essor qu'il pouvait tout atteindre, et une si vaste ouverture qu'il pouvait embrasser tout, que tout pouvait y entrer.

Cette rupture soudaine avec des études qui avaient charmé et absorbé sa vie laissa en lui un grand vide. Le doute, ce démon du midi, toujours à l'affût des âmes, et qui depuis longtemps rôdait autour du penseur, le doute, cette faiblesse des forts, ce ver rongeur de la science, cette paralysie intellectuelle, le doute qui n'est que le néant et qui donne la mort se précipita dans ce vide, repandit dans l'esprit du solitaire comme la fièvre dans le sang, comme le serpent dans l'Eden.

Chasteuil reconnut le tentateur : pour y répondre, il fit un nouveau pas dans l'abnégation. Il venait de se séparer de la science humaine, il se dépoilla de ses biens. Il étudiait encore, car Dieu veut que l'on travaille, mais son étude ne fut plus que celle des Saintes Lettres.

Parvenu comme nous le savons à la parfaite intelligence de la Bible, il s'appliqua à en pénétrer le sens au moyen des meilleures versions, des meilleurs commentaires qu'il collationnait entre eux et avec le texte. Il se livrait à ce travail avec toute l'ardeur qu'il avait mise à d'autres études. Quand il n'avait pas achevé la tâche qu'il s'imposait chaque jour, il y passait la nuit. A un tel labeur rien ne résiste. Bientôt il n'y eut plus rien dans l'Ecriture qui ne lui fût familier. Il la relisait tout entière sept fois par an : vers la fin de sa vie, il la relisait tous les mois, surajoutant toujours à cette lecture celle du Psautier qu'il faisait chaque semaine.

Une application si constante et si forte produisit son effet : en le plongeant aux eaux sanctifiantes de la Bible elle noya ses doutes et calma son esprit. Heureux de ce calme, à l'abri des inquiétudes de la science profane, il allait se détachant de plus en plus du monde pour s'unir de plus en plus à Dieu. L'aimant n'est pas plus sollicité par l'action de son pôle, le corps par l'attraction de son centre. Heureux au sein de la vérité, il possédait l'existence complète, il entraît en partage du temps sans bornes et de la vie sans fin. Peu lui importaient alors les charmes incertains et agités du savoir d'en bas, de l'érudition des tombeaux, il avait la science de la vie, la lumière d'en haut : il planait dans le ciel bien au-dessus de ces *tourbillons* qu'inventait

Descartes. Quand on est au centre de la lumière supérieure, quand on a dans son sein le soleil, et sur la tête les étoiles, se soucie-t-on du ver luisant qui jette une lumière faible et froide à l'ombre de ce monde ?

VIE RETIRÉE ; — SA DOUCEUR.

On croyait produire un grand effet sur Chasteuil en traitant de sauvage cette vie de silence et de méditation, on se trompait. Loin de s'en émouvoir il s'étonnait de ce que le monde, si rempli de déceptions, de douleurs et de désastres, eût néanmoins la prétention d'être le seul lieu où l'on pût vivre heureux. Aussi le solitaire avait-il bien réellement pitié de ce monde qui semblait avoir pitié de lui. C'est alors que, nautonnier hors des flots, il voyait à ses pieds d'un œil peu séduit ces misères orageuses que le monde appelle ses honneurs, ses plaisirs, et qu'il aimait à répéter le cri que le roi prophète poussait du haut du trône : *J'ai levé les yeux vers les montagnes d'où le secours me viendra* ; c'est alors qu'il comprenait le Christ pleurant sur les femmes de Jérusalem qui pleuraient sur lui.

Ces dispositions n'étaient pas nouvelles en Chasteuil : le monde n'é-pas fait pour lui : il y fut toujours mal à l'aise ; il en craignait les de-voirs dangereux. Que faire, disait-il, avec des hommes qui tous se haïssent et dont chacun n'aime que soi ?

Nous le verrons bientôt en relation avec le célèbre Peiresc, ami de l'étude et savant comme lui. Il semblait donc que Chasteuil pût compter au moins sur son approbation dans sa nouvelle carrière. Mais au lieu de prêter main forte au futur solitaire dans sa lutte contre le monde, Peiresc se mit avec le monde contre lui. Il fut le plus ardent à combattre le genre de vie vers lequel il tendait : ce fut en vain. Tout ce que Peiresc y gagna, ce fut de faire parler son silencieux ami et de connaître quelques unes des idées et des choses dont il était plein. Encore parla-t-il peu. Peiresc, qui ne le chicanait peut-être que dans ce but, s'en plaignait avec candeur. « Quel malheur, disait-il, qu'un « homme qui a de si belles lumières parle si peu ! »

Loin d'arrêter Chasteuil, ces critiques et ces plaintes le poussaient de plus en plus dans le silence et la retraite : il n'en sortait que pour de graves motifs, comme pour rendre service et combattre l'erreur.

Apprenant un jour qu'un de ses amis s'était fait huguenot, il quitta tout pour l'aller trouver. Il demeura quelques jours auprès de lui à Brignoles, afin de le ramener : mais ne pouvant rien sur lui, il revint à

ix. Son ami rebelle l'y vint visiter, Chasteuil voulut bien d'abord recevoir sa visite, espérant toujours le faire rentrer au bercail catholique : personne assurément n'en était plus capable. Mais Dieu a ses vues et la Providence ses mystères. Malgré ses lumières et son zèle, il ne réussit pas. Voyant ses entretiens et ses relations inutiles, il cessa de le voir, bien que ce fût un homme de haute qualité.

S'il ne put vaincre l'erreur dans son ami, il parvint du moins à vaincre le doute en lui-même. Une ressource puissante l'aidait en cette lutte, la chasteté. Courage de l'âme, force de l'esprit, base et germe de toutes les autres vertus, la chasteté est indispensable à la sainteté ; elle en est l'aliment, l'égide et l'emblème. L'étude même a besoin de cette vertu : un cœur chaste est le foyer le plus fécond, le moteur le plus puissant de l'intelligence. La chasteté rend énergique, laborieux. Quiconque travaille beaucoup peut avoir des passions, mais il n'est pas corrompu. La corruption et le travail sont deux contraires : ils s'excluent ; l'un c'est la mort, l'autre la vie.

C'est ce qu'avait compris Chasteuil, non par expérience, mais par instinct : il veilla donc à s'éloigner même de la tentation. Pour mieux réussir, il imita Job, ce grand maître de la douleur, de la sagesse et de la résignation ; faisant à son exemple un pacte avec ses yeux, Chasteuil ne voulut plus traiter ni communiquer avec les femmes que par exception et par nécessité. Il fut si fidèle à cet engagement de délicatesse et d'honneur envers Dieu qu'un des confesseurs qui l'avaient dirigé pendant cinq ans, lui rendit ce témoignage que pendant tout ce temps il n'y avait pas manqué une seule fois.

ADORATION DU MYSTÈRE. — SÉJOUR CHEZ PEIRESC.

Un Dieu fait homme par l'opération du Saint-Esprit dans le sein d'une vierge, c'était le grand mystère qui avait peut-être autrefois troublé Chasteuil ; c'est pourquoi, sans doute, il redoubla de zèle et de dévotion envers ce mystère des mystères, cette épreuve de la foi ; se faisant petit au pied de la crèche, il revêtait tout le sentiment d'une enfance spirituelle pour croire à Jésus enfant et à sa divinité. Il veillait tous les jours jusqu'à minuit pour attendre et saluer cette heure auguste où le Verbe éternel daigna descendre de sa gloire dans un corps passible et mortel, et se montrer aux hommes pour les sauver. Aussitôt que sonnait cette heure solennelle, Chasteuil, se prosternant,

adorait : puis, baisant la terre, il se levait en prononçant, les yeux fermés, ces paroles : *et verbum caro factum est*.

Nous savons déjà combien était profonde la connaissance que Chasteuil avait de l'Écriture. Aussi passait-il pour un oracle parmi ceux qui le connaissaient. On ne pouvait rien lui proposer qu'il n'y répondît aussitôt et en appuyant ses réponses par tant de passages de l'Écriture que l'on était forcé d'avouer que ses solutions étaient les meilleures.

Celui de tous ses doctes amis qui lui donna le plus d'exercice en ce genre, ce fut Peiresc ; il ne cessait de le contredire, afin de le faire s'expliquer sur tous les points difficiles.

Un malheur public, un bonheur pour Peiresc, vint rendre plus faciles et plus fréquentes ces conférences scientifiques : ce fut la peste de 1629 ; elle sévit surtout à Aix et en Provence. Peiresc en profita pour presser son ami de se réfugier chez lui, à Beaugency sur la Loire. Chasteuil s'y rendit ; c'était un asile fait pour lui : les livres et autres curiosités scientifiques n'y manquaient pas. Peiresc était en effet, comme nous l'avons déjà fait entendre, l'un des plus infatigables collecteurs et des amateurs les plus éclairés de son temps. Tout convergeait dans sa bibliothèque ; et tel était son goût pour la science et les lettres, que sans avoir rien écrit d'important il passait pour un grand érudit. Correspondant avec tous les savants de l'Europe qui lui faisaient part de leurs découvertes et lui envoyaient leurs livres, il en était comme le centre et le lien. C'est ainsi qu'il laissa une bibliothèque dont les débris ont enrichi nos bibliothèques publiques en y passant à l'état de *fonds* et que le renom de Peiresc est resté grand dans la science.

S'il eût été moins chrétien, il eût été tenté de bénir le fléau qui lui valait une bonne fortune en frappant la Provence et en poussant M. de Chasteuil au milieu des autres curiosités de son cabinet. Il le retint pendant toute la durée de la peste et l'exploita de son mieux en le priant d'examiner ses riches collections de manuscrits, d'autographes, d'objets d'arts, etc., etc.

Ce fut là que Chasteuil entreprit de lire le Pentateuque en langue samaritaine que le P. Théophile Minuti, de l'Ordre des Minimes, avait apporté du Levant et avait donné à Peiresc. Chasteuil ne se contenta pas de le lire, il y fit des notes que Peiresc, qui était connaisseur, trouva dignes d'être insérées dans la Bible royale, dite *Polyglotte de Lejay*,

qui s'imprimait alors à Paris, chez Antoine Vitré. On les envoya dans ce but à Gabriel Sionita. C'était un de ces Maronites que l'Eglise faisait venir alors du Liban à Rome pour y faire leurs études dans un collège fondé par Grégoire XIII pour les catholiques de l'Orient sous le nom de *Collège des Indiens*. Dans ce temps-là, l'Inde, cultivée par nos missionnaires, qui heureusement n'en ont pas oublié la route, envoyait comme le Liban des indigènes à Rome. Quant à Gabriel Sionita, on l'avait, en sa qualité d'Orientaliste de naissance, fait venir de Rome à Paris pour aider Lejay et pour surveiller l'impression du texte hébreu de la Bible qui porte son nom. Il reçut les notes de Chasteuil, mais trop tard, les livres de Moïse étant déjà imprimés. Sionita fut donc obligé de les renvoyer à Peiresc sans pouvoir s'en servir. Celui-ci en fit présent plus tard au cardinal François Barberini.

L'ORIENT.

Chasteuil avait lu et maintes fois relu la Bible avec tous les commentaires susceptibles d'en éclaircir les obscurités. Il avait lu aussi tous les voyages, et comme il avait toujours aspiré vers l'Orient, il le connaissait parfaitement bien par les livres. Et toutefois, il lui manquait quelque chose encore pour la satisfaction de son esprit et pour la parfaite intelligence de la Bible ; c'était de voir l'Orient par ses yeux, la Terre-Sainte, le Carmel et le Liban : d'y écouter l'écho de la tradition antique, de la voix de Jéhovah descendant depuis Adam, Abraham et Moïse jusqu'à Jésus ; de parcourir et de contempler la scène où se passa le drame auguste de la Rédemption ; puis enfin de poser sa tente, de dresser son autel, de servir Dieu pendant le reste de sa vie et de sanctifier sa mort dans des contrées qui sont saintes par elles-mêmes aussi bien qu'elles sont belles, et qui furent le berceau du genre humain aussi bien que celui de la religion.

Oui, tout nous vient de l'Orient, la lumière de l'intelligence tout aussi bien que la lumière du jour : nous-mêmes nous venons tous de l'Orient ; voilà sans doute pourquoi son nom seul excite en nous un frémissement d'intérêt et comme le vague souvenir d'une antique patrie. Venus de l'Orient, nous voudrions tous y retourner ; c'est le pays des rêves, c'est l'idéal de l'imagination, c'est le berceau de l'aurore, la terre des saints, des diamants et des perles, c'est la porte des cieus. Orientaliste par nature, chrétien par la grâce, amant de la méditation,

de la solitude et du silence, Chasteuil devait désirer plus que tout autre d'aller en Orient. L'Orient était sa patrie, l'Orient fut toujours dans sa pensée et dans ses vœux.

Depuis longtemps occupé de ce voyage, il recommandait à Dieu et aux hommes de Dieu son projet d'émigration au désert.

Voici en quels termes, treize mois avant de le mettre à exécution, il en écrivait à l'un de ses cousins, religieux récollet à Saïda : « La « peste forme à mon départ de grands obstacles que je ne saurais « vaincre sans une grâce particulière de Dieu. Je vous supplie de « visiter pour moi les Saints Lieux. Vous me ferez, s'il vous plaît, « la grâce, lorsque vous y serez arrivé, de prier instamment le Sei- « gneur que, puisqu'il a voulu souffrir pour nous, il daigne regar- « der la bassesse de son serviteur, et qu'il ait cette bonté pour moi « que de prêter l'oreille à la très-humble supplication que je lui fais « d'agréer un dessein qui n'a d'autre but que son service. Que si ce « n'est pas sa volonté que je l'exécute, et si dans les conseils impé- « nétrables de sa Providence il a ordonné quelqu'autre chose de « moi, priez-le de soumettre ma volonté à la sienne et de dresser « tous les mouvements de mon âme à désirer et à n'entreprendre « que ce qui lui plaît. »

Il paraît que Chasteuil reçut une réponse conforme à ses vœux : car un an après il s'embarquait à Marseille pour Constantinople avec le comte de Marcheville qui allait remplacer M. de Césy, notre ambassadeur auprès de la Porte ottomane. Avant de s'embarquer il avait brûlé tout ce qui pouvait lui rester de livres et de manuscrits astrologiques afin de n'avoir plus rien qui l'attachât à cette science.

DANIÉLO.

(La suite à un numéro prochain.)



REVUE POLITIQUE.

Paris, 23 octobre 1847.

SUISSE. — La question de la Suisse a fait un pas formidable : la guerre semble décidée ; du moins l'espérance qu'on avait fondée sur la répugnance de Saint-Gall et des Grisons à suivre l'étendard de M. Ochsenbein se trouve déçue, et, avant que ces lignes ne soient imprimées, peut-être le premier coup de canon se sera-t-il déjà fait entendre.

Si cette péripétie nous émeut, elle ne nous cause aucun étonnement. Nous n'avons jamais eu confiance, pour notre compte, dans les correspondances qui présentaient la guerre comme impossible. Sans doute, l'immense majorité de la nation est contraire aux vues belliqueuses du Vorort ; mais là où les clubs ont établi leur empire, le vœu du plus grand nombre reste toujours impuissant. Il en fut de même dans le temps qui s'écoula depuis l'Assemblée constituante jusqu'au régime de la Terreur. Si l'on reprenait les journaux de l'époque, et surtout les nouvelles qui circulaient à l'étranger, on y verrait, comme hier pour la Suisse, une confiance fondée sur ce que la plus grande partie de la nation française avait horreur des excès révolutionnaires ; mais on avait laissé s'organiser le mécanisme des minorités démagogiques, et le mal, en se propageant, se joua de tous les obstacles.

A présent que la guerre est décidée, devons-nous craindre pour la cause qui a toutes nos sympathies ? Sans sortir des considérations purement humaines, la situation des cantons catholiques n'est point aussi mauvaise que leur petit nombre et leur défaut de cohésion matérielle pourraient le faire croire. On sait, à n'en pas douter, jusqu'à quel point ils peuvent compter sur l'accord unanime des populations. Les cantons de la vieille Suisse, Zug, le Valais, en ont référé des résolutions de leurs gouvernements à l'assemblée de tout le peuple, et cette épreuve du suffrage universel, sur une terre où il est enraciné par vingt siècles d'expérience, a donné les résultats les plus extraordinaires et les plus convaincants. A Zug même, où la population n'est point unanime comme dans les pays voisins, la majorité a été immense. Quant à Lucerne et à Fri-

bourg, la constitution n'y admet pas des formes aussi populaires, et d'ailleurs l'expérience que ces cantons ont faite de la disposition des esprits lors de l'attaque des corps francs montre assez l'inutilité d'un appel à une autre manifestation publique de l'opinion. A Morat seulement, la population protestante a déclaré qu'elle ne marcherait pas avec les catholiques dans une guerre devenue confessionnelle, et les autorités du canton de Fribourg ont sagement accueilli cet aveu contraire aux prétentions de la Diète, qui entraîne à sa suite les catholiques de Soleure et d'Argovie, sous prétexte que la question débattue n'est point religieuse, mais fédérale.

De l'autre côté, malgré le vote des états en apparence unanime, l'anarchie est à proportion du nombre. Quelques cantons, tels que les Grisons, ne fourniront pas un homme ni un denier à l'armée fédérale : c'est à ce prix qu'ils ont vendu leur vote à la majorité belliqueuse. Bâle-Ville et Appenzell intérieur restent avec Neuchâtel sur le terrain de la stricte neutralité. Le Jura bernois repousse énergiquement toute participation à la guerre : les catholiques de Genève protestent contre la déloyale conduite des radicaux : le gouvernement de Lausanne fait lacérer les pétitions colportées en faveur de la paix : la population catholique d'Argovie, frémissant sous le joug des protestants, n'attend qu'un signal pour se joindre aux Lucernois : Soleure, entraînée à la complicité des corps francs par quelques-unes de ses autorités spirituelles, qui ont cra que les concessions étaient une arme contre la faction radicale, s'aperçoit enfin de sa déplorable erreur : à Saint-Gall, trois voix seulement de majorité ont décidé du sort de la Suisse, et l'attitude de ses conservateurs a été admirable de fermeté, bien que le lieu d'assemblée fût cerné par des troupes venues de Zurich et d'Argovie.

Il s'en fait donc de beaucoup que la Diète révolutionnaire puisse mettre sur pied tout l'effectif des cantons qui suivent sa bannière, et parmi les hommes qui lui obéiront, un très-grand nombre ne le fera qu'avec une répugnance tout à fait préjudiciable à l'élan militaire. Cette armée, incomplète et découragée d'avance, ira donc se heurter contre les populations les plus belliqueuses de la Suisse, animées du plus grand enthousiasme que puisse développer l'accord de la foi religieuse avec le dévouement patriotique.

Quelques personnes pensent que la complication actuelle pourrait encore se dénouer par une intervention étrangère ; on sait en effet que la France et l'Autriche sont d'accord sur la conduite à tenir, et l'Angleterre, tout en flattant les passions radicales, ne s'est pas expliquée de manière à ce que ses amis de Berne puissent compter de sa part sur un appui positif. Il est de fait que les Autrichiens se sont rapprochés d'une

façon menaçante de la frontière des Grisons; mais ce *cordon sanitaire* se transformera-t-il en une armée véritable, et le cabinet de Vienne, dont l'attention se concentre presque exclusivement sur les événements de l'Italie, est-il libre d'accomplir en Suisse ce qui lui aurait été facile dans toute autre circonstance? Cette difficulté n'est pas la seule; la plus grande est de savoir si les états du *Sonderbund* n'aiment pas mieux affronter tout seuls le danger, que de recourir à l'appui des baïonnettes étrangères. Ce n'est pas que les catholiques de la Suisse éprouvent pour la puissance autrichienne l'aversion que nous ont inspirée en France les récentes catastrophes de la Pologne et les agitations actuelles de l'Italie. Outre que la communauté de langue rend plus facile entre les deux pays l'échange des idées et des sentiments, les cantons du *Sonderbund* ont, dès l'origine, trouvé dans le prince de Metternich un appui décidé de leur liberté confessionnelle. Mais, d'un autre côté, nulle part la fierté nationale n'est plus entière et mieux justifiée que dans les montagnes de la vieille Suisse. Cinq siècles d'une glorieuse histoire leur imposent la confiance en eux-mêmes, et l'antipathie pour tout appui du dehors.

Or, on l'a dit positivement, la France et l'Autriche n'interviendront que si les cantons catholiques les appellent en garantie de leur souveraineté fédérale.

Le dé est donc jeté, et les adorateurs de la force brutale vont faire une expérience cruelle, la dernière peut-être, de leurs déplorables doctrines. On sait que les radicaux bernois, dégoûtés par le mauvais succès de leurs premières tentatives, ont reçu en quelque sorte de Paris l'injonction de marcher en avant, sous peine d'être déshonorés aux yeux des hommes de leur opinion. C'est d'ailleurs en Suisse seulement qu'a pu s'établir solidement et se convertir en fait l'entente du parti démagogique de la France et de l'Allemagne. Nos ultra-démocrates lisent peu, ils ne savent pas grand'chose, et d'ailleurs le souvenir qu'ils ont gardé du temps où leurs pères promenaient la liberté au bout d'une pique d'une extrémité de l'Europe à l'autre, les range parmi les dignes fils de ceux qui disaient aux marchands de Rome : « Comment! il y a quinze jours que nous sommes ici, et vous ne savez pas encore parler français! » Il leur a donc fallu des truchemans pour s'aboucher avec l'Allemagne, et les radicaux du canton de Vaud leur ont rendu ce service. S'ils réussissaient dans leurs détestables projets, il leur semble qu'une immense commotion entraînerait aussi la France et l'Allemagne dans la même voie. La fausse interprétation qu'ils donnent aux événements de l'Italie, s'imaginant chaque jour qu'ils pourront y introduire les procédés de leur école, contribue à augmenter chez eux l'illusion.

Au moment où la querelle se vide à coups de canon, nous ne discutons pas la question de droit avec les ultra-démocrates de Berne et de Paris. Ils ont découvert dans le pacte de 1815 un *article 14* dont l'interprétation exagérée met à néant toutes les autres garanties de la convention. Le pacte a eu pour objet de sauvegarder l'indépendance cantonale, et un article qui permettrait, dans un prétendu intérêt fédéral, de porter atteinte à la souveraineté des cantons, serait un non-sens aussi évident que celui qu'on tenta si malheureusement de faire prévaloir en 1830. Mais derrière ce non-sens se produit une pensée un peu plus raisonnable. L'indépendance réciproque des souverainetés cantonales a beaucoup d'inconvénients dans la pratique : c'est une cause évidente d'affaiblissement pour la Suisse, dans ses rapports avec l'étranger ; des intérêts non moins essentiels sont entravés par l'absence d'une autorité centrale et d'une véritable assemblée délibérante, où les députés n'arrivent pas garrottés par un mandat impératif sur toutes les questions. On dit à cela que les grandes puissances limitrophes doivent désirer, pour leur propre sécurité, que la Confédération helvétique ne forme pas un ensemble plus compact ; et peut-être, dans les motifs qui portent certains cabinets à soutenir le Sonderbund, entre-t-il quelque chose de cette défiance jalouse contre les progrès de l'unité en Suisse. Nous ne prétendons pas qu'il n'y ait du vrai dans ces remarques, et pour notre compte, si nous ne voyions en jeu que l'intérêt égoïste des grandes puissances, nous n'éprouverions aucune sympathie pour une politique où l'avantage des uns s'établit sur l'infériorité et le malaise des autres.

Mais la première condition pour faire accepter un progrès vers l'unité, c'est de prouver que cette unité ne deviendra pas tyrannique. Or, que dire de gens qui prétendent constituer l'unité sur la plus insupportable des tyrannies, celle des consciences ? C'est pour cela que nous nous sentons pleinement d'accord avec les catholiques de l'Helvétie, lorsqu'ils s'appuient sur l'incontestable souveraineté des cantons pour repousser le joug qu'on veut leur imposer.

Il faut donc prier, prier avec ferveur, pour que Dieu bénisse leurs armes, et fassent tourner en leur faveur les mille chances que les hommes appellent le hasard de la guerre. Mais en même temps il faut bien se convaincre que Dieu veut une de ces manifestations éclatantes, comme en exigent ceux qui ne croient à la justice que quand la force et la victoire l'accompagnent. Tout ce qui a gardé dans l'âme une étincelle du sentiment de la conservation et du droit comprend aujourd'hui et proclame la pureté de la cause des cantons qui résistent à la Diète. Les hommes à qui le nom des Jésuites servait d'épouvantail, il y a quatre

ans, en sont à faire les vœux les plus ardents pour le succès d'une ligue qui semble se battre pour les Jésuites. De telles expériences ne peuvent être perdues, et l'équité finira par entrer dans les âmes en même temps que les esprits se soumettront à l'empire du bon sens.

Dès ce moment, l'épuration est faite, au moins en ce qui concerne la Suisse : il ne reste au fond du vase qu'un dernier reproche dont la force se fonde sur les apparences de la modération. On convient que la présence des Jésuites n'est qu'un odieux prétexte pour des hommes déterminés à imposer à leurs frères le joug d'une liberté menteuse ; mais on aurait voulu que les Jésuites, en se retirant de Lucerne, eussent ôté toute apparence de raison à l'intervention violente de la Diète.

Que serait-il arrivé pourtant si, après que les corps-francs avaient attaqué Lucerne uniquement parce qu'on y attendait les Jésuites, ces religieux eussent reculé devant l'appel qui leur était fait par les catholiques de ce canton ? On aurait dit : Les bons Pères se ménagent ; peu leur importe l'avantage des âmes. Si on ne leur prépare un lit commode, ils font la sourde oreille et restent tranquillement chez eux.

Supposons maintenant que se refusant aux prières de la Suisse catholique, les huit Jésuites de Lucerne battent en retraite devant les proclamations de M. Ochsenbein, que de cris, que de sarcasmes n'entendrons-nous pas ! Ils ont mis la Suisse en feu, dirait-on de toutes parts, et le danger les fait fuir ! — Si la Suisse catholique avait pu gagner quelque chose au départ des Jésuites, soyons-en convaincus, le Général ne leur aurait pas permis un dévouement inutile et dangereux. Mais les Jésuites doivent aux catholiques de ne pas les abandonner dans la lutte qui va s'ouvrir. Ils lèveront les bras au ciel dans les combats, et si l'heure du martyre vient à sonner, ils affronteront sans crainte les misérables qui ont préludé par l'assassinat à une guerre infâme et parricide.

ITALIE. — Dieu nous épargnera cette cruelle épreuve, Dieu qui continue de manifester sa protection toute puissante dans les affaires de l'Italie. Nous avons eu tort, il est vrai, d'ajouter foi aux journaux italiens qui donnaient déjà l'évacuation de Ferrare comme un fait accompli. Ce résultat aurait été sans doute obtenu plus tôt, si le gouvernement pontifical eût accepté le retour au *statu quo* pour lequel l'Autriche ne montrait pas de répugnance. Mais Pie IX, selon son habitude, y a mis plus de fermeté et de prévoyance. La présence de garnisons étrangères dans deux villes de l'Etat romain ne peut manquer d'entretenir un ferment de discordes : dans l'intérêt de la paix, il ne faut plus même un prétexte à demander si la *place* n'est pas la même chose que la *ville* de Ferrare. En 1815, le Saint-Siège s'était vu enlever, malgré

ses protestations, la portion de l'Etat de Ferrare, située au nord du Pô. L'Autriche n'a jamais pu se considérer comme la souveraine incommutable de cette contrée. Que le cabinet de Vienne renonce au droit de garnison dans les citadelles de Ferrare et de Comacchio, et le gouvernement romain lui abandonnera définitivement le Polésine de Rovigo, de manière que l'Eridan devienne la limite naturelle et contestée entre les deux Etats. Nous ignorons quel sera le sort de cette proposition : mais elle porte en elle-même un caractère d'équité qui ne peut manquer de faire une grande impression, surtout si l'on considère la force que prend chaque jour l'opinion publique en Italie.

Ce qui vient de se passer pour l'Etat de Lucques en est une preuve éclatante. Le petit souverain de ce petit duché s'était sournoisement retiré en faisant retraite sur les Autrichiens. Il ne demandait pas mieux que d'abdiquer, pourvu qu'il pût revenir à la suite des pacificateurs : de pareilles manœuvres n'avaient-elles pas réussi en 1821 ? On assure que déjà l'Autriche lançait ses remontrances contre l'incorporation immédiate de Lucques à la Toscane. Mais prononcer dans un acte public ce nom magique de réunion, si impatiemment attendu depuis plus de vingt ans, c'était mettre le feu à une mine dont il devenait impossible de prévenir l'explosion. La commotion électrique n'est pas plus rapide que l'enthousiasme qui s'est étendu en un instant de Lucques à Florence. Lucques gagne à l'incorporation de s'adjoindre à un Etat respectable, et d'échapper aux inventions fiscales d'une petite cour besoigneuse ; la Toscane acquiert de son côté le territoire le plus fertile et le mieux cultivé de l'Italie. Déjà l'union douanière avait préparé cette fusion. Le grand-duc, qui doit au mouvement actuel ce notable accroissement de sa souveraineté, dépouillera désormais tout souvenir de son origine autrichienne. Appuyé sur des ministres populaires, il a fait une expérience heureuse de l'attachement et de la modération de ses sujets. Il a cédé de bonne grâce pour le règlement de la garde civique, et cette concession qui, dans toute autre circonstance, aurait pu le mener loin, n'a pas donné lieu, de la part du peuple, à ces manifestations d'une joie insultante qui présagent la tempête. L'Autriche n'a plus rien à espérer de ce côté ; et pourtant c'avait été jusqu'ici son meilleur terrain, parce que son action y était mieux dissimulée que partout ailleurs.

Le roi Charles-Albert continue d'être fidèle à son programme : rien de plus, rien de moins. On s'était bruyamment exprimé sur le compte de deux de ses ministres : l'un, c'était M. de Villamarina, était le favori de l'opinion libérale ; l'autre, M. de La Marguerite, passait pour plus attaché aux idées absolutistes. Le roi n'a pas voulu sacrifier ces deux hommes d'Etat l'un à l'autre : il a mieux aimé les sacrifier tous les deux.

Nous l'avons déjà dit, Charles-Albert est ainsi fait : il ne demande pas mieux que d'être un prince national ; il n'a pas de goût pour le rôle de roi constitutionnel. Avec sa probité bien connue, sa modération équitable envers les personnes, le sens administratif qu'il possède à un haut degré, et les conseils légitimes de l'ambition naturelle aux princes de la maison de Savoie, le peuple du Piémont peut prendre patience. Il est peut-être bon d'ailleurs qu'il se trouve un réfrigérant non suspect de partialité pour l'Autriche, à côté de la Toscane, où les pétitions de la rue obtiennent des retraits d'ordonnance : instrument dangereux, alors même qu'il tombe aux mains du peuple le plus doux de la terre.

Sur vingt-deux ou vingt-trois millions d'âmes que renferme l'Italie, on en compte aujourd'hui dix millions qui marchent sous la bannière morale de l'indépendance italienne. Si le roi de Naples se décidait enfin à subir l'ascendant qui le sollicite de toutes parts, huit autres millions d'hommes viendraient se joindre à la confédération nationale, et l'immense majorité entraînerait bientôt le reste, sous une forme ou sous une autre. Ici on se porte garant des excellentes intentions du roi Ferdinand ; on donne l'amnistie sans restriction comme une mesure arrêtée dans sa sagesse ; et si nous nous en rapportions aux mêmes assurances, les réformes ne tarderaient pas à prendre leur cours régulier et progressif. Dieu le veuille ! Dieu fasse que ce ne soient pas là des vœux stériles et des conseils inefficaces, au lieu de nouvelles positives ! Cependant le sang a coulé dans la Calabre d'une manière cruelle, et le maréchal Landi continue à effrayer la Sicile par des mesures qui rappellent la plus honteuse barbarie. De telles taches de sang ne font jamais bien dans le règne d'un prince qui a vu de près les gouvernements réguliers, et qui ne peut avoir l'excuse de l'inexpérience et de la nécessité.

Nous venons de recevoir un exemplaire du *Programme pour l'opinion nationale italienne*, par M. Maxime d'Azeglio, et nous ne nous étonnons pas de l'impression salubre qu'a produite cette manifestation essentiellement loyale et modérée. Au besoin, nous prions le roi de Naples de faire quelque attention à ce programme. Il y reconnaîtrait que les princes risquent beaucoup pour ce monde et pour l'autre, quand ils se refusent à entendre la voix du peuple ainsi produite avec la mesure et la sincérité qu'inspire la conscience chrétienne.

Au nom de M. d'Azeglio, dont la marche politique s'affermir ainsi de jour en jour, nous sommes heureux de joindre celui de l'historien apérituel et animé, M. Cantù, qui, dans la dernière séance du congrès scientifique de Venise, sur ce terrain des Lagunes, où l'Autriche pensait avoir planté sa tente d'une manière plus solide qu'ailleurs, a réparé le mauvais effet de l'escapade du prince de Canino, et a parlé avec une li-

berté éloquent du projet d'union des douanes italiennes, tout en donnant à Pie IX les louanges que réclament ses vertus sublimes et ses grandes actions. A ce nom, les acclamations auraient pu faire tomber morts les olseaux qui traversaient le ciel, comme quand Flaminus proclama la liberté de la Grèce; et, malgré la présence du vice-roi, l'archiduc Reiner, un houra malencontreusement proposé en l'honneur de Sa Majesté impériale fut accueilli par un silence glacé. Je pense, pour l'honneur de l'archiduc, que ces symptômes lui auront inspiré des réflexions salutaires. Il se sera dit que, du train dont vont les choses, il pourrait trouver bientôt son avantage à se faire Italien, lui ou son fils, à l'exemple de son neveu, le grand-duc de Toscane. Je pense aussi que cette réflexion sera entrée encore plus profondément dans son âme, quand il aura appris la violation impolitique que le cabinet de Vienne vient de commettre envers les derniers droits qui restaient à la représentation nationale dans la Bohême. En vérité, l'esprit de vertige souffle sur cette monarchie.

On raconte de l'abbé Fraguier, savant modeste et homme de goût, qui a laissé sa trace dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions, qu'ayant voulu souligner tout ce qu'il avait trouvé de beau dans l'*Iliade*, il avait fini par ne pas laisser intact un seul mot du poème. Le règne de Pie IX est notre Iliade, et notre admiration en viendra au même point que celle de l'abbé Fraguier. Le correspondant honnête et intelligent de la *Gazette d'Augsbourg*, dont nous avons cité quelques réflexions dans un de nos derniers numéros, après avoir rectifié des récits ridicules que la rancune du germanisme avait propagés dans les journaux allemands, ajoute ces paroles remarquables (16 octobre 1847, n° 289) : « Avec la prudence que Pie IX imprime à toutes ses mesures, les craintes que l'on voit exprimées chaque jour sont, non-seulement mal fondées, mais injustes. Il prend pour toute chose le temps nécessaire; il pèse soigneusement toutes les considérations, et tranche les difficultés avec autant de décision qu'il le faut. C'est ce que vient de démontrer encore la publication du *motu proprio* qui organise dans Rome le gouvernement municipal. Tel qu'il est aujourd'hui, ce projet aurait pu paraître depuis plusieurs mois. Les changements qu'on y a introduits consistent en perfectionnements qu'au premier abord l'œil le plus exercé peut à peine saisir. On ne s'est pas attaché dans cette dernière révision à restreindre quelques-uns des droits existants, on a plutôt étendu librement les privilèges. Ce qui fait la grandeur de cet homme extraordinaire, c'est que, *gardien jaloux et consciencieux du pouvoir dont il a reçu le dépôt, il agit avec une générosité sans bornes, là où sa générosité ne rencontre pas d'obstacles dans la délicatesse de sa conscience.*

« L'amnistie, la garde civique, et enfin la loi municipale sont des preuves éclatantes de ce que j'avance. »

Il faudra revenir avec détail sur cette constitution municipale dont la promulgation vient d'exciter dans Rome un de ces enthousiasmes auxquels on ne croit pas quand on n'y a pas assisté. Disons en deux mots que cette loi est non-seulement un bienfait immense pour la ville éternelle, mais encore une excellente leçon pour notre pays, qui, dans l'ivresse de ses enfantements constitutionnels, est accouché de la plus déplorable de toutes les lois municipales. En France, on a fait fléchir tous les intérêts légitimes sous l'application d'un mécanisme régulier comme une équation géométrique, et en même temps, pour ne pas abandonner tout-à-fait l'administration des communes à l'influence des cabarets, on a mis dans une tutelle humiliante ce pouvoir incapable d'une initiative intelligente et élevée. Pie IX, au contraire, affranchit de toute servitude le gouvernement municipal de Rome, et en même temps il y donne place à tous les intérêts légitimes dont le balancement produira l'harmonie. Loi sage, loi généreuse, loi pratique, loi hardie, le nouvel acte de Pie IX possède tous ces caractères à la fois. La république du moyen âge a succombé à Rome sous les Papes, elle a succombé justement, victime de sa coupable antipathie pour la puissance pontificale, et c'est aujourd'hui cette même puissance qui la retire de son tombeau, qui lui souffle une vie nouvelle, et qui lui dit : vis et marche, je ne te crains pas : je te donne toute force pour le bien ; la conscience universelle du genre humain, instantanément présente dans ce siècle à chaque pas que tu feras hors de la voie légitime, saura bien te retirer toute puissance pour le mal.

Pie IX va plus loin encore : il recommence de ses mains sacrées, à Rome même, la séparation du spirituel et du temporel, ce besoin impérieux de notre âge. Il introduit dans ses Etats une des dispositions de notre code civil qui ont excité le plus d'injustes clameurs, alors que le clergé cherchait imprudemment à rattacher le trône à l'autel. Pour comprendre l'importance de cette mesure, il faut citer les expressions même de la nouvelle loi :

« ART. 48. L'administration civile comprend, en outre, les objets suivants :

« ART. 61. Les registres de l'état civil.

« Les naissances, les mariages et les décès qui auront lieu y seront inscrits, même s'il s'agit de personnes non domiciliées dans le ressort de la ville, *quel que soit leur culte* et quel que soit leur domicile. D'après ces registres, sera formé, chaque année, par la magistrature, le rôle de la population. Un règlement particulier arrêtera la forme des déclara-

« tions à faire et la manière dont les registres devront être tenus. Tout
 « cela, sans aucunement déroger à la preuve que les registres des pa-
 « roisses sont exclusivement admis à fournir quant au baptême, à la cé-
 « lébration du mariage devant l'Église, et au décès des paroissiens res-
 « pectifs sous les rapports ecclésiastiques, et sans déroger non plus au
 « droit des curés de certifier ces sortes d'actes. »

Quel rapprochement ! Quand Louis XIV réduisait la religion à n'être qu'un instrument de la politique, il refusait l'état civil aux protestants. Aujourd'hui, Pie IX proclame l'existence civile de la famille, en dehors des distinctions confessionnelles. Où est le génie, l'humanité, où est la vraie religion ?

En même temps, le Pape place les congrégations monastiques dans le droit commun, en soumettant leurs propriétés aux charges publiques. Comme un puissant moissonneur, il agite le van qui contient toutes les pensées de la révolution française : les souillures sont dispersées dans l'air, et le bon grain reste seul dans les mains du père de famille.

C'est le même pontife qui montre par des signes certains aux prétendus libéraux de la Belgique la ferme résolution qu'il a prise de soutenir la liberté de l'Église dans cette contrée : c'est encore lui qui, pour la pureté des vocations ecclésiastiques et le développement régulier des congrégations, entreprend une lutte contre les libéraux qui filent la quenouille aux pieds de Lola Montès.

Ne croyez pas qu'ici tout le monde soit pour Pie IX : les uns ont peur dans son intérêt, les autres le blâment ; il a mis l'Italie en feu ! Voici le premier grief. Et qui donc avait amené l'Italie à ce degré d'abaissement où il lui fallait mourir, si un messager céleste n'était venu briser ses chaînes ? Est-ce que Pie IX a autorisé par une seule de ses paroles ou de ses actes l'abus qu'un petit nombre d'imprudents ont fait de son nom ? Écoutez sa réponse ; elle est tirée d'une allocution prononcée dans le consistoire du 4 octobre dernier :

« Et ici, vénérables frères, nous déclarons clairement et hautement
 « que dans cette affaire comme dans toutes les autres, tous nos soins,
 « toutes nos pensées et tous nos efforts, complètement étrangers à toutes
 « vues d'une politique humaine, ne tendent qu'à une seule chose : à sa-
 « voir que la très-sainte religion de Jésus-Christ et sa doctrine brillent
 « de plus en plus par toute la terre aux yeux de tous les peuples. Car si
 « nous désirons que les princes à qui le Seigneur a donné la puissance,
 « fermant leurs oreilles aux conseils trompeurs et pernicieux, gardant
 « la loi de la justice, marchant selon la volonté de Dieu, défendant les
 « droits et la liberté de sa sainte Église, ne cessent jamais, par devoir de
 « religion comme par humanité, de travailler au bonheur et à la pros-

« périté de leurs peuples, nous nous affligeons vivement de ce qu'en divers endroits il se rencontre des hommes parmi le peuple qui, abusant témérairement de notre nom, et faisant la plus grande injure à notre personne et à notre dignité suprême, osent dénier aux princes la soumission qui leur est due, soulever contre eux les multitudes, et exciter des mouvements criminels. Ce qui est tellement contraire à toutes nos pensées, que dans notre lettre encyclique du 9 novembre de l'année dernière, adressée à tous nos vénérables frères les évêques, nous n'avons pas manqué d'inculquer l'obéissance due aux princes et aux pouvoirs, et de laquelle, suivant le précepte de la loi chrétienne, personne ne peut jamais s'écarter sans crime, si ce n'est dans le cas où il serait peut-être ordonné quelque chose de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise. »

Mais Pie IX est trop loué : tout le monde l'aime, c'est suspect. — Et croyez-vous que ce ne soit pas une faveur extraordinaire de Dieu, que ce don de charmer les cœurs les plus rebelles ? Une popularité exaltée comme celle de Pie IX qui a duré quinze mois est une popularité éternelle. A nous, les journaliers de la vigne, le labeur incessant, l'impuissance de persuader, les calomnies et les injures ; au fermier de la vigne, la vendange abondante, la vendange bénie : c'est une justice pour tous, et c'est un bonheur pour nous que cette répartition des chances du combat.

Nous terminerons cette revue de l'Italie par quelques passages du beau mandement que vient de publier Mgr le cardinal de Bonald, pour demander des prières en faveur de Pie IX au clergé et aux fidèles de son diocèse. Nous prions nos lecteurs de faire une grande attention à ce que l'illustre prélat dit des offrandes qu'il faudrait faire au Saint-Siège. Nous sommes heureux d'avoir exprimé, dans notre dernier numéro, une pensée analogue à celle que proclamait aujourd'hui la voix puissante et vénérée du primat des Gaules.

.....

« Le clergé, N. T. C. F., s'associe pleinement à la pensée féconde et pleinement libérale de Pie IX. Il contemple avec un légitime orgueil et une joie sincère la lutte glorieuse de son auguste chef contre tous les abus ; contre la pusillanimité des uns et les encouragements perfides des autres ; contre la timidité qui recule devant tous les obstacles et l'audace qui veut tout tenter. N'avons-nous donc pas le droit de nous étonner d'entendre un grave législateur (M. Lherbette) accuser les évêques et les prêtres de s'être prononcés contre le Pape et de vouloir l'entraver ? Mais a-t-il une seule fois adressé la parole à un évêque et à un prêtre pour avoir si bien pénétré leur pensée ? Il a affirmé que le Pape était seul, ab-

« *seulement seul.* Devait-on s'attendre à trouver une pareille calomnie sur
 « les lèvres qui dictent des lois? On ne sert pas la cause de la liberté en
 « trompant les peuples par des assertions injustes et mensongères.

« Non, le Pape n'est pas seul; le clergé et les fidèles, soumis à son au-
 « torité spirituelle, sont avec lui pour le bénir et l'encourager à poursui-
 « vre le cours des réformes entreprises, pour le consoler dans les peines
 « inséparables de sa mission, et pour lui obtenir du Ciel, par leurs vœux
 « et leurs prières, l'esprit de force pour de nouveaux combats; l'esprit
 « d'intelligence, pour qu'il comprenne tous les besoins de son peuple.

« Sans doute, N. T. C. F., vous viendrez dans nos temples prier avec
 « vos pasteurs pour le Pontife auquel la Providence, dans sa miséri-
 « corde, a confié la direction de l'Eglise, et qu'elle a placé sur un trône
 « pour montrer aux peuples et aux rois ce que peut, pour le bonheur
 « des nations, l'alliance sincère de la religion et de la liberté. Mais la
 « France catholique ne saurait-elle prêter à son pasteur que le secours
 « de ses prières? Au moyen âge, l'Europe armée se serait ébranlée pour
 « aller offrir au chef de l'Eglise son sang et son épée, pour défendre ses
 « droits menacés, et le soutenir dans la lutte qu'il a engagée contre tous
 « les abus. Aujourd'hui, une croisade plus pacifique pourrait être en-
 « treprise par les fidèles en faveur de leur chef spirituel. L'obole des
 « chrétiens, qui va dissiper jusqu'aux extrémités du monde les ténèbres
 « de l'ignorance et planter la croix civilisatrice sur le rocher le plus
 « inconnu, cette obole qui a une si grande puissance pour étendre le
 « règne de Jésus-Christ, ne pourrait-elle pas, plus efficacement que les
 « bataillons de valeureux soldats, prêter à l'immortel Pie IX un appui
 « qui ne ferait point couler de larmes, qui n'enlèverait pas un fils à sa
 « mère et ne porterait point au milieu de populations paisibles les hor-
 « reurs de la guerre? Ce n'est point le clergé qui devrait recevoir ces
 « offrandes pour les transmettre au représentant parmi nous du succes-
 « seur de Pierre; la malignité pourrait encore jeter un soupçon sur
 « notre désintéressement. Mais, toujours bien inspirés par leur zèle et
 « leur charité, les catholiques sauraient trouver un autre mode de
 « perception. Leurs pontifes et leurs prêtres iraient avec bonheur dé-
 « poser leurs dons dans les mains choisies pour les recueillir.

« Nous confions cette pensée aux fidèles. Dieu la rendra féconde, si
 « elle peut tourner à sa gloire et au bonheur d'une nation amie. »

ESPAGNE. — Un mot encore sur le caractère de la révolution ministé-
 rielle qui vient de s'accomplir à Madrid. Cette révolution a été suivie
 immédiatement d'une révolution de palais. Le général Serrano, associé,
 à tort ou à raison, à toutes les dernières complications, a quitté la capi-
 tale et est parti pour Grenade avec le titre de capitaine général. Le roi

est rentré dans le Palais : une réconciliation publique a eu lieu entre les deux époux, et la reine Christine est arrivée en toute hâte. Le nonce, Mgr Brunelli, avait pris une part active à ces heureux changements. L'acte du ministère Salamanca, qui devait consommer la vente des biens du clergé, a été immédiatement révoqué. Rien ne s'oppose désormais à la signature du concordat avec le Saint-Siège, et les Cortès sont convoquées.

Et lord Palmerston ? et l'Angleterre ? que pense-t-il, que dit-elle de cette bouffée qui vient de dissiper les scandales fomentés par le digne M. Bulwer ? L'Angleterre, vous ne savez pas, l'Angleterre *est pauvre*. Ecoutez *le Times* :

« Nous regrettons d'avoir à le dire, mais la vérité doit être dite : le pays est pauvre. Oui, l'Angleterre est pauvre actuellement dans le sens le plus grossier et le plus palpable. Le pays a été jusqu'à cette heure misérablement dépourvu de subsistances. Pour nous approvisionner, il faut que nous nous séparions de notre or et que nous contractions des dettes vis-à-vis de l'univers. Voilà ce qui s'appelle être pauvre dans toute l'acception du mot. L'humanité nationale a encore accru cette indigence : nous avons, pendant des mois entiers, nourri plusieurs millions d'hommes en Irlande. Cela nous a coûté 10 millions sterl. Sur cette somme, 8 millions sterl. avaient été empruntés. C'est ce qui s'appelle partager son pain avec l'indigence. Sous l'influence de l'emprunt irlandais, les consolidés et les autres fonds ont fléchi continuellement. De 89, taux auquel l'emprunt a été contracté, deux jours après le versement, les consolidés ont baissé à 79 et une fraction. Ces dépenses extraordinaires ont appauvri la nation.

« Si on considère ensuite les spéculations dans lesquelles l'argent s'en va dormir et le grand nombre de projets auxquels les capitalistes s'associent, on comprendra encore mieux la rareté de l'argent. Avec des habitudes dépensières, nos entreprises excessives et de lourdes obligations d'une nature particulière et un capital limité, la nation ne peut pas marcher. Sans doute les banquiers et les négociants de Liverpool sont dignes d'intérêt, ils méritent de provoquer des sympathies ; mais il ne faut pas perdre de vue que le pays est pauvre. Tout le monde est pauvre, tout le monde doit s'arranger comme il peut. L'assistance donnée à une classe en affame une autre. Pour que les chemins de fer d'Irlande puissent s'achever, il faut que ceux d'Angleterre soient suspendus. Espérons que la population du Lancashire ne sera pas condamnée à périr pour que Galway et Tipperary puissent exister ! »

Il ne manque plus qu'un pendant à ce tableau, tracé par l'orgueil déçu et par l'égoïsme irrité : *Pie IX est riche !*

CORRESPONDANCE SUISSE.

Au moment d'achever l'impression de cette livraison, nous recevons d'un de nos amis qui voyage en Suisse une lettre dont nous emprisons d'extraire les passages suivants :

Lucerne, 15 octobre.

Le Correspondant a toujours été exactement informé des affaires de la Suisse, et il n'a jamais cessé de les présenter sous leur véritable jour. Permettez-moi, Monsieur, de vous rendre cet hommage. Le séjour studieux que j'ai prolongé sur le théâtre même des faits me donne peut-être quelque autorité, si j'en puis avoir, pour parler ainsi. Que cette assurance d'avoir toujours dirigé l'opinion publique vers le droit chemin, d'avoir lutté contre le flot de calomnies et de mensonges qui assiège depuis si longtemps une juste et sainte cause, soit pour vous, Monsieur, et pour vos amis, une précieuse consolation à la veille des jours de deuil qui se préparent pour la Suisse, ce vieil et digne ami de la France.

.

Je puis vous raconter, en témoin oculaire, la *Landsgemeinde* du bas Unterwald, qui a eu lieu dimanche passé à Stantz.

On se rend de Lucerne à Stantz en traversant un bras de ce beau lac des quatre cantons, dont un jour ordinaire nous eussions admiré la limpide majesté. Mais dimanche, chacun était dans l'attente de la grande scène patriotique qui ne nous a pas manqué, et les souvenirs de vaillance et de fierté dont les lieux historiques, berceau et plus tard refuge de la Suisse, sont empreints, absorbaient nos esprits. La *Landsgemeinde* du bas Unterwald ne se tient pas comme celle de la partie haute du canton sur les ruines d'un château féodal. Le siège de l'assemblée souveraine de Stantz n'a rien de monumental : un terre-plein de gazon soutenu par un petit mur circulaire, tel est le théâtre traditionnel de la *Landsgemeinde* du bas Unterwald. Dimanche, deux pyramides de gazon s'élevaient à l'entrée de ce cirque rustique. Des inscriptions en allemand rappelaient aux citoyens la gravité des circonstances qui les réunissaient. Deux miliciens faisaient sentinelle au seuil des trois entrées du Parlement. Ils savent par cœur leur consigne, elle est inscrite dans la constitution du pays : ils ne doivent laisser pénétrer dans l'enceinte que les citoyens de cette partie du canton. La police est facile à faire. Le long chapeau de paille noire et les bras de chemises pendants, dont aucun vêtement ne recouvre l'étoffe fine et souvent brodée, voilà le costume simple, mais très-reconnaissable des citoyens qui ont droit de siéger à la *Landsgemeinde*. Dans les pays primitifs, les accoutrements singuliers ont leur raison d'être. Ils tiennent lieu de carte d'électeur.

La séance était commencée lorsque j'arrivai. Le landammann, après avoir fait la prière, exposait la situation critique dans laquelle la patrie se trouvait. Il était debout sur une estrade au centre de l'assemblée, et parlait d'un ton calme et réfléchi, la main appuyée sur un vieux et énorme cimeterre. Le chancelier et les huissiers, revêtus de manteaux rouge et blanc, aux couleurs du canton, retenaient les flots pressés de deux à trois mille paysans qui remplissaient l'enceinte. Quelques hommes, revêtus du vieux costume suisse, tenaient en main les drapeaux des paroisses du demi-canton. Un peuple est bien excusable de nourrir le culte, la superstition même de la tradition, lorsqu'il est depuis des siècles fidèle à une constitution qui fait encore sa force. Ce qui paraît à l'étranger pompe théâtrale un peu usée est pour l'homme du pays l'objet et l'aliment d'une piété touchante.

Bientôt le landammann invita le premier député en Diète à retracer les circonstances qui ont amené la formation du *Sonderbund*. Puis chacun des conseillers, rangés au bas de l'estrade, fut appelé à expliquer son opinion. Les motifs présentés furent divers, la résolution fut unanime. Les uns insistèrent sur la violence que les radicaux voulaient faire à leurs droits confessionnels ; les autres, sur les périls dont la souveraineté cantonnale était menacée. Un vif sentiment de fierté historique, le feu contenu d'une conviction forte animait ces discours. Les citoyens des petits cantons se souviennent qu'ils ont été les pères de la liberté helvétique, et l'oppression leur paraît d'autant plus intolérable qu'elle serait infligée par ceux-là même qui ont imploré l'appui et l'honneur de leur alliance.

Le héros de cette délibération passionnée, mais calme, ce fut un simple paysan, Joseph-Marie Bünter, de Wolfenschiene, sous-bannet du canton. Sa parole claire, incisive, pittoresque, excita tour à tour les applaudissements et les rires sympathiques de l'assemblée. Il mit surtout en relief avec un grand bonheur la mauvaise foi des radicaux, qui reprochent au *Sonderbund* de fomenter la division et de vouloir troubler la paix de la Suisse. « Les radicaux, dit Bünter, se vantent d'aimer beaucoup la paix : soit ; mais ils ne connaissent pas le moyen de l'établir. « Ainsi, c'est pour avoir la paix qu'ils ont supprimé et spolié les cantons d'Argovie ; c'est pour avoir la paix que leurs soldats, les corps francs, sont venus par deux fois porter le trouble, la désolation et la mort dans le canton de Lucerne. C'est encore par amour de la paix qu'ils ont tenté de s'emparer de Fribourg par surprise. Mais, lorsqu'on est si amoureux de la concorde et de l'union, pourquoi donc marcher toujours les mains pleines de boulets, de bombes et de pétards ? Ah !

« si c'est là la paix que l'on veut de nouveau nous apporter, nous aimons mieux dire franchement que nous sommes prêts à faire la guerre. » Bünter continua avec une verdeur de bon sens, un calme et un naturel dignes du paysan du Danube. Puis le commissaire du clergé fut invité par le landammann à prendre la parole. J'espérais pouvoir vous envoyer le texte entier de ce beau discours, qui me paraissait avoir l'importance d'un document historique. C'est en effet la meilleure réponse que l'on puisse faire aux radicaux qui accusent le clergé catholique de la Suisse d'irriter en ce moment les esprits et d'envenimer les passions : calomnie si gratuite que je n'ai jamais pu faire comprendre à personne l'utilité de publier le discours du commissaire ecclésiastique de Stantz. C'est pour ceux qui vivent en Suisse une habitude constante de voir les prêtres remplir fidèlement leur devoir, c'est-à-dire ne gêner en rien l'expression libre et le développement régulier des sentiments politiques de leurs ouailles, mais en même temps prêcher la modération et la clémence dans la victoire. Ce discours avait frappé et charmé mon esprit, imbu des calomnies radicales ; mais il parut n'offrir aux personnes qui m'entouraient rien qui le distinguât des paroles qui tombent chaque jour de la chaire catholique. Privé du texte que j'avais espéré recueillir, je ne puis que vous envoyer une phrase que j'ai retenue et qui résume toutes les autres. « Si la guerre éclate, lorsque vous marcherez au combat, soyez braves et miséricordieux comme vos pères ! Que la cruauté ne souille pas vos mains ! Souvenez-vous que vous combattez contre des frères égarés, et qu'après la victoire vous devez vivre avec eux en véritables confédérés. »

La délibération était close. Le moment du vote était venu. Le landammann prononça la formule d'usage : « Que ceux qui approuvent la conduite du gouvernement et sont d'avis qu'il doit persévérer lèvent la main. » Aussitôt les têtes se découvrirent. Une acclamation aiguë se fit entendre, et toutes les mains droites se levèrent, agitées d'un frémissement convulsif. La contre-épreuve fut faite et prouva que l'assemblée était unanime. Une salve de coups de fusil retentit au dehors, et des coureurs partirent pour aller annoncer à Sarnen le résultat de la *Landsgemeinde* de Stantz. La délibération continuait cependant sur la proposition du docteur Wyrsh. Les règlements militaires furent révisés. On statua que le milicien qui se présenterait trop tard à l'appel, sans excuse valable, ou qui déserterait son drapeau, serait déclaré traître à la patrie. Le peuple déclara qu'il adoptait les familles dont les chefs auraient été victimes de la guerre. Enfin on nomma le chef d'une compagnie de volontaires.

La *Landsgemeinde* avait achevé sa tâche. Les paysans, se dispersant

avec calme, racontèrent aux femmes qui bordaient l'enceinte les dignes et fortes résolutions qui avaient été prises. La nuit approchait. Les paysans des paroisses éloignées se mirent en route pour la montagne; les autres entrèrent dans la maison de tir, et, à la justesse de leurs coups, il était aisé de reconnaître les carabiniers qui firent ravage, le 1^{er} avril 1845, dans les rangs des corps francs.

Voilà, monsieur, quelle est dans ces circonstances extrêmes la conduite franche, calme, légitime des gouvernements des sept cantons unis. Loin de chercher le moins du monde à violenter les sentiments du peuple, c'est au contraire dans la libre et solennelle expression de ces sentiments qu'ils cherchent et qu'ils puisent leur force. Il n'en est pas de même des gouvernements radicaux qui ont toutes les sympathies de la presse dite *libérale* en France et en Suisse.

Si je voulais remonter à l'origine de plusieurs de ces gouvernements, je pourrais dire des choses bien curieuses, trop oubliées ou inconnues parmi nous. Ainsi le gouvernement de Soleure se distingue parmi les plus furieux contre le *Sonderbund*. Le second député de ce canton est un capitaine des corps francs : on ne peut pas mieux choisir. L'autre député, c'est l'avoyer Munzinger, qui, en 1841, au moment des élections, manda de Berne des bataillons amis pour assurer par la pression des baionnettes la *liberté* des votes, et réussit ainsi à mettre à la tête d'une population entièrement catholique les hommes qui sont aujourd'hui les plus intractables ennemis de la Suisse catholique. Si l'on veut voir fleurir la liberté d'association, c'est à Lausanne qu'il faut aller. C'est là qu'on peut apprendre comment les chefs de la démagogie vaudoise ont interdit aux conservateurs qui avaient fondé la Société de l'Espérance la faculté de se réunir. Il est vrai qu'en revanche la tourbe communiste est maîtresse de la place publique. Il y a trois semaines, un club s'est tenu en plein vent à Lausanne. Les motions les plus incendiaires ont été faites, et la fatigue des orateurs époumonnés a seule mis fin au scandale. Les conservateurs tessinois ont, de leur côté, éprouvé le sort que les radicaux réservent aux journaux qui n'épousent pas leurs passions. Un ingénieur distingué, M. O'Mazzi, avait doté d'un journal sérieux, *il Confederatore ticinese*, la presse helvétique, plus féconde en invectives, en général, que portée vers les études spéciales. Mais M. O'Mazzi avait démolé et dénonçait avec courage les vues discordantes, mais toutes funestes, des ennemis de l'alliance catholique. Un guet-apens lui fut tendu. Il échappa à grand-peine. Le journal a cessé de paraître, et ses amis en sont encore à pétitionner pour obtenir la réparation de cette iniquité. Je pourrais poursuivre ce parallèle; je pourrais vous parler de la pres-

sion que le gouvernement de Berne exerce sur les districts catholiques, de l'injonction qu'il a faite aux ecclésiastiques de s'abstenir de tout appel à la paix et à la concorde. Mais j'apprends à l'instant des actes de *libéralisme* plus récents et plus énormes encore.

Chacun attendait avec anxiété le vote du grand-conseil de Saint-Gall. Les Grisons ne se sont pas encore prononcés ; mais on ne doute pas que, selon l'usage, ce canton ne suive l'impulsion de ses voisins de Saint-Gall. Dix cantons ont donné à leurs députés à la Diète mission de voter les mesures d'exécution contre le *Sonderbund*. Douze voix sont nécessaires. Saint-Gall, que les Grisons suivront, va donc décider de la paix ou de la guerre civile. Qui oserait assumer la redoutable responsabilité de cette décision sans laisser aux consciences une liberté entière ! C'est bien assez, c'est déjà trop que les articles de la constitution de Saint-Gall enlèvent aux catholiques, plus nombreux dans le canton, leur part légitime de représentation. Cependant le gouvernement a eu recours à l'intimidation et a déployé un appareil militaire inconstitutionnel. Trois compagnies ont été introduites dans la ville, une garde civique est organisée. Bien plus, les troupes mandées de Zurich, de Turgovie et d'Appenzel cernent les frontières du canton et sont prêtes à les envahir. Le gouvernement, sommé de faire retirer ses soldats, répond, comme M. Munzinger à Soleure, qu'il a voulu assurer la liberté des votes. Et cependant, les orateurs conservateurs sont insultés à l'issue de la séance. Pendant trois jours la discussion s'est prolongée, et hier seulement, à trois heures de l'après-midi, le grand-conseil de Saint-Gall, à la majorité de 76 voix contre 73, a décidé la dissolution du *Sonderbund* par la force des armes.

Ainsi, le sort de la Suisse va dépendre de cette majorité précaire, fruit suspect des menées radicales.

.....

Berne, 20 octobre.

La diète s'est assemblée avant-hier et a tenu deux séances. Les députés des douze Etats radicaux ont voté, selon leurs instructions, l'envoi de commissaires fédéraux dans les sept cantons de l'Alliance, et la rédaction d'une proclamation *dite* pacifique. C'est un piège nouveau que l'on veut tendre à l'opinion de toute la Suisse et à la bonne foi des cantons catholiques. Les radicaux ont honte de leur rôle d'agresseurs, ou pour mieux dire d'héritiers et de vengeurs des corps francs. Ils persistent à se poser en amis de la paix, tandis que par des provocations incessantes ils essayent d'arracher au *Sonderbund* le premier coup de fusil. Les députés des sept cantons ont fait justice de cette tactique, ils

out dit que, si en effet on avait des propositions de conciliation sincères à leur offrir, c'était dans le sein de la diète qu'il fallait les présenter. Le député de Fribourg, M. Fournier, a particulièrement insisté sur ce qu'il était autorisé par le grand-conseil de son canton à prendre acte des ouvertures sincères qui pourraient être faites. Mais la proclamation qui a été lue et adoptée aujourd'hui se borne à de vagues et captieuses promesses de respecter la liberté de conscience et la souveraineté cantonale, sans qu'il soit le moins du monde question de réparer les injures que la diète a faites elle-même ou laissé faire à ces deux bases de la confédération helvétique. En mettant dans la bouche des commissaires fédéraux ce mielleux et vain discours, on espère abuser les hommes crédules, et jeter la discorde entre les populations et leurs gouvernements.

Mais les députés du Sonderbund ont fait sentir que l'on se berçait de vaines illusions, que l'adhésion de leurs concitoyens à l'alliance ne leur avait pas été surprise, et que ce n'est pas avec des mots que l'on calmerait leurs légitimes inquiétudes. Le député du Valais, M. de Courten, a sous ce point de vue comparé avec une juste fierté la conduite des gouvernements du Sonderbund et celle des gouvernements radicaux, qui, loin de porter devant le peuple la question de la paix et de la guerre, comme ils avaient été sommés de le faire par d'imposantes pétitions, comprimèrent tout à la fois la presse et la chaire, et n'ont pas permis à la tribune populaire de s'élever.

Mais j'ai hâte de vous parler d'un important épisode de la séance, qui aura, je l'espère, pour la pacification honorable de la Suisse, plus d'effet que l'envoi des commissaires fédéraux. Les catholiques de Genève ont envoyé à la Diète une adresse par laquelle ils déclarent, en termes graves et recueillis, que leur conscience leur défend de porter les armes contre leurs coreligionnaires de la Suisse primitive, et que s'ils sont requis de prendre part à la guerre civile, ils n'obéiront pas. Cette adresse avait été remise à M. Ochsenbein, l'ex-général des corps-francs, aujourd'hui président de la Diète *pacifique*, protectrice du droit et de la liberté de conscience. « Qui a signé cela? » s'est écrié le député de Genève, M. Rilliet de Constant, cachant sous des airs de dédain le dépit qu'il éprouvait. La protestation avait du poids par elle-même, et les étudiants bernois, qui remplissent en grande partie les quatre longues banquettes réservées au public, avaient paru, tout prévenus qu'ils sont contre le Sonderbund, touchés des nobles et patriotiques considérations présentées par les pétitionnaires. Mais l'importance de cette protestation a grandi considérablement lorsque l'honorable M. Fournier, sur l'interpellation malhabile du député de Genève, a prié le chancelier de lire l'état des signataires dressé commune par commune. La Diète a su

alors qu'elle venait d'entendre l'honorable résolution de seize cent dix-huit citoyens.

Puisse la Suisse catholique tout entière imiter cette noble détermination ; puisse la Suisse tout entière se rappeler ce que les catholiques de Genève n'ont pas oublié ! C'est aux fondateurs de sa liberté, à ceux qui ont le plus généreusement versé leur sang pour son indépendance qu'il s'agit d'intenter une guerre odieuse.

Une discussion intéressante et très-vive s'est engagée entre les députés de Lucerne et d'Uri, M. Meyer et M. Schmidt d'une part, et M. Ochsenbein de l'autre. Les deux députés du *Sonderbund* ont demandé l'explication du déploiement de troupes que Berne avait fait depuis samedi dernier sur la frontière de Lucerne et de Fribourg. Ils se sont plaints de persécutions incessantes dont leurs cantons étaient l'objet, des rumeurs ridicules qu'on répandait pour alarmer et irriter les populations, et faire croire à des desseins d'agression que l'on savait ne pas exister. Aussitôt M. Ochsenbein s'est retranché, après force rodomontades, derrière des rapports d'agents peureux et niais qui avaient alarmé le Vorort. Le fait est que le gouvernement de Berne avait saisi avec bonheur ce prétexte pour semer l'épouvante dans le pays, tâter l'esprit de ses troupes et irriter les esprits. Mais l'expérience a mal réussi. Les bataillons à peine rassemblés ont été congédiés. Les soldats manifestaient hautement leur mécontentement et leur confusion. Ils se sont assurés par leurs propres yeux que M. Ochsenbein avait exploité à leurs dépens une panique puérile.

Le député de Zug, pour tirer au clair les protestations de respect du droit contenues dans la proclamation votée aujourd'hui, a déclaré qu'il était autorisé par son canton à se désister du *Sonderbund*, si des garanties étaient accordées aux catholiques. Mais il est probable que les députés radicaux, qui ont plein pouvoir pour la plupart, passeront outre. L'on nommera demain le général des troupes radicales. M. Ochsenbein, qui cherche, aux dépens de sa patrie, une revanche de sa défaite honteuse du 1^{er} avril, et M. Rilliet de Constant, se disputent le commandement. Cependant on attendra, pour agir, le retour des commissaires fédéraux.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

CONDAMNATION PAR PIE IX

DES COLLÈGES MIXTES DE L'IRLANDE



RESCRIT DU SAINT-SIÈGE SUR LES COLLÈGES DU GOUVERNEMENT
EN IRLANDE.

AU TRÈS-RÉVÉREND DOCTEUR MAC-HALE, ARCHEVÊQUE DE TUAM
(IRLANDE).

« Illustrissime ac Reveren-
dissime Domine,

« *Mirum fortasse videbitur quod Sacræ Congregationis responsum de collegiis academicis tamdiu dilatatum fuerit; verum et negotii ipsius de quo agitur gravitas, et rerum pertractandarum copia, effecerunt ut diuturnum tempus effluerit antequam documentis et rationibus pro utraque sententia rite perpensis judicium tuto edi posset. Illud vero ante omnia significare debemus, ne cogitasse quidem Sacram Congregationem aliquid minus rectum sibi proposuisse Antistites illos qui collegiorum institutioni favere visi*

« Illustrissime et révérendissime
Seigneur,

« Il paraîtra peut-être étrange que la réponse de la sacrée Congrégation de la Propagande sur la question des collèges mixtes ait été retardée si longtemps ; mais l'importance de la question à résoudre, et la grande variété des sujets qui s'y rattachent, ont exigé, avant qu'une décision sûre pût être donnée, qu'un temps considérable fût consacré à l'examen des documents et des raisons sur lesquels s'appuyaient les opinions contraires. Avant tout, nous croyons de notre devoir de déclarer qu'il n'est jamais entré dans l'esprit des membres de la sacrée Congrégation de la Propagande que les prélats qui parais-

sunt : diuturna siquidem experientia illorum probitatem compertam habet, eodemque in eam fuisse mentem impulsos existimat spectantummodo majoris boni assequendi utque religionis prosperitati in Hibernia consulerint. Attamen, remature et quolibet sub respectu penitus considerata, fructus hujusmodi ex ea collegiorum erectione Sacra Congregatio haud sibi audet polliceri; grave imo periculum fidei Catholicæ inde obventurum timet; uno verbo, religionis institutionem hujusmodi detrimento existere arbitratur.

« Monitos proinde voluit Archiepiscopos et Episcopos Hiberniæ ne ullam in ejusdem executione partem habeant; quemadmodum vero exoptasset ut antequam ex eis nonnulli apud gubernium ugerent ad legis prefata Collegia respicientis mitigationem, aliaque in eorumdem favorem obtinenda, Sedis Apostolicæ sententiam pos-

saient favorables à l'établissement des collèges aient eu quelque mauvais dessein en vue, car une longue expérience nous a convaincus de leur probité. S'ils ont adopté cette manière de voir, c'en est que dans l'espérance d'effectuer un plus grand bien et de favoriser en Irlande les intérêts de la religion. Néanmoins, la sacrée Congrégation de la Propagande, après avoir examiné la question avec maturité et sous toutes ses faces, n'ose se flatter de voir ces collèges produire les fruits que l'on en attend, et même elle craint que ce genre d'institution ne fasse courir à la foi catholique un danger imminent; en un mot, la Congrégation de la Propagande est convaincue que ces collèges ne tarderaient pas à nuire à la religion.

« C'est pour ces raisons qu'elle a cru de son devoir d'avertir les archevêques et évêques d'Irlande de ne prendre aucune part à leur établissement. Comme la sacrée Congrégation de la Propagande eût désiré que ceux des évêques qui sont entrés en négociation avec le gouvernement pour faire modifier la loi relative à ces collèges, et obtenir d'autres mesures favorables, eussent pris d'a-

tulassent, ita pro summo obsequio quod ergo eamdem Hiberniæ Antistites jugiter præ se tulerunt, haud dubitat quin eisdem ea quæ in contrariam præstiterint sint retractaturi. Hæc omnia vero haud efficiunt quominus, si aliqui ex vobis nonnulla gravioris momenti ulterius notanda habeant, Sacræ Congregationi libere patefaciant, ut de omnibus rite dijudicari valeat.

« Ceterum Sacra Congregatio probe noscit quanti intersit adolescentium, civilioris presertim cætus, scientificæ instructioni consulere; proinde Amplitudinem tuam et suffraganeos simul Episcopos hortatur ut media omnia legitima quæ in vestra sint potestate ad eamdem promovendam adhibeatis. Curandum erit ut collegia Catholica, quæ jam constituta reperiantur, magis magisque floreat, eis additis in philosophica presertim facultate utilioribus cathedris, quæ fortasse desiderantur, atque ita ea Collegia disponantur, ut majori adolescen-

bord l'avis du Saint-Siège, elle ne doute pas aujourd'hui, considérant l'obéissance que les évêques d'Irlande lui ont toujours témoignée, qu'ils ne rétractent les démarches qu'ils ont pu faire contrairement à cette décision. Mais, malgré tout, si quelqu'un de vous a sur cette question des observations importantes à nous soumettre, il peut librement les communiquer à la Congrégation de la Propagande, afin qu'elle donne sur tous ces points une décision convenable.

« La sacrée Congrégation n'ignore pas de quelle importance il est de pourvoir à l'instruction scientifique de la jeunesse, surtout de la classe élevée; elle engage en conséquence Votre Grâce et ses suffragants à prendre toutes les dispositions légitimes pour propager cette instruction. Il sera de votre devoir de veiller à ce que les collèges catholiques déjà établis deviennent encore plus florissants, en leur donnant des chaires nouvelles et utiles, surtout de philosophie, dans le cas où ils en manqueraient. Il faudrait prendre dans ces collèges des dispositions qui les rendissent accessibles à un plus grand nombre d'élèves, suivant les besoins

tium numero, prout regionum adjuncta exigant, patere possint. Imprimis vero opportunum Sacra Congregatio fore duceret, si collatis viribus Catholicam academiam, ad illius instar quæ per Belgii Antistites in civitate Lovaniensi fundata est, in Hibernia quoque erigendam Episcopi curarent.

« Hæc vero omnia ut ex votis feliciter contingant, Sacra Congregatio Episcopos hortatur quatenus mutuam unionem maximamque concordiam perpetuo servant neque se partium studio abripi sinant ob negotia quæ sacrum ministerium ipsis creditum haud attingant, cunctisque pateat Dei cultum, religionis bonum, animarum demum salutem eosdem tantummodo quærere.

« Hæc vero eo majore studio vos præstituros arbitramur, cum eadem in omnibus sanctissimi Domini nostri Pii IX sententia extiterit; postquam enim accuratam de universo hoc negotio notitiam sibi comparasset, Sacræ Congregationis consilium probandum censuit.

des divers districts. Par-dessus tout, la sacrée Congrégation croirait avantageux que les évêques, unissant leurs efforts, érigeassent en Irlande une université catholique semblable à celle que les évêques de Belgique ont fondée dans la ville de Louvain.

« Afin que ces dispositions puissent avoir l'heureux résultat désiré, la sacrée Congrégation exhorte les évêques à conserver entre eux l'union et la plus grande concorde. Il ne faut pas qu'ils se laissent entraîner par un zèle de parti dans des affaires étrangères au ministère sacré qui leur est confié, afin qu'il soit évident pour tout le monde qu'ils n'ont autre chose en vue que le culte de Dieu, le bien de la religion et le salut des âmes.

« Nous sommes sûr que vous vous conformerez à toutes ces choses avec le plus grand empressement, attendu qu'elles sont en parfaite conformité avec le jugement de notre très-saint Père le Pape Pie IX, qui, après avoir pris les informations les plus minutieuses sur toute cette affaire, a sanctionné

*eique supremum auctoritatis
sue robur adjecit.*

« *Precamur Deum inter-
rim ut Amplitudinem tuam
diu sospitem ac felicem
servet.*

« *Amplitudinis tuæ,*

« *Romæ, ex œdibus Sacræ
Congregationis de Propa-
ganda fide,*

Die 9 octobris 1847,

Ad officia paratissimus

J. PHIL., cardinal
PHRANSONIUS,
P. D. P. F.

ALEXANDER BARNABO,
Pro-Secretarius. »

de son approbation la décision
de la sacrée Congrégation et lui
a donné le poids de son autorité
suprême.

« En même temps, nous prions
Dieu d'accorder à Votre Grâce
une longue et heureuse vie.

« De Votre Grâce, etc.

J. Phil. cardinal FRANSONI,
Préfet.

Alex. BARNABÒ,
Pro-Secrétaire. »

▲ M. LE RÉDACTEUR DU CORRESPONDANT.

Paris, 31 octobre 1847.

Monsieur le Rédacteur, quand nous nous sommes rencontrés ce matin, je venais de lire la lettre par laquelle S. E. le cardinal Franson transmet à Mgr l'archevêque de Tuam la décision de la sacrée Congrégation de la Propagande relative à la question des collèges mixtes en Irlande. Je vous ai librement communiqué la joie dont cette admirable lettre faisait surabonder mon cœur. Vous m'avez engagé à écrire les choses que je vous ai dites, et qui, à défaut d'autre mérite, avaient au moins celui d'être vivement senties. Ce ne peut être que cela qui vous ait un peu frappé. Je vous obéis avec la sincérité d'un homme qui ne s'est jamais cru digne de rien écrire pour le public, qui n'y avait jamais pensé, et qui espère bien dorénavant rentrer dans son ancienne réserve.

La première chose que je remarque dans cette lettre, c'est que, quoique dans la forme elle ne soit qu'une décision d'une congrégation romaine, tout en elle, l'esprit dans lequel elle est conçue, le

ton général de la rédaction, et surtout le dernier paragraphe, montre avec une clarté désespérante pour bien des gens qu'elle est le résultat de l'inspiration immédiate du vénéré Pie IX. C'est donc à lui que je prends la liberté de faire remonter mon humble admiration et ma profonde reconnaissance.

Au fond, que dit cette lettre ?

D'abord elle blâme avec la plus paternelle mansuétude ceux des évêques irlandais qui, dans l'incontestable pureté de leurs intentions, ont cru pouvoir traiter cette question avec le gouvernement temporel de leur pays sans avoir consulté le Saint-Siège.

Précieuse leçon ! Que tous les catholiques sachent donc et reconnaissent, c'est Pie IX qui vient de le proclamer, que l'éducation des enfants est une de ces questions vitales, primordiales, saintes, d'une telle susceptibilité, d'une telle délicatesse, qu'il n'est permis à aucun, fût-il non pas simple fidèle, mais évêque, d'apporter de son chef aucun tempérament à ce qu'exige rigoureusement le dévouement à la foi.

Quelles sont ces conditions rigoureuses du dévouement à la foi ? Pie IX va le dire ; écoutez-le. La sacrée Congrégation de la Propagande, après avoir examiné la question avec maturité et sous toutes ses faces.... *craint que ce genre d'institution ne fasse courir à la foi catholique un danger imminent ; en un mot, la Congrégation de la Propagande est convaincue que ces établissements ne tarderaient pas à nuire à la religion..... Elle a cru de son devoir d'avertir les archevêques et évêques d'Irlande de ne prendre aucune part à leur établissement... Elle ne doute pas aujourd'hui, considérant l'obéissance que les évêques d'Irlande ont toujours témoignée envers le Saint-Siège, qu'ils ne rétractent les démarches qu'ils ont pu faire contrairement à cette décision...*

Est-ce clair pour tout le monde ? Oui, pour les Irlandais. Quiconque les connaît, ces bien-aimés frères d'Irlande, quiconque sait combien est grand, dans tout ce peuple d'élite, fidèles et pasteurs, le zèle pour la foi, l'attachement et la soumission au Saint-Siège, ne doutera pas qu'ils ne comprennent et ne se soumettent avec bonheur et reconnaissance.

Mais les Français, les catholiques français, comprendront-ils ? ou tiendront-ils fermés leurs yeux et leurs oreilles, pour pouvoir plus aisément persévérer dans leur inaction, ou bien, ce qui est plus

compable, s'ingénieront-ils à trouver quelque expédient, quelque biais, pour se dissimuler ces deux points éblouissants de clarté ?

L'un, que Pie IX réproouve en principe et sans restriction les établissements d'éducation dans lesquels la foi des enfants peut courir quelque danger ; que, s'il interdit aux évêques de les seconder en quoi que ce soit, à plus forte raison interdit-il aux simples catholiques de leur prêter, par leur inaction et leur insouciance à combattre un système mauvais et exclusif, un concours indirect, mais certain ; à bien plus forte raison interdit-il aux pères de famille de leur apporter le concours le plus direct, en leur donnant à dévorer la foi de leurs enfants, qui devrait leur être infiniment plus chère, je ne dirai pas que leur propre vie, bagatelle ! mais que la vie même de leurs enfants.

L'autre, c'est que les établissements universitaires en France sont infiniment plus pernicieux pour la foi de leurs élèves que n'auraient pu l'être les collèges mixtes d'Irlande. Qui pourrait, en effet, qui oserait comparer deux genres d'établissements si différents : ceux-ci, avec la latitude absolue laissée aux évêques pour l'enseignement religieux des élèves catholiques, la mise en présence des professeurs des deux communions, la précaution d'instituer les professeurs catholiques en majorité dans les provinces du Midi, etc. ; ceux-là, avec l'admission de professeurs appartenant à toutes les sectes, pour la plupart ne manifestant en fait de religion que l'indifférence, l'aversion ou le mépris ; avec les traditions voltairiennes ou les prétentions rationalistes qui y régissent sans contre-poids, avec la libre et abondante circulation des formules d'incrédulité les plus absolues, des blasphèmes les plus révoltants contre tout ce que révèrent les honnêtes gens ?

Les catholiques français comprendront-ils enfin ? Poussés par la grande voix de Pie IX, se détermineront-ils à agir ? Je l'espère, car je suis un homme de foi. Ma nature me porte à croire et à espérer ; et cependant, pour les presser d'une manière plus irrésistible, je me permettrai de leur appliquer les remarquables paroles qui terminent la lettre à l'archevêque de Tuam : « Nous sommes sûrs que vous vous conformerez à toutes ces choses avec le plus grand empressement, attendu qu'elles sont en parfaite conformité avec le jugement de notre très-saint Père le Pape Pie IX, qui, après avoir pris les informations les plus minutieuses sur toute cette affaire, a sanctionné de son approbation la décision de la sacrée Congrégation et lui a donné le

« poids de son autorité. » Ceux qui, après avoir lu ces graves paroles, continueront à donner au système universitaire, soit un appui direct, soit le secours très-efficace de leur refus de coopération avec ceux qui le combattent, cessent donc, je ne saurais le comprendre autrement, d'être catholiques, ou ils essaient de l'être autrement que Pie IX, ce qui revient au même.

Et maintenant, s'il m'est encore permis d'ajouter un mot, si vous ne trouvez pas que j'aie déjà trop parlé, moi le dernier venu dans l'arène de la polémique chrétienne; après m'être adressé à ceux de nos frères en la foi qui nous ont jusqu'ici refusé leur concours actif, je dirai aussi un mot à mes amis, à mes maîtres, à mes chefs; je soumettrai à leur jugement, je proposerai à leur sympathie encore une impression que j'ai ressentie en lisant cette admirable lettre.

Du premier moment où notre grande lutte a été engagée avec l'éclat que tout le monde se rappelle, nous n'avons pas un instant failli, je ne dis pas à l'espérance, mais à la certitude du succès. Notre conscience de chrétiens, notre ardent amour pour ce vieux Christianisme qui fait toute notre vie, et par lequel seul quelque vie morale existe encore sur la terre, la foi absolue que nous professons en sa glorieuse perpétuité, nous assuraient pleinement que nous, qui ne demandons qu'une chose, la liberté de pouvoir élever nos enfants dans le lieu et selon le mode qui nous paraissent offrir le plus de garanties pour leur éducation religieuse (ce dont nous nous estimons aussi bons juges que nos adversaires, ne leur en déplaît), nous obtiendrions tôt ou tard une victoire complète. Ce n'était pour nous qu'une question de temps, et cette incertitude nous était pourtant cruelle; car, à chaque année de retard, des milliers d'âmes périssent, qu'avec une meilleure organisation on pourrait sauver. Nous comptons sur la victoire, Pie IX vient de nous la donner.

Nos adversaires dissimulaient mal, ceux-ci sous la violence de leurs invectives, ceux-là sous la feinte modération de leurs dédains, les craintes que nous leur inspirions. Ils n'ont plus à craindre, ils sont vaincus. Pie IX a parlé, il vient de donner à nos efforts *la sanction de son approbation*; il a donné à nos principes *le poids de son autorité*; il est descendu dans notre arène en prescrivant au monde catholique de l'y suivre; il a pris parti pour la liberté d'enseignement. Nos adversaires ne sont plus à vaincre; qu'ils le nient s'ils le veulent, qu'ils essaient de résister encore, libre à eux! Leurs stériles

efforts n'auront pour résultat que de les amener à nous proposer et à signer, si nous y consentons, ce qu'ils appelleront un *traité de paix*, mais qu'à des signes certains ils reconnaîtront n'être que l'authentique aveu de leur défaite.

Un mot, en terminant, à nos adversaires. Je leur dirai, à eux aussi : Comprenez-vous que nous ne sommes pas des hommes de caprice ou de passion, mus par le vain désir de faire un peu de bruit, mais que nous ne sommes que des chrétiens, des hommes de foi et de dévouement ; que nous n'avons agi que par l'inspiration de notre conscience et le sentiment du devoir le plus profond, le plus inébranlable ? Si vous ne l'aviez pas compris jusqu'à cette heure, le comprenez-vous maintenant, la lettre de Pie IX à la main ? et cette lumière qui vous arrive vous ôte-t-elle quelque peu l'espérance de nous lasser, de nous décourager jamais ?

Je suis heureux, Monsieur le Rédacteur, de cette occasion de vous offrir l'assurance de mon attachement tout dévoué.

A. DE KERGORLAY.

P. S. Un heureux hasard vient de me mettre entre les mains le *Journal des Débats* du 1^{er} novembre. Je l'ai ouvert avec empressement, désireux de voir comment, à son point de vue, il appréciait cet acte important. Rien n'est plus utile, en effet, que de contrôler ses impressions en les comparant à celles de ses adversaires.

Eh bien, Monsieur, le rédacteur de la feuille universitaire, comme elle se laisse complaisamment appeler, ne lui trouve pas une moindre importance que moi, ne le trouve pas moins funeste à sa cause que je l'ai trouvé favorable à la nôtre. Non qu'il en dise un mot : il l'omet entièrement¹ ; ses lecteurs en ignorent l'existence. Mais cette réticence considérable n'est-elle pas plus significative qu'aucun commentaire ? D'autant plus qu'en place il nous donne un article on ne peut plus embrouillé, dont je déclare l'analyse impossible, mais dans lequel règne une malveillance si marquée, une mauvaise humeur si plaisante contre cette pauvre Italie, si fâcheusement livrée à toutes les excentricités des *libéraux italiens*, pour l'Italie centrale surtout, où il est devenu de bon goût de pousser des hurlements contre le *Journal des Débats*, qu'en vérité,

¹ Dans son numéro du 8 novembre, après y avoir réfléchi neuf jours, il se décide à en parler, toutefois sans donner le texte de la lettre, et sans avoir l'air de soupçonner le contre-coup qu'elle doit avoir sur la question de la liberté d'enseignement en France. Je laisse au lecteur le soin facile de comprendre le motif de toute cette habileté du *Journal des Débats*.

(Note du rédacteur.)

ou cet article ne signifie absolument rien, ce qui n'est guère admissible pour un journal aussi grave, ou voici tout ce qu'il veut dire : « Ah ! Pie IX se mêle de la liberté d'enseignement. Tant pis pour lui : nous l'abandonnons à son malheureux sort ! » Cette traduction paraîtra bien triviale, bien impertinente. J'en témoigne tout mon regret ; mais l'article est si confus que malgré mes efforts je n'en ai pu trouver une meilleure. Je crois, du reste, que tous ceux qui se rappelleront l'article du *Journal des Débats*, ou qui prendront la peine de le relire, la trouveront fort juste, malgré l'attention qu'a eue le rédacteur d'y mettre une phrase polie pour Pie IX, et même, à un autre endroit, un point d'exclamation à la suite de son nom. Voyez un peu !

La lettre de notre ami, M. le comte Alain de Kergorlay, nous dispense de toute explication ultérieure sur l'acte important que nous avons transcrit en tête de cette livraison. A nos yeux comme aux siens, la décision prise à propos des collèges mixtes d'Irlande est une *décision doctrinale*. Si quelques personnes conservent des doutes à ce sujet, qu'elles aillent le demander à Rome.

*La Revue des Deux-Mondes*¹ est aussi explicite que nous : c'est, suivant cet organe de la politique ministérielle, *le système de l'enseignement laïque, tel qu'il existe en France*, qui vient d'être condamné par le Saint-Siège.

Dans ce qui a été dit de plus modéré et de plus spécieux en faveur du système universitaire, c'est-à-dire dans les discours de M. Guizot, nous avons entendu exalter comme un *avantage capital de l'enseignement laïque* le rapprochement, dans un même collège, d'enfants appartenant à diverses communions. Sir Robert Peel, en proposant son bill sur les *collèges mixtes* d'Irlande, s'était fait de l'école de M. Guizot. Aujourd'hui le Souverain Pontife se prononce en sens contraire.

Voilà, nous le pensons du moins, la question posée dans toute sa netteté, dans toute sa sincérité.

Les catholiques aviseront.

¹ Livraison du 1^{er} novembre, page 562.

DE L'ANCIEN REGIME

ET DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Le morceau que nous publions sert d'épilogue au volume que M. de Carné va publier sous le titre de : *Etudes sur les fondateurs de l'unité nationale*. Nos lecteurs connaissent déjà une grande partie de ce travail. Nous avons donné dans ce recueil, *Suger, saint Louis et Louis XI*. L'ouvrage de M. de Carné comprend en outre *Henri IV et Richelieu*. Un succès durable et pour ainsi dire nécessaire doit s'attacher à cet écrit. Nous le disons sans hésiter et avec une conviction entière : plusieurs des personnages que M. de Carné a étudiés apparaissent pour la première fois, sous leur vrai jour, et aucun traité, aucune histoire générale ou particulière ne peut dispenser de la lecture de ce livre quiconque veut apprécier à leur juste valeur les hommes que l'auteur proclame avec raison les *fondateurs de l'unité nationale*.

Ainsi, le fier cardinal qui arracha à la maison d'Autriche la suprématie de l'Europe acheva l'œuvre commencée par le pauvre moine qui avait fait trembler, sous Louis VI, les barons du Puiset et de Montlhéry. Lorsque mourut Richelieu, le grain de senevé était devenu un grand arbre, et le génie de la France, mûri par les siècles, avait reçu des événements son empreinte indélébile.

Au milieu des agitations de ses dernières années, le cardinal avait arrêté dans sa pensée les principales stipulations consacrées après lui à Osnabrück et à Munster. Ces stipulations assirent le droit public de l'Europe sur l'ingénieux mécanisme de l'équilibre, et consacrèrent les seuls arrangements rendus possibles depuis le déchirement de la chrétienté par la Réforme ; ils furent inspirés par la France et lui profitèrent plus qu'à tout autre, à ce point que, lors-

qu'elle répudia les stipulations de Westphalie, la politique française ne rencontra plus devant elle que violence ou abaissement, et qu'elle passa presque sans transition de la consécration du droit de la force, sous Louis XIV, à l'oubli de toutes les traditions nationales et à l'abdication de toute dignité, durant le règne de Louis XV.

Richelieu laissa la monarchie tellement forte, qu'il put, en pleine sécurité, se donner pour successeur l'homme le plus antipathique à la nation. La royauté, représentée par un enfant, par une femme indolente et un ministre étranger, triompha des princes, de la cour, des Parlements, des salons, de la bourgeoisie et du peuple, après une lutte plus longue que périlleuse, et dont le résultat fut de constater authentiquement l'universalité en même temps que l'impuissance de l'opposition faite à la couronne. Abhorré de toutes les classes, le ministre d'Anne d'Autriche n'avait ni un parti qui l'avouât, ni un intérêt national qui s'appuyât sur lui ; les grands seigneurs et la noblesse provinciale, les magistrats, les gens de lettres et les femmes lui portaient une haine mortelle ; il avait contre lui les grands noms, les grandes gloires et les grandes influences. Cependant, sans appui, sans finances, presque sans armée, il triompha d'une sédition qui avait embrasé tout le royaume, par le seul motif qu'il s'appuyait sur le trône et qu'il était couvert par son ombre.

En même temps que la Fronde constatait la prééminence désormais incontestée de l'autorité royale, elle prouvait le défaut absolu d'esprit politique dans les grands corps qui s'étaient efforcés de résister à Mazarin. Le Parlement fut à la fois violent et timide, et aussi peu mesuré dans sa soumission qu'il l'avait été dans sa révolte ; la noblesse ne songea qu'à ses propres intérêts et ne s'éleva pas un moment jusqu'à la hauteur d'une pensée nationale ; la vie publique n'existait nulle part, même en germe, et la royauté seule planait au-dessus de cette société égoïste et frivole.

L'œuvre des siècles était donc accomplie, et la France avait consommé l'unité territoriale de la nation par l'unité politique du pouvoir. Cette forme sociale ayant atteint son apogée ne pouvait manquer de s'épanouir avec éclat avant de disparaître pour faire place à une autre. Toutes les classes confondues dans l'unanime adoration d'une puissance unique, toutes les pensées convergeant vers un même but, s'inspirant à une même source, ce fut là le spectacle que la France donna au monde pendant le règne de Louis XIV, et c'est lui

qui imprime à cette époque un caractère de sévère et harmonieuse grandeur.

Rien, en effet, n'était plus éloigné de l'immobilité que cette unité magnifique; c'était l'accord spontané de toutes les forces, sous la su-prématie d'une force supérieure spontanément acceptée par la conscience de tous. La France n'avait pas subi la domination de la royauté, elle l'avait voulue avec résolution et persévérance; elle avait travaillé huit siècles à la réaliser dans les institutions comme dans les mœurs, et la monarchie, dans ses efforts pour agrandir ses prérogatives, bien loin d'avoir la nation pour adversaire, l'avait toujours eue pour complice.

L'unité, garantie par la prépondérance du pouvoir royal, l'était encore davantage par le triomphe du principe catholique, qui, malgré les efforts de la réforme, était resté le régulateur suprême de la société française. En demeurant catholique, la nation conserva, même au milieu des manifestations les plus hardies de sa pensée et dans toute l'exubérance de son génie, la régularité des formes et la gravité mesurée, inséparables d'une croyance fixe dans ses dogmes, immuable dans sa hiérarchie. Il en fut de son principe religieux comme de son principe politique; la France avait fait d'énergiques et constants efforts pour le maintenir, et c'était en pleine connaissance de cause qu'elle était restée fidèle à la foi de ses pères.

Le pays avait été, depuis Henri II jusqu'à Louis XIII, profondément remué par le protestantisme, et celui-ci jouissait alors en France, contrairement à ce qui avait lieu dans le reste de l'Europe, de la pleine liberté du culte et de la controverse. Si la réforme n'était plus, au commencement du règne de Louis XIV, assez menaçante pour compromettre l'intégrité de l'Etat, elle l'était encore assez pour tenir constamment le génie catholique en haleine. De son côté, le jansénisme, ce frère bâtard du calvinisme, avait engagé contre l'orthodoxie romaine une lutte des plus dangereuses, et Bossuet écrivait entre Arnauld et Jurieu. Ainsi l'Eglise avait une position assez forte pour maintenir l'ordre dans les intelligences, sans que cette position la dispensât toutefois du soin de combattre chaque jour et de triompher laborieusement. De là cette activité continue, mais calme, cette sobriété forte, qui est le propre de la littérature comme de la philosophie de ce temps. Les vastes études classiques qui avaient signalé le XVI^e siècle, et les agitations qui avaient rempli la période

écoulée depuis la Ligue jusqu'à la Fronde, avaient donné à l'esprit national toute sa maturité, et le triomphe de l'idée monarchique lui avait imprimé ces allures hautes et sereines, cet esprit des convenances et du convenu qu'entretenaient les habitudes compassées de la vie de cour.

Après son triomphe sur les Barbares et avant la domination macédonienne, la Grèce atteignit sous Périclès l'apogée de sa fortune et de son génie ; Rome, maîtresse du monde au lendemain des guerres civiles et à la veille des grandes invasions, donna sous Auguste la plus haute expression d'elle-même ; l'Italie catholique brilla sous Léon X de son plus vif éclat, au moment où la nuit de la réforme était prête à envelopper l'Eglise et le monde : des causes analogues expliquent l'épanouissement du génie français après Richelieu et avant Louis XV, au point intermédiaire et trop rapide qui sépare la constitution définitive de la monarchie absolue de sa soudaine décadence.

Tout secondait en Europe, sous Louis XIV, les progrès politiques de la nation aussi bien que ses développements intellectuels. Après le règne de Philippe IV, l'Espagne avait subi celui de Charles II, et était tombée de la faiblesse dans le rachitisme. Le sang autrichien était appauvri à Vienne comme à Madrid, et l'Empire voyait s'élever déjà l'étoile de la Prusse à l'horizon de l'Allemagne protestante. Charles Stuart en Angleterre, assis sur un trône chancelant, recevait des mains de Louis XIV ses maîtresses et ses subsides, et le cabinet de Versailles fomentait l'impuissance et le déshonneur de cette maison, sans prévoir Guillaume III, et sans pressentir la réaction qu'il préparait contre lui-même. La plupart des princes de l'Europe étaient pensionnaires de la France, et celle-ci avait reçu de Mazarin mourant un legs qui assurait son avenir.

Le cardinal avait, en effet, donné à son roi trois hommes élevés en quelque sorte dans sa maison et à son service personnel : Colbert, Lionne, Louvois. Colbert, esprit fécond et prudent, non moins habile à augmenter la richesse publique qu'à en régulariser l'emploi ; Louvois, le plus grand organisateur militaire que possédât l'Europe ; Lionne, ministre persévérant et souple, qui savait à la fois former des projets à longue échéance et en préparer la réalisation par des pratiques journalières. Un roi jeune, plein d'une foi fervente dans la royauté et dans la France, servi par de tels hommes dans ses conseils, et par les premiers généraux du monde dans ses armées, ne pouvait

manquer, dans la décadence universelle des hommes et des choses en Europe, de conquérir promptement une position prépondérante. Louis XIV posséda dans toute sa plénitude cette suprématie des armes et de la politique à laquelle un cortège de grands esprits vint imprimer le dernier sceau. Le cours de tous les événements et celui de toutes les idées avaient déterminé un tel résultat, et ce règne, préparé par les épreuves de tant de générations mortes pour fonder la suprématie royale, fut en quelque sorte le point culminant de l'histoire.

Toutefois, de ce sommet de gloire il était facile de discerner les germes de la décadence, et jamais on ne put avec plus d'assurance prédire les désastres d'un prochain avenir. Hors de la royauté il n'y avait de forces constituées nulle part ; les Parlements avaient perdu leur puissance politique et leur crédit dans l'opinion ; les pays d'états n'avaient aucune garantie contre le bon plaisir ; en Languedoc, en Bourgogne et en Bretagne, on avait fini par professer, comme à Paris, la maxime : *Si veut le roi, si veut la loi* ; la noblesse ne connaissait d'autre devoir envers la patrie que de se faire tuer à la première sommation du souverain ; l'Église courbait la tête sous l'omnipotence royale, et le système des *libertés gallicanes* venait ajouter l'ironie à la servitude. Les classes étaient devenues des castes, et la naissance séparait les citoyens par une barrière infranchissable, au moment même où les doctrines philosophiques, non moins que les changements apportés dans la condition des personnes par les progrès de l'industrie et la constitution du crédit, tendaient à confondre les rangs comme les fortunes. Jamais les tabourets de Versailles n'avaient été plus enviés, jamais ses antichambres n'avaient été mieux défendus qu'au moment où la tempête s'élevait à l'horizon pour balayer cet amas de frivolités sérieuses et de niaiseries insolentes, dont le recueil, codifié par les d'Hozier, était devenu la constitution même du plus grand peuple de l'Europe.

Les prérogatives de la noblesse, n'étant justifiées par aucun service public ni par l'exercice d'aucun droit, durent apparaître à la nation comme une anomalie monstrueuse, et l'on arriva vite à cet étrange résultat que l'aristocratie, destinée, selon les publicistes, à renforcer la royauté, ne tira désormais que de cette royauté elle-même son autorité et sa force. Au lieu de couvrir le trône, elle dut se faire couvrir par lui, et la couronne eut bien plus à faire pour la protéger que pour se défendre. M. de Chateaubriand a pu dire avec raison que ce fut

comme le premier gentilhomme de son royaume, plutôt que comme roi des Français, que Louis XVI porta sa tête sur l'échafaud.

Rien ne vivait en France que par le pouvoir du monarque. Les périls de cette situation avaient été masqués durant un demi-siècle par les qualités éminentes de l'homme le plus naturellement roi qui fût jamais ; mais lorsqu'à ce vieux souverain, qui avait rempli le monde du bruit de son nom et que ses revers n'avaient pas laissé moins grand que ses triomphes, eût succédé le gouvernement d'un prince pourvu d'un titre passager au pouvoir ; lorsque la régence, contrainte de lutter à la fois contre Philippe V et contre les princes légitimés, eut payé de ses déférences l'appui des ennemis de la France, il devint facile de prévoir que l'action de la monarchie serait désormais inégale à sa tâche.

La régence déchira d'une main cynique le voile qui enveloppait depuis si longtemps les faiblesses du pouvoir et les misères des peuples. A la suite de cette orgie, la nation s'endormit, honteuse et lassée, tombée trop bas dans sa propre estime pour se dévouer à autre chose qu'au soin de ses plaisirs et de sa fortune. La puissance héréditaire, symbole de toutes les traditions comme de toutes les croyances, et dans laquelle s'étaient concentrées les forces vives de la nation, fut atteinte alors à ses sources mêmes ; car l'opinion qui l'avait élevée se retira d'elle, et on la vit marcher elle-même, avec une sorte de résolution désespérée, au devant des mépris publics. La royauté réclama pour ses faiblesses personnelles l'inviolabilité qui lui avait été conférée à titre de magistrature sociale. Elle se crut placée au-dessus des prescriptions de la morale usuelle, et se fit sous la couronne un front qui ne rougit plus. Un tel spectacle ne pouvait être donné impunément, même dans le siècle le plus corrompu. Personne n'ignore d'ailleurs que les temps de corruption sont ceux où l'on exige le plus du pouvoir.

La logique naturelle de l'esprit français ne tarda pas à poursuivre les institutions dans les hommes qui en étaient devenus les indignes représentants. Le niveau des personnes, en s'abaissant, fit baisser chaque jour le niveau des choses ; et, quoique la monarchie de Louis XV fût identiquement semblable à celle de Louis XIV, chacun comprenait qu'il y avait entre elles toute la distance qui sépare la jeunesse de la caducité, la maturité du fruit de sa corruption. Rien n'était changé aux chasses et aux levers du roi ; c'était à la cour les

mêmes habitudes et dans le gouvernement les mêmes maximes ; mais le prince de Soubise commandait les armées qui avaient vu à leur tête Condé, Turenne et Luxembourg ; la magistrature avait pour chef René de Maupeou au lieu de Mathieu Molé ; le duc d'Aiguillon tenait le portefeuille de Lionne ; l'abbé Terray remplaçait Colbert, et la royauté était descendue dans ses vices de M^{me} de Montespan à M^{me} Dubarry. Par une juste conséquence de cet abaissement universel, le pays qui avait entendu Bossuet s'inclinait devant Voltaire, et l'opposition qui avait pris pour drapeau le *Télémaque* s'inspirait alors du *Contrat social*.

Les idées avaient donc parcouru un chemin immense dans l'immobilité des institutions, et jamais contraste ne fut plus éclatant qu'au XVIII^e siècle entre les opinions et les faits, entre les théories philosophiques et les réalités sociales. Dans le domaine des spéculations intellectuelles, le protestantisme avait porté ses fruits : en rejetant l'autorité interprétative de la parole divine, la réforme était conduite, par une conséquence éloignée peut-être, mais à coup sûr inévitable, à dénier le caractère divin de cette parole elle-même, désormais livrée comme un jouet à toutes les aberrations de l'esprit, à tous les caprices de la volonté. Cette diminution des vérités surnaturelles parmi les hommes avait pour effet nécessaire, quoique éloigné, de transformer le Christianisme en philosophie, et de donner pour base à l'entendement humain un autre principe que la foi. Chez les croyants les plus sincères du XVII^e siècle, l'influence rationaliste était déjà sensible : Pascal la subissait en lui disant anathème ; Descartes était sorti de Luther, bien qu'il le répudiât, comme Locke sortit plus tard de Descartes, malgré le profond désaccord de leurs doctrines.

Ce fut en Angleterre que la filiation logique des idées fut la plus rapide. En publiant le *Christianisme raisonnable*, Locke fraya la voie à Tindal et à Bolingbroke, et Voltaire n'eut qu'à aller quérir à Londres des arguments tout préparés pour sa polémique contre l'*infâme*. Héritier et plagiaire des libres penseurs qu'il traduisit sans les citer, l'auteur de l'*Essai sur les Mœurs des nations* ajouta à cette philosophie britannique un élément nouveau ; il l'emprunta à la société dissolue dont il fut à la fois le maître et le flatteur. Il associa le libertinage au rationalisme, la sensualité à l'orgueil, pour enfanter des œuvres auxquelles nul dérèglement de l'esprit humain n'avait encore préparé le monde.

Mais, durant cette apostasie de la foi et de la pudeur par les classes élevées de la nation, un autre travail s'opérait concurremment avec ce travail déplorable. Dans cet abaissement de tous les pouvoirs établis, l'idée d'une souveraineté nationale imprescriptible reprenait possession de la conscience publique. La notion d'un droit abstrait, la croyance en une suprême vérité sociale se révélaient avec un caractère de généralité qu'elles n'avaient pas encore possédé dans le monde. Pendant que les publicistes recherchaient les titres perdus du genre humain, que les économistes s'efforçaient de fixer scientifiquement les lois de la production, le cœur de la nation palpait, oppressé par l'irrésistible instinct qui prépare les grands dévouements et assure les grandes destinées.

Après le laborieux enfantement de sa propre unité nationale, la France s'armait pour l'apostolat de l'unité humaine, et brûlait de verser son sang pour féconder les semences qu'elle jetait par ses écrits à tous les vents du ciel. Jamais pareil travail d'intelligence ne remua tout un peuple, jamais de plus vastes horizons ne se déroulèrent devant ses regards; jamais, dans sa confiance enthousiaste, il ne s'inquiéta moins des objections et des obstacles. Il s'emparait de l'avenir au moment même où le présent lui échappait. Pendant que des courtisanes changeaient Versailles en mauvais lieu, et qu'un vieux roi cachait ses cheveux blancs dans l'ombre du Parc-aux-Cerfs, au moment où Louis XV laissait expirer la Pologne, livrait le Canada et les Indes à l'Angleterre, et semblait se désintéresser du sort du monde comme de son propre honneur, la France saluait de loin l'avènement de tous les progrès.

Mesmer et Montgolfier ne paraissaient pas moins assurés de dompter la nature physique et de lui dérober ses arcanes que ne l'étaient les économistes qui déterminaient les lois de la richesse, et les publicistes qui dissertaient sur l'origine de la souveraineté et sur l'équilibre des pouvoirs. Ce qui caractérise cette époque de fermentation universelle, c'est la ferme confiance dans un avenir obscur encore, mais certain, avenir pour lequel on aspire à se dévouer. De déplorables doctrines avaient fait le vide dans les âmes; mais, pour combler ce vide immense, l'esprit s'agitait dans tous les sens et remuait tous les problèmes, mêlant les erreurs aux vérités, les germes de mort aux germes de vie, produisant enfin cette œuvre puissante autant que confuse où le bien et le mal furent si étroitement enlacés dès

l'origine qu'un demi-siècle de douleurs et d'épreuves n'a pas suffi pour les séparer.

Ce mouvement ne se distingua pas moins par l'universalité des convictions que par l'ardeur des dévouements ; aucune portion de la société française n'y resta étrangère, et la classe privilégiée, dont il avait pour conséquence nécessaire d'anéantir les prérogatives, ne fut pas assurément celle qui l'embrassa avec le moins de chaleur.

La noblesse se prit enfin à regretter d'avoir été si longtemps inutile aux progrès politiques de la France, et ce fut par elle que l'esprit nouveau descendit dans la nation. La cour, lasse de ramper devant des maîtresses et dévorée du besoin de se relever à ses propres yeux, fut le plus grand conducteur du fluide révolutionnaire dans ce pays qui allait bientôt la rejeter de son sein. Sous Louis XVI, la France s'élançait dans la Révolution avec l'entraînement unanime qui la poussait à la croisade sous Louis-le-Jeune ; mouvement sublime dans son désintéressement et sa sincérité, et qui suffit pour expliquer toutes les illusions comme pour expier toutes les fautes. Ni les partis, ni l'histoire contemporaine n'ont rendu justice suffisante à la généreuse impulsion imprimée par l'aristocratie française aux réformes destinées à la frapper. Elle livra ses privilèges comme elle avait en d'autres temps aliéné ses fiefs pour passer outre-mer, ou coupé ses hautes futaies, pour accompagner le roi allant en guerre. Les plus grands noms de la monarchie figurèrent parmi les promoteurs les plus prononcés de la réformation politique. Pour peu qu'on lise avec impartialité le compte-rendu des assemblées d'Etat, les remontrances des Parlements aux temps qui précédèrent la crise, les procès-verbaux des bailliages, et surtout les cahiers rédigés pour les membres des états généraux, on voit qu'au début de la Révolution les deux ordres privilégiés n'étaient ni les moins énergiques, ni les moins passionnés pour le redressement des griefs et la conquête de droits constitutionnels nettement définis.

Le clergé acceptait pleinement le principe de la liberté des cultes ; la noblesse n'élevait aucune objection contre l'égale répartition des charges publiques et l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois ; elle ne réclamait pas moins vivement que la bourgeoisie la rigoureuse limitation de l'autorité royale par des assemblées participant à la souveraineté nationale ; en un mot, elle acceptait le droit commun et s'efforçait de constituer la nation sur la base de l'équilibre des pou-

voirs. Elle approuva sans hésiter le doublement de représentation accordé au tiers, et se montra, dès l'ouverture des états généraux, résolue à marcher au but malgré la résistance. Elle ne céda sans doute sur le principe de la division des ordres qu'après des résistances trop expliquées par l'esprit général de notre histoire ; mais l'esprit nouveau soufflait si énergiquement dans ses rangs même que ses représentants furent bientôt conduits à descendre au Jeu de Paume pour y fraterniser avec les mandataires de la nation, quelque appréhension qu'on pût concevoir dès cette époque sur l'impulsion imprimée au mouvement qui emportait la France. Pénétrés de la nécessité de sortir enfin de leur longue imprévoyance, les corps privilégiés acceptèrent et provoquèrent quelquefois eux-mêmes les réformes administratives et judiciaires les plus hardies, pour ne pas dire les plus audacieuses. Les témérités de la nuit du 4 août dépassèrent, en matière d'innovations et de sacrifices, tout ce que la France a réalisé après un demi-siècle de pratique du gouvernement représentatif.

La majorité de la noblesse résista, il est vrai, à la formation d'une assemblée unique ; elle inclinait vers le système des deux chambres, et n'entendait pas exclure la royauté du droit d'occuper une large place dans l'édifice qu'on s'efforçait d'élever. Mais est-ce donc à nous de nous en étonner et de lui faire un crime de ces tendances ? Pouvons-nous blâmer les hommes qui, en 1789, au milieu de l'inexpérience générale, devançaient le cours des temps et proposaient d'amarrer le navire au point du rivage où nous avons été rejetés après tant de tempêtes ? Y avait-il dans le mouvement de cette époque quelque chose d'applicable et de pratique en dehors de ce que nous pratiquons nous-mêmes, et n'est-ce pas le comble de la démente d'imputer à blâme aux hommes de ce temps de n'avoir pas, au début de la Révolution, proclamé des principes et inauguré des institutions qui, s'ils deviennent jamais la règle de l'avenir, seraient à coup sûr d'une application manifestement impossible, même dans le présent ? Si la monarchie constitutionnelle est encore aujourd'hui la condition nécessaire de notre vie sociale, comprendrait-on qu'elle ne le fût pas en 1791 ? Qui oserait sérieusement soutenir qu'au lendemain de la prise de la Bastille la France fût mieux préparée pour supporter des institutions républicaines qu'elle ne peut l'être dix-huit ans après les barricades de Juillet ?

Le parti constitutionnel, qui baptisa de son généreux sang cette

révolution ouverte par ses efforts, close par sa constance, conservera seul, devant la postérité, l'honneur d'un mouvement qu'il s'efforça de maintenir dans ses proportions naturelles et dont il subit les injustices sans apostasier sa foi. Expliquer les violences de la Révolution par cette étrange raison que ses auteurs ont manqué d'initiative et de hardiesse, prétendre avec un illustre écrivain que l'Assemblée constituante aurait rencontré plus de facilité pour établir pacifiquement la république qu'elle n'en a trouvé pour fonder une monarchie constitutionnelle ¹, et la rendre responsable de la crise qui a suivi l'avortement de sa noble tentative, c'est comme si l'on imputait à saint Louis la lutte sanglante engagée, du XIII^e au XV^e siècle, entre le trône et le pouvoir féodal, parce qu'il promulga les Etablissements au lieu de décréter le Code civil ; c'est dire que Charlemagne aurait mieux fait d'octroyer à ses peuples la Charte de 1830 que les Capitulaires ; c'est faire enfin de la seconde vue la première condition de l'art de gouverner.

Le mouvement de 89, dans la mesure de ses développements légitimes, était le fruit mûri par le temps, la conséquence nécessaire du principe qui avait constitué la France. Il tendait à maintenir le pouvoir royal comme la base même de la société façonnée par lui, en même temps qu'il aurait appliqué le principe d'unité à la condition des personnes, à l'administration territoriale et au pouvoir judiciaire ; ce mouvement était, en un mot, monarchique et centralisateur. S'il n'avait pas dévié de sa pente naturelle, il aurait préparé le lointain avènement de la démocratie par une large application de l'égalité civile, et non par la violente abolition du pouvoir royal.

Ce qu'il importe de constater pour la réhabilitation de cette grande époque, dont la gloire est plus compromise aujourd'hui par ses apologistes que par ses détracteurs, c'est qu'aucun des principes d'une application sérieusement possible ne rencontra de résistance systématique dans aucune partie de la nation. Ce ne fut ni le dogme de la souveraineté nationale solennellement accepté par Cazalès lui-même, ni les articles de la Déclaration des Droits, ni les conquêtes du 4 août, qui provoquèrent les résistances et préparèrent la guerre civile. La portion de la noblesse demeurée étrangère au mouvement du siècle subissait en murmurant des réformes qu'elle ne pouvait empêcher,

¹ *Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine, T. I^{er} liv. VII.

et qui se trouvaient consacrées à ses yeux par la sanction du monarque. Il serait facile de constater, pièces en main et jour par jour, qu'on ne songea guère à se défendre que lorsqu'on se vit menacé dans ses propriétés et dans sa personne. Le pillage et l'incendie des châteaux, les insurrections des soldats contre leurs officiers dans la marine et dans l'armée, amenèrent l'émigration, comme les attaques à la conscience publique, par la proclamation de la constitution civile du clergé, déterminèrent le soulèvement de la Vendée et de la Bretagne.

Si le mouvement de 1789 était resté fidèle à lui-même, s'il n'avait été brusquement détourné de son cours, d'une part par les ambitieux qui se disputaient la conquête du pouvoir, de l'autre par la coalition des haines jansénistes et philosophiques, qui organisèrent la persécution religieuse, jamais la régénération d'un grand peuple n'aurait été opérée avec un accord plus magnifique. La révolution française n'a eu à combattre que les ennemis qu'elle s'est créés, et c'est de sa propre main qu'elle a suscité les résistances. Après avoir rendu l'émigration, sinon légitime, du moins excusable par un système de violence et d'anarchie à l'intérieur, après avoir par la plus odieuse tentative allumé au cœur des religieuses populations de l'Ouest la flamme d'un héroïque incendie, l'Assemblée législative, qui fut violente par lâcheté et téméraire par imprévoyance, déclara tout à coup la guerre à l'Europe.

Tout alarmées que fussent les cours étrangères d'une révolution qui les menaçait elles-mêmes, leur désir le plus manifeste et le plus persévérant avait été de ne point s'engager dans une lutte moins périlleuse encore par le hasard des combats que par le contact des influences. Il faudrait, pour méconnaître cette vérité, ignorer l'état de l'Europe et la rivalité des cabinets, particulièrement au sein de l'empire germanique. S'ils acceptèrent la guerre en 1792, c'est qu'en France les efforts d'un parti l'avaient alors rendue inévitable. On sait d'ailleurs avec quelle mollesse et quel désaccord cette guerre se poursuivit, avec quel empressement on offrit d'accueillir, pour la terminer, les ouvertures et les propositions de la France. Ce fut beaucoup moins pour exalter le sentiment public que pour rendre à jamais la paix impossible que Danton mit un fleuve de sang entre l'Europe et sa patrie. Le hideux parti dont il était l'âme ne pouvait devenir maître du pouvoir que par la guerre, et le crime de sep-

tembre était nécessaire pour détruire la chance d'un rapprochement entre la Révolution et l'Europe. Cet attentat n'a pas un autre sens que celui-là : le présenter comme une ressource suprême contre l'invasion, lui chercher une portée politique et une signification qu'il n'eut jamais dans la pensée de son auteur, c'est prendre pour justifier Danton plus de peine qu'il n'en a pris lui-même. Cet homme fit égorger de sang froid trois mille victimes, parce que leur mort assurait le pouvoir à son parti et à lui-même ; c'est donc un monstre, et voilà tout.

Que la révolution française ait cherché tous les écueils contre lesquels elle faillit se briser, c'est là une vérité que l'étude attentive de cette période historique mettra un jour hors de doute pour tous les bons esprits. Il demeurera constaté que l'anarchie et l'oppression religieuses ont seules provoqué les résistances ; que les attentats directs à la personne du monarque et à son inviolabilité constitutionnelle furent nécessaires pour décider les puissances allemandes à un effort d'ailleurs bien peu durable, et qu'enfin l'immolation juridique de Louis XVI, en armant l'Angleterre, l'Espagne, et par suite toutes les puissances secondaires, contre la France, détermina cette crise terrible dont la responsabilité ne pèse pas moins sur ses auteurs dans ses causes que dans ses effets.

La révolution française ne se résume pas dans un homme d'une manière aussi saisissante que les mouvements politiques que nous venons d'étudier, groupés autour de quelques grands noms de l'histoire. Personne ne saurait réclamer l'honneur d'en être ni le symbole ni le héros. Mirabeau passa comme un ouragan et ne systématisa pas ses pensées plus que la tempête ne systématise la destruction ; Necker fut un banquier égaré dans la politique ; Bailly, un astronome qui calculait une révolution comme une éclipse, et dont la mort a grandi la vie ; Barnave était un noble cœur dans un esprit médiocre, et M^{me} Rolland une âme étroite dans un grand esprit : celle-ci se fit républicaine par dépit, comme ses amis politiques devinrent régicides par lâcheté. La Gironde fut un parti de jeunes gens jetés subitement de la barre d'un tribunal à celle de la France, et qui prirent les échasses de Plutarque pour monter à la hauteur d'un rôle d'emprunt. Robespierre, entêté comme tous les esprits faux, orgueilleux comme toutes les natures solitaires, s'avança dans les voies du crime et de la mort d'un pas plus solennel et plus imperturbable que ses

ennemis, et eut sur eux l'avantage d'être guillotiné le dernier. De tous les mérites qu'il est de mode de revendiquer aujourd'hui pour cet homme, c'est à peu près le seul que l'histoire consentira à lui reconnaître.

Rarement on vit apparaître au premier plan de la scène politique des natures moins éminentes et des esprits plus vulgaires. A cette époque, on fut cruel par égoïsme plutôt que par entraînement, et le soin de sauver sa propre tête en abattant celle de ses ennemis explique la plupart des actes terribles que l'esprit de système s'est efforcé de présenter comme les résolutions désespérées d'un inflexible patriotisme. Durant le cours de cette fièvre ardente, la nation, transformée en armée, se montra sans doute héroïque dans son dévouement et son abnégation ; elle est belle à voir, marchant, couverte de haillons, à la défense du territoire et à la conquête du monde ; mais cette gloire est celle du peuple tout entier et n'appartient en propre à personne ; la reporter sur quelques sanglantes idoles qui ont plus compromis la Révolution par leurs crimes qu'ils ne l'ont servie par leur courage, et qui ont appelé sur elle la plupart des périls contre lesquels elle s'est débattue, c'est fausser l'histoire autant qu'insulter à la conscience publique.

Deux hommes seulement, placés d'ailleurs à une immense distance l'un de l'autre, ont pris dans ce vaste drame une place à part et une importance considérable. Le nom du général La Fayette a été prononcé, à quarante ans d'intervalle, au moment où la nation commençait à s'agiter pour conquérir des institutions libres, et à l'instant où celles-ci recevaient de l'expérience et des événements leur forme la plus durable et leur sanction définitive. L'homme de 89 a été celui de 1830, et d'un bout à l'autre de sa carrière il a rencontré les mêmes calomnieux et les mêmes ennemis. Il ne faut pas une autre preuve que celle-là du caractère propre de la révolution française et des limites naturelles d'un mouvement auquel des imaginations déréglées ou perverses s'efforcent de donner des proportions d'autant plus redoutables qu'elles sont plus vagues. Le nom de La Fayette résume et continuera de résumer, pour la postérité comme pour nous-mêmes, tout ce qu'il y a de pratique et d'honnête dans les doctrines de la Révolution ; il restera le symbole de la liberté et de l'égalité conquises.

Comment se fait-il qu'à côté de ce nom, et bien plus avant dans ses

respects et dans son culte, la nation en ait placé un autre ? Comment se fait-il que le pays qui honore le patriotisme du prisonnier d'Olmütz tressaille au souvenir de l'empereur, et d'où vient que la renommée de Napoléon ne soit pas seulement la plus grande, mais qu'elle soit encore la plus populaire entre toutes les renommées contemporaines ? C'est un problème qui mérite assurément de nous arrêter, et que les études auxquelles cet ouvrage est consacré ne sauraient laisser sans solution. La France doit éprouver le besoin de se rendre compte à elle-même de sentiments qui paraissent en contradiction avec sa foi profonde dans ses grandes conquêtes politiques ; il faut qu'elle sache ce qu'a été Napoléon, et quelle idée cet homme exprime pour l'univers comme pour elle.

Les souvenirs de l'Empire semblent former le contraste le plus complet avec la vie molle et facile dont on se montre aujourd'hui si jaloux de s'assurer la jouissance et de se garantir la perpétuité.

On n'a pu oublier ni le poids des sacrifices, ni l'oppression d'un pouvoir sans pitié, ni le tribut du sang, ni les larmes des mères ; on se rappelle les hontes et les souffrances des deux invasions, terme suprême de cette guerre portée des Pyramides au Kremlin pour aboutir aux buttes Montmartre ; on sait dans le peuple assez d'histoire pour avoir appris, fût-ce du magister du village, que Napoléon laissa la France moins grande qu'il ne l'avait reçue ; et, tout élevé qu'on ait été dans les lycées de l'Empire, on n'ignore pas que l'empereur n'a finalement réalisé aucune de ses conceptions politiques, et qu'il n'est rien resté de son œuvre qu'un principe d'unité gouvernementale dont l'initiative appartient plutôt à la Constituante qu'à lui-même, et dont l'abus fut la déplorable conséquence des nécessités de sa situation. Lorsqu'on fait profession d'opinions républicaines, ce n'est pas sans embarras qu'on s'incline devant l'homme du 18 brumaire ; lorsqu'on est avocat, il est des mots significatifs qu'il y a plus que de la charité à pardonner ; lorsqu'on est mandataire du pays, il est difficile d'oublier que Napoléon a jeté vos prédécesseurs par la fenêtre ; lorsqu'on croit sincèrement aux idées de 89 et à ce principe d'égalité dans lequel vient se résumer la nouvelle civilisation de l'Europe, on ne saurait regarder comme une conception de génie le pastiche aristocratique essayé par l'Empire, en dépit de l'impuissance des imitations et malgré les impossibilités suscitées par la force même des choses.

Pratiquer des habitudes démocratiques en payant un culte pieux au fondateur de la noblesse impériale ; professer des doctrines de liberté constitutionnelle en honorant l'inventeur des sénatus-consultes organiques ; s'incliner en même temps devant la colonne Vendôme et devant celle de Juillet, c'est là une association de sympathies et de croyances que la logique a d'abord quelque peine à avouer. Cependant, toute singulière que cette situation soit en elle-même, tout intenable qu'elle paraisse en face de l'argumentation la plus simple, cette disposition d'esprit est aussi sincère qu'elle est universelle, et les contrastes les plus apparents dans la pensée viennent se confondre et s'évanouir dans le sentiment plus élevé où ils s'absorbent ; un instinct supérieur aux lois de la logique réunit dans une admiration naïve autant que profonde et les antécédents contradictoires et les doctrines opposées ; enfin le raisonnement assiste vaincu et désarmé au mystère de cette apothéose.

Ce n'est pas la liberté qu'on surprend seule ici en contradiction apparente avec elle-même. Ne voyez-vous pas l'Europe, si souvent vaincue et foulée sous son talon, s'incliner avec respect devant cette mémoire, grandissant chaque jour par son enthousiasme cette gloire conquise sur elle-même ? Il n'est pas une capitale où l'Empire n'ait insulté les peuples et humilié les rois ; pas une ville, des bords du Tage à ceux de la Moskowa, qui ne porte la trace indélébile de son passage, les flétrissures imprimées par ses traités ou par ses armes. Interrogez cependant les peuples de l'Italie ou de l'Espagne, les uns décimés, les autres asservis ; consultez même le sentiment national dans cette Allemagne à laquelle la vengeance prépara pour un jour un sublime réveil, et vous verrez presque en tous lieux les sympathies populaires incliner vers cet homme, et les peuples oublier, après peu d'années, des injures et des souffrances qui semblaient devoir fomenteur des haines éternelles.

Les violences de Louis XIV ne furent rien auprès de celles où se porta Napoléon. Si l'un institua les *Chambres de réunion*, l'autre brisa sans hésitation comme sans scrupule tout le vieux droit public de l'Europe. Il découpa de mille manières la carte du monde. Il fit et défit des Etats, nomma et institua des rois, au gré de ses fantaisies impériales ; il proclama le droit de la force en s'en réservant l'inexorable monopole, et cependant les peuples ont plus aisément pardonné à cette gloire qu'à celle de Louis ; ils ne l'ont pas seulement absoute,

ils l'ont exaltée ; et plus d'une fois ils se sont tournés vers la grande tombe de Sainte-Hélène, comme si elle eût gardé le secret de leur avenir et le mot tant cherché par ce siècle. Enfin nous avons vu, spectacle prodigieux ! l'Angleterre elle-même se précipiter en masse sur les pas d'un guerrier français, et lui préparer un accueil qu'elle n'eût pas fait au fils des rois, parce qu'elle entrevoyait sur son front un reflet de cette grande gloire !

Ainsi l'Europe vaincue, ainsi la liberté asservie, ainsi l'égalité détruite, pardonnent à l'envi à Napoléon, et viennent payer à ses cendres des respects unanimes. Quel est donc ce privilège de réconcilier à sa mémoire tant d'intérêts si cruellement blessés, et d'où lui vient ce prestige que ses fautes mêmes semblent grandir en constatant toute sa puissance ? Là git une question que l'histoire devra résoudre, et que je veux poser en terminant ce livre.

Napoléon est peut-être, entre tous les grands hommes, celui dont il serait le plus facile de rabaisser la gloire, en prenant isolément tous les faits de sa vie, sans s'élever jusqu'à l'idée qui les domine et les féconde. Que répondre à la critique qui procéderait ainsi et dirait : « L'Empire a doté la France des plus éclatants souvenirs de ses annales militaires ; mais son imprévoyance n'a-t-elle pas amené les Cosaques de l'Ukraine dans la cour du Louvre, et Waterloo ne compense-t-il pas Austerlitz ? Napoléon a été grand plutôt par les choses qu'il a faites que par la pensée qui les a inspirées ; car la grandeur morale est-elle compatible avec le mépris profond des nations et des hommes, avec le systématique abaissement des instincts les plus élevés ? Comment lui départir cette persévérance sagace et forte qui est le génie même en politique ? A quelle conception a-t-il été fidèle, hors celle de sa grandeur personnelle ? Domina-t-il les événements, et ne fut-il pas constamment entraîné par eux ? Ses apologistes les plus habiles ne tirent-ils pas la principale défense de ses plans politiques des résistances de ses ennemis, qu'il ne lui fut jamais donné de conjurer ?

« Ceux-ci ne l'ont-ils pas contraint de se précipiter d'excès en excès jusqu'à sa chute inévitable, sans qu'il ait su imposer un temps d'arrêt à l'Europe et à lui-même, dans cette course sans but comme sans repos ? On le voit d'abord, au début de sa carrière politique, essayer à Lunéville d'un nouvel équilibre européen qu'il est le premier à briser ; plus tard, il lui faut une ceinture d'Etats réduits en vasse-

lage, et bientôt après ceci même ne lui suffit plus. Alors commence une tentative insensée d'absorption au sein de l'unité impériale, une lutte à mort contre tous les droits et toutes les nationalités ; et parce qu'il n'a pu parvenir à s'imposer à l'Europe, l'Empire entend briser l'Europe elle-même. Ainsi se prépare une réaction qu'il fallait à coup sûr bien peu de pénétration pour ne pas pressentir, et dont Napoléon avait été le seul à ne pas comprendre toute la puissance.

« Cet homme a tenu le sort du monde dans sa main, et chaque jour il l'a joué à quitte ou double ; il pouvait réparer de grandes iniquités, fixer l'avenir des générations, hâter en le réglant le progrès des peuples vers leur régénération politique. Mieux placé pour faire du bien aux hommes qu'aucun mortel ne fut jamais, comment a-t-il compris son œuvre, comment surtout l'a-t-il accomplie ? Quels combats n'a-t-il pas rendus contre la liberté, quelles épreuves ne lui a pas préparées sa chute ? Organisa-t-on jamais un pouvoir plus oppresseur dans le présent, plus impuissant dans l'avenir ? Tout ne fut-il pas viager dans cette pensée sans lendemain, et le premier souffle de la tempête n'a-t-il pas suffi pour renverser cet arbre sans racine, à l'ombre duquel les peuples ne reposèrent pas un seul jour ? »

Si l'on envisageait à ce point de vue l'histoire de l'Empire, il serait difficile de nier la rigoureuse exactitude de plusieurs de ces appréciations. Et pourtant seraient-elles justes, et les respects du monde n'auraient-ils pas bientôt rendu à cette grande mémoire le relief que l'analyse historique tenterait ainsi de lui ôter ? Napoléon n'est-il pas du petit nombre de ces êtres exceptionnels dont la mystérieuse puissance résiste aux fautes mêmes par lesquelles elle se manifeste ? N'emprunte-t-il pas toute sa force à une pensée dont il n'a pas toujours conscience, à l'encontre de laquelle il marche trop souvent, mais qui ne se retire jamais de lui jusque dans ses plus déplorables aberrations ?

Le jour était venu de balayer les ruines que les siècles avaient faites, et de constater l'impuissance de cette antique organisation que la corruption avait atteinte jusque dans ses racines. Il fallait toucher l'Europe par tous les points à la fois pour la féconder au contact de ces idées nouvelles inaugurées en France au milieu de la tempête, et tout a été bon pour cette œuvre, nos désastres comme notre gloire, nos fautes comme notre génie. Qu'importe à la Providence qu'Iéna nous ait livré le royaume de Frédéric II, Austerlitz l'empire des Césars, ou que Leipzig ou Waterloo aient appelé les peuples au sein

même du pays chargé de cette redoutable initiation ? Napoléon les a convoqués des quatre vents du ciel à ce rendez-vous commun ; il a préparé l'unité du monde moderne comme César prépara celle du monde antique, et le délire de ses projets a plus servi l'œuvre de Dieu que n'aurait fait sa prudence.

Promener dans l'univers vaincu les principes de 89, puis amener comme par la main tous les peuples de la terre au berceau même de ces principes, cette mission, l'empereur l'a accomplie tout entière par ses revers autant que par ses victoires. Personnification radiieuse de cette force faite homme, il a clos pour jamais l'ère du droit historique en frayant avec les plus vieilles races royales, en brisant les unes, en exaltant les autres, en faisant de celles-ci ses victimes, de celles-là ses créatures, de toutes le marche-pied de sa suprême puissance. Bonaparte, le front ceint de la double couronne de Charlemagne, partageant son lit avec une archiduchesse, était plus redoutable que le jeune général républicain aux races royales et à l'ordre européen dont celles-ci formaient la base ; et lorsqu'il cédait aux entraînements de sa propre vanité, en s'entourant des pompes aristocratiques et des prestiges du rang suprême, il portait un coup mortel aux puissances mêmes qu'il aspirait si vivement à réhabiliter dans sa personne.

Il faut bien le reconnaître, l'Empire a détruit dans toute l'Europe le culte de l'hérédité royale ; et si celle-ci se maintient encore comme institution politique, elle a pour jamais disparu comme croyance. Aussi ce ne fut pas le spectacle le moins étrange de ce siècle que de voir, à la chute de l'Empire, ces rois créés pour la plupart par son bon plaisir, ces souverains improvisés à Vienne pour des peuples qui ne les connaissaient souvent que par des antipathies séculaires, s'évertuer à formuler un droit public en harmonie avec tant de contradictions et de violences, pour aboutir enfin, faute d'une idée, à ce mot de légitimité qui, dans son application usuelle, dut sembler alors une trop amère ironie.

Napoléon s'est merveilleusement acquitté de la seule mission qu'il eût reçue du Ciel, celle de préparer le terrain pour un lointain avenir. Les ruines qu'il a faites jonchent le sol de toutes parts, et l'Europe, encore fatiguée de sa course haletante, se loge provisoirement dans ces débris qu'elle soutient par des étais chaque fois qu'ils craquent au-dessus de sa tête.

D'autres hommes ont laissé sur la terre des traces plus permanentes de leur passage, des résultats plus durables de leurs combinaisons politiques. Charles-Quint constitua en Europe la prépondérance de sa maison et de l'Empire ; Richelieu transféra cette prépondérance à sa patrie ; Cromwell prépara la suprématie maritime de l'Angleterre ; Pierre de Russie et Frédéric de Prusse jetèrent l'un et l'autre un Etat nouveau dans la balance du monde. Tout cela se fit au prix d'une persévérance inouïe, d'une unité d'efforts et de pensées qu'on chercherait vainement, n'en déplaise à des apologistes abusés, dans cette histoire de l'Empire où Léoben, Lunéville, Tilsitt, Bayonne et Schoenbrunn, la constitution de l'an VIII et l'abolition du tribunat, le Code civil et les majorats, marquent assurément et des systèmes opposés et des phases fort peu concordantes. Et cependant que sont les noms de ces hommes, puissants par la politique et par la guerre, auprès de celui de Napoléon, quoique ceux-là aient fondé des empires et que celui-ci n'ait pu même s'assurer une tombe ? C'est que les uns n'exprimaient que des intérêts limités et locaux, quelle que fût d'ailleurs leur importance, pendant que l'autre était à la fois l'expression et l'instrument d'une universelle pensée. Foudroyant symbole de l'égalité révolutionnaire et du droit souverain du génie, le soldat-roi résumait dans sa personne les idées mêmes qu'il avait vaincues et dont il aspirait la sève.

Deux choses sont donc à distinguer dans Napoléon, deux choses qui donnent la clef de tant de jugements incohérents, de tant de contradictions apparentes : sa mission et sa politique, son œuvre et sa volonté. Par l'une, il marcha toujours vers le but assigné à sa vie, lors même que par l'autre il semblait vouloir s'en détourner. C'est pour cela que l'instinct des peuples l'absout dans ses fautes et le glorifie jusque dans ses abaissements. Le sceau de la Providence est sur cette tête ; elle est sacrée pour l'humanité tout entière.

Lorsque, sur le rocher de Sainte-Hélène, loin de cette scène du monde qu'il avait remplie si longtemps, Napoléon se rendait à lui-même ce compte que Dieu et la postérité allaient lui demander bientôt, sa vie lui apparaissait sous ces deux faces, et vainement essayait-il de faire concorder l'une avec l'autre. De là ces conversations singulières où les explications les plus étranges sont données aux événements les plus authentiques, où, pour excuser des actes réprouvés par l'opinion, on dispose tout un long avenir dans lequel

ces actes devaient changer de caractère et de nature ; de là ces commentaires destinés à la fois et à dévoyer l'histoire et à se tromper soi-même. Mais en vain le grand homme, rendu à sa conscience et à la solitude, essayait-il de systématiser sa vie ; le décousu de ses plans, la mobilité de ses projets, l'inanité même de sa gloire revenaient peser sur sa tête. Se dégageant alors des vanités de la terre, il rappelait dans son cœur le Dieu de ses premières années, sous la main duquel il avait marché en aveugle instrument de sa providence et de sa justice : sublimes communications où dut s'illuminer pour lui la mystérieuse obscurité de sa vie ! sublime retour qui abaissa dans son néant celui devant lequel s'était tu le monde !

Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, quatre ouvriers marqués entre tous pour creuser le lit où s'épanche le flot des siècles ! L'un, ouvrant l'Asie aux investigations de l'Europe et préparant l'union féconde du génie grec avec celui de l'Orient ; l'autre, conviant tous les peuples aux mêmes droits et à la même œuvre, et déblayant le sol où doit s'élever bientôt le grand édifice dont la Judée pose la première pierre ; Charlemagne, constituant le monde moderne sur la Papauté et sur l'Empire ; Napoléon, substituant par toute l'Europe à la hiérarchie féodale l'élément d'une organisation nouvelle, obscure encore, mais déjà puissante ; ces noms-là appartiennent à l'humanité tout entière ; aucun peuple ne doit les revendiquer au point de vue d'une nationalité jalouse.

L'empereur prépara donc pour le monde l'œuvre que les six grands révolutionnaires dont nous venons d'esquisser la vie avaient opérée pour la France. Il sema, tout en s'efforçant d'en faire germer d'autres, les indestructibles pensées qui ont trouvé leur expression sociale dans son Code civil et leur expression politique dans la Charte de 1830. L'égalité naturelle des hommes, leur droit de participer au gouvernement selon la mesure des lumières qu'ils possèdent et des intérêts qu'ils représentent, le droit originaire du pouvoir émané de la volonté de la nation, son action centralisée par l'effet même du principe démocratique appliqué à l'organisation des sociétés modernes, enfin son incompetence absolue dans tout ce qui touche au domaine de la conscience et de la foi, tels sont les principes bien définis dans lesquels vient se résoudre le travail des âges et que la révolution française a fait triompher.

Que l'œuvre de 89 et de 1830 ne soit pas le dernier mot de l'hu-

manité, que derrière la monarchie constitutionnelle on puisse sentir des transformations nouvelles, il n'est interdit ni de le croire ni de le dire ; mais lorsque, prenant ces vagues pressentiments pour base d'une politique désorganisatrice, on procède par intuition en déroulant un avenir dont les peuples n'ont pas conscience ; quand on confond le rôle du prophète avec celui du publiciste, alors on fait preuve d'un esprit faux, et, si l'on avait pleine conscience du mal que l'on cause, l'on ferait acte de mauvais citoyen. Pour le gouvernement des sociétés humaines, la première condition d'une idée est d'être réalisable, et sa vérité absolue est bien loin de donner la mesure de sa valeur sociale. Être de son temps et n'agir qu'avec les éléments qu'il nous présente est un devoir impérieux pour les hommes appelés au gouvernement. Devancer l'avenir n'est pas moins dangereux que d'évoquer le passé, et peut-être les presbytes sont-ils plus redoutables que les myopes. Si c'est un mérite très-vulgaire que d'avoir les yeux bien conformés et de ne voir les choses ni de trop près ni de trop loin, on peut néanmoins affirmer que, sans cette qualité-là, il n'y a pas plus d'historiens que d'hommes d'Etat.

L. DE CARNÉ.

TRAITÉ DU DROIT CANON,

PAR M. PHILLIPS, ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE MUNICH.

L'École catholique de Munich, qui déjà a rendu des services signalés à l'Eglise en combattant pour elle avec autant de courage que de science et de talent, a produit récemment un livre qui est peut-être son plus glorieux titre à la reconnaissance du monde chrétien : nous voulons parler de l'ouvrage de M. le professeur Georges Phillips sur le droit canon. L'étude de cette science, presque complètement abandonnée en France à la suite de nos troubles révolutionnaires, avait aussi cessé d'être en crédit en Allemagne il y a une vingtaine d'années, lorsque Walter publia sur la matière un livre qui en est aujourd'hui à sa dixième édition, et qui a obtenu, il y a quelques années, les honneurs d'une traduction française. Le travail du savant professeur de Bonn, en ramenant les esprits sérieux à la science du droit canon, avait fait sentir le besoin d'un ouvrage plus étendu, où les questions pratiques seraient traitées d'une manière plus conforme aux besoins actuels.

Le livre de M. Phillips, dont la première édition a été épuisée en quelques semaines, est certainement destiné à combler cette lacune, et à imprimer aux études canoniques la plus salutaire impulsion. C'est donc un devoir pour nous, surtout après les vives discussions qu'a soulevées le Manuel de M. Dupin, d'appeler l'attention du clergé et des laïques sur tous les traités, vraiment savants, relatifs à une branche de la science catholique, beaucoup trop négligée de nos jours, et qu'il importe de remettre en honneur.

Le savant ouvrage de M. Phillips n'est pas seulement un excellent traité de droit canon, où l'on peut puiser sur toutes les matières les plus controversées les notions les plus justes et les plus exactes ; c'est, de plus, une histoire philosophique dont la lecture est aussi attachante qu'instructive. Aussi nous proposons-nous de tracer ici, pour les lecteurs du *Correspondant*, une esquisse fidèle du système adopté par l'illustre jurisconsulte.

Jésus-Christ est le chef de l'Eglise ; sa personne, principe de vie de

cette Eglise, est le centre, la base du droit qui la régit. *Jésus-Christ est roi* ; il est le Roi des rois, le seigneur des seigneurs ; *l'Eglise est son royaume*. — *Jésus-Christ est docteur* ; il a la parole de la vie éternelle ; *l'Eglise est l'établissement dépositaire de sa doctrine*. — *Jésus-Christ est grand-prêtre* ; il est le pontife de la nouvelle alliance selon l'ordre de Melchisédech ; *l'Eglise est son temple*. A ces trois qualités de Jésus-Christ se rattachent les trois grands pouvoirs qu'il a confiés à l'Eglise : le gouvernement (*jurisdictio*), l'enseignement (*magisterium*), et le sacerdoce (*ordo, magisterium*), triple pouvoir qui forme la division naturelle du droit canon.

I. *Jésus-Christ est roi, l'Eglise est son royaume*. — En disant à Simon-Pierre : *Fais paître mes agneaux, fais paître mes brebis*, le divin Maître a établi comme lieutenants dans son royaume l'apôtre Pierre et ses successeurs. Par ces autres paroles : *Il vaut mieux pour vous que je m'en aille*, le Seigneur a établi d'autres pasteurs auxquels il a confié le *gouvernement* de son Eglise sous la direction de Pierre. Ces pasteurs, ou évêques, subordonnés à un chef, forment, par les divers degrés intermédiaires du patriarcat, de l'exarchat, de la dignité épiscopale, la hiérarchie de juridiction. Le mot de *gouvernement* employé plus haut conduit naturellement à établir une comparaison entre la direction de l'Eglise et celle de la société politique (chrétienne-germanique)... Le roi, la noblesse, les hommes libres forment le royaume, c'est-à-dire une vaste association unie par le serment, la fidélité, les services. Le roi est le plus noble des nobles, l'homme libre par excellence. Il gouverne en qualité de chef ; les nobles lui sont associés comme ses plus proches assistants ; c'est parmi eux qu'il choisit ses conseillers ; il les convoque en diète pour les affaires importantes du royaume ; il choisit parmi eux ses délégués (*missi dominici*). C'est la noblesse qui, à la mort du roi, élit son successeur dans la famille royale... Ce n'est pas sans raison que ce roi est appelé, lui aussi, vicaire de Jésus-Christ, car c'est en son nom qu'il porte le glaive. Mais l'homme qui véritablement a été établi de Dieu pour gouverner son royaume, c'est le Pape. Le royaume de Dieu, ou l'Eglise, se compose du Pape, du clergé, des laïques. Tous, grâce à la Rédemption, sont libres, libres en servant Dieu. Ce service incombe tout spécialement aux membres du clergé... Au degré le plus élevé de la hiérarchie des serviteurs de Dieu est le Pape, chef suprême de l'Eglise ; il a pour assistants ses pairs, parmi lesquels il choisit son conseil (collège des cardinaux) ; il les convoque pour traiter des affaires importantes de l'Eglise (assemblée de l'épiscopat, conciles) ; il prend parmi eux ses délégués (légats), lesquels, par ses ordres, parcourent les provinces ecclésiastiques. Ce sont des membres du clergé qui,

à la mort du Pape, lui choisissent un successeur dans le sacerdoce, prérogative devenue exclusive en faveur d'un petit nombre de prélats, les cardinaux.

Outre le droit de haute surveillance dans tout son royaume, le roi germanique avait le pouvoir de faire des lois, pouvoir qu'il exerçait tantôt seul, tantôt avec le concours de la diète. Au prince appartenait aussi le droit d'appeler les hommes libres sous les armes et aux plaids ; dans le premier cas, pour repousser les attaques du dehors ou pour l'agrandissement du royaume ; dans le second, pour la conservation de la paix au dedans. Quiconque refusait d'obéir à ces ordres du souverain cessait de faire partie de l'Etat. L'empire étant une association fondée sur la fidélité et les services, une récompense devait nécessairement être attachée à ces services et à cette fidélité : dans l'empire germanique, cette récompense consistait en fiefs ou bénéfices...

En sa qualité de premier pasteur du royaume de Dieu sur la terre, le Pape, de son côté, possède non-seulement le droit de haute surveillance et de juridiction, mais en outre (la mission du Christianisme étant d'envahir toute la surface du globe) le privilège de convoquer toutes la milice du royaume de Dieu pour la faire combattre, soit pour la conservation, soit pour l'agrandissement de l'Eglise. Et si la paix et l'union viennent à être troublées, le Pontife exerce sa juridiction. Quiconque refuse de se soumettre à ce jugement est exclu, par l'excommunication, de l'association du royaume de Dieu. De même que les fidèles du roi terrestre reçoivent de ce dernier la récompense de leurs services, de même ceux qui servent l'autel vivent de l'autel. Les biens acquis par l'Eglise durant le cours des siècles la mettent à même de récompenser ses serveurs par des bénéfices.

II. *Jésus-Christ est docteur ; l'Eglise est dépositaire de son enseignement.*

— La doctrine de Jésus-Christ est la seule qui sauve ; elle n'est enseignée que par l'Eglise et dans l'Eglise ; elle doit donc être répandue dans tous l'univers, et là où elle a pris racine il faut qu'elle se conserve, il faut que des mesures soient prises pour qu'elle se transmette aux générations sans aucun alliage de fausses doctrines.

III. *Jésus-Christ est grand-prêtre, l'Eglise est son temple.* — Le suprême et divin pontificat de Jésus-Christ exige que tout ce qui entre en contact avec lui soit sanctifié. Ceci ne s'applique pas seulement aux objets inanimés ; l'homme aussi doit être marqué du sceau de la consécration. Le Christ ayant, en sa qualité de Pontife suprême, offert le sacrifice sanglant de la Croix pour le genre humain tout entier, l'homme doit aussi s'offrir en sacrifice. Il est d'abord sanctifié, consacré par le Baptême, et c'est dans ce sens que l'apôtre s'écrie : « O vous, race élue,

royal sacerdoce, peuple saint. » Mais, parmi ceux qui reçoivent le baptême, quelques-uns sont directement choisis de Dieu (καθηρως), et, grâce à une consécration particulière, ils deviennent aptes à remplir les fonctions Sacerdotales, et à offrir, dans le sacrement de l'autel, un sacrifice non sanglant. Avec les successeurs des apôtres ils forment le sacerdoce proprement dit... Il y a au-dessous d'eux des desservants de degrés inférieurs qui composent la *hiérarchie de l'ordre*.

L'acte de réception dans les rangs du sacerdoce, par l'Ordination, répond ainsi à l'acte d'admission au sacerdoce universel par le baptême. Mais ces actes initiaux de la vie de l'homme ne sont pas seuls marqués par des actes mystérieux institués par le Sauveur. La vie entière de l'homme est remplie d'actes semblables. Il est fortifié dans la foi par la Confirmation, lavé de ses péchés par la Pénitence, nourri et désaltéré par l'Eucharistie, qui lui est présentée comme breuvage et comme aliment ; sanctifié avec sa famille entière par le sacrement du Mariage ; enfin, au moment où l'âme va se séparer du corps, l'homme est consolé, réconforté par l'Extrême-Onction.

Telles sont les considérations qui servent de base au beau travail de M. Phillips sur le droit canon. Dans le premier volume de cet ouvrage que nous avons sous les yeux, l'auteur établit d'abord des notions générales sur l'Eglise et sur le droit ecclésiastique. Il examine ensuite le droit canon comme science dans ses rapports avec les autres branches de nos connaissances, dans ses sources, dans ses moyens auxiliaires ; puis il passe à la critique des différents systèmes auxquels le droit canon a donné lieu jusqu'à ce jour. Principes fondamentaux du droit ecclésiastique, l'Eglise considérée comme le royaume de Jésus-Christ, et Jésus-Christ comme son fondateur ; attributions de saint Pierre comme vicaire de Jésus-Christ et prince des apôtres ; mission de ces derniers, leurs rapports avec saint Pierre ; succession des Papes et des apôtres ; attributions et marques distinctives de l'Eglise de Jésus-Christ ; lois fondamentales de l'Eglise, caractère, attributions du sacerdoce, telles sont les matières que M. Phillips a traitées dans son livre avec une science, une profondeur et une élévation vraiment admirables. En parcourant ce livre, qui, nous l'espérons, obtiendra en France le même succès qu'en Allemagne, une pensée nous est plus d'une fois venue : c'est qu'il n'y avait qu'un protestant converti, c'est-à-dire qu'un homme dont la foi est le fruit des plus rudes combats et des plus laborieuses recherches, qui ait pu approfondir à ce point et pénétrer si avant dans l'esprit des institutions catholiques !

L'une des parties les plus remarquables du livre de M. Phillips est celle dans laquelle il traite de la religion et de l'Eglise. Examinant l'é-

ymologie du mot *religion*, l'illustre jurisconsulte s'attache à celle de Lactance, qui la fait dériver du mot *religare*, pour indiquer que la religion est le lien mystérieux qui rattache l'homme à Dieu. Le motif qui a amené M. Phillips à adopter cette acception du mot *religio*, c'est qu'elle répond au sentiment qu'a tout homme de sa dépendance envers Dieu. Mais l'homme, ajoute le célèbre jurisconsulte, n'est pas seulement lié à Dieu; Dieu, de son côté, s'est aussi lié à l'homme... Il y a entre eux une alliance mutuelle... A l'origine des temps, Dieu avait fait alliance avec l'homme; le lien qui les unissait n'était autre que la volonté de Dieu avec laquelle s'identifiait la volonté de l'homme.

Or, toute alliance dépend de certaines conditions que doivent observer ceux qui la contractent. L'accomplissement de la volonté divine, la détermination de reconnaître en elle la limite de sa propre volonté, étaient pour l'homme la condition de ce pacte. Mais nos premiers pères ayant voulu autre chose que ce que Dieu voulait, l'alliance fut rompue par eux... Dieu choisit alors parmi les nations la race d'Abraham, et, ayant fait alliance avec elle, il y eut dès lors plusieurs religions, beaucoup de fausses à côté d'une seule véritable... Jésus-Christ fit avec les hommes une nouvelle alliance qu'il scella de son sang... Sa religion est la seule vraie religion, dans l'acception rigoureuse de ce mot, à laquelle doivent appartenir tous les hommes sans distinction. Pour le salut de l'homme et parce que la vérité est *une*, le Christianisme est destiné à devenir la religion universelle; car les hommes ne sont pas créés pour vivre dans l'erreur, mais au contraire pour connaître Dieu. Comme il existait dans les religions païennes quelques débris de la révélation primitivement émanée de Dieu, elles peuvent, à cause de cela, être qualifiées de *religions révélées*. Les païens ont toujours attribué cette qualité à leurs religions. Dans le langage actuel, on oppose ordinairement au Christianisme et au paganisme ce qu'on appelle *la religion naturelle*. Mais le Christianisme, en même temps qu'il est la seule vraie religion, est aussi, dans le sens le plus noble et le plus élevé, la religion naturelle par excellence, celle qui convient le mieux à la nature de l'homme. Il en est de même du droit qui lui est analogue. La loi divine, telle que la révélation de Jésus-Christ l'a fait connaître à l'humanité, répond à la nature de l'homme, telle qu'elle doit être d'après les germes déposés en elle par la main de Dieu. Par conséquent, la loi divine est la véritable loi et la véritable religion naturelle. Les lois positives et humaines, les religions païennes dont elles sont issues, ne répondent, au contraire, qu'à la nature humaine soumise au péché, aux passions, à l'erreur. Dans ce sens elles sont, à juste titre, appelées *religions naturelles*, mais elles ne répondent nullement à ce que l'on entend ordinairement par ce mot.

Cette religion naturelle, on croit ordinairement qu'elle se peut établir uniquement par voie de spéculation humaine, sans aucun secours de révélation divine. Mais telle n'est pas la condition de la raison humaine : elle n'est faite que pour la perception de la vérité, que pour coordonner et élaborer les vérités qu'elle a perçues ; mais il ne lui est pas plus donné de créer la vérité qu'il n'est donné à l'oreille de produire le son. Assurément la raison est capable de connaître la vérité, capable de s'en pénétrer et d'accroître ainsi l'intelligence ; mais c'est dans le Christianisme seulement qu'elle trouve la vérité, qu'elle trouve l'union que l'âme, en acceptant la révélation, peut conclure avec Dieu.

Nous avons cru devoir résumer ici tout ce passage, car nous sommes tous les jours frappé de la confusion d'idées qui règne sur la portée de ce mot : RELIGION. Il est bien étrange, sans doute, mais il n'est que trop vrai, qu'après dix-huit siècles de prédication du Christianisme, lequel s'est proclamé lui-même *une alliance nouvelle*, la grande majorité des hommes, et même un certain nombre de chrétiens, en soit encore à ne considérer la religion que comme un ensemble d'idées plus ou moins justes sur l'Être divin et sur la fin dernière de l'homme, et à ne pas comprendre la nécessité d'un rapport réel entre l'homme et Dieu ; rapport qui embrasse tout, jusqu'à notre vie extérieure, matérielle, par lequel Dieu intervient dans les affaires de notre vie terrestre, qui rend Dieu accessible à l'action de l'homme, grâce à l'efficacité de la prière et du sacrifice.

Cela posé, M. Phillips expose avec une admirable clarté les principes fondamentaux déposés par Jésus-Christ dans le sein de son Eglise. Il n'y avait, dit l'illustre canoniste, ni homme, ni ange, il n'y avait que lui, l'homme-Dieu, qui pût appeler les hommes à une communauté fondée par l'union avec Dieu, et conduisant, à travers les combats de ce monde, à l'éternelle et triomphante communauté avec Dieu... Jésus-Christ n'est pas seulement le fondateur de la religion, mais encore le fondateur de l'Eglise. Plusieurs ont pu fonder une religion, c'est-à-dire établir une doctrine nouvelle sur les rapports de l'homme avec Dieu : Confucius, Zoroastre, Mahomet, Luther, Calvin et Zwingle l'ont fait ; mais ils n'ont pu fonder une Eglise : cela n'a été donné qu'au divin Sauveur du monde. — Pourquoi ? — Parce que, pour établir une société sur le fondement de l'union avec Dieu, il faut nécessairement un pouvoir divin. Ce pouvoir, l'homme-Dieu, lui seul, l'a possédé, et il n'a pu fonder l'Eglise qu'en le remettant à ses représentants, saint Pierre et les autres apôtres. M. Phillips, après avoir raconté, d'après la sainte Ecriture, comment Jésus-Christ transmit ses pouvoirs aux apôtres et comment ces derniers les firent passer à leurs successeurs, a soin de

faire ressortir ces paroles adressées à saint Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je fonderai mon Eglise ; » et il termine son chapitre ainsi qu'il suit : « L'épiscopat sort donc de l'apostolat, institué immédiatement par Jésus-Christ lui-même ; mais l'épiscopat, comme l'apostolat, comme l'Eglise tout entière, est fondé sur saint Pierre, le vicaire établi par Jésus-Christ. »

Entrant ensuite dans quelques développements sur la primauté de Pierre, l'auteur pose d'abord en principe que tout pouvoir émanant nécessairement de Dieu ne doit jamais être considéré que comme une délégation, comme une *vicaria potestas*. « Il n'y eut jamais, dit-il, de pouvoir aussi immédiatement institué de Dieu et aussi expressément substitué au sien que celui de Pierre l'apôtre, le chef de l'Eglise... Les royaumes de la terre sont sortis de l'autorité patriarcale ou ont été fondés par la force des armes et par le lien des traités. Aucun souverain ne peut se vanter que Dieu en personne l'ait fait roi... Mais l'apôtre Simon Pierre a été institué par Jésus-Christ lui-même le chef de son royaume sur la terre... Le prince des apôtres a reçu son pouvoir comme une délégation, il en est revêtu comme d'une robe ; il brille de son éclat comme la terre respendit de la lumière du soleil. Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, il en est la pierre fondamentale. Ce n'est qu'en son lieu et place qu'il a institué saint Pierre le chef visible de l'Eglise et qu'il l'a posé comme la base de l'édifice. Jésus-Christ, en communiquant sa dignité, ne s'épuise pas, et, quelque chose qu'il donne, cette chose reste sienne. Il est la lumière, et pourtant il a dit aux apôtres : *Vous êtes la lumière de ce monde*. Il est le pontife, et pourtant c'est de lui que procède le pontificat ; il est l'agneau, et cependant c'est lui qui a dit : « Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. » Il est le rocher dont parle Isaïe, quand il dit que le Père a posé son Fils comme la pierre angulaire, et c'est lui qui a fait d'un autre rocher la pierre fondamentale de son Eglise et qui fait participer ses serviteurs à sa puissance. »

Quant à la question de savoir s'il est nécessaire que Jésus-Christ ait mis un représentant à la tête du gouvernement de l'Eglise, l'auteur, après avoir rapporté toutes les raisons qu'on a coutume de faire valoir pour infirmer cette nécessité, montre très-bien, par les paroles de Jésus-Christ lui-même, que cette institution est indispensable. « Le royaume de Dieu, dit-il, avait besoin du gouvernement humain ; mais ce besoin impliquait l'assistance divine. » C'est ainsi que M. Phillips résume sa discussion. Nous ne suivons pas l'auteur dans l'exposition qu'il fait des textes et des faits relatifs à la primauté de saint Pierre ; il faut lire cette dissertation dans son ensemble. Nous nous bornerons à faire observer que le célèbre professeur de Munich est l'un des défen-

seurs les plus habiles et les plus doctes du système qu'on est convenu d'appeler *ultramontain*. Voici, en effet, de quelle manière il s'exprime à ce sujet, p. 77 de son livre :

« Le secours divin nécessaire pour exercer l'apostolat vint à Pierre, comme aux autres apôtres, par l'effusion du Saint-Esprit. Mais Pierre, à qui Jésus-Christ n'avait pas seulement confié l'apostolat, mais encore le gouvernement suprême de l'Eglise, en qualité de représentant et de vicaire du divin Maître sur la terre ; Pierre, dis-je, avait besoin, pour remplir cette charge, d'une assistance toute particulière de l'Esprit divin. Chacun des apôtres a reçu la grâce selon la mesure du don de Jésus-Christ ; mais, pas plus qu'entre Moïse et ses soixante-dix assistants, l'on ne saurait croire qu'il y ait eu égalité entre Pierre et les autres apôtres. Tous ils furent éclairés des lumières du Saint-Esprit, dans quelque contrée où ils portassent leurs pas, aux Indes, à Rome, en Illyrie, dans l'Achaïe ; mais Pierre reçut plus que tous les autres comme le chef des apôtres, comme celui qui occupait la place de Jésus-Christ. »

De toutes les faveurs accordées par le Sauveur au prince des apôtres, la première, la plus insigne, suivant M. Phillips, est celle qui fait de lui la pierre fondamentale de l'Eglise. L'auteur considère cette prérogative comme la base des trois grands pouvoirs conférés à saint Pierre par Jésus-Christ : pouvoir des clefs (*tibi dabo claves*) ; pouvoir d'enseigner, ou le don de prophétie accordé en vertu de cette promesse que sa foi ne défailirait pas (*rogavi pro te ; confirma fratres tuos*) ; le pouvoir de juridiction renfermé dans ces paroles : Fais paître mon troupeau (*pasce agnos meos*).

Le passage de l'Evangile dans lequel Jésus-Christ, changeant le nom de Simon en celui de Pierre, déclare que c'est sur cette pierre qu'il bâtit son Eglise, est commenté par M. Phillips avec un rare talent et avec l'érudition la plus abondante. Passant ensuite à ces paroles : Je te donnerai le royaume des cieux (*tibi dabo claves regni cælorum*), l'illustre jurisconsulte fait remarquer que, dans l'Ancien-Testament, les clefs furent toujours le symbole du pontificat suprême. Ainsi donc le sens de ces paroles est que Jésus-Christ a constitué saint Pierre grand-prêtre de son Eglise, et que LUI, qui a les clefs de la mort et de l'enfer, il a confié à saint Pierre le pouvoir pontifical, afin que tout ce qui aurait été lié par Pierre dans son royaume terrestre ne pût être délié par personne dans le ciel, et que, de même, ce que Pierre aurait délié ne pût être lié par qui que ce fût. Le pouvoir de lier et de délier accordé par le Sauveur à tous les autres apôtres est donc subordonné au pouvoir suprême confié à leur chef.

Quant au pouvoir d'enseigner et au don de prophétie, M. Phillips fait

observer que, dans la promesse faite à Pierre qu'il serait la base inébranlable de l'Eglise, était renfermée cette autre promesse, que non-seulement l'Eglise, mais encore saint Pierre lui-même serait infaillible. Cette promesse d'infaillibilité, ajoute le docte professeur, il l'a explicitement et expressément renouvelée en disant à Pierre, en présence de tous les autres apôtres, qu'il avait prié, non pas pour eux tous, mais pour lui, afin que sa foi ne fût pas défaut, et parce qu'il était chargé de confirmer ses frères. Les apôtres ne sont donc forts et inébranlables que par Pierre et qu'autant qu'ils demeurent *sur la base* que Jésus-Christ leur a posée dans la foi invincible de Pierre. Sans doute le divin Maître a promis à tous les apôtres qu'il serait avec eux jusqu'à la consommation des temps ; mais cette promesse n'a point été faite individuellement, mais à tous les apôtres réunis, Pierre étant à leur tête. Jésus-Christ remonté au ciel, à qui donc se seraient adressés ces disciples qui disaient au Sauveur : « Quand vous ne serez plus là, vers qui irons-nous ? C'est vous qui avez les paroles de la vie éternelle », à qui, si ce n'est au vicaire de Dieu, à celui auquel Jésus-Christ a assuré à tout jamais l'indéfectibilité de la foi ?

En ce qui touche au pouvoir royal ou gouvernemental de saint Pierre, M. Phillips s'efforce de développer dans toute sa plénitude le sens profond contenu dans ces paroles : *Pasce agnos meos ; pasce oves meas*. L'image du pasteur employée pour désigner un roi est très-usitée, non-seulement dans la sainte Ecriture, mais encore dans les écrivains profanes de l'antiquité. En chargeant saint Pierre de faire paître ses agneaux et ses brebis, le Sauveur a conféré à son vicaire, non pas seulement le gouvernement de l'Eglise enseignée ou des laïques, mais aussi celui de l'Eglise enseignante ou du clergé ; car c'est après avoir demandé à Pierre : « M'aimes-tu plus que tous ceux-ci ? » que le Maître lui dit : « Fais paître mes agneaux. » Pierre a donc reçu une mission de préférence à tous les autres apôtres ; sa charge est donc de diriger les agneaux et les brebis, le troupeau aussi bien que les pasteurs. Ce troupeau n'est pas celui de saint Pierre : « Fais paître *mes* brebis, » a dit le Seigneur. Ainsi le véritable pasteur, le véritable roi, c'est Jésus-Christ, dont Pierre n'est que le vicaire. Mais quiconque veut faire partie du troupeau du Seigneur ne saurait se soustraire au pouvoir pastoral de Pierre, ni conduire ses agneaux à d'autres pâturages qu'aux siens. Tous les pasteurs doivent suivre le prince des apôtres là où il les appelle ; c'est là qu'est l'assemblée du Seigneur : *Ubi Petrus, ibi ecclesia*.

Le but de tous ces privilèges, de tous ces pouvoirs accordés à saint Pierre, n'est autre que l'unité de l'Eglise. « L'établissement et la propa-

gation de l'Eglise, dit M. Phillips, est le contre-pied de la tour de Babel et de la dispersion des peuples. L'union des langues dans les apôtres est l'opposé de la confusion de ces langues du temps de Babel. De même qu'en partant de Babylone les peuples se répandirent sur toute la surface du globe, ayant tous cessé de se comprendre, de même les apôtres partirent de Jérusalem, mais intelligibles pour tout le monde, ceux-là tendant à la dispersion, ceux-ci à l'union. »

C'est ainsi que se distinguent dans leurs résultats les œuvres de Dieu d'avec les œuvres des hommes.

Cependant les apôtres s'étaient dispersés dans diverses contrées pour remplir leur mission ; mais leur autorité à tous était subordonnée à celle de saint Pierre, car la foi de chaque apôtre n'était le fondement de son Eglise, dit excellemment M. Phillips, qu'autant qu'elle s'accordait avec la foi de Pierre. « Il ne faut pas croire que saint Paul ait fait le voyage de Jérusalem parce qu'il avait des doutes sur la foi de Pierre ; il ne l'entreprit, au contraire, qu'afin de prouver à tous ceux qui auraient pu en douter que sa foi, à lui Paul, était pure, parce qu'elle était identique avec celle de saint Pierre. Voilà pourquoi aussi il écrit à l'Eglise de Rome : « *Votre foi est annoncée à l'univers entier,* » c'est-à-dire la foi enseignée au monde par les apôtres est bien celle que vous avez reçue de Pierre. »

Jésus-Christ ayant institué saint Pierre gouverneur de son Eglise, cette Eglise, après la mort de l'apôtre, ne pouvait rester sans chef. Les paroles du Sauveur à Pierre s'adressaient donc également à ses successeurs, et il n'a jamais dû exister qu'un seul successeur de Pierre, Jésus n'ayant institué qu'un seul pasteur suprême. Celui qui occupe le siège de Pierre est donc son héritier dans toute l'étendue de ce mot ; il est investi de tous ses droits comme vicaire de Jésus-Christ, dans le sacerdoce, dans l'enseignement, dans le gouvernement de l'Eglise. « Or, dit M. Phillips, dans tout cas de succession il faut des titres qui légitiment la prétention de succéder, et, s'il y a plusieurs compétiteurs, il faut un certain ordre de succession. Dieu n'a pas voulu abandonner au caprice des hommes le choix du successeur de celui qu'il avait choisi pour son vicaire sur la terre. Il est donc permis et même nécessaire d'examiner les circonstances historiques qui ont présidé à cette élection.

« Jésus-Christ ayant institué l'Eglise pour le bien des hommes et s'étant fait homme lui-même pour nous conduire au salut, et s'étant accommodé, en quelque sorte, à la nature de l'homme dans toutes les institutions de l'Eglise, il est permis d'en conclure que Dieu a déterminé aussi, de la manière la plus appropriée à la condition de l'homme, le mode si important de succession au trône de son royaume terrestre. »

Eh bien, ce que sont la génération charnelle et la consanguinité en matière de succession dans les choses terrestres, la génération spirituelle par le sacrement de l'Ordre l'est quant à la transmission des pouvoirs dans l'Eglise. C'est comme une filiation dont Jésus-Christ est l'auteur et dont Pierre représente le premier anneau. Nul, en dehors de cette parenté spirituelle, ne saurait être apte à occuper le siège suprême de Pierre. Mais qui donc, parmi tous ceux que l'ordination appelait à cette succession, devait être choisi pour remplacer saint Pierre ? De toutes les circonstances qu'on pouvait regarder comme déterminantes, les plus décisives étaient le lieu où l'apôtre était mort, et le pouvoir attaché, non à son siège, mais à sa personne. Or, Pierre étant mort à Rome, évêque de Rome, son successeur dans l'épiscopat était évidemment son plus proche héritier, et c'est dans les mains de cet évêque que devaient passer les clefs du pontificat suprême, le bâton pastoral de la royauté, le don prophétique de l'enseignement. Le successeur de Pierre devenait, après lui, la pierre fondamentale de l'Eglise. La prérogative de la primauté, nous le répétons, n'appartient pas à l'Eglise de Rome *en elle-même* ; celle-ci ne la possède que par saint Pierre, à qui elle fut *personnellement* conférée, non à cause de lui en particulier, mais pour le bien de l'Eglise. « Cette primauté, dit M. Phillips, l'Eglise romaine la possède *telle qu'elle fut accordée à saint Pierre*, avec le don d'infaillibilité dans la doctrine. »

Le savant jurisconsulte démontre ensuite, en accumulant une foule de textes irréfragables, que cette primauté de l'Eglise de Rome a de tout temps été reconnue dans le monde catholique, non-seulement par les Pères, par les conciles, mais encore par les empereurs chrétiens. Les hérésies qui s'élevèrent contre la prééminence du Saint-Siège ne firent que l'affermir et que la rendre plus éclatante encore.

La plus grande partie de ce qui vient d'être dit au sujet de la succession au siège de saint Pierre s'applique à la succession des évêques héritiers des apôtres.

« La Providence, qui a voulu que saint Pierre fût évêque de Rome et déterminât ainsi l'ordre de succession au suprême pontificat, cette même Providence a voulu aussi et a ordonné que les apôtres, y compris saint Pierre, instituassent des évêques dans toutes les Eglises qu'ils avaient fondées, de telle sorte que l'ordre de succession à leur dignité fût également arrêté. Voilà pourquoi l'Eglise, quoiqu'elle ne voie plus ni saint Pierre ni saint Paul, ne se regarde point comme délaissée, eux absents ; elle a, en effet, devant les yeux les fils qu'ils ont engendrés par l'esprit et avec lesquels le Sauveur a dit qu'il serait jusqu'à la fin des temps. La promesse faite aux apôtres ne leur était point particu-

lière : elle se rapportait à l'Eglise future tout entière, et particulièrement à ceux que les apôtres établiraient pour leurs successeurs. Ce n'est point par prudence humaine, mais par inspiration divine, que les apôtres ont agi ainsi. »

« Les disciples du Sauveur, dit Tertullien, nous sont garants qu'ils n'ont point cédé à leur propre inspiration en fondant leurs établissements ecclésiastiques, mais qu'ils n'ont fait, au contraire, que répéter fidèlement aux fidèles l'ordre qu'ils avaient reçu du Christ. »

Ainsi l'épiscopat est tout aussi bien d'institution divine que le souverain pontificat de saint Pierre, et le *successeur* du prince des apôtres est tenu de reconnaître les évêques comme les *successeurs* de ces apôtres, et d'invoquer leur concours dans le gouvernement de l'Eglise. Ce qui empêche les évêques d'être tout à fait semblables aux apôtres, c'est qu'ils n'ont pas été témoins de la vie et de la résurrection de Notre Seigneur, et qu'ils n'ont pas reçu d'eux le don merveilleux des langues et l'illumination immédiate et personnelle du Saint-Esprit. « Le successeur de saint Pierre jouit seul, dit M. Phillips, de cette illumination doctrinale, en ce sens que lui, pour la foi duquel Jésus-Christ a prié, peut rendre des décisions infaillibles en matière de foi. »

Aucun évêque n'est le successeur de tel ou tel apôtre : il n'y a que l'évêque de Rome qui soit le successeur de l'apôtre Pierre, prince des apôtres. Tandis qu'en lui se perpétuent et la personne et la dignité de saint Pierre, les autres évêques ne sont les successeurs des apôtres que *collectivement*... « L'épiscopat n'est l'épiscopat que parce qu'il comprend le successeur de saint Pierre en tant que chef de l'Eglise.... Il cesserait d'être s'il n'y avait point de successeur de saint Pierre. Sans ce dernier, l'épiscopat et l'Eglise tout entière seraient acéphales ; il lui manquerait l'infaillibilité ; en un mot, il n'y aurait point de souverain pouvoir. *C'est avec saint Pierre et par lui* que l'épiscopat gouverne l'Eglise ; c'est avec saint Pierre et par lui qu'il annonce au genre humain la parole infaillible ; c'est avec saint Pierre et par lui qu'il ferme les portes de l'enfer et qu'il ouvre les portes du ciel. Aucun évêque ne peut donc prétendre à l'infaillibilité qu'autant que sa foi est d'accord avec celle de saint Pierre. »

Assurément l'apostolat n'aurait pu se perpétuer tel qu'il existait dans la personne des apôtres sans devenir la source des plus grands désordres. Il fallait aux apôtres une autorité extraordinaire ; mais cette autorité, sans être accompagnée de dons non moins extraordinaires, eût jeté l'Eglise dans une épouvantable confusion ; son gouvernement serait devenu incertain, flottant ; l'union et la concorde eussent bientôt disparu. Il fallait, par conséquent, que cette autorité s'éteignît avec les apôtres.

Jésus-Christ avait dit à ces derniers : « Allez et enseignez *toutes* les nations. » L'épiscopat a donc reçu, lui aussi, la mission d'aller et d'enseigner toutes les nations ; mais cette mission ne s'adresse pas à tel ou tel évêque en particulier. Au contraire, les apôtres, en instituant un évêque lui ont dit : « Va et enseigne tel peuple ; » et cet évêque n'a été agrégé à l'épiscopat, lequel enseigne toutes les nations, qu'à la charge d'enseigner tel peuple en particulier. Par son institution, et en recevant le caractère épiscopal et la qualité de membre de l'épiscopat, il a reçu un pouvoir universel d'agir pour le bien commun de l'Eglise ; mais ce pouvoir ne lui a été concédé qu'avec mission particulière pour son troupeau, et non pas pour quelque autre portion du grand troupeau de Jésus-Christ. Si la chose a été ainsi établie par les apôtres, nous devons croire qu'elle n'existe de la sorte qu'en vertu d'un ordre émané de Dieu lui-même.

Les apôtres eux-mêmes ont, dès le commencement, circonscrit le pouvoir des évêques placés par eux sur les sièges qu'ils fondaient. C'est ainsi que saint Paul défend à Timothée de recevoir une accusation contre un prêtre, à moins qu'elle ne soit appuyée par deux ou trois témoins. Dans la suite, d'autres limites ont été posées au pouvoir des évêques, et ces mesures ont été approuvées et sanctionnées par les conciles. « Le concile de Nicée confirme la dépendance des évêques à l'égard des archevêques ; le concile d'Antioche fit la même chose plus expressément encore.... Le pouvoir des évêques, limité par celui des archevêques, des patriarches, des conciles, l'a été aussi par le chef de l'Eglise. Il en est de cela comme du mode de circonscription des diocèses : le mode de circonscription est déterminé par les circonstances ; mais le principe qui veut que le pouvoir des évêques ait des bornes a sans doute été puisé par les apôtres, non dans leur opinion particulière, mais dans l'ordre établi par Jésus-Christ. De là la conséquence que cette proposition : « Les évêques sont les successeurs des apôtres, » ne saurait être tenue pour vraie en ce sens que tout ce qui appartenait aux apôtres appartient également aux évêques. Successeurs des apôtres, les évêques sont ordonnés au lieu et place de ceux-ci, mais sans avoir pour cela tous leurs droits. Ils leur ont succédé *en tout ce qui n'était pas du personnel fait aux apôtres....* Cette autorité n'a été accordée aux évêques que collectivement et en communauté avec saint Pierre. Quant à son exercice (ceci bien entendu ne s'applique pas au successeur de saint Pierre), il est limité, et relativement au lieu, et relativement à la chose même, par la raison que les évêques ont aussi succédé aux apôtres dans les rapports de subordination dans lesquels ils se trouvaient vis-à-vis de saint Pierre. »

Il est donc essentiel, suivant M. Phillips, de se former une idée exacte des rapports qui existaient entre saint Pierre et les apôtres. « Les apôtres, dit le savant jurisconsulte d'après Mœlher, n'étaient point une collection d'individus égaux en droits, indépendants les uns des autres ; c'était un corps uni par la volonté de Jésus-Christ et dont saint Pierre avait été constitué le centre. Par cela même qu'ils sont les successeurs des apôtres, les évêques sont subordonnés au chef de l'Eglise, et ce n'est que dans cette subordination qu'ils sont vraiment évêques. » — Mais de qui les évêques tiennent-ils leurs pouvoirs ? Est-ce de Dieu immédiatement, ou les obtiennent-ils par l'entremise de saint Pierre ? M. Phillips ne partage pas l'opinion de ceux qui séparent le pouvoir de juridiction et la dignité sacerdotale, prétendant que l'évêque reçoit celle-ci par la consécration, tandis que le pouvoir de juridiction lui serait communiqué seulement par le successeur de saint Pierre. Ce n'est pas que le docte écrivain n'établisse une distinction entre le sacerdoce, l'enseignement et la juridiction ; mais il n'admet pas qu'on doive séparer ces trois choses les unes des autres ; il n'admet pas qu'il soit permis de considérer les évêques comme les *délégués* de saint Pierre.

L'autorité que les apôtres ont transmise aux évêques est vraiment une autorité divine ; mais cette autorité, par la volonté de Dieu même, a cela de particulier qu'elle est subordonnée au siège de saint Pierre, et soumise, dans son exercice, à l'approbation du vicaire de Jésus-Christ. Voilà pourquoi le Pape a pu et a dû, en telles ou telles circonstances, se réserver la confirmation des évêques ; voilà pourquoi aussi il lui est permis de restreindre leurs pouvoirs.

Si nous n'avions d'autre but, dans cet article, que de faire connaître l'esprit et le mérite du livre de M. Phillips, nous pourrions nous borner à la rapide analyse que nous venons d'en faire ; mais le célèbre professeur de Munich a été conduit par ses recherches à un résultat aussi important que nouveau, et ce résultat, il nous paraît du plus haut intérêt de le faire connaître à la France. Nous voulons parler de la démonstration si nette, si éclatante, que le grand jurisconsulte a donnée de ces paroles : *Prima sedes a nemine judicatur*.

Parmi les objections préalables et purement théoriques que M. Phillips oppose à la thèse établie par le concile de Constance, savoir, que le concile général est au-dessus du Pape, il en est une qui nous paraît frappante : c'est que, cette théorie admise, il existerait dans le royaume de Dieu sur la terre un pouvoir suprême qui n'aurait pas été institué comme tel par Jésus-Christ. Mais une objection bien plus grave, surtout aux yeux des hommes pratiques, c'est celle de *nullité* que M. Phillips oppose aux canons des quatrième et cinquième séances du concile, dans

lesquels la thèse de supériorité du concile est contenue. Les raisons que donne l'auteur à l'appui de son opinion nous paraissent d'une telle gravité que nous n'hésitons pas à les exposer ici.

M. Phillips est convaincu que, des trois papes qui se disputaient l'autorité suprême dans l'Eglise, lorsque Jean XXIII convoqua le concile de Constance, Grégoire XII était le seul légitime. Cette conviction, chez le savant professeur, se fonde non-seulement sur des faits rapportés par des auteurs très-graves, tels que saint Antonin, archevêque de Florence, et les Ballerini, mais encore sur l'aveu même des Pères rassemblés à Constance, lesquels, après la déposition de Jean XXIII, reconnurent le légat de Grégoire et acceptèrent sa bulle de convocation qui les constituait en assemblée légitime. Mais laissons parler M. Phillips.

« Urbain VI, élu en 1378 à Rome, eut le même sort que Grégoire, pontife que les motifs les plus graves doivent faire considérer comme légitime, et qui fut trahi et abandonné par Cossa. Quelques cardinaux parvinrent à faire élire à sa place Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et, soutenus par la France, ils amenèrent un schisme déplorable. C'est en vain que, pour y obvier, les cardinaux s'étaient engagés, en procédant à l'élection, à renoncer à cette dignité dans le cas où l'un d'eux serait élu, si l'intérêt de l'Eglise l'exigeait. La renonciation isolée du Pape à Rome ne signifiait absolument rien si le Pape d'Avignon ne renonçait pas en même temps. A Rome, après une pareille renonciation, il eût fallu procéder immédiatement à une nouvelle élection, puisque, depuis le schisme, les cardinaux romains ne pouvaient plus considérer comme légitime le Pape qui résidait à Avignon. Or, malgré le serment prêté par Grégoire XII, l'on ne pouvait exiger de ce Pontife que, tandis qu'il convoquait un synode au Frioul, il se présentât devant un autre synode rassemblé à Pise par quelques cardinaux réfractaires, et que là il se démit d'une dignité à laquelle son adversaire était loin de vouloir renoncer. C'est donc en vain que les évêques réunis à Pise se firent donner des consultations par plus de deux cents théologiens et canonistes; l'acte de déposition de Grégoire XII, prononcé simultanément avec celle de Luna, n'en fut pas moins un acte illégal. Le concile, en effet, n'avait aucun titre pour être considéré comme œcuménique, ce qui le fit plus tard condamner et rejeter par le Pape Jules II. La suite prouva que la voie dans laquelle s'était engagé ce concile n'était point la bonne, puisque, en dernière analyse, il ne fit qu'agrandir le schisme. Le concile de Constance suivit les mêmes errements, et ce ne fut pas la sagesse des Pères rassemblés, mais la miséricorde de Dieu, qui rétablit l'union dans l'Eglise.

« Le concile de Constance, convoqué par Jean XXIII, Pape illégitime,

quoique reconnu par l'empereur Sigismond, par la France et par l'Angleterre, n'était composé que de ceux qui s'étaient soumis à l'obédience de ce Pape. Le synode, tout en le reconnaissant pour Souverain Pontife, avait obtenu de lui la promesse qu'il se démettrait de sa dignité si la chose était jugée nécessaire; mais tout le monde sait qu'il échappa aux conséquences de ce serment par la fuite. Dans la position si difficile où le concile se trouvait par cette fuite, Jean Gerson apparut aux Pères rassemblés comme une espèce de sauveur, lorsque, dans la troisième séance du concile, il émit, le premier, l'opinion de la supériorité du concile sur le Pape, opinion adoptée et rédigée en forme de décret dans les séances quatrième et cinquième. C'est ainsi que ces décrets furent établis, malgré l'opinion contraire du Pape que l'assemblée avait reconnu comme légitime. En votant ces décrets, on prononça expressément l'exclusion contre les cardinaux de l'Eglise de Rome, et, en outre, les évêques dérochèrent aux usages suivis jusque-là *en votant par nations*. Cela fit que les évêques anglais, en très-petit nombre, exercèrent la même influence que les évêques italiens qui étaient beaucoup plus nombreux. Ajoutez à cela que de simples prêtres et même des laïques furent admis au vote, et vous trouverez dans toutes ces circonstances des raisons plus que suffisantes pour regarder ces décrets comme absolument nuls et non venus. Après les avoir votés, les Pères proclamèrent la déchéance de Jean XXIII, et, à partir de ce moment, l'on se retrouva au point où on était à l'époque du synode de Pise....

« Par la déposition de Jean XXIII le concile de Constance perdit jusqu'à l'apparence d'une légitimité quelconque. L'assemblée se trouvait dans une position qui n'était pas tenable. Ce n'est point à elle, mais à Grégoire XII, qu'était réservée la gloire de faire cesser le schisme... Il envoya à Constance, où s'étaient également rendus les évêques de son obédience, son plénipotentiaire Malatesta, qui y convoqua les évêques en concile. Après avoir fait son entrée, le cardinal légat de Grégoire XII lut en pleine assemblée la bulle de convocation, laquelle fut solennellement reconnue par tous les évêques, et ce fut devant le synode ainsi constitué par Grégoire XII que Malatesta fit connaître la démission du Pape. Le synode n'obtint une existence légale que par cette convocation. Enfin les évêques de la troisième obédience s'étant joints à lui, pendant que l'obstiné Benoît continuait d'habiter Peniscola avec ses trois cardinaux, le siège pontifical put être déclaré vacant, et l'on procéda à l'élection du successeur de Grégoire XII.

« La prudence que montra le Pape dans l'acte de sa démission demande à être considérée sous une autre face. Par la démission émanée de lui et par l'acceptation solennelle de cette convocation, les évêques reconnu-

rent implicitement que tous les décrets précédents rendus par l'assemblée, surtout ceux de la quatrième et de la cinquième séance, qui avaient établi la supériorité du concile sur le Pape, étaient nuls et sans valeur. Ces décrets ne purent donc obtenir de validité qu'autant qu'on les pût croire confirmés par le pape Martin V, nouvellement élu. Mais celui-ci ne confirma que les décrets rendus contre les hérésies de Wicleff et de Huss, et, par une bulle particulière, il déclara qu'il n'était permis à personne d'appeler d'une décision du Pape à un concile. C'est ce qui a fait dire à l'auteur même de ces décrets, à Gerson, que par là ils avaient été complètement renversés.

« Voilà comment le concile rentra dans les limites qu'il avait grandement outrepassées. Il n'est donc permis, en aucune façon, de citer ce concile à l'appui du système épiscopal. »

On me pardonnera, j'ose l'espérer, la longueur de ma citation en faveur de l'importance capitale de telles questions dans les circonstances actuelles. Il me semble qu'il n'en faut pas davantage pour faire comprendre à tous la nécessité des études canoniques à une époque où l'intérêt de ces discussions ne peut que s'accroître de jour en jour. Il ne me reste donc plus qu'un vœu à émettre, c'est qu'il se présente un interprète également versé dans la connaissance de la langue allemande et du droit ecclésiastique qui mette l'admirable livre de M. Phillips à la portée du public français. Il serait à désirer que la plume exacte et élégante à laquelle on doit déjà la traduction du Manuel de Walter se chargeât d'un travail si utile; ce serait là une œuvre vraiment catholique.

E. DE MOY ¹.

¹ On sait que M. Phillips et M. de Moy ont été révoqués de leurs fonctions de professeurs à l'Université de Munich, depuis l'avènement de Lola Montès et du ministre Maurer.

HISTOIRE DES DEUX RESTAURATIONS

PAR ACHILLE DE VAULABELLE ¹.

TOMES I, II, III, IV.

Puisque nos auteurs de premier ordre s'obstinent à ne plus donner de chefs-d'œuvre, il faut bien que la critique se résigne à parler des ouvrages secondaires. Elle devrait parler encore, ne fût-ce que pour signaler au mépris des hommes de goût ces livres de pacotille, fléau de la littérature régnante, qui n'ont souci ni de la forme, ni de l'art, et dans lesquels il semble que le seul effort apparent de l'écrivain soit de s'abaisser à la portée des lecteurs les plus vulgaires. Cet abaissement des lettres n'est nulle part mieux marqué que dans ce déluge d'*histoires contemporaines* qui débordent de tous côtés. Les poètes, les orateurs, les publicistes, les journalistes, les économistes, les pamphlétaires, les professeurs, les critiques, et je ne sais quels autres encore, tout le monde se fait historien. Chacun de nous, au sortir du collège, se croit tenu aujourd'hui de faire son histoire, comme autrefois sa tragédie. Nous en sommes à l'*histoire-feuilleton*.

Aussi, ne me demandez pas ce que doit produire une si lamentable épidémie. On croyait jadis que l'histoire était l'école des peuples, l'enseignement de l'avenir par l'équitable révélation du passé. L'homme qui se sentait destiné aux compositions historiques commençait par acquérir en de profondes et calmes études une idée générale, complète, désintéressée, des temps, des hommes et des choses qu'il voulait raconter. Sans sortir de la réalité vivante, de la

¹ Perrotin, place du Doyenné, 3. Paris, 1847.

vérité humaine, il aspirait du moins à une certaine hauteur morale où les passions s'apaisent, où le jugement s'éclaire, où les préventions ne durent plus. L'historien cherchait à s'élever jusqu'à un idéal de justice universel, à sentir le bien et le mal par le cœur et non par l'opinion, à mesurer les événements par la droiture de l'esprit et non par la sophistique iniquité de l'égoïsme. S'il ne rejetait pas systématiquement les traits individuels qui donnent la vie aux personnages, il ne descendait pas non plus à ces particularités infimes qui ne vont bien qu'à la biographie. Il ne donnait pas plus d'importance qu'il n'en faut au pois chiche du nez de Cicéron ; mais, tout en ne repoussant pas absolument les piquantes et secrètes circonstances qui assignent aux faits leur véritable origine, leur mesure, leur physionomie sincère, il ne se perdait pas en ces détails sans fin où la force des événements se dissipe, où s'énerve la narration. Quand, d'intervalle en intervalle, l'énergique, le terrible, le pittoresque se présentaient naturellement à lui, il se gardait bien de les répudier ; et pourtant on ne le voyait point se tendre hors de saison en des efforts gigantesques, se hausser avec prétention et à contre-sens, prendre une grosse voix dans les moments simples, ni s'enluminer de fausses couleurs alors que le trait nu suffisait à merveille. Le récit historique ne dédaignait pas encore de songer à cette proportion des parties, à cette distribution du sujet, qui charment l'esprit en le délassant, et lui font mieux comprendre ce qu'elles lui présentent dans le meilleur ordre. En garde également contre les périls où s'égare l'imagination excentrique et contre les routines de la voix commune, l'histoire se déliait à la fois des utopies du rêveur et des prosaïques humilités d'un matérialisme *actuel* et positif. Elle voulait se tenir, de temps en temps, dans cet espace sublime, et non pas inaccessible, entre le Ciel et la terre, où la religion, la philosophie, la législation, la poésie, l'éloquence, confinent à l'histoire sans se confondre avec elle ; et pour aider cette alliance sacrée, elle se faisait une langue pure, chaste, belle, élevée, choisie, digne de toucher à tous les domaines de la pensée, de peindre tous les bons et grands sentiments de l'homme, de donner des leçons aux générations présentes comme aux générations futures.

La méthode est bien changée. Et nous n'aurons pas la rigueur de mesurer l'*Histoire des deux Restaurations* sur le modèle que nous venons de tracer. Ne savons-nous pas que l'usage est venu, de nos

jours, d'écrire l'histoire avant d'avoir réfléchi mûrement, et surtout avant d'avoir longtemps étudié ? Ne savons-nous pas que la fantaisie de l'esprit (quand on a de l'esprit) se contente à présent de regarder la superficie des affaires et des visages pour la teindre à sa manière ? Nous n'ignorons pas non plus que l'historien moderne a coutume de se satisfaire d'une science empruntée, de ne pas remonter aux sources, ou que, s'il y remonte, ce n'est d'ordinaire que pour y prendre de biais et exclusivement la seule partie qui convienne aux préjugés à la mode, ou bien à son point de vue étroit et préconçu. Nous connaissons aussi les témérités étranges par lesquelles on offense à l'envi sous nos yeux la conscience du monde et la sagesse des nations. Nous connaissons et nous avons indiqué plus d'une fois les imperfections inséparables de tout travail d'histoire contemporaine.

Je consens donc à ne pas reprocher sans miséricorde au livre de M. de Vulabellé de n'être rien autre chose qu'une compilation, qu'un extrait de *mémoires* déjà publiés, d'anecdotes connues ou suspectes, écho banal des opinions courantes. Je lui passerais volontiers encore de n'être qu'un assemblage assez mal digéré de pièces officielles, de documents publiés, de discussions législatives, de proclamations authentiques, qui, au lieu d'être rejetés hors du récit, dans les pièces justificatives, sont trop souvent littéralement reproduits, comme pour faire nombre, et sans rien donner à la pensée : espèce de canevas grossier où la trame s'aperçoit sans cesse, si elle n'est à chaque instant rompue ; où les éléments de la narration n'ont rien qui les lie ou les fonde dans l'ensemble de l'œuvre. Je pardonnerais même à l'*Histoire des deux Restaurations* de n'être, ni par les qualités du style, ni par l'élévation des sentiments, ni par la grandeur de la composition, ni par l'éclat des tableaux, beaucoup au-dessus de cette prose insipide, incolore, négligée, diffuse, d'un article du *Constitutionnel*. J'irais, s'il le fallait, jusqu'à ne pas dire sévèrement que l'ouvrage de M. de Vulabellé me paraît rédigé au jour le jour, sans trop d'enchaînement et de logique, sous l'inspiration et comme la pâle copie des journaux qu'il a lus et suivis pas à pas, des livres partiels qu'il a consultés et presque aveuglément crus, alors même qu'il a le plus l'air de s'en séparer avec indépendance.

Nous lui remettrions sans peine tous ces péchés quotidiens ; car son livre ne vaut pas moins que tant d'autres livres qui se vendent

et qui se lisent, tantôt à la faveur d'un nom plus connu que le sien, tantôt sur la recommandation d'un sujet qui attire. Et nous avouons ingénument que nous aurions mieux aimé nous taire, si nous n'avions interrogé que le mérite intrinsèque de la publication nouvelle. Notre silence serait d'autant plus naturel que l'*Histoire des deux Restaurations* est encore inachevée, que les deux derniers volumes sont attendus, et que le critique sérieux est toujours mal à l'aise, et risque quelquefois de juger à faux, quand il ne connaît pas toutes les parties du monument littéraire qu'il assiège.

Mais il nous a paru qu'un livre médiocre, écrit à la taille de la multitude, quand il manque de raison et d'impartialité sur une époque délicate, sur des doctrines importantes et d'une application immédiate, peut être souvent plus funeste qu'une œuvre d'élite, si erronée, si ardente qu'elle puisse être sur les mêmes faits et les mêmes questions. L'œuvre vulgaire est mieux à la portée de ceux qu'elle trompe, tandis que l'homme supérieur, en dépit de ses passions, donne toujours à ses erreurs un tour élevé, un je ne sais quoi d'aristocratique qui en éloigne le danger et les rend moins praticables sur la place publique. Je crois qu'en politique, en religion, et dans toutes les matières capables d'enflammer les esprits ou les intérêts des hommes, les mauvais livres populaires, les petites bibliothèques d'incrédulité ou de démocratie aveugle, font un ravage bien plus grand, bien plus efficace, que ne le peuvent jamais faire les théories des philosophes, les hardiesses de la tribune et toutes les nouveautés les plus hasardées d'un vrai talent.

Le livre de M. de Vaulabelle a déjà quatre volumes, quatre volumes compactes; les deux derniers n'ont point encore paru. Ces quatre premiers volumes en sont à leur deuxième édition. Ainsi plus de quatre mille pages sont entrées dans la circulation, avec les obligantes réclames de tous les journaux, qui les vantent comme une œuvre nationale, comme un vrai miroir d'honneur et de liberté. Il faut se décider à laisser passer le livre sans le remarquer, ou bien en dire notre avis sans plus tarder. Le sujet en vaut la peine, si l'auteur ne le mérite pas assez. C'est déjà, d'ailleurs, par le temps qui court, une sorte de mérite que d'avoir écrit seulement six volumes sur les quinze ou seize années de la Restauration. Nous sommes habitués à compter par dizaine de volumes sur des époques qui ne sont ni aussi longues, ni peut-être aussi graves.

Le temps où nous vivons est l'héritier direct de la Révolution et de la Restauration. Notre régime nouveau a la prétention de réconcilier ce que la branche aînée des Bourbons n'a point su ou n'a pas pu concilier, le pouvoir et la liberté. C'est assez dire que nous sommes tous des juges fort intéressés quand il s'agit d'apprécier le grand mouvement politique de ces cinquante années et les torts de conduite ou de situation de l'antique monarchie. C'est dire au moins qu'il serait de bon goût et de haute convenance, pour ne rien dire de plus, de prononcer avec prudence et réserve sur un immense litige qui n'est pas vidé peut-être.

La moindre équité commanderait à l'écrivain, et particulièrement à l'historien, de peser avec circonspection les difficultés des temps, de balancer la justice des nouveautés comme la justice des résistances, de plaider à la fois les raisons des deux partis, d'être l'orateur des deux causes, de se faire neutre entre les défiances réciproques, bienveillant entre les haines adverses, désintéressé entre des ambitions opposées, impartial entre des préventions mutuelles, calme et serein entre des ressentiments contraires. Il faudrait, en un mot, être juge incorruptible autant qu'avocat zélé dans un procès si complexe et si solennel. La passion du bien ne devrait pas égarer sur les causes du mal ; et, sans condamner follement les personnages de ce grand drame à l'apothéose ou aux gémonies, l'âme aurait besoin de conserver toute son énergie pour flétrir le crime et bénir la vertu, toute sa générosité pour plaindre le malheur et pardonner le succès. L'élévation du cœur ne viendrait pas insulter ce qui tombe pour adorer ce qui s'élève ; mais elle n'évoquerait pas davantage les ombres de ce qui a passé pour en flageller ce qui dure. S'il y a quelque modération à ne pas souffleter le vaincu avec la main des vainqueurs, il y a bien aussi quelque honneur à ne pas souiller la face du vainqueur avec les plaies des vaincus.

On a répété jusqu'à satiété que nos chartes politiques sont la transaction entre les temps anciens et les temps nouveaux, entre les intérêts vieillissés et de plus jeunes intérêts, entre les idées antiques et les doctrines modernes. Si cette pensée est vraie, si cette espérance doit se réaliser, combien cela ne doit-il pas s'attendre, à plus forte raison, du rôle de l'histoire appelée à s'interposer, sans froideur comme sans effervescence, dans sa dignité sereine et sa haute contemplation, entre les misères et les douleurs des hommes, les fautes

et les passions du passé, les droits du présent et les satisfactions de l'avenir !

Quel talent vrai, quelle âme bien placée, ne tiendrait à honneur suprême de revendiquer sa part dans cette mission pour ainsi dire divine ? Et pourquoi tant de beaux esprits, au lieu d'étendre leurs ailes dans cette atmosphère de pureté morale, se laissent-ils obscurcir, comme de vils instruments de parti, dans les nuages d'une personnalité basse, dans les ombres de leurs ambitions politiques ?

Notre idéal de parfaite justice, je l'avoue, n'est pas de cette terre, encore moins dans les jours de discordes civiles. Les limites de l'équité exacte sont mal aisées à trouver pour qui veut mesurer les temps napoléoniens et surtout les plus sérieux problèmes soulevés par la révolution française. Mais aussi le devoir de tout grand parti est précisément de se dégager, autant qu'il est en lui, du temps et des personnes, de tout ce qui peut alimenter les erreurs et les passions des masses aveugles. C'est le contraire, hélas ! qui se pratique devant nous. On dit que les auteurs gagnent à ce métier de l'argent et une renommée populaire. Le public n'y gagne que de mauvais livres.

Il serait assez difficile, même après l'avoir lu, d'assigner à M. de Vaulabelle une opinion nette et déterminée. On sait ce qu'il combat plutôt que ce qu'il désire. Sous la pompeuse bannière de liberté et d'indépendance nationale, que chaque parti ne manque jamais d'invoquer, c'est un mélange indéfini de cet impérialisme belliqueux et de ce démocratisme vague qui courent les rues et les cabinets de lecture, c'est-à-dire le plus grand obstacle que je sache au progrès de nos mœurs publiques et aux conquêtes d'une liberté saine.

M. de Vaulabelle se range ainsi volontairement parmi ceux qui attaquent toujours sans jamais rien formuler, détruisant pour détruire, et n'ayant rien à mettre à la place de ce qu'ils ébranlent et détestent : manœuvre commode pour les assaillants, mais périlleuse pour le pouvoir, qui, se sentant harcelé et non éclairé, menacé et non dirigé, est tenté de se jeter dans les abîmes plutôt que de céder à d'insatiables exigences.

On accusait la Restauration de *n'avoir rien appris et rien oublié*. On pourrait certes adresser plus justement un tel reproche à ces libérateurs sans idées, sans idées praticables du moins, qui persistent à méconnaître les lois éternelles de toute société humaine, font niaise-

ment abstraction des vices, des passions, de la corruption de notre nature, et par conséquent des difficultés et des imperfections inhérentes au gouvernement des hommes, principalement parmi des générations vieilles et flottantes que berce le long rêve d'une transformation sociale. Etranges aveugles qui, après avoir vu trois fois le flot révolutionnaire échouer devant la monarchie en 1800, en 1814, en 1830, ne sont pas guéris encore de leur cécité morale, et qui, ne sachant pas plus qu'autrefois ce qui se substituera à ce qui tombe, vont toujours, les yeux fermés, heurter leurs têtes vides et vaines contre des possibilités qui leur échappent sans fin !

Nous avons déjà tant de fois parlé de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, et l'on nous forcera tant de fois d'en parler encore, que nous n'entendons pas nous exposer chaque jour à recommencer le même ordre de nos pensées ni suivre pas à pas le livre de M. de Vulabellé dans la moindre de ses parties. Qu'il suffise de nous borner, dans les points que nous toucherons, à faire connaître l'esprit général de ce plaidoyer uniforme et univoque, que nous comparerions volontiers à une série d'articles d'un journal d'opposition.

La chute de Napoléon est sans doute l'exorde obligé de toute histoire spéciale de la Restauration, mais à la condition que cet exorde se renferme en des traits sobres, généraux, précis. L'auteur ne l'a pas voulu ainsi. Nous sommes arrivés à la moitié du troisième volume avant que l'empereur se soit embarqué pour Sainte-Hélène. S'occuper si longtemps de Napoléon, c'est être tenté de dire un mot de cette révolution française que confisqua Bonaparte, bien plutôt qu'il n'en fût le continuateur, n'en déplaise à M. de Vulabellé et aux apologistes de l'épisode des Cent-Jours.

M. de Vulabellé cède à la tentation. Il ne parle point seulement avec longueur de cette campagne de 1814 dans laquelle Napoléon lutta avec une bravoure si désespérée et si active, comme un lion emprisonné, et du lamentable désastre qu'on appelle Leipzig, et que les Allemands ont nommé la *bataille des nations*. Il remonte jusqu'au 18 *brumaire*, et même jusqu'au 18 *fructidor*, usurpant ainsi sur le domaine des historiens de la Révolution, du Consulat et de l'Empire.

Si encore l'historien caractérisait rapidement, et comme en passant, ces deux mémorables journées ; mais il s'y arrête avec complaisance ; il en donne les circonstances détaillées ; il en indique les instruments ou les proscrits, les victimes ou les dupes. A vrai dire,

je ne suis point fâché de ces empiétements de l'auteur sur le terrain d'autrui. On sait plus vite à quoi s'en tenir sur ses inclinations et ses doctrines.

Pour lui, le coup d'État de fructidor se résume en ceci : « Dans cette circonstance, ces trois directeurs purent impunément violer la constitution ; car il s'agissait de sauver la cause révolutionnaire, qui était la *cause nationale*, de conserver intacts les intérêts, les droits conquis par la France nouvelle au prix de huit années d'efforts et du sang d'un demi-million de citoyens. » A merveille ! Vous prétendez, après le succès, que le 18 fructidor, en décimant le Directoire et les deux conseils, en jetant dans l'exil Carnot comme Barthélemy, Pichegru comme Barbé-Marbois, Siméon comme Pastoret, Portalis comme Camille Jordan, en déportant les hommes de lettres et les journalistes les plus honorables, Sicard avec Fontanes, Lacretelle avec Royer-Collard, a sauvé la liberté publique. Et vous ne voyez pas que ce même Barras, qui a proscrit ses collègues en fructidor, se dispose à les livrer, à les vendre en brumaire, après s'être laissé d'abord marchander par les agents de Louis XVIII ! En vérité, c'était bien la peine de proclamer la triste et brève victoire de la *cause nationale* !

Et moi je vous dis (supposition tout aussi *nationale*, je pense, que la vôtre) : il est regrettable que le changement politique tenté par les voies légales, dans le sein des conseils, et par la double puissance des électeurs et de la presse, n'ait pas réussi en 1797, et consacré, dès lors, une révolution civile et intérieure avec la sanction de la majorité législative. Le 18 brumaire n'aurait pas eu lieu, il est vrai, ni par conséquent l'Empire ; nous ne serions pas entrés en vainqueurs armés dans les capitales de l'Europe ; mais aussi bien du sang eût été épargné, et la France n'eût pas souffert les humiliations de deux invasions successives. Si Louis XVIII fût rentré alors, il ne fut point rentré sans conditions, sans doute ; car il avait, dès cette époque, offert officiellement des *améliorations*, des *perfectionnements* à la *constitution de l'État*. Quelque redoutables que pussent être les réactions quatre années seulement après le supplice de Louis XVI, n'eussent-elles pas été neutralisées en partie par la sagesse du monarque et le poids incontesté des représentants du pays ? Les libertés publiques ont-elles beaucoup gagné à s'ensevelir quinze ans dans la gloire impériale ? N'a-t-on pas appris à la nation à les mépriser, à les ou-

blier dans le succès même des coups d'État de fructidor et de brumaire, et dans les éblouissements de la souveraineté impériale ? Et, après tant de sang versé en vain et tant de conquêtes perdues, la liberté constitutionnelle eut-elle plus de chances pour renaître et fleurir en 1814 qu'elle n'en aurait pu avoir en 1797, avant toute l'organisation monarchique napoléonienne ?

M. de Vaulabelle n'a-t-il voulu absoudre le 18 *fructidor* que pour absoudre Bonaparte, qui, du sein de son armée d'Italie, applaudit à cette journée, dont l'exemple devait bientôt profiter à l'heureux général ? Vraiment, je le supposerais ; car l'historien n'a pas d'objection contre le 18 brumaire. Il l'expose paisiblement. La seule variante à peu près qu'il introduise dans le récit, c'est que ces pauvres *Cinq-Cents* n'ont pas été aussi maltraités qu'on a bien voulu le dire. « Les « Cinq-Cents n'opposèrent qu'une résistance passive ; il n'y eut ni violence ni tumulte ; les députés ne sautèrent point par les fenêtres ; ils ne s'enfuirent pas, laissant leurs vêtements au buisson du jardin, ainsi qu'on l'a faussement raconté ; sortis de la salle, tous allèrent déposer au vestiaire leur manteau, leur ceinture et leur toque. »

Voilà qui est pour le mieux ! M. de Vaulabelle l'affirme naïvement : les grenadiers de Bonaparte ne firent *pas sauter les députés par les fenêtres*, et ne les empêchèrent pas de DÉPOSER AU VESTIAIRE LEUR MANTEAU, LEUR CEINTURE ET LEUR TOQUE !

M. de Vaulabelle n'est pas moins nouveau quand il arrive à la mort du duc d'Enghien. Il la représente d'abord comme n'étant, dans la pensée du premier consul, qu'un *acte de défense personnelle et de justes représailles*. Puis il aggrave autant qu'il peut la part de complicité qui appartient à Talleyrand dans cet événement affreux. Enfin, niant avec assez de vraisemblance le mot attribué au grand-chambellan sur le meurtre de Vincennes, il concède que *ce fut un crime dans toute l'énergie du mot*, mais il conteste que *c'était été une faute*. Selon lui, ce sanglant épisode, qui retentit dans toutes les cours de l'Europe, qui émut l'opinion publique aussi bien que les souverains, et pesa d'un grand poids sur la coalition des rois et sur les destinées de l'Empire, ne fit que *défrayer pendant quelques soirées les conversations d'un petit nombre de vieilles familles royalistes*. Si nous ne nous trompons, l'auteur, en écrivant ceci, lisait, pour tout renseignement, les journaux français de l'époque, et ne prenait pas garde que la censure ne permettait à personne de parler.

Du reste, il est singulier que, après avoir avoué le *crime dans toute l'énergie* du mot, l'auteur écrive sur Napoléon des paroles comme celles-ci : « Le peuple n'a gardé souvenir que de sa gloire et de ses souffrances. Pour lui, Napoléon est le martyr immortel de la grandeur et de l'indépendance françaises; et, pendant de longues années encore, dans son culte pieux pour cette mémoire aimée, l'habitant de nos campagnes suspendra l'image impériale à son foyer, auprès de l'image de cet autre martyr qui, abandonné, renié, lui aussi, par les siens, il y a dix-huit cents ans, expia sur une croix sa sublime mission en faveur de la dignité et de l'indépendance humaines. » Comparaison impie autant que vaine, malgré ses prétentions au dithyrambe, si grande qu'ait été la figure de Napoléon ! Un tel paroxysme d'admiration ne vaut pas qu'on le discute; et nous ne l'aurions pas même cité, s'il ne donnait, mieux que toutes nos remarques, la mesure de l'esprit dominant de la publication nouvelle.

Est-il besoin, maintenant, que nous disions avec quel amour le narrateur suit de tous ses vœux Napoléon à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, et successivement aux congrès de Prague, de Francfort, de Mannheim, de Châtillon-sur-Saône? avec quelle malice il compulse les almanachs de l'Empire, et marque du doigt les noms aristocratiques qui peuplent la maison de l'Empereur et des princesses impériales ! avec quel triomphe il montre *toute* l'ancienne magistrature subissant ou briguant les emplois dans la nouvelle organisation judiciaire? Comme si, dans la vieille noblesse et dans la magistrature parlementaire, il n'était pas facile de citer les plus nombreuses et les plus honorables exceptions de fermes caractères qui repoussèrent jusqu'au bout les faveurs et jusqu'aux avances du maître !

A mesure que la fortune du héros décline et recule en deçà du Rhin, l'admiration de l'historien, ou, pour parler plus juste, de l'apologiste, augmente et s'exalte. Certes, la sympathie généreuse pour une grande destinée qui fléchit est le plus louable des sentiments, parce qu'il est le plus rare, et nous n'avons garde de l'imputer à tort à M. de Vaulabelle. Mais encore sied-il de ne pas devenir injuste envers le vainqueur à force de plaindre le vaincu. On peut gémir sur Annibal sans pour cela haïr Scipion; on peut pleurer sur le sort de Pompée et de Caton sans pour cela détester César.

Qu'il faille jeter le mépris à pleines mains sur la plupart de ces sé-

nateurs impériaux qui vinrent lâchement, en avril 1814, donner leurs ignobles coups de pied, par intérêt ou par peur, au monarque tombé, j'y consens de grand cœur. Que ces muets, en stipulant avarement leurs dotations sur les ruines de l'Empire, se soient montrés, s'il est possible, plus vils encore qu'ils ne l'avaient été dans leur longue, patiente et servile obéissance aux commandements du victorieux, j'y consens aussi. Ils ont bien mérité les dédaigneuses et fières paroles dont les a écrasés l'empereur lui-même. Qu'on doive enfin sévèrement flétrir toutes ces cupidités envieuses, tous ces persécuteurs avides, qu'on est sûr de voir toujours, à la honte du cœur humain, s'émouvoir et s'abattre sans pitié autour d'un pouvoir qui fléchit ou d'une renommée qui chancelle, quand ils n'ont plus rien à attendre ou à craindre de ce qu'ils ont ignominieusement flatté; assurément, c'est justice; c'est le droit et la vengeance de l'histoire de marquer de ses plus honteux stigmates cette nuée de vautours qui, à la même heure, se sont précipités sur un cadavre.

Mais qu'il soit permis de blâmer, comme *étranges et inopportunes, comme un acte de rancune et d'aveugle taquinerie*, les nobles protestations de M. Lainé, qui, vers la fin de 1813, au nom d'une commission du Corps législatif, osait parler de *paix et de patrie*, revendiquer les droits du pays, demander que *le sang ne fût plus versé que pour défendre des lois protectrices*, et prononcer les mots *d'institutions, d'arbitraire, d'entière et constante exécution des lois, des droits de la liberté, de la sûreté, de la propriété, du libre exercice des droits politiques et du vœu du peuple*, ici M. de Vaulabelle souffrira que nous ne soyons pas de son avis. Il y avait honneur et courage à tenir un tel langage à l'empereur de 1813; car cet empereur pouvait encore arrêter l'impression du rapport, détruire les formes, saisir tous les exemplaires déjà tirés, fermer la salle des séances du Corps législatif et l'ajourner indéfiniment.

Il est vrai que l'historien qui s'est plu, sans que cela fût nécessaire, à remonter si haut dans la vie de Napoléon, s'est dispensé de parler de la censure, de la police, des exils, des prisons d'État, de la conduite violente et arbitraire du souverain envers le Pape, les cardinaux et les évêques, de l'abolition complète et successive des garanties constitutionnelles, de toutes les insolences du gouvernement militaire, de tous les épuisements, de toutes les désolations, fruits amers d'une guerre longue et désastreuse, de toutes les souffrances, en un

mot, qui font comprendre et justifient les événements de 1814, s'ils avaient besoin de justification.

Je suis surpris que M. de Vaulabelle, malgré de telles réticences et en dépit d'un impérialisme aussi étrange, ait eu la loyauté de lutter contre certains préjugés populaires encore mal déracinés.

Il ose défendre le maréchal Marmont et même Talleyrand contre les bruits de trahison répandus dans l'air que la France respire encore. Il écrit ces réflexions d'un parfait bon sens : « L'empereur, pour
« masquer ses erreurs et ses fautes, les partisans de l'Empire, dans
« un but analogue, le peuple, les soldats, par un orgueil qui se com-
« prend, ont vu partout la trahison dans le résultat de la campagne
« de 1814... Si l'on interroge attentivement et avec conscience tous
« les documents, toutes les révélations relatives aux jours qui précé-
« dèrent le rappel des Bourbons, on demeure convaincu que si, du-
« rant la campagne de 1814, on put remarquer dans les hauts rangs
« de l'administration et de l'armée de la lassitude, du décourage-
« ment ou de l'hésitation, il n'y eut en revanche, à Paris comme dans
« l'armée conduite par l'empereur, avant le 31 mars, ni complot ni
« trahison, dans l'acception matérielle du mot. »

Et plus loin : « La capitulation de Paris étonna, indigna la France.
« Le peuple ne put comprendre comment Paris, capitale d'un grand
« empire, centre de toutes les ressources du gouvernement, avec une
« population de sept cent mille âmes, s'était rendu après une lutte de
« quelques heures. Les nations ont leurs jours d'injustice : le gou-
« vernement de la régente avait été inepte et lâche, l'empereur im-
« prévoyant et aveugle au delà de toute croyance ; l'armée, sous
« Paris, s'était montrée héroïque. Fait inouï ! elle venait de tuer à
« l'ennemi plus de soldats qu'elle ne comptait de combattants ; et ce
« furent les chefs de cette armée qu'on accusa ! Les nations ont aussi
« leurs passions ; la défaite, même la plus honorable, leur semble
« une honte qu'elles ne peuvent accepter ; être trahies va mieux à
« leur orgueil. La capitulation, signée par les aides de camp du duc
« de Raguse, fut reprochée à ce maréchal comme un acte d'infâme
« trahison. Joseph Bonaparte, Clarke, duc de Feltre, et le général
« Hulin, voilà les seuls noms sur qui doit éternellement peser le fa-
« tal souvenir de la première capitulation de Paris. Le maréchal Mar-
« mont était encore un des plus nobles soldats de notre armée, au
« 30 mars 1814 ! »

Ce devait être la destinée de ce duc de Raguse, dont la mémoire demeure si déplorablement liée aux événements de 1814 et de 1830, de combattre, en 1814, avec dévouement et courage contre les armées alliées, de ne lutter dans les rues de Paris, en 1830, qu'avec tristesse et à contre-cœur, et d'être pourtant également méconnu et maudit dans les deux plus fatales positions de sa vie.

Voyez pourtant Marmont, après s'être si bravement battu, rentrer, en 1814, dans le salon de son hôtel. « Il était à peine reconnaissable ; sa barbe avait huit jours ; la redingote qui recouvrait son uniforme était en lambeaux ; de la tête aux pieds il était noir de poudre.... Après la lutte la plus désespérée, il s'était vu littéralement « acculé au mur d'octroi, mais sans avoir laissé, assure-t-on, ni un « canon, ni un prisonnier entre les mains de l'ennemi. On raconte « que, dans les derniers instants, enveloppé dans la grande rue de « Belleville par les corps alliés qui venaient de ramener sa droite « depuis Bagnole, il dut combattre en simple soldat. On se fusillait « des croisées, de chaque côté de la rue où il était enfermé. Les généraux Ricart et Pelleport furent blessés près de lui ; onze hommes « tombèrent à ses côtés percés de coups de baïonnettes ; son cha- « peau, ses habits furent troués de balles. Ce fut à pied, une épée « nue à la seule main qui lui restât libre, et à la tête seulement de « quarante grenadiers, qu'il parvint à se faire jour et à gagner la « barrière.... »

Marmont n'était-il pas quitte envers l'Empire ? Toutefois, la justice de M. de Vaulabelle ne va point jusqu'au bout. Il dit, il prouve que le duc de Raguse n'abandonna la cause de l'empereur qu'après la formation du gouvernement provisoire, après la déchéance prononcée par le Sénat, après que le nom et les couleurs des Bourbons avaient déjà reparu publiquement à Paris, dans le moment même où tous les maréchaux présents à Fontainebleau sollicitaient et imposaient à Napoléon sa première abdication, et que Caulaincourt et Macdonald eux-mêmes, dont la fidélité ne fut jamais suspectée, insistaient et obtenaient ce sacrifice. Il dit et il prouve que Marmont ne se décida, après de grandes perplexités et dans de telles circonstances, à accueillir les ouvertures pressantes du gouvernement provisoire et du prince de Schwartzemberg, qu'avec l'approbation de ses généraux réunis en conseil. Il dit et il prouve que, lorsque Marmont ap- prit de Ney, de Macdonald et de Caulaincourt, l'abdication *condition-*

nelle de Napoléon, il tint comme rompue sa convention provisoire avec Schwartzberg, et se joignit sur-le-champ aux mandataires de l'empereur pour courir à Paris et négocier avec eux en faveur de la cause de Napoléon II. Il dit et il prouve que le duc de Raguse ne prit aucune part à ce qu'on a appelé la *défection du corps de Marmont*, et que, en apprenant cette nouvelle, il s'écria qu'il *donnerait un bras* pour que ce mouvement de son armée ne fût pas arrivé. Il dit et il prouve, enfin, que la seule faiblesse de Marmont, si c'était une faiblesse, fut de consentir à calmer le mécontentement de ses troupes, en apaisant, au profit du gouvernement provisoire, ce que l'auteur nomme la *patriotique révolte des soldats*.

Et, par la plus bizarre, la plus inattendue des contradictions, M. de Vaulabelle s'écrie : « Le traité avec Schwartzberg CONSTITUE LA TRAHISON DU DUC DE RAGUSE ! »

Et pour que rien ne manque à la contradiction, l'auteur dit, quelques pages plus loin : « La défection du 6^e corps, dans la nuit du 4 au 5 avril (de laquelle au surplus Marmont ne fut pas complice), ne fit point la chute de Napoléon ; la prise de Paris et l'abdication avaient brisé le sceptre entre les mains de ce souverain. L'établissement impérial, toutefois, restait encore debout ; le duc de Raguse porta le coup de mort à cette cause, devenue, depuis l'invasion du territoire, la cause nationale.... Le 4 avril au matin, l'empereur n'avait plus de couronne ; le 5 au soir, l'Empire était fini ; la Restauration commençait... »

Ainsi, maintenant, le duc de Raguse n'aurait nui qu'à la cause de Napoléon II, que pourtant il allait défendre à Paris avec les meilleurs amis de l'empereur ! Et les efforts des envoyés de Napoléon avaient déjà échoué devant les rois alliés et le gouvernement provisoire, lorsque Marmont maintenait le mouvement de son corps d'armée et se rendait maître de l'irritation de quelques officiers inférieurs ! Et encore, de quel poids pouvait être dans la balance des événements, et contre l'immensité du flot envahisseur, la résistance de quelques milliers d'hommes du corps de Marmont, après Paris rendu, l'empereur déchu, et les monarques européens décidés en faveur des Bourbons ?

N'est-ce pas, d'ailleurs, M. de Vaulabelle lui-même qui, pour combler d'avance toute son inconsistance, a rejeté tous les torts et toute la responsabilité sur l'imprévoyance de l'empereur, qui avait confié

la défense de Paris à l'incapacité peureuse de Joseph, à l'impéritie de Clarke et de Hullin? N'est-ce pas encore M. de Vaulabelle qui cite ce mot de François II à Marie-Louise, quand il la revoit à Rambouillet : « Ma fille, si vous fussiez restée à Paris, vous seriez régente de l'empire français » ?

C'est que l'historien, après avoir combattu les préventions populaires, se fait peuple à son tour. Il ne peut se résoudre à confesser que la France, si glorieuse et si brave qu'elle fût, n'était pas invincible. Il retrace, après tant d'autres, les belles scènes et les pathétiques adieux de Fontainebleau avec une longue complaisance que je n'ai pas la force de critiquer; car je me laisse toujours prendre d'émotion au triste spectacle, à la longue agonie d'un grand pouvoir qui meurt. A la vue de ces antichambres autrefois si pleines, aujourd'hui si désertes, de ces amis devenus si rares, de ces courtisans qui s'enfuient, de ces généraux vieilliss, fatigués, repus, qui gourmandent, je comprends que l'on sympathise avec les irrésolutions, les accablements, les élans, les colères mêmes de Napoléon, soit qu'il se résigne, au milieu de vives violences morales, à abandonner l'empire; soit qu'il s'écrie tout à coup, avec une menace impuissante : « Messieurs, partons pour Paris! »; soit que, enfin, songeant à l'armée d'Eugène et à l'Italie, berceau de sa renommée et de sa fortune, il dise avec emportement : « Marchons vers les Alpes! »

Mais lorsque le sang-froid est revenu (et le sang-froid est le premier devoir de l'historien), n'avoue-t-on pas que la couronne impériale était tombée du front de Bonaparte depuis le jour où, refusant avec une orgueilleuse opiniâtreté de subir la loi de ses ennemis, de Prague à Châtillon, dans les congrès divers qui se rapprochaient sans cesse à mesure qu'il reculait lui-même, il avait été enfin refoulé sous les murs de Paris par la masse des alliés? Quelle espérance qu'il régnât encore, lorsque les rois de l'Europe avaient officiellement déclaré, dès le 31 mars, qu'*ils ne traiteraient ni avec Napoléon, ni avec aucun membre de sa famille*, et que tous étaient demeurés d'accord, la veille, dans le salon de Talleyrand, que, *hors de Napoléon et des Bourbons, tout le reste était une intrigue*? La timidité circonspecte de François II allait-elle briser l'œuvre et démentir la parole d'Alexandre et de Wellington, les chefs actifs et influents de la coalition? Les seuls titres de beau-père et de gendre, qui liaient Napoléon et François, allaient-ils dominer les vengeances de la Prusse, les inté-

rêts de l'Angleterre et les ressentiments de toutes les nations? L'empereur d'Autriche aurait-il la force de vouloir, d'essayer seulement quelque chose pour son petit-fils? Et depuis quand la couronne d'un enfant pèse-t-elle beaucoup dans le cœur des peuples et dans le conseil des rois?

Si, à Fontainebleau, de honteux abandons et des absences plus lâches encore se firent remarquer douloureusement, les fidèles serviteurs, les cœurs honnêtes ne manquèrent pas non plus au monarque découronné. Pour consoler l'âme de Bonaparte pendant les quinze longs jours où s'acheva sa chute, il eût suffi de ce loyal Macdonald, accourant à l'heure de l'adversité, bien qu'il eût été injustement disgracié à l'heure de la fortune, et méritant que le vaincu, aux pieds duquel il protestait qu'il avait oublié ses propres injures dès 1809, lui dit ce mot sublime : « Je suis bien aise de vous avouer que j'avais tort. » Pourquoi Bonaparte fût-il resté inactif et solitaire dans son palais de Fontainebleau pendant ces quinze journées, pour peu que de sérieuses et apparentes ressources lui fussent demeurées? Pourquoi Napoléon ne serait-il pas remonté à cheval, si lui-même, et tous autour de lui, n'eussent pas été profondément convaincus de l'inutilité de la lutte, et s'il n'eût été conjuré par tous d'épargner les flots d'un sang stérile, par tous, jusque par le duc de Bassano, qui ne quitta jamais son maître, et qui, lui restant aussi fidèle que l'ombre l'est au corps, ne cessait depuis longtemps de lui dire que *les nations se fatiguent de la nécessité de toujours vaincre*?

Certes, il y a un triste et beau courage, qui ne flatte point les passions de la foule et ne donne ni la popularité ni le profit; ce courage, que l'histoire doit avoir et qui manque tout à fait à M. de Vaulabelle, c'est de dire hautement à la France : Tu as succombé avec honneur, en 1814, sous l'effort de l'Europe coalisée. Mais on te trompe, on se joue à la fois de la vérité et des intérêts de ton avenir, quand on te dit que seule tu pouvais venir à bout du monde entier uni contre toi. On te trompe surtout lorsqu'on te persuade que plus de dévouement et de mouvement national eût rejeté les envahisseurs au delà du Rhin et affranchi tes frontières, et qu'il ne t'était pas difficile de battre et de rompre encore cette coalition universelle que tu avais déjà battue et divisée tant de fois. D'abord, devait-on espérer qu'une guerre nationale voudrait risquer, dans une

lutte sans quartier, le sang de tes derniers enfants ? Et quoi donc t'eût invitée à une défense désespérée ? Le regret de tes conquêtes perdues et l'espoir de les reprendre ? Mais ton illustre dictateur n'était-il pas réduit lui-même à les abandonner sans retour ? Les souvenirs de ta liberté ? Mais la main de ton maître ne te l'avait-elle pas arrachée jusque dans sa plus profonde racine, et ne t'en avait-il pas fait oublier jusqu'au nom ? Tu n'avais donc plus alors à combattre ni au nom de ta gloire dissipée, ni au nom de ta liberté violée. Lassée, courbée, épuisée d'hommes, de ressources et d'argent, il ne te restait plus qu'à accepter dans ta douleur, comme le meilleur parti, la main qui te promettait le plus sûrement l'indépendance, la prompte délivrance de ton territoire, et le retour de cette liberté sainte à qui tu avais tant donné. Dans ton abaissement, sur lequel nous avons tous pleuré, la solution la moins triste était encore de te réconcilier dans cette antique famille qui devait, d'un côté, te réconcilier avec les mœurs et les intérêts de l'Europe monarchique, et qui, d'une autre part, n'était pas assez forte pour régner sur toi sans te rendre la liberté. Napoléon sans la victoire et avec la liberté n'était pas possible ; il ne pouvait que commander dictatorialement ou périr. Le roi de Rome et la tutelle de l'Autriche ne contentaient pas ta fierté, ton passé, et n'étaient que du provisoire. Les Bourbons étaient donc devenus et furent trouvés nécessaires.

Et puis, on ne te répètera jamais assez, ô France, puisque tu l'oublies toujours, que, à aucune époque de ton histoire, une pareille masse d'hommes ennemis n'avait franchi tes limites. Que cela seul suffise à ton orgueil. Quand tu vainquis, dans les phases diverses de ta révolution, le mauvais vouloir de l'étranger, tu n'avais eu jamais affaire à l'Europe rassemblée ! Tu n'avais pas encore irrité, par d'insatiables conquêtes, la nationalité de tous les autres peuples !... tu n'avais pas encore si souvent abusé de la victoire ni passé successivement par tous les excès de la liberté et de la servitude ! et tu ne t'étais pas encore appauvrie du plus pur de ton sang ni à Moscou ni à Leipsick !

Que si M. de Vaulabelle a préféré à la simple et noble véracité d'un tel langage les adulations fades et convenues qui ne nous consolent pas de nos illustres revers et nous apprennent encore moins à les réparer, à quoi bon insister sur la pensée que lui laisse la mémoire de M. de Talleyrand ? Quelles que fussent la finesse expectante et la prévoyante ruse du grand-chambellan diplomate, c'est lui faire mille fois trop

d'honneur que de voir en lui autre chose qu'un très-petit instrument et un moyen très-subalterne au milieu du conflit armé où s'engagerent pendant plus de vingt années tous les rois. La propagande de doctrines et de conquêtes, par lesquelles la France déborda sur l'Europe, aboutit aux résultats de 1814 par des causes trop hautes, trop multiples, pour en personnifier l'éloge ou le blâme dans la petite individualité de l'ancien évêque d'Autun. N'est-ce point une pitié profonde que de se figurer à tout prix les colères et les espérances de la Révolution, les folies gigantesques du rêve impérial, toute la cause, en un mot, de la civilisation et de la liberté de l'univers, confisquées soudain, comme dans un piège, par les subtiles adresses d'un homme de cour esprit-fort et boiteux ?

Assurément, de l'aveu de tous, de bien plus puissants personnages que Talleyrand exercèrent leur influence incontestée sur la solution du grand conflit de 1814. L'empereur Alexandre, entre autres, M. de Vulabellé le reconnaît, eut alors un rôle marqué de prépondérance dont la force et la modération, dans une situation aussi vertigineuse, ne sauraient se nier. Et cependant, je ne permettrais point que l'histoire se hasardât d'incarner en lui le dénouement du drame. Qu'est-ce donc en comparaison que M. de Talleyrand et les conférences si vantées de son fameux salon de la rue Saint-Florentin ?

Ce n'en est pas moins un mérite quelconque dans le livre de M. de Vulabellé que d'avoir réduit à ses légitimes proportions l'importance et la personne de M. de Talleyrand. Par respect pour les dernières paroles d'un mourant, je suis assez porté à croire à la vérité de cette déclaration testamentaire du vieux diplomate, *qu'il n'a jamais abandonné aucun parti avant que ce parti ne se fût abandonné lui-même*. M^{me} de Staël avait défini au vif le talent de M. de Talleyrand : *Manceuvrer selon le vent* ; et lui-même disait avec une espèce d'ingénuité effrontée au duc de Rovigo : « Me croyez-vous d'humeur à « me laisser enterrer sous les ruines de l'édifice ? » Après cela, M. de Vulabellé aurait mieux fait peut-être de ne pas revenir à plusieurs reprises, après tout le monde, sur le portrait de M. de Talleyrand ; et nous nous dispenserons d'en rien citer, parce que l'auteur n'a ni assez de force, ni assez de mordante précision pour réussir à peindre remarquablement un caractère.

Bien qu'il n'eût ni le courage du cœur ni l'audace de la trahison, et que même il fût condamné, par sa position personnelle comme par

son esprit, à attendre avec prudence le moment favorable de se déclarer en faveur des Bourbons, parce qu'il avait beaucoup de choses à se faire pardonner par eux, il fut cependant, l'heure venue, l'une des causes secondaires actives qui contribuèrent à terminer l'événement. Mais si M. de Vaulabelle n'est que juste en restreignant ce qui appartient à M. de Talleyrand dans l'avènement de la Restauration, il rentre bientôt dans l'injustice commune en attribuant au diplomate une part plus grande qu'elle ne fut et ne dut être dans les funestes traités qui pèseront longtemps encore sur le sentiment public. Quelque frémissement intérieur que puissent soulever, au fond de nos cœurs français, les sacrifices qui nous furent imposés, au jour de la défaite, par l'enivrement cupide du vainqueur, l'équité permet-elle d'imputer les charges les plus accablantes et les plus onéreuses de la paix à l'étourderie complaisante, à la courtisanesque légèreté de M. de Talleyrand? A sa place, un autre eût-il mieux fait? montré plus de souplesse et de dextérité, et obtenu davantage? Le doute seul est possible; l'affirmation est téméraire.

Nous ne saurions passer sous silence le nom d'un autre homme dont M. de Vaulabelle tient un tout autre compte, dans la question bourbonnienne, que du nom de M. de Talleyrand; je veux parler de M. de Vitrolles. Je suis d'accord avec l'auteur. M. de Vitrolles, par son activité, sa résolution, son courage à oser, son intelligente promptitude, est l'homme qui a le plus fait pour la cause du prétendant, autant qu'un homme privé peut, en sujet si grave, devancer les pouvoirs publics et préparer le cours des choses. L'esprit aventureux, dévoué, plein de ressources, d'un agent aussi distingué, méritait d'être tiré de l'oubli et d'être fortement marqué; mais encore ne faut-il pas se faire trop d'illusions sur la portée décisive et l'ardeur effrénée de ce personnage, si piquant que puisse être le récit de ses démarches, et si louables qu'elles soient, pour avoir précédé de loin le succès.

Une simple mention est tout ce qu'il est bon d'accorder aux manifestations royalistes des premiers jours, à la brochure célèbre de M. de Chateaubriand, au manifeste de M. Bellart et du conseil municipal; car s'arrêter trop à ces causes secondaires d'un grand effet, c'est regarder dans la coulisse au lieu de contempler le théâtre; c'est copier des Mémoires, et non pas écrire l'histoire.

J'en dirais autant du rôle imposé au sénat impérial durant sa crise;

je l'abandonne volontiers au ridicule dont il a été surchargé et au néant où il est rentré aussitôt. On s'est servi de sa main pour consacrer des événements accomplis, et non pour les diriger et les gouverner. On lui a fait contresigner une déchéance déjà tout arrêtée, une déclaration de principes déjà toute convenue, un projet de constitution politique déjà toute résolue. Et la preuve qu'il ne fut qu'un instrument passif, c'est qu'on se passa de lui tout à l'heure, et qu'on le brisa dès qu'on s'en fut servi. C'était une machine usée et sans vie, sans prise sur l'opinion, et dont le dernier signe fut commandé.

Au point où en étaient les choses, ce qui avait plus de force réelle, plus de valeur morale que tout le reste, c'était le nom seul de Louis XVIII.

Si nous avons tant tardé à insister sur la personne qu'on nommait alors le Prétendant, c'est la faute de M. de Vulabellé, qui, en faisant *l'Histoire des deux Restaurations*, nous a si longtemps arrêtés sur des choses préliminaires ou intermédiaires. Mais nos pages ne sont pas perdues pour le lecteur. Ce que nous avons déjà dit ou repris du nouveau livre annonce la sévérité systématique avec laquelle il se dispose à saluer et à juger la royauté antique.

Peu s'en faut qu'il ne donne ouvertement comme épigraphe à son livre ce mot téméraire de Manuel, qui fit tant de bruit en son temps : « *La France a vu avec répugnance le retour des Bourbons.* » Peu s'en faut qu'il ne refuse de voir avec le vulgaire, dans la réapparition de ces Bourbons exilés, rien autre chose qu'un je ne sais quoi de suranné et d'oublié, arrivant malencontreusement à *la suite des bagages de l'étranger*. Ce sens secret échappe en mille endroits sous les dehors d'une rédaction de la plus apparente modération. « Les Bourbons, » dit-il, à ces deux époques (1814 et 1815), rentrèrent à la suite de « l'ennemi. Cette intronisation déplorable et ses dures conditions furent le malheur de cette famille; ce fut le signe fatal, ineffaçable, attaché au front de tous ses princes. » Il n'ose point dire que toute solution autre que le rappel des Bourbons eût été bonne, eût été meilleure, mais il le pense; car il exalte sans cesse la *cause nationale*, et il se trouve que cette cause n'est jamais la leur. Seulement il oublie de se demander ce qu'il fût advenu peut-être de nous et de notre nationalité, à cette époque de désastres et de douloureux souvenirs, si quelque débris de la vieille dynastie ne se fût pas rencontré vivant dans un coin du monde, pour neutraliser autour d'un principe tant de

convoitises ambitieuses, et rallier tant de vengeances avides et de volontés discordantes. Il oublie de se demander si le résultat d'une lutte suprême n'était pas, pour ne rien dire de plus, d'une incertitude terrible, et si les Bourbons ne furent pas alors, à tout le moins, pour les maux de la France, un bien relatif, un remède.

Réduite à ces termes, assez peu polis du reste pour la plus ancienne race royale du monde, la question suffirait pour jeter notre historien dans des embarras inextricables. A chaque instant, les faits et ses propres paroles démentent sa pensée. Il marche sans cesse de contradiction en contradiction, sans s'inquiéter de conclure. Il revient, il tourne sans fin dans un cercle de préventions usées, et ne se met pas même à son aise en se réfugiant nettement dans la commodité de quelque audacieuse hypothèse.

Quand il a perdu deux volumes entiers à regarder passer l'ombre colossale de l'Empire, il faut bien enfin qu'il arrive au roi de France. Il le suit rapidement dans ses divers exils, à Dusseldorf, à Gênes, à Vérone, à Blakenbourg, à Mittau, à Memel, à Kœnigsberg, à Varsovie, à Hartwell. Partout le Prétendant garde un sentiment de dignité royale et de libérale modération qui ne sont guère contestables. L'auteur est forcé de rappeler que, dès l'aurore de la révolution française, le comte de Provence avait ouvert son esprit aux réformes, et que, jusqu'au sein de l'émigration, ce fut un trait qui le sépara toujours de son frère et des partisans du comte d'Artois. Mais si le comte de Lille rédige, dans le sens de ses opinions connues, quelques proclamations conciliatrices, s'il écrit, dans la même pensée, à l'un de ses agents, Fauche-Borel, une lettre remarquable, le Prétendant n'est plus qu'un égoïste possédé de l'envie de régner à tout prix, et qui sacrifie tout aux intérêts de cette royauté future.

Tout le monde sait que, en plusieurs notables conjonctures, le Prétendant soutint dignement l'honneur de son droit et de son rang en face du mauvais vouloir des puissances étrangères qui lui interdisent les bords du Rhin, et qui le chassent d'asile en asile au gré des victoires françaises et des relations diplomatiques. L'historien cite seulement, sans la qualifier, la protestation si belle et si connue qu'adressa le royal exilé au sénat de Venise. Si M. de Vaulabelle transcrit froidement la fière réponse de Louis XVIII aux offres indirectes du premier consul, c'est pour soutenir que jamais Bonaparte ne consentit à cette démarche auprès du Prétendant, et que les au-

torités de Varsovie s'en mêlèrent seules, à l'insu du général français. Lorsque, à l'avènement de l'ère impériale, tous les princes de la maison de Bourbon prennent ensemble le Ciel à témoin de l'inviolabilité de leur droit monarchique, l'auteur n'honore pas de la moindre réflexion la majesté de cet acte et de cette conviction dynastiques. Que, après la campagne de Moscou, dont les flammes et les neiges dévorèrent notre magnifique armée, Louis XVIII écrive au tsar pour lui recommander les prisonniers français, M. de Vaulabelle ne voit dans cette patriotique démarche que l'occasion habilement saisie de se rappeler au souvenir d'Alexandre. Bien plus, il en prend texte pour reprocher au roi banni de n'avoir pas adouci les souffrances de nos captifs sur les pontons anglais.

Les personnes ne sont pas ménagées. Louis XVIII est « une intelligence sans élévation et sans étendue, une personnalité étroite, égoïste, n'ayant ni douceur dans le caractère, ni bienveillance dans le cœur, ne jugeant les événements qu'à travers le double voile de ses intérêts ou de ses préjugés. » Les infirmités et le costume du vieux roi ne sont pas plus épargnés que *sa nature irritable et son caractère chagrin*. « Ses jambes, enflées par la maladie et par le défaut d'exercice, étaient enveloppées de ces larges guêtres de velours rouge bordées d'un petit cordon d'or, alors en usage parmi les vieillards des hautes classes anglaises. »

À en croire M. de Vaulabelle, Louis XVIII, dont on n'a pas trop contesté les lumières et la capacité gouvernementales, et qui a passé pour un prince fort jaloux de l'exercice de son autorité, n'aurait été qu'un vieillard faible, triste, insouciant, seulement occupé à citer les vers d'Horace, et abandonnant toutes les affaires à ses favoris, à M. de Blacas comme à M. Decazes.

On ne reconnaît guère là le prince sagace, philosophe et bel esprit, qui, dans ses plus mauvais jours, ne désespéra jamais de l'avenir, répétant sans cesse, au temps des plus hautes splendeurs impériales : *Le temps viendra* ; et faisant remarquer à sa petite cour, le jour qu'il lut dans les journaux le mariage de Napoléon avec la fille des Césars, qu'il se trouvait encore là un *Rohan* et une *archiduchesse d'Autriche*.

Heureusement, la logique fait défaut à l'historien plus encore que l'équité. Il ne tarde pas à rappeler plusieurs traits qui donnent du roi français une tout autre mesure. La première fois qu'il reçoit les maréchaux, Louis se lève, et, refusant, pour marcher, la main de ses

serviteurs, saisit vivement le bras de deux maréchaux. « C'est sur
 « vous, Messieurs les Maréchaux, que je veux toujours m'appuyer ;
 « approchez et entourez-moi. Vous avez toujours été bons Français.
 « J'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée. Si jamais,
 « ce que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, tout goûteux que
 « je suis, je marcherais avec vous. »

Lorsque l'empereur de Russie le presse de recevoir sa couronne
 des mains du sénat, la fierté du droit monarchique le fait répondre :
 « Si mon droit au trône n'était pas tout entier dans la loi d'hérédité
 « royale, quel serait mon titre pour y prétendre ? Que suis-je hors de
 « ce droit ? un vieillard infirme, un malheureux proscrit, réduit à
 « mendier, hors de sa patrie, un asile et du pain ! Tel j'étais encore
 « il y a peu de jours. Mais ce vieillard, ce proscrit était roi de France ;
 « ce seul titre a suffi pour que la nation entière, éclairée sur ses vé-
 « ritables intérêts, le rappelât au trône de ses pères. Je reviens à sa
 « voix, mais je reviens roi de France ! »

A M. de Talleyrand, qui le conjure d'*accepter* l'acte constitutionnel
 au lieu de l'*octroyer* : « Monsieur de Talleyrand, dit le roi en lui je-
 « tant un regard de hauteur, si je jurais la Constitution, vous seriez
 « assis, et je serais debout ! »

Voilà le vrai Louis XVIII. Que M. de Vaublanc réduise, autant
 qu'il lui plaira, la part du roi dans la rédaction de la Charte consti-
 tutionnelle ; qu'il y montre la trace fort exagérée des instances et
 même des menaces de l'autocrate de Russie ; qu'il y découvre la main
 du sénat, de M. de Talleyrand, de M. de Montesquiou, de M. Beugnot
 et de la double commission législative ; qu'il l'a représentée *bâclée* en
 cinq séances, sans qu'on ait même pris garde à ce fameux article 14
 qui fera tant de bruit un jour ; toutes les railleries les meilleures
 n'empêcheront pas Louis XVIII de demeurer, pour l'histoire et non
 pas seulement pour les flatteurs, *l'immortel auteur de la Charte*.

La même inconséquence de l'historien se remarque sur une grave
 controverse que nous avons déjà touchée. D'un côté, il s'épuise en
 mille efforts pour prouver que la cause des Bourbons était le moindre
 souci des puissances étrangères, que, jusqu'au dernier moment, elles
 défendaient de prononcer officieusement le nom de Louis XVIII ; il
 cite la réserve extrême, pour ne rien dire de plus, des rois coalisés,
 à l'égard du duc d'Angoulême, bien qu'il fût entré à Bordeaux ; à l'é-
 gard du comte d'Artois, bien qu'il se fût avancé jusqu'à Troyes ; à l'é-

gard du duc de Berry, parvenu seulement à l'île de Jersey. Il rappelle même, entre autres avanies souffertes à l'étranger par la dynastie proscrite, cette inscription insolente qui se lut un jour sur les poteaux des grandes routes de la Prusse : *Défense de passer aux vagabonds et aux émigrés*. Il ne voit dans la plupart des généraux prussiens, et notamment dans le célèbre duc de Brunswick, que des *généraux philosophes* fort indifférents à une restauration royale. Et tout cela pour aboutir, d'un autre côté, à répéter éternellement que les Bourbons ont été ramenés par les armées ennemies. Comme si Alexandre avait brûlé sa seconde capitale en l'honneur des Bourbons ! comme si les alliés eussent gagné la bataille de Leipsick pour obliger les princes français !

Le portrait des autres princes de la branche aînée n'est guère plus flatté que celui de Louis XVIII.

« Le comte d'Artois, avec son continuel sourire et son dandinement prononcé, la stérilité de son esprit, la légèreté de son caractère, son amour de l'étiquette, son aversion bien connue pour les choses et les hommes du nouveau régime, les souvenirs assez tristes de sa première jeunesse et de son émigration, ouvrait un large champ à l'animosité des ennemis de sa famille. » — « Le duc d'Angoulême, cœur honnête et droit, mais intelligence infirme, organisation morale incomplète, avait des *tics*, des *manies* qui fournissaient une matière inépuisable aux plus étranges récits. » — « Le duc de Berri, nature jeune, vigoureuse, avait, en revanche, de nombreux travers... intelligence commune, esprit inculte... une fougue et une rudesse également fâcheuses. Ses amours étaient bruyants et mal choisis. Désireux de popularité, il la cherchait dans une affectation maladroite d'habitudes de bivouac, dans des mots vulgaires, souvent grossiers, qui dégénérent plus d'une fois en de véritables insultes. »

On ne dira pas que M. de Vaulabelle flatte trop les descendants d'Henri IV; nous indiquerons plus loin sa pensée sur le duc d'Orléans.

Il n'est que la duchesse d'Angoulême qui, malgré quelques traits sévères, soit peinte avec une certaine bienveillance. « La duchesse d'Angoulême avait dans son attitude et dans ses formes la virilité qui manquait à son mari. Son caractère était mâle et ferme ; son courage, soumis aux plus rudes épreuves, n'était resté au-dessous d'aucune situation. Parente dévouée, amie sûre et fidèle, douée de toutes les vertus qui font l'épouse honorée, elle avait beaucoup de

« bienveillance et de bonté dans le cœur, bien qu'on en ait dit. Malheureusement son maintien était roide, sa voix rude et forte. Chacun de ses gestes semblait un signe de mécontentement; chacun de ses mots empruntait au son de sa voix un accent de sévérité qui blessait. Il n'était pas jusqu'à l'habituelle tristesse qu'une longue vie de douleurs avait empreinte sur son visage, qui ne parût à la foule l'expression de la hauteur ou du dédain. »

Nous ne sommes pas sûrs que la duchesse eût été aussi bien traitée si la loi salique lui permettait de prétendre au trône de France, et si elle n'était cette malheureuse femme qui s'évanouissait de douleur à l'aspect de la prison de la Conciergerie et à la première vue des Tuileries. Comment médire d'une femme dont Napoléon disait, après l'énergie qu'elle montra à Bordeaux, en 1815 : *C'est le seul homme de sa famille!*

Mais quand elle rentre à Paris, à côté du roi, après vingt années de deuil et d'exil, l'émotion de l'historien n'aperçoit guère, dans ce modèle des royales douleurs, qu'une petite capote blanche et une ombrelle dont elle se servait pour se garantir des rayons du soleil.

Les dispositions de l'auteur sont désormais assez connues pour qu'on pressente le parti qu'il prendra sur les fautes de la première Restauration, si dignement et si publiquement avouées par Louis XVIII, aussi bien que sur l'époque des Cent-Jours et les premières années de la deuxième Restauration, auxquelles le livre s'arrête.

A peine Louis XVIII touchait-il le rivage de France, où il fut salué d'abord (singulière ironie du destin!) par le général Maison, celui-là même qui devait reconduire Charles X à Cherbourg, que les difficultés de régner avaient, de tous côtés, commencé pour le nouveau roi.

Ces difficultés, M. de Vaulabelle les voit et les exprime avec une vivacité de langage qui ne lui est pas habituelle. « Enfin Louis XVIII avait franchi le seuil des Tuileries. Dès les premières heures de son installation, il fut aux prises avec des difficultés dont il ne soupçonnait ni les ennuis ni les périls. Au dehors de son palais étaient une France jeune et des générations nouvelles; au dedans une cour vieillie et des conseillers qui s'éveillaient après un sommeil d'un quart de siècle. L'antagonisme était partout. Par le seul fait du rétablissement des Bourbons, il existait deux sortes de noblesse et d'illustration, deux sortes de magistrature et de clergé,

« deux sortes de propriétés et de services. On put voir réunis, dans
 « les salons des Tuileries, les chefs des insurgés de Lyon, du Midi,
 « de la Bretagne et de la Vendée, et les généraux qui les avaient
 « vaincus ; les condamnés royalistes de toutes les dates, et leurs
 « juges ; les hommes qui avaient livré Toulon aux Anglais, aux Espa-
 « gnols, et ceux qui les en avaient chassés ; les chefs, devenus pau-
 « vres, de l'ancienne aristocratie territoriale, et les possesseurs de
 « leurs châteaux et de leurs domaines ; les titulaires dépossédés de
 « nos principaux sièges épiscopaux, et leurs successeurs : les pre-
 « miers, la tête haute et la parole altière ; les seconds, l'attitude con-
 « fuse et la voix embarrassée. »

A part l'intention de certaines oppositions malignes, ce tableau n'est pas sans vérité, et ce serait une raison de plus de tenir compte à Louis XVIII des efforts sincères qu'il fit pour dominer la situation. Bien loin de là, aux yeux du narrateur, la première Restauration n'est qu'une longue faute. Il ne loue pas même cette mansuétude parfaite qui ne menaça le repos de personne, pas même celui des juges de Louis XVI, ni cette longanimité tolérante qui ne disgracia aucune fortune militaire, et livra la nouvelle maison du roi aux maréchaux de l'Empire. En lisant la publication que je juge, on croirait que la royauté de 1814 consista seulement dans une prodigalité de croix d'honneur et de croix de Saint-Louis, sans bornes et sans discernement ; dans l'ordonnance minutieusement puérile sur l'observation du Dimanche, et dans les ardentes maladresses d'un exposé de motifs du comte Ferrand, à propos d'un projet de loi sur les biens non vendus des émigrés ; maladresses qui furent repoussées unanimement par les deux Chambres, désavouées par le gouvernement, éloquemment blâmées par M. de Chateaubriand, et officiellement vitupérées par le roi. Les premiers rudiments de ce gouvernement représentatif, dont la France était déshabituée, ne satisfont pas les exigences de M. de Vaublanc : inexorable pour la loi *provisoire* sur la presse, ouvrage commun de MM. de Montesquiou, Royer-Collard et Guizot, il ne demande rien de moins qu'une entière liberté d'écrire aux premiers mois de 1814 et à la veille de l'orage qui gronde sourdement. Dans un accès de grand dédain, il nomme la Charte royale un *régime constitutionnel bâtarde* ; et, à ce compte, j'ai peur que la bâtardise n'ait guère cessé. Il n'est pas de vanités d'ancien seigneur de village, pas de coterie de salons, pas d'inquiétudes folles d'acquéreurs de biens

nationaux, pas de propos de marguilliers de paroisse, pas d'alarmes vaines du dernier des peureux, ni des menaces imaginaires du plus absurde des prêtres ou du plus insensé des émigrés sur les domaines confisqués du clergé et de la noblesse, qu'il ne recueille, qu'il n'entasse avec joie, et dont il ne rende absolument responsable la première année de la Restauration. Cette pardonnaible faiblesse avec laquelle un roi qui revient d'exil laisse tomber des grades, des places, des faveurs honorifiques ou des secours pécuniaires sur les compagnons de sa misère et les serviteurs de son adversité, se transforme en crime d'Etat. Et l'on ne voit pas qu'au fond, et en dépit de quelques mesures pleines d'impéritie ou tachées de quelque excusable passion, il y avait surtout une de ces luttes d'influences, d'amour-propres, d'intérêts égoïstes, d'ambitions arrêtées, de désappointements ou d'espérances privées, de rivalités intérieures, d'avidités belligérantes, entre l'ancienne armée et les nouveaux courtisans; misérable spectacle devant lequel l'histoire hausse les épaules et passe.

Entre tant d'appétits si divers et si chevaleresques, M. de Vaubelle ne regarde qu'un côté des choses, et n'hésite pas à tourner les yeux vers l'île d'Elbe, avec ce qu'il nomme hardiment *le peuple, la nation*.

Vous devinez le reste. Les rancunes, ou, si vous aimez mieux, les craintes et l'amour-propre de l'armée se transforment en *cause nationale*. L'opinion militaire et impérialiste confond à dessein les Bourbons et les Cosaques. Il s'agit de sauver le pays de *la glèbe, de la dtme, des droits féodaux*, et de rendre à *l'imviolabilité des biens nationaux* sa sécurité perdue. Napoléon débarque sur les côtes de Provence, et ne dédaigne pas, tout héros qu'il est, d'employer de pareilles jongleries dans ses proclamations affichées, que nous avons lues, nous, enfants, sur les murs de nos villes. Il annonce de plus, pour amorcer la badauderie française, que l'impératrice et le roi de Rome vont arriver d'accord avec l'empereur d'Autriche. Aucun coup de fusil ne se tire. *L'aigle vole de clocher en clocher jusque sur les tours de Notre-Dame*; Louis XVIII fuit à Gand, et Napoléon rentre à Paris l'épée dans le fourreau.

En vérité, si l'histoire n'avait à saisir dans les choses humaines que le côté de l'imagination, le retour de l'île d'Elbe serait plein de poésie, il aurait quelque chose d'épique; mais, à pénétrer dans le

réel, l'aventureuse expédition des Cent-Jours ne fut-elle pas profondément funeste à tous les intérêts de la France, loin qu'elle profitât à l'honneur de notre nationalité blessée? Ce n'est pas seulement du sang répandu, de nouvelles charges accablantes, une affreuse défaite, des humiliations plus dures que je reproche à cette entreprise insensée; mais elle ranima des haines et des passions éteintes, elle ressuscita des souvenirs néfastes, elle souleva des réactions impitoyables; elle retarda la liberté, et laissa pour longtemps la patrie abattue, divisée et saignante.

Et quel espoir de succès, quoi qu'en dise M. de Vaulabelle? La défection de l'Autriche était-elle probable, était-elle possible? Celui qui avait laissé passivement détrôner sa fille, son gendre et son petit-fils, au mois d'avril 1814, allait-il, au mois de mars 1815, désertir la cause des rois pour celle du roi de Rome? L'Angleterre allait-elle, dans son prétendu respect pour la liberté des peuples, permettre de se relever à ce géant qu'elle avait couché à terre quelques mois auparavant? Les monarques n'étaient-ils pas tous réunis encore au congrès de Vienne et leurs armées sur pied? Le roi de France n'y était-il point représenté par son plénipotentiaire? Le faisceau pouvait-il se rompre de lui-même pour des jalousies intestines et des partages de territoire? L'épée napoléonienne ne devait-elle pas, au contraire, tenir uni ce qui avait quelque penchant à se diviser? Il ne restait donc à Napoléon que la chance de vaincre. Chance vaine! Les ressources de l'empereur, ruinées par les précédents désastres, n'étaient pas prêtes; ses adversaires étaient innombrables et debout. Toute son activité prodigieuse obtint-elle une première victoire sur l'Angleterre et la Prusse, au lieu d'être écrasé à Waterloo, n'avait-il pas devant lui les armées intactes de la Russie, de l'Autriche, et le reste du monde accourant à marches forcées pour abattre son unique armée fatiguée et décimée déjà par sa victoire même? Vainqueur, rien n'était décidé pour lui; vaincu, il tombait irrémédiablement, laissant autour de lui de lamentables ruines.

Sur toutes ces questions, les illusions de M. de Vaulabelle sont inconcevables, et plus grandes sans doute que ne les eut jamais en 1815 le héros d'Austerlitz.

Bien plus, après Waterloo, dont il raconte longuement les circonstances connues, l'auteur s'indigne que toutes les forces de la France ne se soient pas précipitées dans une guerre d'extermination. S'exagé-

rant la force des débris qui nous restent après la dernière déroute et atténuant nos pertes, il accuse le conseil des généraux français qui tiennent la résistance pour une folie. Il nous reproche de n'avoir pas nationalisé la résistance à l'exemple des Espagnols. Méprises étranges et de toutes sortes ! La France était seule contre tous : l'Espagne, aidée par les Anglais, ne se défendait que contre les soldats napoléoniens, occupés et distraits encore sur tous les champs de bataille du monde. L'Espagne, dans sa sainte colère, s'était levée tout entière et marchait comme un seul homme pour le salut d'une cause unique. Et nous, dans la division de nos esprits, de nos intérêts et de nos cœurs, savions-nous bien, hélas ! quelle cause défendre et pour qui mourir ? Avions-nous bien même, pour nous exciter et nous soutenir dans une lutte à mort, cette touchante bannière du *bon vieux droit* que chantait Uhland ? Un mélange hétérogène d'impérialisme et de pensées révolutionnaires, aujourd'hui encore notre plaie originelle, embarrassait les Cent-Jours et n'avait pas d'avenir. Une union durable n'était pas possible entre les ducs de l'Empire et les clubs des fédérés. L'empereur et des Chambres indépendantes ne pouvaient vivre ensemble. Vaincu, Napoléon était soudain frappé d'impuissance ; vainqueur, il redevenait dictateur et tuait la parole libre. Le malheur de sa position le contraignit à pactiser en apparence avec le parti de la Révolution. Mais celui qui avait régné quatorze ans en monarque absolu ne pouvait accepter sincèrement un rôle inférieur ou les idées creuses des rêves anarchiques.

Les yeux de M. de Vaulabelle sont fermés à toutes ces lumières. Sa complaisance à personnifier dans Napoléon tout son vocabulaire accoutumé de *peuple* et de *nation* se dissimule les scissions profondes qui partagent les rangs divers de la population française, et jusqu'à nos différentes provinces. Il fait abstraction de l'opinion du Midi et de l'Ouest. Il ne sait pas que les gardes nationales ne purent être mobilisées dans un grand nombre de départements. Il ne pouvait nier que le mouvement des Cent-Jours a surtout emporté les classes inférieures, la multitude jalouse qui n'a rien à perdre, la jeunesse avide de guerre et d'épaulettes ; il persiste à revendiquer pour le héros les sympathies de la *classe moyenne* ; mais il est réduit à distinguer de la classe moyenne la *bourgeoisie*, et à convenir qu'à Paris, comme dans le reste de la France, les intérêts matériels et les craintes de la bourgeoisie sont hostiles à la cause napoléonienne. Dès

les premiers jours de son débarquement, l'empereur s'était bien aperçu, à Lyon, que, dans la foule qui lui faisait cortège, *il n'y avait pas d'habits de drap.*

En désespoir de cause, l'irritation de l'auteur se porte contre la Chambre des Représentants, qui, redoutant que, après Waterloo, l'illustre vaincu ne ferme les portes des Chambres, comme il le fit du Corps législatif après Leipsick, se barricade dans son indépendance, dans ses abstractions de souveraineté nationale, et impose une abdication dernière, dans je ne sais quel espoir indéterminé, à ce lion qu'elle n'espère pas vêtir de la peau *constitutionnelle.* J'abandonne aisément à la colère ironique de M. de Vaulabelle les illusions politiques de M. de La Fayette, de M. Dupin, et même de Benjamin Constant, qui s'imaginaient que, l'empereur de moins, ils arracheraient aux chefs d'un million de soldats ennemis la royauté conventionnelle et conditionnelle de Napoléon II, du duc d'Orléans ou de toute autre.

Je rirai même, si M. de Vaulabelle le veut, de ces bons Représentants envoyant *commissaires* sur *plénipotentiaires* au devant des armées alliées, entassant *déclarations de droits* sur *déclarations de principes*, et ne passant pas un seul des cent quatre articles de leur constitution, tandis que les ennemis sont au pied des murailles; je rirai surtout de cet honnête M. de La Fayette transformé, à l'extrême surprise du lecteur, en *monarchiste* déguisé, allant, à son retour du camp prussien, heurter un matin, avec mainte *protestation*, à la porte de la Chambre des Représentants, dont le nouveau préfet de police, M. Decazes, venait d'emporter la clef; La Fayette, espèce de chevalier fabuleux, demeuré immobile, pendant plus de cinquante années, sur un même cheval libéral qui ne marchait jamais, et allant, durant toute sa vie, se casser le nez, avec la plus inaltérable bonhomie, contre chaque événement. Je soupçonne fort que la froideur de M. de Vaulabelle à l'endroit du *héros des deux mondes*, tient beaucoup à ce que l'ami de Washington a conclu un jour à la monarchie de 1830.

Pour se consoler, l'historien accompagne Napoléon vaincu à l'Elysée-Bourbon, à la Malmaison, où vécut le premier consul, où mourut Joséphine. Il y a du pathétique, sous toutes les plumes, dans les conversations dernières, dans les luttes intérieures, dans le long et irréparable adieu, dans les convulsions suprêmes du géant près de finir.

Avant de quitter la France, et cette fois pour jamais, il se retourne, il s'arrête ; il espère, il attend, il attend encore, incertain du sort qui lui est réservé par ses ennemis, et tout prêt encore, malgré son accablement et ses dégoûts, à reprendre l'abdication qu'il a donnée.

Avec le héros s'acheminant tristement vers la mer, la narration s'arrête à chaque étape, décrit les moindres accidents, les moindres retards de la route, nomme les lieux, les maisons où il loge, recommence ces détails biographiques que tout le monde sait et qui ne sont guère au niveau de l'histoire, et n'omet pas même l'*habit marron* et le *chapeau rond* du conquérant tombé. Mais siérait-il de se plaindre ? Il s'agit de Napoléon, qui, à la honte des Anglais, de Wellington et de tous les rois ses vainqueurs, va se coucher dans sa tombe de Sainte-Hélène.

Si j'avais le temps, j'aurais dit un mot de cette petite cour de Gand où M. Guizot apporte à M. Beugnot une lettre de Royer-Collard, où les ministres oisifs de Louis XVIII écrivent un journal, et sont obligés, par des querelles intestines, de confier à la plume de Chateaubriand la défense de la Charte. J'aurais encore consacré quelques lignes à ce congrès de Vienne où, au milieu des rivalités et des fêtes, se consomment la distribution des territoires européens et ces traités qui pèsent toujours à l'honneur français. J'aurais aussi voulu dire quelque chose de l'assemblée du *Champ-de-Mai*, de l'*acte additionnel* et de la *Chambre des Représentants*, trois points un peu trop étranglés par M. de Vaulabelle. J'aurais voulu principalement jeter un coup d'œil sur les intrigues militaires et civiles où s'éteint la crise des Cent-Jours, et contester les proportions sataniques que l'auteur donne à Fouché. Non que j'eusse envie de reproduire les traits de ce cauteleux révolutionnaire, *d'une immoralité et d'une improbité proverbiales*, ne cessant, même pendant que l'empereur est debout, d'être en relation avec Metternich et Wellington, donnant la main aux Représentants pour les gouverner et les duper. Carnot, exilé par son collègue, lui dit : « Où veux-tu que j'aïlle, traître ! — Où tu voudras, imbécile ! » Fouché tint si bien tous les fils à la fois et fit si bien la police impériale qu'il devint président du gouvernement provisoire, et finit par s'imposer, de l'avis de la coalition, pour ministre à Louis XVIII. Talleyrand, l'évêque marié, qui, moins les taches de sang, les manières et la naissance, avait bien quelques rapports de caractère avec Fouché, présenta le régicide au roi. Au sortir de la

réception royale, le grand-chambellan disait narquoisement : « Duc « d'Otrante, vous avez été ému, je crois. » Et Fouché allait aider le monarque à dresser ces listes de proscription, fruits amers des Cent-Jours, listes où, disait-on, le ministre *n'avait oublié aucun de ses amis*. En proscrivant d'une main, Fouché donnait souvent des passeports de l'autre ; négociant avec Davoust pour maîtriser l'armée, et, pour se ménager les royalistes, tirant M. de Vitrolles de la captivité exceptionnelle qui peint l'énergie de ses conseils et de sa conduite avant et durant les Cent-Jours. Quant à Talleyrand, plus froid que cruel, il se mêlait beaucoup aussi des listes d'exil ; et nous nous souvenons d'avoir entendu raconter au duc de Bassano lui-même qu'il fut rétabli et maintenu par Talleyrand dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, de laquelle son nom avait été effacé de la main de Louis XVIII lui-même, qui savait la part honorable prise par le secrétaire de l'empereur à la délivrance du duc d'Angoulême, captif au Pont-Saint-Esprit.

Avec les derniers mois de 1815, nous arrivons à la fin du troisième volume de l'*Histoire des deux Restaurations*. Il nous reste peu de place pour juger le tome IV^e, qui comprend à lui seul cinq années, de 1816 à 1820. La moitié de tout l'ouvrage est ainsi achevée avant que la partie majeure du sujet, à notre sens la partie capitale, soit à vrai dire entamée.

Aussi bien ce n'est pas le côté de notre histoire constitutionnelle sur lequel se portent les prédilections de M. de Vaulabelle, et il a de bonnes raisons pour cela. Qu'il suffise de deux de ses inqualifiables erreurs.

Il donne comme certain que les *derniers* pros crits avaient été amnistiés par l'un des ministères de la Restauration. Et personne n'ignore que toute une classe de régicides n'a pu rentrer en France qu'après 1830.

Il fait aussi honneur à la Restauration de ce qu'elle a rendu aux Chambres l'*initiative* de la proposition des lois. Et chacun sait que les modifications constitutionnelles de 1830 ont seules restitué aux deux Chambres cette prérogative dont elles n'ont guère usé.

Sans attacher trop de prix à ces légèretés, à ces inadvertances que je ne veux pas plus durement caractériser, il est bon de ne donner à la Restauration que ce qui lui revient.

D'après ce que nous avons déjà dit, on a vu que l'amour de la

Restauration et de ses princes ne possède point M. de Vaulabelle. Les pages qu'il nous reste à parcourir recommencent et n'interrompent plus l'accusation qu'il dresse sous toutes les formes contre les Bourbons de la branche aînée. Il ne leur fait pas grâce d'une seule goutte du sang versé par les réactions de 1815, pas même du sang dont la Restauration ne fut ni complice ni comptable. L'assassinat de Brune, à Avignon, de Ramel, à Toulouse, les meurtres de Nîmes, de Marseille, sont exposés avec toutes leurs circonstances les plus hideuses, les plus excessives. Il fouille tous les greffes, tous les registres, tous les écrous pour y découvrir quelques victimes de ce qu'il nomme avec le vulgaire la *terreur blanche*. Toutes les fureurs sont enregistrées soigneusement, toutes les représailles calculées, toutes les vengeances minutieusement comptées. Il voudrait pouvoir citer tous les noms des citoyens qui ont été plus ou moins victimes des lois d'exception de cette douloureuse époque. Non-seulement il nomme, il énumère ceux qui sont morts, mais encore ceux qui ont subi des peines temporaires, ou qui n'ont été qu'accusés, emprisonnés ou préventivement détenus. S'il le pouvait, il donnerait la liste de tous les maires ou juges de paix destitués, de tous les officiers mis en demi-solde, de tous les percepteurs ou professeurs déplacés, de tous les magistrats renvoyés, de tous les administrateurs changés, de tous les fonctionnaires disgraciés.

Il va sans dire qu'il épuise curieusement la triste série des condamnations judiciaires. Pas un conseil de guerre dont il ne transcrive la composition ; pas une cour prévôtale dont il ne connaisse les membres. Il ne se borne pas aux plus hautes infortunes, telles que Ney et Labédoyère ; il épuise jusqu'à la lie le calice amer des procès politiques. Depuis Lavalette jusqu'au général Bonnaire, il parcourt l'échelle des poursuites criminelles intentées contre les généraux et fonctionnaires complices du retour de l'île d'Elbe et du 20 mars. Après avoir copié les *catégories* de l'ordonnance du 24 juillet, il fallait bien dénombrer les sentences des tribunaux. Si encore il se limitait dans une sommaire analyse des plus importants débats juridiques ; mais la *Gazette des Tribunaux* ne procéderait guère autrement. Et c'est là écrire l'histoire ! Que dirait M. de Vaulabelle d'un homme qui croirait être l'historien de la révolution française en dressant le catalogue des procès et des victimes qui passèrent devant le tribunal révolutionnaire ?

Par moments, un scrupule semble saisir l'esprit de l'historien. Les lois exceptionnelles de 1815, quelques condamnations capitales, des exils, des emprisonnements, des proscriptions, des mesures acerbes, de terribles exemples ont été voulus, demandés, votés par des hommes honorables, par des caractères purs, par des renommées intactes ! Ce fut donc la dure loi du temps, de la nécessité politique ! les regrettables, mais inévitables conséquences de la *conspiration* des Cent-Jours ! Ce fut donc la condamnation *légal*e, excusable, de crimes ou de délits politiques ! Il fallait donc que la France eût beaucoup souffert pour que des cœurs honnêtes, amis du pays, trouvassent tant de maux à venger, tant de coupables à punir ! Ne serait-ce pas que le spectacle des nouvelles plaies faites à la patrie par le retour de Napoléon explique les passions des hommes d'État de 1815 ? Ne serait-ce pas qu'il y avait eu un gouvernement établi tout à coup, renversé fatalement par des *conspirateurs*, et qui se croyait le droit de tirer le glaive de la justice contre ceux qui l'avaient abattu pendant quelques mois, au grand détriment de la chose publique ?

Ces scrupules n'arrêtent pas longtemps M. de Vaulabelle. Ce nom de *conspirateurs*, de *conspiration* l'irrite, quand on veut l'appliquer à l'épisode des Cent-Jours. Il ne concède pas que l'on puisse appliquer le titre et les peines de la *conspiration* politique à un fait général, universel, comme le fut le fait des Cent-Jours. On conspirait tout haut, dans les rues ; tout le monde conspirait, donc il n'y avait pas de conspiration. De Cannes à Paris, la révolte gagna de proche en proche et s'étendit à tout ; la révolte, pendant plusieurs semaines, devint révolution ; donc personne ne conspirait. Il s'agit bien là de Code pénal et de crime politique ! Et comment les Chateaubriand, les Royer-Collard et tant de noms illustres, qui reconnaissaient et servaient le droit et le principe de la Restauration, se sont-ils avisés de penser qu'il y eut en France des *conjurés* avant le 20 mars ?

Aussi, quand viennent le procès, le jugement et la mort lamentable du maréchal Ney, il attache au pilori de l'histoire tous les noms de la pairie de 1815 qui condamna le prince de la Moskowa. Il donne la liste des pairs comme on l'a fait des conventionnels qui votèrent la mort de Louis XVI.

Pour moi, je déteste les vengeances politiques, ressentiments de la veille, repentirs du lendemain ; mais je respecte aussi la sévérité, la conviction, et même les loyales erreurs des juges. Les juges de Ney

avaient des consciences droites et saines. Le maréchal était coupable pour la loi inexorable ; mais il était absous par sa gloire, par ses services passés, par l'entraînement où le jetèrent ses propres soldats, la fascination de Napoléon et les souvenirs de ses compagnons d'armes. Il devait être grâcié ; cette grâce fut sollicitée par le chef du ministère, le duc de Richelieu. Louis XVIII eut le tort et dut se repentir de n'avoir pas résisté à des ressentiments dynastiques ou aux cruelles exigences des étrangers. Mais l'histoire ne saurait aller au delà de l'éloquente lettre que le maréchal Moncey écrivait au roi en refusant de juger le maréchal Ney : *L'échafaud ne fit jamais des amis.*

On devine que M. de Vaulabelle n'est pas favorable à la Chambre *introuvable* qui poussait le gouvernement dans les voies sévères. Toutefois, il a dû faire ce juste éloge des Députés de 1815, qu'ils posèrent les fondements de la bonne administration de la fortune publique, de l'exactitude et de la probité dans les finances de l'Etat et dans le règlement du budget.

Débarrassé de Fouché, homme sans croyance, dont la présence dans les conseils de la couronne avait cherché à modérer les passions électorales des premiers temps de la seconde Restauration, Louis XVIII avait bientôt sacrifié Talleyrand aux emportements de la majorité de la Chambre élective. Richelieu, chef du nouveau cabinet, chargé de la pénible mission de lutter contre les exigences des alliés et de négocier les douloureuses conditions de la libération du territoire, obtient grâce devant M. de Vaulabelle. Lui était-il possible de ne pas admirer la probité antique de ce ministre, qui, aidé par l'amitié d'Alexandre, eut la force de modérer les insolences du vainqueur et les sacrifices de la France, puis resta et mourut pauvre après avoir traité sur des milliards ? Le cœur et le patriotisme de Richelieu égalaient son désintéressement. C'est lui qui, après la signature du traité du 29 octobre, écrivait : « Tout est consommé ; j'ai apposé hier, plus « mort que vif, mon nom à ce traité fatal. J'avais juré de ne pas le « faire, et je l'avais dit au roi. Ce malheureux prince m'a conjuré en « fondant en larmes de ne pas l'abandonner, et de ce moment je n'ai « pas hésité. J'ai la confiance de croire que, sur ce point, personne « n'aurait fait mieux que moi, et la France, expirante sous le poids « qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance. »

Louis XVIII devait ne pas sembler moins digne, devant l'histoire, lorsqu'il défendait fièrement le pont d'Iéna, par un de ces élans à la

Louis XIV, et que, voulant sauver la terre française des menaces de morcellements nouveaux, il disait à Wellington, en présence d'Alexandre : « Mylord, je croyais, en rentrant en France, régner sur le royaume de mes pères ; il paraît que je me suis trompé. Je ne saurais cependant rester qu'à ce prix. Croyez-vous, Mylord, que votre gouvernement consente à me recevoir, si je lui demande encore « asile ? »

La faveur de M. Decazes et l'ordonnance du 5 septembre, qui amenèrent la loi électorale de 1817, la loi sur le recrutement, et une nouvelle législation de la presse, n'obtiennent pas moins le suffrage de l'historien. Mais lorsque le gouvernement et les cours étrangères s'alarment des élections *libérales* qui s'étendent jusqu'à l'abbé Grégoire, et qui font asseoir sur les bancs des législateurs ceux-là même qui, en 1815, étaient assis sur les bancs des accusés, M. de Vaulabelle se trouble. Il accuse l'intelligence de M. de Richelieu, la *note secrète* de M. de Vitrolles, le royalisme de M. Lainé, la nature mobile de M. de Chateaubriand, le caractère impressionnable de M. de Serre, l'ambitieuse complaisance de M. Decazes. Il ne se souvient plus que la loi d'élections de 1817 assure précisément le pouvoir à cette *bourgeoisie*, à ces *indépendants* de 1815, qu'il haïssait cordialement alors qu'ils s'opposaient à Napoléon.

Désormais, M. de Vaulabelle prend parti contre la *proposition Barthélemy*, contre la loi du *double vote*, contre tous les projets ministériels, de quelque main qu'ils émanent, s'ils ont pour but de modifier la législation électorale.

Il ne remarque pas que la question électorale est le terrain nécessaire sur lequel est appelé à lutter tout l'avenir de nos gouvernements représentatifs, selon qu'ils seront enclins à contenir l'élément populaire ou à lui faire des concessions.

Pourquoi donc l'histoire aurait-elle, sur ces questions de droit constitutionnel positif et variable, ces colères qui conviennent seulement aux débats de la tribune politique et des journaux ?

Je ne trouve pas que M. de Vaulabelle soit assez équitable envers les hommes, envers les ministres, qui nous ont donné les lois dont les principes, sauf quelques modifications, nous régissent encore dans nos droits électoraux, dans notre droit de parler et d'écrire, cette double et essentielle base de tout gouvernement libre. La sévérité de l'auteur tiendrait-elle donc à ce que l'influence de ces hom-

mes, de ces ministres, s'est fait sentir jusque sur les affaires de notre temps ?

Je trouve qu'il est encore moins juste envers cette Restauration, à qui nous sommes précisément redevables de cette législation où tout élément aristocratique a été sacrifié, jusqu'à l'excès, aux amours-propres de la classe moyenne, à ce point qu'il n'est plus rien resté légalement que la bourgeoisie en face de la royauté.

Que la royauté et ses ministres se soient effrayés des conséquences mal prévues de la prédominance des élections bourgeoises, que la pairie s'en soit émue, que la Restauration se soit crue menacée ; c'est là le jeu naturel des passions et des lois humaines.

Je voudrais aussi que M. de Vaulabelle rendit hommage à ces belles discussions politiques, à cette liberté parlementaire, à cette éloquence de tribune, dont la Restauration nous a laissé des modèles qui n'ont pas été surpassés.

Serait-il indigne de l'histoire de comprendre, sinon d'approuver, la conviction forte des plus éminents esprits qui crurent que le principe de la Restauration, faisant alliance avec les franchises nationales, donnait à la liberté plus de garanties, plus de force à nos relations extérieures, plus de dignité stable au gouvernement intérieur, et que le dogme antique d'une royauté incontestée pouvait céder aux peuples, plus impunément qu'une dynastie nouvelle, les larges bienfaits d'une constitution généreuse ?

Serait-ce trop demander à l'historien qu'un respect sérieux pour les opinions de ceux qui échouèrent, avec M. de Chateaubriand, à fortifier l'élément aristocratique absent de nos institutions, et à reconstituer cette pairie héréditaire qu'on retrouve dans l'acte *additionnel* comme dans la Charte de 1814, dans l'opinion de Benjamin Constant comme dans celle de Casimir Périer, dans l'opinion de M. Thiers comme dans celle de M. Guizot ?

Au lieu de raconter avec étendue les conspirations de Grenoble, de Lyon, des *patriotes* de 1816, et tous les attentats dirigés contre l'existence de la Restauration ; au lieu d'exhumer les procès de presse les plus oubliés ; au lieu de calculer le chiffre des amendes jusqu'aux francs et aux centimes ; au lieu de donner de longues pages aux troubles de l'Ecole de droit de Paris et à M. Bavoux, qui ne devait guère s'y attendre, il convenait de s'arrêter davantage sur la portée du mouvement politique de 1816 à 1820 ; d'insister sur l'importance

des orateurs et des polémistes ; de juger *le Conservateur* et *la Merveille* ; de caractériser l'éloquence de cœur de Lainé et de M. de Serres, la raison ferme et haute de Royer-Collard, la parole consciencieuse, élevée, de Camille Jordan ; de voir poindre la sagacité administrative de M. de Villèle et de son école ; de marquer enfin le rôle et la part de tant d'hommes d'élite, qui, dans des pensées contraires, ont tous honoré la scène morale et politique des premières années de la Restauration.

Où trouvera-t-on plus de désintéressement et des consciences moins matérialisées, des mains plus pures et des voix plus sincères ? En quel autre temps l'homme tint-il plus de place que l'argent ? Quand marchandait-on moins les opinions, et ménageait-on mieux les ressources financières ?

Une réflexion amère m'est venue, en lisant le dénombrement complaisamment fait par M. de Vaulabelle de toutes les conjurations, de toutes les sociétés secrètes qui s'élevèrent contre la vieille dynastie, depuis *l'Union* et *Didier* jusqu'à la *conspiration du 19 août* et la secte des *Carbonari*. Des tentatives factieuses, où l'on rencontrait la main de généraux, de députés, où les mécontentements et les ambitions militaires s'unissaient aux mécontentements et aux ambitions civiles, durent naturellement effrayer le pouvoir. Ces appréhensions furent violemment augmentées par le meurtre du duc de Berry. La seule faute de la Restauration fut donc d'avoir pris pour le vœu hostile du pays les cupidités ou la turbulence de quelques-uns, d'avoir trop vu dans quelques inquiétudes de partis des attentats dogmatiques, et de s'être ainsi laissé mener jusqu'au précipice, à la suite de conseillers aveugles et épouvantés. Si l'histoire n'absout pas la Restauration, pourquoi absoudrait-elle ses ennemis ?

Où j'estime que M. de Vaulabelle n'a pas montré mieux le tact et les lumières de l'historien, c'est dans la question religieuse.

À la suite de la tourbe des petits esprits qui confondent la religion et la servitude, il s'associe de gaieté de cœur aux criaileries de l'impie ignorant contre l'indissoluble alliance de la monarchie de droit divin et du clergé de la Restauration. Cependant il avait réduit à sa juste valeur cette terrible *Sainte-Alliance*, qui passe encore, aux yeux de beaucoup d'honnêtes gens, pour un pacte damnable entre *l'autel* et le *trône* contre les libertés du genre humain. Or, il se trouve que la *Sainte-Alliance* (tout à fait distincte des traités onéreux à la France

ou hostiles à son indépendance, convenus entre les rois de l'Europe) n'est rien de plus qu'un rêve de politique *spirituelle* et mystique, imaginé par l'empereur Alexandre, sous les illuminations de M^m de Krudner. L'Angleterre schismatique refusa d'adhérer au rêve de l'empereur schismatique grec; la Prusse protestante signa par complaisance; François II, catholique, ne signa qu'après avoir beaucoup hésité; et Louis XVIII, roi philosophe, qui n'avait rien à refuser en pareille matière, accorda sa signature. Le Catholicisme n'a rien à faire là dedans, et il n'y avait pas grand danger à ce que les monarques de l'Europe jurassent de prendre Jésus-Christ pour modèle.

Que M. de Vaulabelle n'a-t-il été aussi raisonnable à propos du *parti-prêtre* et de la *Congrégation*? Il va cherchant le bout d'oreille des Jésuites, jusque sous l'Empire, dans les associations simples de piété et de charité auxquelles présida d'abord le vénérable abbé Legris-Duval, puis l'abbé Delpuits, son successeur. Louis XVIII, qui n'était rien moins que dévot, n'a-t-il pas prêté son nom à la liste des *congréganistes*, à côté de M. le duc Mathieu de Montmorency? Quel péril pour la liberté!

Puis, sous des ministres qui n'allaient guère à la messe, et dès avant 1820, l'historien découvre des ramifications ténébreuses, des *Jésuites de robe-courte*, une organisation universelle et de tous les degrés, où la religion s'entend avec le pouvoir royal pour assassiner la Charte.

Quelques écarts de zèle des *missionnaires*, quelques plantations de croix, quelques cérémonies religieuses populaires, quelques paroles monarchiques de M. l'abbé Rauzan, quelques dévouements extrêmes de respectables prêtres et des plus honorables évêques à la souveraineté royale, voilà ce qui constitue une conspiration flagrante, permanente, dogmatique, du Catholicisme contre les libertés publiques. Il ne plaît pas à l'historien de remarquer combien la bonne volonté de la Restauration fut médiocre et peu efficace envers le clergé. Elle ne donna aucune suite aux propositions législatives qui demandaient pour le clergé une dotation fixe et immobilière: grave question d'honneur et d'indépendance pour les catholiques; elle aimait mieux garder des prêtres *salarisés*, et par conséquent dépendants. Elle laissa avorter devant les Chambres plusieurs essais de nouveaux concordats. Elle ne supprima pas une seule des entraves et des servitudes imposées au clergé par l'ancienne monarchie, par la Révolution et par l'Em-

pire ; elle n'a jamais tenté de lui rendre sérieusement rien de ce qui lui a été enlevé. Elle maintint toutes les pures doctrines des édits de Louis XV et de M^{me} de Pompadour en matière religieuse ; et plus tard la main arbitraire du religieux Charles X flagella les Jésuites et les petits séminaires. Et M. de Vaulabelle, comme un sourd et un aveugle, crie à la *congrégation* ! Il ne pardonne pas à de vieux prêtres, à de saints évêques, échappés à la mort et à l'exil, de ne pas adorer la liberté, je devrais dire l'hypocrisie de liberté, qui les tuait ou les déportait ! Il ne leur pardonne point de n'avoir pas donné la main au monstre tant qu'il les dévorait ! Il ne leur pardonne pas d'avoir abdiqué leur force propre, en se faisant les serviteurs et les auxiliaires de la majesté royale ! Il ne leur pardonne pas de s'être rejetés, sur la foi du grand nom de Bossuet, entre les bras du pouvoir royal, du pouvoir politique, qui ne les flattait quelquefois que pour les endormir et les asservir, selon l'immémoriale coutume de 1682 !

Tel est pourtant le sérieux de l'accusation surannée de M. de Vaulabelle. Tout cela est misérable, et le Catholicisme est dès longtemps averti.

Le seul regret que nous ayons, c'est qu'on puisse encore, sans honte, en 1847, écrire dans cet esprit-là de gros volumes d'histoire in-8°.

Dans ses quatre volumes, M. de Vaulabelle a prononcé souvent le nom du duc d'Orléans. C'est un nom à ménager que le nom d'un roi vivant, régnant et gouvernant ; l'auteur ne sort donc pas des convenances. Il invoque La Fayette et l'empereur Alexandre en témoignage et comme caution des *idées libérales* du duc d'Orléans. Il rappelle que le nom d'Orléans a été prononcé du temps de Mirabeau et de Dumouriez, qu'il a été mystérieusement répété dans un essai de conspiration militaire où des généraux, avant le 20 mars, ne songeaient pas à Napoléon ; que le duc d'Orléans fut secrètement désigné dans la conspiration de *Didier*, et qu'il pouvait fort bien être sous-entendu dans les plans ultérieurs des conjurés, qui s'unissaient d'abord pour chasser la branche aînée, sauf à s'accorder ensuite pour ce qui devait la remplacer. M. de Vaulabelle atteste, enfin, que le duc d'Orléans fut nommé jusque dans les conférences du congrès de Vienne. Mais il dit aussi que le duc d'Orléans ne conspirait pas, mais laissait conspirer, se retirant discrètement en Angleterre pour ne pas donner d'ombre ; caractère expectant, qui ne faisait point de faute et profitait de celles des autres, ménageant tout et attendant son heure. Jus-

qu'ici tout est pour le mieux, et l'on dirait d'un écrivain orléaniste. Mais tout à l'heure l'auteur dira que le prince français est allé demander du service à l'Espagne contre les armées de Napoléon ; qu'il n'était pas plus satisfait que les princes de la branche aînée des victoires françaises, et que, après tout, il pourrait bien se faire que le duc d'Orléans fût revenu, comme les autres, à la suite des armées alliées. On n'a pas oublié d'ailleurs son vif mécontentement contre les Représentants qui, à la fin des Cent-Jours, poussaient à l'abdication définitive et inconditionnelle de Napoléon, en songeant *in petto* à la monarchie du duc d'Orléans. Je m'y perds. Où va M. de Vaulabelle ? Que veut-il ? ou plutôt ne veut-il rien ?

Aspire-t-il à la meilleure des républiques..... sous un empereur, sous un président, sous des consuls, sous des directeurs, sous une Convention ou sous quelque chose de pire ? ou bien se résigne-t-il à rester enseveli sans retour dans les fausses utopies d'une démocratie nébuleuse ? C'est ce que je laisse à juger.

Qu'il se rassure, en vérité. Le cens électoral à cent écus, même sans liberté de presse, a eu la force de chasser trois générations de rois. Tant que la tribune sera libre et que nous pourrons écrire et parler, nous n'aurons rien à craindre pour la liberté constitutionnelle, même de la part de la *congrégation* qui paraît si redoutable et si haïssable à M. de Vaulabelle.

Pour le livre de M. de Vaulabelle, c'est, à travers quelques rares lueurs de talents et de bon style, un amonçement de faits, de citations, d'opinions, de suppositions, de choses, d'hommes, de soupçons, d'attaques, d'anecdotes, d'événements, de conjectures, sans beaucoup de logique, de nerf, de couleur ou de virilité, et qui par cela même convient à une multitude de lecteurs que je connais. Il est à leur niveau ; il caresse leurs rancunes, leur ignorance, leur préventions, leurs applications indéterminées ; et je ne m'indigne ni ne m'étonne qu'ils le lisent. En un temps comme le nôtre, et chez un peuple comme le peuple français de 1847, il faut des pâtures comme celle-ci. C'est une accumulation de matériaux la plupart mal dissimulés et mal joints. C'est un édifice brut et mal construit dont il est aisé de voir chaque pierre. — En quelques lignes je pourrais résumer d'avance les deux derniers volumes qui n'ont pas encore paru.

P. LORAIN.

LE VIEUX MUSICIEN ¹.

NOUVELLE VIENNOISE.

A Vienne, le dimanche qui suit la pleine lune, au mois de juillet de chaque année, est, ainsi que le jour suivant, une véritable fête populaire. C'est le peuple qui y assiste et qui en même temps la donne ; et si des personnes appartenant aux classes élevées s'y associent, c'est seulement comme faisant partie du peuple. Ces deux jours-là tous les rangs s'égalisent ; du moins en était-il encore ainsi il y a quelques années.

C'est la fête de la *Brigittenau*, cette charmante plaine couverte de jardins, de *ville* et de salles de danse, qui s'étend à la suite de l'*Au-garten*, du faubourg de Léopold et du *Prater*, ces Champs-Élysées de la capitale de l'Autriche. Telle est l'importance de cette fête pour la classe ouvrière qu'elle compte, pour ainsi dire, les jours d'une Sainte-Brigitte à l'autre, et que toute une année elle attend avec une vive impatience ces saturnales chéries. Alors la bonne ville de Vienne présente un grand mouvement : une foule bruyante en remplit les rues, et les pas retentissants, les conversations animées et interrompues de temps à autre par des cris joyeux donnent à la ville habituellement si calme un aspect tout nouveau. La distinction des classes n'existe plus ; bourgeois et soldats se mêlent et se confondent. Les portes de la ville sont encombrées, et c'est à grande peine que le flux et le reflux de la foule permet de les franchir. Il

¹ Cet ouvrage d'un des poètes les plus distingués de l'Allemagne est tiré de l'*Iris de 1848*, keepsake composé de morceaux très-bien choisis, qui va bientôt paraître à Pesth, en Hongrie, sous la direction du célèbre écrivain magyar M. le comte J. Maylath. Nous devons la communication anticipée de ce volume à l'obligeance de l'éditeur.

faut ensuite traverser le pont du Danube, et la chose n'est pas plus facile; pourtant le flot du peuple parvient à franchir les flots du vieux fleuve et s'étend de l'autre côté du pont, en inondant comme un lac débordé la vaste plaine. Un étranger qui assisterait à ce spectacle, sans en connaître la cause, serait tenté de croire à un événement grave; mais c'est tout simplement l'émeute de la joie, le plaisir déchaîné. Des files de chariots rangés entre la ville et le pont sont destinées à transporter les héros de la fête, les enfants du travail et de la servitude. Chargés outre mesure et pourtant allant au galop, ils traversent la foule épaisse qui s'ouvre devant eux et se referme aussitôt, sans qu'aucun accident soit à craindre; car il existe à Vienne un accord charmant entre les voitures et les piétons: les unes, même lancées au galop, n'écrasent jamais personne; les autres, sans même se retourner et tout à fait insoucians, ne sont jamais écrasés.

De seconde en seconde la distance qui sépare les voitures diminue. Bientôt on voit çà et là des équipages se mêler à la file des chariots souvent interrompue par la foule. Les chevaux quittent le galop, ils sont forcés d'aller au pas; enfin cinq ou six heures avant la nuit, voitures et chevaux ne forment plus qu'une masse compacte, on dirait presque immobile, qui s'accroît d'une manière démesurée par les nombreuses voitures arrivant des rues latérales. Le vieux dicton viennois: Mieux vaut aller dans une mauvaise voiture qu'aller à pied, a perdu toute valeur. La masse populaire se moque hardiment des dames en toilette élégante assises dans les brillants équipages. Les fringants chevaux d'attelage du Holstein se cabrent comme s'ils voulaient sauter par dessus le chariot qui les précède immédiatement dans la file; et souvent alors les femmes et les enfants qui occupent l'équipage plébéen jettent de hauts cris. Le cocher de fiacre, dont l'attelage, semblable aux chevaux de chasse anglais, ne connaît que le galop, calcule avec une rage concentrée la perte qu'il essuie, forcé qu'il est de mettre trois heures à une course qui ne demande que cinq minutes aux jours ordinaires. Quelquefois une dispute s'élève entre les automédons; ils crient, ils s'injurient et enfin échan-gent des coups de fouet que la police ne peut empêcher ce jour-là.

Enfin, en vertu du principe qui veut qu'il n'y ait pas en ce monde d'état stationnaire, tout ce qui est regardé comme tel étant en réalité un progrès imperceptible, un rayon d'espérance luit à travers ce *statu quo*: on voit les premiers arbres de l'*Augarten* et de la *Bri-*

gittenaus. Terre ! Toutes les peines sont oubliées ! Ceux qui sont venus en voiture descendent et se mêlent aux piétons ; on entend dans le lointain les accords de la danse, et les cris d'allégresse des nouveaux arrivés y répondent. Et la foule continue son chemin, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au port de la joie. Là les prés et la forêt, la musique et les danseurs de corde, les lampions et les feux d'artifice, tout cet ensemble forme un véritable Eldorado, un pays de Cocagne qui malheureusement, ou heureusement, ne dure que ce jour-là et le lendemain, pour disparaître ensuite comme le *songe d'une nuit d'été*, ne laissant qu'un souvenir et une espérance.

Je manque rarement d'assister à cette fête. J'aime les hommes, surtout lorsque, réunis en une foule nombreuse, chacun d'eux oublie pour quelque temps le but particulier auquel il tend et se sent comme une part de l'ensemble. Aussi toute fête populaire est-elle pour moi une véritable fête de l'âme. Je lis, comme dans un Plutarque colossal déroulé devant moi, sur les visages, les uns animés par la plus franche gaieté, les autres empreints d'une tristesse comprimée et secrète, dans la démarche vive ou accablée, dans les quelques paroles jetées au hasard que peut saisir mon oreille. Tout cela prend une forme pour mon esprit et me fait connaître la biographie de ces hommes obscurs. Sachez-le, si vous ne les connaissez pas à fond, ces hommes obscurs, si vous n'avez pas essayé de pénétrer dans leur vie, vous ne comprendrez pas non plus les hommes célèbres. Un fil imperceptible lie la dispute de charretiers échauffés par le vin à la querelle des fils des dieux, et dans la jeune servante qui, presque malgré elle, s'éloigne de la foule appuyée sur le bras de son fiancé, vous trouverez pour ainsi dire l'embryon des Juliette, des Didon et des Médée.

Il y a aujourd'hui deux ans, je m'étais mêlé, selon mon habitude, à la foule joyeuse des piétons. Déjà les principales difficultés de la marche avaient été surmontées, et je me trouvais à l'extrémité de l'Augarten, d'où je pouvais voir s'étendant devant moi la Brigittenau tant désirée. Mais à cet endroit il faut encore lutter. Une chaussée étroite, qui s'étend entre des haies et des enclos impénétrables, forme la seule communication qui existe entre les deux lieux de plaisance dont la limite commune est représentée par une grille en bois. Aux jours ordinaires, ce chemin offre un espace suffisant ; mais ce jour-là, la chaussée, fût-elle quatre fois plus grande, serait trop

étroite pour ces milliers d'hommes qui, se portant en avant et se pressant les uns contre les autres, sont refoulés dans un sens opposé par ceux qui retournent à la ville. La bonhomie proverbiale des Viennois rend seule possible une circulation qui partout ailleurs entraînerait les plus graves inconvénients.

Enfin, porté par la foule, je me trouvai au milieu de la chaussée. J'étais presque sur le théâtre de la fête, mais malheureusement toujours forcé de m'arrêter, de me ranger et d'attendre. J'eus donc assez de loisir pour regarder ce qui se passait aux abords de la route. Pour que la foule avide de plaisirs ne manquât pas d'un avant-goût des délices qui l'attendaient, des ménestriers s'y étaient placés dans différents endroits. Craignant probablement la grande concurrence, ils avaient jugé convenable de récolter à ces propriétés les prémices de la libéralité populaire. Ce fut d'abord une joueuse de harpe; ensuite un vieil invalide à jambe de bois, armé d'un instrument horrible évidemment fabriqué par lui-même, moitié vieille, moitié orgue de Barbarie; puis un jeune garçon boiteux, difforme, formant comme une pelote avec son violon, ne cessant de jouer avec la véhémence fiévreuse de sa poitrine difforme des valse interminables. Enfin, mon attention fut fixée par un vieillard; il portait une redingote usée jusqu'à la corde, mais propre; sa tête nue était entièrement chauve; il avait sur les lèvres un sourire perpétuel; son chapeau placé sur la terre en guise de sébile, il raclait sur un vieux violon fendu en de nombreux endroits, en marquant la mesure, non-seulement avec le pied, mais en même temps avec tout son corps. Mais tous ses efforts pour mettre quelque attrait dans son jeu n'aboutissaient à rien; car tout ce qu'il jouait semblait une suite de sons incohérents, sans mesure ni mélodie. Cependant il n'en était pas moins absorbé dans son œuvre: ses lèvres s'agitaient convulsivement, ses yeux regardaient fixement la feuille de musique placée devant lui. Je dis feuille de musique; car, tandis que les autres musiciens s'en rapportaient à leur mémoire, le vieillard avait placé devant lui, au milieu de la foule, un petit pupitre portatif avec des feuilles de musique sales et chiffonnées qui contenaient peut-être de vraies mélodies, quoiqu'il les exécutât d'une façon barbare. Ce fut précisément cet appareil extraordinaire qui attira mon attention. Le brave homme excitait à un haut degré la gaieté de la foule. Tous les passants riaient à gorge déployée de ce

spectable inoff et laissaient entièrement vide le chapeau du vieillard, tandis que les autres virtuoses faisaient une ample récolte.

Je désirai regarder de près cet original, et, après bien des efforts, je parvins à me frayer un chemin à travers la foule et à m'approcher du talus de la chaussée. Le vieillard jouait toujours. Enfin il s'arrêta, et, comme reprenant connaissance après une longue extase, il contempla le ciel qui commençait déjà à indiquer l'approche du soir; puis il regarda son chapeau, et, l'ayant trouvé vide, il le mit sur sa tête sans rien perdre de sa sérénité, et, plaçant l'archet entre les cordes, il dit : *Sunt certi denique fines*. Après quoi il prit son pupitre, et, se frayant à grande peine un chemin à travers la multitude, il prit une direction opposée à celle qu'elle suivait. Je supposai qu'il rentrait chez lui.

Toute la manière d'être de ce vieillard me semblait propre à satisfaire mon penchant pour les études psychologiques : sa figure noble et expressive, que sa mise pauvre n'effaçait nullement, sa sérénité à toute épreuve, l'ardeur et en même temps la faiblesse de son jeu ; cette circonstance qu'il retournait dans sa maison au moment où pour tous ses confrères la récolte commençait ; enfin les quelques mots latins qu'il avait prononcés avec une accentuation très-correcte, me faisaient supposer que ce pauvre musicien avait reçu une éducation soignée. Pour tomber aussi bas, il fallait qu'il eût passé par une vie toute pleine d'émotions. Je le suivis.

Mais déjà une épaisse cohue s'était interposée entre lui et moi. Comme il était très-petit et que le pupitre qu'il tenait à la main incommodait tout le monde, tous à l'envi le poussaient, et, porté ainsi par le flot populaire, il avait franchi la grille quand je luttais encore au milieu de la foule. Je le perdis donc de vue, et lorsque je fus moi-même au-delà de la grille il n'y avait plus de musicien.

Cette aventure manquée m'avait fait perdre tout le plaisir que j'espérais de cette fête. Après avoir traversé l'Augarten dans toutes les directions, je résolus enfin de rentrer chez moi.

Arrivé près de la petite porte qui conduit de l'Augarten dans une des rues du faubourg, j'entendis subitement le son bien reconnaissable de l'instrument du vieillard. Je hâtai le pas et j'atteignis le ménestrier. Il jouait de toutes ses forces au milieu de plusieurs enfants, qui demandaient instamment une valse. « Une valse, criaient-ils ; n'entends-tu pas ? Une valse ! » Mais le musicien continuait un air

qu'il était impossible de prendre pour une valse, si bien que ses auditeurs finirent par le quitter en se moquant de lui, et s'assemblèrent autour d'un joueur d'orgue de Barbarie qui avait établi son instrument non loin de là.

« Ils ne veulent pas danser, » dit comme tout affligé le vieillard en ramassant son appareil de musique. Sur ces entrefaites je m'étais approché de lui.

« Les enfants ne connaissent pas d'autre danse que la valse, lui dis-je.

— Mais j'ai joué une valse, répondit-il en désignant de l'archet la feuille de musique qui se trouvait placée sur le pupitre. Il faut bien qu'on joue aussi cette sorte de musique ; il le faut pour cette foule, ajouta-t-il en secouant la tête avec une expression mélancolique.

— Laissez-moi du moins réparer leur ingratitude, lui dis-je en tirant de ma poche une pièce d'argent et en la lui présentant.

— De grâce ! de grâce ! s'écria le vieillard effrayé et faisant des deux mains un mouvement comme pour repousser la mienne, jetez cela dans mon chapeau, je vous en prie ! »

C'est ce que je fis. Le vieux musicien y prit alors la pièce et la serra avec une grande satisfaction.

« J'ai bien de la chance, dit-il, de pouvoir rentrer chez moi avec une aussi bonne journée.

— A la bonne heure, répliquai-je ; vous me rappelez là une circonstance qui a éveillé toute ma curiosité. Votre recette d'aujourd'hui n'a pas été belle, et cependant vous vous éloignez justement quand la récolte ne fait que de commencer. Vous savez bien que la fête dure toute la nuit, et vous auriez alors facilement gagné plus que dans huit jours ordinaires.

— Vous me demandez pourquoi cela ? répondit le vieillard. Pardonnez-moi, je ne sais pas qui vous êtes ; mais il faut que vous soyez un homme bienfaisant et un grand amateur de musique.

« Je veux donc vous faire connaître mon motif ; quoique le monde l'ait souvent trouvé ridicule. D'abord je n'ai jamais été un coureur de nuit, et il ne me semble pas juste d'exciter les autres par la musique à cette vilaine manière de vivre ; ensuite il faut que l'homme se forme en toute chose une certaine règle, autrement il tombe dans le désordre ; enfin, Monsieur, je joue toute la journée pour ceux qui aiment les plaisirs bruyants ; mais le soir m'appartient à moi et à

mon pauvre art. C'est que je reste chez moi le soir, et alors je joue sans musique : je crois qu'on appelle cela improviser. »

En disant ces mots, sa voix était devenue de plus en plus faible, une vive rougeur avait couvert ses joues, et ses yeux cherchaient la terre.

Nous devinmes l'un et l'autre silencieux : lui tout honteux d'avoir trahi le secret de son âme, moi tout étonné d'entendre parler des plus grandes choses de l'art à un homme qui n'était pas capable de jouer la valse la plus facile.

Comme il s'apprêtait à partir, je lui demandai :

« Où demeurez-vous ? Je voudrais bien une fois entendre ces mélodies que vous inspire la solitude.

— Oh ! répondit-il avec une voix presque plaintive, vous savez que rien ne doit troubler la prière du soir.

— Eh bien, alors je viendrai vous voir dans la journée, lui dis-je.

— Le jour, répondit-il, je sors pour gagner mon pain.

— Ce sera donc dans la matinée ?

— On dirait presque, me dit alors le vieillard en souriant, très-honoré Monsieur, que c'est vous qui avez reçu un cadeau et que moi je suis le bienfaiteur, tant vous montrez d'empressement à me voir, et moi d'insistance à vous refuser. La visite d'une personne telle que vous sera toujours un honneur pour mon humble toit ; je désirerais seulement que vous voulussiez bien me faire connaître d'avance le jour de votre venue, afin que vous ne fussiez pas arrêté par quelque circonstance qui vous déplût, et que moi je ne fusse pas forcé d'interrompre une occupation commencée ; car chacune de mes matinées a aussi sa destination. Je regarde toujours comme un devoir d'offrir à mes protecteurs un don qui ne soit pas tout à fait indigne, en échange des leurs. Je ne veux pas être mendiant, très-honoré Monsieur. Je sais bien que les autres musiciens publics se contentent de jouer et de rejouer toujours les mêmes chansons des rues, des valses et même des airs de chansons inconvenantes, de sorte qu'on leur donne de l'argent pour se débarrasser d'eux, ou parce que leur jeu ravive le souvenir du plaisir de la danse et d'autres jouissances désordonnées. C'est pourquoi ils s'en fient à leur mémoire et jouent faux quelquefois et même souvent. Mais loin de moi l'idée de tromper le monde. Aussi ai-je mis moi-même au net ces cahiers de musique, d'abord parce que j'ai la mémoire assez

mauvaise, et puis parce qu'il serait difficile pour tout le monde de se rappeler chaque note des œuvres compliquées des grands maîtres. »

En même temps il me montra en le feuilletant son livre de musique, dans lequel je vis, à ma grande surprise, des compositions extrêmement difficiles de vieux maîtres, toutes noires de doubles et de triples croches et écrites soigneusement. C'était ces morceaux que le vieillard cherchait à exécuter de ses doigts roides et inhabiles.

« En jouant ces œuvres-là, continua-t-il, je montre mon respect pour la mémoire des compositeurs anciens ; c'est un acte de satisfaction pour moi-même, et j'ai le doux espoir que je donne ainsi l'équivalent du cadeau qu'on a la bienveillance de m'offrir, en m'efforçant d'ennoblir le goût et le cœur des auditeurs qui, vous le savez, sont égarés et corrompus de toutes manières par la vie de ce monde. Mais, ajouta-t-il avec un sourire qui annonçait une grande satisfaction intérieure, pour en revenir à mon sujet, comme ces morceaux sont fort difficiles, mes heures de la matinée sont exclusivement destinées à leur étude. Tel est l'emploi des premières trois heures du jour. Puis jusqu'au soir je tâche de gagner mon pain ; enfin, les dernières heures de la journée sont à moi et au bon Dieu. Je pense que c'est là une division du temps bien honnête, » dit-il, et ses yeux devinrent humides ; cependant il souriait.

« Eh bien, repris-je, alors je vous surprendrai un de ces jours dans la matinée. Où demeurez-vous ?

— Dans la rue des Jardiniers.

— Quel numéro ?

— 34, au premier étage.

— Comment, au premier ? C'est bien aristocratique.

— Très-honoré Monsieur, à vrai dire, la maison consiste seulement en un rez-de-chaussée ; mais il y a en haut dans le grenier une chambre que j'habite en commun avec deux ouvriers.

— Une chambre à trois ?

— Oui, Monsieur ; mais elle est divisée, et j'ai mon lit à moi.

— Il se fait tard, dis-je, et je vois que vous voulez rentrer. Ainsi, au revoir. »

En disant ces paroles je mettais la main dans ma poche pour lui donner une autre pièce d'argent. Le vieillard s'aperçut de mon intention, et, tenant d'une main son pupitre, de l'autre son violon, il s'écria avec une grande précipitation :

« Non, non, Monsieur, pas du tout, pas du tout ! Vous m'avez déjà donné des honoraires, et je ne mérite rien davantage, que je sache. »

En même temps il me fit un salut assez embarrassé, quoique ne manquant pas d'une certaine élégance, et s'éloigna aussi vite que ses vieilles jambes le lui permettaient.

J'ai déjà dit que j'avais perdu toute envie d'assister plus longtemps à la fête. Je m'en retournai chez moi en prenant le chemin du faubourg de Léopold. Épuisé par la chaleur et la poussière, j'entrai dans un des nombreux cafés de ce faubourg, qui, remplis outre mesure aux jours ordinaires, avaient cédé, ce jour-là, toute leur clientèle à la Brigittenau. Le calme de l'endroit, contrastant avec la cohue que je venais de quitter, me fit éprouver un grand bien-être, et je m'abandonnai au cours de mes pensées. Sur ces entrefaites, la nuit étant venue, je quittai l'établissement, laissant le montant de mon écot sur la table.

Le vieux musicien m'avait dit qu'il demeurait dans la rue des Jardiniers.

« Est-ce qu'il y a ici près une rue des Jardiniers ? demandai-je à un petit garçon qui traversait la route.

— Par là, Monsieur, » me répondit-il en me montrant du doigt une rue transversale, qui, en s'éloignant de la masse des maisons du faubourg, s'étendait dans les champs. Je suivis la direction qui m'était indiquée, et j'arrivai bientôt à la rue des Jardiniers. Elle ne contenait que quelques maisons disséminées entre de grands jardins potagers. Quelle était de ces misérables cabanes celle où demeurait mon original ? J'avais oublié le numéro qu'il m'avait donné, et d'ailleurs il faisait trop obscur pour qu'on pût le lire sur les portes. Heureusement un individu chargé d'une hotte pleine de légumes, et qui passait près de moi, dit en grommelant : « Le voilà qui racle encore de son violon, ce vieux ; faut-il donc qu'il empêche toujours les honnêtes gens de dormir ? »

Je continuai de m'engager dans cette rue bizarre, et bientôt mon oreille fut frappée par un son soutenu qui provenait évidemment de la quatrième corde d'un violon, et qui paraissait s'échapper de la lucarne ouverte d'une maison de pauvre apparence, à peu de distance de l'endroit où je me trouvais. Cette habitation se distinguait de toutes les autres par une espèce de mansarde qui faisait saillie sur le toit du rez-de-chaussée. Je m'arrêtai : j'entendais toujours le même

son. Faible d'abord, il grandit peu à peu, et atteignit une grande force, puis faiblit de nouveau pour s'élever encore, et devint retentissant et presque déchirant. C'était toujours la même note, répétée avec une certaine expression continue qui indiquait évidemment que l'exécutant y éprouvait une grande jouissance. Enfin vint un intervalle : c'était la quarte. Le musicien, qui un moment auparavant s'était plu à répéter sans cesse le même son, se livrait maintenant de toute la force de son âme à la perception presque voluptueuse de ce rapport. Tantôt il passait d'un bond de la première note de la gamme à la quatrième, tantôt il les unissait par l'échelle diatonique interposée; d'autres fois il cherchait la tierce, puis la quinte. Son archet tremblant paraissait figurer la douleur d'un homme qui pleure en silence; le son se mourait presque insensiblement, puis tout d'un coup il devenait éclatant, et l'archet courait sur la corde avec une vitesse effrayante. C'étaient enfin toujours les mêmes sons, les mêmes intervalles. Voilà ce que le vieux musicien appelait improviser ! C'était, si l'on veut, une improvisation, mais pour lui seulement, et non pour l'auditeur.

Je ne saurais dire depuis combien de temps j'écoutais cette fantaisie d'un nouveau genre, quand tout d'un coup la porte de la maison s'ouvrit, et un homme en manches de chemise en sortit, et, s'avançant jusqu'au milieu de la rue, s'écria, la figure tournée vers la lucarne : « Est-ce que cela ne finira donc pas au jourd'hui ? » Le son de sa voix dénotait de l'impatience, mais n'était ni dur ni offensant. L'homme rentra dans la maison, la fenêtre de la lucarne se ferma, et bientôt il régna autour de moi un silence profond.

Je me dirigeai alors vers mon logis, cherchant des yeux et des mains, et trouvant à grande peine mon chemin à travers ces rues obscures et qui m'étaient entièrement inconnues.

Les heures du matin ont toujours eu pour moi un charme particulier, une grande valeur. J'éprouve comme le besoin de sanctifier le reste du jour en m'occupant pendant les premières heures de quelque travail sérieux et élevé; aussi je me décide très-difficilement à quitter ma chambre.

De là vint que je différai pendant quelques jours la visite que je m'étais proposé de faire au vieux musicien. Enfin, mon impatience l'emporta, et je me dirigeai un jour vers la rue des Jardiniers. Cette fois aussi les sons du violon se faisaient entendre; mais c'était à

travers la fenêtre fermée. J'entrai dans la maison. Une jardinière presque muette d'étonnement m'indiqua du doigt l'escalier conduisant au grenier. Arrivé sur le palier, je me trouvai devant une porte basse fermant à peine ; je frappai, pas de réponse ; je soulevai le loquet et j'entrai. Je me trouvai alors dans un cabinet assez spacieux, mais pauvrement meublé, dont les murailles suivaient de tous côtés les contours du toit terminé en pointe. Tout près de la porte, je vis un lit en désordre ; vis-à-vis de moi , à côté de l'étroit appui de la fenêtre, un second lit, pauvre aussi, mais propre et très-soigneusement fait. Quelques pots de fleurs ornaient la fenêtre près de laquelle, sur une petite table, se trouvaient des papiers de musique, de l'encre et des plumes. Une grande ligne tracée à la craie sur le parquet divisait la chambre en deux parties égales, et on ne saurait s'imaginer un contraste plus frappant de soin et de malpropreté que celui qui existait d'un côté et de l'autre de cette ligne, équateur d'un monde en miniature.

En face du pupitre placé contre l'équateur se tenait le vieillard entièrement et soigneusement habillé. Il se livrait à ces exercices dont j'ai parlé. J'ai dit que son exécution était déplorable ; je puis donc épargner au lecteur la description de l'affreuse musique que j'entendis. Comme son travail consistait principalement dans l'étude de divers passages, il était impossible de reconnaître les morceaux qu'il jouait. Cependant, en écoutant attentivement, je parvins à trouver le fil de ce labyrinthe, et, comme dit Shakespeare, je reconnus « une méthode dans la folie. » Le vieillard était plongé dans le ravissement. Il ne concevait, il ne voyait que deux choses : l'harmonie dans ses principes les plus simples et les dissonances, et transporté, enivré par l'une, il la cherchait, tandis qu'il évitait les autres autant qu'il le pouvait, bien qu'elles soient basées sur la première. Au lieu de s'efforcer de rendre le sens et le rythme du morceau qu'il jouait, il faisait ressortir et prolongait les notes et les intervalles qui flattaient son oreille ; il n'hésitait même pas à les répéter arbitrairement ; et en même temps son visage prenait l'expression de l'extase. Ensuite il passait très-vivement sur les dissonances et exécutait dans un mouvement trop lent les passages difficiles dont toutefois, avec une parfaite conscience, il n'omettait pas une seule note. De tout cela il résultait une suite de sons confus qui me devinrent bientôt insupportables. Pour y mettre un terme, j'essayai en

vain de plusieurs moyens ; enfin je laissai tomber mon chapeau. A ce bruit le vieillard tressaillit et faillit lâcher son violon. Je m'approchai.

« Ah ! c'est vous, très-honoré Monsieur ! dit-il en se remettant ; je n'espérais pas vous voir tenir votre gracieuse promesse. »

Il m'invita à m'asseoir, mit en ordre quelques objets de sa chambre qui se trouvaient dérangés ; puis, ayant regardé plusieurs fois autour de lui d'un air embarrassé, il prit une assiette placée près de lui sous une table et sortit. Je l'entendis parler au dehors avec la jardinière. Quand il rentra, il était tout confus. Il cachait l'assiette derrière son dos, puis il la replaça furtivement sur la table. Evidemment, afin de me faire une politesse, il avait demandé des fruits, et n'avait pu les obtenir.

« Vous êtes très-bien logé ici, lui dis-je pour mettre fin à son embarras.

— Ma part du logis ne va que jusqu'à cette ligne, me répondit-il en indiquant du doigt la ligne de craie tracée au milieu du parquet ; de l'autre côté demeurent deux ouvriers.

— Est-ce qu'ils respectent cette ligne de démarcation ?

— Pas eux, mais moi, dit-il ; la porte seule est commune.

— Et leur voisinage ne vous dérange-t-il pas ?

— Très-peu, dit-il. Ils rentrent tard dans la nuit, et bien souvent ils troublent mon sommeil, cela est vrai ; mais j'éprouve un certain plaisir à me rendormir ensuite. Moi, à mon tour, je les réveille dans la matinée lorsque je mets ma chambre en ordre. Ils me grondent un peu, puis ils s'en vont. »

Pendant qu'il parlait ainsi je le considérais attentivement. Son extérieur était assez bien pour son âge ; ses jambes étaient un peu courtes, mais son pied et sa main me parurent très-déliçats.

« Vous me regardez, me dit-il, et je vous vois réfléchir.

— C'est vrai, et je suis bien désireux de connaître votre histoire, répliquai-je.

— Mon histoire ? Je n'ai pas d'histoire. Il en est pour moi d'aujourd'hui comme d'hier, et il en sera de demain comme d'aujourd'hui. Quant à après-demain et aux jours que me réserve encore l'avenir, nul ne peut dire qu'il les connaît avec certitude, excepté Dieu, qui prendra soin de moi, je l'espère.

— Votre vie actuelle est bien uniforme, continuai-je ; mais votre

passé ? Je voudrais bien savoir comment il a pu arriver... » Je n'osai continuer ma phrase. Il l'acheva par ces simples paroles :

« Que je me sois fait musicien ?

— Précisément, » répondis-je ; et je lui racontai alors comment j'avais été tout d'abord frappé à sa vue, quelle impression avaient faite sur mon esprit les paroles latines que je lui avais entendu prononcer.

— « Latines ? répéta-t-il machinalement ; il est vrai , j'ai appris le latin, il y a bien longtemps, ou plutôt j'aurais pu et dû l'apprendre. *Loqueris latine ?* ajouta-t-il en se tournant vers moi ; mais je ne saurais continuer, car le temps de ma jeunesse est bien loin. C'est donc cela que vous appelez mon histoire ? C'est là le sens de vos paroles : Comment a-t-il pu arriver?... Oui, oui, bien des choses se sont passées dans ma vie, continua-t-il ; rien d'extraordinaire, il est vrai, mais quelques événements fort divers. Oui, je me raconterais volontiers ces choses-là à moi-même, pour voir si je ne les ai pas oubliées. Il est encore de bonne heure, » ajouta-t-il, en mettant machinalement la main dans la poche de son gilet comme pour en retirer la montre qui n'y était pas. Je pris la mienne, il était neuf heures.

« Nous avons tout le temps nécessaire, et il me prend l'envie de causer, » dit le vieillard.

Pendant cette courte conversation il s'était mis peu à peu à son aise ; d'un air dégagé il me pria de m'asseoir, m'ôta le chapeau des mains, le plaça sur son lit, s'assit lui-même en mettant une jambe sur l'autre, et, prenant la position d'un homme qui veut tout dire à son aise, il commença en ces termes :

« Vous avez sans doute entendu parler du conseiller B*** ? »

C'était un administrateur qui, dans la dernière moitié du siècle dernier, exerça, sous le titre modeste de chef de bureau, une influence énorme, presque égale à celle d'un ministre.

Je répondis affirmativement.

« C'était mon père, » continua-t-il.

Son père, me dis-je à moi-même ! Le conseiller B***, cet homme si influent, si puissant, le père d'un musicien des rues, d'un mendiant !

Le vieillard, ne paraissant pas s'apercevoir de mon étonnement, continua son récit.

« J'étais le second de trois frères ; les deux autres ont suivi la carrière publique ; ils sont morts, je leur ai survécu, dit-il, les yeux baissés. Mon père était un homme ambitieux et très-emporé. Mes

frères lui causaient presque toujours de la satisfaction. Quant à moi, je passais pour apprendre très-difficilement, et, en effet, j'avais la tête un peu dure. Si je me rappelle bien, ajouta-il en appuyant sa tête sur sa main gauche et en regardant fixement comme dans le lointain, si je me rappelle bien, j'aurais pu, moi aussi, apprendre toutes sortes de choses ; mais il eût fallu qu'on les présentât avec ordre à mon esprit et qu'on me donnât du temps. Mes frères s'élançaient comme des chamois d'un sommet à l'autre dans les sciences ; mais il m'était impossible de rien laisser derrière moi que je ne le connusse, et, lorsqu'il me manquait un seul mot, j'étais obligé de recommencer mon travail. Ainsi j'étais toujours pressé par mes maîtres qui voulaient que de nouvelles connaissances vinssent prendre la place des anciennes qui ne m'étaient pas encore familières. Je commençai à devenir entêté et stupide. Quant à la musique, qui est aujourd'hui la joie et la consolation de ma vie, on me l'avait rendue alors odieuse.

« Lorsque le soir je prenais mon violon pour m'amuser à ma fantaisie sans notes écrites, on m'ôtait l'instrument des mains, en me disant que cela gâtait le doigté, que je blessais les oreilles de tout le monde, et l'on me forçait d'attendre la leçon qui précisément était pour moi le plus grand supplice. De ma vie je n'ai jamais haï rien tant que le violon dans ces moments-là. Mon père, dont le mécontentement allait toujours croissant, me grondait souvent et me menaçait de me mettre en apprentissage. Je n'osais pas lui dire combien cela m'eût rendu heureux. J'aurais voulu, pour tout au monde, qu'il me fit tourneur ou compositeur d'imprimerie. Mais il était trop fier pour pouvoir jamais le permettre. Enfin, un examen public qui eut lieu à l'école où j'avais été placé, et auquel on avait prié mon père d'assister, afin qu'il vît mes progrès et que son courroux contre moi s'apaisât, amena un éclat décisif. Un professeur peu consciencieux m'ayant dit d'avance les questions qu'il m'adresserait, tout allait à merveille ; mais, en récitant des vers d'Horace, un mot, un seul mot, vint à me manquer. Mon professeur, qui en m'écoutant faisait continuellement un signe de tête approbatif et regardait mon père en souriant, vint à mon aide et me souffla le mot. Mais moi, qui cherchais ce mot dans ma mémoire et dans le rapport qu'il devait avoir avec le reste de la phrase, je ne l'entendis point. Il le répéta plusieurs fois, mais ce fut en vain. Mon père, perdant alors patience, s'écria d'une voix de tonnerre : *Cachinnum!* (c'était le mot.) C'en était fait. Effrayé, hors de

moi, je ne pus plus me rappeler un seul mot de ce que je savais si bien. Malgré toute la peine qu'il prit, le professeur ne parvint pas à me remettre en selle. Je fus obligé de me retirer avec confusion, et lorsque j'allai, selon l'habitude, baiser la main de mon père, il me repoussa, se leva et sortit en m'appelant *Gueux!*

« Je ne l'étais pas alors ; mais je le suis à présent.

« Les paroles des parents sont des prophéties. Du reste, mon père était un excellent homme, seulement ambitieux et emporté.

« Dès ce jour il ne m'adressa plus la parole. Ses ordres me furent transmis par les différents membres de la famille, et on m'annonça le lendemain que je ne continuerais pas mes études. Cela me fit une grande peine, car je savais combien mon père lui-même en devait être affligé. Je ne fis que pleurer toute la journée et répéter les uns après les autres les malheureux vers latins que je me rappelais alors parfaitement. Je promis de suppléer par la plus grande application à mon manque de talent, si l'on voulait me remettre à mes études ; mais mon père ne revenait jamais de ses résolutions.

« Pendant quelque temps je restai à la maison sans rien faire. Enfin je fus placé dans une administration subalterne où l'on consentit à m'essayer. Mais je n'avais jamais été fort sur le calcul. Je rejetai avec horreur la proposition d'entrer au service militaire ; aujourd'hui encore je ne puis regarder un uniforme sans frissonner. Il est naturel, il est juste qu'on protège ce qu'on aime même au risque de sa vie ; mais verser le sang et mutiler par état, par profession, non ! non ! »

Et en disant ces mots, le vieillard passait ses deux mains sur ses deux bras, comme s'il souffrait de ses propres blessures et de celles d'autrui.

« Enfin j'entrai à la Chancellerie comme copiste. C'était là ma véritable place. J'avais toujours trouvé un grand plaisir à l'écriture, et maintenant encore je ne connais guère d'occupation plus agréable que celle qui consiste à tracer avec de l'encre bien noire, sur du papier bien blanc, des traits qui figurent des mots, ou bien même des lettres seulement, mais surtout des notes. Mais alors je ne pensais pas à la musique.

« J'étais très-appliqué à mon travail, peut-être y montrais-je un trop grande timidité. L'omission d'un signe de ponctuation ou d'un mot dans la minute, pût-il même être suppléé par le sens général, me rendait triste pendant des heures entières. Dans le doute où j'étais

si je devais me conformer à l'original ou y ajouter du mien, le temps se passait pour moi dans de véritables angoisses, et tout en me tourmentant comme pas un je passais pour très-négligent. Je restai ainsi plusieurs années sans appointements, et lorsqu'enfin il se trouva une place vacante à laquelle je pouvais prétendre par droit d'ancienneté, mon père donna, en plein conseil, sa voix à un de mes concurrents, et les autres conseillers, qui se laissaient toujours diriger par ses opinions, votèrent comme lui.

« Vers ce temps-là... Tiens, dit en s'interrompant lui-même le pauvre vieillard, me voilà en pleine histoire ! Racontons donc cette histoire ! Vers ce temps-là, deux événements eurent lieu : l'un le plus triste, l'autre le plus agréable de ma vie. Le premier, ce fut mon départ de la maison paternelle ; l'autre, mon retour à la douce musique, à mon violon, qui m'est resté fidèle jusqu'à ce jour.

« Je vivais chez mon père, sans que personne se souciât de moi, dans une petite chambre de derrière qui donnait sur la cour du voisin. Dans les premiers temps je dinais à la table de famille, mais jamais on ne m'y adressait la parole. Mes frères ayant été appelés à remplir divers emplois en province, et mon père étant presque toujours invité à dîner en ville (car ma mère était morte depuis longtemps), on jugea inutile de faire la cuisine pour moi seul. Mon père donna aux domestiques, outre leurs gages, l'argent nécessaire pour qu'ils se pussent nourrir hors de la maison, et moi je pris mes repas chez le traiteur ; mon père en soldait le montant tous les mois. Aussi je n'étais guère dans ma chambre que le soir, car j'avais reçu de mon père l'ordre d'être rentré au plus tard une demi-heure après ma sortie de la Chancellerie. Je me tenais donc renfermé chez moi chaque soir, et comme alors déjà je souffrais des yeux, je restais tout le temps sans lumière. Alors je me laissais aller à toutes sortes de pensées, et je n'étais ni triste ni gai.

« Un soir j'entendis chanter dans la cour une chanson, ou plutôt plusieurs chansons, dont une me frappa principalement. Elle était si simple, si expressive, qu'on n'avait pas besoin d'en entendre les paroles pour la comprendre. Je crois du reste que les paroles ne font que gâter la musique. »

Et ouvrant la bouche, le vieux musicien fit entendre quelques sons rauques et inarticulés.

« La nature m'a refusé la voix, dit-il, mais j'ai mon violon. »

Il le prit et se mit à jouer. Cette fois il rendit avec beaucoup d'expression un air naïf, tout de sentiment, mais qui cependant n'avait rien de très-remarquable, quoique, comme toujours, ses doigts tremblaient sur les cordes. A la fin ses yeux se remplirent de larmes.

« C'était la chanson, dit-il en posant le violon sur la table. Quoiqu'elle soit bien présente à ma mémoire, je n'ai jamais réussi à mettre avec ma voix deux de ses notes l'une après l'autre. En l'entendant toujours, je devins à la fin impatient. Un soir, mes yeux se fixant sur le violon qui depuis ma jeunesse était accroché à la muraille comme un vieux meuble, je le pris. En l'essayant je remarquai avec étonnement qu'il était d'accord. Peut-être le domestique s'en était-il servi pendant mon absence. En passant l'archet sur les cordes, très-honoré Monsieur, ce fut comme si la main de Dieu m'eût touché. Le son de l'instrument pénétrait mon âme. L'air autour de moi était comme imprégné d'ivresse. La chanson que j'entendais au bas de ma fenêtre dans la cour, les sons du violon qui frappaient mon oreille, avaient soudain fait disparaître la solitude qui régnait autour de moi. Je tombai à genoux et je priai à haute voix ; je ne pouvais comprendre comment j'avais pu haïr mon violon, et je le baisais, je le serrais contre mon cœur ; je ne cessais de jouer que pour recommencer bientôt.

« La chanson se faisait toujours entendre dans la cour. Chantée par une jeune fille dont la voix était charmante, elle m'allait à l'âme. Je tâchai de la répéter sur mon violon, mais j'y éprouvai de grandes difficultés. Je m'aperçus bientôt que j'avais oublié à peu près tout ce que j'avais appris de musique. Aussi ne savais-je pas jouer tel ou tel morceau, mais pourtant je pouvais jouer. Je pouvais jouer d'idée. Au reste, le thème d'un morceau de musique m'a toujours été indifférent, l'air de la chanson que je viens de vous dire excepté. Les musiciens ordinaires savent jouer Mozart et Bach ; mais il y a une musique céleste qu'ils ignorent. Ils ne connaissent pas la grâce éternelle et le bienfait divin du son, ni son accord merveilleux avec l'oreille avide d'harmonie. Ils ne savent pas, ajouta-t-il en baissant la voix et en rougissant, ils ne savent pas que la troisième note de la gamme s'accorde avec la première et la cinquième aussi ; que la *note sensible* monte comme une espérance remplie ; que la dissonante est abaissée, parce qu'elle représente la méchanceté et l'or-

gueil présomptueux ; ils ne connaissent pas les merveilles du renversement par lesquelles la seconde note de la gamme entre aussi si admirablement dans l'harmonie. Tout cela m'a été expliqué plus tard, il est vrai, par un musicien. Il m'a parlé aussi, sans cependant que je le comprisse, de la fugue, du contrepoint, du canon à deux et à trois parties, le tout formant un véritable édifice céleste dont les parties entrent les unes dans les autres sans qu'il soit besoin d'aucun lien, maintenues qu'elles sont par la main de Dieu. Il n'y a que peu d'hommes qui sachent ce qu'il en est et qui veuillent le savoir. Au contraire, ils troublent ce souffle des âmes en y ajoutant toutes sortes de paroles, et il arrive ce qui eut lieu lorsque les fils des dieux s'unirent aux filles de la terre. Ils veulent émouvoir les âmes émoussées et perdues, très-honoré Monsieur ! ajouta le vieillard presque épuisé, la parole est presque aussi nécessaire à l'homme que les aliments ; mais on devrait aussi maintenir pure la source divine où se désaltère l'âme portée à l'harmonie. »

A ces mots, le musicien, qui s'était peu à peu animé pendant ce discours, s'arrêta soudain, puis il reprit :

« Où en étais-je donc resté de mon histoire ? Ah ! oui, j'étais à parler de la chanson et des efforts infructueux que je fis pour la jouer sur mon violon. J'approchai de la fenêtre pour mieux entendre. La chanteuse traversait justement la cour. Je ne la vis que par derrière, et il me sembla que je la connaissais. Elle portait un panier plein de pâte à faire des gâteaux. Elle se rendit vers une petite porte dans un coin de la cour, où il y avait probablement un four ; puis je l'entendis agiter, tout en chantant, un rouleau de bois. Sa voix était alternativement claire et sourde comme celle d'une personne qui se penche et puis se relève. Après quelque temps, elle revint, et je compris pourquoi elle ne me semblait pas inconnue. Je la connaissais, en effet, depuis quelque temps, pour l'avoir vue à la Chancellerie. Voici comment. Nos heures de travail commençaient de bonne heure et duraient jusque dans l'après-midi. Plusieurs d'entre les employés avaient pour habitude de manger quelque chose vers onze heures. Divers marchands de comestibles venaient apporter leur assortiment dans le bâtiment même de la Chancellerie. Mais ce qu'on aimait surtout, c'étaient certains gâteaux que la fille d'un épicier du voisinage faisait elle-même et vendait tout chauds. Ses pratiques allaient auprès d'elle dans le corridor ; quelquefois, mais rarement, on l'appe-

lait, et elle entra dans les bureaux. Toutes les fois que notre chef, homme fort sévère, l'a percevait, il ne manquait pas de lui ordonner de sortir, ce qu'elle ne faisait pas sans murmurer.

« Cette fille ne passait pas pour jolie aux yeux de mes camarades ; ils la trouvaient trop petite ; ils prétendaient que la couleur de ses cheveux était incertaine ; quelques-uns lui donnaient des yeux gris, ce qui n'était pas l'avis des autres ; mais tous s'accordaient à dire qu'elle était grêlée. La seule beauté qu'ils lui trouvaient, c'était sa taille robuste ; mais en revanche ils l'accusaient de rudesse, et l'un de ces messieurs parlait souvent d'un soufflet qu'elle lui avait donné, et dont la marque lui était restée pendant plus de huit jours.

« Pour moi, je n'étais pas de ses pratiques. D'abord je n'avais pas d'argent, puis je n'ai jamais connu la friandise. C'est pourquoi nous ne faisons guère attention l'un à l'autre. Une seule fois mes camarades, pour me taquiner, lui firent croire que j'avais demandé de ses gâteaux ; elle s'approcha de mon bureau et me tendit son panier.

« Je n'achète rien, ma chère demoiselle, lui dis-je.

— Eh bien, pourquoi faites-vous appeler le monde ? répondit-elle toute fâchée. »

« Je m'excusai de mon mieux, et, devinant aussitôt le tour qu'on m'avait joué, je le lui expliquai.

« Eh bien, donnez-moi au moins une feuille de papier pour mettre mes gâteaux dessus, » dit-elle.

« Je lui dis que le papier dont je me servais appartenait à la Chancellerie et qu'il n'était pas à moi, mais que j'en avais chez moi, et que je lui en porterais.

« J'en ai assez moi-même à la maison, » dit-elle d'un air moqueur, et elle s'en alla en riant.

« Puisque nous avons fait connaissance, je tâchai d'en tirer parti pour satisfaire un désir qui me tenait au cœur. Je mis donc le lendemain sous ma redingote une main de papier (car il y en avait toujours beaucoup à la maison), et j'allai à la Chancellerie, où, pour ne pas me trahir, je laissai sur mon corps la cuirasse fort incommode que j'y avais placée, jusqu'au moment où je m'aperçus par le va-et-vient de mes camarades que la marchande de gâteaux était arrivée. Quand je crus que la foule des acheteurs s'était écoulée, je sortis. J'étais tout tremblant ; mais, par un grand effort de courage, je pris le papier

caché sous ma redingote, et je m'approchai de la jeune fille. Elle se tenait en ce moment debout, le panier aux gâteaux placé devant elle à terre, le pied appuyé sur un tabouret; elle fredonnait un air en battant la mesure. En me voyant approcher, elle me toisa des pieds à la tête, ce qui ne fit qu'augmenter beaucoup mon embarras.

« Chère demoiselle, lui dis-je, vous m'avez demandé hier du papier; je n'en avais pas que je pusse vous donner. Je vous en ai apporté aujourd'hui de chez moi, et... »

« Je lui tendis alors le papier.

« Je vous ai déjà dit, répliqua-t-elle, que j'en ai moi-même. Cependant tout peut servir. »

« Elle prit mon cadeau, et me faisant un léger salut :

« Vous ne voulez pas de mes gâteaux, dit-elle en cherchant dans sa marchandise. En effet, ajouta-t-elle, les meilleurs ont été enlevés. »

« Je la remerciai, et je lui dis que j'avais une faveur à lui demander.

« Eh bien, qu'est-ce ? » dit-elle en passant son bras sous l'anse du panier.

« Je lui dis alors que j'étais grand amateur de musique, quoique depuis peu seulement, et que l'ayant entendu chanter de si belles chansons, et surtout une...

« Comment? moi! dit-elle vivement, moi des chansons? et où cela? »

« Je lui expliquai que je demeurais dans son voisinage, et que je l'avais entendue lorsqu'elle chantait dans la cour en travaillant; qu'il y avait surtout une de ses chansons qui m'avait plu, et que j'avais essayé de la jouer sur le violon.

« Seriez-vous donc, s'écria-t-elle, celui qui racle toujours du violon? »

« Je vous ai déjà dit, je crois, que je n'étais alors qu'un commençant, et que ce n'est que plus tard que je suis parvenu, avec de grands efforts, à donner à ces doigts la souplesse et l'habileté nécessaires, » dit le vieillard en s'interrompant; et il agitait rapidement les doigts de la main gauche, comme s'il jouait du violon.

« La rougeur m'était montée au front, continua-t-il; mais je m'aperçus aussitôt que la marchande regrettait d'avoir prononcé ces dures paroles.

« Chère demoiselle, lui dis-je, si je racle, c'est parce que je n'ai pas la musique de cette chanson, et je vous prie de vouloir bien m'en donner une copie.

— Une copie? dit-elle. La chanson est imprimée et se vend dans les rues.

— La chanson? répliquai-je. Les paroles, vous voulez dire?

— Eh bien, oui, les paroles, la chanson.

— Mais l'air de la chanson?

— Est-ce que cela s'écrit? demanda-t-elle.

— Certainement, répondis-je, et c'est là précisément la chose principale. Comment l'avez-vous donc apprise, chère demoiselle?

— Je l'ai entendu chanter, et je l'ai chantée après. Mais de quelle chanson voulez-vous donc parler? reprit-elle. J'en sais tant!

— Toujours sans musique?

— Certainement; mais de quelle chanson s'agit-il donc enfin?

— Oh! elle est bien belle, lui dis-je. Au commencement, quand vous la chantez, votre voix a beaucoup d'éclat; puis elle devient très-faible et s'entend à peine; enfin vous terminez à dami-voix. C'est celle que vous chantez le plus souvent.

— Ah! je sais ce que vous voulez dire, » dit-elle.

« Et posant le panier à terre, son pied sur le tabouret, elle se mit à chanter d'une voix faible, mais claire, en remuant en même temps la tête avec tant de charme et tant de grâce, que, tout ravi, je fis, avant même qu'elle n'eût fini, un geste pour lui prendre la main.

« Hola! » dit-elle en retirant le bras.

« La jeune fille, voyant combien j'étais peiné de ne pouvoir obtenir d'elle la musique que je lui avais demandée, chercha à me consoler, et me dit que, l'organiste de l'église de Saint-Pierre venant souvent dans la boutique de son père, elle le prierait de lui écrire la musique de cette chanson; elle ajouta que je pouvais venir la chercher sous peu de jours. Puis elle prit son panier et partit. Je l'accompagnai jusqu'à l'escalier. Au moment où elle allait descendre, et comme je lui disais adieu, je fus surpris par mon chef de bureau, qui m'ordonna de retourner à mon travail, et gronda la fille en l'accusant de vouloir débaucher les employés. J'étais furieux, et j'allais lui répondre que, sauf le respect que je lui devais, j'étais convaincu qu'il avait tort de parler ainsi, quand je m'aperçus qu'il était

déjà rentré dans son cabinet. Depuis ce temps rien ne put ôter de l'esprit de ce monsieur la conviction que j'étais un employé négligent et un homme profondément immoral.

« Comme pour confirmer le premier point, je ne pus travailler ni ce jour ni les jours suivants, tellement la fameuse chanson me trottait dans la cervelle; j'étais comme égaré. Après quelques jours je me trouvai dans l'incertitude s'il était temps déjà que j'allasse chercher la musique ou s'il était trop tôt encore. Aller trop tôt chez la marchande de gâteaux me paraissait aussi impoli qu'inopportun; d'un autre côté, attendre trop longtemps c'était m'exposer au reproche d'indifférence. En outre, je n'osais plus lui parler dans le corridor de la chancellerie, notre première rencontre étant venue à la connaissance de mes camarades, qui mouraient d'envie de me jouer quelque tour.

« Pendant ce temps j'avais repris avec zèle l'étude de mon violon, et je travaillais les principes avec ardeur; quelquefois je me permettais de jouer par cœur. Toujours j'avais soin de fermer ma fenêtre, sachant que mon jeu déplaisait; mais même quand je l'ouvrais, je n'entendais plus ma chanson favorite. La voisine ne chantait plus du tout, ou le faisait à voix basse, et les portes fermées.

« Enfin, après un intervalle de trois semaines, je n'y tins plus. Deux soirs de suite j'étais descendu furtivement dans la rue, sans chapeau, pour que les domestiques crussent que je cherchais quelque chose dans la maison, et, arrivé près de la boutique de l'épicier, j'avais été pris d'un si grand tremblement que j'avais dû m'en retourner bon gré mal gré. Enfin, comme je viens de vous le dire, brûlant d'impatience, je pris mon courage à deux mains, je sortis de ma chambre, cette fois encore sans chapeau; je descendis l'escalier, et d'un pas ferme je traversai la rue jusqu'à la boutique. Là je m'arrêtai et je réfléchis à ce que je devais faire. La boutique était éclairée et j'y entendis parler. Après quelque hésitation, je me penchai vers la porte et je regardai par la vitre dans l'intérieur. J'y vis la jeune fille assise derrière le comptoir, éclairé par une chandelle, et triant des pois ou des haricots. Devant elle se tenait un homme de haute taille, la veste jetée sur l'épaule et un bâton à la main; il avait l'air d'un boucher. Ils causaient ensemble et semblaient être en belle humeur; car la jeune fille, sans interrompre le travail, ni même

lever les yeux, était prise d'accès de gaieté. Soit que je me fusse trop penché, ou pour toute autre cause, un tremblement me prit de nouveau; lorsque soudain une main vigoureuse me saisit par derrière et m'entraîna de force dans la boutique. En me retournant, je vis que j'avais affaire au marchand lui-même, qui, rentrant chez lui et m'ayant vu faire le guet, m'avait arrêté comme suspect.

« Mille diables ! s'écria-t-il, maintenant je sais ce que sont devenus mes pruneaux, les pois et l'orge perlé qu'on me vole le soir dans l'étalage ! »

« J'étais comme anéanti ; mais l'idée qu'on doutait de ma probité me rendit vite à moi-même. Après l'avoir salué, je dis à cet homme impoli que ma visite ne se rapportait ni à ses pruneaux, ni à ses pois, ni à son orge perlé, mais à sa fille. A ces mots le boucher partit d'un grand éclat de rire et dit à voix basse à celle-ci quelques mots auxquels elle répondit en riant aussi fort, et en lui donnant sur l'épaule, du creux de la main, un coup vigoureux. Le boucher et l'épicier sortirent ensemble. J'avais perdu contenance ; je me trouvais seul en face de la fille qui triait ses pois avec indifférence, comme si ma présence ne la concernait nullement. Tout d'un coup le père rentrant avec fracas :

« Mille bombes ! Monsieur, que voulez-vous de ma fille ? » me dit-il.

« J'essayai de lui exposer la cause et le but de ma visite.

« Chanson ! Je vais vous en chanter des chansons, » s'écria-t-il en agitant le bras d'une manière qui me parut très-malveillante.

« La voilà, votre chanson, » dit la fille en se penchant sur le côté de sa chaise et en indiquant le comptoir du bout des doigts. Je m'approchai, et je vis une feuille de musique. Mais l'épicier m'avait devancé ; il serrait le papier en le chiffonnant.

« Je te demande, dit-il à sa fille, ce que cela veut dire. Qui est cet homme ?

— C'est un monsieur de la Chancellerie, répondit-elle en rejetant tranquillement un pois gâté.

— Un monsieur de la Chancellerie, dit-il, ici, la nuit et sans chapeau ? »

« Je lui dis alors que j'étais venu sans chapeau parce que je demeurais tout près, et je lui indiquai la maison.

« Je connais cette maison, s'écria-t-il ; personne n'y demeure,

hormis le conseiller B***, et quant aux domestiques, je les connais tous.

— Je suis le fils du conseiller, lui dis-je à voix basse comme si c'était un mensonge.

« J'ai vu bien des changements dans ma vie ; mais pas un qui fût aussi soudain que celui qui s'opéra tout à coup dans cet homme lorsque j'eus prononcé ces paroles. Sa bouche, ouverte pour vociférer, s'arrêta immobile ; ses yeux n'avaient pas encore perdu leur expression menaçante, mais, dans la partie inférieure de son visage, une espèce de sourire commençait à paraître qui se dessina de mieux en mieux. La fille se tenait toujours penchée ; seulement, tout en continuant de travailler, elle passa derrière ses oreilles ses cheveux, qui s'étaient défaits pendant son travail. »

« Le fils de M. le conseiller ! s'écria enfin l'épicier dont la figure s'était complètement éclaircie. Votre Grâce veut-elle daigner s'asseoir ? Barbe, une chaise ! »

« Barbe ne se dérangeait que lentement et à contre-cœur.

« Votre Grâce me fait grand honneur ! continua-t-il. Monsieur le conseiller, c'est-à-dire monsieur son fils, connaît donc la musique, ou même chante peut-être comme ma fille, ou plutôt tout autrement qu'elle, d'après des notes écrites, selon l'art ? »

« Je lui expliquai que la nature m'avait refusé la voix.

« Monsieur joue donc du clavecin comme un si grand nombre des personnes des hautes classes ? »

« Je lui répondis que je jouais du violon.

« J'ai aussi raclé du violon, dit-il, lorsque j'étais jeune. »

« En entendant ce mot *racler*, je regardai involontairement la fille, et je m'aperçus qu'elle souriait, ce qui ne laissa pas que de me contrarier beaucoup.

« Vous devriez vous occuper de ma fille, continua-t-il ; je veux dire seulement pour lui apprendre la musique. Elle a une belle voix et des dispositions ; mais quant à l'élégance et aux belles manières, bon Dieu ! d'où cela lui viendrait-il ? »

« J'étais tout honteux qu'on me crût, sans que je le méritasse, de grandes connaissances musicales, et j'allais avouer ce qu'il en était, quand un passant s'écria tout d'un coup de la rue en s'adressant à nous :

« Bonsoir, la compagnie ! »

« J'éprouvai une grande frayeur, car j'avais reconnu la voix d'un de nos domestiques. L'épicier aussi l'avait reconnue. En faisant voir le bout de sa langue et en haussant les épaules, il me dit à demi-voix :

« C'est un des domestiques de monsieur votre père ; mais comme vous aviez le dos tourné, il ne vous a pas reconnu. »

« Cela était probable, mais je ne pus m'empêcher de me tourmenter de l'idée que j'avais fait une démarche que j'aurais voulu tenir secrète, et qui peut-être était inconvenante. Je balbutiai quelques mots pour prendre congé et je m'en allai. J'étais si troublé que j'aurais oublié ma chanson, si le vieillard en courant après moi dans la rue ne me l'eût mise dans la main.

« Je rentrai dans ma chambre et j'attendis les événements, cherchant à me persuader que le domestique ne m'avait pas reconnu. Il n'était pourtant pas ainsi. En effet, quelques jours après, le secrétaire de mon père vint me trouver dans ma chambre et m'annonça que j'allais quitter la maison paternelle. Toutes mes objections n'aboutirent à rien. On m'avait loué un cabinet dans un faubourg éloigné. Je ne voyais plus ma chanteuse. On lui avait retiré la permission de vendre des gâteaux à la Chancellerie, et je n'osais pas aller de nouveau à sa boutique, puisque cela déplaisait à mon père. Un jour, je rencontrai par hasard l'épicier dans la rue ; mais en me voyant il me jeta un regard courroucé et se retourna. A cette vue, je fus comme frappé de stupeur.

« Dès lors seul, abandonné, je retournai à mon cher violon ; je ne cessais de m'y exercer.

« Mais des événements très-graves ne tardèrent pas à arriver. L'étoile de notre maison commençait à pâlir. Mon frère cadet, jeune homme entêté et impétueux, était depuis quelque temps en garnison en Hongrie avec le régiment de dragons dans lequel il servait. Un jour, il fit le pari qu'il traverserait à la nage le Danube, à cheval et complètement équipé. Cette folle gageure lui coûta la vie. Mon frère aîné, le favori de mon père, conseiller à un tribunal de province, avait avec son chef des luttes continuelles. Il était, disait-on, secrètement encouragé par mon père.

« Pour nuire à son adversaire, il alla jusqu'à le dénoncer plusieurs fois comme coupable de concussion. Une enquête eut lieu, et mon frère dut quitter le pays. Les nombreux ennemis de mon

père saisirent cette occasion pour le renverser. Attaqué de tous côtés, irrité en outre de la perte toujours croissante de son influence, il s'habitua à faire entendre aux séances du conseil des paroles amères, et souvent il s'emportait outre mesure. Au milieu d'un de ces discours, il fut frappé d'apoplexie foudroyante. On le transporta chez lui ; il ne proféra plus une parole. Je n'en fus pas immédiatement informé. Le lendemain, me trouvant à la Chancellerie, je m'aperçus que les employés chuchotaient en me montrant du doigt. Le vendredi suivant (l'accident avait eu lieu le mercredi), on m'apporta tout à coup dans ma chambre un habillement noir avec un crêpe. J'en fus étonné. Je demandai quelle mort j'avais à pleurer, et quand on me l'eut appris, je perdis connaissance. On me transporta dans un lit, où j'eus la fièvre et le délire pendant le jour et toute la nuit. Le lendemain la force de la nature avait vaincu le mal ; mais longtemps je fus bien triste, bien affligé.

« Je n'avais donc pu parler à mon père avant sa mort, ni implorer son pardon de tout le mal que j'avais pu lui causer, ni le remercier des faveurs dont il m'avait comblé sans que j'en fusse digne. J'ai toujours été persuadé qu'il était animé des meilleures intentions à mon égard, et j'espère un jour le trouver au ciel ; car après la mort, certainement, c'est d'après nos intentions que nous sommes jugés.

« Je restai plusieurs jours enfermé dans ma chambre, prenant à peine la nourriture nécessaire pour ne pas mourir de faim. Enfin je sortis ; mais je rentrai aussitôt après le dîner ; le soir venu, j'errais dans les rues sombres, songeant à Caïn le fratricide. La maison paternelle m'était devenue pénible à voir ; aussi l'évitais-je soigneusement. Un jour, après avoir marché longtemps au hasard à travers les rues de la ville, dans cette disposition d'esprit apathique qui m'était devenue habituelle, je me trouvai tout à coup en face de cette maison redoutée. A sa vue mes genoux tremblèrent, et je fus obligé de m'appuyer à la muraille. En me retournant je vis la boutique de l'épiciier. Barbe y était, tenant à la main une lettre qu'elle approchait, pour la lire, de la chandelle placée sur le comptoir ; devant elle se tenait debout son père, qui paraissait lui parler. Eût-il dû m'en coûter la vie, il me fallut entrer. N'avoir personne dans le sein de qui épancher ses douleurs, personne qui vous témoigne quelque douce pitié ! J'espérais en Barbe ; j'étais sûr que quelques paroles de consolation viendraient sur ses lèvres. Je savais son père

fâché contre moi , et je comptais que la jeune fille intercéderait en ma faveur.

« Mais à mon grand étonnement il arriva tout le contraire de ce que j'attendais. Barbe en m'apercevant se leva, me lança un regard hautain , et se précipita dans l'arrière-boutique dont elle ferma la porte. Le père, au contraire, me prit par la main, m'invita à m'asseoir et chercha à me consoler. Je l'entendis en même temps me dire que j'étais riche à présent et entièrement indépendant. Il me demanda aussi de combien j'avais hérité. Je n'en savais absolument rien. Il m'engagea à aller m'en informer à la chambre des tutelles, ce que je lui promis de faire. « A la Chancellerie, me dit-il ensuite, il n'y a rien à faire; vous devez placer votre héritage dans le commerce, surtout dans les blés. En vous associant avec un homme expert en cette matière, il y a moyen de gagner un argent fou. » Il ajouta qu'il avait fait pendant longtemps ce commerce. Tout en me parlant de la sorte, il ne laissait pas d'appeler sa fille; mais elle ne donna pas le moindre signe de vie. Je crus plusieurs fois entendre le frôlement d'une robe contre la porte; mais à la fin, ne la voyant pas venir, et l'épicier ne me parlant que d'affaires et d'argent, je lui dis adieu et m'en allai. J'étais triste d'avoir été trompé dans mon espoir. Barbe m'aurait, me disais-je, consolé bien autrement que son père. Pourtant les paroles de celui-ci avaient un peu calmé ma douleur. Je m'arrêtai un instant au milieu de la rue et je jetai un regard sur la maison de mon père. J'entendis alors derrière moi une voix qui me dit avec un ton d'humeur :

« Ne vous fiez pas à tout le monde : on vous veut du mal. »

« Je me retournai aussitôt et je ne vis personne; mais le bruit d'une fenêtre qui se fermait au rez-de-chaussée de la maison de l'épicier me fit juger que, bien que je n'eusse pas reconnu la voix qui m'avait donné cet avis, c'était celle de Barbe. Voulait-elle, ayant entendu la conversation que son père venait d'avoir avec moi, me mettre en garde contre lui? ou bien savait-elle que, depuis la mort de mon père, quelques-uns de mes camarades de la Chancellerie, et d'autres personnes qui m'étaient tout à fait inconnues, m'avaient adressé des demandes de prêts et de secours que j'avais promis de leur accorder dès que j'aurais touché l'argent qui me revenait? Ces promesses, je devais les tenir; mais je résolus d'être à l'avenir plus prudent. Je me présentai à la chambre des tutelles pour toucher mon héritage. Il

était moins élevé qu'on ne le pensait généralement, et cependant il était considérable, puisqu'il s'élevait à près de 11,000 florins. Dès lors ma chambre ne désemplit pas de toute la journée de gens nécessaires et d'emprunteurs. Mais j'étais devenu presque dur, et je ne donnais qu'à ceux dont la détresse me paraissait très-grande. Le père de Barbe vint aussi lui-même. Il me gronda d'avoir laissé passer trois jours sans venir le voir. Je lui répondis que je craignais d'importuner sa fille. M-me dit de ne pas m'inquiéter de cela, que d'ailleurs il lui avait à ce sujet lavé la tête; et il sourit en même temps d'une manière qui me parut fausse et méchante. Cette circonstance me rappela l'avis de Barbe. La conversation vint bientôt à rouler sur mon héritage; je lui cachai quel en était le montant. Il me proposa divers projets de négoce; j'évitai adroitement d'en accueillir aucun. J'avais d'ailleurs une autre chose en vue. A la Chancellerie, où l'on ne m'avait toléré que par égard pour mon père, j'avais été très-vite remplacé; mais comme je n'y avais pas d'appointements, je ne m'en affligeai guère.

« Le secrétaire de mon père, qui se trouvait sans place depuis sa mort, m'avait fait part d'un projet qu'il avait conçu d'établir un bureau de renseignements, de traductions et d'écritures, pour lequel je devrais fournir les premiers fonds, tandis que lui se chargerait de la direction de l'établissement. Je consentis à m'associer avec lui, à la condition que l'on ferait aussi des copies de musique. Cette condition acceptée, je me considérai bientôt comme l'homme le plus heureux du monde. Je fournis l'argent nécessaire; mais, devenu circonspect, je demandai une obligation pour la somme que je livrais. Le cautionnement exigé par la loi pour l'établissement que nous voulions fonder, je l'avançai également, et, quoique cette somme fût considérable, je n'en éprouvai pas la moindre inquiétude, puisqu'elle devait être déposée au tribunal du commerce et qu'elle y restait ma propriété comme si je l'avais chez moi dans mon armoire.

« Ces choses arrangées, je me sentis l'esprit à l'aise, et je me trouvais indépendant pour la première fois de ma vie: je me sentis homme. A peine me rappelais-je encore le passé. Je pris un appartement beaucoup plus beau, j'apportai quelques changements à ma toilette, et, lorsque le soir était venu, je traversais fièrement les rues de la ville, et j'allais à la boutique de l'épicier en faisant résonner le pavé sous mes pas et en fredonnant ma chanson bien-aimée, quoi-

que je ne la chantasse pas trop juste. Je n'ai jamais pu trouver avec ma voix le si bémol de la seconde partie. J'arrivais gai et content ; mais un regard glacial de Barbe me rejetait aussitôt dans mon ancienne timidité. Le père me recevait de son mieux ; mais elle agissait entièrement comme si je n'étais point là, et, continuant de faire des sacs de papier ou de trier des légumes, elle ne se mêlait en rien à notre conversation. Seulement, lorsque son père commençait à parler de mon héritage, elle levait légèrement la tête et disait d'un ton presque impérieux : « Mon père ! » Aussitôt il passait à un autre sujet. C'étaient les seuls mots qu'elle prononçât pendant toute la soirée ; elle ne m'accordait pas un regard, et lorsqu'enfin je parlais, son bonsoir voulait presque dire : Dieu merci !

« Mais mes visites devinrent très-fréquentes, et à force de me voir attentif et bon pour elle, peu à peu Barbe se radoucit. Non pas que je réussisse jamais à la satisfaire. Elle me grondait et me blâmait continuellement ; tout, disait-elle, était maladroit en moi ; Dieu m'avait donné deux bras gauches ; mon habit m'allait comme à un mannequin. Ce qui lui déplaisait surtout, c'était ma grande politesse avec les pratiques ; car, me trouvant sans occupation jusqu'à l'ouverture de mon bureau, et considérant que quand il serait établi j'aurais souvent à y répondre au public, je croyais qu'il pouvait m'être très-utile de m'exercer préalablement en prenant une part active à la vente dans la boutique de l'épicier ; de sorte que j'y restais souvent plus de la moitié du jour. Je pesais le café et le sucre, je comptais aux petits garçons les billes et les noisettes, je changeais l'argent. En ce dernier point je me trompais souvent, et alors Barbe intervenait avec beaucoup de vivacité, et, m'arrachant l'argent des mains, elle se moquait de moi devant tout le monde. En me voyant saluer les pratiques et me recommander à elles, elle disait rudement, et même avant que les gens fussent partis : « C'est la marchandise qui recommande, » et elle me tournait le dos. Quelquefois, au contraire, elle était toute bonté ; elle m'écoutait avec attention : je lui apprenais les nouvelles de la ville, je lui racontais mon enfance, ma vie dans la Chancellerie où je l'avais connue. Alors elle me laissait parler à mon aise, me donnant de temps en temps quelques mots d'approbation ou bien me faisant quelque reproche, ce qui était plus rare.

« Jamais il n'était question de musique ou de chant. D'abord elle

pensait qu'on devait ou chanter ou se taire, mais qu'on n'en devait jamais parler. D'ailleurs, chanter dans la boutique, ç'aurait été inconvenant, et quant à l'arrière-boutique, habitée en commun par elle et par son père, il ne m'était pas permis d'y entrer. Un jour, étant arrivé sans qu'elle s'en aperçût, je la vis se dresser sur la pointe du pied, le dos tourné contre la porte et les mains levées, comme si elle cherchait quelque chose dans un rayon placé un peu haut, et en même temps elle chantait tout bas ; mais j'avais les oreilles ouvertes : c'était la chanson, *ma* chanson ! Elle gazouillait comme une fauvette qui, en baignant son cou dans le ruisseau, balance sa tête, soulève son plumage et puis le lisse avec son petit bec. Et moi je me sentais heureux comme si je marchais dans un pré vert. J'approchai de plus en plus, sans faire de bruit, et j'arrivai ainsi tellement près d'elle que la chanson ne me paraissait plus retentir au dehors de moi, mais en moi-même, véritable chanson de mon âme. Mais tout d'un coup elle tourna sur elle-même, et en un instant elle se trouva face à face avec moi, le visage rouge de colère et le regard étincelant ; sa main tremblait, et avant que je ne pusse m'excuser....

« Je vous ai déjà raconté, je pense, qu'il avait été question à la Chancellerie d'un soufflet que Barbe, étant encore marchande de gâteaux, avait donné à un de mes camarades qui l'avait importunée. Jusque-là j'avais été disposé à ne voir qu'une plaisanterie dans ce qu'on racontait de la vigueur de cette jeune fille ; mais je puis certifier que tous les récits que j'avais entendus n'avaient rien d'exagéré. La force de Barbe tenait du prodige ; j'avais été frappé comme par le tonnerre. Mille chandelles dansaient devant mes yeux, mais c'étaient vraiment des chandelles du ciel, et je voyais le soleil, la lune, les étoiles et les anges jouant et courant les uns après les autres et chantant tous ensemble. J'avais comme des visions, et j'étais vraiment heureux, transporté. Mais elle, à peine moins effrayée que moi, passa sa main, en guise de réparation, sur la joue qu'elle avait frappée.

« J'ai été trop rude, » dit-elle ; et, comme un second éclair, je sentis subitement son haleine fraîche sur ma joue.

Et le vieillard touchait sa joue de la main, et les larmes lui vinrent aux yeux.

« Ce qui se passa après, je ne saurais vous le dire au juste, continua-t-il, je me rappelle seulement que je m'élançai vers elle ; elle se

réfugia aussitôt dans l'arrière-boutique et s'appuya contre la porte vitrée pour m'empêcher d'entrer, tandis que moi je poussais de l'autre côté. En luttant ainsi contre moi, sa figure était, pour ainsi dire, collée contre la vitre.

« Holà ! il paraît qu'on s'amuse ici ! » s'écria quelqu'un derrière moi. C'était l'épicier qui rentrait. « Eh bien, il n'y a pas de mal à cela. Sors donc, Barbe, et ne fais pas la sottise. »

« Mais Barbe ne revint pas. Quant à moi, je m'éloignai en balbutiant quelques paroles incohérentes et en saisissant à la hâte, au lieu de mon chapeau, celui de l'épicier, qui me le reprit et me donna le mien en riant. Ce fut là un jour heureux dans ma vie, je dirais presque : ce fut le seul jour heureux. Mais j'aurais tort : Dieu nous accorde bien des grâces.

« Le lendemain je ne savais pas trop dans quelles dispositions était Barbe à mon égard. Était-elle fâchée contre moi ou s'était-elle adoucie ? La visite que je fis me coûta un grand effort. Je la trouvai douce et bonne ; elle était assise à son travail, humble et tranquille, et nullement emportée comme d'habitude. Elle fit un signe de la tête pour m'indiquer un tabouret auprès d'elle afin que je l'aidasse dans son travail. Nous restâmes ainsi quelque temps à travailler en silence. Son père se disposant bientôt à sortir :

« Mais restez donc, mon père, lui dit-elle ; l'affaire pour laquelle vous allez sortir est déjà faite. »

« Il frappa la terre du pied et resta. Tout en s'occupant d'arranger les caisses et les boîtes, il se mit à parler de choses et d'autres, sans que j'osasse me mêler à la conversation. Soudain Barbe poussa un cri : elle s'était, en travaillant, piqué le doigt. Je voulus examiner sa main ; mais elle me fit signe de continuer à travailler.

« L'affaire n'est pas encore faite, » grommela en ce moment l'épicier ; et il sortit en fermant sur lui la porte avec fracas.

« Alors je songeai à m'excuser sur ce qui s'était passé la veille ; mais aux premiers mots que je prononçai à ce sujet, Barbe m'interrompit en disant :

« Laissons cela, et parlons de choses sérieuses. »

« Alors, levant la tête et me regardant avec quelque fierté, elle me parla ainsi :

« Je me rappelle à peine l'époque et les circonstances dans lesquelles nous fîmes connaissance ; mais depuis quelque temps vous

venez de plus en plus souvent chez nous, et nous nous sommes habitués à vous voir tous les jours. Personne ne vous contestera une âme honnête ; mais vous êtes faible et toujours occupé de choses futiles. Il paraît que vous ne savez pas même vous occuper de vos affaires. Il est donc du devoir de vos amis de prendre en main vos intérêts, pour que vous n'éprouviez pas de trop grands préjudices. Vous restez des journées entières dans cette boutique ; vous comptez, vous pesez, vous mesurez, vous vendez ; mais tout cela ne vous mène à rien. Que pensez-vous faire à l'avenir pour gagner votre pain ? »

« Je parlai de l'héritage de mon père.

« Il doit être considérable, » répondit-elle.

« Je lui en dis alors le montant.

« C'est beaucoup et peu, répondit-elle. C'est beaucoup pour commencer un commerce, une entreprise ; c'est peu pour le dépenser, intérêts et capital. Mon père vous a fait une proposition ; mais je ne vous conseille pas de l'accepter. D'abord, il a déjà perdu de l'argent dans des entreprises semblables ; puis, ajouta-t-elle en baissant la voix, il est tellement habitué à mettre à profit, dans son intérêt, l'inhabileté des étrangers qui ont confiance en lui, qu'il n'agirait peut-être pas mieux avec des amis. Il faut que vous ayez auprès de vous une personne qui soit honnête... »

« Alors je levai les yeux sur elle.

« Je suis honnête, » dit-elle.

« Et en prononçant ces mots, elle plaça la main sur son cœur, et ses yeux, qui ordinairement tiraient sur le gris, brillèrent d'un éclat bleu comme le ciel.

« — Mais je suis dans une condition toute particulière ; notre commerce ne rapporte pas beaucoup, et mon père a l'intention d'ouvrir un cabaret. Là il n'y aura plus de place pour moi. Il ne me restera donc rien autre à faire que de travailler à l'aiguille ; car je ne veux pas servir. »

« Barbe, en me parlant ainsi, me fit un instant l'effet d'une reine.

« Il est vrai, on m'a fait une autre proposition, continua-t-elle en tirant une lettre de la poche de son tablier et en la jetant presque avec mépris sur le comptoir ; mais alors je devrais quitter Vienne.

« — Pour aller loin ? l'interrompis-je.

« — Pourquoi cette question ? Qu'est-ce que cela vous fait ?

« — C'est, lui dis-je, que partout où vous irez, j'irai aussi.

« — Que vous êtes enfant ! s'écria-t-elle. Cela ne se pourrait pas. Mais si vous avez confiance en moi et que vous aimiez à rester près de moi, achetez le fonds de modiste qui est à vendre ici près. C'est un état que je connais, et soyez certain que l'argent que vous aurez ainsi placé vous rapportera de très-bons intérêts. Vous pourrez vous-même trouver à vous occuper, en vous chargeant des écritures et des comptes. Sans parler maintenant de ce qui pourra arriver par la suite, il est de toute nécessité que dès à présent vous changiez entièrement de manière de vivre. Il est temps que vous soyez homme. »

« Je me levai d'un bond et je pris mon chapeau.

« Qu'est-ce ? Qu'y a-t-il ? Où allez-vous ? demanda-t-elle.

« — Je veux tout rompre, répondis-je dans une grande agitation.

« — Quoi donc ? »

« Je lui racontai mon projet d'établir un bureau de renseignements et d'écritures.

« Cela ne vaut rien, dit-elle. Tout le monde peut prendre des renseignements et tout le monde sait écrire. »

« Je lui fis observer qu'on y copierait aussi de la musique, ce que tout le monde ne savait pas faire.

« Allez-vous recommencer vos enfantillages ? dit-elle. Laissez là la musique et pensez aux choses sérieuses et utiles ; d'autant plus que vous n'êtes pas capable de diriger un pareil établissement. »

« Je lui répondis que j'avais trouvé un associé.

« Un associé ! s'écria-t-elle. Oh ! alors je suis certaine qu'on veut vous tromper. Vous n'avez pas fourni d'argent, j'espère ? »

« Je tremblai, sans savoir pourquoi.

« Avez-vous donné de l'argent ? » répéta-t-elle.

« Je lui avouai que j'avais fourni 3,000 florins pour frais d'établissement.

« 3,000 florins ! s'écria-t-elle ; c'est beaucoup d'argent.

« — Le reste, continuai-je, est déposé au tribunal du commerce ; il ne pourrait donc être entre des mains plus sûres.

« — La somme est-elle plus forte encore ? » s'écria-t-elle.

« Je lui dis le montant du cautionnement.

« Et vous l'avez déposé vous-même au tribunal ?

« — C'est mon associé qui l'a fait.

« — Vous avez sans doute un reçu ?

« — Je n'en ai point.

« — Et comment s'appelle votre excellent associé ? » demanda-t-elle.

« J'étais assez satisfait au moins de lui nommer un homme que je croyais très-honorable, l'ancien secrétaire de mon père.

« Juste ciel ! s'écria-t-elle en s'élançant hors du comptoir et en tordant ses mains. Mon père ! Mon père ! »

« Son père entraît.

« Qu'avez-vous lu aujourd'hui dans le journal ?

« — Est-ce du secrétaire que vous voulez parler ? répondit-il.

« — Oui, oui, de lui-même.

« — Eh bien ! il a pris la fuite en laissant de nombreuses dettes et après avoir trompé tout le monde. On a mis son signalement dans le journal et on le poursuit.

« — Mon père, s'écria-t-elle en me montrant du doigt, il lui a confié son argent ; il est ruiné !

« — Oh l'imbécile ! Ne l'ai-je pas toujours dit ? Mais tu étais toujours là pour l'excuser. Tantôt tu riais de lui et tantôt c'était un brave garçon. Mais je veux vous en remonter ; je vous ferai voir qui est le maître ici. En avant, marche, Barbe, va dans ta chambre ! Et vous, mon cher, épargnez-nous à l'avenir le déplaisir de vous voir. On ne donne pas l'aumône ici.

« — Mon père, dit la jeune fille, ne soyez pas si dur avec lui ; n'est-il pas déjà assez malheureux ?

« — C'est parce que je ne veux pas le devenir moi-même que je parle ainsi, répondit l'épicier. Regardez, monsieur, ajouta-t-il en indiquant du doigt la lettre que Barbe avait jetée sur la table, voilà qui vient d'un homme ! Celui-là a un cerveau dans sa tête et de l'argent dans sa poche. Il ne trompe personne, mais il ne se laisse pas tromper non plus, et c'est là la chose principale dans l'honnêteté. »

« Je dis en balbutiant que la perte du cautionnement n'était pas certaine.

« — Oui, s'écria-t-il en ricanant, vous pensez qu'il aura été assez sot pour vous laisser quelque chose, votre secrétaire ! Allez vite, Monsieur, peut-être le rejoindrez-vous. »

« Et en même temps, me posant la main sur l'épaule, il me poussa vers la porte. Avant de m'éloigner je me tournai vers Barbe. Ap-

puyée contre le comptoir, elle regardait fixement à terre, et son sein s'agitait convulsivement. Je m'approchai d'elle ; mais, quand étendant la main, je voulus prendre la sienne, elle la leva par un brusque mouvement. Je sortis et j'entendis son père fermer la porte sur moi.

« Je traversai les rues en chancelant comme un homme ivre, et franchissant la porte de la ville j'allai courir dans les champs. Là je songeai amèrement, tantôt me livrant au désespoir, tantôt reprenant quelque confiance. Je me rappelais avoir accompagné le secrétaire au tribunal du commerce, quand il y était allé pour déposer le cautionnement ; j'avais attendu au bas de l'escalier, sous la porte-cochère, et il était monté seul. Mais en descendant il m'avait dit que tout était en règle et qu'on m'enverrait le reçu chez moi. Ce reçu ne m'était pas parvenu encore ; mais il était possible qu'il m'arrivât bientôt. A la pointe du jour je rentrai dans la ville ; je me dirigeai immédiatement vers la maison où avait demeuré le secrétaire ; mais quand je m'informai de lui, on se moqua de moi et on me demanda si je n'avais pas lu les journaux. Le tribunal du commerce n'était pas loin de là ; j'y allai et priai de chercher dans les livres ; mais ni le nom du secrétaire ni le mien ne s'y trouvait. Il n'y avait aucune trace de paiement. Mon malheur était donc certain. Bien plus, il s'en fallut de peu que l'affaire ne s'aggravât encore. Comme il existait un contrat de société, plusieurs d'entre les créanciers du secrétaire voulurent m'attaquer en justice ; les tribunaux ne le permirent pas. Honneur et reconnaissance à la justice ! quoiqu'en définitive le résultat eût été le même.

« Depuis que le malheur était ainsi venu m'accabler, l'épicier et sa fille s'étaient presque effacés de mon esprit. Quand j'eus recouvré un peu de calme, le souvenir de la dernière soirée que j'avais passée avec eux me revint, et je cherchai à m'expliquer leur conduite. Je compris facilement celle du père, car je le savais cupide ; mais celle de la fille était pour moi une énigme. Il me semblait quelquefois que, si j'avais veillé avec plus de soin à mon patrimoine, j'eusse pu lui offrir un avenir qu'elle aurait peut-être accepté. D'autres fois je me disais qu'elle n'eût jamais voulu de moi. »

Et parlant ainsi, le vieillard regardait dans un morceau de glace accroché près de son lit sa figure souffreteuse et défaite.

« Ma politesse avec tout le monde, continua-t-il, lui répugnait aussi beaucoup, je crois.

« Je passai ainsi des journées entières plongé dans mille réflexions. Un soir, assis dans ma chambre, à l'heure où j'avais l'habitude de me rendre à la boutique de l'épicier, je m'y transportai en imagination ; je me voyais à la place que j'y occupais habituellement, et j'entendais Barbe me parler, me gronder et même se moquer de moi. Tout à coup un bruit léger se fit entendre à ma porte ; elle s'ouvrit et une femme entra. C'était Barbe. Je restai comme cloué sur ma chaise et pensai voir un revenant. Elle était pâle et portait un paquet sous le bras. Arrivée au milieu de la chambre, elle s'arrêta, regarda les murailles nues et mon pauvre mobilier, et poussa un profond soupir. Elle ouvrit mon armoire, et, voyant le peu de linge qui s'y trouvait, elle joignit les mains avec un étonnement douloureux ; puis elle le mit en ordre, en ajoutant celui qu'elle apportait ; car, dans les derniers temps, c'était elle qui prenait soin de mon linge. S'éloignant alors de l'armoire et m'indiquant du doigt le tiroir ouvert, elle dit en me regardant : « Cinq chemises et trois mouchoirs : je vous rapporte ce que vous m'avez donné. » Alors elle ferma doucement l'armoire, et, s'y appuyant, elle se mit à pleurer. Un moment il me sembla qu'elle se trouvait mal ; car elle s'assit sur une chaise et cacha sa figure dans son mouchoir ; sa respiration entrecoupée me faisait voir qu'elle continuait de pleurer. Je m'étais approché d'elle ; je saisis sa main ; mais elle se dégagea aussitôt et me dit d'un ton résigné :

« A quoi bon tout cela ? Le mal est fait. Vous l'avez voulu. Vous vous êtes rendu malheureux vous-même et nous aussi ; mais vous surtout. A vrai dire, vous ne méritez pas qu'on vous plaigne. (Et en me parlant elle s'animait peu à peu.) Vous avez été assez faible pour ne pas veiller à vos affaires, pour croire à la première personne venue, sans examiner si c'était un fripon ou un honnête homme. Et cependant je ne saurais m'empêcher de vous plaindre. Je suis venue pour prendre congé de vous. Cela vous effraie, n'est-ce pas ? C'est bien votre faute. Je suis à présent forcée de manger le pain d'autrui, le pain de gens grossiers et durs, bien que je me sois débattue longtemps contre la servitude. Mais il n'y a pas d'autre moyen. Adieu donc pour toujours. »

« Et, les yeux remplis de larmes quoique fâchée, elle se leva pour partir. Je me sentais comme du plomb dans les veines. Arrivée près de la porte elle se retourna encore une fois et me dit :

« Le linge est maintenant en ordre ; prenez soin de n'en rien perdre. Il y aura pour vous des temps bien durs. »

« Puis, levant la main, elle fit dans l'air le signe de la croix et s'écria :

« Que Dieu soit avec toi, Jacques ! dans toute l'éternité. Ainsi soit-il ! » ajouta-t-elle en baissant la voix ; et elle sortit.

« Alors seulement je repris l'usage de mes sens. Je cours après elle, et du hant du palier je m'écriai :

« Barbe ! »

« Elle s'arrêta sur l'escalier. Mais lorsqu'elle m'entendit descendre, elle me dit :

« Restez ! »

« Elle descendit l'escalier et partit.

« J'ai depuis passé des jours bien pénibles, mais aucun ne m'a été aussi dur que celui-là. Cependant le lendemain je commençai à me remettre ; je voulais voir Barbe et avoir quelque explication avec elle. J'allai donc à la maison de l'épicier, espérant y obtenir quelques éclaircissements. N'apercevant ni le père ni la fille, je regardai à travers les vitres, et je vis, dans l'intérieur de la boutique, une femme, qui m'était entièrement inconnue, peser de la marchandise et changer de l'argent. Je pris courage et je lui demandai si elle avait acheté la boutique ?

« Pas encore, me dit-elle.

« — Et où est le propriétaire ?

« — Il est parti ce matin pour Langenlebarne.

« — Sa fille aussi ? dis-je en balbutiant.

« — Certainement, répondit-elle, la fille aussi, puisqu'elle s'y marie. »

« Probablement cette femme, qui continua de parler sans que je l'entendisse, me raconta alors ce que j'ai appris plus tard. Le boucher de ce bourg, le même que j'avais rencontré dans la boutique lors de ma première visite, avait depuis longtemps fait à Barbe des propositions de mariage. Elle les avait toujours éludées, mais dans les derniers temps, poussée par son père et désespérant de tout, elle les avait acceptées. Le père et la fille étaient partis dans la matinée, et, au moment où la femme me parlait, Barbe était déjà la femme du boucher.

« Je vous ai dit que probablement cette femme me raconta tout cela, car je ne compris pas ses paroles. Elles arrivèrent à mes oreilles

comme des sons confus qui ne pénétrèrent pas jusqu'à mon esprit ; j'étais devant elle sans mouvement. Bientôt des pratiques arrivèrent qui me poussèrent de côté. La femme me demandant avec humeur si je voulais autre chose, je m'éloignai.

« Vous comprendrez facilement, très-honoré Monsieur, que je me trouvai le plus malheureux des hommes. Il en fut ainsi du moins dans les premiers moments. Mais lorsque, sorti de la boutique, je me retournai et vis la petite croisée où Barbe s'était tenue si souvent, regardant tristement devant elle, je fus pris d'une sensation profonde de bonheur. L'idée de la savoir exempte de tout chagrin, de la voir préservée des soucis et de la misère qui eût été son sort inévitable si elle avait attaché sa vie à un homme sans feu ni lieu tel que moi, cette idée, Monsieur, fut un baume calmant pour mon cœur, et je bénis Barbe en suppliant Dieu de la rendre heureuse.

« Comme mes embarras ne faisaient que s'accroître, je résolus de faire de la musique mon gagne-pain. Tant qu'il me resta quelque argent, j'étudiai les œuvres des grands maîtres, surtout celles des maîtres anciens ; je me reposais du travail en les copiant. Lorsque mon dernier groschen fut dépensé, je tâchai de mettre à profit les connaissances que j'avais acquises, d'abord dans des sociétés particulières. Ce fut dans la maison même que j'habitais que j'eus pour la première fois l'occasion d'exercer mon talent. Mon propriétaire donna un grand repas, où je jouai du violon. Mais je m'étais aperçu que les compositions que j'y avais exécutées n'avaient pas été goûtées. J'allai alors les répéter dans les cours des grandes maisons, supposant que parmi les nombreux locataires il s'en trouverait quelques-uns qui sauraient apprécier la musique sérieuse ; enfin j'allai jouer dans les promenades publiques. Là j'eus la satisfaction de voir quelquefois des personnes s'arrêter devant moi, m'adresser des questions, et s'en aller, non sans m'avoir témoigné de l'intérêt. Je ne rougissais nullement de ce qu'elles mettaient de l'argent dans mon chapeau. D'abord c'était dans ce but que je jouais ; puis j'avais vu des virtuoses célèbres, à l'habileté desquels je ne me flatte nullement d'avoir atteint, se faire payer très-largement. C'est ainsi que j'ai gagné mon pain jusqu'à ce jour, pauvrement, mais honnêtement.

« Après de longues années, un bonheur m'était enfin réservé. Barbe revint à Vienne ; son mari, ayant réussi dans son commerce, avait acheté un étal dans un des faubourgs. Elle était devenue mère

de deux enfants, dont l'aîné s'appelle Jacques comme moi. Mes occupations, et plus encore les souvenirs du passé, ne me permettaient pas de l'importuner de ma visite ; mais enfin on me fit venir à la maison pour donner à l'aîné des enfants des leçons de violon. Il n'a que peu de talent, il est vrai, et il ne peut jouer que le dimanche, le père l'employant à son commerce toute la semaine ; mais j'ai fait tous mes efforts pour lui apprendre la chanson de Barbe, et il ne la rend pas mal. Souvent, quand nous la jouons ensemble, la mère nous accompagne en chantant. Barbe a bien changé avec le temps ; elle est devenue très-forte, et ne pense plus guère à la musique ; cependant sa jolie chanson, elle la chante toujours aussi bien. »

Et, cessant son récit, le vieillard prit son violon et se mit à jouer la chanson. Quand il l'avait finie, il la recommençait. Il joua ainsi longtemps sans me parler. Je plaçai quelques pièces d'argent sur la table et m'en allai, l'archet du vieux musicien continuant toujours de s'agiter.

Peu de temps après, j'entrepris un voyage ; je ne revins à Vienne qu'à l'approche de l'hiver. Les pensées et les impressions s'étaient succédées dans mon âme, et j'avais à peu près oublié le pauvre musicien. Je me le rappelai le printemps d'après, à l'occasion du débordement du Danube, qui fit de si grands ravages dans tout le pays, et particulièrement dans plusieurs faubourgs de Vienne. Les alentours de la rue des Jardiniers avaient été changés en lac. Sans doute la vie du vieillard n'était pas en danger, puisqu'il demeurait sous le toit, et que, si bien des morts étaient à déplorer, elles avaient eu pour théâtre le rez-de-chaussée des maisons. Mais, privé de tout secours, combien sa détresse devait être grande ! Tant que dura l'inondation, il n'y avait rien à faire ; les autorités avaient envoyé dans des barques des secours et des vivres aux malheureux qui se trouvaient enfermés dans leurs habitations. Mais quand les eaux se furent écoulées et que les rues devinrent praticables, je résolus de remettre à ce pauvre homme ma part de la souscription qui avait été ouverte en faveur des malheureux inondés.

L'aspect du faubourg de Léopold était terrible. Les rues étaient couvertes de débris de barques et d'outils de jardinage ; dans les rez-de-chaussée on voyait des mares d'eau et des meubles flottant à la surface. M'étant approché, à travers la foule, d'une porte cochère

entr'ouverte, je vis dans la cour deux files de cadavres qui y avaient été rangés les uns près des autres, pour que l'autorité constatât leur identité. Ailleurs, j'aperçus dans l'intérieur de plusieurs maisons des morts debout et cramponnés aux grilles des fenêtres.

Je continuai mon chemin. De tous côtés des pleurs, un glas funèbre, des mères cherchant leurs enfants et des enfants égarés. J'arrivai enfin à la rue des Jardiniers. J'y vis des employés des pompes funèbres paraissant attendre des ordres. Ils étaient à quelque distance de la maison que je cherchais, mais je m'aperçus qu'il y avait un va-et-vient continu de ces hommes à cette maison. Près de celle-ci se tenait un homme d'un certain âge, de haute taille, à la figure franche et ouverte. Des bottes montant jusqu'au genou, des culottes de cuir jaune, un habit à longues basques, toute sa mise indiquait un boucher de campagne. Il donnait des ordres, tout en parlant avec indifférence aux personnes qui l'entouraient. Je passai auprès de lui et j'entrai dans la cour. La vieille jardinière vint à ma rencontre ; elle me reconnut et me salua les larmes aux yeux.

« Vous nous faites un grand honneur, Monsieur, me dit-elle. Oui, notre pauvre vieux fait maintenant de la musique avec les anges, qui ne sauraient être beaucoup meilleurs que lui. Le brave homme était en haut dans sa chambre en toute sûreté. Mais lorsque l'eau arriva et qu'il entendit crier les enfants, il s'élança en bas de l'escalier et transporta en haut tout ce qui lui tombait sous la main. Il continua ainsi, Monsieur, jusqu'à ce qu'il eût tout sauvé, de façon que sa poitrine allait comme un soufflet de forge. La frayeur nous avait fait oublier que nous avions laissé dans notre armoire quelques papiers de valeur et un peu d'argent ; aussitôt, et sans que nous ayons pu l'en empêcher, le vieux musicien prit une hache, se jeta dans l'eau, qui lui allait jusqu'à la hauteur de la poitrine, enfonça l'armoire et rapporta ce qu'il en avait sauvé. Probablement il avait été saisi du froid. Nous ne pouvions aller chercher alors un médecin ; il fut pris du délire, et son état empira de plus en plus. Nous l'avons pourtant soigné de notre mieux. Nous souffrions plus que lui-même de le voir dans un tel état. Dans son délire il faisait continuellement de la musique, c'est-à-dire qu'il chantait en battant la mesure. Lorsque l'eau se fut un peu écoulée et que nous pûmes faire venir le médecin et le prêtre, il se souleva tout d'un coup sur son lit, et, après avoir tourné la tête et l'oreille vers la fenêtre, comme s'il entendait dans le loin-

tain quelque chose de bien beau, il sourit et retomba : il était mort. Montez toujours. Il a souvent parlé de vous. Madame est aussi en haut. Nous avons l'intention de le faire enterrer à nos frais, mais la bouchère ne l'a pas permis. »

Et elle me poussa doucement vers l'escalier tortueux qui conduisait à la mansarde. La porte en était ouverte, tous les meubles avaient été enlevés ; il n'y avait là que le cercueil déjà fermé et qui attendait les porteurs. Je vis, tout auprès, une femme qui pouvait bien avoir dépassé la première moitié de la vie ; elle portait une robe de toile peinte, recouverte d'un grand mouchoir noir ; les rubans de son bonnet étaient noirs aussi. Une grande douleur était empreinte sur son visage. Devant elle se trouvaient deux enfants déjà assez grands : un garçon et une fille ; elle leur parlait et leur disait sans doute comment ils devaient se conduire pendant la cérémonie. Au moment où j'entrai, elle poussa assez brusquement le bras de son fils, qui s'était appuyé maladroitement sur le cercueil, et remit soigneusement en ordre la frange du linceul qui sortait par l'ouverture des planches. La jardinière allait me nommer à elle quand les chants du cortège se firent entendre dans la rue ; en même temps le boucher cria du bas de l'escalier : « Barbe, il est temps ! »

Les porteurs arrivèrent ; je me retirai pour leur faire place. Le cercueil descendu, on se mit en marche. Les enfants de l'école du faubourg ouvraient le cortège, portant la croix et la bannière ; puis venaient le prêtre et le sacristain. Les deux enfants du boucher se placèrent immédiatement après le cercueil, et après eux le boucher et sa femme. Le mari remuait continuellement les lèvres, comme un homme qui prie, mais en même temps il jetait des regards distraits à droite et à gauche. La femme lisait avec attention dans son livre de prières ; elle s'interrompait seulement de temps en temps pour s'occuper de ses enfants, qui lui causaient quelque embarras ; tantôt elle les poussait doucement pour leur faire presser le pas, tantôt elle les retenait pour ralentir leur marche. Le bon ordre du cortège paraissait lui tenir beaucoup au cœur ; mais elle revenait toujours à son livre de prières. Le cortège arriva enfin au cimetière. La tombe était ouverte ; les enfants y jetèrent la première poignée de terre, le boucher la seconde. La femme pria à genoux, tenant toujours son livre ouvert devant ses yeux. Les fossoyeurs se mirent à l'œuvre, et le cortège s'en retourna. A la porte du cimetière il y eut une légère discussion



entre l'entrepreneur et la bouchère, qui trouvait ses prétentions exagérées. Enfin tous se dispersèrent; mon vieux musicien était enterré.

Quelques jours plus tard, un dimanche, j'allai, poussé par ma curiosité psychologique, dans la maison du boucher, sous le prétexte de demander comme un souvenir le violon du musicien. Je trouvai toute la famille réunie et ne paraissant avoir gardé aucune impression de tristesse. Cependant le violon était suspendu avec une certaine symétrie à côté de la glace, en face du Crucifix. Quand j'eus expliqué le but de ma visite et offert pour l'instrument un prix relativement assez élevé, le mari se montra fort disposé à conclure le marché; mais la femme se leva brusquement de sa chaise.

« Est-ce que tu plaisantes? dit-elle. Ce violon n'était-il pas à notre Jacques? Quelques florins de plus ou de moins, qu'est-ce que cela peut nous faire? »

Puis elle décrocha le violon, le considéra attentivement, souffla dessus comme pour en ôter la poussière, et le plaça dans le tiroir qu'elle ferma à clef. Pendant tout ce temps je n'avais pu voir son visage. Mais quand la servante, qui venait d'entrer, eut mis la soupière sur la table, et que le boucher eut prononcé à haute voix le *Benedicite*, je saluai et partis, en jetant un regard sur Barbe qui en ce moment se retournait pour s'asseoir. Son visage était inondé de larmes.

Traduit de l'allemand de F. GRILLPARZER.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 novembre 1847.

INTÉRIEUR. — OPINION DES JOURNAUX SUR LA SUISSE. — Nous n'avons rien dit il y a quinze jours de la situation intérieure, et nous ne serons pas aujourd'hui très-longs sur ce sujet. Tout est, pour ainsi dire, suspendu, et l'attention se porte avec vivacité sur les affaires de l'Italie, et surtout sur celles de la Suisse. La France a raison ; car c'est notre destinée qui se joue en deçà et au delà des Alpes. Ce n'est pas, il est vrai, comme beaucoup voudraient le faire croire, entre l'ancienne et la nouvelle société que le sort est jeté : l'ancienne société est déjà morte dans ce qu'elle avait de suranné, de vicieux et d'impossible ; mais la nouvelle a prétendu s'affranchir de ce qui n'est ni vieux ni jeune dans les affaires humaines, c'est-à-dire les rapports de l'homme avec Dieu. De là le spectacle contraire qu'offrent en ce moment l'Italie et la Suisse : d'un côté la religion se révélant encore une fois dans son éternelle majesté, et prouvant que sans elle les espérances du siècle sont dangereuses et stériles ; de l'autre, l'excès de la confiance de l'homme en lui-même se transformant en blasphème, et la guerre, que déjà les utopistes déclaraient impossible, se déchaînant sous la forme la plus hideuse, celle des discordes civiles, pour entreprendre une nouvelle lutte de la fange contre l'esprit.

Et cependant cette société de railways et de vapeur, qui voudrait effacer tout le reste de la surface du globe, commence à laisser voir de toutes parts sur quelles illusions elle s'est fondée : les problèmes du paupérisme prennent des proportions effrayantes, l'excès de la production industrielle apparaît comme le fléau des nations qui la poussent le plus loin, et l'élasticité indéfinie du crédit public passera bientôt à juste titre pour la plus dangereuse des chimères. Les jouissances étaient présentées comme un progrès, et le luxe comme un bienfait public ; encore quelques années comme celle que nous traversons, et l'on en reviendra peut-être, pour échapper à l'abîme, à la discipline morale et aux lois somptuaires de l'antiquité. Dans un des cantons de cette vieille Suisse qui commence, pour la cause de Dieu et de la Justice, une lutte

héroïque, Uri ou Schwytz, je ne sais plus lequel, un quêteur se promène de rang en rang lors de l'assemblée annuelle, une bourse à la main, véritable *budget* ou *bougette*, comme disaient nos pères, et recueille ainsi en une fois tout l'argent nécessaire à la chose publique. Là, point de journaux, ni de banque, ni d'agiotage, et fort peu de discours; mais en revanche, point de déficit ni d'émeutes, des mœurs fortes, des tempéraments robustes, une religion qui remplit le cœur, et la jouissance non interrompue du suffrage universel depuis cinq cent quarante ans... Mais, dit-on, tout cela ne convient qu'à des montagnards. En plaine, les hommes ne sont pas si heureux, mais ils ont besoin d'être bien plus habiles.

La manière dont les organes des diverses opinions apprécient les événements de la Suisse est importante à étudier. Je ne parle pas des journaux conservateurs; ceux-ci, à peu de chose près, ressemblent à ce député qui, l'année dernière, au milieu des troubles occasionnés par la cherté des grains, appréciant d'une manière fort clairvoyante l'heureuse influence du clergé sur l'esprit des populations, s'écriait: *Du moment qu'on nous pille, je suis pour les prêtres, moi!* Du moment qu'un triomphe des radicaux de la Suisse peut exciter ici le parti républicain et ramener des scènes de désordre, nos conservateurs font des vœux pour la cause des Jésuites, et attendent les nouvelles de Lucerne ou de Fribourg avec les mêmes angoisses que nous.

C'est en lisant les journaux de la gauche qu'on peut apprécier ce que nos libéraux ont dans l'âme de respect et d'attachement pour la liberté. Ainsi, là où règne l'influence de M. Thiers, on rivalise de violence avec les hommes du *National*; le *Constitutionnel* donne la main à la *Réforme*. On supprime les pièces officielles qui pourraient éclairer les esprits; on montre une impatience féroce de la destruction et du sang. Les choses ne vont pas heureusement si vite du côté de M. Odilon Barrot. Ce n'est pas tout à fait la faute de cet homme d'Etat s'il ne comprend pas du premier coup les questions si nouvelles qui ont surgi depuis quelque temps. Son pli est pris: on ne se refait pas à son âge. Mais M. Barrot a du moins le sentiment intime de la liberté; il a pu dernièrement comparer l'œuvre glorieuse de Pie IX aux saintes entreprises des *grands Papes du moyen âge*. Se fait-il une idée lui-même de la tempête d'étonnement qui se serait élevée à de telles paroles, je ne dis pas à l'Assemblée constituante, mais dans une des Chambres de la Restauration? Le *Siècle*, qui obéit à l'influence de M. Barrot comme le *Constitutionnel* subit celle de M. Thiers, s'arrête, en présence des généreuses résolutions du Sonderbund, sur la pente de l'aveuglement et de l'injustice.

« Voilà cinq siècles que la Suisse est indépendante, libre et heureuse;

« voilà cinq siècles qu'elle est donnée en spectacle au monde, auquel
 « elle enseigne ce dont est capable la plus faible population quand elle
 « est unie. Une gloire et un bonheur pareils ne doivent pas être aban-
 « donnés légèrement; et pourtant, qui peut répondre que le sort de la
 « Suisse ne soit pas attaché à la guerre qui se prépare?

« N'est-il pas évident, en premier lieu, que, les hostilités une fois com-
 « mencées, la Suisse se trouvera partagée en deux nations qu'il sera
 « presque impossible ensuite de rapprocher? Le malheur irritera, jus-
 « qu'à un incurable ressentiment, des colères trop vives aujourd'hui. Ici
 « la victoire amènera des excès et des vengeances; là on se sentira plus
 « indigné par l'humiliation de la défaite.

« Que la Diète en soit convaincue, si le Sonderbund se bat pour les
 « Jésuites, il les en aimera davantage. Chose étrange, mais profondé-
 « ment vraie, on s'attache par la souffrance: il y a donc sagesse à ôter
 « aux disciples de Loyola les bénéfices de ce qu'ils ne manqueraient pas
 « d'appeler une persécution.

« Que la Diète devance les événements, qu'elle se place en idée au
 « lendemain de son triomphe, et qu'elle se demande si alors elle ne se
 « trouvera pas en face de difficultés plus grandes que celles dont elle
 « attend la solution de ses victoires.

« Après le succès de la sainte conjuration de Rutil, après les belles
 « journées de Morat et de Granson, la république de l'Helvétie ne fut
 « point embarrassée de savoir ce qu'elle ferait des Autrichiens et des
 « Bourguignons: elle les chassa de ses montagnes. Voudrait-elle aujour-
 « d'hui repousser de son sein la ligue du Sonderbund? Les Suisses vic-
 « torieux voudraient-ils traiter leurs concitoyens, leurs alliés, leurs
 « frères, comme ils ont traité des étrangers? Tous les nobles cœurs
 « qu'il y a parmi eux se soulèvent à cette pensée. Ce que la générosité,
 « disons mieux, ce que la justice leur défend, la politique le leur
 « interdit....

« La Diète n'aura point cédé à la crainte, à l'intérêt, aux suggestions
 « de l'étranger; elle aura cédé au meilleur des sentiments, à l'amour
 « de la patrie, à laquelle elle aura conservé ses enfants, ses ressources,
 « sa puissance, et, ce qui vaut mieux encore, sa réputation de nation
 « modérée et honnête; elle aura empêché de grandes calamités, d'ef-
 « froyables vengeances, peut-être des crimes. Il pourra, nous ne l'i-
 « gnorons pas, en coûter quelque chose à son orgueil; mais où serait la
 « gloire des sacrifices s'ils n'avaient rien de pénible? Enfin est-ce que le
 « sacrifice que nous demandons à la Diète, qui, dans l'heureuse position
 « où elle se trouve, peut le faire avec dignité, ne lui sera pas payé par
 « l'approbation de l'Europe libérale? »

Voilà de nobles paroles : nous l'avouons, elles nous touchent profondément. Ce serait trop exiger du *Siècle* que de lui demander en ce moment une appréciation parfaitement éclairée de la situation réciproque de la Diète et du Sonderbund. Mais Dieu l'a dit par la bouche des anges : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!* Et ce n'est jamais en vain, surtout pour eux-mêmes, que des hommes de ce temps auront consenti à sacrifier à l'humanité ce qu'ils ont ordinairement de plus cher au monde, je veux dire l'amour-propre de leur opinion.

LES BANQUETS RÉFORMISTES. — La gauche, qui n'est jamais en reste de fautes politiques, a relevé depuis quelque temps les affaires du parti conservateur par le bruit mal calculé des banquets réformistes; elle a mis en saillie l'abstention calculée de M. Thiers, le mécontentement ouvert de M. Dufaure et les indispositions opportunes d'un grand nombre de députés dynastiques. La corruption était devenue le plus sérieux de tous les griefs : les banquets réformistes, à force de la ressasser à grand renfort de poumons et d'hyperboles, en ont fait presque un lieu commun. Nous devrions en vouloir beaucoup à la gauche pour nous avoir gâté un thème d'opposition si essentiel à l'avenir de notre pays; mais nous devons convenir que les *propos de table* (*Tischreden*) de ces messieurs n'ont pas été sans quelque utilité pour les progrès des saines idées politiques en France. Je n'en veux pour preuve que le discours prononcé à Chartres par un homme de l'opinion la plus avancée, M. Pagnerre.

« Qu'il nous soit permis de le dire, en prenant l'initiative du mouvement, le comité central des électeurs de la Seine ne s'est pas dissimulé les hasards d'une telle entreprise. Comment donner de l'unité aux plaintes de diverses natures? Comment discipliner le mécontentement, et à la fois réchauffer les cœurs tièdes et retenir les impatients? L'indignation est souvent trop rapprochée de la violence, et on a dit, vous le savez, qu'en France il était plus facile de faire une révolution que d'obtenir une réforme. Le comité n'en a pas ainsi jugé; il a pensé que l'on pouvait espérer encore dans les moyens que nous laisse une étroite légalité. (Voix nombreuses : Nous pensons comme lui.)

« *L'agitation légale* est sans doute un fait nouveau dans la vie politique de notre pays; c'est une arme inaccoutumée, mais dont les coups sans cesse répétés doivent assurer la victoire. Elle n'exclut d'ailleurs ni l'étendue des espérances, ni la vigueur des résolutions, et si l'indignation publique consent à régulariser son action, il n'y a rien là qui puisse affaiblir son essor. (Bravo! bravo!)

« Croit-on que les manifestations multipliées de l'opinion, que les accents répétés de la volonté nationale restent toujours impuissants?

« (Non ! non !) Croit-on que la voix du peuple soit un cri dans le désert ?
 « (Bravos prolongés.) Ah ! s'il en était ainsi, si tant de protestations de-
 « meuraient superflues, ce n'est pas nous du moins qui serions respon-
 « sables des périls de l'avenir, car les avertissements n'auraient pas
 « manqué avant que la nation fît usage de sa force et de sa justice !
 « (Sensation profonde, applaudissements universels.)

« Mais déjà la tâche la plus difficile est accomplie ; une même pensée,
 « un même vœu, une même action réunit tous les hommes de l'opposi-
 « tion. S'il y a chez des ministres pervers accord pour faire le mal, il y
 « a, Dieu merci ! chez les citoyens honnêtes, accord pour l'empêcher.
 « (Très-bien ! c'est vrai !) La réforme électorale et parlementaire est de-
 « venue le mot de ralliement de toutes les voix opposantes. C'est par ce
 « signe que nous vaincrons. (Longs applaudissements.)

« Les opinions radicales elles-mêmes voient dans la réforme, sinon la
 « réalisation complète de leurs espérances, du moins la fin d'une injus-
 « tice et le commencement du progrès. *La politique, en effet, n'est-elle*
 « *pas un perpétuel compromis entre des principes absolus et des faits transi-*
 « *toires ?* Les principes sont la boussole qui montre toujours le but ; les
 « faits sont les points de relâche, et quelquefois les écueils qu'il faut sa-
 « voir éviter, même en retardant l'arrivée. (Très-bien ! très-bien !) On
 « ne règle les mouvements d'une armée ni sur la marche des soldats les
 « plus agiles et les plus robustes, ni sur celle des plus lents et des plus
 « faibles. (Marques réitérées d'une vive approbation.)

« *La mesure, toutefois, et la prudence s'allient volontiers à la persévé-*
 « *rance et à l'énergie.* Et même les plus patients comprennent aujourd'hui
 « qu'ils ont trop laissé se dérouler le long cercle d'inégalités, de dé-
 « ceptions, de corruption qui nous enveloppe. Ils viennent, renonçant à
 « leurs illusions, s'associer sincèrement à *une agitation salutaire*, et nous,
 « ouvriers de la première heure, nous nous empressons de leur ouvrir
 « nos rangs (très-bien ! très-bien !) ; poursuivant avec eux le travail,
 « avec eux aussi nous répétons ces mots du *grand tribun de l'Irlande* :
 « Agitons ! agitons encore ! agitons toujours !..... »

On a remarqué que l'ancien (pour ne pas dire le vrai) Garnier-Pagès profitait souvent de sa position avancée et de la confiance qu'il inspirait à son parti pour faire entendre des paroles de sagesse et de mesure aux plus indisciplinés de tous les hommes. M. Pagnerre suit ce bon exemple, et nous l'en félicitons. Dieu seul, au fond, sait ce qu'il en est de notre opinion politique et de celle de M. Pagnerre : il est possible que la monarchie ait encore de longs siècles à dominer les hommes ; il n'est pas impossible aussi que ce qui passe aujourd'hui pour une utopie irréalisable dans notre pays soit appelé avant peu de temps à devenir la loi

générale de l'Europe. Mais, quoique la Providence décide dans ses conseils, il n'en est pas moins vrai que le premier devoir des hommes qui jouissent des formes de la liberté est d'en faire un usage modéré et légal, et que ceux-là seuls sont dignes de réussir qui comptent non sur la force de leurs bras, mais sur la justice de leur cause.

RENTÉE DE L'ÉCOLE NORMALE. — Cependant, tout n'est pas si éteint autour de nous qu'on ne trouve à recueillir çà et là des symptômes instructifs. Il n'a pas tenu à l'Université, par exemple, qu'une imposante manifestation n'eût lieu en faveur de sa cause. Le ban et l'arrière-ban des auxiliaires du dehors avaient été convoqués à la séance de rentrée de l'École Normale. On y voyait M. Thiers, M. Victor Hugo, M. de Rémusat, et, pour nous servir du protocole usité en pareil cas, « l'élite du monde savant et du monde littéraire. » M. le ministre de l'instruction publique était flanqué de M. Dupin, tout prêt à requérir, ce semble. M. Dubois a prononcé un discours « aussi brillant de style que ferme et sage de pensée. » Si M. Dubois passait pour improvisateur, on aurait dit d'un manifeste opposé au rescrit pontifical qui condamne les collèges mixtes de l'Irlande. M. Dubois n'a rien trouvé de mieux, pour magnifier l'École Normale et l'Université actuelle, que de lui donner une origine parlementaire. C'était l'idée du Parlement de Paris de fonder quelque chose de pareil à l'École Normale, cette pépinière de « l'éducation nationale et laïque, » lorsque Louis XV et Maupeou le frappèrent. Une telle institution était la conséquence de la suppression des Jésuites.

Nous serons charmé, pour notre compte, de lire le discours de M. Dubois, lorsqu'il sera imprimé. Ces exhumations parlementaires ne peuvent faire que du bien à notre cause. Un jeune étranger qui était venu visiter la France avec toutes les préventions du *misogallisme*, et qui s'en retournait le cœur gros de quitter notre Babylone, nous disait les larmes aux yeux : « Il vous arrive, à vous autres Français, tout le contraire de nous : c'est de loin seulement qu'on nous admire ; mais il faut vous voir de près pour apprécier ce que vous valez. » L'histoire des Parlements est comme le pays de ce brave jeune homme. Nous ne connaissons pas un homme qui ait étudié l'histoire de bonne foi, et à qui il soit resté une illusion sur les anciens Parlements, ces institutions violentes et tracassières, dont les prétentions politiques n'ont été qu'une source d'agitations stériles et un obstacle perpétuel à l'établissement des vraies garanties politiques.

Vous dites que l'Université actuelle est un legs de la haine des Parlements contre l'Église ; nous aurions dû nous en douter.

SOUSCRIPTION POUR LE PAPE. — Dans la société, telle que les révolutions l'ont transformée, il y a matière, tous les matins, à trente arrêts comme ceux que fulminait le Parlement à l'époque où il avortait de l'É-

cole Normale, ainsi que M. Dubois l'a, dit-on, si doctement prouvé. Qu'aurait dit le Parlement, par exemple, en voyant les listes de souscription pour le Pape ? M. de Montalembert n'aurait-il pas été déjà, cent fois pour une, appréhendé au corps pour la lettre qu'il écrivait ces jours-ci à Mgr le cardinal de Bonald ?

« La Roche-en-Breny (Côte-d'Or), le 21 octobre 1847.

« Monseigneur,

« Vous êtes accoutumé à mes hommages, et vous devez en être fatigué ;
« mais je ne saurais me lasser de les offrir de nouveau à Votre Eminence,
« après avoir lu l'admirable mandement où vous exprimez si noblement
« l'amour, la confiance et la sympathie que le grand Pape Pie IX inspire
« à tous les catholiques français.

« Comme habitant d'une province dont vous êtes le métropolitain,
« permettez-moi de répondre l'un des premiers à l'appel que Votre Eminence adresse à tous les fidèles, et de m'associer à la croisade pacifique
« que vous prêchez, en vous priant de transmettre ma modeste offrande
« au trésor pontifical.

« Daignez agréer la nouvelle expression des sentiments d'affectueuse
« vénération avec lesquels je suis depuis si longtemps,

« De Votre Eminence,

« Le très-humble, très-obéissant et très-dévoûé serviteur.

« Le comte DE MONTALEMBERT. »

Dans cette circonstance, comme toujours, M. de Montalembert s'est montré l'interprète du véritable sentiment des catholiques ; la souscription en faveur de Pie IX, la *liste civile* de Pie IX, comme l'a appelée *l'Ami de la Religion* dans un appel éloquent au zèle des dames françaises, le *denier de saint Pierre*, comme nous l'avons dit nous-même en citant un discours prononcé en Angleterre par M. Lucas, cette souscription, sous quelque dénomination qu'elle se présente et quelque forme qu'on veuille adopter, est à la fois un besoin pour toutes les consciences chrétiennes, et un moyen de ramener à l'Eglise ceux qu'a subjugués une admiration irrésistible pour les grandes actions de Pie IX. Toutefois, comme il n'y a encore rien d'arrêté sur la marche à suivre, beaucoup de personnes hésitent, et l'apparence ne répond pas encore à la réalité des dispositions. Cette incertitude ne durera pas longtemps, nous l'espérons fermement. Avant peu de jours, la souscription pourra prendre une forme régulière et permanente, et l'impulsion, une fois donnée, ne s'arrêtera plus. Elle s'étendra à l'Angleterre, aux États-Unis, à la Belgique, à l'Espagne, à tous les pays enfin où l'attachement pour le Saint-Siège a jeté de profondes racines.

On comprendra partout qu'il serait absurde d'exiger de la papauté la continuation de son grand rôle en ce monde, de lui demander de revenir à ses plus vénérables traditions, sans lui procurer d'autres moyens que ceux qui lui sont fournis par un pays très-limité, avide d'ailleurs d'améliorations coûteuses et devenues nécessaires. Rome ne peut créer des chemins de fer, fonder des manufactures, révolutionner l'agriculture, creuser des ports et se donner enfin tout le luxe d'une administration perfectionnée, et en même temps enrichir ses musées, décorer ses églises et faire rayonner les secours de sa charité sur tout le monde habitable. Ce que le Saint-Siège fait ou fera pour le monde doit être payé par le monde, et c'est le cas d'appliquer avec justesse le mot qu'on a tant reproché à M. de Rémusat à l'époque de son enthousiasme budgétaire : *L'impôt est le meilleur des placements.*

ROME. — CRÉATION DU PATRIARCHE DE JÉRUSALEM. — Un des services les plus urgents que la papauté soit appelée à rendre au monde entier exige impérieusement la création et l'armement d'une marine pontificale. Il ne s'agit pas de donner des escadres au Pape : cette ruineuse obligation n'incombe qu'aux grandes monarchies ; mais le Saint-Siège a besoin d'un certain nombre de bâtiments légers qui transportent ses envoyés de paix, et fassent connaître aux chrétiens comme à leurs adversaires l'étendard de la religion. Pie IX l'a bien compris lorsqu'il a inscrit son nom en tête des actionnaires de la Société de l'Océanie, dont la marine, d'abord exclusivement française, s'est ensuite enrichie du *Stella-Maris*, bâtiment sarde, qui transporte, à l'heure qu'il est, des évêques, des missionnaires et des sœurs de charité dans les mers de la Chine. Mais l'*Océanie*, association essentiellement neutre et pacifique, n'a que des navires de commerce, et ce sont des bâtiments armés en guerre dont Pie IX a besoin pour réussir dans son glorieux projet de protéger lui-même, pour commencer, les malheureux catholiques de l'empire ottoman.

Ce projet, qui, dit-on, inquiète vivement le gouvernement français, est la conséquence depuis longtemps prévue de l'ambassade de Chékib-Effendi. Pie IX veut rendre au Sultan la marque de courtoisie dont il a été l'objet : il vient d'instituer un *patriarche effectif de Jérusalem*, dont la mission sera d'abord de se rendre à Constantinople pour y régler définitivement les rapports diplomatiques du gouvernement pontifical avec la Porte ottomane, et qui ensuite devra fixer sa résidence aux pieds du Saint-Sépulcre, à portée des chrétiens du Liban, dont les souffrances ont été jusqu'à présent si cruellement dédaignées par la France.

Il y a, pour justifier la résolution du Saint-Siège, des motifs permanents et des raisons accidentelles. Les premiers sont fondés sur l'incu-

nable division des grandes puissances. La Russie protège les Grecs, l'Angleterre appuie les Druses, l'Autriche voudrait soustraire à la France la protection des catholiques. En attendant, la population maronite se décime, s'appauvrit et menace de disparaître. Les choses sans doute n'en seraient pas venues à ce point d'évidence si le cabinet du 29 octobre n'avait eu l'idée funeste de confier à un politique des *Débats* une légation où un *Capucin* l'attendait à son arrivée pour lui dire la messe *tous les jours*, comme au dépositaire des traditions diplomatiques de saint Louis et de Louis XIV¹. C'était mettre la philosophie à une trop rude épreuve.

Aujourd'hui, on voudrait regagner à la hâte tout le temps qu'on a perdu, et réparer le mal autant que possible. La susceptibilité de l'ambassadeur de France ne retient plus à Constantinople les commissaires qui, suivant les promesses de M. Guizot, devraient être depuis cinq mois dans le Liban. En même temps, *la Presse* prétend qu'on a écrit à Rome les choses les plus tendres pour détourner Pie IX de son dessein. Qu'on se rassure pourtant : Pie IX est bon prince. On ne l'empêchera pas d'établir son protectorat, cela est vrai ; mais il ne s'opposera pas à celui de la France. Que peut-on lui demander de plus ?

LE CONTEMPORANEO ET LA CENSURE. — La vigilance de Pie IX est à la hauteur de sa modération et de sa mansuétude ; c'est tout dire. Autant nous nous associons aux triomphes populaires que lui décerne l'enthousiasme des Romains, autant nous le voyons avec joie lutter contre ceux même qui l'exaltent, lorsque la supériorité de son jugement lui fait apercevoir à ses côtés une erreur considérable. Nous avons lu dans *le Contemporaneo*, du 25 septembre, un article dirigé contre le *partito cattolico* en France, en Belgique et en Suisse, et, quelque peine que nous fit éprouver cette injuste déclamation, elle ne nous avait causé aucun étonnement. Les patriotes de Rome, même les plus dévoués à Pie IX, ne sont pas en position, je ne dis pas de juger équitablement, mais même de connaître les hommes qui, hors de l'Italie, n'ont pas attendu les derniers événements pour proclamer leur attachement envers le Saint-Siège. D'ailleurs, le jugement de la presse romaine sur ce qui se passe à l'étranger est soumis, nous nous en apercevons chaque jour, à l'influence d'un homme dont l'Italie ne se désabusera que par une longue et peut-être (que Dieu l'en préserve !) une funeste expérience. Nous avons donc pris fort en patience les déplorables erreurs du *Contemporaneo*, et nous ne nous sentions disposés à faire aucun reproche au gou-

¹ Ce privilège des Pères de Terre-Sainte subsistait encore dans son intégrité il y a six ans, avant l'arrivée de M. de Bourqueney.

vernement pontifical d'avoir laissé librement se produire le jugement fort peu exact du publiciste italien.

On prétend que M. Rossi n'a pas eu la même patience que nous pour ses propres affaires ; on le donne du moins pour avoir importuné le gouvernement romain de ses réclamations contre les irrévérences des journaux en ce qui concerne la politique actuelle de la France. Mais, au lieu de la réparation qu'il attendait, c'est nous, qui n'avions rien demandé, dont Pie IX a cru devoir prendre en main la cause. *Le Diario*, du 23 octobre, contenait cette note d'un caractère officiel :

« Notre très-saint Père le Pape a dû voir avec une extrême douleur
 « que, dans les divers journaux non officiels qui se publient à Rome et
 « dans l'Etat pontifical, et particulièrement dans le numéro 39 du *Contem-
 « poraneo* du 25 septembre dernier, on se permet quelquefois d'insérer
 « des articles qui, quoique couverts d'une sorte de masque, ont pour but
 « de désigner des personnes, même étrangères et de principes religieux
 « irréprochables, par des notes injurieuses, et contiennent des faits ca-
 « pables de soulever des haines contre les catholiques, et qui sont en
 « opposition avec la véritable politique (*a narrare fatti capaci di susci-
 « tare odiosità contro i cattolici e LESIVI DELLA VERA POLITICA*). Quoique le
 « nombre et la diversité des journaux suffisent pour expliquer comment
 « de tels articles peuvent tromper l'attention fatiguée des censeurs,
 « nous n'en déclarons pas moins expressément que, ces articles n'étant
 « point l'écho du gouvernement ni de la politique pontificale, et bien
 « moins encore du chef suprême de l'Eglise catholique, Sa Sainteté en-
 « tend les désapprouver hautement ; et en même temps qu'elle va pres-
 « crire à cet égard l'observation de la loi, elle veut qu'on ne les con-
 « sidère que comme le fruit d'utopies particulières qui échappent à la
 « vigilance de la censure. »

Pie IX ne s'en est pas tenu à cette déclaration sévère : le censeur qui avait laissé passer l'article du *Contemporaneo* a été révoqué de ses fonctions ; les journaux ont boudé ; ils ont redemandé leur censeur sous menace de ne plus paraître ; on a même risqué une petite démonstration en l'honneur du fonctionnaire remercié, le docteur Betti, fort galant homme qui, probablement, avait cru très-bien faire. Mais le Pape tient ferme, et les journaux romains n'ont rien de mieux à faire que de reprendre tranquillement le cours de leurs publications.

La question de la censure ou de la liberté des journaux est partout fort difficile ; elle l'est surtout à Rome, où le principe même de la souveraineté doit être mis au-dessus de toute critique, même indirecte. Il appartient à Pie IX, qui a su résoudre tant de problèmes, de trancher le nœud de la difficulté. Le régime actuel de la presse romaine, qui n'est

heureusement que provisoire, offre de graves inconvénients; nous ne les sentons jamais mieux que quand nous voyons Pie IX en personne condescendre à assumer notre défense, et nous aspirons au moment où la législation sera assez fixée, et l'opinion assez mûre dans Rome, pour que les journaux puissent déraisonner tout à leur aise sur le *partito cattolico*, sans que l'honneur même du Saint-Siège semble intéressé dans ces utopies particulières.

Le *Journal des Débats*, qui rompt enfin le silence sur le rescrit contraire aux collèges mixtes (voyez plus haut la lettre de M. de Kergorlay), ne saurait assez s'étonner de l'imprudence du Pape dans cette circonstance. Quoi ! c'est de galeté de cœur que Pie IX va compromettre sa grande popularité en Angleterre, et soulever contre lui le parti des Saints. Il ohoisit précisément la veille de l'arrivée de lord Minto pour rompre en visière au gouvernement anglais; — avec cela que notre gouvernement doit désirer le succès du beau-père de lord John Russell ! Mais il y a des moments où l'on ne trie pas ses arguments. — Il faut pourtant que les *Débats* s'accoutument aux allures décidées de Pie IX. Tout prêt à céder ce qui n'intéresse pas la religion, il n'hésite jamais quand la cause de l'Eglise est en jeu. Réunissant en sa personne tous ces noms dont les Papes se sont parés dans le cours des siècles, il est à la fois le Clément, l'Innocent, le Pieux : il est aussi le *Lion*.

Au bout du compte, cette ambassade de lord Minto n'est qu'une intrigue. Lord Palmerston, ayant entendu parler de la mauvaise position de M. Rossi et de l'impopularité actuelle du nom français en Italie, s'est demandé s'il y avait par là quelques yards de calicot à placer, quelque belle position maritime à mettre en séquestre. Alors l'escadre de Malte s'est renforcée, celle de Lisbonne a reçu des instructions éventuelles pour la Méditerranée, et le cabinet de Saint-James s'est souvenu, pour la première fois depuis trente-deux ans, qu'il avait garanti le maintien de la constitution sicilienne. En même temps, lord Minto a reçu le mot d'ordre accoutumé des agents de l'Angleterre : *Anarchie*. Si le monde entier pouvait se trouver dans le même état que l'empire des Sicks, il n'y aurait peut-être plus une chemise dans l'univers qui ne fût le produit des métiers du Lancashire.

Là dessus il nous a fallu lâcher les grands moyens de notre diplomatie; ces grands moyens ne sont ni considérables ni variés. Pour toute ressource, dans les moments difficiles, on n'a que deux ou trois hommes qui se sont formés dans les bureaux de la Restauration; c'est comme pour la guerre, où la plupart des généraux de quelque avenir ont commencé par faire partie de la garde royale. Il faut bien que M. de Boisilecomte et M. Bresson, M. Bresson et M. de Boisilecomte, se multiplient; sinon on

de son reste, comme on vient de le faire pour l'Angleterre, en envoyant M. le duc de Broglie.

M. Bresson est donc parti pour l'Italie avec une mission probablement des plus complexes. Dire un mot en passant à Charles-Albert et au grand-duc de Toscane, juger par soi-même de la position de M. Rossi à Rome, obtenir enfin du roi de Naples cette initiative de réformes qui recule chaque jour, en dépit d'une nécessité évidente, déjouer en même temps les menaces de l'Angleterre en obtenant pour les Siciliens la reconnaissance de leur constitution (on ne sait pas assez généralement que la Sicile a sur les autres Etats de l'Italie l'avantage d'être *légalement* en possession d'une constitution représentative) : toutes ces tâches diverses, et peut-être d'autres encore, absorberont et au delà ce que le sentiment de ses précédents triomphes ont laissé d'activité au vainqueur de Berlin et de Madrid.

M. Bresson arrive à Naples dans un mauvais moment¹ : il y trouve la révolte définitivement comprimée ; mais les esprits y sont profondément affectés par les meurtres juridiques qui viennent d'avoir lieu à Gerace en Calabre. Les cinq jeunes gens qu'on y a fusillés de sang-froid s'étaient hâtés de se rendre, sur le faux bruit que le roi Ferdinand venait de proclamer l'amnistie. Leur exécution a eu lieu le 2 octobre, à l'anniversaire du jour où le père du général Nunziante, par les ordres duquel s'est accomplie cette boucherie, immolait à Pizzo le roi Joachim, son ancien bienfaiteur. Le gouvernement récuse toute participation à ces actes, et Del Carretto lui-même s'effraie du zèle sauvage de ses agents.

Nous aussi nous avons nos agents temporaires comme nos ministres résidents ; et, de temps en temps, nous sommes heureux de trouver dans les journaux religieux quelques actes de leur innocente diplomatie. Dernièrement, Mgr le cardinal Giraud racontait à son troupeau les merveilles du gouvernement de Pie IX. Le P. Lacordaire, à son tour, confia au *Spectateur de Dijon* ses nouvelles impressions sur l'état de Rome :

« J'ai revu Rome, j'ai vu Pie IX. Vous me demandez ce que je pense de lui, de ses réformes, de ses adversaires et de ses partisans ; je ne demande pas mieux que de vous satisfaire, ayant la vieille habitude de vous confier mes pensées toutes les fois que Dieu m'en donne l'occasion .

¹ A la nouvelle inopinée de la mort, et, selon toute probabilité, du *suicide* de M. Bresson, nous ne croyons devoir rien changer à ce que nous écrivions hier soir sur la mission de cet homme d'Etat. C'était sur lui que le cabinet du 29 octobre devait compter pour rétablir son influence en Italie. La catastrophe que nous venons d'apprendre a quelque chose d'extraordinaire au milieu des circonstances actuelles..... Nous enregistrons le fait (9 novembre).

« Pie IX est la bonté, la sincérité, la douceur, la simplicité, LE CALME en personne. C'est, de plus, une âme ferme. Au milieu de ce déluge de conseils et de prédictions, le Pape paraît serein et sûr de lui-même ; il compte sur Dieu et sur son peuple, peuple droit, honnête, sincère, profondément attaché à la religion, et qui donne en ce moment au monde entier le spectacle persévérant d'une docilité virile, d'une reconnaissance pieuse et sans tache, d'un admirable discernement de ses vrais intérêts.

« La papauté était entre deux abîmes : l'Autriche et le radicalisme italien. Pie IX a regardé à droite et à gauche ; il a trouvé dans son cœur et dans sa foi une route entre les deux écueils. Il a voulu de son propre mouvement, et avec une invincible sincérité, correspondre aux besoins de son peuple ; et seul, sans appuis diplomatiques, il a rencontré dans les entrailles mêmes de ses enfants toute la force qu'il lui fallait pour leur faire du bien.

« L'accord entre le peuple et le souverain est à son comble. Rien ne peut peindre Rome en ce moment. C'est une fête qui dure depuis dix-huit mois, fête religieuse et nationale tout ensemble, où tous les sentiments les plus chers à l'homme ont leur place, leur expression, leur élan, leur silence. Pour moi, je ne puis croire à une triste issue d'un si beau mouvement : Dieu est là. Toute l'Italie, avec des nuances, est sous le même charme : Pie IX règne d'un bout à l'autre de la péninsule. Ces choses-là ne sont pas de l'homme tout seul. Jésus-Christ a voulu montrer une fois ce qu'est une révolution chrétienne, et il ne pouvait donner aux nations et aux rois un plus salutaire exemple. »

LA CONSULTE D'ÉTAT. — De son côté, M. l'abbé Gerbet, qui est devenu un habitant de Rome, un heureux explorateur de ses catacombes et de ses basiliques, donnait dans *l'Univers* son jugement sur la grande mesure par laquelle Pie IX vient de mettre le comble à ses réformes.

Il était temps que cette opinion, fruit de l'expérience et de la sagesse d'un des plus éminents écrivains de l'école catholique, vint éclairer ici les esprits sur la nouvelle création de Pie IX. *Consulta di Stato*, cela veut dire conseil d'Etat : et l'on avait conclu de ce semblant de traduction que Pie IX venait de surcharger la machine de son gouvernement d'un rouage emprunté à l'administration française, sauf quelques modifications sans importance. Ne traduisez pas *consulta di Stato* par conseil d'Etat ; dites de même en français *consulte*, comme il y a cinquante ans, quand Napoléon remuait les affaires de l'Italie, et vous aurez une première idée, non-seulement du pas que Pie IX vient de faire, mais, ce qui est plus important encore, de la borne qu'il a posée.

La question de la souveraineté est plus grave dans l'Etat romain que

partout ailleurs : le souverain, en acceptant son élection, y reçoit un dépôt auquel il ne lui est pas permis de porter atteinte. S'il abandonnait une partie de ses droits par voie d'octroi ou autrement, la liberté spirituelle de l'Eglise serait mise en péril ; ce serait alors qu'on pourrait voir une assemblée politique se transformer en concile, et dicter des lois au chef de la chrétienté. Il existe dans la tradition romaine une souveraineté distincte de celle du Pape : c'est celle de la *républiques romaine*. D'universelle qu'elle était dans les plus anciens temps, cette souveraineté est devenue purement municipale dans les temps modernes. Si elle a semblé périr, c'est après s'être efforcée vainement de s'étendre au delà des bornes de la Commune. Pie IX l'a récemment tirée de son tombeau en lui rendant son vrai caractère, et le municiple de Rome, gouverné par son Sénat, deviendra le type de toutes les souverainetés semblables dans les limites de l'Etat pontifical.

Quant au domaine supérieur de l'État, il ne rentre aux mains du peuple, resté le peuple-roi sous ce rapport, qu'au moment de la réunion du conclave et par le conclave. Si le souverain élu est pleinement libre comme aujourd'hui, il use de sa liberté pour donner à l'Eglise des électeurs dignes de la plus haute de toutes les missions, et ces électeurs à leur tour obéissent dans leur choix à l'inspiration du Saint-Esprit. Toutes les libertés du monde dépendent de cette suprême liberté centrale du Christianisme.

Avec ce caractère et dans cette position, le Pape ne peut et ne doit avoir auprès de lui, même dans l'ordre temporel, que des conseils, et non des portions du souverain. Quand Pie IX appela auprès de lui les députés des provinces, on considéra la désignation de ces députés par le gouvernement central comme purement provisoire, et on se demanda si bientôt l'assemblée ne se transformerait pas en un véritable parlement. Il ne faut pas croire qu'à cet égard les pensées, même les plus hautes, se soient contenues dans les bornes de la modération et du droit : il circulait, sous la garantie d'un des noms les plus illustres de la Rome régénérée, un projet de constitution qui aurait pu faire du gouvernement de Pie IX une singerie de l'Angleterre et de la France. Pour en arriver là, la Chambre des Pairs était toute trouvée : on avait le collège des cardinaux.

Nous ne saurions trop insister sur la différence qui existe entre la pensée de Pie IX et ces *utopies particulières*. L'organisation de la Consulte est en son genre un chef-d'œuvre, précisément parce qu'elle occupe une position intermédiaire entre les assemblées souveraines et les semblants de conseil qui jouent, dans certains gouvernements absolus, le même rôle que le *divan* auprès des pachas de la Turquie. Pie IX donne à l'élection,

à l'Inamovibilité, à l'indépendance des membres de la Consulte, tout ce qu'il peut légitimement leur concéder. On prétend qu'il a dit aux délégués qui sont arrivés à Rome les premiers : « Votre assemblée n'est que consultative, mais, sous mon règne, ce sera une véritable assemblée délibérante. » Ces paroles ne prouvent pas que le Souverain Pontife désire ou craigne d'aller plus loin que ne l'indique le *motu-proprio* qui organise la Consulte. C'est son admirable sagacité qui lui fait prévoir qu'une assemblée contenue dans des limites si définies et si sincères sera dans l'impossibilité de sortir du rôle de modération, de travail et de paix qui lui est assigné.

Le mouvement général des esprits à Rome seconde admirablement les intentions du Saint-Père. On n'a jamais rencontré d'hommes qui, dans l'enfancement de si grandes nouveautés, aient été moins préoccupés d'idées théoriques. Les esprits, dès le début de l'assemblée, se porteront directement sur les réformes administratives et les améliorations intérieures dont l'Etat pontifical a si grand besoin.

Avant que la Russie n'eût suscité en Grèce la révolution du 3 septembre, les esprits sages s'efforcèrent d'obtenir du roi Othon l'établissement d'une assemblée consultative qui aurait ressemblé sous quelques rapports à la nouvelle institution romaine. Quoique la Grèce ait supporté beaucoup mieux qu'on n'aurait pu s'y attendre l'épreuve du système anglais, si le système consultatif l'eût emporté, le royaume hellénique n'aurait pas eu à subir l'effet de dispositions pareilles à celles que l'esprit de faction a introduites dans sa Charte constitutionnelle, telles que l'exclusion du trône prononcée contre les princes catholiques, et le privilège des fonctions publiques assuré aux autochtones. On n'aurait pas vu les députés prolonger les sessions, au détriment de la législation et de l'Etat, uniquement pour transformer leur indemnité temporaire en un traitement annuel. Mais l'assemblée consultative en Grèce aurait eu contre elle le souvenir des assemblées nationales et les engagements mêmes de la royauté, tandis qu'à Rome le Souverain Pontife est engagé en sens contraire, non-seulement envers l'Eglise, mais envers l'Etat lui-même, qui ne pourrait porter la main sur l'arche sainte sans renoncer au privilège de la suprématie catholique que le monde entier concède libéralement à la terre où reposent les os du prince des apôtres.

Pie IX a donc dit aux prétentions constitutionnelles : *Vous n'irez pas plus loin*, et Pie IX a été salué, plus que jamais, par les acclamations enthousiastes du peuple romain.

Les esprits chagrins, qui ne peuvent s'accoutumer à l'idée qu'il se fait à Rome aujourd'hui des miracles dans l'ordre politique comme autrefois, disaient encore il y a quelques jours : « Voilà qui est bien ;

« mais à présent il faudrait que Pie IX songeât à gouverner. » Pie IX y songeait, messieurs, ne vous en déplaise.

PIÉMONT. — De son côté, Charles-Albert a causé à ses sujets la surprise la plus complète et la plus heureuse. Nous-mêmes, qui avions foi dans le religieux monarque auquel les destinées du Piémont sont confiées, nous baissions un peu la tête quand nous voyions le *Journal des Débats* se frotter les mains en disant, comme le personnage si connu de la comédie des *Héritiers* : « *Ça va mal ! ça va mal !* le roi de Sardaigne est en pleine réaction. » Nous nous croyions obligés de prémunir nos amis contre cette impression fâcheuse, et de leur promettre en quelque sorte, au nom de Charles-Albert, qu'il resterait au moins prince italien.

En vérité, nous sommes honteux de nos craintes, comme doivent l'être ces braves habitants de Turin qui se croyaient déjà esclaves parce qu'on les empêchait de hurler dans les rues. Charles-Albert a tenu d'abord à établir par des preuves convaincantes qu'il n'obéissait à aucune injonction populaire, et ensuite il a laissé tomber de sa main les institutions les plus décidément libérales. Il est impossible désormais de pousser plus loin la liberté civile : les tribunaux d'exception sont abolis, les immunités des provinces et des communes reconnues et garanties, l'unité et l'impartialité assurées dans l'administration comme dans la justice ; enfin la constitution de l'état civil en dehors du clergé, à l'exemple de ce que le Pape a fait pour la ville de Rome, donne aux consciences cette garantie d'indépendance qui fonde la véritable liberté religieuse.

Aujourd'hui le royaume entier est dans le délire de l'enthousiasme : quel beau soir pour la vie de Charles-Albert ! Que ce monarque adoré doit jouir pleinement d'une popularité qu'il n'a achetée par aucune faiblesse compromettante !

Charles-Albert, dont la gloire est de suivre les traces de Pie IX, a, lui aussi, marqué la borne de ses concessions ; mais cette borne n'est point absolue comme à Rome. Le roi de Sardaigne la fixe d'une manière conforme à ses vues particulières, à l'état de son royaume, à l'union encore récente des parties fort diverses qui le composent, enfin à la disposition des esprits. L'avenir décidera quand et comment il faudra aller plus loin. On promet, en attendant, un certain degré d'expansion à la presse, sans l'émanciper pourtant de toute entrave. Cette question de la presse reste la plus grave, même pour le roi de Sardaigne. Afin d'avoir des censeurs modèles, il lui faudrait faire descendre du ciel des anges qui ne se trompassent pas, et qui surtout ne dorment jamais.

TOSCANE. — Les grandes nouvelles de Turin affaiblissent l'effet des derniers désordres de Florence, exagérés du reste, comme toujours, par le *Journal des Débats*. Il est bien vrai que le peuple s'est livré fort arbi-

trairement à des actes de justice sommaire contre les sbires ; il est faux que la garde civique ne soit arrivée que trop tard pour rétablir l'ordre. Nous n'irons jamais nous-même au devant des défiances que pourraient soulever les intentions du grand-duc de Toscane ; mais le caractère de ce prince n'est pas à la hauteur du rôle que les nouvelles destinées de l'Italie lui imposent, et il règne au fond des esprits de la Toscane un certain désordre qui ne nous laisse pas sans inquiétude.

Aujourd'hui, une question très-grave est soulevée : il s'agit de savoir si, par suite de l'abdication du duc de Lucques, les prévisions du traité de Vienne s'accompliront, au mépris des habitudes et des inclinations du peuple ; si Pontremoli et Fivizzano cesseront d'être toscans pour passer au duc de Modène, et si Massa et Carrare, jusqu'à présent incorporés au duché de Lucques, iront encore accroître une souveraineté qui n'est pas populaire en Italie. La chaîne de l'Apennin forme dans la Péninsule une limite naturelle entre certaines souverainetés ; si l'on se conformait à cette indication, le royaume de Sardaigne et le grand-duché de Toscane formeraient un tout continu qui irait se souder au noyau respectable que forme l'Etat romain. Respecter ces limites naturelles, ce serait prévenir les collisions et les guerres. Mais l'Autriche a, au contraire, disposé les choses de manière à s'assurer partout des postes avancés. Ceux qu'elle force le duc de Modène à réclamer aujourd'hui ne lui sont pas moins essentiels que la *place* de Ferrare, et sans doute cette puissance attend avec une joie secrète les collisions qu'amènera bientôt le désespoir des habitants de Carrare et de Pontremoli. M. de Metternich n'a-t-il pas répondu au Saint-Siège que *l'Italie n'était qu'une dénomination géographique* ? Dieu est patient, puisqu'il est éternel : *Patiens quia aternus*. Mais les hommes !...

PRISE DE MEXICO. — Il nous reste à peine le temps de jeter un coup d'œil sur le reste du monde. La prise de Mexico par les Américains du Nord était un événement prévu et pour ainsi dire inévitable ; une seule chose nous étonnait : c'est qu'il tardât tant à s'accomplir. Cependant l'esprit national des Mexicains s'est réveillé dans cette terrible et dernière épreuve : ils ont fait payer cher au général Scott la conquête de leur capitale. Aujourd'hui, les difficultés sérieuses commencent pour l'armée des envahisseurs, et la présence du général Parédès peut donner du courage et de l'union aux partisans du système monarchique, le seul, selon nous, qui soit capable de rendre au Mexique une existence indépendante.

ANGLETERRE. — La situation de l'Angleterre est de plus en plus sombre et inexplicable au point de vue ordinaire des affaires humaines. La convocation presque immédiate du Parlement annonce assez les inquié-

tudes du cabinet, placé entre les banquiers qui lui dictent des concessions avec une audace d'émeutiers, et l'Irlande, dont la détresse, plus effrayante encore que celle de l'année dernière, retombe de tout son poids sur le *Royaume-Uni*. Qui aurait cru que dans la métropole du commerce de l'univers on en viendrait à réclamer le système des assignats avec l'aveuglement du peuple révolutionnaire de 1793, et que le pays qui accumule les bénéfices du monde entier, le pays pour lequel il semble que la conquête d'un empire de cent soixante millions d'habitants soit une entreprise ordinaire, soit à la veille d'être étouffé sous les embrassements convulsifs d'un mendiant dévoré par le typhus, qu'il traînant hier encore derrière son char de victoire ?

L'Angleterre ferme l'oreille aux plaintes de l'Irlande : lord Clarendon élude les réclamations de la hiérarchie catholique. Quel moyen restait-il pourtant à l'Angleterre pour empêcher la révolution radicale de la propriété en Irlande, révolution qui semble s'inaugurer par le massacre des propriétaires ? L'Angleterre enverra des soldats... Mais le typhus !

Hier, il mourait un archevêque anglican d'York, à quatre-vingt-dix ans, après une paisible jouissance de ses énormes revenus pendant quarante ans ; en même temps, on apprenait la nouvelle qu'un évêque catholique de quarante-deux ans venait de succomber à la contagion régnante, victime de son zèle à partager le labeur de son clergé. Le clergé catholique de l'Angleterre a été déjà plus que décimé par le fléau, parce qu'il se tient aux avant-postes de la douleur. Mais le flot va monter, il va sévir au milieu de tempéraments ébranlés par tant de catastrophes dans les fortunes privées... Quel retour de six siècles de la plus abominable tyrannie !

LA DIÈTE ET LE SONDERBUND. — Mais j'entends la question de tous nos lecteurs. La Suisse ! que nous direz-vous de la Suisse ? Pour dire la vérité, la Diète radicale a des façons qui n'ont rien de commode pour la politique de prophétie. Jamais on n'a joint à plus de violence plus d'hésitation et de pusillanimité. Les tentatives d'arrangement, les propositions conciliantes les plus sincères, celles même qui ont dû le plus coûter à leurs auteurs, sont rejetées avec une brutalité injurieuse. On décrète un jour la levée de cinquante mille hommes ; le lendemain, trente mille soldats de plus sont appelés sous les armes ; dans huit jours, peut-être la Diète aura sur le papier cent mille combattants. La Diète n'a point à se plaindre de l'indocilité des populations : les conservateurs, les catholiques eux-mêmes, dans les cantons tyrannisés par les clubs, prennent le brassard fédéral avec une stupeur résignée qui rappelle les temps de la Convention... Et cependant il est évident que la Diète redoute le moment où les hostilités seront engagées. Le général Dufour, bien digne qu'on lui applique le

mot si profond d'une comédie populaire : *Ils m'ont fait leur chef : il faut bien que je leur obéisse!* le général Dufour tâtonne, revient sur ses pas, change de plan de campagne du matin au soir ; et cependant les braves cantons catholiques, attendent l'arme au bras, persistant avec une fermeté sur-naturelle dans la résolution qu'ils ont prise, même aux dépens de leur propre sûreté, de ne pas mériter qu'on leur reproche d'avoir commencé l'effusion du sang.

La déclaration des députés du Sonderbund en quittant la Diète, les proclamations de Fribourg, de Lucerne, du Valais, portent l'empreinte d'une résolution consciencieuse et d'une mâle simplicité. De l'autre côté, l'embarras de la conscience se trahit par de mielleux mensonges et des *factum* de procureur. Rien de net, même dans la violence. On ne parvient pas à se faire illusion à soi-même ; mais on voudrait tromper le monde entier.

Jamais, même, à ce que nous croyons, aux époques de la foi la plus vive, on n'a vu des masses de soldats chrétiens unis comme aujourd'hui, en Suisse, par la discipline sublime de la foi. Les Croisades elles-mêmes traînaient à leur suite de honteux désordres ; dans les cantons du Sonderbund, les communions ont lieu par régiments, par contingents de dix mille hommes, sans l'exception d'un seul soldat. Quand, l'autre jour, les héroïques milices du Valais ont approché leurs glaives des reliques de la légion thébéenne à Saint-Maurice, la pensée des assistants pouvait combler l'intervalle de seize siècles, pendant lesquels l'œil des anges n'avait peut-être pas aperçu une conformité plus exacte des soldats de l'Eglise triomphante avec ceux qui combattent encore sur la terre.

Et cependant ces légions saintes obéissent à la voix d'un général protestant. Dieu a voulu que la plus grande manifestation catholique qui ait eu lieu dans ce siècle consacrât par le nom même de son chef le principe le plus nécessaire à la société actuelle, celui de la liberté des consciences.

Maintenant que Dieu décide dans sa sagesse et dans sa miséricorde ! La bonne comme la mauvaise fortune fourniront les mêmes leçons, exerceront le même empire sur la conscience des hommes, attentifs à un si noble spectacle ! Que Dieu donne la victoire à nos frères ; nous la lui demandons prosternés dans la poussière et baisant les pieds divins du Rédempteur ! Mais que notre âme ne s'amollisse pas si la justice de Dieu se manifeste par d'autres signes, et souvenons-nous que de la destruction de Milan et de la prise de Saragosse sont sortis, à six siècles d'intervalle, la délivrance et le salut de deux des plus généreuses nations de l'univers.

P. S. Nous avons attendu jusqu'au dernier moment des nouvelles di-

rectes de celui de nos amis qui étudie actuellement à Berne la marche des événements. Le paquet qu'il nous avait promis n'est point arrivé, et nous nous voyons forcés de remettre à notre prochaine livraison ce récit précieux d'un témoin oculaire.

La lettre que nous allons reproduire exprime admirablement, et en pleine connaissance de cause, des idées et des sentiments qui trouvent aujourd'hui un écho dans des millions de consciences honnêtes.

6 novembre 1847.

En vérité, mon cher ami, ce siècle n'a rien vu d'aussi admirable que l'attitude de *Sonderbund*. C'est bien là la Suisse primitive, la Suisse de Guillaume Tell. Cette Suisse héroïque et immaculée sera éternellement l'honneur et la honte de notre âge, comme Jeanne d'Arc est éternellement l'honneur et la honte de la France du XV^e siècle : l'honneur par son dévouement au sentiment du droit, la honte par l'abandon qui en fut la récompense.

Il est inouï que l'Europe civilisée assiste ainsi l'arme au bras à cette sanglante tragédie. Au temps où l'Europe s'appelait la Chrétienté, jamais elle n'eût souffert cette guerre fratricide, jamais elle n'eût laissé Caïn égorger Abel. Il y avait alors un Père commun des Chrétiens, dont la médiation toujours prête était le plus souvent écoutée. Il ne se trouvait pas un M. Munzinger, de Soleure, un homme baptisé dans l'Eglise Catholique, pour dire que le Pape ne pouvait être accepté comme arbitre par les cantons protestants. Nous aurions cru que Pie IX, *quoique* Pape, pouvait mériter une certaine confiance ; mais nous convenons qu'il n'a en effet aucun droit à celle de MM. Ochsenbein et consorts, et nous remercions M. Munzinger de nous avoir montré à nu l'hypocrisie des démonstrations des *libéraux* en l'honneur de notre grand Pape. Nous disons l'hypocrisie ; et, en effet, qui empêchait donc le gouvernement de Soleure, où il n'y a pas un protestant sur dix citoyens, qui empêchait celui du Tessin, canton *exclusivement* catholique, d'accepter la médiation de Pie IX ? M. Munzinger, personnellement, avait carte blanche de son canton pour la guerre ou pour la paix. Le jour où ces deux cantons, ou seulement l'un d'eux, eût accédé à la pensée conciliatrice du député de Saint-Gall, il n'y avait plus de majorité en Diète pour la guerre civile, et l'effusion du sang était ajournée au moins à 1848. Mais non : les clubs veulent du sang, et MM. Ochsenbein et consorts ne sont que la personification des clubs. On s'est dit : Nous sommes quatre contre un ; nous avons pour nous le nombre, et le nombre nous fera raison du droit.

Ce qui nous étonne, quant à nous, ce n'est pas ce calcul, familier aux

révolutionnaires de tous les temps, mais c'est la docilité des populations, de ces *peuples souverains* qu'on n'a pas daigné consulter sur cette guerre, qui la maudissent, qui n'auraient qu'un mot à dire pour l'empêcher, et qui se laissent mener en lesse à la boucherie pour maintenir au pouvoir de beaux messieurs qui ne se battront pas. Notez que ces peuples-là ont en pitié l'obéissance passive des Russes.

Les révolutionnaires de Suisse règnent, en attendant, comme leurs modèles de 1792, par la terreur. Le chef du gouvernement de Genève, M. Fazy, dans une feuille qui lui appartient en propre, dénonce nominativement à ses séides, comme des agents de l'étranger (on se rappelle les *agents de Pitt et de Cobourg*), les citoyens qui ont eu l'ingénuité de se croire libres et d'user du droit de pétition pour demander (voyez l'audace!) que la paix de la Suisse ne fût pas troublée. M. Fazy ne sait-il donc pas que Dieu lui-même se laisse prier?

Mais si les révolutionnaires font leur métier, pourquoi donc les honnêtes gens ne feraient-ils pas une fois leur devoir? Il y a 41,700 catholiques dans le canton de Berne, 50,000 à Soleure, 61,771 à Saint-Gall, 34,500 chez les Grisons, 68,800 en Argovie, 19,000 en Thurgovie, 95,800 dans le Tessin, 15,000 à Genève; les hommes modérés, ce qu'on nomme en Suisse les Conservateurs, sont tout-puissants à Neuchâtel et à Bâle; ils sont nombreux et considérables dans les cantons de Berne, de Zurich, de Vaud, de Genève. Pourquoi ne s'uniraient-ils pas aux Catholiques pour rejeter loin d'eux la tyrannie d'une minorité qui n'a que de l'audace? On ne saurait trop s'étonner de la timidité des Conservateurs suisses; elle fait toute la force de leurs adversaires. A Genève, ils sont plus que timides: ils sont aveuglés. En haine de l'accroissement du nombre des Catholiques dans leur canton, ils ont, lorsqu'ils étaient au pouvoir, servi partout, en Suisse et chez eux, les passions anti-catholiques. Ils ont applaudi à la dispersion violente des convents d'Argovie, chassé le curé de Genève, aujourd'hui évêque, décerné une ovation à M. Michelet pour son pamphlet contre les Jésuites. Plus tard, il est vrai, ils ont voulu s'arrêter sur cette pente, et ils sont tombés. En ce moment suprême, les Catholiques, vexés par eux depuis trente ans, leur sont demeurés fidèles et ont versé leur sang pour les maintenir. Depuis, il est vrai encore, les Catholiques se sont crus dégagés envers eux; ils ont accepté la nouvelle constitution, moins inique que la précédente à leur égard. Aujourd'hui, ni les uns ni les autres ne veulent de la guerre civile. Mais que se passe-t-il? Les Conservateurs s'épuisent en récriminations vaines: tout ce qui est arrivé, tout ce qui arrive, tout ce qui arrivera, c'est la faute des Catholiques. Ce n'est pas tout; ces politiques avisés déclarent, eux aussi, le *Sonderbund* et les Jésuites incompatibles

avec l'existence de la Suisse ; ils déclarent l'évêque et son clergé les affiliés des Jésuites. En un mot, toutes leurs avances sont pour les radicaux contre les Catholiques. Eux aussi ils veulent avant tout faire des Catholiques de Suisse une population d'eunuques, et ils tendent la main à leurs adversaires en nous passant sur le corps. S'ils persévèrent dans cette impasse, les Catholiques apprendront une fois de plus qu'ils n'ont à compter que sur eux-mêmes. Qu'ils ne désespèrent point toutefois : *Aliquis providet*. Le diable a beau faire ; à la longue, il n'y a rien de plus fort que cette devise : DIEU ET MON DROIT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Almanach du Riche et du Pauvre pour l'année 1848 ¹.

Nous sommes en retard avec un grand nombre de publications qui réclament une mention dans *le Correspondant*. Dès que la gravité des événements nous donnera un peu de relâche, nous acquitterons fidèlement notre dette. Mais nous ne nous croyons pas le droit de faire attendre le plus modeste de nos sollicitateurs, l'*Almanach du Riche et du Pauvre pour l'année 1848*. Ce simple almanach, dû au zèle de plusieurs membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul, prouve encore une fois que l'inspiration la plus sûre est celle de la conscience. On ne saurait, en effet, imaginer un choix plus heureux de notions et d'enseignements propres à éclairer et à rapprocher dans l'union de la charité chrétienne les différentes classes de la société. La notice *sur les œuvres de bienfaisance de Paris* est indispensable à tous ceux qui s'occupent de soulager la souffrance de leurs frères. Des récits intéressants, des pièces de poésie d'un goût pur et d'un sentiment élevé, sont entremêlés habilement à des instructions d'une utilité pratique incontestable. Nous avons trouvé dans ce petit livre un morceau de Magu, le poète-tisserand de Lisy-sur-Ourcq. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître ce petit chef-d'œuvre de précision et de sentiment.

Cours devant moi, ma petite navette,
Passe, passe rapidement ;
C'est toi qui nourris le poète ;
Aussi t'aime-t-il tendrement.

Confiant dans maintes promesses,
Eh quoi ! j'ai pu te négliger....
Va, je te rendrai mes caresses ;
Tu ne me verras plus changer.

¹ 1 vol. in-16. Paris, chez les éditeurs, rue de Madame, 37.

Il le faut, je suspends ma lyre
 A la barre de mon métier ;
 La raison succède au délire :
 Je reviens à toi tout entier.

Quel plaisir l'étude nous donne !
 Que ne puis-je suivre mes goûts !
 Mes livres, je vous abandonne :
 Le temps fuit trop vite avec vous.

Assis sur la tendre verdure,
 Quand revient la belle saison,
 Je voudrais chanter la nature....
 Mais puis-je quitter ma prison ?

La nature.... livre sublime !
 Le sage y puise le bonheur,
 L'âme s'y retrempe et s'anime
 En s'élevant vers son auteur.

A l'astre qui fait tout renaître
 Il faut que je renonce encor ;
 Jamais, à ma triste fenêtre
 N'arrivent ses beaux rayons d'or.

Dans ce réduit tranquille et sombre,
 Dans cet humide et froid caveau,
 Je me résigne comme une ombre
 Qui ne peut quitter son tombeau.

Qui m'y soutient ? C'est l'espérance,
 C'est Dieu : je crois en sa bonté ;
 Tout fier de mon indépendance,
 J'y retrouve encor la gaieté.

Non ! je ne maudis pas la vie ;
 Il peut venir des temps meilleurs.
 Quelque peu de philosophie
 M'en fait supporter les rigueurs.

Tendre amitié qui me console,
 Ne viens-tu pas me visiter ?
 Mon cœur, séduit par ta parole,
 A l'espoir ne peut renoncer.

Mais vite reprenons l'ouvrage :
L'heure s'enfuit d'un vol léger ;
Allons, j'ai promis d'être sage,
Aux vers il ne faut plus songer.

Cours devant moi, ma petite navette,
Passe, passe rapidement ;
C'est toi qui nourris le poète ;
Aussi t'aime-t-il tendrement.

Le produit de l'*Almanach du Riche et du Pauvre*, qui ne coûte que 50 centimes, sera exclusivement consacré aux pauvres ; la distribution en sera une œuvre méritoire et qui ne peut manquer de produire les plus heureux fruits.

Un jeune ecclésiastique du diocèse de Belley, M. l'abbé Martigny, auquel nous devons déjà une traduction des *Leçons d'éloquence sacrée d'Audinio*¹, vient de publier une *Notice historique, liturgique et archéologique sur le culte de sainte Agnès*². Les recherches exactes et patientes, et le style parfaitement approprié au sujet, qui recommandent cette notice, prouvent que M. l'abbé Martigny s'est formé à la meilleure école. C'est sous les yeux et par les conseils de M. l'abbé Greppo, vicaire général de Belley, et correspondant de l'Institut, qu'il a appris à traiter avec l'heureux accord de la critique et de la foi un de ces sujets délicats qui se rapportent à l'histoire, et aux monuments des premiers siècles du Christianisme. Il est à regretter seulement que M. l'abbé Martigny n'ait pas eu connaissance des découvertes capitales qui ont eu lieu récemment auprès de Rome, dans les catacombes de sainte Agnès, découvertes dont le détail se trouve déjà publié dans le bel ouvrage du P. Marchi sur les *Monuments chrétiens* de la ville éternelle.

¹ 2 vol. in-8°. Chez Sagnier et Bray.

² Brochure in-8°. Chez Sagnier et Bray.

CHARLES DE RIVIÈRES.

Aux derniers temps de la Restauration, quelques jeunes gens se rencontrèrent à Paris presque au sortir du collège. Venus des points les plus divers de l'horizon, imbus des traditions politiques les plus opposées, ils se trouvèrent réunis par le lien des mêmes croyances et des mêmes habitudes chrétiennes. Ce principe commun finit par absorber bientôt chez eux toutes les dissidences, et par amener un accord non moins intime que singulier entre ces enfants de l'Emigration, de la Révolution et de l'Empire, qui entraient ensemble dans la vie au moment où les passions paternelles atteignaient leur plus haut degré de vivacité, et semblaient se préparer à une lutte prochaine. Cette étroite intimité leur fit deviner instinctivement tout ce qu'il y avait d'injuste dans les préventions réciproques qui divisaient les partis, et d'incomplet dans les points de vue divers qui entretenaient ces divisions malheureuses. Une amitié réciproque leur fit donc abjurer tout esprit de parti dans un temps où celui-ci régnait avec violence ; à vingt ans ils furent modérés comme on l'est à cinquante, et ils se trouvèrent dès 1829 dans une disposition d'esprit analogue à celle que provoquent aujourd'hui l'apaisement général des passions et le discrédit des théories politiques.

Ils envisagèrent bientôt de la même manière le grand spectacle qu'ils avaient sous les yeux. Convaincus que le système politique suivi par la Restauration compromettait la cause du Catholicisme en identifiant les destinées et les intérêts de l'Eglise avec des intérêts passagers, ils appelaient de leurs vœux les plus ardens l'instant où la religion serait à jamais séparée du pouvoir politique, et marcherait dans la plénitude de sa liberté à la conquête des intelligences ; persuadés que le gouvernement de la branche aînée était sur une pente fatale, ils se préparaient résolument à une crise que tous estimaient inévitable, quelque douloureuse que pût être cette perspective pour le plus grand nombre d'entre eux.

Une feuille naquit de ces tristesses, de ces pressentiments et de ces épanchements de chaque jour ; feuille obscure et modeste comme les jeunes étudiants qui la fondaient en y consacrant leurs labeurs et leurs sacrifices. Ce fut *le Correspondant*, publié sous une forme bi-hebdomadaire depuis les premiers mois de 1829 jusqu'à la fin de 1831.

Parmi les écrivains qui se dévouaient à cette œuvre d'avenir, sous les dédains et sous les attaques des vieux organes de la publicité, Charles de Rivières était l'un des plus persévérants et des plus fortement convaincus.

Surnuméraire au ministère de la justice et destiné à la magistrature, il étudiait avec ardeur les questions auxquelles il se proposait de consacrer sa vie. Son sens droit lui assurait dans la jeune rédaction du *Correspondant* une autorité qui n'était égalée que par l'affection qu'il nous inspirait à tous. Après que la révolution de Juillet eut éclaté, Charles de Rivières se consacra plus complètement encore à l'œuvre commune, dont il ne fut plus détourné par aucuns devoirs. Il avait fait un acte de déférence aux sentiments de sa famille en renonçant à une carrière où sa valeur personnelle, autant que sa position et sa fortune, lui garantissaient des succès faciles. Mais ce sacrifice de position fut le seul auquel il consentit, car il ne se laissa jamais entamer dans l'indépendance de ses opinions et de ses jugements. Rentré dans la vie privée, il ne s'associa ni aux illusions ni aux injustices des partis, et il sut garder constamment l'équité de ses appréciations et l'affectueuse égalité de ses habitudes dans l'une des provinces méridionales où les passions étaient alors le plus vivement excitées.

Les événements avaient dispersé le petit groupe d'amis qui s'était formé à la veille de la tempête. Le *Correspondant* avait succombé par l'effet d'une modération qui n'était alors ni accueillie ni comprise. En disant aux uns que la religion survit aux révolutions des Etats, et qu'elle ne doit associer ses destinées au sort d'aucune famille, il blessait des préjugés invétérés ; en disant aux autres que la liberté ne s'établirait sérieusement dans le monde qu'après qu'elle aurait fait alliance avec l'Eglise, il suscitait de violentes colères et provoquait d'amères ironies. Sauf un groupe déjà nombreux, mais encore insuffisant, de partisans dévoués, il prêchait donc dans le désert, et force lui fut de discontinuer une œuvre dont le temps n'était pas venu.

Le *Correspondant* suspendit ses publications après la crise du procès des ministres, et le journal *l'Avenir*, en exagérant ses principes, vint les compromettre dans les rangs mêmes où ils avaient faits des progrès notables. Les rédacteurs de ce recueil se dispersèrent, espérant des temps meilleurs, unis par une fraternité constante, attendant le triomphe de leurs doctrines du temps et de l'action de la Providence, qui change le cœur des hommes aussi bien que la face des empires. Les uns s'engagèrent activement dans les affaires publiques ; les autres allèrent s'enfermer dans le sanctuaire de la famille.

Charles de Rivières s'y réfugia, au point de ne plus reparaitre à Paris.

qu'à de longs intervalles et pour quelques jours. Retiré dans la belle propriété qui porte son nom, oasis de fraîcheur et d'ombre dans les campagnes brillantes du Tarn, il avait trouvé dans une douce union et dans la vie agricole, sagement comprise, ce bonheur fortifiant et calme qui développe dans toute leur plénitude les puissances de l'intelligence et du cœur. Charitable envers les pauvres, bienveillant envers tous, resté étranger à toutes les passions politiques comme à toutes les coteries locales, l'estime publique préparait sa popularité et lui aurait probablement ouvert un jour sans efforts l'accès de la vie parlementaire. Son existence d'ailleurs lui était douce au point de ne pas lui en laisser désirer une autre. Une seule fois il voulut s'arracher à ces soins quotidiens que réclame la culture entreprise sur une vaste échelle. Lorsque Pie IX monta dans la chaire de saint Pierre, et qu'il eut fait entendre à l'Italie et au monde les paroles de régénération qui les remuent si profondément, Charles de Rivières éprouva le besoin d'aller contempler de ses propres yeux la réalisation de ses rêves de jeunesse et de ses plus chères espérances.

Il courut à Rome se jeter aux pieds du Pontife, qui entreprend dans notre siècle une œuvre non moins grande et non moins hardie que celle qu'il fut donnée à Grégoire VII de réaliser dans le sien. Notre ami contempla avec un inexprimable bonheur cette éclatante réconciliation de la liberté avec la religion et avec le pouvoir; il comprit que Dieu se levait enfin pour confondre la sagesse des sages. Un tel spectacle n'était pas nécessaire sans doute pour confirmer sa foi, car les épreuves et les obscurités inséparables du cours des choses humaines n'avaient jamais fait hésiter ni son regard ni son cœur. Mais son séjour à Rome donna à sa piété quelque chose de plus vif et de plus fort. On eût dit qu'il emportait de ces lieux quelque pressentiment de sa propre destinée. En retrouvant au retour toutes les joies du foyer domestique, il ne les goûta plus que comme des joies passagères qui ne doivent pas nous détourner de notre seule fin. Frappé tout à coup dans la plénitude de sa force et la virilité de son âge, il vint d'expirer à quarante-deux ans, et la mort l'a trouvé préparé comme s'il l'avait attendue longtemps. Dieu le savait mûr, et ses amis qui le pleurent n'ont pas droit de le plaindre. L'un d'eux a voulu consigner dans ce recueil, ressuscité après douze ans, sous un titre qui est resté cher à tous, l'expression de ses regrets et de ses souvenirs.

Louis DE CARNÉ.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS, — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.



BIOGRAPHIE DE GALILÉE.

« Qu'un préjugé historique ait vingt ans de crédit, il faudra des siècles pour le détruire, et souvent les siècles ne le détruiront pas. Intéresse-t-il des souverains heureux et puissants : les historiens, comme l'a observé Horace Walpole au sujet de Richard III, serviront de témoins contre la vérité. S'il s'agit de doctrines de partis, d'opinion de circonstance à faire prévaloir, les traditions d'erreur deviendront presque inébranlables ; elles reposent sur deux bases solides : l'enthousiasme et la crédulité.

« L'un et l'autre ont trop influé sur la peinture des iniquités de l'Inquisition à Rome ; il semble impossible, au premier coup d'œil, de calomnier cet établissement ; cependant il faut l'excuser, sinon l'absoudre, d'une des plus graves offenses qu'il ait faites à la saine philosophie, savoir de la condamnation de Galilée.

« A entendre les récits pathétiques et les réflexions répétées à ce sujet dans mille ouvrages, le physicien toscan fut sacrifié à la barbare de son siècle et à l'ineptie de la cour de Rome ; la cruauté se joignit à l'ignorance pour étouffer la physique à son berceau ; il ne tint pas aux inquisiteurs qu'une vérité fondamentale de l'astronomie ne fût ensevelie dans le cachot de son premier démonstrateur.

« Cette opinion est un roman. Galilée ne fut point persécuté comme bon astronome, mais en qualité de mauvais théologien. On l'aurait laissé tranquillement faire marcher la terre s'il ne se fût point mêlé d'expliquer la Bible. Ses découvertes lui donnèrent des ennemis, ses seules controverses des juges, sa pétulance des chagrins. Si cette vérité est un paradoxe, ce paradoxe a pour auteur Galilée lui-même dans ses lettres manuscrites, Guichardin et le marquis

« Nicolini, ambassadeurs des grands-ducs à Rome, tous deux, ainsi « que les Médicis, protecteurs, disciples, amis zélés du philosophe « impérieux. Quant à *la barbarie* de cette époque, *les barbares* étaient « le Tasse, l'Arioste, Machiavel, Bembo, Torricelli, Guichardin, fra « Paolo, etc. »

Ces lignes émanent d'un homme libre de toute solidarité avec les apologistes catholiques ; elles sont signées du nom d'un protestant genevois, M. Mallet du Pan, et déposées dans *le Mercure de France*, bien avant que l'aurore de ce qu'on appelle aujourd'hui la réaction religieuse pût être même entrevue ¹.

Je croyais que, depuis cette époque, la raison publique, non moins que la science historique, ayant fait de notables progrès, une rectification basée sur de plus amples matériaux était devenue inutile, lorsque le hasard mit à la fois entre mes mains un volume français et un volume anglais, publiés précisément à la même date, 1841. Le premier, reproduisant une partie des accusations les plus violentes contre l'Eglise, est intitulé : *Histoire des Sciences mathématiques*, par M. Libri, membre de l'Institut ; le second, allant de lui-même, par un juste instinct de la persévérance des préjugés, à l'encontre de ces déclamations rajeunies, a pour titre : *les Martyrs de la Science*. Son auteur, sir David Brewster, est membre de l'Académie royale de Londres ². Ainsi c'était sur notre sol, et par l'intermédiaire de notre langue, que se relevait la calomnie ; c'était sur une terre doublement étrangère, car les distinctions dont l'honorable M. Brewster est revêtu attestent assez qu'il appartient à une communion protestante, que l'erreur se trouvait terrassée. J'en ai conclu que le même sujet intéresserait encore quelques lecteurs, et qu'une biographie impartiale pouvait utilement jaillir de ces deux sources opposées.

Bien loin donc de déguiser les emprunts faits à l'auteur anglais, je me prévau, au contraire, de ce témoignage comme d'un aveu décisif ;

¹ *Mercure de France*, tome III, page 141 ; juillet 1784.

² *The Martyrs of Science, or the lives of Galileo, Tycho Brahe and Kepler*, by sir David Brewster, principal of the United College of Saint-Salvator and Saint-Leonard, Saint-Andrews ; fellow of the royal Society of London ; vice-president of the royal Society of Edimbourg ; corresponding member of the Intitute of France, and member of the Academies of Saint-Petersburg, Stockholm, Berlin, etc., etc.

et lorsque je rencontrerai les points les plus habituellement contestés, j'aurai soin de me borner à une traduction littérale, indiquée par des guillemets.

Quant à tout justifier dans la procédure de l'Inquisition, je n'en ai pas l'intention, et je crois que personne ne doit en avoir la pensée. L'art perfide du siècle dernier consistait à représenter l'Eglise comme érigeant en article de foi un simple jugement de l'Inquisition, puis ensuite d'exagérer au-delà de toute mesure ce jugement et ses rigueurs, pour se donner le droit d'accuser la Papauté d'hostilité flagrante et systématique envers la science. La réhabilitation de la vérité doit se contenter aujourd'hui de démontrer que le Catholicisme, dans ses plus augustes représentants, ne cessa d'être animé pour Galilée d'une bienveillance particulière, justement parce qu'il était le type le plus élevé du génie humain. La condamnation constatée et hautement déplorée, il n'importe pas moins d'en dégager tout accessoire mensonger, afin qu'il demeure établi, en dernier résultat, qu'à l'heure même où l'erreur scientifique et une sorte de fanatisme malentendu dictaient une sentence erronée, le sentiment de respect envers le prétendu coupable était si naturel, si profond parmi ses juges, qu'ils usèrent de procédés considérés par eux comme extrêmement indulgents, et qu'une saine critique, le mobile de leur conduite une fois admis, doit considérer comme tels, même deux siècles après eux.

En dehors de toute polémique, du reste, peu de sujets offrent un intérêt comparable à celui qu'inspirent la vie et les travaux de Galilée. Le savant le regarde comme sa propriété individuelle; le logicien, le philosophe veulent étudier la voie que parcourut ce puissant esprit, tandis que la foule se sent émue encore par les triomphes et les revers de cette existence agitée. Si les accidents de l'histoire sont les leçons de la Providence, quelle carrière sera plus instructive que celle de cet homme illustre, idole de ses amis, familier des princes, envié, haï, persécuté, captif! Ce génie favorisé du Ciel, doué d'une seconde vue, aperçut des lois des mondes ignorés dans la nuit de l'espace, et ne comprit pas les conseils de la plus vulgaire prudence! Ce caractère irritable fut condamné à la plus amère des humiliations, et ces yeux qui avaient rendu témoignage des plus sublimes phénomènes se fermèrent dans d'insupportables ténèbres avant d'être clos par la mort. Tels sont les rayons et les ombres entre

lesquelles , selon l'expression de lord Byron, l'histoire dessine la figure de

Galilée avec l'auréole de ses malheurs ¹.

Il naquit à Pise, le 15 février 1564, dans un siècle où l'on ne sait, des arts, des lettres et des sciences, qui tenait le sceptre de la suprématie italienne. Michel-Ange mourut à l'heure où il venait au monde, et Newton naquit le jour de sa mort. Ce fut l'aîné de trois garçons et de trois filles. Sous le nom de Bonajuti, ses nobles ancêtres avaient exercé d'importantes fonctions à Florence; mais, vers le milieu du XIV^e siècle, ils paraissent avoir substitué à ce nom celui de Galilée. Vincent Galilée, père de notre auteur, était lui-même un homme de mérite.

Les premières années de Galilée, comme celles de toutes les vives intelligences qui prennent l'expérience pour base de leurs études, se passèrent à construire des machines et des instruments dont il s'amusa avec ses condisciples. Ce travail manuel ne portait aucun préjudice à ses études régulières, et, quoique placé dans une situation désavantageuse par la modique fortune de son père, il put néanmoins parcourir tous les éléments de la littérature classique. Le cercle en était alors d'une immense étendue; car si la forte constitution physique de nos ancêtres nous étonne souvent, leur tempérament intellectuel devrait nous paraître bien plus extraordinaire et bien plus enviable encore. Dante était un grand théologien, un grand politique, en même temps que le premier des poètes. Léonard de Vinci, Michel-Ange, furent grands architectes en même temps que grands peintres. Le Tasse a professé les mathématiques. Galilée, à son tour, doué des mêmes facultés, animé d'une sublime émulation, partageait ses heures de loisir entre les distractions les plus élevées. Il était réputé habile sur plusieurs instruments, excellait sur le luth, tenait un rang parmi les peintres, et distribua toute sa vie de précieux avis aux plus éminents artistes de son époque.

Cependant, entre les professions libérales, la médecine était alors une des plus lucratives. Son père résolut de le préparer à cette carrière, et l'envoya dans ce but à l'université de Pise. Galilée y entra le 5 novembre 1581, et fit ses études sous le célèbre botaniste

¹ *Childe-Harold*, chant IV, stance 5.

André Cesalpinus, qui occupa la chaire de médecine de 1567 à 1592.

Galilée avait cru qu'une teinture de géométrie était un préliminaire indispensable à la théorie de la musique et du dessin. Son père, qui semble avoir prévu les conséquences de cette nouvelle porte ouverte à son ardeur, épiait ses progrès avec une jalouse inquiétude, bien déterminé, d'ailleurs, à ne pas souffrir que ces prétendus délassements marchassent de pair avec la médecine. Cependant les précautions furent vaines.

Toute son attention fut absorbée par les nouvelles vérités qui se faisaient jour dans son esprit. C'était la même lutte qui, quelques années plus tard, devait se reproduire à Paris dans le sein d'une famille également pieuse et savante; et l'on peut croire qu'on retrouve les pages perdues de la jeunesse de Galilée en lisant, tracée de la main même de la sœur de Pascal, cette scène où le père, après avoir caché tous les livres de mathématiques à son fils, le découvre ayant deviné à lui seul, et sans nul secours, toute cette science jusqu'à la trente-deuxième proposition d'Euclide. « Mon père, dit la fille de M. Pascal, fut si épouvanté de la grandeur et de la puissance du génie de mon frère que, sans lui dire un mot, il le quitta et alla chez M. Le Pailleur, qui était son ami intime, et qui était aussi fort savant. Lorsqu'il y fut arrivé, il y demeura immobile comme un homme transporté. M. Le Pailleur voyant cela, et voyant même qu'il versait quelques larmes, fut épouvanté aussi, et le pria de ne pas lui céler plus longtemps la cause de son déplaisir. Mon père lui répondit : « Je ne pleure pas d'affliction, mais de joie, vous savez les soins que j'ai pris pour ôter à mon fils la connaissance de la géométrie, de peur de le détourner de ses autres études; cependant, voici ce qu'il a fait. » Sur cela il lui montra tout ce qu'il avait trouvé, par où on pouvait dire en quelque façon qu'il avait inventé les mathématiques. M. Le Pailleur ne fut pas moins surpris que mon père l'avait été, et lui dit qu'il ne trouvait pas juste de captiver plus longtemps cet esprit, et de lui cacher encore cette naissance; qu'il fallait lui laisser voir les livres sans le retenir plus longtemps. »

Telle fut aussi la résolution du père de Galilée, vaincu par les signes manifestes dont Dieu marque les hautes vocations, et bientôt

¹ *Pensées de Pascal*, introduction, page 9.

le jeune disciple de l'Université devint professeur à son tour par l'entremise du cardinal Del Monte. Le grand-duc de Toscane eut connaissance du mérite de ce jeune homme, et, en 1589, il le nomma professeur à la chaire de mathématiques de Pise. Mais la modicité de ses honoraires, qui n'étaient que de 60 écus, força Galilée à chercher dans des leçons particulières de quoi parer à ses embarras financiers, et de dérober ainsi à la science les heures de loisir qu'il brûlait de lui consacrer.

Dès l'âge de dix-huit ans, époque à laquelle il était entré à l'Université, son antipathie innée pour la philosophie d'Aristote prit un libre développement. Ce sentiment de répulsion ne fit que s'envenimer au contact d'études sérieuses, et « du jour de son installation à « Pise, Galilée paraît avoir regardé la doctrine d'Aristote comme une « proie scolastique qu'il lui fallait poursuivre dans sa chasse à la « gloire ¹. Résolu de soumettre chaque opinion à la pierre de touche « de l'expérience, il dirigea ses premières études à Pise vers la Méca- « nique d'Aristote, dont l'inexactitude et l'absurdité lui sautèrent bien- « tôt aux yeux. Aussi, entraîné par un zèle indiscret peut-être, la dé- « nonça-t-il à ses élèves avec une véhémence de geste et de parole « montée au ton de sa propre impression. La découverte d'erreurs « consacrées par les siècles inspire naturellement au jeune philosophe « un enthousiasme que condamne la raison. Le sentiment du triom- « phe se complait à revêtir les formes âpres et incisives du langage, « et l'instigateur d'opinions erronées est traité comme une espèce « d'ennemi de la science. A l'instar du soldat qui fait ses premières ar- « mes, le philosophe laisse souvent sur les œuvres de sa jeunesse une « tache de cruauté ; le temps seul et l'expérience amènent avec eux « la circonspection de la bravoure sur le terrain de la controverse « comme sur le champ de bataille. C'est ce duel à mort que Galilée « semble avoir engagé avec les partisans d'Aristote ; et telle fut « l'exaspération provoquée par le succès de ses attaques incessantes « qu'il souleva contre lui, pour le reste de sa vie, une de ces haines « dont la violence prend rarement sa source dans une simple diver- « gence d'opinion. Oubliant que tout ici-bas est progressif et que les « erreurs d'une génération, passées au crible de la discussion, font « place à de nouvelles découvertes, Galilée ne prévoyait pas alors

¹ Brewster, page 7.

« que ses propres théories et ses travaux incomplets seraient un jour
 « aussi soumis à la loupe d'une critique sévère. Il commit donc une
 « véritable faute en fustigeant sans pitié les préjugés et l'ignorance
 « de ses adversaires. Quiconque a l'insigne bonheur de dévancer son
 « époque ne doit pas trouver étrange que ses contemporains, moins
 « heureux, restent en arrière. Les hommes ne sont pas nécessairement
 « entêtés parce qu'ils s'attachent à des erreurs profondément enraci-
 « nées et vénérables ; ils ne sont pas absolument stupides parce qu'ils
 « sont lents à comprendre et lents à embrasser de nouvelles vérités⁴. »

A ces réflexions profondément justes, et par conséquent applicables à toutes les époques, l'auteur anglais pouvait joindre une observation spéciale au siècle de Galilée. Presque tous les axiomes scientifiques d'Aristote reposent sur des données fausses, et néanmoins leur règne fut un bienfait pour l'humanité. La vénération que son autorité inspira, interdisant aux esprits l'investigation du monde matériel, leur laissait tout leur essor dans les sphères morales. Pierre Lombard, saint Anselme, saint Thomas, saint Bonaventure, ces grands docteurs qui eurent mission d'arracher l'âme humaine aux liens du sensualisme païen et aux invasions de la barbarie, eussent-ils tourné, comme ils le firent, toute la puissance de leurs facultés vers la théologie, c'est-à-dire vers la science de Dieu, et de l'homme dans ses rapports avec Dieu, si le champ des découvertes physiques ne leur eût paru, sur la parole du maître, irrévocablement épuisé. Il semble que Dieu n'ait permis cette carrière nouvelle à l'activité humaine qu'à partir du jour où la société était devenue assez solidement chrétienne pour que ses conquêtes morales fussent hors de péril. Le monde théologique devait être, avant tout autre, exploré jusqu'en ses dernières profondeurs. Cela explique aussi comment Aristote était devenu une sorte d'autorité religieuse, et comment nombre d'ecclésiastiques, qui venaient de soutenir une lutte acharnée sur le dogme à travers toute la durée du siècle, s'abritèrent opiniâtrement derrière ce rempart, dans le domaine de la science. L'innovation ne se présente pas toujours avec les signes d'une transition nécessaire, et souvent elle effraie au-delà des bornes d'une prudence raisonnable. Les caractères timides, les esprits tardifs forment d'abord a majorité d'une agrégation d'hommes, même éclairés, en attendant

⁴ Brewster, page 8.

qu'une passion les transporte ou qu'un éclair d'évidence les illumine. C'est cette masse contre laquelle se heurtait Galilée ; la résistance en outre n'était pas particulière aux hommes d'Eglise ni à l'Italie. La France et ses Universités avaient donné les plus funestes exemples. Qu'on se rappelle les troubles de nos écoles presque semblables à des guerres civiles, et l'on conviendra que Galilée fut encore mieux traité que Ramus.

Il faut observer enfin que Galilée n'était pas un simple mathématicien ; il cinglait à pleines voiles sur un océan plus orageux. Son œuvre s'appliquait clairement à la rénovation complète des bases de la philosophie, et ses découvertes astronomique ont trop effacé, pour la postérité, ce côté saillant de son action. « J'ai étudié plus d'années la « philosophie, écrivait-il lui-même, que de mois la géométrie. » Il avait le droit de se rendre ce témoignage, de même que l'Italie a le droit de revendiquer contre l'Angleterre sa supériorité sur Bacon. Bacon, en effet, qu'on lui oppose souvent, a, dans son *Novum Organum*, donné comme Galilée l'observation de l'univers, la science des lois naturelles, pour fondement à toutes les opérations de l'intelligence ; mais à Galilée appartient l'antériorité. Non-seulement le philosophe florentin a précédé le philosophe anglais, mais Bacon a nié et méconnu plusieurs des découvertes les plus considérables de son émule, et là où il croyait enseigner des routes nouvelles à l'esprit humain, Galilée avait marché lui-même à grands pas et entraîné sa génération avec lui.

Tel est, il s'en faut bien pénétrer, le secret des événements qui nous restent à dérouler.

Aristote avait posé en principe que, de deux corps qui tombent, le plus lourd touche la terre avant l'autre, et que leur vitesse est proportionnelle à leur poids. Galilée soutint qu'ils n'étaient inégalement retardés que par la résistance de l'air, et que tous les corps placés à égale hauteur dans le vide tomberaient en temps égal. Il le prouva par des expériences multipliées du sommet de la tour inclinée de Pise ; mais les Aristotéliens, en dépit de cette démonstration, s'obstinèrent à attribuer ce phénomène à une cause inconnue, prétendant toujours qu'on devait préférer l'affirmation du maître à celle de la nature.

Son esprit investigateur l'accompagnait même dans la prière. Agenouillé un jour dans la cathédrale de Pise, il leva les yeux sur une

lampe que le vent agitait, et remarqua que les oscillations s'effectuaient en des temps sensiblement égaux. Cette remarque eut dès lors les plus importantes conséquences dans son esprit, et l'isochronisme des oscillations du pendule venait de se révéler à lui.

Des deux côtés, du reste, l'antagonisme devenait systématique entre Galilée et les disciples d'Aristote. Tout se préparait pour un combat comme dans un camp, lorsqu'un incident imprévu lui offrit l'heureuse occasion de se soustraire à des éventualités menaçantes : un décret de la république de Venise statua que la chaire de mathématiques à l'université de Padoue, vacante depuis cinq ans, serait rétablie, et, sur la recommandation de Guido Ubaldi, Galilée y fut nommé pour trois ans, en 1592.

Galilée venait de perdre son père, mort dans un âge avancé. Son titre d'aîné de la famille l'en constituait le soutien, et cette obligation sacrée le stimulant à améliorer sa position fut pour lui un motif de plus de quitter Pise. Au mois de septembre 1592, son cours fut donc transporté à Padoue. Il composa plusieurs ouvrages, et compléta différentes découvertes qu'il communiquait avec une grande libéralité; ses manuscrits à peine tracés circulaient parmi ses amis et ses élèves; mais plusieurs de ces précieuses confidences, ayant dépassé ce sanctuaire, tombèrent dans les mains de personnages assez peu délicats pour s'en attribuer la gloire et les publier sous leur nom. Si l'on n'a pas cherché à lui dérober toutes ses découvertes, ce n'est pas que cette triste expérience l'eût rendu plus méfiant, mais bien plutôt parce que la plupart de ses pensées dépassaient tellement son temps que plusieurs des hommes capables de se les approprier les rejetèrent souvent comme des rêveries indignes d'eux-mêmes.

Il est difficile de préciser l'époque à laquelle Galilée adhéra à la doctrine de Copernic, mais il est curieux d'apprendre de lui-même comment il fut conduit à cette grande détermination. « Puisque l'oc-
 « casion s'en présente, je vais vous relater ce qui m'advint au mo-
 « ment où ce système (celui de Copernic) commençait à faire du bruit
 « dans le monde scientifique. J'étais tout jeune encore, et n'avais pas
 « achevé ma philosophie, que d'autres occupations m'obligèrent
 « d'interrompre, quand arriva de Rostock dans ce pays, un étranger
 « nommé, je crois, Christian Vurslitius, disciple de Copernic. Ce per-
 « sonnage donna deux ou trois leçons sur cette question, au sein
 « d'une académie et au milieu d'un nombreux auditoire. M'imaginant

« que la plupart cédaient à un engouement de nouveauté plus qu'à
 « tout autre mobile, et intimement convaincu que ce système était le
 « rêve d'un fou avide de célébrité, je ne voulus pas être présent.
 « L'interrogeai pourtant quelques auditeurs, et je compris que tous
 « allaient s'égayer aux dépens du professeur ; un seul m'assura que
 « ce n'était point une chose si ridicule. Comme je savais à cet homme
 « des habitudes calmes et réservées, je me pris à regretter d'avoir
 « fait fi des leçons de Christian, et chaque fois que je rencontrais un
 « partisan de Copernic je commençais par m'enquérir de lui s'il avait
 « toujours été de la même opinion. Tous m'avouèrent que longtemps
 « ils avaient défendu l'opinion opposée, et que la force seule des ar-
 « guments les avait subjugués et ralliés aux nouvelles doctrines. Je
 « leur fis subir un à un une épreuve particulière, pour voir s'ils com-
 « battraient victorieusement les raisons de la partie adverse, et la
 « promptitude de leurs réponses me convainquit qu'ils n'avaient
 « adopté ce sentiment ni par ignorance ni par vanité. D'un autre
 « côté, toutes les fois que je demandais aux Péripatéticiens et aux
 « Ptoléméens, ce qui m'arriva en mainte circonstance, s'ils avaient
 « lu le livre de Copernic, je m'aperçus que fort peu l'avaient lu, et
 « que pas un ne l'avait compris. Je m'enquérais également des Péri-
 « patéticiens si quelqu'un d'entre eux n'avait jamais été dans le camp
 « opposé : tous me répondirent : Non.

« Considérant donc que tous les partisans du système de Copernic
 « avaient autrefois partagé l'opinion contraire, et qu'ils possédaient
 « à fond les arguments d'Aristote et de Ptolémée, tandis que, parmi
 « les sectateurs de ces derniers, aucun n'avait antérieurement adopté
 « les idées de Copernic et quitté son drapeau pour celui d'Aristote ;
 « mettant, dis-je, ces considérations dans la balance, je commençai
 « à croire que, si un homme répudie une opinion qu'il a sucée avec
 « le lait, et partagée longtemps avec la masse de l'humanité, pour em-
 « brasser une opinion accueillie seulement par un petit nombre de
 « prosélytes, anathématisée par toutes les écoles, et regardée comme
 « un insigne paradoxe, cet homme, évidemment, a dû être incité,
 « violenté en quelque sorte à cette adhésion par des arguments irré-
 « sistibles. De ces réflexions naquit chez moi un vif désir de pénétrer
 « au fond de la question ¹. »

¹ *Systema cosmicum*. Dial, II, p. 124.

En 1593, Galilée éprouva un accident qui faillit lui devenir funeste. Prenant sa part d'une partie de plaisir à Padoue, il respira longuement, près d'une fenêtre ouverte, un courant d'air rafraîchi par une chute d'eau artificielle, et finit par se laisser aller au sommeil. Cette fraîcheur intempestive, réagissant avec énergie sur sa robuste constitution, détermina un malaise chronique, accompagné de douleurs aiguës, dont il éprouva les intermittences le reste de sa vie.

La réputation de Galilée était déjà répandue au loin en Europe. L'archiduc Ferdinand, depuis empereur d'Allemagne, le landgrave de Hesse et les seigneurs d'Alsace et de Mantoue honoraient ses cours de leur présence. Le prince Gustave-Adolphe de Suède voulut également recevoir de lui des leçons de mathématiques pendant son séjour en Italie.

La première période de son engagement à Padoue remplie, Galilée fut réélu avec un traitement de 320 florins. Cette bonne fortune, au rapport de Fabbroni, lui arriva par la malice d'un de ses ennemis, qui le dénonça au sénat comme vivant en adultère avec Marina Gamba. Le sénat, dit-on, sans approfondir le caractère de cette délation, répondit que, « si Galilée avait une famille à soutenir, c'était un motif de plus d'augmenter son traitement. » Il est bien plus vraisemblable que la libéralité de la république fut stimulée par les éminents services du professeur, et qu'en répondant ainsi à son accusateur on avait voulu se borner à déjouer de jalouses inimitiés. Toujours est-il vrai cependant que, sans qu'on trouve dans sa biographie aucune trace d'un mariage légitime, il ne tarda pas à présenter à ses amis trois jeunes enfants, deux filles et un fils, dont il surveillait l'éducation avec une grande vigilance. Les filles entrèrent dans un couvent et y prirent le voile. Son fils lui survécut sans laisser lui-même de postérité.

En 1604, une nouvelle étoile fixa l'attention des astronomes, et notamment de Galilée. Trois discours, dont il n'est parvenu jusqu'à nous que le commencement du premier, furent par lui consacrés au développement des observations et des théories que lui suggéra cette découverte. Arguant de l'absence de parallaxe, il prouva que cette étoile n'était pas un météore, ainsi qu'on le prétendait généralement, et qu'elle était située, comme les étoiles fixes, bien au delà de notre propre système. Mise à l'ordre du jour, cette question attira une affluence considérable autour de la chaire de Galilée, et le jeune savant

eut le courage d'exprimer tout haut la surprise de l'intérêt passionné qu'éveillait chez ses auditeurs un phénomène isolé, quand, tous les jours, les merveilles de la création les trouvaient froids et dédaigneux.

En 1606, Galilée, maintenu dans sa chaire de Padoue, fut appointé à 520 florins. Telle était déjà sa renommée, tel était aussi alors l'empressement des populations vers les sciences, qu'aucune salle ne put bientôt suffire à la foule ; et, plus d'une fois, après avoir convoqué son auditoire dans l'Ecole de médecine, qui contenait environ mille personnes, le brillant professeur se vit réduit à se transporter en plein air, où le suivait une innombrable multitude battant des mains.

Ses repas même ne le mettaient point à l'abri de l'importunité. Les plus heureux prenaient place à sa table, d'autres l'entouraient ; et, comme le ménage du grand homme ne lui permettait pas une somptueuse hospitalité, il lui arriva souvent de poser sur les genoux de ses trop nombreux convives de larges feuilles de papier, en guise de serviettes ⁴.

Parmi les divers travaux qui se partageaient son attention, il faut ranger la recherche des propriétés de l'aimant. Ses expériences datent de 1607 ; mais, si l'on en excepte une méthode dont le résultat fut de doubler la force alors connue de l'aimant, il ne paraît pas avoir agrandi le domaine du magnétisme.

Galilée était alors dans tout le feu de son imagination, et avançait de découverte en découverte. On allait lui devoir le thermomètre et le télescope.

Parmi les phénomènes naturels il n'y en a pas qui aient plus d'importance pour nous que les phénomènes calorifiques. « La santé des hommes et des animaux, les travaux de l'agriculture, des arts les plus utiles et les plus nécessaires, dépendent de la chaleur, et cependant, jusqu'au moment où Galilée inventa le thermomètre, il n'y avait aucun moyen de déterminer la température, et tout se bornait à dire : J'ai chaud ou froid. Ce grand physicien ayant remarqué que l'air, comme tous les corps en général, se raréfie par la chaleur et reprend son volume primitif en se refroidissant, fonda sur cette observation très-simple l'instrument destiné à rendre sen-

⁴ Targioni, *Notizie*, tome II, page 69.

« sibles à la vue les variations de la température. Cet instrument se
« composait d'un tube de verre de petit diamètre, ouvert à l'une de
« ses extrémités et terminé à l'autre bout par une boule. Après y
« avoir introduit un peu d'eau, on plongeait l'extrémité du tube dans
« une position verticale. La pression de l'air extérieur retenait le li-
« quide dans le tube, et le thermomètre était construit. En effet, en
« approchant un corps chaud de la boule de cet instrument, l'air in-
« térieur se dilatait et chassait le liquide, qui descendait dans le tube
« et qui remontait ensuite par le refroidissement. Galilée avait gra-
« dué le tube pour pouvoir faire des observations. Cet instrument
« n'était pas comparable; car il était pourvu de points fixes dans l'é-
« chelle : c'était un thermoscope plutôt qu'un thermomètre. De plus,
« il servait à la fois de thermomètre et de baromètre. Le liquide
« montait ou descendait dans le tube suivant les variations du poids
« de l'atmosphère et d'après l'évaporation qui s'opérait à l'intérieur.
« On était encore loin des thermomètres actuels, et pourtant la véri-
« table physique, la physique du poids et de la mesure, ne prit nais-
« sance que du jour où cet instrument fut inventé; car-jusqu'alors les
« instruments qu'on avait imaginés pour mesurer les effets naturels
« ou les propriétés des corps étaient des objets de curiosité, qu'on
« n'employait presque jamais, tandis que le thermomètre devint
« bientôt d'un usage journalier par l'influence de Galilée¹. »

Le compas et le microscope furent en même temps perfectionnés.

Il était en négociation avec le grand-duc de Florence pour rentrer en Toscane, et résidait passagèrement à Venise (avril-mai 1609), lorsque parvinrent à son oreille les premières rumeurs d'où il tira la découverte du télescope. On vint lui dire qu'un Hollandais, nommé Lippershers, avait présenté au prince Maurice de Nassau un instrument d'optique à l'aide duquel les objets éloignés semblaient rapprochés de l'observateur. On n'ajoutait rien sur la forme de cet appareil. Peu de jours après, cette nouvelle fut confirmée par une lettre que Jacques Badouer adressait de Paris à Galilée; et celui-ci se hâta de retourner à Padoue pour se mettre immédiatement à l'œuvre. Dès la première nuit de son arrivée, il trouva dans le principe de la réfraction la solution qu'il cherchait. Il adapta au bout d'un tube de plomb deux verres planes d'un côté, mais dont les autres faces étaient l'une convexe

¹ Libri, *Sciences math.*, tome IV, page 187.

et la seconde concave ; puis, ayant appliqué l'œil au verre concave, il reconnut que les objets grossissaient et se rapprochaient prodigieusement de lui. Ce petit instrument, qui triplait seulement le volume, fut porté en triomphe à Venise par Galilée, et provoqua le plus vif intérêt. Chaque jour des flots d'étudiants et de seigneurs assiégeaient la maison de Galilée, impatients de contempler le magique jouet, et un mois s'était écoulé à satisfaire cette curiosité, quand Galilée reçut avis de Léonard Deodati, doge de Venise, que le sénat regarderait comme une haute faveur d'obtenir la possession de cet étrange instrument. Galilée accéda sans peine au désir de ses protecteurs, qui, en échange, lui concédèrent à perpétuité la chaire de Padoue, et portèrent son traitement de 520 à 1000 florins¹.

De longues et violentes contestations nationales se sont élevées et longtemps soutenues sur la paternité réelle de ces premiers rudiments du télescope astronomique. Les limites de ce travail ne nous permettent pas de les reproduire en détail ; toutefois il est permis de dire que le hasard joua un plus grand rôle dans la découverte hollandaise, et la sagacité dans la découverte italienne, et que celui qui tire les conséquences pratiques d'un premier aperçu peut, à bon droit, se considérer comme le véritable créateur.

Quant à Venise, l'intérêt qu'y causa l'exhibition du tube de Galilée, ou la double lunette, ou le cylindre astronomique, car Demisiano ne lui avait pas encore appliqué le nom de télescope, allait toujours croissant. Sirturi², ayant lui-même réussi, sous la direction de Galilée, à construire un de ces instruments, monta sur la tour de Saint-Marc pour se soustraire aux importunités de la foule. Mais des groupes nombreux qui stationnaient dans la rue le reconnurent, et, la curiosité leur donnant des ailes, ils volèrent lui arracher des mains le tube merveilleux ; si bien que le philosophe dut s'exécuter et les voir, durant plusieurs heures, appliquer successivement l'œil à sa lunette. Jaloux de procurer le même plaisir à leurs amis, ils mirent tout en œuvre pour savoir le nom de l'hôtel où logeait Sirturi ; il parvint à déjouer leurs tentatives, et quitta Venise le lendemain matin, afin d'éviter un second assaut de cette espèce.

Les opticiens exploitèrent à l'envi cette merveille ; les tours, les

¹ Viviani, *Vie de Galilée*, page 69.

² *Du Télescope*, page 486.

clochers, les fenêtres ayant vue sur l'Adriatique étaient encombrés de Vénitiens regardant au loin leurs navires sur les flots : ils croyaient avoir centuplé leur force maritime, l'ennemi ne pouvant plus désormais ni les éviter, ni les surprendre. Les étrangers accoururent bientôt à leur tour, tentèrent la cupidité des opticiens de Venise et propagèrent le merveilleux instrument à travers toute l'Europe. Mais Galilée, abandonnant la multitude à son engouement, donnait une tout autre direction à la puissance nouvelle qu'il venait de mettre au jour. Il tourna ses regards vers le ciel, dans le silence des nuits et la profondeur de la méditation ; au lieu de songer à détruire des flottes, il voulait surprendre les secrets du Créateur même, et c'est dans le firmament qu'il prétendait conquérir de nouveaux mondes.

La lune fut le premier objet des investigations de Galilée. « Cette « planète, pour parler son langage, lui parut aussi près de la terre « que si elle n'eût été distante que de deux rayons de cercle. Il appli- « qua ensuite son télescope aux planètes et aux étoiles fixes, et ces « inspections fréquentes lui causaient d'indicibles jouissances. »

Ses observations sur la lune eurent un puissant degré d'intérêt. La ressemblance générale de cette planète avec le globe terrestre attira tout naturellement son attention. Bientôt même il se vit en mesure de pouvoir tracer sur l'ensemble du disque lunaire des chaînes de montagnes, de profondes vallées, et d'autres accidents du sol dont les marges et les sommets réverbéraient les feux du soleil levant, lorsque les ravins intermédiaires étaient encore plongés dans les ténèbres. Les espaces obscurs et lumineux indiquaient, selon lui, les mers et les continents, qui réfléchissaient à divers degrés les rayons du soleil. Quant à la phosphorescence ou lumière secondaire qu'on aperçoit sur le limbe obscur de la lune à son premier et dernier quartier, il l'attribue à la réflexion des rayons du soleil sur la terre.

Les partisans d'Aristote accueillirent fort mal ces découvertes. En effet, dans leur opinion préconçue, la lune était sphérique et parfaitement polie, et la couvrir de montagnes, y creuser des vallons, c'était là un acte impie qui gâtait l'harmonieux travail des lignes régulières tracées par la nature elle-même. Galilée en appela vainement à l'évidence de l'observation et à la surface actuelle de notre globe. D'après lui, les irrégularités analogues qu'on remarquait sur le disque lunaire portaient le cachet de la divine sagesse ; car, si la surface du globe terrestre avait été parfaitement unie, il n'aurait of-

fert que le triste spectacle d'un vaste désert, privé d'animaux, de plantes, de cités et d'êtres humains, séjour du silence et de l'inaction, sans vie, sans âme, et nu de tous les ornements qui la rendent aujourd'hui si belle et si variée.

En étudiant les étoiles fixes et les comparant avec les planètes, Galilée observa une différence frappante dans l'apparence de leurs disques respectifs. Ceux des planètes, en effet, lui parurent des corps ronds, comme la lune, tandis que les étoiles fixes, n'accusant aucune forme de disque, ressemblaient à des points lumineux d'où s'échappaient des rayons scintillants. Selon lui, toutes les étoiles, quelle que fût leur grandeur, ne différaient nullement entre elles; celles de cinquième et de sixième grandeur, vues à l'aide du télescope, offraient les mêmes caractères que Sirius, la plus grosse des étoiles, examinée à l'œil nu. Quelle fut sa joie quand son télescope lui apprit que les nébuleuses étaient un assemblage d'étoiles invisibles sans un secours artificiel! Il n'en compta pas moins de *quarante* dans le groupe nommé les *Pleiades* ou les sept étoiles, et il nous a laissé le plan de cette constellation avec celui du Baudrier et l'Épée d'*Orion*, et de la nébuleuse de Præsepe. Dans la nébuleuse de la Voie lactée, il signala des milliers de petites étoiles, et conclut que la blancheur de cette singulière portion des sphères célestes émanait d'étoiles plus petites encore, que son télescope était impuissant à isoler.

Ces découvertes, malgré leur importance et leur intérêt, furent bientôt reléguées au second plan par d'autres que Galilée dut à un examen non interrompu des planètes et à un télescope de plus grande dimension. Le 7 janvier 1610, à une heure du matin, ayant pointé son télescope vers Jupiter, il observa trois étoiles près de cette planète, deux à l'est et une à l'ouest. Toutes trois étaient échelonnées sur une ligne droite, parallèles à l'écliptique, et semblaient plus brillantes que d'autres étoiles d'égale grandeur. Les prenant pour des étoiles fixes, ce fut à peine s'il daigna même noter leurs distances de Jupiter et les leurs respectives. Le 8 janvier, cependant, poussé par je ne sais quel instinct¹ à étudier de nouveau ces étoiles, il remarqua qu'un changement notable était survenu dans leur position; toutes trois se trouvaient alors à l'ouest de Jupiter, beaucoup plus rapprochées l'une de l'autre qu'auparavant, et presque à égales distances.

¹ Nescio quo fato ductus.

Bien que ce fait extraordinaire de rapprochement réciproque n'eût pas attiré son attention, il se demanda pourtant comment Jupiter pouvait se trouver à l'est de trois étoiles, lorsque, la veille, il était à l'ouest de deux d'entre elles. La seule explication qu'il put donner de ce fait fut que le mouvement de Jupiter était direct, contrairement aux calculs astronomiques, et qu'il avait dépassé ces deux étoiles par son propre mouvement. Le 10, il découvrit deux des étoiles seulement, toutes deux à l'est de la planète. Mais Jupiter n'avait pu aller de l'ouest à l'est le 8 janvier, et, le 10, de l'est à l'ouest. Galilée se vit donc logiquement conduit à conclure que ce phénomène provenait d'évolutions inconnues.

Le 12 janvier, un examen itératif les lui montra avec des changements de position et des différences de grandeur. Le 13, enfin, il observa une quatrième étoile qui compléta les *quatre* planètes secondaires, constituant entre elles ce qu'on nomme les satellites de Jupiter.

Il se hâta de dresser le plan de ses observations, et donna à ces quatre nouveaux corps le nom d'*étoiles médicéennes*. Cet ouvrage, sous le titre de *Messenger sidéral*, fut en même temps dédié au grand-duc.

Ennemis et amis du système de Copernic apprécièrent aussitôt l'importance de cette grande découverte. Jusque-là on n'avait distingué les planètes des étoiles fixes que par leur déplacement relatif; mais le télescope prouva que c'étaient des corps assez rapprochés de notre globe, puisqu'il déterminait nettement leur disque, tandis que les étoiles fixes, même grossies à l'aide de cet instrument, semblaient de petits points lumineux perdus dans les sphères célestes. Le système de Jupiter, éclairé par quatre planètes accomplissant leur révolution dans des périodes diverses et régulières, démontra à l'orgueilleuse raison de l'homme la pauvreté et pour ainsi dire le néant du globe qu'il habite, et proclama, dans un éloquent langage, que ce globe n'est pas le centre de l'univers.

Les Aristotéliens reçurent en le bafouant le *Messenger sidéral*. Malgré les instances pressantes et réitérées de Galilée, le principal professeur de philosophie de Padoue refusa obstinément de regarder la terre et les étoiles à travers son télescope; il alla même jusqu'à travailler l'esprit du grand-duc pour le convaincre de l'impossibilité de l'existence des satellites de Jupiter. Sizzi, astronome de Florence,

soutint que, comme il n'y avait que sept ouvertures à la tête : deux yeux, deux oreilles, deux narines et une bouche ; que, comme il n'y avait que sept métaux et sept jours dans la semaine, il ne pouvait y avoir également que sept planètes. Il paraît pourtant avoir admis la visibilité des quatre satellites à l'aide du télescope, mais de leur invisibilité à l'œil nu il argua qu'elles ne peuvent influer en rien sur la terre, et de leur inutilité il tira cette conclusion : Donc elles n'existent pas.

Au moment où l'esprit philosophique faisait ainsi défaut aux corporations savantes elles-mêmes, si violentes quelquefois dans leurs jalousies, la science, heureusement, trouva un refuge parmi quelques princes exempts de pédantisme ; en dépit de tous les raisonnements du professeur de philosophie, Cosme de Médicis préféra le témoignage de ses yeux aux syllogismes de son maître. Plusieurs fois, à Pise, il observa avec Galilée les nouvelles planètes, et, en le quittant, il lui fit un cadeau de 1000 florins. Peu après il le fixa à Florence en qualité de premier mathématicien de la cour, avec un traitement de 1000 autres florins annuels. Ses fonctions ne lui imposaient aucun devoir officiel, sauf, de temps à autre, quelques leçons aux princes toscans, et surtout aux princes étrangers ; une des clauses expresses du contrat stipulait qu'on lui laisserait le loisir nécessaire pour l'achèvement de ses traités sur la constitution de l'univers, sur la mécanique et le mouvement local. La résignation de sa chaire à l'université de Padoue, conséquence nécessaire de son nouvel emploi, causa un violent déplaisir à ses anciens amis, qui rompirent d'abord toute relation avec lui ; mais leur mécontentement se calma peu à peu, et le sénat vénitien finit par apprécier les sentiments et les motifs d'un étranger acceptant une telle promotion dans son pays natal. Ce fut vers cette époque que le jeune Louis XIII lui fit demander des astres qui portassent aussi son nom.

Quel que fût l'éclat des succès de Galilée dans les Etats vénitiens et la Toscane, la métropole de l'Italie, Rome, était depuis longtemps le point de mire de ses vœux ; il put enfin effectuer son voyage au commencement de l'année 1614. Princes, cardinaux et prélats confondirent leurs hommages. Ceux-là mêmes qui décrédaient ses découvertes et en redoutaient les conséquences rivalisèrent avec les amis de la science et parurent jaloux de voir la merveille intellectuelle de leur siècle.

Ce fut dans le jardin même du Quirinal, dans le courant d'avril 1611, qu'il dressa pour la première fois son télescope à Rome, et il y professa ses premières découvertes devant un innombrable concours de disciples et d'amis. Il y prenait dès lors hardiment parti en faveur du système de Copernic.

Il logeait chez son ami Salviati, membre de l'Académie lyncéenne, fondée par le prince Cesi ; et Salviati ne cessait de le mettre aux prises avec les plus hardis discoureurs de la ville éternelle. La question des ponts flottants, soulevée dans une réunion scientifique, provoqua une polémique relative à l'influence de la forme des corps pour les rendre flottants ou immergibles. Contrairement à l'opinion générale, Galilée entreprit de prouver que la forme n'y était pour rien, et c'est ce qui le conduisit à écrire son discours sur les corps flottants, publié en 1612. Cet ouvrage renferme un grand nombre d'expériences ingénieuses à l'appui des vrais principes de l'hydrostatique, et c'est l'un des monuments les plus durables de sa pénétration. Comme tous ses autres ouvrages, celui-ci excita de vives répulsions. Son premier provocateur fut Ptolémée Nizzolini, qui publia une lettre adressée à Mazzemedici, archevêque de Florence ; Galilée répliqua par une réponse directe à son antagoniste. Lodovico delle Colombe et Vincenzo di Grazia livrèrent au public un examen plus approfondi de la question. Une courte et foudroyante réplique fit justice de ces attaques ; le succès n'avait pas rendu Galilée plus endurant.

L'ironie et le sarcasme, armes terribles sous sa main, se joignaient toujours à la logique et à la raison ; il oubliait que la Providence avait refusé à ses adversaires les mêmes dons qu'elle lui avait prodigués avec tant de munificence ; ni l'âge, ni l'expérience ne pouvaient parvenir à lui apprendre que l'esprit, comme la matière, a sa force d'inertie, et que l'unique condition de son progrès dans la vérité, c'est le graduel et patient déblayement de sa route. La manière dont Galilée défendit la vérité n'eut d'autre résultat que d'augmenter la répulsion contre elle. Tous ses antagonistes, sans distinction de rang, se groupèrent sous un même drapeau pour leur mutuelle défense. Les professeurs aristotéliens, les prétendus politiques du clergé organisèrent une ligue contre le philosophe qui les opprimait sous le despotisme de sa supériorité. La Compagnie de Jésus se partageait à son égard. Quelques membres l'attaquèrent avec véhémence, d'autres le soutenaient hautement. Le P. *Scheiner*, dans trois lettres à

Marc Welser, s'attribua même la constatation des taches du soleil ¹.

Le parti de Galilée, quoique numériquement faible, n'était cependant pas sans crédit; ceux qu'il avait ralliés se dévouèrent aveuglément à sa personne et à ses doctrines; ses disciples occupaient plusieurs chaires de l'Italie.

Bien que les deux camps eussent été longtemps en présence, se redoutant mutuellement et étudiant leur position respective, il était difficile de prévoir lequel des deux ouvrirait le feu. La fin de l'année 1613 mit un terme aux hésitations. Galilée écrivit à son ami et disciple, l'abbé Castelli, une lettre tendant à prouver que l'Écriture n'a pas mission de nous enseigner les sciences ou la philosophie, et il enseignait lui-même dans quelle acception devait être compris le langage tenu par les livres saints.

La philosophie se mettant ouvertement à commenter la Bible, la chaire en prit aussitôt texte pour lui répondre. Caccini, moine dominicain, attaqua nominativement Galilée du haut de la tribune sacrée, en appliquant à l'astronome et à ses partisans, sous une forme ironique, ce passage de l'Écriture: « O hommes de Galilée, pourquoi vous arrêter ainsi les yeux au ciel? » Ce genre de polémique fut désapprouvé par ses supérieurs, et Louis Maruffi, général des Dominicains, non content de faire des excuses à Galilée, qui lui avait transmis une plainte formelle contre Caccini, exprima son vif désir de n'être point impliqué « dans toute brusque parole de trente ou quarante mille moines. »

Si la sortie violente de Caccini n'eût été qu'un piège tendu à l'irascibilité du philosophe, elle ne pouvait mieux réussir. A partir de ce jour, il sortit complètement des bornes de la circonspection, et publia une longue lettre de soixante-dix pages, où il défendait et confirmait par de nouvelles raisons son premier sentiment relativement à l'interprétation de l'Écriture sainte; il citait abondamment les Pères de l'Église. Enfin, pour donner en quelque sorte le sceau de l'autorité royale à cette seconde publication, il l'adressa à Christine, grande-duchesse de Toscane, et cette forme redoubla l'intérêt public qui se plut à y lire l'expression des sentiments de la grande famille ducale.

Le gant était donc jeté aux théologiens, et malheureusement ceux qui le relevèrent ne crurent que trop qu'ils avaient la religion à défendre.

¹ Voyez M. Libri, tome IV, pages 225 et 281.

L'Inquisition évoqua l'affaire, et Caccini se mit à la tête des poursuites.

C'est dès la première intervention des inquisiteurs qu'il importe de bien préciser la position de ce tribunal, ainsi que la portée de ses actes en cette affaire. Un religieux dénonce un savant, d'autres religieux le jugent; d'où l'on a conclu l'antagonisme de l'Église et de la science. C'est le contraire qui fut vrai. Les religieux n'épousent ici que trop les animosités, les préjugés, les vengeances académiques. Les moines occupent une grande place dans l'histoire de Galilée, non à titre de contradicteurs systématiques, mais parce que les monastères étaient alors le foyer le plus ardent des préoccupations et des controverses scientifiques; et le même homme qu'accusaient des Dominicains et des Jésuites se trouva en même temps défendu par des Jésuites et des Dominicains. La science d'ailleurs n'était pas seule à comparaitre alors devant l'Inquisition; la vertu quelquefois y fut injustement citée. L'Espagne ne nous montre-t-elle pas de saints évêques et les missionnaires les plus dévoués de la cour de Rome accusés à Madrid par la jalousie des hommes puissants ou par quelque intrigue subalterne? Souvent aussi l'accusation d'hérésie apparut aux savants eux-mêmes comme un moyen commode de réduire un adversaire, un rival au silence. Et lorsque Galilée met le pied sur le seuil du Saint-Office, nous devons apercevoir derrière lui ces mobiles mystérieux, ces circonstances malheureuses qui font du récit de sa persécution l'histoire même des passions humaines.

Rentré en Toscane en 1615, il se hâta de revenir à Rome. Toutefois, en présence de l'orage, il n'essaya plus d'y tenir tête. L'Inquisition condamna juridiquement cette première tentative de compromettre les saintes Écritures dans les querelles scientifiques, et lui imposa le serment de ne plus se le permettre à l'avenir. Ce fut le cardinal Bellarmin qui reçut cet engagement de ses mains, lui garantissant en retour, par une sorte de reconnaissance écrite, qu'il pourrait en sûreté, désormais, poursuivre ses recherches purement astronomiques.

Galilée obtint du Pape Paul V une audience de congé, en mars 1616. Sa Sainteté l'accueillit gracieusement et passa près d'une heure avec lui. Au moment de la séparation, le Pape assura Galilée qu'il n'accepterait point à la légère les calomnies qu'il plairait à ses ennemis de propager, et que, tant qu'il occuperait la chaire de saint Pierre, sa sécurité devait être complète.

Ces promesses avaient été dictées à Sa Sainteté par des promesses correspondantes. Toutefois Galilée avait tant de peine à maîtriser l'emportement naturel de son caractère qu'à Rome même il ne discontinua pas un instant ses controverses. « Votre Eminence « serait ravie, écrivait-on à cette époque au cardinal d'Este, si « elle entendait Galilée discuter, comme cela lui arrive souvent, « avec quinze ou vingt adversaires qui l'attaquent opiniâtrément, « tantôt dans une maison, tantôt dans une autre; mais il est armé de « telle sorte qu'il se moque d'eux sans leur cacher son mépris, et, « lors même que la nouveauté de ses idées empêche l'entière persuasion, il montre admirablement le vide des arguments contraires. « Lundi dernier surtout, il a été vraiment sublime chez Frédéric « Ghislieri, et ce qui m'amusa davantage, c'était que, avant de répondre, il amplifiait et renforçait les arguments de la partie adverse de nouvelles raisons très-spécieuses, pour la livrer ensuite « au plus profond ridicule, quand il venait à les tourner contre « elle. »

De retour à Florence, Galilée reprit le cours de ses études et découvrit une nouvelle méthode pour trouver la longitude en mer. Philippe III avait dirigé l'attention des astronomes vers ce problème; Galilée en envisagea la solution comme un objet digne de son ambition; et il lui tardait d'obtenir une victoire éclatante sur ses ennemis, en prouvant que les étoiles médicéennes, traitées par eux avec tant de mépris, pouvaient servir les grands intérêts de l'humanité. Pendant son séjour à Rome, en 1615 et 1616, Galilée avait déjà communiqué ses vues sur ce sujet au comte de Lemas, vice-roi de Naples et président du conseil des Indes espagnoles. Cet illustre personnage lui conseilla de se présenter au ministre espagnol, le duc de Lerme, et, par l'entremise du grand-duc Cosme, son ambassadeur à la cour de Madrid fut chargé du soin de cette affaire. L'anxiété de Galilée était extrême. Il assura l'ambassadeur toscan que, « pour conduire son projet à bonne fin, il était prêt à quitter sa position, son « protecteur, ses amis et sa famille, pour aller en Espagne, et séjourner, autant que besoin serait, à Séville, à Lisbonne, n'importe où, « pourvu qu'il pût faire connaître sa méthode. »

On s'étonna que cette négociation activement entamée de part et d'autre n'eût pas amené une prompt conclusion. On en rejeta la faute sur l'aversion habituelle des Espagnols pour les étrangers, mais ce

secret fut postérieurement expliqué par un fait digne d'être connu. Le grand-duc de Toscane estima un si haut prix la perte de Galilée qu'il déclara au roi d'Espagne la volonté formelle de s'opposer à son départ, à moins que le roi Philippe III ne lui accordât en échange le privilège d'expédier chaque année, en franchise de tout droit, deux bâtiments, du port de Livourne, aux Indes espagnoles. Le monopole de ses colonies était alors une telle source de richesse pour l'Espagne qu'elle refusa. Galilée demeura à son insu victime de la valeur que sa patrie attachait à sa présence, et ne put trouver qu'une cruelle mortification de plus dans la négligence apparente dont il devint l'objet de la part du gouvernement espagnol et dans la mauvaise issue d'une négociation à laquelle il avait attaché d'abord les espérances les plus enthousiastes¹.

De nouveaux contre-temps signalèrent pour lui l'année 1618 ; tandis que l'apparition de trois comètes excitait l'attention de toute l'Europe, Galilée était retenu sur son lit par une grave maladie ; mais, bien qu'il lui fût impossible de faire une seule observation sur ces phénomènes, il tint à se mêler aux débats qu'ils soulevèrent. Marco Guiducci, astronome de Florence et ami de Galilée, avait prononcé un discours sur les comètes devant l'Académie florentine. Les principaux points de ce discours, publié en 1619, furent attribués à Galilée, et cette opinion s'accrédita universellement durant la polémique dont il fut le prétexte.

L'opinion soutenue dans ce traité, que les comètes ne sont que des météores qui apparaissent de temps en temps dans notre atmosphère, comme des arcs-en-ciel et les cercles lumineux, se trouve si peu en rapport avec la science de Galilée que sa paternité semble très-équivoque. Cependant l'impuissance où se trouvait Galilée de prendre part aux observations générales provoquées par les trois comètes, et de faire usage de son gros télescope pour étudier leur physionomie et leurs mouvements, pourrait, en quelque façon, expliquer ce jugement qui leur ôtait toute importance comme corps célestes. Dans cette hypothèse même, le traité de Guiducci offrait beau jeu à la critique des ennemis de Galilée ; et cette tâche dangereuse échut à Horace Grassi, Jésuite de mérite, qui, dans un ouvrage intitulé *la Balance astronomique et philosophique*, attaque le discours sur les comètes, sous le pseudonyme de Lotario Sarsi.

¹ Nelli, *Vie de Galilée*, tirée des Archives de Florence.

Galilée répondit à cette attaque dans un volume portant pour titre *il Saggiatore*, qui, à cause de l'état de sa santé, ne parut qu'à l'automne de 1623¹. Cet ouvrage fut écrit sous forme de lettre à Virginio Cesarini, membre de l'Académie lyncéenne; il était dédié au Pape lui-même, et a joui pendant longtemps d'une grande réputation parmi les littérateurs pour la beauté du style, bien qu'il soit sans contredit l'une des moindres œuvres de son auteur.

Le Pape à qui fut dédié cet ouvrage était Urbain VIII (Maffeo Barberini). Son avènement au trône pontifical fut salué par Galilée et ses amis comme un événement favorable au progrès de la science. Non-seulement Urbain VIII avait été l'ami personnel de Galilée et du prince Cesi, fondateur de l'Académie lyncéenne, mais il avait encore entretenu d'intimes relations avec cette habile et libérale société. Si Paul III avait, presque un siècle auparavant, protégé Copernic et accepté la dédicace de son grand ouvrage, il n'était pas déraisonnable de présumer que le présent Pontife ne montrât la même bienveillance. Le plan qui tendait à gagner pour Galilée le patronage d'Urbain VIII paraît avoir été tracé par le prince Cesi lui-même. Quoique incapable, depuis plusieurs années, de voyager autrement qu'en litière, il fut cependant vivement pressé par le noble patricien romain d'entreprendre le voyage de Rome, dans le but exprès de féliciter son ami sur son élévation au trône pontifical. Ces instances furent faites en octobre 1623; et, quoique la santé de Galilée fût mal préparée à une telle fatigue, il sentit néanmoins l'importance de ce conseil, et, après avoir visité le prince Cesi à Acqua-Sparta, il reparut à Rome dans le printemps de 1624.

La réception qui l'attendait surpassa de beaucoup son espérance; pendant ses deux mois de séjour au pied du Vatican, le Pape ne lui accorda pas moins de six longues audiences, et l'accueil de Sa Sainteté eut toujours le caractère le plus significatif. Non-seulement Urbain combla Galilée de présents, lui promit une pension pour son fils, mais encore il écrivit une lettre à Ferdinand qui venait de succéder à Cosme, grand-duc de Toscane. Recommandant Galilée à sa protection particulière, il disait: « Nous trouvons en lui, outre la distinction littéraire, l'amour de la piété, et il possède à un haut degré ces qualités par lesquelles se gagne promptement le bon vouloir pontifical.

¹ Publié dans les *Œuvres de Galilée*, vol. VI, p. 191-571.

« Dans le moment où il est venu nous féliciter de notre avènement, nous l'avons très-affectueusement embrassé, et nous ne pouvons le laisser retourner dans le pays où vos munificence l'appellent sans lui accorder une large part dans notre amour ; et pour que vous sachiez combien il nous est cher, nous avons voulu lui donner ce témoignage honorable de sa vertu et de sa piété. De plus nous vous assurons que par chaque bienfait que vous lui confèrerez, imitant en cela ou même surpassant les munificence de votre père, vous mériterez notre gratitude. »

Non content de s'être assuré l'amitié du Pape, Galilée essaya de concilier au système de Copernic la bienveillance des cardinaux. Il eut à cet effet plusieurs entrevues avec différents membres du sacré Collège, et le cardinal Hohenzollern l'assura que, dans une représentation adressée par lui-même au Pape au sujet de Copernic, il avait établi devant Sa Sainteté que, « puisque les hérétiques considéraient ce système comme non douteux, il serait nécessaire d'être très-circonspect avant de prendre une détermination à ce sujet. »

La récente nomination de l'abbé Castelli, ami et disciple de Galilée, au poste de mathématicien du Pape, fut aussi un incident de l'augure le plus favorable, et en se rappelant que ce fut à Castelli qu'était écrite la fameuse lettre déclarée hérétique par l'Inquisition, on ne peut y méconnaître l'indice des dispositions les plus satisfaisantes pour les paisibles amis de la science. En effet, les opinions d'Urbain n'avaient subi aucune altération ; il demeurait fidèle au petit nombre de cardinaux qui s'étaient opposés au décret inquisitorial de 1616, et sa conduite postérieure était en tous points conforme à la générosité de ses premières vues. Sa sincérité se manifesta en outre par le don d'une pension de 1000 couronnes fait à Galilée peu d'années après sa visite à Rome, bien qu'il y ait quelque raison de croire que cette allocation ne fut pas régulièrement payée.

La mort de Cosme, dont la générosité lui avait assuré aisance et loisir, menaçait Galilée d'embarras pécuniaires ; il s'était trouvé enveloppé dans la lourde charge de dettes appartenant aux affaires de famille de son frère, et, afin d'en alléger le poids, il avait demandé à Castelli de disposer de la pension de son fils. Par surcroît de malheur, il avait la perspective alarmante de perdre son salaire de professeur extraordinaire à Pise. La grande jeunesse de Ferdinand, qui était à peine majeur, fut mise à profit par les ennemis de Galilée, en

1629, pour élever des doutes au sujet d'un traitement payé à un professeur qui ne résidait, ni n'enseignait jamais dans l'Université. Mais la question fut décidée en sa faveur, et il n'y a aucun doute que cette décision n'ait été facilitée par les amicales recommandations du Pape.

Galilée n'eut jamais la conscience des égards qu'il avait rencontrés dans l'Inquisition en 1615. Il emportait en quittant Rome une hostilité envers l'Eglise, comprimée, mais profondément entretenue; et la résolution de propager son système paraît avoir été chez lui contemporaine de la promesse d'y renoncer.

Dès 1618, quand il communiqua sa théorie des marées à l'archiduc Léopold, il fit allusion de la manière la plus mordante à la conduite de l'Eglise; le même ton d'amertume règne plus ou moins dans tous ses ouvrages à partir de cette époque, et il semble se reposer uniquement, pour en contre-balancer l'effet, sur une affectation de déférence presque dérisoire pour les décisions théologiques.

« Mais, dit l'écrivain anglais, quelques concessions que nous puissions faire au caractère ardent de Galilée, aux particularités de sa position, quand bien même nous approuverions et justifierions sa conduite passée, sa visite à Urbain, en 1624, le plaça, envers la Papauté, dans une situation qui réclamait de sa part une conduite correspondante et nouvelle. La noble et généreuse réception d'Urbain, la déclaration libérale du cardinal Hohenzollern au sujet du système de Copernic, pouvaient être prises comme des expressions de regret pour le passé et des offres de conciliation pour l'avenir. Ainsi honoré des principaux membres de l'Eglise, amicalement traité des plus hauts dignitaires, Galilée aurait dû se croire en sûreté contre les attaques des fonctionnaires de second ordre, et en possession de la plus grande liberté pour continuer ses recherches et publier ses découvertes, pourvu toutefois qu'il évitât de toucher au dogme de l'Eglise.

« La pension donnée par Urbain n'était pas une de ces récompenses que les souverains quelquefois accordent aux services de leurs sujets. Galilée était étranger à Rome; le souverain des Etats de l'Eglise ne lui avait aucune obligation. Ainsi nous devons regarder cette pension comme un don du Pontife romain à la science elle-même, et comme une déclaration au monde chrétien que la religion n'était pas jalouse de la philosophie, et que l'Eglise romaine respectait et alimentait partout le génie humain.

« Galilée envisagea toutes ces circonstances sous un aspect différent. Résolu de composer un ouvrage dans lequel le système de Copernic serait démontré, il n'eut pas le courage de le faire ouvertement. Pour traiter ce grand sujet, il adopta la forme du dialogue entre trois interlocuteurs, espérant par cet artifice éluder les censures de l'Eglise. Cet ouvrage fut achevé vers 1630 ; mais quelques difficultés relatives à la permission d'imprimer ajournèrent sa publication. »

Galilée déploya beaucoup d'adresse pour obtenir cette permission. L'emploi de maître du palais était rempli par Niccolo Riccardi, son ami, et l'un de ses innombrables disciples. Ce dignitaire exerçait la censure sur les publications nouvelles. Quand on lui renvoya son ouvrage, Galilée s'aperçut qu'on avait fait plus d'une tentative pour contre-carrer ses vues. Il partit immédiatement pour Rome, et eut une entrevue avec son ami, qui, à tous égards, désirait lui rendre service.

Riccardi examina lui-même le manuscrit, signala quelques expressions imprudentes qu'il crut nécessaire d'effacer, et le rendit avec une approbation écrite, comptant, bien entendu, sur les changements indiqués. La mauvaise saison approchait ; Galilée la redouta ou feignit de la redouter ; il revint à Florence dans l'intention de compléter la dédicace et la table des matières, et de confier son manuscrit au prince Cesi, pour qu'il fût imprimé à Rome même, par ses soins. La mort de ce personnage distingué, en août 1630, dérangerait les plans de Galilée, qui s'efforça alors d'obtenir l'autorisation d'imprimer le livre à Florence. Riccardi fut d'abord désireux d'examiner de nouveau l'ouvrage corrigé. Après en avoir légèrement parcouru le commencement et la fin, il accorda la permission de l'imprimer dans le lieu que choisirait Galilée, pourvu qu'il portât le visa de l'inquisiteur général de Florence, et d'une ou deux autres personnes qu'il désigna.

Ces difficultés surmontées, l'ouvrage parut enfin, en 1632, sous le titre de *Système du monde de Galileo Galilei*. Il est divisé en quatre dialogues, concernant les principaux systèmes du monde, celui de Ptolémée et celui de Copernic ; on y discute les arguments proposés des deux côtés. Il était dédié à Ferdinand, grand-duc de Toscane, et avait pour préface une *Adresse au lecteur prudent*. Trois personnages y soutiennent le dialogue : Salviati, Sagredo et Simplicio. Salviati, le vrai philosophe, était le nom réel d'un gentilhomme que nous avons eu naguère occasion de mentionner. Sagredo, nom d'un autre par-

tisan de Galilée, remplit un rôle secondaire. Il propose des doutes, soulève des difficultés, et anime par la plaisanterie la gravité de l'entretien. Simplicio est un disciple fervent de Ptolémée et d'Aristote; candide et modeste, il met en avant les arguments ordinaires en faveur du système de Ptolémée. Aussi, entre l'esprit de Sagredo et la puissante philosophie de Salviati, le pauvre Péripatéticien est-il immolé dans toutes les discussions.

L'influence de cet ouvrage sur l'esprit public fut telle qu'on pouvait le supposer. La doctrine en fut vivement accueillie et promptement répandue. Les docteurs de l'Inquisition ne purent manquer de s'apercevoir du choc qu'en recevait leur suprématie intellectuelle. Urbain VIII, quelque attaché qu'il fût à Galilée, ne balança jamais quant à la ligne de conduite qu'il croyait de son devoir de suivre. Cependant le conflit de divers sentiments agitait son esprit. Epris pour la science et les lettres d'une sincère affection, allait-il se constituer leur adversaire? Ami de Galilée, serait-il forcé de devenir son accusateur? A la perplexité causée par ces sentiments se joignirent d'autres considérations qui déterminèrent sa conduite. Il s'était, en qualité de cardinal, opposé à la première persécution; il avait depuis son pontificat ouvert une large voie aux découvertes de Galilée; il s'était enfin efforcé de retenir ce philosophe dissident par les liens de la bonté et de la reconnaissance. Ces moyens avaient échoué. Maintenant quel était son devoir?

On a supposé, en outre, qu'Urbain avait été influencé par des motifs subalternes. Salviati et Sagredo étant des personnages bien connus, on en conclut que Simplicio devait avoir aussi son original. Les ennemis de Galilée sont accusés d'avoir persuadé à Sa Sainteté que le rôle de Simplicio était son portrait. Cette opinion prit quelque vraisemblance par l'emploi que le controversiste péripatéticien faisait de plusieurs arguments dont Urbain lui-même avait fait usage dans ses entretiens avec Galilée. Le dernier biographe de Galilée regarde ce motif comme nécessaire « pour expliquer le changement autrement inexplicable qui eut lieu dans la conduite d'Urbain envers son vieil ami ¹. »

Le projet de traduire Galilée devant l'Inquisition paraît avoir été formé presque immédiatement après la publication de son livre, car,

¹ *Library of useful knowledge, Life of Galileo*, chap. VIII.

dès la fin de 1632, les procédures préliminaires en étaient parvenues aux oreilles du grand-duc Ferdinand. L'ambassadeur toscan à Rome, Nicolini, fut promptement informé du mécontentement qu'en éprouvait son souverain, et ses instructions réclamaient l'envoi à Florence d'un état écrit des charges portées contre Galilée, afin que celui-ci pût préparer d'avance sa justification. Cette ouverture étant refusée, Ferdinand s'interposa de nouveau, et transmit à son ambassadeur une lettre par laquelle il réclamait l'introduction de Campanella et de Castelli au nombre des ecclésiastiques qui devaient juger Galilée. Cependant diverses circonstances empêchèrent la remise de cette lettre. Castelli fut éloigné de Rome; Scipion Chiaramonte fut appelé de Pise pour compléter le nombre des juges.

Il paraît, d'après une dépêche du ministre toscan, que Ferdinand se montra fort irrité de cet incident, et, par son ordre, les plus fortes représentations furent soumises au Pape. Nicolini eut plusieurs audiences de Sa Sainteté; ses efforts n'obtinrent aucun succès. Il trouva Urbain fort aigri contre Galilée. Cependant, le 15 septembre, le Pape voulut, en marque de particulière estime pour le grand-duc, faire informer d'avance Nicolini que le livre allait être traduit devant l'Inquisition.

A en juger par les mesures antérieurement prises, il n'était pas difficile de prévoir le résultat des poursuites présentes. Galilée fut sommé de comparaître à Rome, pour répondre en personne aux griefs qui pesaient sur lui. L'ambassadeur toscan se récria vivement sur l'inhumanité de cette mesure. Il mit en avant l'âge de l'accusé, sa santé, les incommodités du voyage, les souffrances de la quarantaine¹. Le Pape consentit à se relâcher des rigueurs de la quarantaine, mais continua d'exiger sa comparution en personne.

Galilée arriva à Rome le 14 février 1633. L'ambassadeur toscan annonça officiellement son arrivée aux commissaires du Saint-Office, et Galilée attendit le procès avec calme et dignité. Parmi ceux qui émirent leur opinion dans cette malheureuse circonstance, nous devons mentionner le cardinal Barberini, neveu du Pape; son intervention pencha toujours du côté de l'indulgence; il visita l'accusé et lui conseilla de demeurer autant que possible chez lui ou de se renfer-

¹ Les communications entre Florence et Rome étaient alors interrompues par une maladie contagieuse en Toscane.

mer dans le cercle de son intimité. Le même avis arrivant de divers côtés, Galilée en sentit la justesse et demeura fort solitaire dans le palais de Nicolini.

« Tout le temps du procès, Galilée fut traité avec une déférence
« marquée. Abhorrant, comme nous devons le faire, les principes et
« les pratiques de cet odieux tribunal, dit l'auteur anglais, blâmant
« son usurpation sur le domaine de la science, cependant nous de-
« vons admettre que dans cette occasion les délibérations ne furent
« pas dictées par la passion, ni son pouvoir dirigé par la ven-
« geance. Traduit à la barre comme hérétique, Galilée se présenta
« avec les attributs reconnus d'un sage, et, quoique coupable devant
« les lois dont ce tribunal était gardien, on accorda à son génie le plus
« profond respect et à ses infirmités la plus-grande commisération.

« Au commencement d'avril, quand vint l'examen en personne, on
« le transféra au Saint-Office ; mais au lieu de le soumettre à l'emprisonnement cellulaire, selon la coutume, on lui donna des appartements dans la maison du fiscal de l'Inquisition. Sa table fut fournie par l'ambassadeur, et son domestique, qui eut la permission de le servir, dormait dans un appartement voisin. Cette réclusion presque nominale parut néanmoins insupportable à Galilée. Il paraît que le cardinal Barberini eut connaissance de la disposition de son esprit. Avec une générosité qui sera toujours honorée par la postérité, il élargit le philosophe sous sa propre responsabilité, et dix jours après le premier examen, le dernier jour d'avril, Galilée fut rendu au toit hospitalier de l'ambassadeur toscan. Quoique cette faveur fût accordée à la condition d'une réclusion stricte, il recouvra la santé, et jusqu'à un certain point sa gaieté ordinaire, entouré des soins affectueux de Nicolini et de sa famille ; et quand le manque d'exercice commença à produire des symptômes d'indisposition, le ministre toscan obtint la permission de le conduire aux jardins publics dans une voiture à moitié fermée.

« L'Inquisition ayant interrogé Galilée lui accorda un temps convenable pour préparer sa défense. Il sentit alors la difficulté d'alléguer quoi que ce fût qui ressemblât à une justification plausible de sa conduite, et il eut recours à d'ingénieux, mais vains artifices, qui furent considérés par le tribunal comme une aggravation de sa faute.

« Ayant d'uetment pesé les confessions et les excuses de leur pri-
 « sonnier, et examiné les considérations générales de la question, les
 « membres du Saint-Office s'accordèrent sur la sentence qu'ils de-
 « vaient prononcer, et fixèrent le 22 de juin pour le jour de la pro-
 « mulgation. Deux jours avant, Galilée fut sommé de paraître devant
 « le Saint-Office, et le 21 au matin il se rendit à la sommation. Le
 « 22 juin, il fut revêtu de l'habit pénitentiel et conduit au couvent
 « de la Minerve, où les inquisiteurs étaient assemblés pour rendre le
 « jugement. On prononça une sentence longuement élaborée, dé-
 « taillant les premières mesures prises, spécifiant les offenses com-
 « mises en enseignant des doctrines hérétiques, en violant de pre-
 « miers engagements, et en surprenant, par des moyens illicites,
 « l'autorisation d'imprimer les dialogues. Après une invocation au
 « nom de notre Sauveur et de la sainte Vierge, Galilée fut déclaré
 « violemment suspect d'hérésie, passible de toutes les censures et
 « pénalités portées contre les délits de cette nature. Mais en même
 « temps on était prêt à l'absoudre de ce jugement, pourvu qu'avec
 « un cœur sincère et une foi véritable il abjurât et maudit les hérésies
 « qu'il avait émises, aussi bien que toute autre hérésie contre l'Eglise
 « catholique. Cependant, afin que cette offense ne demeurât pas im-
 « punie, qu'il devint plus prudent à l'avenir et fût pour d'autres un
 « avertissement, on décréta que ses dialogues seraient prohibés par
 « un édit public, qu'il subirait la prison de l'Inquisition autant de
 « temps qu'elle le jugerait convenable, et que, pendant les trois an-
 « nées qui suivraient le jugement, il réciterait une fois par semaine
 « les sept Psaumes de la Pénitence.

« La cérémonie de l'abjuration de Galilée est une de celles dont
 « l'appareil fut le plus imposant. Revêtu de l'habit des criminels re-
 « pentants, le vénérable sage tomba à genoux devant les cardinaux
 « réunis ; posant la main sur les saints Evangiles, il invoqua l'assis-
 « tance divine pour abjurer, détester et faire vœu de ne jamais en-
 « seigner la doctrine du mouvement de la terre et de l'immobilité du
 « soleil, et jura d'observer et d'accomplir les pénitences qui lui
 « étaient infligées ¹.

¹ On a dit, mais nous ignorons sur quel fondement, que Galilée, se relevant, frappa du pied, et dit à voix basse à l'un de ses amis : *E pur si muove.*

(Note de l'auteur anglais.)

« Le récit que nous venons de donner du procès et de la condamnation de Galilée est plein d'un enseignement et d'un intérêt « profonds, continue l'écrivain anglais. La nature humaine y est « peinte sous les plus noires couleurs, et, en examinant ce tableau « mélancolique, il est difficile de décider si ce fut la philosophie « ou la religion qui fut le plus avilie; car, d'un côté, nous voyons « le prêtre présomptueux prononçant infaillibles les décisions de « son propre jugement erroné, et, de l'autre, le philosophe, à l'in- « telligence haute, abjurant les vérités éternelles et immuables « qu'il avait eu lui-même la gloire d'établir. Dans l'ignorance et « les préjugés du siècle, dans une interprétation trop littérale des « Ecritures, dans un respect mal entendu pour des erreurs devenues « vénérables par leur antiquité, dans la position particulière que « Galilée avait prise parmi les adversaires avoués de l'Eglise, « nous pouvons trouver des éléments d'excuse, quoique faibles, il « est vrai, pour la conduite de l'Inquisition. Mais quelle excuse pou- « vons-nous découvrir dans la confession et l'abjuration humiliante « de Galilée? Que devint en ce moment cet esprit dominateur du siè- « cle, ce représentant de la science, ce grand-prêtre des régions cé- « lestes, ce vénérable sage dont la carrière de gloire était près de se « clore? Pourquoi repoussa-t-il la couronne du martyr qu'il avait am- « bitionnée, et qui, tressée de lauriers immortels, allait descendre « sur sa tête? Si, au lieu de désavouer les lois de la nature, de rési- « gner en sa personne la dignité morale de l'intelligence, il avait « maintenu la fermeté de ses opinions, confié sa réputation à la pos- « térité et sa cause à la toute-puissante Providence, il eût à jamais « éloigné l'épée suspendue sur sa tête et désarmé pour toujours « l'hostilité qui le menaçait. Galilée faillit sous la crainte des hom- « mes, et sa soumission fut le salut de l'Eglise. Le glaive de l'Inquisi- « tion frappa sa tête prosternée, et, bien que le coup ne fût pas phy- « sique, il tomba avec une influence morale qui fut fatale au caractère « de sa victime et à la dignité de la science.

« En étudiant cette partie de l'histoire scientifique, le lecteur « ne peut manquer de s'apercevoir que l'Eglise était embarrassée « dans un dilemme dont la soumission de Galilée pouvait seule la « tirer. Celui qui confesse un crime et en admet la gravité non-seule- « ment sanctionne, mais encore s'inflige à lui-même la peine qui y est « attachée. Si Galilée avait soutenu son innocence, proclamé ses sen-



« timents, s'il en avait appelé aux opinions reconnues des dignitaires
 « de l'Eglise, et même aux actes de ses Pontifes, il aurait déjoué
 « confondu les accusateurs. Puisque Copernic, prêtre catholique
 « lui-même, avait ouvertement soutenu le mouvement de la terre
 « et la stabilité du soleil ; puisqu'il avait dédié l'ouvrage qui mainte-
 « nait ses opinions au Pape Paul III ; puisque le cardinal Schomberg
 « et l'évêque de Culm avaient pressé Copernic de publier les nou-
 « velles doctrines, et puisque l'évêque d'Emersland avait érigé un
 « monument pour conserver la mémoire de ces découvertes, com-
 « ment l'Eglise romaine aurait-elle pu se prévaloir de quelques dé-
 « crets inquisitoriaux comme d'un précédent pour la condamnation
 « et la punition de Galilée ? Dans les derniers temps, cette doc-
 « trine avait été propagée avec une entière tolérance ; bien plus,
 « l'année même des premières persécutions contre Galilée, Paul An-
 « toine Foscarini, savant moine carme, écrivit un traité dans lequel
 « il expliquait et défendait le mouvement de la terre, et essayait de
 « concilier la doctrine nouvelle avec les passages de l'Ecriture qui
 « avaient été employés pour la renverser. Cette remarquable produc-
 « tion, datée du couvent des Carmes de Naples, était dédiée au très-
 « révérend Sébastien Fantoni, général de l'Ordre des Carmes, et ap-
 « prouvée par l'autorité ecclésiastique. Elle fut publiée à Naples dès
 « l'an 1615, année même des premières poursuites contre Galilée.

« Ce ne fut pas la seule défense qui sortit du sein de l'Eglise en
 « faveur de Copernic. Thomas Campanella, moine de la Calabre, pu-
 « blia en 1622 une *Apologie de Galilée*, dédiée à Dom Boniface Gaë-
 « tani cardinal, et il paraît, d'après la dédicace, qu'il avait entre-
 « pris l'ouvrage par ordre du cardinal, à qui le sacré Collège avait
 « confié l'examen de cette question. Après une habile défense de son
 « ami, Campanella revint, dans la conclusion de son apologie, sur la
 « prohibition des ouvrages de Galilée, et observa que l'effet d'une
 « telle mesure serait de le faire lire et estimer davantage. La har-
 « diesse de l'apologiste est sagement tempérée par l'humilité de l'ec-
 « clésiastique, et il termina son ouvrage en déclarant qu'il soumet
 « toutes ses opinions écrites ou à écrire aux opinions de sa sainte
 « mère l'Eglise romaine et aux jugements de ses supérieurs. »

Hélas ! si Galilée avait terminé son Système du monde par la pé-
 roraison inoffensive de son apologiste Campanella, et s'il l'avait dé-

dié au Pape, son ouvrage eût pris place dans la bibliothèque du Vatican, à côté du livre de Copernic.

Dans l'abjuration de Galilée, le Pape Urbain crut entrevoir un triomphe personnel et montrer de la générosité dans les moyens de se l'assurer. Tandis qu'il s'efforçait d'intimider les ennemis de l'Église par la publicité de la condamnation et de la soumission de Galilée, et par la punition des fonctionnaires ecclésiastiques qui s'étaient prêtés à l'impression de ses ouvrages, il traitait Galilée lui-même avec une extrême indulgence, et accordait presque toutes les demandes de diminution et de suspension de la sentence qui le frappait.

Galilée ne resta que quatre jours dans les prisons de l'Inquisition. Sur la demande de Nicolini, on lui permit de résider dans le palais de l'ambassadeur toscan. A Florence régnait encore la maladie contagieuse dont nous avons déjà parlé. On proposa Sienne comme lieu d'emprisonnement, et un des couvents de cette ville pour résidence. Cependant Nicolini indiqua le palais de l'archevêque Piccolomini comme une demeure plus convenable, et, bien que l'archevêque fût un des plus intimes amis de Galilée, Urbain consentit à cet arrangement. Dès le commencement de juillet Galilée avait quitté Rome pour Sienne.

L'ensemble de ces faits, dans lequel nous avons le plus possible laissé parler l'auteur anglais, est placé depuis longtemps hors de contestation sérieuse. Cependant quelques écrivains, ne pouvant renoncer encore aux circonstances aggravantes de ce déplorable procès, argumentent d'une expression de la sentence même pour établir que Galilée fut livré à la question, et qu'il en contracta une infirmité demeurée incurable¹. La sentence dit en effet que l'accusé fut soumis à un examen *rigoureux*, et ce terme, dans le style légal de l'Inquisition, signifiait interrogatoire par voie de tortures.

Or cela est-il conciliable avec ce que l'on vient de lire? Cette expression peut-elle être comprise autrement que comme une formule conservée dans le style de cette austère chancellerie? L'ambassadeur toscan n'aurait-il pas immédiatement protesté? Dans le cas où, pour un intérêt momentané, Galilée se fût imposé le silence, n'aurait-il pas plus tard exhalé sa plainte? Une confiance quelconque, dans le cours des neuf dernières années de sa vie, n'eût-elle pas

¹ Voir M. Libri, p. 259 et suivantes.

échappé à sa plume ou à ses lèvres? Comment expliquer que ni dans sa correspondance, ni dans celle de ses amis, un seul mot n'ait survécu à la victime? L'Inquisition ayant commis un tel acte de barbarie, devait-elle compter sur cette inviolable discrétion, et n'eût-elle pas mieux obéi au sentiment implacable qu'on lui prête en condamnant ce vieillard, déjà usé de tant de travaux, à terminer sa carrière dans une étroite réclusion? Nous laissons maintenant le récit reprendre son cours, et répondre seul à ces questions que nous ne pouvons cependant nous empêcher de poser.

Après six mois passés sous le toit hospitalier de son ami, Galilée eut la permission de retourner dans sa *villa* à un mille de Florence. La maladie contagieuse ayant disparu de la Toscane, il entra donc, au mois de décembre, dans sa propre maison à Arcetri. Il y goûta encore les pures joies et malheureusement aussi les douleurs de la famille. Marie, sa fille bien-aimée, qui habitait avec sa sœur le couvent de Saint-Mathieu, aux environs d'Arcetri, avait appelé de tous les vœux de sa tendresse le retour de son père. Elle espérait, par sa piété filiale, le dédommager de l'acharnement de ses ennemis; c'est elle qui, chaque semaine, au réveil de son père, récitait près de lui les sept Psaumes de la Pénitence, constituant une partie du jugement porté par l'Inquisition.

Une lettre conservée à la Bibliothèque royale de Paris, et que je m'étonne de supposer inédite jusqu'à ce jour, montre à nu l'état de son âme et la liberté de ses épanchements au dehors (janvier 1694). « Je passe maintenant au sujet de votre lettre, et, voulant répondre « aux questions que vous m'adressez à plusieurs reprises sur les mal- « heurs que j'ai eus à supporter, je ne pourrais que vous dire, en ré- « sumé, que, depuis bien des années, je n'ai jamais été mieux en « santé, grâce à Dieu, qu'après ma citation à Rome. J'ai été retenu « cinq mois en prison dans la maison de l'ambassadeur de Toscane, « qui m'a vu et traité, ainsi que sa femme, avec un si grand témoi- « gnage d'amitié qu'on n'eût pu mieux faire à l'égard de ses plus pro- « ches parents. Après l'expédition de ma cause, j'ai été condamné à « une prison facultative au libre arbitre de Sa Sainteté. Pour quelques « jours, cette prison fut le palais et le jardin du grand-duc à la Tri- « nité-du-Mont. Ensuite j'échangeai cette résidence contre la maison « de Mgr l'archevêque, à Sienne, où j'ai passé cinq mois en compa- « gnie du Père de Saint-Irè et en visites continuelles de la part de la

« noblesse de cette ville. J'y ai composé un traité d'un sujet nouveau
 « sur des matières mécaniques, rempli de spéculations curieuses et
 « utiles. De Sienne, on me permit de retourner à ma campagne, où
 « je me trouve encore, avec la défense absolue de descendre dans la
 « ville, exclusion jugée nécessaire pour me tenir éloigné de la cour
 « et des princes. Etant arrivé à la campagne lors du séjour de la cour
 « à Pise, le grand-duc, deux jours après son arrivée à Florence, me
 « fit savoir par un courrier qu'il était en route pour venir me rendre
 « visite, et, après une demi-heure, il arriva avec un seul gentilhomme
 « dans une petite voiture. Descendu chez moi, il s'arrêta deux bonnes
 « heures en conversation dans ma propre chambre. N'ayant donc
 « point souffert dans les deux choses qui doivent seules nous être
 « chères au-dessus de toutes les autres, je veux dire dans la vie et
 « dans l'honneur (car, à l'égard de l'honneur, mes protecteurs et amis
 « m'en assurent, les torts et les injustices soulevés contre moi par
 « l'envie et la malignité ne m'ont en rien atteint et ne me tourmen-
 « tent guère); au contraire, étant à l'abri sous ces deux rapports,
 « l'énormité de l'injure me doit plutôt servir de motifs de consolation,
 « et je la tiens comme une sorte de vengeance dont l'infamie retombe
 « sur les traîtres et les place au plus haut degré de l'ignorance, mère
 « de la malignité, de l'envie, de la rage, et de tous les autres vices
 « et péchés scélérats et hideux. Il faut que les amis absents se con-
 « tentent de ces généralités; car tous les incidents, qui sont en grand
 « nombre, surpassent de trop les limites d'une lettre. Que cela donc
 « vous suffise: calmez-vous, consolez-vous en pensant que je suis en
 « mesure de pouvoir achever mes travaux et de les publier. L'avis
 « que vous me donnez de Strasbourg me plaît beaucoup, et je recon-
 « nais en cela l'honneur de votre protection et assidue vigilance.
 « J'aime que mon dialogue soit tombé à Louvain dans les mains de
 « Grosmordo, qui me semble le moins dur de tous les philosophes
 « mathématiciens non absolus. A Venise, un certain Bocco a imprimé
 « un écrit en forme d'apologie des théories d'Aristote contre les im-
 « putations que je lui oppose dans mon dialogue. C'est un péripatéti-
 « cien tout pur, et, bien loin de comprendre un mot de mathéma-
 « tiques et d'astronomie, plein de sarcasmes et d'injures. Un autre
 « me dit qu'un Jésuite a aussi publié à Rome un écrit pour prouver
 « que la proposition du mouvement de la terre est absolument héré-
 « tique, mais je ne l'ai pas encore vu. »

Dans une autre lettre, il trace avec grande liberté d'esprit le portrait de ses juges, et n'indique nulle part ni réticence ni arrière-pensée. « Je fus présenté, dit-il, par le commissaire à l'assesseur, avec lequel je trouvai deux religieux dominicains. Ils me prévirent civilement que je serais admis à expliquer mes raisons devant la Congrégation, et qu'ensuite on entendrait mes motifs d'excuse si j'étais jugé coupable. Le jeudi suivant, je parus en effet devant la Congrégation, et je me mis à exposer mes preuves. Mais, pour mon malheur, elles ne furent pas saisies ; et, quelque peine que je me donnasse, je ne pus jamais venir à bout de me faire comprendre. On coupait tous mes raisonnements par des élans de zèle, et l'on ne me parlait plus que du scandale que j'avais donné ; et l'on m'opposait toujours le passage de l'Écriture sur le miracle de Josué, comme la pièce victorieuse de mon procès. Cela me fit souvenir d'un autre endroit où le langage des livres saints est évidemment conforme aux idées populaires, puisqu'il est dit que les cieux sont solides et polis comme un miroir de bronze. Cet exemple me parut venir bien à point pour prouver que le mot de Josué pouvait être interprété ainsi, et la conséquence me semblait parfaitement juste. Mais on n'en tint compte, et je n'eus pour toute réponse que des haussements d'épaule¹. »

Il cherchait aussi à oublier ses funestes souvenirs dans les plaisirs de la table. Une lettre inédite nous a conservé la confiance de la joie qu'il éprouva à la réception de vin vieux offert par le duc de Guise. « On peut sacrifier à Bacchus, dit-il, sans offenser ses compagnes Vénus et Cérès. » Puis il énumère les vignes illustres, et cite, entre autres, celles de Syracuse, la patrie de son maître Archimède².

Du reste, l'oubli de sa rigoureuse destinée ne lui fut pas longtemps permis ; la tâche filiale de la jeune religieuse devait commencer et finir presque en même temps ! Marie fut atteinte d'un mal mortel peu après avoir quitté le monastère ; et dès le mois d'avril 1634 elle rendit le dernier soupir sous les yeux de son père. Ce coup terrible et imprévu plongea Galilée dans la plus profonde douleur. Le déclin de sa santé et le retour de ses anciennes infirmités le rendaient incapable d'op-

¹ Lettre de Galilée, citée par Tiraboschi.

² Catalogue d'une collection d'autographes vendue le 10 mars 1847, chez Charavay, libraire, rue Git-le-Cœur, n° 4.

poser à ses souffrances mentales l'énergie naturelle de son caractère. Son cœur restait sans défense, et l'affliction déborda comme un fleuve sur cette mâle et puissante nature. Il sentait, disait-il, que sa fille l'appelait sans cesse. Son pouls subissait des intermittences fréquentes, des palpitations continuelles agitaient son cœur, et il envisagea la mort comme si prochaine désormais qu'il ne voulut pas permettre à son fils d'exécuter un voyage depuis longtemps projeté.

Cependant Galilée se releva, quoique lentement, de cet état de prostration et de sombre tristesse. Mais la faible distance qui le séparait de Florence lui semblait un mur d'airain : Florence lui avait décerné les premiers triomphes, elle était demeurée idolâtre de son génie ; il désira passionnément la revoir ; les motifs de son désir furent probablement ceux mêmes du refus qu'on lui opposa, mais on continua à lui permettre la société de ses amis. Enfin, la plus cruelle de ses épreuves vint fondre sur les derniers jours de sa vieillesse. Quoiqu'il eût depuis plusieurs années perdu l'usage de l'œil droit, sa vue était pourtant encore généralement assez bonne pour lui permettre de continuer ses recherches habituelles. Néanmoins, en 1636, cette affection devint plus sérieuse, et en 1637 il fut affligé à l'œil gauche de la même infirmité. Tout d'abord les médecins et ses amis pensèrent que des cataractes s'étaient formées dans la lentille cristalline, et que la cure ne dépendait que d'une opération. Ces espérances étaient illusoire. Le mal attaqua la cornée, à laquelle il fut impossible de rendre sa transparence. En peu de mois la membrane blanche couvrait toute l'ouverture de la pupille, et Galilée se trouva frappé de cécité complète. Cette calamité nouvelle replongea dans le désespoir Galilée et ses amis. Dans une lettre il s'écrie : « Hélas ! votre « cher ami et serviteur est devenu totalement et irréparablement « aveugle. Ces cieux, cette terre, cet univers dont, par de merveilleuses observations, j'ai reculé les limites mille fois au-delà de celles « que leur assignaient mes prédécesseurs dans la science, tout cela « pour moi est aujourd'hui restreint à l'étroit espace que j'occupe « moi-même. Il plaît ainsi à Dieu, donc il me plaît aussi ! » Son ami, le Père Castelli, déplore ce malheur avec le même accent : « L'œil le « plus sublime qu'ait créé la nature, écrit-il, est dans les ténèbres : « cet œil si privilégié et doué d'une puissance si étonnante qu'on « peut dire avec vérité qu'il a vu plus que les yeux de tous ses devanciers, et ouvert les yeux de ceux qui viendront après lui ! »

Galilée, cependant, n'avait point interrompu la suite de ses travaux. De 1636 à 1638, il s'occupa surtout de la composition d'un traité en forme de dialogue sur la force et la cohésion des corps solides. Cet ouvrage fut imprimé chez Louis Elzevir, à Amsterdam, par les soins du comte de Noailles, ambassadeur de France à Rome, auquel il fut dédié. Ce ne fut pas le seul témoignage de sympathie que lui offrit la France : un religieux français, le P. Mersenne, publia le premier dans notre pays la *Mécanique de Galilée*. Il reprit aussi avec la Hollande le projet, échoué avec l'Espagne, de faire adopter sa méthode de trouver la longitude sur mer ; et, lorsque sa cécité absolue lui vint interdire de correspondre avec les états généraux, Renieri, son disciple, lui servit de secrétaire en même temps qu'il entreprit de parachever et de réunir en un seul corps d'ouvrage tous les calculs et toutes les observations du maître ; mais la science, autant que Galilée lui-même, ont encore à déplorer sa perte prématurée.

Par suite de la demi-réclusion qui lui était infligée, Galilée datait habituellement ses lettres de sa prison d'Arcetri ; mais, dès qu'il eut perdu l'usage des yeux, les dernières entraves dont on entourait sa vie disparurent complètement. Le grand-duc de Toscane ne cessait de le visiter, et parmi les étrangers célèbres qui vinrent des pays lointains contempler la merveille de l'Italie figurèrent Gassendi, Deodati et Milton. Durant les trois dernières années de sa vie, Viviani, son élève, fit partie de sa famille, et en octobre 1641 le célèbre Torricelli, un autre de ses élèves, obtint le même honneur.

Bien que la puissante intelligence de Galilée conservât encore son énergie, cependant tant de soucis, tant de travaux l'avaient affaiblie et usée. Il se plaignait souvent de ce que sa tête était trop active pour son corps, et ses études étaient fréquemment interrompues par des attaques d'hypocondrie, des insomnies et des douleurs aiguës. A toutes ces souffrances s'en joignit encore une autre plus cruelle : une surdité presque complète ; c'était la perte de sa dernière communication avec le monde extérieur. Cependant son esprit ne cessa pas un instant de lutter et de planer dans les sphères immatérielles.

Au moment où il étudiait la force de percussion et préparait la suite de ses dialogues sur le mouvement, il fut pris d'une fièvre et de battements de cœur qui au bout de deux mois terminèrent sa vie. Il expira le 8 janvier 1642, dans la soixante-dix-huitième année de son âge.

Galilée étant mort nominativement prisonnier de l'Inquisition, on lui disputa le droit de tester et d'être inhumé en terre sainte ; toutefois ces difficultés furent levées, mais ses restes précieux furent déposés dans un angle obscur de l'église de Santa-Croce à Florence, et durant plus de trente ans n'obtinrent pas l'honneur d'une pierre tumulaire.

Viviani, qui mourut en 1703, acheta sa villa d'Arcetri en stipulant qu'on élèverait à son maître et à lui-même un monument commun. Ce projet ne reçut son exécution qu'en 1737, aux frais de la famille Nelli ; ce fut alors seulement que les deux corps furent exhumés et enterrés sous le magnifique mausolée que l'on admire aujourd'hui. Ce monument est décoré du buste de Galilée, avec la figure de la Géométrie et de l'Astronomie.

Arcetri conserve la maison de Galilée, demeurée dans l'état où il l'avait laissée ; elle touche au couvent de Saint-Mathieu, à un mille environ au sud-est de Florence. Une inscription de Nelli sur la porte de la maison subsiste encore aujourd'hui.

Tout le monde peut passer désormais devant le tombeau de Santa-Croce et graver dessus l'inscription de sa passion survivante ; mais si le mort, désintéressé depuis deux siècles des luttes de la vie, burinait lui-même son épitaphe sur le marbre qui le recouvre, on y lirait probablement ceci :

Visiteur ami, garde-toi du blasphème ou cesse d'emprunter mon nom. La Papauté a précédé toutes les nations dans la réforme de ses codes de procédure criminelle, et jamais elle n'a rendu son infailibilité plus sensible qu'à certains jours où elle touche à l'abîme de l'erreur par ceux qui la servent, sans y tomber jamais elle-même.

V^o DE FALLOUX.



DES

LEÇONS THÉOLOGIQUES DU P. PERRONE ¹

I

La théologie, par son caractère d'élévation et d'universalité et par sa valeur pratique, est reine et maîtresse des autres sciences. Car, comme elle explique notre point de départ et notre fin dernière, et qu'elle détermine et dirige l'emploi de nos forces, par cela même elle enveloppe dans sa circonscription et soumet à son contrôle toutes les sciences, en tant qu'elles sont un besoin, une loi, ou du moins une fonction de l'intelligence humaine, et qu'ainsi elles ont une règle comme tous les besoins, une moralité comme toutes les lois données aux êtres libres, et un but comme toutes les fonctions. Les plus humbles sciences n'échappent pas à la théologie, qui apprécie et fixe leur utilité au point de vue des intérêts éternels de l'homme, qui peut les animer de sa vie, les inspirer de son souffle et les couvrir de sa majesté; les plus hautes ne la dépassent point, car son empire s'étend au-delà des régions explorées par l'expérience et la raison pure; et lorsque, sur l'aile du génie, un homme a pénétré, si je puis parler de la sorte, jusqu'au firmament de la science, au-dessus de sa tête, à des distances incommensurables, infinies, les vérités théologiques brillent comme des soleils éblouissants qui se voilent de leurs propres splendeurs et bravent la curiosité de son regard.

Ces doctrines furent professées par le moyen âge, qui, du reste, les imprima dans les œuvres de l'art, dans les règlements de ses Universités et dans la constitution même des sociétés politiques. Au

¹ Paris, Migne.

XVI^e siècle, les nations européennes proclamèrent l'absolue souveraineté de la théologie, lorsque, rompant tout équilibre, elles descendirent en foule dans l'arène qu'avait choisie le réformateur Luther, pour attaquer ou défendre le dogme catholique par la discussion et par les armes. Plus près de nous, Leibniz, qui voyait, d'une part, le travail si avancé d'une sécularisation générale; qui, de l'autre, découvrit, des hauteurs de son génie; que beaucoup d'esprits, perdant une à une toutes leurs convictions chrétiennes, iraient bientôt s'abattre dans le naturalisme le plus complet; Leibniz eût dû conclure, ce semble, que toutes discussions religieuses finiraient par s'assoupir dans une profonde et universelle indifférence. Mais il savait qu'il y a des vérités premières et puissantes dont il n'est pas donné à la malice humaine d'étouffer jamais la force et l'éclat, et qui restent sur terre sous la forme des événements lorsqu'on croit les en avoir chassées sous leur forme de doctrines. C'est pourquoi il observe qu'en principe les multitudes ne peuvent être gouvernées que par la puissance des idées théologiques, et qu'en fait c'est au nom des idées théologiques que les grands hommes ont exercé sur le monde la plus vive et la plus durable influence. Tant il y a que les questions de philosophie, de législation et de gouvernement, touchent aux graves et immortels intérêts de l'humanité, et trouvent par conséquent leur solution radicale dans les doctrines théologiques!

Ainsi donc, le sceptre du monde intellectuel appartient de droit aux théologiens. Si aujourd'hui, dans une partie de l'Europe, et spécialement en France, il est tombé de leurs mains, on doit surtout en accuser l'ingratitude des circonstances; s'ils peuvent le ressaisir, comme nous croyons raisonnable et pieux de l'espérer, c'est sans doute en revenant aux fortes études: le savoir commande le respect, et le respect dispose à l'obéissance. Lorsqu'à la suite de travaux calmes et profonds nous aurons fait descendre la lumière de nos dogmes sur les vastes domaines de la philosophie, de l'histoire et de toutes les sciences naturelles, des points aujourd'hui obscurs ou même cachés pour quelques-uns sortiront de la nuit; la lutte entre la science et la foi, sans perdre peut-être de son âpreté, amènera des résultats plus consolants, et plusieurs de ceux qui maudissent encore l'Eglise apprendront à la bénir; car, jusqu'au sein des ténèbres qu'il s'est créées et des faiblesses qu'il chérit, l'homme entretient de secrètes intelligences avec la vérité et la vertu, avec toutes les nobles choses,

et ses sympathies n'attendent souvent qu'une occasion pour éclater en actes généreux, comme un germe endormi qu'une goutte de pluie et un rayon de soleil touchent, développent et font fleurir.

Il y aurait sans doute beaucoup à faire pour préparer le triomphe solennel et social de la science théologique ; il faudrait vaincre bien des hommes et bien des choses. Ainsi, ne peut-on pas souhaiter que le clergé ait une école normale de professeurs destinés aux grands séminaires ; que des maisons d'études supérieures lui soient ouvertes sur divers points de la France, et que plusieurs de ses membres trouvent dans leur position le temps et les ressources nécessaires pour exécuter les grands travaux de la science ecclésiastique ? Et d'autre part, ne doit-on pas regretter qu'il n'existe encore parmi nous aucune institution de ce genre, et que tous les prêtres, à peu près, ne puissent étudier qu'à travers de graves préoccupations, et comme en courant et sur les données étroites d'un enseignement tout élémentaire ? Or, comment s'évanouiront tous ces obstacles et quand finira cette éclipse de la théologie ? Il n'est pas aisé de le prévoir.

Mais il y a dans cette matière des réformes immédiatement possibles, et dont le résultat serait d'autant plus précieux qu'il ouvrirait la route à des modifications plus importantes, c'est-à-dire à des améliorations ultérieures. Ainsi, qu'on nous permette de le dire, puisque, après tout, comme on vient de le voir, c'est une critique des choses plutôt que des personnes, l'enseignement élémentaire de la théologie, au moins tel qu'il se produit dans les livres, n'est-il pas entaché de graves imperfections ? Ne pourrait-on lui donner plus d'élévation et de largeur ? Durant les vingt années qui viennent de s'écouler, une véritable révolution s'est opérée chez nous dans l'enseignement de la théologie morale, par suite de l'importation en France des doctrines de saint Liguori. Pourquoi n'opère-t-on pas une révolution analogue dans l'enseignement de la théologie dogmatique ? En vertu de principes plus approfondis et mieux comparés, nos théologiens ont prononcé des décisions plus utiles au bien de l'Eglise, parce qu'elles étaient mieux appropriées aux besoins de l'homme, tels que les événements, les lois et l'éducation de ce temps l'ont fait ⁴. Pourquoi, de son côté, la théologie dogmatique n'agran-

⁴ Cela ne veut pas dire assurément que la théologie accommode les principes immuables de la morale au caprice des hommes et des circonstances ; cela veut dire que les théologiens ont porté quelquefois

dit-elle pas le cercle des conceptions rationnelles par où seulement les vérités religieuses peuvent avoir accès auprès d'une foule d'esprits que préoccupent les théories de perfectionnement social, les sciences et la philosophie? Les intelligences, aussi bien que les cœurs, aussi bien que l'organisme, se créent des habitudes qu'on ne brave pas toujours impunément, et auxquelles les médecins des âmes et du corps doivent souvent condescendre avec mansuétude et charité.

Mais en quoi précisément, sur quels points particuliers, serait-il bon de réformer l'enseignement de la théologie dogmatique? C'est ce qu'on a droit de nous demander, d'après le vœu que nous osons émettre, et c'est aussi ce que nous voulons dire. Tel est donc notre dessein dans cette appréciation des *Leçons théologiques* du P. Perrone. Nous ferons voir comment elles sont en progrès sur nos livres élémentaires de théologie, et comment peut-être il leur manque quelque chose encore pour la complète édification des séminaires de France.

II

Quand on parle de progrès, on suppose au moins deux termes dont la valeur relative est connue. Je choisis donc pour terme de comparaison avec Perrone, non point l'enseignement oral des professeurs de théologie, mais l'enseignement écrit et officiel; je choisis le manuel le plus généralement suivi dans les séminaires de France, la Théologie de Bailly. On pourrait, au reste, prendre indifféremment les théologies dites de Toulouse, du Mans, de Poitiers, etc., car elles se ressemblent à peu près par le côté même que nous voulons examiner.

Il y a trois choses à distinguer dans un cours de théologie dogmatique dans la casuistique une sévérité que Dieu seul peut apprécier au juste, mais qui n'a pas été sans influence sur l'habitude contractée aujourd'hui par tant d'hommes de se passer des sacrements; cela veut dire encore qu'il est possible, qu'il est utile d'appliquer les règles de la vie chrétienne avec ce discernement heureux qui sauve les choses saintes de la profanation sans décourager le pécheur, et donne confiance aux créatures sans rendre la religion complice de leur faiblesse. Au reste, nous ne prétendons pas élargir la route du ciel, ainsi qu'on nous en a fait le reproche dans je ne sais quel méchant livre; nous voulons encore moins la rétrécir, de peur que les écrivains de romans ne finissent par n'y pouvoir entrer; nous aspirons seulement à la montrer à nos frères, comme c'est notre droit et notre devoir.

tique : l'élément de foi, l'élément scientifique, et la forme sous laquelle se produisent les enseignements de la foi et les conclusions de la science. L'élément de foi renferme les dogmes imposés à notre croyance, et les vérités ou conclusions théologiques dont l'Eglise autorise et ratifie l'enseignement ; il est comme la matière première dont l'emploi constitue essentiellement un livre de théologie. — L'élément scientifique comprend tout ce qui apparaît dans la théologie comme résultat de ces procédés intellectuels par où s'acquiert la connaissance à la fois exacte, raisonnée et profonde, des enseignements de la foi. Dépourvu de ce second élément, un livre de théologie rentrerait dans la catégorie des catéchismes et des traductions du Symbole. — La forme, c'est l'ordonnance générale et le mode d'exposition des vérités qu'il s'agit d'établir dans le cours de théologie ; elle est comme l'extérieur de l'édifice dont les matériaux sont fournis par la foi, et dont la science est, pour ainsi dire, le ciment.

1. L'élément dogmatique, imposé par une autorité divine et infaillible, n'a rien de la mobilité des doctrines purement humaines ; même il est revêtu de formules précises et arrêtées qui le protègent contre l'action dissolvante de notre raison, et qu'il faut en conséquence accepter toutes faites. Dès lors il semble, d'une part, que deux cours de théologie parfaitement orthodoxes ne peuvent différer sous ce point de vue qu'en ce que l'un serait plus abrégé et l'autre plus étendu ; et il semble, d'un autre côté, que cette différence ne saurait guère exister entre des auteurs destinés aux mêmes élèves, qui ont à leur disposition le même espace de temps, entre les Leçons du P. Perrone et la Théologie de Bailly, par exemple. Mais il y a tant de manières de dire une même vérité, il y a un secret de si bien faire voir en face une doctrine, et un autre secret de tellement présenter les choses à demi et par l'endroit le moins éclatant, que deux catéchismes, deux paraphrases du Symbole, deux cours de théologie élémentaire peuvent valoir infiniment plus ou infiniment moins l'un que l'autre.

Ainsi, pour ne citer qu'un trait, étudiez dans Bailly la question de la divinité de Jésus-Christ. Assurément c'est une question des plus capitales de la théologie, non-seulement à raison des circonstances présentes, mais aussi par elle-même et pour tous les temps. De plus, s'il y a un dogme écrit en lettres de feu dans les livres sacrés et appuyé par les monuments de la tradition et par la foi du monde,

c'est le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Si donc une thèse doit être établie à part, soutenue et vivifiée par une exposition précise, élevée et complète, c'est la thèse de la divinité de Jésus-Christ. Or, Bailly ne l'a même pas formulée directement. Il est bien vrai qu'il la prouve d'une manière équivalente lorsqu'il montre contre Arius que le Verbe est consubstantiel au Père ; contre Nestorius, qu'il n'y a dans le Christ qu'une personne, la personne du Verbe hypostatiquement unie à la nature humaine ; contre Eutychès, que les deux natures divine et humaine restent distinctes et inconfuses dans le Christ ; contre les Monothélites, qu'il y a dans le Christ double volonté et double opération, etc. Mais les affirmations si catégoriques de Jésus-Christ sur sa divinité, les preuves qu'il en donne en citant ses miracles et en rappelant les prophéties qui trouvent en lui leur but, leur explication et leur accomplissement ; la conviction des Juifs qui voulaient le lapider, et qui l'ont crucifié parce qu'il se nommait Dieu ; la doctrine, la vie et la mort du Fils de Marie ; la foi des apôtres et des évangélistes qui ont consigné dans leurs écrits, scellé de leur sang et répandu dans l'univers le dogme de la divinité de Jésus-Christ ; tant d'hommes de vertu et de génie, tant de siècles qui ont adoré Jésus et gravé leur foi sur le marbre et l'airain, dans la législation de vingt peuples, dans les mœurs de générations sans nombre et dans des livres immortels ; certes, on a droit de se plaindre que ces preuves soient indiquées seulement d'une manière oblique, et comme dispersées dans toute la longueur d'un cours de théologie. C'est ce qu'a très-bien compris le P. Perrone ; aussi a-t-il ramassé en un faisceau tous ces arguments divers, comme des rayons que l'on concentre pour obtenir une lumière plus intense et une chaleur plus vive ¹.

Nous pourrions citer encore d'autres traits ; mais passons.

2. L'élément scientifique, produit par la raison, subit la loi de l'intelligence où il est conçu, et il en prend les proportions, si je puis parler ainsi. Par suite, tout ce qui modifie l'intelligence du théologien modifie au même titre l'élément scientifique qu'il introduit dans son enseignement ; et parce que les sciences naturelles et expérimen-

¹ *Prælect. theol.* P. Perrone, t. I, col. 1008. Nous ne croyons guère qu'on veuille nous répondre que la divinité de Jésus-Christ n'était pas en cause lorsque Bailly écrivit son livre : d'abord cela ne serait pas exact ; ensuite il s'agit moins de Bailly que de la persistance de son manuel dans les séminaires.

tales trouvent dans le temps même et dans la marche générale de l'esprit humain un principe et une condition de progrès, il en résulte que les points de la théologie qui touchent à ces sciences progressives peuvent mieux être mis en saillie et en lumière, et qu'ainsi l'élément scientifique de la théologie peut se développer à chaque siècle, comme dans chaque livre, avec plus ou moins de grandeur ou de restriction. Enfin, comme il y a des esprits plus déliés et plus fermes, et des esprits moins habiles et moins rigoureux ; comme il y a des siècles qui voient de plus haut et plus loin, et des siècles qui ne voient ni de si haut ni si loin, il y a également des méthodes plus larges et des méthodes moins fécondes. Pour toutes ces raisons, on peut trouver autant de différence entre deux livres de théologie qu'il y en a entre saint Thomas et un mince théologien.

Comparons maintenant, au point de vue de leur valeur scientifique, les Leçons du P. Perrone et le manuel de Bailly.

En tant qu'elle est science, la théologie constate, à l'aide des procédés logiques, l'existence des diverses vérités qui fondent la foi ou qui en expriment les enseignements ; autant qu'il est possible à l'homme et permis au chrétien, elle sonde et explique nos mystères, leur cherchant des analogies dans ce qui nous est mieux connu, et montre la conformité de nos doctrines avec les lois les plus saintes et les besoins les plus incontestés de notre nature, et avec les affirmations les plus certaines, ou du moins les plus probables, des sciences humaines ; elle rapproche tous ces éléments, les ordonne et les lie entre eux pour n'en faire qu'un tout harmonique ; enfin elle justifie, règle et assure tout cet ensemble de graves opérations par une méthode. Reprenons.

La méthode, dans la science, est un instrument de ruine ou de progrès. La méthode ne consiste pas seulement à traiter les questions l'une après l'autre, et à les prouver par des raisons qui se présentent constamment dans le même ordre. Il y a bien quelque chose de plus vivant que cela dans la méthode : c'est un procédé intellectuel à l'aide duquel on cherche la vérité quand elle n'est pas connue encore, on la justifie et on la défend une fois qu'elle est acquise. Dans la méthode se trouve la raison ultérieure et le contrôle de nos affirmations scientifiques, la réponse à ces questions si graves : Comment, en définitive, savez-vous que telle chose est ? Pourquoi, en définitive, affirmez-vous qu'elle est ? On conçoit dès lors que les

bonnes et mauvaises doctrines sortent logiquement des bonnes et mauvaises méthodes.

Or, pénétré de l'importance de ces principes, le P. Perrone a combié, par un excellent traité sur la méthode, le vide qui existe dans la théologie de Bailly. Il observe judicieusement que la méthode analytique, à cause de la liberté de son allure, est périlleuse en matière de théologie dogmatique, et qu'en fait elle a trahi les théologiens qui l'ont employée sans défiance ; que, sans proscrire tout à fait cette méthode dans les questions de théologie générale ¹, on ne doit s'en servir qu'avec réserve, et on ne peut la conseiller qu'avec discrétion. Tous ceux qui ont été en rapport avec de jeunes intelligences, qui savent par leur expérience propre ou par celle des autres que l'inconsistance de nos essais politiques, nos variations en philosophie et en littérature, le développement prodigieux de tout ce qui regarde nos intérêts matériels, ont affaibli, énervé les convictions, et jeté dans l'esprit public les semences d'un froid scepticisme, tous ceux-là comprendront avec le P. Perrone la nécessité de procéder par voie de synthèse et d'enseignement positif, et non par voie d'analyse et de doute méthodique. Nous osons recommander les quelques pages du théologien romain sur cette question, qu'on ne saurait passer sous silence dans l'état actuel de la controverse chrétienne.

Il est bien vrai que Bailly se sert de la méthode démonstrative, et nous ne l'en blâmons pas ; mais on voudrait qu'il dît pourquoi il la préfère à une autre, en quoi elle peut être utile dans la théologie, jusqu'à quel point il la regarde comme valable et forte, enfin comment il en conçoit l'application. Nous croyons qu'un élève de théologie a le besoin et le droit de connaître ces choses. J'aime beaucoup voir les résultats obtenus, mais j'aime encore mieux savoir comment il faut s'y prendre pour les obtenir, surtout quand je suis venu pour cela.

Touchant les procédés logiques par où l'on contaste l'existence des vérités qui fondent la foi ou qui en expriment les enseignements, il y a plusieurs choses à observer.

D'abord la croyance catholique est fondée sur une somme de vérités qui expliquent la nature et les rapports de la raison et de la foi, et

¹ On nomme théologie générale cette partie de la science théologique qui expose les fondements de la foi, et démontre l'existence de la révélation divine, l'existence et l'autorité de l'Eglise catholique, des saintes Ecritures et de la tradition.

comment, par des déductions légitimes, l'esprit passe de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel. Si l'on veut encore, la croyance catholique est fondée sur une somme de vérités qui établissent que Dieu peut parler; qu'il a parlé en effet; que sa parole existe, non-seulement dans un livre et à l'état de lettre morte, mais encore sur les lèvres, dans le cœur et dans les actes d'une société vivante et visiblement marquée du sceau d'une origine céleste, et qu'ainsi on ne saurait logiquement nier la vérité des doctrines enseignées par cette société miraculeuse, au nom et avec l'approbation de Dieu. Or, il nous semble que cette somme de vérités n'est pas exposée dans nos traités élémentaires de théologie d'une manière satisfaisante. Prenons Bailly. Que peut la raison pour mener un homme à la foi? En quoi la démonstration la plus complète et la plus puissante, et la science la plus élevée, diffèrent-elles de la foi? Quelles sont les fonctions, les droits et les devoirs de la raison et de la foi dans leur mutuelle alliance? Bailly ne dit pas un mot sur ces questions. Demandons-lui encore si la raison, avec sa force ou sa faiblesse, peu importe, a le droit originel de se créer une religion; si, *a priori* et en théorie, le droit peut être affirmé, quoi qu'il faille d'ailleurs penser du fait; de quelle nature serait ce droit, imprescriptible ou bien aliénable, afin de prouver de suite que la doctrine du Catholicisme sur la révélation est rationnelle aussi bien que raisonnable: il vous répondra brièvement que la révélation est possible, que l'humanité en avait grandement besoin pour connaître et observer la plupart des plus importants préceptes de la loi naturelle, et que, ajoutant des lois positives à cette loi naturelle, la révélation est fort utile au lieu d'être nuisible au genre humain. Or, la question n'est pas précisément là; elle est plus haut: les rationalistes ne nient pas l'élévation et la pureté de la morale évangélique; ils nient la convenance, l'opportunité et la légitimité des dogmes.

Le P. Perrone, au contraire, abordant la question par l'endroit qu'ont choisi les adversaires, a consacré une partie de son beau traité *De Locis theologicis* à l'examen et à la solution des problèmes si graves et si débattus que nous venons de rappeler sommairement. Il montre, dans une suite de propositions savamment prouvées, que la raison individuelle arrive à connaître avec certitude plusieurs vérités sans le secours d'une révélation surnaturelle; qu'on peut se convaincre d'une manière indubitable que Dieu a parlé et institué une

société interprète de sa parole ; que la science et la foi, bien qu'elles puissent s'exercer sur un commun objet, ne sont pas choses identiques ; qu'au lieu de s'attaquer et de se détruire mutuellement elles se prêtent un fraternel appui, et combattent l'une pour l'autre dans les limites de leur empire respectif, etc.... Il faut lire ce travail distingué, savant et pur, où les erreurs du temps présent sont dévoilées et réduites en poudre, les opinions discutées avec sagesse et profondeur, les saines doctrines nettement établies et professées.

Ensuite, dans l'exposition des enseignements de la foi, deux choses doivent se rencontrer : la rigueur et la solidité des preuves, et la mise en relief et en évidence des raisonnements. Les preuves tirées de l'Écriture, de la tradition, et, à très-peu d'exceptions près, celles qu'on nomme raisons théologiques sont rigoureuses, et solides dans Bailly comme dans le P. Perrone ; mais certainement l'un est plus habile que l'autre à mettre les raisonnements en relief et en évidence. Trop souvent Bailly en finit avec l'Écriture et la tradition à l'aide de quelques textes écourtés et décousus. Il argumente d'un mot, d'une phrase, ce qui peut suffire pour la justesse, mais il ne montre pas l'esprit général des saintes Lettres et des Pères sur chaque point de doctrine, ce qui serait utile pour agrandir et élever l'enseignement. La plénitude de lumière, de chaleur et de vie, que renferment les Écritures ne respandit pas dans son livre ; les Pères, au lieu d'y apporter l'analyse substantielle de leurs savantes œuvres, ne font qu'y déposer un bref témoignage, comme en fuyant ¹. Souvent, au contraire, le P. Perrone ramène les paroles des saintes Lettres et de la tradition à quelques chefs principaux représentant plusieurs faces de

¹ Saint Augustin a écrit quinze livres sur la Trinité ; Bailly, dans son traité sur ce mystère, a trouvé le secret de citer textuellement saint Augustin deux fois. Voici tout ce qu'il emprunte de paroles à l'illustre docteur : « *Quæ vivacitas rationis, quæ acies cogitationis ostendens quomodo sit Trinitas?.... Fatendum est Patrem et Filium principium esse, non principia.* » Soyez donc homme de génie et Père de l'Église, et écrivez quinze livres de considérations pieuses et sublimes sur un point capital de la foi chrétienne, pour que les théologiens de la plus grande nation catholique, dans un siècle qu'on dit prodigieusement éclairé, arrivent à cette ingénieuse conclusion que vous avez parlé de la Trinité en quelque endroit de vos œuvres, et que vous estimez difficile d'expliquer ce mystère!

la vérité spéciale qu'il a entrepris d'établir et d'expliquer. De la sorte, les textes allégués forment un ensemble ; en éclairant des points de vue divers, ils fécondent l'intelligence qui apprend à voir les choses sous leurs nombreux aspects, et la doctrine sort de cette lumineuse et large exposition mieux comprise et plus éclatante. Toutefois, nous exprimerons le regret que le savant théologien n'ait pas constamment procédé ainsi. Nous sommes bien exigeant peut-être ; mais à qui demander, sinon au riche ?

Quant à l'examen et à l'explication des mystères, et aux témoignages que les sciences humaines peuvent donner à la doctrine catholique, voici notre pensée. La raison ne saurait découvrir, ni par conséquent démontrer, l'évidence intrinsèque de nos mystères ; mais elle peut la faire concevoir par de frappantes analogies, en révéler la beauté et la vérité par ces sortes de magnifiques insinuations dont les Pères offrent tant d'exemples, et qui impriment à leurs écrits le cachet d'une intelligence aussi élevée qu'elle est pleine de foi. Nous ne voulons pas, sans doute, qu'on pèche par excès de confiance en ce mode d'enseignement, ni que, sous prétexte d'inspirer la foi, on confirme, par une méthode périlleuse, les esprits dans leurs tendances au rationalisme ; mais nous croyons qu'on pourrait impunément et même utilement chercher les rapports que nos dogmes soutiennent avec ce qu'on appelle la raison spéculative et la raison pratique. Ce serait là non point innover, mais revenir au chemin suivi par les Pères ; on devrait voir en ce que nous proposons, non pas un sacrifice dangereux offert à de téméraires exigences, mais une légitime satisfaction donnée aux besoins réels de la pensée. Ainsi, pour justifier nos paroles par quelques exemples et quelques noms seulement, pourquoi les belles considérations de saint Augustin, de saint Thomas, de saint Bernard et de Bossuet sur le mystère de la sainte Trinité, ne se lisent-elles pas dans un traité de théologie ? Comment se fait-il encore qu'on n'y rencontre pas les puissantes argumentations de Tertullien, de saint Augustin et de saint Vincent de Lérins contre le schisme et l'hérésie, non pas défigurées, méconnaissables et éparses, mais fidèlement analysées et reproduites dans toute leur force originelle ? Peut-on démontrer la vérité de la résurrection future, la nécessité et la légitimité de la foi, la réalité et la grandeur des mystères de l'Incarnation et de l'Eucharistie ; peut-on les démontrer d'une manière plus péremptoire, les

expliquer d'une manière plus intelligente, que ne firent Athénagore, saint Justin, saint Irénée, Tertullien, saint Augustin, saint Ambroise, saint Fulgence, saint Anselme, saint Thomas, etc.? Alors pourquoi les sublimes éclaircissements répandus dans leurs ouvrages n'ont-ils pas trouvé place dans les cours de théologie, à côté des preuves qui établissent les dogmes, à côté surtout de certaines investigations scolastiques ?

Mais le désir d'une modification en ce point est-il mal fondé ou bien inopportun ? Ce qui nous fait émettre un doute, c'est que le P. Perrone n'a guère abordé les dogmes catholiques par l'endroit que nous signalons. L'habile théologien a suivi et battu l'esprit allemand dans tous les détours de son exégèse biblique ; nous eussions aimé qu'il suivît également l'esprit français sur le terrain de son choix. Après avoir prouvé, ainsi qu'il l'a très-bien fait, que la raison, en vertu de sa faculté logique, est forcée d'admettre nos dogmes comme révélés, et par suite comme vrais, et qu'elle ne peut y découvrir aucune contradiction, aucune impossibilité, nous eussions aimé qu'il fit voir les analogies qui existent entre les mystères de la foi et les lois et les besoins de la nature humaine, et comment les vérités catholiques se trouvent en harmonie avec les concepts les plus élevés de la raison pure, et avec les sentiments les plus exquis et les plus nobles de la raison pratique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est possible d'étudier nos dogmes sous cet aspect, et que le P. Perrone, qui le sait à merveille, s'est à peu près abstenu. A-t-il pensé que l'exégèse allemande, qui applique le rationalisme aux saints livres, est plus redoutable et plus vivace que les tendances de la polémique française, qui roule sur la légitimité de la foi en général et de chacun de nos dogmes en particulier ? A-t-il pensé qu'on ne devait point accoutumer les élèves de théologie à des considérations rationnelles dans un enseignement dogmatique, de peur que l'usage n'introduisît l'abus ?

Pour les témoignages qu'on peut attendre des sciences humaines en faveur de la doctrine catholique, il y a beaucoup à dire aujourd'hui. Que n'a-t-on pas invoqué contre la religion ? Métaphysique, psychologie, dialectique, physique, mathématiques, astronomie, géologie, physiologie, philologie, sculpture, peinture, architecture, archéologie, histoire, science politique, droit civil et droit canon, tout a été, entre les mains des incroyants, le texte de nombreuses objec-

tions contre le Catholicisme. Tout le monde sait bien qu'un élève de théologie n'a ni le devoir ni le pouvoir de devenir universel ; mais il peut et doit connaître les difficultés principales qu'on a soulevées contre nos dogmes, les solutions générales et quelques-unes des solutions particulières qu'elles reçoivent ; il peut et doit connaître au moins les auteurs qui lui fourniront, dans la nécessité, la réfutation des mensonges et des sophismes accumulés par les faux savants. Or, c'est ici surtout que Bailly présente des lacunes multipliées et profondes ; nous ne rappellerons son insuffisance en ce point que pour faire apprécier, par comparaison, tout le mérite des *Leçons théologiques*. Là, le P. Perrone défend à la fois le dogme de la création contre les panthéistes, le récit de Moïse sur l'origine et la chute du genre humain, sur l'unité de race et sur les catastrophes du globe, contre les assertions des écrivains ignorants ou prévenus, l'existence de la grâce contre la philosophie du naturalisme, et la vérité des saints livres contre les partisans de l'école mythique. Ses notes multipliées et savantes forment un véritable catalogue de bibliographie qu'il faut consulter pour connaître l'état actuel de la controverse chrétienne, et les ouvrages des ennemis et des défenseurs de la vérité catholique. On ne peut trop donner d'éloges à cette partie des travaux de l'érudit théologien.

Après tout ce que nous venons de dire, une dernière chose reste à faire pour imprimer à l'œuvre du théologien un caractère proprement scientifique : c'est de rapprocher et d'unir tous ces éléments en une large synthèse. Il y a une grande différence entre connaître et savoir. Celui qui constate des phénomènes, recueille des faits et se forme des notions par une exacte analyse, celui-là connaît ; mais celui-là seul sait, qui perçoit l'ensemble et les rapports des phénomènes constatés, des faits recueillis et des notions acquises, qui les classe et les coordonne en un système parfaitement lié. Or, pour toutes sortes de raisons, il faut qu'un manuel de théologie s'élève au-dessus du niveau d'un catéchisme et que la théologie soit enseignée comme une science.

Ainsi, qu'est-ce que la théologie pure ? Comment est-elle distincte de la philosophie ? Quels rapports soutient la théologie vis-à-vis des autres sciences ? Quel est son point de départ, ses moyens de preuves et la force spéciale de chacun d'eux ? Comment se rattachent l'une à l'autre et se tiennent ensemble les affirmations qui forment le corps de ses doctrines ? Comment trouvent-elles leur origine, leur

raison et leurs motifs en la puissance, en la sagesse et en la bonté du Dieu trois fois saint ? Ces interrogations et la curiosité qui les dicte nous semblent légitimes. Il nous eût été doux et honorable de lire dans les *Leçons* du P. Perrone la réponse à nos questions, et par conséquent la justification de notre manière de voir. S'est-il abstenu par la crainte d'introduire dans un cours de théologie dogmatique des points qu'on ne saurait élever à l'état de doctrine fixe, et qui sortiraient difficilement des limites de la simple opinion ? Quoi qu'il en soit, nous regrettons qu'il n'ait pas complété son beau travail par un traité sur ces matières. On donne de la sécurité et de la force aux disciples lorsqu'on leur explique à l'avance d'où l'on vient, où l'on va, la route qu'on veut suivre. Cette vue d'ensemble, cette synthèse primitive est un besoin de notre nature intellectuelle, et la santé et la vie des esprits, aussi bien que des corps, résultent précisément de la satisfaction donnée à des besoins véritables.

3. La forme, c'est-à-dire l'appareil extérieur sous lequel se présentent les enseignements de la foi et les affirmations de la science, la forme est la même à peu près dans le P. Perrone et dans Bailly. Ainsi notre critique, sous ce troisième rapport, est applicable à l'un et à l'autre, quoique non pas toujours au même degré.

Il ne faut point regarder la forme que revêt un enseignement comme purement insignifiante. La forme est un attrait qui persuade, une sorte de muette éloquence qui rencontre peu d'hommes insensibles. C'est par la forme dont elles s'enveloppent que toutes choses accusent leur puissance et leur vie. Personne ne contestera ces principes ; car, après tout, si la forme est indifférente, comment se fait-il que tous les théologiens s'accordent pour affecter la même ? Si elle n'est pas indifférente, il importe donc de savoir quelle est la meilleure pour la suivre.

Or, nous croyons 1° qu'il faut enseigner les hommes en s'adressant non pas seulement à leur sens logique, mais encore à leur intelligence et à leur cœur, à leurs idées les plus élevées comme à leurs plus nobles sentiments. Les hommes soutiennent une foule de rapports avec la vérité ; tant qu'elle ne les a pas saisis par tous les endroits où ils demeurent accessibles, tant qu'ils se connaissent des besoins intimes qu'elle n'a pas satisfaits, ils ne la possèdent réellement que d'une manière incomplète, inférieure. D'ailleurs, telle est la loi qui régit les êtres complexes que leurs diverses parties doi-

vent se développer, non pas isolément et sans accord, mais simultanément et avec harmonie. Nous croyons 2° qu'il faut déployer dans l'enseignement des lévites les mêmes qualités qu'ils devront déployer à leur tour dans l'enseignement des peuples. Très-peu d'hommes deviennent autre chose que ce qu'on les fait et donnent plus qu'ils n'ont reçu ; voilà pourquoi il importe de les bien faire et de leur donner beaucoup, afin qu'ils soient eux-mêmes plus riches et plus utiles.

Pour ces motifs, nous signalons comme vice de forme, après l'avoir signalé déjà comme vice de méthode, les citations écourtées et décousues des Ecritures et des Pères. Ces textes juxtaposés, mais non pas unis, ressemblent à un cadavre qui se dissout et non à un corps touché par un esprit vivant. Ni l'intelligence ne se réjouit à ce spectacle sans grandeur, ni la mémoire n'est aidée par ces débris de phrases sans lien apparent.

Nous regrettons de plus qu'un manuel de théologie ne s'adresse pas plus souvent au sens métaphysique des élèves, à cette faculté délicate et puissante de l'âme qui perçoit les idées et tressaille devant les réalités du monde intellectuel, comme l'œil se récréé dans un rayon de lumière. C'est ainsi cependant que les Pères de l'Eglise ont compris l'enseignement de la religion et qu'ils ont écrit leurs immortels ouvrages ; c'est ainsi qu'on pourrait entrer plus largement dans leurs travaux et s'animer de leur esprit.

Nous regrettons encore qu'on se croie autorisé à écrire des traités de théologie d'une manière si froide et si morte. On a beau dire, bien des esprits trouveront toujours étrange qu'un théologien parle de la sainte Eucharistie avec la même impassibilité que les mathématiciens, par exemple, mettraient dans la rédaction d'une table de logarithmes. Ne pourrait-on voir la vérité et apprécier la force d'un raisonnement sans se soumettre à des pétrifications préparatoires ?

Nous regrettons enfin l'emploi constant de la forme négative dans l'enseignement théologique. Après l'énoncé général de la question qu'ils veulent traiter, les théologiens commencent par l'exposition des erreurs qui y sont relatives ; puis ils formulent et établissent la doctrine catholique précisément en tant qu'elle est contradictoire aux erreurs décrites ; enfin ils reprennent une à une et réfutent les objections soulevées par les hérétiques anciens et modernes. Ce qui frappe tout d'abord en ce procédé, c'est que les extravagances des

hétérodoxes deviennent le motif et posent la limite de nos investigations ; c'est que notre suprême effort consiste à prouver qu'ils ont tort et à conclure que nous avons raison contre eux. Nos livres de théologie sont une discussion et une polémique plutôt qu'un enseignement. Or, il ne nous semble ni logique ni avantageux de procéder ainsi : ce n'est pas logique, parce qu'en droit et en fait l'affirmation est antérieure à la négation, et la vérité catholique aux mensonges de l'hérésie ; ce n'est pas avantageux, car on éclaire mal les jeunes intelligences, on leur inspire mal l'amour de la vraie doctrine en les précipitant d'abord au sein des ténébreuses assertions de l'erreur, et en leur donnant sans fin le spectacle d'une bataille où l'hérétique porte toujours les premiers coups, et où le théologien catholique est spécialement appliqué à se défendre. Certes, la lumière est belle de soi et non par contraste avec l'obscurité. Faisons luire le soleil de nos enseignements ; d'abord son éclat sera sa justification, et ensuite tout ce qui n'en soutiendra pas l'épreuve se trouvera par là même condamné. Laissons à la vérité l'honneur d'entrer la première dans l'esprit et le cœur des élèves, de s'y poser en maîtresse et comme une autorité incontestée, de les fixer en elle par sa force et de les réjouir par son éclat, avant de leur créer une tentation par la peu édifiante histoire des égarements de l'esprit humain.

On se méprendrait sur notre véritable désir et sur le sens de nos paroles si l'on pensait que nous attaquons, dans l'enseignement théologique, les formes destinées soit à exposer la doctrine avec ordre et clarté, soit à la protéger contre les témérités du langage. D'une part, nous reconnaissons la valeur des procédés didactiques : rien n'éclaire et n'assure l'esprit dans sa marche, rien ne multiplie les forces intellectuelles comme l'art de distinguer les différents aspects d'une question, et de les amener sous l'œil d'une attention puissante pour en sonder les profondeurs. Seulement, nous ferons observer qu'on n'arrive point à ce but en divisant, sous-divisant et fractionnant à l'infini. L'analyse est un beau secret quand elle consiste à délier, pour ainsi dire, et à dégager, et non pas quand elle consiste à réduire en atomes les éléments multiples des choses ; l'analyse doit être un développement et non pas une pulvérisation. D'un autre côté, nous croyons qu'il y a de nombreuses et graves raisons d'employer dans l'enseignement théologique une langue désormais invariable, et de faire éclater ainsi l'essentielle immutabilité de nos

dogmes jusque dans les termes, jusque dans les lettres qui les expriment. Toutefois, cette règle ne nous semble pas si absolue qu'on ne puisse s'en départir au moins dans les excursions qu'on fait sur le terrain de la science. Ainsi nous ne voyons pas comment la pureté de la foi se trouve garantie, et le travail des élèves abrégé ou rendu plus facile, par l'emploi de la langue latine dans les discussions de géologie, d'histoire naturelle, d'ethnographie, de linguistique, etc.

Il nous semble donc que la forme de l'enseignement théologique serait plus vraie et plus vivante si, après avoir déterminé le point spécial de doctrine qu'il s'agit de faire connaître et d'expliquer, on proposait d'abord ce que la lettre et l'esprit des Ecritures renferment sur la matière, mais avec un classement intelligent et une profonde interprétation des textes ; si, exposant ensuite la croyance des siècles chrétiens, on reproduisait les travaux des Pères et des Docteurs par une large analyse, et non par des phrases détachées ou des citations partielles ; si enfin, se plaçant sur le terrain choisi par les erreurs contemporaines, on rendait sensibles, à l'aide de savants rapprochements, les divines harmonies qui existent entre la raison et la foi. De la sorte la vérité paraîtrait d'abord dans la splendeur et avec l'autorité qu'elle tire des saintes Lettres ; la tradition viendrait confirmer de sa voix puissante le sens donné à la parole écrite ; l'hérésie ne se présenterait pas en tête de toute proposition et de tout chapitre pour soutenir scandaleusement une sorte de parallélisme avec le dogme catholique, mais elle irait se ranger dans un coin du siècle où elle naquit, comme une simple évolution de quelques esprits faisant effort pour sortir des rangs de la croyance universelle ; les spéculations de la scolastique figureraient comme un simple fait dans l'histoire des doctrines, et ne seraient plus élevées à la dignité de forme absolue et permanente de l'enseignement théologique ; la science entrerait dans la théologie, qui, à son tour, pénétrerait la science, et sans doute l'une et l'autre, fécondées dans ce salutaire embrassement, donneraient à l'Eglise de France de nouveaux fidèles et de nouveaux docteurs.

III

En résumé, les manuels de théologie en usage dans les séminaires de France sont incomplets sous plusieurs rapports, ainsi que nous

venons de l'expliquer. Le livre du P. Perrone nous semble un progrès; toutefois, nous avons osé dire qu'il reste encore quelque chose à faire après lui.

Solliciter et introduire des modifications dans l'enseignement théologique, c'est aujourd'hui une chose réputée grave. Pourquoi toucher à des livres que le suffrage de tant d'hommes a consacrés, et qui reproduisent une méthode et des formes usitées depuis six siècles au moins? Ce qui existe n'est point parfait; ce qu'on veut faire le sera-t-il? Ne vaut-il pas mieux conserver, même au prix de quelques inconvénients, des choses qu'on ne saurait changer sans perdre ce caractère de fixité et de permanence dont tant d'autres institutions envient le glorieux bénéfice? Si le clergé français entre dans des réformes innocentes et utiles de soi, ne faut-il pas craindre qu'une fois sorti de son respect traditionnel pour l'antiquité il ne se trouve pris de la passion d'innover là même où les réformes deviendraient coupables et malheureuses? Qui est-ce, après tout, qui propose de perfectionner l'enseignement théologique?

Il y a quelque chose de légitime peut-être, mais il y a certainement beaucoup d'exagération dans ces frayeurs. On demande jusqu'à quel point les innovations peuvent se produire impunément dans l'enseignement de la théologie. Mais, en principe, il serait absurde de dire que la persistance de la vérité catholique est attachée au mode selon lequel on l'enseigne dans les séminaires; en fait, ce mode n'a pas commencé avec l'Eglise, et rien ne prouve qu'il ait des conditions de perpétuité. Au contraire, la force même des choses lui infligera des modifications successives dans ce qu'il a de scientifique et d'humain; car, d'un côté, tout ce qui tombe dans le temps est soumis, au moins par quelques-unes de ses formes extérieures et par son enveloppe, à la loi du temps, c'est-à-dire au mouvement et au progrès; et, d'autre part, le bien et le mal, la vérité et l'erreur luttent corps à corps dans le monde sensible, et par suite sont forcés de descendre sur le même terrain, et de prendre des moyens analogues d'attaque et de défense. N'aspirons donc pas à changer les conditions naturelles des choses, et ne croyons point à l'éternité de ce qui est essentiellement transitoire. La vérité seule persiste et fleurit toujours jeune dans la gloire d'une vivante immutabilité.

En outre, si le nombre et la gravité des malheurs possibles qui se rattachent à un principe créaient véritablement contre ce principe

une fin de non-recevoir, Dieu n'eût point donné à la nature humaine l'arme périlleuse de la liberté. Nulle chose donc ne doit être rejetée sous prétexte que l'usage qu'on en fera peut dégénérer en abus. Qu'on juge les institutions et les réformes par leur utilité, c'est fort bien ; mais qu'on les juge aussi au point de vue des droits et des obligations qu'elles expriment et consacrent, c'est encore mieux. Or, l'idée qu'on doit se faire de l'enseignement élémentaire de la théologie trouve-t-elle sa réalisation dans Bailly, dans la *Théologie* du Mans, de Toulouse, etc. ? Nous ne le pensons pas, et nous avons émis quelques-unes des raisons qui motivent notre jugement.

Enfin, il faut observer que le meilleur moyen de prévenir et de conjurer les réformes téméraires, c'est d'opérer à l'avance les réformes qu'il sera difficile d'éviter un jour. D'ailleurs une modification n'est pas nécessairement un principe de déchéance et de ruine pour l'enseignement qu'elle frappe, ni un scandale ou une excitation à des innovations ultérieures ; elle peut, au contraire, tourner au profit des études et affermir dans le cœur des élèves les bases du respect et de l'amour pour leurs maîtres et du zèle pour le travail. En quelque sens qu'on veuille l'entendre, la conservation et le développement de la vie ne s'attachent point à l'inertie ; ils résultent d'une activité régulière.

Au reste, la question n'est pas sans importance ni sans gravité. Nous savons qui a le droit de la résoudre et d'en faire passer la solution à l'état de chose jugée. Il ne nous appartient que de la discuter avec réserve, et nous ne pensons pas avoir franchi les limites du respect que les lois de la hiérarchie ecclésiastique nous imposent. Ceux qui partagent l'opinion énoncée dans ces lignes sur les imperfections de l'enseignement théologique ne nous trouveront pas trop sévère, nous aimons à le croire ; ceux qui ne la partagent pas nous pardonneront sans doute nos plaintes modérées.

L'abbé G. DARBOY.

LES ARISTOCRATIES. — CLÉOPATRE.

Au point de vue dramatique, et même au point de vue social, il faut bien tenir compte du *Théâtre-Français*, surtout lorsqu'il a la prétention de ressusciter. Nous ne demandons pas mieux, d'ailleurs, qu'il vive ou qu'il revive, après tant d'essais informes et tant de témérités sans avenir ; car, en dépit de la timide idolâtrie des vieux souvenirs, comme en dépit du fanatisme stérile des innovations, il n'a pas cessé de demeurer l'un des principaux asiles des lettres françaises, le siège capital de notre langue, de notre gloire littéraire, de nos traditions, de nos mœurs, de notre goût, de nos habitudes scéniques. Cet honneur et ce rang de la *Comédie française* ont mérité de préoccuper le gouvernement et le budget de l'Etat. On s'est inquiété de la décadence de notre premier théâtre, et, à défaut de poètes tragiques ou comiques, on a appelé à son aide le luxe et l'argent d'un siècle confortable, la main des peintres et des décorateurs, à la place de l'art dramatique. Il a semblé que les spectateurs, mieux assis dans leurs stalles de velours neuf, et que la bonne compagnie, plus commodément établie dans les salons nouveaux des loges privilégiées, dussent arrêter la dégénération de la scène française, et ramener en même temps le talent et la foule dans une salle sérieusement menacée de devenir de plus en plus déserte.

Je ne sais si l'on ne s'est pas beaucoup exagéré l'influence de coulisses et de toiles mieux badigeonnées en *couleur locale*, et si l'on n'a pas trop oublié que les principaux chefs-d'œuvre dramatiques, les nôtres aussi bien que ceux des autres nations modernes, sont nés précisément en un temps où les plus beaux vers, les plus belles situations théâtrales, n'avaient pas, pour les entourer, les embellir, les idéaliser, la millième partie des prestiges, des richesses, des merveilles qui ornent le moindre de nos mélodrames et le dernier de nos

opéras. C'est au trésor du cœur humain, et non à l'appareil de la scène, que les grands auteurs demandent le secret de leurs triomphes. Le sentiment du beau, la vérité et l'énergie des situations et des caractères, l'expression haute et sincère, noble ou comique, des passions qui mènent l'homme, n'ont pas attendu, pour naître, les ressources et les molleses de notre civilisation épicurienne et savante. Dans toutes les littératures et chez tous les peuples, les plus éclatants monuments de l'esprit, principalement dans les représentations théâtrales, ont coutume d'arriver au moment heureux où la langue, jeune encore en sa maturité, n'a pas perdu sa force et sa simplicité primitives, et trouve à exprimer vivement des types universels, des sentiments, des pensées qui n'ont pas déjà vieilli et qui ne sont pas épuisées désormais en des formules consacrées. On dirait presque que le langage et la forme des belles œuvres dramatiques se produisent en raison inverse de la science des machinistes et des peintres de perspectives.

Cependant il n'a pas tenu à la camaraderie du feuilleton, aux complaisances de la presse périodique, que la réouverture du *Théâtre-Français* ne parût une restauration véritable de l'art dramatique, et que l'auditoire moëlleusement placé ne s'épanouît dans l'illusion naïve de chefs-d'œuvre nouveaux. Pour inaugurer la salle redorée, une comédie, une tragédie, toutes deux nouvelles, toutes deux en cinq actes et en vers, *deux succès*, comme on dit, se sont donné le mot. Rien n'a manqué jusqu'ici aux *Aristocraties* et à *Cléopâtre*, ni les battements de mains, ni l'affluence des spectateurs, ni l'obligance des réclames. Seulement je soupçonne que ces applaudissements étaient fort gantés, tout ce bruit un peu trop poli, et que les recettes ne tarderont guère peut-être à tomber au-dessous du savoir-faire.

Non que je veuille faire de l'opposition à la fortune, et me mettre en travers du succès : je le voudrais seulement plus grand, plus vrai et plus durable.

Nous avouerons volontiers que les travers ou les ridicules de notre société moderne n'attendent que la main d'un maître pour offrir à tous, sous des formes réjouissantes ou graves, des leçons de la plus divertissante et de la plus instructive portée : oui, mais on attend le maître.

Nous avouerons encore que le sujet des *Aristocraties*, en particu-

lier, paraissait bien choisi, et pouvait devenir l'occasion d'un tableau vigoureusement comique, en ce siècle où, sous le masque de l'égalité devant la loi, abondent de toutes parts les plus orgueilleuses faiblesses, les prétentions les plus vaniteuses.

Sortie, sans qu'on dût s'y attendre, de la plume légère d'un vaudevilliste, la comédie nouvelle était digne, je le veux, de surprendre et d'être remarquée, pour ce qu'elle renferme de vers heureux, d'observations fines et de satire maligne. Et puis il y avait si longtemps que le *Théâtre-Français* était déplorablement malheureux en premières représentations, il semblait si décidément brouillé avec les écrivains de goût, de talent et d'esprit, qu'un homme spirituel, ne fût-ce que dans les minces proportions de cet esprit qui court les boulevards, devait conquérir dans la rue Richelieu un succès de nouveauté.

Je veux même que le nom de l'auteur, M. Etienne Arago, soit devenu une sorte de mérite pour sa pièce ; car on pouvait compter si peu sur l'indulgence, sur la justice d'un tel nom envers les pauvres aristocrates, qu'il a fallu remercier un écrivain de la démocratie de la modération honnête et d'une sorte de bon ton qu'il gardait envers les supériorités sociales.

Mais tout cela suffit-il pour constituer une bonne comédie, une comédie vraiment digne de ce nom ?

Sans que j'aie besoin d'analyser pied à pied la pièce nouvelle, comme un feuilleton de théâtre, j'en dirai assez pour faire comprendre tout ce qui manque aux *Aristocraties* de force d'invention, de situations comiques, de lien d'intrigue, de peinture de caractères.

Or, lorsque l'invention, les situations, l'intrigue et les développements de caractères sont absents à la fois d'une comédie, ou lui manquent seulement à un degré notable, que reste-t-il de *vis comica* ?

J'ai entendu reprocher tout bas aux *Aristocraties*, par des feuilletonistes qui ont loué tout haut, de s'être emprisonnées et refroidies dans les *vieilles formes*. En revanche, certains journaux *classiques* ont loué l'auteur d'avoir gardé religieusement l'ancien moule. Pour moi, la question n'est pas là le moins du monde. Je crois que le génie et l'esprit sont indépendants des formes plus qu'on ne le dit, et jaillissent en dépit d'elles. Mettez d'abord à nu le cœur humain, d'une manière fine, éclatante ou profonde, et je ne vous querellerai guère sur les moyens qui ont donné du relief à votre étude morale.

C'est peu dire encore, à notre avis, que de voir dans les *Aristocraties* plutôt une ingénieuse satire qu'une comédie véritable ; car la satire et la comédie prennent leurs traits communs dans un même et triste domaine, les vices et les ridicules de l'humanité. La comédie n'est guère que la satire en action.

Il convient donc de juger M. Arago dans ses qualités et dans ses défauts intrinsèques.

La scène est simple et peu compliquée. Les personnages ne sont pas nombreux. Un banquier enrichi, et tout bouffi de sa richesse, veut devenir noble, et marier sa fille unique avec la noblesse ancienne ou nouvelle. Il ambitionne en même temps pour gendre, par un jeu double, un comte antique et un baron impérial, parce qu'il veut se servir du premier pour assurer son élection politique auprès des électeurs de l'aristocratie, et du second pour être élu par les démocrates. Les deux jeunes nobles, ruinés de jeu et d'orgie, ne sont pas seulement rivaux de mariage, ils sont encore rivaux d'amour dans les coulisses de l'Opéra. Ils se détestent donc par toutes sortes de raisons. Mais ils conviennent d'une trêve : au lieu de se nuire mutuellement auprès du beau-père en espérance, ils se prêteront un secours réciproque sous les apparences d'une noble amitié, d'une délicatesse héroïque. Chacun d'eux louera l'autre et cachera les plaies secrètes de son rival : l'époux heureux abandonnera au prétendant rebuté la maîtresse contestée.

Ce touchant accord est gêné par les résistances de la fille du banquier, qui, sauvée de la mort par un jeune et pauvre inconnu, lui réserve son cœur et sa main. Le père, toutefois, pourrait bien être la dupe des deux nobles fripons, si la chanteuse de l'Opéra, celle à qui le comte et le baron adressent simultanément de pressants hommages, ne survenait à propos pour détromper le banquier, démasquer les chevaliers d'industrie et prendre le parti des jeunes et honnêtes amants.

Après une telle épreuve, le banquier n'est pas encore bien corrigé. Celui qui aime sa fille n'est encore pour lui qu'un travailleur sans capital, qu'il accueille volontiers, parce que son enfant lui doit la vie, mais dans lequel il ne peut pas même soupçonner un gendre futur, à cause de l'inégalité de la fortune et de la position. Le banquier ne voit rien de ce qui se passe chez lui, jusqu'au moment où il sait que l'inconnu (Valentin) est l'auteur d'une *invention* industrielle au service

de laquelle un banquier rival met sa caisse et la main de sa propre fille. Alors, pour la première fois, notre banquier (Verdier), qui se doute qu'il y a dans Valentin l'étoffe d'un gendre, caresse les espérances du jeune homme, et lui offre ses capitaux et son crédit. Celui-ci, qui a déjà vainement présenté sa découverte sous un nom supposé à l'ambitieux et avare Verdier, et s'est vu durement rebuté dans l'appel fait à la bourse et à la confiance du millionnaire, est obligé de déclarer loyalement que sa parole est liée à un autre capitaliste. Tout semble donc encore une fois désespéré. Mais, dans une fête que donne Verdier, une fusée de feu d'artifice vient brûler à point d'un seul coup les *trente-trois millions* renfermés dans le portefeuille rouge du banquier, c'est-à-dire sa fortune entière. Le banquier une fois ruiné, Valentin, magiquement enrichi dans l'intervalle d'un bal, n'a pas de peine à faire agréer son amour. De plus, il achète le château féodal qui a été acquis par Verdier, après avoir été possédé par les aïeux du comte et le père du baron. Il en fera une manufacture :

La loi de l'univers, n'est-ce pas le travail ?

Voilà tout. Y a-t-il là rien de bien neuf, de bien original, et surtout de bien vraisemblable ? Voilà tout ; car je vous fais grâce d'une sœur de Verdier, qui autrefois a donné des leçons de chant, et se trouve précisément avoir enseigné la musique à la chanteuse de l'Opéra. Le banquier a recueilli sa sœur chez lui, moins par amitié que par orgueil : il cache avec une vanité soigneuse l'humble origine de sa famille. Celle-ci, en bonne tante qu'elle est, surveille l'éducation de sa nièce, et lui donne d'excellents conseils. Mais elle est fort effacée, fort honnête et peu méchante. Et l'on est étonné qu'un jour, sans provocation suffisante, dans un accès de fièvre susceptibilité, elle dise aigrement à son frère, qui la fait souvenir qu'il l'a reçue dans sa maison :

Du talent d'une sœur je vous sauve l'affront.

Je n'insiste pas non plus sur un personnage épisodique, une es-pèce d'architecte, d'intendant, de *factotum*, de flatteur, qui *vit aux dépens du banquier qui l'écoute*. Ce flatteur a fait tous les métiers. Il fut d'abord auteur :

.... C'est par là qu'on débute ;

puis journaliste, commis de finances, réformateur. Fripon adroit, mais inoffensif, parasite spirituel ; il n'est presque pas lié à l'action. Il ne

nuit à personne, mais il ne sert que lui-même, à moins que les services qu'il rend ne lui profitent. Je n'en parlerais même pas, si l'auteur ne s'était plu à en faire la partie la plus amusante, et presque la seule amusante de toute la pièce. Actif, gai, pénétrant, le *factotum* (Dupré) voit tout, sait tout, devine tout. Les faiblesses du banquier, l'amour de la jeune fille et de Valentin, les manéges du comte et du baron, rien ne lui échappe; mais il caresse tout et ne se heurte à rien; il veut vivre bien avec tout le monde. Il se contente de faire de bonnes affaires et d'avoir plus d'esprit que tous ceux qui l'entourent. S'il ne sert en rien au mouvement et au dénouement du drame, malgré le rôle de *Figaro* que plusieurs critiques lui ont assez maladroitement attribué, il entre du moins à merveille dans les sentiments de *faste économique* de son maître,

Pour qui tout est profit, jusques à la dépense.

Ce n'est pas la moins bonne scène des *Aristocraties* que celle où Dupré, chargé de la direction et des frais de la fête donnée par le banquier, fait approuver ses comptes *avant la fête*, obtient la signature de Verdier, en consentant quelques mesquines économies, et s'écrie, tout joyeux, dans sa barbe :

Et voilà comme on fait passer les gros budgets !

Le rôle de Dupré contient encore une autre intention comique, qui, par malheur, reste dans le récit et n'est pas mise en action. Je veux parler de la filouterie électorale par laquelle l'intendant, ramassant à terre les lettres des deux comités électoraux de Paris et de Versailles, lettres qui repoussent crûment la double candidature de Verdier, court chez les électeurs des deux partis, montre à chacun le refus de l'autre, et enlève ainsi les suffrages de l'aristocratie et de la démocratie.

Il s'en faut de beaucoup que les autres personnages vailent celui de Dupré, qui a du moins le mérite de réciter les meilleurs traits d'esprit de M. Arago.

La fille du banquier est une figure insignifiante et pâle : c'est une esquisse sans valeur. Elle se pose en victime désespérée, puis résignée, et ses douleurs ne sont pas mieux motivées que l'effroi et les grands airs sermoneurs de la tante.

Verdier a tout l'air d'un bon homme de père; et on en fait un ty-

ran domestique, sans qu'il connaisse le secret du cœur de sa fille. Nulle scène violente ne justifie les plaintes langoureuses et les adieux irrévocables des deux jeunes gens, qui n'ont pas seulement confié au père de famille leurs tendres penchants, ni cherché à vaincre sa résistance orgueilleuse ou cupide. Le plus joli vers que prononce la fille de Verdier, c'est lorsque, croyant son père ruiné, elle tend la main à Valentin, en disant, en sa passion candide et confiante :

Et moi je vais à lui, lorsque je n'ai plus rien.

Le comte et le baron sont entièrement sacrifiés. M. Arago les rend hideux et vils. Ces honteux maquignons de mariage se laissent traiter en face, sans presque se fâcher, de

Marquis du lansquenet, chevaliers du boudoir,
Enrichis par le jeu, ruinés par l'orgie,
Dont l'avenir perdu bientôt se réfugie
Dans l'appui désastreux, le secours obligeant
Des places de faveur ou d'un hymen d'argent.

Ces honteux intrigants ne sont pas moins lâches ; ils ne proposent pas même le coup d'épée obligé à celui qui les insulte. Rien ne les relève, pas même l'élégance de leurs manières et la grâce de leur esprit.

La chanteuse d'opéra est vertueuse, autant que la sœur du banquier ; et nous ne demandons pas mieux. Elle est, de plus, généreuse et reconnaissante ; car elle n'entre dans la maison de Verdier, à cause de l'identité de nom, que pour retrouver et enrichir l'ancienne maîtresse de piano.

Son emploi, dans *les Aristocraties*, consiste surtout à se permettre des agaceries honnêtes, des coquetteries innocentes envers les deux nobles qui soupirent pour elle. Elle démasque ainsi nos chevaliers d'industrie, et détrompe le banquier, en le faisant cacher derrière une porte, et le rendant témoin, par un moyen usé, d'un double tête à tête avec les représentants de l'aristocratie. Et tout cela se passe pendant un bal qui se donne chez Verdier !

Verdier est un portrait, disons mieux, une caricature sans consistance, qui ne ressemble guère à nos banquiers de Paris. Ce n'est pas sur les dépenses d'une fête que ces messieurs ont l'habitude de léser ; ils ne laissent pas tomber sur leur portefeuille la fusée d'un feu d'artifice. Ce portefeuille, d'ordinaire, ne contient pas à la fois

trente-trois millions ; et si, par hasard, ce portefeuille brûlait, ils ne seraient pas assez innocents pour ignorer les moyens de retrouver quelques parties de ces millions brûlés. S'ils sont friands d'honneurs et d'élections, ils ne vendraient pas aisément leur fille pour un titre de baron ; ils ne courraient pas, comme deux lièvres à la fois, deux gendres aristocratiques, sans s'informer de leur conduite, et surtout de leur fortune et de leurs dettes ; leur crédulité ne serait pas si facilement dupée par des aventuriers ; enfin ils ne seraient pas le même jour, au même instant, les candidats de deux partis politiques : c'est bien assez de changer d'opinion tous les mois ou tous les ans.

A cela près, les banquiers parisiens sont bien capables de dire des douceurs à une actrice. Et la situation devient plaisante quand les déclarations tendres de Verdier à la chanteuse d'opéra sont distraites, et subitement interrompues, au meilleur moment, par un bruit d'argent qu'il entend à sa caisse.

« J'aime que la pudeur de l'actrice se moque agréablement du riche quinquagénaire, et lui dise gaiement qu'elle a toujours supposé aux banquiers

..... Un lingot d'or à la place du cœur.

Ce à quoi le banquier réplique galamment, en continuant la métaphore, que le lingot est prêt à *se fondre* aux pieds de la déesse.

Il y a aussi du naturel, et une observation juste et fine, dans ce brusque retour de Verdier, injuriant le comte et le baron, et les traitant de *nobles gueux*, à présent qu'il les connaît et ne les veut plus pour gendres. Et lorsque, désespérant d'obtenir les titres de noblesse qu'il a si fort enviés, il rappelle avec ostentation qu'il est arrivé à Paris en *sabots*, cette fatuité plébéienne mérite bien qu'on dise à demi-voix :

..... C'est encor de l'orgueil retourné !

Valentin est le héros des *Aristocraties* ; il a le ton rogue et cassant d'un censeur perpétuel.

Monsieur est un Caton de race plébéienne

qui lance à tout propos, et souvent fort mal à propos, les traits de sa mauvaise humeur contre l'ancienne et la nouvelle noblesse, pour finir, en des tirades contraires, par rendre plus de justice aux vieux noms et aux nouvelles choses, et par remettre en une façon d'équi-

libre les parchemins et les industriels. Je me dispense de citer les vers que tous les journaux ont cités.

Valentin n'a plus de parents. Son père, vieux soldat, est mort avant qu'il le connût; sa mère est morte aussi en le mettant au monde. Il a été recueilli par un brave ouvrier, touché de la misère de l'orphelin. L'ouvrier lui-même, ce père adoptif, ne vit plus dès longtemps. L'enfant abandonné a travaillé. Il s'est fait ouvrier, puis contre-maitre. Il a voyagé, il s'est instruit, il a du talent et du cœur. Il est maître d'un secret industriel qui fera sa fortune s'il trouve de l'argent pour l'exploiter. Il sauve une jeune fille riche et belle, il en est aimé. En vérité, M. Valentin n'est pas fort à plaindre.

Je sais quelque gré pourtant à l'auteur de n'en avoir pas fait un bâtard, pour le rendre plus intéressant. L'enfant naturel est encore fort à la mode ! Il y en a qui eussent été tentés de faire de Valentin un Antony d'usine.

Jadis on se faisait aimer d'une noble femme en l'arrachant à la mort, au péril de ses propres jours, en s'élançant au milieu des flots ou des flammes, ou bien en se précipitant au devant de chevaux emportés. Aujourd'hui, il convient que tout prenne un parfum d'industrie. Valentin a sauvé Camille curieuse au milieu d'une manufacture, et toute prête à être dévorée par une bête féroce moderne, le rouage d'une machine.

Ce que je vous dis là, Valentin est trop discret pour en parler. Sa délicatesse a peur de demander de la reconnaissance. Il n'a jamais avoué son amour; car sa fierté ne veut pas que l'amour de Camille ait l'air de payer ce qu'il a fait pour elle :

Il se tient à l'écart et ne demande rien.

Il n'a pas même parlé encore de sa naissance et de sa vie passée, toujours par délicatesse. Le père de la fille sauvée l'a remercié, l'a accueilli : c'était le moins qu'il pût faire; mais il ne lui a adressé aucune question. Les banquiers sont si peu curieux ! En sorte que, au troisième acte, nous ne saurions rien encore de l'histoire du héros, s'il ne la racontait pour la première fois, tandis que Camille, la plus intéressée à tout savoir, écoute la narration, toujours cachée derrière une porte ou derrière un rideau.

Vous savez le reste, et comment le *Grandisson* des manufactures, sans jamais broncher dans le sentier de l'honneur et de la vertu, est

à la fois riche et heureux mari ; et comment, en disant : « *Prix aux châteaux!* » il transforme le sien en une opulente usine, qui va faire le bonheur de tous les environs.

Une seule crainte me reste maintenant : c'est que le manufacturier *millionnaire* ne songe à son tour à la députation, à la noblesse même, et ne marie pas ses filles à d'anciens contre maîtres pauvres et orphelins. Car, après tout, Verdier fut un porteur de sabots, un ouvrier, un *travailleur*, comme Valentin. Où est donc la leçon ?

Ce qui est digne de remarque, c'est que, sous une apparente modération de forme et de langage que j'ai loué moi-même, ce sont toujours, en définitive, les supériorités sociales, ou, si l'on aime mieux, les *aristocraties* sociales, qui demeurent doucement, mais pleinement sacrifiées. C'est le flot du jour.

De quel côté sont exclusivement les vertus ? Du côté de la matresse de piano, de l'actrice, de l'orphelin contre-maître. De quel côté, au contraire, les vices et les travers ? Du côté des deux noblesses et du banquier enrichi. Si l'auteur a voulu seulement prouver que la fortune gâte souvent ceux qu'elle élève, c'est un lieu commun qui n'est pas assez relevé par l'écorce d'esprit qui le recouvre. S'il a entendu aller au-delà, et réserver aux humbles conditions le monopole du talent, des mœurs et de la probité, il est entré dans le faux.

Le cœur des parvenus et des plébéiens n'est pas plus inaccessible à la corruption que le cœur des vieilles races. L'aristocratie du talent, l'aristocratie littéraire elle-même, a-t-elle le droit de s'excepter au milieu des souillures et des orgies qui retentissent ?

Voilà donc M. Arago réduit à des traits épars, particuliers, ingénieux mais indécis, amusants mais sans profondeur, à un éternel pour et contre balancé en tirades, d'où ne jaillira jamais aucun type sculpté, aucun caractère fortement tracé, rien, en un mot, de ce qui sied à la haute comédie.

Avec ses propres paroles, ses paroles les meilleures, on arriverait tout aussi aisément à une conclusion parfaitement contraire à la sienne.

Et vous voyez l'effet des révolutions !
On déplace l'orgueil et les ambitions.

.

Aujourd'hui le bureau fait fi du magasin ;

- Le magasin, déjà fier, aristocratique,
A son corps défendant fraie avec la boutique.
A la boutique aussi l'établi fait horreur ;
L'établi de l'échoppe à son tour a grand'peur ;
Et je crois que l'échoppe, en son humeur altière,
Commence à mépriser le modeste éventaire !...
D'orgueil, de vanité, tout n'est que ricochet.

C'est à de pareils vers, francs et vrais, qui font sourire et qu'on retient, qu'est due la bonne chance de la nouvelle comédie.

Non que le style de M. Arago demeure toujours de bon aloi et au niveau du style de la comédie. Son vers a peu de souffle, et tourne court comme un couplet de vaudeville. Il est embarrassé dans la longueur et la pompe de l'alexandrin, et boite souvent à travers les enjambements de la nouvelle école. Il a plus d'une inversion forcée, plus d'un endroit prosaïque et plat, ou assez peu français. Mais sans rien creuser, sans émouvoir ni le cœur ni l'intelligence, il a trouvé d'agréables détails qui occupent légèrement pendant une heure, et qui sont presque aussi bons à lire qu'à entendre.

Le plus de bien qu'on puisse dire et penser des *Aristocraties*, c'est donc, à tout prendre, d'en citer encore des mots séparés, que le lecteur sagace placera bien dans la bouche des personnages, sans que nous indiquions la situation :

- Et c'est, vous le savez, la tête qu'on couronne.
- On sait combien l'on aime, à dix centimes près.
- (L'opéra) de la diplomatie est l'école primaire.
- (Nos guerriers) vont s'aguerrir devant *la Révolte au sérail*.
- (Nos faubourgs) ils confondent encore Empire et liberté.
- Je vois un bon marcheur, je grimpe sur son dos,
Il se fatigue en route, et j'arrive dispos.
- La fille d'un banquier, moderne potentat,
Doit se sacrifier à la raison d'Etat.
- Voir venir, c'est la force des femmes.
- S'ils dépensent beaucoup, c'est qu'ils possèdent peu.
- Et les lauriers là-bas (à Londres) sont chargés de fruits d'or.
- La finance et l'esprit sont rarement parents.
- Tu ne prévois donc pas, imprudent ministère,
Par le bien qu'on t'a fait, le mal qu'on te peut faire.

- Ce n'est pas du trafic, non, c'est du libre échange.
- Un *de* souvent l'allonge (un nom) et ne l'anoblit pas.
- Il préfère
Les affaires d'amour à l'amour des affaires.
- La cloche est différente et le son est le même.
- On croit voir Harpagon jouant le glorieux.
- L'or, ce métal si pur, corrompt tout ce qu'il touche.



• Mais le trait le plus franc peut-être de toute la pièce, c'est Verrier proclamant avec emphase l'avènement de la royauté financière, le triomphe de la *poussière d'or* sur la *poussière des parchemins*, et s'étalant comme le *roi des banquiers et le banquier des rois*, tandis que Dupré marmotte à demi-voix ce vers de *Mahomet* :

Le tour de l'*Arabie* est à la fin venu.

C'est là, à vrai dire, c'est dans les *Turcarets* du XIX^e siècle que se trouve la moralité de la pièce, si elle en a une, et non pas, quoi qu'en dise l'auteur, dans la *glorification du talent, du courage et de la probité*, que chacun loue, que chacun s'attribue, et que tout le monde calomnie ou conteste dans les autres.

Cléopâtre est moins longue à juger, à faire juger ; car je suppose que tous mes lecteurs, selon l'usage de notre éducation, savent mieux l'histoire de cette Egyptienne que leur histoire de France. Je ne recommencerai donc pas, à l'exemple des critiques mes confrères, ni même à l'exemple de M^{me} de Girardin, la biographie de Cléopâtre, d'après Plutarque. Je veux aller jusqu'à parler le moins possible du drame de Shakspeare ; car il n'est ni juste ni galant de mesurer Delphine Gay sur la taille de Shakspeare.

Les aventures bourgeoises et conventionnelles ont un champ illimité ; les aventures des reines historiques ont, pour ainsi dire, un cadre inexorable. Je défie qu'on pense à Cléopâtre sans amener forcément ses premiers amours avec Jules César et le fils de Pompée, la passion d'Antoine qui le perdit à Actium, et le souvenir de l'aspic dont elle mourut. Peintres, sculpteurs, romanciers, biographes, faiseurs de tragédies, tous sont contraints de passer par là. Je vous ferai donc grâce du voyage triomphal de la belle reine sur le Cydnus, de son vaisseau d'ivoire, de ses voiles de pourpre, de ses rames d'argent, de son pavillon d'or, et de tous les parfums, de tous les musi-

ciens, de toutes les belles filles qui l'environnent, comme pour rehausser sa beauté.

Je vous ferai grâce aussi des perles inestimables que buvait Cléopâtre dans de belles coupes, et de toute la folie de ses festins. Je tairai même cette couverture de laine dans laquelle la reine débauchée se faisait envelopper et porter jusqu'aux pieds de César sur les robustes épaules d'un esclave, et les orgies et les déguisements nocturnes de Cléopâtre et d'Antoine au milieu des rues d'Alexandrie. Je ne rappellerai point la physionomie de cet Antoine voluptueux, prodigue, brave, robuste, beau, ruiné, simple en ses vêtements, familier avec ses soldats et ses compagnons, l'ami de Clodius, le meurtrier de Cicéron, ayant gagné beaucoup de gloire et d'argent à faire la guerre en Italie, en Grèce, en Egypte, chez les Parthes; fils et petit-fils d'orateurs célèbres, parent de César par sa mère, et faisant remonter l'origine de sa race à Hercule, dont il imitait la force et les emportements. Cet homme, qui fut l'aïeul de Germanicus; cet homme, *gras et frisé*, que César ne redoutait point à l'égal du maigre et sévère Brutus, et qui soupait cependant avec Cassius le jour même de l'assassinat du dictateur, avant de se décider à étaler devant les Romains la robe sanglante du grand homme assassiné.

Pour peu que vous ayez souvenance ou que vous ayez entendu parler des *Philippiques* de Cicéron, vous vous représentez Antoine souillant de ses intempérances les temples mêmes des dieux, et salissant ignoblement de ses excès de table jusqu'à la tribune aux harangues. Et vous vous demandez aussitôt, avec autant de scrupule que d'effroi, comment la main blanche et délicate d'une femme ira se plonger dans ces débauches qui sentent le vin, dans ce mélange de barbarie et de corruption romaines, se combinant avec le luxe et les voluptés asiatiques, pour perdre l'empire du monde en mollesse inouïes, en dépravations prodigieuses. Si hardi que soit l'œil des femmes aimables de nos jours, si intrépide que puisse être le regard des reines de nos salons, encore est-il qu'il est obligé de se baisser devant le spectacle de tant de gigantesques turpitudes. Il faut l'œil d'un homme, l'œil de Shakspeare, pour demeurer ferme à travers les frénésies de tout ce sensualisme romain et oriental, à travers cette horrible et impure complication de cruautés et de plaisirs, de sang et de politique. En mettant à part ces couleurs orgiaques et ces libertinages effrénés, que Plutarque raconte bonnement et ne met

pas en action, que retrace Cicéron avec la verve d'un pamphlétaire indigné, mais dont Shakspeare pouvait au moins retrouver quelques exemples dans les mœurs anglaises aristocratiques qui ont eu plus d'un rapport avec les excès de l'aristocratie romaine ; en mettant cela même à part, les bras féminins, gracieux et chastes, doivent-ils donc entourer, escalader les géants ivres ?

Il y a si longtemps que sont connus les doux et petits vers de Delphine Gay ; les gentillesses du *Vicomte Delaunay* et de l'auteur de *Napoline* et de *la Croix de Berny* sont tellement ébruitées ; bien que jeune encore, la renommée de M^{me} de Girardin est déjà si vieille qu'on ne s'accoutume pas à l'idée que ce pied si délicat chausse maintenant le cothurne, et que le poignard tragique remplace les malices de l'éventail. Certes, il n'y a qu'une femme de beaucoup de tête et d'esprit qui ait pu songer à imiter, dans les domaines de la tragédie, les virilités de deux autres femmes que l'on me dispense de nommer : l'une trouvant encore, dans toutes les dissipations mondaines d'une vie opulente, le goût, le temps et la force de s'enfoncer dans les profondeurs théologiques de saint Augustin ; l'autre remuant avec audace tous les paradoxes de la passion, tous les sophismes des idées, dans des romans trop distingués, trop pernicieux et trop célèbres. Le choix même des sujets que paraît affectionner la nouvelle muse de M^{me} de Girardin a une certaine coquetterie systématique. On voit qu'elle préfère, par amour-propre et par instinct, les faits historiques dans lesquels les femmes jouent le grand rôle. Elle côtoie l'école excentrique de la *femme libre*, et je gage qu'elle n'approuve point la loi salique.

M^{me} de Girardin ne pourra refaire ni Sémiramis, ni Phèdre, ni Agrippine, ni Mérope, ni Macbeth ; mais je ne serais pas surpris qu'elle refit Elisabeth, Marie Stuart, Christine, Catherine II et lady Stanhope. Après avoir un peu affadi *Judith* et frotté Holopherne de je ne sais quelle odeur de boudoir, elle ne s'est pas découragée. Elle vient d'aborder *Cléopâtre*, et ses voluptés furieuses, avec une mâle assurance, sans trembler comme sans rougir. J'aime le courage dans l'esprit.

Devant une femme de talent avéré et d'un esprit charmant, le succès ne pouvait lui-même se montrer ni impoli, ni trop difficile. M^{lle} Rachel, d'ailleurs, se rangeait avec ardeur dans la cause des femmes. Quel public pourrait être assez cruel pour désenchanter et désoler à la fois le poète et la tragédienne !

Contre si forte partie, les critiques étaient bien embarrassés. Ceux que leur mérite ou la mode recommandent le plus ne se sont pas tirés sans adresse de ce pas glissant.

Les uns se sont mis à relire ou à lire Plutarque et Shakspeare ; ceux d'entre eux qui savent le latin ont même parcouru dans l'original quelques pages des *Philippiques* de Cicéron. De tout cela ils ont tiré un certain nombre de traits choisis, de phrases lestement troussées, qu'ils ont présentées au lecteur. Si vous joignez à cela l'analyse, acte par acte, scène par scène, de la tragédie nouvelle, et les compliments aux acteurs et à la mise en scène, l'article s'est trouvé ait, et l'aristarque dispensé de trop appuyer sur les faiblesses de l'auteur.

D'autres ont pris un meilleur tour : ils ont cherché dans quelques préfaces ignorées les noms de tous les auteurs français qui ont traité le sujet de *Cléopâtre*. Il paraît qu'il s'en trouve quatorze : au XVI^e siècle, Jodelle, Garnier, Béliard, de Montreuil ; au XVII^e, Mairet, Benserade, La Thorillière, La Chapelle ; au XVIII^e, Boitel, Gamon, Marmontel, Lacoste ; au XIX^e, Mourgues et Soumet. Je n'ai pas le temps de compter si j'ai bien le nombre exact des quatorze prédecesseurs de M^{me} de Girardin. Mais vous comprenez que, avec ces noms et ces dates, et pour peu qu'on cite le succès ou la chute, et qu'on veuille donner seulement l'idée et quelques vers de ces quatorze tragédies, on se dispensera facilement de parler de la tragédie dernière. On ne manquera pas sans doute de mentionner le fameux aspic mécanique de Vaucanson, lequel remplit son rôle et siffla à merveille en mordant Cléopâtre, dans la tragédie de Marmontel ; si bien que l'abbé de Bernis, interrogé sur le mérite de la pièce, répondit qu'il était de l'avis de l'aspic. Mais comme, de nos jours, l'aspic n'a pas sifflé, le critique avisé ne sera pas tenu de dire son sentiment ou de partager celui de l'aspic.

Quelques-uns, trop clairvoyants en leur goût pour ne pas comprendre tout ce qui manque à M^{me} de Girardin, ont pris le parti de publier leurs éloges dans les phrases apparentes, dans les périodes principales, et de cacher timidement leurs objections dans quelques petits mots incidents, dans quelques discrets et obscurs adjectifs. Il ne fallait pas troubler la fête et la régénération du Théâtre-Français.

D'autres, enfin, après avoir chanté sur tous les tons les mérites connus et prouvés de M^{me} de Girardin en dehors de la poésie tra-

gique ; après avoir donné de larges et complaisantes louanges à la dernière *Cléopâtre*, concluent, soit malice, soit mégarde, soit bonhomie, en disant à M^{me} de Girardin : *Faites des comédies*.

Pour nous, qui n'avons d'autre désir que celui d'être juste, et qui saluons un talent vrai partout où nous le rencontrons, et de quelque nom, masculin ou féminin, qu'il se nomme, nous confessons que nos préventions tiennent M^{me} de Girardin pour impuissante à réussir dans une entreprise colossale, tout en ne lui contestant pas l'honneur qu'il y a à elle de l'avoir tentée.

Assurément il y a déjà quelque chose de grand seulement à lutter, dans une étude dramatique, avec l'histoire romaine, avec Cicéron, Plutarque et Shakspeare. Mais quand Corneille et Racine ont peine à soutenir le combat avec Tacite et Tite-Live ; quand quelques lignes énergiques, éloquentes, des grands auteurs originaux, en disent plus à l'esprit des hommes instruits que les fictions et les efforts du théâtre, quelle apparence qu'une faible femme puisse sortir triomphante de ce duel de l'intelligence !

Je sais bien que Shakspeare s'est jeté à corps perdu dans ce monde d'ambition et de carnage, de luxure et de proscriptions, et que, sans se soucier des difficultés, des impossibilités de la représentation, il a jeté les flots de sa poésie, de son imagination, de son audace, sur ces saturnales militaires, sur ces passions hurlantes, sur tout ce bruit, ce sang et ces souillures de Rome républicaine qui tombe et se déshonore. Mais, de bonne foi, la tragédie française pouvait-elle suivre, même de loin, son modèle ?

En dehors de ses propres inventions, Shakspeare prend hardiment, et de toutes mains, dans l'histoire entière. Il remonte avec Plutarque dans toute la vie d'Antoine. Il le montre dans sa première jeunesse, et dès sa plus ancienne liaison avec Cléopâtre ; il le place chez les Parthes ; il met en scène Fulvie, sa première femme, aussi bien que la seconde, Octavie, la sœur d'Octave. Il n'hésite pas à dialoguer à grands traits les tumultes des soldats, les délibérations des triumvirs, la fête bachique et pleine d'ivresses qu'Antoine et Octave acceptent en pleine mer sur le vaisseau de Cnéius Pompée. Les délices de l'Asie, les plus abominables peintures, les excès de la gourmandise, les colères brutales, les eunuques, les plaisanteries obscènes, rien ne le déconcerte, rien ne l'arrête : tout se perd dans les nuages des parfums orientaux et dans le délire des sens. Chez lui éclatent sans scrupule,

sans réticence, les plus grossiers emportements de Cléopâtre, qui bat de ses royales mains les esclaves qui lui apportent de fâcheuses nouvelles ou lui tiennent d'importuns discours. Il n'a nul souci des plus affreux anachronismes, et il fait parler, à la cour d'Antoine ou de Cléopâtre, de *la cloche de minuit*.

Dans Shakspeare, Antoine vaincu, fuyant à Actium, demeure longtemps sur son vaisseau, fugitif, muet, immobile, *la tête dans ses deux mains*. Il se cache dans un désert; il fait demander à Octave la grâce d'y vivre et d'y mourir obscur et inconnu. Poussé à bout, pleurant sur sa honte et sur la perte de tous les siens, il implore la mort de l'un de ses serviteurs qui n'a pas le courage de tuer son maître. Antoine alors se décide à mourir de sa propre main, et ne se tue qu'à moitié. Son corps à demi mort est porté aux pieds de la tour sépulcrale où s'est enfermée Cléopâtre, pour se soustraire aux satellites d'Octave. La reine, n'osant descendre ni sortir de la tour, fait hisser jusqu'à elle avec des cordes le cadavre de son amant, pour exhaler ses douleurs sur le héros expirant. Puis, elle, elle attend encore; elle veut, avant de finir, connaître les dispositions d'Octave à son égard; elle voit, elle entretient le futur empereur de Rome; et lorsqu'elle n'a plus rien à espérer, et que, après l'avoir désarmée, on la réserve à orner le triomphe du jeune Octave, elle meurt en reine, du venin d'un serpent caché dans le panier de figues que lui apporte le plus humble des paysans.

Je le demande, qui oserait, en France, en concédant toutes les licences de la nouvelle école, jeter sur le théâtre, en un seul bloc, en un seul drame, tant d'événements disparates, sans proportions, sans cohésion, sans mesure? Qui aurait d'assez admirables couleurs, assez de pensées sublimes, assez de poésie de style, pour se faire pardonner tant de fautes de goût, et les couvrir du manteau splendide de beautés sans pareilles? M^{me} de Girardin était donc réduite à choisir quelques coins de cet immense tableau. A-t-elle bien choisi?

Elle est femme; elle s'est presque bornée à l'amour. Mais l'amour seul a de quoi lasser une main plus forte que la sienne, quand il s'agit des amours de Cléopâtre et d'Antoine.

Dans la pièce française, Antoine est faible, irrésolu; on sait d'avance qu'il cédera. Aussi rien n'intéresse de lui: ni ses querelles adoucies avec Cléopâtre; ni ses froideurs pour sa nouvelle épouse, Octavie, la seule femme légitime à laquelle il ait affaire ici; ni ses

gémissements, ni sa défaite, ni sa vie, ni sa fuite, ni sa mort. Toute l'attention est donc attirée sur Cléopâtre ; je devais dire sur M^{lle} Rachel.

Je ne suis point l'ennemi des perfectionnements que l'art moderne apporte dans la mise en scène. Je ne suis pas fâché de voir des temples et des palais romains en Italie, des monuments grecs en Grèce, des colonnes égyptiennes en Egypte. La pompe du spectacle et le charme de l'illusion gagnent sans doute à ce qu'on aperçoive dans un paysage égyptien des plantes africaines, à ce qu'il y soit question du Nil et d'un soleil ardent, et qu'on y parle d'ibis, d'hiéroglyphes et de pyramides. J'y verrais même sans peine nager ou ramper des crocodiles. J'estime néanmoins qu'il y a plus de vraie couleur locale dans l'expression sincère des éternels mouvements de l'âme humaine, et dans la profondeur de la vérité morale, que dans toutes les peintures sensuelles de la nature extérieure ; sans que je veuille pour cela nier le moins du monde les effets puissants que peut produire l'union parfaite et simultanée de cette double harmonie.

Or, je passe sans reproches sur tout ce que M^{me} de Girardin a écarté de son chemin. Je me contente de lui demander compte de ce que son invention y a substitué.

Probablement, elle a cru et voulu donner tout d'abord une grande idée de la beauté souveraine de Cléopâtre et de l'amour africain, en imaginant un esclave grec dont l'amour insensé propose à la reine le singulier pacte de mourir après quelques heures de bonheur. Flattée ou séduite, la reine cède à l'extravagant, qui boit aussitôt le poison, en chantant un hymne à la mort dans le mode des strophes de Polyeucte et du Cid.

Je ne m'arrêterai pas à rappeler que cette imagination elle-même est empruntée à la fois à une fantaisie de Théophile Gauthier et au drame de la *Tour de Nesle*. Je vais au fond des choses. Si un conte, un roman, un mélodrame, un essai fantastique peuvent, jusqu'à un certain degré, se passer de raison, je ne pense pas qu'une œuvre sérieuse de l'esprit, une tragédie, puisse se passer d'être raisonnable.

Je suis d'avis qu'on a fort calomnié les Messalines royales, et ne crois point que Marguerite de Bourgogne ait jamais passé son temps à faire jeter dans la Seine, aux premiers rayons du matin, ses amants d'une nuit. Mais enfin je comprendrais encore mieux Buridan que l'esclave grec de M^{me} de Girardin. Je comprendrais encore mieux la

femme criminelle qui, après avoir assouvi son caprice, se débarrasse traitreusement par un assassinat d'un amant jeune, ignorant et confiant, dans qui elle voit un importun témoin de ses fautes, que je ne comprendrais une affreuse reine acceptant et faisant exécuter froidement une aussi odieuse stipulation faite d'avance. Je concevrai, si l'on veut, et à toute force, qu'un pauvre fou fasse une proposition pareille; je ne concevrai jamais une femme, fût-elle reine, qui l'accepte et l'accomplisse. Ainsi, ce qui dans la *Tour de Nesle* est déjà plus qu'in vraisemblable devient presque absurde et intolérable dans *Cléopâtre*. Je n'ai pas à défendre l'honneur de Cléopâtre; mais je suis sûr qu'elle n'a pas fait cette action-là.

A se jeter dans ces exagérations qui dépassent le but et qui sortent de la nature humaine, non-seulement on viole les plus respectables convenances, mais on laisse tous les esprits incrédules et tous les cœurs froids.

Si j'admettais la supposition de M^{me} de Girardin, je tiendrais, comme je ne sais plus quel critique, Cléopâtre pour une *prostituée*, et je commencerais à penser avec Crébillon que le sujet de Cléopâtre est tout au plus bon pour un ballet.

Et M^{me} de Girardin a bien entendu faire une tragédie avec des éléments si déraisonnablement odieux et impurs!

Je ne suis donc nullement touché de ces strophes à la mort, chantées ou récitées par l'esclave avant de boire le poison; de ces strophes que tout le monde a citées et vantées, je trouve tout mauvais et faux, car dans ce qui est faux il ne saurait rien y avoir de vraiment bon. Je ne regrette que l'abus du talent qui se perd de la sorte.

Ce n'est pas tout. L'esclave grec, ce déplorable exorde de *Cléopâtre*, en est aussi la péroration. C'est lui qui, échappé de la mort, vient, par une nouvelle invraisemblance, et déguisé en prêtre d'Ammon, apporter dans une corbeille de fleurs, à la reine d'Égypte, le serpent qui doit la faire mourir.

Ce n'est pas tout encore: pour rattacher, tant bien que mal, cet esclave, ce hors-d'œuvre, à la fable générale, l'auteur s'en sert pour motiver le départ et le second mariage d'Antoine. Cet horrible pacte de Cléopâtre est, comme on dit vulgairement, le secret de la comédie. Quelque intérêt qu'il y eût à le cacher, les femmes de la reine s'en entretiennent, ses serviteurs et les serviteurs d'Antoine en causent; tout le premier acte est rempli de cette histoire; des médecins

apostés relèvent le corps de l'esclave et le guérissent par un contre-poison. On raconte à Antoine tout ce qu'atteste au besoin un témoin vivant ; et le triumvir, irrité des étranges passe-temps de sa royale concubine, va épouser à Tarente la pudique Octavie.

Bien plus enfin, je soupçonne que c'est ce même esclave qui lance (mais je ne suis pas sûr de l'avoir bien compris au vol) sur le théâtre une flèche avec un billet destiné à avertir Cléopâtre des secondes noces d'Antoine ; je soupçonne que c'est encore l'esclave qui cherche à faire croire un moment à Antoine que Cléopâtre le trahit et le livre à Octave : ce qui décide le vaincu à se tuer. Voilà donc à quels misérables moyens on est condamné à avoir recours, une fois qu'on sort de la vérité ! juste punition des graves erreurs de l'esprit.

Y a-t-il au moins dans la conception du caractère de Cléopâtre quelque chose qui dédommage de tant de choses incroyables ? Nullement.

La reine d'Egypte nous apparaît dans toute la pompe du luxe oriental, entourée de prêtres, de philosophes, de musiciens, de poètes, d'artistes. Elle trône comme une *femme de lettres* couronnée ; elle se fait lire les paroles de la science et de la religion, aux bords de la mer éteincelante de feux et parmi les lotus en fleurs.

En *bas bleu* philosophe du XIX^e siècle, elle ne veut pas que les savants, que le talent s'inclinent et s'agenouillent devant elle.

La reine regrette Antoine et voudrait en vain se distraire. Elle maudit la lumière africaine et toute la civilisation égyptienne, qu'elle périphrase en jolis vers, depuis le limon et la *fange* du Nil jusqu'au sommet des pyramides. Dans son profond déplaisir, ce qu'elle trouve encore de mieux, c'est de rappeler elle-même ou de se faire raconter par ses femmes les traits les plus poétiques de sa vie passée ; puis enfin de se faire déclamer et de déclamer elle-même la fameuse ode amoureuse de Sapho, que nous a conservée Longin et que Boileau a traduite. Sapho, Longin et Boileau ne suffisent pas à consoler l'Égyptienne. Que voulez-vous ?

Le monde doit trembler, Cléopâtre s'ennuie.

Et voyez combien porte malheur la fausseté une fois acceptée d'une idée première ! Cléopâtre, déguisée en esclave, court à Tarente pour juger par ses yeux si Octavie est belle et digne de captiver Antoine. Avant de désespérer sans retour, elle s'épuise en pro-

pos. tour à tour brûlants ou mignards. Elle interroge avec une anxiété curieuse sur la beauté de sa rivale ; et quand elle ne peut plus douter du visage d'Octavie, elle éclate dans un : *Ah ! je le savais bien*, que prononce M^{lle} Rachel à la façon de Talma. Mais, après le vil épisode du premier acte, je ne m'intéresse plus à l'amour tout sensuel de Cléopâtre ; je ne comprends plus qu'Antoine retombe à ses pieds. Elle a beau s'écrier en l'embrassant : *On peut mourir de joie !* elle a beau s'écrier encore :

Oh ! folle que j'étais d'envier Octavie !

Ces tendresses françaises, si bien dites qu'elles soient par l'actrice, ne réconcilient point avec l'Égyptienne.

Qu'est-ce donc lorsque Cléopâtre se métamorphose en pécheresse chrétienne, en Madeleine pénitente, ou du moins en Phèdre rongée par le remords ? Quoi ! la concubine passagère et la meurtrière infâme d'un esclave tremblera de honte devant la pureté de la matrone romaine ! Quoi ! elle pourra détester

Cette ardente pâleur, trace des voluptés !

Quoi ! elle pourra dire, à l'aspect de la chaste épouse :

Pour la première fois je connais la vertu !

Quoi ! elle pourra dire encore :

O Brutus ! la vertu, ce n'est pas un vain nom !

Quoi ! elle pourra débiter toute une tirade pleine de recherche sur la vertu ; puis, imitant, avec une impuissance visible, les imprécations de Camille, en même temps que les sentiments de Phèdre déjà si chrétienne en ses fureurs, jeter ses malédictions au soleil :

O soleil africain ! dieu du jour, dieu du feu,
Des plus chastes efforts toi qui te fais un jeu,
Et, sans pitié riant de nos promesses vaines,
Fais courir tes ardeurs dans le sang de nos veines,
Sois maudit !

Non, mille fois non. Cette fausse Cléopâtre, avec ses amours aussi basses que sanglantes, n'a pas le droit de débiter ainsi tout cet esprit et ces antithèses de remords. Mon âme et ma conscience la déclarent indigne de jouer le repentir.

Vainement aussi M^{me} de Girardin a cherché à relever Cléopâtre par

des paroles accessoires qu'elle place dans la bouche d'obscurs personnages. Vainement elle épuise ses jeux d'esprit à tracer le portrait de la reine.

C'est un étrange effet qu'on ne peut définir,
 Où la crainte à l'amour vient vaguement s'unir ;
 Un plaisir plein d'angoisses, un effroi plein de charmes,
 Un danger menaçant qui pourtant vous désarme !
 Sa colère vous plaît, on l'aime, et quelquefois
 On s'en laisse accabler pour entendre sa voix.
 Elle est reine toujours, mais aussi toujours femme.
 Dans cet être si frêle on sent une grande âme ;
 A travers sa faiblesse on sent la royauté.
 On tremble, on est vaincu... mais avec volupté.
 Sa pensée est un monde et son cœur un abîme.
 C'est ainsi qu'elle va, forte, de crime en crime,
 Bravant impunément et le peuple et sa cour,
 Ne méritant que haine et n'inspirant qu'amour !

Je fais grâce à tout ce cliquetis prétentieux, à tout ce choc de mots et d'oppositions, vice irrémédiable d'une œuvre faible et fausse, marque ineffaçable de l'absence d'un sentiment haut et sérieux. J'en demande bien pardon à tout l'esprit, le meilleur de M^{me} de Girardin ; mais je ne puis me résoudre à louer ce que tant d'autres ont loué.

Au moins je suis d'accord avec tous en passant rapidement sur le personnage d'Octavie. L'épouse légitime ressemble trop à une foule de pauvres femmes de ce temps-ci, qui souffrent dans l'intérieur de leur vie conjugale, dissimulent ce qu'elles endurent, pour l'honneur de leur famille, et ne se décident point à plaider en séparation de corps contre leurs maris, pour ménager l'établissement de leurs enfants.

C'est Octavie qui dit ces vers bourgeois :

Viens, rejoignons mes fils ; je pourrai, je l'espère,
 Leur cacher mes chagrins et les torts de leur père.

Octavie demeure neutre, et par conséquent froide, entre son frère et son mari. Elle voulait réconcilier Octave et Antoine. C'est son rôle, du reste, dans l'histoire, dans Shakspeare, comme dans Plutarque.

Je préfère encore cette pureté incolore d'Octavie à ces courtisans

d'Antoine qui prétendent ranimer le courage de leur général au nom de la *liberté* romaine, comme si Antoine, vainqueur à Actium, lui, le courtisan de Jules César, qu'il voulut couronner un jour, eût fait plus pour la liberté de Rome que la circonspection modérée d'Auguste !

Nous n'avons qu'un mot à dire sur la scène du cinquième acte où Cléopâtre et Octavie, l'épouse et la maîtresse, la passion et le devoir, se disputent la possession du cadavre d'Antoine ; j'avoue l'in vraisemblance, mais je ne puis condamner la grandeur de cette intention morale. Bien qu'un peu déclamatoire et mélodramatique, je la louerais plus volontiers si l'auteur, en avilissant comme à plaisir la reine, ne lui avait ôté le droit de revendiquer le corps aimé, et n'avait rendu plus invraisemblable encore cette lutte suprême de deux femmes autour de la même mort. Est-ce bien à l'infamie cruelle de l'Egyptienne qu'il appartient de dire, comme dans la pieuse et tendre légende de Grégoire de Tours :

Dans le même tombeau vous nous mettez ensemble ?

Quant aux adieux de Cléopâtre aux restes inanimés d'Antoine, empreints de quelque teinte d'amplification sans chaleur, ils ne sont pas beaucoup moins naturels que cette reine tendant le bras au *serpent du Nil*, la couronne en tête, le manteau royal sur ses épaules, et criant héroïquement à Octave qui entre cette parole dernière :

.... Et je t'attends, César !

C'est du factice, mais c'est du convenu.

Il y a une scène bien plus belle et bien plus vraie, et qui n'a pas été assez remarquée, parce que Antoine y joue le rôle principal, et que, dans la pensée du poète et des spectateurs, tout se concentre presque exclusivement sur M^{lle} Rachel. C'est lorsque, après Actium, le général romain interroge tristement l'un de ses serviteurs sur ce que sont devenus les principaux compagnons de sa défaite, et qu'à chaque nouvelle question du maître le serviteur répond : *Il est mort !*

Je voudrais que l'idée de cette scène appartint à M^{me} de Girardin, et qu'elle ne l'eût pas empruntée encore.

On trouvera peut-être que je suis bien long et bien solennel à parler d'une comédie, premier essai sérieux, mais sans importance décisive, d'un esprit agréable, et d'une tragédie féminine à laquelle manque la puissance créatrice. Mais on a fait beaucoup de bruit au-

tour de ces deux ouvrages. Les circonstances de leur apparition, les réticences voilées des uns, les compromettantes adulations des autres, ont donné aux *Aristocraties* et à *Cléopâtre* bien plus de portée qu'elles n'en ont réellement. Sous les traits parfois piquants d'une satire dialogués, qui, dans ses ménagements mêmes, a flatté l'auditoire en flattant ses penchants à médire, se cache une question sociale. Dans l'intrépide obstination d'une faible femme à saisir le laurier tragique, on regrette que toutes les grâces, toutes les causeries délicieuses, tous les élégants manéges, toutes les amabilités parisiennes d'une femme distinguée aillent s'égarer dans les amours africaines, et risquent de s'y ensevelir comme dans les sables brûlants de l'Égypte. On regrette que des ongles longs et roses se déchirent opiniâtrément à sculpter des figures de granit. On regrette que le gentil oiseau, au lieu de gazouiller si bien, aille compromettre ses beaux yeux et les brûler à regarder le soleil en face comme l'aigle seul le peut faire. On regrette enfin que l'art et le goût aillent tous les jours s'étiolant et se profanant davantage. On invoque à grands cris la venue et les efforts consciencieux de talents nouveaux, et l'on s'écrie du fond de sa conscience littéraire : *Exoriare aliquis !...*

P. LORAIN.

CONTROLEURS GENERAUX

ET MINISTRES DES FINANCES.

IV

CLAUDE LE PELETIER ¹.

(1683-1689.)

V

Il y a d'ordinaire, pour les gouvernements, une question dominante qui constitue la grande difficulté du moment, et vers laquelle se tournent les principaux efforts. Cette question fut, pour le ministre dont Le Peletier avait été appelé à faire partie, celle de la révocation de l'édit de Nantes. Jamais, on peut le dire, le pouvoir royal n'affecta, en France, par une simple décision, des intérêts aussi graves et aussi nombreux que dans cette occasion. Louis XI, Catherine de Médicis, le cardinal de Richelieu avaient, dans quelques circonstances capitales, usé de l'autorité d'une manière violente et despotique ; mais Louis XI et Richelieu n'avaient frappé que des intérêts individuels, isolés, et, quant à la Saint-Barthélemy, elle ne fut, tout porte à le croire, qu'un terrible accident dont les instigateurs n'avaient pas, dans tous les cas, prévu la portée. La révocation de l'édit de Nantes est l'acte du gouvernement de Louis XIV qui a eu le plus douloureux retentissement et que l'histoire a le plus sévèrement jugé. Cependant, il faut bien le reconnaître, la plupart de ces jugements portent l'empreinte d'une extrême passion. D'un autre côté, des do-

¹ Voir le *Correspondant*, t. XX, p. 246.

cuments importants, qui jettent sur la question un jour tout nouveau, n'ont pas encore été consultés. Il convient donc d'étudier avec soin, d'après ces documents, la marche que le gouvernement suivit dans cette déplorable affaire, et de faire à chacun la part qui lui revient dans les longs malheurs qu'elle a engendrés.

La publication de l'édit de Nantes n'était pas spontanément émanée de la volonté de Henri IV ; cet édit lui fut au contraire imposé par les chefs des réformés, qui profitèrent de la position fâcheuse où la prise d'Amiens par les Espagnols l'avait réduit pour en obtenir des sûretés¹. Sans parler des chambres *mi-parties* accordées aux réformés pour juger leurs procès, un des articles secrets, annexés à l'édit, stipulait une concession bien autrement importante, et qui dut évidemment être exigée : c'est celle qui autorisait les protestants à *tenir consistoires, colloques et synodes provinciaux et nationaux par la permission de Sa Majesté*². C'était, on l'a remarqué, admettre un Etat dans l'Etat et reconnaître aux protestants un privilège dont les catholiques mêmes ne jouissaient pas. Aussi l'opposition que firent ces derniers à l'édit fut-elle des plus vives. Les Universités, le clergé, les Parlements adressèrent des remontrances au roi, et la vérification de l'édit traîna en longueur. Mais, la nécessité l'emportant, Henri IV dut user de son autorité. L'assemblée du clergé l'ayant exhorté à faire son devoir, il lui répondit qu'il en faisait autant de son côté. Puis il ajouta, avec sa feinte bonhomie : « Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles, mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans. Je verrai vos cahiers, et j'y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible. » Quant au Parlement de Paris, après l'avoir prié de vérifier l'édit, il ajouta : « Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix ; je l'ai faite au dehors, je veux la faire au dedans de mon royaume. Ceux qui empêchent que mon édit ne passe veulent la guerre. Je la déclarerai demain à ceux de la Religion, mais je ne la ferai pas, je les y enverrai. J'ai fait l'édit, je veux qu'il s'observe ; ma volonté devrait servir de rai-

¹ *Mémoires de Sully*, 3 vol. in-4°. Edition de l'abbé de l'Ecluse, t. I^{er}, p. 484.

² *Collection des lois anciennes*, par MM. Isambert, etc., t. XV. — *Édit de Nantes ; articles séparés*. Art. 34.

« son. On ne la demande jamais au prince dans un Etat obéissant. Je « suis roi, je vous parle en roi ; je veux être obéi ¹. »

L'édit fut donc vérifié après une résistance de dix mois ; mais Henri IV n'avait fait qu'aggraver aux difficultés du moment, et il était évident que l'attitude menaçante des réformés l'avait entraîné beaucoup plus loin qu'une saine politique ne l'eût voulu. A sa mort, une régence inhabile, un pouvoir longtemps incertain et disputé, ayant suscité de nouveaux troubles, le parti protestant chercha encore une fois à agrandir son autorité aux dépens de l'autorité royale, et, sans l'énergie du cardinal de Richelieu, la guerre civile menaçait de s'étendre dans tout le royaume. En enjoignant, par un édit de 1629, aux religionnaires de poser les armes, le roi se plaignait qu'un grand nombre de protestants eussent suivi l'exemple de La Rochelle, et il déclarait criminels de lèse-majesté ceux qui ne se soumettraient pas dans la quinzaine ². En même temps, Richelieu supprimait les synodes nationaux, et établissait pour maxima qu'à l'avenir il ne serait accordé de grandes dignités aux religionnaires, soit à la cour, soit aux armées, que dans les circonstances extraordinaires et pour les services les plus signalés ³. Un historien du XVIII^e siècle a dit, en parlant de la prise et de la punition de La Rochelle : « Ce fut un coup « mortel pour le calvinisme, et l'événement le plus glorieux et le « plus utile du ministère du cardinal de Richelieu ⁴. » En effet, depuis cette époque, le parti protestant n'inspira plus aucune crainte à la royauté, et l'on remarqua, lors des troubles de la Fronde, qu'il y était demeuré complètement étranger. Cependant, toute animosité n'était pas éteinte entre les deux religions, quoique, par suite de la culture des esprits et de l'adoucissement dans les mœurs qui en résultait, elle tendit toujours à décroître. Les pasteurs protestants donnaient, surtout à raison même de la faiblesse numérique de leurs coreligionnaires, l'exemple d'une grande violence de paroles. Ils déclaraient sérieusement, dans leurs synodes provinciaux, que « le Pape était l'anté-Christ, et appelaient toujours la religion romaine la prosti-

¹ Mémoires de Sully, t. 1^{er}, p. 583. Note tirée du Journal de l'Estoile.

² Collection des lois anciennes, t. XVI, p. 223.

³ Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, 1788, t. 1^{er}, p. 17.

⁴ Nouvel Abrégé chronologique, par le président Hénault, année 1629.

tée de Babylone. » A quoi le clergé des campagnes, très-peu éclairé¹, et à cause de cela même très-passionné, répondait que la religion prétendue réformée était *la concubine de Satan*. Fréquemment appelées à venir au secours du roi par des dons gratuits, les assemblées du clergé exerçaient, par ce moyen, sur le gouvernement, une influence réelle, dont elles cherchaient à profiter dans l'intérêt de la religion, et leurs cahiers revenaient invariablement sur les conséquences fâcheuses de l'édit de Nantes². Enfin, une portion considérable du commerce français était alors entre les mains des protestants, et il existait dans les villes un parti nombreux qui, en dehors de toute préoccupation religieuse, ne voyait pas leur prospérité sans dépit et poussait le gouvernement à prendre contre eux des mesures de rigueur.

Quant à la royauté, si l'on recherche ses tendances, en ayant égard, comme il est juste de le faire, aux idées qui dominaient alors, on voit que des motifs puissants l'entraînaient précisément vers ce système. L'essence du gouvernement était alors, comme on sait, exclusivement despotique, et, depuis la mort de Mazarin principalement, sa constante préoccupation paraissait être de niveler toutes les résistances que l'exercice du pouvoir royal avait autrefois rencontrées. Parlements, noblesse, communes, tous les grands corps de l'Etat, toutes les institutions, même les plus puissantes et les plus respectées, avaient successivement subi ce niveau fatal, mais nécessaire. Avec de telles dispositions, l'espèce d'organisation donnée par l'édit de Nantes aux synodes de la religion réformée devait nécessaire-

¹ *Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset, t. IV, p. 90. — *Eclaircissements historiques*, t. I^{er}, p. 130 et suiv. — *Mémoires du maréchal de Noailles*. — Le maréchal insiste beaucoup sur l'insuffisance des prêtres. « Des conférences proposées entre des prêtres catholiques et des ministres protestants n'eurent pas lieu, dit-il, parce qu'on ne trouva point de docteurs catholiques assez savants pour soutenir la cause de Dieu... » Il ajoute que les évêques et les prêtres négligeaient entièrement les moyens de conversion. La plupart des intendants écrivaient dans le même sens aux ministres, et demandaient qu'on leur envoyât des prédicateurs. « Une des choses qui retient le plus les huguenots, » disait M. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, le père du chancelier, est la quantité d'instructions qu'ils reçoivent dans leur religion et le peu qu'ils en voient dans la nôtre. »

² *Eclaircissements historiques*, t. I^{er}, p. 45 et suiv.

ment paraître attentatoire aux prérogatives de la couronne. A la vérité, le cardinal de Richelieu avait singulièrement réduit l'importance des concessions arrachées à Henri IV ; mais l'édit n'en existait pas moins, et il formait un contraste frappant avec les formes absolues du gouvernement. Il était, de plus, un témoignage en quelque sorte vivant de l'obligation où s'était trouvée la royauté de composer avec un parti hostile. On s'explique donc très-bien le désir qu'elle devait avoir de supprimer l'édit de Nantes, soit pour effacer de fâcheux souvenirs, soit pour rentrer sur ce point, comme elle l'avait fait successivement sur beaucoup d'autres, dans le plein et entier exercice de la plus complète autorité.

Mais, outre ces considérations, la royauté était encore poussée dans cette voie par des motifs d'un autre ordre et beaucoup plus graves. Depuis la paix des Pyrénées, les puissances contre lesquelles Louis XIV eut à soutenir ses principales guerres furent, à l'exception de la Savoie, des puissances protestantes. Telles étaient une partie de l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre. Or, ces deux dernières inspièrent de justes appréhensions au gouvernement, à cause des facilités qu'elles avaient pour débarquer des troupes sur les côtes de l'Océan où une grande partie de la population protestante du royaume se trouvait réunie¹. L'importance de cette population vers le milieu du XVII^e siècle n'a jamais été bien connue, mais tout porte à croire qu'elle dépassait un million d'individus². Il y avait donc là pour le gouvernement un péril réel. « Les

¹ Biblioth. roy., mss., supp. Franc. 1877 B. *Oisivetés de M. de Vauban*, t. II, p. 101. — *Mémoire qui prouve la nécessité de mieux fortifier les costes du goulet de Brest qu'ils ne l'ont été du passé.*

² Il est singulier que le gouvernement n'eût pas cherché à se rendre compte, avant d'en venir à des mesures de rigueur contre les protestants, du nombre auquel ils pouvaient s'élever dans le royaume ; cependant le fait est constant. On lit en effet, dans une lettre de Louvois au marquis de Boufflers, qui commandait des troupes dans le Béarn, lettre datée du 31 juillet 1685 : « Sa Majesté a vu, par les lettres de M. de Ris (intendant de la Guyenne), qu'il y avait 150,000 religionnaires dans son département. Elle n'est pas encore informée du nombre qu'il y en a dans la généralité de Montauban, où cependant Sa Majesté ne doute point qu'il y en ait un très-grand nombre. »

Ruihière dit que, d'après les catholiques, il n'y avait en France, lors de la révocation de l'édit de Nantes, que 600,000 protestants. D'après

« étrangers habitués icy fomentent de leur côté le désordre, écrivait en 1675 l'intendant de Guyenne à Colbert, et je ne croy pas, Monsieur, vous devoir taire qu'il s'est tenu des discours très-insolens sur l'ancienne domination des Anglois, et si le roy d'Angleterre veut profiter de ces dispositions et faire une descente en Guyenne, où le party des religionnaires est très-fort, il donneroit dans la conjuncture présente beaucoup de peine ¹. » Qu'on ajoute à cela leurs tendances républicaines, ou tout au moins démocratiques, les souvenirs de la révolution d'Angleterre encore vivants, et le danger imminent dont les Stuarts étaient de nouveau menacés par les protestants. Toutes ces considérations durent, sans contredit, exercer une grande influence dans les conseils du gouvernement, et on ne saurait douter qu'elles ne déterminèrent en partie le choix du système qui finit par prévaloir.

En 1663, sur les instances extrêmement pressantes de l'assemblée du clergé, Louis XIV avait cru devoir rapporter la clause de l'édit de Nantes qui reconnaissait aux protestants convertis le droit de revenir à leur religion. Trois ans après, en 1666, on proposa d'établir des conférences publiques dont le résultat, convenu d'avance, servirait de prétexte à des mesures coercitives dans l'intérêt des conversions. Consulté à ce sujet, Turenne dit au roi qu'il était bon d'examiner, avant de rien faire, les conséquences du parti proposé, attendu que « le trop de zèle et le désir que les choses ne finissent comme on le souhaitait pouvaient causer de l'aigreur et attirer une réputation de violence parmi les étrangers, sans amener de conversions. » Turenne concluait en disant « qu'on devrait se contenter de nommer, dans chaque canton où il y avait des protestants, une personne sage et de science, à la-

ceux-ci, au contraire, ils étaient près de 2 millions. On vient de voir qu'il y avait, d'après Louvois, dans la seule généralité de Bordeaux, 150,000 protestants. On lit en outre, dans une lettre du maréchal de Noailles à Louvois, qu'il y en avait 240,000 dans la province du Languedoc. Le Béarn, le Poitou, la Normandie en contenaient aussi un très-grand nombre. Enfin, puisqu'il y en avait près de 400,000 dans deux provinces, il est évident que le chiffre de 600,000 est très-inférieur à la vérité; celui de 1 million paraît donc devoir s'en rapprocher beaucoup plus.

¹ *Histoire de Colbert*, chap. XVIII, p. 365.

« quelle on remettrait tous les articles controversés, avec les explications que les habiles gens y donnaient, qui s'informerait sous main du sentiment des ministres du canton, leur parlerait, avertirait le roi de leurs dispositions, et ferait surtout le moins de disputes possibles qu'il se pourrait ¹. » Enfin, en 1670, on proposa de nouveau au roi de gagner une cinquantaine de ministres, de les assembler en synode, d'ouvrir une conférence dans laquelle les pasteurs se réuniraient à l'Eglise, de révoquer ensuite l'édit de Nantes comme inutile, et d'obtenir du Pape une dispense de quelques pratiques en faveur des calvinistes scrupuleux. C'était, disait l'auteur¹ du projet, le plan du cardinal de Richelieu, s'il eût vécu². Mais ce plan fut aussi écarté, ou du moins ajourné.

Telles étaient donc les mesures qui étaient adoptées ou que l'on proposait à Louis XIV, pendant que Colbert était encore tout-puissant, alors que M^{me} de Montespan était au comble de la faveur, et avant que M^{me} de Maintenon et le Père La Chaise eussent paru à la cour. Et quelques-unes de ces mesures étaient appuyées, bien qu'avec une grande réserve, par un des hommes les plus sages, les plus sensés et les plus modérés de son temps, par un protestant, l'illustre Turenne, deux ans avant sa conversion ³!

VI .

On peut voir maintenant si, au point de vue purement politique, le gouvernement n'avait pas un grand intérêt à diminuer l'importance du parti protestant. On s'explique en outre, tout en le déplorant, qu'un moment vint où il ne fut plus possible à Louis XIV de résister à des conseillers impatientes, dont quelques-uns d'ailleurs, tel que Louvois, agissant en dehors de toute suggestion religieuse, n'avaient d'autre but que d'avancer la solution de la question qui préoccupait le plus le pouvoir, et de le débarrasser pour toujours, au moyen d'un effort violent, mais passager, des embarras qu'elle lui causait depuis si longtemps.

¹ *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, pièces historiques. — *Avis du vicomte de Turenne sur ce qui regarde la religion prétendus réformée, année 1666.*

² *Eclaircissements historiques*, t. I^{er}, p. 113 et suiv.

La conversion de Turenne eut lieu le 23 octobre 1668. — Voir l'*Histoire de Bossuet*, t. I^{er}, et l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, année 1668.

Cette impatience et ce désir d'en finir se révélèrent d'une manière frappante dès le commencement de l'année 1679, par la démolition d'un temple dans les Cévennes, *en punition*, dit l'arrêt, *de l'insulte faite au curé portant le Saint-Sacrement à un malade*, par le renouvellement de l'ordonnance de 1663 contre les relaps, par la suppression d'une chambre mi-partie établie à Castelnau-dary. A dater de cette époque, les édits se succèdent et deviennent de jour en jour plus sévères. C'est évidemment de cette fatale année que date le discrédit où tomba Colbert, après avoir eu pendant si longtemps la haute main dans le conseil. Désormais Louvois va dominer, et l'on s'en aperçoit à la multiplicité des édits qui s'appesantissent coup sur coup sur les protestants. Qu'on imagine les dispositions les moins évangéliques, les plus arbitraires. Une déclaration de 1680 oblige les juges à se transporter chez les religionnaires malades pour savoir s'ils veulent se convertir; une autre déclaration reconnaît aux enfants des protestants âgés de sept ans le droit d'abjurer; les enfants issus de mariages mixtes sont déclarés illégitimes et incapables de succéder à leurs parents. En même temps, il est vrai, un édit du 19 mai 1681 enjoignait à divers gouverneurs, lieutenants généraux et intendants, d'instruire contre des catholiques qui, à Grenoble, à Houdan, à Saintes, à la Ferté-Vidame, à Vendôme, avaient assailli des protestants dans leurs temples. Le même édit reconnaissait « qu'en Poitou on exerçait plusieurs violences contre « ceux de la religion prétendue réformée, on les menaçait et l'on « maltraitait leurs ministres, pour exciter une sédition et forcer ceux « de ladite religion de l'abandonner. » Mais, quelques ministres s'étant exagéré la portée de cet arrêt, et ayant prétendu que « le roi « désavouait les exhortations faites de sa part au peuple d'embrasser la religion catholique, » un nouvel arrêt, en date du 4 juillet 1681, déféra les ministres qui s'étaient rendus coupables « de ces insolences » à la juridiction arbitraire et draconienne des intendants.

En même temps, ces derniers reçurent l'ordre de profiter des moindres prétextes pour faire démolir un grand nombre de temples, et pour forcer à s'expatrier tous les pasteurs qui résisteraient à l'influence d'une caisse secrète, alimentée au moyen du *droit de régale*, résultant des bénéfices vacants, droit que Louis XIV avait précisément revendiqué depuis peu, et que la cour de Rome lui contesta vainement avec une ténacité qui ajouta encore à toutes les causes de

mésintelligence qui existaient alors entre les deux gouvernements et faillit diviser le clergé français. Mais, comme il fallait s'y attendre, ce genre de persuasion n'agissait que sur la partie gangrenée de la population protestante, exaspérait les religionnaires de bonne foi, et, en définitive, ne produisait guère que des relaps. C'est ce que constate le préambule d'une ordonnance de 1679. « Nous avons été « informés que, dans plusieurs provinces de notre royaume, il y en « a beaucoup qui, après avoir abjuré la religion prétendue réformée, « dans l'espérance de participer aux sommes que nous faisons dis- « tribuer aux nouveaux convertis, y retournent bientôt après¹. » A la vérité, les listes de conversions obtenues de la sorte avaient servi à persuader au roi qu'il dépendait de lui de ramener en peu de temps et sans effort, quand il le voudrait, tout son royaume à la foi catholique, et la réalisation de ce projet s'accordait trop bien, d'une part, avec ce qu'ils croyaient être le bien de l'Etat, de l'autre, avec les convictions et les tendances générales du temps, pour que, au lieu de chercher à la détromper, tous ceux qui approchaient de la Cour ne se fissent au contraire un devoir d'ajouter, quand cela leur était possible, à ses illusions.

Les affaires concernant la religion protestante étaient alors dans les attributions du secrétaire d'Etat Châteauneuf de la Vrillière, homme faible et d'une importance politique très-secondaire, s'il faut en juger par le rôle qu'il remplit dans ces graves conjonctures. Autant Châteauneuf se laissait effacer et amoindrir, autant Louvois mettait de soin à s'emparer des grandes questions. Au mois d'avril 1681, ce dernier fit rendre une ordonnance qui, sous l'apparence d'une grâce, devint bientôt un des moyens d'action les plus puissants et les plus terribles contre les protestants. Cette ordonnance, par laquelle le roi accordait à tous ceux qui se convertiraient *l'exemption du logement des gens de guerre, pendant deux ans*, suffit pour faire passer les affaires de la religion réformée dans les attributions du département de la guerre, et en donna, par conséquent, la principale direction à Louvois. Ce fut l'origine des *dragonnades*. Dociles à l'impulsion du ministre de la guerre, la plupart des gouverneurs et des intendants s'empressèrent d'opprimer les protestants, dont un grand nombre chercha dès lors un asile à l'étranger, notamment en An-

¹ *Eclaircissements historiques*, t. I^{er}, p. 150.

gleterre, où une ordonnance récente conférait des privilèges à tous ceux de la religion réformée qui passeraient dans ce royaume. Bientôt pourtant Louvois fut obligé, pour se conformer aux ordres du roi, d'écrire aux intendants pour modérer leur ardeur, et de révoquer, bien contre son gré, celui du Poitou, dont le zèle l'avait trop bien servi. Il en résulta un nouveau temps d'arrêt dans ce système de rigueurs vers lequel le poussait sa nature, et dont son père, le chancelier Le Tellier, était d'ailleurs le moteur. Les Mémoires d'un ancien intendant de la généralité de Montauban, dans la province duquel le nombre des religionnaires était considérable, fournissent à ce sujet des documents certains¹. Le 6 août 1681, Nicolas-Joseph Foucault écrit au Père La Chaise, avec lequel il était lié, pour lui faire connaître que les ministres et les principaux religionnaires de Montauban manifestaient l'intention de retourner à l'Eglise romaine. Foucault ajoute « que leur conversion attirera infailliblement celle de toutes les villes du Rouergue et du Bas-Languedoc, qui ne cherchent qu'une porte honneste ; qu'ils demandaient, pour sauver leur honneur, qu'on fist une conférence où les points controversés seroient agités ; que c'estoit la seule voye pour faire réussir le grand projet des conversions ; que celles des rigueurs des privations d'emploi, des pensions et des grâces, seroient inutiles.

« Ayant fait depuis la même proposition à M. le chancelier Le Tellier, dans un voyage que j'ai fait à Paris, poursuit l'intendant de Montauban, il la rejeta absolument, disant qu'une pareille assemblée auroit le même succès que le colloque de Poissy² ; que le Pape trouveroit mauvais que l'on fist une pareille conférence sans sa participation, et me défendit d'en parler au Roy. Sa timidité naturelle dans une entreprise qu'il jugeoit périlleuse est peut-être cause

¹ Biblioth. roy., mss., suppl. français, n° 150, 1 vol. in-folio. *Mémoires de messire Nicolas-Joseph Foucault, conseiller d'Etat ordinaire, chef du conseil de S. A. R. Madame Elisabeth-Charlotte de Bavière, palatine du Rhin, duchesse douairière d'Orléans* ; à la date indiquée.

² « Colloque de Poissy accordé par la reine (Catherine de Médicis) aux instances des chefs des huguenots. Le cardinal de Tournon eut la sagesse de s'y opposer ; mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptait y briller, le fit accepter. Théodore de Bèze portoit la parole pour les huguenots. » *Abrégé chronologique du président Hénault, année 1561.*

« que l'ouvrage des conversions, qui auroit pu réussir par les conférences soutenues d'autres moyens doux, a coûté la ruine d'un si grand nombre de religionnaires, et la perte du commerce et des arts. »

Ainsi, dès cette époque, les esprits étaient, comme on voit, profondément divisés sur le système qu'il convenait d'adopter à l'égard des protestants, et un intendant, qui depuis se fit remarquer par la vigueur avec laquelle il les poussa¹, inclinait alors aux moyens de douceur, qui étaient évidemment ceux que le roi eût préférés, puisque les ministres défendaient de lui en parler. La même hésitation se produisit d'ailleurs toutes les fois que Louis XIV reçut des avis sincères sur les troubles que les moyens employés pour hâter les conversions, les excès des troupes et la rigueur inouïe de quelques intendants avaient occasionnés. Cette incertitude cent fois plus funeste pour les protestants eux-mêmes qu'un système de rigueur franchement exécuté, réveilla bien souvent des espérances presque aussitôt étouffées, car elle prolongea la lutte, et compromit gravement le succès d'une œuvre qui avait pourtant coûté si cher.

Tant que Colbert vécut, les protestants eurent au moins un défenseur. Dès que ce ministre eut fait place à Le Peletier, aucune dissidence ne se manifesta plus dans le conseil sur la nécessité de prendre, à leur égard des mesures définitives et de se débarrasser de la question. Il y eut même alors une sorte d'émulation entre les divers ministres. On a vu comment Louvois s'était emparé de la direction de cette affaire. La lettre suivante, écrite par M^{me} de Maintenon le 13 août 1684, montre les nouvelles dispositions de la Cour à ce moment. « Le Roi a dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques; il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf, où l'on voudrait me persuader que je ne serais pas de trop. M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne conviennent pas. Il ne faut point précipiter les choses. *Il faut convertir et non pas persécuter.* M. de Louvois voudrait de la dou-

¹ Le 5 avril 1684, Nicolas Foucault, alors intendant du Béarn, écrivait au chancelier Le Tellier qu'une des principales raisons que les religionnaires opposaient aux missionnaires était que le roi permettait l'exercice de la religion prétendue réformée, ce qui marquoit la nécessité de leur ôter les cinq temples qu'ils avoient en Béarn. Rulhière accuse Foucault d'avoir perfectionné plusieurs modes de torture et d'y avoir soumis les protestants. (*Eclaircissements historiques*, t. I^{er}, p. 291.)

« ceur, ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de voir finir les choses. Le roi est prêt à faire tout ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion. Cette entreprise le ouvrira de gloire devant Dieu et devant les hommes. Il aura fait rentrer tous ses sujets dans le sein de l'Eglise, et il aura détruit l'hérésie que tous ses prédécesseurs n'ont pu vaincre. »

Or, la correspondance même de Louvois fait voir en quoi consistaient, dans la pratique, ses moyens de conciliation. Tout en approuvant avec son siècle le fond du projet, une femme aussi remarquable par son intelligence que par son esprit, et qui, bien que nièce de M^{me} de Maintenon, vécut tout à fait libre de sa tutelle, et contrairement à ses recommandations, M^{me} de Caylus a dit que « Louvois eut peur, voyant la paix faite, de laisser trop d'avantage sur lui aux autres ministres, et voulut, à quelque prix que ce fût, mêler du militaire dans un projet qui ne voulait être fondé que sur la charité et la douceur ¹. » En 1685, une armée avait été rassemblée à la hâte sur les frontières d'Espagne, dans la prévision d'événements qui ne se réalisèrent pas. Les troupes étant devenues disponibles, Louvois parvint à persuader au roi qu'il suffirait qu'elles se montrassent dans les provinces du Midi où il y avait le plus de protestants pour obtenir sans violence de nombreuses conversions. Fort de cette autorisation, le ministre revint à son ancien projet des conversions par logements, et, le 31 juillet 1685, il donna ordre au général marquis de Boufflers d'envoyer successivement, dans toutes les communes où il le jugerait nécessaire, de la cavalerie, de l'infanterie ou des dragons, qui devraient loger entièrement chez les religieux et y demeurer jusqu'à ce que ceux-ci fussent convertis, pour passer ensuite chez d'autres. Le maréchal de Noailles, qui avait été chargé de diriger ces mouvements de troupes dans le Languedoc, fait connaître en outre que, dans quelques circonstances, le nombre des hommes logés de la sorte chez une seule famille protestante s'éleva jusqu'à cent, et chaque cavalier avait droit, en sus du logement, à 20 sous par jour ² !

Quelque temps après sa première instruction, le 30 août 1685,

¹ *Souvenirs de Madame de Caylus*, collection Petitot, t. LXVI, p. 370.

² *Eclaircissements historiques*, etc., t. I^{er}, *passim*, d'après les lettres et Mémoires originaux cités par Rulhière.

Louvois écrivait au marquis de Boufflers : « Je vous supplie de vous « souvenir de ce que je vous ai déjà mandé plusieurs fois, qui est « qu'il faut tâcher de multiplier les conversions, sans se vouloir at- « tacher à ce qu'elles soient générales, ni que les plus riches se con- « vertissent, et qu'il suffit, quant à présent, de faire diminuer consi- « dérablement le nombre des religionnaires. »

Enfin, le même ministre écrivait, dans une autre circonstance, à un commandant de province : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir « les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre sa reli- « gion, et ceux qui auront la sottise gloire de vouloir rester les der- « niers *doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité* ¹. »

Ces instructions, il est aisé de le comprendre, ne tardèrent pas à porter leurs fruits. De tous les côtés les intendants et commandants des provinces écrivirent à la cour que les troupes n'avaient en effet qu'à se montrer pour opérer des conversions innombrables. En 1684, l'intendant du Béarn constatait sur son journal que, « depuis son re- « tour dans la province, il s'était converti onze cents protestants, et « qu'il y avait beaucoup de gentilshommes ébranlés qui *seraient dé- « terminés par des pensions* ². » La présence des cavaliers et des dragons opéra instantanément de bien autres prodiges. Persuadés avec raison, il faut le dire, qu'une abjuration arrachée par de tels moyens était sans conséquence, désireux, pour la plupart, de s'assurer ainsi la possibilité de faire les dispositions nécessaires pour passer à l'étranger, un grand nombre de protestants signaient sans difficulté de leur nom, ou d'une simple croix s'ils étaient illettrés, les listes de conversion qu'on leur présentait. Dans les premiers jours du mois de septembre 1685, Louvois écrivait à son père : « Il s'est fait « 60,000 conversions dans la généralité de Bordeaux et 20,000 dans « celle de Montauban. La rapidité dont cela va est telle qu'il ne res- « tera pas 10,000 religionnaires dans toute la généralité de Bordeaux

¹ *Eclaircissements historiques*, etc., t. I^{er}, p. 302 et 345. Ce dernier extrait se trouve aussi dans le *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, ch. XXXVI, du *Calvinisme*. On sait que Voltaire est une autorité historique fort suspecte. Il est possible d'ailleurs que Rulhière, qui a compulsé la correspondance de Louvois au dépôt de la guerre, y ait vu la lettre d'où ce passage serait extrait; mais c'est un point sur lequel il a omis de s'expliquer.

² *Mémoires de Joseph Foucault*, etc.

« où il y en avait 150,000 le 15 du mois passé. » A la même époque, le duc de Noailles annonçait dans une dépêche la conversion des villes de Nîmes, Uzès, Alais, Villeneuve, etc. « Les plus considérables de Nîmes, écrivait-il à Louvois, firent abjuration dans l'église le lendemain de mon arrivée. Il y eut ensuite du refroidissement, et les choses se mirent dans un bon train par quelques logements que je fis faire chez les plus opiniâtres. » Ces opiniâtres étaient sans doute de ceux chez chacun desquels on logea cent hommes. « Je me dispose à aller parcourir les Cévennes, mandait le duc de Noailles dans une autre lettre, et j'espère qu'avant la fin du mois il ne restera plus un huguenot..... » Puis enfin, dans une dépêche postérieure : « Le nombre des religionnaires de cette province est d'environ 240,000 hommes, et quand je vous ai demandé jusqu'au 25 du mois prochain pour leur entière conversion, j'ai pris un terme trop long, car je crois qu'à la fin du mois cela sera expédié¹. »

Personne, à la vérité, ne se faisait complètement illusion sur le vrai sens de ces conversions ; mais, disait M^{me} de Maintenon, « si les pères sont hypocrites, les enfants seront catholiques. » Envisageant la question d'un autre point de vue, Louvois écrivait, le 9 octobre 1685, à Lamoignon de Bâville, intendant du Languedoc² : « C'est un bien que

¹ *Eclaircissements historiques*, etc., t. I^{er}, p. 304, 315 et 318.

² Cet intendant devint plus tard la terreur des protestants de la province, et il a passé, avec Nicolas Foucault, pour le fauteur des mesures acerbes qui furent successivement adoptées contre les religionnaires. Sa famille a cherché à le disculper de ce reproche (voir la *Vie du président de Lamoignon*, par Gaillard). Elle a prétendu qu'il ne les poussait avec vigueur que pour éviter d'en venir aux dernières extrémités, et Rulhière a vu, dit-il, une lettre de lui, du 13 avril 1708, dans laquelle il s'exprime ainsi : « Je n'ai jamais été d'avis de révoquer l'édit de Nantes. » Quoi qu'il en soit, le chancelier d'Aguesseau, dont le père était intendant en même temps que Bâville, parle de ce dernier comme d'un homme porté pour les partis extrêmes et violents. Bâville fut intendant du Languedoc pendant vingt-cinq ans sans obtenir la permission de venir une seule fois à Paris. Les ministres le tenaient, disait-on, éloigné par jalousie et dans la crainte qu'il ne cherchât à les supplanter. Il est plus probable que l'état de fermentation constant de sa province, depuis le commencement

« la soumission des religionnaires soit générale ; mais il faut prendre garde que cette soumission unanime ne maintienne entre eux une espèce de cabale, qui ne pourrait être par la suite que fort préjudiciable. »

Quoi qu'il en soit, les listes de conversion trompèrent, éblouirent la Cour. Persuadé qu'il suffirait désormais, pour faire tomber toutes les résistances, de frapper les esprits par un grand coup, le roi signa, le 18 octobre 1685, la révocation de l'édit de Nantes, par le motif, disait l'arrêt, « que ses soins avoient eu la fin qu'il s'étoit proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de ses sujets de ladite R. P. R. avoient embrassé la catholique¹. »

Puis, quelques jours après, M^{me} de Maintenon écrivait : « Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Eglise. *Le P. de La Chaise a promis*

de la persécution dirigée contre les protestants, y rendait sa présence indispensable. Les Mémoires du temps l'appellent le *Roi du Languedoc*.

¹ M. Leber signale, dans le riche et précieux *Catalogue de ses livres imprimés, manuscrits, etc.* (3 vol. in-8°), un livret extrêmement rare intitulé : *Croisade des protestants, ou Projet sur l'institution des chevaliers de Saint-Paul*. Cologne, Pierre Marteau, 1684, in-12. — « Le projet de l'auteur, dit M. Leber, n'aurait tendu à rien moins qu'à soulever tous les princes protestants contre les pays catholiques, et à fonder un ordre de chevalerie religieux et militaire, dont la mission eût été de pourchasser et d'exterminer les catholiques partout où ils se seraient opposés aux progrès de la réforme. » M. Leber se demande, à ce sujet, si la révocation de l'édit de Nantes, mûrie depuis longtemps, mais qui ne devait s'accomplir que lentement et par degrés insensibles, n'aurait pas été précipitée par le projet de croisade dont il s'agit. Il y a lieu de croire que, si l'édit de révocation a été brusqué, comme cela d'ailleurs paraît probable, c'est par suite des motifs exposés plus haut, en même temps que par le désir très-naturel et très-politique de ne pas laisser la question à moitié résolue, c'est-à-dire la population protestante du royaume agitée et mal disposée pour le cas où la France, ce qui pouvait arriver d'un moment à l'autre, aurait eu une guerre à soutenir avec quelque puissance protestante. Dans tous les cas, la menace du plan de croisade proposé aux protestants, car M. Leber reconnaît lui-même qu'il ne s'agissait que d'un projet individuel, n'a pu, il me semble, exercer qu'une influence très-lointaine et très-secondaire sur la grave détermination adoptée par le gouvernement.



« qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang, et M. de Louvois dit la même chose ¹. » La facilité des conversions obtenues par la seule menace des logements de troupes causa sans doute l'illusion de Louis XIV et du P. La Chaise ; mais on peut juger, par les extraits mêmes de la correspondance de Louvois, de la sincérité de ses promesses.

Ainsi se trouva, sinon résolu, mais tranchée, après des hésitations infinies, la question qui, depuis plus d'un siècle, avait occasionné au gouvernement, soit par elle-même, soit comme prétexte, les plus graves embarras qu'il avait eus à surmonter. Mais, lorsqu'elles ne sont pas dirigées par une intelligence supérieure, les mesures énergiques sont pleines de périls et réussissent rarement aux pouvoirs même les plus forts. C'est dans de telles circonstances que le génie d'un cardinal de Richelieu eût surtout été utile à la France. Au lieu de cette puissante volonté mêlée de tant de pénétration, la royauté n'eut à son service que la force matérielle, sans ménagements ni palliatifs, telle que la comprenait l'impérieux Louvois. Aussi, loin de se calmer

¹ D'après l'abbé de Choisy (*Mémoires*, livre IV), Louis XIV aurait signé l'édit de révocation malgré l'opposition d'une partie de son conseil, qui eût préféré les voies de douceur. Cette assertion est en contradiction avec tous les faits bien établis qui précèdent. Seul, dans son conseil, Louis XIV paraît au contraire avoir été pour le parti de la conciliation et des ménagements, tandis que Le Tellier, Louvois, Châteauneuf, et très-probablement Le Peletier, tout dévoué à Le Tellier, étaient d'un avis opposé. Ces dispositions de Louis XIV vont bientôt ressortir, du reste, d'une manière évidente, de nouveaux documents officiels et inédits. L'abbé de Choisy dit dans un autre passage du livre IV de ses *Mémoires* que « Louis XIV fit imprimer à ses dépens pour plus de 80,000 francs de livres de piété à l'usage des protestants, et qu'il les faisait distribuer dans les provinces. » Ce fait est exact, et ce fut Bossuet qui donna ce conseil au roi. On imprima de la sorte cinquante mille exemplaires de la traduction du *Nouveau-Testament* du Père Amelotte, et un pareil nombre d'exemplaires des *Prières* de la liturgie, traduites en français. « C'était, dit M. de Bausset, la manière la plus simple et la plus sûre de désabuser la multitude, à qui ses ministres avaient persuadé que l'Eglise catholique voulait cacher au peuple la connaissance des livres sacrés et des *Prières* de la liturgie, et que c'était par ce motif qu'elle s'obstinait à célébrer le culte public dans une langue inconnue au vulgaire. » (*Histoire de Bossuet*, t. IV, p. 83, note.)

par suite de la révocation de l'édit de Nantes, la lutte recommença bientôt, et devint, principalement sur quelques points, plus vive et plus acharnée qu'auparavant.

VII

Il faut d'ailleurs se reporter à l'époque même où l'arrêt de révocation fut rendu pour juger de l'effet qu'il produisit sur les esprits. L'impression du moment fut, on doit le dire, toute favorable au gouvernement. D'abord, tous les Parlements s'empressèrent, à l'envi, d'enregistrer l'édit. Bossuet et Fléchier en firent tous deux le plus magnifique éloge dans leurs oraisons funèbres du chancelier Le Tellier qui en était regardé comme le principal instigateur. Pendant toute la durée du règne de Louis XIV, la plupart des monuments publics élevés tant à Paris que dans les provinces signalèrent à la postérité l'édit de révocation comme un des principaux titres de Louis XIV au surnom de *grand* que ses contemporains lui avaient décerné. M^{me} de Caylus, dont les principes étaient, comme on sait, fort peu rigides ¹, a dit : « Le projet était grand, beau et même politique, si on le considère indépendamment des moyens qu'on a pris pour l'exécuter. » Un mémoire du duc de Bourgogne sur la révocation de l'édit de Nantes contient ce passage : « L'Europe entière fut dans l'étonnement de la promptitude et de la facilité avec laquelle le roi avoit anéanti par un seul édit une hérésie qui avoit provoqué les armes de six rois ses prédécesseurs, et les avoit forcés de composer avec elle ². » Dix jours après la publication de l'édit, le 28 octobre 1685, M^{me} de Sévigné écrivait à sa fille : « Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera

¹ Voir l'intéressante notice de M. Monmerqué en tête des *Souvenirs de Madame de Caylus* (édition Petitot). M. Monmerqué rappelle, d'après les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, qu'après la mort de son mari, « qui ne demandait pas mieux que de vivre éloigné d'elle, pourvu qu'il fût tous les jours ivre, » et qui mourut à l'armée, sur les frontières de Flandre, en 1704, M^{me} de Caylus vécut pendant longtemps dans l'intimité la plus complète avec le duc de Villeroy. C'est, suivant toutes les apparences, pendant la durée de cette liaison qu'elle a écrit ses curieux souvenirs.

² *Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset, t. IV, p. 64.

« rien de si mémorable. » Enfin, non-seulement les jansénistes approuvèrent l'édit, mais leur plus illustre interprète, le grand Arnauld lui-même, écrivait à un de ses amis, le 13 décembre 1685 : « Je pense qu'on n'a point mal fait de ne point faire (à Rome) de réjouissances publiques pour la révocation de l'édit de Nantes ; car comme on y a employé des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injustes, il est mieux de n'en pas triompher¹. »

La plupart de ces appréciations émanaient, il est vrai, de la société officielle ; mais il est permis de croire, en l'absence de protestations contraires, que les impressions de cette société étaient aussi celles des classes moyennes et inférieures relativement aux mesures qui venaient d'être adoptées à l'égard des protestants.

Cependant, une des dispositions de l'édit qui révoquait celui de Nantes avait, soit par l'effet d'un malentendu, soit par suite de la propension constante de Louis XIV pour les moyens de douceur, créé des difficultés inattendues et des embarras plus graves peut-être que ceux dont on avait eu à se préoccuper jusqu'alors. Antérieurement à l'édit, les intendants étaient autorisés, sinon par des arrêts, du moins par des instructions secrètes, à forcer les conversions par un certain nombre de moyens passablement violents, tels que les augmentations de tailles, les logements de troupes, la déportation des femmes dans des couvents éloignés de leurs familles, l'obligation pour les nouveaux convertis d'assister à la messe, etc. D'un autre côté, la sortie du royaume avait été interdite aux protestants, ce que la Ligue elle-même n'avait pas osé faire. Ainsi, d'une part, tout était permis aux intendants pour obliger les religionnaires à abjurer ; de l'autre, les ordonnances les plus sévères punissaient les relaps de la confiscation et des galères. De la sorte, il ne devait plus y avoir au bout de peu de temps dans le royaume un seul protestant ; il n'y aurait plus eu, suivant les termes officiels, que des *nouveaux convertis*. Il semble donc que toute disposition nouvelle était inutile, et que l'édit ne devait avoir d'autre but que de légaliser et de coordonner celles qui avaient été adoptées. On va voir néanmoins que l'édit de révocation constitua véritablement un nouveau temps d'arrêt dans le système de rigueur qui prévalait alors. En effet, l'article II et dernier était ainsi conçu :

¹ *Ibid.*, p. 66.

« Pourront, au surplus, lesdits de la R. P. R., *en attendant qu'il*
 « *plaise à Dieu les éclairer comme les autres*, demeurer dans les villes
 « et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, et
 « y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, *sans pouvoir être*
 « *troublés ni empêchés* sous prétexte de ladite R. P. R., à condition,
 « comme dit est, de ne point faire d'exercice, ni de s'assembler sous
 « prétexte de prières ou de culte de ladite religion, de quelque na-
 « ture qu'il soit, sous les peines ci-dessus de corps et de biens. »

Comme on aurait dû le prévoir, les réclamations ne tardèrent pas à se produire, principalement de la part des intendants qui avaient épousé avec le plus d'ardeur le système de Louvois. Dans une lettre du 9 novembre 1685, Nicolas Foucault, alors intendant du Poitou, écrivait à son père, Joseph Foucault, ancien secrétaire du conseil :
 « La dernière clause de l'édit de révocation de celui de Nantes nous
 « fait un grand désordre icy et arreste les conversions. » Joseph Foucault répondit : « Le dernier édit qui révoque celui de Nantes me
 « paroist un contretemps aux affaires de la R. P. R. Il produira bien
 « des relaps qui se cantonneront dans leurs maisons et serviront de
 « ministres à leurs familles. »

En ce qui concernait la dernière clause de l'édit, Joseph Foucault ajoutait :

« J'avois prévu que cette clause, qui m'a paru d'abord mal enten-
 « due, pourroit faire des embarras ; je crois vous en avoir escrit
 « quelque chose ; je ne doute pas que l'on n'envoie une déclaration
 « interprétative. Il n'eust pas esté mal à propos que vous eussiez fait
 « vos observations sur les inconvénients dont l'exécution peut estre
 « suivie, car le sens littéral du dernier article paroist directement
 « opposé à la continuation des conversions ; tout cela faute d'explica-
 « tion ou par trop de précipitation, car absolument tant plus l'on
 « examine cette dernière clause, tant plus elle se trouvera contraire
 « aux intentions du Roy, qui sont d'arrester et d'empescher qu'il n'y
 « ait des relaps. La suite le leur fera voir, si l'on n'y remédie⁴. »

A la même époque, l'intendant du Languedoc faisait connaître à Louvois que les *nouveaux convertis* ne s'attendaient pas à un pareil édit, que la clause qui défendait d'inquiéter les religionnaires avait causé parmi eux un mouvement qui ne pourrait être apaisé de quel-

⁴ Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault, etc., année 1685.

que temps. « La plupart s'étoient convertis, disoit-il, dans l'opinion
 « que le Roy ne vouloit plus qu'une religion dans son royaume.
 « Quand ils ont vu le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort
 « pressés ; cela les éloigne, quant à présent, des exercices de notre
 « religion. » Enfin, après avoir exprimé la même pensée dans des
 termes presque identiques, le maréchal de Noailles terminait de la
 sorte un Mémoire qu'il adressa à Louvois : « Il est certain que la
 « dernière clause de l'édit qui défend d'inquiéter les gens de la R. P. R.
 « va faire un grand désordre en arrêtant les conversions, ou en obli-
 « geant le roi de manquer à la parole qu'il vient de donner par l'é-
 « dit le plus solennel qu'il pût faire. »

Mais la réponse de Louvois prouve qu'il ne se laissa pas arrêter par
 cet honorable scrupule. « Je ne doute point, dit-il, que quelques lo-
 « gements un peu forts chez le peu qui reste de noblesse et du tiers
 « état des religionnaires ne les détrompent de l'erreur où ils sont sur
 « l'édit que M. de Châteauneuf nous a dressé, et Sa Majesté désire que
 « vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être
 « les derniers à professer une religion qui lui déplaît et dont elle a
 « défendu l'exercice par tout son royaume¹. »

Le funeste système des dragonades, des déportations et des vio-
 lences de toutes sortes, l'emporta donc encore une fois. Irrité par la
 résistance qu'il rencontrait, excité en outre par les passions de la
 populace, qu'il avait peine lui-même à contenir, le gouvernement se
 laissa en quelque sorte gagner par une aveugle colère et rendit coup
 sur coup les ordonnances les plus tyranniques, les plus cruelles. Une
déclaration du 29 avril 1686 suffira pour en donner une idée. Elle
 portait que les nouveaux convertis qui, se trouvant en danger de
 mort, refuseraient de recevoir les sacrements et reviendraient en-
 suite à la vie, seraient condamnés, les hommes, à faire amende
 honorable et aux galères perpétuelles ; les femmes, à la confisca-
 tion de leurs biens et à être enfermées. Quant à ceux qui seraient
 morts, le procès serait fait à leurs cadavres, qui seraient traînés
 sur la claie, jetés à la voirie, et leurs biens confisqués². Cepen-
 dant, loin de se laisser abattre par ces lois iniques, les protestants

¹ *Eclaircissements historiques, etc.*, t. I^{er}, p. 341 et 344.

² *Recueil général des anciennes lois françaises, etc.*, t. XIX.—Il importe
 toutefois de ne pas perdre de vue la cruauté des lois pénales du temps. A

puisaient au contraire, dans la persécution même, comme il arrive toujours, de nouvelles forces, un plus haut degré d'exaltation, et les intendants étaient obligés, pour obéir aux ordres des ministres, de recourir à des mesures de rigueur qui étaient la violation flagrante de l'édit de révocation. « Les femmes, rapporte l'intendant du Poitou dans son journal, à la date du mois de novembre 1686, se convertissent par l'aversion des couvents. Il s'en est beaucoup converti ainsi de celles que les dragons n'avaient pu convertir ¹. »

Ce régime de terreur dura jusqu'à la fin de 1686. Il est probable qu'à cette époque Louis XIV apprit, par quelque voie indirecte, à quels excès on se livrait en son nom, car il adressa aux gouverneurs, aux commandants et aux intendants, une nouvelle instruction qui vient trahir encore une fois les hésitations du gouvernement et les mécomptes que lui causait la résistance énergique et inattendue des protestants. Cette instruction, datée du 8 décembre 1686, portait en substance que, tout en continuant de proscrire les assemblées de protestants, de faire arrêter leurs ministres ou *prédicants* et d'envoyer les femmes obstinées dans des couvents très-éloignés de leurs demeures, les gouverneurs, commandants et intendants eussent à s'entendre avec les évêques dans le but d'empêcher que les prêtres qui instruisaient les nouveaux convertis usassent de menaces pour les forcer de fréquenter les églises et de s'approcher des sacrements. A cet effet, le roi prescrivait la suppression graduelle et sans éclat des inspecteurs qui avaient été établis à l'entrée des églises pour s'assurer si les nouveaux convertis les fréquentaient ou non, en agissant toutefois de telle sorte que ceux-ci ne pussent pas supposer que cette suppression avait été ordonnée.

Quant aux nouveaux convertis *assez indiscrets* pour se vanter de violer les pratiques catholiques, le roi voulait qu'on en punit quelques-uns avec la dernière rigueur et d'une manière éclatante, afin de tenir les autres en respect. En ce qui concernait la défense faite jusqu'alors aux protestants de passer à l'étranger, comme le blocus des

cette époque, la torture était encore infligée aux accusés; des assassins, des faux monnoyeurs étaient roués tout vifs, et le cadavre d'un homme mort dans un duel était aussi traîné sur la claie.

¹ *Mémoires manuscrits de Foucault, etc.*; à la date indiquée.

côtes avait causé un préjudice considérable au commerce, le roi estimait qu'il fallait changer de conduite à cet égard, en donnant pour prétexte, d'une part, la difficulté de tenir la mer dans la mauvaise saison, de l'autre, la fatigue que causait aux troupes la garde des passages aboutissant aux lieux d'embarquement. En même temps, d'ailleurs, le roi recommandait que l'on ne manquât pas de saisir, conformément aux déclarations précédentes, les biens de ceux qui se réfugierait hors du royaume.

Par un effet de ce zèle funeste que les gouvernements excitent d'ordinaire, même malgré eux, toutes les fois qu'ils décrètent une mesure violente, la *déclaration du 29 avril 1686* avait été, à ce qu'il paraît, appliquée à des protestants à qui les accidents de la maladie n'avaient pas laissé leur bon sens, ou qui étaient morts subitement. Louis XIV exprima l'intention qu'elle ne fût dorénavant mise à exécution qu'à l'égard de ceux qui l'auraient rendue indispensable par l'éclat avec lequel ils auraient refusé les sacrements, et dans les cas seulement où les malades ou leurs parents voudraient s'en faire un honneur dans le public. Et, comme les premiers présidents et les procureurs généraux des Parlements, ainsi que les principaux juges, étaient intéressés à multiplier les procédures qui avaient lieu dans ces occasions, à cause des avantages qu'ils en pourraient tirer, le roi recommandait qu'on leur fit bien entendre qu'il ne voulait pas que les juges et notaires fussent appelés pour constater les refus de sacrement, à moins qu'il n'en fût résulté un véritable scandale. En même temps, il invitait les gouverneurs, les commandants et les intendants, à faire de fréquents voyages dans les communes où il y avait le plus de nouveaux convertis, à parler avec sévérité aux douteux, à accorder, au contraire, toutes les grâces qui dépendaient d'eux à ceux qui étaient de bonne foi, à se méfier du zèle des curés et des missionnaires qui s'étaient souvent trompés dans leurs jugements, et surtout à bien prendre garde de servir d'instruments aux vengeances particulières de certains nouveaux convertis, les provinciaux ayant beaucoup d'aversion les uns pour les autres. Enfin, le roi ayant été informé qu'il y avait dans divers diocèses des curés de mauvaises mœurs, il recommandait avec soin qu'on s'informât secrètement de ceux qui auraient persisté dans leur inconduite, et « qu'on excitât les évêques, le plus honnestement qu'il « seroit possible, à changer les susdits curez qui auroient esté recon- « nus n'estre pas propres à instruire les nouveaux catholiques. »

Louis XIV terminait en disant que, rien n'étant plus important que le secret, afin que ceux-ci n'eussent pas l'idée d'abuser de ses dispositions, « il recommandoit très-particulièrement à ceux à qui son instruction seroit envoyée de ne la communiquer à personne, et de la tenir enfermée en un lieu où ils pussent répondre à Sa Majesté qu'elle, ne seroit point vue ¹. »

Cette instruction, signée du roi lui-même et contre-signée par Louvois, vint encore une fois renouveler les perplexités des intendants. En effet, quelque soin qu'ils eussent pris pour ménager la transition à ce nouveau système, les choses avaient alors été poussées trop loin, et la différence entre leur ancienne et leur nouvelle conduite était trop marquée, pour que les protestants n'en fussent pas frappés. Toujours disposés à reprendre espoir au moindre signe d'adoucissement, ils ne manquèrent pas de croire et même de se vanter que, persuadé de l'inutilité de ses efforts, le gouvernement renonçait au projet d'abattre la religion réformée, et que, s'il n'entraîtrait pas immédiatement dans une voie toute nouvelle, c'était par une fausse honte et pour ne pas démentir trop ouvertement ses actes ; mais que tel était le fond de sa pensée, et qu'il se passerait peu de temps avant que la persécution eût complètement cessé. On peut se figurer les embarras qui furent la suite de ces dispositions. La lettre suivante de l'intendant du Poitou en donne la preuve. Environ un an après l'instruction dont on a vu plus haut l'analyse, l'archevêque de Paris, M. de Noailles, avait fait prier cet intendant de lui mander son avis sur la marche suivie dans les provinces relativement aux affaires de la religion. A cette occasion, Nicolas Foucault écrivit à son père, sous la date du 9 décembre 1687, cette lettre, d'une grande importance dans la question, et qui devait être montrée à M. de Noailles, ce qui n'eut pas lieu pourtant ; on verra tout à l'heure pour quels motifs ².

¹ *Mémoires manuscrits de Foucault*, etc. C'est la pièce originale et autographe ; elle est intercalée avec plusieurs autres lettres et pièces dans les *Mémoires de Foucault*.

² *Biblioth. roy.*, mss. *Mémoires de Foucault*, etc. — Les passages imprimés en italique sont ceux en regard desquels le destinataire de cette lettre a tiré quelques traits, en signe de doute ou de désapprobation, avant de la renvoyer à son fils. — *Votr* plus loin la réponse du père de Foucault.

« Je me faicts un fort grand plaisir de rendre compte à Monsieur
« l'Archevesque de ce qui se passe icy au sujet des affaires de la religion
« et moyens qui me paroissent les plus seurs et les plus convenables
« pour remettre les esprits des nouveaux convertis dans la bonne si-
« tuation où ils ont paru estre pendant quelque temps. Il auroit esté
« à souhaitter qu'il eust plu à Dieu de se servir de la voix des curés
« et des missionnaires pour rappeler les religionnaires à l'Eglise ro-
« maine, et que l'on n'eust point esté obligé d'y employer l'austorité
« temporelle ; mais puisque la Providence a voulu se servir du Roy
« pour commencer un aussy grand ouvrage, *il faut croire qu'elle luy*
« *en a réservé la consommation.* Il est certain et de notoriété publique
« que les moyens dont on s'est servi pour assurer à l'Eglise romaine
« les conquestes qu'on lui avoit faictes ont produit l'effet qu'on en
« avoit attendu ; ces moyens estoient de les observer pour les engager
« d'aller à la messe, et de leur faire entendre que, s'ils fesoient une
« profession politique de n'y point aller, on seroit obligé de les faire
« punir comme des athées ; on augmentoit leurs tâches sans néant-
« moins les accabler, quand ils ne donnoient pas des marques d'une
« sincère conversion ; on les distinguoit des vrais convertis et des
« antiens Catholiques dans les logemens des gens de guerre ; on leur
« ostoit leurs enfans lorsqu'ils ne les envoyoit point aux catéchis-
« mes ; on ne souffroit point qu'ils mangeassent de la chair les jours
« deffendus ; on interceptoit les lettres pastorales que les ministres
« leur envoient des pays estrangers et qui respandent un venin con-
« tre lequel il n'y a point de contre-poison ; les passages estoient te-
« nus fermés pour les empescher de quitter le royaume ; enfin, la
« Cour permettoit de se servir de toutes les voyes, non pas de force
« et de violence, mais de contraincte un peu plus que morale, pour les
« obliger de faire profession de la religion qu'ils ont embrassée. Et
« en effet le succès a justifié cette conduite ; il y en avoit très-peu
« qui ne vinssent à la messe et qui n'envoyassent leurs enfans aux
« instructions. Il n'y a eu que les plus opiniastres qui ont tenté de
« sortir du royaume, et ceux qui n'ont pu réussir se sont fait une ex-
« cuse de l'impossibilité et s'estoient insensiblement apprivoisés avec
« les antiens Catholiques et accoutumés aux pratiques de l'Eglise ;
« leurs esprits estoient enfin presque calmés, lorsqu'il a paru un chan-
« gement presque subit dans la conduite de la Cour, dont les ressorts
« se sont tout à coup relaschés, et *il faut que l'on ait fait entendre au*

« Roy que les conversions estoient suffisamment affermies et qu'il n'y
 « avoit qu'à laisser agir l'Église pour entretenir les bonnes dispositions
 « où le bras séculier avoit mis les choses; on a envoyé des ordres dans
 « les provinces de se reposer sur le zèle et sur les soins des curés et des
 « missionnaires, et, quelque secrets qu'ayent esté tenus ces ordres,
 « l'exécution les a rendus publics. Ceux qui sont plus attachez au parti
 « qu'à la religion, croyant que la Cour avoit des raisons particulières
 « et pressantes qui l'obligeoient à ce relaschement, ont repris cœur et
 « ont mis tout en usage pour réveiller ceux qui avoient pris le parti
 « du repos; les ministres et les plus mutins des religionnaires, qui
 « ont passé dans les pays estrangers, leur ont escrit des lettres fortes,
 « dans lesquelles ils leur ont fait entendre que la face des choses al-
 « loit changer, et qu'il n'y avoit qu'à couler le temps et à profiter de la
 « liberté de conscience que le Roy leur donnoit; car c'est par de tels
 « discours qu'ils ont abusé ces esprits crédules, et le mal a tellement
 « gagné que très-peu de convertis se sont deffendus de donner
 « créance à ces bruits; le plus grand nombre a cessé d'aller à la messe
 « et ne s'en est pas caché, et la licence est venue à un tel point qu'il
 « semble qu'on doive leur tenir compte de ce qu'ils ne font pas publique-
 « ment l'exercice de la religion qu'ils ont dans le cœur. Voilà le mal
 « tel qu'il est et sans exagération; mais, quoiqu'on en connoisse la
 « cause et les conséquences, le remède n'est pas pourtant facil à
 « apporter, parce qu'il n'est plus temps de reprendre la voye de la
 « sévérité, et que tel qui, dans le commencement, fesoit son devoir
 « de religion parce qu'il le voyoit faire aux autres, estant présente-
 « ment gasté par le mauvais exemple et par la suggestion, souffriroit
 « le martire pour la deffense des erreurs auxquelles il a renoncé.

« Cependant il est important de faire connoistre au peuple que le
 « zèle du Roy pour la religion ne s'allentit point, et pour cet effet on
 « pourroit, pour effacer les mauvaises impressions données par les
 « ministres et pour réparer le mal qu'un peu trop de précipitation à
 « croire l'ouvrage des conversions achevé a pu causer, on pourroit,
 « dis-je, écrire une lettre circulaire aux intendants des provinces,
 « portant que, sur le bruit que des personnes mal intentionnées à la
 « religion et au service du Roy ont respandu, dans les endroits du
 « royaume où il s'est fait des conversions, que Sa Majesté entendoit
 « que l'on n'obligeast point les nouveaux réunis de faire profession
 « de la religion romaine, et que son intention estoit que les édicts et

« déclarations données sur le fait de la religion fussent ponctuelle-
« ment exécutés, et que ceux qui y contreviendraient seroient punis ;
« que ceux qui feroient profession de ne point aller à la messe et des-
« tourneroient les autres d'assister aux offices divins fussent pareil-
« lement punis ; que, lorsque les pères et autres personnes ayant des
« enfans sous leur conduite refuseroient de les envoyer aux instruc-
« tions, ils seroient tirés de leurs mains et mis aux dépens desdits
« pères et autres dans des collèges et dans des couvens.

« Il faudroit aussy renouveler les deffenses et les peines contre
« ceux qui se metroient en estat de quitter le royaume, et faire garder
« exactement les ports et passages pour leur en faire perdre l'envie. Il
« seroit aussy à propos de confisquer le bien des fugitifs et les réunir
« au domaine du Roy ; car si Sa Majesté les donne à leurs enfans ou à
« leurs proches, ils leur en feront tenir le revenu. C'est ce qui se
« pratique pour la plus grande partie des confiscations ; et le Roy
« ayant uni ces biens à son domaine sera au moins pendant dix an-
« nées, qui est le temps après lequel ils demeureront incommutable
« ment acquis à Sa Majesté, en estat de les rendre à ceux qui revien-
« dront dans le royaume et se mettront en estat d'obtenir le pardon
« de leur désertion. Par le moyen de ces confiscations, on forcera
« les fugitifs de retourner en France, faute de pouvoir subsister dans
« les pays estrangers, ce qu'ils ne feront pas tant que les possesseurs
« de leurs biens leur feront tenir de l'argent. On pourroit encore
« permettre d'intercepter les lettres qu'escrivent les ministres, et
« qu'il est facile de connoistre, estant imprimées et faisant des pa-
« quets d'un assez gros volume. Cela ne troubleroit point le com-
« merce et ne violeroit point le droit des gens, qui sont les raisons
« dont on se sert pour empescher qu'elles ne soient ouvertes, parce
« qu'on les ouvreroit en présence des personnes à qui elles seroient
« adressées. Cet article est très-important, toutes les maisons des
« nouveaux convertis estant remplies de ces lettres qui portent le
« titres de pastorales, et qui sont leues avec autant de dévotion que
« leurs prières. Il faudroit aussi faire emprisonner les gentilshommes
« qui se signalent par leurs mauvais exemples dans leurs cantons,
« et qui destournent leurs voisins et surtout le peuple, qui les imite
« volontiers, d'aller à l'Eglise. C'est une grande punition pour eux
« de leur oster leurs enfans, et le moyen d'empescher qu'ils ne
« quittent le royaume ; mais il faut mettre les enfans chez d'anciens

« Catholiques, y ayant toujours quelque erreur qui reste dans la
« créance des nouveaux convertis.

« J'oublois d'observer que comme ordinairement les nouveaux
« Catholiques, et souvent les antiens, trouvent leur compte d'achep-
« ter à vil prix les immeubles de ceux qui se mettent en estat de
« quitter le royaume, qu'ils paient comptant, il seroit bien à propos
« d'ordonner que les biens immeubles dont les nouveaux convertis
« disposeroient, par donation, eschange ou vente volontaire, seront
« sujets à confiscation, en cas qu'ils sortent du royaume dans l'année
« de la disposition qu'ils en auront faite. On pourroit aussy enjoindre
« aux maires et consuls des villes, et aux officiers de justice dans les
« bourgs et villages, d'empescher que les marchands et artisans ne
« puissent vendre tous les effets et marchandises qui composent le
« fonds de leur commercé, non plus que leurs meubles, et ordonner
« la confiscation, au profit des hospitaux des lieux, des choses ven-
« dues sur ceux qui les auroient acheptées, en cas de désertion
« dans les six mois du jour de la vente. Enfin, il faut faire connoistre
« que le Roy, bien loin de se relascher et de fermer les yeux à la
« mauvaise conduite des faux réunis, leur donnera des marques de
« son indignation.

« Volla en quoy consiste le mal et le remède qu'on peut apporter,
« qui peut estre ne produira pas d'abord tout l'effet qu'on en doit
« attendre; mais pourveu qu'on ait patience et qu'on ne relasche
« point, je respondrois du succès, qui m'est garanti par celui que la
« première conduite a eu. Si l'on ne se sert du remède proposé, il y
« a danger que le mal n'empire, rien n'estant plus dangereux que
« l'habitude en matière de religion, *et vous pouvez assurer Monsieur*
« *l'Archevesque que l'on flatte le Roy si on luy fait entendre le mal*
« *moins grand que je l'ay marqué cy-dessus.* Je ne vous représente
« point la conséquence de ce que Monsieur l'Archevesque a voulu que
« je lui fisse sçavoir; mais il nous témoigne tant de bonté que je ne
« puis hésiter de prendre une entière confiance en luy. Surtout je ne
« puis assez répéter que la facilité que les nouveaux convertis ont de
« recevoir des lettres des pays estrangers sera un obstacle invinci-
« ble à leur véritable conversion; mais vous sçavez combien il est
« dangereux de toucher cette corde ¹. »

¹ La lettre n'est pas signée; elle ne porte qu'un paraphe; mais elle est en entier de la main de Nicolas-Joseph Foucault.

Il s'agissait donc de changer encore une fois de système, de revenir aux rigueurs, de rétablir les offices d'inspecteurs des protestants qui avaient été supprimés, de forcer les nouveaux convertis à fréquenter les églises, d'empêcher qu'ils ne passassent à l'étranger, de leur enlever leurs enfants, de soumettre enfin leur correspondance à une inquisition organisée. Et l'intendant qui proposait de rentrer dans cette voie était le même qui, quatre années auparavant, était d'avis de procéder aux conversions par des conférences et par la douceur ! Tel fut, hélas ! de tous les temps, l'entraînement des affaires et l'inévitable résultat de la résistance. Qui sait ? les ministres mêmes du roi le plus absolu qui ait gouverné la France auraient peut-être, à un siècle d'intervalle, si le sort les eût jetés dans le tourbillon politique de leur temps, figuré parmi les révolutionnaires les plus exaltés.

Mais le père de l'intendant du Poitou ne jugea pas à propos d'exposer son fils aux conséquences qu'on pourrait avoir les avis qu'il donnait à l'archevêque de Paris. En sa qualité d'ancien secrétaire du conseil et de créature de Colbert, Joseph Foucault avait longtemps vécu avec les ministres de Louis XIV. Il savait les difficultés des positions, les jalousies, les haines qu'elles engendrent. Le moment lui parut mal choisi pour intervenir bénévolement dans leurs discussions. Il renvoya donc à son fils, le 5 janvier 1688, la lettre qu'on vient de lire, en l'accompagnant du billet suivant, qui est caractéristique ¹ :

« J'ai lu et relu plus d'une fois avec attention le Mémoire cy-joint ; il est fort bon entre deux amis, mais très-dangereux à estre communiqué au ministère et à tout ce qui en approche. Ils ne cherchent qu'à faire leur cour aux dépens de qui que ce soit, et sacrifient sans scrupule tout ce qui peut par sa ruine leur attirer quelque mérite ; en un mot, c'est faire le procès au ministère que de le rendre suspect de flatter le prince et de luy faire entendre les choses autrement qu'elles ne sont. On ne pardonne point de telles offenses, et la seule defiance en est mortelle. M. nostre Archesvesque parle trop pour en faire son confident ; l'espreuve seroit trop forte que de luy recommander de n'en rien dire ; ce seroit le vrai moyen de le faire parler, d'ajouter que l'on luy auroit fort recommandé de n'en rien dire. Contentez-vous de donner vos avis

¹ *Mémoires de Foucault, etc.* ; à sa date.

« pour la forme et par le canal ordinaire, quand on vous les deman-
 « dera ; ne vous avancez de rien , et vous ne serez garand de rien
 « ou exposé à nuire, mais exécutez promptement et ponctuellement.
 « Réservez-leur l'honneur de toutes choses ; ils en sont passionné-
 « ment jaloux. Malgré toutes les précautions que vous pourez pren-
 « dre, vous aurez assez de peine à vous conserver avec des esprits
 « d'un si difficile gouvernement. Je vous renvoie votre Mémoire, dont
 « je n'ai rien voulu garder. Voyez quelques endroits à côté desquels
 « j'ai fait des traits, et ne le laissez voir à personne ¹. »

Quoi qu'il en soit, les difficultés de la position que l'on avait faite
 aux intendants par ces changements continuels devinrent telles, sans
 doute, que la Cour finit par en être informée. Ce fut l'occasion d'une
 nouvelle politique. Dans l'impossibilité d'obtenir la conversion des pro-
 testants, on pensa qu'il valait mieux faciliter la sortie du royaume à
 tous ceux qui le demanderaient. Il paraît même que les intendants
 furent d'abord consultés à ce sujet ; car on lit dans le journal de ce-
 lui de Poitou, à l'année 1688 : « La Cour vouloit chasser tous les re-
 « ligionnaires des provinces. Ce seroit un mauvais parti, surtout après
 « le relaschement. J'ai esté d'avis qu'on les privast des graces et qu'on
 « leur envoyast des missionnaires. » Mais cet avis ne prévalut pas,
 tant la difficulté d'amener les protestants à professer le culte catho-
 lique dut paraître grande ; car le même intendant ajoute quelque
 temps après : « La Cour a pris le parti de faire sortir du royaume les
 « religionnaires, ce qui a dépeuplé les provinces. On en a embarqué
 « un grand nombre à La Rochelle, où ils ont esté reçus par leurs
 « frères avec des acclamations extraordinaires. On avoit commencé
 « par les désarmer ². »

La discussion publique des points controversés, quelques faveurs
 offertes avec dignité et convenance, la faculté de sortir du royaume
 laissée à tous, voilà le système que le gouvernement de Louis XIV,
 mieux inspiré, aurait dû suivre de tout temps, et nul doute que les
 résultats définitifs n'en eussent pleinement démontré les bons effets.
 Au lieu de cela, on substitua le soldat au prêtre, la force brutale à
 la persuasion ; on décréta la délation et la confiscation ; on renou-
 vela enfin, à l'exception de la mort donnée en spectacle dans

¹ *Mémoires manuscrits de Foucault, etc.*, à sa date ; c'est le billet original.

² *Mémoires de Foucault, etc.* ; à sa date.

les amphithéâtres, mais cette fois au nom même de l'Évangile, toutes les horreurs de la persécution romaine contre les premiers chrétiens. Telles furent les désastreuses conséquences de l'intervention de Louvois dans la question des conversions. Lorsque, en 1688, le système qu'il avait fait triompher reçut les modifications que l'on vient de voir, le gouvernement était par malheur engagé trop avant dans les voies de rigueur pour revenir sur ses pas au point de calmer instantanément toutes les colères amassées au fond des cœurs, et de prévenir les guerres de religion qu'il eût à soutenir pendant si longtemps, avec des chances diverses, dans les Cévennes ; mais ces modifications mêmes furent un grand bien en ce qu'elles restreignirent considérablement le théâtre de l'agitation que les mesures acerbes avaient occasionnée. L'auteur principal de ce retour à un ordre de choses meilleur fut, à ce qu'il paraît, le tolérant et sage Fénelon. x Quelque temps auparavant, Fénelon avait été envoyé dans plusieurs provinces du Midi pour y prêcher aux protestants la religion catholique, et l'on a remarqué, à son honneur, que ces provinces furent du nombre de celles où les vues du gouvernement soulevèrent le moins de résistances. Quoique jeune encore, l'abbé de Fénelon jouissait déjà, à cette époque, d'une grande faveur auprès des duchesses de Chevreuse et de Beauvillier, toutes deux filles de Colbert, et dont M^{me} de Maintenon, fatiguée alors, comme Louis XIV, des hauteurs de Louvois, se rapprochait depuis quelque temps d'une manière marquée, ce qui avait aussitôt rendu une influence notable au marquis de Seignelay et à sa famille. Tout porte à croire que les duchesses de Chevreuse et de Beauvillier montrèrent la correspondance de Fénelon à M^{me} de Maintenon. Sans doute aussi elle dut être encouragée dans ces dispositions par le duc de Beauvillier, ce sage de la cour, dont l'élévation ne rencontrait pas même un envieux, et qui recevait les marques de la plus haute faveur avec la même modestie qu'il opposa plus tard à d'injustes disgrâces. Aussi M^{me} de Maintenon, dont on a pu voir l'esprit de prosélytisme et les illusions au moment de la révocation de l'édit, écrivait, quelques années plus tard, à un de ses parents : « Vous êtes converti, ne vous mêlez plus à de convertir les autres. Je vous avoue que je n'aime point à me charger envers Dieu ni devant le Roi de toutes ces conversions-là. »

Ce qui est triste à dire, c'est que, de temps en temps, après une période de relâchement, la persécution recommençait. Ces recrudescences

cences se manifestaient d'ordinaire aux époques où, sans préoccupations à l'égard des puissances étrangères, le gouvernement pouvait donner tous ses soins aux questions du dedans. En 1688, le maréchal de Vauban conseillait à Louvois d'annuler ou de laisser tomber franchement en désuétude une centaine d'édits, y compris celui de révocation, et d'entrer sincèrement dans une voie de conciliation. Mais, indépendamment des motifs qui, au point de vue religieux, pouvaient porter Louis XIV à persister dans la ligne qu'il avait suivie, un pareil changement de politique eût paru à son orgueil un trop sensible affront. Non-seulement, d'ailleurs, il eût ainsi frappé lui-même son gouvernement d'un grand discrédit auprès de l'étranger, dans un moment où les yeux de toute l'Europe étaient fixés sur lui ; mais, de quelque manière qu'on y eût procédé dorénavant, l'œuvre des conversions eût présenté, après un aveu aussi explicite des torts et de l'impuissance du pouvoir, des difficultés plus graves que jamais.

On persista donc à poursuivre, non d'après un système arrêté, mais en secondant suivant les temps et les lieux, le but si ardemment désiré. Cette incertitude constante du gouvernement, dans une question où la fixité des vues aurait surtout été nécessaire, donna lieu, en 1700, à une controverse mémorable par le talent autant que par le caractère de quelques-uns des hommes qui y prirent part. Fidèle à son système, ennemi avant tout des demi-mesures, l'intendant du Languedoc était d'avis que le gouvernement, afin de hâter l'instruction des *nouveaux convertis*, les forçât d'aller à la messe ; et quelques évêques, parmi lesquels on regrette de voir figurer Fléchier, soutenaient cette opinion. Un homme, éternel honneur de la France et de l'Eglise, Bossuet, ce grand esprit dont les lumières ne furent malheureusement pas assez consultées dans ces graves circonstances, écrivit plusieurs Mémoires dans lesquels il se prononçait, par les raisons les plus fortes, pour la persuasion morale et la liberté¹. Mais, ainsi qu'il arrive dans toutes les questions de cette nature, surtout quand les esprits sont surexcités, la voix de la modération et de la raison demeurerait souvent impuissante contre des passions d'autant plus dangereuses que la plupart étaient désintéressées, et, malgré l'autorité

¹ Voir les détails de cette discussion dans l'*Histoire de Bossuet*, t. IV, p. 106 et suiv.

d'un homme aussi considérable que Bossuet, des intendants continuaient de froisser, par les violences les plus coupables, le sentiment le plus profondément enraciné au cœur de l'homme, le besoin de croire librement. D'ailleurs, au point où en étaient venues les choses, ceux-là même qui auraient le plus sincèrement essayé de pacifier les esprits n'auraient pu espérer d'y parvenir qu'avec des précautions infinies et la plus extrême prudence, afin de ne pas rendre, principalement en Languedoc, les catholiques eux-mêmes victimes de la pacification. Là, en effet, les premières persécutions avaient amené, de la part des protestants, beaucoup plus nombreux qu'ailleurs, de cruelles représailles. Celles-ci en produisirent d'aussi coupables, et les deux partis se trouvèrent ainsi entraînés dans des excès qui s'engendraient les uns les autres. Vingt-cinq années de ce règne, dont les commencements avaient été si habiles sous Mazarin, si brillants et si glorieux tant que Louvois et Colbert furent ministres ensemble, se contenant et se complétant l'un par l'autre, se passèrent, hélas ! au milieu de ces tristes luttes sans cesse renaissantes et trop souvent ensanglantées.

Et maintenant, si l'on recherche quels ont pu être, sur la fortune matérielle de la France, les résultats de la révocation de l'édit de Nantes, quels torts ils ont causés à son commerce et à son industrie, de quel chiffre ils ont diminué sa population, on ne trouve sur ces questions que des données vagues, approximatives, et nul document de quelque autorité. Ce que personne n'ignore c'est que, par suite du fatal, édit, la France fut en peu de temps dépeuplée de ses ouvriers les plus intelligents et les plus actifs, de ses manufacturiers les plus habiles, de ses commerçants les plus entreprenants et les plus riches, et que la Suisse, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre s'enrichirent à nos dépens de cette précieuse population.

Quand la guerre de 1688 éclata, le gouvernement s'étant trouvé, par suite de toutes les fautes qui avaient été commises dans la question des conversions, en face d'un danger beaucoup plus grand que celui qu'il avait voulu prévenir, l'illustre Vauban remit à Louvois un mémoire par lequel il proposait d'accorder une amnistie générale, et où il estimait que, depuis cinq ans, « la France s'était appauvrie de cent mille Français et de 60 millions, que le commerce était ruiné, les flottes ennemies grossies de neuf mille matelots, les meilleurs du royaume, et leur armée de six cents officiers et de douze mille

« soldats plus aguerris que les leurs¹. » On lit, en outre, dans les Mémoires de l'intendant Foucault, à l'année 1694 : « M. de Pont-chartrain m'a proposé d'établir une juridiction consulaire à Caen ; « mais je lui ai représenté que la plupart des marchands de Caen, « estant religionnaires, ont quitté le royaume ; que, ceux qui y sont res- « tés ayant passé à Paris et à Rouen, le commerce est présentement « réduit à peu de chose à Caen, et que les taxes des arts et mestiers « les ont mis dans l'empeschement de donner aucun secours au Roy². »

Un auteur protestant porte le nombre de ses coreligionnaires qui passèrent à l'étranger, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, à quatre cent mille. Un second réduit ce nombre à trois cent mille ; enfin deux autres l'évaluent à deux cent mille. D'après un Mémoire du duc de Bourgogne, le nombre de ces réfugiés ne se serait élevé, suivant le calcul le plus exagéré, qu'à soixante-sept mille sept cent trente-deux³. Malheureusement, les évaluations faites par Vauban, en 1688, ne permettent pas de s'arrêter à un chiffre aussi bas. « Malgré les intentions les plus pures, dit à ce sujet l'his- « torien de Bossuet⁴, un petit-fils de Louis XIV peut avoir été facile- « ment induit en erreur par le soin même que l'on dut prendre pour « ne pas affliger la bonté de son cœur. Mais, en s'en tenant même à « ce calcul, il n'est point de Français qui ne doive gémir sur le sort « de *soixante-huit mille Français*, fuyant leur terre natale, s'arrachant « à leurs familles, à leurs proches, à leurs habitudes, à toutes les « affections de la nature, pour aller chercher une existence incertaine « dans une terre étrangère. De tous les peuples, le Français est peut-

¹ *Eclaircissements historiques*, etc., t. I^{er}, p. 380.

² *Mémoires inédits de Foucault*, etc., à sa date.

³ D'un autre côté, l'abbé de Choisy a dit : « Le Roi signa l'édit avec « un zèle véritablement apostolique ; mais par ce petit trait de plume « il priva son royaume d'un *million d'hommes* et de plus de 200 millions « comptant. » Les Mémoires de l'abbé de Choisy sont quelquefois très-piquants ; mais ils ont besoin d'être soumis à un contrôle sévère et ne se font pas remarquer, en général, par la certitude des assertions. Il est vrai que, dans un autre endroit, il évalue le nombre des protestants établis en France vers 1685 à un million. A ce compte, il faudrait supposer qu'ils aient tous passé à l'étranger, ce qui est très-loin de la vérité.

⁴ *Histoire de Bossuet*, t. IV, p. 76.

« être celui qui éprouve le besoin le plus vif de vivre et de mourir sous
 « le ciel qui l'a vu naitre. Ces grandes émigrations forment toujours
 « une époque désastreuse dans l'histoire d'une nation, et laissent après
 « elles de longs et douloureux souvenirs. »

VIII

... Six ans s'étaient écoulés depuis l'entrée de Le Peletier aux affaires. Jusqu'alors ce contrôleur général, bien que toujours effrayé de sa tâche, en avait cependant supporté le fardeau, et la conscience qu'il avait de son infériorité ne s'était pas étendue au delà de quelques amis auxquels il lui arrivait souvent d'exposer ses embarras. D'ailleurs, l'état militaire de la France n'ayant nécessité que des dépenses auxquelles un emprunt forcé sur les titulaires d'offices et quelques émissions de rentes onéreuses, mais peu importantes, avaient suffi, les difficultés de la position avaient pu être surmontées. En 1688, les circonstances changèrent. Au commencement de cette année, à Venise, pendant la saison du carnaval, une ligue fameuse, projetée l'année d'avant à Augsbourg, dont elle prit le nom, rallia contre la France, en une nouvelle croisade, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, l'Autriche, enfin toutes les puissances dont elle avait eu à soutenir le choc, de 1672 à 1678, dans une guerre heureusement terminée, il est vrai, par le traité de Nimègue. Bientôt après, une prétention injustifiable, un orgueil outré, excessif, de Louis XIV, vinrent compliquer la situation en ajoutant à tous ces ennemis un ennemi non moins redoutable par l'influence morale que son hostilité ôtait au gouvernement français sur les esprits, dans un moment où toutes ses forces lui étaient nécessaires. Les ambassadeurs étrangers près la cour de Rome possédaient depuis fort longtemps un droit de *franchise* qui consistait à soustraire à la justice du pays les malfaiteurs qui parvenaient à se réfugier, non-seulement dans l'hôtel de ces ambassadeurs, mais encore dans l'enceinte des quartiers qu'ils habitaient. Le gouvernement pontifical cherchait avec raison à faire cesser un abus aussi contraire à sa dignité et à son indépendance qu'à la justice, et tous les gouvernements, la France exceptée, avaient consenti à renoncer au droit de franchise de leur ambassadeur. L'obstination de Louis XIV, la prétention qu'il affecta de conserver ce droit à M. de Lavardin, ambassadeur nouvellement nommé, ayant entraîné le Pape Innocent XI aux seules mesures de rigueur qui fussent à sa disposition, le gouverne-

ment français répondit à l'excommunication prononcée contre son ambassadeur en s'emparant d'Avignon. Le caractère d'un gouvernement se trahit souvent, comme celui d'un individu, dans les circonstances les moins solennelles. Un tel excès de la force matérielle contre un pouvoir auquel cette force manquait absolument dut nécessairement réagir sur l'opinion de l'Europe, et nul doute que le spectacle de cette violence et de cet esprit de domination ne resserra les liens formés à Augsbourg. Peu de temps après, les déclarations d'hostilité se succédèrent, les ports de mers furent fermés, le royaume se couvrit de soldats, et la France fut de nouveau entraînée dans une guerre générale dont il n'était possible à personne de prévoir ni les résultats ni la fin ¹.

A l'approche de ces événements, le cœur de Le Peletier se troubla et le courage ne tarda pas à lui manquer. C'était un ministre pour des temps pacifiques et prospères. A peine suffisant pour tenir le difficile gouvernail des finances au milieu du calme, il eut, au surplus, le bon esprit de prévoir l'orage et de comprendre que la situation nouvelle était au-dessus de ses forces. Quand Colbert était mort, Le Peletier avait bien pu s'étonner avec le parti de Louvois qu'il n'eût pas été possible de fournir aux besoins militaires d'un aussi puissant royaume que la France sans soulever tant de haines; puis, quand les temps difficiles survinrent, l'impopularité imminente, les plaintes, les malédictions du peuple l'effrayèrent, et il recula. « Fatigué, tourmenté, dit son historien, par les soins « incessants que lui occasionnait la guerre et la nécessité de pour- « voir aux dépenses qu'elle entraînait, il demanda à se retirer. » — « Lorsque le contrôleur général vit venir la guerre de 1688, ajoute « le duc de Saint-Simon, la confiance intime qui était entre lui et M. de « Louvois lui en fit prévoir toutes les suites. C'était à lui à en porter « tout le poids par les fonds extraordinaires, et ce poids l'épouvanta « tellement qu'il ne cessa d'importuner le Roi jusqu'à ce qu'il lui permit « de quitter la place de contrôleur général. » Voici enfin l'opinion du financier Gourville, l'homme aux expédients : « Si j'ai bien connu M. Le « Peletier, je crois que ses talents lui auraient donné plus de facilité à la

¹ *Abrégé chronologique* du président Hénault, années 1687 et 1688. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, etc. Déclarations de guerre à l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, t. XX.

« Chancellerie qu'au maniement des finances... Ce qui dominait principalement en lui était un grand désir de faire son salut, et j'ai attribué à cela la résolution qu'il avait prise de se démettre de son emploi, après avoir été raisonnablement enrichi par les libéralités du Roi, et avoir fait son fils président à mortier, qui est l'ambition de tous les gens de robe.... J'ai cru avoir remarqué qu'il trouvait souvent dans le grimoire des finances de quoi lui faire naître des scrupules... Il voyait que les dépenses que le Roi était obligé de faire augmentaient de jour en jour, et il ne se sentait peut-être pas l'esprit aussi fertile en expédients qu'il aurait désiré. Il était néanmoins bien aise de demeurer en état de pouvoir faire plaisir quand il lui conviendrait ¹. »

Quoi qu'il en soit, Le Peletier avait demandé son remplacement au roi, qui en avait été aussi surpris qu'affligé. « Louis XIV, dit le duc de Saint-Simon, aimait et estimait Peletier; il se souvenait toujours des embarras qu'il avait essayés des divisions de MM. de Louvois et Colbert; il en était à l'abri entre Louvois et Peletier, et, à la veille d'une grande guerre, ce lui était un grand soulagement. » Louis XIV aimait encore dans Le Peletier sa probité et la sincérité de ses relations. « Votre père ne m'a jamais trompé, » dit-il un jour à l'un des fils de ce contrôleur général. Il est probable en outre qu'il appréciait aussi en lui l'absence même des qualités qui avaient fini par lui rendre le travail avec Colbert, et plus tard avec Louvois, si antipathique, c'est-à-dire la force de caractère et la volonté. Enfin, Louis XIV éprouva toujours une répugnance extrême à agrandir le cercle de son intimité. Il combattit donc pendant plusieurs mois le projet de Le Peletier; mais celui-ci persista dans sa résolution. Bien plus, le roi ayant offert de nommer contrôleur général Le Peletier de Sousi, qui était déjà intendant des finances, et dont la capacité était incontestée, il l'aurait supplié de n'en rien faire, d'après Saint-Simon, « pour ne pas exposer son frère aux tentations d'une place qu'il ne tient qu'à celui qui la remplit de rendre aussi lucrative qu'il veut, » et, d'après des libelles contemporains, par jalousie des talents mêmes de son frère ². Mais le caractère de Le Peletier écarte ce dernier soup-

¹ *Claudii Peleterii vita, etc.* — *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 49. — *Mémoires de Gourville*.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 50. — *Recueil Maurepas*, Biblioth. roy., mss. t. VI.

con, et il est permis de croire que son véritable motif fut le désir d'épargner à son frère les embarras auxquels il avait pris le parti de se soustraire lui-même. Plus affectionné à Le Peletier par suite de ce refus, mais plus embarrassé, le roi voulut qu'il désignât lui-même son successeur, et il proposa M. de Pontchartrain, qui fut nommé.

On a vu quelles furent les principales opérations économiques et financières de Le Peletier et la direction qu'il avait imprimée à son administration. Fidèle aux errements de Colbert, il fit exécuter avec une rigueur fatale à l'industrie les réglemens sur les manufactures, favorisa les compagnies privilégiées qui empêchaient le bien qu'elles ne faisaient pas, et augmenta les droits d'entrée sur quelques étoffes. D'un autre côté, moins heureusement inspiré que son prédécesseur, sous bien d'autres rapports non moins importants, Le Peletier commit la faute d'élever les droits de transit sur les marchandises étrangères et de supprimer, à l'instigation des fermiers généraux, les entrepôts que Colbert avait judicieusement établis dans un grand nombre de villes pour la facilité des transactions commerciales, double erreur dont les conséquences furent des plus fâcheuses. Ajoutons à son honneur qu'il diminua sensiblement les droits sur les vins, surtout pour l'intérieur, où ce commerce était presque nul auparavant, et donna, par la facilité soutenue des exportations, un élan considérable à celui des grains si tourmenté par Colbert. Les ateliers publics établis par Le Peletier dans toute la France, tant que la situation des finances le permit, témoignent tout à la fois de l'importance qu'il attachait à l'exécution des travaux d'une utilité générale et des justes préoccupations que lui causait la condition des classes nécessiteuses. Enfin, la surveillance qu'il fit exercer sur les opérations de tous les comptables du royaume, en envoyant plusieurs fois dans les provinces des inspecteurs extraordinaires, atteste, en même temps que l'honnêteté de ses vues, l'intention où il paraissait être de soumettre l'administration qu'il dirigeait à un contrôle régulier sans lequel, malgré la probité des ministres, les plus monstrueux abus ne tardaient pas à se produire.

Les combinaisons financières de Le Peletier ne se recommandèrent malheureusement par aucun côté avantageux. Sous l'influence de Louvois, il compromit, pour avoir voulu rembourser immédiatement l'intégralité de la dette flottante, une excellente opération de

son prédécesseur. En 1663, Colbert avait trouvé la dette excédant 30 millions de rentes, et vingt ans après, à la suite d'une longue et coûteuse guerre, il la laissait à 8 millions, chiffre qu'il ne voulait pas dépasser. Or, six ans étaient à peine expirés, six ans de paix et de calme, sauf quelques campagnes sans importance, et la dette consolidée s'élevait à 11,700,000 livres de rentes. Il est vrai que les 37 millions de la dette flottante avaient été remboursés, mais le Trésor était vide; et, en définitive, l'Etat s'était obéré d'environ 35 millions, sans que cette augmentation des charges publiques parût avoir été commandée par les événements¹.

Le caractère de Le Peletier explique ces résultats, qu'il importe, d'ailleurs, de compléter, en supputant ceux qu'une administration plus intelligente n'aurait pas manqué d'obtenir pendant le même laps de temps et sous l'empire des mêmes circonstances. Modeste, bienveillant, plein de reconnaissance pour la famille des Le Tellier, ses bienfaiteurs, comment Le Peletier aurait-il combattu un système qu'il avait en quelque sorte mission d'assurer? Il faut ajouter que ce système était l'opposé de celui de Colbert, qu'une haine aveugle avait, comme on sait, poursuivi jusqu'après la mort. Ainsi la France expiait déjà la faute de l'impopularité dont elle avait payé les efforts d'un des plus grands ministres qu'elle ait jamais eus.

Un chroniqueur contemporain raconte, à la date du mois de novembre 1685, que le roi donna au contrôleur général 2000 écus de pension pour en gratifier qui il voudrait dans sa famille, et qu'il les partagea entre ses deux gendres².

D'un autre côté, le journal de Dangeau enregistre, comme il suit, un certain nombre de faveurs accordées par le roi à Le Peletier :

« 4 février 1686. — Je sçus que le Roy avoit donné 100,000 fr. « d'argent comptant à M. Peletier, le contrôleur général. »

« 25 avril 1686. — Dès que le Roy sçut la mort du président Le « Cogneux, il envoya chercher M. Peletier, le contrôleur général, et « lui donna la charge de président à mortier et 50,000 écus pour luy « aider à payer les 350,000 livres, à quoy la charge est fixée. »

« 12 mars 1689. — M. le contrôleur général a eu pour le cadet de

¹ *Histoire de la dette publique constituée en France*, par M. Vuhrer. Mss. communiqué.

² *Journal du marquis de Sourches*, etc. ; à la date indiquée.

« ses fils, celui qu'on appelle Le Prieur, une abbaye qui vaut plus de « 10,000 livres de rente ¹. »

Certes, de pareilles faveurs devaient paraître et étaient en effet fort modestes, comparées aux gratifications de 400,000 livres que le roi avait souvent faites à Colbert. Le duc de Saint-Simon représente d'ailleurs Le Peletier comme un ministre désintéressé. Il exposa au roi, dit en outre son historien, qu'il quittait sa charge avec 8000 livres de rente, ce que son père lui avait laissé; qu'il avait employé toutes les gratifications que le roi lui avait faites à acheter pour un de ses fils la charge de président à mortier, à donner à deux de ses autres fils, qui étaient entrés dans les ordres, 50,000 livres; et, enfin, que les dépenses faites à son château de Villeneuve-le-Roi venaient du produit ordinaire de sa charge ². A la vérité, en résignant les finances, Le Peletier fut nommé ministre d'Etat, et ses diverses pensions lui rapportèrent encore 80,000 livres de rente; mais, à la mort de Louvois, le roi ayant voulu lui donner la surintendance des postes, Le Peletier ne l'accepta qu'à la condition qu'il n'y serait point attaché de traitement. Quelques années plus tard, en 1697, craignant d'être nommé chancelier à la place de Boucherat, dont la fin était imminente, et voulant, dit Saint-Simon, « mettre un intervalle entre la vie et la mort, » il demanda avec instance à se retirer définitivement, et ne consentit à conserver de toutes ses pensions que 20,000 livres pour lui et 6000 livres pour son fils, le président à mortier ³.

A l'époque où avait vécu Le Peletier, les beaux portraits de famille étaient presque une religion; aussi le nombre de personnages, complètement inconnus de nos jours, qui furent alors l'occasion de véritables chefs-d'œuvre de peinture, et principalement de gravure, est véritablement prodigieux. On ne sera donc pas surpris que les traits d'un homme qui fut pendant six ans contrôleur général des finances aient aussi été reproduits plusieurs fois. Suivant les usages du temps, deux de ces portraits furent sans doute offerts à Le Peletier par des solliciteurs. Ils sont ornés des quatrains suivants, dont les auteurs (c'étaient peut-être des fermiers généraux qui avaient pris la peine de les composer eux-mêmes) étaient restés, on le croira sans peine, infiniment au-dessous des peintres et des graveurs.

¹ *Journal de Dangeau*; Biblioth. roy., mss.; aux dates indiquées.

² *Claudii Peleterii vita*, etc.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 51.

Quatrain d'un petit portrait en pied.

C'est icy le portrait d'un sage magistrat
 Que le mérite seul élève au ministère,
 Que le peuple chérit et que chacun révère,
 Car il sert dignement et le prince et l'Etat.

Autre portrait.

Son mérite ne put le laisser magistrat
 De l'illustre cité où la sagesse abonde.
 Il l'a fait ministre d'Etat
 Du Roy le plus juste du monde¹.

Mais si la louange était poussée jusqu'à l'hyperbole par quelques flatteurs intéressés, la satire n'avait pas non plus abdiqué ses droits. Dans deux allégories de quelques centaines de vers, des poètes du temps racontent en détail la carrière ministérielle de Le Peletier, comment il fut porté au pouvoir, l'insuffisance dont il donna des preuves, sa prévoyance pour lui et ses enfants, enfin la jalousie qui le porta à dissuader le roi de nommer Michel Le Peletier, son frère, contrôleur général. Le couplet suivant est extrait d'une *Chanson sur les ministres qui composaient le conseil du Roy Louis XIV, l'an 1688*². Il ne brille ni par l'esprit, ni par le ton et la convenance du langage, mais il donnera comme un reflet des petites et mauvaises passions du temps. L'auteur passe successivement en revue tous les ministres, en commençant par le *gros Louvois*, et conseille à Louis XIV de les chasser. Arrivé au contrôleur général, il dit :

Ne renvoyez pas Palletier
 Sans quelque récompense ;
 Faites-en un bon marguillier,
 Il en a la prestance.
 Mais, pour un ministre d'Etat,
 Je prendrois plustost un goujat
 De Jean de Vert³.

En quittant la cour, Le Peletier s'était retiré à son château de Vil-

¹ Biblioth. roy., cabinet des estampes ; *carton des ministres*.

² Biblioth. roy., *mass. Recueil Maurepas*, t. VI, p. 263.

³ Général au service de l'empire, vers 1640. Un jour, il s'était approché de Paris à tel point que la plus grande panique y régnait déjà. Plus tard, il y fut amené, mais prisonnier. Ce personnage fut, pendant un

leneuve-le-Roi, d'où il ne s'éloignait guère que deux fois par an, pour venir, à l'insu de tous et par les petits escaliers, voir Louis XIV, qui lui avait fait de ces visites une condition de sa retraite. Jouissant enfin, de ce repos, principale ambition de sa vie, il acheva ses jours dans ce calme heureux que donne l'étude des lettres cultivées pour elles-mêmes et la lecture des grands écrivains. Le Peletier connaissait l'excellent Rollin, dont il avait deviné l'intelligence et favorisé les premières études; il composa une épître en vers latins sur sa belle résidence de Villeneuve, qui est, aujourd'hui encore, une des plus ravissantes habitations des environs de Paris, et la lui adressa. Arrière petit-fils, par sa mère, de Pierre Pithou, il publia plusieurs manuscrits du célèbre jurisconsulte et donna une édition de quelques-unes de ses œuvres. Lui-même, il fit imprimer un *Comes rusticus*, un *Comes Senectutis*¹, et il a laissé, parmi ses manuscrits, plusieurs notices biographiques composées à cette époque, entre autres celles sur Mathieu Molé, sur Jérôme Bignon, sur Michel Le Tellier². Un des goûts du studieux vieillard était aussi de rassembler les portraits de tous les hommes illustres. « Il passait les « hivers à Paris, où je le voyais de temps en temps, dit Saint-Simon, « et toujours avec respect et plaisir pour sa vertu. » Fidèle en même temps aux principes de toute sa vie, Le Peletier donnait, d'année en année, une part plus grande aux pratiques de piété. *Quas vocant Vesperas dicebat*, observe son historien³. A mesure qu'il avançait en âge, Le Peletier ne sortit plus de sa retraite que pour venir passer le carême dans la maison des Chartreux de Paris. Quatorze années s'écoulèrent de la sorte depuis le jour où il s'était éloigné de la Cour. Vénéral, entouré de ses enfants, dont il avait été, malgré la gêne de ses emplois, l'instituteur et l'ami, Le Peletier mourut âgé de quatre-vingts ans, le 10 août 1711, et fut inhumé dans la paroisse de Saint-Gervais, où on lui éleva un tombeau⁴.

certain temps, très-populaire en France, et donna lieu à une multitude de chansons.

¹ *Comes rusticus ex optimis latinæ linguæ scriptoribus collectus*; Paris, 1692, in-12. — *Comes Senectutis*, etc. (*ibid.*); Paris, 1709, in-12.

² Biblioth. roy., mss., suppl. français, 2431. *Pièces diverses d'histoire et de littérature*, 1. vol. in-folio. Ce volume contient, en outre, un certain nombre de manuscrits de Rollin.

³ *Claudii Peleterii vita*, etc. — ⁴ *Biogr. universelle*; article de M. Weiss.

IX

Cependant, la situation des partis à la Cour avait, dans ces dernières années, éprouvé une modification essentielle, et il importe, avant de finir, d'esquisser rapidement l'état des esprits dans la sphère où se formaient les résolutions qui allaient encore une fois ébranler l'Europe. On a pu voir précédemment que la faveur illimitée dont Louvois avait joui pendant longtemps, s'était pour ainsi dire, creusé un abîme par sa grandeur même, tant les hommes sont inhabiles à se défendre des pièges de la prospérité ! Le refroidissement qui succéda à cette faveur faisait souvent place, suivant l'usage ordinaire, à des retours de bon vouloir qui semblaient annoncer que les nuages, qui l'avaient un instant obscurcie, étaient complètement dissipés. Un homme, d'ailleurs, de l'activité et de l'intelligence de Louvois, qui était ministre depuis vingt-trois ans dans un gouvernement absolu, et qui, pendant très-longtemps, avait lui-même donné l'impulsion à toutes les parties de ce gouvernement, ne pouvait pas tomber et disparaître du jour au lendemain, comme un ministre ordinaire. Sa personnalité s'était trop fortement empreinte dans l'existence même et les habitudes de Louis XIV pour que celui-ci ne dût pas essayer de dompter ces hauteurs de caractère que donne souvent le long exercice d'une grande autorité, et qui étaient précisément la chose du monde à laquelle sa nature pouvait le moins se plier. De son côté, Louvois, depuis longtemps averti, devait s'observer avec soin. Il résultait de cette situation des efforts communs pour prolonger une bonne harmonie, que, d'une part, la tournure des événements, et, de l'autre, cet impérieux besoin du pouvoir, tourment ordinaire de la plupart des hommes qui l'ont exercé longtemps, semblaient rendre également nécessaire à tous deux. Mais, suivant l'usage aussi, les tendances de ces deux natures, trop fortement développées dans le même sens pour marcher longtemps d'accord, ne tardaient pas à reprendre le dessus, et l'on comprend que, de la part de Louis XIV, chaque violence faite à son caractère devait rendre un nouvel effort plus désagréable. Dans ces dispositions d'esprit, les occasions de froideur et de mécontentement ne pouvaient que se présenter souvent. Les cruautés commandées dans le Palatinat par Louvois et la scène violente

qu'elles amenèrent entre ce ministre et Louis XIV, celle que provoqua, d'après Saint-Simon, la fameuse fenêtre de Trianon, peuvent être comptées au nombre des phases, restées pour la plupart inconnues, de cette mésintelligence dont toute la Cour, et notamment le parti hostile à Louvois, suivait le progrès avec un intérêt qui se devine aisément.

On se souvient qu'un des griefs de M^{me} de Maintenon contre Louvois était la répugnance qu'il éprouvait à travailler avec le roi, en sa présence, dans son appartement, et à lui soumettre toutes les nominations de quelque portée. Mais ce grief, dont on ne peut d'ailleurs que faire honneur à Louvois, n'était pas le seul, et la conduite cruelle de ce ministre, tant à l'égard du Palatinat que des protestants, lui était alors, de toutes parts, un grave sujet de reproches. En même temps la faveur éclatante du duc de Beauvillier, l'homme aux mâles vertus, le sage de la cour, récemment nommé gouverneur du duc de Bourgogne; le choix fait par lui, pour précepteur du prince, de l'abbé de Fénelon, dont les opinions modérées en faveur des protestants prévalaient alors; la liaison de plus en plus intime de M^{me} de Maintenon avec les duchesses de Beauvillier et de Chevreuse, filles de Colbert, tous ces indices d'une bienveillance marquée envers la famille de l'ancien contrôleur général, semblaient annoncer que le marquis de Seignelay pourrait bientôt être appelé à jouir à son tour de la principale faveur.

Quant à Louvois et à Seignelay, qui étaient alors les deux ministres prépondérants, ils vivaient ensemble, sauf quelques circonstances, où, quoi qu'ils puissent faire, le caractère des hommes se dessine toujours, avec une courtoisie d'autant plus marquée qu'il existait entre eux une rivalité plus profonde. « Les ministres de France, dit un chroniqueur contemporain, paraissaient alors (septembre 1686) dans la plus belle union du monde. M. de Louvois avait donné à dîner à M. de Seignelay à Meudon, et M. de Seignelay lui en avait donné à Sceaux; mais toutes ces belles apparences ne trompaient personne, et l'on savait certainement qu'il existait toujours une inimitié cachée entre les Le Tellier et les Colbert, et que, s'ils ne la témoignaient pas ouvertement, c'était par l'appréhension qu'ils avaient de déplaire au roi (il leur avait recommandé de bien vivre ensemble), et peut-être parce que M^{me} de Maintenon, qui s'était raccommodée avec M. de Louvois et avec M. le contrôleur général,

« tenait la balance égale entre eux, quoique, dans le cœur, elle pen-
« chât toujours pour les Colbert ¹. »

Telle était encore, à quelques nuances près, la situation des esprits en 1689, à la veille d'une de ces grandes conflagrations où la politique altière du cabinet de Versailles entraîna l'Europe. Si la prodigieuse activité de Louvois, son infatigable vigilance, la fécondité de ses ressources et le génie d'organisation qu'il possédait à un si haut degré étaient de nature à rassurer le gouvernement sur les suites de cette nouvelle guerre, d'un autre côté, la France, dont celui-ci ne consultait pas assez les forces, était mal préparée, il faut bien le dire, pour les sacrifices d'hommes et d'argent qu'il allait être encore obligé de lui demander. En effet, non-seulement la dette publique s'était accrue, bien que d'une assez faible somme, il est vrai, dans les années de calme que l'on venait de traverser, et les dépenses ordinaires avaient été augmentées de plus de 7 millions ², mais les campagnes se ressentaient à peine de la faculté d'exporter les blés que le contrôleur général Le Peletier, et c'est là son principal titre administratif, leur avait accordée tous les ans d'une manière à peu près régulière. Or, quels que fussent les avantages que le pays retirait, sous certains rapports, de la protection accordée aux manufactures indigènes, le numéraire, qui, grâce aux achats effectués autrefois en Hollande et en Angleterre, rentrait bientôt en France en paiement des vins et eaux-de-vie que les navires de ces deux nations y chargeaient en abondance, ce numéraire, que l'industrie française absorbait désormais par suite de l'élévation des tarifs, n'en était pas moins presque entièrement enlevé à l'agriculture. Tant que, grâce aux bienfaits de la paix et du changement de système adopté par Le Peletier, l'exportation des grains avait été autorisée, les pays à céréales s'étaient du moins relevés de leur détresse, et propriétaires et fermiers avaient

¹ *Mémoires du marquis de Sourches, grand-prévôt.* — Il est évident, et on n'a qu'à lire la correspondance de M^{me} de Maintenon pour s'en convaincre, qu'elle n'avait pas toujours penché pour les Colbert. Il faut donc conclure de ce passage que, vers 1686, M^{me} de Maintenon avait cru avoir à se plaindre de Louvois et du contrôleur général, et que cette froideur avait fait place à de meilleurs rapports à l'époque dont il s'agit ici.

² *Comptes-rendus de l'administration des finances, par Malret, p. 358.*

Dépenses ordinaires de 1683.	95,057,036 fr.
— de 1688.	102,115,256 fr.

eu quelques jours meilleurs ; mais, un des premiers résultats de la guerre devant être de ramener de nouveau et forcément l'interdiction d'exporter les blés, les deux plus puissantes industries de la France, celles des céréales et des vins, ces véritables mamelles nourricières du royaume, allaient se dessécher à la fois.

Cependant, on l'a déjà vu, le trésor public était vide, et la liquidation du budget de 1688 venait de présenter un déficit de 6,642,245 liv.¹.

Dépenses ordinaires.	102,115,256 l.	} 120,832,404
Ordonnances de comptant.	3,907,111	
Intérêts d'avances et remboursements.	3.110,037.	
Intérêts de la dette constituée. . . .	11,700,000	
Déficit de l'année. 6,642,245 l.		

Enfin, vers les derniers mois de la même année, le gouvernement avait dû faire encore un appel au crédit en émettant 500,000 livres de rente qui s'étaient, du reste, placées au taux avantageux de 5 pour 100, et force lui avait été, en outre, de créer, à prix d'argent, un certain nombre de nouveaux emplois de payeurs de rentes et de receveurs des finances, emplois parfaitement inutiles, les titulaires ne devant exercer qu'une année sur deux ou sur trois².

C'est dans ces circonstances, c'est avec un trésor public épuisé et obéré, avec une industrie qui réclamait sans cesse de nouveaux encouragements, avec une agriculture privée de ses débouchés extérieurs, et, de plus, à l'aide d'une population générale qui n'excédait pas vingt millions d'âmes, qu'il fallait mettre sur pied et entretenir, on ne savait combien d'années, une armée de quatre cent mille hommes et une marine capable de lutter avec les marines réunies de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Espagne !

Voilà quelle était la tâche qu'avait déclinée Le Peletier, dans une juste défiance de ses forces, et qu'accepta, le 20 septembre 1689, avec une confiance quelque peu téméraire, le brillant et spirituel Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain.

Pierre CLÉMENT.

¹ Les revenus ordinaires s'étaient élevés cette année à 114,190,159 l.

² Voir *Comptes de Mallet*, etc. — *Histoire de la dette publique constituée*, par M. Vuhrrer ; mss. communiqué.

³ *Recherches sur les finances*, par Forbonnais ; année 1688.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 novembre 1847.

MALHEURS DE LA SUISSE CATHOLIQUE. — Nous commençons cette *Revue politique* sous l'impression la plus douloureuse : nos lecteurs doivent s'y attendre. Des nouvelles, il ne peut en être question ; au moment où les abonnés du *Correspondant* recevront cette livraison, ils auront appris des faits que nous ne connaissons pas encore ; et d'ailleurs, d'après la marche des événements, le plus sûr nous semble être de caver au pire et de ne point nous faire d'illusion. Il y a quinze jours, il semblait que Dieu tenait encore dans la balance le sort de la Suisse ; les hommes les mieux informés étaient convaincus que le *Sonderbund* avait des chances de se défendre avec succès. Aujourd'hui, l'arrêt commence à se prononcer contre nos espérances, et l'épreuve sera entière pour les cantons fidèles à la foi catholique. Si le nuage se dissipait tout à coup, si les événements prenaient une tournure contraire à nos tristes prévisions, il serait temps de changer en hymne de reconnaissance et de joie les larmes que nous répandons⁴. Pour le moment, ce que nous avons de mieux à faire, c'est d'envisager avec réflexion les calamités qui s'abattent sur la cause qui nous est chère et que nous défendons.

Nous disions, il y a un mois, que les hommes qui placent toute leur confiance dans la force matérielle avaient besoin d'une sévère leçon ; aujourd'hui, ce sont ces hommes qui nous la donnent, et qui nous prouvent à quel point, dans les conditions actuelles de la société et de la

⁴ Les nouvelles de ce matin 24 sont plus rassurantes. Le grand-conseil de Lucerne a résolu de résister énergiquement aux attaques de l'armée fédérale ; il n'est pas vrai qu'on souffre dans cette ville du défaut de vivres, et la saison commence à opposer de graves obstacles à l'invasion. Au Saint-Gothard, les Uranais ont remporté une victoire éclatante sur les Tessinois et les ont repoussés jusqu'aux portes de Bellinzona. On connaît à Lucerne la souscription ouverte par le comité pour la défense de la liberté religieuse. Espérons encore et prions toujours.

science, l'héroïsme individuel est devenu inutile et impuissant, lorsque la cause la plus injuste a pour elle le nombre des canons et la force des bataillons. Nous avons vu dans la Grèce le rempart de trois pieds de haut derrière lequel Odyssée arrêta pendant six mois une armée ottomane et l'empêcha de pénétrer dans la Phocide. Mais si la science militaire était venue dès lors se mettre au service de la tyrannie des Turcs, Odyssée n'aurait pas tenu dix heures dans son *tambouria*, et les stupides oppresseurs de la Grèce en seraient encore aujourd'hui les maîtres, à la grande satisfaction de la diplomatie occidentale.

Nous autres Français, qui avons contribué plus que personne à faire prévaloir dans le monde le principe de l'unité politique, nous ne devons pas ignorer que nous avons mis entre les mains des ennemis de la société une force presque irrésistible, dès qu'ils sont parvenus à s'en emparer. Louis XIV avait construit lui-même le réseau sous lequel la Convention parvint à envelopper toutes les résistances du pays; c'était au nom de l'unité politique, et par la force même des habitudes qu'elle avait créées, que les paysans des provinces de la France où la religion avait conservé tout son empire formaient l'armée qui investissait Lyon, et appuyaient pour ainsi dire sans le savoir l'horrible réaction qui allait se déchaîner sur cette malheureuse cité. On sait la marche qu'ont suivie les imitateurs de la Convention en Suisse. Voyant que la majorité de la Diète était résolument contre eux, ils provoquèrent des révolutions partielles dans chacun des cantons qui leur résistaient, et parvinrent ainsi, à force de violence d'un côté, d'irrésolution et de pusillanimité de l'autre, à former cette majorité en Diète qui autorise aujourd'hui leur tyrannie. En vain l'origine de cette majorité est coupable; en vain l'équité se prononce pour les cantons séparés: il a suffi d'un ordre de la Diète pour attacher le brassard fédéral à l'uniforme de ceux qui déplorent le plus la marche actuelle des affaires. Un seul canton, celui de Neuchâtel, est parvenu à se soustraire à cette humiliante servitude; il le doit uniquement à son caractère mixte et au titre de prince de Neuchâtel que porte le roi de Prusse. Derrière ce rempart, que la Diète n'a pas eu encore l'audace de franchir, Neuchâtel a empêché ses milices de se joindre à l'armée fédérale, et la presse conserve dans les limites de ce canton un certain degré d'indépendance. Partout ailleurs, dans les Grisons comme à Schaffouse, dans Appenzell comme à Saint-Gall et à Bâle, tout simulacre de résistance a disparu, et l'autorité la plus frégulière qui ait jamais existé, si l'on envisage la condition la plus nécessaire à toute république, c'est-à-dire le libre consentement des citoyens, se trouve placée à la tête d'une armée de cent mille hommes et de deux cents pièces de canon, dans un pays pour lequel, en temps ordi-

naire, une levée de cinquante mille soldats serait un effort considérable.

Lorsque le général Malet s'échappa de la prison de la Force, il lui suffit de se diriger à l'improviste, lui et ses partisans, vers trois points de la capitale, pour secouer jusque dans ses fondements le colosse de la puissance impériale. Une heure de plus pour le progrès de cette audacieuse entreprise, et le télégraphe allait annoncer à toute la France la déchéance de Napoléon, et le monde aurait été témoin d'une catastrophe inouïe, uniquement due aux progrès du principe de l'unité. N'y a-t-il pas eu beaucoup de ce levier extraordinaire dans la promptitude avec laquelle a triomphé la révolution de 1830 ?

Voilà qui suffit, ce nous semble, à expliquer, et l'inconcevable docilité des catholiques qui ont marché sous le drapeau de la Diète, et la promptitude de la catastrophe qui a livré Fribourg à toutes les saturnales de l'impïété démagogique. Le fauteuil du Vorort et le drapeau de la fédération ont exercé un effet magique, quoique ce drapeau fût tenu par les mains les plus méprisables, et ce fauteuil est occupé par un homme qui n'a l'estime non-seulement d'aucun catholique, mais encore d'aucun protestant ou philosophe honnête dans toute l'étendue de la Suisse. Il en est de M. Ochsenbein comme de l'empereur Nicolas, qui n'a besoin que d'un ordre émané du centre de son gouvernement pour qu'une armée de fonctionnaires se précipite sur la conscience de ses sujets. Ce sont de même les fonctionnaires de tout grade à la majesté desquels la noblesse de la Gallicie a été immolée en holocauste. L'Autriche n'est pas moins bien pourvue dans ses provinces italiennes, et elle pourrait, n'en doutez pas, y lever en toute sécurité des troupes qui marcheraient contre Rome ou la Toscane avec autant de docilité que les catholiques de Genève ont marché contre Fribourg. Que les choses continuent d'aller de ce train, et l'Europe encore une fois n'échappera à la tyrannie démagogique que par la tyrannie militaire.

Envisagé à ce point de vue, le détail des événements n'a rien que de secondaire. En voyant la facilité avec laquelle Fribourg avait cédé, nous avons été saisis de la plus pénible émotion ; il nous semblait alors que le peuple de ce canton avait obéi aux conseils d'une pusillanimité déplorable, et démenti l'engagement, pris à la face du monde de défendre jusqu'à la mort sa religion et sa liberté. Aujourd'hui nous savons que les braves Fribourgeois n'ont point manqué à leur promesse. Si la faiblesse a été grande d'un côté, si même la trahison a opéré de l'autre, les héroïques soldats qui, à l'annonce de la reddition de leur cité, brisaient leurs armes et brûlaient leurs drapeaux, ne peuvent être rendus responsables de ces actes déplorables. Ce ne sont pas eux qui ont ima-

giné de croire à la vertu d'une capitulation qui garantissait dans Fribourg le maintien de l'ordre et le respect de la religion. Pour combattre, pour se faire tuer jusqu'au dernier, ils n'attendaient qu'un signal, et ce signal n'a pas été donné. On sait les suites.

On les sait, disons-nous, malgré le soin que les radicaux avaient pris d'abord de nous dissimuler la vérité. Et qu'ici il nous soit permis de nous féliciter, en quelque sorte, de la franchise des passions auxquelles la Suisse est en proie. Nous l'avouons : en voyant l'espèce d'ordre avec lequel s'accomplissait l'oppression des consciences, une armée fédérale, composée en immense majorité d'hommes antipathiques à tous les excès, un général estimé pour son caractère personnel, et qui avait hautement réservé dans l'exécution de son horrible tâche les devoirs de l'humanité, nous pouvions craindre qu'il n'en fût de la Suisse catholique comme du canton de Vaud, où la tyrannie est parvenue à se contenir dans les bornes d'une activité tracassière et non sanglante, où l'on a fait mourir des gens à petit feu, sans se donner le mauvais goût de l'échafaud. Que si, en effet, *l'ordre eût régné dans Fribourg*, il n'en aurait pas fallu davantage pour autoriser beaucoup d'honnêtes gens à ne voir dans l'occupation de cette ville que la clôture d'un pensionnat de Jésuites. Mais le pillage, les violences, l'assassinat, le sacrilège, la violation insensée des sépultures sont venus répandre ici un effroi salutaire. En vain chercherait-on à s'envelopper du triple rempart de l'égoïsme, *robur et æs triplex*; ces gens-là font peur à ceux mêmes qui voudraient les absoudre, et le sentiment de l'intérêt personnel enfante la pitié pour les victimes.

C'est au milieu de ces circonstances que l'ambassadeur de France s'est décidé à quitter Berne, et à imiter ainsi l'exemple qui lui avait été donné par les autres représentants des grandes puissances, sauf l'Angleterre. Pour que cette démarche ne soit pas considérée comme un dernier trait de faiblesse, il faut qu'elle soit suivie des plus graves conséquences; sinon, on aura droit de demander à M. de Bois-le-Comte et au gouvernement français d'où vient qu'il a été si long à s'apercevoir que la Diète radicale n'avait plus le droit de représenter la Suisse. Si notre cabinet n'a pas pris jusqu'ici une attitude décidée, on peut croire que ce n'est pas la faute de ses intentions : il serait aveugle s'il ne comprenait pas le danger que la Suisse radicale lui fait courir. En ce moment, toutes les opinions qui lui font la guerre affectent de fermer l'oreille aux plaintes des opprimés pour profiter contre lui du triomphe de la Diète radicale. De toutes parts, et jusque dans les rangs de l'opposition dynastique; on répond au signal donné à Lille par M. Ledru-Rollin : *Guerre aux aristocrates et aux mauvais prêtres!* Le *Journal des Débats* et les autres organes de la politique ministérielle, qui ont voulu soutenir la légitimité

de la cause du *Sonderbund*, se sont fourvoyés, à ce que pensent bien des gens comme on en rencontre même en haut lieu, et si le gouvernement se décide à faire un pas de plus dans la voie de l'intervention, peu s'en faut qu'on ne l'accuse, comme les Bourbons de la branche aînée, de passer sous les fourches caudines de la Sainte-Alliance.

Le gouvernement voit donc monter contre lui le flot radical de la Suisse, et la portion des révolutionnaires français qui ne l'a soutenu jusqu'ici que par des considérations d'intérêt personnel et de profit particulier ne lui permet pas de se défendre ouvertement contre la démagogie triomphante dans les cantons de la Suisse. De là son hésitation, qu'augmente encore la difficulté de s'entendre avec l'étranger. S'il n'avait été question que d'un accord avec l'Autriche, il y a longtemps qu'il est conclu ; mais déjà cette connivence avec les oppresseurs de la Pologne et de l'Italie n'a que trop agité l'Europe et diminué au dehors le crédit de la politique française. Ce n'est donc pas d'une manière aussi crue que peut se produire l'intervention en Suisse ; il faut au moins qu'elle ait les dehors d'une résolution unanime ; et c'est là qu'est la plus grande difficulté.



La Russie, qui s'accommode assez bien des progrès de l'anarchie dans l'Occident, ne se laissera jamais entraîner qu'à contre-cœur à un concert avec la France ; la Prusse lui garde rancune pour sa sympathie en faveur du mouvement constitutionnel, tel que le comprennent les Rhénans ; l'Angleterre a un faible décidé pour tous les anarchistes du continent, et lord Palmerston se vante d'avoir rallié toute la Grande-Bretagne à son système de politique extérieure. Il y a donc une difficulté énorme à faire marcher ensemble cet attelage à cinq, où chacun tire de son côté, et tandis que le cabinet des Tuileries attend que le sentiment de l'intérêt commun ait produit partout son effet, les événements qui se précipitent en Suisse peuvent enlever toute chance à une intervention arbitrale¹.

P. S. La lettre suivante, que nous recevons à l'instant de Genève, donne une idée de l'effrayante situation des choses et des esprits.

Copie d'une lettre de Genève, du 20 novembre courant.

Tout le monde à Fribourg crie à la trahison. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment de l'attaque M. de Maillardoz, général en chef, avait

¹ On assure que le discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du Parlement doit renfermer un paragraphe relatif à la résolution que les cinq grandes puissances auraient prise de régler en commun les affaires de la Suisse. Le journal officiel de Berlin s'est déjà prononcé en ce sens d'une manière significative.

disparu, qu'on l'a cherché en vain, et que plusieurs officiers d'état-major ont aussi manqué au dernier moment. Les soldats se sont trouvés sans chefs, sans ordres, et c'est ce qui a décidé la reddition de la ville. Plusieurs personnes disent que M. de Maillardoz a passé à l'ennemi; d'autres, qu'il a passé à Lucerne avec une partie de son contingent et toute son artillerie; que l'affaire de Fribourg n'était qu'une feinte et n'avait pour but que de détourner les forces de dessus Lucerne, et que, pendant que M. Rilliet faisait venir la grosse artillerie de siège de Berne, de Morges, où elle inquiétait Lucerne et le Valais, une grande partie du contingent et toute l'artillerie fribourgeoise se seraient frayé un passage à travers les bois, et auraient rejoint le canton de Lucerne par Gurnigel et Thoun; que M. de Maillardoz et une partie de l'état-major les y auraient rejoints dans la nuit du 13 au 14. Ce qui donne de la vraisemblance à ce bruit, c'est qu'on n'a trouvé dans Fribourg, avec la landsturm, que quatre mille hommes de troupes régulières; qu'il n'est pas vrai que Fribourg se soit battu héroïquement, vu qu'à la deuxième sommation il a demandé une trêve, puis signé une capitulation. L'engagement qui a eu lieu s'est fait de nuit, contre la parole formelle du général Dufour, par des Vaudois qui n'ont pas pu s'en empêcher. Or, comment les Fribourgeois, après tant de belles promesses, lorsque ni les vivres ni la poudre ne leur manquaient, ont-ils cédé au dernier moment sans même essayer de disputer la victoire? Je trouve qu'il y a là quelque chose de louche, et qui s'expliquerait par la trahison des chefs ou par la tactique dont je vous ai parlé plus haut.

Quant à ce qui regarde Lucerne, on ne sait toujours rien. Le journal de James Fazy, *la Revue*, a cessé de paraître. J'ai maintenant des nouvelles qui me disent qu'à Fribourg on est dans la même ignorance. *Un arrêté du Vorort défend à tout autre journal qu'au journal officiel de parler politique.* Or, le journal officiel manquant ici, que peut-on savoir? On me mande que le pillage commence à cesser à Fribourg. M. Rilliet a demandé à l'évêque les clefs de la cathédrale pour y entreposer des vivres; l'évêque a refusé. Mais *on dit* que les portes ont été enfoncées. D'après la capitulation, on devait respecter les propriétés et les habitants; mais qu'est-ce que la parole d'une troupe de Vaudois presque tous corps-francs? *Fribourg est mis en état de siège; on en a fait sortir tous les étrangers; on n'y laisse entrer personne.*

ITALIE. — Vainement on chercherait à se le dissimuler, nous touchons à un de ces moments où les passions ont seules la parole, où la confusion s'établit au milieu des intentions droites, et où les honnêtes gens sont exposés à tirer les uns sur les autres. Voici un gouvernement

où une volonté ferme, unie à une puissance incontestable, produit depuis quelque temps des effets qui contrastent avec l'anarchie du reste de l'Europe : nous voulons parler du royaume de Sardaigne. Certes, si jamais prince a dû éprouver une sympathie naturelle pour les souffrances de la Suisse catholique, c'est le descendant des souverains auxquels le calvinisme enleva, au XVI^e siècle, la plus riche, portion de leurs domaines héréditaires. Nous ne doutons pas qu'à Turin tous ceux qui sentent et qui pensent ne partagent l'intérêt profond que nous prenons aux destinées du Sonderbund ; mais, à titre d'Italiens, il leur faut dissimuler toute adhésion à la cause de la justice au-delà des Alpes. L'Autriche a manifesté depuis le commencement de la lutte un intérêt assez marqué pour les catholiques de l'Helvétie ; en retour de cette protection, la presse catholique de Lucerne a défendu l'Autriche contre ses accusateurs en Pologne et en Italie. La plupart des confédérés du Sonderbund sont Allemands, et, en ce moment d'effervescence, qui dit *Allemands* en Italie dit *Autrichiens*. Il n'en faut pas davantage pour que la cause de la justice soit voilée aux yeux de tous les Italiens sans exception. Les journaux de la Péninsule sont effrayants sous ce rapport : ils ne donnent pas même les pièces, si dignes, si loyales, si irréfutables, qui établissent le bon droit du Sonderbund ; les plus impartiaux se contentent de gémir du degré de *passion* auquel en sont arrivés les deux partis, comme si les cantons du Sonderbund avaient donné un seul exemple de colère, eux qui ont attendu avec un sang-froid stoïque et un point d'honneur presque insensé que la Diète eût tiré la première ; eux que l'invasion a surpris sans approvisionnements et presque sans armes !

N'importe, à Rome même, il semble que le Catholicisme ne soit pas en jeu dans les événements de la Suisse, et que ce soit le Sonderbund qui menace la liberté de ce malheureux pays : les *libéraux*, pour les journalistes de Rome, ce sont les Ochsenbein, les Muzinger et les Druey ; et peu s'en faut qu'ils ne fassent *chorus* avec M. Ledru-Rollin : *Guerre aux aristocrates et aux mauvais prêtres !*

Cet horrible malentendu est, sans contredit, un grand malheur pour l'Italie actuelle ; il nous oblige à lever un coin du voile qui, jusqu'ici, a couvert quelques-uns des aspects de la question italienne. Quant au fond même de cette question, nous n'avons jamais varié, et nous n'avons nulle intention de faire retraite sur ce que nous avons dit jusqu'à ce jour. Nous avons reconnu des premiers l'opportunité, que dis-je ? la nécessité des réformes gouvernementales en Italie ; et, sous ce rapport, notre appréciation a été entièrement conforme à l'opinion de tous les catholiques français. On a pu en calomnier quelques-uns

sous ce rapport, on n'a pu prouver qu'ils n'aient pas partagé tous l'enthousiasme inspiré par les actes de Pie IX.

Oui, à l'époque de la mort de Grégoire XVI, l'Italie était dans l'état le plus déplorable : horriblement froissée sous le rapport du sentiment national, elle était en proie à des formes inquisitoriales de police, à des procédés de justice arbitraires et souvent cruelles, et, dans l'Etat romain en particulier, au plus déplorable désordre administratif. Sous ce rapport, il y avait des choses que notre respect pour l'autorité spirituelle du souverain Pontife nous empêchait de dire ouvertement ; aussi notre joie a-t-elle été immense quand nous avons entendu l'aveu du mal sortir de la bouche même du successeur de saint Pierre.

Plus le mal avait été grand, et plus l'application du remède était périlleuse : on ne fait pas du jour au lendemain un O'Connell d'un Spartacus ; et pourtant Pie IX a exercé tout aussitôt sur nous un prestige de confiance que l'événement, hâtons-nous de le dire, n'a pas encore un seul instant démenti. Cette confiance, nous l'avons donnée, non-seulement aux saintes et généreuses intentions du Pontife, mais encore à ses inspirations si justes et à la merveilleuse connaissance des hommes dont il n'a cessé de faire preuve. Ce n'est pas que nous n'ayons été assaillis de prédictions sinistres : au besoin, notre correspondance particulière avec l'Italie pourrait en fournir le témoignage. Ce n'était pas peu de chose pour nous, par exemple, que de voir rangés, parmi les adversaires défiants du nouveau pontificat, des hommes de tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, sur l'éminente piété desquels nous ne pouvions élever aucun soupçon. Et pourtant nous ne nous sommes pas laissés arrêter à ces obstacles ; nous n'avons pas cédé aux avertissements qui nous parvenaient de toutes parts, convaincus que nous étions que ces chrétiens si pieux et si fervents se trompaient au point de vue de l'ordre politique et de la société civile. Cette conviction, nous l'avons encore dans toute son énergie, et nous ne pouvons dissimuler qu'elle nous sépare radicalement, à ne considérer que les affaires humaines, d'hommes avec lesquels nous sommes étroitement unis par les liens de la foi et de la charité.

En attendant on a gagné du temps, et ce temps gagné doit être considéré comme un bénéfice immense pour la cause de l'indépendance et du progrès en Italie. Pie IX a accompli, au milieu d'un calme miraculeux, toutes les réformes essentielles à la prospérité et à la dignité de l'Etat romain. Le reste, à moins qu'on ne s'engage dans une carrière funeste, ne peut être que la conséquence et l'application des principes si nettement posés, et derrière lesquels est si bien garantie l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise. Charles-Albert a suivi

l'exemple de Pie IX, sans se départir des règles d'une fermeté exemplaire et d'une admirable prudence. Les réformes capitales qu'il a opérées sont venues au moment où on s'y attendait le moins, et où les politiques inconsidérés croyaient avoir à se plaindre de ses intentions rétrogrades. A cette nouvelle, une immense explosion de joie populaire a eu lieu ; Charles-Albert en a souffert quelques moments jusqu'aux excès, et puis il a profité, comme dans les bains russes, du développement même de la chaleur du corps pour lui administrer une douche froide destinée à le fortifier et à le raffermir. Les manifestations de la place publique ont été de nouveau interdites, et le prince a fait sagement entendre à ses sujets qu'une bonne armée bien disciplinée valait mieux que la garde civique pour le dedans et pour le dehors.

Cela dit, il a repris son œuvre avec une décision qu'on croyait antipathique à son caractère, et le traité qui jette les bases de l'union douanière italienne, de concert avec la Toscane et l'Etat pontifical, n'a pas tardé à être publié. Nous appelions cette mesure de nos vœux les plus ardents, et nous continuons de croire qu'il n'en pouvait surgir une plus opportune au milieu des complications actuelles de l'Italie. C'est un moyen en effet, pour les gouvernements les plus éloignés des réformes politiques, de donner satisfaction dans une certaine mesure à un sentiment national désormais irrésistible.

Les complications mêmes auxquelles donne lieu l'occupation de Fivizzano et de Pontremoli par les Modénais peuvent se calmer sans que l'incendie s'allume d'une manière fatale aux intérêts de l'indépendance italienne. Deux choses sont évidentes à nos yeux dans cette affaire le droit absolu du duc de Modène à la reversion des territoires contestés, et le caractère impolitique de l'insistance qu'il met en ce moment à s'en assurer la possession. De son côté, le gouvernement Toscan ne se sent pas la force de dire la vérité à ses sujets ; il se laisse traîner à la remorque de leur imprudence et de leur forfanterie ; mais, quelles que soient les collisions qui ont eu lieu et qui peuvent surgir encore par suite de ces positions mal prises, nous ne croyons pas qu'il doive en résulter un ébranlement par toute l'Italie, surtout si, comme nous le pensons, le duc de Modène est matériellement assez fort pour rester en possession des territoires que les Toscans voient leur échapper avec un si mortel regret. L'émotion une fois apaisée sur ce point (et elle ne peut manquer de l'être bientôt), il n'en résultera qu'une séparation plus marquée entre les gouvernements réformistes de la Péninsule et ceux qui se refusent à le devenir. L'avenir profitera certainement de cet antagonisme.

Nous sommes bien plus inquiets de l'état des esprits que de cette complication passagère, et c'est sur ce point qu'il faut nous expliquer

en toute franchise. Qu'on ne nous accuse pas de soulever des discussions inutiles : la discorde existe à un degré notable entre les journaux de l'Italie, entre les modérés, puissants à Rome; et les exaltés, trop nombreux en Toscane. Nous recevons à l'instant même un numéro de *la Bilancia*, qui répond vertement à *l'Alba* de Florence. Les esprits sont donc fortement agités, et nous ne courons pas le risque d'accroître cette agitation par nos paroles.

Dès le début des affaires italiennes, la question s'est posée entre les modérés et les exaltés : on peut en trouver la preuve dans la polémique du *Journal des Débats*, qui nous a si malheureusement affaiblis et déconsidérés en Italie. Pour notre compte, bien que nous sentissions la nécessité du triomphe des modérés, nous nous sommes bien gardé de leur imposer les ridicules conditions du programme inventé par la feuille ministérielle. Nous ne les avons pas rendus responsables, pour ainsi dire, sur leurs têtes, de toutes les émotions populaires et de toutes les erreurs de l'opinion. Parce qu'un jour quelques soldats de la garde civique étaient rentrés ivres de la parade et avaient vociféré dans le Corso, parce que le lendemain d'autres fanatiques du service militaire criaient à la trahison sur le bruit qui s'était répandu que le gouvernement voulait diminuer le nombre des *gardes à monter* et leur contester, comme dit la caricature, le *droit de faire leur corvée*, nous ne sommes pas tombés sur le dos des modérés, pour leur reprocher personnellement ces exceptions à une prudence et à un sentiment de l'ordre que nous serions heureux de voir les masses populaires de la France posséder au même degré. Les modérés, surtout ceux de Rome et de Bologne, bravent l'impopularité du moment, et parlent haut et ferme sur tous les points où ils comprennent la nécessité de s'arrêter. En cela, ils secondent admirablement Pie IX. Nous ne pouvons pas leur en demander davantage.

Nous ne sommes pas également rassurés sur leur pleine et sûre intelligence des conditions qui conviennent à un gouvernement catholique. On reprochait avec raison aux ministres de Grégoire XVI de ne rien connaître de l'état de l'Europe ; les modérés de Rome ont aussi des lacunes fâcheuses dans leurs informations et leur intelligence des événements. On vient de le voir pour les affaires de Suisse, où la polémique du *Journal des Débats* leur est une raison pour se déclarer contre le Sonderbund.

Leur erreur ne se borne pas à une mauvaise appréciation des affaires extérieures : ils s'exagèrent évidemment les avantages de la société civile ; ils marcheraient, si on les laissait faire, à l'oppression de la société religieuse. La fatale expérience que la France du XVIII^e siècle a faite sous ce rapport semble perdue pour eux : au fond de toutes les pensées

se laisse voir l'espérance d'en venir à quelque chose de bien proche de la constitution civile du clergé. Nous cherchons dans la presse romaine l'organe éminent et accrédité qui pourrait avertir les esprits du danger auquel les entraîne cette fatale tendance, et c'est avec effroi que nous constatons l'inutilité de cette recherche.

Certes, à qui aurait voulu étudier la question d'après l'exemple de la France, les moyens de s'éclairer n'auraient pas manqué ; mais, par une fatalité inconcevable, les travaux de l'école catholique sont comme nuls et non avenues pour l'Italie libérale. Nous n'avons pas fait assez de bruit, et le refus que nous avons fait d'être injustes envers Grégoire XVI nous a rendus suspects : on n'a rien compris, on n'a rien voulu comprendre à notre lutte contre l'Université. Quand nous parlons de cette injuste appréciation, ou plutôt de cette ignorance de nos efforts et du but que se sont proposé les catholiques français, nous parlons d'un dissentiment qui remonte à plusieurs années, et qui porte malheureusement ses fruits.

Cette absence d'un foyer considérable d'opinion qui puisse représenter à Rome ce que sont ici ceux qu'on a appelés, à tort ou à raison, les *Catholiques français*, cette absence, dis-je, est certainement ce qui isole le plus Pie IX des hommes qui le soutiennent d'ailleurs avec conviction et dévouement. Notre programme, nous en avons la conviction profonde, est le seul qui puisse s'adapter avec succès aux conditions particulières de l'Etat romain, parce qu'il est le seul qui concilie l'indépendance et l'immutabilité de la religion avec un progrès pour ainsi dire indéfini dans la société civile. Si nous avions été moins dédaigneux d'un vain bruit, si nous avions appelé le succès par des publications moins marquées au coin d'une froide raison, aurions-nous reçu un meilleur accueil de la pensée des progressistes italiens ? Dieu seul le sait ! En attendant, nous sommes effrayés de ce défaut d'accord avec nous sur un point si essentiel.

Les dernières complications intérieures ont roulé certainement à Rome sur le point qui nous préoccupe. Il ne faut pas se tromper sur le caractère de la pacification qui vient de s'accomplir. Pie IX s'était expliqué trop nettement en s'adressant aux personnes qui avaient pris part à la petite émeute en faveur du censeur Betti ; il leur avait dit trop clairement que c'était lui, le Saint-Père en personne, qu'ils avaient offensé par cette manifestation, pour que la réintégration de cet honorable fonctionnaire puisse être considérée comme une fâcheuse concession. Pie IX veut échapper aux inconvénients de la censure ; il ne veut plus que l'honneur du gouvernement romain soit une autre fois compromis par la distraction d'un censeur. Pie IX a parfaitement raison. Nous ne

faisons en cela que répéter ce que nous avons dit dans notre dernière *Revue politique*, avant de savoir que M. Betti avait été réintégré et qu'on s'occupait à Rome d'une loi sur la liberté de la presse.

Tout cela prouve que Pie IX est un gardien fidèle des droits de la religion ; cela ne prouve pas que, quand Pie IX agit dans ce sens, ceux qui se donnent pour ses partisans les plus dévoués apprécient comme il le faudrait le sens et le mérite de ces manifestations. En voici une qui, au milieu d'autres circonstances, aurait été toute simple et aurait passé sans doute inaperçue. Un illustre théologien, le P. Perrone, de la Compagnie de Jésus, publie à Rome un ouvrage sur l'*immaculée Conception de la sainte Vierge*, c'est-à-dire sur une question qui intéresse à un haut degré la foi et la dévotion des catholiques ; Pie IX, auquel l'ouvrage est dédié, en accuse à son auteur une gracieuse réception ; dans cette lettre, que le *Diario* du 6 novembre publie avec quelque solennité, le saint Pontife, après avoir exprimé des sentiments conformes à son évangélique piété, ajoute ces mots, dont la portée ne saurait être méconnue :

« Nous avons déjà des preuves suffisantes de votre science religieuse
 « et de votre piété ; les autres ouvrages que vous avez mis au jour font
 « foi des qualités distinguées de votre esprit, de votre érudition, de vo-
 « tre doctrine, et montrent assez combien, en fait de théologie, vous êtes
 « riche. Un tel mérite ne nous étonne pas chez un membre de cette So-
 « ciété illustre qui a compté dans son sein tant d'hommes honorés par l'in-
 « tégrité de leur vie, par la gloire de leur sainteté, par leur dévouement
 « à la religion catholique, par tous les genres de savoir, par leurs ser-
 « vices et leurs mérites envers la société chrétienne et la société civile. »

Nous voudrions que ces paroles, tombées avec tant de grâce et de calme de la bouche de Pie IX, pussent mettre fin à une déplorable querelle : à Pie IX seul appartient ce souffle doux comme le printemps et assez fort néanmoins pour calmer les plus furieuses tempêtes. Puisse Dieu lui donner en ce moment le don de la persuasion, comme il a celui de la clémence et de la majesté !

On comprendra d'ailleurs la valeur immense que nous attribuons à ces simples paroles adressées au P. Perrone. Le service inappréciable qu'elles nous rendent, c'est de nous permettre de nous expliquer, sans avoir l'air d'abandonner ceux qu'on calomnie et qu'on égorge, sur une question qui a pu devenir, à notre profond étonnement, un objet de controverse au milieu de la confusion croissante des esprits.

Nous pouvons, à notre insu, contracter bien des torts envers la cause sacrée que nous défendons ; cette parole que nous livrons à jour fixe aux hasards de l'opinion peut trahir notre pensée, nous sommes exposés à blesser sans le vouloir d'autres pensées que nous respectons : le

talent de bien exprimer ce que nous voulons dire est un don de Dieu : *Spiritus ubi vult spirat* ; la grâce du talent, la plus précieuse de toutes, lorsqu'il s'agit de persuader les hommes, nous manque assez souvent pour nous mettre à l'abri des illusions de l'orgueil ; mais le dernier des reproches que nous ayons cru jusqu'ici pouvoir mériter, c'est celui de manquer d'indépendance ; en d'autres termes, de subir une influence qui gêne en quoi que ce soit la liberté de notre esprit.

Si jamais il y eut des *volontaires* au monde, ce sont à coup sûr les rédacteurs du *Correspondant* : indépendants presque tous et par position et par caractère ; tous, par caractère, attachés à la religion par le choix le plus libre dont il soit possible de trouver l'exemple, ils ne doivent qu'à eux-mêmes la direction qu'ils suivent et la manière dont ils envisagent la défense de la liberté de conscience.

Pour agir comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, ils n'ont eu besoin que d'établir deux principes, l'un et l'autre également essentiels : la liberté extérieure de l'Eglise par rapport au pouvoir civil, la liberté intérieure de l'Eglise par rapport aux éléments mêmes qui la composent. La règle et la garantie de cette dernière liberté est dans l'autorité même qui gouverne la république chrétienne. Les rédacteurs du *Correspondant* se sont fait un devoir de défendre toutes les institutions, toutes les associations que l'Eglise approuve ; ils ont défendu plus souvent et avec plus de zèle les plus attaquées, les plus menacées : en cela ils n'ont pas cru devoir faire acception des circonstances, et leur imprudence, s'ils en ont commise, leur a paru être de celles que la religion commande et qui assurent le calme de la conscience.

Qu'on reprenne toute notre polémique, non d'une manière superficielle et prévenue, mais avec l'attention qui appartient à des juges, et nous ne doutons pas qu'on ne retrouve des traces, mêmes récentes, même éclatantes, du besoin qu'on nous fait éprouver de nouveau de montrer à tous les hommes de bonne foi que nous n'avons jamais sacrifié les intérêts généraux de la religion au désir de défendre avec une faveur marquée, ceux d'une institution particulière.

Sur le terrain religieux, nous prétendons être uniquement dans l'Eglise et pour l'Eglise ; sur le terrain politique, notre raison d'être peut passer pour une protestation perpétuelle contre les intentions qu'on voudrait nous prêter. Pourquoi existons-nous en effet à l'état de recueil polémique, si ce n'est pour travailler à l'accord si désirable et si longtemps méconnu de la liberté et de la religion ? Qu'une grande partie du clergé ait entretenu longtemps et entretienne encore, dans certaines parties de l'Europe des préventions contre les libertés politiques, telles que les établissent les constitutions modernes, c'est là un fait avéré et qui n'ad-

met pas de contestation. Or, nous le déclarons une fois pour toutes, le prêtre régulier ou séculier qui n'admet pas comme nous l'alliance de la religion et de la liberté est un adversaire de nos idées. Nous ne nommons personne, nous ne parquons personne dans le camp contraire, car nous craignons d'être injustes ou prévenus. En même temps, dans ceux mêmes qui combattent directement ou indirectement l'application de nos idées, nous distinguons et nous respectons l'autorité du saint ministère et celle des vertus sacerdotales. Nous pensons qu'un prêtre qui se trompe du tout au tout en politique n'en est pas moins un prêtre, et que la société, malade comme elle est, n'a jamais trop de ceux qui font respecter la religion par une fidélité exemplaire à leurs devoirs. Cette distinction, ce respect profondément sincères de notre part ont déjà rassuré et attiré bien des esprits : nous avons fait des conversions dans l'ordre politique; Dieu aidant, nous en ferons encore, et nous ne demandons'aux autres que de les reconnaître loyalement lorsqu'elles sont accomplies.

Pie IX a parlé : c'est un signal de paix ; puisse tout le monde l'entendre comme nous ! La paix est un bien ineffable, pourvu qu'elle soit sans apostasie et sans schisme.

NOMINATION DE M. L'ABBÉ DE BONNECHOSE A L'ÉVÊCHÉ DE CARCASSONNE. — Nous lisons dans *l'Ami de la Religion* :

« Un vénérable cardinal ayant eu occasion de s'entretenir avec le Pape de la prochaine promotion de M. l'abbé de Bonnechose à l'épiscopat : « Ah ! M. l'abbé de Bonnechose, s'est écrié Pie IX, nous le verrons avec le plus grand plaisir évêque de Carcassonne. » Puis, se souvenant des attaques qu'on avait dirigées contre cet ecclésiastique, le Saint-Père a ajouté cette parole où se révèle la bonté de son cœur : *Il a tant souffert !* »

Nous avons de fortes raisons de croire à l'exactitude de ce récit, et d'ailleurs il nous répugnerait de prononcer une parole qui pût blesser un ecclésiastique aussi respectable que le futur évêque de Carcassonne. Le sacrifice qu'il a fait d'une carrière brillante pour entrer dans le sacerdoce, les longues années qu'il a passées ensuite dans les plus modestes fonctions du ministère, enfin les rares vertus qui le recommandent, nous imposent une réserve que l'opinion de Pie IX rend tout à fait impérieuse. Quand il s'agit de la liberté de l'Eglise, l'opinion de Pie IX n'est pas suspecte, et le candidat qu'il voit avec plaisir doit être celui de toute la catholicité.

L'émotion causée par la nomination de M. de Bonnechose peut seu-

lement donner lieu à quelques réflexions qui ne sont pas sans importance.

S'il est un sentiment qui grandisse tous les jours dans le clergé, c'est la répugnance qu'il éprouve pour tout contact superflu avec le pouvoir civil. Qu'on ne dise pas que cette aversion n'est qu'un sentiment politique mal déguisé. On n'a pas vu depuis dix-sept ans les esprits s'inquiéter toutes les fois que le gouvernement a choisi parmi les ecclésiastiques ceux qu'il croyait les moins hostiles à son principe; l'agitation n'a commencé que quand on a cru, à tort ou à raison, que l'élévation aux honneurs de l'épiscopat était une récompense pour des services rendus en dehors du strict accomplissement des devoirs ecclésiastiques. Sous ce rapport, le clergé français pousse la susceptibilité à l'extrême; et si l'on était juste quand il s'agit de la religion, si l'on se donnait la peine de s'informer du véritable état des choses, tous les esprits qui se targuent d'indépendance devraient savoir gré au clergé français de cette disposition.

Il semble, d'un autre côté, que, dans le système qui règle actuellement les rapports du clergé inférieur avec l'épiscopat, l'opinion de cette masse de prêtres dont l'existence est dépendante, et dont les droits sont nuls, ne devrait peser pour rien dans la balance; et pourtant jamais la confiance et l'affection de leurs subordonnés n'a été plus nécessaire aux évêques. En même temps que de notables et consolants exemples montrent chaque jour la vanité des espérances que quelques esprits coupables avaient fondées sur une dissension possible entre le clergé inférieur et les évêques, ceux-ci sentent chaque jour aussi davantage la nécessité d'être unis de cœur et d'âme avec leur troupeau. Tout le monde comprend que, dans l'état actuel de l'Eglise, ces liens réciproques ne sauraient être trop forts et trop intimes, et la perspective d'une défiance ou d'un dissentiment suffit pour jeter le trouble dans les esprits. Aujourd'hui l'Eglise de France trouve une de ses plus grandes forces dans le principe même qui semblait devoir l'affaiblir. On peut dire la même chose de la nomination des évêques, instrument précieux de concorde, quand le gouvernement agit dans le sentiment désintéressé de ses devoirs, arme impuissante s'il prétend ainsi exercer une domination que réprouvent hautement les idées de notre siècle.

SUITE DES BANQUETS RÉFORMISTES. — Au reste, la situation intérieure ne peut donner lieu aujourd'hui qu'à un petit nombre d'observations. Toute la force de notre gouvernement git dans les contrastes: il est riche, il fait de bonnes opérations financières, si l'on compare la facilité relative qu'il a trouvée à réaliser son dernier emprunt avec les embar-

ras actuels de l'Angleterre ; il est fort et sûr de lui, quand il regarde l'Opposition s'entretuer moralement dans les banquets réformistes, absolument comme si, nouveau Cadmus, il avait semé les dents du dragon, en permettant à la *Réforme* de dresser son théâtre sur tous les points du territoire. On devait signer à table les articles d'une coalition générale contre une administration immobile, impuissante et corrompue, et voilà que les incompatibilités d'humeur se prononcent de plus en plus : on se renvoie réciproquement les récriminations et les reproches. M. de Lamartine lui-même, après ses *Girondins*, après ses articles contre la Papauté et la Suisse catholique, trouve moyen de se brouiller avec les orateurs du banquet d'Autun, et de tracer une réfutation énergique du communisme, de cette même plume qui burinait naguère l'apologie du Comité de salut public.

Toutes les fois que M. de Lamartine rentre sur le terrain de la vérité, il retrouve une éloquence incomparable. Malheureusement l'ellipse de la brillante comète paraît bien forte quand on songe à la distance où elle se place d'ordinaire, par rapport au foyer des idées justes et vraiment fécondes.

ÉLECTION DE DIEPPE. — Au milieu des graves préoccupations qui enchaînent tous les esprits, l'élection du successeur de M. de Chasseloup-Laubat, à Dieppe, a causé une certaine agitation dans le camp ministériel. On y a vu, en effet, encore une fois l'exemple de la puissance que peut conquérir l'opinion catholique quand elle impose ses conditions aux candidats qui se disputent les électeurs. M. Osmont, après avoir accepté le programme qui lui a été présenté par les partisans de la liberté d'enseignement, l'a emporté à une forte majorité sur M. Lebobé, qui avait pour lui tous les appuis ministériels. Le *Journal des Débats* voit dans ces coalitions un principe de désordre : c'est bientôt dit. Comment voudrait-il donc qu'agissent les hommes dont les réclamations fondées sur une promesse de la Charte sont constamment éludées et repoussées ? Le *Journal des Débats* a jeté des cris de triomphe lorsqu'a paru le rapport de M. Liadières ; mais de telles manifestations ne font qu'augmenter l'irritation et la défiance. Qu'on interdise le droit électoral à telle ou telle opinion, ce sera plus simple et bientôt fait. Autrement les députés qui ont cru en avoir fini avec les catholiques seront cruellement détrompés lors des prochaines élections générales.

ANGLETERRE. — Au delà du détroit, l'horizon semble s'être un peu éclairci ; mais quand on songe que c'est à l'appui financier de l'empereur de Russie que l'Angleterre doit d'avoir à peu près rempli le déficit de ses coffres, on ne peut s'empêcher d'être frappé d'un triste pressentiment.

Il ne manquait au colosse moscovite que la puissance de l'argent pour porter une atteinte funeste à l'équilibre de l'Europe, et voici que l'empereur Nicolas devient le rival des Rothschild. Il faut se dire en même temps que la tyrannie religieuse pèse de plus en plus sur les catholiques de la Pologne, et que M. de Bloudoff a quitté Rome sans avoir réussi à nouer un concordat avec Pie IX. *Nisi quia Dominus erat in nobis... forte vivos deglutissent nos.* Ce qui n'empêche pas que Jonas n'ait passé trois jours dans le ventre de la baleine, et, pour les nations, les jours sont des siècles.

Cependant les meurtres se multiplient en Irlande : la question du changement de la propriété foncière y prend chaque jour des proportions plus effrayantes. Evidemment Dieu n'a point ratifié la prescription au profit des descendants de ceux qui ont usurpé les *quinze seizièmes* du sol. L'ombre du monarque détrôné vient aussi s'asseoir au banquet de l'Angleterre. Que fera le Parlement pour l'en chasser ?

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE LA SUISSE.

Nous reproduisons ici, avec le regret d'arriver si tard pour exprimer notre profonde sympathie, la lettre éloquentة par laquelle M. de Montalembert a provoqué les souscriptions en faveur du Sonderbund. Cet appel a trouvé un écho dans les âmes encore généreuses, et l'on a vu les noms les plus glorieux et les plus respectés de la France signer en tête de la liste ouverte par le *Comité pour la défense de la liberté religieuse*. L'*Union monarchique* a loyalement accepté l'invitation de M. de Montalembert ; ce jour-là, tous les cœurs vraiment catholiques ont mis de côté toute divergence d'opinion pour soutenir la cause de la justice et du malheur, et l'on a vu des protestants apporter leur offrande à cette œuvre de conscience et d'humanité.

La déplorable tournure qu'ont prise les événements de la Suisse ne doit servir qu'à encourager de plus en plus le zèle des personnes qui partagent nos convictions. Les malheureux proscrits de Fribourg sont dignes de notre appui comme le reste de leurs compatriotes opprimés. Le reproche insensé de pousser à la guerre civile ne devra plus arrêter même les personnes les plus timorées. Le Sonderbund, dans sa magnanime imprudence, n'a que trop prouvé que la guerre civile était tout entière le fait de ses ennemis. Et d'ailleurs ne s'agit-il pas avant tout de protéger des victimes sans défense et sans asile ? En ce moment, des secours distribués à propos peuvent sauver la vie aux plus dignes enfants de la Suisse. Le premier élan de la souscription a produit près de 20,000 francs. Nous comptons fermement sur le concours et la persévérance des gens de cœur de toutes les opinions.

Paris, le 15 novembre 1847.

« Monsieur,

« Il n'y eut jamais de lutte plus légitime, de cause plus sainte, plus immaculée, que celle des cantons catholiques de la Suisse. Ils combattent en ce moment pour n'être pas asservis au joug du radicalisme, e'est-à-dire du despotisme politique et religieux le plus odieux qu'il soit donné aux temps modernes de connaître, de ce despotisme dont

les souvenirs de la Terreur en France peuvent seuls donner une idée.

« Ils vont mourir pour l'Eglise, la liberté, la famille, l'honneur, la foi aux serments, l'indépendance de la patrie, pour tout ce que l'homme doit aimer et servir ici-bas. Ils sont un contre quatre. Dieu seul, par un miracle de sa toute-puissance, peut leur donner la victoire. Vainqueurs ou vaincus, leur place sera toujours marquée dans l'histoire du monde et dans le tendre respect des générations chrétiennes, à côté des Machabées. Il n'y en a point, il n'y en aura jamais de plus haute.

« Mais, vainqueurs ou vaincus, ils auront des pertes considérables à déplorer, de nombreux blessés à secourir, des veuves et des orphelins à assister, des désastres de tout genre à réparer. A qui appartiendrait-il de les aider à supporter ces maux, si ce n'est à nous, à nous, catholiques de France, leurs frères, sinon par le courage et le dévouement, du moins par la foi et l'espérance? Leur cause est la nôtre; ils lui donnent leur sang; donnons-lui au moins quelques oboles, pour n'être pas voués au mépris de la postérité chrétienne!

« Une foule de catholiques ont déjà exprimé le vœu qu'une souscription fût organisée à cet effet. A défaut d'autre initiative, le *Comité pour la défense de la liberté religieuse* se décide à l'ouvrir. Les dons seront reçus au bureau du *Comité*, chez MM. Jacques Lecoffre et C^o, libraires, 29, rue du Vieux-Colombier. Un compte exact de leur emploi sera rendu public.

« Nous vous supplions, Monsieur, de vouloir bien prêter, dans votre résidence, le concours le plus actif et le plus prompt pour multiplier les offrandes que nous sollicitons au nom de la foi, de la charité et de l'honneur.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de notre fraternel dévouement.

« Le comte DE MONTALEMBERT,

« Président du Comité.

« HENRI DE RIANCY,

« Secrétaire. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Traité de la police municipale, ou de l'Autorité des maires, de l'administration et du gouvernement en matières réglementaires, par le comte Napoléon DE CHAMPAGNY, docteur en droit, membre du conseil général du Morbihan. — Tome II¹.

Tout le monde parle de la police ; et qui possède des notions précises et justes sur la nature de ce pouvoir, sur les conditions de son exercice, sur les questions de droit public qui se rattachent à son existence et à ses actes ? Presque personne, pas même beaucoup de jurisconsultes, aussi profondément ignorants de ces matières qu'ils sont consommés dans l'étude de la législation civile. En général, le mot de police éveille l'idée d'un arbitraire sans règle et sans limite : arbitraire protecteur et bienfaisant aux yeux des uns, odieusement tracassier suivant les autres, invoqué par ceux-ci, maudit de ceux-là, mais reconnu par tous pour ce qu'il y a au monde de plus diamétralement opposé à l'ordre légal. Et l'on ne se doute pas que la police, en tant qu'elle est fondée à exiger sous une peine quelconque (ne fût-ce que 1 franc d'amende) l'obéissance des citoyens, est peut-être le pouvoir qui émane et qui relève le plus directement de la loi, et que les tribunaux chargés de faire respecter ses prescriptions, quoique placés au dernier échelon de la hiérarchie judiciaire, ont beaucoup plus souvent que les cours souveraines à vider de graves conflits entre la plénitude de la puissance sociale et l'inviolabilité du droit individuel.

Chose bizarre en effet au premier aperçu, mais qui n'en est pas moins vraie, et que l'ouvrage dont nous nous occupons démontre et explique fort clairement ! Ce maire de village, qui, dans un arrêté écrit en mauvais français et fourmillant de fautes d'orthographe, prescrit aux cabaretiers du lieu de congédier les buveurs à telle heure de la soirée, n'exerce point une autre autorité que celle qui rend obligatoire la loi revêtue de la

¹ 1 vol. in-8° en deux parties. — Paris, 1847, chez Videcoq, place du Panthéon.

sanction royale, après avoir été mûrement élaborée dans les plus mémorables débats des deux Chambres. Le pouvoir dont il use n'est rien de moins qu'un démembrement de la puissance législative, dont les trois branches au petit pied sont réunies en sa personne; car à elle seule il est donné de restreindre par des injonctions ou par des défenses la liberté du citoyen. Dans les matières donc qui se refusent par leur nature à l'établissement de règles communes à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les circonstances, dans celles qui réclament des dispositions trop minutieuses pour être délibérées dans les grands conseils du pays, le législateur délègue une partie de ses droits à qui se trouve plus à portée que lui d'apprécier des besoins temporaires ou locaux et de les satisfaire dans leurs plus humbles détails, c'est-à-dire dans certains cas à l'administration centrale, dans un plus grand nombre au pouvoir municipal, encore plus rapproché des intérêts auxquels il s'agit de pourvoir.

Mais une telle délégation, on le sent, ne saurait être étendue au-delà des bornes qu'elle s'est données à elle-même, et la plus haute prérogative de la souveraineté ne se communique point par analogie à des fonctionnaires d'un ordre inférieur. Aussi, toutes les fois qu'il intervient un règlement de police sur quelque objet que ce puisse être, convient-il de rechercher avant tout si cet objet est bien réellement de ceux que la police a reçu de la loi la mission de régler.

Or, c'est ici que se présente une particularité très-remarquable de cette portion de notre droit public. Tandis que la loi proprement dite, celle du moins qui a été rendue sous l'empire du pacte fondamental en vigueur (car pour celle qui l'aurait précédé il pourrait l'avoir abrogée implicitement), ne saurait être critiquée devant les tribunaux comme contraire à ce pacte, protégée qu'elle est par une irréfragable présomption de constitutionnalité¹, une présomption analogue ne couvre pas l'acte de la puissance législative déléguée, et le tribunal de simple police, appelé à juger ceux qui ont refusé de s'y soumettre, a qualité, non pas, il est vrai, pour annuler cet acte, mais pour déclarer, en acquittant les inculpés, qu'aucun texte de loi ne lui servant de base, nulle peine n'est encourue par le fait de la violation. C'est ce qui nous faisait dire tout à l'heure qu'il a plus fréquemment que toute autre juridiction

¹ Il en est autrement aux États-Unis. La constitutionnalité d'une loi s'y discute en justice comme chez nous la légalité d'un règlement; ce qui fait que, sans être investis, comme autrefois nos Parlements, d'aucune attribution étrangère au jugement des procès, les tribunaux américains n'en prononcent pas moins en dernier ressort sur les questions les plus délicates de l'ordre politique. (M. de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, t. I^{er}, chap. 6.)

à fixer le point où cesse pour l'autorité le droit de commander, où commence pour le citoyen la faculté de désobéir.

Cette attribution lui donne souvent de difficiles problèmes à résoudre. Les lois qui ont investi les administrateurs de la cité des pouvoirs extraordinaires que nous venons de définir, et notamment la loi des 16-24 août 1790, qui forme le droit commun de la matière, ont employé et dû employer des expressions très-vagues, qui laissent nécessairement un vaste champ ouvert à l'interprétation ; et cette interprétation peut devenir d'autant plus ardue qu'elle doit se combiner en mainte circonstance avec les grands principes de la législation générale, contre lesquels une trop grande extension des droits de la police les exposerait à se heurter. Ainsi, quand on voit rangée, parmi « les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, l'inspection sur « la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, à l'aune ou à « la mesure, et sur la salubrité des comestibles exposés en vente publique, » on aurait tort d'en conclure qu'un maire, pour faciliter cette inspection et la rendre plus efficace, peut ériger en monopoles toutes les professions sur lesquelles elle doit s'exercer ; car une loi n'a pu l'autoriser à supprimer la liberté de l'industrie, proclamée par une autre loi. On en dirait autant de toute mesure attentatoire à la liberté des cultes, à celle de la presse, etc., en sorte qu'il n'y a pas une seule de nos franchises constitutionnelles qui ne puisse se trouver en cause, à propos du règlement le plus obscur, dans la plus ignorée des justices de paix.

Que si, pour éviter de se mesurer avec elles, le juge se montre trop sévère sur le caractère obligatoire des arrêtés, il tombe dans un autre écueil ; car il ne suffit pas que le pouvoir municipal ait fait un usage peu raisonnable de ses droits pour qu'il soit réputé en avoir dépassé les bornes, et autant il est du devoir de l'autorité judiciaire de refuser son concours dans cette dernière hypothèse, autant elle est tenue d'assurer l'exécution de l'acte qui ne pèche que sous le rapport de la convenance ou de l'opportunité.

On voit tout ce que renferme cette seule question : Tel règlement a-t-il été pris dans un des cas pour lesquels le législateur ordinaire a délégué ses pouvoirs ? Mais il peut en naître une foule d'autres non moins délicates : questions de compétence respective entre divers ordres de fonctionnaires, de force obligatoire des règlements antérieurs à 1789 et d'application de la sanction pénale qu'ils s'étaient attribuée quand elle n'est pas la même qu'attache le droit actuel aux règlements nouveaux ; questions de savoir si tel arrêté est un véritable règlement de police, eu égard à la nature de ses dispositions ou à l'intention de celui dont il

émane ; questions d'abrogation tacite, de rétroactivité, de cumul des peines, d'excuse, de dispense de l'observation de la loi : toutes se rattachant aux plus hautes théories de la science, toutes ou presque toutes trouvant dans la spécialité du sujet des éléments particuliers de décision.

Nous n'en finirions pas si nous voulions les réunir dans une énumération complète ; mais nous en avons dit assez pour faire comprendre toute l'importance, dans l'ordre des études juridiques, de l'œuvre entreprise par M. le comte Napoléon de Champagny. Achevons de donner une idée de ce qu'elle a coûté de soins et d'efforts en indiquant les matériaux dont elle a exigé l'emploi. Ce sont d'abord des textes de loi trop nombreux pour être aisément coordonnés, trop peu nombreux pour fournir à beaucoup près la solution de tous les doutes, d'ailleurs généraux dans leurs termes, nous en avons déjà fait la remarque, et ne présentant pas plus de précision que d'ensemble. C'est ensuite et surtout la jurisprudence de la Cour de cassation, depuis son origine jusqu'à nos jours : jurisprudence très-instructive et très-précieuse, mais éparse dans une multitude de monuments d'où il faut savoir l'extraire, en se rendant un compte minutieux des circonstances de fait dans lesquelles est intervenu chaque arrêt, afin de ne pas prendre le change sur le point de droit qu'il a réellement jugé. Quant aux commentateurs, quelques-uns avaient abordé ce sujet, mais dans des ouvrages qui en embrassaient beaucoup d'autres, partant d'une manière abrégée et superficielle ; d'autres y étaient entrés plus avant, mais n'en avaient traité que des parties fort restreintes. M. de Champagny a, si nous ne nous trompons, le mérite de publier le premier travail qui soit à la fois approfondi et complet.

Mais ce n'est pas à ce titre seul que se recommande son livre, et, après avoir constaté les difficultés de la tâche qu'il s'est imposée, nous sommes heureux d'ajouter qu'il l'a remplie jusqu'à présent avec un incontestable succès. Pénétré de la nécessité d'une méthode rigoureuse et sûre pour débrouiller le chaos de ces décisions judiciaires entassées pêle-mêle dans le bulletin criminel, il a adopté une grande division principale, consistant à établir d'abord la théorie générale des règlements de police, à faire ensuite l'application de cette théorie aux divers genres de règlements classés selon l'objet auquel ils se rapportent, et à examiner enfin l'organisation et la procédure des tribunaux chargés de réprimer les contraventions. La première partie, publiée dès 1844, avait été, à cette époque, appréciée en quelques lignes dans le *Correspondant* ¹ ;

¹ T. VI, p. 358.

c'est à la deuxième qu'appartient, sans la renfermer tout entière, le volume que nous annonçons aujourd'hui.

Cette deuxième partie est distribuée en sept chapitres correspondant à autant de chefs principaux sous lesquels on peut grouper les nombreuses attributions de la police réglementaire. A chacun d'eux, ainsi qu'il l'a promis, M. de Champagny applique les principes posés dans le premier volume, subdivisant autant qu'il le faut pour prévenir toute confusion ; faisant connaître les dispositions législatives, quand il en existe, qui ont ajouté ou dérogé sur tel ou tel point aux règles générales, même les mesures de police locale qui offrent quelque intérêt, comme exemples de l'usage ou de l'abus fait par l'administration des pouvoirs remis entre ses mains, et surtout les solutions données par la Cour de cassation aux questions portées devant elle ; commentant au besoin ces solutions pour en faire ressortir le vrai sens, mettant en présence celles qui paraissent se contredire, les conciliant toutes les fois que la conciliation est possible, exprimant, lorsqu'elle ne l'est pas, et motivant en jurisconsulte la préférence qu'il accorde à telle jurisprudence sur telle autre, et sachant même, à l'encontre d'une série uniforme d'arrêts, faire valoir avec une judicieuse indépendance des convictions rebelles à cette imposante autorité.

On sent, d'après ce que nous avons dit du plan de l'ouvrage, que la deuxième partie se réfère essentiellement à la première, et serait comme un édifice en l'air si elle n'y trouvait une base solide. Il manquerait donc quelque chose à nos justes éloges s'ils paraissaient porter exclusivement sur cette portion de l'ouvrage que nous avons dû, par cela seul qu'elle n'était pas encore connue du public, signaler plus spécialement à son attention. L'une et l'autre méritent également nos éloges ; l'une et l'autre se distinguent au même degré par la méthode, par l'esprit d'analyse, par cet ensemble de qualités qui constitue une exposition claire et une lumineuse discussion. Nous n'osons parler du plaisir avec lequel nous avons lu ces deux volumes, dans la crainte de faire sourire le grand nombre de personnes qui n'imaginent pas que la science du droit puisse, comme une autre, être goûtée pour elle-même et procurer des jouissances à l'esprit ; mais nous n'hésitons pas à affirmer qu'ils sont éminemment utiles à connaître et à étudier pour quiconque prend part, soit, comme administrateur, à l'exercice de la puissance réglementaire, soit, comme juge, à celui de l'autorité dont cette puissance attend la sanction la plus efficace de ses actes. Nous n'exceptons aucune position, si élevée qu'elle puisse être ; et, tout en reconnaissant que la Cour de cassation a en général porté le flambeau d'une main très-sûre dans les plus sombres recoins de cette partie de notre législation, nous croyons qu'elle n'aurait pas à

regretter d'en avoir une fois de plus exploré quelques-uns aux clartés nouvelles qu'y fait briller M. de Champagny.

Mais c'est surtout dans de pareilles matières qu'une louange consciencieuse ne marche guère qu'accompagnée de quelque critique, garant presque nécessaire de sa sincérité ; car il est à peu près impossible que celui qui n'a pas d'avance enchaîné son suffrage se rencontre dans une parfaite identité de pensée avec l'auteur sur toutes les questions de détail, et même sur toutes les idées principales d'où la solution de ces questions dérive : et M. de Champagny sait trop bien quelle prise offre à la controverse l'interprétation des lois pour être surpris que nous n'adoptions quelques-unes de ses théories qu'avec certaines restrictions.

Sans entrer à cet égard dans des développements qui nous entraîneraient trop loin, nous nous bornerons à signaler la tendance génératrice de celles de ses opinions auxquelles nous ne saurions souscrire. C'est une crainte, fort raisonnable en elle-même, mais poussée parfois, selon nous, jusqu'à l'excès, de compromettre les droits légitimes du pouvoir ou le respect dû à tout ce qui se présente sous les dehors de la légalité. De là, sans parti pris, il s'en faut bien, contre les libertés individuelles, qu'il enseigne au début de son livre ne pouvoir être limitées qu'en vertu d'une disposition formelle de la loi, et dont il reprend souvent la jurisprudence d'avoir tenu trop peu de compte, de là plusieurs décisions dans lesquelles il nous paraît, lui aussi, ne leur pas faire une assez large part. Et pour mieux faire saisir à l'aide de quelques exemples la portée de notre observation, nous dirons qu'il encourt à nos yeux ce reproche lorsque, après avoir refusé, comme nous l'avons fait plus haut, à la police réglementaire, le droit de monopoliser toutes les professions soumises à sa surveillance, il lui concède, par une distinction tant soit peu subtile, le droit d'en subordonner l'exercice à la condition d'une permission préalable, plaçant ainsi la liberté de l'industrie sous le coup d'une exception, qui de son propre aveu, peut aller jusqu'à l'anéantir¹ ;

Lorsque, moins libéral que la magistrature de la Restauration, il range parmi les mesures autorisées, comme tendant à maintenir le bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, l'injonction aux particuliers de pavoiser leurs maisons un jour de fête politique ;

Lorsque, resserrant soigneusement dans les bornes les plus étroites

¹ La Cour de cassation, dont la doctrine paraissait conforme à son sentiment, vient, par un arrêt rendu pendant que son deuxième volume était sous presse, de se prononcer nettement en faveur de la liberté (6 février 1847). Dalloz, 1847, 1^{re} partie, p. 57.

cette abrogation tacite, si favorable pourtant en présence d'un Bulletin des lois comme le nôtre, où gisent confondues les inspirations successives des régimes politiques les plus contraires, sans qu'aucun d'eux ait eu le temps, le courage ou la loyauté de revoir et d'épurer l'œuvre de ses devanciers, il ne dédaigne pas de rechercher si, dans une loi de circonstance s'il en fut jamais, comme celle du 19 fructidor an V, au milieu de dispositions marquées au coin de la proscription et de la violence, il ne se trouve pas un article qui, pris isolément, pourrait ne pas offrir le même caractère, et cela pour proclamer cet article unique encore en vigueur quand l'ensemble législatif dont il faisait partie a, tout le monde en convient, disparu sans retour ¹;

Lorsqu'enfin, tout partisan sincère qu'il est (son nom dispense presque de le dire) de la liberté religieuse, on le voit accueillir sans exprimer un doute ou un regret la jurisprudence qui applique la loi des associations à l'exercice des cultes non reconnus, et soumettre d'une manière absolue au bon plaisir de la police les cérémonies religieuses extérieures dans les lieux où elles ne sont pas interdites par l'art. 45 de la loi de germinal an X.

Nous voudrions aussi qu'en établissant l'incompétence de ce pouvoir pour régler ce qui se passe dans l'intérieur des églises, il n'eût pas donné pour base à cette conclusion, très-facile à justifier par d'autres motifs, une idée toujours suspecte aux hommes qui ne veulent pour leur croyance et pour leur culte que la garantie du droit commun, celle qui attribue, ne fût-ce qu'en un sens restreint, la qualité de fonctionnaires aux ministres des religions reconnues par l'État. Mais nous lui devons en revanche des félicitations particulières pour l'explication à la fois neuve, ingénieuse et solide, par laquelle il démontre que, même à ne consulter que son texte, le décret du 23 prairial an XII, sur les inhu-

¹ Il s'agit de la loi qui consacra la réaction révolutionnaire du 18 fructidor, et de celui de ses articles qu'on invoque comme légitimant la mise en état de siège des communes autres que les places de guerre. « C'est, » écrivait en 1832 un homme dont la carrière politique protesta contre tout soupçon de complaisance pour des opinions subversives du pouvoir, « c'est une loi depuis longtemps fétée. Chacune de ses dispositions n'était qu'un moyen de succès du coup d'État qu'elle organisait. Il serait inouï qu'après la révolution de Juillet on osât lui arracher « un lambeau pour s'en faire un titre. » (*De l'illégalité des conseils de guerre spéciaux établis dans l'Ouest*, par Eugène Janvier, avocat à Angers, p. 2.) La question est traitée dans le même sens, avec plus d'étendue, dans un travail remarquable de M. Guerry de Champneuf, ancien directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice, publié à la même époque sous ce titre : *De l'état de siège, considéré comme moyen de suspendre la Charte et les lois*.

mations, n'autorise pas les scandales trop souvent commis en son honneur, et pour la netteté avec laquelle il blâme la mollesse du gouvernement à réprimer de pareilles violations d'un de nos droits les plus précieux.

Ce que nous n'approuvons pas entièrement est, en résumé, bien peu en regard de ce que nous louons sans réserve, et ce peu ne suppose aucun dissentiment fondamental entre l'auteur et nous. Nous ne pouvons trop le répéter, la liberté est certes loin d'avoir en lui un adversaire systématique, et l'école impérialiste le revendiquerait à tort pour un de ses adeptes. Si une préoccupation trop exclusive des besoins de l'ordre a pu, à notre jugement, l'égarer quelquefois, ses erreurs ne touchent qu'à des portions accessoires de son œuvre; elles disparaîtraient sans en compromettre l'économie; et, même avec ce que nous regardons comme des imperfections légères, le *Traité de la Police municipale* s'annonce à nous comme une des publications les plus satisfaisantes à tous égards que pût enfanter l'étude approfondie et judicieuse de cet important sujet.

Histoire de Frédéric-le-Grand, par M. C. PAGANEL ¹.

Ce livre a eu une destinée singulière. Je vois sur le titre : *deuxième édition*; je n'avais point entendu parler de la première. Voici ce qui est arrivé. L'auteur publia cette *Histoire de Frédéric* précisément deux ou trois jours avant la révolution de Juillet. Ce fut un livre perdu : personne ne s'en occupa, un seul journaliste en rendit compte. Il resta chez le libraire, inconnu, jusqu'au moment où un Allemand, il n'y a que les Allemands pour ces bonnes actions-là, le rencontra par hasard et l'emporta dans son pays, qui peu à peu absorba l'édition presque entière. Cependant, estimé au delà du Rhin, il n'était pas moins ignoré en France. Ainsi cette deuxième édition peut bien passer pour la première.

De nos jours on ne publie aucun livre sans traiter les questions dont nous vivons; par allusion ou directement on dit son mot, qui prouve jusqu'à quel point chacun est pris par les pensées d'avenir. Dans l'*Histoire de Frédéric II*, M. Paganel avait toute latitude : l'état actuel de la Prusse lui donnait occasion d'abuser des théories politiques; il faut le louer de ne l'avoir point fait. Ce n'est que par la manière de présenter les actions qu'il montre son opinion.

Ce qui frappe dans ce livre, et la pensée qui en ressort, c'est que Frédéric, ce roi soldat, ce prince conquérant et absolu, avait le respect instinctif des droits et de la dignité de l'homme.

¹ 2 vol. in-8°. Chez Hachette et Co.

Par la culture de l'antiquité, par les duretés de son éducation, par l'influence des institutions municipales du Brandebourg, il fut formé à compter avec l'opinion publique. On n'est pas médiocrement étonné de le voir protégeant les privilèges des villes, assurant la licence même de la presse, et despote pour faire respecter cette liberté. Le mouvement indépendant qui tout à l'heure s'est déclaré en Prusse avait dès lors son commencement dans les esprits. Ces peuples, qui semblent plus en arrière que nous, étaient plus disposés à concevoir les droits et les devoirs de la liberté. Par ce que l'on osait penser et dire en 1770, on comprend ce que l'on tenta de faire en 1847, et l'on peut dire que, à l'inverse de ce qui existe en d'autres pays, les mœurs étaient prêtes quand les institutions étaient en retard. La maturité des discussions de la diète de Prusse a pour cause la longue réflexion que le temps avait apportée aux intelligences.

M. Paganel, qui connaît la Prusse et l'Allemagne, qui a été en rapport avec des hommes éminents de Vienne et de Berlin, a pu rassembler une assez grande masse de faits curieux et de documents inédits qui jettent quelques éclairs sur les événements importants du siècle dernier. Je recommande les notes du bas des pages, qui ressemblent souvent aux *post-scriptum* des livres : on y trouve la vraie pensée et le secret des choses. Son travail s'ouvre par une longue introduction qui embrasse presque toute l'histoire de l'Allemagne. Cette introduction manque d'intérêt, et cela devait être ; il y a trop de noms et trop de faits ; il fallait trente pages rapides sur le mouvement général de l'Allemagne, avec cinquante noms : il y en a deux mille. Il y a voulu trop montrer de choses. Les anciens ne sont si intéressants que parce qu'ils racontent peu de faits à la fois. Dans un historien, on trouve cinquante tableaux de narration au plus ; mais tous sont traités avec passion ; la nature humaine ne supporte pas de plus longs efforts. Si l'on persiste à vouloir tout dire, il faudra autant de temps pour écrire une introduction de cent pages que dix volumes, chaque mot devant être un mot de pensée ou de passion. L'introduction à l'histoire de l'Allemagne suppose des milliers de tableaux.

Je passe donc condamnation sur ce commencement, dont l'auteur, je n'en serais pas étonné, fait peut-être le plus de cas. Ce que j'aime à louer, c'est la netteté de la narration en général, le charme dans le récit de la jeunesse de Frédéric ; c'est la modération dans les descriptions de bataille et la stratégie. J'y trouve peu de détails de guerre ; la guerre ne nous intéresse plus autant ; elle se faisait d'ailleurs tout autrement qu'aujourd'hui : des sièges, des quartiers d'hiver, peu d'usage de l'artillerie de campagne. De nos jours, on se bat pendant les glaces, on tourne les

villes, et l'artillerie légère est tout. Je suis moins touché de savantes peintures de combats que de quelques mots sentis profondément, d'un cri du cœur au souvenir de Kosciuszko lors du partage de la Pologne, d'un trait sévère sur les funérailles du faible empereur Charles VII, qui se firent avec une pompe éclatante. « Le magnifique cérémonial établi « par Charles-Quint vint contraster avec les misères d'une vie qui n'avait « trouvé de repos qu'en s'éteignant. » Voilà d'un penseur, et il y a là davantage que dans le tableau le plus poétique d'un historien pittoresque.

Ainsi, *l'Histoire de Frédéric-le-Grand* est instructive, intéressante et neuve sous certains rapports; cette lecture amène quelques réflexions que l'auteur ne semble pas avoir faites. Il y a en Frédéric du philosophe du XVIII^e siècle, de l'élève de l'antiquité, du despote, du chrétien, le tout se résumant dans le sceptique. Ces hommes nerveux ne se tiennent pas dans une règle de vie serrée et une. Ils se démentent; pleins d'intentions, ils ne les réalisent pas ou font le contraire. Frédéric repoussait et niait la seule puissance qui ait action sur l'esprit divers et *ondoyant* des hommes d'imagination : l'idée de Dieu. Aussi, on le voit flotter à tous les vents. Très-fort, et ayant une grande ressemblance avec Napoléon pour la netteté de pensée, la brusquerie des paroles, la connaissance pratique des détails et la vivacité d'action, il produit, à certains moments, ce qu'il a projeté, se servant du despotisme avec une ardente volonté dans des circonstances extraordinaires. Après la guerre de Sept-Ans, le pays était ruiné; par quelques ordonnances, par ses propres visites, il colonise, il établit l'agriculture, il relève tout en peu de temps, il *restaure*, selon son mot, mieux encore il crée. Puis, tout d'un coup; à la suite d'une longue et étrange intimité, il se prend de dispute avec Voltaire, et le voilà se donnant en spectacle à l'Europe, sans vergogne, sans respect de lui-même, usant de la violence comme un tyran, et luttant, le poète et le roi, de cynisme dans un jargon de halle. Le philosophe est à bas, et toute sa sagesse est oubliée.

Une seule fois son cœur fut touché : c'était en 1758; sa mère mourut, et cet homme inébranlable songe pour la première fois à demander des secours à la religion; on le vit lire des passages de la Bible et un sermon de Bourdaloue. Mais ceci prouve même qu'il agissait sans principe; ce ne fut qu'une impression : elle passa. — Il vit comme un simple particulier, *sans favori ni maîtresse, pour ne point manquer à ses principaux devoirs*. C'est fort bien, il y a là de la volonté; mais c'est aussi un accident de sa nature; il n'a rien d'élevé dans sa morale; et s'il est content, c'est que ce régime va mieux à sa vie, c'est qu'il s'en porte mieux; car, pour le bien en lui-même, il ne s'en doute pas. Il dit la veille de sa

mort : *Je ne suis plus qu'une vieille carcasse bonne à être jetée à la voirie.*

Il s'inquiète de devoirs ; il est curieux de considérer comment il entend les devoirs. Il écrit, jeune, *l'Anti-Machiavel* ; tous les philosophes de l'Europe battent des mains : nous aurons enfin un Marc-Aurèle ; la sagesse est assise sur le trône !

Mais, sans parler de la Silésie volée, de l'évêque de Liège rançonné, et d'autres peccadilles, on vient un jour proposer à Frédéric de partager la Pologne ; et que deviennent ses principes politiques, ses sévères condamnations de Machiavel, ses idées de devoir?... Je m'explique. Plus d'une fois déjà on avait songé au partage de la Pologne ; en 1658, notamment, un projet de ce genre avait été formé par la Suède, le Brandebourg et l'Autriche ; la France seule l'arrêta en avertissant la Pologne. On ne peut se défendre de penser que ce peuple était donc irrémédiablement mal constitué, puisque ses voisins pouvaient à chaque instant prétendre se le partager.

Il faut avouer aussi que dans cette affaire ce ne fut pas Frédéric II, mais Catherine de Russie, qui mena tout. Marie-Thérèse, femme pieuse, était trop faible. Frédéric, ambitieux, ne pouvait cependant croire ce partage possible : il en doutait. C'est elle, c'est cette femme qu'on a appelée *grande*, et que les philosophes, qu'elle flattait et qui la flattaient, ont élevée outre mesure, qui décida l'Autriche et la Prusse, qui poussa les esprits, et la première mit la main au plat. Elle avait l'astuce, l'audace résolue et l'ignorance de toute règle morale que les femmes portent au plus haut degré quand elles sont perdues.

Mais ces considérations n'ôtent rien à l'horreur du partage et à la honte de Frédéric. On lui proposa un acte infâme, et pas un cri ne s'éleva dans son âme ; sa philosophie resta muette, et, sans s'inquiéter de ce qu'il avait écrit, proclamé, imprimé, il n'hésita pas, il n'opposa aucune objection, si ce n'est sur les conditions du partage ; il eut soin de prendre le meilleur côté. Il donna au monde cette nouvelle et forte preuve de la faiblesse de l'homme à pouvoir ce qu'il prétend ; on ne sait jamais certainement s'il pense tout ce qu'il dit et s'il fait tout ce qu'il pense, et cette imbécillité humaine est plus frappante encore dans les grands hommes, parce qu'elle s'exerce sur des objets plus considérables. Enfin, à deux reprises différentes, après s'être rejeté sur la Pologne, avoir consommé sa ruine et contribué à effacer une nation de la terre, il ne lui vint pas un remords ; ses préceptes et toutes ses théories avaient si peu échauffé son cœur qu'il n'avait même pas l'ardeur de son crime, et, sceptique que vide d'émotions, quand il s'agissait de la Pologne, il en parlait comme d'un acte ordinaire et avec un air d'indifférence. E. LOUDUN.

BREF DU PAPE

ADRESSÉ AU RÉDACTEUR EN CHEF DU *CORRESPONDANT*.

Dans une de ses dernières réunions, le conseil de direction du *Correspondant* avait résolu de présenter à Sa Sainteté le Pape Pie IX une collection de cette Revue, comme un témoignage de son dévouement au Saint-Siège et de son admiration pour le Pontife qui occupe si glorieusement aujourd'hui la chaire de saint Pierre.

Cet envoi était accompagné d'une lettre dans laquelle les membres du conseil de direction exprimaient les sentiments qui avaient inspiré leur démarche auprès du successeur des apôtres.

Nous recevons la réponse que Pie IX a daigné faire à notre lettre, et nous nous empressons de la communiquer aux personnes qui veulent bien prendre un intérêt de cœur à nos efforts.

DILECTO FILIO

CAROLO LENORMANT

PRÆPOSITO EPHEMERIDIS GALLICANÆ

LE CORRESPONDANT

LUTETIAN PARISIORUM.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem. Sensus animi Nobis atque huic Apostolicæ Sedi in exemplum devoti recognovimus sane libentissime in datis ad Nos Litteris, quibus et munus tuo ac sodalium tuorum nomine adjectum erat plurimum editorum typis voluminum. Gratulamur tibi atque illis, Dilecte Fili, præclarum vestrum communi studio et voluntate susceptum religionis sanctissimæ defendendæ ac propugnandæ consilium; ac vobis omnibus pro oblato Nobis munere multas, ut par est, gratias persolvimus. Sane confidimus vos, alacri ingenio et

A NOTRE CHER FILS

CHARLES LENORMANT

RÉDACTEUR EN CHEF

DU CORRESPONDANT

A PARIS.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. C'est avec une véritable satisfaction que nous avons reconnu les sentiments d'un cœur exemplairement dévoué à Nous et au Saint - Siège apostolique, dans la lettre que vous Nous avez adressée, et à laquelle était joint, tant en votre nom qu'en celui de vos collaborateurs, le présent d'un certain nombre de volumes imprimés. Nous vous félicitons, eux et vous, cher fils, du zèle et de la volonté commune qui vous a portés à entreprendre l'apologie et la défense de la religion très-sainte, et Nous vous rendons toutes les grâces que vous méritez pour le présent que vous Nous avez offert. Notre confiance est entière dans votre intelligence et dans votre jugement; Nous som-

judicio præditos, nihil magis curaturos quam ut catholicam veritatem et jus omne religionis, considerate ac solertissime sepositis controversiis, tueamini, laboremque jugiter sustineatis qui viros deceat vera constantique pietate, et catholica doctrina maxime illustres. Grati autem pro officio in Nos vestro, divini auspicem præsidii, pignus paternæ caritalis nostræ, Apostolicam Benedictionem tibi, Dilecte Fili, atque egregiis omnibus sodalibus tuis, intimo cordis affectu et amanter impertimur.

Datum Romæ, apud S.-Mariam - Majorem, die 25 octobris, anni 1847, Pontificatus Nostri anno II.

PIUS PP. IX:

mes convaincu que vous n'aurez jamais rien de plus à cœur que de consacrer toute votre prudence et votre perspicacité à éviter les dissensions, afin de réunir vos efforts pour la défense de la vérité catholique et de tous les droits de la religion; et que vous saurez toujours suffire à votre tâche avec la piété vraie, la persévérance et la science de la religion qui appartiennent à des hommes hautement éprouvés sous tous ces rapports. Et cependant, en reconnaissance de votre démarche respectueuse à notre égard, et comme témoignage de notre tendresse paternelle, Nous vous donnons, avec amour et du fond de notre âme, à vous, cher fils, et à tous vos recommandables collaborateurs, la Bénédiction apostolique, gage de la protection divine.

Donné à Rome, près de Ste-Marie - Majeure, le 25 octobre 1847, l'an II de notre pontificat.

PIE IX, Pape.

A la voix du saint Pontife, notre cœur a tressailli, et notre tête s'est courbée avec une émotion profonde sous la bénédiction apostolique. Nous ressentons une humble reconnaissance pour l'indulgente approbation de Pie IX; nous recueillons avec une soumission filiale les conseils qu'il nous adresse. Puisse la mesure exacte de nos paroles répondre à la sincérité de nos efforts! Puisse Dieu protéger de plus en plus notre pacifique croisade en faveur de la justice et de la vérité! Les mots qui se sont fait entendre aux bergers de Bethléem à l'annonce de la Bonne Nouvelle sont la règle toute tracée de notre conduite: *Gloire à Dieu au plus haut du ciel, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté!*

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.



ÉTAT DE LA QUESTION:

Si l'on accordait une confiance entière aux déclarations du gouvernement, aux vœux des corps appelés à délibérer sur les intérêts publics, aux discours prononcés dans l'une et l'autre Chambres par les plus célèbres orateurs, et aux vives protestations des journaux de toutes les opinions politiques, on devrait croire que nous touchons au moment où la France, cédant aux inspirations de la religion, de la liberté et de l'honneur, va enfin faire disparaître de son sein la tache de l'esclavage, qui, chose inexplicable, y existe encore cinquante ans après une révolution faite au nom des éternels principes du droit et de la raison. Mais, pour éviter de pénibles déceptions, il faut s'attacher à distinguer, dans ces manifestations nombreuses et certainement sincères, ce qui est sérieux, ce qui peut produire des effets durables, de ce qui n'est qu'un vain bruit de pompeuses et inutiles paroles.

La cause de l'abolition de l'esclavage aux colonies n'est pas placée en France, comme elle l'était naguère en Angleterre, sous l'égide d'un sentiment populaire assez puissant pour dicter ses volontés au législateur et au gouvernement, et pour leur arracher la liberté au prix d'énormes sacrifices. L'état religieux des deux pays explique suffisamment cette différence. Chez nous, le clergé, entouré d'ennemis prompts à incriminer tout acte qui révélerait en lui l'intention d'entrer dans la vie commune et de prendre en main la défense de quelque grand intérêt politique, ne peut pas, à l'exemple du clergé anglican, se mettre à la tête des abolitionnistes, et stimuler, du haut

de la chaire, la charité, le zèle et le dévouement de ceux qui regardent l'esclavage comme une honte pour notre civilisation et comme un outrage aux premiers principes de la religion. Si quelques-uns de ses chefs ont, l'année dernière, apposé leur signature sur des pétitions adressées aux Chambres en faveur de l'émancipation, sans que cet usage d'un droit constitutionnel ait suscité contre eux les invectives de leurs détracteurs habituels, cet acte de tolérance a été remarqué comme un véritable progrès, auquel de regrettables précédents ne préparaient guère. La philanthropie et la logique sont, à vrai dire, les deux seules forces qui luttent, en France, contre une iniquité que désavoue tout cœur honnête, mais qui n'en est pas moins soutenue par la puissance de l'habitude, par l'intérêt matériel et par le dédain de toute idée pure et désintéressée, triste apanage de notre époque.

La philanthropie ne jouit certes pas, de nos jours, d'une grande faveur ; cependant, il faut lui rendre cette justice qu'elle alimente les seules sociétés abolitionnistes qui existent parmi nous, et que la plupart des écrits contre le maintien de l'esclavage sont dictés par elle. La logique possède plus de pouvoir, et nous devons placer en elle nos principales espérances. Si, en cette matière, la logique exerce une autorité prépondérante et qui sera décisive, c'est qu'il ne faut pas un grand effort de raisonnement pour comprendre qu'après nos deux révolutions et l'affranchissement des colonies anglaises, la conservation de l'esclavage dans les nôtres est non-seulement contraire à la justice, à la raison, à la dignité de notre nation, mais impossible ; que, si la guerre venait à éclater entre la France et l'Angleterre, celle-ci jetterait la liberté, comme une torche incendiaire, au sein de nos colonies épuisées et languissantes, et que, de son côté, la paix rendra, de jour en jour, plus évidente l'impossibilité de faire vivre longtemps encore, en face l'un de l'autre, la liberté et l'esclavage : voilà ce qu'il est inutile de démontrer à tout homme qui réfléchit.

Mais il y a loin de cette conviction au fait de l'affranchissement. Les adversaires de l'émancipation condamnent, comme nous et plus haut que nous, le principe de la servitude, à la condition, toutefois, que l'état actuel des colonies sera respecté pendant un nombre d'années qu'ils se gardent bien de déterminer. Nous avons franchi, chacun le reconnaît, la période de l'examen et de la discussion des principes, et nous sommes entrés dans celle de l'application. Les abolitionnistes demandent que la France marche, d'un pas rapide et ferme, vers un

but qui ne peut plus être reculé ; d'une autre part, les prétendus défenseurs des colonies cherchent à réduire l'abolition de l'esclavage à une de ces transformations sociales que les efforts réfléchis et lents de plusieurs générations peuvent seuls accomplir. La lutte va-t-elle renaitre, sur le mode d'exécution, aussi vive, aussi longue qu'elle le fut sur le principe même de la liberté ? Allons-nous consumer des années à rechercher le moyen le plus assuré de faire cesser l'esclavage sans que les colonies en éprouvent de secousse, ni de diminution dans leur travail et dans leur richesse ? S'il devait en être ainsi, le débat aurait changé de terrain, mais la question serait tout aussi éloignée d'une solution.

Il importe, en effet, fort peu que les colons et leurs organes reconnaissent la justice et la nécessité de restituer aux esclaves leurs droits, si l'acte de l'émancipation doit rester subordonné aux dispositions changeantes de l'opinion publique, aux convenances du gouvernement, à l'état des finances, à la situation des colonies, à la plus ou moins grande prospérité de notre navigation maritime et de notre industrie manufacturière, enfin à cette multitude d'intérêts qui compliquent d'ordinaire l'exécution de toute grande entreprise. Il n'en saurait être ainsi. Nous avons assez fait de progrès dans les voies de l'émancipation, peut-être sans nous en rendre bien compte, pour qu'il ne soit plus possible de nous arrêter, et encore moins de retrograder.

En touchant au vieux édifice colonial avec une prudence, une circonspection voisines de la timidité, on n'en a pas moins rendu sa ruine inévitable et prochaine, et, après s'être quelques moments flattés de pouvoir conjurer par leur résistance cette destruction, les colons semblent aujourd'hui comprendre la situation qui leur a été faite et s'y résigner. Cependant il existe encore sur ce point trop d'incertitudes, trop d'espérances chimériques, trop de craintes sans fondement, pour qu'il ne soit pas utile de préciser avec exactitude l'état actuel de la question de l'émancipation des esclaves, afin que les partisans de cet acte réparateur sachent de quel côté ils doivent diriger leurs efforts pour triompher, sans de trop longs retards, des obstacles qui s'opposent encore à la réalisation du vœu de leur conscience.

Il faut rechercher avant tout quelles sont les véritables dispositions du gouvernement et des Chambres sur cette grave matière.

Nous venons de placer, sans trop de respect pour la Charte, le gouvernement avant les Chambres, et nous ne croyons pas avoir commis une incivilité. Il n'est que trop vrai qu'en France l'initiative appartient, en toutes choses, au gouvernement. Les actes du pouvoir y sont examinés avec malveillance, censurés avec aigreur, incriminés sous le plus léger prétexte ; les dépositaires de ce pouvoir n'y sont pas même respectés dans leurs intentions ou dans leurs personnes ; nulle part la gestion des intérêts publics ne semble plus difficile, plus précaire, moins attrayante : mais survient-il quelque difficulté dans les affaires, quelque agitation dans le pays ; s'agit-il d'exécuter quelque entreprise ardue, au lieu de parler ou d'écrire, alors vous voyez les détracteurs ordinaires du pouvoir abdiquer entre ses mains toute responsabilité, déclarer qu'ils n'ont de confiance qu'en lui seul, et lui offrir plus d'autorité qu'il n'en demande et qu'il n'en a besoin. La Charte de 1830 a partagé entre la couronne et les Chambres le droit d'initiative en matière de lois ; mais les Chambres, bientôt éfrayées, n'ont eu rien de plus plus pressé que d'entourer l'usage de leur droit de conditions préventives qui l'étouffent, et aujourd'hui il est tombé, on peut le dire, dans un discrédit complet. Nous sommes et nous resterons longtemps encore novices et timides dans l'exercice de prérogatives constitutionnelles ardemment désirées, conquises au prix des plus grands sacrifices, et dont l'apparence semble aujourd'hui combler tous nos désirs. Assurément aucun membre du corps législatif ne concevrait la pensée de présenter à l'une ou à l'autre Chambre un plan d'émancipation, sous la forme d'un projet de loi ; car personne n'ignore qu'une telle tentative resterait sans résultat et vaudrait à son auteur le renom d'un esprit excentrique et brouillon. Attachons-nous donc à pénétrer les desseins du ministère du 29 octobre sur l'abolition de l'esclavage, puisque rien ne peut se faire en cette matière, comme en tant d'autres, contre lui ou sans lui.

Le cabinet actuel se personnifie dans deux hommes d'Etat, doués de talents différents et inégaux, mais qui exercent, dans des sphères d'action distinctes, une égale portion d'influence ; or, si l'on rapproche de leurs déclarations publiques l'expression habituelle et nullement déguisée de leur opinion particulière, on trouve que, de ces deux personnages éminents, l'un est indifférent et l'autre contraire à l'émancipation. Nous regretterions que l'on vit dans cette assertion, qui ne pourrait être sérieusement démentie, l'intention d'un re-

proche. L'enthousiasme, l'inspiration, le culte des idées dégagées de tout profit, ne sauraient être, nous le savons, les vertus de ceux qui, appelés à gouverner les hommes, sont forcés de se tenir en garde contre le mouvement de leur cœur, parce que le cœur n'obéit pas toujours à l'intérêt politique. L'exemple de l'Angleterre justifierait au besoin les ministres dont nous parlons. Depuis M. Pitt, qui accueillit Clarkson, le premier apôtre de l'émancipation, avec intérêt, mais sans rien lui promettre, parce qu'il voyait dans les projets de ce philanthrope un embarras et non un appui pour son administration, jusqu'au ministre qui a fait voter, de nos jours, l'indemnité aux colons, il ne s'en est peut-être pas trouvé un seul que l'on ait pu regarder comme franchement abolitionniste. Tous ceux qui ont apporté leur tribut à l'œuvre de l'émancipation et le Parlement lui-même obéissaient à une autre volonté que la leur, à la volonté nationale impérieusement exprimée.

Nous serions d'autant moins fondé à nous élever contre l'indifférence, ou, si l'on veut, contre la réserve du ministère actuel, qu'il est disposé à sortir de son inaction aussitôt que l'intérêt de sa conservation ou qu'une manifestation formelle de la Chambre des Députés le lui commandera. Si l'opposition dans cette Chambre prenait sérieusement à cœur la cause de l'émancipation et lui gagnait des suffrages parmi les défenseurs habituels du cabinet, nul doute que celui-ci ne s'empressât d'adopter une politique qui le conduirait, sans nul péril, à quelque gloire, et contribuerait ainsi à son affermissement. La Chambre des Députés est-elle prête à donner désormais l'impulsion au lieu de continuer à la recevoir? Cette question est facile à résoudre, car les faits parlent clairement.

La Chambre élective ressent une aversion profonde contre l'esclavage. Ce sentiment, partagé à un égal degré par tous ses membres, prend sa source dans des opinions très-diverses, mais également loyales et réfléchies. Chaque fois que l'occasion se présente de frapper de réprobation cette vieille injustice et d'exprimer le désir de la faire cesser, elle la saisit avec chaleur. Une pétition lui est-elle soumise dans le but de l'émouvoir sur le sort des esclaves, de signaler à son attention quelque vice de la législation coloniale et même d'obtenir l'émancipation prochaine ou immédiate : elle l'accueille favorablement, discute les propositions qu'elle contient et la renvoie toujours au gouvernement, en couvrant de clameurs, souvent bles-

santes, la voix de l'infortuné délégué qui a accepté le rôle ingrat de défendre à sa barre les intérêts, les préjugés et les illusions des planteurs. Pour tout dire, en un mot, cette assemblée est abolitionniste. Mais s'il fallait passer de l'expression de sentiments nobles, généreux, humains, à l'application de ces principes, et, après tant d'études, d'enquêtes, de rapports et d'essais, fixer le jour où les chaînes des esclaves seraient enfin brisées, alors apparaîtraient à son esprit des difficultés qui, sans affaiblir ses convictions, en modéreraient singulièrement la vivacité. L'indemnité de 250 millions à solder dans un temps où une prodigalité aveugle a établi en permanence le déficit au sein des finances de l'Etat ; la production et la consommation des colonies sensiblement restreintes ; la navigation réservée, dernière ressource de notre marine marchande qui se meurt, réduite aux plus chétives proportions ; les plaintes et les protestations, d'ordinaire si vives et si puissantes, des ports de mer ; l'inutilité de l'émancipation pour la réélection de chaque député : telles sont les considérations qui viendraient tout à coup porter le trouble et le doute dans les consciences les plus droites et les mieux disposées. En ce moment plus que jamais nous devons déplorer les fautes d'une administration qui, en échange des efforts du pays pour accroître annuellement par son travail les produits de l'impôt, ne sait que lui rendre le déficit, c'est-à-dire que l'impuissance à rien faire de grand et de difficile.

Peut-on espérer que l'opinion extérieure vienne combattre et vaincre les scrupules de la Chambre élective, et, à l'exemple de ce qui s'est passé en Angleterre, exiger d'elle, bon gré mal gré, quelque résolution définitive ? Ici encore des espérances trop vastes conduiraient à une déception. L'opinion publique n'accorde, en France, à l'abolition de l'esclavage qu'un intérêt médiocre et qu'une attention distraite. Personne ne refuse d'apposer sa signature sur une pétition qui réclame l'émancipation, mais cet acte est le plus haut degré d'intérêt que l'on témoigne généralement à une cause qui demande plus de dévouement et des sacrifices véritables.

La loi du 18 juillet 1845, en établissant le rachat forcé, a fourni aux citoyens les moyens de détruire par eux-mêmes l'esclavage, non pas immédiatement, mais d'une manière progressive et toutefois rapide. Qui s'oppose à ce que les amis de l'émancipation se réunissent en sociétés de rachat et forment, par des souscriptions, un fonds destiné à affranchir chaque année un certain nombre d'esclaves ?

L'*Oeuvre de la Propagation de la Foi* nous enseigne ce que l'esprit d'association, vivifié par une conviction profonde, peut faire à l'aide de sacrifices imperceptibles, puisque l'aumône d'un sou par semaine, demandée aux souscripteurs de cette société, a produit, en 1846, et pour la France seulement, 2,054,000 francs. Constituée sur les mêmes bases que l'*Oeuvre de la Propagation de la Foi* et s'inspirant des mêmes idées de charité, une société abolitionniste pourrait certainement être fondée et prospérer, et il suffit de dire qu'elle aurait, avec la même somme, donné la liberté à 2500 esclaves, tandis que le gouvernement, au moyen du fonds voté par les Chambres, n'a pu concourir, en 1846, qu'au rachat de 322 de ces malheureux ¹. Ajoutons que cette société, en jetant chaque année au sein de la population coloniale 2,500 affranchis, sans l'intervention du gouvernement ni de ses agents, rendrait en bien peu de temps l'émancipation simultanée inévitable. Or, depuis deux ans et demi que la loi sur le rachat forcé est en vigueur, aucun effort n'a été tenté pour fonder parmi nous une association de ce genre; nul, que nous sachions, ne s'est senti animé du feu de charité qui embrasait le cœur de saint Jean de Matha, lorsqu'à la fin du XII^e siècle ce véritable ami de l'humanité, ce philanthrope, dans la bonne acception du mot, instituait l'Ordre de la Merci pour la rédemption des captifs.

L'émancipation des esclaves est acceptée aujourd'hui par l'opinion comme un acte juste, qu'on ne peut se refuser d'accomplir, sur lequel il est même regrettable que la France se soit laissé devancer par l'Angleterre; mais, malgré l'appui à peu près unanime et très-louable qui lui est donné par les organes de la presse périodique, comme elle n'est pas devenue une question politique, elle ne passionne véritablement qu'un très-petit nombre de personnes. N'espérons donc pas que, sur ce point, l'opinion publique fasse violence à la Chambre des Députés. L'agitation abolitionniste produira des pétitions aux Chambres, signées par un nombre de citoyens faible, quant à ce qu'il devrait être; ces pétitions seront accueillies avec bienveillance par les deux assemblées, et fourniront à l'opposition l'occasion d'adresser au ministère de sévères réprimandes et de prononcer de fort beaux discours. Il ne faut rien attendre de plus; non pas que

¹ *Compte-rendu au roi de l'exécution des lois des 18 et 19 juillet 1845, pour l'année 1846, p. 20.*

nous tenions pour dépourvues d'importance ces pétitions : bientôt l'on verra que celles de l'année dernière ont été, pour les abolitionnistes, la cause indirecte et peu prévue d'un succès important ; mais ce succès laisse encore loin de nous l'émancipation, ou plutôt ne la préjuge même pas.

La Charte constitutionnelle ayant fondé deux Chambres législatives, munies de pouvoirs égaux, il est d'autant plus convenable de ne point passer sous silence l'opinion de la Chambre des Pairs que la loi du 18 juillet 1845 a pris naissance au sein de cette assemblée, et que cette loi, dont l'importance ne saurait être méconnue, fut ensuite adoptée, sans aucune modification, par la Chambre des Députés. Nous dirons donc que, selon notre avis et notre expérience, et quoique la loi dont il s'agit ait été votée par elle à une forte majorité (103 voix contre 36), la Chambre inamovible est peu favorable à l'émancipation, et que le maintien du *statu quo* est tout ce qu'elle désire. Cependant, nous ne nous risquerions pas à prétendre qu'elle répondrait par un refus, si le gouvernement lui demandait de décréter l'abolition. Elle suivra l'impulsion du ministère et résistera à celle des Députés. Voilà ce que l'on peut prévoir.

D'après ce qui vient d'être dit, il semble naturel de conclure que la suppression de l'esclavage dans nos quatre colonies est admise généralement en principe, même par les colons, auxquels l'interdiction de la traite et de nombreuses déclarations faites par le gouvernement ont dû ouvrir les yeux ; mais que, l'application du principe n'étant exigée par aucun sentiment profond et populaire, et restant subordonnée à l'accomplissement d'un grand nombre de conditions dont la réalisation est difficile, nous sommes encore bien éloignés du jour où nous verrons les fers tomber des mains des esclaves. Mais des faits récents, et sur lesquels il convient de nous arrêter, autorisent des espérances plus flatteuses et moins lointaines.

Lorsqu'une idée a été acceptée par le sentiment public, et qu'il n'existe plus de doute que sur les moyens et le moment de la mettre en pratique, souvent des intérêts qui lui sont étrangers, des circonstances accidentelles lui apportent un secours inattendu, et renversent les obstacles que rencontrait son exécution. Presque tous les progrès de l'émancipation, dans notre pays, sont dus à des événements fortuits, ou dont le but n'était pas de la servir. Lorsque le gouvernement français signa avec l'Angleterre, peu après la révolu-

tion de juillet, les traités de 1831 et 1833 sur le droit de visite, assurément il ne cédait pas à un entraînement de philanthropie ; il courtisait l'alliance anglaise, regardée, dans ces moments difficiles, comme une des conditions du maintien de la paix européenne. Des motifs absolument semblables le portèrent, en 1841, à conclure, avec la même puissance, un troisième traité qui fut pour le cabinet actuel, à peine établi au pouvoir, un écueil contre lequel il se serait brisé, s'il eût montré moins de déférence pour l'opinion de ses adversaires. Ces actes étaient, on ne saurait le contester, étrangers à tout autre intérêt qu'à l'intérêt politique du moment. Or, ils ont servi d'une manière notable la cause de l'affranchissement.

Rappelons un fait plus récent et d'un ordre moins élevé. Vers le milieu de la dernière session, les deux ministres dirigeants du cabinet actuel jugèrent utile de sacrifier à leur propre sûreté trois de leurs collègues, auxquels ils reprochaient, à tort ou à raison, d'avoir perdu tout crédit auprès de la Chambre des Députés. Le ministre de la marine était au nombre des victimes désignées ; mais, pour le décider à quitter les affaires, il fallait lui ménager un échec solennel et entraînant, dont son administration, soit qu'elle se rapportât au service de la marine ou au service des colonies, fournissait suffisamment l'occasion ; non que l'honorable amiral n'eût tenté de grands et utiles efforts pour déraciner du sein du ministère confié à ses soins les mauvaises traditions qui y fleurissent, et pour triompher de la fatalité qui s'oppose à ce que la France obtienne, pour prix des sacrifices annuels auxquels elle se condamne, une force navale qui soit quelque chose de plus qu'une illusion ; non qu'il n'eût apporté les plus loyales intentions et une activité digne d'éloges dans l'exécution de la loi du 18 juillet 1845 aux colonies ; mais parce qu'il est toujours facile à des ministres mal disposés pour un de leurs collègues de lui procurer une défaite qui décide de son sort. Il suffit de l'abandonner, un certain jour, aux flagellations de l'opposition et à l'indifférence de la majorité.

Laisser l'opposition renverser le ministre de la marine sur une question relative aux armements, aux approvisionnements, à l'état de la flotte, pouvait avoir, sous le rapport de la politique extérieure, d'assez périlleuses conséquences ; il n'y avait, au contraire, que du profit à le livrer à ses adversaires sur quelque question coloniale, puisque, par ce sacrifice, le cabinet se donnait, aux yeux d'une puissance dont

nous nous efforçons, sans trop y réussir, de calmer l'irritation, une teinte de philanthropie qui ne devait pas la trouver indifférente. C'est en effet ce qui eut lieu. Une discussion animée s'éleva, au mois de mai dernier, dans la Chambre des Députés, au sujet des pétitions relatives à l'abolition de l'esclavage, et un orateur des plus fougueux de l'opposition émut profondément la Chambre en déroulant devant elle, pendant deux séances consécutives, le tableau des violences commises aux colonies par les maîtres contre leurs esclaves, et prouva que la composition des Cours d'assises était telle que jamais ces violences ne pourraient être réprimées. Privé à la fois de l'appui de ses collègues et du concours des orateurs ministériels, le ministre de la marine s'efforce, le mieux qu'il peut, à lui tout seul, de calmer les esprits, de contester les faits allégués, de combattre les conséquences qu'on en a déduites; c'est en vain: la Chambre, à l'unanimité des suffrages, lui renvoie les pétitions, et décide par cela même sa retraite.

L'émancipation gagnera-t-elle beaucoup à la démission du dernier ministre de la marine? Son successeur fera-t-il pour cette sainte cause plus et mieux que lui? Nous ne saurions le dire, mais ce qu'il faut noter, c'est que, le lendemain du départ de M. l'amiral de Mackau, le ministre de la marine, par *interim*, apportait aux Chambres deux projets de loi: l'un sur l'établissement du régime hypothécaire et de l'expropriation forcée dans nos colonies des Antilles, qui, présenté une première fois à la Chambre des Pairs, en 1842, était vainement réclamé depuis plusieurs années; l'autre sur la composition des Cours d'assises aux colonies, qui n'est que la reproduction textuelle d'un amendement présenté dans la discussion sur la loi du 18 juillet 1845 par l'auteur de cet article, et qu'il se décida à retirer sur la demande pressante des ministres. Ainsi, parce qu'un jour il est entré dans les combinaisons secrètes du cabinet de remplacer le ministre de la marine M. l'amiral de Mackau par M. le duc de Montebello, combinaison totalement indifférente à l'état des colonies, à l'amélioration du sort des esclaves, à l'émancipation enfin, les abolitionnistes ont obtenu deux lois qu'ils réclamaient depuis longtemps et dont l'effet sera de hâter le succès de leurs efforts.

L'intérêt politique de quelques hommes et des circonstances inattendues ont favorisé et favoriseront sans doute encore la cause de l'abolition, qui accepte tous les secours, de quelque part qu'ils viennent,

sans scruter les intentions et avec reconnaissance. Mais compter sur l'imprévu, et l'attendre en paix, serait une trop grande imprévoyance. Il faut au contraire agir comme si l'on n'avait rien à en espérer, se servir des progrès qui ont été faits pour en faire de plus grands encore, ne pas se dissimuler les difficultés et ne pas non plus les exagérer. Si, au milieu de ce pénible et constant labeur, il survient quelque incident heureux, nous le regarderons comme une de ces faveurs de la Providence d'autant plus précieuses qu'on ose moins les espérer. Mais aujourd'hui, à la veille de l'ouverture d'une session qui peut être aussi favorable que la dernière à l'opinion que nous défendons, il importe avant tout de déterminer les points vers lesquels les abolitionnistes doivent, pour obtenir, sinon une victoire complète, au moins quelques nouveaux avantages qui la rendront plus prochaine, diriger leur espoir et leurs forces. Des manifestations intempestives, des actes imprudents ou inutiles, des illusions créées et entretenues à plaisir, les écarts d'un zèle qui ne serait pas selon la science, toutes ces fautes tourneraient au profit d'adversaires dont l'unique ambition, trop encouragée par les dispositions de l'opinion du pays, du gouvernement et des Chambres, est d'ajourner le plus longtemps possible la solution d'un débat qui peut se traiter longtemps encore dans l'ornière où il se trouve aujourd'hui.

Pour bien juger l'état de la question de l'abolition de l'esclavage, il faut se reporter à la loi du 18 juillet 1845, le premier pas que la France ait fait dans la voie de la justice et de la réparation. Cette loi a été rendue il y a à peine deux ans et demi, les longues discussions qui l'ont préparée retentissent encore dans la métropole comme aux colonies, et cependant le caractère et le but de cette loi sont l'objet des jugements les plus divers et souvent les plus contradictoires. Les uns la regardent comme une *transaction*, les autres comme une *transition*. Où est la vérité ?

La loi de 1845 place l'esclave dans un état intermédiaire entre la servitude pure et la liberté. Ainsi, il peut, en vertu de cette loi, acquérir et posséder, disposer et recevoir, par testament ou par acte entre-vifs, et se racheter malgré la volonté de son maître. La durée du travail qu'il doit à celui-ci est légalement fixée, ainsi que l'usage, à son égard, du pouvoir disciplinaire. La loi étend sur lui sa main protectrice, défend ses intérêts et pourvoit à son bien-être physique et à son instruction religieuse ; mais, d'un autre côté, elle reconnaît

les droits de propriété du maître, qui peut encore vendre au marché ou hypothéquer son esclave, et lui infliger un nombre déterminé de coups de fouet. Doit-on en conclure que cette loi est une transaction entre l'esclavage et la liberté? Non; car, pour qu'il y ait transaction, il faut que chacune des deux parties abandonne quelque chose de ses prétentions. Or, il serait insensé de soutenir que la France a renoncé, en faveur des propriétaires d'esclaves, à supprimer complètement la servitude le jour où elle croira bon de le faire. Le rapporteur de la loi de 1845 à la Chambre des Pairs, organe d'une commission peu favorable à l'émancipation, n'admit pas l'idée d'une transaction, et se contenta de dire que la loi ne supposait ni n'excluait aucune autre mesure dans l'avenir, ce qui était très-vrai à l'instant où il parlait, mais ce qui cessa de l'être promptement, ainsi qu'on le verra.

La loi peut être considérée comme un moyen de transition, destiné à préparer les esclaves à la jouissance paisible et régulière du bienfait qu'ils attendent. Le gouvernement et les Chambres veulent résoudre le difficile problème de l'établissement du travail libre aux colonies, et, pour obtenir que l'esclave rendu à la liberté continue de travailler, ils cherchent à développer chez lui le sens moral en le rendant propriétaire, en lui révélant les douceurs de la famille, en l'instruisant, en faisant descendre dans son cœur les vérités de la religion, en diminuant le pouvoir avilissant du maître sur sa personne, en le relevant enfin à ses propres yeux. Ils croient que la solution de cette grave difficulté ne se trouve ni dans le perfectionnement de certaines méthodes agricoles ou industrielles, ni dans des récompenses offertes aux affranchis laborieux, ni dans des peines prononcées contre le vagabondage, mais dans l'amélioration morale de l'esclave, qui, éclairé, avant l'émancipation, sur ses droits et sur ses devoirs, saura, le jour où il s'appartiendra à lui-même, distinguer la liberté de la faculté de ne rien faire.

L'Angleterre comprit aussi la nécessité d'initier l'esclave à une vie nouvelle et décida qu'un temps d'apprentissage précéderait l'émancipation; mais cet apprentissage fut abandonné deux ans avant l'expiration du terme légal. Le sentiment abolitionniste était trop impatient pour supporter ce long retard imposé à son triomphe. A Dieu ne plaise que nous accusions l'Angleterre de précipitation et d'imprudence: nous disons seulement que le législateur français, dont les décisions ne sont pas commandées par la nécessité, auquel la tiédeur

de l'opinion publique laisse une faculté à peu près complète d'agir ou de ne pas agir, put, sans qu'on doive le lui reprocher, concevoir l'espérance d'achever l'entreprise dont l'Angleterre s'était si vite dégoûtée, et d'abolir l'esclavage sans causer au travail colonial, et aux capitaux engagés dans l'exploitation de ce travail, une diminution aussi forte que celle dont se plaignent en ce moment les planteurs des colonies anglaises. Ils accusent l'émancipation seule de leur détresse, quand ils devraient accuser tout aussi fortement pour le moins l'entrée dans les ports de la métropole des sucres étrangers au même droit que les leurs, décrétée en 1846 comme une conséquence des mémorables changements introduits par sir Robert Peel dans le système économique et commercial de la Grande-Bretagne.

Oui, la loi du 18 juillet 1845, considérée en elle-même, est une loi de transition, qui promet la liberté plus qu'elle ne la donne, et qui, avec toutes les apparences d'une loi stable, ne saurait avoir une longue durée; car, malgré la volonté de ceux qui l'ont rédigée, elle a jeté dans le sein de la société coloniale les germes de dissolution les plus actifs, dont bientôt nous montrerons les surprenants effets. Mais cette loi ne peut être considérée isolément, et, pour prendre une idée exacte de l'état de la législation en cette matière, il faut la rapprocher de celle du 19 juillet, qui en a, on peut l'assurer, complètement dénaturé le caractère. De courtes explications sont nécessaires sur les conséquences généralement méconnues de cette deuxième loi, qui, regardée comme une simple loi de finance, n'en est pas moins une loi politique des meilleures et des plus fécondes.

La Chambre des Pairs discuta et vota la loi du 18 juillet lorsque la session de 1845 était déjà avancée, et la Chambre des Députés ne put elle-même l'examiner que dans les derniers jours du mois de mai. Il s'en fallait que le projet de loi, tel qu'il était sorti de la Chambre des Pairs, satisfît aux vœux de la majorité des Députés, et de nombreux amendements, destinés à imprimer à la loi un caractère plus libéral, se préparaient dans la commission et dans la Chambre. Sur l'observation du ministre de la marine que l'adoption d'un seul de ces amendements ajournerait le vote définitif de la loi à la session prochaine, et laisserait, pendant un an, les colons dans la terreur d'une loi à laquelle ils auraient le temps de préparer une vive résistance, et les esclaves dans l'attente impatiente des bienfaits qui leur étaient annoncés, les Députés consentirent à adopter la loi telle que les Pairs

l'avaient faite, et à n'exercer leur droit d'amendement que sur un second projet de loi soumis à leur examen, et qui ouvrait un crédit au ministre de la marine pour subvenir à l'introduction de cultivateurs européens dans les colonies et à la formation d'établissements agricoles par voie de travail libre et salarié. L'objet de ce dernier projet était de manifester la volonté du gouvernement et des Chambres de tout préparer aux colonies pour l'abolition prochaine de l'esclavage.

Si la Chambre des Députés eût accordé le crédit tel qu'il lui était demandé, le caractère de la législation de 1845 n'aurait éprouvé aucune modification sensible. On peut, en effet, introduire dans les colonies des cultivateurs européens, y fonder des fermes et des usines modèles, et faire attendre, pendant de longues années, l'émancipation. Ces améliorations, dignes d'éloges à tous égards, seraient une preuve nouvelle des vues libérales du gouvernement métropolitain relativement à l'esclavage et non pas certes un commencement d'émancipation. Mais la Chambre des Députés augmenta les crédits demandés d'une somme de 400,000 francs *pour concourir au rachat des esclaves*, et cette somme, qui ne s'appliquait qu'aux exercices 1845 et 1846, est maintenant inscrite annuellement dans chaque budget des dépenses. Qui n'aperçoit l'importance du changement que cette simple et modique augmentation de crédit a fait subir à ces deux lois, entre lesquelles il existe, ainsi que le disait avec raison la commission de la Chambre des Députés, *un rapport direct et essentiel?*

La loi du 18 juillet favorise la liberté, mais ne la proclame pas. Le maître peut affranchir son esclave, l'esclave peut se racheter à l'aide de son pécule; une association charitable, un citoyen généreux peuvent procurer à un esclave sa liberté en lui donnant, en tout ou en partie, le prix de sa rançon. Ce sont là des actes individuels très-méritoires, très-louables, mais auxquels la société reste étrangère et qui ne préjugent aucunement l'abolition générale de la servitude. Le rachat forcé est admis depuis nombre d'années dans les colonies espagnoles, et nulle part, si ce n'est au Brésil, l'esclavage ne règne plus rigoureusement, puisque la traite s'y fait encore avec une incroyable audace, en dépit de nos inutiles et vaniteuses croisières. Mais si la loi ordonne au gouvernement de racheter chaque année un certain nombre d'esclaves, avec les fonds de l'Etat, au nom de la société tout entière, alors le principe de l'émancipation, ouvertement reconnu, passe de la théorie dans la pratique. Peu importe

que le nombre des esclaves affranchis de la sorte soit faible; demain il peut être plus considérable, et dans quelques années comprendre la totalité des esclaves, puisque la question se réduit désormais à une question d'argent. La loi du 19 juillet a donc décidé ce que la loi du 18 avait laissé en suspens, c'est-à-dire le principe de l'abolition, qui aujourd'hui est écrit dans nos lois et acquis aux esclaves.

Qu'on ne prétende pas que le crédit de 400,000 francs dont nous parlons est un simple encouragement accordé aux esclaves laborieux et économes; que l'émancipation n'est pas chose qui se puisse décider obliquement, par un article de budget; que, le jour où le législateur devra décider s'il convient de soumettre nos colonies à une transformation sociale complète, il convoquera toutes les lumières, tous les talents à une solennelle discussion. Nous ne rechercherons pas ce qui aurait dû être fait; nous prenons acte de ce qui est, et nous ajoutons que, forts du principe reconnu, à tort ou à raison, sciemment ou non par le législateur, les abolitionnistes doivent renoncer à combattre des arguments bons pour un temps qui n'est plus, et se borner à exiger chaque année que le crédit destiné au rachat des esclaves par l'Etat soit mis en rapport avec la grandeur de l'œuvre et la dignité de la France.

Les deux lois de 1845, déclarées inséparables l'une de l'autre par le rapporteur de la Chambre des Députés, et qui le sont en effet, établissent donc un système qui n'est ni une transaction, ni une transition, mais une émancipation progressive, différente de celle que les Anglais ont essayée, incomplète sous beaucoup de rapports, mais suffisante, comme nous allons le montrer, pour amener en peu d'années le triomphe de la liberté.

La loi sur le régime des esclaves a trompé les prévisions de tous ceux qui se sont hasardés à porter, lors de sa promulgation, un jugement sur ses effets.

Les partisans de l'émancipation simultanée et prochaine ne virent dans cette loi qu'une déception destinée à calmer leur juste impatience. On n'adoucit pas, on n'améliore pas, disaient-ils, la servitude; on la détruit. En s'efforçant de la limiter et de la rendre moins dure et moins ignominieuse, vous reconnaissez et vous placez sous une sanction nouvelle sa prétendue légitimité. Les résultats de votre loi seront nuls; mais, en les supposant efficaces, et que l'esclave fût ré-

tabli dans sa dignité d'homme, il n'en serait que plus digne de pitié, car il comprendrait mieux l'abjection de l'état où vous le laissez. Ces critiques n'étaient pas sans fondement, mais ceux qui les faisaient semblaient ignorer qu'il est des lois dont tout le mérite se trouve dans leurs conséquences indirectes. La loi du 18 juillet 1845 a pu être accueillie par certains adversaires de l'abolition comme un acte favorable à leurs vues, parce qu'elle semble rejeter à une époque éloignée l'émancipation générale ; il n'en est pas moins vrai que, si timide qu'elle paraisse, elle introduit dans la société coloniale des altérations qui doivent hâter l'écroulement de ce vieil édifice. Les colons s'y trompèrent également, mais leur erreur fut de courte durée.

Lorsque la loi du 18 juillet eut été adoptée par les deux Chambres, et avant sa promulgation, M. le baron Charles Dupin, délégué de la Martinique et président du conseil des délégués des colonies, s'empressait d'adresser aux colons une note intitulée : *Situation nouvelle des colonies françaises, amenée par la loi sur le régime colonial*, et qui est empreinte d'une profonde tristesse et presque de découragement. « Regardez comme déjà sanctionnée, disait l'honorable délégué, la loi « qui fait planer sur votre avenir un si sombre nuage. Vos amis les « plus éclairés, les plus dévoués, ne l'auraient pas combattue pendant « une année dans toutes ses phases, avec tant de persévérance, « s'ils ne l'avaient pas regardée comme une source d'embarras, « de difficultés, de périls. » Toute cette note, première expression de la pensée du conseil des délégués, respire, nous le répétons, la plus vive douleur. Cependant on se tromperait si l'on croyait que les agents des colons n'eussent d'autre intention que d'amener ceux-ci à une résignation complète. Loin de là. Si on lit avec attention la note dont nous parlons, on sent que le but de ceux qui l'ont écrite est de rendre l'espoir et le courage aux colons, d'empêcher qu'ils ne considèrent leur situation comme perdue, et de les engager à une résistance, non pas active et séditieuse, mais passive et obstinée.

« Ne désespérez donc de rien, ajoutait M. le baron Dupin, ni de « personne. Songez plutôt aux moyens qui vous restent encore de « défendre vos fortunes contre la destruction, et vos ateliers contre « la désorganisation qui les menace. Ce n'est pas moi qui voudrais « chercher par des sophismes à vous faire illusion sur des mesures « qui doivent exciter dans vos âmes une juste douleur, et soulever

« dans votre prévoyance de vives appréhensions. Mais chez les hommes de courage la douleur ne doit pas être de l'abattement. Il serait honteux de s'appesantir sur le mal pour succomber à l'affliction. Il y a mieux à faire : c'est de le regarder en face afin d'y chercher des remèdes. Voilà ce qui convient à des hommes de cœur. Tel doit être votre rôle ; il est digne de vous. Votre énergie saura le remplir. »

Ce langage expressif fut entendu aux colonies. Persuadés qu'il en serait de la nouvelle loi comme d'un grand nombre d'autres actes de la métropole, qui, inspirés par des notions peu exactes de l'état des colonies et appliqués par des magistrats favorables aux intérêts coloniaux, sont tombés, après une pompeuse promulgation, dans l'oubli, les Conseils coloniaux crurent qu'il leur suffisait de paralyser le zèle des gouverneurs par des refus de concours nettement formulés pour annuler les effets de la loi de 1845. Laissons parler un instant ces Conseils :

« Si quelque chose, disait le Conseil colonial de la Martinique dans son adresse au gouverneur en date du 19 mai 1846, venait à troubler l'ordre que vous avez vu régner sur presque toutes nos habitations, loin de nous, Monsieur le Gouverneur, le blâme qui pourrait en résulter. C'est sans notre concours, sans notre participation, que le gouvernement précipite la marche des choses et la destruction des colonies. »

De son côté, le Conseil de la Guadeloupe s'empressait de repousser toute solidarité avec le gouvernement. « Si des mesures mal appréciées, disait-il le 2 juin 1846, aux hommes et aux choses du pays, mettaient en péril notre sécurité et les graves intérêts attachés à notre existence, forts de votre témoignage, nous déclinierions toute responsabilité ; ce n'est pas à nous que la France aurait à demander compte de la perte de ses colonies. »

« Nous subissons la loi du 18 juillet 1845, lit-on dans l'Adresse du Conseil de la Guyane, en date du 19 octobre 1846, mais nous ne l'avons jamais acceptée comme un progrès. Nous marchons à une ruine certaine ; le gouvernement peut seul nous sauver s'il entre dans la voie d'une large indemnité, et s'il nous donne les moyens d'opérer un grand développement de nos cultures par l'immigration. »

« La loi du 18 juillet 1845, disait le Conseil de Bourbon, le 29 dé-

« cembre 1846, est une atteinte vive à la discipline des ateliers et au système colonial, et nous ne saurions, sous ce rapport, partager la confiance qu'elle vous inspire ; ce n'est pas là le commencement d'un état régulier et certain ; c'est, au contraire, le point de départ d'une situation irrégulière et d'agitations successives. »

Ces plaintes, plus que modérées, si on les compare à celles dont les Conseils des colonies anglaises fatiguèrent pendant tant d'années le Parlement, et qui faisaient dire à lord Wellington, parlant au sein de la Chambre des Lords, que Leurs Seigneuries devaient se rassurer, et que, si le Conseil colonial de la Jamaïque faisait débarquer une armée sur les côtes d'Angleterre, les troupes de Sa Majesté sauraient bien la recevoir ; ces plaintes étaient sincères. Les colons pensaient que la loi du 18 juillet, rigoureusement appliquée, bouleverserait de fond en comble les colonies ; mais ils espéraient encore que leur résistance, l'énergie de leurs réclamations, le peu de crédit des abolitionnistes sur l'opinion du public et sur les déterminations du gouvernement, et enfin la difficulté de décider les Chambres à voter une indemnité de 250 millions, amèneraient le maintien du *status quo*, modifié, plus en apparence qu'en réalité, par l'exécution des dispositions les moins redoutables de cette loi, c'est-à-dire de celles qui impriment le sceau de la légalité à d'anciens usages fondés par la générosité de leurs prédécesseurs et maintenus par eux.

Les Adresses des Conseils coloniaux, en 1846, n'expriment donc pas toute la pensée de ces assemblées, qui conservaient plus d'espérances qu'elles n'en laissaient percer, et en particulier celle d'annuler peu à peu, dans l'application, une loi qui ne devait être, en définitive, que ce que les magistrats coloniaux et les colons eux-mêmes voudraient qu'elle fût. Le ministre de la marine montrait une connaissance fort exacte des dispositions d'esprit des colons, quand il écrivait, le 13 juin 1846, aux gouverneurs : « J'attire votre attention sur la nécessité absolue de ne pas permettre qu'une seule des prescriptions de l'ordonnance que je vous notifie devienne sujette au plus fréquent de tous les inconvénients auxquels les règlements sont exposés dans les colonies : je veux parler des infractions partielles et progressives, qui, non constatées et non réprimées, engendrent promptement l'inexécution générale, et amènent finalement la désuétude. » Toute l'espérance des colons était là et ne devait pas être ailleurs ; aussi avons-nous peine à comprendre la vivacité et

l'imprudence de leurs premières protestations. Mais ils furent conseillés plutôt selon leurs passions que selon leur intérêt.

Au surplus, le ministre de la marine prit soin de faire évanouir toutes les illusions en procédant sans retard et avec résolution à l'application de la loi. On a reproché à M. l'amiral de Mackau d'avoir apporté de la lenteur et de la mollesse dans la promulgation de la loi aux colonies, et dans la publication des ordonnances prescrites par cette loi; la justice exige que nous déclarions que jamais reproche n'a été plus injuste.

La loi du 18 juillet 1845 fut promulguée à la Martinique le 27 août suivant, à la Guadeloupe le 24 septembre, à la Guyane le 18 octobre, et à Bourbon dans les derniers jours de novembre.

Des ordonnances du roi, prescrites par la loi, et qui statuent sur la nourriture et l'entretien des esclaves, sur le régime disciplinaire des ateliers, sur l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves, et sur les formalités du rachat forcé, furent toutes rendues et publiées avant le milieu du mois de juin 1846, et il ne reste plus, en ce moment, à statuer par ordonnance que sur le mariage des esclaves.

La loi du 18 juillet exige que des décrets coloniaux règlent ce qui se rapporte à la concession d'un terrain aux esclaves, au travail ordinaire et extraordinaire, et au ~~minimum~~ du salaire pour le travail non obligatoire. Des projets de décret sur ces matières furent transmis par le ministre aux gouverneurs, dès le mois de juin 1846. On peut donc affirmer qu'à cette époque, moins d'un an après la promulgation de la loi, la législation de 1845 était en pleine exécution dans les quatre colonies. L'accusation de lenteur et de négligence n'est donc pas même sérieuse, et les adversaires du ministre auraient dû se contenter de critiquer le fond même de ces ordonnances et de ces décrets.

Nous ne nous ferons ni le censeur ni l'apologiste de ces actes, car leur analyse nous mènerait beaucoup trop loin. Disons seulement qu'on y a signalé quelques fautes graves, particulièrement dans les décrets coloniaux. Ainsi le travail extraordinaire, exigible des esclaves dans des cas véritablement exceptionnels, comme les mots l'indiquent, a été étendu à la moitié ou à plus de la moitié de l'année, et le *minimum* du salaire, pour le travail non obligatoire, est fixé à 3, 5 et 10 centimes par heure, ce qu'on trouvera véritablement dérisoire. Mais plutôt que de s'arrêter à ces détails, dont nous reconnaissons tou-

tefois l'importance, recherchons l'effet que produisit sur l'esprit et sur les déterminations des colons cette législation complémentaire, qui traduisait en faits immédiats les principes abstraits proclamés par la loi de 1845.

Les colons, comme on l'a vu, avaient été plutôt blessés qu'effrayés par la loi du 18 juillet. Ils la considéraient comme un outrage à leur caractère plus que comme une blessure faite à leurs intérêts, et le président du conseil des délégués les entretenait dans cette erreur, quand il leur écrivait : « Afin d'obtenir contre vous des articles de « loi qui blessent votre juste fierté, on peut bien vous traiter de « mauvais maîtres ; mais on n'a pas le pouvoir de vous rendre tels : « heureusement, cela dépasse les facultés de la calomnie. » Mais lorsqu'ils virent la loi sortir si vite du domaine des abstractions pour entrer dans les voies d'une application complète, rigoureuse, à laquelle allaient veiller une foule de magistrats pleins de zèle et de fermeté, et pour la plupart abolitionnistes ; quand les obligations nouvelles et les sacrifices qui leur étaient désormais imposés leur furent clairement expliqués, et qu'ils durent renoncer à voir la loi, les ordonnances et les décrets tomber en désuétude après quelques simulacres convenus d'exécution, alors ils commencèrent à réfléchir sur leur sort, et à comprendre qu'une émancipation sincère, mais avec indemnité, était mille fois préférable à ce régime bâtarde qui laissait tout en suspens, ne satisfaisait aucun intérêt, ne répondait à aucun désir, et dont les planteurs anglais n'avaient pu supporter les incertitudes et les inextricables embarras pendant plus de trois ou quatre années.

Les conseils coloniaux ont, dans leur dernière session, exprimé ce changement d'opinion et de vœux, si digne d'attention, dans un langage tel qu'on ne pourrait, sans injustice, douter de sa sincérité. Mais ces assemblées, comme il est naturel de le prévoir, ne marchent pas toutes d'un pas égal dans la nouvelle carrière qu'une expérience encore bien récente ouvre devant elles.

Le Conseil de la Guyane ne s'est jamais fait d'illusions, il faut lui rendre cette justice, et, dès la promulgation de la loi du 18 juillet, il eut la sagesse d'offrir au gouvernement d'associer ses lumières aux siennes, *pour entrer ensemble dans les voies de la réforme projetée, moyennant une juste indemnité.*

Le Conseil de la Guadeloupe vient de suivre cet exemple, et, en levant hautement la bannière de la réforme, il a causé dans le vieux

monde colonial un scandale qui, après les avoir épouvantés, décidera sans nul doute les Conseils de Bourbon et de la Martinique à changer de conduite, et à renoncer l'un à lutter contre la loi, l'autre à placer en elle son espoir.

La France a entendu avec joie et n'oubliera pas les nobles paroles prononcées, au mois de juillet dernier, dans le Conseil de la Guadeloupe, par son président, M. le lieutenant général Ambert. Quoique ces paroles aient eu un grand retentissement et ne puissent jamais tomber dans l'oubli, il est nécessaire de les reproduire, car ce cri de liberté, échappé du sein des colonies, est un événement dont nous pouvons aisément calculer les résultats.

« Ne nous dissimulons pas les périls de notre situation. Jamais les colonies n'ont été plus menacées, jamais leur sort n'a été plus com-
 « promis ; le mouvement irrésistible des idées nous déborde et nous
 « entraîne. Notre vieille organisation sociale, condamnée par l'opinion,
 « en désaccord avec les institutions et les progrès du siècle, chancèle
 « sur ses bases et menace de nous ensevelir sous ses ruines. Assiste-
 « rons-nous à ce grand désastre en spectateurs impuissants, ou bien
 « chercherons-nous, par quelque résolution héroïque, à en atténuer les
 « malheurs ? Je m'adresse à une assemblée chez laquelle les instincts
 « généreux n'ont jamais fait défaut, et qui n'a jamais prétendu dé-
 « fendre l'esclavage pour lui-même, ni en perpétuer la tradition ; je
 « m'adresse à elle avec une conviction profonde et réfléchie. Messieurs,
 « ne nous laissons pas entraîner par le torrent quand nous pouvons
 « encore le diriger. Ne laissons pas tout détruire quand il nous reste
 « une chance de tout sauver. Ne nous laissons pas imposer par la
 « violence ce que nous pouvons faire librement et volontairement.
 « N'acceptons pas le triste rôle de vaincus ! »

Tel est le langage noble et courageux auquel applaudissait naguère la colonie de la Guadeloupe.

Le Conseil colonial de cette île ne s'est pas contenté d'exprimer vaguement ses vœux dans une Adresse aux Chambres ; elle a voté une Adresse spéciale au roi, pour lui demander l'abolition de l'esclavage, et elle a chargé une commission permanente de cinq membres de préparer un projet qui lui serait soumis à la session d'octobre. On lit ce qui suit dans l'Adresse au roi :

« Sire, toute émancipation partielle, en introduisant des causes
 « de dissolution dans les groupes dont se compose la société colo-

« niale, serait fatale au succès de l'œuvre que nous voulons accomplir avec la France. »

Plutôt que de prolonger une lutte misérable où elle est certaine de succomber, et sans gloire, cette colonie offre résolument d'accomplir elle-même le sacrifice qu'on veut lui imposer. Honneur au Conseil de la Guadeloupe et à son digne président ! Ils ont donné un grand exemple, qu'ils n'avaient reçu d'aucune colonie anglaise et qui sera compris à Bourbon comme à la Martinique. Qui n'apprendra avec bonheur, de la bouche même des colons, que l'émancipation peut s'accomplir sans froisser aucun sentiment, sans blesser aucun intérêt, et par l'accord si précieux et si imprévu de toutes les pensées ? Oublions ces dénominations d'abolitionnistes et de colons destinées à peindre et à perpétuer un regrettable antagonisme, et ne voyons plus en France et aux colonies que des concitoyens unis dans la même volonté, et ouvrant avec un égal amour leurs rangs à des frères déshérités de leurs droits par la plus odieuse de toutes les iniquités.

Qu'on ne croie pas que la déclaration du Conseil de la Guadeloupe soit un de ces actes irréfléchis que le désespoir inspire, mais sur lequel la froide raison s'empresse de revenir. Les journaux ont publié, il y a peu de jours, une correspondance curieuse entre M. le baron Dupin et M. le général Ambert, dans laquelle le président des délégués, s'attachant à ramener les colons de la Guadeloupe aux funestes traditions qu'ils ont eu la sagesse de désertir, leur donne cet inexcusable conseil : « Reprenez donc vos armes de colons pour lutter par « la défensive, du sein de vos Conseils coloniaux, en vous appuyant sur « l'équité, sur la raison, sur la bonne foi. » Mais il reçoit aussitôt, du vénérable général, cette verte réponse à un tel conseil et à d'autres singularités que contenait cette étrange missive : « Non, Monsieur le Baron, les colons de la Guadeloupe ne se sont pas trompés. Il faudrait « être aveugle pour ne pas voir où nous conduit le déplorable système « qui préside depuis 1845 au destinées des colonies. Etranger à nos « malheureuses contrées, vous ne pouvez pas vous faire une idée « des éléments de malaise et de désorganisation qui s'y glissent chaque jour à la faveur de la législation nouvelle..... La situation qui « nous est faite est intolérable ; et pourrait-on nous blâmer de chercher dans le droit commun un refuge pour notre honneur et « une dernière branche de salut pour notre pays ? »

Ce n'est pas un fait sans intérêt que cette rupture entre le conseil

des délégués et le Conseil colonial de la Guadeloupe, surtout si on le rapproche des démarches faites, près des deux Chambres, pendant le cours de la dernière session, par d'honorables habitants des quatre colonies, et qui vont être prochainement renouvelées, afin d'obtenir que ces colonies soient représentées dans le Parlement ¹. On le voit, la force des choses fait tomber un à un tous les obstacles. Le conseil des délégués, institué pour servir d'intermédiaire prudent et sage entre la métropole et les colonies, oublie ses devoirs, et, se voyant menacé dans son existence, suggère imprudemment à celles-ci un fol esprit de résistance; aussitôt il perd tout crédit, et les colons demandent qu'il soit remplacé par de véritables représentants de leurs opinions et de leurs intérêts. Plus nous avancerons dans l'application, non pas violente et exagérée, mais prudente, loyale et ferme, de la loi du 18 juillet 1845, plus les colonies éprouveront le besoin de sortir par l'émancipation avec indemnité d'un régime qui compromet tout et ne décide rien. Elles invoquent l'abolition, moins par philanthropie que par nécessité, et non sans regrets; mais leurs vœux sont sincères et prendront de jour en jour plus d'énergie et d'intensité.

Résumons en peu de mots ces observations, auxquelles les limites de ce recueil ne nous permettent pas de donner plus de développements.

En France, l'opinion générale se montre favorable à l'abolition de l'esclavage; mais elle est froide sur cette question, comme sur toutes celles qui autrefois l'auraient passionnée. Elle accueillera l'émancipation avec applaudissement, elle ne la déterminera pas. Egalement prêt à agir ou à ne rien faire, le gouvernement attend que les Chambres se soient prononcées pour prendre le parti le plus utile à son intérêt particulier. La Chambre des Pairs, peu portée vers l'émancipation, la refuserait à la Chambre des Députés et l'accorderait sans difficulté au ministère. Quant à la Chambre élective, elle seule de tous les pouvoirs publics désire sincèrement de voir disparaître l'esclavage; mais, effrayée de l'état de nos finances, compromis pour longtemps, plutôt que de voter l'indemnité, elle s'attachera au système de l'émancipation progressive, et votera des mesures partielles

¹ *De la représentation des colonies dans le Parlement. Paris, 1847, avec cette épigraphe: « Il n'y a de droit en France que le droit commun. »*

qui aggraveront la situation des colons sans donner la liberté aux esclaves. De nos trois grandes colonies, une seule s'est résignée, avec un courage digne d'admiration, et tend la main à la métropole pour accomplir, de concert avec elle, une réforme qu'elle ne veut pas ajourner. Peut-être apprendrons-nous, sous peu de jours, que la Martinique et Bourbon, renonçant à de vaines illusions, ont suivi ce noble exemple. Tel est l'état vrai des choses. En France, l'accord sur le but existe entre le pays et le gouvernement, mais une regrettable incertitude règne encore sur les moyens d'y parvenir. Ajoutons que quelque circonstance imprévue peut tout à coup triompher de cette incertitude et la transformer en une volonté décidée de terminer cette grande entreprise. C'est après s'être pénétré de ces dispositions variées des esprits qu'il faut rechercher ce qu'il y aura à faire en faveur de la liberté pendant le cours de la prochaine session.

Parmi les mesures qui doivent amener ou suivre l'abolition de l'esclavage, il en est deux qui, après avoir passé par l'épreuve de la discussion publique et en être sorties victorieuses, ne semblent plus attendre que la sanction des Chambres : nous voulons parler de la représentation des colonies dans le Parlement, et de l'affranchissement des enfants nés ou à naître, dans les colonies françaises, de parents non libres. Examinons l'importance de ces propositions et les chances qu'elles ont d'être converties prochainement en lois.

On comprend les motifs qui ont fait refuser aux colonies le droit d'être représentées dans le sein du Parlement par des mandataires spéciaux. La société coloniale vit sous des lois et des usages qui n'ont rien de commun avec ceux qui régissent la métropole. Les colons possèdent des esclaves au sein d'une nation qui a proclamé l'égalité des droits, ne paient point l'impôt, ne sont pas soumis au service militaire. Comment leurs députés pourraient-ils délibérer sur les intérêts généraux du pays, qui sont inséparables d'obligations auxquelles les colons ne sont pas soumis ? Il n'y a donc pas d'injustice dans cette exclusion, et elle ne devrait véritablement cesser que le jour où les colonies entreraient sous le régime du droit commun, ou du moins que le jour où l'esclavage aurait été aboli. C'est dans cette pensée que la commission des affaires coloniales adopta, le 3 avril 1841, un projet de loi sur cette matière, rédigé par M. Rossi.

Pendant la dernière session, des pétitions furent présentées aux deux Chambres, comme nous l'avons dit, pour obtenir la représen-

tation des colonies dans le Parlement, et les signataires, colons très-honorables, appuyèrent leurs pétitions de démarches actives et non sans succès. Autant qu'il est possible de juger l'opinion des membres de l'une et de l'autre Chambres en l'absence d'une discussion publique, nous dirons que, si ces assemblées eussent été appelées à se prononcer, elles auraient, selon toute vraisemblance, renvoyé ces pétitions au gouvernement, parce que l'opinion publique accueille avec faveur tout ce qui tend à rattacher les colonies à la métropole, et qu'elle voit dans le conseil des délégués une réunion d'hommes plus colons que les colons eux-mêmes et dont l'unique pensée est d'entraver l'émancipation.

Ces pétitions seront, à la prochaine session, déposées de nouveau sur le bureau des Chambres et soumises cette fois à un débat public. Les partisans de l'abolition les appuieront probablement, et nous ne saurions les en blâmer. Cependant, nous souhaitons qu'ils n'exagèrent pas l'importance de cette question jusqu'à penser que la cause de la liberté ait beaucoup à gagner à ce que les colonies puissent nommer des députés au lieu de délégués, et qu'ils comprennent que, si le droit de représentation conféré aux colonies devait, dans les circonstances présentes, entraîner la suppression des Conseils coloniaux, un pareil changement serait loin de tourner au profit de l'émancipation.

Les Conseils coloniaux sont regardés comme les foyers de la résistance à toute amélioration dans les colonies, comme les défenseurs obstinés du *statu quo*, les apologistes systématiques de l'esclavage. Le Conseil de la Guadeloupe vient de prouver qu'il ne serait pas juste de généraliser ce jugement ; mais il suffit d'examiner avec quelque peu d'attention les obstacles que rencontre l'émancipation, et les moyens de les surmonter, pour comprendre que les Conseils coloniaux sont nécessaires au succès de cet acte, et qu'ils le servent par leur opposition presque autant qu'ils le pourraient servir par leur concours.

La France veut l'abolition de l'esclavage, mais elle la veut sans injustice, sans violence, sans oublier qu'elle a autrefois permis et encouragé ce qu'elle va détruire. Si les Conseils coloniaux unissent leurs vœux et leurs efforts aux siens, l'œuvre s'accomplira avec facilité, et la transformation du régime actuel des colonies en un régime conforme aux lois éternelles de la raison et du droit s'opérera, pour ainsi dire,

d'elle-même, aux acclamations de tous les amis de l'humanité. Si, au contraire, ces assemblées, méconnaissant les intérêts confiés à leur garde pour s'attacher à des erreurs, à des impossibilités, à des rêves, sèment d'entraves le chemin où le pouvoir métropolitain est décidé à marcher ; si, aux cris de la liberté poussés par la France, elles répondent, comme naguère le Conseil de la Martinique, par des théories en faveur de la servitude et de tous les préjugés du temps passé, alors la volonté nationale deviendra d'autant plus décidée et exigeante qu'elle aura été plus irritée par ces imprudentes provocations. L'exemple de nos voisins nous confirmerait au besoin dans cette idée, car le gouvernement anglais précipita l'abolition pour mettre un terme aux clameurs, aux menaces, aux imprudences de tout genre des assemblées coloniales. Si ces assemblées n'eussent pas existé, ou si elles eussent été privées des moyens de faire retentir au loin leurs plaintes et de donner des témoignages éclatants de leur mauvais vouloir, les esclaves des colonies anglaises auraient porté plus longtemps leurs fers.

Les Conseils coloniaux et le conseil des délégués travaillent sans le savoir pour l'abolition, car ils découragent ceux qui seraient tentés de défendre leur cause dans les Chambres, et enseignent aux abolitionnistes par où il faut attaquer l'esclavage et la société coloniale, en révélant périodiquement toutes les misères de cette société. Dissoudre ces assemblées ou restreindre en ce moment leurs prérogatives serait se priver d'auxiliaires utiles, dont les imprudences, et elles sont aussi nombreuses que variées, tournent au profit de la liberté. Voilà pourquoi nous sommes assez peu disposé à appuyer les pétitions dont nous parlons, pétitions qui ne pourraient être accueillies sans amener la suppression du Conseil des délégués, et tout au moins une diminution notable dans les pouvoirs conférés aux Conseils coloniaux. Comme la France marche vers l'émancipation sans aucun plan arrêté et à l'aveugle, il est fort possible que cette proposition, malgré ses inconvénients, réunisse la majorité des suffrages dans les deux Chambres, et soit prochainement convertie en loi. Nous n'en éprouverons pas un vif chagrin, car, nous le répétons, la question de l'abolition n'est engagée ici qu'accessoirement.

Il n'en est pas de même de l'affranchissement des enfants nés ou à naître aux colonies de personnes non libres ; cet acte serait un progrès décisif dans le système de l'abolition progressive, système qui

n'exclut pas le recours à l'émancipation simultanée, si l'opinion publique vient à se lasser de ses lenteurs et des difficultés qui en sont inséparables.

On a dit avec raison que l'affranchissement des enfants nés ou à naître d'esclaves était le complément de l'abolition de la traite et l'arrêt de mort de l'esclavage. En effet, abolir la traite, c'est condamner la population servile des colonies à ne s'entretenir que par elle-même ; or, si en même temps on déclare libres les enfants nés d'esclaves, il est évident que cette population impuissante à se reproduire, doit, dans le cours de la génération présente, emporter avec elle l'esclavage. Ce moyen d'établir la liberté est assuré, mais lent, et sujet à des inconvénients que M. le duc de Broglie a développés avec sa sagacité ordinaire dans son célèbre rapport de 1843 ¹. Cependant deux propositions en faveur de ce système furent faites successivement à la Chambre des Députés, l'une, par M. Passy, le 10 février 1838, l'autre, par M. de Tracy, le 6 juin 1839 ; elles furent prises en considération l'une et l'autre, et donnèrent lieu à des rapports où MM. de Rémusat et de Tocqueville traitèrent tout à tour avec une grande élévation de vues des deux modes d'émancipation qui, alors plus qu'aujourd'hui, partageaient les abolitionnistes ; ces deux rapports ne furent pas discutés. La question de l'abolition n'était mûre, à cette époque, ni pour l'une ni pour l'autre des deux solutions, et jusqu'au moment où parut le rapport de M. le duc de Broglie, qui donna aux idées abolitionnistes une forte et durable unité, le gouvernement, stimulé et aidé par quelques hommes publics, amis de la justice et de la liberté, bien plus que par l'opinion générale et que par les Chambres, travailla seul à préparer une émancipation quelconque, incertain entre les deux systèmes, quoique plus disposé à adopter celui qui causerait le moins de perturbation et exigerait dans le moment de moins grands sacrifices. Cette disposition secrète sera toujours celle du gouvernement en France.

La commission dont M. le duc de Broglie était le rapporteur présenta, comme l'on sait, deux projets d'émancipation en regard l'un de l'autre. Le projet de la minorité est un plan complet d'abolition partielle et progressive, et offre, dans son titre 1^{er}, une suite de dispositions aussi simples que prévoyantes, relatives à l'affranchissement

¹ Pages 169-175.

des enfants nés ou à naître. Il n'entre pas dans notre intention de nous arrêter longuement sur un document que connaissent tous ceux qui s'occupent de ces questions ; nous nous contenterons de rappeler que, dans le système de la commission, le rachat des enfants occasionnerait une dépense de 58,279,330, fr., répartie sur vingt-neuf années, et que l'exécution complète du projet d'abolition progressive ne coûterait pas à l'Etat plus de 79,810,465 fr., de telle sorte que le budget serait, pendant ce laps de temps, grevé, en moyenne, d'une dépense d'environ 2,500,000 fr. La modicité de ce sacrifice est la plus puissante séduction du système de l'abolition progressive.

La majorité de la commission était opposée à ce système, et l'influence qu'exerce sur le ministère actuel l'illustre rapporteur donnait lieu d'espérer que, si le gouvernement se décidait à prendre un parti, ce ne serait pas l'opinion de la minorité qu'il choisirait ; on sait ce qui est arrivé, et comment les Chambres et le gouvernement, sans projet arrêté et sans trop calculer ce qu'ils faisaient, sont entrés, par l'effet de la loi du 19 juillet, dans les voies de l'abolition progressive. Mais comment y sont-ils entrés ? La commission de 1843 a montré qu'il fallait commencer l'abolition progressive, non par le rachat des esclaves, mais par l'affranchissement des enfants ; qu'il fallait interdire la servitude dans l'avenir avant de chercher à l'améliorer dans le présent, comme on a voulu le faire par la loi du 18 juillet. Notre premier pas dans cette voie est donc une faute. Hâtons-nous de dire que cette faute est aisément réparable, que nous pouvons faire après ce qu'il aurait été plus logique et meilleur de faire avant, et que cette dernière loi, inspirée par la pensée de l'abolition progressive, a complètement tourné en faveur de l'émancipation simultanée.

Aujourd'hui, l'opinion publique demande aux Chambres et au gouvernement de marcher en avant dans le système de l'abolition progressive, et l'affranchissement des enfants se présente naturellement comme un acte facile à accomplir, peu onéreux, auquel les colonies n'opposeraient pas une grande résistance, et qui trouve son apologie, au point de vue de la justice et de l'humanité, dans le rapport tant de fois cité, et qui ne saurait trop l'être, de M. le duc de Broglie, comme dans d'autres écrits qui ont contribué à former la conviction générale sur ce point, parmi lesquels nous devons citer l'excellent ouvrage de M. Walon, intitulé : *De l'esclavage dans les colonies, pour*

servir d'introduction à l'histoire de l'esclavage dans l'antiquité et l'histoire de l'esclavage dans les deux dernières années, par M. Schœlcher. Tout se réunit donc pour assurer le succès d'une proposition dont le but serait de faire déclarer par les Chambres l'affranchissement des enfants d'esclaves, et de compléter ainsi, sauf quelques détails de peu d'importance, le système d'abolition progressive dans lesquels nous avançons, mais timidement et presque sans l'avouer, depuis deux ans.

Des personnes, d'ordinaire bien informées des desseins du cabinet actuel, affirment qu'il prendra à la session prochaine l'initiative de cette proposition. S'il doit en être ainsi, et nous ne prétendons nullement l'assurer, le succès couronnerait facilement l'entreprise ; car la Chambre des Députés, qui à la fois veut l'abolition simultanée et tremble à la pensée de voter l'indemnité, s'estimerait heureuse de pouvoir, au prix d'un faible crédit de 2 ou 3 millions par an, donner une marque de sympathie à tant de malheureux qui croient que chaque vaisseau qui aborde aux colonies leur apporte la liberté depuis si longtemps promise. Le projet de loi serait voté avec empressement par la Chambre des Députés, et subi sans résistance par la Chambre des Pairs. Si le ministère, absorbé par le soin de sa propre défense et par d'autres soucis, ne répondait pas à cet espoir, nul doute qu'un membre de l'une ou de l'autre Chambre, qui prendrait en main cette belle et facile cause, n'obtînt un succès dont l'éclat honorerait son nom. Espérons donc qu'en cette circonstance chacun fera son devoir ; mais si, ce que nous sommes loin de regarder comme probable, le gouvernement oubliait le sien, quelqu'un dans les Chambres saurait sans doute le lui rappeler.

Nous devons cependant signaler une erreur à laquelle il serait possible que se laissassent entraîner des hommes animés des meilleures intentions, et promoteurs ardents de l'émancipation.

Parmi les adversaires décidés de l'esclavage, il en est peu qui appuient sincèrement l'abolition progressive. L'expérience des deux dernières années a déterminé la conviction de ceux que n'avaient pas rebutés, dès le principe, la lenteur de ce mode d'affranchissement, ni la pensée de faire vivre pendant trente ans l'esclavage à côté de la liberté. L'abolition progressive ne compte donc véritablement pour soutiens que les adversaires de toute émancipation, unis à ces cœurs froids, à ces esprits soi-disant politiques qui se résignent

à la suppression de l'esclavage comme à une nouvelle concession exigée par le cours des choses et l'esprit du temps. Les vrais abolitionnistes ont voté à contre-cœur les lois de 1845; car, à leurs yeux, ces lois, malgré leur générosité apparente, devaient porter préjudice à la véritable abolition, en fournissant aux partisans du *status quo* un prétexte plausible de repousser toute innovation jusqu'au moment où elles auraient produit complètement leur effet. Le conseil des délégués et le Conseil colonial de la Martinique, en s'attachant à cette législation comme à une planche de salut, n'ont que trop justifié ces méfiances et les ont accrues. Or, la proposition d'affranchir les enfants est en réalité un développement de la législation de 1845, et un progrès dans le système de l'abolition partielle, qui semble ne plus permettre d'abandonner ce système pour revenir à l'émancipation totale. Les amis de la liberté doivent-ils en conséquence la repousser comme une déception nouvelle? Nous ne le pensons pas.

Si, en France, l'horreur de l'esclavage était inspirée par le sentiment religieux, c'est-à-dire par le plus énergique mobile des actions humaines, on pourrait sans crainte attendre qu'il eût atteint le degré de puissance nécessaire pour briser par un seul effort l'esclavage et toutes les institutions nées à son ombre. Quelle serait, dans ce cas, l'utilité d'une transaction, puisqu'on aurait la certitude d'arriver à une victoire complète? Pourquoi prendre des voies obliques lorsqu'on peut arriver directement au but? Par malheur, il n'en est pas ainsi. Le parti abolitionniste se compose en majorité de philanthropes, de libéraux, de socialistes, d'hommes d'Etat très-sincères assurément dans la réprobation dont ils frappent l'esclavage, mais disposés à faire à leur conviction un grand nombre de concessions exigées plus ou moins impérieusement par les circonstances. Combien se trouve-t-il aujourd'hui en France d'abolitionnistes qui ne reculent pas devant la pensée de grever nos finances obérées d'une dépense de 250 millions? combien qui ne soient attristés par la pensée que l'émancipation, en restreignant la production coloniale, portera un nouveau coup à notre navigation maritime, déjà réduite aux plus humiliantes proportions? La charité chrétienne, pleine d'une généreuse ardeur, passe sur de semblables considérations; la philanthropie et la raison politique s'y arrêtent et en sont émuës. Dans les circonstances présentes, se flatter d'obtenir l'émancipation complète, ce serait nourrir une chimère, et la prudence conseille d'appuyer

les mesures partielles qui constituent le système de l'abolition progressive, parce que ces mesures créent pour les colonies, et pour la métropole, un état de choses si vicieux, si incohérent, si difficile à supporter, que, dans très-peu de temps, il n'y aura qu'une voix en France et au delà des mers pour mettre un terme à des essais qui n'ont réussi et qui ne peuvent réussir nulle part. L'abolition progressive, qui ne demande pas moins d'un tiers de siècle pour parvenir à la suppression de l'esclavage, ne convient pas au tempérament de notre pays; mais elle peut servir à vaincre les scrupules, à calmer les craintes, à lever les difficultés qui nous éloignent de l'émancipation véritable. Encore un essai comme celui de 1845, et l'abolition simultanée devient certaine. Il est donc désirable que le projet de loi sur l'affranchissement des enfants d'esclaves reçoive l'approbation de tous ceux qui portent intérêt à la noble cause de l'émancipation, et nous ne craignons pas de donner aux plus impatients d'entre eux l'assurance qu'il ne faudra pas attendre jusqu'en 1877 pour que la tache de la servitude soit effacée du sein de notre patrie.

En terminant ces considérations, nous ne dissimulerons pas combien nous éprouvons de douleur d'être contraint d'enseigner, pour ainsi dire, une sorte de tactique, afin d'obtenir un triomphe qui devrait être le résultat assuré du dévouement à ces grands principes de charité, de justice, d'humanité, dont notre nation fut autrefois l'apôtre dans le monde. Nous nous souvenons encore de notre ancienne et glorieuse mission, (nous la rappelons avec orgueil, et nous laissons à d'autres l'honneur de la continuer. L'Angleterre, que nous nous plaisions à accuser de tout faire céder à l'affermissement de sa puissance navale et à l'augmentation de son étonnante richesse, n'en a pas moins sacrifié à un principe ses plus florissantes colonies. Un Etat du troisième ordre, le Danemarck, vient de suivre avec résolution son exemple, et la France, à qui il en coûterait moins qu'à ces nations de se montrer humaine et généreuse; la France, qui, après avoir proclamé l'égalité des droits, a propagé ce dogme, les armes à la main, dans tous les pays de l'Europe, n'a renoncé que contrainte et forcée à l'odieux trafic de la traite, et se débat depuis quinze ans contre la nécessité de supprimer l'esclavage, se livrant à des recherches, à des enquêtes, à des discussions sur des faits incontestables, sur des vérités mille fois démontrées, essayant de tous les systèmes, avançant quelques pas pour

ensuite reculer, et ne semblant occupée qu'à gagner du temps dans une entreprise qui exige avant tout du dévouement et de l'abnégation.

L'Europe jouit depuis trente-deux ans d'un état de paix qui a donné à toutes les nations les moyens et le loisir de contribuer, selon le rang qu'elles occupent dans le monde, au progrès de la civilisation générale. Si, ce qu'à Dieu ne plaise ! ce bienfait de la Providence nous était tout à coup ravi, un jour la postérité, en recherchant l'emploi que chaque peuple a fait d'une aussi longue période de repos et de liberté, trouverait que la France a pendant ce tiers de siècle creusé des canaux, construit des chemins de fer, élevé des monuments, perfectionné son industrie, fortifié sa capitale, mais qu'elle ne s'est pas crue assez riche pour abolir la honteuse tradition de l'esclavage.

Le comte BRUGNOT.

L'INDE SOUS LA DOMINATION ANGLAISE

EXPOSÉ

DE LA SITUATION SOCIALE, POLITIQUE, RELIGIEUSE, ADMINISTRATIVE,
MILITAIRE, ETC. DE LA PÉNINSULE HINDOUE

SOUS LE GOUVERNEMENT DE L'ANGLETERRE

PAR LE BARON BARCHOU DE PENHOËN

Antez de l'Histoire de la conquête de l'Inde par l'Angleterre 1.



L'Inde, antérieure à la conquête qu'en ont faite les musulmans, ne nous a pas légué son histoire. Les conjectures les plus vraisemblables montrent les Hindous arrivant par le Nord, vers le XII^e siècle avant l'ère chrétienne, dans la péninsule qui descend de l'Himalaya au cap Comorin. Sésostris a fait subir à ce pays la première invasion dont le souvenir ait retenti jusqu'à nous. Les Phéniciens ont eu des relations commerciales avec l'Inde. Hérodote nous dit qu'elle renfermait une population plus nombreuse que celle de toute autre nation connue, et qu'elle formait la vingtième satrapie de l'empire de Darius, fils d'Hystaspe. Les victoires d'Alexandre ont débordé de la Perse sur l'Inde, et si le héros formé à l'école d'Homère, si le gigantesque rénovateur de la vengeance de l'Europe sur l'Asie eût commandé à des cœurs aussi grands que le sien, la pointe de son épée eût atteint jusqu'au Gange. La dynastie des Sassanides a étendu son autorité nominale sur une partie de la presqu'île. L'islamisme, né pour la conquête, et répondant fidèlement à la pensée qui l'a engendré, avait soumis la Perse entière, lorsque, vers l'an 1000 de notre ère, Mahmoud s'élança sur l'Inde et en ravagea à plusieurs reprises la partie septentrionale. L'appât des richesses qu'il en rapporta y conduisit les Afgans; Timour y acquit le titre de *prince de*

¹ 2 volumes in-8°, au comptoir des Imprimeurs-Unis, 15, quai Malaquais.

la destruction. La domination des Afgans y reparut ; mais celle des Mogols y fut rétablie par Baber, qui transmit le sceptre de sa puissance à son fils Houmayoun ; celui-ci le perdit, le reconquit et l'assura enfin à sa famille. Le règne d'Acbar, fils de Houmayoun, marque l'apogée de la gloire de la dynastie mogole. Ainsi, à la population primitive, conservant ses croyances brahmaniques, ses institutions religieuses et politiques, ses lois et ses mœurs, s'est trouvée superposée une inondation de quinze à vingt millions de conquérants, dont le grand-mogol était le souverain et le Coran la loi suprême. C'est ce gouvernement hindou-musulman que l'Angleterre a détruit et remplacé dans l'Inde.

L'altération des antiques traditions du genre humain, par le génie hindou, consiste dans la confusion du Créateur et de la création, dans la croyance à l'identité de Dieu et du monde, et aux creuses profondeurs du panthéisme. L'institution politique des Hindous était fondée sur cette conception cosmogonique erronée. Elle a partagé d'abord la société en quatre castes, au-dessous desquelles se trouvait celle des parias, subdivisée elle-même comme celles qui lui étaient supérieures. La première de ces castes, celle des brahmanes, est censée émaner de la tête de Dieu ; la seconde, celle des kchatrias, de sa poitrine ou de ses épaules ; la troisième, celle des veisias, de ses cuisses ou de son ventre, et la quatrième, celle des soudras, de ses pieds : de là les fonctions inhérentes à chacune de ces castes, dans la subordination relative des diverses parties du corps de Brahma, d'où elles étaient supposées sorties. Les brahmanes étaient voués à la science, les kchatrias à la guerre, les veisias aux affaires du commerce, les soudras aux travaux des champs. L'inégalité sociale reposait immuablement sur l'inégalité d'origine, et l'institution des castes avait, dans la conception cosmogonique, un fondement sacré, inébranlable. La caste était l'élément intégrant de la société hindoue, comme l'individualité est celui de la civilisation née de l'application de la vérité chrétienne à l'ordre social. Un nombre illimité de nouvelles castes est né successivement du besoin de l'exercice de certaines professions, de certains métiers. Mais l'inflexible division par castes, encore existante aujourd'hui, n'en est pas moins restée la base religieuse des institutions politiques, et l'activité humaine est demeurée absorbée tout entière en Brahma. Les castes n'ont entre elles aucun point de contact, aucun rapport, aucun lien. La caste, pour l'Indien, c'est la nationalité, c'est la patrie ; il laisse conquérir, sans le défendre, le sol sur lequel il vit de la vie matérielle, mais il se fait tuer pour maintenir les usages de sa caste.

La royauté absolue était le principe du gouvernement hindou. « Un roi, disent les lois de Manou, est une puissante divinité revêtue d'une

« forme humaine. » Le législateur avait imposé au roi l'obligation de s'entourer de sept à huit ministres, pris dans la caste des brahmanes. L'autorité descendait du roi aux sujets par une hiérarchie successive de fonctionnaires, chefs de mille, de cent, de vingt, de dix villes ou municipalités, et même d'une seule. Mais la base sur laquelle s'appuyait l'antique gouvernement de l'Inde était un système complet d'institutions municipales. L'organisation communale hindoue avait une existence propre ; elle pourvoyait à trois objets essentiels : l'administration des intérêts de la commune, l'exploitation de son territoire et le maintien de ses rapports avec l'autorité politique. Elle était dirigée par deux fonctionnaires, dont l'un répondait à l'idée de notre maire ; le second était comme le greffier de la municipalité et le percepteur des contributions. Ces deux fonctionnaires étaient assistés d'une sorte de conseil municipal. Primitivement électif, sous l'approbation du souverain, l'office de chef de la commune n'avait pas tardé à devenir héréditaire, conformément à la tendance naturelle à l'Inde. Le territoire communal était généralement exploité en commun, suivant un mode d'organisation sociétaire différent en divers lieux, mais d'après lequel les droits de l'individu n'étaient point sacrifiés à ceux de l'association. La réunion de plusieurs villages constituait une sorte de district. Le système des institutions municipales hindoues a ses racines dans un passé aussi reculé que l'origine de la langue sanscrite, et il a résisté à tous les bouleversements politiques qui ont successivement ébranlé le sol de l'Inde.

Les plus épaisses ténèbres historiques entourent la question de propriété du sol dans l'Inde primitive. De trois opinions, dont chacune s'appuie sur d'imposantes autorités, l'une attribue cette propriété au souverain, la seconde au cultivateur, la troisième au village. L'antique droit public de l'Asie et le génie de l'Orient se prononcent en faveur de la première.

La conquête mahométane laissa la propriété nominale du sol aux mains où elle se trouvait ; mais par l'imposition du kharadje, énorme rançon du sang, que les sectateurs de l'islamisme exigent de tout peuple conquis admis au rachat, le gouvernement musulman devint de fait propriétaire des terres sur lesquelles il avait étendu son cimeterra. La propriété particulière fut ainsi engloutie dans le kharadje, qui ne laissa au cultivateur hindou que ce qui était absolument nécessaire à son entretien, à celui de sa famille, et à l'ensemencement de l'année suivante.

La condition du cultivateur ne devint pas plus pénible sous ce nouveau régime qu'elle ne l'était sous les gouvernements indigènes, et l'Inde ne déperit réellement pas sous les conquérants mahométans, qui res-

pectèrent les institutions politiques et administratives qu'ils trouvèrent établies. La population des vainqueurs se superposa à celle des vaincus ; mais l'une et l'autre furent gouvernées suivant les lois propres à chacune d'elles. La majesté de la toute-puissance des souverains musulmans entourait l'empereur mogol à Delhi, et les provinces étaient administrées par des délégués de son autorité, appelés subahdars. Dans chacune de ces provinces ou vice-royautés, la collection des impôts était confiée à une sorte de fermier général, nommé dewan ; elle s'opérait par le chef de chaque district, agent intermédiaire entre le dewan et les cultivateurs. Cet agent, appelé zemindar, d'un nom tiré de la langue des vainqueurs, devint naturellement l'anneau qui rattacha les institutions indigènes aux institutions musulmanes. La charge des zemindars acquit bientôt une grande importance ; ils la rendirent successivement inamovible et même héréditaire, et en étendirent les attributions jusqu'à l'administration civile et judiciaire du district. La conquête avait mis le pouvoir politique et militaire aux mains des musulmans ; mais les institutions municipales hindoues furent conservées. Au-dessus du zemindar tout était musulman, au-dessous tout était hindou. Ainsi s'était constitué un Etat, suivant l'expression pittoresque de M. Barchou de Penhoën, mahométan jusqu'à la ceinture et hindou plus bas. Il faut remarquer aussi, avec M. le comte de Warren, que, par son étrange formation, cet Etat était despotique par la tête, aristocratique et féodal par le milieu, municipal et républicain à sa base.

Le temps avait porté ses inévitables atteintes à l'établissement musulman, lorsque le choc terrible de Nadir-Schah acheva d'en briser le pouvoir central. De la prostration de ce pouvoir, du désordre et de l'anarchie qu'elle amena naquirent des Etats inférieurs, et naturellement faibles. Au milieu de cette décadence et de ce déchirement de l'empire mogol, chaque village hindou ne se souciait que de la conservation de son intégrité municipale, et chaque caste se montrait aussi indifférente au changement des maîtres du sol qu'attachée à ses usages. L'Inde était loin de pouvoir opposer une résistance efficace à une invasion prétendant au sceptre des descendants de Baber.

M. Barchou de Penhoën a consacré de longues années et un laborieux séjour en Angleterre à la recherche des matériaux de l'important ouvrage dans lequel il a déroulé, en six volumes, la série des faits constituant la conquête et la fondation de l'empire anglais dans l'Inde. Si le récit des événements extraordinaires d'où est sorti cet empire présente un étonnant spectacle, l'exposé de la situation actuelle de l'Inde, sous la domination de l'Angleterre, n'est pas moins intéressant. L'auteur l'a renfermé dans les deux volumes dont nous nous occupons ici, et qui

forment un livre tout à fait distinct, et indépendant du premier fruit de ses travaux, sur un sujet qu'il a creusé jusque dans ses dernières profondeurs, et soigneusement examiné sous toutes ses faces.

Avant de nous initier à la connaissance des destinées de l'Inde, la plume que M. Barchou de Penhoën a prise, en déposant l'épée, avait déjà confirmé la vérité de cette assertion de Cervantes : *Nunca la lanza embotó la pluma, jamais la lance n'é moussa la plume*. Dans un volume intitulé : *Mémoires d'un officier d'état-major*, elle avait décrit l'expédition française de 1830, qui a glorieusement effacé, par la prise d'Alger, la tache laissée sur la chrétienté par le grand désastre de Charles-Quint ; et le narrateur de cette belle campagne a pu dire : *Quorum pars... fui*. Sous le titre : *Un Automne au bord de la mer*, M. Barchou de Penhoën avait offert au public un recueil de plusieurs morceaux philosophiques et historiques, où l'élévation de la pensée est servie à souhait par le style. Dans un autre volume, publié il y a quinze ans, *Guillaume d'Orange et Louis-Philippe*, la révolution de 1830 était comparée à celle de 1688, dans le but d'engager le parti royaliste à prendre une attitude parlementaire devant la nation ; l'auteur a exposé les conditions auxquelles il jugeait que ce conseil pouvait être appliqué à la pratique. Dans l'*Histoire de la philosophie allemande depuis Leibniz jusqu'à Hegel*, ce n'est pas notre drapeau philosophique qui est arboré ; mais la recherche et l'amour de la vérité sont toujours dans l'intention de l'historien, qui ne s'attache qu'à l'accomplissement de sa mission. Les excursions philosophiques de M. Barchou de Penhoën au-delà du Rhin ont aussi produit une traduction française de *la Destination de l'homme*, de Fichte.

Mais c'est dans l'Inde que nous devons maintenant nous transporter avec lui, pour étudier la situation de ces contrées sous le sceptre britannique. Dans l'appréciation d'un livre dont le poids exige un usage sérieux de la balance de la critique, nous joindrons à la franchise de notre jugement la défiance de nos connaissances, quoiqu'il s'agisse d'un sujet qui n'y est pas absolument étranger.

L'opinion publique commença généralement par ne pas admettre, en Angleterre, le droit des envahisseurs à la possession des territoires acquis par une compagnie de marchands. A cette question se joignait celle de savoir si ces conquêtes devaient appartenir à la Couronne, au Parlement ou à la Compagnie. Il fallait aussi adopter un système de politique extérieure dans les relations à établir avec les Etats environnants. Mais il est à remarquer que ce n'est pas la solution donnée à ces diverses questions qui a conduit l'Angleterre à régner sur l'Inde. C'est en atteignant un but tout à fait opposé à celui auquel elle visait qu'elle a fini par étendre sa puissance sur cent cinquante millions environ de

sujets médiats et immédiats, d'origine hindoue ou musulmane. L'année 1757, date de la bataille de Plassey, peut être considérée comme celle de la fondation de l'empire hindou-britannique.

A l'époque où les Anglais s'établirent dans l'Inde, sur les débris de la domination mogole, la décomposition de ce vaste empire, nous l'avons déjà dit, avait donné naissance à plusieurs nouveaux Etats. Dans une partie du Dekan s'était élevé celui de Haïderabad, ainsi appelé du nom de sa capitale ; la confédération mahratte s'étendait au nord et au nord-ouest, et le royaume de Maïssour avait pris place au sud de celui de Haïderabad. Autour de ces trois puissances indigènes s'étaient formés d'autres petits Etats, également indigènes. Nizam-ul-Mulk, qui mourut en 1748, à l'âge de cent neuf ans, fut le fondateur de l'empire du Dekan ou de Haïderabad ; Sevadji, de l'empire mahratte, et le fameux Haïder-Ali, de celui de Maïssour, qu'il agrandit tellement sous son ancien nom qu'il légua comme un Etat nouveau à son fils Tippou-Sahib. On put croire un moment que l'Inde entière passerait sous le joug des Mahrattes. Les successeurs de Sevadji aspiraient au trône de Delhi, lorsqu'en une sanglante bataille, perdue aux environs de cette ville, leurs prétentions succombèrent sous le sabre des Afgans. L'empire des Mahrattes se composait d'une réunion d'Etats fédératifs plutôt qu'il ne formait un seul Etat homogène. En dehors de la péninsule hindoue, les Afgans, au nord-ouest, voyaient dans les Mogols des usurpateurs, dont ils désiraient l'expulsion et convoitaient les dépouilles. Dans le Pendjab, les Seïks, guerriers ardents, s'étaient créé un empire. A l'orient, la race belliqueuse des Gourkas était retranchée dans les montagnes du Népal. Au midi, vers la Cochinchine, la valeur d'Alompra avait élevé l'empire Birman.

Nous avons dit que l'Angleterre était arrivée dans l'Inde à un but absolument opposé à celui qu'elle avait voulu atteindre. C'est contrairement à ses intentions, maintes fois exprimées, que la conséquence imprévue de la descente de quelques marchands sur les côtes du Bengale et de Coromandel a été la conquête d'un empire dont les limites sont devenues l'Himalaya au nord, le cap Comorin au midi, l'Indus à l'ouest et le Gange à l'est. C'est en quelque sorte malgré elle qu'elle est parvenue à commander à une notable partie de la population du globe, et que sa puissance, en Orient, ne peut être comparée qu'à la domination que Rome antique avait mesurée à la longueur de son épée. Il est incontestable, en effet, que le point de départ de la politique des Anglais dans l'Inde a été la triple résolution de resserrer leurs conquêtes territoriales dans les plus étroites limites possibles, d'éviter toute guerre, et de s'abstenir de toute intervention dans les affaires des Etats voisins.

L'Angleterre craignait que sa constitution ne fût ébranlée par le coup qu'elle recevrait nécessairement de l'acquisition inattendue d'un nouvel et trop grand élément de puissance et de richesse. Cette opinion avait même atteint l'illustre Chatham, père de Pitt. Elle guidait la plume de Clive lorsqu'il écrivait aux directeurs de la Compagnie : « J'aurais voulu que nos opérations eussent été conduites avec plus de modération ; j'aurais voulu que nous n'eussions pas été contraints d'entretenir sur pied une force militaire plus considérable qu'il n'est nécessaire pour profiter en paix, avec sécurité, de nos avantages commerciaux ; mais puisque nos vues se sont étendues bien au delà, puisque désormais le commerce ne constitue plus le seul revenu de la Compagnie, nous devons poursuivre ; rétrograder serait impossible. » Warren Hastings regrettait aussi qu'à la nature commerciale de la Compagnie dût se joindre un caractère politique.

C'est ainsi que les premiers auteurs de la grandeur anglaise dans l'Inde présentaient et redoutaient le danger de la trop rapide extension de l'empire. Ils se disaient que toute acquisition de territoire entraînait la nécessité de la guerre, et la guerre, même heureuse, exigeait l'emploi de fonds qui pouvaient être plus utilement appliqués au commerce ; car le commerce était le but unique des vues de la Compagnie, et même alors la principale préoccupation des hommes d'Etat de l'Angleterre par rapport à l'Inde. La sagesse des prévisions de Clive et de Hastings ne les empêcha pas d'être très-impopulaires parmi leurs contemporains, et l'opinion publique répugnait tellement à la fondation d'une puissance territoriale que, si le Parlement eût été appelé à en délibérer, une forte majorité se serait sans doute prononcée pour l'abandon des possessions acquises. Deux bills présentés successivement par Fox et par Pitt, bien que différents dans leur esprit et dans leurs dispositions, s'accordaient néanmoins pour interdire toute nouvelle acquisition de territoire. Le bill que Pitt fit adopter par le Parlement posait la règle à suivre dans la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Inde ; il défendait aux gouverneurs généraux de s'ingérer dans les affaires des États indigènes, en même temps qu'il leur prescrivait de s'abstenir envers eux de toute hostilité, hors le cas de légitime défense.

Lord Cornwallis réunit, pour la première fois, les fonctions de gouverneur général et celles du commandement militaire en chef. A son arrivée dans l'Inde, il trouva en Tippou-Sahib, quoique inférieur en talent à son père, un redoutable ennemi des Anglais. Le fils de Haïder-Ali avait amélioré, par d'utiles réformes, la situation de l'empire de Maïssour ; il avait introduit la discipline européenne dans son armée, et il était animé d'une haine énergique contre les chrétiens. Les vues ambitieuses de Tippou

étaient hostiles en même temps à la confédération mahratte et à l'empire de Haïderabad : il avait hérité de son père la pensée d'étendre sa domination sur l'Inde entière. Une alliance avec les deux Etats menacés par les desseins du souverain de Maïssour eût donc été un acte de bonne politique de la part de lord Cornwallis. Mais nous venons de dire qu'un bill mettait le gouverneur général dans l'impossibilité de contracter aucune alliance définitive ni offensive. C'est cette interdiction qui, jointe aux propres idées de lord Cornwallis, le détermina à adopter une mesure d'une portée ultérieure alors incalculable, et fit sortir la conquête de l'Inde de l'intention de se renfermer dans les limites du territoire primitivement acquis. Par un traité signé en 1766, et confirmé par un autre en 1769, la Compagnie s'était engagée à fournir au souverain de l'Etat de Haïderabad, appelé *Nizam*, du nom glorieux de Nizam-ul-Mulk, un corps auxiliaire de troupes, dont la solde et l'entretien seraient à la charge de ce gouvernement. Lord Cornwallis crut se conformer, sinon à l'esprit, au moins à la lettre de l'acte du Parlement, en déclarant cet ancien traité toujours valable; et, à la demande du Nizam, il lui fournit deux bataillons et six pièces de canon. Mais dans ce même traité était stipulé un démembrement de l'empire de Maïssour en faveur du Nizam, à condition que celui-ci accorderait aux Anglais la ferme générale du territoire distrait des Etats de Tippou. La conduite de lord Cornwallis, en cette circonstance, ne manqua pas moins d'habileté que de franchise. Mais Tippou, en se préparant hardiment à résister à l'alliance formée contre lui, força bientôt le gouverneur anglais à renoncer à cette marche ambiguë, à enfreindre les restrictions imposées à la politique britannique, et à se disposer à la guerre. Un traité d'alliance offensive et défensive, stipulant le partage égal des avantages qu'il produirait, fut conclu avec le Nizam, et une convention analogue fut réglée avec la confédération Mahratte.

La guerre ne pouvait plus tarder à éclater : ce fut Tippou qui en prit l'initiative, en attaquant le radja de Travancore, allié des Anglais. Le courage et le talent naturel du digne fils de Haïder-Ali furent impuissants à lutter contre la civilisation chrétienne ; il fut vaincu dans Seringapatam, par la supériorité militaire des Anglais. Le but de la guerre, pour lord Cornwallis, avait été la paix ; il crut la consolider par la répartition de la moitié du territoire des Etats de Tippou entre les Anglais, le Nizam et les Mahrattes. En réduisant le plus considérable des trois Etats indiens à l'impossibilité de menacer les deux autres, lord Cornwallis obéissait aux idées européennes d'un équilibre politique où le rôle de l'Angleterre est celui d'antagoniste de la nation prépondérante. C'est ainsi que la nécessité a substitué le système de la balance des puis-

sances à celui de la neutralité, que l'Angleterre s'était proposé d'observer.

Sir John Shore voulait aussi la paix avant tout, et il était partisan de la neutralité politique de l'Angleterre dans l'Inde ; mais, à la différence de lord Cornwallis, il ne croyait pas que la balance des Etats fût le moyen d'atteindre ce but. Un des hommes qui dirigeaient les affaires de la confédération mahratte, Madadji-Sindia, voulait étendre la domination de son pays aux dépens du Nizam, et Tippou se montrait disposé à le seconder dans l'exécution de ce projet. En présence d'un danger aussi grave, le Nizam eut recours au gouvernement anglais, et lui offrit l'arbitrage de la querelle que lui avaient suscitée les Mahrattes. La politique timorée de sir John Shore se retrancha derrière l'acte du Parlement, qui prohibait toute intervention dans les affaires des Etats de l'Inde. Le Nizam, vaincu, fut contraint de céder aux Mahrattes une partie du territoire de son empire, et de consentir à leur payer un tribut. C'est ainsi que, par un désir excessif de la paix, sir John Shore mit en danger la puissance anglaise dans l'Inde, et laissa périr le système d'équilibre entre les divers Etats. Alors fut appelé au gouvernement général de l'Inde le comte de Mornington, depuis lord Wellesley, dont le nom préside à l'époque la plus glorieuse de la domination anglaise. Entre les Etats de l'Inde et l'Angleterre, il existait des alliances en vertu desquelles celle-ci fournissait des corps de troupes indigènes, disciplinés à l'euro péenne et commandés par des officiers anglais, aux Etats qui les soldaient et les entretenaient, au moyen de subsides payés à la Compagnie. Voilà pourquoi ces alliances furent appelées subsidiaires ; et on peut dire que c'est en substituant un système politique, fondé sur cette sorte d'alliance, à celui de la balance entre les puissances, que lord Wellesley parvint à rendre possible la domination de l'Angleterre sur l'Inde. Voyons quelles furent les circonstances qu'il fit servir à l'établissement de son plan de conduite.

Les souverains Mahrattes, descendants de Sevadji, avaient primitivement auprès d'eux un conseil de huit brahmanes, dont le chef portait le nom de peschwa. Peu à peu le peschwa s'empara de la réalité du pouvoir, dont il ne laissa que l'apparence au radja, établi à Sattara, tandis que Pouna devint la véritable capitale de l'empire, en même temps que la demeure des peschwas. Quand ensuite Devlet-Row-Sindia fit de l'autorité de ceux-ci ce qu'ils avaient fait eux-mêmes de celle des successeurs de Sevadji, la politique méticuleuse de lord Cornwallis lui refusa son appui, et l'ambitieux chef Mahratte créa un corps de troupes formées à la discipline européenne par des officiers français. La même cause, le refus de venir en aide au Nizam, produisit, dans l'Etat de Haïderabad, le même effet, l'acquisition d'un corps d'armée commandé par des officiers fran-

X

çais. Tippou avait mis la plus grande activité à se relever de sa défaite de Seringapatam. Il avait rétabli la prospérité dans ses finances, et porté son armée à un effectif redoutable. Il avait acquis de l'influence à la cour de Pouna ; il s'était mis en relation avec Zeman-Schah, souverain des Afgans, et avec la France républicaine, dont la flotte, rassemblée à Toulon, pouvait sembler destinée à une expédition dans l'Inde. Lord Wellesley avait déjà su amener le Nizam au licenciement du corps français à son service, lorsqu'une inconcevable gaucherie politique du gouverneur de l'île-de-France révéla aux Anglais le danger qui les menaçait du côté de Tippou. La guerre fut immédiatement déclarée, et le général Harris marcha droit à Seringapatam. Tippou fut tué dans l'assaut, et le drapeau anglais flotta sur la capitale de l'empire de Maïssour. D'une partie du territoire de cet empire lord Wellesley créa un nouvel Etat, sur le trône duquel il plaça la famille des anciens radjas, en contractant avec elle un traité d'alliance subsidiaire. Le reste des possessions de Tippou fut partagé entre le Nizam et les Anglais.

Pendant la puissance usurpée de Sindia, dans la confédération maharatte, n'avait fait que s'accroître. Les plus belles provinces de l'Indostan étaient affectées à l'entretien de ses troupes, commandées par le général français Perron, qui se trouvait ainsi à la tête d'un Etat indépendant, et en possession, par un revenu énorme, de la plus grande existence qu'aucun Européen ait jamais eue dans l'Inde. Dans cette circonstance, lord Wellesley se fit l'allié et le soutien du peschwa.

Sindia avait dans Holkar un rival qui le défît en une sanglante bataille. Pour échapper aux chefs de ces discordes intestines, le peschwa se réfugia chez les Anglais, et plaça par le traité de Bassain la confédération Mahratte sous leur influence. Il céda une portion de territoire pour subvenir à l'entretien d'un corps de troupes auxiliaires fournis par la Compagnie, et s'engagea à ne plus prendre jamais aucun Européen à son service. Les chefs les plus puissants parmi les Mahrattes, Sindia, le radja de Berar, Holkar, tentèrent en vain de lutter contre la prépondérance anglaise. L'arbitrage britannique plana sur l'Inde : l'habile emploi du système des alliances subsidiaires avait assuré à lord Wellesley cet immense résultat. « C'est que rien ne manque, comme le remarque judicieusement M. Barchou de Penhoën, à ceux qui agissent dans le sens des desseins providentiels, à ceux qui ne sont eux-mêmes que des instruments aux mains de la Providence, et elle semblait conduire l'Angleterre comme par la main à la domination de l'Inde. »

Quoique l'opinion publique eût applaudi avec enthousiasme, en Angleterre, à la chute de Tippou, elle ne s'en effraya pas moins de l'extension des moyens qui avaient amené ce brillant succès, et lord Wellesley

fut accusé de suivre un plan systématique d'agrandissement territorial, contraire à la politique prescrite par l'acte du Parlement de 1793. Cette réaction de l'opinion remit en faveur le système de la balance des Etats, et même celui de la neutralité de l'Angleterre, et rappela lord Cornwallis au gouvernement général de l'Inde. Homme aimable dans la vie privée, d'un caractère honnête, mais d'un esprit trop étroit pour rien comprendre de vaste, lord Cornwallis reparut dans l'Inde pour y renverser l'édifice de grandeur élevé par son prédécesseur. Il poursuivait cette œuvre par la dissolution des alliances avec les Etats indigènes, lorsqu'il mourut, et fut remplacé par sir George Barlow, qui marcha d'abord dans les mêmes errements. Mais le successeur de lord Cornwallis reconnut ensuite que les ennemis de l'Angleterre verraient de la faiblesse dans cette modération, et il se détermina à maintenir le traité de Bassein.

Lord Minto, homme capable, n'en arriva pas moins dans l'Inde, résolu de s'abstenir de toute intervention dans les affaires des Etats indigènes, tant le vent de l'opinion publique soufflait dans cette direction. Mais la nécessité de sauver la confédération Mahratte du danger de ses divisions intestines obligea bientôt lord Minto à soutenir le radja de Berar, menacé dans son existence politique par un chef mahométan, Amir-Khan. Enfin le nord de l'Hindostan ravagé par des brigands puissants, les Pindaris, et l'ambition de Randjit-Singh, radja de Lahore, achevèrent de faire de lord Minto un partisan déclaré et prévoyant de la prépondérance anglaise. Mais il était réservé à son successeur, le marquis de Hastings, de proclamer hautement l'inauguration de ce système.

Fatigué de la domination anglaise, le peschwa méditait de s'en affranchir, avec l'aide de ses vassaux revenus à la soumission, lorsqu'une résolution vigoureuse du résident anglais à Pouna réprima cette velléité d'indépendance. Mais un mouvement populaire éclata dans cette ville, et la maison du résident fut attaquée et pillée. Le peschwa, dépourvu de toute énergie, ne sut pas profiter des dispositions des Mahrattes à secouer le joug étranger; il abdiqua son autorité entre les mains des Anglais, dont il reçut un traitement annuel. Imitant la conduite de lord Wellesley dans le Maïssour, le marquis de Hastings replaça la dynastie des radjas de Sattara sur le trône usurpé par les peschwas; mais un traité d'alliance subsidiaire assura aux Anglais l'autorité réelle dont ceux-ci avaient joui; car le souverain d'un Etat passé sous ce régime n'est plus que le prisonnier de l'Angleterre. Des conditions analogues furent imposées aux autres chefs mahrattes. Ainsi s'éleva la prépondérance politique de l'Angleterre sur les ruines de la confédération Mahratte; ainsi fut posée la base fondamentale du droit international de la péninsule hindoue: le gouverneur général de l'Inde remplaça le Grand-Mogol.

· Mais où le système subsidiaire, imaginé par lord Cornwallis pour éliminer les interdictions légales qui s'opposaient à l'extension territoriale de la puissance anglaise, l'a-t-il conduit ? La correspondance de sir Henry Russell avec la Cour des Directeurs répond ainsi à cette question : « Du moment que nous établissons un gouvernement subsidiaire, nous nous « trouvons sur une pente fatale où nous ne pouvons plus nous arrêter : « un pas oblige à un autre ; le premier entraîne nécessairement au der- « nier, et tous invariablement tendent au même but : ruine et destruc- « tion pour l'Etat protégé. Et pourtant un pareil résultat est déplorable, « autant pour nous que pour le Nizam. Notre pouvoir tend naturellement « à s'étendre, notre intérêt est d'en retarder la marche. Nous n'avons rien « à craindre du dehors ; c'est dans chaque accroissement de territoire que « nous trouvons, que nous nous créons des dangers. Chaque gouverne- « ment indigène supplanté par nous est un débouché de moins pour « les têtes ardentes qui abondent parmi les classes militaires de l'Inde, « et qui ne peuvent supporter la contrainte d'un gouvernement régu- « lier. Du moment qu'un Etat passe sous notre autorité directe, nos em- « ployés européens inondent toutes les carrières ; les classes supé- « rieures ou les classes moyennes indigènes ne trouvent plus une seule « place pour se caser et périssent bientôt de misère ; ainsi la somme des « haines nationales va toujours croissant. L'empire que nous avons con- « quis dans ce pays suivra la loi commune de toutes les usurpations : il « ne peut rester stationnaire ; du jour où nous cesserons d'avancer, « nous reculerons. Chaque pas vers le sommet nous rapproche de la « pente opposée. La plus sage politique pour nous est donc d'étayer le « plus longtemps possible les gouvernements indigènes ; tant qu'ils se- « ront debout, nous subsisterons à côté. Corrigeons les abus, arrêtons « les désordres, mais ne touchons pas à l'édifice séculaire des institu- « tions. Le défaut de notre système, dans l'Inde, a toujours été de vouloir « substituer notre centralisation aux administrations multiples du pays. « Les mahométans, avec tout leur attachement fanatique pour leur « code et pour leurs coutumes, se sont comme par instinct gardés de « cette erreur. Il n'est point vrai, comme on se plaît à le dire, que notre « gouvernement ait même le mérite de la popularité parmi nos sujets « indiens : ils ont les mêmes prédilections que tout le reste du monde ; « ils aiment à être gouvernés par des gens parlant la même langue, pro- « fessant la même religion, observant les mêmes coutumes qu'eux, et « préfèrent naturellement le système le plus rude et le plus grossier, « quand il est le produit de leur propre sol, aux combinaisons gouverne- « mentales les plus raffinées, tracées sur un modèle étranger et admi- « nistrées par des mains étrangères. Il n'y a pas de doute que nos ré-

« glements en fait de gouvernement ne soient dictés par les intentions
 « les plus bienveillantes et les plus philanthropiques ; mais nos lois et
 « nos usages, nos idées et nos formes de justice ne sont pas plus adap-
 « tées à l'état de la société dans l'Inde que nos maisons et nos vête-
 « ments ne le sont au climat. La conséquence a été que notre système, en
 « dépit de l'habileté et du zèle de ceux qui l'ont administré, a fait plus
 « de mal, et un mal plus irréparable, que les excès les plus désordonnés
 « du plus mauvais gouvernement de l'Inde. S'il me fallait une preuve,
 « je demanderais où sont aujourd'hui, dans les domaines de la Compa-
 « gnie, les hautes classes et les classes moyennes ; elles sont non-
 « seulement ruinées, mais complètement détruites ; il n'en reste pas
 « même la trace. On se demande si elles ont jamais existé. Or, si notre
 « passage n'est marqué que par des ruines, si nous ne savons rien éle-
 « ver à la place, conserver doit être la devise, la consigne de nos hommes
 « d'Etat ; étayer, toujours étayer, voilà notre meilleure politique. »

+
 =
 =

Ce rapide coup d'œil, jeté sur la politique de l'Angleterre dans l'Inde, fait voir comment quelques marchands, sortis d'une taverne de Londres, sont devenus à leur insu et malgré eux les conquérants d'un des plus grands empires de la terre. Mais quand cette compagnie de négociants eut succédé à la puissance du Grand-Mogol, il fallut bien que ses règlements, purement mercantiles d'abord, se transformassent en institutions politiques. Examinons maintenant ce qu'est le gouvernement général de l'Inde.

Les spéculateurs anglais, fondateurs d'un capital pour l'exploitation du commerce de l'Inde, se sont trouvés naturellement en rapport avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, avec les souverains indiens dans le pays desquels ils allaient trafiquer, et avec les agents de leurs intérêts en Angleterre et dans l'Inde. De là vient que trois éléments différents ont constitué le gouvernement de la Compagnie. Ses rapports avec celui de la métropole consistent en chartes qui lui confèrent des privilèges commerciaux. La première date du 31 décembre 1600. Elle fut d'abord accordée pour quinze ans, avec la faculté d'être prolongée pendant le même espace de temps, si elle était trouvée avantageuse au pays. Elle fut renouvelée neuf ans plus tard, et devint le fondement de toute l'institution.

Le premier traité de commerce entre la Compagnie et les gouvernements indiens a été confirmé par un firman impérial du mois de janvier 1613. C'est le Grand-Mogol lui-même qui a ouvert aux Anglais la porte de l'Inde. Un firman qui porte la date de 1715 établit d'une manière définitive les rapports de la Compagnie avec les Etats hindous.

La Compagnie partagea ses agents en deux classes : celle des employés

du service civil et celle des employés du service militaire. Les uns et les autres s'obligeaient par serment, envers la Compagnie, à remplir les engagements sévères qu'elle leur imposait, et ce contrat entre la Compagnie et ses employés lui conférait un pouvoir immense.

Les chartes, les firmans et les serments ont donc été les trois éléments constitutifs de la Compagnie. Un premier comité, chargé de gérer les affaires, a donné naissance à la Cour des Propriétaires, et un comité de trente délégués, nommés par l'assemblée des actionnaires, et chargé, sous un président, des détails de l'administration et des communications avec les ministres de la couronne, est devenu la Cour des Directeurs. Tout le gouvernement de la Compagnie roula sur ces deux Cours. La permission obtenue à Delhi, pour les agents de la Compagnie, de résider dans certains ports de l'empire mogol, a constitué la troisième branche de ce gouvernement.

Charles II, en renouvelant la première charte en 1661, en étendit les privilèges. A la fin du XVII^e siècle, une association rivale, née de la lutte entre la royauté et le Parlement, avait obtenu une charte qui mettait la Compagnie en péril. Mais de la fusion de ces deux Sociétés est sortie la fameuse Compagnie des Indes-Orientales, destinée à régner sur l'Inde. Un bill de 1708, complété par un autre acte du Parlement en 1728, fortifia la constitution de la Compagnie, et créa trois présidences, à Calcutta, à Madras et à Bombay, chacune sous l'autorité d'un gouverneur. En 1773 un bill institua un gouverneur général, séant à Calcutta, et assisté de quatre membres, constituant avec lui le gouvernement central. Une cour suprême de justice a été également établie à Calcutta. Le pouvoir exécutif appartient au gouverneur général, qui jouit d'une autorité absolue, dont il n'est responsable qu'envers la couronne d'Angleterre.

Le bill de 1773 statuait que toutes les dépêches et les règlements que la Compagnie enverrait dans l'Inde seraient communiqués au gouvernement anglais. Cette disposition du bill a été la porte par où le Parlement, vainqueur de l'autorité royale, a introduit dans les affaires de l'Inde l'influence du pouvoir politique, et est parvenu à faire résoudre en faveur de l'Etat le droit de régler les questions de souveraineté, de propriété, d'administration du territoire conquis et d'exploitation du privilège commercial. La possession de ce territoire n'a été concédée à la Compagnie qu'à la charge par elle de verser dans le trésor public une somme considérable, et le Parlement s'est immiscé dans les affaires intérieures de la Compagnie en fixant lui-même, malgré les réclamations des directeurs, les dividendes des propriétaires. Ce n'a pas été sans nuire aux intérêts britanniques dans l'Inde que les prétentions parlemen-

taires y ont assuré le triomphe de l'influence ministérielle. Pendant dix ans le gouvernement des possessions anglaises a été en proie au désordre et à l'anarchie.

Le spectacle que nous avons tous les jours sous les yeux ne confirme que trop la justesse de cette observation de M. Barchon de Penhoën : « On sait la tendance inévitable de tout gouvernement représentatif à faire marcher les choses après les personnes. » Entre les mains de Fox et de Pitt, la question de l'Inde a surtout été une arme dont ils se sont servis l'un contre l'autre, dans leur grand duel parlementaire. Le second de ces hommes d'Etat n'a pas peu contribué à faire échouer un bill présenté par le premier dans le but de modifier complètement l'organisation gouvernementale de la Compagnie. Le fils de Chatham a définitivement établi la domination du pouvoir politique dans les affaires de l'Inde, par le bill qu'il a fait adopter. Cet acte du Parlement conserve la Cour des Propriétaires et celle des Directeurs, que Fox voulait abolir l'une et l'autre, mais il leur en adjoint une troisième sous le nom de Bureau du Contrôle, composé de six membres, au choix du ministère, sous la présidence d'un secrétaire d'Etat. Un comité secret était aussi créé pour servir d'organe aux communications du Bureau du Contrôle avec la Cour des Directeurs. L'accroissement du pouvoir et de la responsabilité des gouverneurs généraux fournissait le remède aux désordres dont l'Inde était le théâtre. L'institution du Bureau de Contrôle livrait au ministère la haute direction des affaires, mais le maintien général en était laissé à la Cour des Directeurs. Pitt, homme encore plus essentiellement gouvernemental que grand orateur, a su établir l'harmonie entre les institutions léguées par le passé, les besoins du présent et les nécessités de l'avenir, dans le gouvernement de la Compagnie. En subordonnant la partie de ce gouvernement qui réside en Angleterre au pouvoir politique, et celle qui réside dans l'Inde au gouverneur général, il a donné séparément à l'une et à l'autre, en même temps qu'à toutes deux réunies, la consistance dont elles avaient besoin pour n'être pas au-dessous de leur mission. Par une dernière charte, qui date de 1833, la Compagnie a renoncé à ses privilèges commerciaux, s'est interdite tout négoce, et a été investie du gouvernement immédiat de l'empire hindou-britannique jusqu'en 1854. Cette charte, qui assure à la Compagnie d'énormes avantages et lui concède l'exploitation des immenses ressources de l'Inde, sera nécessairement renouvelée, et peut être considérée comme un acte définitif.

Outre les territoires administrés directement par la Compagnie, et dont la population s'élève à cent millions d'habitants, hindous ou musulmans, une population d'environ cinquante millions d'âmes encore

est répartie entre les Etats dont les princes ont abandonné aux Anglais leur pouvoir politique et militaire, en se réservant le pouvoir civil, et ceux dont les chefs n'ont cédé que le pouvoir politique, en conservant le pouvoir civil et militaire. Le gouvernement anglais entretient auprès des souverains de ces Etats des envoyés ou résidents, qui sont les intermédiaires entre ces cours et le cabinet de Londres.

Sir John Malcolm a pu dire avec raison : « Il serait insensé de proposer d'établir le gouvernement aujourd'hui existant dans l'Inde. » Avec ses imperfections apparentes, avec la confusion des fonctions et le petit nombre des fonctionnaires employés, avec les rapports mal définis de ses deux Cours et du Bureau de Contrôle, le gouvernement de la Compagnie, image de celui de la nation, produit successif d'événements fortuits, n'en a pas moins accompli sa double tâche. Primitivement démocratique, il a peu à peu subi l'influence aristocratique, qui a introduit l'esprit de suite dans la gestion des affaires. Il s'est trouvé qu'il y avait accord entre le génie anglais, irrationnel et persévérant, et les circonstances où il devait agir, et le succès s'en est suivi naturellement.

La conquête musulmane avait conservé le mode de collection de l'impôt qu'elle avait trouvé en usage : il était perçu en nature, et le soin de la répartition en était laissé aux administrations municipales; seulement, un cadastre général, exécuté par ordre et sous le règne d'Achar, l'avait établi sur une base nouvelle. Sous les gouvernements indigènes il consistait en un quart du produit brut de la terre; Achar le porta au tiers. Par le maintien de ce système, Warren Hastings et son successeur dans le poste de gouverneur général, Mac Pherson, laissèrent aux populations de l'Inde le seul temps de bien-être dont elles aient joui depuis que le poids de la conquête anglaise a été ajouté à celui de la conquête musulmane. Lord Cornwallis trancha la question de propriété du sol en faveur des zemindars, dans la présidence du Bengale. Dans celle de Madras elle fut résolue à l'avantage des tenanciers; mais la fixation de l'impôt territorial ne leur laissait qu'environ 45 pour 100 du produit brut de la terre. Ainsi la propriété se trouvait absorbée dans l'impôt, et la question de possession du sol était décidée de fait au profit de l'Angleterre.

Lord Cornwallis brisa l'institution municipale qui rattachait les zemindars aux tenanciers, et cette suppression anéantit l'existence des employés de l'administration des villages, constituant, en quelque sorte, les classes moyennes de l'Inde. Les relations entre les zemindars et les cultivateurs ne furent plus adoucies par les agents intermédiaires que le temps avait créés, et elles dégénérèrent promptement en inimitiés irréconciliables, en violences ruineuses pour les uns et pour les autres. Tout

en déclarant le zemindar propriétaire du sol, lord Cornwallis avait statué que les baux des tenanciers seraient perpétuels. En cas d'arriéré dans le paiement des revenus, le gouvernement anglais faisait vendre une portion du domaine du zemindar retardataire, tandis que celui-ci était obligé de passer par les lenteurs interminables de la procédure anglaise pour obtenir ce qui lui était dû par les tenanciers. Il suffit de trois années d'application de cette désastreuse mesure pour ruiner une organisation politique et administrative qui remontait jusqu'à l'origine même de l'histoire de l'Inde. Un tiers du territoire des trois provinces du Bengale, de Bahar et d'Orissa fut mis en vente pour cause d'arrérages d'impôts. La terre devint la proie de quelques aventuriers de Calcutta ; la classe riche et florissante des zemindars cessa d'exister ; tous les liens sociaux furent rompus.

Dans la présidence de Madras on arriva au même résultat par des moyens opposés : on sacrifia les classes supérieures à celle des tenanciers. Un petit nombre de collecteurs européens, assistés de quelques agents indigènes, furent les seuls intermédiaires entre le gouvernement anglais et les cultivateurs. L'établissement d'un impôt de 45 pour 100, payable en argent, acheva de rendre le tenancier de la présidence de Madras plus misérable encore que celui de Calcutta. Devenu le juste objet de toutes les malédictions des Hindous, lord Cornwallis fut regardé par l'Angleterre entière comme le législateur de l'empire conquis par l'épée de Clive, tandis que Warren Hastings, béni par l'Inde pour l'avoir gouvernée suivant ses lois traditionnelles, ses coutumes, ses mœurs et ses idées, fut mis en accusation devant le Parlement anglais. Voilà ce qu'on appelle l'opinion publique, effet trompeur d'un mirage qui présente l'envers des choses pour leur véritable sens !

Le gouffre de l'impôt, ouvert par la domination musulmane, devint sous la puissance anglaise un abîme sans fond dans lequel s'engloutit la propriété du sol de l'Inde. Il faut reconnaître cependant que lord Cornwallis était animé, aussi bien que le législateur de Madras, des meilleures intentions. L'un et l'autre crurent édifier la prospérité de l'Inde par des moyens diamétralement opposés. A Calcutta, on avait prétendu créer une aristocratie territoriale, et à Madras réaliser la conception la plus démocratique. Dans les deux présidences, le tort des Anglais a été de croire l'ordre social renversé, et d'en imaginer la reconstruction possible par la main de l'homme : espérance insensée et impie, que M. Barchou de Penhoën apprécie du point de vue élevé où le place toujours la supériorité de son esprit. « La pensée, dit-il, se refuse à comprendre comment l'homme a pu rêver la toute-puissance de Dieu, l'œuvre de la Providence dans les siècles ! »

Remarquons qu'à Calcutta, comme à Madras, on atteignait un but contraire à celui qu'on avait en vue : les efforts aristocratiques de lord Cornwallis aboutirent à une démocratie violente et agitée, et des tentatives démocratiques de Madras surgit une aristocratie factice et corrompue. C'est ainsi que les municipalités hindoues, demeurées intactes sous le cimetière musulman, ont succombé sous le génie fiscal de l'Angleterre. Et M. Barchou de Penhoën remarque à ce sujet que « ce qu'il y a de plus tranchant au monde, ce n'est pas le sabre du conquérant, mais l'avidité du marchand. »

L'Inde était un pays manufacturier à sa façon, quand l'exagération de l'impôt territorial y bouleversa la propriété. Mais la lutte était trop inégale entre les machines de Manchester, de Birmingham et de Liverpool, mues par d'énormes capitaux, et la navette du pauvre tisserand hindou. Il s'ensuivit que l'Inde, ne produisant plus rien, n'exporta plus, et se trouva par cela même dans l'impossibilité d'importer, c'est-à-dire d'acheter. Le Parlement anglais acheva lui-même d'anéantir l'industrie dans l'Inde en frappant les produits qu'elle envoie en Angleterre d'un droit de 25 à 30 pour 100, tandis que les marchandises importées de la métropole ne sont soumises qu'à un droit de 2 1/2 pour 100. Le bénéfice de l'opium vendu par les Anglais en Chine ne profite qu'à leur gouvernement. Le commerce de l'Inde même est à peu près nul avec l'Angleterre, avec la France, avec l'Amérique et avec les autres Etats du reste du monde. Les marchandises anglaises ne font que traverser l'Inde pour aller lutter, au centre de l'Asie, contre le commerce russe. En cette matière, la conduite de l'Angleterre a été celle qu'elle a tenue à l'égard de l'Irlande, et le commerce de l'Inde y a aussi succombé. Dans l'aveuglement de leur cupidité, les Anglais ont tari la source d'un impôt qui eût pu alléger celui de la terre.

En résumé, l'impôt territorial, double de la somme des autres impôts, dépouille la population de la totalité des revenus agricoles. L'industrie anglaise écrase de son incommensurable supériorité celle de l'Inde, et la situation de ce malheureux pays est parfaitement exprimée dans ces paroles de M. le baron Barchou de Penhoën : « L'ensemble de ces dispositions financières ne laisse à l'Inde aucun moyen de prospérité. Aucun Etat, de quelque vitalité qu'il eût été doué, n'eût pu résister à cette triple étreinte de l'Angleterre. Nous ne savons de combien de cercles concentriques et superposés se compose l'Enfer du Dante ; mais ces trois cercles¹, ainsi tracés par une main impitoyable, suffisent sans

¹ L'impôt territorial, la supériorité de l'industrie anglaise, et le droit de 25 à 30 pour 100 qui exclut les produits de l'Inde des marchés de l'Angleterre.

« aucun doute à enfermer l'Inde dans une autre sorte d'enfer où elle se voit condamnée à souffrir pour l'éternité la faim, la soif, la misère, la nudité, la maladie : enfer financier, création du génie même de la fiscalité aidée d'une avarice insatiable, d'un amour de l'or sans entrailles, au seuil duquel il faut lire aussi l'inscription fatale : « O vous qui entrez ici, laissez à la porte toute espérance ! »

Un témoin oculaire des méfaits des Anglais dans l'Inde, le comte de Warren, qui a servi dans leurs propres rangs, qui a vu les choses de près, et touché la piale du doigt, dépose de même « qu'une administration froidement et impitoyablement égoïste dévore la substance des Hindous pour engraisser les frêlons de Leaden-Hall-Street, et pour assouvir l'insatiable avidité de la métropole. Ce n'est pas même le gouvernement, avec ses taxes, qui réduit le peuple à l'excès de la misère : le vice est dans le système d'administration qui ronge le pays comme un cancer. »

Les Anglais ont trouvé l'administration de la justice réunie à celle des finances. L'Inde était législativement régie par les lois de Manou avec leurs nombreux commentaires, pour la population hindoue, de croyance brahmanique, et par le Coran avec ses interprétations, pour la population musulmane. A ces deux systèmes de législation, la conquête anglaise en a superposé deux nouveaux : les règlements des gouverneurs généraux et la loi anglaise. Mais les règlements des gouverneurs généraux ne se sont pas bornés à statuer sur les rapports entre les populations de l'Inde et les conquérants européens ; ils ont tendu aussi à modifier les lois hindoues et musulmanes. De l'opposition entre le génie de l'Orient et celui de l'Occident, et du contact de ces quatre systèmes différents de législation, est résultée une confusion inexprimable.

En instituant une nouvelle organisation judiciaire, lord Cornwallis arracha près de cent millions d'hommes à la juridiction des tribunaux établis parmi eux depuis des siècles, pour les placer sous celle de quelques marchands anglais, étrangers aux langues et aux usages de l'Inde. Cette destruction des tribunaux indigènes a eu des conséquences aussi déplorables que celle des institutions villageoises.

Une cour suprême, établie par un acte du Parlement de 1778, était à peine installée qu'elle portait une grave atteinte au pouvoir politique, et compromettait même l'existence de la domination anglaise. Mais les inconvénients de l'application des lois de l'Angleterre aux populations indigènes ont été plus grands encore et ont entraîné d'innombrables désordres. C'est que ces lois sont incompatibles avec toutes les habitudes, avec tous les sentiments, avec les mœurs de l'Inde, en un mot. A ses peuples, pauvres et dépouillés, ne pouvait convenir d'ailleurs la

loi anglaise, évidemment instituée pour la protection et la sécurité des riches. On ne saurait imaginer un plus grand contre-sens judiciaire que l'introduction subite dans l'Inde de la jurisprudence de l'ordre social anglais, superbe et orgueilleuse cité, bâtie, dans toute la force du terme, sur des fondements d'argent, suivant l'heureuse et juste expression de M. Barchou de Penhoën. Aussi lisons-nous dans un écrivain anglais : « On ne saurait nier, comme point de fait, qu'il n'y ait, dans l'Inde, ni « protection pour les personnes, ni protection pour les propriétés ; « que le misérable mécanisme de l'inefficace système d'administration « de la justice ne soit une pure dérision. » Ces inconvénients étaient assez sérieux pour qu'on songeât à y remédier, et un pas réel a été fait, dans la carrière des améliorations, par la révision des codes musulman et hindou, et par l'entreprise de leur refonte en un seul code anglo-indien.

Des troupes recrutées parmi les indigènes, et commandées par des officiers européens, forment le fond de l'armée hindou-britannique, tandis que des corps appartenant à l'armée royale d'Angleterre et à l'armée européenne de la Compagnie en sont en quelque sorte la réserve. C'est à l'aide de soldats tirés du sein des peuples conquis que la Grande-Bretagne s'est assuré l'obéissance de l'Inde, et c'est des éléments les plus hétérogènes qu'elle est parvenue à se créer une nombreuse et redoutable force militaire, appui de sa domination, instrument de sa toute-puissance.

« Cet empire, a dit sir John Malcolm, a été fondé par l'épée et ne « saurait être conservé que par l'épée. Sans l'armée, le vaste édifice de « notre domination, élevé avec tant de peines et de travaux, commence « à chanceler sur sa base, et ne saurait manquer de s'écrouler à la première tempête qui viendra l'affaiblir. »

Les troupes indigènes constituent et peuvent seules constituer la base de cette armée ; il suffirait donc d'une révolte militaire pour ébranler la domination anglaise. Cette vérité s'est montrée dans toute son évidence en 1807, à Vellore, lorsque le dévouement d'un régiment de cavalerie à son colonel arrêta seul l'insurrection de plusieurs corps d'infanterie indigène, qui avaient massacré leurs officiers européens. La morgue des officiers anglais use, de son dur contact, le lien qui leur attache le cipaye. M. de Warren affirme, et il a autorité pour le faire, « qu'on ne retrouve plus, chez les cipayes de nos jours, les admirables « traits de dévouement qui ont signalé l'époque héroïque de l'enfance « de la puissance anglaise dans l'Inde. »

Les institutions militaires de l'Angleterre ont servi de modèle à l'organisation de l'armée hindou-britannique. Le trait caractéristique de

l'armée anglaise, c'est la séparation des hommes qui la composent en deux classes absolument distinctes, l'une des sous-officiers et soldats, l'autre des officiers. Cette division se reproduit dans l'armée hindou-britannique, partagée également en deux classes par une barrière insurmontable : la classe des officiers européens, et celle des officiers, sous-officiers et soldats indigènes. Cette armée se recrute de Musulmans, d'Hindous et de Juifs ; elle se divise en trois armées distinctes : celle de Calcutta, celle de Madras et celle de Bombay. L'organisation de chacune est la même. On peut remarquer que l'élément hindou domine dans l'infanterie, et l'élément mahométan dans la cavalerie. Des indigènes, employés par les Européens à l'escorte des marchandises, dès leurs premiers établissements dans l'Inde, et soumis peu à peu à une sorte de discipline militaire, sont l'origine des *cipayes*, dénomination empruntée d'un mot hindou. L'Angleterre a essayé de tirer parti de ces indigènes, et en a formé des corps de troupes organisés à l'européenne, sous le commandement d'officiers anglais. Les cipayes ont manifesté tout d'abord les deux traits demeurés distinctifs de leur caractère, la susceptibilité du point d'honneur, et le dévouement illimité à ceux de leurs chefs en qui ils ont confiance. L'expérience a prouvé que le mélange des races qui composent l'armée hindou-britannique présente une combinaison militaire avantageuse. Cette armée, infanterie et cavalerie, est organisée par régiments, comme l'armée anglaise ; elle est commandée par des officiers européens, chaque compagnie ayant, en outre, des officiers indigènes, dont l'autorité a été complètement annulée, avec intention, par les modifications successives qu'ont subies les corps de cipayes. Sir John Shore remarque avec raison que « c'est sans doute un « des exemples les plus étranges de la rage du gouvernement britannique d'introduire partout les coutumes anglaises, que d'avoir imposé aux « indigènes l'uniforme européen. » Le manque de mobilité de l'armée anglaise se retrouve, élevé à sa plus haute puissance, dans l'armée hindou-britannique : elle ne marche jamais qu'encombrée de longues files de bêtes de charge, de chameaux, de charrettes pleines de femmes et d'enfants, et suivie d'éléphants, de nombreux domestiques et d'un bazar ambulante.

D'une nature plutôt débile que forte, le cipaye est cependant capable de supporter de rudes fatigues. Il égale le soldat européen en aptitude aux exercices militaires ; il a l'esprit vif ; il est très-sobre ; il obéit avec facilité ; mais il est d'une excessive susceptibilité sur les procédés bons ou mauvais dont il est l'objet : de là son dévouement extraordinaire pour l'officier qui a captivé sa confiance. La peine du fouet avait été importée de l'armée anglaise dans les corps indigènes, mais l'antipathie

qu'elle inspirait au cipaye a fait sentir la nécessité de l'abolir. C'est une observation très-exacte de M. Barchou de Penhoën que « l'Hindou re-
 « trouve sous les drapeaux une sorte d'asservissement du même genre
 « que celui de la caste, dont l'habitude a fait une partie de sa vie, qui
 « est devenue comme un besoin de sa nature. » Il faut ajouter, cepen-
 dant, à condition que les exigences de la discipline ne se trouveront ja-
 mais en contradiction avec les coutumes et les usages de la caste. Enfin,
 ce qui ne contribue pas peu à inspirer au cipaye son attachement au
 drapeau, c'est qu'il touche une solde supérieure au profit qu'il tirerait
 de toute autre profession. Aussi les enrôlements volontaires ont-ils tou-
 jours suffi au recrutement de l'armée.

Mais, dans l'organisation de cette armée, l'Angleterre a trop cru que
 l'or pouvait tenir lieu de tout, qu'il éblouirait les indigènes sur le défaut
 d'avancement autrement qu'à l'ancienneté, et au delà d'un grade cor-
 respondant à celui de capitaine, subordonné encore à un officier euro-
 péen de ce grade, qui commande réellement la compagnie. De là vient
 que le cipaye est entièrement dévoué à l'officier qui le traite et le conduit
 bien, mais absolument indifférent au maintien de la domination anglaise,
 et que les classes supérieures de la population indigène s'abstiennent, le
 plus qu'elles peuvent, d'entrer dans les rangs de l'armée. L'orgueil britan-
 nique met une plus grande distance entre l'officier européen et l'officier
 indigène, dans l'armée anglo-hindoue, qu'entre l'officier et le sous-
 officier dans l'armée anglaise. L'organisation de l'armée hindou-britan-
 nique en a donc fortifié la discipline et affaibli l'esprit; elle a étouffé
 tout élan chez le soldat indigène. C'est ce qui a fait dire à sir John Mal-
 colm : « Il est facile d'apprécier le genre de service que le gouvernement
 « anglais se trouve à même de tirer des indigènes, soldats ou officiers.
 « Ils obéiront dans les circonstances ordinaires; ils hésiteront quand les
 « circonstances menaceront de devenir graves; ils nous échapperont
 « lorsqu'elles le seront devenues. »

L'effectif variable de l'armée hindou-britannique n'est guère ordinal-
 rement que d'environ deux cent mille hommes, chiffre qui constitue une
 armée extrêmement faible dans ses rapports avec la population du pays,
 et plus faible encore si on la considère proportionnellement à l'étendue
 du territoire qu'elle doit défendre. Disséminée sur une surface immense,
 elle ne peut être promptement rassemblée, ni pour l'attaque, ni pour la
 défense. Il est cependant impossible de songer à l'augmenter, car la
 situation des finances de l'empire hindou-britannique s'y oppose; toute
 guerre qu'il est obligée de faire l'entraîne dans des dépenses incalcula-
 bles: les dernières expéditions en font foi. Dans le cas d'une attaque
 étrangère, l'armée hindou-britannique devrait être employée à mainte-

nir sous le joug certaines populations prêtes à faire cause commune avec le premier survenant, à la moindre espérance de pillage ; et si l'invasion était faite par une armée européenne, il est plus que douteux que les cipayes pussent se mesurer efficacement avec elle. L'idée de la supériorité de l'Européen sur l'indigène est tout le fondement de la domination anglaise : ce ne serait pas en présence du danger que nous signalons que le cipaye s'élèverait au-dessus de cette pensée. Il n'y a pas même lieu de le supposer, lorsque M. de Warren déclare « qu'oser comparer les corps des cipayes avec les plus mauvaises troupes de l'Europe, c'est une de ces impostures que le patriotisme anglais pouvait seul inventer, » et que la crédulité et la vanité anglaises pouvaient seules consacrer. » En faisant la guerre dans les rangs de l'armée britannique dans l'Inde, M. de Warren a remarqué que, lorsqu'il s'agit d'attaquer l'ennemi, *une certaine proportion d'Européens est indispensable à chaque tête de colonne, pour entraîner les natifs.* La guerre de l'Afganistan et la désastreuse retraite de Caboul n'ont-elles pas donné la mesure de la confiance que les Anglais doivent avoir dans la bravoure des cipayes ? Les meilleures institutions militaires ne sauraient parvenir à faire d'aucune troupe asiatique une armée capable d'affronter nos bonnes infanteries européennes. Les Turcs jouissent d'une réputation méritée de bravoure que nous ne venons pas contester ; mais nous avons vu leurs régiments de récente création, sortis de la prétendue réforme qu'un séjour à Constantinople nous a permis d'apprécier à sa valeur toute négative ; nous avons examiné ces corps dans les détails et dans l'ensemble de leur organisation ; nous ne sommes pas tout à fait étranger à l'art militaire, et nous n'hésitons pas à affirmer que, si l'ambition russe n'était arrêtée, dans ses projets sur l'empire ottoman, que par les armes du sultan, elle n'aurait aucun obstacle sérieux à renverser pour prendre possession des rives du Bosphore.

Il s'agit ici de la clef de voûte de la puissance anglaise, et il est intéressant d'entendre à ce sujet le témoignage irrécusable d'un écrivain national que nous avons déjà cité : c'est sir John Shore, qui a dit : « Les indigènes ne croient pas qu'il suffise de quelques revers partiels pour ébranler et abattre notre puissance. Mais supposons que trente mille Russes arrivent sur notre frontière, accompagnés de hordes de cavalerie persane et afgane, pour ne rien dire des millions de nos propres sujets qui ne manqueraient pas de se joindre à eux ; que nous ayons perdu une ou deux grandes batailles, effectué notre retraite sur Khanpou, tandis que les Russes continuent d'avancer ; que le vide du Trésor nous oblige alors à laisser s'arrière de quelques semaines la solde des troupes ; que les Russes offrent la moindre augmentation de paie :

« n'est-il pas éminemment probable que la majorité de nos cipayes « s'empresserait d'aller se ranger sous leurs drapeaux ? Au moins n'a-
« vons nous jamais manqué, en circonstances semblables, de trouver chez
« les indigènes beaucoup d'empressement à se joindre à nous. Or, nos
« cipayes n'appartiennent-ils pas aux mêmes castes, aux mêmes races ?
« ne sont-ils pas animés des mêmes sentiments ? Là serait la question,
« toute la question. »

Oui, là serait toute la question ; il est impossible de n'en être pas persuadé, lorsqu'on voit cette opinion établie par les Anglais eux-mêmes, quand ils sont de bonne foi. C'est aussi la conviction parfaitement raisonnée de M. de Warren. Les préventions de M. le comte de Bjornstierna en faveur de l'Angleterre ont pu seules l'aveugler au point de contester ce danger palpable, dans l'ouvrage qu'il a publié sur l'Inde. Et s'il est démontré que la force matérielle ne serait pas pour les Anglais une garantie suffisante contre une invasion russe, il ne l'est pas moins que leur influence morale sur les populations écrasées de leur joug est absolument nulle. Quant à leurs tentatives pour les convertir au Christianisme, elles demeurent frappées d'impuissance par leur nature protestante.

La charte qui ne permettait pas aux sujets britanniques étrangers à la Compagnie d'aborder dans l'Inde n'excluait pas les missionnaires anglais de cette défense. Ce n'est pas le désir de propager la religion chrétienne qui a conduit l'Angleterre dans ces lointaines contrées. C'est sous le pavillon danois que le protestantisme y a pénétré d'abord, et notre siècle seulement a vu lever l'interdiction qui fermait l'entrée de l'Inde aux missionnaires anglais. Depuis que la porte leur en a été ouverte, les missions protestantes s'y sont multipliées rapidement ; mais, en dépit de leurs immenses moyens d'action, elles n'ont obtenu aucun résultat. C'est en vain que l'anglicanisme entretient à grands frais dans l'Inde des évêques, dont le métropolitain reçoit un traitement annuel de 125,000 francs. Cette branche détachée du tronc ne peut plus reverdir ni produire de nouveaux rameaux. Depuis 1835 l'Angleterre a été obligée de reconnaître des évêques catholiques et un clergé inférieur ; mais elle les rétribue avec une parcimonie honteuse pour un gouvernement chrétien, si on la compare aux larges émoluments qu'elle accorde aux mollahs et aux *pandits*, pour enseigner la théologie du Coran et des Védas.

Avec son esprit observateur, M. Jacquemont n'a pas manqué de s'apercevoir que la civilisation de l'Inde, par la propagation de la vérité chrétienne, ne saurait être l'œuvre du protestantisme. « Les missionnaires anglais, dit-il, s'étonnent de ne pas faire de conversions ! Ils

« ont une femme, des chevaux, des domestiques ; ils habitent une maison commode et se disent missionnaires !.... Est-ce bien là un apôtre, cet homme qui professe la chimie, imprime, bâtit des maisons, fait du papier, le commerce et la banque ? » La plume de M. Barchou de Penhoën caractérise, avec la netteté dont elle ne cesse de faire preuve, la stérilité du protestantisme, qui, « en raison même de son origine, est dépourvu, dit-il justement, de cette force d'expansion et d'autorité, attribut du Catholicisme. » L'auteur consacre quelques belles pages à montrer saint François-Xavier, et les infatigables coopérateurs qui se sont élancés sur ses glorieuses traces, relevant, au nom du Christ, les peuples agenouillés sous l'épée des Gama et des Albuquerque, pour nous servir de sa propre image.

Recherchant ensuite pourquoi le Christianisme n'a pas encore fait plus de progrès dans l'Inde, l'historien pose cette question : « Les obstacles qui se sont opposés à la propagation du Christianisme dans l'Inde sont-ils de nature passagère, ou, tout au contraire, tiennent-ils à la nature même des choses ? » Et, répondant affirmativement à la seconde partie de la question, M. Barchou de Penhoën trouve dans l'essence même du panthéisme la cause de la difficulté, à son avis à peu près invincible, de la conversion de l'Inde au Christianisme. Nous ne saurions admettre les raisons alléguées ici à l'appui de cette assertion, ni accorder à la monstrueuse erreur des sectateurs de Brahma une puissance qui la placerait sur une ligne parallèle à la vérité catholique. Loin de ne voir aucune analogie entre le Christianisme et le brahmanisme à leur point de départ, nous pensons qu'à l'aide seule d'une étude comparée de la vraie et de la fausse doctrine, et sans s'élever même jusqu'aux hauteurs de la foi, on peut découvrir que, tout en remontant à l'antiquité la plus reculée, le panthéisme des brahmanes n'est autre chose qu'une confusion de la tradition primitive. Descendu du monothéisme au polythéisme, amalgamant Dieu avec l'univers, la cause avec l'effet, il se perd dans le vague d'un ténébreux chaos, et méconnaît la nature infinie de l'Être absolu, exprimée par ces paroles de saint Paul : « *In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus.* »

Nous regrettons d'être en contradiction sur ce point avec l'historien (irréprochable sous tout autre rapport essentiel aux yeux de la critique la plus attentive) ; mais nous avons la conviction que les obstacles qui ont retardé jusqu'ici la propagation du Christianisme dans l'Inde sont de nature tout à fait transitoire, et nous croyons fermement qu'ils ne tiennent pas surtout à la valeur intrinsèque du panthéisme, qui n'est qu'une erreur de grande proportion, faiblement appuyée sur l'immuable piédestal de la vérité. L'antique principe des castes présente la plus opiniâtre résis-

tance que le Catholicisme ait à vaincre ; mais la religion descendue du Ciel a une force illimitée de conversion qui a toujours agi efficacement, et qui ne manquera jamais d'agir avec la même indéfectibilité, partout où les conditions matérielles de succès se trouveront réunies, et se perpétueront assez longtemps pour que l'œuvre de la régénération d'un peuple s'accomplisse. Celle de l'Inde a été différée jusqu'à présent par des causes qui sont étrangères, en majeure partie, à ce pays, et qui ont dépendu principalement de la situation de l'Europe depuis trois siècles.

Au premier rang de ces causes se placent les conséquences de l'apparition du protestantisme, les divisions et les luttes des grandes monarchies chrétiennes, les funestes divergences de leurs vues, la honteuse politique de Louis XV, la suppression momentanée des Jésuites, les commotions produites par la révolution française, et nos discordes civiles, qui ont permis à l'Angleterre de fonder la puissance colossale qu'elle fait peser sur le monde. Les difficultés se sont encore accrues de la coïncidence de l'explosion du protestantisme avec l'extension du champ de bataille de l'Eglise militante jusqu'aux plages extrêmes de l'Orient et de l'Occident, par les découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama. Libre dans son action, l'Eglise n'eût pas été au-dessous de sa tâche, quand Dieu la mit en possession de son héritage promis, et ne laissa plus de bornes au développement de son zèle que les limites de la terre. La charité ne pouvait produire un héros chrétien d'une ardeur plus surhumaine que saint François-Xavier, marchant à pas de géant à la conquête spirituelle de l'Inde. Mais la semence la plus abondante, versée à pleines mains, ne suffit pas pour que le sol qui l'a reçue produise une riche moisson : les soins continuels d'une culture suivie peuvent seuls en assurer la venue. Si cette indispensable condition de succès ne s'est pas encore rencontrée, on ne doit s'en prendre ni à l'impuissance de conversion du Catholicisme à l'égard du brahmanisme, ni à l'apôtre qui a répandu l'eau du baptême sur plus d'un demi-million de têtes indiennes, ni à l'intrépide milice de saint Ignace de Loyola, qui s'est précipitée sur ses pas. Un témoin oculaire de la situation des choses, un vicaire apostolique, envoyé au cap Comorin dans le XVII^e siècle, nous apprend que, si la vraie religion n'a pu ni s'étendre, ni même se conserver dans les Indes-Orientales, suivant ses propres expressions, c'est l'orgueil royal siégeant sur les trônes catholiques qu'il faut en accuser d'abord : les gouvernements d'Espagne et de Portugal ont suscité les plus regrettables entraves à la propagation de la foi dans l'Inde. La cour de Portugal n'a-t-elle pas prétendu au patronage ecclésiastique dans ces contrées ? N'est-ce pas cette même cour qui s'est opposée à la formation d'un clergé indigène parmi les Hindous, dans la crainte que les Portu-

gais ne fussent expulsés de ce beau pays, et ne perdisent une source précieuse de puissance et de richesse si la civilisation venait à s'y établir ? « Les Portugais, dit M. Barchou de Penhoën, ne tardèrent pas à exercer sur la masse des indigènes une influence absolument contraire à celle de Xavier. Tandis que celui-ci les avait captivés par sa charité, son dévouement, sa douceur, l'onction de sa parole, ils se les alièrent par leur grossièreté, leur brutalité, leur avarice, les mauvais traitements de toute sorte dont ils les rendirent victimes. » Les *Lettres édifiantes* témoignent de l'aversion que cette conduite des Portugais avait inspirée aux Indiens pour les *Pranguis*, ainsi qu'ils appelaient les Européens, et des déplorables conséquences de cette antipathie. On lit dans une lettre du Père de Bourzes : « Ce qui rend la religion odieuse, c'est qu'elle est prêchée par des gens qu'on soupçonne d'être *Pranguis*. On entend maintenant ce terme en France, mais on ne concevra jamais bien l'idée de mépris et d'horreur que les Indiens y ont attachée. »

Quand Louis XIV voulut réprimer les usurpations spirituelles de la cour de Lisbonne et soustraire les missionnaires français à la dépendance du Portugal, ce ne fut pas dans l'intérêt de la religion qu'il fit agir sa diplomatie à Rome, mais bien pour la satisfaction de sa propre ambition ; et les Jésuites, travaillés en sens différents par deux puissantes volontés contraires, ne se virent que plus embarrassés de leur position. C'est donc le pouvoir temporel qui a toujours redouté et empêché tout ce qui pouvait conduire à l'émancipation intellectuelle de l'Inde, tandis que le Saint-Siège, la congrégation de la Propagande et les missionnaires n'ont jamais cessé de lutter pour obtenir le point final de la question, la création d'un clergé indigène.

Maintenant, bien que toutes les prétentions surannées ne soient pas encore complètement effacées, les missions agiraient avec une liberté presque entière si une nouvelle force négative n'était venue contrarier leur marche : c'est la propagande protestante, impuissante comme concurrence spirituelle, mais nuisible comme obstacle matériel. Cependant les progrès de la science et de l'industrie, dans le domaine physique de la civilisation, deviendront eux-mêmes autant d'instruments de la conversion de l'Inde. L'interminable puissance de la charité, par le merveilleux canal de la *Propagation de la Foi*, peut y verser des secours assez abondants pour suffire à l'immensité de l'œuvre. Mais on n'en verra l'accomplissement définitif que quand le grain répandu aura porté ses fruits, quand le temps aura transformé les missions en Eglises, quand le Christianisme se sera enraciné dans le sol, et aura cessé d'en être une plante exotique. C'est à la main du missionnaire à établir solidement

les fondements de l'édifice apostolique, pour qu'ils demeurent inébranlables. Il faut qu'un long travail d'éducation ait élevé les peuples conquis à la foi à une certaine hauteur morale, avant que leurs pacifiques conquérants songent à préparer les éléments d'un clergé national, et que la première pierre en soit posée par l'institution d'un évêque. C'est dans les documents fournis par les hommes qui ont apporté plus que des méditations à la solution de ce grand problème, c'est de la bouche des missionnaires eux-mêmes qu'il faut apprendre combien d'années doivent s'écouler, combien de zèle doit être prodigué avant qu'une chrétienté, formée au milieu de populations encore païennes, puisse être abandonnée à elle-même, et soit capable de propager son sacerdoce en le tirant de son propre sein. Jusqu'à l'aplanissement parfait de toutes les difficultés qu'il s'agit de surmonter pour arriver à ce but des sublimes efforts des missions, les prêtres indigènes n'en seront jamais que les auxiliaires. Saint François-Xavier avait reconnu, et l'expérience a toujours prouvé depuis, que la mobilité et la faiblesse du caractère indien sont au premier rang des obstacles qui se sont opposés à l'institution stable d'un clergé national. Pour que l'œuvre des missionnaires ne s'évanouisse pas après leur départ, on voit que leur infatigable patience ne suffit pas ; il faut encore que le temps d'affermir librement les vertus sacerdotales dans des cœurs fragiles leur soit laissé.

Il est donc bien démontré qu'en dépit de la durée et de l'importance de leur établissement dans l'Inde les Anglais n'y exercent aucune influence morale ou civilisatrice. Quand l'islamisme déborda sur l'Inde, les Musulmans, peuple oriental, se trouvèrent avoir au moins quelques points de contact avec les Hindous. Il n'en est pas ainsi des Anglais, dont la domination est toute différente de celle des mahométans. La puissance anglaise n'est pas fondée sur une force qui lui soit propre ; elle repose, au contraire, comme nous l'avons fait voir, sur une force empruntée à la population conquise elle-même. Les Anglais ont porté dans l'Inde la sécheresse d'âme, la froideur de leur protestantisme, et la hauteur de leur orgueil national. Le bien-être, la prospérité des peuples conquis, n'ont jamais été le but qu'ils se sont proposé d'atteindre. Ce qu'ils ont voulu, ce qu'ils veulent toujours, c'est tirer à leur propre profit le meilleur parti de ces peuples, c'est-à-dire le plus d'argent possible ; c'est les exploiter, en un mot. Ils ne visent qu'au seul objet qui les a conduits dans l'Inde, l'acquisition de l'or ; et leurs rapports avec les populations indigènes sont renfermés, suivant l'expression de M. Barchou de Penhoën, dans ce seul mot : *Payez*. Cent cinquante millions d'hommes sont placés en dehors du gouvernement auquel ils obéissent, et qui n'est institué que pour le recouvrement de l'impôt. L'impôt est le seul rapport

existant entre les conquérants et le peuple conquis. Aussi environ onze cents fonctionnaires européens, étrangers à la religion, aux mœurs et à toutes les habitudes de ces cent cinquante millions d'Indigènes qu'ils gouvernent, jugent et administrent, présentent-ils un fait aussi précaire qu'anormal, puisque leur pouvoir ne s'appuie ni sur la force morale ni sur la force physique. La collection de l'impôt, en raison de son exagération, est de jour en jour plus difficile, et menace même de devenir impossible ; elle ne s'effectue qu'à l'aide de mesures d'une rigueur extraordinaire et toujours croissante. On lit dans sir John Shore : « Les extorsions de nos employés subalternes du revenu, les sommes qui leur sont habituellement payées comme présents et *douceurs*, sont ostensiblement plus considérables qu'elles ne l'ont jamais été sous les princes indigènes. » Montgomery-Martin a calculé que le capital enlevé à la circulation dans l'Inde, en cinquante ans, s'élève à 2 milliards 500 millions de francs, et il compare la situation de ce malheureux pays à celle d'un homme qui serait privé de nourriture, et auquel on ferait d'abondantes saignées quotidiennes. C'est encore un Anglais qui a écrit qu'il n'y a dans l'Inde de sécurité ni pour les hommes, ni pour les choses. La fierté inflexible, impitoyable des Anglais, de l'aveu de leurs propres écrivains, creuse un abîme entre eux et les indigènes, et achève de les leur aliéner complètement.

Ainsi s'est élevée jusqu'aux plus dangereuses proportions l'antipathie naturelle des Hindous pour les Européens. Celle des Musulmans, moindre d'abord, s'est accrue au point de les éloigner de tout contact social avec les Anglais. Ce n'est pas que ceux-ci n'aient respecté scrupuleusement les préjugés indigènes sur la séquestration des femmes ; mais l'anéantissement des anciennes institutions sociales a produit la ruine et la misère et engendré la haine.

Les souverains indigènes, attachés à la domination anglaise par les liens politiques appelés alliances subsidiaires, font peser, suivant l'expression d'un écrivain anglais, sur un grand nombre d'Etats de l'Inde, le plus parfaitement mauvais de tous les gouvernements. Ces souverains tyrannisent leurs peuples du fond de leurs harems, et ne sont plus que les intermédiaires de l'oppression étrangère. Leur position est doublement fautive envers les Anglais et envers leurs sujets. Nous avons montré qu'elle est née de la nécessité d'éluder les préjugés de l'Angleterre ; mais les alliances subsidiaires n'en ont pas moins été des conquêtes déguisées, par lesquelles a achevé de se former l'empire hindou-britannique.

Nous avons trouvé cette question posée dans l'ouvrage de M. Barchou de Penhoën : « La nature des relations qui se sont établies entre les An-

« glais et les indigènes est-elle propre à rendre supportable à ceux-ci le joug de la conquête? » Nous croyons avoir fourni au lecteur une surabondance d'arguments, fondés sur des faits incontestables, pour répondre négativement.

La charte qui abolit le monopole de la Compagnie, en 1833, ouvrit l'Inde à tous les sujets de l'Angleterre. Mais la colonisation de ces vastes contrées par des capitalistes et des ouvriers anglais paraît impraticable à M. Barchou de Penhoën, et il appuie son opinion sur des raisons auxquelles il n'y a rien à objecter. Des cultivateurs anglais ne pourraient soutenir une concurrence agricole avec des laboureurs indigènes, et, en outre, l'impôt, en vertu duquel le gouvernement perçoit plus dans l'Inde que le propriétaire partout ailleurs, est un obstacle insurmontable à l'exploitation du sol par des Européens, et ce n'est pas l'Angleterre qui consentira jamais à le modifier. On ne peut songer non plus ni au commerce ni à l'industrie dans un pays où la terre, grâce à ce système fiscal, produit à peine de quoi empêcher ses habitants de mourir de faim. Le caractère et le naturel anglais s'opposent au développement d'une population née d'alliances contractées entre les dominateurs et la race indigène, et on sait que le pur sang européen ne peut se perpétuer dans l'Inde. Rien enfin de ce qui aboutirait à une émancipation nationale, comme en Amérique, ne sera jamais favorisé par l'Angleterre. Le léopard, si le temps lui en est laissé, achèvera de dévorer son énorme proie, en sucera la dernière goutte de sang, et n'en abandonnera que le squelette aux vautours. Voilà toute la perspective de l'Inde sous la griffe britannique!

D'elle-même, l'Inde, dont les populations, fractionnées et sans cohésion, ne présentent qu'une sorte de poussière sociale, comme parle M. Barchou de Penhoën, est incapable de se soulever pour briser le joug sous lequel elle gémit; mais n'est-il pas évident que le prestige de la domination anglaise repose sur l'absence de toute rivalité européenne? Et de l'examen de la situation politique extérieure de l'empire hindou-britannique ne ressort-il pas quelque apparence de danger pour son existence? Ce danger ne peut guère venir que de la part de la Russie; mais l'historien pense qu'il est probable de ce côté. « La géométrie, dit-il, nous enseigne que, lorsqu'une courbe a passé par tels et tels points, elle passera nécessairement par tels ou tels autres. Or, les courbes historiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'obéissent pas à des lois moins rigoureuses. Celle que décrit le cabinet russe, après avoir atteint le trône des sultans de Constantinople et celui des schahs de Perse, ne rebrousse pas chemin, suivant toute probabilité, avant d'avoir touché celui des successeurs du Grand-Mogol. » C'est aussi l'o-

pinion de M. de Warren que, le jour où une armée, égale à celle dont la puissance anglaise pourra disposer, se présentera sur les rives de l'Indus, l'heure de la destinée de cet empire aura sonné.

Après tout ce qu'on vient de lire, nous n'avons besoin d'entrer dans aucuns développements pour fortifier le témoignage de ces deux irrécusables autorités, et il va sans dire que notre jugement est, sur ce point, absolument conforme à celui qu'elles émettent ici. Parvenues au dernier degré de leur décadence, la Turquie et la Perse ne sont plus des barrières qui puissent arrêter le débordement des vues séculaires des tzars; les prétendues réformes introduites sur les rives du Bosphore constatent et accélèrent la ruine des croyances musulmanes, fondement de l'empire ottoman, qu'on ne remplacera pas en substituant le scepticisme de Voltaire à la foi en Mahomet. Mais le colosse qui aurait un pied à Saint-Pétersbourg et l'autre à Téhéran, avec les bras étendus sur l'Europe et sur l'Asie, pourrait bien périr écartelé par sa propre ambition. Si son choc est ainsi épargné à la puissance hindou-britannique, l'Inde continuera à être menacée d'un avenir plus misérable encore que le présent, et tout l'avantage de l'Angleterre sera de n'être pas troublée dans la dépouille d'un arbre qu'elle a déraciné du sol nourricier, comme fait le sauvage, sans souci des récoltes ni des jouissances futures. Désolante pensée si, sur cette terre arrosée du sang des missionnaires catholiques, la croix que leur main a plantée n'était l'infaillible gage de l'espérance!

Si nous sommes parvenu à inspirer quelque intérêt pour une question qu'on trouvera traitée, dans l'ouvrage de M. Barchou de Penhoën, au point de vue d'une haute appréciation d'un des plus grands faits caractéristiques de notre époque, et avec une connaissance complète de la situation des choses, se reproduisant dans un style qui peint ce qu'il raconte, la tâche que nous nous sommes imposée sera remplie; et en signant ces lignes avec la confiance d'avoir satisfait aux devoirs de la critique, nous sommes certain que les pages qui nous ont fait prendre la plume auront pour tout lecteur le même attrait que pour nous.

E. D'AULT-DUMESNIL.

DU NOUVEAU PROJET

DE

LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

PRÉSENTÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, DANS LA SÉANCE DU 12 AVRIL 1847.

(Troisième et dernier article ¹.)

Le Parlement a nécessairement des vacances ; l'opinion publique ne devrait jamais s'en accorder. Si, par malheur, ce tribunal suprême s'endort, il ne peut pas toujours, au prix de plusieurs années de soins et de peines, réparer les atteintes que son sommeil d'un instant a permis de porter à la justice et à la liberté.

Tandis donc que les Chambres se reposent et que le gouvernement fait le mort, ayons les yeux ouverts sur les pouvoirs publics et sur les projets qu'ils ne tarderont pas à reprendre.

Des quatre grandes lois que M. de Salvandy a présentées à la législature actuelle, une seule a subi l'épreuve d'une première discussion : c'est la loi sur la Médecine, si laborieusement débattue au Palais du Luxembourg. Les propositions du ministre relativement à une autre branche de *l'enseignement supérieur*, à celle du Droit, n'ont pas été si heureuses. Depuis le jour où elles ont été remises par les bureaux à l'examen d'une commission spéciale, le public n'en a plus obtenu que de rares et peu rassurantes nouvelles. On les dirait ensevelies dans le royaume des ténèbres, et si elles ne sont pas destinées à en sortir, certes ce n'est pas nous qui nous plaindrons de leur sort.

L'assemblée élective, saisie des graves problèmes qui concernent *l'instruction secondaire* et *l'instruction primaire*, n'a pas de son côté marché vite en besogne. Tandis que le rapport de M. Liadières écrase sous son poids une des deux œuvres universitaires, l'autre, conduite jusqu'à terme dans les ombres d'une réunion hors de laquelle rien n'a

¹ Voir le *Correspondant*, t. XVIII, p. 481 et t. XIX, p. 1.



transpiré, semble ne pas vouloir se décider à voir le jour. Il y a déjà plusieurs mois que M. Plougoum a formellement annoncé qu'il ne publierait son travail qu'à la réouverture des Chambres.

Le silence de ce dernier n'est pas de bon augure.

Le rapporteur voudrait-il, au début de la nouvelle session, glisser son travail comme le ministre lui-même a glissé son projet, de manière que tous les préliminaires de la loi s'achèvent sans bruit et que la loi elle-même passe inaperçue? Ce serait là un immense et c'est peut-être un imminent danger.

Prenons donc garde à la surprise. Sentinelle perdue, sans autre titre pour la signaler que mon dévouement et ma conviction profonde, je jette le cri d'alarme à ces dormeurs, mes frères, que la voix de notre aîné a, je l'espère, interrompus dans leur apathique et coupable tranquillité.

Il faut d'ailleurs qu'ils n'ignorent pas quelle a été, jusqu'à ce jour, leur inertie, et quelles en sont les conséquences.

Je me plais à reconnaître que chez eux, chez les hommes religieux et honnêtes, presque tous les vices viennent d'une vertu ; seulement ils s'en exagèrent l'idée ou l'appliquent mal.

Par exemple, même dans les controverses pacifiques auxquelles notre foi nous oblige, nous ne voulons jamais être les agresseurs. Déjà c'est une question de savoir si, en pareille matière, il suffit toujours de se borner à la défensive. Mais souvent (et c'est le cas où nous sommes), pour ne pas avoir l'air d'attaquer, nous renonçons aussi à nous défendre, ou plutôt à défendre le droit, la justice, la liberté, la charité, nos enfants et les enfants du peuple ! Est-ce alors remplir notre devoir ou le trahir ?

Je voudrais bien inspirer des remords et des inquiétudes aux indifférents ; j'espère du moins tranquilliser ces scrupuleux qui, au moment de commencer et d'agir, se figurent déjà qu'ils ont trop fait et ont peur de faire davantage.

Ainsi, je demande qu'il me soit loisible de relever quelques faits, je dirai quelques fautes, dont la responsabilité pèse sur nous tous, et que nous avons à réparer si c'est possible ; sans quoi nous les expierons amèrement.

Je signalerai simplement, en complétant le court historique de la législation actuelle sur l'instruction primaire :

1° Notre indifférence au moment où la loi de 1833 a renouvelé, malgré la Charte, les principes vaincus de l'arbitraire et du monopole ;

2° Notre aveuglement en face de l'ordonnance et des statuts qui, dès 1833, révélaient le plus clairement le plan de la réaction ;

3° Notre silence et notre inaction devant cette série de restrictions, d'empiétements, de vexations, qualifiées ordonnances royales, décisions ministérielles, arrêtés du conseil royal, avis administratifs, jugements et arrêts qui ont détruit, en fait, depuis 1833, tout ce que la loi votée à cette époque pouvait encore avoir de moins hostile à la religion et à la liberté.

Voilà en vérité un triste tableau ! Je devrais pourtant y ajouter encore un dernier trait, plus douloureux que tous les autres : c'est que notre résignation et notre inertie n'ont pas cessé devant les scandales permanents et les résultats désastreux, produits logiques et nécessaires de ces funestes dénis de justice.

I

LA QUESTION LÉGALE.

NOTRE PREMIÈRE FAUTE : NOTRE ATTITUDE A L'ÉGARD DE LA LOI INCONSTITUTIONNELLE DE 1833.

Je dis donc que notre première faute a été l'acceptation pure et simple, sans réserve et sans protestation, de la loi de 1833.

On y a vu les prémisses de la liberté : j'y vois la source des servitudes qui ont suivi et de l'asservissement complet qui menace l'instruction élémentaire en France.

Je ne crois pas avoir jugé avec trop d'amertume l'esprit des législateurs de cette époque et les dispositions législatives qu'ils ont sanctionnées ; mais j'ai pu dire, ce me semble, après un examen attentif et sans passion, qu'elles ne pouvaient en aucune façon être regardées comme l'accomplissement de la Charte.

Ce ne fut donc point un pas en avant, mais un pas en arrière.

L'œuvre de M. Guizot a été considérée avec un prisme de bienveillance, sous l'influence d'anciennes illusions ou de déceptions postérieures, d'après un point de vue où il était très-facile de se placer,

mais qui n'en est pas moins radicalement faux. On l'a jugée dès le principe et on la juge encore aujourd'hui par comparaison avec le régime impérial ; on la mesure les décrets de Napoléon à la main, au lieu de prendre la seule règle d'appréciation qui doit servir, la Charte de 1830.

Il y a, dit-on, des améliorations sur l'état ancien des choses ; c'est vrai. J'ai reconnu ces améliorations. Si elles étaient venues de l'Empire ou de la Restauration, on eût pu savoir gré à ceux qui les auraient spontanément introduites de l'abandon d'une partie de leurs prétentions ; il eût été juste de leur tenir compte de quelques germes de repentir ou de quelques progrès du côté de la liberté.

Mais aujourd'hui nous avons le droit d'être plus exigeants. Entre les décrets constitutifs ou les ordonnances conservatrices du monopole, et la législation postérieure au grand changement de 1830, il y a un abîme. Il y a la Charte révisée et qui sert de base à tout ce qui est ; il y a dans cette Charte le principe nouveau ou plutôt renouvelé de la liberté d'enseignement ; il y a la condamnation de l'ancien système et la promesse de l'organisation d'un autre régime à la place de celui que la réprobation la plus haute a frappé de mort.

De là il suit que rentrer dans des routines défendues plutôt que d'accepter les larges voies ouvertes par les promesses constitutionnelles ; reprendre par la ruse et à la sourdine des plans qu'on reniait avec fracas et qui n'auraient pas alors supporté le grand jour ; essayer non pas seulement de concilier des institutions vermoulues avec des droits appuyés sur la tradition vraie du pays comme sur son adhésion immédiate et unanime ; puis, sous prétexte de transaction, de rapprochement et de fusion entre des éléments hétérogènes, sacrifier les vrais aux faux, absorber les bons au profit des mauvais ; en un mot, après avoir d'une main signé la ruine d'un édifice, le soutenir de l'autre, le raffermir, le reconstruire, l'étendre, ce n'était pas évidemment obéir au pacte fondamental, mais le violer, et conséquemment ce n'était pas nous donner satisfaction, mais se moquer de nous.

Voilà ce qu'on faisait à notre égard ; et nous, qu'avons-nous fait ?

Ce que nous avons fait ! La Charte, qui ne crée pas de distinction oppressive entre les suspects et les non-suspects, comme les comités de salut public ; la Charte, qui ne dit pas comme les courtisans qu'il y a en France deux camps, deux populations, deux races : les

vainqueurs et les vaincus ; la Charte, qui proclame au contraire que tous les citoyens sont égaux devant la loi, qui va même jusqu'à prohiber la recherche judiciaire des opinions et des actes des vivants et des morts dans les temps antérieurs à sa promulgation ; la Charte avait rajeuni dans nos mains, dans les mains de tous, un titre imprescriptible et immortel de sa nature. Nous avons pour nous le droit écrit comme le droit pur, et pour défense du droit, nous avons encore l'opinion. Mais quoi ? Notre créance n'est pas douteuse : la Constitution le reconnaît ; la loi n'a pas d'autre but que d'y faire honneur au nom du gouvernement ; le gouvernement lui-même ne nie pas, ne conteste pas ; l'Université enfin courbe la tête et se tait. Et cependant, notre créancier, s'adjugeant le capital qui nous est dû, se borne à y substituer à peine le paiement des intérêts échus ; et il prétend mériter notre reconnaissance. Et nous, alors, nous disons : « C'est bien ! » Et puis, à la prochaine affaire que nous avons à traiter avec lui, nous lui rappelons cet antécédent et nous ajoutons : « Voilà comme nous aimons que l'on se conduise ! »

Il faut avouer que nos encouragements n'ont pas été perdus. On en a profité, et, pour me renfermer strictement sur le terrain où je me suis placé, je passe pour la démonstration aux actes supplémentaires et complémentaires de la loi de 1833.

Ce sont autant de traites sur la liberté, et il en est d'elles comme des votes relatifs à nos finances : après le budget normal vient la masse des crédits irréguliers.

NOTRE DEUXIÈME FAUTE : NOTRE RÉSIGNATION EN PRÉSENCE DE LA RECONSTITUTION IMMÉDIATE DU MONOPOLE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nous avons laissé passer en silence tous les actes d'arbitraire, inventés ou renouvelés depuis la loi de 1833, avec un sang-froid et dans un silence qui ne s'expliquent, à défaut de la plus condamnable indifférence ou de la plus impardonnable lâcheté, que par une ignorance absolue des faits et par un aveuglement non moins complet sur la nature et l'étendue de nos devoirs, comme chrétiens et comme citoyens.

Comme chrétiens, je le montrerai un peu plus tard.

Comme citoyens ; car si nous devons résister à la loi de 1833 parce qu'elle n'est pas conforme à la Charte, nous devons nous soule-

ver non moins énergiquement et avec un motif de plus contre toutes ces vexations, contre tous ces empiétements que l'Université y a successivement ajoutés. Si la loi, en effet, est entachée d'inconstitutionnalité, les détestables appendices dont on lui a fait un si nombreux cortège joignent à ce premier vice un autre caractère : ils sont illégaux comme elle est inconstitutionnelle.

Nous nous sommes tus ; nous n'avons pas donné signe de vie ; nous n'avons pas été plus émus que s'il se fût agi de la chose la plus simple du monde ; et cela non pas une fois, mais cent fois.

Et cependant, il ne faut pas croire que les actes dont il est question n'amenassent que d'imperceptibles changements, ne portassent que sur des détails secondaires, ne compromissent pas les grands principes, n'eussent au moins que des conséquences peu appréciables dans la pratique. On a commencé par faire sortir d'une loi de prétendue liberté les développements du monopole dont on y avait glissé les préliminaires ; ensuite on a fait revivre les entraves antérieures accumulées depuis le décret de 1808 ; enfin, après avoir restauré, réparé, ressuscité jusque dans ses bases la théorie impériale, on l'a élargie au delà des limites que son fondateur lui-même lui avait assignées ; on a étendu les domaines de l'Université, on a accru ses privilèges en même temps que sa juridiction ; on a dépassé tout ce qui s'était vu auparavant en fait de prétentions absurdes et odieuses. L'instruction élémentaire a été reprise, confisquée, ravagée.

Aucune injure n'a ranimé notre indignation, aucun défi n'a lassé notre patience.

On s'est mis tout de suite à l'œuvre.

J'ai déjà dit comment on avait *subrepticement* inséré dans la loi de 1833 un seul mot *nécessairement*, duquel les déductions suffisaient pour détruire toutes les promesses d'affranchissement et toutes les apparences de garanties qui se trouvaient encore dans la loi. C'est ainsi qu'un autre mot, le mot *exclusivement*, avait été *frauduleusement* inséré dans le projet soumis en 1806 au Corps législatif et servit de fondement à l'œuvre de despotisme inaugurée en 1808.

Certes, si les conséquences qu'on devait faire sortir de ce mot eussent été prévues en 1833, le ministre lui-même n'aurait pas osé les avouer, ni les Chambres les adopter. Aussi ne furent-elles ni exposées ni prévues ; les débats législatifs en font foi.

Mais, quant au conseil royal, il avait agi sciemment, volontaire-

ment, avec préméditation. La preuve en est qu'il ne perdit pas un instant pour démasquer ses batteries. La loi était à peine promulguée, et déjà il en tirait parti, comme on va voir.

Je regrette de ne pouvoir ici que sommairement indiquer ses actes; mais je ne finirais point si je voulais m'attacher à toutes ses traces et le suivre pas à pas.

La première ordonnance qu'il ait obtenue date du 16 juillet 1833; la loi est du 28 juin.

Grâce à cette ordonnance, soi-disant explicative et exécutive de la loi, l'Université met la main sur l'enfance de tout âge et de tout sexe, s'arrogé le droit d'ajouter de nouvelles restrictions aux conditions préventives exigées des candidats pour les examens obligatoires, et se rend maîtresse de ces examens par la composition des commissions chargées d'y présider.

En effet, l'article 17 lui soumet les *réunions scolaires* d'enfants, même celles où une *partie* seulement des objets compris dans la définition de l'instruction primaire doit être enseignée¹.

Le statut déclare ensuite que *pour se présenter* aux examens il faut avoir atteint la limite d'âge fixée pour *exercer les fonctions d'instituteur primaire*. Il viole ainsi l'article qu'il prétend interpréter, puisqu'il exige pour la seule candidature une épreuve préalable, une condition requise uniquement pour l'usage même des droits que cette épreuve confère².

En même temps, la loi ayant eu l'imprudence de laisser au ministre la nomination des commissions d'examen, que fait l'Université? De peur que son grand-maître, dans la latitude qui lui est ainsi laissée, n'éprouve, par un hasard peu probable, quelque velléité de véritable impartialité, elle lui lie les mains. La liberté n'aura pas de

¹ « Est considérée comme école primaire toute réunion habituelle d'enfants de différentes familles, qui a pour but l'étude de tout ou partie des objets compris dans l'enseignement primaire. »

² « Tout individu, âgé de dix-huit ans accomplis, pourra, en produisant son acte de naissance, se présenter devant une commission d'instruction primaire, pour subir l'examen de capacité » (Statut du 16 juillet 1833.) On dit que cette illégalité est fondée sur les exigences de la morale; d'abord il fallait les mettre dans la loi; ensuite, quelle garantie nouvelle pour un instituteur d'avoir dix-huit ans et demie au lieu de dix-huit? Voilà les parents bien avancés!

garanties assurées dans ces choix livrés au ministre de l'instruction publique, toujours si porté à exagérer l'influence du corps officiel d'enseignement ; mais ce corps, susceptible et ombrageux, même à l'égard de son chef, prend ses précautions contre lui. Il s'assure de privilèges particuliers, spéciaux, écrits, qui le mettent à l'abri de tout acte de justice ou de sévérité aussi bien que de bon plaisir. Ainsi, sur les sept membres dont se composeront les commissions d'examen, *trois* au moins seront *nécessairement* pris dans son sein. On en désigne ensuite, par voie d'énonciation, non pas *trois*, mais *quatre* ou *cinq*¹. Et enfin, comptant bien que les autres commissaires seront les moins assidus aux séances, si même ils ne laissent tout à fait seuls les agents payés qui y domineront, on a soin d'ajouter que la présence de *quatre* juges suffira pour la validité de leurs décisions.

Croirait-on qu'une circulaire ministérielle² présentait cet ensemble de dispositions abusives comme la seule sauvegarde de la société contre l'ignorance, le charlatanisme et l'immoralité³.

¹ « Ces membres sont : le recteur ou un inspecteur par lui délégué dans les villes où est le siège de l'Académie, le proviseur ou le censeur, et un professeur dans les villes où il existe un collège royal, *un* ou *deux* fonctionnaires du collège communal dans les villes qui possèdent un établissement de cet ordre. »

² En date du 5 août.

³ Les passages suivants sont trop curieux pour que nous nous abstentions de les reproduire :

« Cet article du règlement, l'introduction forcée de trois universitaires au moins, dit le ministre, donne *aux familles* et à la société les garanties désirables, soit par le nombre de membres qui composeront chaque commission d'examen, soit par l'admission *de droit* (lisez de *force*) au sein de ces commissions de plusieurs membres appartenant déjà à l'instruction publique. Des hommes *voués à l'étude des sciences* posséderont à coup sûr les connaissances nécessaires pour bien juger de l'instruction des aspirants au brevet de capacité ; des hommes exercés aux fonctions de l'enseignement sauront apprécier à quel point les aspirants sont *au courant des bonnes méthodes et en état de les pratiquer* ; enfin, des membres de l'Université, soigneux de son honneur, veilleront avec scrupule à ce que des brevets qui seront, pour ainsi dire, *le premier grade de sa hiérarchie*, ne soient conférés qu'à des hommes capables et dignes d'y prendre place. »

C'est-à-dire : voulez-vous dans les commissions des savants, voulez-

Les droits de la concurrence et des familles subirent encore, dès la même année, trois autres atteintes presque simultanées, le 8 et le 19 novembre.

En effet, le Conseil royal, dans son amour pour la diffusion des connaissances utiles et dans sa sollicitude pour l'éducation des classes populaires, interdit toute extension quelconque du programme fixé par la loi, toute étude supplémentaire dont un instituteur primaire, même privé, voudrait faire profiter ses élèves. De sorte que, pour leur apprendre seulement à tracer régulièrement des lignes, il lui faut une *autorisation spéciale* qu'il sollicitera longtemps et presque toujours vainement ⁴.

Un autre arrêté, antérieur de huit jours, met en relief et en contraste les divers poids que l'Université réserve dans ses balances aux instituteurs communaux et aux instituteurs privés. Pour s'inféoder plus

vous de bons appréciateurs, voulez-vous des hommes moraux par-dessus tous les autres, *prenez mes ours !*

Mais je crois qu'un très-bon professeur de latin pourra être un très-mauvais examinateur pour juger un maître auquel il est interdit d'enseigner le latin sous peine d'amende et de prison. Je remarque ensuite que les méthodes devant être libres dans l'enseignement libre, un examen portant sur ce point est déjà passablement menaçant, et qu'il le devient davantage s'il est remis à des hommes pour lesquels la seule bonne méthode sera celle qu'ils emploient dans l'Université. Je signale enfin cette prétention de faire des instituteurs, tant libres que communaux, les derniers soldats, les frères laïcs, l'ordre mineur de la HIÉRARCHIE universitaire.

⁴ On a fait revivre la disposition suivante d'un arrêté du 5 décembre 1820 :

« Il sera enjoint à l'instituteur, de la manière la plus expresse, de se renfermer strictement dans les limites de l'instruction primaire telles que les détermine le degré de capacité du brevet qu'il aura obtenu. »

Le statut du 16 juillet 1838 est conforme à ce système de restriction, dont je comprends bien l'intérêt pour quelques agents de l'Université, mais dont il serait plus difficile de démontrer l'avantage, soit pour le gouvernement, soit pour le peuple.

Du reste, le ministre est bon prince ; il accorde parfois quelques exceptions qui, en lui donnant des droits à la reconnaissance des privilégiés, ont le mérite de confirmer la règle, et, par conséquent, d'*assurer* la prohibition.

sûrement les premiers, elle ne se contente pas de leur faire prêter un *serment politique*, elle se les attache tout à la fois par les liens de l'amour-propre et de l'intérêt; elle leur attribue le titre, non inscrit dans la loi, de *fonctionnaires publics*; elle leur assure un privilège, rare même chez les fonctionnaires publics, l'*inamovibilité*; elle va jusqu'à préserver leurs biens de la *saisie*, etc. etc. ⁴. Mais, quant aux seconds, quoiqu'au fond ils subissent son joug, elle poursuit en eux l'ombre seule de l'indépendance, et le premier coup qu'elle leur porte est un coup de maître. C'est leur renouvellement même qu'elle rend pour ainsi dire impossible en les déclarant inhabiles à profiter de la dispense du *service militaire*, attribuée sans distinction par les lois sur l'armée à tous ceux qui prendraient l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'instruction publique.

Ni la loi, ni aucune des instructions qui l'ont expliquée et qui ont réglementé les formalités relatives à cet engagement, ne contiennent, je le répète, de restrictions relativement à aucune catégorie d'instituteurs. La législature a toujours unanimement reconnu que la prime ainsi accordée aux besoins de l'instruction populaire était la condition essentielle du recrutement des hommes qui doivent coopérer à cette importante fonction. Rien de plus naturel d'ailleurs que l'exemption militaire de ceux qui, véritablement portés vers une carrière d'utilité publique, consentent à remplacer la loterie incertaine d'un bon ou d'un mauvais numéro par un enrôlement durable dans une autre espèce de service.

On conçoit ensuite que les conditions de cet enrôlement soient aussi sévères qu'on voudra, puisqu'il s'agit d'un bénéfice gratuit. Il n'y en a qu'une qu'il n'est pas possible d'exiger : c'est celle qui établirait une inégalité révoltante entre des bonnes volontés de même nature, et que d'ailleurs il ne dépendrait pas de celles-ci d'accomplir. Or, telle est précisément la condition que l'Université a mise à la dispense en ne la réclamant que pour les instituteurs communaux, à l'exclusion des instituteurs libres. Tout citoyen en effet peut bien s'engager à l'âge de vingt ans à consacrer dix années de sa vie à l'enseignement en général, et les moyens de précaution et de répression ne manquent pas à l'administration pour tenir la main à ce que chacun réalise ses promesses. Mais si les droits des communes, des comités

⁴ Décision du 8 novembre 1833.

locaux, des comités d'arrondissements, etc., ne sont pas de vains mots, personne, pas même le protégé du Conseil royal ou du ministre, ne saurait s'imposer aux autorités spéciales comme instituteur communal, et personne dès lors ne peut être astreint à souscrire une clause dont l'exécution n'est pas plus, aux yeux de la loi, en ses propres mains, qu'elle n'est du domaine et de la compétence de l'autre partie contractante.

Ce n'est pas ici le lieu de développer les conséquences de cette mesure. Il saute aux yeux que son application rigoureuse serait la ruine de l'enseignement privé, et notamment de toutes les congrégations religieuses, qu'elle frappe au cœur dans leurs *noviciats*.

Ainsi :

- 1° Le *monopole* étendu à toute l'enfance populaire des deux sexes ;
- 2° L'*enseignement morcelé, entravé, restreint* dans toutes les écoles et dans tous les établissements charitables auxquels on prête ce nom afin de leur donner un titre quelconque à la servitude ;
- 3° Les *instituteurs communaux* transformés, sous prétexte de protection spéciale, en agents directs de l'administration ;
- 4° La barrière de l'*examen* entièrement livrée à la partialité universitaire ;
- 5° La *concurrence* attaquée dans son principe et aussi la *diffusion de l'instruction* compromise par des restrictions et des exclusions destinées à diminuer le nombre des instituteurs ;

Tel est le résumé des travaux entrepris et consommés par le Conseil royal de l'Instruction publique, sous le couvert d'une loi dont les auteurs avaient eu soin d'écarter jusqu'au nom de ce même Conseil royal et jusqu'à la mention de l'Université.

Et notez bien que vous n'avez pas ici le dernier mot, mais à peine le premier du système, et que le régime, une fois fondé, va maintenant jeter et propager ses racines, multiplier ses branches et ses rejetons, absorber à son profit la terre, l'air, l'eau et le soleil ; grandir, se fortifier, s'épanouir, et porter ses fleurs et ses fruits.

NOTRE TROISIÈME FAUTE : NOTRE INDIFFÉRENCE DEPUIS 1833.

Je ne m'arrêterai pas sur les innombrables et persévérants progrès de cette usurpation colossale. Elle a planté ses jalons ; elle les a repris tous l'un après l'autre, depuis 1833 jusqu'à ce jour, en donnant à ses premiers plans tous les développements dont ils étaient sus-

ceptibles; poursuivant sa marche sans relâche et sans remords, comme aussi sans inquiétude, sans obstacle, sans résistance, sans bruit autre que les gémissements isolés et impuissants des victimes auxquels aucun écho ne répondait.

J'ai dit les têtes de chapitres du livre qu'on pourrait faire sur cet inépuisable sujet. Je me contente d'indiquer brièvement quelques-uns des matériaux qui en rempliraient le cadre.

§ L. *Les usurpations nouvelles.*

Je passe sur les tracasseries individuelles ou partielles, j'indique pour mémoire seulement l'obligation, arbitrairement imposée à ceux qu'on appelle les instituteurs *ambulants*, de posséder un *livret* spécial, comme celui que refusent les ouvriers, et auquel la police n'a pu soumettre les domestiques ⁴.

J'appuierais davantage sur une prétention infiniment plus illibérale et plus funeste dans ses conséquences, à savoir sur la fixation de certaines limites d'âge en deçà et au delà desquelles l'accès des seules écoles ouvertes au peuple lui aurait été interdit, si une autorité supérieure n'avait arrêté sur ce point le zèle du Conseil royal. Je donne néanmoins le texte même de l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} mars, pour qu'on ne croie pas que j'exagère, et qu'on voie comment l'Université étendait aux établissements *libres* une mesure qui ne se justifiait pas même dans les écoles *communales*.

« Tout enfant, pour être admis dans une école élémentaire privée,

⁴ « Les instituteurs ambulants devront se pourvoir de livrets délivrés par les recteurs, et faire viser ces livrets par le maire et par le curé ou pasteur, soit en arrivant dans une commune, soit en en sortant. » (Arrêté du 26 février 1836.) Voici les considérants de cet arrêté contre les instituteurs qui parcourent les communes et vont dans les maisons particulières donner l'enseignement aux enfants : « Considérant qu'on ne saurait proscrire d'une manière générale et absolue cette manière de donner l'instruction primaire; qu'elle a existé de tout temps; qu'elle est encore et qu'elle sera longtemps nécessaire dans plusieurs cantons de la France, où les habitations sont très-dispersées et les communes très-pauvres; que, s'il est impossible de supprimer tout à fait ce mode d'enseignement, il importe cependant de le régulariser... » On en conclut qu'il importe de le gêner, de l'entraver, de le supprimer autant que possible.

disait-elle, devra être âgé de *six ans au moins et de treize ans au plus.* »

Cet article n'était rien moins, pour tous les malheureux qui ont atteint leur treizième année sans avoir appris à lire, qu'une condamnation irrévocable à l'ignorance à perpétuité.

Heureusement, cet article inouï, confirmé et amplifié par un autre arrêté du 15 juillet 1845, a été cassé par un arrêt souverain de la Cour de cassation rendu le 16 février 1846. Devenu par conséquent une lettre morte, il importe toujours que le souvenir en soit gardé pour témoigner de l'esprit qui le dicta et qui anime tant d'autres dispositions encore en vigueur.

Parmi celles-ci j'en noterai une spécialement, en vertu de laquelle un enfant peut être exclu, par le comité local, de *toutes les écoles de sa commune*, et par le comité supérieur, de *toutes les écoles de son ressort*. Je demande si une sévérité pareille rentre dans le domaine de la simple discipline, et si elle se conçoit pour toute autre espèce de fautes que celle qui livrerait le coupable aux tribunaux et qui devrait le loger dans une maison de correction.

Je note enfin : 1° un arrêté du 6 janvier 1837, rendu dans les circonstances les plus favorables au postulant, ancien militaire recommandé par les meilleurs certificats, et d'après lesquels, si une autorisation provisoire peut être accordée par des comités d'arrondissement à un candidat non encore breveté pour tenir une école *communale*, jamais pareille licence ne sera concédée à un homme qui ne demande qu'à ouvrir *une école privée*;

2° L'arrêté du 10 janvier 1837, qui interdit aux instituteurs privés le droit de fonder sans autorisation des *écoles normales* d'instituteurs primaires ;

3° L'arrêté du 19 juillet 1842, qui fait du ministre le grand et suprême examinateur, en lui conférant le droit de réviser et de casser même les *décisions* des commissions d'examen ;

4° Le règlement du 27 février 1835, créant auprès du *ministère de l'instruction publique* et dans sa dépendance un corps d'*inspecteurs* qui ne tire son existence et son autorité que du bon plaisir administratif ; et cela, au mépris de la loi qui a minutieusement organisé la surveillance d'après d'autres principes, et qui l'a confiée exclusivement aux maires, aux conseillers municipaux et aux divers comités.

Je passe maintenant à des entreprises qui présentent dans leur en-

semble quelque chose de plus incroyable encore, et dont la réussite, préparée de longue main et consommée peu à peu, est à mes yeux le prodige et le chef-d'œuvre de la puissance des bureaux et de notre servilité aveugle au XIX^e siècle.

L'ordonnance du 16 juillet 1833 avait posé le principe que la loi s'appliquât à toutes les réunions d'*enfants* ayant pour *but* l'enseignement de la totalité ou même d'une partie seulement des connaissances comprises dans la définition de l'instruction primaire. Cette théorie s'étend ; elle enveloppe dans son fatal réseau, non plus seulement toutes les réunions d'*enfants* ; mais toutes les réunions quelconques, *indépendamment de l'âge* ; et non plus seulement toute réunion ou tout établissement fondé en vue de l'enseignement, et dont l'enseignement serait le but et l'objet, mais toute réunion et tout établissement créés soit par l'intérêt commercial, soit par la bienfaisance privée, soit par la charité catholique. Il suffit, pour les réduire à la servitude commune, que toute étude n'en soit point absolument bannie, que la moindre branche d'instruction y soit imprudemment admise, que les soins de l'intelligence n'en soient pas scrupuleusement exclus.

Si quelqu'un de nous avait prêté d'avance à l'Université un semblable dessein, il aurait été accusé, même par la plupart de nos amis, d'injustice systématique. Eh bien ! ce dessein a été conçu, il a été poursuivi ; il est réalisé. Et maintenant il faut que, devenu un fait accompli, il ait acquis déjà, quelque étranger qu'il soit aux mœurs et aux droits de tout peuple libre, une bien complète naturalisation parmi nous, puisque nous vivons à côté de lui, sans cesse rudoyés par lui, sans qu'il nous vienne la pensée de nous étonner et de lui demander compte de son introduction illégitime et de son scandaleux accroissement.

C'est ainsi que s'opéra successivement l'assujettissement des différentes institutions, inférieures, supérieures ou à peine adjacentes à l'enseignement primaire, telles que :

Les *classes d'adultes*, en 1835¹ ;

Les *salles d'asile*, en 1837² ;

Les *ouvriers*, en 1838³ ;

¹ Arrêté du 22 décembre.

² Ordonnance du 22 décembre.

³ Arrêté du 30 octobre.

Les *écoles professionnelles de commerce, d'arts et métiers; les cours gratuits, etc.*, aussi en 1838 ¹;

Les *écoles de charité, les écoles d'hospices, d'ateliers; les écoles de sourds-muets, etc.*, en 1839 ².

On le voit, c'est une conquête, c'est une main-mise, c'est une prise de possession universelle.

Mais prendre ne suffit pas; passons à un autre procédé.

§ II. *La réglementation absolue.*

Après la conquête, l'occupation: c'est la loi de la guerre; et avec l'occupation, le gouvernement: c'est la logique. En effet, l'Université ne se contente pas d'agrandir son empire; elle traite ses anciens comme ses nouveaux domaines en pays conquis.

Ne parlons donc plus ici de distinctions légales, ni de franchises consacrées, ni de droits reconnus et inviolables.

Des privilèges sans motifs légitimes vont heurter des irrégularités choquantes. Une organisation variable, compliquée, livrée à tous les caprices du despotisme, n'établira d'autre unité que celle de l'obéissance passive en présence de mille autorités contradictoires. L'indépendance ne sera nulle part, et l'arbitraire régnera partout en donnant la main à l'anarchie.

L'empereur Joseph II se croyait un grand réformateur et un grand militaire, et en effet il fut loué comme tel par les littérateurs courtisans du XVIII^e siècle, parce qu'il avait la prétention de diminuer les longs voiles de quelques religieuses et de modifier des règles de couvent, en même temps qu'il passait force revues de ses régiments et bouleversait sans cesse leurs costumes et leurs coiffures. Cela ne l'empêcha pas, il est vrai, de se faire battre par les Turcs et de perdre les Pays-Bas, insurgés contre son despotisme. L'Université est bien la fille du *séminaire philosophique* qu'il avait créé, autrichienne par son origine plutôt que française. Elle se propose ce même but, dont la seule conception indignait l'âme de Mirabeau; elle veut, elle aussi, selon l'expression du tribun, *mettre les âmes en uniforme*. Mais, indépendamment de la pensée mère du sophiste couronné, elle a hérité également de cet esprit bizarre, versatile, inquiet, qui croit tout

¹ Arrêté du 28 octobre.

² Arrêté du 12 décembre.

renouveler parce qu'il touche à tout, qui pour diriger une machine commence par la démonter, et qui se figure en posséder toutes les forces lorsqu'il en a marqué toutes les pièces avec un même poinçon, au risque certain d'en détruire les proportions, l'harmonie, et par conséquent le mouvement naturel et régulier.

En effet, après s'être emparée de toutes les puissances intellectuelles, il faut voir comme elle les réduit à néant par ses prescriptions impératives et par ses règlements minutieux. On dirait qu'il n'y a plus dans son empire qu'une seule tête, qu'un seul caractère, qu'une seule volonté, capable de remplir la mission de l'instituteur primaire. Je défierais bien que, dans le cadre où sont enfermés ces milliers d'agents ou d'esclaves du monopole, on me montrât une place réservée à la spontanéité et au libre arbitre des individus. Le grand-maître est à la lettre le maître d'école de toute la France.

Et remarquez bien qu'il n'y a pas la moindre différence sérieuse dans ce régime entre ceux qu'on appelle les *instituteurs publics* et ceux qui conservent le titre d'*instituteurs privés*. — On parle de la liberté des livres; oui! le grand-maître prescrit aux uns ceux dont ils doivent se servir, et interdit aux autres les cartes, les tables de Pythagore, les tracés, les grammaires, les abécédaires et les alphabets qui ne lui plaisent pas. Quelle est la ligne de démarcation appréciable entre un droit de *désignation* qui embrasse tout et un droit de *veto* qui n'épargne rien? — On parle de la liberté des méthodes; et non-seulement on a circonscrit les objets et les instruments de l'enseignement dans les limites du programme le plus sévère; mais on a chargé des inspecteurs de poursuivre et des commissions de punir la moindre dérogation à l'ordre souverain. — Enfin, on parle de l'émulation et de la concurrence; et l'on va jusqu'à défendre aux comités institués légalement d'autoriser des concours entre les diverses écoles ¹!

Jetons un seul regard sur ce labyrinthe de dispositions qui, sous prétexte de discipline, règlent dans toutes les écoles sans exception tout ce qui peut se faire, jour par jour, heure par heure.

¹ « Il ne doit pas y avoir de concurrence entre les élèves des diverses écoles primaires. Les comités ont mission de proposer des mesures d'amélioration et de réforme, et non pas de les arrêter. Tout règlement concernant les écoles de tous les degrés doit émaner du Conseil royal de l'Instruction publique, sous l'approbation du ministre secrétaire d'Etat de ce département. »

Nous avons vu qu'on ne voulait y laisser entrer que les enfants de six à treize ans, et que cette prétention a été condamnée. Mais si cette barrière extérieure a été renversée par un arrêt de la Cour suprême celles de l'extérieur subsistent et se multiplient.

« Toute école élémentaire, dit le statut du 25 avril 1834, sera par-
tagée en trois *divisions* principales, à raison de l'*âge* des élèves et
« des *objets d'enseignement* dont ils seront occupés. »

Trois divisions, vous entendez ; ni plus, ni moins. Et ces trois divisions, vous ne les formerez pas d'après les connaissances acquises, le développement de l'intelligence, la facilité du travail, les qualités respectives des élèves ; vous laisserez de côté toute autre considération. Vous vous en tiendrez strictement aux catégories suivantes : première catégorie, au-dessous de huit ans ; deuxième catégorie, de huit ans à dix ans ; troisième catégorie, au-dessus de dix ans. Vous ne pourrez pas faire composer entre eux les enfants de la première catégorie ou division ; mais les deuxième et troisième divisions composeront au moins une fois par semaine. — Peut-être s'abstient-on de dire ce que seront ces compositions, et sur quoi elles porteront ¹ ? Je me trompe ; les exercices de chaque division seront fixés d'avance. De plus, « tous les élèves seront tenus de suivre *toutes les parties* de
« l'enseignement de leurs divisions respectives ; » et, d'après les compositions, « les places seront données *dans le courant* de la semaine. »

Vous n'êtes pas au bout ; l'instituteur a encore les coudées trop franches. Il importait de descendre à des détails plus pratiques, de peur que son imagination ne s'égarât. Il est donc astreint à représenter les listes des places qu'il aura distribuées « chaque fois qu'un
« membre du comité ou inspecteur viendra visiter son école. Il com-
« muniquera également au comité local des extraits faits par les
« élèves de la troisième division, d'après ses leçons d'instruction
« morale et religieuse, de langue française, d'arithmétique, de géo-
« graphie, etc. Tous les mois il remettra au comité local un rapport
« sur les résultats obtenus par ses travaux. »

Enfin un système d'examen est établi sur le pied le plus complet.
« Tous les samedis, tous les élèves réciteront tout ce qu'ils auront

¹ « Il y aura pour chaque arrondissement une répartition de leçons
« et d'exercices qui sera faite par le comité supérieur et soumise à l'ap-
« probation du Conseil royal. » (Même statut, art. 11-16.)

« appris dans la semaine. » Comme cet exercice pourrait offrir quelques difficultés dans des écoles nombreuses, on a soin d'ordonner au maître de se faire aider par plusieurs élèves, qui feront répéter chacun cinq ou six de leurs condisciples. Et c'est ainsi qu'on se préparera à une grande cérémonie qui aura lieu deux fois par an, aux examens du comité local. Ces examens serviront eux-mêmes à déterminer quels élèves passeront dans les divisions supérieures, quels resteront dans les divisions inférieures; ce qui, par parenthèse, se concilie assez mal avec le principe exclusif de l'âge indiqué plus haut. Et pour couronner l'œuvre, à la fin de chaque année scolaire, ce ne sera pas le maître, ce seront les examinateurs qui dresseront la liste des élèves sortants, et leur donneront des certificats portant pour chaque objet d'enseignement un de ces mots : *Très-bien, bien, assez bien, ou mal.*

Est-ce assez? Non, pas encore.

La même sollicitude se porte sur tout : sur les jours de repos, qui sont le dimanche, le jeudi et les fêtes; sur le nombre, le temps et le moment des classes; sur les vacances et les congés; sur les récompenses et les punitions; enfin jusque sur le mobilier, l'ordre des bancs des élèves, et la place du fauteuil du maître.

Je cite textuellement :

« Il y aura dans toute école au moins *un grand tableau noir.*

« Sur une portion de mur appropriée à cet effet, ou sur des tableaux modèles, seront tracées les mesures usuelles, la table de multiplication, la carte de France, la topographie du canton.

« Les livres, les cahiers et les modèles qui resteront déposés à l'école *devront être mis en place, et les plumes ou les crayons taillés avant l'entrée des élèves.*

« La table du maître *sera placée sur une estrade assez élevée.* »

Voilà jusqu'où va la liberté dans les écoles primaires, communales ou privées.

Je prévois que le lecteur va faire une observation. Il dira : Mais ces dispositions puérides ne sont exécutées nulle part; ainsi, pourquoi s'en plaindre?

Pourquoi? Parce que des arrêtés de ce genre ne perdent point leur caractère d'illégalité pour être pratiquement inexécutables. Pourquoi encore? Parce qu'ils fournissent alors à l'arbitraire un nouveau champ où il s'ébat à son aise, et donnent à l'Université de nouveaux

prétexes pour favoriser ceux qu'elle aime au détriment de ceux qu'elle poursuit de sa jalousie. En effet, elle dispense de ces règlements précisément les instituteurs qui, lui tenant de plus près, devraient donner l'exemple de l'obéissance à ses lois ; et, tandis qu'elle lâche la bride à ceux-ci, elle n'a qu'à serrer les rênes de leurs rivaux, et à tenir la main à ce qu'ils exécutent des conditions impossibles pour anéantir à son gré la concurrence.

C'est toujours le vieux proverbe :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

J'ai cru devoir indiquer la situation faite aux écoles primaires proprement dites, parce que ce sont elles qui sont le plus incontestablement affranchies par la loi de 1833. On peut juger par cet exemple de ce qu'il en est des autres institutions, inférieures ou supérieures. Je serais trop long si j'avais la prétention de donner seulement une idée de leur régime. Je renvoie les curieux aux chapitres du code universitaire relatifs, par exemple, aux *Écoles normales primaires*, qui occupent le sommet de la hiérarchie, et aux *salles d'asile*, qui en formeront le premier degré, tant qu'on n'aura point placé au-dessous d'elles les *crèches*. Le monopole, qui se prépare dès à présent à ce nouvel envahissement, n'aura pas beaucoup de modifications à introduire dans les règlements dont il a déjà gratifié les enfants de deux à six ans pour les approprier à l'âge au-dessous ; et, dans l'un comme dans l'autre cas, il aura tout autant de droit, de raison et de bon goût à réglementer la surveillance publique *au nom de l'Etat*, le choix du personnel, les brevets, les grades, les examens universitaires, les méthodes officielles, et aussi la disposition, la réunion et l'usage des ustensiles et objets divers qui forment le fond de ces modestes établissements.

Ainsi, accaparement universel, domination absolue, voilà les deux premiers traits qui marquent la reconstitution du monopole à la place de la liberté proclamée et votée par les pouvoirs publics. En voici un troisième, non moins saillant.

§ III. Rétablissement du régime de l'autorisation préalable.

Si l'on ne peut conquérir et réglementer en effet que ce qui est, du moins peut-on se déclarer par avance propriétaire de ce qui sera.

L'Université a déclaré que rien ne pourrait naître sans son ordre ou sans sa permission. Le monopole veut l'avenir comme le présent.

Pour en arriver là, peu importent quelques contradictions. On a fait rentrer toutes les institutions existantes dans la loi de 1833 pour s'en emparer. Mais en remplissant toutes les conditions de cette loi, d'autres institutions analogues pourront donc naître spontanément, sinon librement? Pas du tout. On sort ici de la loi de 1833, et on rétablit à leur égard le régime de l'*autorisation préalable*.

L'*autorisation préalable*! ce qui signifie que la faculté d'entreprendre une œuvre innocente, utile, généreuse et dévouée, devient un privilège, une exception, une faveur, et que s'y consacrer sous la seule impulsion de l'amour du bien, c'est un délit!

Et ce délit s'appliquera aux écoles de charité, aux salles d'asile, aux classes d'adultes, aux écoles normales, professionnelles, etc., etc.? Oui! sûrement.

Quoi! vous, administrateurs éclairés de la fortune des pauvres; vous, patrons intelligents de ces populations ouvrières qui encombrez vos usines et vos fabriques; vous, magistrats de la miséricorde, qui ouvrez des refuges à toutes les infirmités physiques et à toutes les misères morales, vous donnez aux malheureux que votre toit habite le pain, le vêtement, la vie de chaque jour. On ne vous en empêche pas encore; mais au salaire que les uns gagnent à la sueur de leur front, à l'aumône toujours trop chétive que réclament l'abandon, le dénuement, les souffrances des autres, vous auriez l'idée d'ajouter le bienfait de quelque secours intellectuel qui les consolerait, qui les reposerait, qui peut-être assurerait leur avenir. Il s'agira des notions les plus simples, d'un peu de lecture par exemple, de l'écriture, de l'arithmétique poussée jusqu'aux quatre règles. Vous croyez avoir conçu une bonne pensée? Vous auriez dû la chasser comme une pensée dangereuse et compromettante! Et si elle a reçu un commencement d'exécution, prenez garde: vous êtes sous le coup d'une pénalité sévère, à moins qu'un mot, que le ministre de l'instruction publique peut retenir sur ses lèvres, ne vienne vous relever de votre faute!

Vous, négociants, chefs d'industrie, armée nouvelle des arts mécaniques, innombrable famille qui trouvez votre existence quotidienne dans les labeurs du grand et du petit commerce, vous sentez parfaitement que vos enfants, pour suivre avec avantage les carrières que vous leur avez honorablement ouvertes, ont peu de chose à

démêler avec ces leçons de luxe et d'agrément qui apprennent très-bien à manger de l'argent et très-peu à en gagner. Vous laisseriez très-volontiers la fréquentation assidue des Muses qui inspirèrent Euripide et Sophocle, Homère et Virgile, Horace, Lucain et Perse, Aristote et Platon, Démosthène et Cicéron, Thucydide, Xénophon et César, aux jeunes gens qui rêvent de la politique et du forum, et qui rempliront un jour les ministères, les parquets, la magistrature, tous les barreaux de la capitale et des provinces, toutes les écoles, les amphithéâtres, les collèges, les institutions, les pensions, les académies, les études de notaires, d'avoués, d'huissiers, etc. — Les villes, les Chambres, le gouvernement, l'Université elle-même reconnaissent les exigences et les droits de votre position. Il vous faut, de l'aveu d'un grand-maître¹, une *instruction particulière* ; « il vous faut, ajoutait-il, « un enseignement qui, sans être celui des collèges et des écoles secondaires, soit supérieur cependant à l'enseignement primaire proprement dit. » Vous refuser les moyens de vous procurer une éducation proportionnée à vos désirs et à vos besoins, ce serait vous *ranger de force* (on ne se le dissimule pas) dans cette catégorie « de citoyens qui *repoussent comme un fléau pour leurs enfants les bienfaits* (dites : « les inutiles fardeaux) *que la civilisation moderne leur apporte* (écritez : que la bureaucratie leur inflige »).

D'un autre côté personne n'ignore que les établissements particulièrement consacrés à vos besoins sont d'une affligeante rareté. — Je lis dans la pièce officielle que je viens de citer des regrets que je veux croire sincères. On se plaint de leur petit nombre.

Ce nombre, ajoute-t-on, « il serait difficile, *même impossible* de « l'augmenter au point de répondre aux désirs qui se manifestent « dans la plupart des communes importantes. On ne trouverait dans « ces communes ni des *bâtiments* convenablement disposés, ni les « *ressources* nécessaires pour assurer le traitement des maîtres et des « chefs d'atelier, pour *l'achat et l'entretien* des machines. Il faudrait « que toutes ces dépenses fussent mises à la charge de l'Etat, et elles « *dépasseraient de beaucoup la limite ordinaire des crédits.* »

Vous le voyez ! commerçants, industriels, marchands et mécaniciens, le monopole s'avoue impuissant à créer spécialement pour vous des établissements qui vous conviennent.

¹ Circulaire du 28 décembre 1338.

Vous cependant, vous n'avez pas confiance dans les conceptions bâtarde qu'il vous propose en échange ; vous doutez, et vous avez bien raison, de la bonté d'un enseignement professionnel et pratique qui n'a d'autre garantie que le brevet d'un instituteur primaire, ou les grades d'un proviseur ou d'un régent de collège, uniquement rompus aux études classiques. Vous vous souvenez, non sans inquiétudes pour vos intérêts, que l'Université, ayant par hasard (à La Rochelle, je crois) un bon prêtre à la tête de son enseignement scientifique et littéraire, s'est bien vite empressée, par un arrêté signé d'un *littérateur* ministre, d'un *magistrat* chancelier et d'un *médecin* membre du Conseil royal, d'utiliser l'érudition et la piété de cet ecclésiastique en annexant à son collège et en plaçant sous sa direction une école préparatoire de *marine*!

Vous avez peur à votre tour de l'incompétence de tant d'autres bacheliers, également gradués ou brevetés. Vous trouverez absurde que tel principal soit considéré comme un bon maître pour de futurs tisserands, parce qu'au sortir de l'École normale il vous aura été envoyé dans une ville manufacturière, comme Rouen. Il vous semble que ce serait à vous de choisir votre homme de manière qu'il s'entende le mieux à votre affaire, fût-il absolument dénué de tout diplôme universitaire ? Au moins, parmi ceux qui possèdent ces inappréciables titres, vous voudriez pouvoir faire votre choix. Vous l'avez fait peut-être ? Attendez ! Cela ne vous regarde pas ; cela ne concerne que le recteur de l'Académie où vous résidez, et qui prononcera, sauf approbation des supérieurs.

Je suis sûr que vous auriez voulu aussi être consulté à propos des programmes. Tous les programmes ne conviennent pas à toutes les industries ; un seul pour toutes ne conviendra à aucune. La liberté seule manifestement pourrait produire une indispensable diversité. Mais la question des programmes se rattache à un autre ordre d'idées et de faits auquel nous avons encore à toucher. En attendant, tenez, renoncez à votre rêve chimérique de l'éducation professionnelle comme vous la comprenez et comme il vous la faut. Bornez-vous à l'instruction primaire pure et simple ou à l'instruction primaire supérieure. L'*instruction primaire supérieure* est faite pour vous et pour votre classe ; c'est votre niveau sur l'étiage universitaire. Sauf une certaine perte de temps, si elle ne vous fait pas de bien, elle ne vous fera point de mal.

Eh bien ! vous avez pris votre parti, n'est-ce pas ? Votre fils apprendra plus tard de votre bouche ou par la pratique les notions générales dont il vous eût paru si simple et si bon d'orner de bonne heure son intelligence. Mais, cependant, vous ne pouvez point garder votre fils chez vous. Vous n'avez ni assez de temps ni assez de ressources pour le surveiller, l'exciter au travail, lui donner des répétitions, enfin pour remplir convenablement l'intervalle qui s'écoule d'une leçon à l'autre. La vie d'externe achèverait de dissiper sa légèreté ; vous n'avez personne pour le conduire, le ramener, et vous répugnez à laisser ce petit personnage seul sur son compte, se livrant à des courses qui peuvent être longues et offrir plusieurs sortes de dangers, et maître à peu près d'en modifier quelquefois le but. Vous allez donc prier votre instituteur, communal ou privé, agréé, examiné, breveté, institué, établi, surveillé et inspecté, de le prendre chez lui. Vous êtes enchanté de votre combinaison, et vous croyez qu'elle aura au moins le mérite de ne vous susciter aucune difficulté avec la loi.

Avec la loi, c'est possible, et même aux yeux du vulgaire bon sens, cela n'est pas douteux. Mais, avec les interprétations administratives et judiciaires qu'on lui donne, votre instituteur ne vous fermera pas moins sa porte, pour éviter l'amende et la prison.

Ah ! vous vous figuriez avoir compris le sens de ce fameux article de la loi de 1833 : *Moyennant les conditions requises*, « tout individu « âgé de dix-huit ans accompli pourra exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout *établissement quelconque* d'instruction « primaire. » Ah ! vous ne vous imaginiez point que ce texte fût le moins du monde amphibologique ! Non, il ne l'est pas ! et c'est vous, c'est l'acte que vous préméditez, c'est l'instituteur qui oserait en accepter la complicité qu'il condamne et qu'il châtie ! Vous dites : « J'accepte votre instituteur, votre école, votre instruction primaire, supérieure si l'on veut bien y consentir, élémentaire, si je dois m'en tenir là ; je n'ajoute rien au programme, cette fois-ci. »

On vous répond : Comment, vous n'ajoutez rien au programme ! Et pourquoi comptez-vous les repas, le logement, l'éclairage, le chauffage et le blanchissage ? Vous subtilisez. Il est clair qu'un *pensionnat primaire* n'est pas un *établissement quelconque* d'instruction primaire, comme dit la loi de 1833. Et puis vous invoquez la loi de 1833 ! Parlons plutôt des décrets de 1808 et de 1812, de l'arrêté de

5 octobre 1820 et de la circulaire ministérielle du 22 octobre 1827, Voilà notre Charte à nous, et tel est le code universitaire !

Les *pensionnats primaires* ne sauraient donc être ouverts que par la grâce du grand-maître de l'Université. C'est le système qui a triomphé récemment devant la Cour de cassation, et qui a été, du reste, dans ce recueil, l'objet d'un examen trop complet pour que j'y revienne.

Quoi qu'il en soit, vous, électeurs problématiques, vous les petits de la patente et de l'impôt, vous les cadets de la classe moyenne, vous voilà traités ni plus ni moins comme les hommes du peuple et comme les dames de charité.

Car, vous aussi, femmes chrétiennes et femmes du monde, humbles et pieuses Sœurs, vous n'êtes aux yeux du monopole que des auxiliaires suspects et embarrassants. La candeur immaculée des conseillers, des inspecteurs et des instituteurs de l'Université, s'effarouche pour l'enfance et la jeunesse féminine de votre contact douteux. Vous croyez qu'il vous est permis de donner, de louer ou de bâtir une humble maison, d'y rassembler, sous l'œil de la religion et sous les ailes de votre bienfaisance, de malheureux petits êtres qui se perdent, qui croupissent ou qui meurent dans la rue. Faites vos préparatifs si vous le voulez, dépensez votre argent, offrez votre temps et vos peines, mettez en ordre les salles et le mobilier, mais n'allez pas espérer qu'on vous laisse maitresses chez vous ! vous n'y serez qu'à titre de servantes ; on vous y admet parce qu'on le veut bien, et on vous chassera sans vous dire pourquoi, sur le caprice d'un recteur ! Vous pensiez rendre un signalé service à ces pauvres et laborieuses mères qui, ne pouvant garder leurs petits enfants dans leurs bras, les remettent avec tant de bonheur dans les vôtres ; vous frémisiez vous-mêmes à la pensée et à la vue de ces petites et de ces grandes filles condamnées à une ignorance absolue, ou forcées d'aller chercher quelques éléments incomplets et mal choisis d'une instruction frelatée dans ces écoles publiques, souvent dirigées par un homme de mœurs peu respectables, et où elles se trouveront à côté et souvent dans le pêle-mêle d'une foule très-grossière de petits et de grands garçons. C'est là que vous aperceviez le danger, non pas problématique et incertain, mais actuel, imminent, immense ! Or, sachez que le danger, c'est vous ! On ne vous permettra pas, sans une autorisation spéciale, d'approcher des enfants et des filles du peuple, jusqu'à ce que l'on vous arrache à vous-mêmes vos filles ou vos sœurs !

Et avec les lois qui se préparent et qu'on espère bien faire passer, comme tant d'autres, ce dernier empiètement ne sera ni long ni difficile à effectuer, puisqu'on est parvenu déjà à vous arracher vos fils et vos frères, et que vous l'avez supporté avec une résignation stoïque, au moment même où l'Université vous déclarait, par la bouche d'un de ses dignitaires les plus élevés, de l'un des membres de son Conseil suprême, qu'en créant des bacheliers elle n'a la prétention de faire ni des citoyens, ni des chrétiens !

Et certes l'Université a bien raison ; elle a raison de parler, elle a raison d'agir ainsi. Ses actes sont justifiés par le succès qui les couronne, et, quant à ce succès, il est, certes, apparent et incontestable. Ah ! je crois bien que nous ne sommes que des *bacheliers*, que nous ne sommes pas des *citoyens*, puisque nous ne sentons point des humiliations et des injures inconnues aux serfs, aux hilotes et aux parias ; et je crois bien aussi que nous ne sommes pas des *chrétiens*, puisque nous n'avons pas même protesté par une signature, par une parole ou par un geste, contre de pareilles atteintes aux droits des faibles, à la liberté de notre prochain, au bien des pauvres, à la bonne volonté des riches, aux intérêts les plus chers de la religion et de la patrie, aux règles les plus strictes de la justice, et à l'exercice le plus essentiel de la charité.

Avons-nous du moins une excuse ? Nous est-il permis de prétexter de notre ignorance ? Nous ne connaissions point le code universitaire : soit ; c'est-à-dire que nous ne nous étions enquis ni des principes, ni de l'origine, ni des causes constitutives du mal. Nous les avons laissé se développer ; c'est une grande faute. Mais le mal lui-même ne se faisait-il pas voir assez ? ne frappait-il point partout nos yeux ? Et si, d'une part, il était aussi clair que le soleil ; et si, d'autre part, nous nous sommes bornés à en gémir dans le silence, quand il était de notre devoir de l'arrêter, de l'entraver, de le combattre, n'est-ce point là une dernière faute plus grave encore que les précédentes ?

II

LA SITUATION ACTUELLE.

NOTRE QUATRIÈME FAUTE : NOTRE COMPLICITÉ DANS LA DÉCADENCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous avons assisté les bras croisés à une désastreuse expérience.

Nous ne devons pas permettre qu'elle se fit, puisque la tenter seulement c'était répudier nos droits et compromettre l'avenir du pays. Mais, de plus, les promesses que le monopole nous faisait, il ne les a pas tenues ; les sacrifices qu'il a exigés de nous ne lui ont pas réussi ; le but qu'il poursuivait, il ne l'a pas atteint.

Ce résultat ne peut pas malheureusement être révoqué en doute. En quelques phrases, M. de Salvandy essaie en vain de le faire ; ses paroles contredisent ses paroles, et ses actes sont de tous les aveux les plus significatifs.

Il ne pouvait pas en être autrement. On connaît l'arbre à ses fruits ; d'après l'arbre aussi, on sait les fruits qu'il portera. Ces fruits sont là. L'expérience est quotidienne et générale ; personne ne dira qu'en soi-même elle paraisse satisfaisante. Quand on la compare avec ce qu'elle nous coûte en argent, en liberté, et sous bien d'autres rapports non moins graves, je dis qu'elle est déplorable.

Il y a deux sortes de témoignages à invoquer dans une cause de ce genre ; je mets en première ligne le témoignage de la conscience publique, non pas un témoignage de prévention aveugle, comme il arrive parfois pour les opinions, mais un témoignage formé sur des faits qui se passent sous les yeux et aux oreilles de tout le monde.

Certes, on ne soutiendra plus que le préjugé soit contraire, en général, soit à l'enseignement élémentaire, soit aux maîtres qui sont chargés de le distribuer. Quoi qu'on en dise, les honnêtes gens, les catholiques surtout, ont fait leurs preuves ; ils ne sont point faciles à inquiéter, et leur indulgence va loin. Tous les organes de la politique, l'autorité du gouvernement, la faveur des Chambres, l'appui de l'administration, la voix de toute la presse pèsent, devant les populations, dans la balance des instituteurs primaires. Et cependant les populations ne sont pas contentes, et les instituteurs ne jettent pas moins de plaintes sur leur propre sort que leur conduite et leurs exigences n'en provoquent de la part des communes et des familles. La République voulait qu'ils portassent une médaille chargée de cette inscription : *L'instituteur est un second père* : c'était ridicule. L'Université, en traitant les maîtres d'école comme des agents tout à fait subalternes, dit et répète qu'ils forment un *sacerdoce laïque* ; voilà deux excès pour un.

Mais enfin, l'homme sur qui repose l'avenir de tant d'enfants, le représentant volontaire ou forcé du pouvoir paternel, le délégué res-

ponsable de tant de conseils, le fonctionnaire public, en un mot (puis-que ce titre paraît supérieur aux autres et qu'en réalité il les absorbe), l'instituteur communal, donc, devrait être, en même temps que l'interprète d'une science solide sinon brillante, l'exemple des bonnes mœurs, de la vertu et de la probité, le modèle de l'honnête homme, l'objet de l'estime, de l'affection et de la reconnaissance de tous. Je ne nie point que dans quelques villages ces rares phénomènes ne se rencontrent ; mais je crois fermement qu'il serait facile de compter ceux qui jouissent d'une telle exception et qui avouent leur bonheur. J'admets que d'autres, mal éclairés sur leurs véritables intérêts, ou prévenus contre des étrangers qui sont forcément à leur charge, exagèrent leurs griefs. J'accepte toutes les hypothèses qu'on voudra ; et je maintiens que, dans l'immense majorité, sinon dans la presque totalité des communes, l'agent de l'Université est encore plus mal vu des masses que l'agent du fisc. C'est tout dire.

Et si vous vous adressez, non plus à l'instinct du peuple, mais au jugement des habitants les mieux placés pour se prononcer avec impartialité, quand les entendrez-vous se louer de l'école, de l'individu qui la tient et de l'éducation qu'y reçoivent les enfants ? Vous serez heureux si par hasard on vous répond : « Ici nous possédons un assez bon instituteur, et nous n'avons pas trop de reproches à lui faire. » Pour ma part, je n'ai jamais vu que l'enthousiasme dépassât cette formule.

Voilà, je ne crois pas être démenti, le témoignage de la voix publique.

J'en ai annoncé un autre, je ne dis pas plus sûr que le précédent, mais plus raisonné, plus étudié, portant davantage sur les détails, émanant des autorités les plus compétentes, et par conséquent établissant *a posteriori* les mêmes conclusions que chacun a déjà pu tirer *a priori*.

J'écarterai, du reste, de ce débat le point capital, celui de la religion et de la morale, et cela pour deux raisons : premièrement, parce qu'il ne fait de doute pour personne ; deuxièmement, parce que, ne voulant donner à personne le moindre prétexte pour m'accuser d'un sentiment hostile et prévenu, j'aime mieux laisser à ce sujet chacun en présence de ses propres et intimes convictions, lesquelles, dans le silence de toute controverse, parleront plus haut et

plus éloquemment que je ne saurais le faire. J'avoue franchement, du reste, que je me croirais incapable de convertir, par quelque démonstration que ce soit, ceux qui auraient une opinion contraire à la nôtre sur ce chapitre.

Sur celui-là comme sur les autres qu'il me reste à énumérer, je m'abstiendrai également de m'appuyer, autrement que par une simple énonciation, du jugement unanime de nos évêques et de nos prêtres. Cette unanimité est décisive pour des catholiques, en tout ce qui touche la foi, les mœurs, la discipline. Or, s'agit-il ici de la discipline, des mœurs et de la foi? Pour nous donc, que cette unanimité soit constante, qu'elle soit incontestable, cela suffit; la cause est jugée. Pour les autres, plus une autorité est importante, auguste et sacrée à nos yeux, plus elle provoque chez nos adversaires un volontaire avenglement, plus elle excite un esprit de défiance et d'opposition. Je connais une foule d'âmes honnêtes au fond et d'esprits judicieux d'ailleurs, qui sont convaincus que le clergé a un parti pris contre toutes les écoles laïques et contre tous les maîtres qui ne portent pas l'habit des Frères. En combattant déjà ce préjugé et en me promettant bien de le combattre toujours, je n'en méconnais point l'étendue, la force et les conséquences. Une supposition gratuite en amène une autre. De ce qu'on reproche au clergé de mettre avec raison en première ligne, lorsqu'il s'agit d'enseignement, l'intérêt de la foi, des mœurs et de la discipline chrétiennes, on se persuade aisément que le clergé ne saurait plus avouer aucun bien même relatif, aucun avantage même secondaire, aucun progrès même partiel dans des institutions où il croit voir la ruine de ses plus chères affections. Comment lutter en quelques lignes contre de pareilles dispositions? Et je ne parle pas de ces superbes qui regardent tous les prêtres comme trop ignorants et trop peu capables pour apprécier en connaissance de cause l'ignorance ou la capacité de qui que ce soit, même d'un simple *magister*.

Je passe donc, je renonce à insister davantage sur le sentiment des témoins les plus respectables, de ceux qui sont le mieux placés pour recueillir et pour fournir des renseignements sûrs et complets. Je cherche des lumières qui ne blessent et qui ne fassent fermer aucune paupière, et je les concentre exclusivement sur les objets dont le monopole s'efforce davantage de tirer gloire.

Appelons-en donc aux conseils de surveillance et aux conseils uni-

versitaires, aux conseils généraux, aux préfets, aux statistiques de l'Université et de l'administration, et à M. de Salvandy lui-même; et sachons ce qu'il en est, d'après ces voix non suspectes, de la situation de l'instruction primaire, du chiffre des élèves, du nombre et de la tenue des écoles, du recrutement et de la qualité des maîtres, des Écoles normales qui doivent servir de pépinière au corps enseignant, de la diffusion et de la propagation de l'enseignement au milieu du peuple.

1° Situation de l'instruction primaire en général, d'après les vœux indirects de l'Université.

Le monopole accuse lui-même le peu de succès qu'il obtient par les griefs qu'il émet contre tout le monde. Qui ne voit qu'en se portant le détracteur de ses juges naturels et légitimes, c'est sa propre condamnation qu'il prononce?

On dirait, à l'en croire, que la société du XIX^e siècle ne forme qu'une grande ligue contre le savoir. Jamais reproche ne fut plus mal fondé; jamais assertion ne blessa plus manifestement la vérité. « Mais voyez, nous dit-il, l'apathie des familles : elles répugnent à « envoyer leurs enfants à mes écoles. Voyez l'avarice sordide des « conseils municipaux : ils refusent le pain quotidien à mes institu- « teurs. Lorsqu'il s'est agi d'appliquer avec leur concours les dispo- « sitions bienfaisantes votées en 1833, 11,029 sur 37,187, ou moins « d'un tiers de ces conseils, ont délibéré sur tous les objets que la « loi mettait à leur charge, et 20,961, ou plus de la moitié, n'ayant « voté que des ressources insuffisantes ou n'ayant émis aucun vote, « ou ayant refusé de délibérer, il a fallu les imposer d'office. N'est-ce « pas un scandale que les communes n'agissent ainsi que comme « contraintes et forcées? Quant aux comités locaux de surveillance, « c'est bien pire; presque nulle part ils ne donnent signe de vie. »

Nous ne contestons pas ces faits; mais c'est à tort que le monopole voudrait les faire retomber sur autrui quand ils ne pèsent que sur lui-même. Non, l'instruction dans notre pays et de notre temps n'est point considérée comme un fléau. Non, nos institutions représentatives du premier degré ne sont pas, quelque dédain qu'on ait pour elles, les châteaux-forts de la barbarie et de l'ignorance. Non, l'esprit de zèle et le sentiment d'un devoir volontairement accepté ne sont pas éteints chez nous à ce point qu'il soit impossible de trouver

dans nos centres de population , petits ou grands , des pères et des citoyens capables de s'intéresser à l'éducation de la jeunesse en général, et à la conduite en particulier de leurs enfants et de ceux de leurs voisins. Mais on a découragé cette surveillance en la rendant illusoire, en la privant de toute autorité réelle, de toute action efficace , de toute sanction répressive. Et on s'étonne qu'elle recule devant du temps dépensé en pure perte et une foule de désagréments sans compensation ! On écrase les communes sous des fardeaux qui dépassent leurs forces, tandis qu'on empêche que le zèle ne fasse *gratis* en leur faveur ce qu'on prétend accomplir à leurs frais et à leur détriment ; et on se plaint que l'instinct juste et droit de leurs représentants ne prête point les mains à une contradiction flagrante et ruineuse ! On dépouille les familles de leurs droits les plus précieux ; on blesse leurs susceptibilités les plus justes, on suscite leurs alarmes les mieux motivées et on s'emporte ensuite contre elles, parce qu'elles repoussent une oppression avec autant de persistance qu'elles mettraient d'empressement à accepter un bienfait !

Que le monopole ne confonde donc plus sa cause avec celle de l'instruction ; ce sont les usurpations de l'un qui empêchent l'autre d'étendre, dans les proportions qu'il doit avoir , son désirable empire.

2° Aveux positifs du ministre de l'instruction publique.

Après les aveux indirects passons aux aveux directs.

J'ai eu soin de distinguer deux sortes de dispositions dans la foule des articles qui constituent le système de l'enseignement primaire. J'ai combattu sans réserve et à outrance les dispositions restrictives, parce que la restriction est détestable en elle-même et qu'elle ne saurait se légitimer ou s'exouser par aucun résultat avantageux ; parce qu'enfin elle suffit seule peut-être pour annuler tous les effets que des sacrifices immenses devaient au moins faire espérer. Je n'ai presque rien dit des dispositions purement *onéreuses* : je ne les regarde pas comme les véritables sources du mal ; j'accepterais leurs inconvénients certains si les avantages qu'on leur attribue m'étaient également démontrés.

Je n'examine donc pas si on eût pu faire à meilleur marché aussi bien ou mieux que le monopole ; je ne regarde pas non plus si, écartant toute comparaison, ce qu'il nous coûte est en rapport avec ce

qu'il nous vaut. Seulement nous le payons très-cher; qu'il nous dise donc ce qu'il produit!

Le ministère de l'instruction publique avait compris jadis cette nécessité de rendre ses comptes. Il avait promis qu'il imprimerait tous les trois ans une statistique de l'instruction élémentaire, et il a essayé en effet de tenir son engagement par cinq publications qui correspondent aux années 1832, 1834, 1837, 1840 et 1843.

Malheureusement, les deux premières, celles de 1832 et de 1834, reposent sur des données tout à fait approximatives ou plutôt arbitraires. La plupart de leurs chiffres échappent à tout contrôle et à toute comparaison; les filles notamment sont comptées, dans ce travail, avec les garçons, sans distinction de sexe, ou bien il n'est pas question du grand nombre d'écoles mixtes qui existaient alors comme maintenant; double lacune qui détruit par la base tout rapprochement ultérieur, puisque le point de départ, dans un cas comme dans l'autre, est manifestement faux de deux côtés à la fois.

Les deux documents de 1837 et de 1840 seraient infiniment plus satisfaisants s'ils concordaient eux-mêmes avec celui de 1843. Pourquoi faut-il qu'il n'en soit rien? Les deux premiers posent des jalons, le troisième les néglige, et l'on se trouve perdu à l'entrée même de la route. Les deux premiers soulèvent des questions intéressantes; le troisième me les passe sous silence. Les deux premiers fournissent, conformément à la décision royale du 5 octobre 1831, des données particulières à chaque département; le troisième supprime ces données et contrevient à l'ordonnance. De 1837 à 1840, au milieu d'un progrès qu'on a pu croire général, vingt-deux départements voient diminuer le nombre de leurs élèves du sexe masculin; en 1843, on ne dit pas si cette diminution a cessé ou si du moins elle s'est ralentie. Enfin, en 1843, on annonce bien encore en gros une amélioration universelle; mais si l'on met en présence le chiffre rond inscrit pour l'ensemble et les totaux partiels concernant les quinze départements les plus avancés et les quinze départements les plus arriérés, la proportion ne se retrouve pas le moins du monde entre le relevé général et les sommes particulières; en telle sorte que, pour la rétablir, on est obligé de reporter une différence de près de cent mille têtes dans le recensement inconnu de cinquante-six départements moyens dont le ministère se garde bien de produire les éléments, et qu'ainsi on attribue bénévolement aux pays qu'on laisse

dans l'ombre un accroissement d'instruction incomparable avec celui qu'on a le bonheur de faire ressortir en éclairant le bas de l'échelle et le sommet.

Mais si le compte-rendu de 1843, très-riche d'aperçus superflus, est composé de manière à rendre impossible tout éclaircissement sur les points nécessaires ; s'il est confus, embrouillé, inextricable à dessein, il a un bien plus grand défaut : c'est qu'il est le dernier. Il était sans lien avec ceux qui l'ont précédé ; aucun autre ne l'a suivi. On balbutiait ; on se tait : c'est plus commode.

Cette incertitude, cet embarras, ces tergiversations, et finalement ce silence parleraient assez haut à l'oreille de ceux qui déjà ne concèdent qu'une foi conditionnelle aux paroles et mêmes aux chiffres officiels. Quant aux esprits plus crédules, il est impossible que leur bienveillance elle-même résiste à un seul regard d'examen jeté sur ces preuves ou ces indices prétendus d'un progrès qui pourtant devait sortir de la nature même des choses et se manifester encore plus dans le nouveau système en apparence qu'en réalité.

Le progrès continu de l'instruction primaire en France, indépendamment de toute mesure destinée à l'accélérer, n'est en effet que la suite naturelle et logique du mouvement régénérateur qui date du commencement de ce siècle.

L'affaiblissement des préjugés dont a pu être imbuë une certaine partie de la population n'a pas cessé de concourir, redisons-le, à cette marche ascensionnelle et graduelle, avec les efforts combinés des mille voix de la presse, des mille ressorts de l'administration, des mille intérêts des partis, des mille calculs de la politique gouvernementale. Ce n'est donc pas de la situation générale de la société qu'ont pu naître des obstacles capables de contrebalancer une force d'impulsion acquise à des conditions inouïes jusqu'alors, et alimentées par toutes les sources et par tous les canaux de l'impôt.

De plus, si dans des circonstances semblables le progrès réel devait, pour ainsi dire, aller tout seul, le système des faveurs qu'on lui accordait avec une profusion prodigieuse prêtait aussi un peu au charlatanisme. En remplaçant partout par l'enseignement public tous les autres modes de l'enseignement de famille et d'intérieur ; en tirant les enfants de tout âge et de tout sexe, et jusqu'aux adultes, de ces études domestiques et de cette éducation vraiment mutuelle qui se donnaient modestement et *incognito* dans les chaumières, pour les faire passer

dans des écoles instituées par la loi, et en permettant de les inscrire désormais sur les registres authentiques du ministère de l'instruction publique avec autant de précision et de facilité que le ministère de la guerre introduit et range les noms des conscrits dans les cadres de l'armée ; en un mot, en substituant partout une action extérieure et facile à apprécier à un ensemble de travaux latents et inédits, le régime de 1832 était évidemment combiné de manière à rendre à ses auteurs toute la gloire qu'ils pouvaient mériter et même à faire tourner à leur honneur une partie de celle qui aurait appartenu plus légitimement à leur prochain.

L'arithmétique est pleine d'élasticité ; le ministère de l'instruction publique a déployé dans l'art de s'en servir infiniment de souplesse et de dextérité. C'est ainsi qu'il a affirmé que le nombre des élèves des écoles avait doublé depuis vingt ans ; c'est ainsi qu'il est parvenu à noter les augmentations suivantes :

Le nombre des élèves se serait accru, de 1837 à 1843, dans la proportion de 17 sur 100 ; celui des écoles élémentaires, dans la proportion de 13 sur 100 ; celui des instituteurs laïques, dans la proportion de 18 sur 100. Ainsi, le total des élèves du sexe masculin des écoles élémentaires, porté à 1,570,544 en 1837, se serait élevé en 1843 à 1,792,989 ; le nombre des écoles élémentaires, de 52,779 (1837) à 59,435 (1843) ; le nombre des instituteurs laïques pour les écoles élémentaires, de 39,302 à 47,301. Quant aux instituteurs religieux, infiniment moins nombreux, il est vrai, puisqu'ils n'étaient que 1931 en 1837 et 3128 en 1843, la progression est infiniment plus rapide ; malgré toutes les entraves, elle est de 62 pour 100.

Voilà les sommes rondes, officielles, sinon exactes. En les acceptant telles quelles, est-ce là déjà tout ce qu'on attendait de la loi ?

Un seul mot. A les prendre ainsi, sur 4 millions d'enfants en âge de recevoir l'instruction primaire, 1 million au moins en est donc absolument privé ?

Que sera-ce cependant si on décompose encore ces chiffres et si on examine de plus près leur valeur ?

Une première remarque à faire, si on descend dans le détail, c'est que les mesures destinées à réduire la concurrence et à tuer la liberté ont mieux réussi que les dispositions dont le but était de faire fleurir le monopole. Partout les prohibitions ont produit leur effet. Les écoles mutuelles, dont on comptait 1500 en 1830, sont réduites, en

dépôt des encouragements, des subsides, des recommandations de toutes sortes, à un peu plus de 1100. Le total des écoles élémentaires *libres* ou privées a baissé, en trois ans seulement, de 8 pour 100, aussi bien que le total de leurs élèves du sexe masculin. Et il ne faut pas croire que les écoles communales aient toujours regagné d'autre part la perte appréciable des écoles libres : témoin le département de la Manche, qui a vu tout à la fois ses établissements publics se multiplier et ses élèves diminuer, à ce point qu'en 1844, les écoles privées ayant éprouvé une diminution de 2107 élèves, les écoles communales ne s'en sont ressenties que par une addition de 964 enfants ; ce qui laisse, comme on voit, un déficit de plus de la moitié.

Autre remarque. Les rapports mêmes de 1840 et de 1843 comparés attestent que le nombre des communes *pourvues d'écoles* n'a pas changé dans les Ardennes, le Nord, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Seine. Stationnaire ici, il aurait sans doute augmenté de 15 dans Seine-et-Marne, de 4 dans la Meurthe, de 14 dans la Meuse, de 11 dans l'Indre, de 14 dans le Morbihan, de 18 dans la Corrèze, et de 1 dans l'Oise, ou de 77 dans 7 départements ; mais il aurait diminué de 5 dans le Doubs, de 5 dans le Finistère, de 35 dans l'Allier, de 86 dans le Puy-de-Dôme, de 96 dans le Cantal, de 64 dans l'Ille-et-Vilaine, de 79 dans la Mayenne, de 120 dans la Haute-Loire, c'est-à-dire de 490 dans 8 départements. Ainsi, sur 15 départements dont on peut contrôler la situation, voilà 313 communes qui auraient eu une école en 1840, et qui n'en auraient plus en 1843 ! Et on ne dit pas où nous en sommes en 1847.

3° *Autres témoignages.*

Je ne multiplierai pas les observations de ce genre. Je viens aux témoignages des *conseils généraux*, qui, bien placés pour vérifier les renseignements ministériels ou pour suppléer à leur silence, donnent des conclusions différentes au moins, et presque toujours contraires.

Nombre des élèves. — S'il faut en croire les conseils généraux, ce nombre est descendu, dans les Pyrénées-Orientales, de 9357, chiffre de 1839, à 6762 en 1840 ; et, depuis cette année, de 59,309, chiffre de 1843 dans la Haute-Saône, à 54,180 en 1844 ; dans la Seine-Inférieure, de 73,041, chiffre de 1841, à 69,545 en 1843, etc.

Nombre des écoles. — Aux aveux du ministère il faut ajouter, sur

ce point, les plaintes du département de l'Aube, où, de 1843 à 1844, il ne s'est pas formé d'établissements nouveaux, tandis que le nombre des écoles communales a diminué; de l'Indre, où l'on compte 8 écoles publiques de plus, mais 17 écoles privées de moins en 1843 qu'en 1842; de l'Hérault, qui, de 1843 à 1844, n'a vu s'ouvrir que 13 écoles publiques nouvelles, tandis que 14 écoles privées se sont fermées; du Cher, où pour 294 communes il existe au plus 140 écoles; de même, dans l'Indre, en 1844, des communes de plus de deux mille âmes n'ont pas encore d'écoles.

Tenue des écoles. — Une foule de villages manquent des bâtiments nécessaires à l'enseignement public; quelques-uns, il est vrai, qui n'en avaient pas, en acquièrent chaque année; mais, chose plus extraordinaire que la lenteur de ces acquisitions, c'est que d'autres communes, jadis propriétaires, se défont de leurs biens. Dans l'immense majorité des communes, les filles et les garçons reçoivent les leçons en commun, et les prescriptions d'ordre public relatives au mélange des sexes sont, dans tout l'arsenal des lois universitaires, celles qu'on observe le moins. Enfin beaucoup d'écoles, *mixtes* ou *non*, ne sont pas mêmes pourvues d'instituteurs. En 1844, 25 communes de l'Aube, 30 de la Haute-Saône, 53 du Cher, un certain nombre du Gers et des Hautes-Pyrénées, etc., ont des écoles, mais pas de maîtres. Dans la Dordogne, en 1844, 180 communes sur 584, et plus de 200 en 1845, sont dans le même cas.

Les rapports des préfets ne sont pas moins effrayants que les renseignements des *conseils généraux*. Le préfet de la Dordogne déclare que les écoles de son département n'offrent pas de *gages certains de durée*, et qu'on peut chaque jour voir arriver le *terme de leur existence*. Le préfet des Pyrénées-Orientales parle de l'état d'*avortement* où languit l'instruction primaire. Le préfet de la Haute-Vienne écrit en 1844 : « L'instruction primaire semble être arrivée, depuis
« quelque temps, à l'apogée de son développement matériel. L'année
« dernière je vous signalais l'état *stationnaire* de ce service; cette
« année ma tâche sera plus pénible encore; car les rapports qui me
« sont parvenus signalent une *diminution* dans le nombre des écoles,
« et un *ralentissement* dans les tendances générales des populations
« rurales.... Les instituteurs, anciens élèves de l'École normale (en
« 1834), peuvent aujourd'hui quitter la carrière de l'enseignement
« sans qu'il soit possible d'exercer contre eux aucune poursuite ni

« aucune répétition. C'est ce que font précisément ceux qui, dégoûtés
 « d'une position qui ne leur offre *ni avantage pour le présent, ni ga-*
 « *rantie pour l'avenir*, aiment mieux aller chercher dans une position
 « moins précaire des moyens d'existence honorables qui leur font
 « défaut dans la carrière de l'enseignement.

« Il ne faut pas se le dissimuler, c'est là ce qui arrivera *chaque*
 « *année, au fur et à mesure des échéances successives*¹. Ainsi, la mise
 « à exécution *complète de la loi de 1833* est devenue à jamais IMPOS-
 « SIBLE. D'un autre côté, peut-elle jamais être exécutée dans son sens
 « moral, la loi qui a fait à ses agents une condition aussi déplorable
 « que celle de la plupart des instituteurs communaux ! On leurre donc
 « le pays en lui laissant croire que, *en échange des sacrifices qu'il*
 « *s'impose, on donne à la génération qui s'élève l'instruction et les*
 « *principes qui doivent en faire un élément d'ordre et de stabilité dans*
 « *l'Etat*. Une notable partie de la population scolaire ne fréquente
 « aucune école. Les indigents sont exclus à peu près partout des écoles
 « existantes, faute de ressources suffisantes pour les y maintenir, et
 « les enfants qui fréquentent les écoles ne le font que pendant quel-
 « ques mois de l'année. Et pendant ces cinq ou six mois d'écolage,
 « quelle éducation reçoivent-ils ? Il est bien certain que, sous un gou-
 « vernement constitutionnel, on ne peut rendre l'instruction obliga-
 « toire comme en Prusse ; mais au moins faut-il laisser à chacun,
 « sous ce rapport, UNE LIBERTÉ D'ACTION PLEINE ET ENTIÈRE. Or, il y a
 « à l'heure qu'il est, en France, et il y aura, tant que le législateur
 « n'aura pas refait son œuvre, des populations qui, *le voulussent-*
 « *elles, ne pourraient pas jouir des bienfaits de l'instruction primaire.* »

Il résulte de cette opinion si bien motivée d'un administrateur im-
 partial et éclairé que l'enseignement primaire est atteint d'un vice
 originel dans la seule source où le monopole veuille puiser, c'est-à-
 dire dans ses Ecoles normales ; qu'il est arrêté désormais et annulé
 dans ses effets sur les populations, en telle sorte que le système,
 ayant atteint, sans s'élever bien haut, son apogée, tombe en déca-

¹ Le conseil de Maine-et-Loire signale en 1845 « la tendance de presque
 « tous les élèves sortis de l'Ecole normale à abandonner la carrière de l'en-
 « seignement dès qu'ils ont rempli leur engagement décennal. » (Analyse
 des délibérations et des vœux des conseils généraux de 1845, p. 174.)
 Preuve évidente que les craintes du préfet de la Haute-Vienne ne sont
 pas sans fondement.

dence ; enfin, que le grand et vrai remède au mal, dont on connaît la cause et les conséquences, ne réside que dans la liberté.

Je n'ai plus qu'à corroborer ces prémisses de quelques faits irrécusables et à me réunir à ces conclusions.

Esprit des Ecoles normales. — Les Ecoles normales d'instituteurs primaires ne se soutiennent qu'à grands frais, tandis que l'Université nous fait payer les siennes fort cher. J'ai déjà dit qu'elle s'est arrogé le droit d'empêcher la concurrence d'en former d'autres. Eh bien ! les élèves-maîtres qu'elle forme excitent des plaintes à peu près universelles.

Le conseil général des Deux-Sèvres reproche aux jeunes gens qui aspirent à la direction d'une école des recherches de luxe et de vanité « qui ne sont pas en rapport avec la gravité de leurs fonctions « futures (session de 1843) ; » celui de la Mayenne, « leur *inconstance*, « leur *versatilité*, le dédain qu'ils montrent pour leur état (même « session). » Dans la Nièvre, « les élèves formés, aux frais du départe-
« tement, à l'école de Bourges, en sortent avec des *prétentions tou-
« jours croissantes* ; ils dédaignent les communes que la *mort des an-
« ciens instituteurs laisse vacantes* (session de 1844). » Le préfet des Hautes-Alpes s'écrie, la même année, à propos de ces jeunes gens : « S'ils n'étaient liés par un engagement, *on n'en retiendrait pas un* « dans le département. » Malgré les précautions draconiennes que le ministère de l'instruction publique emploie pour empêcher ou pour punir les désertions, elles se multiplient partout ; elles montent dans le Pas-de-Calais *au quart* des élèves sortis de l'Ecole normale ; dans la Haute-Vienne, aux *deux cinquièmes*.

Diffusion de l'instruction dans les classes populaires. — J'ai dit déjà que le quart des enfants manque des moyens de se procurer l'instruction élémentaire, et que le chiffre de la population condamnée à l'ignorance tend plutôt, de l'aveu unanime, à s'accroître qu'à diminuer.

Je reprends en second lieu ces *comptes-rendus* sur l'état intellectuel de l'armée, auquel j'ai déjà fait emprunt dans un précédent article. Ces pièces fournissent le meilleur thermomètre du progrès intellectuel, en indiquant parmi les conscrits ceux qui savent ou ne savent pas lire ou écrire lorsqu'ils entrent au corps.

Nous avons vu que ce nombre s'était élevé, avant que l'influence de la loi de 1833 ait pu agir sur les masses, de 421, en 1837, à 553,

en 1836, c'est-à-dire de 132 en neuf ans. Dans la période qui suit, de 1836 à 1843, on ne trouve que les augmentations suivantes : En 1837, 568 ; en 1838, 574 ; en 1839, 577 ; en 1840, 584 ; en 1841, 584 ; en 1842, 588 ; en 1843, 600 ; ce qui revient à 47 en huit ans.

D'où l'on serait en droit de s'écrier « que les progrès de l'instruction primaire sont de plus en plus lents depuis 1833¹. »

Ainsi s'explique le découragement dont M. de Salvandy lui-même, dans son *exposé des motifs*, laisse facilement deviner l'étendue. On comprend qu'il sente la nécessité d'améliorer un tel régime « dans ses conditions matérielles et dans ses conditions morales. » On lui sait gré de l'aveu, quelle qu'en soit l'intention, et de l'intention, à quelque abîme nouveau qu'elle le pousse. Il lui fallait un certain courage, lors même qu'il voulait rétrécir en apparence le débat dans une question de salaire, pour écrire encore les phrases suivantes : « Quand nous ne serions pas touchés des souffrances de tant de ser-
« viteurs de la cause publique, épars sur toute la surface du royaume,
« et qui s'étonnent de voir les ouvriers de nos villes s'agiter quand le
« prix de la journée descend à des taux vers lesquels leurs ambitions
« les plus hardies ne s'élèvent pas, nous devrions être frappés des con-
« séquences inévitables d'un semblable état de chose pour la direction
« morale de l'enseignement. » Il ne lui fallait pas moins de franchise pour confesser que cette direction est sous le coup « d'une influence
mauvaise ; » pour émettre avec ces sentiments de regret le souhait « que
« ces hommes qui portent dans nos villages une instruction que nous
« leur avons donnée ou qu'ils ont acquise à grand frais la répandent
« autour d'eux, sans avoir à répandre en même temps les expressions :
« d'un malaise trop réel ; » pour affirmer enfin que la loi de 1833 a complètement manqué son but au point de vue populaire et au point de vue politique, et pour proclamer qu'elle n'est parvenue qu'à constituer, sans lui assurer les moyens d'exister, un corps de 33,000 individus malheureux et mécontents, envers lesquels elle ne tient pas ses promesses, tandis qu'ils ne tiennent pas les leurs envers la société.

¹ Je n'indique qu'une partie bien faible des chiffres et des renseignements qui éclairent cet immense sujet. J'ai déjà dit qu'on a bien voulu me communiquer un travail extrêmement curieux à cet égard, où j'ai abondamment puisé, qui est très-digne de fixer l'attention publique et dont je désire vivement la publication complète.



CONCLUSION.

Qu'ajouterais-je encore ? On voit ce qu'a produit l'absence de la liberté dans l'enseignement primaire. La liberté n'est donc pas une pure théorie, un rêve sans consistance, une illusion trompeuse, une vaine chimère. Il faut reconnaître la place qu'elle tient au vide qu'elle laisse. Elle compense tout et rien n'y supplée. On peut la chasser, la proscrire, mais non point sans frapper du même coup la concurrence, la moralité des instituteurs, la confiance et les garanties des familles, les intérêts de l'instruction et les besoins du peuple. En vain essaie-t-on de substituer toute autre action à la sienne ; les sacrifices les plus onéreux restent sans fruits ; les efforts du plus grand zèle y succombent. C'est une irrémédiable lacune.

On a appelé le monopole ; on l'a vu à l'œuvre. On ne lui a refusé aucun levier, aucun instrument, pour remuer, pour travailler le terrain. Qu'a-t-il fait ? Certes il n'a pas rencontré d'obstacles de notre part : nous restons responsables de notre inertie ; mais Dieu l'a permis peut-être pour que personne ne pût attribuer à notre opposition l'insuccès d'une entreprise qui n'a échoué que par l'impuissance de ceux qui l'ont tentée. Leur système a trouvé partout des auxiliaires et des agents. On a mis à sa disposition toutes les ressources du revenu public et toutes les forces du pouvoir législatif, de l'administration et de la magistrature. Le monopole n'a pas reculé dans sa logique ; il a produit ses effets jusqu'au bout. Qui donc espérera qu'en l'interrogeant encore on en obtiendra d'autres réponses ? N'a-t-il pas rendu tout ce qu'on pouvait en tirer ? Il deviendra peut-être encore plus dangereux ; plus fécond, jamais !

J'ai insisté sur le triste tableau de ses empiétements, de la décadence qu'il prépare, de l'ineffable résignation dont nous avons été si prodigues à son égard. J'ai dit les charges qu'il nous impose, les injustices qu'il traîne à sa suite, les outrages que nous avons subis, les malheureux fruits de ses usurpations et de notre faiblesse. Je ne crois pas avoir obéi à un besoin fâcheux de récriminations stériles ou au désir mauvais de provocations haineuses.

Mais, au moment où le ministre de l'instruction publique se pose lui-même en réformateur nécessaire et ne veut qu'aggraver le mal sous prétexte de le guérir, n'était-il pas indispensable d'en faire ressortir la nature, les progrès successifs, les conséquences actuelles ?

Et ne fallait-il pas dire, ne fallait-il pas prouver que, dans l'enseignement primaire, maintenant l'expérience du monopole est faite ?

De même, pour la question qui nous regarde, pour la question de conduite, n'était-il pas important de demander au passé sa leçon pour l'avenir ?

Oui, il fallait sonder et mettre à nu notre propre plaie comme celle des autres ; et, de plus, s'il est vrai que l'audace du monopole soit venue de notre indifférence, il était temps enfin de signaler aussi quelle fut la source même de cette indifférence et de cette inaction.

Croit-on que, par exemple, si nous avions compris toutes les obligations inhérentes au pouvoir paternel, à la profession de l'Évangile, à la fraternité chrétienne, tant de coups eussent été portés impunément à l'intégrité de la foi et des mœurs, à l'esprit et à l'âme des jeunes générations, aux germes les plus délicats du vrai progrès dans le sein des masses, aux institutions les plus respectables de la bienfaisance et aux plus saintes œuvres de la charité ? Et si des attaques semblables n'eussent pas moins eu lieu, croit-on encore que nous ne les aurions pas ressenties, que peut-être nous ne nous en fussions pas doutés ? Non certes. S'il y a là une énigme, le mot en est à notre honte ; mais rien de plus facile que de le trouver. Pères de famille, que faisons-nous pour nos propres enfants ? Ne nous préoccupons-nous pas moins souvent des périls éternels qui les menacent dans le cours de leur jeunesse que des chances mesquines de l'épreuve de dix minutes qui doit terminer leurs études ? Si nous voulions aujourd'hui, sérieusement, énergiquement, la liberté de l'enseignement *secondaire*, ne l'obtiendrions-nous pas demain ? Ce sujet nous fait gémir souvent ; mais songeons-nous, ainsi que Rome nous y invite en condamnant les *collèges mixtes*, à refouler les maîtres, les inspecteurs et les programmes de l'Université chez elle, à former des professeurs, à créer des chaires, à posséder un enseignement à nous, à soutenir des procès au besoin devant les tribunaux et à accélérer par des actes l'arrêt souverain de l'opinion publique ? Bien peu assurément. Comment donc, si indifférents pour notre propre maison et notre propre sang, aurions-nous pris sous notre sauvegarde la demeure plus modeste qui nous avoisine et cette enfance nombreuse qui formera un jour le peuple ? Comment aurions-nous accompli les conditions de ce patronage obligatoire que les classes supérieures avaient l'habitude

traditionnelle d'exercer sur les petits et les humbles, sur les faibles et les pauvres ?

Cette tutelle, sans doute, nous ne l'aurions pas répudiée malgré ses charges ; mais nous nous la sommes laissée ravir avec mille autres biens non moins précieux.

Je ne dis pas que notre cœur ait perdu tout attachement à l'humanité, à la religion, à la charité. Nous n'en sommes peut-être que plus coupables ! Nous sommes humains, mais nous souffrons volontiers que nos bienfaits passent par d'autres mains que les nôtres, au risque de s'égarer. La charité nous inspire de bonnes pensées et de louables entreprises, mais nous reculons devant les obstacles qui viennent du pouvoir ; nous aimons la religion assez pour la servir, pas assez pour la défendre. Tels nous sommes en général, tels nous avons été dans cette grosse affaire. Et sachons nous l'avouer, puisque ce qui fait en ce moment notre honte peut faire notre salut désormais : il y a une connexion intime et invincible entre nos droits et nos devoirs, et nous n'avons été privés des premiers que pour avoir méconnu les seconds.

Or, maintenant, voici ou jamais le moment de revenir à la fois à la revendication et à l'exercice des uns et des autres, de les appuyer les uns sur les autres dans une commune alliance, de ressaisir notre influence légitime par l'accomplissement courageux, par la pratique sérieuse des obligations civiles, politiques et sociales, que notre position, nos croyances, l'amour de Dieu et de notre patrie, exigent de nous, et qu'aucune loi ne peut légitimement nous interdire.

C'est à ce prix seulement, c'est par des faits encore plus que par des paroles, que tout malentendu deviendra impossible, et que notre succès sera certain sur ce point comme sur tous les autres. Nous ne cherchons pas en effet des satisfactions d'égoïsme et d'intérêt particulier, mais l'avantage de tous et le bien public. Nous ne voulons pas ébranler, détruire et renverser, mais réédifier avec les inspirations de la charité de chacun sur les bases de l'ordre public et des intérêts de tous. Voilà comment nous entendons la liberté ! Tant d'autres ne l'ont considérée que comme un prétexte d'ambition, comme une semence d'anarchie, comme un poignard et une épée contre leurs adversaires et contre la société ! Prouvons par nos actes comme par notre langage que nous ne la voulons, nous, que comme un rempart, comme un bouclier, et aussi comme un champ d'asile et

un domaine pour tout le monde. Grâce aux excès d'autrui et à notre propre faiblesse, on a voulu la confisquer dans des vues égoïstes, et on l'a réduite au néant ; c'était dans les deux cas une action sacrilège et impie. La nôtre est une œuvre de justice et d'ordre ! Nous prétendons être libres, de la liberté des enfants de Dieu ! Nous aimons à ce titre la liberté pour elle-même, non pour cacher de mauvais desseins, mais pour que le bon grain croisse au moins à côté de l'ivraie. Ce fut la théorie d'O'Connell, c'est la politique de Pie IX ; c'est la leçon qu'ils nous donnent ; que dis-je ? c'est celle que saint Pierre adressait à tous les chrétiens quand il leur enseignait à vivre comme des hommes libres, et à en faire toutes les œuvres pour servir Dieu et ne pas être confondus avec des malfaiteurs, qui ne se servent de la liberté que comme d'un manteau pour leur méchanceté :

*Quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitia libertatem, sed sicut servi Dei*¹.

Charles DE RIANCET.

¹ B. Petri Epist. I, c. 2, v. 16.

L'AURORE-DE-POURPRE.

SCÈNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Il n'y a pas longtemps que les grands lacs qui s'étendent sur la frontière septentrionale des États-Unis étaient encore entourés de déserts silencieux, sauvages ; leur onde n'était sillonnée que par les canots d'écorce de l'Indien ou par le marchand aventurier. Beaucoup de gens se rappellent encore avoir vu cette vaste contrée soumise à la domination des farouches tribus indigènes. L'intrépide voyageur qui entreprenait d'explorer ces districts incultes n'y pénétrait qu'en se résignant aux plus rudes fatigues et en s'exposant à de nombreux périls. Rien n'altérait encore là l'œuvre primitive de la nature. Le sauvage indompté y campait au milieu des animaux sauvages. C'était pourtant une grande et belle chose à voir que ces larges lacs avec leurs rives imposantes, ces baies, ces îles, cette verdure des forêts unie à l'azur des eaux, et ces solitudes profondes.

Toute cette scène a été transformée par une sorte de magie. Les lacs intérieurs du pays sont maintenant couverts de navires de commerce, leurs baies et leurs îles sont parsemées de villages, et sur les rivières on voit passer les bateaux à vapeur, qui, par la grandeur, l'élégance de leur construction, ressemblent à des palais flottants. L'œuvre de l'industrie est là, active, féconde, puissante.

Au milieu de ces merveilleux changements, un seul lac, le lac Supérieur, a conservé son premier aspect, ses rives et ses forêts silencieuses, ses huttes de chasseurs nomades, et longtemps encore le climat, la topographie de cette région opposeront de graves obstacles aux progrès de la civilisation.

Au delà du Sault-de-Sainte-Marie, c'en est fait de ces champs fertiles, de ces verts enclos qui égayent les regards du voyageur sur les

bords des lacs de l'Est et du Sud. Là, on ne trouve plus que les rigueurs d'une latitude élevée et les tristes images d'une contrée stérile : des précipices de rocs et des landes arides qui offrent à peine quelque aliment à l'homme et aux animaux. Pas un tableau riant, pas une place féconde. Le paysage est cependant parfois pittoresque et grandiose. Du milieu des flots s'élèvent perpendiculairement des remparts de rocs qui présentent toutes les lignes de l'architecture gothique : tours gigantesques, arceaux majestueux, pyramides aiguës qui surprennent l'imagination et étonnent le regard. L'onde se brise sur une côte escarpée, dangereuse, où brille à peine un peu de verdure. De temps à autre, l'œil est trompé par l'apparence d'un vallon, où l'on croit voir se déployer de larges rameaux d'arbres ; on dirige son canot de ce côté, et l'on s'aperçoit que cette fraîche prairie n'est qu'un étroit canal qui aboutit à un autre lac ou à un marais. Ces lacs, ces canaux, ces marais coupent le pays dans toutes les directions, l'enlacent comme un réseau, et y forment une sorte de labyrinthe inextricable.

La sombre plage déserte où nous avons l'intention de conduire le lecteur est d'une assez grande élévation au-dessus du niveau des lacs. Les cours d'eau qui y conduisent sont traversés par des chutes rapides, par des cataractes dont quelques-unes ont la magnifique extension du Niagara. Nulle rame et nulle barque n'ont jamais effleuré leurs vagues impétueuses. Quand les Indiens atteignent à ces passages insurmontables, ils prennent leur canot sur leurs épaules et le transportent par terre au delà de l'écueil. C'est du sommet de ces plateaux, du sein de cet immense continent, que jaillissent le Saint-Laurent et le Mississipi. Les deux fleuves, issus de la même source, coulent dans deux directions différentes, et, après avoir parcouru un espace de mille lieues, tombent dans l'Océan sur deux points séparés l'un de l'autre par 30 degrés de latitude.

Pendant plus de la moitié de l'année cette terre est couverte de neige et de glace. Toute trace de végétation disparaît, et les animaux s'enfuient vers des régions plus tempérées. Les seuls êtres humains que l'on rencontre encore sur ce sol désolé sont les Indiens Ojibway, désignés plus communément sous le nom de Chippaways. Pas une race au monde n'a une existence aussi précaire que ces Indiens. La chasse, les produits sauvages du sol sont leurs seuls moyens de subsistance. Ils n'ont point d'agriculture et point de demeures fixes.

Tant qu'ils ont des provisions ils mangent à l'excès, puis tombent tout à coup de cette aveugle satisfaction dans un dénuement absolu. Leur principal aliment est le riz sauvage, qui croît sans culture dans les marais. Les femmes, qui sont chargées de le recueillir, en font parfois une abondante récolte ; mais leur imprévoyance détruit les dispositions providentielles qui leur offrent dans cette moisson une ressource pour l'hiver. Tout est bientôt dissipé, épuisé ; quand vient la mauvaise saison, il ne leur reste rien. Les oiseaux et une partie des autres animaux sont partis ; le pays est en proie aux horreurs de la famine. Les malheureux en sont alors réduits à entreprendre de longues et périlleuses excursions dans l'espoir de découvrir quelque aliment, à manger leurs chevaux et leurs chiens, à mâcher leurs vêtements en peau de buffle et leurs mocassins. Puis, un grand nombre d'entre eux périssent, épuisés par la faim ou emportés par des tourbillons de neige. Leurs excursions, qui pourraient les sauver, sont mêmes restreintes dans de certaines limites ; ils ne peuvent poursuivre le buffle et le daim jusque dans les parages méridionaux, car ils y seraient arrêtés, égorgés par des tribus ennemies.

Quoiqu'ils soient fort nombreux et qu'ils occupent une immense étendue de terrain, les Chippeways n'ont aucune organisation nationale ; à peine même reconnaît-on parmi eux des indices d'un régime local, d'un gouvernement particulier. Çà et là quelques familles se groupent, il est vrai, autour d'un chef ; mais leur association temporaire ne dure qu'autant que leur bien-être est assuré. Dès que les provisions deviennent plus rares, chaque famille est livrée à elle-même : tous les membres du clan se dispersent comme des feuilles que le vent d'automne emporte de côté et d'autre. Puis, au retour de la belle saison, quand le gibier se retrouve dans les bois, quand le riz est mûr, ceux qui ont résisté aux rudes épreuves de l'hiver se rassemblent de nouveau, et le chef qui, comme les autres, a été obligé de chercher péniblement, pendant plusieurs mois, sa subsistance, reprend sur son petit cercle l'exercice de son autorité.

La force des différentes tribus varie selon diverses circonstances. Si un chef est heureux à la guerre ou à la chasse, de nouveaux partisans viendront se ranger sous sa bannière. Si la fortune l'abandonne, beaucoup d'entre eux ne lui seront pas plus fidèles que la fortune : ils le quitteront pour s'en aller ailleurs chercher un meilleur guide. Cependant, à moins que le chef ne soit dépourvu de toute es-

pèce de qualité, il n'est jamais entièrement abandonné. Il conserve, au milieu d'une agrégation plus ou moins étendue, le prestige de son nom. Il a des amis dévoués ; il occupe la première place dans les fêtes, dans les cérémonies religieuses et dans les réunions où l'on discute les intérêts de la tribu.

Une de ces communautés de Chippeways avait un chef nommé Notin ou le Vent. C'était le fils d'un chef illustre et le descendant de plusieurs chefs qui avaient porté le même nom ; car parmi ces peuplades la grandeur est héréditaire, et l'on croit généralement que les qualités essentielles se transmettent de père en fils. Ce principe de légitimité très-puissant chez les Indiens n'est pourtant pas si rigoureux qu'on n'y apporte quelque modification dans la pratique. Si l'héritier direct, légitime, d'un chef, est d'une nature indolente, la tribu est gouvernée en son nom, mais ce n'est point lui qui conduit les braves au combat. S'il est, comme nous l'avons déjà dit, privé des vertus morales et physiques, on lui enlève son pouvoir et son plus proche parent le remplace. S'il n'y a pas dans sa famille un homme capable d'occuper ce poste important, la tribu se choisit parmi les guerriers les plus vaillants un maître, qui à son tour peut dire :

« Le premier qui fut roi fut un soldat heureux. »

Notin était roi par droit d'hérédité. Un sang généreux coulait dans ses veines, et il pouvait raconter avec un légitime orgueil les exploits de ses ancêtres dans leurs longues guerres contre les Dacotas. De plus, il était marié avec la fille d'un chef de la grande race des Ojibways, ce qui assurait à ses descendants les avantages d'une double origine royale. A la fierté que lui donnait sa noble naissance, Notin voulait joindre celle de son mérite personnel. Il s'était fait un collier des griffes d'un ours monstrueux égorgé par lui ; il avait enlevé des chevaux aux Anglais, aux Américains, aux Sioux ; les chevelures de ses ennemis ornaient les parois de sa demeure, et, dans les jours solennels, il portait sur la tête sept plumes d'aigle, symbole des sept guerriers qu'il avait tués. Il montait bien à cheval, péchait avec patience et fumait sa grande pipe avec dignité. Il excellait à découvrir le gîte de la loutre, du castor, et, lorsqu'en été il se préparait à chasser le buffle dans les grandes plaines, les braves venaient se ranger autour de lui, heureux d'avoir pour guide un tel homme ; car ces expéditions les conduisaient sur les domaines des

Dacotas, et, pour oser s'aventurer contre cette belliqueuse tribu, il leur fallait un chef hardi et expérimenté.

Tel était Notin, roi de la bande des Chippeways qui occupait les rives du lac de Tonnerre. Son pouvoir s'étendait sur vingt habitations, et dans une des journées mémorables de sa vie, il avait conduit cent cavaliers à la chasse dans les prairies du Mississipi. Sur plusieurs points Notin était resté fidèle aux coutumes traditionnelles de sa race. Comme chef, il ne violait aucune des lois, aucun des usages de ses ancêtres. Il fumait dans la même pipe que son père, la tenait dans la même position, et chassait de la même manière les bouffées de fumée par ses narines; de telle sorte que les vieillards, frappés de sa ressemblance avec celui auquel ils aimaient à obéir, de sa piété filiale, de son respect pour l'opinion publique, le contemplaient parfois avec une vive émotion. Mais, comme homme, il avait ses idées à lui; dans ses relations privées, il n'écoutait que ses propres sentiments, et il n'avait épousé qu'une femme, chose étrange dans une contrée où non-seulement chaque chef, mais chaque individu, prenait autant de femmes qu'il pouvait en nourrir.

L'épouse à laquelle Notin avait donné cet unique témoignage d'affection était d'une taille gracieuse et élevée, d'une figure à la fois agréable et imposante. Son mari l'aimait avec ardeur et lui accordait une confiance extraordinaire. De leur union était née une fille, qui portait le nom de Misquabunokwa, ou l'Aurore-de-Pourpre, et qui était douée de toute la beauté, de toute l'intelligence de sa mère. Cette mère et cette fille étaient ambitieuses; elles voulaient exercer un empire absolu sur l'esprit de leur chef. Nulle autre femme n'était admise dans leurs entretiens, et, en même temps qu'elles éloignaient ce péril, elles s'appliquaient par tant de soins délicats à rendre le foyer de la famille cher à Notin que peu à peu il devint plus sédentaire et laissa à d'autres le soin de conduire les hommes de son clan à la guerre et à la chasse.

Une telle manière d'être porta une grave atteinte à sa popularité. On l'entourait encore de marques de respect, mais on se disait que c'était une triste chose de voir un vaillant homme s'assoupir sous l'influence d'une femme. L'hiver approchait; plusieurs familles, sans consulter ce chef jadis si actif et maintenant si indolent, avaient déjà quitté leur habitation pour s'en aller de côté et d'autre chercher leur subsistance. Il ne restait autour de Notin qu'un groupe d'amis dé-

vous, mais pourtant moins confiants en lui qu'autrefois. Ces amis se réunirent avec lui en conseil pour aviser aux moyens de pourvoir à leur existence pendant les cruels mois d'hiver. Lorsque le calumet eut circulé, tous s'assirent dans un profond silence. Puis un vieillard se leva et prit la parole en ces termes :

« Frères, en hiver le vent vient du nord, et il est très-froid ; en été il vient du sud, fond la glace et fait reverdir le gazon et les arbres. Nous savons par là qu'un des sites de cette grande île est froid et l'autre chaud. Il n'y a point de lieu qui soit agréable toute l'année, si ce n'est l'heureux monde où les hommes braves s'en vont après leur mort. Ecoutez, frères ; nous ne savons pourquoi le Maître de la vie a disposé ainsi les choses, mais nous savons que l'été est fini et que l'hiver approche. Le Grand-Esprit a enseigné aux animaux à fuir le vent du nord et à se cacher tant que les orages sont déchainés sur la terre. Ecoutez, frères : les oiseaux ont quitté les lacs et les îles où ils ont couvé leurs petits ; ils s'envolent en troupes nombreuses et passent dans les airs comme un nuage. Ils battent des ailes à l'aspect d'une contrée brillante où ils trouveront une abondante nourriture, où les eaux ne sont point couvertes de glaces. Soyons aussi prudents que les buffles, qui se retirent dans les pâturages du Missouri, et que les oiseaux aquatiques, qui vont se poser au bord des lacs d'une région plus chaude. Prenons pitié de nos femmes, de nos enfants, et conduisons-les dans les grandes plaines où ils auront un aliment assuré. Frères, j'ai dit. »

Chaque mot de ce discours fut écouté avec une visible satisfaction, et, lorsqu'il fut achevé, tous les auditeurs éprouvèrent un sentiment de bien-être comme s'ils venaient d'être affranchis de leurs perplexités.

Notin retira la pipe de ses lèvres et chassa lentement la fumée par ses narines, comme s'il était absorbé dans de profondes réflexions. Puis il promena ses regards sur l'assemblée, et chacun garda le silence, car on voyait que le chef allait parler. Il dégagea son bras droit de son manteau de laine et se leva. Son attitude était noble et gracieuse, sa figure aurait pu servir de modèle à un artiste. Il parlait d'une voix grave, claire, et tournant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, comme s'il s'adressait successivement à chacun des membres de l'assemblée. « Mes enfants, dit-il, j'ai écouté le discours de mon frère ; c'est un vieillard ; la neige est tombée si souvent sur sa tête

qu'elle l'a blanchie ; il ressemble à l'arbre couvert de givre ; il est plus sage que moi ; faites attention à ses paroles. Je ne voudrais pas mettre mes doigts dans les oreilles de mon peuple pour les fermer aux conseils des vieux braves. Mes enfants et mes frères, le Grand-Esprit révèle à chacun ce qu'il doit faire ; obéissons à son inspiration.

« Le Grand-Esprit ne visite point de jour ses enfants rouges. C'est pendant la nuit, lorsqu'ils dorment, qu'il leur parle dans leur sommeil. Les insensés ne connaissent point sa voix ; ils ne savent pas que le Maître de la vie leur parle, parce qu'ils ne le voient pas.

« Ecoutez-moi. La nuit dernière, dans mon sommeil, j'ai eu un songe. J'ai entendu un bruit pareil à celui d'un grand troupeau de buffles. J'ai voulu me lever et n'ai pu y parvenir. Alors une voix m'a dit : Ne t'en va pas dans la plaine des buffles ; ta bande est dispersée, et il ne te reste plus assez d'hommes pour livrer bataille aux Dacotas, qui sont en grand nombre, qui massacreront les femmes et les enfants de ta tribu, si tu t'avances sur leurs domaines.

« La voix s'est tue. J'ai entendu un autre bruit pareil au souffle du vent du nord et au murmure des vagues qui se brisent contre les rocs. La voix ne m'a plus rien dit, mais j'ai vu sur les bords d'un large lac une crique protégée contre les vents. Dans l'eau paisible de cette crique il y avait de gros poissons, en telle quantité qu'à peine avaient-ils assez de place pour se mouvoir. Je connais le lieu, car j'y ai été.

« Ecoutez. Je sais qu'il n'est pas bien de raconter ses rêves. Le Maître de la vie ne permet pas que l'on répète ce qu'il murmure dans notre sommeil, et nos pères ont recommandé de ne pas commettre cette faute. Mais j'ai voulu rapporter mon songe parce qu'il doit être utile à mes enfants, et j'espère que le Grand-Esprit me pardonnera de vous dire : N'allez pas sur la terre des Dacotas ; ils sont nombreux comme les feuilles des arbres, préparés à la guerre et ennemis des gens du Nord.

« Frères et enfants, je ne crains pas les Dacotas ; j'ai tué quatre de leurs plus vaillants hommes ; leurs chevelures sont suspendues dans ma demeure. Ils tremblent quand ils entendent le cri de bataille de Notin ; leurs chevaux indiens me connaissent et s'enfuient à mon approche. Mais je n'ose désobéir au Grand-Esprit. Que chacun de vous agisse comme il voudra. Si quelques-uns veulent rester avec moi, je serai heureux de leur servir de guide. J'ai dit. »

Le chef alors s'assit, et l'assemblée garda le silence. Il secoua la cendre de sa pipe, déroula son manteau sur ses épaules, se leva, et tous les braves se retirèrent. Mais à quelque distance de la demeure de Notin ils se réunirent de nouveau pour se consulter sur ce qu'ils devaient faire. L'un disait : Il vaut mieux se nourrir de chair d'ours et de daim que de poisson. Un autre : Que celui qui a eu un rêve suive son inspiration ; pour moi, je n'ai rien vu dans mon sommeil. Un troisième : Celui qui n'a qu'une femme pourvoit aisément à ses besoins ; moi j'en ai trois, et la pêche ne peut me suffire. D'autres disaient : L'homme a tort de raconter ses rêves.

Après ces réflexions, ils se séparèrent. Le lendemain, tous les membres de la tribu étaient en mouvement ; mais il n'y avait plus entre eux aucune communauté de sentiments ; ceux-ci s'en allaient par un sentier, ceux-là par un autre. Vers la fin du jour, toutes les habitations étaient désertes. Pas un être vivant n'apparaissait dans le village.

Notin s'embarqua avec sa femme et sa fille dans un canot d'écorce, et se dirigea vers le lac Supérieur. Le temps était déjà très-froid, et ils eurent beaucoup à souffrir des rigueurs de la saison. Cependant ils s'avancèrent avec courage vers les plages du Nord, tantôt s'arrêtant pour pêcher, tantôt descendant à terre avec l'espoir d'y trouver quelque animal caché dans les bruyères, tantôt forcés de fuir devant l'orage. Un jour que la tempête grondait à l'horizon plus fort que de coutume, ils conduisirent leur barque à l'embouchure d'une rivière, dans une anse protégée par une enceinte de rochers. Tandis que devant eux le vent soulevait les flots du lac, ils jouissaient d'un refuge paisible, et trouvaient à leurs pieds assez de poisson pour se nourrir.

Fatiguée d'une pénible et périlleuse navigation, enchantée d'avoir découvert un tel asile, la femme de Notin demanda à passer là tout l'hiver. Son mari lui rappela qu'il avait reçu dans un rêve un avertissement auquel il devait obéir, et qu'il fallait aller plus loin. Mais sa femme lui objectait que c'était là précisément le lieu qui lui avait été indiqué par le Grand-Esprit. Puis l'orage continuait ; on ne pouvait songer à s'embarquer sur le lac. Le chef céda à toutes ses raisons. Les femmes élevèrent en peu de temps une cabane. L'existence de la famille était pour le moment assurée, et ce n'est pas peu de chose pour l'Indien, qui passe perpétuellement de l'abondance à la misère, et que la perspective de la famine terrifie, bien qu'il y soit perpé-

tuellement exposé. Une provision d'aliments éloigne de lui tout souci ; car, lorsqu'il n'est point engagé dans une expédition, manger et dormir sont ses uniques occupations et son unique joie.

Plusieurs semaines s'écoulèrent sans apporter aucun changement dans la situation de la famille nomade. La petite rivière fournissait toujours du poisson, et la femme de Notin y joignait un reste de viande sèche, de riz sauvage, qu'elle avait apporté de sa demeure. Son mari allait à la chasse, souvent sans succès. Une fois pourtant il eut le bonheur d'abattre un daim, et une autre fois un ours, ce qui eût pu être pour les trois émigrés une ressource de longue durée, s'ils avaient su la ménager.

L'hiver pourtant commençait à exercer autour d'eux sa terrible puissance. Aussi loin que le regard pouvait s'étendre, le lac apparaissait chargé de blocs de glace que le vent poussait l'un contre l'autre. Des amas de neige remplissaient les vallées et les précipices. De tous côtés on n'apercevait que des arbres dépouillés de feuillage et des rocs nus. Aux rayons du soleil, ces champs couverts de neige, ces glaces flottantes, ces arbres parsemés de pointes de givre brillaient comme du cristal, éblouissaient les regards par leur éclat splendide. Mais quand les nuages voilaient la surface du ciel, quand le vent gémissait sur ces rives sauvages, toute cette magie de la nature s'évanouissait comme un rêve. Dans l'espace ténébreux, on ne voyait que l'écume des flots soulevés par la tempête, les pics des rocs pareils à des aiguilles de fer ; on n'entendait que le fracas des glaces qui se heurtaient dans leur course impétueuse, le tonnerre de l'avalanche qui se précipitait du haut des montagnes, et les lugubres soupirs du vent du nord. Les pauvres gens étaient là renfermés dans leur cabane, défendus seulement par quelques planches légères contre les tourbillons de l'orage, et voyant de jour en jour avec effroi décroître leurs dernières provisions.

Mais ils ne devaient pas rester seuls dans cette terrible retraite. Un matin, trois hommes, à la figure pâle, à l'œil hagard, entrèrent dans leur demeure, et, selon la coutume des Indiens, s'assirent près du feu sans prononcer une parole. Les femmes disposèrent devant eux quelques aliments. Ils les dévorèrent avec une sorte de joie féroce. Leur corps amaigri, leurs joues creuses, leurs yeux caves, tout en eux indiquait qu'ils avaient cruellement souffert de la faim. Un de ces trois hommes était un Chippeway distingué par sa bravoure ;

es deux autres étaient ses fils, tous trois naguère forts et hardis, maintenant abattus et épuisés. Après qu'ils eurent mangé, ils commencèrent à raconter leurs aventures. Ils étaient restés avec plusieurs de leurs compagnons dans leur habitation d'été. Bientôt leurs provisions avaient été tout entières consommées ; la chasse ne leur offrait plus aucune ressource ; il fallait fuir devant la famine, et ils avaient accompli un trajet de plusieurs centaines de milles, dans une misère profonde, au milieu des plaines désertes, par une température glaciale. Ils avaient d'abord mangé leurs chevaux, puis leurs chiens, puis l'écorce des arbres. L'un après l'autre, ceux qui avaient entrepris avec eux cet effroyable voyage étaient morts de froid, de faim. Eux seuls avaient pu surmonter toutes les privations, résister à toutes les fatigues ; mais ils allaient aussi périr, lorsque la fumée de la cabane de Notin leur avait rendu un dernier espoir, et ils avaient rassemblé toutes leurs forces pour atteindre ce refuge.

Lorsqu'ils eurent pris quelque repos, ces trois hommes se construisirent aussi une cabane et se préparèrent à passer en ce lieu le reste de l'hiver. Mais le produit de la pêche ne tarda pas à s'amoinrir. D'abord il fallut se résoudre à ne plus faire qu'un repas par jour, puis des jours entiers s'écoulèrent sans qu'on pût même parvenir à se procurer ce moyen d'alimentation. Les hommes s'en allaient au loin à la chasse et s'en revenaient les mains vides. Tous les animaux avaient fui vers des contrées meilleures, ou se tenaient cachés dans des tanières ignorées. De leurs courses aventureuses à travers champs, les pauvres Indiens rapportaient seulement la conviction qu'ils étaient les seuls êtres vivants dans cette solitude immense. Peu à peu ils en vinrent, dans leur dévouement extrême, à mâcher leurs mocassins, à faire bouillir les peaux desséchées qui couvraient le sol de leur demeure. Les os qu'ils avaient jetés de côté et d'autre furent recueillis, et les moindres atomes de matière nutritive recherchés avec soin.

Notin tomba dans un morne désespoir : c'est l'effet que le malheur produit souvent sur les Indiens les plus énergiques. Dans leur ignorance, ils ne savent point se rendre compte des événements qui leur arrivent, et, dans leur superstition, ils attribuent leur désastre à une puissance hostile contre laquelle ils ne croient pas pouvoir lutter. Souvent, sans en découvrir la cause, sans savoir quelle faute ils ont faite, ils se disent qu'ils ont offensé le Grand-Esprit, ou l'un de leurs nombreux manitous. Ils se croient placés sous le poids d'une

main invisible qui déjoue tous leurs projets et paralyse tous leurs efforts. Leurs muscles n'ont plus de vigueur, leur cœur n'a plus de résolution. S'ils vont à la chasse, le gibier disparaît devant eux ; s'ils tendent un piège à l'ours, un méchant esprit l'en éloigne. Fatigués d'une lutte inutile contre une destinée implacable, ils tombent alors dans une froide apathie, l'apathie du païen ignorant la loi de Rédemption, et regardant la mort comme une transformation paisible qui, de même que toutes les autres peines, doit être supportée avec indifférence.

Avec les préjugés de sa race, Notin découvrit aisément la cause de son infortune. Il s'imagina qu'il avait offensé le Grand-Esprit en révélant un rêve dont il devait garder le secret dans son cœur, et en ne suivant pas les indications qui lui avaient été données. Il se rappela avec douleur la dispersion de sa bande, qu'il attribuait à son propre égarement. En vain sa femme essayait de le rassurer et de le consoler. « Ne me dis rien, s'écriait-il ; le Maître de la vie est irrité contre Notin. Quand le Maître de la vie sourit, les arbres reverdissent, le gazon grandit dans la plaine ; quand il ferme les yeux et lance sa froide haleine sur la terre, les feuilles tombent et les êtres vivants périssent. Le Maître est irrité contre Notin. Il a arraché de ma poitrine mon cœur viril et y a mis le cœur d'un petit enfant. Bientôt il m'enlèvera mon dernier souffle, et mon esprit s'en ira dans je ne sais quelle région. »

Mais la femme de Notin ne se laissait pas ainsi décourager. Un soir, elle sortit de sa demeure et resta toute la nuit en prières près d'un buisson. Personne ne la suivit et ne s'inquiéta de son absence. Son mari et sa fille pensaient qu'elle cherchait un remède à leur misère, et les superstitions de la tribu ne leur permettaient pas de la troubler dans ses résolutions. Le matin, elle reparut, macérée par un long jeûne, transie de froid. Sa fille était assise près du foyer, son mari couché dans un coin de la cabane. Il n'y avait plus rien à manger, plus rien pour occuper leur attention, plus rien pour leur rendre quelque espoir. Pas un d'eux pourtant ne versait une larme ou n'exhalait une plainte. Ce n'était point une orageuse douleur qui brisait en eux les ressorts de la vie ; c'était un morne chagrin qui en paralysait peu à peu l'énergie. Tous trois regardaient d'un air stupéfié la faible lueur du foyer qui s'affaissait comme le dernier rayon de leur existence brisée. Après un long moment de silence, la femme

de Notin prit la parole et dit : « Ecoutez-moi. Le Grand-Esprit n'est plus irrité contre nous. La nuit dernière, j'ai invoqué sa pitié. Je lui ai dit dans quelle indigence nous nous trouvions. Pendant que je priais, le sommeil est tombé sur mes yeux. Alors j'ai vu une tanière peu éloignée d'ici, une tanière entourée de broussailles, couverte de neige, dans laquelle il y a un grand ours. J'ai remercié le Grand-Esprit ; j'ai dit que j'allais avertir Notin, qui se réjouirait d'apprendre que le Maître de la vie prenait compassion de lui. »

Le chef crut que sa femme divaguait et jeta sur elle un regard scrutateur. Mais sa contenance était calme ; elle avait été absente plusieurs heures, et Notin n'avait pas moins de confiance dans son caractère sagace que dans son affection. Il leva la tête d'un air languissant et dit : « Quelqu'un vous a-t-il donné l'eau brûlante des hommes blancs ? »

La femme répliqua : « Vous ai-je jamais menti ? Je parle sérieusement. Un méchant manitou voulait nous faire périr ; mais le Maître de la vie a entendu mes supplications. Prenez votre fusil et allons chercher notre proie. »

Notin se décida à faire cette dernière tentative. Il prit son fusil, son tomahawk, son couteau, et se dirigea avec sa femme et sa fille vers le lieu indiqué. En peu d'instants ils y arrivèrent ; mais dans leur état de faiblesse ils eurent bien de la peine à écarter, à enlever la neige qui cachait les broussailles. Tout à coup Notin s'écria : « Il est vrai, le Grand-Esprit ne nous a pas trompés. Je flaire l'ours. » Bientôt ils aperçurent l'animal couché au fond de son repaire dans un état de torpeur. En un instant il fut massacré et traîné en triomphe vers la cabane.

Par quel instinct, par quel hasard la femme de Notin avait-elle fait cette précieuse découverte, c'est ce que nous ne savons. Quoi qu'il en soit, le chef, délivré des sollicitudes religieuses qui tourmentaient son esprit, et pourvu de nouvelles provisions, reprit son énergie, sa hardiesse, recommença à s'en aller de côté et d'autre à la chasse, et parvint à alimenter sa famille tout l'hiver. Au printemps, il répara son canot et retourna sur le sol de sa tribu.

Pendant ce temps, les trois hommes qui étaient venus s'asseoir à son foyer avaient comme lui trouvé leur subsistance dans des chasses opiniâtres. Le père était un des plus braves guerriers de sa race ; ses deux fils étaient alertes et vigoureux. Par leur figure, par leur

taille, ils pouvaient être considérés comme des modèles de la beauté sauvage. L'aîné, appelé Ka-Kaik (épervier), avait une physionomie sévère et parfois farouche; le second, appelé Meh-Kenank (tourtereau), était d'une nature douce et réservée.

Les charmes de la fille de Notin, de cette belle et gracieuse Indienne qu'on appelait l'Aurore-de-Pourpre, avait séduit les deux jeunes gens. Jaloux l'un de l'autre, ils cherchaient à cacher leur passion à tous les regards, et ne la montraient qu'à celle qui en était l'objet. Ceux qui ne connaissent les Indiens que par les livres nous objecteront peut-être que les hommes de cette race sont peu sensibles à l'amour, et qu'ils ne se marient que selon la volonté de leurs parents. Le fait est vrai en général; mais ici, comme en tant d'autres cas, la règle ne se présente point sans exception. Les deux frères étaient amoureux, et en même temps que l'amour leur cœur avait enfanté la haine. Ils épiaient chaque jour l'occasion de rencontrer la jeune fille, de fixer son attention, et en même temps ils s'observaient l'un l'autre d'un œil inquiet, défiant et sombre.

L'aîné, pour réussir dans ses projets, chercha à captiver, par la promesse d'un présent considérable, la bienveillance de la mère; le second osa s'adresser directement à Aurore-de-Pourpre, et eut la joie d'apprendre qu'elle ne lui était pas défavorable.

Notin apprit par sa femme ce qui se passait. La rivalité des deux prétendants menaçait de troubler la paix de sa famille. Il résolut de prévenir l'orage en temporisant. Il eut une entrevue particulière avec l'Épervier et le Tourtereau, et parla à l'un et à l'autre séparément, à peu près en ces termes :

« Pourquoi errez-vous autour de ma demeure pour enlever une fille, comme le loup qui pénètre dans un campement lorsque les chasseurs sont absents? Pourquoi ne m'avez-vous pas adressé, comme de coutume, une demande en mariage? Est-ce là le respect que vous montrez à un chef qui est votre ami? Vous êtes entré affamé dans ma demeure, et je vous ai reçu comme mon enfant; mais vous, vous agissez envers moi comme le perfide Dacota ou l'astucieux homme blanc. Êtes-vous si pauvre que vous n'avez aucun présent à offrir, et, s'il en est ainsi, comment pourrez-vous subvenir aux besoins d'une femme? Je sais que vous êtes pauvre : votre fusil est en mauvais état; vous n'avez ni poudre, ni plomb, ni cheval, ni chien. Comment, dans une telle situation, osez-vous lever les yeux sur la fille

d'un chef? Allez au combat, et rapportez les dépouilles de nos ennemis; allez à la chasse, et vendez aux marchands les peaux des bêtes fauves. Montrez-moi ce que vous pouvez faire, et je verrai si vous êtes digne de ma fille. »

Quelques jours après que Notin leur eut ainsi parlé, les deux frères disparurent; mais, parmi les Indiens, le lien social est si léger qu'il n'arrête les mouvements et la fantaisie d'aucun individu. Le vieux Chippeway apprit sans émotion et sans surprise que ses fils s'étaient éloignés, et la famille de Notin, qui seule savait la cause de leur départ, garda sur ce sujet un profond silence.

Deux mois environ s'écoulèrent, et grande fut la joie d'Aurore-de-Pourpre lorsqu'un matin on apprit que le plus jeune des frères, celui qu'on nommait le Tourtereau, venait d'arriver, chargé de dépouilles qu'il avait conquises par son propre courage. Il avait eu l'audace de pénétrer seul dans le domaine des Dacotas; il y avait enlevé plusieurs beaux chevaux et un butin précieux, dont une partie était destinée aux parents d'Aurore-de-Pourpre. Notin ne pouvait plus refuser sa fille à un si brave guerrier. L'heureux Chippeway conduisit sa belle épouse dans la demeure qu'il avait préparée pour elle. Le lendemain, il partait pour une chasse lointaine et l'emmenait avec lui, soit qu'il ne pût se résoudre à se séparer d'elle, soit qu'il redoutât de la laisser exposée à la colère de son frère.

Ce frère revint plus fier, plus triomphant que son cadet. Il était entré la nuit dans un camp de Sioux, avait tué deux hommes et massacré le reste de leur famille. Il montrait avec orgueil les chevelures enlevées au crâne de ses ennemis, et sa tribu, glorieuse d'un tel exploit, l'accueillit avec des transports de joie. Une bande de jeunes gens le conduisit en grande pompe au village. Les guerriers dansèrent autour de lui en chantant le chant du combat; les femmes et les enfants le suivaient en le regardant avec admiration. Lorsque le cortège fut arrivé au centre des habitations, on célébra encore par une danse solennelle la victoire du jeune héros; puis tous les assistants s'assirent par terre autour de lui. Personne ne lui fit une question, personne ne lui adressa la parole, jusqu'à ce qu'on lui eût apporté des aliments et qu'il eût apaisé sa faim. Il mangea avec l'avidité d'un homme qui a jeûné longtemps; car, pour échapper à toute poursuite, il avait fait de longues marches par des sentiers détournés. Lorsqu'il eut achevé son repas, il releva la tête d'un air joyeux. La

pipe fut allumée et circula à la ronde. L'Epervier salua ses amis, et ils commencèrent à lui demander le récit de ses aventures avec la curiosité qui est un des caractères distinctifs de la race indienne. Quand ils eurent entendu le récit de ses exploits, ils se retirèrent avec orgueil, en disant que la tribu des Chippeways était la plus brave tribu de la terre, et que leur camarade en était un des astres brillants. Pour lui, il s'enveloppa dans son manteau, se coucha sur le sol et s'endormit profondément.

Il eût peut-être savouré en paix pendant plusieurs jours la joie de son triomphe, si un méchant oiseau, envoyé par un cruel Manitou, n'était venu lui annoncer à l'oreille le mariage de son frère avec l'Aurore-de-Pourpre. En apprenant cette nouvelle, il ne prononça pas une parole; mais l'expression sinistre de sa physionomie annonça l'orage qui grondait dans son sein. Tout le reste du jour, on le vit errer en silence à travers la tribu. Ce jeune guerrier qui venait de s'acquérir une si grande gloire, ce héros de la tribu subissait le sort de tous les autres hommes: il était malheureux. Toute la nuit il resta en proie à de sinistres pensées, et, avant que le jour parût, il était parti.

Long et triste fut son voyage. Il ne songeait d'abord qu'à s'éloigner de son village, à rompre tout lien avec sa communauté. Son orgueil ne lui permettait pas de rester sur les lieux où ses plus ardentés espérances avaient été si cruellement déçues. Puis le succès de son rival enflamma sa colère, et le désir de la vengeance s'empara de son cœur. Sans se rendre peut-être compte à lui-même du sentiment qui le dominait, il chercha les traces des époux, et les suivit par une sorte de mouvement instinctif et irrésistible. Toute son intelligence de sauvage était appliquée à reconnaître ces traces à des signes dont nul autre homme n'eût pu tirer aucune induction. L'empreinte légère d'un pied sur le sol, les tisons d'un feu éteint, le froissement de l'herbe ou de la bruyère étaient pour son œil perspicace autant d'indices à peu près assurés. Parfois, cependant, malgré ses efforts et sa vigilante attention, il perdait ces vestiges, il marchait à l'aventure; puis il les retrouvait de nouveau, et se réjouissait d'en suivre la direction. Après plusieurs semaines, il découvrit enfin, à certains signes, que le couple fugitif ne devait pas être loin.

Le soleil se penchait à l'horizon, l'ombre de la nuit commençait à s'étendre à la surface du ciel, lorsque l'Epervier fit cette découverte. Il s'arrêta au bord d'une rivière azurée. Nul vent ne ridait cette

onde, nul bruit ne troublait le silence de cette scène paisible. De l'autre côté de la rivière flottait un léger nuage de fumée. L'Épervier la regardait comme un tigre regarde la proie sur laquelle il va s'élançer.

Il resta plusieurs heures absorbé dans une muette contemplation, tandis que les furies implacables s'agitaient dans son sein. Fatigué de sa longue marche et de sa pénible attente, il allait pourtant s'endormir, quand soudain il entendit le cri mélancolique et prolongé d'un hibou. Ce cri était précisément très-usité dans sa famille. Tous ses parents avaient appris à l'imiter. La nuit, dans une embuscade, ils s'en servaient pour se rallier. Il se releva, il écouta ; malgré son expérience, il ne savait si le cri qui vibrait ainsi à son oreille, dans le silence des ténèbres, était la voix de l'oiseau nocturne, ou celle de quelque esprit invisible, ou le signal d'un des siens. Mais le cri fut répété sur un des côtés de la rivière, un autre y répondit sur la rive opposée, et l'Épervier reconnut que c'était l'accent de convention de deux êtres humains.

Il se glisse sur ses genoux, sur ses mains jusqu'au bord de l'onde ; il distingue le mouvement d'une rame, puis le sillage d'un canot qu'une personne guidait avec précaution, s'efforçant de faire le moins de bruit possible. L'Épervier s'élança dans le canot et le fit chavirer. Une femme qui veillait à quelque distance de là vit deux hommes se prendre corps à corps, s'étreindre dans l'eau. La lutte fut violente, mais courte. Au bout de quelques minutes, un gémissement de l'Épervier et un cri de triomphe de son adversaire en annoncèrent le résultat.

Le lendemain au matin le soleil éclaira ce triste spectacle. Sur le rivage était étendu le cadavre de celui qui avait accompli, avec une atroce pensée de vengeance, ce long trajet. Près de lui était son frère, qui lui avait porté le coup mortel, et la jeune femme qui avait été la cause de cette lutte horrible. Tous deux regardaient avec terreur ce cadavre ensanglanté. Tous deux muets retournèrent au sein de leur tribu ; mais le lieu où l'Épervier avait été massacré fut signalé comme un de ces lieux maudits qui ne sont hantés que par les méchants esprits. Les Indiens, en naviguant sur cette rivière, détournent leur canot de l'endroit où le sang du guerrier a coulé sous la main de son frère, du banc de gazon qu'ils appellent la place du fratricide.

X. MARMIER.

RÉPONSE

A DEUX LETTRES DE M. GIOBERTI.

On lisait dans notre dernière *Revue politique* :

« Pie IX a parlé : c'est un signal de paix ; puisse tout le monde l'entendre comme nous ! La paix est un bien ineffable , pourvu qu'elle soit sans apostasie et sans schisme. »

Et, en effet, les manifestations venues de Rome paraissaient rendre notre intervention superflue dans les questions qui depuis quelque temps ébranlent le sol de la ville éternelle. Nous devions parler lorsque le Saint-Siège gardait encore le silence, et lorsque nous voyions ce silence interprété dans un sens contraire à nos convictions les plus intimes, et à la confiance absolue que nous avons dans la sagesse de Pie IX. Alors l'obstacle à la pacification des esprits et au progrès véritable dans la Péninsule, qui s'élevait devant nos yeux, nous semblait digne d'être sérieusement attaqué, et il nous paraissait tout naturel de mesurer la vivacité de nos paroles à la puissance incontestable de notre adversaire. Mais, quand Pie IX lui-même s'était avancé sur le champ de bataille, l'arme toute-puissante dont il usait devait être considérée comme suffisante, en supposant qu'il y eût une sincérité parfaite dans l'âme de ceux qui, depuis dix-huit mois, ont le plus exalté le nom du saint Pontife.

Malheureusement ce traité de paix, cette trêve du moins que nous propositions, a été immédiatement rompue. Pie IX s'était prononcé, et contre l'article où le *Contemporaneo* avait attaqué les catholiques du royaume belge et de la Suisse, et contre les attaques passionnées, exclusives, dont la Compagnie de Jésus avait été l'objet de la part d'un publiciste célèbre ; et cependant, dès le 20 novembre, la *Patria*

de Florence contenait une apologie de l'article du *Contemporaneo*, écrite par M. Gioberti. Nous trouvions, en outre, dans le numéro du même journal, publié le 26 novembre, une lettre où les articles du *Correspondant* sur le *Gesuita moderno* étaient dénoncés à l'indignation de l'Italie libérale.

Nos lecteurs pensent sans doute que le nom et les écrits de M. Gioberti ont déjà tenu trop de place dans cette *Revue* : aussi tâcherons-nous d'être bref. Il est pourtant une condition que nous devons remplir. Nous ne nous croyons pas le droit d'abrèger les paroles mêmes de M. Gioberti ; ce publiciste nous accuse d'avoir tronqué son livre : il nous était pourtant difficile de tout citer, puisque le *Gesuita moderno* n'a pas moins de deux mille huit cents pages. Les deux documents nouveaux n'offrent pas le même inconvénient. La première lettre, un peu longue peut-être, n'occupe néanmoins qu'un petit nombre de colonnes dans la *Patria* ; la seconde est fort courte. Nous les reproduisons donc sans en retrancher une syllabe, et après les avoir traduites avec autant d'exactitude que notre connaissance de l'italien peut le permettre. On verra que nous ne risquons rien à ce que les lecteurs catholiques soient en état d'apprécier complètement et sur pièces les opinions de M. Gioberti.

Voici d'abord la première lettre dont les journaux de Paris n'ont donné qu'une idée fort imparfaite.

« A monseigneur Gazzola, directeur du *CONTEMPORANEO*.

« Monseigneur,

« C'est avec le plus grand chagrin que j'ai appris ce qui vous était arrivé à l'occasion de l'article inséré dans le n° 39 du *Contemporaneo*. J'avais lu et goûté l'article au moment de sa publication ; mais, aussitôt que j'entendis parler du bruit qu'il avait fait ici et à Rome, je le relus, et, après mûr examen, je déclare que vous ne devez pas trop vous affliger de ce qui est arrivé ; car je n'aperçois, ni dans l'article publié sous votre direction, ni dans le jugement qu'en ont porté les autorités compétentes, rien qui doive alarmer l'extrême délicatesse de votre conscience.

« Relativement à la publication d'un article de théologie et de politique comme celui du *Contemporaneo*, il faut distinguer trois choses : l'opportunité, les faits et la doctrine. Encore que les faits soient vrais et la doctrine pure et exacte, l'article qui les exprime peut avoir de

l'inconvénient ; car le moment n'est pas toujours bon pour dire la vérité, et le jugement à porter sous ce rapport dépend de mille circonstances qui varient selon les temps ; et comme ces circonstances ne sont pas connues des auteurs, ni même souvent des censeurs, mais seulement du gouvernement, il s'ensuit que le gouvernement, soit temporel, soit ecclésiastique, a toujours le droit de désapprouver un écrit, même après qu'il a été publié avec l'approbation de la censure, toutes les fois que, par des raisons connues de lui seul, il le croit inopportun. Ce privilège peut être bien ou mal exercé, selon la nature de ceux qui commandent, et l'on ne doit pas en redouter l'abus sous le règne d'un Pie IX. Vous et moi, nous n'admirons pas seulement, nous adorons ce grand Pontife, et nous avons pleine confiance en sa sagesse. C'est pourquoi, si le bruit qui a couru que le Saint-Père avait jugé l'article inopportun est fondé, tout homme raisonnable doit s'incliner devant un jugement d'un si grand poids, sans que ni la direction du *Contemporaneo*, ni l'auteur de l'article, ni les censeurs qui l'ont approuvé, aient lieu de ressentir de la colère ou de la confusion, les raisons qui ont guidé Pie IX en cette occasion étant de celles que ne peuvent bien connaître ceux qui vivent et qui écrivent en simples particuliers.

« Bien que ces raisons ne puissent être appréciées avec certitude par nous autres particuliers, et surtout par moi, qui ne juge qu'à distance, il nous est pourtant permis de le faire par conjecture. Dans les circonstances présentes, je les attribue aux discordes flagrantes et aux événements journaliers. Les factions sont loin de se calmer dans la Belgique, et la Suisse est en proie à la guerre civile. Il est possible que le Saint-Père médite et prépare une de ces médiations pacifiques qui ne sont pas le moins beau privilège de son admirable pontificat.

« C'est pour cela qu'il faut adoucir les esprits au lieu de les irriter, il faut éloigner de Rome tout soupçon de partialité contre un des deux partis, et l'apparence d'une décision prématurée. Sans doute les articles des journaux romains ne sont pas les oracles ni les interprètes du Saint-Siège ; mais ils peuvent sembler tels à quelques esprits inexpérimentés. Ceci n'est qu'une simple conjecture sur les mille raisons qui ont pu porter le Saint-Père à juger inopportun l'article en question, et dont il serait téméraire de vouloir faire une recherche trop minutieuse.

« Ce qui doit vous consoler, c'est que l'inopportunité seule a pu faire désapprouver l'article, car il est irréprochable sous le rapport des faits et de la doctrine. Je n'oserais être aussi affirmatif sur ce dernier rapport s'il ne s'agissait d'un de ces points parfaitement clairs sur lesquels tous les théologiens de quelque valeur sont aujourd'hui d'accord. Pour affirmer que la tolérance et la liberté civile des cultes, dans les

termes exprès du *Contemporaneo*, soient conforme à l'esprit de l'Evangile et aux préceptes de la religion catholique, je n'alléguerai pas une foule d'auteurs très-connus et très-estimés, je n'aurai pas recours à notre illustre P. Ventura, dont l'autorité pourrait tenir lieu de toutes les autres; mais je monterai plus haut, et j'invoquerai Pie IX. La tolérance chrétienne proclamée dans votre journal n'est que l'expression de la mansuétude de ce grand Pontife et la cause principale de ses triomphes. C'est elle qui lui a concilié les cœurs, non-seulement du monde catholique, mais de tout le monde civilisé, et qui, par un miracle inouï et presque incroyable, a rendu propices à Rome les nations qui, par une habitude invétérée, la détestaient le plus cordialement. Qui peut donner des leçons de tolérance catholique avec plus d'autorité qu'un Pape à qui il suffit de l'exercer pour faire aimer les saines croyances à leurs ennemis mêmes, et qui prépare de loin la fin de ce schisme douloureux par lequel depuis trois siècles les peuples frères sont séparés de leur père commun ?

« Quant aux faits, je sais la réserve qu'on doit aux étrangers quand on parle de leurs affaires; mais je ne crois offenser personne en disant simplement et respectueusement mon opinion par rapport à la Suisse et aux Belges, et cette opinion est d'accord avec celle du *Contemporaneo*. J'ai vécu treize ans dans la capitale de la Belgique, et j'ai eu mille occasions de connaître le tort qu'on fait au Catholicisme en attribuant son nom à une faction politique. D'abord la dénomination est fautive et calomnieuse; car du côté des libéraux il y a des catholiques aussi bons, aussi vertueux, aussi pieux, aussi zélés que ceux qui appartiennent au parti qu'on appelle *catholique*: le titre que ce dernier s'attribue est donc une injure envers l'autre, puisqu'il fait supposer que ses membres s'éloignent des croyances orthodoxes. En second lieu, cette dénomination est scandaleuse et nuisible à la religion, parce que le parti dit *catholique* est le moins favorable aux progrès de la civilisation et aux libertés nationales, et parce que beaucoup de ses membres sont soumis à la secte des Jésuites (*sono ligi della setta gesuitica*). Je dis beaucoup, et non tous, et même sur l'autre point je réserve toutes les exceptions méritées. Mais il est clair que quand les opinions rétrogrades et la sympathie pour les Jésuites dominent dans un parti politique, on ne peut le baptiser de *catholique* sans établir que le Catholicisme et le jésuitisme, le Catholicisme et l'aversion pour les libertés politiques et les progrès dans l'ordre civil, sont une seule et même chose. De là résulte un grave scandale et un véritable opprobre pour la religion; et qu'on ne dise pas qu'il n'est question que d'un nom: car le plus grand nombre fait plus de cas des noms que des choses elles-mêmes. J'ai rencontré souvent des per-

sonnes fort mal disposées pour la foi catholique uniquement parce qu'elles attribuaient à ses préceptes les opinions politiques professées par la secte qui se donne le nom de *catholique*. Cet inconvénient est inévitable toutes les fois qu'un parti politique ose s'attribuer un titre commun à tous les bons chrétiens; ce qui, sans exagération, peut s'appeler une impertinence monstrueuse, comme le dit le *Contemporaneo*. Il est possible que ceux qui ne connaissent pas la Belgique, ou qui y demeurent depuis peu de temps, portent un autre jugement sur cette matière; mais moi, qui y ai séjourné plus de dix ans, je ne crains pas de me tromper en affirmant que le plus grand obstacle qui s'oppose à ce que la religion recommence à fleurir provient des influences jésuitiques, et de la peine que bien des gens se donnent pour confondre les intérêts de la religion avec ceux d'une faction. Ce que je dis ici, je l'imprimerai si l'occasion s'en présentait, au risque d'attirer sur ma tête les anathèmes du *Journal de Bruxelles*. Ce journal, en m'injuriant naguère parce qu'il me croyait l'auteur de l'article du *Contemporaneo*, n'a réussi qu'à faire voir que les adhérents du parti catholique ne se souviennent pas tous, en écrivant, de la justice et de la modération chrétiennes.

« La Ligue suisse ne peut se justifier du reproche de rébellion contre l'autorité légitime, tant qu'il n'est pas prouvé que la Diète aspire à violer les droits religieux des confédérés. Or, les faits prouvent le contraire, puisque la Diète n'est nullement opposée au libre exercice du culte catholique, mais seulement aux Jésuites, qui sont une partie tout à fait accessoire et un hors-d'œuvre du Catholicisme. La Diète a raison de ne pas vouloir des Jésuites, parce que les droits particuliers des divers cantons doivent s'entendre en ce sens qu'ils ne soient pas en opposition avec les droits communs, droits auxquels est nuisible ou du moins péril eux un institut qui, sous un nom de religion, n'est en réalité qu'une secte politique destinée à semer la discorde dans les Etats qui lui donnent asile. Les cantons dissidents ne peuvent donc pas colorer d'un prétexte de liberté religieuse leur obstination à vouloir des Pères; car toute union fédérative de plusieurs Etats devient impossible si chacun d'eux ne reconnaît une limite à l'exercice de ses franchises. Vous dites que les Jésuites ne sont qu'un prétexte; eh bien! renvoyez les Pères et ensuite acceptez la guerre, si la Diète vous la déclare. En cas pareil, la défense sera honorable et digne de sympathie. Autrement, vous serez coupables du massacre de vos frères, et la faute sera d'autant plus grande que les religieux pour qui vous combattez, en consentant à être une pierre de scandale, au lieu de se retirer spontanément, se montrent oublieux de leur caractère sacré et des préceptes de l'Évangile. Les assertions du *Contemporaneo* ne sont donc pas moins conformes

à la vérité des faits qu'aux bons principes, et l'expression en est plus réservée peut-être qu'il ne conviendrait à la gravité de la question. *La corporation des Jésuites, dit-il, sera peut-être très-utile à la Suisse dans des temps meilleurs ; mais aujourd'hui, c'est la sacrifier que de vouloir la forcer à accepter, pour se maintenir à toute force dans Lucerne, le secours sanglant des armes.* Est-il possible d'imaginer un langage plus sage et plus modéré ?

« Ainsi donc, je le répète, Monseigneur, vous ne devez avoir aucun scrupule de l'article publié dans votre journal. Ce qui doit ensuite mettre le comble à la tranquillité de votre âme, c'est de penser que les factions auxquelles cet article a déplu sont ennemies de Pie IX. Ce grand Pape a sans doute des admirateurs, même dans le *parti catholique* de la Belgique et des cantons dissidents de la Suisse ; du moins je croirais calomnier les uns et les autres en exprimant une autre opinion ; mais il n'est pas moins certain qu'il y compte aussi des ennemis obstinés, ardents, implacables, lesquels oublient trop souvent que le prince réformateur des Etats pontificaux est aussi le chef suprême de l'Eglise, et que ce n'est pas seulement le caractère sublime dont il est revêtu qui fait sa grandeur, mais que ce sont encore ses vertus personnelles. J'étais en Suisse quand Lucerne parlait de Pie IX de telle façon que les protestants eux-mêmes en auraient rougi, et ces imprécations sacrilèges n'étaient pas toujours prononcées à voix basse. Quant à la Belgique, l'enthousiasme pour l'incomparable Pontife est beaucoup plus vif, plus spontané, dans le parti libéral que chez beaucoup de gens qui marchent sous la bannière catholique. Ainsi donc, désapprouver avec modération les parties blâmables de la Ligue helvétique et de la faction belge des catholiques, c'est une chose qui non-seulement peut se faire en bonne conscience, mais qui encore mérite des louanges ; c'est un hommage rendu au grand nom de Pie IX.

« Je suis avec une profonde estime votre dévoué serviteur,

« Vincenzo GIOBERTI. »

Paris, 11 novembre 1847.

Nous n'avons plus sous les yeux l'article du *Contemporaneo* ; pourtant, si nos souvenirs ne sont pas complètement infidèles, on n'y parlait pas seulement du *parti catholique* chez les Belges et en Suisse. Il y a, il y avait au moins en Suisse des cantons catholiques, reconnus comme tels par des traités qui remontent à trois siècles, et ce n'est pas aux hommes de notre temps qu'on peut reprocher de s'être érigés, dans ce pays, en *parti catholique*. L'application de cette dénomination à la Belgique n'est pas beaucoup plus exacte, à moins

qu'on ne veuille abolir le souvenir des luttes qui ont fondé l'indépendance nationale et les libertés publiques de ce royaume. Qui ne sait que la résistance victorieuse à la maison d'Orange a eu pour principe l'alliance d'hommes qui, comme M. de Potter, se donnaient exclusivement pour philosophes, et d'autres citoyens, comme MM. de Mérode, de Gerlache et tant d'autres, qui résistaient avant tout à l'oppression protestante ? La distinction des catholiques et de ceux qui ne le sont pas est donc fondamentale en Belgique ; elle motive dans ce pays la séparation absolue du spirituel d'avec le temporel, telle que la constitution l'a établie ; elle se révèle dans les institutions publiques elles-mêmes : Bruxelles a son université libre et philosophique, Louvain son université catholique. Les philosophes et les catholiques, un moment d'accord, se sont malheureusement divisés ; mais ils n'ont pu le faire qu'en reprenant les positions respectives qu'ils occupaient sous la maison d'Orange.

Il n'y a donc, en Belgique et en Suisse, personne de positivement responsable de l'établissement d'un parti catholique ; et la critique du *partito cattolico* dans ces deux pays, telle que le *Contemporaneo* l'a faite et que M. Gioberti l'approuve, pêche tout simplement par la base.

Il n'en est pas de même en France, où les partis, jusqu'à une époque très-rapprochée de nous, n'ont arboré aucun drapeau religieux, et où, même encore aujourd'hui, la plus grande partie des citoyens se dirige par des motifs exclusivement politiques. Aussi est-ce à la France que s'applique avec justesse une des observations de M. Gioberti. En dehors de nous on doit reconnaître que « il y a des catholiques aussi bons, aussi vertueux, aussi pieux, aussi zélés que ceux qui appartiennent au parti qu'on appelle catholique. » Comme notre action est nouvelle, tout le monde ne l'a pas comprise ni appréciée de la même manière ; et de là tant de lacunes si profondément regrettables dans nos propres rangs. C'est pour cela qu'on s'est cru autorisé à nous faire la querelle que M. Gioberti transporte si étrangement aux catholiques belges. On se souvient de ce que disait l'excellent M. Martin du Nord dans la séance de la Chambre des Pairs du 11 juin 1845 : « Messieurs, il y a trois ans l'Etat et l'Eglise vivaient en paix et se prêtaient un mutuel concours. Cet état de choses a cessé ; je n'en dirai pas toutes les causes, mais j'en dirai une. Le parti catholique s'est formé. Un parti catholique, Mes-

« sieurs ! mais ces deux mots , vous le savez , se contrarient à un tel point qu'ils semblent ne pouvoir pas se rencontrer ensemble. »

Sur quoi l'auteur de cet article se croyait en droit de répondre à M. le garde des sceaux :

« Ce mot de *parti*, Monsieur le ministre, vous l'avez pris sous le plus mauvais sens, et je reconnais là votre sentiment de la langue et votre exactitude littérale. En effet, le mot de *parti*, dans son acception véritable, est synonyme de *faction*. Il désigne une association remuante, hostile à l'intérêt commun et à l'ordre général de la société. Si les catholiques avaient conçu la pensée de constituer un *parti* de cette espèce, vos reproches tomberaient juste ; mais ils sont les premiers à repousser une telle dénomination, et surtout les conséquences qu'on serait disposé à en tirer. Des hommes de tous les *partis* qui s'unissent pour défendre en commun un intérêt d'un ordre supérieur, sans renoncer à leurs opinions particulières, assemblés aujourd'hui pour le soutien d'une doctrine, séparés demain si le danger s'éloigne et si les intérêts purement humains reprennent le dessus, forment une aggrégation d'une nature toute particulière, et dont une formule générale de réprobation tenterait inutilement de faire justice.



« Il est vrai que les allures de la liberté constitutionnelle ont apporté quelque changement dans la définition du mot *parti*. Le mouvement, contenu dans les limites de la loi (et ces limites doivent être larges), n'est pas un crime, mais un devoir. En ce sens, il existe un *parti catholique*. Nos amis paraissent dans les discussions des Chambres quand les intérêts de leur foi sont en jeu ; ils ont la prétention d'influer sur les élections politiques et municipales dans le sens de leurs convictions ; ils ont leurs journaux, leurs recueils périodiques ; ils publient des livres et des brochures. S'ils ne le faisaient point, ce serait au gouvernement à se défier d'eux. Quand des hommes sont froissés dans leurs plus chers intérêts, le silence est chez eux le signe d'une espérance secrète. Vous conviendrez que ce symptôme n'est pas précisément celui qui se manifeste chez les catholiques français. S'ils ont besoin de votre surveillance juridique, ils vous rendent la tâche facile, et vous ne sauriez leur reprocher de garder sur leur cœur aucune des pensées qui les préoccupent. ¹ »

Je dois remarquer encore que, dans le titre de la Lettre à M. Martin (du Nord) dont j'extraits ce passage, l'expression de *parti catho-*

¹ Lettre à M. le garde des sceaux, dans le *Correspondant*, tome X, page 5.

lique était imprimée en italiques, ce qui devait montrer que nous ne l'acceptons nous-mêmes qu'avec toutes réserves, préparés à en subir les conséquences si l'on convenait avec nous que nous ne faisons qu'user loyalement, et pour des questions déterminées, de nos droits constitutionnels, et protestant contre une telle dénomination si l'on voulait en conclure que nous travaillions à former une *faction* dans l'Etat. Depuis la publication de la Lettre au garde des sceaux, notre situation n'a point changé sous ce rapport essentiel, et l'impartialité constante du langage des catholiques prouve que, même en prenant des forces, ils se sont abstenus de tout ce qui pouvait ressembler à l'esprit de faction.

Il a donc fallu à Rome une ignorance profonde des conditions diverses dans lesquelles se trouvent les catholiques belges, suisses et français, pour les confondre dans le même reproche, comme l'a fait l'article du *Contemporaneo*, et M. Gioberti, en transportant à la Belgique des circonstances qui ne s'appliquent qu'à la France, ne pourra qu'accroître cette déplorable confusion.

Il est vrai que ce publiciste invoque l'expérience qu'a dû lui donner un long séjour dans la Belgique; mais comment se fier à cette expérience lorsqu'on l'entend affirmer que les catholiques belges *sont les moins favorables aux progrès de la civilisation et aux libertés nationales*? Plusieurs constitutions sont nées du mouvement de 1830; quelle est de toutes la plus libérale, si ce n'est la constitution de la Belgique? Qui a imprimé à cette constitution un cachet de libéralisme aussi marqué, si ce n'est le parti catholique? Qui a témoigné le respect le plus scrupuleux pour les libertés publiques, si ce n'est le ministère catholique?

Et s'il s'agit des *progrès de la civilisation*, où les idées d'industrie, chères à ce siècle, ont-elles reçu plus de développement qu'en Belgique pendant les quinze ans de l'influence directe ou indirecte des catholiques? Quel a été, sur le continent, le premier en date des réseaux de chemins de fer? C'en est assez: de telles assertions se réfutent d'elles-mêmes.

M. Gioberti a aussi son expérience personnelle dans les affaires de la Suisse; mais cette expérience ne sert pas mieux son jugement. Le 11 novembre dernier, M. Gioberti écrivait de Paris: « *La Ligue suisse ne peut se justifier du reproche de rébellion contre l'autorité légitime, tant qu'il n'est pas prouvé que la Diète aspire à violer les*

« *droits religieux des confédérés : la Diète n'est nullement opposée au libre exercice du culte catholique, mais seulement aux Jésuites, qui sont une partie tout à fait accessoire et un hors-d'œuvre du Catholicisme.* » Et trois jours après commençait à Fribourg la série des excès et des actes dont l'Europe s'épouvante en ce moment.

Quant aux excès, je n'invoquerai aucun récit : ils peuvent être empreints d'exagération et de partialité. Je me contenterai du témoignage officiel, rendu par le général en chef de l'armée fédérale. Je transcris *in extenso* cette pièce et celles sur lesquelles je devrai m'appuyer tout à l'heure, non pour la France qui les connaît, mais pour l'Italie, où le nom de M. Gioberti fera lire mon article par quelques personnes. On sait déjà que la partialité de l'opinion y est telle contre nos malheureux frères de la Suisse, que les journaux n'y donnent en général ni le récit des faits, ni les actes qui pourraient éclairer les esprits sur la faction radicale.

Ordre à l'armée.

« Le commandant en chef ayant appris que de graves désordres ont été commis à Fribourg, a ordonné ce qui suit :

« 1° Le commandant des troupes stationnées dans le canton de Fribourg fera arrêter les hommes les plus compromis dans ces désordres.

« 2° Deux auditeurs se rendront immédiatement à Fribourg pour informer et livrer les coupables aux tribunaux.

« 3° Les bataillons auxquels ils appartiennent seront provisoirement renvoyés dans leurs cantons pour y attendre ce qui sera ultérieurement décidé à leur égard.

« Le commandant en chef espère qu'à l'avenir de pareils désordres ne souilleront plus le drapeau fédéral.

« Le 13 novembre 1847. « Au quartier général d'Aarau. »

Quant aux actes, il faut voir ce que les radicaux considèrent comme les *hors-d'œuvre du Catholicisme*.

« Le gouvernement provisoire du canton de Fribourg,

« Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour ;

« Considérant que l'accession du canton de Fribourg à la ligue anti-nationale dite le Sonderbund, est principalement l'œuvre des Jésuites et de leurs affiliés ;

« Vu l'arrêté de la diète fédérale en date du 3 septembre 1847, qui a déclaré la Société des Jésuites incompatible avec l'ordre et la tran-

quillité de la Suisse, et qui a invité le canton de Fribourg à les éloigner de son territoire ;

« Voulant assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du canton ;

« En suite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 novembre dernier,

« Décrète :

« 1° Les Jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois.

« 2° Sont compris dans cette mesure :

« Les Jésuites ;

« Les Ligoriens ;

« Les Marianites, *dits* Frères Ignorantins ;

« Les Frères de la Doctrine chrétienne ;

« Les Sœurs de Saint-Joseph ;

« Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ;

« Les Sœurs du Sacré-Cœur.

« 3° Les corporations et congrégations de cette nature ne pourront, à l'avenir, sous aucun nom et sous aucun prétexte, s'établir dans le canton, ou y acquérir des propriétés, ni y diriger des établissements d'enseignement public ou privé.

« 4° Les individus appartenant à ces ordres et congrégations quitteront le canton dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, dès la publication du présent décret.

« 5° Tous les biens, meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique.

« A cet effet, ils sont mis sous séquestre ; inventaire immédiat en sera dressé, et ils seront placés sous l'administration civile.

« Les cessions ou contrats onéreux, passés en soustraction d'une partie quelconque de ces biens, dès le 15 octobre, sont déclarés de nul effet.

« 6° Les directeurs des départements de la police et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun pour ce qui le concerne.

« 7° Le présent arrêté est rendu exécutoire dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

« Fribourg, 19 novembre 1847.

« Le président, SCHALLER.

« Le chancelier, DOCT. BERCHTOLD. »

Aussitôt après la chute de Lucerne, le *gouvernement provisoire* de cette ville se hâta de répondre à l'appel des frères et amis de Fribourg :

« 1° Les Jésuites et les membres des sociétés affiliées doivent quitter la ville sous trois fois vingt-quatre heures.

« 2° Les membres du gouvernement enfui, et ceux du grand-conseil et leurs *adhérents* sont déclarés responsables des malheurs causés par le Sonderbund ; les membres du gouvernement et du grand-conseil qui n'ont pas voté contre le Sonderbund sont *mis en accusation*.

« 3° Il sera pourvu à la restitution des sommes dilapidées par le dernier gouvernement.

« 4° Une amnistie sera publiée en faveur des personnes condamnées par le dernier gouvernement, et on statuera plus tard sur un droit de dédommagement à leur égard.

« 5° Les membres du gouvernement et du grand-conseil spécifiés dans l'art. 2 ne seront pas rééligibles. »

Je ne parle pas de l'incroyable arrêté du vorort qui interdisait pendant la guerre la publication de toutes les nouvelles autres que celles du bulletin officiel. Il n'appartient qu'aux *libéraux* par excellence de donner l'exemple d'un tel respect de la liberté. Je ne dis rien non plus du décret de la Diète qui met à la charge des sept cantons catholiques tous les frais de la guerre, évalués à *sept millions*, et ordonne le paiement d'une contribution d'un *million de francs* avant le 20 décembre. M. Gioberti dira peut-être que ce n'est pas là précisément *s'opposer au libre exercice du culte catholique*.

Pour donner une idée exacte de la manière dont les *libéraux* de la Suisse entendent la liberté de conscience, je transcris encore la mesure arrêtée le 26 novembre, dans tout l'enivrement de la victoire, par le conseil d'Etat de Lausanne, contre les pasteurs méthodistes, autres *affiliés de la Compagnie de Jésus*, s'il faut en croire la presse libérale de la Suisse :

« Art. 1°. Toutes réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale et non autorisées par la loi sont dès aujourd'hui, et jusqu'à nouvel ordre, interdites dans le canton.

« Art. 2. En cas de désobéissance ou de résistance à la défense faite par l'art. 1°, les réunions qui y sont mentionnées seront dissoutes, et les personnes qui auront résisté aux autorités seront traduites devant les tribunaux pour être punies conformément au Code pénal.

« Art. 3. Les pasteurs et ministres démissionnaires, ou autres personnes qui auraient officié dans ces réunions, seront renvoyés dans leur commune d'origine, s'ils n'y sont pas déjà domiciliés.

« Art. 4. Si, au nombre des personnes mentionnées à l'art. 3 comme officiant dans les réunions interdites, il se trouvait des étrangers au canton, ils seront expulsés immédiatement.

« Art. 5. L'ordre de renvoi dans la commune d'origine sera donné par le conseil d'Etat, sur un rapport des autorités locales et du préfet.

« Art. 6. Les préfets et les municipalités sont chargés de pourvoir à l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé, publié et affiché. »

Quoi qu'il en soit, M. Gioberti croit avoir trouvé le moyen infail-
lible de faire haïr à l'Italie les catholiques du royaume belge et de la
Suisse : c'est de lui persuader que Pie IX leur est odieux. Ce n'est
pas que cet excès de susceptibilité à l'égard de l'illustre Pontife
n'offre déjà un contraste frappant avec l'idée même sur laquelle re-
pose la lettre tout entière. L'article du *Contemporaneo* a excité le
mécontentement de Pie IX. M. Gioberti n'autorise cette sentence que
si elle se fonde sur le plus ou moins d'*opportunité* de la publication ;
et même il ne laisse le Pontife juge de cette partie de la question
qu'à la condition de préparer une de ces *médiations pacifiques* qui
rentrent dans le système du *Gesuita moderno*. M. Gioberti n'a pas
craint de proférer ce mot de *médiation*, après que la Diète avait re-
jeté avec dédain l'offre faite par les députés du Sonderbund de s'en
remettre à la *médiation* de Pie IX ! Quant aux faits, et même à la *doc-
trine*, M. Gioberti les déclarant *irréprochables*, il ne reste à Pie IX
qu'à accepter la manière de voir du philosophe, quand bien même
il aurait trouvé d'abord dans l'article d'autres inconvénients que ce-
lui du défaut d'*opportunité*.

Quant à ce qui concerne le plus ou moins d'attachement des ca-
tholiques belges pour Pie IX, les restrictions dont M. Gioberti ac-
compagne ses insinuations montrent assez qu'une telle accusation
n'est qu'un moyen inventé pour le besoin de la cause. Le clergé
belge ayant marché depuis dix-sept ans dans la voie de la liberté,
comment supposer un seul instant qu'il n'aurait pas accueilli avec
enthousiasme un Pape qui entreprend, par le plus illustre exemple,
de réconcilier la religion avec la liberté ? On a remarqué, comme une
heureuse singularité, le toast porté en l'honneur de Pie IX par un
des chefs du parti libéral en Belgique ; mais depuis lors les choses ont

bien changé de face, et l'empressement que le ministère libéral a mis à aggraver, par un paragraphe de l'Adressa, le différend qui s'était élevé entre lui et la cour de Rome dès les premiers jours du pontificat de Pie IX, a fait voir qu'il en était des *toasts* libéraux en Belgique comme des louanges de la *Réforme* et du *National* en France, c'est-à-dire une manœuvre sans sincérité.

Encore une fois, M. Gioberti a transporté à la Belgique ce qui, dans sa pensée, portait principalement sur la France. Il n'y a pas bien longtemps que *le National*, qui aujourd'hui attaque Pie IX avec violence, voulait faire croire que le clergé français était contraire à ce Pontife. Mais Mgr le cardinal de Bonald ayant fait le premier justice de cette interversion de rôles, et nos prêtres donnant chaque jour l'exemple de leur ardent amour pour Pie IX, par l'unanimité des offrandes qu'ils font au trésor pontifical, on a renoncé chez nous à cette arme déjà usée, et M. Gioberti l'a trouvée encore assez bonne pour en agiter l'Italie. Il nous est impossible de voir autre chose dans cette incroyable accusation contre les catholiques de la Belgique.

Le reproche est plus spécieux en ce qui concerne la Suisse. Là, en effet, malgré l'abandon dans lequel l'Autriche a laissé nos infortunés coreligionnaires, ils n'ont cessé de donner à cette puissance les marques d'un véritable attachement : chose suspecte, comme de raison, à l'Italie, où en ce moment le nom seul de l'Autriche est en possession d'exciter une grande défiance. Veut-on savoir néanmoins le cas qu'il faut faire des insinuations de M. Gioberti sur ce qui se disait de Pie IX à Lucerne, avant la chute du gouvernement catholique de ce canton ? J'ouvre la livraison d'octobre des *Annales catholiques de Lucerne*, la dernière qui ait paru peut-être, la seule au moins qui nous soit parvenue. Voici d'abord pour les louanges de la puissance contraire à l'indépendance italienne :

« L'Autriche se distingue de plus en plus par sa charité chrétienne. C'est ainsi que dernièrement, à Vienne, on a procédé à la bénédiction religieuse d'un grand hospice pour les pauvres, établissement pour lequel un citoyen de la ville impériale a donné à lui seul 40,000 florins. Cela s'appelle agir en catholique. »

S'il y a de la partialité en faveur de l'Autriche, on en conviendra sans peine, l'expression en est louable et innocente. Du reste, pas un mot des démêlés de cette puissance avec l'Italie.

Voyons maintenant le jugement porté sur Pie IX et sur ses réformes :

« Rome dans ces derniers temps a attiré sur elle l'attention de toute l'Europe. Quiconque lit à présent les feuilles publiques, y trouve partout le nom du Pape hautement honoré, et même les journaux qui depuis longues années n'ont proféré que des paroles injurieuses contre Rome et le Pape, brûlent aujourd'hui de l'encens en leur honneur. Et cependant Pie IX est ce qu'était Grégoire XVI, celui-ci ce qu'étaient ses devanciers, c'est-à-dire le chef de la hiérarchie catholique. Oui, nous pouvons assurer que Pie IX défend les droits de l'Eglise contre les attaques des puissances temporelles avec plus de fermeté encore que ses prédécesseurs, et que plusieurs négociateurs auprès du Saint-Siège ont rencontré dans ces derniers temps des difficultés auxquelles ils ne s'attendaient pas.

« Si Pie IX, comme prince temporel, introduit des changements dans ses états, il faut qu'il ait pour cela ses raisons particulières. L'Eglise catholique n'a jamais repoussé les perfectionnements durables et les progrès solides : tous les progrès véritables dont jouit l'humanité sont sortis de cette Eglise ou ont été favorisés par elle. L'Eglise catholique, au contraire, a toujours combattu tous les bouleversements, toutes les injustices, tous les progrès en mal, et Pie IX a aussi sous ce rapport montré qu'il est un prince catholique.

« Il se peut aussi que l'hommage aujourd'hui rendu au Pape par la presse provienne de raisons qu'on n'ose avouer : nous nous contentons d'en prendre acte comme d'un phénomène digne d'attention dans le XIX^e siècle. »

(*Annales catholiques de Lucerne*, livraison d'octobre 1847).

Dites, si vous voulez, qu'un tel langage n'est pas à l'unisson de l'enthousiasme qui s'était emparé du reste du monde. Il y a du moins une chose qui l'emporte sur les préventions, s'il en existe : c'est le dévouement au Saint-Siège et la confiance dans la fermeté catholique de Pie IX. Un tel langage n'a rien d'étudié ; sa froideur même est un gage de sincérité. Quand on s'exprime ainsi, on ne garde pas pardevers soi de ces propos à *voix basse* que M. Gioberti prétend avoir recueillis et qu'il livre en pâture à la crédulité de ses compatriotes.

Passons maintenant à la lettre insérée dans la *Patria* du 26 novembre. La première était une réponse au mécontentement témoigné par Pie IX contre l'article du *Contemporaneo*. La seconde, datée de Paris du 18 novembre, a-t-elle pour objet de détruire l'effet produit par le bref dont Pie IX a honoré le R. P. Perrone ? Je laisse à la saga-

citée du lecteur à juger de l'exactitude de ce rapprochement. Cette lettre, du reste, ne peut être citée sans en rappeler une autre qui a paru, il y a quelque temps, dans *le Siècle*. L'examen de ces deux textes de la même plainte peut avoir quelque chose de piquant et d'instructif.

Voici d'abord ce qu'on lisait dans *le Siècle* du 18 octobre dernier :

Paris, 15 octobre.

« Monsieur le rédacteur,

« M. Lenormant vient de publier dans son journal deux articles contre ma personne et mon dernier livre sur les Jésuites. Ce livre étant écrit en langue italienne et ne pouvant être connu par la plupart des lecteurs français, je me crois en devoir de déclarer sur mon honneur ce qui suit :

« 1° Presque tous les passages de mon livre rapportés par M. Lenormant sont falsifiés, ou tronqués avec art, ou détournés de leur véritable sens, et présentés sous un point de vue contraire au texte et à l'ensemble de l'ouvrage ;

« 2° Toutes les imputations et insinuations auxquelles M. Lenormant se livre à l'égard de ma personne sont détruites par l'ouvrage même.

« J'ai trop de confiance dans la justice et dans la générosité française pour croire qu'après cette expresse déclaration de ma part, on veuille prêter foi aux assertions de M. Lenormant sans avoir consulté mon livre. Toute autre réponse serait hors de propos puisqu'on n'infirmé aucun des faits que j'ai démontrés de la manière la plus rigoureuse, et que toute la critique se réduit à un tissu de citations altérées et cousues ensemble dans le but de tromper le public français sur mon compte. Le moyen, du reste, de combattre un auteur qui s'efforce de nier le succès de mon ouvrage en Italie, et qui termine son discours en disant que les Jésuites ont été les précurseurs de Pie IX ! Il serait vraiment difficile de prendre au sérieux un écrivain qui compte si peu avec le bon sens de ses lecteurs.

« Je vous serai, monsieur le rédacteur, très reconnaissant si vous voulez bien avoir la bonté d'insérer ces lignes dans votre journal.

« Agréé, etc.

« Vincent GIOBERTI. »

Ma réponse était facile ; elle se borna à ce peu de mots insérés dans *le Siècle* du 20 octobre :

« Monsieur le rédacteur,

« La place qu'occupe dans votre numéro de ce jour la réclamation

de M. Gioberti m'oblige à une courte réponse, dont je dois vous demander l'insertion.

« 1° Tous les passages du *Genita moderno* que j'ai traduits dans le *Correspondant* sont cités avec mention du volume et de la page. On peut facilement juger s'ils sont falsifiés, tronqués avec art ou détournés de leur véritable sens. Je me sou mets volontiers à cette épreuve ;

« 2° Je n'ai pas dit un mot de la personne de M. Gioberti.

« Les lecteurs du *Siècle* qui prendront la peine de chercher dans le *Correspondant*, t. XX, p. 34 (numéro du 10 octobre), dans quel sens je présente l'Ordre des Jésuites comme *précurseur* de Pie IX, verront jusqu'à quel point M. Gioberti sait échapper lui-même au reproche de tronquer avec art ou de détourner de leur véritable sens les pensées de ses adversaires.

« M. Gioberti veut éviter la discussion. Il a tort.

« Agréez, etc,

« LENORMANT.

« Paris, le 18 octobre 1847 »

La polémique en resta là dans les journaux français. Mais voici qu'un mois après, jour pour jour, M. Gioberti entreprend de la transporter dans les journaux italiens. On va voir dans quels termes et en quelle compagnie l'illustre publiciste me fait l'honneur de m'introduire sur ce théâtre :

« Messieurs les directeurs,

« J'ai recours à votre journal pour faire connaître au public une chose de la plus grande importance pour mon honneur. Dans un écrit d'un petit nombre de pages, attribué au cardinal Cadolini, archevêque de Ferrare, et dont je ne connais que la traduction publiée par un journal français¹, on cite plusieurs passages de mon *Jésuite moderne*, qui doivent paraître mal sonnans aux oreilles chrétiennes (*che debbono rendersi mal suono agli orecchi cristiani*). L'auteur, quel qu'il soit, tronquant avec art ces passages et les isolant de l'enchaînement des idées, leur donne un sens très-différent de celui qu'ils ont dans mon livre, sens qui résulte manifestement de son ensemble. M. Lenormant en a fait autant dans deux longs articles d'un journal français, où, interprétant à rebours, et contre l'expresse intention du texte, beaucoup d'endroits de mon livre, il leur attribue un sens soit irréligieux et téméraire, soit absurde et ridicule.

« Je démontrerai les falsifications de M. Lenormant et de l'écrit attribué au cardinal Cadolini dans la seconde édition de mon ouvrage, et les

¹ Nous avons reproduit cet écrit dans notre numéro du 10 octobre (t. XX, p. 157).

preuves seront d'une telle évidence qu'elles ne souffriront pas de réplique ; j'y engage formellement ma parole, et je ne me risquerais pas de le faire si je n'étais parfaitement sûr de mon fait. Mais comme il faudra quelque temps avant que la réimpression du *Gesuita moderno* ne soit mise au jour, je crois à propos de faire d'avance cette déclaration expresse et publique, afin que personne ne soit induit en erreur par l'incroyable audace de mes adversaires.

« Il ne me paraît pas probable que l'écrit attribué au cardinal Cadolini soit vraiment de lui ; et quand cela serait, il faudrait dire que Son Éminence n'a pas lu mon livre et s'en est rapporté à quelque main infidèle pour en faire les extraits. En tout cas, je me crois obligé de protester hautement contre la manière indigne dont mes sentiments sont travestis dans sa lettre. Je respecte la pourpre, mais je ne crois pas qu'elle autorise personne à calomnier les innocents, surtout à une époque de courtoisie comme la nôtre (*in questi tempi umanissimi*) et sous le pontificat de Pie IX.

« Agréez, etc. ,

« VINCENZO GIOBERTI. »

Paris, le 18 novembre 1847.

En vérité, je n'ai pas droit de me plaindre, et je conviens que M. Gioberti, sous un rapport, a usé de générosité envers moi. S'il n'avait parlé que de mes articles aux directeurs de la *Patria*, avec l'ascendant immense que sa parole exerce aujourd'hui sur les imaginations italiennes, il lui était facile de persuader qu'il avait rencontré dans la presse catholique française, non un critique, mais un faussaire. Mais comme, sauf quelques formules d'une politesse purement extérieure, il fait peser la même accusation sur un personnage aussi éminent et aussi respecté que le cardinal-archevêque de Ferrare, le réquisitoire ainsi partagé doit perdre beaucoup de sa gravité aux yeux des hommes de bon sens. On remarquera du reste qu'il n'est plus question des attaques à *la personne* de M. Gioberti, et en revanche je reçois la promesse d'une réponse catégorique où je dois une seconde fois partager le sort de S. Em. le cardinal Cadolini. Dans une telle situation, on peut le croire, j'attends le coup avec plus de curiosité que de crainte.

Non que je prétende lutter en Italie contre l'étonnante popularité de M. Gioberti. Sous ce rapport, je connais la réalité des faits mieux que personne, et, qu'on me permette de l'ajouter, si je me suis hâté de prendre la parole, c'est que je n'ignorais pas l'importance souveraine de la position prise par l'auteur du *Primato*. Jamais il ne

m'est arrivé de battre un homme à terre ; 'et si, contrairement aux habitudes de toute ma vie, je me laisse aller à quelques paroles mordantes, c'est uniquement quand il peut y avoir quelque courage à le faire.

Vouloir combattre la popularité de M. Gioberti en Italie, c'est lutter contre un torrent, je le sais. « Le nom de Gioberti, nous écrit-on de la Péninsule, est devenu le mot d'ordre d'une espèce de tyrannie. Des acclamations s'élèvent en sa faveur dans tous les banquets, dans toutes les réunions politiques. On donne son nom aux cafés, aux légions de la milice, aux bannières : les hommes les plus courageux n'osent écrire contre ses éternelles diatribes. Le cardinal Cadolini, qui a eu l'honneur d'affronter le premier cet engouement, n'a pas trouvé à Rome un journal qui consentît à imprimer sa lettre. » On a cru M. Gioberti sur parole, avant même d'avoir lu une ligne du *Gesuita moderno* : comment me prêterait-on l'oreille, à moi, dont l'écrit comme l'existence sont inconnus à l'Italie presque tout entière ?

Je devrai du moins à la lettre de M. Gioberti d'attirer sur ma réponse l'attention du petit nombre d'Italiens entre les mains desquels tombera ce numéro du *Correspondant*. Que s'ils se demandent ce qui a pu me porter à m'élever contre leur idole, qu'ils apprennent au moins de ma bouche le principal mobile de ma conduite, je veux dire l'attachement sincère et profond que depuis plus de vingt ans j'ai voué à leur patrie.

J'ai vécu en Italie, j'y ai contracté des amitiés ; j'ai étudié le caractère national, et j'ai cru y voir le gage d'une régénération prochaine. Mais, en même temps, je ne me suis dissimulé aucun des dangers que devaient présenter, au milieu d'un mouvement où toutes les passions seraient en jeu, l'imagination déflante des Italiens et les aversions presque incurables qui en résultent.

On a dit que la première condition à remplir de la part des Italiens, pour arriver à l'indépendance nationale, était de renoncer à ces haines de province à province, de ville à ville, de famille à famille, qui ont alimenté les longues discordes des Guelfes et des Gibelins, et que quatre siècles d'esclavage n'ont pu complètement amortir. Il n'importe pas moins à l'Italie libérale, si elle veut accomplir sa noble tâche, d'éviter dans l'ordre religieux toute personnification de ses haines et de ses craintes.

La division de l'Eglise catholique en deux camps, l'appui cherché dans la société civile pour battre en brèche des adversaires, ce sont là de funestes exemples que la France a donnés la première ; que notre expérience serve au moins à préserver l'Italie d'un tel écueil.

M. Gioberti invoque sans cesse et exalte même le sentiment catholique ; nous craignons, pour notre compte, qu'il ne le détourne de sa véritable route, et qu'en définitive il ne le fasse verser de nouveau dans l'ornière du carbonarisme.

Si M. Gioberti était un catholique, non à la manière des temps passés de la France, mais comme nous avons appris à le devenir, il aurait une autre idée de l'Eglise en elle-même : il saurait, comme nous, qu'elle porte en soi le remède à toutes les déviations, à tous les excès que la faiblesse humaine ne cesse de renouveler dans son sein ; il n'ignorerait pas surtout qu'autant le despotisme, par son contact, corrompt et compromet les plus belles institutions du Catholicisme, autant la liberté politique contribue à rétablir toute l'efficacité de ce travail incessant de régénération intérieure. Mais un tel bien ne peut se produire qu'à une seule condition : c'est que la liberté civile se fera un devoir de respecter la liberté religieuse. Celle-ci n'est vraiment assurée qu'au sein des franchises politiques ; celle-là se corrompt invinciblement, si l'Eglise opprimée cesse de lui verser le trop-plein de sa grandeur intellectuelle et morale.

Nulle part ce problème ne s'est posé d'une manière plus grave et plus formidable que dans la crise actuelle de l'Italie. Il n'y a de principe de force, on n'entrevoit un commencement de sécurité que là où la sainteté du Pontife et la fermeté du souverain empêchent l'explosion des discordes dans le sein même de l'Eglise. En Toscane, au contraire, où le *joséphisme* a jeté de profondes racines, et où l'Eglise a perdu depuis longtemps sa liberté, l'anarchie règne dans les esprits, et le pouvoir, sans force, se laisse traîner à la remorque des émotions populaires.

Chose remarquable ! la question se présente sous le même aspect aux yeux des hommes politiques et des hommes religieux. La Toscane est en ce moment l'objet de la plus vive inquiétude pour ceux qui ne s'occupent que des destinées politiques de l'Italie sans aucun retour sur le sort du Catholicisme, et c'est dans les journaux de ce pays, ouvertement révoltés contre Pie IX, depuis que ce Pontife a entrepris de contenir dans de justes bornes le torrent de la démocratie,

que M. Gioberti insère ses appels passionnés à la discorde religieuse.

Il est vrai que le même écrivain adresse en même temps à ses compatriotes de la Toscane de sages conseils de modération et de patience. On peut lire ce qu'il leur écrit sous ce rapport dans *la Balancia* du 23 novembre. Mais ces remontrances peuvent-elles être efficaces, si la même plume a semé l'anarchie dans les consciences ?

La querelle a semblé jusqu'ici tourner sur les Jésuites ; supposons un moment que cette pierre d'achoppement ait disparu : dès qu'on attribue à la société civile un droit de censure et de repression sur le gouvernement de l'Eglise, qu'on en soit convaincu, un autre prétexte surgirait immédiatement, et le principe du schisme ne continuerait pas moins de miner le sol. Ce ne serait peut-être plus M. Gioberti qui conduirait la sape, ce serait un autre agresseur, imprudent et passionné comme lui.

Quand une nation sort de l'esclavage, l'émancipation doit être pour tout le monde : la liberté n'admet point de catégories, sans quoi la délivrance n'est qu'éphémère, et il peut s'engendrer une servitude intérieure pire que le joug de l'étranger. Si M. Gioberti, au lieu d'écouter ses passions et ses rancunes privées, eût réfléchi mûrement sur l'usage qu'il devait faire de son ascendant incomparable, nul doute que la conscience ne lui eût donné un meilleur conseil ; nul doute qu'au lieu de vouloir ramener contre Pie IX l'esclavage des influences temporelles sous lesquelles a gémi Clément XIV, il n'eût tenu à honneur d'aider le saint Pontife à compléter la grande œuvre de l'amnistie.

A Rome, l'amnistie s'est appelée le *pardon*, touchante réminiscence de l'époque où les disciples de saint François prêchaient le pardon des injures et le sacrifice des haines héréditaires, aux factions acharnées des républiques de l'Italie. Pourquoi M. Gioberti ne s'est-il pas proposé pour but de son action politique le renouvellement dans le sein de l'Eglise de ce glorieux exemple ? Nous ne serions pas réduits à lui rappeler qu'un grand homme et un vrai chrétien, l'auteur de la *Perpétuité de la foi*, devint, par des passions qui ressemblent aux siennes, l'artisan des plus funestes discordes dans le sein de l'Eglise et qu'il a été possible à un plus grand écrivain qu'Arnauld, à un défenseur de la foi plus brillant encore et plus admiré, de tomber en un abîme bien autrement profond.

CH. LENORMANT.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 décembre 1847.

DÉFAITE ET SOUMISSION DU SONDERBUND.— La ligue séparée de la Suisse n'existe plus ; elle a cédé partout, et presque sans combat, aux injonctions de la Diète radicale. Nous croyions à l'existence d'une armée catholique ; nous ne voyons plus qu'un peuple catholique qui, comme un troupeau sans défense, tend la gorge à ses bourreaux.

Dans une triste lettre que le général Maillardoz a adressée au *Journal des Débats*, ce défenseur de Fribourg rejette la faute de sa retraite à la veille du combat sur les obsessions fatigantes d'un membre du conseil d'Etat, qui « attestait toujours que les moyens humains n'étaient plus « pour rien dans la cause, et qu'on allait infailliblement voir s'opérer « un miracle. » Le membre du conseil d'Etat de Fribourg dont se plaint M. de Maillardoz avait pourtant raison. Si, comme nous le croyions, tous les catholiques du Sonderbund avaient partagé sa conviction, le miracle au rait eu lieu, celui de la résistance du petit nombre au plus grand, et l'at tente de l'Europe entière n'aurait pas été si étrangement trompée.

En vérité, nous ne savons comment juger de tels événements, ou plutôt une telle absence d'événements. Nous hésitons entre la crainte de manquer de compassion pour une immense infortune et le besoin d'exprimer une idée utile. Mais comment nous abstenir, et nos lecteurs n'attendent-ils pas que nous leur fournissions un fil au milieu de la fluctuation inévitable de leurs pensées ? Nous serons donc sincères ; mais cette sincérité même admettra toute la pitié que réclament des malheurs devant lesquels l'imagination recule épouvantée.

En présence d'une telle déception, nous nous sentirions bien coupables, nous autres catholiques français, si nous avons contribué à exalter les sentiments et surtout les espérances du Sonderbund. L'héroïsme est une exception dans la nature humaine, et nul n'a le droit d'exiger de ses frères qu'ils s'élèvent jusqu'à l'hérolame. Les gens qui, comme nous, vivent dans un pays où la sécurité des personnes n'est point menacée, où la conscience a des craintes encore plus que des souffrances,

et où depuis quinze ans l'empire de la loi se maintient tant bien que mal, auraient donné la preuve d'une légèreté coupable, s'il leur était arrivé de tracer à la Suisse le programme d'une résistance surhumaine contre des démagogues comme on n'en a pas vu, après le 9 thermidor, à la tête d'un des gouvernements de l'Europe. Loin de là, nos encouragements n'étaient que le résultat de notre admiration et de notre confiance ; et ces sentiments, d'où nous venaient-ils, si ce n'est de l'assurance des catholiques de la Suisse ?

Nous savons bien toutes les illusions auxquelles ils ont dû obéir. Ils n'ignoraient pas que l'immense majorité de la Suisse était contraire à l'exécution armée : ils s'imaginaient que dans cinq ou six cantons les ordres de la Diète rencontreraient une résistance sérieuse, suffisante pour paralyser les efforts des radicaux. Le gouvernement français se défend aujourd'hui de les avoir excités à la résistance, et pourtant l'attitude de M. de Bois-le-Comte était assez prononcée pour éveiller bien des espérances. L'Autriche avait noué des relations étroites avec Lucerne et les cantons primitifs : comment croire qu'elle laisserait abattre impunément l'étendard du Sonderbund ? Mais c'est précisément parceque la plupart de ces espérances semblaient fondées, que le Sonderbund, s'il avait la conscience de sa faiblesse personnelle, aurait dû adopter une ligne de conduite moins fièrement isolée. Autrement, le *quiproquo* ne pouvait avoir que des conséquences funestes : l'Autriche et la France restant convaincues, sur la foi du Sonderbund lui-même, que la résistance était possible, et le Sonderbund n'affectant la confiance que par l'espoir qu'au moyen d'une intervention quelconque on viendrait le tirer d'un horrible danger.

Certes, si nous avions connu la vérité, nous aurions tenu à nos frères du Sonderbund un tout autre langage. Mais comment arriver à la vérité ? L'approbation enthousiaste de tous ceux qui ont pu voir de leurs yeux les préparatifs du Sonderbund restera comme une énigme insoluble après une défaite si prompte et si peu disputée. Sous ce point de vue, tout le monde était d'accord : les partisans même de la Diète ne contestaient pas la disposition guerrière de Fribourg et des cantons primitifs : ils se contentaient de dire que c'étaient là des populations fanatisées. Quant à tous les autres témoins oculaires, ambassadeurs et gens de lettres, catholiques et protestants, ils ne voyaient que le contraste de l'attitude résolue du Sonderbund avec les dispositions hésitantes de ses ennemis. Qu'on reprenne les journaux depuis trois mois, et l'on sera forcé de reconnaître que pas un mot d'avertissement n'a été donné relativement à la faiblesse, je ne dis pas numérique, mais morale du Sonderbund.

Mais la cause catholique a été trahie ! — Nous l'avouons, les événements qui ont amené la reddition de Fribourg tendent à justifier cette clameur, et plus M. de Maillardoz parle au public, plus le soupçon s'enfonce dans notre âme. Expliquons-nous : c'est trahir à nos yeux que de servir mollement une cause dont on ne partage pas les convictions, que de signer des proclamations brûlantes de patriotisme et d'enthousiasme religieux quand on se sent disposé au fond de l'âme à faire retraite sur la réplique des Horaces :

Que voulez-vous qu'il fit contre trois ?

avec la résolution de ne pas s'appliquer à soi-même la réponse du vieux Romain. Nous n'avons pas entendu dire que le conseil d'Etat de Fribourg ait tiré violemment M. de Maillardoz de chez lui pour le mettre à la tête des milices du canton ; au contraire, nous sommes fondés à croire qu'il avait capté la confiance du gouvernement fribourgeois par l'affectation de sentiments conformes aux siens. Dans une situation aussi périlleuse, on doit savoir ce qu'on fait quand on accepte la direction de la défense commune, et l'on n'attend pas la veille du combat pour échapper à la tutelle de gens que l'on regarde comme d'imprudents visionnaires.

Cela posé, on ne peut douter que la chute humiliante de Fribourg n'ait exercé une influence désastreuse sur les dispositions du Sonderbund. Il faut remarquer en effet que le landsturm de Fribourg est le seul qui, dans son désespoir, ait donné des signes du dévouement enthousiaste qui avait d'avance rallié tant d'intérêt à la cause de la Suisse catholique. Au-devant de Lucerne, on s'est battu pour l'honneur du drapeau ; les généraux ont payé de leur personne ; quelques nobles enfants de Niedwald se sont sacrifiés pour tant de promesses déjà oubliées ; mais le duel a fini au premier sang, et les remparts réputés inaccessibles de la Suisse primitive se sont abaissés immédiatement devant les injonctions d'un insolent ennemi. Sur quoi, les Valaisans ont revêtu le brassard fédéral et se sont hâtés de se disperser, déjà recrues de tant de veilles fatigantes dans les bivouacs de Saint-Maurice. Hélas ! il y avait partout des Maillardoz.

Que la diplomatie ait hâté ces dénouements successifs, ces capitulations inégales, qui toutes aboutissent déjà à une commune oppression, c'est un point sur lequel il n'est guère possible d'hésiter. On sait que M. Peel, le représentant de l'Angleterre, s'est donné beaucoup de mal pour décourager la résistance. Il n'avait abandonné un moment son rôle d'ami des radicaux que pour endormir et éloigner le représentant de la France. Celui-ci, qui avait sans doute pour consigne de ne se fâcher que quand l'Anglais commencerait à montrer de l'hu-

meur, après avoir laissé partir les envoyés de la Russie et de l'Autriche sans rompre avec la Diète, s'avise tout à coup de vouloir communiquer avec Lucerne, prétendant qu'il n'existe en Suisse, aux yeux de notre diplomatie, que la souveraineté individuelle de chaque canton. Le général Dufour lui refuse le sauf-conduit qu'il demandait pour un de ses secrétaires. Il éclate, il part : le tempérament du coq gaulois a pris le dessus sur le sang-froid du diplomate. Dufour et Peel ont l'air de se regarder en le laissant partir. Aussitôt ce dernier se met résolument à la besogne. Le *chapelain* de la légation anglaise se charge d'une mission de *pais* auprès des cantons qui résistent encore. Il faut se hâter ; car si la Suisse primitive tenait seulement huit jours, lord Palmerston pourrait être battu d'avance par M. Guizot sur le terrain de la conférence projetée : tandis qu'un prompt dénouement rendra cette conférence inutile et impuissante. On saura plus tard par quelle étrange fascination M. Peel a su faire tomber les armes des mains des plus fiers champions de la cause catholique.

Tout cela mérite réflexion et doit nous être à nous-mêmes un salutaire avertissement. Si nous jugions du droit de nos frères à notre sympathie par leur plus ou moins de supériorité militaire, nous deviendrions musulmans et nous cesserions d'être chrétiens. Nous avons par-delà la Méditerranée un peuple catholique qui succombe sous les attaques incessantes de la tyrannie. Quand les Français de toutes les opinions ont conjuré notre gouvernement de venir au secours des Maronites, ils n'ignoraient pas ce qui manquait à leurs protégés sous le rapport des habitudes guerrières, et cette faiblesse constatée était un motif de plus pour les soustraire à leurs oppresseurs. Le Christianisme est divin, parce qu'il a pris sous sa protection les vieillards, les enfants et les femmes, les orphelins, les veuves et les pauvres, c'est-à-dire tous les êtres humains que la force brute avait jusque-là foulés aux pieds. Si nous sommes faibles, ne nous donnons donc pas les dehors de la force ; et si quelques-uns de nos frères, après nous avoir éblouis par leurs résolutions énergiques, s'affaissent au moment du danger sous le sentiment de leur isolement et de leur faiblesse numérique, au lieu de les accuser, faisons un retour sur nous-mêmes, demandons-nous sans illusion d'amour-propre ce que nous aurions fait en pareille occurrence ; combien il se serait trouvé de *Maillardos* à côté de nous, et ce que pèse réellement dans les affaires de ce siècle la sublime folie du dévouement.

L'horizon est noir et l'avenir peut être sinistre. Jusqu'ici nous avons fait de l'héroïsme à bon marché ; le plus fier ennemi que nous ayons combattu, ça été le respect humain. Quant à l'intérêt personnel, il

nous serait difficile de dire jusqu'à quel point nous avons dû le braver. Que si demain, dans six mois, dans un délai plus ou moins rapproché, nous étions atteints dans nos biens, dans notre liberté, dans notre existence même, quelle est notre préparation à de pareilles épreuves ? Que celui qui se sent vraiment fort leur jette la première pierre.

Quant à nous, plus nous sentons le dévouement de nos frères catholiques entraîné dans le courant de l'égoïsme universel, plus les devoirs de notre charité envers les victimes de la Diète radicale nous semblent s'agrandir et se multiplier. « L'Eglise n'est pas plus que son maître, nous écrit un saint prêtre de la Suisse : elle a son *Gethsemani*, sa flagellation, son couronnement d'épines, sa crucifixion..... elle aura sa résurrection. » Approchons-nous donc du tombeau de l'Eglise helvétique, et portons-y les parfums de la charité chrétienne.

Quand M. de Montalembert répondit à l'élan de tous les cœurs catholiques en proposant la souscription pour le *Sunderbund*, quelques-uns craignaient qu'on ne nous prit pour des fauteurs de guerre civile ; ils doivent être aujourd'hui bien rassurés. D'autres n'auraient pas voulu se trouver seuls en tête d'une liste qui serait restée en chemin. Les cinquante-cinq mille francs que nous avons recueillis, au milieu de circonstances si décourageantes, montrent assez que le *Comité pour la défense de la liberté religieuse* ne s'était pas trompé sur la disposition de tous les cœurs généreux.

Aujourd'hui ce ne sont pas des armes, c'est du pain qu'il nous faudra procurer à nos frères de la Suisse : déjà des prêtres, des religieux errent sur les confins de cette terre flagellée, dépouillés de leur bien et sans asile ; demain, sous l'effet de la brutale contribution de guerre que la Diète vient de frapper, nous verrons venir à nous, réduits à la besace, des hommes habitués à toutes les aisances de la vie. Ce sont là nos pauvres de cet hiver, et la France, qui l'an passé, pour nourrir ses enfants, a vaincu l'égoïsme du siècle sur le terrain de la charité, ne restera pas en arrière de ses propres exemples.

Qui sait même si ce facile exercice d'une vertu, la plus chrétienne et la plus chère à Dieu, ne nous vaudra pas à nous-mêmes le don de la force, à laquelle le progrès de nos molles habitudes nous rend désormais si déplorablement étrangers ?

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE EN SUISSE. — Cependant le moment est venu de juger la marche que le cabinet des Tuileries a suivie et compte suivre encore dans les affaires de la Suisse. Nous avons sous les yeux le texte de la note que M. de Bois-le-Comte a fait remettre au président de la Diète, le 30 novembre dernier, et nous savons à quoi nous en tenir sur la manière dont notre gouvernement comptait pacifier la Suisse, même

avant que les armes ne fussent tombées des mains des catholiques confédérés. Nous nous plaçons dans l'hypothèse la plus favorable à M. Guizot, celle où il aurait pu ou voulu prévenir l'explosion des hostilités par un acte concerté avec l'Autriche et la Prusse, sans se préoccuper du consentement de l'Angleterre, puissance qui, dans un système d'équilibre réel, ne devrait point participer au règlement des intérêts purement continentaux.

On comprend ce qui a dû arrêter M. Guizot sur cette pente. Ce n'est certainement pas le scrupule de l'intervention : car l'action récente de notre diplomatie en Portugal prouve qu'à cet égard notre gouvernement ne suit d'autre règle que celle de ses intérêts, et qu'il se soucie peu de respecter l'indépendance des petits Etats. C'est, au contraire, pour ne pas être intervenu après les massacres de la Gallicie et l'annexion de Cracovie, lorsque l'indignation de toute l'Europe libérale l'y conviait, qu'il a dû craindre qu'un rapprochement presque exclusif avec le cabinet de Vienne ne fût considéré comme une adhésion servile à la politique des puissances absolutistes. J'ajouterai qu'il aurait éprouvé moins d'embarras s'il eût mieux jugé des événements de Ferrare, de la fermeté du Pape, de l'ascendant déjà conquis par l'idée italienne, et si, par conséquent, il n'eût pas commis la faute irréparable de vouloir soumettre à une conférence composée en majorité de protestants et de schismatiques les griefs du chef de l'Eglise catholique. On peut aujourd'hui mesurer jusqu'à quel point peut descendre l'attitude passive du cabinet de Vienne. Le duc de Modène annonçait, il y a quinze jours, l'intention de s'appuyer sur trois cent mille baïonnettes autrichiennes, et aujourd'hui, abandonné à lui-même, il accepte la médiation de la Sardaigne et de Rome dans la question des réversions de territoire. Comment donc croire que la France se fût trop exposée, si elle eût rompu plus nettement en visière à l'Autriche après l'annexion de Cracovie et l'occupation de Ferrare ? Cette disposition à douter de soi-même et à s'exagérer la force des autres a, en français, un nom que nous sommes trop polis pour transcrire à cette place, et dont peut-être l'application serait injuste ; car le courage des gouvernements ne tient pas seulement à ce sang-froid presque physique qui nous fait braver le danger : il suppose une forte dose de jugement, et l'expérience nous prouve que le cabinet des Tuileries juge fort mal de ce qu'il peut ou plutôt de ce qu'il aurait pu en Europe.

Eh bien ! même alors que M. Guizot se serait senti la force de s'unir à l'Autriche, sans crainte de rouvrir les plaies de Cracovie et de Ferrare, (car nous ne doutons pas que le cabinet de Vienne, même s'il eût été un peu malmené sur ces questions, n'eût agi en Suisse de concert avec nous

exactement comme il consentait à le faire), la dernière note de M. de Bois-le-Comte nous prouve que l'intervention n'aurait abouti qu'à un moyen terme entre une iniquité flagrante et le droit le plus évident.

Nous citons textuellement :

« La base sur laquelle on propose d'opérer une réconciliation entre la Diète et le *Sonderbund* consiste à faire disparaître les griefs que met en avant chacune des parties. Ces griefs paraissent être, d'une part, l'établissement des Jésuites en Suisse et la formation de la ligue séparée du *Sonderbund* ; de l'autre, la crainte des agressions des corps francs, et le dessein attribué à la Diète de détruire ou de violer la souveraineté séparée des différents cantons.

« Voici donc les conditions que le gouvernement du roi proposerait pour le rétablissement de la paix en Suisse :

« D'abord les sept cantons du *Sonderbund* s'adresseraient au Saint-Siège pour lui demander s'il ne convient pas, dans l'intérêt de la paix et de la religion, d'interdire à l'Ordre des Jésuites tout établissement sur le territoire de la Confédération helvétique, sauf une juste et suffisante indemnité pour toutes les propriétés en terres et maisons qu'ils auraient à abandonner.

« En second lieu, la Diète, confirmant ses déclarations précédentes, prendrait l'engagement de ne porter aucune atteinte à l'indépendance et à la souveraineté des cantons, telle qu'elle est garantie par le Pacte fédéral ; d'accorder à l'avenir une protection efficace aux cantons qui seraient menacés par une invasion des corps francs, et de n'admettre, s'il y a lieu, dans le Pacte fédéral aucun article nouveau sans l'assentiment de tous les membres de la Confédération.

« Troisièmement, les sept cantons du *Sonderbund* dissoudraient alors formellement et réellement leur ligue séparée. »

Le droit de régler les questions religieuses fait-il ou ne fait-il pas partie, dans la constitution fédérale de la Suisse, de la *souveraineté séparée des différents cantons* ? Tel est le point de départ de toute la querelle, et l'Europe n'a applaudi à la formation de la ligue séparée que parce qu'elle a pensé que, conformément à toutes les traditions de la Suisse, l'indépendance religieuse appartenait à l'autorité de chaque canton. La note met ce principe en doute, et, par cette seule concession, elle justifie la Diète, et fait peser sur le *Sonderbund* un reproche de rébellion à l'autorité légitime. S'il eût encore existé un *Sonderbund* lors de la remise de cette pièce, je demande ce que son député aurait fait dans une conférence qui l'aurait réduit d'avance à discuter la question des corps-francs, oubliée depuis que l'armée fédérale a marché contre la ligue catholique, et à combattre l'abolition de la souveraineté distincte des

cantons contre laquelle la Diète elle-même a eu soin de protester officiellement à plusieurs reprises? Qu'aurait eu à faire ce malheureux député du Sonderbund, que de se jeter, la corde au col, aux pieds de ses juges, et d'implorer la miséricorde de la conférence?

Le recours à la médiation du Pape, tel qu'il est présenté dans la note du 30 novembre, n'est pas plus sérieux que le reste. Quand, au moment de la rupture, les députés du Sonderbund, pressés par ceux de Neuchâtel et de Bâle-Ville, se décidèrent à proposer cette médiation, ils eurent soin de demander en même temps qu'on y comprît la question des souvents de l'Argovie. C'était appeler la sagesse du Saint-Siège à un règlement général de la position des catholiques en Suisse, règlement qui, avec les dispositions bien connues de Pie IX, aurait pu amener la déclaration de la liberté confessionnelle dans tous les cantons helvétiques, et alors, devant un résultat si impartial, les populations catholiques auraient pu, sans s'humilier, consentir à une transaction quelconque; la note, au contraire, circonscrit d'avance la question qui devra être portée devant le Saint-Siège, et l'on s'expose ainsi à ce que Pie IX refuse de se transporter sur un terrain ainsi limité. En quelque sens qu'on retourne ce malheureux document, on n'y trouve que la reconnaissance des droits de la Diète et la condamnation de la résistance du Sonderbund.

Il est vrai qu'il a pu exister un autre projet: l'Angleterre avait d'avance manifesté sa partialité en faveur de la Diète, et l'aggravation des sacrifices exigés du Sonderbund appartient peut-être au *contre-projet* de lord Palmerston. — Cette supposition, plus favorable à notre cabinet, ne se soutient pas devant les paroles même que lord Palmerston a prononcées dans le Parlement, et devant les articles quasi-officiels où *le Times* s'est plu à expliquer l'avantage remporté par Saint-James sur les Tuileries. Le ministère anglais a tenu à constater qu'il n'intervenait que dans une intention *pacifique*, ce qui suffisait pour laisser les cordées franches à la Diète; et ce mot de *paix*, si singulièrement jeté au milieu du tumulte des armes, suffisait bien pour réduire en fumée les menaces de la France, sans qu'il fut nécessaire d'engager une discussion préalable sur les bases même de la médiation.

Or, si l'on imposait d'avance de telles conditions au Sonderbund, encore debout et encouragé à la résistance, qu'augurer maintenant du sort qu'on réserve aux populations désunies et abattues qui faisaient naguère partie de cette ligue? La note, malgré le vice fondamental que nous venons de signaler, pouvait encore produire un bon effet, si elle fût arrivée avant l'attaque de Fribourg. La fermeté que le roi de Prusse montre à l'occasion de l'envahissement projeté du territoire de Neuf-

châtel a suffi pour arrêter la Diète échauffée par sa victoire : la perspective d'une collision immédiate avec la France et l'Autriche, jointe à l'espoir très-fondé de faire tourner au profit de la Diète les conditions d'accommodement proposées par les puissances, eût certainement suspendu l'explosion des hostilités, quand d'ailleurs la plus profonde incertitude régnait encore sur les conséquences de la guerre. C'est ici que la diplomatie anglaise a manœuvré avec une habileté supérieure, soit à Londres, soit en Suisse. Le 4 novembre, M. Guizot présente sa note à lord Palmerston, et, après un silence dédaigneux de douze jours, ce ministre remet à M. de Broglio un contre-projet sur lequel Londres et Paris se débattent pendant une semaine encore. Quand la pensée primitive de la France, affaiblie par les réserves de l'Angleterre, est arrivée en Suisse, déjà la ligue n'existait plus, et, c'était, comme nous l'avons vu plus haut, l'activité remarquable de M. Peel qui avait précipité ce dénouement. Lord Palmerston n'en demandait pas davantage.

Pour comprendre les intentions de la Grande-Bretagne (indépendamment de sa prédilection pour l'anarchie du continent qui ne l'abandonne jamais), il faut remonter jusqu'à l'époque où le général Dufour, après avoir refusé positivement le commandement de l'armée fédérale, changea de pensée du jour au lendemain, et assuma l'immense responsabilité qui pèse aujourd'hui sur sa tête. La presse ministérielle de Paris avait annoncé avec transport le refus du général Dufour, et le revirement de ce militaire fut le premier de ses désappointements. Nous croyons pouvoir affirmer que, dès cette époque, on chercha à faire envisager à notre cabinet l'intervention prompte et énergique de l'armée fédérale, confiée à des conservateurs protestants, tels que Dufour, Ziegler et Burkhardt, comme le meilleur moyen d'enlever aux radicaux la direction des affaires de la Suisse. Mais le langage de M. de Bois-le-Comte sur les dispositions du Sonderbund était tellement affirmatif, qu'on refusa de prêter l'oreille à ces insinuations. Puisqu'on tenait tant au concours de l'Angleterre, on n'aurait peut-être pas dû repousser si péremptoirement une pensée à laquelle l'Angleterre s'était déjà ralliée.

On la trouve développée dans les articles du *Times*, et nous ne doutons pas que si la conférence est ouverte, on ne la reproduise encore comme la seule base d'arrangement compatible avec la victoire de la Diète. Au fond, cette pensée eût été plus logique que celle qui résulte de la note du 30 novembre, et ce qui vient d'avoir lieu pour Neuchâtel lui donne quelque chance de succès. Jusqu'ici les choses se sont passées comme en 1793 : le général en chef obéit à la Diète, qui s'abaisse devant la Commission des Sept, qui à son tour tremble devant le Club de l'Ours. Toutefois, sur le terrain même des cantons occupés par les

troupes fédérales, les généraux, avertis par l'exemple de Fribourg, sont parvenus à maintenir le respect de l'ordre et des propriétés, et les commissaires fédéraux sont loin de les tenir en laisse, comme on s'y était généralement attendu. Si la présence des troupes fédérales, au lieu de frapper tous les citoyens de terreur, assurait un certain degré de liberté aux élections qui vont avoir pour objet de renouveler les gouvernements dans les cantons catholiques, et s'il sortait de ces opérations des choix plus agréables à Dufour qu'à Ochsenbein, la majorité de la Diète, renforcée par ces éléments d'une modération relative, prendrait sans doute courage contre les clubs, et les troupes, en se rapprochant du canton directeur, pourraient alors exercer une influence avantageuse.

Quant au maintien de la souveraineté des cantons, nous l'avons déjà dit, en ce moment c'est une question tout à fait illusoire. Les commissaires fédéraux reviendront chez eux quand ils auront installé des gouvernements radicaux dans chacun des cantons du Sonderbund, et ces gouvernements, soit qu'ils continuent d'appartenir à Ochsenbein, soit qu'ils passent à Dufour, représenteront tout aussi bien l'indépendance cantonale que le conseil d'Etat de Druey ou de Fazy. *En droit*, rien ne sera donc changé; *en fait*, la souveraineté cantonale a péri avec le Sonderbund, et de ce jour-là la Suisse a fait un pas décisif vers l'unité de gouvernement. Ceux qui, indépendamment de la persistance plus ou moins prolongée des formes anciennes, s'attacheront résolument au système dont le progrès est devenu irrésistible, seront seuls capables de tirer la Suisse de l'abîme dans lequel elle vient de tomber.

Si les barrières des cantons s'abaissent, si le peuple, qui se sent capable désormais de mettre ses frontières sous la garde d'une armée de 150,000 hommes et de 300 bouches de canon, répudie la politique de division sur laquelle se fondait la sécurité des autres puissances, la question, pour l'Europe comme pour la Suisse, est de savoir ce que veut effectivement la majorité du pays. La loi y régnera-t-elle, conformément aux principes du véritable progrès, ou, sous le nom de la loi, la Suisse demeurera-t-elle en proie à l'arbitraire de quelques proconsuls? Privée du principe monarchique, la Suisse peut-elle néanmoins se prêter à la formation d'un noyau de résistance autour duquel se grouperont les hommes d'ordre et de légalité?...

Pour le moment, la cause catholique disparaît sous le désastre qui l'accable; on pourra obtenir des restitutions quand les spoliateurs auront été chassés du pouvoir; les individus retrouveront sans doute une apparence de sécurité; mais quant au libre jeu de l'action religieuse, il n'y faudra pas compter de longtemps. Désormais le Catholicisme n'existe plus en Suisse qu'à l'état de tolérance.

Les cantons primitifs, en capitulant devant la Diète, ont signé l'arrêt de leur mort politique; ils ne rentreront jamais dans une existence qu'ils ont renoncé à défendre.

Autant donc que nous pouvons juger de la situation des hommes qui souffrent en ce moment pour la cause de la foi, c'est à l'école d'un libéralisme plus large que celui qu'ils ont professé jusqu'à présent qu'ils doivent apprendre les moyens de relever leur patrie et d'émanciper leurs consciences. La tyrannie d'un gouvernement central leur sera toujours moins pesante que les vengeances de l'oligarchie haineuse ramenée dans les cantons vaincus par la victoire de l'armée fédérale. En se prononçant pour l'unité helvétique, ils prépareront l'établissement d'une sincère liberté confessionnelle, et cette liberté pourra seule leur rendre progressivement les avantages qu'ils ont perdus. Le monde chrétien fera le reste : l'expérience de la parfaite innocuité des institutions catholiques dans les pays où tous les genres de liberté ont un large développement, expérience qui, à l'heure qu'il est, se fait sur une grande échelle en Angleterre et en Amérique, finira par détruire les fantômes dont tant d'imaginations honnêtes sont assiégées, et les régimes préventifs de la conscience disparaîtront avec les vieilleries dont nous traînons encore les lambeaux. Sur ce terrain, il y a encore bien des combats à rendre; mais la Suisse est pour le moment hors d'état de les soutenir, et nous ne les lui demandons pas.

ITALIE. — Dieu fait bien ce qu'il fait : au moment où nous gémissons sous le coup le plus contraire à nos espérances, la Providence nous révèle un côté imprévu de ses desseins. L'édifice de l'avenir ne sera point tel que l'ont construit les traités de 1815, une enceinte cyclopéenne, composée d'énormes rochers avec de petites pierres dans les interstices : il reposera, au contraire, sur des assises régulières, cimentées par les principes du Christianisme. Nous nous plaignons avec juste raison que l'Italie juge si mal des affaires de la Suisse, et cependant il nous faut convenir que l'Italie est excusable, sous un certain rapport, de ne pas comprendre en ce moment un peuple qui résiste au progrès de l'unité, vers laquelle elle gravite elle-même d'une manière irrésistible. Pour apprécier tout ce que la situation actuelle a d'impérieux, il suffit de comparer le mouvement de 1821 à celui de 1846. Alors il n'existait aucun contre-poids à la puissance des monarchies du Nord, et les passions des peuples opprimés s'agitaient dans le domaine des chimères. Aujourd'hui les fautes les plus graves, les signes les plus inquiétants de l'anarchie sont neutralisés par l'ascendant de l'idée dominante, et toutes les crises se dénouent contre les oppresseurs de l'Italie. C'est ainsi que, dans la question de Fivizzano et de Pontremoli, le désordre gouvernemental de la Toscane et les scènes

insensées de Livourne n'empêchent pas que le duc de Modène n'en soit réduit à accepter la médiation de Charles-Albert et de Pie IX. En même temps des nouvelles plus favorables nous arrivent de l'extrémité de la Péninsule. Déjà un changement significatif, quoique partiel, dans le ministère, des nominations aux principaux postes de la Calabre et de la Sicile bien accueillies par l'opinion publique, un pas fait avec décision vers la cessation de toutes les rigueurs politiques, font voir que le bon principe l'emportera bientôt chez un prince que, sans le respect que nous inspire sa royale personne, nous serions tentés de comparer à Robert-le-Diable. Les esprits sages de l'Italie entière secondent cette heureuse tendance; ils reconnaissent que les révoltes à main armée de Messine et de Reggio n'ont fait que retarder l'avènement d'un régime plus libéral dans le royaume des Deux-Siciles; ils protestent contre la manie qu'on a dans Naples, comme ailleurs, de troubler la rue en signe de réjouissance et d'encouragement.

Cependant le Saint-Siège poursuit l'établissement d'un traité de commerce avec le royaume limitrophe, et insiste pour l'accession de Naples à l'union douanière italienne. Nous apprendrons bientôt que le roi Ferdinand II a franchi le Rubicon, et s'il se prononce dans ce sens, nul doute que le duc de Modène lui-même ne cède à l'entraînement.

Cependant l'Autriche, que préoccupe au plus haut degré l'agitation de ses provinces Slaves et Magyares, ne semble plus avoir d'autre ressource que de tracer un ridicule cordon sanitaire autour de ses possessions italiennes; les journaux de Rome n'y pénètrent plus, les marchands de musique sont menacés de la prison s'ils vendent l'hymne à Pie IX. Enfin, le gouvernement pontifical, resté vainqueur dans la lutte, consent à éloigner pour quelques mois de Ferrare le cardinal Ciacchi, afin que la garnison autrichienne puisse battre en retraite sans trop de déshonneur.

Ainsi Pie IX n'a plus à se préoccuper sérieusement que des difficultés intérieures. Nous n'avons pas dissimulé la gravité de sa position: il doit lutter contre des hommes dont l'éducation s'est faite par les journaux français; nul autour de lui ni devant lui n'est à la hauteur de son intelligence comme de ses vertus. Mais il a pour lui l'affection du peuple, *la crainte de lui déplaire et de le contrister*, élément inouï dans la politique, mais qui n'en a pas moins une force incalculable. C'est ce qu'on vient de voir dans les premiers actes de la consulte d'état. Cette assemblée était portée tout naturellement à transformer ses fonctions délibératives en un véritable pouvoir législatif. Allait-elle faire un simple *remerciement* au Pontife ou une *adresse*? *l'adresse* était dans la pensée de tous, mais Pie IX n'a voulu qu'un *remerciement*; il a mandé les rédac-

teurs de cette pièce ambiguë, il leur a parlé avec cette confiance bienveillante à laquelle nul n'a résisté jusqu'à ce jour ; et l'acte est sorti de cette conférence avec un caractère de sagesse et de loyauté qui établit la position de chacun d'une manière définitive. On y loue Pie IX « d'avoir, dès les premiers jours de son pontificat, résolu d'allier les progrès de la civilisation avec les principes éternels de la religion catholique : concorde admirable, qui, pendant qu'elle assure à l'Église une plus grande indépendance et prépare de nouveaux triomphes à la foi, apporte au peuple la force et le salut, et convie ce beau pays à de nouveaux destins. En appelant les laïcs à prendre part à la chose publique, Pie IX a donné une de ces garanties stables qui n'altèrent en rien les conditions essentielles du gouvernement pontifical. » Le reste du document respire un amour du travail, un besoin de réformes positives, qui doivent rassurer les esprits les plus inquiets, et, quant à l'autre difficulté, c'est-à-dire la relation des progrès de Rome avec les changements auxquels aspire le reste de l'Italie, nous ne pouvons résister, quoique l'espace nous manque, au bonheur que nous éprouvons à transcrire les dernières lignes de cette pièce mémorable : « Votre œuvre est telle, très-Saint-Père, que nous la voyons admirée et suivie par les autres souverains de l'Italie unis à leurs peuples par les principes, l'affection et les intérêts. Trop souvent on a vu dans le monde les réformes introduites par les exigences populaires se développer au milieu des troubles et des discordes, et ne s'acheter qu'au prix de beaucoup de larmes et de beaucoup de sang. Ici, parmi nous, l'autorité première, la plus respectable de toutes, se fait l'initiatrice des progrès que la civilisation réclame, et, dirigeant les esprits d'un mouvement pacifique et gradué, les guide vers le but suprême, qui est le règne de la justice et de la vérité sur la terre. »

Peu de jours après, c'est-à-dire le 24 novembre, a eu lieu au Capitole l'installation solennelle du conseil de cent membres qui doit présider à l'administration du municipe romain. Cette cérémonie s'est faite avec pompe ; on y a porté, outre la bannière des 14 Rioni ou régions de Rome, celle que Ferrare a donnée à la capitale en signe de fraternité. Le prince Corsini a été nommé sénateur au milieu des acclamations universelles, et le cardinal Altieri, président de Rome et de la Comarca, n'a pas été moins bien accueilli.

La liste des *centumvirs*, comme disent les Romains dans leur goût de réminiscence classique, a été assez vivement critiquée ; on a trouvé qu'elle renfermait trop de princes et pas assez de banquiers. Pauvre Italie ! que Dieu la préserve du règne des banquiers ! Nous savons quelque chose de ce qu'on gagne à ce régime. En revanche, l'art et la science, exilés de

presque tous nos conseils municipaux, ont une large part dans l'assemblée romaine.

On a soulevé, tant à la consulte que dans la réunion du Capitole, la question de l'instruction publique. Il semble qu'on a l'intention de s'occuper ici des collèges, là des écoles primaires. Nous ne craignons rien pour la liberté de l'Eglise en matière d'enseignement; l'Eglise ne peut renoncer à elle-même. Mais on tentera certainement l'établissement d'un grand système d'enseignement laïque. Nous reviendrons une autre fois plus à loisir sur cette grave question.

Nous insérons avec un regret profond la nouvelle de la retraite définitive du cardinal Ferretti. Ce ministre, d'une sainteté de vie admirable et d'une rare fermeté, aura marqué sa place immortelle dans l'histoire de l'Italie par son attitude dans la question de Ferrare. C'est devant lui, après Pie IX, qu'ont reculé le prince de Metternich et M. Rossi. On prétend que la constance lui a manqué sur un autre terrain et qu'il a eu assez des *journalistes*. Pie IX l'a retenu près de sa personne, en lui confiant le poste de confiance de secrétaire des Mémoires et des Brefs. Son successeur est encore inconnu. Il aura une tâche bien rude. Les *journalistes* usent vite les ministres dans l'Etat romain. Nous n'exceptons pas de ce reproche les rédacteurs de l'officiel *Diario*: n'avaient-ils pas eu l'admirable idée de corriger de leur chef le *remerciement* de la Consulte, et d'imprimer l'armée *citoyenne* au lieu de l'armée *nationale* dans un passage où il est question de la troupe de ligne? Les trembleurs comme les brouillons se ressemblent dans tous les pays.

BAVIÈRE. — CHANGEMENT DE MINISTÈRE. — Nous terminons ce compte-rendu par la mention d'une nouvelle imprévue, et qui, par cela même, a fait peu de sensation. Le ministère de la honte, le ministère *Lola Montès* est tombé en Bavière sous la réprobation publique. M. Maurer avait cru satisfaire l'opinion libérale en immolant sept professeurs catholiques de l'Université de Munich; mais les Chambres, peu satisfaites de ces *auto-da-fé*, ont réclamé avec insistance la liberté de la presse, et le prince de Wallerstein, organe principal de ces réclamations, a été appelé à la tête d'une administration nouvelle.

Le prince de Wallerstein assume une grande tâche; mais nous ne pouvons dissimuler que nos amis, par leur attachement exagéré aux principes de l'école *historique*, n'aient laissé aux libéraux sincères une des plus belles parties du rôle qu'ils auraient dû remplir. Partout désormais, en Bavière comme en Suisse, en Italie comme en France, la religion ne peut reconquérir son empire qu'à l'aide de la liberté.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Age nouveau, poème couronné par l'Académie française, par M. Victor DE LA PRADE ¹.

Lorsque la société, préoccupée exclusivement du progrès matériel, semble oublier, dans sa lutte effrénée contre les éléments, qu'en dehors du bien-être physique il existe pour l'homme d'autres conditions de bonheur et de liberté, il est des esprits qui s'effraient et ne voient que ruines morales et intellectuelles dans les monuments désormais indestructibles que l'esprit humain laisse de sa grandeur. La décadence sociale leur semble venir s'asseoir sur les machines puissantes qui relèguent l'homme dans le pur exercice de son intelligence. En affranchissant les rapports sociaux, autant que faire se peut, des dures conditions de l'espace et du temps, il semblerait qu'au lieu d'être les maîtres de la nature nous en devenons les stupides adorateurs. Rien n'est plus vrai, si l'on considère les hommes dont le présent enveloppe la destinée, et qui ne comprennent pas à quel progrès se lie la grandeur de leur œuvre. Pour eux, il n'est ni ciel, ni Dieu ; leurs forces, détournées de leur but véritable, semblent poursuivre l'immortalité à travers les cendres d'un tombeau. La religion et la philosophie ne leur sont que des fantômes inconnus à qui ils font l'aumône d'un sourire ; mais dans les plus grandes déviations de l'intelligence et du cœur, l'homme, trop pressé d'accomplir une œuvre qui déborde les limites de son existence, ne perd jamais l'amour du beau et de l'idéal. Il aime encore à se grandir par delà le bonheur des sens qu'il n'aura pas atteint ; même dans le domaine du fini, dans ses rêves ardents de richesse et de jouissances, il aperçoit les espaces sereins de l'esprit. Parlez-lui alors de ses grandeurs avec ce langage qu'il n'a pas cessé d'aimer, au lieu de démolir son œuvre et de passer en sifflant près des conquêtes qu'il a faites sur la nature, dites-lui qu'il n'a pas été jusqu'ici que l'ouvrier su-

¹ Brochure in-8°.

blime, quoique aveugle, du progrès social ; car n'est-ce pas la fatalité impitoyable des lois de la nature, et la sombre nuit qui enveloppe nos connaissances, qui paralyse l'humanité dans sa marche vers le but idéal qu'elle n'atteindra jamais, parce que l'homme ne sera plus ce qu'il a été ? Tout le secret de la perfectibilité sociale n'est que dans l'introduction de l'élément de la liberté au sein des forces aveugles qui nous envahissent. Le progrès matériel, envisagé sous ce point de vue, est aussi bon dans l'ordre du salut que le progrès de la pensée. C'est ce qu'il faut dire aux travailleurs féconds de notre époque, et la poésie sera peut-être mieux venue dans leurs noirs ateliers que ne pourraient l'être la philosophie et la religion. La philosophie a pris des allures parasites ; elle dîne au budget et fait cortège à M. Cousin : ses produits ne sont plus qu'une marchandise tarifée. En dehors de ces étroites frontières, elle bégaié de longs rêves qui s'effacent aussitôt comme de mélancoliques aurores boréales de l'esprit humain. La religion défend aujourd'hui la liberté des peuples ; elle a un long voyage à accomplir. A Rome, elle a fait en un an une route de cinquante années. Elle n'a pas encore conquis sur les rudes travailleurs qui exploitent la houille et brident la vapeur toute l'autorité qui lui est due ; son empire sur le monde n'est encore qu'une promesse féconde. A la poésie donc le beau rôle d'explorer le profond avenir vers lequel marche l'humanité ! A elle de le préparer par ses brillantes illuminations ! Elle saura se faire comprendre en ap portant son hymne au beau triomphe de l'activité humaine sur la matière.

Nous sommes arrivés à l'avènement d'une poésie qu'on peut appeler *sociale et philosophique*. M. Victor de La Prade semble apparaître comme le chef de cette école : son nouveau poème de *l'Age nouveau* est un magnifique chant où il célèbre le triomphe de la pensée de l'homme sur la nature. Le talent de M. de La Prade semble grandir chaque jour ; la coupe de son vers est plus ferme, plus accentuée que dans ses premières productions, remarquables surtout par la richesse du coloris. Peut-être cette fermeté des lignes vient-elle de ce que sa pensée a trouvé un point d'appui plus fixe et plus solide. Cette poésie digne et sévère nous paraît adaptée aux vrais besoins de notre époque. Les âmes, éternées par tant de vagues aspirations et de plaintives élégies, ont besoin d'un aliment substantiel qui les régénère. L'avenir poétique de M. de La Prade est une espérance pour ceux qui portent le deuil des auteurs qui ont enseveli leur talent sous l'échaffaudage des ambitieuses rêveries, et préféré le retentissement actuel de leur renommée au long tribut d'admiration payé par la postérité.

L'Age nouveau de M. Victor de La Prade est semblable à ces splendides

ouvertures qui prétendent au développement des plus belles harmonies. Les deux strophes qui terminent ce remarquable morceau sont comme un soupir poussé vers l'éternité.

Préparons sa moisson féconde
De justice et de charité ;
Mais n'espérons pas en ce monde
Bâtit l'éternelle cité.
La vie est un voyage austère ;
L'homme embellit en vain la terre,
Il n'en fera jamais le ciel !
Pourtant, quand la vague est moins forte,
Parons cette nef qui nous porte
Vers le monde immatériel.

Sous les plus riantes étoiles,
Le pilote, encor soucieux,
Qu'il déploie ou serre ses voiles,
A l'esprit tendu vers les cieus.
Il peut, lorsqu'un bon vent s'y joue,
D'or et de fleurs orner sa proue
Et dormir comme en un berceau ;
Mais il n'aura de paix certaine
Qu'au bout de cette mer lointaine,
En quittant son frêle vaisseau.

Nous voudrions pouvoir entretenir plus longuement nos lecteurs de l'établissement du *Denier de saint Pierre*. Tandis que nous discutons à Paris sur la forme à donner à cette souscription, qui doit être permanente, les départements nous devancent, *l'Univers* enregistre tous les jours les dons du clergé, et la voix de nos évêques commence à se faire entendre. Mgr l'évêque de Montpellier, qui a eu l'insigne honneur d'ouvrir la marche, a publié à ce sujet un mandement fort développé, auquel nous devons renvoyer nos lecteurs, avec le regret de ne pouvoir enrichir notre recueil de ces pages éloquentes. Mgr l'archevêque de Toulouse vient à son tour, avec l'ascendant que lui assure l'autorité de

sa vieillesse, de ses services et de ses vertus. Nous reproduisons son mandement.

« Dieu ne manque jamais, N. T. C. F., d'assister son Eglise et de proportionner son secours aux maux qu'elle souffre, comme aux périls qui la menacent. Dans ce moment, où elle soutient en Orient de cruelles persécutions, où elle gémit des révolutions qui bouleversent les pays les plus attachés à la foi catholique, la main de la Providence a paru pour la protéger dans l'élection si prompte, si unanime du Pontife qui remplit glorieusement aujourd'hui la chaire de Pierre. Vous en êtes témoins, N. T. C. F., l'éloge de Pie IX retentit dans le monde entier ; des hommes même irreligieux ne peuvent lui refuser leur admiration et leurs louanges.

« Après cela, serions-nous surpris qu'au premier bruit de la gêne où le chef de l'Eglise pourrait se trouver sous le rapport temporel, de pieux fidèles et des ecclésiastiques zélés se soient empressés de venir à son aide par des offrandes, dignes fruits de leur amour filial ? Plusieurs de nos diocésains, prêtres et simples séculiers, nous ont exprimé le même désir, de prouver leur dévouement au Père commun de tous, et à cette Eglise de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les églises, d'où nous sont venus les premiers prédicateurs de l'Évangile, d'où continuent de découler sur nous, comme de leur source, toutes sortes de grâces spirituelles ; de manière qu'elle pourrait nous dire, comme le grand apôtre le disait aux Corinthiens : « Si vous avez reçu de nous les biens spirituels, est-ce trop que nous recueillions de vous quelques biens temporels ! »

« Ces preuves de votre dévouement, N. T. C. F., resserreront encore les liens qui nous unissent à Rome, la pierre fondamentale de l'Eglise catholique, à laquelle nous devons nous attacher d'autant plus étroitement, qu'elle est attaquée par des ennemis plus nombreux et plus puissants.

« Et nous, voulant favoriser cet élan spontané, si digne des cœurs catholiques, avons résolu de vous inviter à contribuer à une œuvre qui ne peut manquer d'intéresser votre piété.

« Les personnes qui voudront souscrire pourront verser leurs dons entre les mains de MM. les curés ou au secrétariat de l'archevêché. »

† P.-T.-D., archevêque de Toulouse.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PIE IX EN 1848.

Roma resurges.



Depuis longtemps Rome avait cessé de jouer un rôle dans le monde ; son nom, autrefois si imposant, n'était plus prononcé qu'avec indifférence ; son dernier privilège était d'abriter des puissances déchues, et il semblait que la ville éternelle ne pût désormais être grande que par des ruines. Aujourd'hui tous les yeux sont fixés sur Rome ; les paroles qui frappent les voûtes du Quirinal ont pour écho toutes les voix de la presse, et l'oreille des peuples ne serait pas plus attentive si la république romaine sortait de sa tombe et armait ses légions pour reconquérir la Germanie et les Gaules.

C'est qu'en effet Rome étale à nos yeux un spectacle bien digne d'attention. Rome se prépare aujourd'hui à une conquête plus glorieuse pour l'humanité, plus féconde pour l'avenir de la civilisation que les conquêtes du peuple roi. Rome donne le baptême de la foi à la liberté, et la ramenant à son berceau, unit sa destinée à la destinée impérissable de l'Eglise universelle : alliance providentielle qui peut désormais sauver la liberté de ses égarements et donner au genre humain la solution du plus grand problème de la civilisation moderne, la conciliation si vivement attendue de l'ordre et de la liberté.

Mais nous entendons murmurer que cette alliance est tardive, et que la Papauté n'a reçu la liberté en Italie que le jour où elle avait fait le tour du monde.

Ne faisons pas le procès de la Papauté pour qu'elle ne fasse pas le nôtre ; n'oublions pas que, si le nom de liberté a été écrit dans presque toutes les constitutions de notre siècle, il n'est trop souvent resté de ces pompeuses promesses que le sang versé pour les réaliser, et que, si quelques franchises ont échappé à ces désastres, elles reposent sur un sol qui menace de les engloutir à tout instant. N'oublions pas

que la réforme du XVI^e siècle a proscrit la mère de toutes les Eglises au nom de la liberté de conscience ; que la Révolution française a exterminé ceux qui n'ont pas suivi la liberté dans toutes ses saturnales, et que l'histoire des derniers siècles ne nous a montré que le triomphe d'une secte ou d'un parti, que le droit du plus fort ressuscité dans toute sa brutalité sous les noms nouveaux dont il a été décoré.

Il n'y avait pas d'alliance possible entre la Papauté et ces libertés farouches ; l'Eglise qui avait apporté au monde le principe de l'indépendance, de la dignité et de l'égalité des hommes, ne pouvait reconnaître son œuvre dans celle d'une raison délirante, qui dénaturait les principes les plus sacrés pour en faire les instruments des passions humaines. Mais il serait injuste d'accuser l'Eglise d'avoir combattu la véritable liberté ou d'en avoir ajourné les bienfaits au nom des doctrines catholiques. Les événements dont la ville sainte est le théâtre depuis dix-huit mois doivent détruire les préjugés les plus enracinés à cet égard.

On ne voit pas qu'il ait fallu abandonner quelque principe de l'Eglise ou opérer quelque miracle pour faire éclore la liberté au foyer du Catholicisme. Un homme seul a suffi pour accomplir cette œuvre et, afin d'attester plus clairement la part que prend l'Eglise à tout ce qui se fait, cet homme n'est pas seulement un prince éclairé et généreux ; c'est le Pontife même de l'Eglise universelle, c'est le ministre catholique dans son expression la plus sincère, la plus pure, la plus haute et la plus complète. Nous avons été assez favorisé pour voir et pour entendre, en plusieurs occasions, le Pape Pie IX, et toujours nous avons cru voir et entendre un de ces pasteurs vénérables de la primitive Eglise, un de ces évêques dont les vertus sacerdotales ont laissé les traces les plus profondes dans la mémoire des hommes. Nous osons même affirmer que la seule pensée d'ambition qui ait pénétré dans le cœur de ce Pontife, c'est celle de se montrer le digne successeur de saint Pierre, le véritable Serviteur des serviteurs de Dieu.

Depuis que nous sommes revenus en France, nous avons rencontré peu de personnes véritablement instruites des affaires d'Italie ; il semble qu'on n'ait pas pu rester impartial en le jugeant : les uns se sont abandonnés à des espérances illusoires, les autres ont été dominés par des craintes mal fondées. Témoin de la plupart des actes qui ont signalé le nouveau pontificat, instruit des moindres détails de la vie du

Saint-Père, nous éprouvons le besoin de faire partager à nos concitoyens et à nos frères les impressions que nous avons reçues, heureux si nous pouvons rectifier quelques opinions et éclairer quelques esprits prévenus.

Nous venions de parcourir les Etats du Saint-Siège lorsque parut à Rome le décret d'amnistie qui rendait à la liberté les détenus et les prévenus politiques. Cette grande résolution n'a pas obtenu, il faut bien l'avouer, un suffrage universel ; si tous les sujets du Pape ont été émus de sa clémence, tous n'ont pas été également convaincus de sa prudence politique. Ce serait pourtant une erreur de croire que le nombre des dissidents fût aussi considérable qu'on l'a dit. Nous pouvons affirmer que l'amnistie a été approuvée par des cardinaux qu'on croyait hostiles à cette mesure ; le cardinal Bernetti entre autres, qu'il nous permette aujourd'hui cet indiscret témoignage d'un fait qui appartient à l'histoire, le cardinal Bernetti nous avait confié, quelques jours avant la publication de l'amnistie, qu'il l'approuvait sans réserve et qu'il avait donné son opinion écrite au Saint-Père. Quant à nous, nous n'avons pas hésité à louer la pensée politique de cette grande mesure. Les lecteurs du *Correspondant* se rappelleront peut-être que nous avons félicité le Saint-Père d'avoir fait appel aux sentiments d'honneur de ses peuples, d'avoir compté sur les nobles instincts d'une grande race, et de lui avoir permis de compter sur lui-même¹.

La nation et le prince s'étaient-ils flattés en se donnant ces espérances réciproques ? Nous ne le pensons pas. Sans doute, la crise politique qui se développe a eu ses phases diverses ; elle a suscité tour à tour des manifestations de défiance et des explosions d'allégresse ; elle a eu le sort inévitable de toutes les crises. Des symptômes de révolution se sont manifestés, on a accusé ceux qui ne partageaient pas toutes les opinions nouvelles de conspirer contre le gouvernement ; les émotions populaires ont été exploitées habilement par les ennemis secrets de l'ordre, et on s'est efforcé de produire l'anarchie sous les formes de l'enthousiasme. En présence de ces commotions anormales, des esprits intelligents, mais trop prompts à s'alarmer, prononçaient le nom de Louis XVI et présageaient à l'Italie le sort de la France révolutionnaire. Ils ne faisaient pas attention à la différence des temps et des hommes ; ils oubliaient que Pie IX est armé d'une

¹ Voy. tome XX, 10 et 25 novembre 1847.

double autorité, qu'il a su inspirer une égale confiance comme prince spirituel et comme souverain temporel, et qu'un peuple vraiment croyant respecte en lui ce double caractère.

D'un autre côté, on nous parlait du parti rétrograde, des obstacles qu'il oppose aux réformes, de ses efforts pour étouffer les pensées généreuses du souverain Pontife. Nous avons cherché en vain le parti rétrograde tel qu'on se le figure ; nous n'avons vu que quelques employés subalternes regrettant les abus dont ils profitaient et quelques hommes isolés n'ayant pas pleine confiance dans le succès des réformes entreprises ; mais il nous a semblé qu'il n'y avait là rien de bien criminel, rien qui pût entraver la marche du gouvernement. Il est même naturel que quelques esprits ne partagent pas l'opinion générale ; il faut s'attendre, dans les jours de crise, à ces dissidences, et ne pas les exagérer par d'injustes alarmes.

Ce qui est certain, c'est que jusqu'à ce jour la prudence et la fermeté de Pie IX ont déjoué toutes les vellétés de réaction comme toutes les trames de l'esprit de désordre.

Deux occasions solennelles se sont présentées de trancher des questions qui préoccupaient avec raison et au plus haut degré l'opinion publique : la question de l'indépendance nationale et la question des limites que le Pape entendait donner aux réformes intérieures. Le nouveau gouvernement ne pouvait être soumis à des épreuves plus décisives ; il les a franchement acceptées.

La première avait été produite par l'arrivée inopportune d'un renfort de garnison autrichienne dans la ville de Ferrare. Tombée comme la foudre sur un terrain volcanique, cette mesure avait fait revivre dans toute sa force un sentiment d'indépendance qui a ses racines dans les souvenirs des Guelfes et des Gibelins, sentiment si respectable, jusque dans ses excès, qu'il pouvait devenir un embarras sérieux pour le Saint-Siège. Cependant, grâce à la fermeté du cardinal Ciacchi, l'occupation de Ferrare est devenue une bonne fortune pour le souverain Pontife. Déjà l'Autriche a accepté une transaction en vertu de laquelle l'occupation étrangère doit être restreinte à la citadelle, aux anciennes casernes et au palais du gouverneur ; il est vrai que la mise à exécution de cette transaction a été suspendue ; mais on ne peut tarder à y revenir ; le discours de la couronne doit même l'annoncer dans peu de jours : l'Autriche aurait consenti à donner à M. Guizot cette satisfaction. Quelle que soit

d'ailleurs l'issue de ce différend, la protestation du Pape restera comme un témoignage éclatant de ses vives sympathies pour une des opinions les plus profondément gravées dans le cœur des peuples de la Péninsule.

Mais ce n'est pas seulement de leur indépendance que les Italiens sont jaloux : ils aspirent avec une égale ardeur à l'unité politique de tous les Etats de l'Italie ; prétention sans doute très-nationale, mais en même temps si chimérique que nul esprit sérieux ne pourrait la discuter. Il ne suffirait pas, en effet, d'amener tous les princes à déposer leurs couronnes le même jour et à la même heure aux pieds de quelqu'un d'entre eux, il faudrait à ce premier miracle en ajouter un plus étonnant encore : il faudrait déterminer les vieilles nationalités toscanes, romaines, piémontaises, napolitaines et siciliennes, à étouffer leurs antiques rivalités pour se fondre en une seule race. Or, ces deux prodiges sont évidemment en dehors de toute puissance humaine. On peut déjà en voir la preuve dans les conflits dont la réunion du duché de Lucques à la Toscane est en ce moment l'occasion. Il n'y a qu'une seule unité qui puisse se réaliser avec le temps et qui puisse garantir l'indépendance de l'Italie, à condition toutefois qu'on ne renouvellera pas la faute qui a été commise en Suisse, c'est l'unité d'une confédération italienne. Or, Pie IX a préparé les voies à cette confédération en proposant aux souverains de la Péninsule une association douanière comme base du développement de l'industrie et comme source, ce sont les expressions des négociateurs, de la dignité et de la prospérité de la nation italienne.

Déjà une convention préliminaire a été signée entre le Saint-Siège, la Toscane et la Sardaigne, et nous savons de bonne source que le royaume de Naples est près d'adhérer à cette convention.

L'indépendance et l'unité de l'Italie venaient d'obtenir de Pie IX ces prudentes et légitimes satisfactions, lorsque la réunion de la Consulte a offert au souverain Pontife une occasion solennelle de fixer la portée des réformes qu'il a résolu d'accorder. On attendait avec impatience les explications du gouvernement à l'égard du pouvoir nouveau qui venait d'être fondé. Ces explications ont été nettes et précises. Pie IX a tracé en termes pleins de franchise et de fermeté le cercle dans lequel la Consulte était appelée à se mouvoir ; il a placé hors de toute atteinte le principe fondamental de l'autorité qu'il a reçue du Sacré-Collège, et qu'il veut transmettre intacte à ses successeurs. En lisant sa loyale déclaration à ce sujet,

nous nous sommes rappelé les paroles non moins sincères qu'il avait adressées aux prisonniers du château Saint-Ange en les rendant à la liberté : « Vous avez demandé plusieurs choses, leur a-t-il dit ; il en est quelques-unes que je ferai, mais il en est d'autres que je ne ferai jamais. » De son côté, la Consulte a reconnu spontanément l'inviolabilité de la puissance pontificale : elle a vu, dans l'exercice du droit électif du Sacré-Collège, une intervention efficace du principe de liberté. La carrière des réformes lui a paru assez large et assez féconde pour le développement des intérêts publics, et la carrière des révolutions s'est fermée par cet heureux accord du souverain et de ses conseillers.

Nous avons eu avec l'avocat Silvani, que Rome pleure avec raison en ce moment, des conversations qui nous avaient inspiré une grande confiance dans la sagesse et dans les vues de cet homme éminent ¹ ; nous ne doutons pas que ses opinions ne soient partagées par les autres membres de la Consulte, et nous croyons qu'ils sont, comme l'a prouvé leur réponse, en parfaite unité de vues avec le souverain Pontife sur la nature et la portée de leur mission. Cependant il reste à savoir si ce concert entre le gouvernement et les hommes les plus éclairés peut assurer aux réformes le cours régulier qui vient de leur être imprimé, ou si les États romains éprouveront les infortunes et les révolutions que d'autres États ont subies avant eux.

Nous n'avons pas la prétention de prédire l'avenir ; mais les intérêts qui se rattachent aux affaires de Rome sont si précieux que nous nous croyons obligés de dire ce que notre séjour dans cette ville nous a permis de penser des craintes et des espérances qui partagent les esprits.

¹ L'avocat Silvani nous a raconté qu'en 1831, au moment de l'insurrection dont il fut un des chefs, les insurgés avaient entretenu des correspondances avec La Fayette à Paris, et M. de Latour-Maubourg à Rome, pour demander s'ils seraient soutenus. M. de Latour-Maubourg avait promis l'appui de son gouvernement dans une lettre non-signée, mais écrite sur le revers de celle qu'il avait reçue des insurgés. Lorsque le gouvernement provisoire de Bologne se dispersa devant l'intervention autrichienne, Silvani fut du nombre de ceux qui s'embarquèrent emportant les archives de l'insurrection. Poursuivi malheureusement par un vaisseau autrichien, ils craignirent de tomber en son pouvoir, et jetèrent leurs précieuses correspondances dans les flots de l'Adriatique.

Dissipons d'abord l'inquiétude qu'a fait naître l'organisation d'une garde nationale. Disons à ceux qui ont vu dans cette mesure un sujet d'alarmes qu'ils ne doivent pas se laisser entraîner par les souvenirs douloureux de notre première révolution ; que l'Italie de 1847 ne peut pas être comparée à la France de 1793, et que les passions ne sont pas faciles à déchaîner dans un pays où la religion leur impose encore un frein salutaire¹. Ne perdons pas de vue enfin que l'organisation d'une garde nationale à Rome a été une mesure que le gouvernement lui-même pouvait réclamer dans l'intérêt de sa force et de sa sécurité.

Il ne faut pas croire que le chef des États romains ait, comme le chef du gouvernement français, des moyens réguliers et énergiques de faire respecter la loi ; l'autorité a toujours eu à Rome un caractère tolérant et paternel qui la dispensait de créer de tels moyens ; de là son attitude passive devant les premières agitations. Elle était désarmée parce qu'elle n'avait pas eu besoin d'armes ; mais aujourd'hui, la puissance morale ne suffisant plus à réprimer les désordres inséparables des émotions populaires, il faut à tous les gouvernements l'appui d'une force matérielle. C'est cette force que la garde nationale est venue fort à propos donner au pouvoir pontifical, et on ne peut pas craindre qu'elle lui fasse défaut quand on considère les garanties que présente l'organisation de ce corps, quand on voit le gouvernement maître d'en disposer et d'exercer une juste influence sur ceux qui la commandent. Pour nous, qui connaissons la position des princes Borghèse, Doria et Aldobrandini à Rome, des Malvezzi-Ranucci à Bologne, nous ne pouvons nous empêcher d'avoir confiance dans une institution que ces familles puissantes et considérées appuient du concours de leurs personnes et de leur fortune, et nous nous demandons quel motif nous aurions de nous alarmer quand nous voyons le clergé, et à sa tête le cardinal Baluffi, contribuer volontairement à l'équipement de la garde nationale.

Une question plus grave, et dont la solution doit être l'objet de sérieuses préoccupations, c'est celle de la sécularisation des fonctions politiques qui, jusqu'à ce jour, ont été confiées à des membres du clergé. Toutefois, cette question elle-même perd une partie de son

¹ Ne parlez pas des Italiens, disait un révolutionnaire français ; quand vous croyez les tenir, ils vont à confesse et ils vous échappent.

importance quand on se rend compte du véritable état des choses, c'est-à-dire de la faible part réservée aujourd'hui au clergé dans l'administration publique. D'abord, tous les emplois d'un ordre secondaire sont abandonnés aux laïcs ; si les ministères et les directions générales appartiennent à la prélature, les prélats ne sont pas toujours membres du clergé. Ils doivent en porter l'habit, en suivre les coutumes, en adopter le caractère extérieur ; mais, au fond, ils ne sont enchaînés par aucun lien indissoluble à l'état ecclésiastique, et ils peuvent reprendre, quand bon leur semble, toute leur liberté. Il n'y a que les plus hautes fonctions de l'Etat, les gouvernements provinciaux, par exemple, qui soient exclusivement confiés à des membres du sacré collège. Séculariser ces grandes magistratures serait détruire l'essence même du gouvernement pontifical, et nous avons vu bien peu de personnes faire monter si haut leurs pensées d'innovation. Quant au désir de modifier la constitution actuelle de la prélature, il semble que le gouvernement lui-même doive le partager. Dans l'état présent des choses, les emplois réservés à la prélature appartiennent en principe au clergé, mais en fait ils sont presque tous sécularisés ; de là un malentendu qui a pour effet de faire tomber sur le clergé la responsabilité des fautes de la prélature, et d'accréditer l'opinion que le clergé n'est pas apte à l'exercice des fonctions publiques, opinion aussi injuste que funeste, dans un Etat où le pouvoir suprême est ecclésiastique. Il y a donc lieu de porter remède à ce mal, soit en mettant les faits d'accord avec le principe, c'est-à-dire en donnant au clergé les fonctions attribuées à la prélature, soit en réservant seulement au clergé celles de ces fonctions qui lui conviendraient plus naturellement et en sécularisant les autres. On doit croire le souverain Pontife sérieusement préoccupé de cette question ; car déjà il a licencié l'académie ecclésiastique, espèce d'école normale de la prélature, pour la reconstruire sur de nouvelles bases ; espérons qu'elles seront conformes à l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat. Au surplus, quelle que soit la détermination du Saint-Père, tout ce qu'il pourra faire sera préférable à ce qui est.

A cette réforme de la prélature se rattache une question qui préoccupe également les sujets pontificaux ; c'est celle de savoir si les étrangers continueront à exercer des fonctions civiles et politiques dans les Etats romains. Prétendre que cette réforme soit réalisée sans retard c'est manifester une exigence qui rendrait le gouvernement

impossible; mais désirer que cette restitution des emplois publics aux Romains soit opérée graduellement, c'est émettre un vœu que le gouvernement pontifical est intéressé à accomplir; car, dans les Etats du Pape, les étrangers ne sont pas forcés de se naturaliser pour exercer des fonctions publiques; ils conservent les droits et les devoirs qui les rattachent à des puissances étrangères, et peuvent facilement compromettre le gouvernement qu'ils servent, soit en méconnaissant ses intérêts, soit en les sacrifiant aux intérêts de leur pays natal. La retraite des étrangers laissera quelques vides dans les hautes administrations de l'Etat romain, mais il sera facile de les remplir en y appelant les sujets du Pape qui aujourd'hui, trouvant leur véritable place occupée, se vouent aux missions spirituelles. Quant aux vacances que laisseront ceux-ci dans le gouvernement de l'Eglise catholique, elles serviront à offrir aux étrangers une plus large part dans ce gouvernement, et leur admission sera aussi utile que conforme à l'esprit du Catholicisme. L'Eglise est universelle; sa mission est de veiller sur la foi dans le monde entier; il faut qu'elle puisse comprendre les besoins de tous les peuples, leurs mœurs, leur caractère, les passions qu'elle doit combattre, les vertus qu'elle doit encourager. Pour accomplir ces devoirs si saints et si multipliés elle ne saurait appeler trop de fidèles à son secours; il y va de son intérêt que son conseil suprême compte dans son sein quelques-unes des illustrations dont s'honorent les nations catholiques, et nous ne serions pas étonnés d'apprendre quelque jour que les Balmès, les Wiseman et les Parisis soient appelés par le Saint-Père à apporter au Sacré-Collège le tribut de leurs lumières et de leur zèle. Ce serait donner à ce collège, déjà si vénérable par la piété et les vertus de ses membres, un élément d'autorité nouvelle, ce serait en quelque sorte établir un concile permanent; ce serait enfin adresser une réponse victorieuse à ceux qui s'efforcent de rompre l'unité catholique en accusant Rome spirituelle d'être une puissance ultramontaine et étrangère.

Réduite à ces termes la question de sécularisation ne serait plus, on le voit, qu'une réforme aussi utile à l'Etat romain qu'à l'Eglise universelle et aussi favorable aux vœux de l'Italie qu'à ceux du monde catholique.

Il n'y a donc pas de question actuellement pendante dont la solution puisse menacer la tranquillité des Etats romains et interrom-

pre le cours des réformes ; ce n'est pas de ce côté que viendra le danger, c'est du dehors ; c'est le vent qui souffle des côtes de France et d'Angleterre qui peut envoyer des orages sur l'Italie ; c'est de là que sont apportées des leçons de démagogie et des inspirations de désordre. On le voit à l'agitation des villes d'Italie qui sont en communication plus directe avec nos foyers d'insurrection, et nous sommes loin de nier le danger de ces désordres fomentés par des influences étrangères. Cependant, on peut dire que tout n'est pas perdu, si les princes italiens n'attendent pas que leurs trônes soient minés et que l'esprit de révolution soit naturalisé chez eux pour accorder aux vœux de leurs peuples de justes satisfactions, et pour combattre hardiment les principes antisociaux qui, sous des formes trompeuses de liberté, conduisent les nations à des abîmes.

Après avoir donné quelque attention aux craintes que nous avons entendu manifester, qu'il nous soit permis de parler des motifs d'espérance et de sécurité que nous pouvons offrir à ceux qui voudraient voir la Papauté sortir triomphante de l'épreuve où elle s'est engagée pour assurer la conciliation de l'ordre et de la liberté.

Nous avons dit plus haut que le Pape avait perdu, dans l'avocat Silvani, un homme éminent et dévoué à la cause du progrès intelligent et modéré ; mais cette cause conserve encore de nobles et chaleureux défenseurs. Nous citerons entr'autres le professeur Orioli, un des esprits les plus distingués de l'Italie, un homme qui joint aux avantages de l'expérience ceux d'un véritable talent oratoire et littéraire. A côté du professeur Orioli nous placerons le marquis d'Azeglio, Piémontais d'origine, mais Romain par le cœur et par les œuvres. Nous avons vu la jeunesse romaine se grouper autour de ces hommes éminents et leur prodiguer des témoignages de respect et d'estime ; il faudrait désespérer de la sagacité des Italiens et de la supériorité de leur esprit naturel, pour craindre qu'ils se laissent séduire par d'obscurs tribuns du peuple. Nous ne voyons pas en effet que le parti révolutionnaire puisse opposer à ces grandes illustrations une renommée de quelque valeur, à moins qu'il ne compte parmi les siens quelques membres éminents du sacerdoce qui se sont lancés peut-être trop ardemment dans l'arène des luttes politiques. Ne prenons pas cependant des erreurs passagères pour des actes de révolte ; ne croyons pas que l'Eglise soit à la veille de déplorer en Italie les grandes défections dont elle a eu à gémir en

France. Ne craignons pas surtout que quelques individualités puissent s'élever au-dessus du Souverain Pontife, et lui enlever la confiance qu'il a si justement acquise.

Ce serait folie que de mettre la valeur morale d'un homme du jour quelconque en parallèle avec celle de Pie IX, car, on peut l'affirmer sans crainte d'être accusé de flatterie, le passé lui-même n'offre pas un exemple plus éclatant de vertus publiques et privées. S'il s'est jamais trouvé un homme qui ait désiré le bonheur de ses semblables, qui ait résolu d'y consacrer sa vie, qui se soit trouvé en position d'y employer une autorité puissante, c'est assurément le Pape Mastai. Il y a dans ce Pontife un zèle si admirable, un dévouement si désintéressé, une abnégation si complète, que l'entraver dans sa marche serait un crime de lèse-humanité; enchaîner sa puissance ce serait enchaîner la puissance de faire le bien, de propager la foi et la vertu sur la terre. Il faut avoir habité Rome pendant quelque temps pour apprécier dignement ce modèle du prêtre et du citoyen; il faut l'avoir épié dans les mouvements de son cœur comme dans les inspirations de son esprit pour comprendre les préoccupations et les sollicitudes de tous ses instants. Nous ne rappellerons pas ici ce que nous avons entendu raconter chaque jour; mais il faut bien citer quelques-unes de ces paroles et de ces actions secrètes qui répondent à la conduite et au langage officiels du souverain. On se rappelle que dès les premiers jours de son avènement il a appelé la sollicitude du clergé et des communes sur l'éducation du peuple; mais ce n'était pas assez de donner des ordres, il a voulu donner des exemples: il s'est présenté lui-même, à l'improviste, au milieu des écoles, sous le nom du chanoine Mastai; il a interrogé les écoliers et les maîtres, et ne s'est retiré qu'après avoir donné à tous de salutaires leçons. On a souvent éprouvé à Rome les dangers du népotisme; sous le Pape actuel, un tel péril ne saurait exister; Pie IX ne s'est pas contenté d'éloigner sa famille, il écarte même ses protégés. Son frère lui avait envoyé un jeune abbé avec une lettre de recommandation; le solliciteur se serait contenté d'une modeste position; le Pape l'ajourne à la semaine suivante, et, quand il se présente, il lui donne une lettre en lui disant de la porter à son frère; or, voici ce qu'il lui répondait: « Je ne peux disposer d'aucune place en faveur de votre protégé; mais, puisqu'il vous paraît digne d'intérêt, donnez-lui une pension de 10 écus par mois sur les revenus de la maison Mastai. »

Il n'y a presque pas de jour où Pie IX n'ait l'occasion de manifester le zèle infatigable, le tact exquis, le dévouement sans bornes qu'il porte dans l'accomplissement de ses fonctions souveraines.

Quant à la charité qui l'anime, elle est celle du chrétien le plus parfait ; il semble que tout ce qu'il possède appartienne aux malheureux. Il ne peut pas toujours apprécier la véritable situation de ceux qui implorent sa générosité ; cependant il est maintefois sorti du Quirinal, dans le costume d'un simple prêtre, pour aller, nouveau saint Vincent de Paul, connaître et soulager lui-même tous les genres de misères, et surtout les misères de la jeunesse, qu'il affectionne particulièrement, et dans laquelle il semble chercher des espérances pour l'avenir.

Supposer que toute la popularité de Pie IX repose sur les actes politiques de son règne, c'est enlever à cette popularité sa base la plus solide. S'il a mérité et s'il continue à mériter la confiance de ses peuples, il en doit une grande partie aux actes et aux paroles de sa vie privée. Les ovations que la multitude lui décerne sont des faveurs passagères, il y a une faveur qui restera, qui sera plus durable que les caprices du monde politique, c'est cette popularité acquise par le travail de chaque jour, par les vertus chrétiennes, par les paroles de bienveillance et d'amour qui s'échappent de cette bouche auguste avec une éloquence si abondante et si facile que la source en semble inépuisable. Voilà une puissance réelle que jamais prince n'a possédé au même degré, et que pouvait seule créer l'heureuse rencontre des qualités d'un grand prince et d'un chrétien accompli dans la même personne. Voilà une autorité invulnérable qu'une Providence bienveillante semble avoir formée pour nous sauver des crises dans lesquelles notre siècle s'agite douloureusement. Voilà ce qui nous fait envisager l'avenir avec quelque confiance, ce qui nous fait espérer une renaissance de l'Italie, et ce qui nous montre, à travers les nuages dont le présent est obscurci, le phare éclatant qui peut conduire au port la barque de saint Pierre, et illuminer sur les collines de Rome l'étendard de la croix uni au drapeau de la véritable liberté.

Le duc DE VALMY.

NANCY

HISTOIRE ET TABLEAU

PAR P.-G. DUMAST ¹.

Il a existé aux portes de la France une Nation qui a vécu huit siècles, et qui pourtant, méconnue par l'histoire, est déjà oubliée de la postérité ; c'est la Nation Lorraine. Ce n'est pas qu'elle n'ait été grande dans la guerre et dans la paix. Sentinelle avancée du Saint-Empire, féal et valeureux champion de l'Eglise, sa dynastie fut loyale et pure entre toutes les dynasties du Moyen Age, et pour être illustre, il ne lui a manqué, ce semble, qu'un historien ; mais cet historien a fait défaut. Plus tard, les légèretés du duc Charles IV ont rendu facile à nos écrivains la tâche de rabaisser la lutte désespérée de la Lorraine contre Richelieu et Louis XIV. Plus austrasienne que germane, française par la langue et par le courant général des idées, elle devait être absorbée un jour par cette puissance d'assimilation qui a été donnée à la France, et, en effet, elle a fini par se regarder elle-même comme une de nos provinces.

Elle se distingue toutefois du noyau français et s'en détache par la géographie et par l'histoire.

Par la géographie. — La Moselle, le fleuve lorrain, est un affluent du Rhin, le fleuve allemand. Le bassin secondaire, formé à l'est par les Vosges, à l'ouest par les collines qui courent des Monts Faucilles jusqu'au grand-duché de Luxembourg, se rattache donc au grand bassin du Rhin.

Par l'histoire. — La maison d'Alsace, qui a fondé, à vrai dire, le duché de Lorraine, ne saurait passer pour une maison française. Déjà l'archiduc Brunon, qui sépara la Lorraine mosellane du Lothier

¹ Vol. in-8° de XIII et 328 pages. — Librairie de Sagnier et Bray.

ou basse Lorraine, était le frère et le bras droit d'Othon-le-Grand. Comme lui, les descendants de Gérard d'Alsace gravitent lentement vers l'Allemagne. Sigismond 1^{er} de Lorraine, contemporain de Louis-le-Gros, épouse la sœur de l'empereur Lothaire de Saxe. Le successeur de Sigismond était le beau-frère du premier des Barbe-Rousse. Ferry IV fut le mari d'Isabelle de Habsbourg, fille de l'empereur Albert d'Autriche. Ces alliances indiquent assez les préférences politiques de la maison d'Alsace. Ses derniers princes à la vérité se rapprochèrent de la France, ainsi que les ducs de la maison d'Anjou et de la branche de Vaudémont. Mais comment douter de la nationalité lorraine, quand elle apparaît si vive et si héroïque au XVII^e siècle sous les serres de Richelieu et de Louis XIV ? Le pays fut conquis ; il fut occupé vingt-sept années ; mais rien ne put entamer les cœurs.

C'est l'honneur de M. Guerrier de Dumast d'avoir saisi, d'avoir mis en lumière, le premier, ce caractère individuel et fortement tranché de la physionomie lorraine. Nous ne pouvons qu'indiquer ce point de vue si neuf et si vrai ; c'est dans le livre qu'il faut en chercher le développement.

Ce livre pourtant n'est qu'une esquisse, mais une esquisse de peintre. Sous ce point de vue, il justifie bien son titre ; il est bien à la fois *histoire et tableau*.

Nancy est en quelque sorte la personnification de la Nation Lorraine, dont il fut de bonne heure l'expression naturelle et complète. L'auteur explique très-bien qu'après les désastreuses irruptions des Normands et des Hongrois (IX^e et X^e siècles), chacun n'ayant plus songé pendant soixante ans qu'à sa sûreté particulière et locale, Toul et Metz ne furent plus que des cités isolées, dont le patriotisme rétréci finissait à quelques milliers de toises de leurs murailles. Le pays dès lors restait acéphale ; il dut tendre dès cette époque à se créer une tête. Or, cette capitale, dit M. de Dumast, prit naissance pour ainsi dire toute seule. La femme de Thierry 1^{er} (1070) est déjà qualifiée par un chroniqueur duchesse de Nancy : *Ducissa de Namco*.

« Comment et pourquoi ce lieu fut-il préféré à d'autres ? La raison en est simple, quoique pas un historien ne paraisse l'avoir comprise.

« Le beau vallon où vont se perdre l'un dans l'autre la Moselle et la Meurthe n'offrait au XI^e siècle aucun espace large et libre qui pût inviter à y placer des constructions nombreuses. Mais, à deux petites lieues du confluent, s'ouvrait un bassin vaste et fertile, propre au la-

bourage, au commerce, à tous les développements d'aisance que réclame une ville souveraine. Là, sur la limite des coteaux et des plaines, du pittoresque et de l'utile, de la région boisée et de la région cultivée ; là, par la seule force des choses, s'élevèrent les édifices de la résidence ducale. Placé au point de jonction de quatre anciennes contrées naturelles, le Saintois, le Scarponais, le Chaumontais et le Saulnois, Nancy représenta leur alliance. Il représenta surtout la réunion de la Meurthe et de la Moselle, et les sentiments des populations répandues le long de ces deux rivières et de leurs affluents. Aussi fut-il dès l'origine une idée grande et vraie, par conséquent, une idée forte.

« Malgré la juste célébrité des institutions messines au moyen-âge (l'auteur aurait pu dire : à raison même de ces institutions), Metz n'était l'expression que *de lui-même*, tandis que Nancy, moins considérable comme ville, était l'*expression de tout un pays*. Ce seul mot, qu'on ne trouve nulle part, suffit pour éclaircir bien des choses : il est la clef de l'histoire de Lorraine. »

Peu remarquable néanmoins sous la maison d'Alsace, délaissé par la maison d'Anjou, qui prit rarement pour théâtre de son activité le centre de la Mosellane, Nancy ne devint brillant que sous les ducs de la branche de Vaudémont. L'auteur fait admirablement ressortir le caractère vraiment supérieur de cette dynastie ducale, qui commence par le vainqueur de Charles-le-Téméraire et finit par l'époux de Marie-Thérèse : dynastie qui ne compta pas un seul tyran, et dont tous les princes eurent la bravoure, et toutes les princesses la chasteté. Les cadets de cette maison, c'étaient les Guises, « près de qui tous les autres princes paraissaient *peuple*. » Les aînés, c'étaient Antoine, qui, pendant que François I^{er} était captif à Madrid, sauva la France des hordes luthériennes, se ruant sur elle au nombre de soixante mille hommes, comme Charles-Martel l'avait jadis sauvée des hordes musulmanes¹ ; — Charles-le-Grand, le législateur et le magnifique ; — Henri-le-Bon, qui s'excusait de sa libéralité excessive en disant : « C'est le péché originel de notre maison ; » — Charles V, *le meilleur des grands hommes* et l'un des plus habiles capitaines qu'ait jamais eus l'Autriche, Charles V à la mort duquel

¹ D'après un remarquable article de l'*Univers* (16 décembre), il paraîtrait que le duc Antoine aurait plus qu'abusé de la victoire.

Louis XIV laissait échapper ce témoignage : « Je viens de perdre le « plus grand, le plus sage et le plus généreux de mes ennemis ; » — enfin Léopold, que M. de Dumast appelle si bien l'Antonin de la Lorraine ; Léopold, l'exemple des plus grands rois, a dit Voltaire en rapportant de lui ce mot qui résume sa vie : « Je quitterais demain ma « souveraineté si je ne pouvais faire du bien. » — Etonnante succession de princes, tellement bons et distingués, s'écrie M. de Dumast, tellement remarquables, que tous, à l'exception d'un seul (lequel encore, au milieu de ses folies, fut constamment brillant et brave) ¹, semblèrent donnés à leur peuple par une fortune spéciale, aussi heureusement nés pour le trône que si le choix les y eût placés.

Cette admirable dynastie, *jusqu'alors* irréprochable ², la première du monde avec la maison de France, devait être enlevée à la Lorraine. convoité déjà par Henri IV, le noyau de la Mosellane nous était devenu de plus en plus nécessaire pour relier la France à l'Alsace après les conquêtes de Louis XIV. Aussi le cardinal de Fleury saisit-il l'occasion de réunir pacifiquement ce territoire au royaume, assurant en compensation au duc François III, non-seulement la Toscane, mais la main de Marie-Thérèse, c'est-à-dire l'héritage de l'Autriche, de la Bohême, de la Hongrie, avec l'expectative du titre d'empereur d'Allemagne. Encore, pour ménager la transition, la Lorraine conservait-elle, mais à titre viager, sa nationalité nominale, décorée de la qualification de royaume sous Stanislas. Mais, remarque excellemment M. de Dumast, les rayons de l'astre lorrain s'étaient couchés en 1737, lors de l'éloignement du dernier duc indigène, et l'époque de Leszczyński ne pouvait être, elle ne fut autre chose qu'un majestueux crépuscule. Après lui, de tout le patrimoine de gloire de la Lorraine, il ne lui resta que son nom, dernière consolation encore qui devait lui être bientôt ravie dans la tempête.

Disons-le tout de suite, on ne peut lire *Nancy* sans éprouver un regret très-vif : celui de n'avoir pas un précis complet de l'histoire de Lorraine tracé de la main qui a écrit ce livre, dût-elle se restreindre à l'histoire de la dynastie de Vaudémont. Que l'auteur ne s'abuse pas, c'est là sa mission, c'est là son œuvre, une œuvre non

¹ Charles IV, vainqueur de Weymar à Nordlingue, de Rantzau à Duttlingen, de Créquy à Consarbrick.

² Nous empruntons ce mot à M. Désiré Carrière.

de second ordre, mais de premier. Ce serait là un monument véritable. Quelques livres et son cœur, voilà tout ce qu'il faut à M. de Dumast pour inaugurer cette entreprise splendide, pour ouvrir en histoire des perspectives magnifiques et inconnues. Elles sont presque toutes indiquées dans *Nancy*; mais *Nancy* n'est qu'un germe, et l'auteur serait coupable de ne pas donner à ce germe son développement naturel, son développement complet. Pussions-nous faire passer dans son âme, à cet égard, la conviction qui déborde de la nôtre!

Nous voudrions citer un exemple, et nous choisissons de préférence l'époque où l'histoire de Lorraine a le plus de points de contact avec l'histoire de France, le règne du duc Charles IV. Entre l'histoire convenue de cette époque et la *vraie vérité*, selon M. de Dumast, il y a un abîme. Qui ne souhaiterait voir cet abîme comblé par un récit armé de détails authentiques et de preuves péremptoires?

Il s'agit de l'honneur de nos armes, de la loyauté de Louis XIII, qui fut appelé le Juste, et de celle de Louis XIV, qui a gardé le surnom de Grand.

Qu'avions-nous cru jusqu'ici? Que le duc Charles IV était un fou et un fourbe qui avait forcé deux rois de France à le dépouiller de ses Etats. Ecoutez le président Hénaut, le plus fidèle écho de l'histoire convenue. Je demande grâce d'avance pour la sécheresse et la longueur de cette citation indispensable.

« 1631. — Gaston (frère du roi Louis XIII) s'était retiré en Lorraine et la Reine-Mère à Bruxelles, tous deux mécontents du cardinal (Richelieu). Gaston accorde son mariage avec la princesse Marguerite, sœur de Charles, duc de Lorraine. Le Roi punit tous ceux qui avaient eu part dans cette intrigue. Moyenvic est pris sur le duc de Lorraine; il fait sa paix avec le Roi, par le traité de Vic du 31 décembre: il y eut un article ajouté à ce traité le 6 janvier suivant, par lequel Monsieur, s'étant obligé de sortir de la Lorraine, se retire en Flandres auprès de Marie de Médicis.

« 1632. — Le duc de Lorraine remet Marsal au Roi, en exécution du traité de Vic.

« Le Roi, qui se prenait *avec raison* au duc de Lorraine des entreprises de Gaston, s'empare de Pont-à-Mousson, de Bar-le-Duc et de Saint-Mihel. Le Duc a recours une seconde fois à la *clémence* du Roi; il conclut, le 26 juin, le traité de Liverdun, confirmation du

« traité de Vic, par lequel il remet au Roi, *en dépôt*, Jametz et Stenai, « *en propriété*, la forteresse de Clermont (en Argonne), et fait hommage pour le duché de Bar. Heureux si cette seconde épreuve avait « pu le garantir des malheurs où son inconstance le précipita dans la « suite !

« 1633. — Troisième guerre *du duc de Lorraine contre le Roi*. « Charles refuse de rendre hommage pour le duché de Bar, soit qu'il « ne voulût pas en effet rendre cet hommage, *soit qu'il fit seulement* « *difficulté* de le rendre *comme on le voulait*, au nom de la princesse « Nicole, parce que ç'aurait été reconnaître qu'il tenait de son ma- « riage avec elle le duché de Lorraine, au lieu qu'il prétendait le « posséder de son chef, suivant la loi salique établie en Lorraine par « le roi René II. *Quoi qu'il en soit*, le Roi réunit le duché de Bar à la « couronne ; il s'empare de Saint-Mihel et de Lunéville ; il fait le « siège de Nancy et force le Duc à un traité conclu à Charmes, par le- « quel la ville de Nancy est remise entre les mains du Roi, qui ne « sera rendue au Duc *qu'en remettant au Roi la princesse Marguerite* « *sa sœur*, dont le mariage avec Monsieur était nul, *suivant nos usages*, « attendu le défaut de consentement du Roi. »

« Le Roi entre dans Nancy *qu'il garde*, parce que le duc de Lor- « raine *ne pouvait plus* disposer de sa sœur qui avait suivi Monsieur « à Bruxelles.

« 1634. — Charles IV, duc de Lorraine, pour éluder les engage- « ments pris avec le Roi, cède par collusion ses Etats au cardinal « François, son frère, qui épouse la princesse Claude, sœur de Ni- « cole. A cette nouvelle, le maréchal de la Force investit Lunéville. « Les deux princes lorrains quittent leurs Etats, dont le Roi s'em- « pare. Le maréchal de La Force prend La Mothe, qui passait pour « imprenable. Ce fut à ce siège que l'on se servit pour la première fois « en France de bombes, quoiqu'inventées dès 1588.

« 1641. — Le Cardinal (Richelieu), dans la crainte que Charles IV « ne se joignît au comte de Soissons (chef des mécontents français), « l'avait regagné par le moyen de la comtesse de Cantecroix, que l'on « avait, dit-on, *lurrée* de l'espérance de faire reconnaître son ma- « riage. Le Duc vint à Paris ; il signe le 2 avril, à Saint-Germain, un « traité *qu'il se promettait bien de rompre à la première occasion* ; il « fait hommage pour le duché de Bar, et est rétabli dans ses Etats à « des conditions rigoureuses.

« Le comte de Grancey et du Halhier prennent Bar-le-Duc, Epinal
« et plusieurs villes de Lorraine sur Charles IV, qui avait repris les
« armes. »

Nous omettons à dessein les vicissitudes de cette cinquième guerre :
il nous tarde d'arriver à la dernière, la plus funeste de toutes. Aupa-
ravant il y eut encore quelques paix plâtrées. Nous rendons la pa-
role au président Hénaut.

« 1659. — Traité des Pyrénées. On convint de la liberté et du ré-
« tablissement du duc de Lorraine.

« 1661. — Traité conclu à Vincennes entre le cardinal Mazarin,
« neuf jours avant sa mort, et le duc Charles de Lorraine. Ce traité
« était un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées. Il y
« fut arrêté que les fortifications de Nancy seraient démolies ; que le
« Roi (Louis XIV) retiendrait Moyenvic, le comté de Clermont, Ste-
« nai et Jametz ; que le Duc rentrerait dans le duché de Bar (dont il fe-
« rait hommage) ; que le Roi serait mis en possession de Sarrebourg
« et de Phalsbourg, et qu'il serait maître des postes nécessaires pour
« conserver une communication libre de Metz en Alsace.

« 1663. — Le Roi marche en Lorraine et envoie le maréchal de
« La Ferté investir Marsal, soit faute d'exécution du traité de Mont-
« martre, dont cependant il n'était plus question (traité par lequel
« Louis XIV était déclaré héritier de Charles IV), soit pour s'assurer
« du duc Charles, dont l'inconstance n'était que trop connue. Ce
« prince signe à Nomeni un traité par lequel Marsal fut remis entre
« les mains du Roi, et le reste des Etats du duc de Lorraine lui fut
« rendu.

« 1670. — Le duc de Lorraine, qui ne cessait de lier de nouvelles
« intrigues, est dépouillé de ses Etats par le maréchal de Créqui, qui
« ne lui laissa qu'un pays ouvert et sans défense.

« 1675. — Mort du vieux duc Charles de Lorraine, âgé de soixante-
« douze ans.

« Son neveu, Charles V, lui succéda dans ses Etats, ou plutôt dans
« l'espérance de les recouvrer. Son fils Léopold y fut rétabli à la
« paix de Riswick (1697). »

Certes, quand on est averti, on démêle bien déjà dans ce récit
quelque chose de louche de la part du cabinet français. Mais quelle
froideur glaciale dans la voix de l'historien ! Pas un mot de blâme sur
les spoliations ; tout l'odieux retombe sur le dépouillé : *Væ victis !*

On conçoit que Louis XIII fût contrarié du mariage de son frère avec Marguerite de Lorraine, on ne comprend pas aussi bien que ce fût là un cas de guerre entre lui et le duc Charles ; il suffisait, ce semble, de faire déclarer le mariage nul, ce qui, pour le dire en passant, pouvait être *selon nos usages*, mais ce qui n'était certainement pas selon le droit. On ne voit pas trop pourquoi le Roi se prit plus tard au Duc des entreprises de Gaston, qui était en Flandres. Il n'est pas évident non plus que Charles soit responsable de la troisième guerre pour avoir *fait difficulté* de rendre hommage de Bar dans les termes qu'on entendait lui imposer. Mais, ce qui est déjà énorme, c'est que le Roi se fasse donner Nancy en garantie d'une condition aussi odieuse qu'impossible (savoir, que Charles *livrerait* sa propre sœur, qui n'était pas entre ses mains.), et d'avoir gardé cette capitale sous prétexte que le Duc n'avait pas tenu parole.

Or, M. de Dumast ajoute que Richelieu était allé trouvé dans les Vosges le duc Charles, et l'avait attiré, par l'espoir de conditions meilleures, dans le camp du Roi, lui promettant *avec serment* qu'il serait toujours libre de se retirer, quel que fût le résultat de l'entrevue ; et que là, sans prétexte, sans motif d'excuses, Charles fut retenu prisonnier jusqu'à ce qu'on lui eût arraché l'ordre d'ouvrir à Louis, *pour un moment*, les portes de Nancy, où le monarque, assurait-on, ne ferait qu'une entrée purement honorifique : après quoi, les Français, maîtres de la place, exigèrent que la garnison mît bas les armes. Voilà un fait néfaste, que, pour ma part, j'avais ignoré jusqu'à ce jour, un de ces faits qu'on n'aime point ouïr articuler sommairement, mais dont on a le droit d'exiger la preuve irréfragable ; mais pour cela il faut plus qu'un article du *Dictionnaire de la Conversation*, il faut une histoire. M. Dumast nous la doit.

Ce n'est pas tout. « En dépit non-seulement du droit des gens pratiqué par toutes les nations chrétiennes, — mais en dépit d'un serment formel que les coupables ne prenaient pas même la peine de nier, — La Mothe fut *rasée* par ordre. Non pas démantelée seulement (encore, d'après la capitulation, n'eût-elle pas dû l'être.), *rasée*, disons-nous, rasée au niveau du sol, comme on ne le faisait nulle part depuis deux mille ans. Le temple même de Jésus-Christ ne garda pas pierre sur pierre. » Et cela au siècle de Corneille et de Pascal ! — Le gouverneur de Saint-Michel fut conduit à la Bastille pour avoir trop prolongé la défense de la place, et *la garnison fut envoyée aux galères !*

On croit rêver !

En vérité, je suis tenté de le redire après M. de Dumast, l'histoire de la guerre de Trente-Ans, dont ceci est un épisode, n'est pas écrite, puisqu'elle ne l'a été qu'au rebours du vrai⁴. En fait, les Lorrains de 1640 étaient ce que furent après eux les Polonais, ... et les Français d'alors étaient les Russes.

Quand on a lu de pareils traits, on s'étonne moins de trouver dans Nancy le portrait de Richelieu que voici :

« Grand Ministre, grand scélérat ; — qui fut habile, cela n'est pas douteux ; — qui l'a prouvé surtout en se préparant une race toujours renaissante de panégyristes, au moyen du patronage qu'il s'est donné de quarante *immortels* ;... — mais à la fois tigre et renard ; qui, tuant d'une part les Protestants, et de l'autre les Catholiques loyaux, n'ayant jamais eu de respect ni pour la pensée indépendante, ni pour la foi sincère, mais ayant tout immolé au culte de la force, — culte qu'il propagea sans relâche, tantôt par les baïonnettes et tantôt par les échafauds, — est mort heureux et

⁴ Cependant la vérité a déjà commencé à se lever sur ce champ de bataille, comme sur tant d'autres ; et là, comme presque partout, la lumière si longtemps désirée nous est venue de la main des Allemands et des protestants. Une réaction, aussi singulière qu'importante, s'est manifestée depuis dix ans en Allemagne contre l'opinion banale, popularisée par les déclamations de Schiller, qui faisait de la guerre de Trente-Ans une guerre de religion, et de Gustave-Adolphe un champion de la liberté de conscience. Charles-Adolphe Mentzel (qu'il faut bien distinguer de Wolfgang Mentzel) a commencé cette réaction dans son *Histoire moderne de l'Allemagne* ; quoique protestant, il a su faire bonne justice de l'ambition, de l'égoïsme et des odieuses cruautés qui signalèrent les chefs et les armées du parti protestant pendant toute la durée de cette guerre. Cette œuvre salutaire a été continuée par Barthold, dans son *Histoire de la grande guerre allemande* ; par Aretin, dans son *Histoire de Maximilien de Bavière* ; par Heissing, dans ses dissertations sur la prise de Magdebourg et la conduite de Gustave-Adolphe en Allemagne. Elle a été, on peut le dire, consommée par le livre du protestant Gfrörer, professeur à Fribourg, intitulé *Histoire de Gustave-Adolphe*, véritable chef-d'œuvre d'impartialité et de science originale. Il est déplorable que personne ne se soit encore avisé de mettre le public français au courant de cette révolution si curieuse et si bienfaisante dans l'enseignement historique de nos voisins.

trionphant, sur les débris de toutes les vertus et de toutes les libertés; ayant fait prévaloir en France le règne du *bon plaisir*, et fondé l'orgueilleux despotisme où se délecta plus tard le sultan de Versailles.

« Aux yeux du czar Pierre, Richelieu parut, comme on sait, l'idéal du beau, le type parfait à imiter; cela devait être.

« Richelieu, l'homme sans conscience, qui ne comprit point le *devoir*, mais qui ne crut jamais qu'au *succès*, quels qu'en fussent les moyens, — bons au mauvais, — présentait un exemple louable, selon le créateur de cet empire où le knout est l'argument qui remplace la justice et la raison.

« Personne n'ignore les mémorables paroles prononcées à Paris, devant le tombeau du cardinal, par le géant du Nord, par le fondateur du servilisme absolu, par ce prince qui, ne souffrant pas d'obstacles à ses caprices, n'eût pas hésité, de l'aveu de Voltaire, à porter pour lui seul une loi qui l'autorisât au divorce, s'il n'avait trouvé dans sa religion russe des usages qui le lui permettent; par l'homme qui faisait trancher la tête à ses sujets pour le crime de *barbes non coupées*, et qui aurait fait pendre le premier venu pour essayer un nouveau modèle de potence.

« Il y avait parfaite analogie entre ces deux êtres, systématiquement oppresseurs, froidement perfides, savamment tyranniques, dont l'un résolut de sang-froid la mort de son fils, comme l'autre avait, par calcul, laissé périr son bienfaiteur. Champions imprudents de la force matérielle contre la force morale, ils étaient, du reste, tous deux, des *hommes éclairés*, joignant le jugement à l'énergique volonté; des novateurs adroits, sachant discerner ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas oser sans péril; marchant dans le sens où coulait l'eau, et prenant par conséquent la route de la réussite. Aussi sont-ils devenus les idoles de ces millions d'adorateurs que le bonheur traîne à sa suite: lâches cœurs dont la paresse accepte comme le suprême bienfait une centralisation quelconque, obtenue n'importe à quel prix.

« Pierre et Richelieu *se valaient*; l'admirateur était digne de l'admiré. »

Voilà pour Richelieu... — Voici pour Louis XIV.

On vient de lire dans le président Hénaut, année 1670: « Le duc de Lorraine, qui ne cessait de lier de nouvelles intrigues, est dépouillé de tous ses Etats par le maréchal de Créquy. » Or, Louis XIV

en personne, dans une lettre écrite à Saint-Germain-en-Laye, le 29 août 1670, signée Louis et contre-signée de Lionne, va nous donner le secret du cabinet sur cette guerre.

« Je vous dirai, en premier lieu, que le chevalier de Fourille m'ayant écrit qu'il a manqué le coup dont je vous avais parlé¹, je n'ai pas changé pour cela, comme vous pouvez juger, mon premier dessein, mais seulement *la manière de m'en expliquer*. Car je prétends bien, en effet, CHASSER LE DUC DE LORRAINE DE SON ÉTAT, et veux que vous exécutiez là-dessus les ordres que je vous ai donnés de vive voix. Mais j'ai jugé plus à propos que vous ne vous en exprimiez pas précisément en ces termes.

« Il faudra seulement dire que cette expédition n'est qu'une suite de celle que vous avez déjà faite une fois en Lorraine, pour obliger le Duc à trois choses :

« L'une de faire un *licenciement*, effectif et non frauduleux, *de ses troupes*, comme il s'y est engagé dans votre premier voyage ;

« La seconde, de réparer cent diverses contraventions qu'il a faites aux traités que nous avons ensemble ;

« Et la troisième, de tirer de lui toutes les sûretés *que j'estimerai être nécessaires* pour avoir l'esprit en repos, qu'il ne continuera plus à l'avenir ces mêmes contraventions, et qu'il n'entretiendra plus de pratiques et de cabales contre mon service.

« Vous jugez bien que ces conditions, si générales, et surtout la dernière, sont d'une nature que, *quelque chose qu'il m'offre, hors de quitter son Etat*, ET DE LE FAIRE EFFECTIVEMENT, j'aurai toujours lieu de pousser l'affaire à ce but, en disant, sur tout ce qu'il pourrait m'offrir ou promettre, que *cela n'est pas suffisant* pour m'assurer qu'il n'y manquera pas comme toujours, et que j'en désire de plus grandes (*sic*).

« Cependant, *vous irez toujours votre chemin à le chasser* des lieux où il pourrait se retirer. Et s'il vous envoyait quelqu'un pour négocier, sous PRÉTEXTE de savoir ce que je demande, vous n'avez qu'à répondre qu'il peut s'adresser à moi, et que vous n'avez d'autres pouvoirs que d'exécuter mes ordres². »

¹ Ce coup consistait à enlever le Duc *en pleine paix* au moyen d'une embuscade.

² L'original de cette lettre appartient au comte Le Prudhomme de Fontenoy.

En vérité; le machiavélisme ne saurait aller plus loin; et MM. Ochsenbein et consorts n'ont rien imaginé de plus impudent contre la Suisse primitive. Après le scandale d'un aussi hypocrite abus de la force, on comprend l'expiation infligée au spoliateur par les longues humiliations de sa vieillesse.

*Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum
Absolvitque Deos.*

Voilà l'une des trouvailles de M. de Dumast. Conçoit-on maintenant tout l'intérêt d'une histoire de Lorraine, refaite ainsi du point de vue lorrain, avec des documents de cette importance? L'auteur seulement aurait à se défendre de toute réaction, de toute exagération lotharingophile. Il est temps, comme il le dit lui-même, de ne plus commettre d'anachronismes, — ni *pour*, ni *contre* le passé.

Ceci, du reste, n'est point un démenti au témoignage que rend l'auteur de l'esprit d'initiative de la Lorraine. Il prouve assez bien, ce semble, que, tant qu'elle fut libre et autonome, la Nation Lorraine fut constamment en Europe le porte-drapeau du progrès.

« Est-ce que, demande M. de Dumast, est-ce que les sujets du roi François I^{er} n'enviaient pas les sujets du duc Antoine? »

« Est-ce que les provinces soumises à Henri de Valois ne tournaient pas les yeux vers celles que gouvernait Charles III? »

« Est-ce que les ordonnances du Régent valaient celles de son contemporain Léopold? »

« Est-ce que, sous les alérions, le dernier vestige de servage n'avait pas disparu cinquante ans plus tôt que sous les fleurs de lis! »

« Est-ce que les créations *philanthropiques* du bienheureux Pierre Fourier ne sont pas antérieures à celles de saint Vincent de Paul? »

« Est-ce que la réforme des Bénédictins de Saint-Vannes n'avait pas précédé celle des Bénédictins de Saint-Maur? »

Voilà ce qu'on ne sait pas assez, non plus que le dévouement d'une nation faible de territoire, comme Athènes, comme Sparte, comme la Suisse primitive, comme toutes les nations héroïques de l'histoire, mais qui « se sacrifia au XVII^e siècle pour la foi, pour la pudeur, pour la loyauté, pour la justice, pour le droit de porter haut la tête, pour tous les principes par lesquels l'homme s'élève au-dessus des brutes. Race pure et généreuse, que le nombre ne put effrayer, tant qu'il lui resta des armes en main et du sang dans les veines. »

Honneur à l'écrivain qui a retrouvé les titres de cette nation et qui les lui a rendus !

Mais une autre partie encore de l'histoire de la Lorraine est à refaire : c'est la dernière, l'histoire de Stanislas. C'est dans *Nancy* qu'il faut voir les actes si peu connus de ce *vandalisme douxereux* de Leszczynski, si empressé à tout renverser, à tout renouveler en Lorraine, sous prétexte de tout embellir, mais avec l'arrière-pensée systématique de ne rien laisser subsister de beau qui fût antérieur à son règne.

M. de Dumast s'en explique avec une mesure qui peut-être l'abandonne quelquefois ailleurs.

« Non, dit-il, que le Roi ne fût équitable et sage, ami du bien de ses nouveaux sujets ; non qu'il ne fût preuve envers les hommes (autant du moins qu'on le lui permettait) d'une justice qui lui manquait envers les pierres. Mais, zéléateur méticuleux des intérêts de la puissance à laquelle il devait son trône, et qui gouvernait plus que lui, il regardait comme une bonne fortune chaque nouvelle occasion d'effacer les nobles souvenirs d'un passé... dont il eut toujours la faiblesse de ressentir quelque peur. Mieux conseillé, il aurait pu tout à la fois *conserver et fonder* : à ce rôle plus intelligent, il eût mérité plus de gloire.

« Du reste, sans tomber dans l'erreur qui, grâce au soigneux charlatanisme employé longtemps par la France, a fini par faire croire aux badauds que tout date à Nancy du roi de Pologne, il convient de rendre de légitimes hommages à ce prince, surnommé à bon droit *le philosophe bienfaisant*, et dont les actes peuvent justifier, en partie, la réputation qu'on lui a faite.

« Plus retentissant, il est vrai, plus fastueux que paternel, son règne n'égalait pas sans doute, ni pour l'éclat, la vraie grandeur, la mâle et digne indépendance, ni même, quoi qu'on en dise, pour le bonheur matériel des masses, le merveilleux règne de Léopold. Il y a loin de ce qu'avait été le sort du peuple sous un duc qui l'aimait en père, qui le soignait, le ménageait, le gouvernait avec sollicitude, avec tendresse, avec égard, et se plaisait à l'entourer d'honneur en même temps que de bien-être, à ce que fut sa condition sous un nouveau monarque, honnête et droit, mais moins délicat, mais étranger, mais secrètement esclave d'autres étrangers, qui, tout

philanthrope qu'il était, comprit peu, sentit faiblement, ne sut on ne put empêcher les souffrances de ses sujets... quand ceux-ci, vainement défendus par le courage de magistrats impuissants, que l'on opprimait à leur tour, gémissaient à double titre, humiliés par les caprices, foulés et apauvris par les actes de son dédaigneux et rude chancelier.

« Ce monarque, néanmoins, mourut vivement regretté... il avait droit de l'être pour ses vertus ; *il l'eût encore été sans elles*, et par une puissante raison : c'est que sa fin était la fin de tout ; c'est que le bandeau souverain tombait du front de la ville de Nancy. Avec François III s'était envolée la nationalité réelle ; avec Stanislas s'évanouissait la nationalité titulaire, et jusqu'au rêve de la patrie. »

Ce sont là, si je ne me trompe, des choses d'un intérêt sérieux, général, des choses qui recommandent un livre. Elles suffiraient certes au *Correspondant* pour accorder à *Nancy* une attention spéciale, une mention d'une distinction toute particulière. Car l'auteur nous a fait goûter presque à chaque page la plus grande jouissance que les lettres puissent procurer, celle de la sympathie, de l'identité presque complète entre le lecteur et l'écrivain. Ce que ce dernier satisfait surtout, c'est la conscience. On se sent ému et fier, comme on doit l'être après avoir accompli une bonne et belle action, en participant avec M. de Dumast (par cette sorte de solidarité qui unit le lecteur sympathique et l'écrivain courageux) à cette série de nobles réhabilitations entreprises au profit de la vérité, de la justice, de l'innocence et du malheur.

Ce n'est pas que nous soyons indifférents à ce qui est d'un intérêt purement local dans la publication de M. de Dumast, par exemple, à la création d'un *Musée Lorrain* dans la salle des Cerfs, dans la seule aile qui reste de l'ancien palais ducal de Lorraine, du palais du duc Antoine et de Charles III ; chose, en vérité, si simple et d'une si évidente convenance que l'hésitation ne semble point permise, tant on a de peine à concevoir ici une objection plausible ! Ce n'est pas que nous n'ayons plaisir aussi à trouver dans *Nancy* tant de choses curieuses qui surabondent dans cette brochure et dont c'était ici la place, comme ce que dit l'auteur de la remarquable beauté du site de cette capitale et de ses alentours, de ses armoiries immaculées, des habitudes *grande ville* qu'elle a gardées et des ressources qu'elle

présente encore⁴, de l'écu et de l'ancienne chevalerie de Lorraine, des familles historiques qui subsistent encore à Nancy, etc. etc. Mais il faut savoir se borner.

Ceci, d'ailleurs, cette surabondance de souvenirs locaux, est pour quelque chose dans le défaut capital de *Nancy*, dans la composition radicalement vicieuse de cet ouvrage.

« C'est tout un monde que ce *Nancy!* » écrivait M. de Montalembert; « on ne s'y perd pas, mais on s'y absorbe. »

J'en demande pardon à l'illustre aristarque; on s'y absorbe, c'est vrai, mais on s'y perd bien un peu.

C'est improprement, disons-le, que nous avons appelé *Nancy* un livre. Ce n'est qu'un article du *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*, excellent à cette place, vif, court, plein de relief et de couleur; article que l'auteur a réimprimé en toute hâte, à la veille des séances du conseil général de la Meurthe, pour sauver la salle des Cerfs, menacée d'être ensevelie sous les paperasses et la poussière des archives du département. Or, pendant qu'on réimprimait l'ancienne brochure, les idées vinrent en foule à l'auteur. Souvent il voulait les retenir, sentant bien, dit-il lui-même, que telle n'était pas leur place. Puis il se laissait aller, se disant que la vie est incertaine, et que ces choses-là du moins se trouveraient toujours dites. Il a saisi ainsi l'occasion au vol, pour jeter, chemin faisant, quelques grandes vérités; bien aise de les laisser sur le papier, afin que d'autres, à défaut de lui, pussent les reprendre en sous-œuvre plus tard. « Savez-vous ce que c'est que ma brochure? a-t-il répondu à un critique. Un testament suivi d'une foule de codicilles: si le testateur ressuscitait, il ferait peut-être mieux sous une autre forme. »

J'accepte, pour ma part, cette explication comme une circonstance atténuante; mais, si elle absout en partie l'auteur, elle ne justifie pas la forme de l'ouvrage.

D'abord M. de Dumast a le plus grand tort du monde de se croire mort. Son style proteste péremptoirement contre ses paroles; il est d'une verdeur certes qui sent on ne peut moins l'épuisement.

⁴ Nancy possède, entre autres, une institution que beaucoup de villes plus considérables lui envient: c'est la *Société pour l'alliance de la Foi et des Lumières*, qui a publié un volume dont Mgr l'évêque de Langres a dit qu'il devrait être le *Manuel* de tous les chrétiens instruits. *Le Correspondant* a rendu compte de ce recueil remarquable (t. XIV, p. 14).

Puis, eût-il été aussi moribond qu'il est vivant, il fallait jeter sans doute sur le papier toutes ces pensées (elles en valaient toutes la peine); mais il n'était point tenu de les livrer au public ainsi déchiquetées en façon de notes. Il pouvait les léguer en cet état imparfait à quelque intelligence amie, qui, à défaut de l'auteur, leur eût donné plus tard dans un meilleur ordre la publicité qui leur était due.

Jouissons donc pleinement de la confiance un peu précipitée qui nous est faite ; mais regrettons qu'elle n'ait point été en partie différée ; car elle eût été plus satisfaisante encore, plus complète, d'un effet bien plus grand et bien autrement durable. Répétons qu'il est éternellement dommage, non-seulement que la toile, comme on l'a dit, débordé le cadre, mais que tant d'aperçus de l'intérêt le plus général, tant de choses capitales, soient profanés par leur *entremêlement* dans les notes avec des choses de second, de troisième et de quatrième ordre. Il est éternellement dommage d'avoir enseveli ainsi les considérations les plus neuves, les plus hardies, les plus importantes ; d'avoir noyé des arrêts destinés à avoir un retentissement sérieux et prolongé sur Marie Stuart, sur Richelieu, sur Louis XIV, et tant d'autres, dans un déluge de petits détails topographiques, généalogiques, philosophiques. Ces détails ont assurément leur valeur, et même leur charme ; mais ils impatientent, ils embrouillent, parce que l'auteur a confondu pêle-mêle avec ces choses secondaires ses inappréciables *découvertes*, ces glorieuses réhabilitations qui devaient occuper la première et la plus haute position qu'il fût possible.

Soyons justes pourtant dans la censure comme dans la louange. En dehors même des grandes rectifications historiques sur lesquelles nous ne saurions trop insister, et qui ouvrent, comme l'a dit M. de Montalembert, de longues avenues dans les plus épais fourrés de l'histoire, de la politique et de la vraie philosophie, il n'y a pas, dans les notes de *Nancy*, rien que des choses d'un intérêt secondaire. On y trouve d'autres redressements encore, pleins d'exactitude, d'élévation, de délicatesse. On ne lit pas tous les jours quelque chose d'aussi juste, d'aussi vrai, d'aussi fini que les pages qui suivent sur le caractère des paysans d'aujourd'hui et sur la dévastation imminente de ce qui nous reste de beautés paysagères et d'élysées champêtres.

« Autrefois, le paysan, moins ambitieux, moins rapace, laissait

son âme s'ouvrir à des impressions dont à présent il affecte le dédain, ne sachant plus les comprendre. Les habitudes matérialistes que produit chez lui l'amour passionné de l'argent, la rusticité ne les y enfantait point. De nombreux souvenirs, inutiles à citer ici, prouvent qu'elle laissait au laboureur, il n'y a pas encore un demi-siècle, de nobles instincts, et, sous des formes grossières, une élévation de cœur, simple, mais réelle, qui n'était pas sans poésie.

« Aujourd'hui, la fureur cupide, s'affublant du nom de *progrès*, et se masquant des apparences d'un certain savoir agricole, a ruiné, autant qu'elle l'a pu, le charme oculaire de la campagne. Comptant pour rien tout avantage qui ne se traduit pas en francs et centimes, le villageois, devenu publicain, est assez fou pour s'en faire gloire; fier de passer pour homme d'affaires, il se figure, en méprisant tout, se donner une espèce d'importance. Le plus misérable lucre suffit pour le pousser à la barbarie. Qu'il trouve à augmenter de 30 sous son revenu, il va ravager tout ce qui formait un gracieux tableau champêtre; il va détruire les jolies choses les plus impossibles à remplacer.

« Ainsi sont tombés sous la hache les grands parasols séculaires qui, dispersés çà et là, donnaient de la physionomie aux campagnes. Ainsi ont été renversées, abattues, les coudraies dont on aimait à rencontrer l'ombrage; salis et tourmentés, les petits ruisseaux qui murmuraient sur le caillou; arrachés et piochés, les jolis fouillis végétaux qui ornaient des sources charmantes. Ainsi ont disparu tous ces lieux de repos et de joie, communs au riche et au pauvre, dont le premier eût regardé comme une bassesse d'enlever l'usage au second: ces vieilles haies isolées, par exemple, hautes corbeilles odorantes, sauvages bastions de fleurs, au pied desquelles on avait laissé un petit cercle de gazon; ou bien ces lisières de forêts, que l'on appelait *les clairs-chênes*, antiques et verdoyantes colonnades, où, sur des tapis de quintefeuille et de serpolet, venaient s'asseoir les promeneurs, lire ou méditer les rêveurs, se délasser les ouvriers, et se récréer les familles; — beaux lieux que les seigneurs lorrains s'étaient toujours refusé l'égoïste plaisir d'enclorre. Car, dans la république chrétienne, l'homme restait quelque chose pour l'homme; car le sentiment de l'hospitalité morale n'avait pas péri tout entier; car, à travers bien des abus et des torts, — plus compensés qu'on ne le croit, — l'âme n'était pas assez sèche, alors, pour que tout fût subordonné au bénéfice d'un écu.

« Maintenant chaque individu s'est mis en guerre avec la race humaine ; on semble disputer aux pauvres passants le chétif coin non interdit, l'étroit bord de route abrité, qu'à l'angle de quelques domaines découvre enfin leur lassitude... après l'avoir cherché longtemps. Partout s'effacent à la fois les dernières coutumes de la douce fraternité humaine, et les derniers vestiges de l'attrayante beauté paysagère. Et bientôt il ne restera plus aux champs une roche tapissée de pervenche, un vieux tronc de saule penché sur l'eau ; plus une touffe de glaïeul pour le visiteur de la fontaine, plus un arbre en bouquet pour le peintre, plus un banc de verdure pour le voyageur, plus un buisson pour le bouvreuil.

« C'est qu'il faut vivre, prétend-on, et que les propriétaires ruraux ne peuvent plus négliger le moindre profit.

« Fût-elle vraie, la chose serait triste. Il y aurait lieu de gémir si notre époque était devenue misérable à ce point... qu'un besoin réel, que la faim, exigeât de pareils désastres. Oui, il faudrait encore pleurer quand ce serait la nécessité, quand ce ne serait pas l'avarice, qui forcerait les campagnards à enlaidir honteusement ainsi la face de la terre, et à sacrifier, pour vivre, tout ce qui donne du prix à la vie ;

Et, propter vitam, vivendi perdere causas.

« Mais, bien évidemment, telle n'est pas la cause du mal. Faux et factices sont les besoins auxquels on se plait ainsi à subvenir.

« Eh quoi ! lorsqu'il savait respecter les charmes de la nature, lors qu'il les admirait à sa façon, le paysan avait-il donc la bourse mieux garnie qu'aujourd'hui ? était-il donc plus à portée de se passer d'un petit gain supplémentaire ? Non certes ; mais il était moins descendu à la vie pécuniaire et charnelle, moins occupé de ces jouissances grossières, animales, que l'on voudrait qualifier aujourd'hui d' uniques choses positives ; comme s'ils étaient imaginaires les effets du sentiment qui agrandit et ennoblit l'âme ! Comme s'il y avait rien de plus positif que la vertu et le bonheur !

« Penché désormais vers le sol, et devenu obéissant à son ventre, comme le sont les brutes, au rang desquelles il se rabaisse, — *veluti pecora prona, atque ventri obedientia*, ainsi que dit Salluste, — l'homme des champs s'est-il mis en possession de plaisirs qui, passagèrement au moins, puissent être réputés plus vifs et plus vrais ? — Bon Dieu !

pour rendre plausible un semblable paradoxe, on n'a pas même d'ombre et d'apparence à faire valoir.

« Il est trop patent en effet qu'autrefois le villageois lorrain goûtait plus de satisfaction, plus de douce ivresse, — et cela dès ce monde, — à venir, un jour de fête (comme nous l'avons vu de nos yeux du temps de Napoléon), s'asseoir en chantant avec sa famille sur l'herbe des *pâquis* ombreux, autour d'une corbeille de pommes ou d'une *quiche* dorée, auprès d'une jatte de son lait ou d'une cruche de son vin...., qu'il n'en trouve à présent, triste joueur, ou docteur pitoyable, laissant chez lui sa femme et ses enfants, à s'en aller fréquenter soit les cabarets, soit les estaminets qui y succèdent, et là, perdre son argent au billard, ou, sans soif, se gorger de bière. De tels plaisirs cherchés parmi des tapageurs, — entre les quatre murs d'une salle, loin du soleil et des oiseaux, valent-ils (sagesse même à part) les innocentes voluptés qu'ils remplacent ? Aperçoit-on le moins du monde aux ennuyeuses joies du « vice, la riante physionomie qu'offraient les joies de la vertu ? Nullement ; aussi est-ce sans excuse, sans illusion même, que l'on quitte celles-ci pour celles-là, en passant de l'air embaumé à l'atmosphère empuantie. — On se détermine à les choisir, néanmoins ; et afin de se procurer les unes, on dévaste de plus en plus l'heureux théâtre des autres. Pour avoir de quoi fumer les cigares ou la pipe, on fait la guerre à l'aubépine, on arrache les buissons de rose.

« Finissons ; car le philosophe, en observant la marche des mœurs, en la déplorant quelquefois, n'ignore pas combien il est impossible de l'arrêter, difficile de la changer. Il sait la force des tendances de chaque âge social, et le crédit presque inévitable des travers qui s'y attachent. Il reconnaît que notre époque n'est pas la seule à blâmer, que d'autres temps ont eu d'autres torts, et qu'à un certain point de vue le mal *varie et se déplace* plutôt qu'il ne s'augmente. En ce qui concerne notamment l'admiration de la nature, la précieuse simplicité patriarcale, eh bien ! avant que les classes inférieures la perdisent, la classe élevée les avait en grande partie précédées dans cette voie. Que si, après des temps d'orgueil, de corruption et de brutalité, l'amendement, à beaucoup d'égards, est déjà survenu par en haut, tout doit faire espérer, au-dessous, à la suite des mêmes épreuves, une future correction semblable. Seulement, quand elle arrivera, ce sera trop tard pour sauver le paysage ; rien alors n'aura

survécu en fait de délices poétiques. Le globe terrestre, défiguré, gâté, privé de tous ses charmes agrestes, aura subi les ignobles et sottes rigueurs du prosaïsme le plus absolu. »

On le voit, M. de Dumast n'est point du tout un écrivain vulgaire. Il se recommande avant tout par un mérite bien plus rare qu'on ne croit; il pense par lui-même, et l'expression chez lui est habituellement fidèle à la pensée. Le nerf, la chaleur vraie, l'image même quand le sujet l'appelle, ne lui font nullement défaut. Peut-être abuse-t-il de la parenthèse. Sa phrase, un peu surchargée, n'est pas non plus toujours exempte d'hyperbole et d'emphase, ce qui lui donne parfois comme un reflet de déclamation. Mais il est ému et il émeut : c'est là un grand don. Puis son style a ce qui manque à tant d'autres, il a du relief. « Presque à chaque page, écrivait M. de Montalembert, on s'écrie : Oui, c'est bien cela; voilà ce qu'il fallait dire; et comme c'est bien dit ! »

A l'appui de cet éloge, on me pardonnera de citer encore d'importantes considérations sur la mission de la noblesse dans le passé, comme sur le rôle qui reste à ses derniers fils dans l'avenir.

« Chaque siècle a ses préjugés qui lui imposent leur joug; ses erreurs dominantes, que partage l'inattentif et que flatte le complaisant; mais dont c'est aux hommes de bon sens et de caractère à saper hardiment l'empire.

« Et l'éclaircissement, le redressement ne sont pas de simples satisfactions d'esprit : tout y gagne, y compris la morale. Qui connaît mal, en effet, juge mal; on est souvent inique par ignorance.

« Autrefois, en fait de fausses appréciations des citoyens les uns à l'égard des autres, l'intolérance et l'incompréhension portaient d'en haut. A présent, il n'est pas rare, dans ce genre, que la méprise, que le manque d'intelligence et de justice vienne d'en bas.

« Quelque part que règnent, suivant les époques, les ténèbres de la prévention, c'est là qu'il faut porter le flambeau.

« Non qu'il s'agisse d'examiner quels ont été, en somme, les bons et mauvais côtés de la Noblesse, cette institution qui eut jadis un rôle si important dans le drame de la vie des peuples. Bientôt le moment viendra de la juger sérieusement, puisque la voilà arrivée au terme de son existence, et qu'elle a, comme on dit, *fait son temps*. Mais en quoi a-t-elle rempli sa mission sociale? En quoi y a-t-elle failli? Mais sur qui doivent principalement tomber les reproches aux-

quels elle a donné lieu, surtout dans sa décadence?... Quand la place ne nous manquerait pas pour résoudre ici de pareils problèmes, nous n'aurions encore aucune envie de les aborder. Rien ne presse ; la philosophie de l'histoire aura assez d'écrivains à son heure, et ce ne sont pas là des questions qu'il convienne de remuer à la légère.

« Nous n'avons à jeter les yeux que sur un phénomène actuel, sur la nature des formes, des usages, des relations qui s'établissent à présent, là où d'anciennes familles existent en assez grand nombre pour exercer une influence par leur exemple.

« Or, pourquoi ne pas convenir que cette influence a d'heureux effets ? Ils sont aisés à reconnaître quand on apporte à observer les faits un esprit libre, dégagé d'aversion routinière et affranchi de défiances politiques puériles.

« Le maniement des grandes affaires, qui donne de la largeur aux vues ; le souci permanent de l'intérêt général, qui fait oublier l'intérêt privé ; le culte héréditaire de l'honneur, joint au mépris héréditaire du profit, avaient formé de dignes habitudes dans certaines familles placées en vue sur le chandelier, et devenues depuis plusieurs générations les brillantes victimes du bien public. Là se remarquaient non-seulement l'absence de minuties, d'aigreurs et de *tatillonages*, mais une double condescendance pour les besoins et pour les torts, mais un double penchant bien connu à *donner* et à *pardonner*.

« C'est ce que nos langues européennes ont su nommer, avec une parfaite justesse étymologique, les sentiments *généreux* ⁴.

« Là existaient aussi l'aplomb, la tenue ; là florissait, dans un sol propice, cette honorable réserve qui n'est point l'embarras ni la morgue, qui rend, au contraire, les rapports très-doux et très-sûrs,

« ⁴ *Generosus*, qui vient de race, *a genere*. Un coursier généreux, c'est-à-dire un cheval de race ; un vin généreux, c'est-à-dire chaud, provenant de bon plant, de bon crû, et non coupé ni altéré ; des procédés généreux, des actions généreuses, c'est-à-dire, primitivement, des procédés et des actions nobles, convenables à un homme bien né et qui ne *fortigne* point. Aussi n'a-t-on jamais rangé parmi les vertus généreuses la probité, mérite que possédaient en commun les diverses classes, élevées ou bourgeoises, et moins encore l'économie, qualité dont même un degré tant soit peu prononcé s'appelait *villainie* ou vilenie, comme chose particulière aux gens sans naissance. »

discrétion que produit la longue habitude du respect de soi et des autres. Nulle part on n'avait l'abord plus courtois, l'assise plus modeste, la voix moins haute et moins impérieuse, les façons moins tranchantes; nulle part on ne savait mieux, en évitant le trop de laisser-aller et les inconvénients d'un sans-gêne qui n'exclut pas toujours la rudesse, trouver le secret du liant et de l'aisance, sans tomber dans le familier. En un mot, les maisons dont nous parlons étaient des *conservatoires de politesse*.

« Or, dire cela, ce n'est pas peu dire; car la politesse ne se réduit point à des conventions arbitraires, comme se l'imagine maint tagueur irréfléchi, elle possède une valeur intrinsèque.

« Préférence usuelle du prochain à soi-même jusque dans les moindres circonstances; oubli savant et calculé du *moi*; attention empressée aux besoins et aux désirs d'autrui; prévenance continuelle à son égard; art délicat de se placer en toutes choses au-dessous de lui; sollicitude vigilante pour ne le froisser aucunement, pour ménager les moindres susceptibilités de son âme, la *politesse* n'est sans doute qu'une imitation mécanique de l'humilité et de la charité¹. Mais c'en est une imitation précieuse, dont l'apparence est agréable, dont les effets mêmes sont utiles. Des formes si bien adaptées à ce que demande la vertu en rendent l'exercice plus aisé.

« Ainsi la délicatesse du dedans s'était manifestée au dehors; ainsi la noblesse des sentiments avait produit celle des manières.

« Il n'est pas jusqu'au langage (car l'expression se moule toujours sur la pensée) qui n'eût pris là un caractère d'élévation et d'élégante simplicité, également éloigné du trivial et du prétentieux. Louable par sa correction facile, par le perpétuel emploi du mot propre et *choisi*, le langage n'y avait rien de pédantesque, il n'y visait point au purisme; et cependant, au milieu même de l'entrain des conversations, jamais il ne laissait échapper de ces grosses fautes d'à pré-

¹ *La cortesia è la sorella della Carità.* (Saint François d'Assise.)

« L'égalité, une fois adulte et complète, n'eût jamais inventé la courtoisie. Nous en avons la triste preuve par l'Amérique, où, faute de familles bien nées dont le groupe constitué quelque part ait pu servir d'école pour le savoir-vivre, on a vu s'établir un ensemble de façons grossières, qui, rendant brutaux les rapports entre les hommes, ôte la moitié du charme de la vie, ramène la barbarie par l'autre bout, et fait presque oublier le bonheur que donnent là des lois de sincère liberté. »

sent, qui, non-seulement sur les lèvres, mais jusque sous la plume de matadors à qui l'ignorance est impardonnable, révèlent aujourd'hui chez eux l'absence d'oreille et celle d'instinct national. L'idiome des vrais salons, lors même qu'il cessait d'être académique, restait profondément français. Ses négligences n'étaient que des sottises et des grâces ; ses écarts, que des gallicismes.

« Les vrais salons ! dès longtemps déchus en partie, la plupart de ces *temples du goût* se sont écroulés pendant l'ouragan ; ils ne se relèveront jamais.

« Car le vieux monde a fini... ou va finir ; il fait place à un monde nouveau. Ce qui ne dispense pas celui-ci d'étudier son devancier, ni de chercher à lui emprunter ce qu'il avait de bon et de beau... Il y a bien de l'engouement à se figurer que, pour être un soldat du progrès, on soit obligé de méconnaître les heureux effets jadis produits dans certaines maisons par des traditions héréditaires. A quoi sert-il de s'aveugler ? Le principe des institutions modernes, moins brutal et moins intolérant qu'on ne veut le faire, n'a pas besoin de s'appuyer sur des erreurs. Sachons voir, sachons avouer ce qui est vrai. Nier des faits incontestables n'est jamais nécessaire à la défense des bonnes causes ; et il n'y va nullement, dans ce cas-ci, de l'intérêt de la dignité humaine.

« Quoique tous les citoyens, en effet, doivent être considérés comme primitivement égaux ; quoique ce soit, en général, l'éducation, non la naissance, qui forme le *gentleman*, l'homme à procédés nobles, l'homme délicat et parfaitement civilisé, les résultats de l'éducation même, cependant, sont plus ou moins grands suivant qu'elle a été favorisée par des circonstances plus ou moins heureuses.

« Or, pourquoi ne pas convenir qu'évidemment, *toutes choses égales d'ailleurs*, il y avait chance de meilleure réussite là où des antécédents préexistaient ! là où convergeaient une foule de tendances analogues ! là où nul désaccord dans la façon de sentir et de vivre ne venait contrarier la tendance qu'on s'efforçait d'imprimer vers un noble but ! là où l'enfant se trouvait avoir respiré dès ses premières années, dans le commerce de *toute* sa parenté, une atmosphère naturelle d'élevation et de distinction !

« Nous disons dans le commerce de *toute* sa parenté ; car l'homogénéité, l'universalité des entourages honorables, telle est l'avance ou la prime réelle échue aux uns plutôt qu'aux autres par le tirage

de cette loterie qui s'appelle la naissance. C'est là le bonheur des familles dont la notabilité remonte assez loin pour que leur tronc ait eu le temps de transmettre à *toutes* ses branches la sève que donne une éducation complète, développée, sans rien qui la restreigne ou l'altère.

« On demandait un jour, avec quelque scepticisme et quelque dédain, ce que c'était au fond qu'un homme *bien-né*, et s'il y avait vraiment avantage à l'être.— Êtes-vous assez irréfléchi pour en douter? répondit un sage! L'homme bien né, c'est celui qui peut, par exemple, au mariage de ses enfants, inviter tout ce qui lui tient, jusques à ses derniers cousins, sans avoir à rougir d'aucun; sans être forcé d'en excepter un seul pour que la fête reste homogène, pour que les moindres convenances demeurent observées, et pour que la conversation, fût-ce la plus familière, s'y maintienne au niveau de ce qu'exige la loi des meilleurs salons. La réponse fut jugée un trait de lumière.

« Sous quelques rapports donc, l'avantage de la naissance n'est point arbitraire. Il y a des côtés par lesquels il a ses racines dans la nature même et dans les plus profondes réalités.

« Combien ne sont pas puissantes les impressions qui agissent sur nous au sortir du berceau! N'était-ce rien que de les avoir reçues bonnes? N'était-ce rien que de s'être, dès son jeune âge, trouvé placé de manière à entendre ou à voir autour de soi, comme choses habituelles et auxquelles on ne prit pas même la peine de songer, les procédés les plus honorables, les principes les plus élevés, tant en maximes qu'en exemples?

« Au fond, la classe dès longtemps constituée supérieure, la classe appelée depuis des générations à se dévouer pour le bien public, à pratiquer comme règle indispensable, jusque dans les moindres choses, l'oubli du *moi* pour *l'autrui*, cette classe, malgré ses défauts, malgré la corruption qui s'y introduisit, surtout avant sa chute, avait anciennement formé la phalange nationale d'élite, la légion d'honneur héréditaire, appelée en vertu de son rôle à la perpétuelle immolation d'elle-même, obligée qu'elle était à donner sans conteste à la patrie, s'il le fallait, tout son temps, toute sa fortune et tout son sang.

« Et là, parmi ces familles chargées à leurs dépens d'entretenir le feu sacré de l'honneur, l'honneur se conservait souvent, quoi qu'on en dise. Il donnait aux vertus une chaleur particulière; il ajoutait aux devoirs une plénitude et des nuances inconnues ailleurs. Il créait autour de certains vieux foyers une sphère d'habitudes char-

mantes, hautes à la fois et patriarcales, où la franchise et le désintéressement étaient affaire d'instinct, où l'horreur du moindre mensonge et de la moindre avarice précédaient l'âge de l'intelligence.

« La forme finit toujours par suivre le fond. Où vivaient ces principes élevés et délicats, ils avaient créé des manières élevées et délicates. Voilà pourquoi certaines familles offraient le rare spectacle d'une courtoisie ravissante, possible sans doute à imaginer autre part, mais incomplètement réalisée partout ailleurs, et dont c'était là qu'il fallait aller prendre leçon. C'est là aussi qu'à présent même des vestiges peuvent en être cherchés par les zéloteurs du beau et du bon, attentifs, après que s'est couché le soleil de la politesse, à tourner les yeux vers quelques cimes couronnées de ruines, que ses derniers rayons éclairent encore.

« Non que le même phénomène ne puisse avoir spontanément lieu ; mais alors, à moins de grands soins, il demeure individuel.

« Ainsi, répétons-le : abstraction faite de la politique, il fut loin d'être indifférent jadis, il ne l'est pas même tout à fait encore, d'avoir obtenu du sort telle ou telle origine. Appartenir à des familles de vieux sang, qui aient gardé leurs bonnes traditions, avoir vécu dès l'enfance dans leur sein, reste quelque chose de moralement profitable. Ce n'est point du tout un *mérite*, et il y aurait sottise à s'en targuer ; mais c'est une *force*, et il y aurait aveuglement à en méconnaître l'avantage.

« Au reste toutes ces supériorités fortuites ne doivent inspirer ni vanité à ceux qui les possèdent ni envie à ceux qui ne les possèdent pas. Simples prêts que l'on a reçus *et desquels on aura compte à rendre*, d'une part, elles ne sont point un sujet d'éloge, de l'autre, elles entraînent des obligations spéciales. La charité, descendue du Ciel, aime à s'étendre sur la terre, et Dieu n'accorde aux hommes aucune faveur que ceux-ci ne doivent essayer de faire tourner au bien-être de leur prochain. C'est là l'égalité volontaire et celle qui porte du fruit ; l'égalité qui ne résulte point d'une entière similitude entre les divers lots humains (chose à laquelle on arrivera difficilement, même avec les lois et les mœurs futures), mais de cette bienveillance par où, les forts prêtant assistance aux faibles, comme des aînés à leurs cadets, personne ne dédaigne son voisin, personne ne refuse de tendre la main à ceux qui sont derrière soi, pour les aider à gravir le sentier où, *par hasard*, on les précède. »



Qui peut méconnaître la profonde vérité de ce langage? Qui peut jalouser aujourd'hui le peu qui survit de ces familles d'élite qui furent si longtemps l'auréole de leur pays? Hélas! redisons-le après l'auteur de *Nancy*, le vieux monde s'en va, non pas seulement les vieilles familles et les vieilles mœurs, mais les vieux peuples. La Lorraine a disparu; la Vendée a été vaincue; les provinces basques ont succombé; la Suisse elle-même, la Suisse primitive, ce débris vivant du Moyen-Age, la Suisse primitive, si patriarcale encore et si pure, écrasée par le nombre, sacrifiée par les habiles de la terre, est près d'expirer à son tour. Ainsi vont les choses, et toutes, jusqu'aux plus admirables, toutes sont destinées à passer. Des nations qui brillent aujourd'hui et qui sont fières de leurs forces, il n'en est pas une qui ne doive tomber; allons plus loin, pas une qui ne doive subir, après sa chute, les injures finales de l'oubli.

Et cela saigne le cœur. Car l'homme n'avait point été créé pour mourir. L'homme a horreur de la mort, et l'aspect de ce qui meurt le remue jusqu'au fond des entrailles.

Mais, depuis la chute primordiale, la mort n'en est pas moins la loi du monde. Elle va chaque jour s'accomplissant, hélas! sur toutes les choses terrestres, même les plus dignes de gloire. « Non-seulement elles passent et disparaissent, mais leur mémoire disparaît à son tour; de même qu'après le coucher du soleil finit aussi le crépuscule qui consolait de son absence. Attachons-nous donc tous les jours mieux au seul Être qui ne meurt pas, au Dieu créateur et sauveur. Le diadème des Lorrains est tombé; rien de ce qu'ils avaient fait n'est debout, ni dans la guerre, ni dans les lois, ni dans les arts. Mais le vrai Dieu qu'ils adoraient, pour lequel ils savaient souffrir, vit et règne aujourd'hui comme aux jours de Charles III et de Léopold; et son bras, à lui, n'est pas raccourci. Il n'y a qu'un seul objet impérissable d'amour, un seul Être pour qui ne soient jamais perdus les sacrifices, si c'est à Lui qu'on les a faits. Dieu seul est grand, Dieu seul est éternel! Tandis que le monde, créé mobile, accomplit de perpétuelles révolutions, la Croix les domine avec calme, et, *tantôt voilée, tantôt rayonnante*, toujours méritant nos hommages, elle se dresse invincible, inébranlable. STAT CRUX DUM VOLVITUR ORBIS. »

Foissier.

CAS DE CONSCIENCE

A PROPOS DES

LIBERTÉS EXERCÉES OU RÉCLAMÉES PAR LES CATHOLIQUES

ou

ACCORD DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE

AVEC LA FORME DES GOUVERNEMENTS MODERNES ;

Par Mgr PARISIS, évêque de Langres ¹.

Le livre de Mgr Parisis, lorsque ce numéro paraîtra, sera sans doute connu d'un grand nombre de nos lecteurs. Mais tout le monde nous saura gré, néanmoins, de donner ici une analyse aussi complète que possible des *Cas de Conscience*, admirable travail qui, nous en avons la confiance, fera pénétrer dans les intelligences les plus rebelles les doctrines catholiques et vraiment libérales proclamées à Rome, il y a peu de mois, par l'illustre Père Ventura.

Il est dans notre pays une foule de gens qui se refusent à croire que des catholiques à convictions fortes et sérieuses puissent demander sincèrement la liberté des cultes, celle de l'enseignement, celle de la presse, etc. De là deux sortes d'adversaires à la position prise par l'immense majorité des évêques et des catholiques en France. Les uns accusent l'épiscopat et les laïques qui marchent derrière eux de professer, en fait de liberté, *ce qu'ils ne croient pas*; les autres leur

¹ Paris. Chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

reprochent de professer, sur ce point, *ce qu'ils ne doivent pas*. Les premiers sont dans le camp opposé, et ils disent aux catholiques libéraux : « Ne parlez point de libertés civiles, car vous en êtes les ennemis implacables. Religion de l'État, culte de l'Etat, censure de la presse, gouvernement absolu, voilà ce que vous désirez; vos doctrines et vos antécédents ne vous permettent pas de *tolérer* aucune liberté. »

Les autres, les catholiques qui identifient la religion avec telle ou telle forme de gouvernement, n'admettent pas que leurs frères soient des imposteurs; mais ils sont convaincus qu'ils font fausse route. « Arrêtez! leur crient-ils; les libertés que vous revendiquez sont, par leur nature, ennemies de toute religion, et spécialement du Catholicisme; plusieurs encycliques les ont condamnées. Tous les gouvernements sur lesquels vous vous appuyez sont révolutionnaires, et peuvent mourir demain. L'Eglise les subit; mais, pactiser avec leurs principes, elle ne le saurait. » — Ainsi, d'un côté, attaque à la bonne foi des catholiques libéraux, *foris pugna*; de l'autre, reproches à leur conscience, *intus timores*. Le livre de Mgr de Langres a pour but de démontrer que ces attaques et ces reproches sont également sans fondement.

I

La première question posée par le savant prélat est celle-ci :

« Peut-on, tout en se maintenant dans les doctrines essentiellement exclusives de la foi catholique, demander sincèrement la liberté pour tous les cultes? »

Voici la réponse de Mgr Parisi :

La liberté de conscience peut être considérée ou du côté de la loi divine et de l'autorité spirituelle, ou du côté de la loi civile et des puissances séculières.

Un catholique ne pourrait, sans manquer à sa foi, chercher à franchir sa conscience de l'autorité religieuse, ou croire que les différents cultes, considérés intrinséquement dans leurs rapports avec Dieu et le salut des âmes, méritent une égale *protection*; mais ce même catholique peut et doit, en certaines circonstances, refuser aux puissances séculières le droit de s'immiscer dans les affaires de la conscience et de la religion. Il lui est permis de croire qu'il y a certaines conjonctures où un gouvernement peut et même doit laisser tous les cultes libres en ce qui le concerne. Lorsqu'il existe des

constitutions qui assurent ainsi à tous les cultes leur libre exercice , rien n'empêche de réclamer en faveur de l'Eglise sa part de la liberté civile accordée à tous. S'il n'était pas permis de demander la liberté de l'Eglise et des consciences catholiques au nom d'une loi qui assure la liberté civile à tous les cultes , ce ne pourrait être que parce que cette loi serait, du côté de la liberté civilement accordée, *essentielle-ment* contraire à la doctrine catholique, et parce que, étant radicalement mauvaise, son témoignage ne devrait point être invoqué ; mais toutes ces propositions sont fausses, dit Mgr Parisis.

1° *Il est faux qu'il ne soit jamais permis d'invoquer une loi mauvaise pour obtenir justice.* Quand bien même la loi serait mauvaise, injuste, irréligieuse , si l'on avait besoin de son autorité pour obtenir un bien auquel on aurait droit, et si surtout ce bien était très-important, on pourrait certainement, et dans certains cas on devrait, invoquer son témoignage. Et, en effet, il y a une énorme différence entre faire une mauvaise loi et en profiter pour un usage légitime, quand elle est faite. Lorsque, pour sauver son noble père, Elisabeth Cazotte serrait de ses mains virginales et suppliantes les mains féroces des septembriseurs ; lorsque, pour arracher son roi à l'échafaud, le vertueux Malesherbes acceptait pour juges de ses éloquents paroles les forcenés de la Convention, ils faisaient un acte héroïque et sublime au témoignage de tous les siècles. Or, pour sauver sa conscience et sa religion, n'est-il pas au moins permis de faire ce qu'il est quelquefois si admirable d'accepter quand il s'agit de sauver ou son père ou son prince? Agir ainsi ce n'est pas faire le mal pour qu'il en résulte quelque bien, c'est chercher à faire le bien avec les œuvres du mal ; c'est imiter Dieu, qui agit souvent ainsi dans les opérations les plus merveilleuses de sa toute-puissance.

Donc, en supposant même que la Charte constitutionnelle fût, en tant qu'elle consacre la liberté des cultes, formellement contraire à la doctrine catholique, il serait cependant permis, et quelquefois même il serait commandé à la conscience catholique la plus sévère, de s'appuyer auprès du gouvernement de l'autorité de cette Charte, et spécialement de l'article qui accorde à tous les cultes un libre exercice, afin d'obtenir pour l'Eglise catholique la liberté dont elle a besoin.

2° *Il est faux, au surplus, que la loi civile ne puisse jamais, sans blesser la doctrine catholique, permettre et même protéger la liberté civile des cultes.* — Mgr Parisis démontre jusqu'à la dernière évi-

dence : 1° que chaque institution, comme chaque individu, doit tendre avant tout à sa fin particulière ; 2° que la fin particulière des gouvernements civils, c'est le bonheur de la société *considéré dans les biens d'ici-bas* ; 3° qu'un prince catholique, tout en plaçant, dans les appréciations de sa foi, les intérêts de l'Eglise bien au-dessus de ceux de son royaume, doit, en fait, s'occuper *premièrement de ceux-ci* ; 4° que, dans aucun cas, le prince ne peut refuser à l'Eglise la liberté de son exercice et de son développement, mais qu'il peut quelquefois ne pas lui accorder certains privilèges, certaine protection, s'il devait en résulter un trop grand dommage pour la société civile dont il est spécialement chargé.

Les motifs capables de justifier une conduite en apparence si contraire à l'institution divine de l'Eglise peuvent se tirer et des intérêts de la société civile et surtout de ceux de l'Eglise elle-même. Il est bien vrai que la société civile est, par sa nature et par son objet, inférieure à la société religieuse, et il s'ensuit qu'il n'est jamais permis de sacrifier, par un acte positif, les vrais intérêts de l'Eglise à ceux de l'Etat ; mais ce n'est point à dire que le prince soit obligé de causer un dommage notable à la société civile pour procurer à la religion des privilèges qui ne lui sont pas absolument nécessaires. Constantin converti a pu, par des raisons d'Etat, tolérer civilement et publiquement le culte le plus coupable qu'il y ait eu au monde, l'adoration solennelle de la créature, la déification des vices. Comment admettre que cette tolérance ne soit jamais permise pour des cultes dans lesquels c'est toujours le vrai Dieu qu'on adore ?

Mais si cette tolérance peut être légitime de la part d'un prince catholique, combien plus peut-elle être permise et peut-elle même devenir obligatoire, si elle est commandée par les intérêts de l'Eglise ! Or, il est certain qu'il en est ainsi la plupart du temps de nos jours. Qui ne sait en effet que presque toujours la protection, et surtout la protection exclusive et privilégiée des puissances de la terre, a fait beaucoup de mal à l'Eglise, et ne lui procure qu'un très-médiocre bien ?

II

La deuxième question examinée et résolue par Mgr de Langres est celle-ci : *Peut-on, en restant catholique sincère, admettre sincèrement un gouvernement constitué sans aucune religion ? Une religion d'Etat n'est-elle pas commandée par la doctrine catholique ?*

S'il est un crime social que repousse impitoyablement la doctrine catholique, c'est celui que commettent ces hommes audacieusement impies qui, confiants sans mesure dans leur propre force, relèguent la religion dans ses temples et veillent avec une sollicitude infernale à ce que ni la pensée de Dieu ni l'influence de ses préceptes ne soient introduits en aucune manière dans la législation. Or est-il permis de croire que la Charte de 1830 ait été rédigée dans cet esprit ? Non assurément ; car, s'il en eût été ainsi, le Saint-Siège n'aurait point autorisé les catholiques à prêter serment au gouvernement établi en juillet 1830. Quand les gouvernements de la terre prennent l'Eglise pour conseillère et pour guide, quand ils adoptent officiellement ses lois saintes comme base de leur législation profane, l'Eglise peut s'en réjouir, parce qu'elle peut y voir des exemples précieux donnés aux peuples. Mais lorsque les gouvernements veulent faire tout seuls leurs affaires terrestres, l'Eglise ne les proscrit ni ne les anathématise. Pourvu qu'ils lui laissent sur les âmes tous ses moyens d'action, elle continue, malgré ce qu'ils appellent leur sécularisation, de les protéger et de les bénir.

Dans un écrit récent, revêtu de la double puissance du talent remarquable et du caractère élevé de son auteur, on a exprimé le désir que la religion catholique redevint en France la religion de l'Etat. Mgr Parisis démontre, avec la haute supériorité qu'on lui connaît, qu'une religion d'Etat n'est pas possible avec notre constitution sociale actuelle. Ce n'est pas *la liberté* des cultes qui rend impossible en France cette religion d'Etat, c'est l'*égalité* constitutionnelle de tous les cultes devant la loi ! Qui pourra jamais concevoir qu'un gouvernement constitutionnel adopte et professe, dans la personne morale de tous les pouvoirs publics, un culte particulier, sans établir entre ce culte et tous les autres une inégalité officielle et légale ? La véritable religion d'Etat serait celle dont les préceptes dirigeraient et domineraient les lois de l'Etat ; celle dont les doctrines seraient protégées, pour elles-mêmes, par la puissance de l'Etat ; celle à laquelle l'Etat, comme pouvoir public, croirait ou du moins serait censé croire. Toute autre manière de comprendre une religion d'Etat aboutirait à faire de cette institution divine l'instrument d'une politique profane et trop souvent corruptrice.

« Or, s'écrie Mgr Parisis, nous déclarons bien hautement que, dans ce dernier sens, nous ne voulons à aucun prix de religion d'Etat...

Cette forme de religion d'Etat n'est qu'un emprunt honteux fait au paganisme et renouvelé de ces siècles abâtardis où le souverain pontificat se résumait dans la personne d'un vil tyran..... Non, encore une fois, nous ne voulons pas que notre chère et sainte Eglise catholique devienne en France, à de telles conditions, la religion de l'Etat.... Ne dites pas que nous demandons le retour de cet ordre de choses; sur cela nous ne demandons rien, et nous pourrions en prendre à témoin le Ciel et la terre. »

Mgr l'évêque de Langres justifie ensuite l'épiscopat français du reproche qu'on lui adresse journellement, au sujet de sa prétendue antipathie pour les formes *constitutionnelles*, et de son désir mal dissimulé, dit-on, de sortir de sa position par le rétablissement d'une religion d'Etat.

« Supposons que cette question constitutive d'une religion d'Etat pût être décidée par une loi, ce qui n'est pas, et supposons qu'un projet de loi fût aujourd'hui sur le point d'être proposé aux Chambres pour redonner en France ce titre légal à la religion catholique. Eh bien! dans cette conjoncture, nous n'hésiterions pas à conjurer le pouvoir, au nom de la France et au nom de l'Eglise, de s'abstenir sur cela même de toute tentative. »

Et, en effet, fait observer judicieusement le savant prélat, ou cette religion d'Etat serait telle que le veut la nature même de toute religion divine, ou elle serait telle que l'entendent les politiques qui veulent l'*unité* en toute chose.

Dans le premier cas, on provoquerait certainement de nouvelles et incalculables révolutions suivies de réactions terribles contre le Catholicisme.

Dans le second cas, l'Eglise se trouverait livrée au bon plaisir de ses ennemis les plus déclarés et les plus redoutables.

Donc, dans tous les cas, *nous devons, parce que nous sommes catholiques sincères, préférer l'état de choses actuel à celui dont on prétend que nous désirons le retour.*

Cela posé, Mgr Parisi signale en ces termes les immenses dangers que ferait inévitablement courir à l'Eglise l'établissement d'une religion d'Etat fonctionnant au gré des politiques modernes :

« Après avoir offert au monde le phénomène absolument incomparable de dix-huit cent cinquante ans de combats et de victoires contre tout ce qu'il est possible d'imaginer de violences et de séduc-

tions, de persécution au dehors et de déchirements mortels au dedans, l'Eglise de Dieu se trouve en présence d'un seul ennemi qui réunit tous les autres en lui seul dans l'infinie multiplicité de ses moyens d'attaque : cet ennemi, c'est la politique...

« Ce qui manque toujours aux doctrines du mensonge soulevées contre la vérité divine, c'est l'unité. Que ces doctrines s'appellent hérésie ou rationalisme, schisme ou philosophie, il n'importe ; il leur est toujours impossible de réunir une multitude quelconque sous l'autorité d'un symbole permanent. Cette observation faite par les premiers apologistes de la religion est devenue vulgaire de nos jours, surtout depuis que la dissolution du protestantisme en des millions de fragments épars, et sa résolution définitive en un scepticisme absolu, se sont traduites en faits solennels et en événements européens.

« On conçoit que dans cet état de morcellement l'erreur est radicalement incapable de lutter contre cette majestueuse Eglise catholique, toujours compacte et toujours la même dans l'impérissable unité de sa doctrine et de son chef.

« Alors qu'a fait l'esprit du mensonge ?

« Ne pouvant réunir des partisans sous la direction d'une même foi, il a imaginé de les faire marcher sous le drapeau d'une même puissance ; il a conçu le plan d'une autre espèce d'unité inconnue jusqu'ici aux siècles chrétiens, de l'unité politique, c'est-à-dire de l'unité dans l'organisation, dans la concentration, dans la centralisation de toutes les forces matérielles, sous une même main, pour soumettre et diriger à son gré toute force morale.

« C'est dans ce vaste système que le prince du monde a convoqué successivement toutes les erreurs anti-catholiques. Il leur a dit : « Vous êtes faibles, je vous protégerai ; vous êtes pauvres, je vous enrichirai ; vous n'avez pas de chefs, je vous en donnerai ; vous êtes désunis entre vous, je vous organiserai ; enfin, je vous rendrai toutes fortes, heureuses, triomphantes ; et pour cela je ne vous demande qu'une chose : c'est que vous ne connaissiez pas de maître au-dessus de moi : *Hæc omnia tibi dabo si tu adens adoraveris me* » (Matth. IV, 9).» Voilà ce qui s'est dit, et, ce qui est plus incroyable, voilà ce qui s'est fait.

Malheur donc à l'Eglise et à la liberté si une religion d'Etat se rétablissait jamais en France ! Tout aussitôt le gouvernement de l'Eglise deviendrait une branche du gouvernement de l'Etat ; ses ministres se-

raient regardés comme des fonctionnaires de l'Etat, son culte comme une affaire de l'Etat, la religion tout entière comme une institution de l'Etat. Ce sont là les principes, les actes, les tendances de la politique actuelle parmi nous, politique dont le gallicanisme parlementaire fut le germe, dont la Constitution civile du clergé fut le programme, dont l'Université est le précepteur, dont la législation civile est l'arsenal, dont presque tous les hommes d'Etat sont les agents, et dont le tzar de Russie, le bourreau de la catholique Pologne, est le type le plus complet. Donc, une religion d'Etat, telle que la rêvent les hommes politiques, doit inspirer une profonde répugnance et des craintes terribles à tout catholique sincère.

III

TROISIÈME CAS DE CONSCIENCE. — *Le culte public n'est-il pas supprimé par la suppression de toute religion d'Etat ?* — Dans un écrit émané de très-haut, les catholiques avaient lu avec une douloureuse surprise qu'il n'y a point de culte public sans une religion d'Etat, c'est-à-dire sans une religion professée par *les suprêmes pouvoirs*.

Mgr Parisis s'élève avec force contre cette doctrine inouïe dans l'Eglise.

« S'il était vrai, dit-il, qu'il ne pût y avoir de culte public sans une religion d'Etat, il faudrait en conclure :

« 1° Que, pendant les trois siècles de sa plus grande gloire, la religion chrétienne aurait manqué d'une condition essentielle à l'adoration due à Dieu par les sociétés humaines ;

« 2° Qu'il en serait encore ainsi aujourd'hui de notre sainte Eglise dans toutes les nations dont les chefs ne sont pas catholiques, depuis la Chine jusqu'à l'Angleterre, depuis la Russie jusqu'aux îles Sandwich ; en sorte que, dans toutes ces contrées qui, réunies, forment certainement la plus grande partie du monde, elle manquerait de cette condition essentielle ;

« 3° Que, sous ce rapport, les églises schismatiques et même les religions idolâtriques seraient supérieures au Catholicisme, puisqu'elles ont toutes l'honneur d'être des religions d'Etat ;

« 4° Que, comme il dépendrait du gouvernement seul que la religion eût ou n'eût pas un culte public, il dépendrait également de lui de limiter cette faveur, de la soumettre à des conditions arbitraires, de la réglementer, etc. »

Après s'être livré à quelques considérations que nous ne voulons pas analyser parce qu'elles demandent à être lues dans leur admirable développement, Mgr Parisi se résume en ces termes :

1° *Les hommes doivent-ils à Dieu un culte public ?*

— Oui, ce devoir est prescrit par la doctrine catholique.

2° *En quoi consiste le culte public que les catholiques doivent à Dieu ?*

— Il consiste dans des actes religieux faits en communauté de prières, surtout par les ministres que l'Eglise a députés pour remplir cette fonction sainte selon des rites qu'elle a réglés elle-même.

3° *Pour qu'un culte ait une existence publique et sociale, n'est-il pas nécessaire encore qu'il soit professé PAR LES SUPRÊMES POUVOIRS DE L'ETAT ?*

— Cette circonstance peut lui donner extrinséquement un caractère légal ou civil, mais le culte catholique n'a nullement besoin de cette circonstance pour être *parfaitement public et social*.

4° *L'État, comme pouvoir, ne doit-il pas rendre un culte à Dieu ?*

— On doit prier pour l'Etat et pour tous les pouvoirs de l'Etat : l'Eglise en fait une obligation rigoureuse au clergé comme aux fidèles ; mais les pouvoirs de l'Etat n'ont pas, comme tels, pour but ni pour fonction de faire ni de diriger des prières....

5° *Serait-il désirable que le gouvernement appuyât par une influence directe et par des mesures d'autorité matérielle la pratique des devoirs religieux ?*

— Quand les pouvoirs publics demandent à l'Eglise de répandre ses bénédictions sur leurs œuvres, ou quand, dans certaines localités, dans certaines circonstances, ils viennent comme pouvoirs assister à ses cérémonies saintes, l'Eglise les accueille, les félicite, les bénit ; cela peut avoir lieu sous tous les régimes... Mais que, par des mesures générales, par des influences directes, par des voies d'autorité quelconques, le pouvoir cherche à faire pratiquer la religion, c'est là tout ce qu'il y a de moins désirable aujourd'hui ; c'est tout ce qu'il pourrait y avoir de plus désastreux..... On a vu souvent autrefois de grands et saints évêques efficacement protégés dans leur ministère par de saints et grands rois ; mais le temps n'est plus où les peuples étaient entraînés au baptême par le baptême d'un Clovis. Au contraire, il suffit maintenant qu'un homme soit haut placé pour que tous ses actes officiels soient livrés à la critique.

IV

QUATRIÈME CAS DE CONSCIENCE. — *Peut-on, sans se mettre en opposition avec l'Église catholique, demander la séparation de l'Église et de l'État, et quelle séparation ?* — Avant d'entrer dans le corps de cette haute et vaste question, Mgr de Langres a jugé essentiel de la dégager d'une question incidente fort importante par elle-même, et dont la solution préliminaire était indispensable :

Le concordat de 1801 est-il aboli par la Charte de 1830 ?

Tout le monde sait que quelques écrivains catholiques, emportés par un zèle exagéré, ont prétendu, dans ces derniers temps, que les droits de la logique et les intérêts de la religion exigent l'abolition du pacte sacré conclu au commencement de ce siècle entre le chef de l'Église et le gouvernement français. Mgr l'évêque de Langres, auquel ces écrivains ont jugé à propos d'attribuer leurs opinions, a cru de son devoir de dissiper les inquiétudes et le mécontentement que l'on a répandus à ce sujet. Et tout d'abord il lui paraît inadmissible que, le Concordat ayant été conclu simultanément par deux puissances, l'une spirituelle, l'autre civile, et la Charte n'étant que l'œuvre de celle-ci, ce dernier acte puisse par lui-même anéantir le premier. Étrange contradiction ! on attaque, et sans aucun doute avec toute raison, les articles organiques, d'après cette considération que l'une des parties contractantes n'avait pas le droit de donner au contrat des interprétations qui l'altèrent profondément, sans la participation de l'autre partie ; et ceux qui parlent ainsi voudraient que ce même contrat, solennellement passé entre le Saint-Siège et le gouvernement français, fût résilié par le fait de la constitution intérieure que la France a cru devoir adopter pour son propre compte ! Evidemment c'est se contredire soi-même.

Mais, objecte-t-on, l'article 17 du Concordat porte que, dans le cas où *quelqu'un des successeurs du premier consul ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus et la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.* — Mgr Parisis fait remarquer qu'il n'est pas dit dans cet article que, dans le cas prévu, les droits et privilèges accordés au prince par le Concordat seront retirés *ipso facto*, mais seulement qu'ils seront réglés par *une nouvelle convention*. D'où il suit qu'ils sont maintenus dans leur premier état jusqu'à ce que cette nouvelle

convention soit conclue. Aux laïques qui se sont jetés hardiment à travers ces questions redoutables, et qui, dans leur polémique irritante, se sont cru autorisés à faire usage de formes beaucoup trop impératives, le savant prélat fait observer qu'il est au moins très-dangereux de prétendre indiquer au Saint-Siège son devoir, surtout en des matières si hautes; que, à part même l'assistance divine très-particulière qui l'accompagne toujours dans le gouvernement de l'Eglise, le souverain Pontife, par sa position suprême, voit les besoins spirituels des peuples avec un ensemble qui échappe toujours, du moins en partie, aux hommes d'ailleurs les plus éminents, et que, quand le Saint-Siège diffère l'exécution d'une mesure que certaines souffrances publiques nous paraissent réclamer, c'est parce qu'il juge que l'application immédiate de ce remède serait pire que la tolérance provisoire du mal.

Mgr Parisis n'a pas borné là sa réponse; en quelques pages excellentes il établit d'une manière sans réplique :

1° Que le Concordat de 1801 n'est pas abrogé par la Charte de 1830 ;

2° Que la Charte n'a pas mis la France dans une situation à laquelle l'art. 17 du Concordat soit régulièrement applicable ;

3° Que cette situation, considérée en elle-même, rend, il est vrai, très-inquiétante pour l'Eglise les droits et les privilèges accordés par elle au gouvernement dans le Concordat, surtout en ce qui concerne la nomination de ses pasteurs ;

4° Qu'il appartient à tout catholique de s'occuper de ces dangers, quelquefois même de les signaler hautement, pourvu que ce soit avec mesure, prudence et charité ;

5° Mais que, tout bien pesé, il serait difficile d'affirmer que la suppression immédiate du Concordat dût offrir pour l'Eglise plus d'avantages et de sécurité que d'inconvénients et de périls ;

6° *Que, dans tous les cas, il n'est permis à personne de vouloir sur ce point, pas plus que sur tout autre, faire la leçon au Saint-Siège.*

Cette question incidente résolue, Mgr Parisis revient à la question principale qui fait l'objet de ce chapitre, *la séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

Voulons-nous une séparation complète ? — Aucunement, car cette séparation absolue a été formellement condamnée par le Saint-Siège ; ce que les évêques demandent, c'est que l'Eglise soit dégagée de toute dépendance du gouvernement :

1° Pour sa doctrine et les moyens de la répandre ;

2° Pour son culte, pour sa discipline et toute sa législation intérieure.

« Si cette double séparation ne s'opérait pas, dit Mgr l'évêque de Langres, il y aurait nécessairement sur ces divers points des conflits perpétuels, parce que, sur aucun d'eux, le gouvernement, tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne peut ni partir du même principe, ni aller au même but que nous.

« Au contraire, avec cette séparation, on demeure facilement et naturellement en bons rapports sur tout le reste.

« L'Etat dit à l'Eglise : « Je ne connais, comme Etat, et je ne peux connaître ni votre doctrine, ni votre discipline, ni votre droit canon ; mais, dès lors qu'ils ne troublent pas l'ordre public, je protège de mon autorité matérielle leur pleine liberté, et je les assiste même au besoin de mes secours. Ainsi le veut ma Charte. »

« L'Eglise dit à l'Etat : « Je ne participe, comme Eglise, et je ne veux participer ni à vos lois ni à votre puissance publique ; mais, dès lors que vos actes de souveraineté n'ont rien de contraire à la loi chrétienne, je les protège de mon autorité morale, j'oblige immédiatement les consciences à y être soumises, je vous procure, même dans les actes les plus cachés, une obéissance volontaire et complète que par vous seul vous n'obtiendriez jamais ; puis je prie et je fais prier tous mes ministres et tous mes enfants pour la paix de l'Etat et la prospérité de ceux qui le gouvernent. Ainsi le veut mon Evangile. »

V

CINQUIÈME CAS DE CONSCIENCE. — *Peut-on, sans blesser les doctrines catholiques, préférer la liberté de la presse, malgré ses immenses abus, au régime d'une censure préalable exercée par l'Etat ?* — Au siècle dernier, ce sont surtout et presque uniquement les mauvais livres qui ont ébranlé toutes les croyances, renversé tous les principes, irrité contre toutes les supériorités et rendu inévitable l'anarchie hideuse et sanglante qui a marqué les pages de notre histoire d'une large souillure. Voilà pour le passé.

Dans le présent, le mal a pris un caractère nouveau. Aux ouvrages de longue haleine est venu se joindre le journalisme, qui les a, pour beaucoup de lecteurs, presque tous remplacés. Autrefois on était porté à écrire un livre par sa disposition personnelle. Aucun

besoin du moment, aucun engagement contracté ne stimulait un auteur au mal. Aujourd'hui, au contraire, un grand nombre de nos journalistes, enrôlés, pour ainsi parler, au service des passions publiques, doivent *fournir* journallement à leurs abonnés de l'impiété, de l'irréligion et du sensualisme à dose plus ou moins considérable. On le proclame hautement dans les bureaux de certains journaux, sans cet appât, la concurrence de quelque feuille plus féconde en perversité leur deviendrait préjudiciable. La machine est donc montée pour fabriquer constamment des articles impurs et immoraux, comme ailleurs elle est organisée pour façonner des métaux ou des tissus. De part et d'autre ce sont des produits, c'est une entreprise, c'est un état. Aussi un peuple qui ne lit que des journaux n'est-il plus, du côté de l'intelligence, qu'un peuple de mendiants tendant la main au premier venu, pour obtenir quelques miettes de ce pain de la vérité que nous cherchons toujours, lors même que, par quelque fatale illusion, nous courons après le mensonge.

Mieux que personne, Mgr de Langres comprend les suites lamentables de la liberté de la presse, de la liberté de la parole et de l'écriture, ce don de Dieu par excellence, qui, par la malice de l'homme, est devenu l'un des fléaux du monde. Mais est-ce à dire qu'il faille convoquer tous les pouvoirs à la destruction de cette liberté? Mgr Parisis fait observer que, la liberté civile de la presse une fois établie en fait, le dévergondage de publications démoralisantes qui s'ensuit ne peut avoir de contre-poids que dans la publication de bons ouvrages. A quoi ont abouti, au XVIII^e siècle, les efforts du gouvernement pour arrêter le débordement des mauvais livres? Ceux qu'on faisait brûler par la main du bourreau sur le grand escalier du Palais n'étaient-ils pas publiés à des milliers d'exemplaires et lus par tout le monde? Sous la Restauration, la censure a plusieurs fois exercé son règne inflexible : qu'en est-il résulté? C'est que, d'après le rapport du directeur de la librairie sur la réimpression d'ouvrages divers, depuis février 1817 jusqu'au 31 décembre 1824, *plus de deux millions sept cent mille volumes d'ouvrages impies, athées, séditieux, immoraux, obscènes, furent imprimés dans la capitale!* Qu'arriverait-il aujourd'hui si un gouvernement comme le nôtre se trouvait armé de la censure? Il arriverait que les mauvaises doctrines auraient leur cours, comme sous la Restauration, tandis que les bonnes, gênantes pour le gouvernement, qui aspire à la domination spirituelle, seraient

incessamment entravées. Le ministère, qui a fait poursuivre avec une sorte d'acharnement MM. Combalot, Souchet et L. Veuillot, n'a-t-il pas laissé des feuilles notoirement stipendiées par lui prodiguer l'outrage au Catholicisme, à ses prêtres, à ses œuvres, et attaquer l'ordre social tout entier dans des romans cyniques et démoralisateurs ? Malheur donc à l'Église catholique si, sous n'importe quel gouvernement, elle se laissait placer dans une situation telle que l'attaque fût ouverte à tous ses ennemis, et que le seul moyen de défense qui lui reste, la liberté de la parole, lui fût rendu impossible !

Nous savons, à n'en pouvoir douter, que le pouvoir qui nous gouverne tend de toutes ses forces et par tous les moyens à faire de la religion non plus un libre et généreux auxiliaire, mais un serviteur enchaîné, ne fonctionnant plus que pour le profit et selon le caprice d'un maître sans Dieu. Or, qui est-ce qui arrête encore le pouvoir dans cette redoutable et continuelle tendance ? un seul obstacle : la liberté de la presse catholique. Sans cela, sans la crainte incessante des réprimandes consciencieuses et des blâmes énergiques de cette presse incorruptible, au moins dans ses principes, ni les éloquents discours de quelques Pairs et de quelques Députés à la tribune, ni les réclamations confidentielles et pressantes de tout l'épiscopat, ni même les protestations officielles et diplomatiques du Saint-Siège, ne pourraient l'arrêter : il irait droit à son but, qui est l'asservissement de l'Église, par la domination inévitable d'une autocratie déguisée sous le faux nom d'Etat. Croit-on que, si la liberté de la presse existait en Russie, il eût été possible de faire flageller les Basiliennes et de mutiler sans relâche la catholique Pologne ?

« Ici on nous arrête, dit Mgr Parisis, et l'on nous représente que si, d'un côté, la censure occasionnait quelque gêne à l'action du Catholicisme, de l'autre, elle lui épargnerait toutes les douleurs et tous les dangers qui lui viennent des horribles scandales de la presse impie et irrégieuse. Nous répondrons d'abord, sans hésiter, que l'Église aime incomparablement mieux vivre libre au milieu des scandales que d'être, n'importe sous quel régime, privée de sa liberté dans les points essentiels. Libre, elle a triomphé des scandales monstrueux de l'ancien paganisme ; opprimée et muette, elle tombe en morceaux sous le niveau imputoyable de la civilisation moscovite. Les scandales sont une nécessité de la position de l'Église sur la terre ; son divin Fondateur le lui a formellement prédit : *Necesse est enim*

ut veniant scandala (Matth. XVIII, 7) ; mais la privation de la liberté, et surtout de la liberté de la parole publique, de la parole proclamée à la multitude et retentissant sur les toits ; cette privation, c'est pour l'Église une condition tout à fait mortelle. La parole de salut, la parole de vérité, la parole qui combat incessamment les erreurs et les vices, et qui dit à tous, quand il le faut : *Non licet* ; cette parole, c'est la respiration de l'Église ; elle ne peut absolument pas s'en passer ; étouffer cette parole en elle, c'est l'étouffer elle-même. »

Par conséquent, conclut l'illustre prélat, la censure serait pour l'Église un mal incomparablement plus funeste que la liberté actuelle de la presse ; et nous pouvons, sans manquer à nos principes catholiques, et même nous devons, en vertu de ces principes, préférer cette liberté de la presse, malgré ses énormes abus, à un régime de censure préalable exercée par le gouvernement.

VI

SIXIÈME CAS DE CONSCIENCE. — *Peut-on, sans manquer aux devoirs les plus sacrés envers l'enfance, demander qu'elle puisse être livrée indifféremment à des maitres en qui l'autorité publique n'a pas, par des moyens spéciaux, reconnu les qualités nécessaires pour mériter la confiance des familles. Ne faut-il pas que les maitres offrent des garanties ?*

La solution des cas de conscience précédents indique nettement la réponse qu'il faut faire à la question qui vient d'être posée. Cette réponse la voici : Demandons-nous qu'il y ait ou qu'il puisse y avoir impunément de mauvais maitres, c'est-à-dire des maitres sans conscience et sans principe ? Demandons-nous que ces mauvais maitres soient ou multipliés, ou favorisés, ou maintenus ? Nullement. Nous nous plaignons, au contraire, de la toute-puissance d'un système qui, par le seul effet de sa nature, maintient ces mauvais maitres et les rend inévitables ; nous nous plaignons de ce que le système qui permet et qui est forcé de permettre la liberté du mal soit dominant, exclusif, au point de ne pas permettre au même degré la liberté du bien que nous réclamons. Certes, au point de vue catholique, mieux vaudrait que cette liberté du bien régnât seule ; mais pour qu'il en fût ainsi il faudrait que le gouvernement, que la société pût définir avec assurance ce qui est bien, ce qui est mal. Or, notre gouvernement, en une telle matière, ne saurait prononcer un jugement ; car ce qui est bien pour l'un est mal aux yeux des autres ; et il est

impossible aujourd'hui de ne pas admettre la liberté civile des opinions. Il faut donc que, pour accorder la liberté du bien telle que nous la comprenons, le gouvernement permette aussi celle du mal. Cette dernière, on le sait, est depuis longtemps accordée ; partant, en réclamant la liberté d'enseignement, nous ne demandons que le pouvoir d'enseigner les vérités catholiques, par l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, avec la même liberté d'action dont on jouit, dans les écoles du gouvernement, pour enseigner ce que l'on veut, même contre nos dogmes les plus sacrés. Mais, nous dit-on, ne vaudrait-il pas mieux retrancher tout simplement de l'enseignement universitaire, aussi bien que de l'enseignement privé, les maîtres qui ne sont pas religieux ? Projet chimérique ! Depuis quarante ans, sous l'Empire comme sous la Restauration, sous les Fontanes comme sous les Frayssinous, l'Université a toujours été la même. Et comment donc, sous le régime de la Charte de 1830, imposerait-on à cette Université des entraves auxquelles elle a échappé sous le règne constitutionnel d'une religion d'Etat ? Est-ce qu'il serait possible aujourd'hui d'exclure d'une chaire un professeur juif, protestant ou sceptique, qui aurait pris ses grades et dont les doctrines paraîtraient de nature à exercer une fâcheuse influence sur les croyances de ses élèves catholiques ? De quel droit, en effet, le gouvernement prononcerait-il ces exclusions ? Le judaïsme, le protestantisme et le scepticisme ne sont-ils pas des opinions constitutionnellement libres ?

L'exclusion des maîtres mauvais, tels qu'on les a définis, est donc absolument impossible dans l'Université, encore bien qu'elle ne cesse de mettre en avant les garanties que présentent ses professeurs. Et pourtant, « entrez, vous dit l'Etat par la bouche de M. Liadières, « entrez ; mes précautions sont prises, ma sollicitude a devancé la « vôtre ; ne redoutez rien ni pour la santé, ni pour les *mœurs*, ni « pour l'instruction de vos enfants. » Incroyable outrecuidance ! Que répondrait l'Université si un père de famille catholique se présentait à elle et lui disait : « Je consens à faire élever mon fils dans votre sein, « mais à une condition : c'est que, sur l'honneur, vous m'assurerez « que mon fils ne rencontrera dans vos établissements aucun maître « dont les discours, la conduite ou l'influence soient capables de le « détourner de la voie du salut, telle que ma foi me l'a fait compren- « dre. » Est-il un seul ministre, un seul inspecteur, un seul recteur d'Académie qui voudût donner cette garantie sous le régime de la

Charte de 1830, laquelle proclame la liberté des cultes et celle des opinions ? Qu'on nous réponde ! Et si l'on est forcé de dire : « Non ! » quel prix veut-on que nous attachions à tous ces examens dont on fait tant de bruit ? Des garanties dans les maîtres chargés de l'éducation de l'enfance ! Oui, certes, les père et mère doivent en chercher, en exiger ; mais peuvent-ils remplir ce devoir de conscience ? Tout choix ne leur est-il pas, en quelque sorte, interdit ? Toutes les mesures, tous les règlements, toutes les lois n'ont-ils pas pour but de condamner nos enfants à suivre les cours de vos collèges, en rendant quasi-impossibles tous les établissements privés ?

VII

SEPTIÈME CAS DE CONSCIENCE. — *Peut-on, sans manquer à la loi de Dieu, qui ordonne le respect des supérieurs et la charité pour le prochain, attaquer par paroles et les autorités publiques et toute espèce de personnes, comme le font habituellement les journaux ?* — La réponse de Mgr Parisis ne laissera pas l'ombre d'un doute dans aucune conscience.

Le cinquième commandement de Dieu défend l'homicide encore plus formellement que le quatrième et le huitième ne défendent les attaques contre les supérieurs et contre la réputation du prochain. Or, la guerre conduit directement à l'homicide. S'ensuit-il que tous ceux qui font la guerre ou qui se destinent à cet art meurtrier soient, à cause de cela, dans un mauvais état de conscience ? Nul ne l'oserait dire. Et, en effet, quoique strictement défendu en soi, l'homicide peut être permis en vertu d'un droit supérieur au droit privé, par des raisons majeures d'intérêt général ; car l'intérêt de tous doit l'emporter sur l'intérêt personnel de quelques-uns. La même résistance, les mêmes attaques sont et doivent être permises à l'égard de ceux qui font quelque tort à la société religieuse et civile. S'il en était autrement, il faudrait admettre, ce qui est absurde, que l'arme de la parole, la seule que Dieu ait donnée à son Église, doit être abandonnée à nos ennemis. — Mais, dira-t-on, ces observations n'éclairent pas suffisamment le vaste problème dont tant d'esprits se préoccupent. D'où viennent les droits des publicistes modernes ? Quelle est l'étendue de ces droits ? Quelles en sont les limites ? Est-il bon, est-il nécessaire qu'il y ait des journaux catholiques ? etc. — Mgr de Langres n'a pas hésité à aborder de front ces redoutables questions à peu près inex-

plorées jusqu'ici. Il examine d'abord le rôle du journalisme moderne dans l'État, et, après avoir établi quels sont, de ce côté les droits et les devoirs généraux ou particuliers, il l'étudie dans les affaires de l'Eglise. Quoique l'espace nous manque, il nous est impossible de ne pas suivre l'illustre prélat dans cette voie où les plus timides, nous en sommes sûr, marcheront désormais d'un pas ferme, à la clarté de la vérité catholique.

1. *Journalisme dans l'Etat.* — Saint François de Sales, cet évêque si saint, si modéré et si aimable, s'exprime ainsi au chapitre 33^e de son *Introduction à la vie dévote* : « Il ne faut pas, pensant fuir le « vice de la médisance, favoriser, flatter et nourrir les autres ; ainsi « faut dire rondement et franchement mal du mal, et blâmer les « choses blâmables. Il faut observer, en blâmant le vice, d'epar- « gner le plus que vous pourrez la personne en laquelle il est.... « *J'excepte entre tous les ennemis de Dieu et de son Eglise ; car, de « ceux-là, il les faut descrire tant qu'on peut, comme sont les sectes des « hérétiques et des schismatiques, et les chefs d'icelles : c'est charité de « crier au loup quand il est entre les brebis, voire où qu'il soit.* » (Edit. de 1613, p. 434.)

Voilà ce que saint François de Sales disait, non-seulement aux pasteurs, mais en outre à tous les fidèles, sous le règne de la monarchie absolue, c'est-à-dire à une époque où la puissance publique était concentrée dans le bon plaisir du souverain. Mais depuis saint François de Sales, il s'est fait une société entièrement nouvelle ; tous les pouvoirs ont été déplacés. La société actuelle doit être gouvernée non par la pensée d'un seul, non pas même par la pensée personnelle de plusieurs, mais, autant que possible, par la pensée collective du plus grand nombre. Or, ce qui contribue le plus à former aujourd'hui cette pensée collective, c'est le journalisme. On a dit que les peuples modernes ne croient plus à rien ; pour un grand nombre cela est vrai. Mais comme il faut à l'homme une foi quelconque, à proportion qu'il ne croit plus à l'Evangile, il croit davantage à ses journaux. Plus on déserte le prône du pasteur, plus on se presse à la taverne ou au cabinet de lecture, pour prendre connaissance de la feuille du jour.

Ainsi, le journalisme est aujourd'hui la première puissance sociale : c'est lui qui fait l'opinion, et c'est l'opinion qui mène le monde. Après cela, demander s'il faut des journaux catholiques, n'est-ce pas de-

mander s'il faut abandonner aux ennemis de l'Eglise l'arme de la parole?

On s'indigne contre les feuilles catholiques parce qu'on trouve qu'elles ont des torts dans leur rédaction. Il faut reconnaître que ce reproche est quelquefois fondé ; mais, à part même les excuses qui tiennent aux difficultés nombreuses de cette profession, comment ces faits personnels pourraient-ils diminuer l'utilité de l'œuvre sociale dont il s'agit? Quel est le pasteur des âmes qui n'a pas de reproches à se faire? Or, de ce que Dieu a confié la dispensation de ses grâces à des hommes fragiles, faut-il faire retomber sur le ministère qu'ils exercent les torts de leur fragilité? Aux yeux de Mgr de Langres, le journalisme religieux n'est pas seulement une œuvre indispensable au salut de la société, *c'est une sorte d'apostolat*. Peut-être tous ceux qui l'exercent, même parmi les catholiques, ne le comprennent-ils pas assez de la sorte : quel est et quel doit être l'objet du journalisme catholique, sinon de combattre l'erreur et de défendre la vérité, quelle qu'elle soit, mais surtout la vérité divine? La Providence, en constituant les sociétés modernes et en y suscitant le journalisme religieux, ne semble-t-elle pas lui avoir dit comme autrefois au prophète, quoique dans un ordre beaucoup plus restreint : *Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas et destruas, et disperdas et dissipes, et ædifices et plantes?* (Jérém., I, 10.)

Mais s'il est vrai que telle soit la haute et sainte mission du journalisme religieux, quelle responsabilité terrible pèse sur tous ceux qui le dirigent, qui travaillent à sa rédaction et qui y participent en quelque manière que ce soit! Le premier devoir du journaliste catholique, c'est le désintéressement. Il est deux sortes d'intérêts privés qui trop souvent égarent les publicistes : ceux du gain et ceux de l'amour-propre. Le journalisme catholique ne peut pas être une spéculation, pas plus que l'apostolat ; il faut que, sous peine de périr ou de se déshonorer, l'un et l'autre soient un dévouement. Honneur ! s'écrie Mgr Paris, à ces catholiques vraiment intelligents de leur vocation, qui, dans ce siècle avili par le culte ignoble de la matière et par tous les germes d'égoïsmes, ont compris qu'ils devaient venir en aide au sacerdoce par le concours simultané de leur talent, de leurs travaux, de leur fortune, et qui se sont dit spontanément avec le grand apôtre : *Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris.* (2 Cor., XII, 15.) Ces hommes sont seuls dignes de fon-

der solidement et de diriger avec fruit un journal catholique, et, pour le dire en passant, ce sont là les fondations pieuses que la religion demande surtout aujourd'hui. Il fut un temps où la piété chrétienne fondait des monastères, des églises, des hôpitaux. Ces œuvres sont louables, bonnes et saintes dans tous les temps ; mais elles sont devenues légalement beaucoup plus difficiles pour les particuliers, depuis qu'elles ont été envahies par le pouvoir centralisateur qui leur impose ses lois.

Au contraire, le journalisme est libre : il ne faut pour s'y associer que le vouloir ; le journalisme est la grande œuvre du jour ; c'est de ce côté que la dévotion des fidèles éclairés devrait porter en masse ses offrandes et ses efforts, afin de procurer à ces feuilles, si influentes et si nécessaires, assez d'indépendance pour qu'elles soient inflexibles dans le devoir, assez de ressources pour qu'elles offrent des rédactions au goût de tous les esprits et des abonnements à la portée de toutes les fortunes⁴. C'est dire que le journalisme doit être pour tous les catholiques une œuvre de zèle, de dévouement et de sacrifice. Bien coupable serait donc le publiciste qui sacrifierait l'intérêt général à un intérêt privé quel qu'il fût. Il faut que le journaliste soit désintéressé, avons-nous dit ; il faut, en second lieu, qu'il mette sous ses pieds tout amour-propre. La condition de la vie publique est de rencontrer des contradictions nombreuses, injustes, irritantes. « Si l'on ne sait pas alors maîtriser son cœur, et tenir, comme dit l'Écriture, son âme dans sa main, qu'arrive-t-il ? Que le journal, au lieu d'être une tribune dressée pour la défense de la religion et de la patrie, de la vérité et de la justice, n'est plus que le champ clos d'un duel rarement utile, quelquefois scandaleux et toujours affligeant. On rend injure pour injure et malédiction pour malédiction ; on se croit autorisé, par le langage du provocateur, à lui répondre dans des termes amers et quelquefois grossiers. Peu content de critiquer et d'empoisonner ses actes notoires, et pour ainsi dire officiels, on va fouiller dans sa conduite privée, et l'on ne s'arrête dans cette voie de diffamations pénibles que devant la limite posée par la loi humaine.....

« Oh ! nous nous garderons bien de justifier jamais cette polémique « envenimée et toute personnelle ; la détraction n'est jamais per-

⁴ *Cas de Conscience*, pages 210-214.

mise quand elle est l'expression de la haine..... Bien loin que la religion gagne à ces échanges d'injures, elle y reçoit de nouveaux dommages, et, tandis qu'autrefois les infidèles, à la vue des premiers chrétiens, étaient portés ou préparés à croire en disant : « Voyez comme ils s'entraiment, » aujourd'hui les hommes du monde, si exigeants en ce qui nous concerne, voyant des journaux, également nommés catholiques, se renvoyer mutuellement l'insulte, se sentent éloignés de nous et disent avec dédain : « Voyez comme ils se haïssent ! »

« Le tort fait au journalisme religieux par ces hors-d'œuvre pleins d'amertume est incalculable..... Ce n'est pas, et nous le dirons plus loin, que, dans la discussion des affaires publiques et dans la réplique à des attaques contre le bien, nous blâmons la verve et l'esprit ; nous ne parlons ici que des conflits de personne à personne et de journal à journal, et nous conjurons les écrivains catholiques de savoir s'oublier un peu eux-mêmes en pareille occurrence, ou plutôt de se respecter assez pour ne jamais se lancer dans ces querelles honteuses. »

Après cette admonestation toute paternelle, et que nos confrères, nous en sommes certains, accueilleront, comme nous, avec un respect tout filial, Mgr Parisis établit les droits et les devoirs particuliers du journalisme dans les élections, du côté des électeurs, du côté du pouvoir exécutif, etc., etc. Nous regrettons d'être forcé de renoncer à l'analyse de ces excellents chapitres, qui forment un véritable traité pratique sur le journalisme, et que tout catholique doit lire, relire, et prendre pour guide de sa conduite dans l'ordre politique⁴.

Devoir du journalisme dans l'Eglise. — Les droits et les devoirs du journalisme dans l'Etat viennent surtout de la forme donnée à notre gouvernement par la Charte constitutionnelle. Cette Charte ne modifie en rien la valeur morale des rapports qui peuvent exister entre la manifestation de la pensée par des feuilles périodiques et les

⁴ Les chapitres dont nous ne donnons pas l'analyse s'étendent de la page 216 à la page 271. Il y a là des considérations de la plus haute importance. Nos ennemis, qui prétendent que l'épiscopat repousse les institutions représentatives, seront frappés eux-mêmes de la profonde science constitutionnelle que possède l'illustre évêque de Langres et de la haute indépendance de son esprit en matière politique.

intérêts de l'Eglise de Dieu. La constitution de 1830 n'a pu régler que ce qui est du domaine de la société civile. On ne peut disposer que de ce qu'on possède, cela est évident.

Tout catholique sait ou doit savoir que l'Eglise de Dieu n'appartient pas aux puissances du monde, et tel est le vrai sens de ces paroles dont on a tant abusé : *Regnum meum non est de hoc mundo* (Joan., XVIII, 36). En proclamant la liberté des cultes, la liberté de conscience, celle de la presse, la Charte a seulement déclaré que le pouvoir civil, dont elle est le code suprême, n'aurait, pour ce qui la concerne, aucun droit de gêner en rien la conduite des individus en ces matières; mais elle n'a jamais prétendu affranchir les consciences des lois divines qui pourraient exister; en fait de religion, elle a seulement placé le gouvernement en dehors de ces questions; elle l'a rendu tout à fait incompétent pour s'y ingérer. Donc, les libertés civilement acquises en 1830 ne s'étendent aucunement, *pour le for de la conscience*, aux choses de l'Eglise; donc, l'émancipation sociale n'entraîne aucunement l'émancipation religieuse. Ce point établi, et nous invitons les catholiques à lire avec une extrême attention les observations *très-importantes* de Mgr Parisis à cet égard¹, le savant prélat examine l'action des laïques dans les affaires de l'Eglise.

« Il faut reconnaître et professer avant tout que l'Eglise est fondée sur le sacerdoce; que, principalement, elle est appuyée sur le fondement des apôtres, et plus principalement sur l'unique Pierre angulaire dont il est dit : *Tu es Petrus, et super hanc petram edificabo ecclesiam meam* » (Math., XVI, 18.)

« Il faut reconnaître ensuite que, dans l'Eglise, il y a le droit divin, la partie enseignante et la partie enseignée; qu'il y a des docteurs et des pasteurs envoyés pour la prédication de la vérité; que l'Eglise est un véritable corps composé de membres destinés à des fonctions spéciales et diverses; qu'il y aurait dans ce corps divinement institué perturbation et souffrances, si ses membres changeaient respectivement de place ou d'emploi, et que ce serait surtout, comme le dit saint Paul, le comble de la folie *si tous voulaient être des yeux*. Sous ce rapport, le règne du laïcisme enseignant dans l'Eglise est donc tout à fait inadmissible....

¹ *Cas de Conscience*, de la page 271 à la page 277.

« Or, il faut l'avouer, en voyant aujourd'hui presque toutes les œuvres catholiques, depuis le soin individuel des pauvres jusqu'à l'Œuvre de la Propagation universelle de la Foi, confiées en très-grande partie à des mains sans doute très-pures, mais laïques, on se sent, malgré soi, saisi d'une inquiétude vague qui se mêle aux consolations immenses que procure d'ailleurs la vue de tant de dévouement et de zèle, de tant d'abnégation et de ferveur, surtout parmi nos jeunes catholiques. Il est donc bien essentiel, bien nécessaire et peut-être bien urgent, de sonder cette question spéciale et de l'analyser tout entière, afin de discerner nettement ce que le concours des laïques, dans les affaires extérieures de l'Eglise, peut avoir d'utile et de désirable aujourd'hui, surtout à raison des circonstances, et de déterminer ce qu'il aurait, en dépassant certaines limites, de repréhensif et de dangereux. »

Mgr de Langres reproduit ensuite, dans son entier, la lettre qu'il adressa, il y a trois ans, à M. le comte de Montalembert, sur la part que doivent prendre aujourd'hui les laïques dans les questions relatives aux libertés de l'Eglise. Il résulte, comme on sait, des principes généraux exposés dans cette lettre, que, pour la défense *de tous les points définis par l'Eglise*, les simples fidèles peuvent et doivent, chacun dans sa sphère, apporter leur part d'action; mais que, sur les matières controversées dans l'Eglise, les laïques doivent toujours user d'une respectueuse réserve et quelquefois garder un silence absolu.

Appliquant avec quelques détails ces considérations au journalisme, Mgr Parisi établit nettement sur quels points les droits et les devoirs des journalistes sont certains et comme absolus. Il est très-sûr que le journalisme religieux a le droit de signaler dans toutes les œuvres publiques ce qui s'y trouve de formellement contraire à la foi ou à la morale chrétienne, que ces œuvres viennent des particuliers ou de l'Etat. « C'est charité de crier au loup quand il est au milieu des brebis. »

Mais il est des points où ces droits et ces devoirs du journalisme sont incertains et très-limités. Permettre au journalisme laïque de pénétrer, de parler et d'agir dans le sanctuaire, ce serait approuver un désordre manifeste et peut-être sacrilège. D'un autre côté, refuser aux catholiques sincères leur part d'action dans le combat que les ennemis de l'Eglise viennent livrer à ses ministres jusque sur les

marches de l'autel, ce serait trahir, dans un autre sens, les intérêts de la religion. Le plus sûr serait que les journalistes religieux fussent appelés à cette œuvre sainte par les évêques ; mais alors toute la responsabilité du journal tomberait sur ces évêques, qui en seraient les directeurs et presque les rédacteurs en chef, ce qui, quant à présent, est tout à fait impossible. Si donc le journalisme religieux ne reçoit d'aucune mission expresse et canonique le pouvoir de s'ingérer dans les affaires relatives au gouvernement de l'Eglise, il faut qu'il le tienne ou d'une certaine concession tacite ou du droit naturel. Notre Seigneur ayant exclusivement et personnellement chargé les évêques de diriger l'Eglise de Dieu, nul autre qu'eux ne peut, sans usurpation, mettre la main à cette direction spirituelle, surtout pour l'entraver ou la critiquer, à moins qu'il ne le fasse en vertu d'un droit réel. Or, ce droit existe-t-il ? Oui, quelquefois, dit Mgr de Langres ; par exemple, si le chef du troupeau faisait fausse route en le dirigeant, s'il marchait évidemment vers le schisme, et si, conséquemment, il fallait résister à ses ordres, sous peine de s'exposer soi-même à la réprobation divine. Pour se faire mieux comprendre, Mgr Parisis examine quel droit peut avoir le journalisme religieux en ce qui concerne :

- 1° Le choix des pasteurs ;
- 2° Le matériel du culte ;
- 3° Certaines questions controversées de discipline.

Choix des pasteurs. — L'abus en cette matière étant très-possible et pouvant devenir très-préjudiciable au bien, il est clair que ce droit appartient à la puissance qui peut le mieux ou plutôt qui peut seule l'exercer. La légèreté notoire de la conduite, la faiblesse excessive du caractère, les habitudes de complaisance pour le pouvoir peuvent être quelquefois, aux yeux de la politique, des titres à la préférence. Qui peut détourner ces choix malheureux ? Une seule puissance : l'opinion. Et qui éveillera l'opinion, sinon le journalisme ? Certes, son devoir est alors effrayant ; et c'est avec un désintéressement absolu, et avec toute la prudence et toute la charité possibles, qu'il doit prendre la parole dans de pareilles circonstances.

Matériel du culte. — Le culte divin, même dans ses actes extérieurs, est par sa destination essentiellement spirituel et sacré ; il échappe par cela même à toute autorité humaine. Le journalisme,

pas plus que l'Etat, ne possède donc en lui-même aucun droit sur le culte, qui dépend de l'Eglise toute seule. Cependant dans le matériel du culte il est un côté sur lequel l'Eglise n'a pas fait de lois précises. Or, dans tout ce qui est arbitraire, le journalisme a droit d'exprimer son opinion; ainsi, pour la forme des églises, les ornements de l'autel, le chant des louanges de Dieu. Mais il est d'autres parties du culte extérieur sur lesquelles l'Eglise a fait des lois, et sur lesquelles, cependant, il existe des controverses: par exemple, la liturgie. Que penser de l'intervention du journalisme en cette matière? Il y a, dit Mgr de Langres, même en ce qui concerne les paroles saintes de la prière publique, des études et certains jugements que l'Eglise n'a interdits à qui que ce soit: par exemple, les études sur l'origine et sur l'histoire de chaque liturgie, le jugement sur les motifs qui y ont inspiré les divers auteurs, et le caractère spécial dont ils l'ont marqué au point de vue de l'art et de l'orthodoxie. Tout publiciste, quel qu'il soit, a le droit d'examiner ces matières historiques.

Questions controversées de discipline. — Des discussions sur l'inamovibilité des desservants, sur le rétablissement des officialités, ont aussi été soulevées, et non sans orage et sans scandale. Mais de ce que ces questions sont brûlantes, et de ce qu'elles ont été plus ou moins envenimées par les partis, s'ensuit-il que le journalisme religieux ne puisse les aborder sans partager les torts et sans tomber dans les inconvénients de ceux qui les ont compromises et en quelle sorte flétries? Mgr Parisis ne le pense pas. Que le journaliste commence par étudier à fond ces questions difficiles; qu'il en parle modestement, selon le besoin, ne fût-ce que pour dissiper des préventions malveillantes, et son intervention, dans ces limites, ne pourra qu'être utile à l'Eglise.

Nous voici arrivé au terme de notre tâche. Nous nous sommes efforcé de condenser dans les pages qu'on vient de lire comme la substance du livre de Mgr de Langres, dont nous avons reproduit les idées avec la plus scrupuleuse fidélité, en nous servant, autant que possible, de ses propres expressions. Nous espérons bien que cette analyse, incomplète malgré tous nos efforts, fera sentir à tous nos frères la nécessité d'étudier sérieusement l'ouvrage que Mgr Parisis a composé pour éclairer nos consciences, et qu'il a soumis au jugement suprême et à l'infaillible autorité du Saint-Siège apostolique.

L'esprit de force, de modération et de prudence, qui éclate dans tous les actes de notre glorieux Pape Pie IX respire à chaque page dans cette œuvre de l'illustre évêque de Langres. La publication de son beau travail est un événement plus important encore que le discours du Père Ventura sur la mort d'O'Connell. Notre siècle, tout l'annonce, verra s'accomplir la réconciliation complète de la religion et de la liberté.

« Que Dieu, qui tient seul dans sa main les volontés et les destinées
 « des hommes, daigne faire venir et les peuples et les rois en aide
 « à celui qu'il a chargé de cette mission incomparable ; que les peu-
 « ples attendent le signal de ce grand et saint réformateur (Pie IX)
 « pour marcher, s'il y a lieu, à la conquête de leurs droits et de
 « leurs libertés ; que les rois, leurs yeux fixés sur ce législateur sa-
 « gement et fermement populaire, afin de le prendre toujours pour mo-
 « dèle dans l'exercice de leur pouvoir souverain sur leurs sujets ; que
 « tous, rois et peuples, pasteurs et fidèles, lui apportent, de toutes
 « les contrées de la terre, le concours de leur sympathie et de leurs
 « vœux, peut-être de leurs dons et de leurs efforts, afin que Rome
 « devienne de plus en plus, non par contrainte mais, spontané-
 « ment, le centre et le mobile de tout. La grande œuvre des temps
 « modernes s'achève par la solution pratique du problème dont nous
 « avons essayé d'offrir les principes élémentaires et qui se résume
 « en ce peu de mots :

« L'UNION DES DROITS DE L'ÉGLISE ET DES LIBERTÉS POLITIQUES ¹. »

Aurélien DE COURSON.

¹ *Cas de Conscience*, p. 328.

ÉTUDES SUR L'ART RELIGIEUX.

EGLISES DE PARIS.

TABLEAUX. — PEINTURES MURALES. — VERRIÈRES.

CONCOURS POUR LES VITRAUX DE LA SAINTE-CHAPELLE.

L'esprit religieux, c'est le souffle de vie ; où il manque, tout manque à la fois, et, si les premiers éléments de toute œuvre pittoresque sont le style et le dessin, ces deux principes n'ont leur entière application que dans le domaine de la peinture sacrée. Voulons-nous dire par là qu'il faut mettre à l'index toute école où n'est point exclusivement professé le culte de la ligne et où toute la place n'appartient pas à la représentation des faits divins ? Qui pourrait, si ce n'est violemment, tirer de nos paroles une signification si absolue ? La nature humaine ne se réduit pas à une seule faculté, et, plus rigoureux que le souverain Maître, au milieu de ce monde où il a semé à pleines mains les formes les plus riannes et les couleurs les plus aimables, nous bornerions le libre effort de l'homme à la reproduction d'un seul aspect et à l'emploi d'un seul moyen ! Nous laissons à la peinture un champ plus vaste. Mais, sans parler ici des lois inviolables de la convenance, nous nous croyons en droit d'exiger que toute école repose sur la double base de l'idée chrétienne et du dessin. Une fois ce point assuré, le reste peut sans péril être abandonné à la fantaisie de l'artiste. Faites, au contraire, prédominer le coloris et les sujets purement humains ; ne les soutenez pas, ne les balancez pas, en quelque sorte, par le voisinage des sujets religieux et des contours sévères, et vous verrez aussitôt chanceler tout l'édifice. Pas plus que notre âme l'art ne doit être mutilé ; mais, de même que

la méthode et la raison, c'est-à-dire la plus haute de nos facultés et la condition la plus essentielle de leur exercice, doivent présider à toutes nos opérations intellectuelles, de même l'analyse de la forme et l'idéal chrétien doivent constituer le fond de la peinture. Et, comme il vaudrait mieux perdre la vue que l'intelligence, mieux vaudrait pareillement renoncer au coloris qu'au dessin, aux sujets profanes qu'aux sujets religieux.

Jamais, peut-être, plus que de nos jours, la prépondérance de la peinture sacrée ne fut nécessaire ; jamais il n'importa davantage que les tendances les plus élevées de l'âme vissent protester dans les arts contre les empiétements du sensualisme et des genres inférieurs. Aussi ne saurions-nous assez applaudir aux efforts que l'on tente depuis plusieurs années pour décorer les Églises de Paris selon le style qui leur convient. Ces efforts ont souvent échoué ; mais toute communication avec l'infini est féconde, et ce n'est pas fruitilement que des ombres de cette terre on tourne sa pensée vers la lumière divine. Toutefois, comme, dans les questions d'art, la bonne volonté ne suffit pas, nous avons dû noter d'un doigt sévère les inaptitudes et les faiblesses ; puis, chemin faisant, nous nous sommes demandé à quelles conditions les tableaux mobiles peuvent se soutenir à côté des peintures murales, et quel parti l'on doit prendre dans le débat qui divise la peinture sur verre et les autres procédés pittoresques.

On ne s'attend pas sans doute à nous voir porter notre examen sur tous les travaux que l'art contemporain a exécutés dans les églises de Paris. Nous arriverions bien tard pour louer et pour blâmer. Que pourrions-nous dire sur Notre-Dame-de-Lorette qui n'aït été, si l'on nous permet cette expression, crié sur les toits ? La décoration de la nef et du sanctuaire, livrée à des placeaux médiocres ou froidement corrects ; nul accord ménagé entre les divers tableaux des chapelles latérales ; l'effet propre à chacun d'eux annulé par suite de l'ignorance où était le peintre sur les voisins qu'il aurait et sur le jour qui éclairerait son œuvre ; le concours des Schnetz, des Champmartin, des Aug. Couder, des Eug. Déveria et des Alfred Jehannot vainement employé, faute d'ensemble dans la direction et d'intelligence dans la mise en œuvre ; enfin la chapelle de M. Ad. Roger, sauvée seule de la déroute commune, autant par sa position isolée que par le talent de cet artiste, voilà quel serait le résumé de notre appréciation, s'il ne se retrouvait presque littéralement dans les appréciations antérieures. Il en est de même de la Madeleine. Tout ce qu'on en pouvait dire a été dit. Nous n'ajouterons qu'un mot : Pourquoi la décoration intérieure de cet édifice, malgré les nombreux défauts que l'on y rencontre, arrive-t-elle à un effet qui ne

manque pas de grandeur ? C'est que les peintures dont elle se compose ont été faites sur place, et que, rattachées entre elles par le sujet, elles sont séparées l'une de l'autre par un intervalle suffisant. Que serait-ce donc si elles émanaient, en outre, d'une seule pensée et d'une seule main !

Non que l'unité tienne lieu des autres qualités ; mais elle en accroît l'énergie en les concentrant. Aussi M. Abel de Pujol ne donnerait-il pas une idée bien haute du fonds sur lequel il travaille s'il n'avait à présenter d'autre ouvrage que la coupole de Saint-Denis, au Marais. Vaincu dans une lutte où il n'avait d'autre adversaire que lui-même, comment aurait-il supporté l'effort de véritables concurrents ? A-t-il donc oublié les fresques dont il décorait une des chapelles de Saint-Sulpice en 1822 ? On était alors dans la première ferveur de ce qu'on nommait la rénovation pittoresque. Les traditions de l'école impériale s'affaiblissaient. D'autres besoins, d'autres idées s'éveillaient dans les esprits. Ce qu'il y avait de trop abstrait dans les doctrines de David faisait place à des règles moins élevées, mais plus près de nous et plus en rapport avec notre organisation. En même temps, et comme pour nous rendre d'un côté ce que nous perdions de l'autre, les sujets religieux ressaisissaient les hauteurs de la peinture historique d'où les avait précipités la révolution de 1789, et où l'Empire, tout absorbé dans l'adoration de lui-même, ne les avait pas fait remonter. MM. Abel de Pujol, Vinchon et Guillemot furent chargés de peindre trois des chapelles latérales de Saint-Sulpice. Le premier choisit pour sujet la légende de saint Roch ; le second, celle de saint Maurice et de ses compagnons ; et le dernier, deux traits de la vie de saint Vincent de Paul. Les fresques de M. Abel de Pujol méritent seules d'occuper encore l'attention. Savamment composées et traitées d'une large manière, elles semblent pour ainsi dire tout imprégnées du style florentin. Rien de vulgaire ni de faussement noble ne s'y découvre. L'exécution y est franche et s'y tient presque partout à la hauteur de la pensée. Il n'y a guère que la *Béatification de saint Roch* où se trahisse quelque brièveté d'haleine et une certaine tendance à la banalité. Mais les deux autres fresques rachètent suffisamment les défauts de la troisième. La *Mort de saint Roch* doit surtout être signalée. Il en rayonne je ne sais quelle tendre sérénité qui pénètre l'âme et y répand quelque chose de la paix éternelle. Est-ce bien à l'auteur de cette belle page qu'il faut attribuer la coupole de Saint-Denis, au Marais, et pourquoi rompre en 1822 avec l'école de David si l'on se proposait d'y revenir ?

Ce n'est certes point à M. Delorme que pourrait s'adresser un tel reproche. Élève de Girodet, jamais il n'a tourné le dos à son maître, et les



travaux qu'il a exécutés dans la chapelle de la Vierge, à l'église Saint-Gervais, attestent que, pour avoir changé de sujet, le peintre de *Héro* et de *Léandre* n'en a pas moins gardé son style. Il semble même l'avoir amolli davantage, comme s'il eût eu à décorer les parois d'un boudoir ou quelque nouveau temple d'Amathonte.

Nous ne sommes point de ceux pour qui tout le Christianisme se résume dans la tragédie du Calvaire, et ce n'est pas seulement sur la croix ou dans son linceul que nous nous représentons le Fils de l'homme : nous le voyons aussi sur la montagne ou au milieu des petits enfants ; nous le voyons pleurant sur Jérusalem, ou s'entretenant avec la Samaritaine, ou se manifestant dans toute sa gloire à ses disciples éblouis. Mais, plutôt que d'introduire dans les saintes maisons ces fades images dont la Grèce n'aurait certainement pas voulu, nous préférierions revenir à ces cadavres à demi rongés des vers que les artistes du moyen âge mélaient brusquement avec les plus doux symboles de la prière et de la charité.

Pourquoi M. Delorme, dont le pinceau, du reste, ne manque ni de correction ni de charme, ne prenait-il pas exemple sur M. Pérignon ? Assurément, s'il est un peintre dont le talent paraisse incompatible avec les sujets sacrés, c'est ce portraitiste sans vigueur, qui a trouvé le secret d'efféminer les femmes, et qui, en arrachant à M. Dubufe le sceptre de la mode, a oublié de lui prendre la légèreté de sa main et le piquant de son clair-obscur. Eh bien, M. Pérignon est devenu presque un autre homme en abordant la peinture religieuse. On a de lui, à Sainte-Elisabeth, un *Baptême du Christ* d'une exécution assez ferme et d'un style assez approprié au sujet. Sans doute il aurait pu draper le Sauveur avec moins d'élégance et lui donner une expression plus mâle ; mais, si la vue de ce tableau ne peut ajouter de forces à la prière, elle ne lui en ôte pas non plus, et, si elle lui rappelle trop la terre, elle ne lui fait pas oublier le ciel.

La même église renferme des peintures de MM. Alaux, Bézard et Ad. Roger.

Ces deux derniers en exécutent de nouvelles derrière le chœur, et à côté de leurs noms ne tarderont point à s'inscrire ceux de MM. Beaume et Jourdy. Nous souhaitons que de ces efforts divers sorte un ensemble bien entendu. Malheureusement, jusqu'à ce jour, les résultats nous ont paru faibles. La *Sainte Geneviève* de M. Bézard manque de style et ne rachète point ce défaut par l'attrait de la vérité. La *Pietà* du même artiste est traitée d'une plus grande manière ; mais on cherche inutilement en elle quelque trace de la douleur dont elle doit être pénétrée. L'expression vous semble-t-elle contraire à l'esthétique religieuse ? A la bonne heure ; mais alors empruntez la force de Michel-Ange, et trans-

portez-nous dans la sphère de l'intelligible et de l'immuable. Il faut choisir : que votre œuvre soit belle, ou savante, ou pathétique. Exaltez-nous, instruisez-nous ou touchez-nous. En un mot, prenez-nous par quelque point, et que le spectateur ne reste pas indifférent devant vos productions. Cette remarque ne s'adresse pas dans toute sa rigueur à M. Bézard ; encore moins nous est-elle suggérée par le *David* et par la *Madeleine* de M. Ad. Roger ; et toutefois, dans ces deux fresques aussi, nous eussions désiré, ou plus de science, ou plus d'élévation, ou plus de chaleur.

De quelles qualités désirer la présence dans la coupole de M. Alaux ? En est-il une seule que l'on y puisse découvrir ? Quel rapport y a-t-il entre l'art et cette œuvre morte et impersonnelle, où la décadence byzantine vient, pour ainsi dire, se consommer ? Si la peinture sacrée ne doit être selon vous qu'un pur symbole, avouez-le franchement, et ramenez-nous vite aux hiéroglyphes égyptiens. Nous n'aurons plus besoin d'artistes, des ouvriers nous suffiront ; ce sera plus prompt et moins coûteux.

Tel est le point de vue auquel se sont probablement placés les fabriciens de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; ils ont même simplifié la question, et, laissant de côté l'archaïsme, ils n'ont gardé que l'ouvrier. Aussi l'église de la rue des Bernardins peut-elle être fière à bon droit de la demi-coupole qu'elle possède. Ce n'est pas une œuvre d'art, mais cela n'a pas dû coûter cher.

L'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas s'est montrée moins économe, ou peut-être a reçu de la ville un plus large subside. Dans la galerie qui circule autour du sanctuaire s'ouvrent quatre fenêtres. Sur les huit parois des embrasures on a placé huit tableaux, dont les dimensions et les cadres sont semblables, et au bas desquels se lisent les noms de MM. Champmartin, Cottreau, Jacquand, Holfeld, Lestang-Parade, Eug. Goyet, de Jonquières et Fragonard. Deux autres tableaux, l'un portant le nom de M. Bouterweck, l'autre non signé, mais rappelant l'école de M. Ingres, viennent d'être appendus tout récemment à l'entrée de la chapelle de la Vierge. Les huit premiers représentent différents traits attribués aux deux patrons de l'église, saint Philippe et saint Jacques ; les deux derniers, *l'Annonciation* et *la Visitation*. Le plus remarquable, le seul remarquable, devrions-nous dire, c'est le tableau de M. Champmartin. Comme les neuf autres, il perd beaucoup à n'avoir pas été peint sur place ; mais, ce qu'on ne peut lui enlever, c'est la puissance de l'effet, la vigueur du coloris et la *morbidesse* des carnations. Pourquoi faut-il que l'idéal soit totalement étranger à M. Champmartin, et que l'externe soit l'unique objet de son pinceau ! Pourquoi faut-il, en ou-

tre, que les terrains et les ciels s'offrent toujours à lui sous le même aspect, et que la vue d'une seule de ses productions dispense en quelque sorte de regarder les autres !

Citerons-nous maintenant *la Visitation* de M. Bouterweck, ouvrage agréable et bien étudié, mais d'un pinceau trop lisse et trop arrondi ? Peut-être y aurait-il lieu d'hésiter entre ce tableau et celui de M. Holfeld, si les mêmes défauts ne se trouvaient dans le second sans être palliés avec la même grâce. *L'Annonciation* nous cause un embarras plus sérieux. Il y a dans ce morceau un sentiment de style qui tout d'abord le sauve de la banalité. Si l'ange se donnait moins de mal pour arriver à être difforme, et que le coloris tirât moins sur le vert, la première place n'eût pas été longtemps disputée ; mais l'affectation est mortelle à tout ce qu'elle touche, et quoique ce défaut se rencontre rarement dans un esprit vulgaire, quoiqu'il annonce presque toujours une intelligence créatrice, il est impossible, en songeant aux belles qualités dont il est le fléau, de se rappeler qu'il n'est peut-être que l'exagération de l'élégance.

Telle est, au contraire, la force de la simplicité qu'il suffit de sa présence pour donner de la valeur à un ouvrage et pour le maintenir à côté de productions plus complètes.

Voyez la fresque de M. Leullier, dans la chapelle de Saint-Fiacre, à l'église Saint-Médard. Ce n'est certes ni par l'élévation du style, ni par la profondeur de l'expression, ni même par le savant emploi de la couleur et du dessin qu'elle se recommande ; mais l'artiste a si franchement abordé son sujet, il a si bien mis de côté ou plutôt dissimulé si adroitement la coquetterie habituelle de son pinceau, il a fait preuve, en cette occasion, de tant de bonhomie et de candeur, qu'il a rencontré l'effet après lequel bien d'autres auraient peut-être inutilement couru. Quelque chose de pieux et de champêtre en même temps se dégage de cette aimable composition et vient remuer doucement le cœur. Le saint pourrait avoir une attitude plus imposante, mais il ne saurait, à coup sûr, en avoir une qui parlât mieux à son humble auditoire. Les jardiniers qui l'entourent pourraient être groupés avec plus d'art et accentués plus énergiquement ; mais ce ne serait pas sans peine qu'ils offriraient un ensemble plus naturel et plus agréable aux yeux. Enfin, un peu plus d'austérité dans les lignes, dans le coloris et la lumière, ne mesierait pas ; mais alors il faudrait dire adieu à l'expression naïve et délicate qui, de ce tableau, fait pour ainsi dire une églogue évangélique, et peut-être n'aurait-on pas le courage de se résigner à ce sacrifice. Il est pourtant deux reproches assez graves que M. Leullier chercherait vainement à repousser : la partie gauche de sa fresque est trop vide, et la

jeune femme, agenouillée près de la ligne de terre, n'a pas de jambes.

Dans une des chapelles de la même église nous avons vu de M. Louis Boulanger un tableau représentant un saint qui vient d'abattre une idole et qui prêche le vrai Dieu. Le talent, ou, pour mieux dire, le sentiment pittoresque de M. Louis Boulanger nous a toujours été une énigme. Longtemps nous avons espéré qu'il nous en donnerait le mot ; aujourd'hui il n'y a plus moyen de se faire illusion : cet artiste paraît ignorer complètement lui-même ce qu'il veut et où il marche. Il n'est pas même encore parvenu à se créer ce que l'on nomme une manière. Il peint au jour le jour, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, non suivant ce que la nature lui présente, mais selon ce qu'il trouve dans tel carton ou dans tel musée. Le matin il affecte la couleur brillante de Rubens ; le soir vous ne le reconnaissez plus : il s'est jeté dans les effets sombres et dans les tons bitumineux. Nous objectera-t-on que cette inquiétude est la propre des esprits chercheurs et qu'elle est indispensable au progrès ? Nous ne demanderions pas mieux que d'accepter cette raison, mais M. Louis Boulanger n'est plus un jeune homme, et il risque fort d'atteindre à la vieillesse sans avoir donné autre chose que des espérances.

N'en est-il pas à peu près de même de M. Gigoux, et quelques-uns de ses anciens ouvrages ne devaient-ils pas faire augurer un tout autre résultat ? Qu'est devenu l'auteur des *Derniers Moments de Léonard de Vinci* ? Entre ce tableau et *sainte Geneviève bânée par saint Germain*, ne s'est-il écoulé que des années ? Déjà, dans la première de ces deux productions, on entrevoyait que M. Gigoux, dont les débuts avaient eu le genre pour théâtre, acquerrait avec peine les principaux éléments de la peinture historique ; nous voulons dire la richesse des idées, l'entente des lignes et le grand caractère de dessin ; mais on admirait au moins dans cet essai la beauté de la couleur, et l'on espérait qu'un voyage en Italie, élargissant les facultés du jeune artiste, les mettrait d'accord avec son ambition. L'illusion fut courte. M. Gigoux nous revint plus pauvre qu'il n'était parti. Il avait perdu l'éclat de sa palette, et, prenant tantôt la symétrie pour le style ou le désordre pour la simplicité, tantôt la roideur pour la noblesse ou la trivialité pour le naturel, il montra que le genre seul convenait à son aptitude, et que, pour l'avoir abandonné, il n'avait réussi qu'à n'y pouvoir revenir. A défaut d'autres preuves, la *sainte Geneviève* de Saint-Germain-l'Auxerrois suffirait pour établir la légitimité de cette conclusion : l'aspect en est confus et bizarre ; le coloris, noirâtre ; le dessin, maigre et insuffisant.

Ces débuts qui ne se soutiennent pas, ces vocations qui se fourvoient, se rencontrent fréquemment dans notre époque. Peut-être en doit-on

chercher la cause dans les exagérations que suscita le mouvement de 1822. Comme toute révolution, ce mouvement eut ses Girondins et ses Montagnards, et, comme il arrive toujours, ce furent ces derniers qui restèrent maîtres du champ de bataille. De beaux éclairs jaillirent de la mêlée ; mais, lorsqu'il fallut organiser la victoire, bien des bras faiblirent devant cette œuvre nouvelle, et, parmi les vainqueurs de la veille, plus d'un, le lendemain, put être mis au rang des vaincus. L'école impériale avait été accusée, et souvent avec raison, de froideur, de sécheresse et de servilité ; mais à côté de ces défauts se trouvaient de solides études qui, prêtant leur appui aux plus médiocres édifices, les défendaient contre le dédain et parfois même leur attiraient quelque estime. Du moment, au contraire, où parmi les plus fougueux adeptes de la nouvelle école, l'avènement de l'inspiration eût été proclamé, on rejeta l'étude, et chacun, de sa propre autorité, se décerna le titre de maître. Les déconvenues ne se firent pas longtemps attendre ; mais on fut plus lent à remédier au mal. Aujourd'hui encore, au lieu d'aller au fond, on s'arrête à la surface, et l'on se croit habile parce qu'on s'est donné à la hâte les apparences d'une savante exécution. Toutes les ruses du pinceau on les connaît, mais on ignore l'art de peindre. On étonne, on séduit, on trompe ; on ne satisfait pas. C'est plus facile et plus prompt, mais ce n'est point avec cela qu'on bâtit sur le roc.

Voyez ceux d'entre les élèves de David qui ont fini par se rendre compte de ce qu'il y a de trop abstrait dans les doctrines de leur maître. Ne sentez-vous pas dans les ouvrages que leur inspirent les idées nouvelles une force qui manque à la plupart d'entre vous ? C'est qu'ils savent, au lieu que, souvent, vous ne faites que deviner : ils méditent, vous improvisez. Ainsi, pour nous renfermer dans le cadre de la peinture religieuse et dans l'église où nous sommes arrivé, on peut douter, devant la chapelle de M. Aug. Couder, que ce peintre entende l'expression et le coloris, mais on est bien forcé de reconnaître qu'il possède le dessin, la composition et le style, c'est-à-dire les parties fondamentales de son art. Nous regrettons toutefois qu'il ait adopté pour ses figures un ton si fade, et qu'il se soit inspiré de Lesueur au point de lui emprunter un ange tout entier. Autres défauts : les deux anges agenouillés qui soutiennent un livre ouvert nous ont paru disproportionnés et gigantesques. Mais par combien de qualités solides M. A. Couder ne supplée-t-il pas à ce qui lui manque et ne compense-t-il pas ses erreurs ? Peut-être même, s'il eût donné un peu plus de force à son coloris, devrait-il être plutôt loué que blâmé d'avoir négligé l'expression, tant il y a de rapport entre le style de sa chapelle et le côté naïf des scènes évangéliques. Si l'on songe maintenant que cet artiste est loin d'être jeune et si l'on

se rappelle cette brillante *Fédération du 14 juillet*, qu'il exposa au Salon de 1844, on comprendra ce qu'il y a de vie, même dans un enseignement trop systématique, et ce que l'on pourrait attendre d'une école où serait faite plus large la part de la réalité.

Voulons-nous désigner ici l'école de M. Ingres, et prétendons-nous que, libre de tout système, elle ait pleinement substitué l'association du vrai et du beau à l'idéal trop absolu de David et de ses élèves ? Notre affirmation ne s'étend pas si loin. La seule chose qui nous paraisse incontestable, c'est que l'art religieux de ce temps doit à M. Ingres, nous ne dirons pas sa résurrection, mais son développement le plus élevé. *Le Vœu de Louis XIII* parut au Salon de 1824. Où en étions-nous alors ? Non que les neuf années antérieures de la Restauration eussent été entièrement stériles. L'Empire même, au milieu des enivrements de la gloire, s'était ressouvenu qu'il y a une puissance au-dessus de l'homme ; et, à l'exposition de 1808, trois tableaux étaient venus répondre à la réaction religieuse déterminée par M. de Chateaubriand et sanctionnée par le concordat de 1802. Chacun nomme avec nous *la Justice et le Châtiment poursuivant le Crime*, *le Couronnement de Napoléon* et *Atala au tombeau*. Certes, l'autorité inconditionnelle de la loi morale, la nécessité de l'intervention divine dans les affaires de ce monde et le triomphe de la foi sur la mort et la douleur ne pouvaient être proclamés avec plus d'éclat. Mais le caractère de la composition de Prud'hon est trop exclusivement philosophique, et, si l'on y trouve la représentation de la justice et du châtement, on y cherche en vain le Dieu qui punit et qui pardonne. L'homme aussi occupe trop de place dans le tableau de David, et quelque chose de la volupté antique se trahit dans l'élégie chrétienne de Girodet. Parlerons-nous maintenant des travaux estimables, mais un peu vulgaires, de M. Heim ? Citerons-nous la *sainte Geneviève* de M. Guérin et *le Christ descendu de la Croix* de M. Regnaud ? ou bien encore, nous adresserons-nous à M. Blondel et à M. Drolling ? Evidemment aucun de ces derniers artistes n'était en mesure de jouer le rôle que M. Ingres devait remplir ; et si, en 1822, on put croire qu'il en serait autrement de M. Abel de Pujol, on ne tarda pas à être détrompé. En 1824, trois tableaux se présentent comme en 1808 : *Le Vœu de Louis XIII*, par M. Ingres, *le Christ sur la Croix*, par Prud'hon, et *saint Vincent de Paul prêchant pour les enfants trouvés*, par M. Delaroche. La première place appartient au *Vœu de Louis XIII*. *Le Christ sur la Croix* n'est guère qu'une touchante esquisse, et *saint Vincent de Paul* n'est qu'un tableau de genre.

Est-ce à dire que, dès 1824, M. Ingres ait pris, en France, la direction de la peinture sacrée ? Les esprits fougueux et brillants peuvent opérer de ces coups de théâtre ; c'est plus lentement, c'est plus sûrement aussi

que les esprits sérieux arrivent à leur but. S'il est une vie dont tous les actes s'enchaînent réciproquement, s'il est une intelligence où règnent la logique et l'unité, c'est la vie, c'est l'intelligence de M. Ingres. Élève de David et lauréat de l'Institut en 1800 et en 1801, à peine a-t-il mis le pied dans les musées et dans les églises de Rome que, découvrant l'insuffisance des leçons qu'il a reçues, il entreprend de les compléter. Dans ses premières compositions, et particulièrement dans celle où Virgile est représenté lisant *l'Énéide* à Auguste et à Octavia, il donne la mesure des relations qui doivent exister entre la peinture et l'antique; puis, reconnaissant que l'art gréco-latin ne peut répondre à tous les besoins de l'âme, il va demander à Raphaël, comme autrefois Dante à Virgile, quelle route mène aux régions oubliées de l'idéal chrétien. *Jésus-Christ remettant les clefs du Paradis à saint Pierre* date de cette époque, et déjà M. Ingres est tout entier dans ce tableau. Mais il fut plus lent à se créer des spectateurs et à pénétrer dans les esprits. Durant plus de vingt années il lui fallut combattre sans relâche pour fonder une école et pour rentrer comme maître dans cet Institut d'où il était sorti comme élève. Devenue plus facile, sa tâche était loin d'être achevée. Il n'avait encore formé aucun homme de talent et la question de la peinture religieuse n'était pas encore tout à fait résolue. On put même croire, au Salon de 1827, qu'elle le serait au profit d'une autre école. A côté de *l'Apothéose d'Homère*, que M. Ingres avait envoyée à cette exposition, figuraient *Sainte Thérèse*, par Gérard, et *le Christ au jardin des Olives*, par M. Eugène Delacroix.

Dessiné avec soin, savamment cadencé, bien entendu d'expression et de clair-obscur, ne présentant d'ailleurs aucune de ces exagérations que, selon le parti auquel on s'est rangé, on transforme en beautés de premier ordre ou en erreurs capitales, le tableau de Gérard emporta presque tous les suffrages, et l'on espéra un moment qu'il servirait de transaction entre l'école de David et les novateurs de 1822. Mais comme il n'ouvrait point une route assez large à cette faculté de notre âme qui tend à l'absolu; comme, d'autre part, il ne satisfaisait ni ces organisations vibrantes que la passion seule émeut, ni ces esprits hâtifs qui, en toutes choses, vont au fond et ne se contentent pas de ce qui plaît au vulgaire, il n'enleva pas à M. Ingres l'ardente jeunesse qui déjà le suivait, et des rangs de laquelle allaient bientôt sortir MM. Etex, Hippolyte Flandrin, Amaury Duval, H. Lehmann, Chasseriau et Motteux.

Ce que les uns attendaient de Gérard et les autres de M. Ingres, un troisième parti crut, un moment, que M. Eugène Delacroix l'accomplirait. Les artistes, comme les écrivains, étaient alors partagés en

deux camps. Dans l'un, on arborait l'art grec ; dans l'autre, une esthétique nouvelle dont les doctrines encore vagues se rattachaient à l'art du moyen-âge et à l'observation du réel. Selon nous, ces doctrines contenaient la véritable restauration de la peinture sacrée ; mais, pour l'en faire sortir, il fallait un esprit sobre et une main savante. Or, en 1827, M. Eugène Delacroix réunissait-il ces deux éléments ? Déjà signalé à l'attention publique par son début de 1822, auquel Géricault avait aidé et applaudi, et par la polémique furieuse que le *Massacre de Scio* avait soulevée en 1824, il semblait, dans le tableau représentant *le Christ au Jardin des Oliviers*, avoir voulu montrer quelque déférence pour l'opinion. La figure du Christ est d'un bon sentiment de dessin, et les plus suaves créations de l'école espagnole n'égalent peut-être pas ce groupe d'anges qui jettent des regards si tristes et si doux sur l'agonie du Sauveur. Si M. Eugène Delacroix eût persévéré dans cette route, la distance qui le sépare des tailleurs d'images et des miniaturistes du XIII^e et du XIV^e siècle eût été moins sensible, et, de proche en proche, il eût ramené notre école au type de l'art chrétien, à cette figure longue et pâle, à cette physionomie grave et mélancolique, en un mot, à ces traits à la fois austères et touchants, idéals et réels, que la tradition donne au Fils de l'homme. Mais, soit impuissance de nature, soit éloignement systématique pour la route commune, M. Eugène Delacroix ne donna point de successeurs à son *Christ* de 1827, et, malgré le pathétique dont il anime ses œuvres, il n'a pas fait éprouver une seconde fois à l'âme ce qu'elle éprouve sous les voûtes construites par les Robert de Luzarches et par les Pierre de Montereau. Certes, la *Piété* de Saint-Denis au Marais atteste l'effort d'un talent peu vulgaire. Figurer la Sainte-Vierge portant sur ses genoux le corps de son fils et étendant les bras comme si elle était crucifiée sur sa propre douleur, c'était là une idée véritablement évangélique. Mais pourquoi la Madeleine se traîne-t-elle vers une des mains pendantes du Christ avec l'expression d'une tigresse qui rampe vers sa proie ? Sans doute la pécheresse ne doit point avoir la douleur qui appartient à une chasteté constante, et elle ne peut si bien avoir dépouillé ce qu'elle était qu'il ne lui en reste quelques traces ; mais ici elle se retrouve tout entière, et il semble que le regard purifiant du Sauveur ait inutilement passé sur elle.

Le Christ au Jardin des Oliviers avait éveillé des espérances bientôt évanouies. La *Piété*, quoique fort au-dessus de ce tableau par la franchise de l'exécution et par la richesse de la couleur, acheva de prouver que M. Eugène Delacroix tiendrait sa place dans la sphère de la peinture religieuse, mais qu'il n'y occuperait jamais le rang de chef d'école.

Ce haut rang, malgré les défauts du *Saint Symphorien*, qui, au

Salon de 1834, fut l'objet de si violentes critiques, échet donc à M. Ingres, et nous ne sachons pas que personne soit à la veille de le lui enlever. Non que nous méconnaissions les services rendus par d'autres maîtres à la peinture religieuse. Sans revenir sur les travaux dont nous avons déjà parlé dans cet article, comment oublierions-nous *le Vœu à la Madone*, de M. Schnetz, *la Vision de saint Jérôme*, de Sigalon, *la Sainte Famille*, de Bouchot, et même la demi-coupe de M. Ziégler, toute imparfaite qu'elle est ? Mais les pieds de ces différents artistes ne quittent point assez la terre, et l'on sent trop que l'idéal n'est pas l'objet habituel de leur pensée.

Ce n'est pas d'élévation que manque M. Ary Scheffer. Peintre de l'âme par excellence, il atteint sans effort, et pour ainsi dire naturellement, au style religieux. Son *Christ consolateur* est dans toutes les mémoires ou plutôt dans tous les cœurs ; et il en est ainsi des autres ouvrages de M. A. Scheffer. Comme il les a plutôt sentis que médités, on les aime plus qu'on ne les admire, on en est plus touché que satisfait. Or, est-ce là le caractère de travaux sur lesquels on puisse bâtir avec sécurité, et comment offrir pour exemples des productions qui manquent aux premières lois de la peinture ?

M. Ingres, au contraire, a précisément les qualités d'un grand maître. Animé d'une conviction profonde, appuyé sur de solides études, il met le dessin avant le coloris, et le style avant l'expression. N'aurait-il réussi qu'à fonder un enseignement sévère au milieu de cette foule tumultueuse qui semblait ériger en principe la violation des principes mêmes ; pour seuls ouvrages, enfin, ne nous laisserait-il que ses élèves, il mériterait encore une haute place parmi ses contemporains. Il est toutefois permis de regretter qu'il ait accordé plus à la lettre qu'à l'esprit, plus au crayon qu'au pinceau ; en d'autres termes, qu'il n'y ait point assez de charme dans ses œuvres, et qu'il ne soit pas entré assez avant dans l'intimité du sentiment religieux. Peut-être même arriverait-on à dire qu'il y a en lui moins un artiste qu'un professeur, moins un poète qu'un érudit, et que l'écueil où sa doctrine pourrait échouer, c'est le pédantisme. Mais il a formé deux élèves qui, nous l'espérons, la dégageront de ce péril.

Le premier éclat jeté par son école ne remonte guère au delà de 1832. Déjà, sans doute, en 1829, l'honneur du second prix de sculpture décerné à M. Etex n'avait pas moins rejailli sur M. Ingres que sur M. Pradier. Mais la date qui importe le plus à l'auteur du plafond d'*Homère*, celle qui doit figurer parmi ses plus chers souvenirs, c'est la date du triomphe obtenu à l'Ecole des Beaux-Arts par M. Hippolyte Flandrin. Vient ensuite le début de M. Amaury Duval ; puis, en 1835, celui de

M. H. Lehmann, et, en 1836, celui de M. Chasseriau. Encore quelques années, et cette jeune phalange s'adjoindra M. Mottet, et la doctrine de M. Ingres pourra être définitivement jugée. A l'heure qu'il est, il ne manque plus rien à l'instruction de l'affaire, et, si M. Chasseriau n'est pas resté fidèle aux principes du maître, si M. Mottet lui-même paraît en dévier un peu, MM. Hippolyte Flandrin, Amaury Duval et H. Lehmann persévèrent dans la route où ils ont fait leurs premiers pas. Saint-Merry, Saint-Séverin, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Germain-des-Prés et la chapelle de l'Institution royale des Jeunes-Aveugles, tels sont les principaux théâtres où ils se sont produits. Nous ne reviendrons pas sur les peintures murales de Saint-Merry. MM. Amaury Duval, Chasseriau et H. Lehmann ont déjà reçu la part d'éloge et de blâme que ces travaux devaient leur rapporter. Peut-être cependant n'a-t-on pas assez tenu compte de la suave délicatesse du premier, de l'énergique originalité du second, et de la savante réflexion du troisième. M. Hippolyte Flandrin a rencontré des juges plus impartiaux. Doit-il cet avantage au caractère de son talent, qui, moins systématique, et par conséquent plus complet, exerce une influence plus étendue? Nous le croyons, et, en ce qui nous regarde, nous professons la plus vive sympathie pour l'auteur sévère et gracieux, noble et expressif, des peintures de Saint-Séverin et des fresques de Saint-Germain-des-Prés. Alliance difficile à conclure! Sans dédaigner aucun des progrès accomplis par les arts du dessin, il a su se mettre en rapport avec le style de nos vieilles églises et avec l'élément traditionnel de nos croyances.

M. Hippolyte Flandrin nous a donné toute sa mesure; MM. Amaury Duval, H. Lehmann et Mottet ne nous avaient point encore donné la leur. Aujourd'hui nous pouvons les apprécier en toute connaissance de cause. Déjà, dans la chapelle de Sainte-Philomène, à Saint-Merry, nous avions eu l'occasion de remarquer la grâce mystique du talent de M. Amaury Duval; mais dans la chapelle de la Vierge, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le même caractère s'unit à un dessin plus libre, à des attitudes plus vraies, à un coloris moins vague. Des deux côtés de l'autel sont représentés saint Jean l'Évangéliste, saint Joachim, la Vierge et saint Joseph, et au-dessus le *Couronnement de la Vierge par le Christ*. Trois files d'anges sont échelonnées sur la droite du groupe divin, et trois autres files sur la gauche. Les deux rangées les plus proches de la base du tableau portent des encensoirs; deux autres chantent ou accompagnent sur des instruments de musique la voix des chanteurs; les deux dernières contemplant l'auguste spectacle. L'*Assomption de la Vierge* occupe une des parois de la fenêtre voisine. Il faut le dire, la première impression que transmet au spectateur la fresque de l'autel est peu fa-

vorable à l'artiste. Ces figures, symétriquement disposées et d'ailleurs toutes semblables, soit par les traits du visage, soit par les ajustements, plaisent d'abord médiocrement aux yeux. Où l'on cherchait une œuvre d'art et les libres développements que l'art comporte, on croit ne trouver qu'une œuvre purement symbolique. Est-on assez maître de soi pour ne se pas laisser entraîner à cette erreur involontaire et pour en appeler à un second examen : alors on voit graduellement s'animer ces figures que l'on croyait mortes, et, sans approuver cet ordre qui aurait pu être dissimulé davantage, on arrive à le comprendre mieux ou du moins à l'abstraire. De ce résultat dépend tout le reste. Y arrive-t-on, la cause de l'artiste est gagnée. Ce qui lui devait être un obstacle lui devient un appui, et où il allait succomber il triomphe. Derrière cette uniformité apparente qui rebutait la vue, on découvre une diversité profonde. En d'autres termes, c'est de l'uniformité même que l'artiste a fait jaillir la diversité. Chaque file d'anges trouve nécessairement un contraste dans la file opposée, et, comme nous l'avons dit, les files supérieures et les files inférieures diffèrent d'action et d'attributs. Mais ce qu'on ne saurait assez louer dans cette production, c'est la rare beauté des formes, c'est l'indéfinissable grâce des attitudes. Nous ne craignons point d'être démenti en affirmant qu'il est peu de maîtres dans notre école dont le style présente un mélange aussi intime de correction, de chasteté et de grâce.

Quelque chose de ces qualités se rencontre aussi dans les travaux de M. Mottex ; mais, sur tous les autres points, il se sépare de M. Amaury Duval. Moins savant dessinateur, moins original, moins délicatement poétique, il entend mieux la machine et le coloris ; il pose plus hardiment ses figures ; il paraît avoir plus de facilité dans le pinceau. Du reste, on ne peut encore le juger sur ce qu'il a fait. Il y a si loin de ses premiers ouvrages à la décoration du porche de Saint-Germain-l'Auxerrois, et la fresque dont il orne en ce moment le dessus de la porte qui mène à la sacristie de cette église nous semble, à son tour, annoncer un tel progrès sur les peintures du porche qu'il serait téméraire de regarder M. Mottex comme parvenu à ce degré où le talent, au lieu de s'étendre, ne songe plus qu'à s'affermir. Dans les peintures du porche, il se débat entre les souvenirs de l'école romaine et les traditions d'un enseignement plus reculé.

Ce défaut d'équilibre se remarque surtout dans le tableau qui représente *Jésus envoyant ses apôtres*. Les deux groupes supérieurs n'ont aucun rapport de style avec le groupe inférieur. En voulant reproduire dans celui-ci la maïveté des vieilles miniatures, M. Mottex est parfois tombé dans la mignardise et dans le mauvais goût. La discordance est

encore bien plus vive entre cette page et la décoration du tympan. Ici, plus de vestige de l'école romaine; mais, en revanche, une *Sainte-Genève* et une *Jeune d'Arr* dont le caractère appartient à notre époque, au lieu de se rattacher à l'art du moyen-âge, qui règne presque seul dans le reste du tableau. Le *Sermon sur la montagne*, les *Quatre Évangélistes*, et les deux compositions qui surmontent les deux entrées latérales, sont d'un style plus soutenu, et le sentiment de Raphaël y respire avec plus de suite. Cependant quelques taches y rompent l'harmonie de l'ensemble. Dans le *Sermon sur la montagne* se trouve une jeune femme trop évidemment empruntée aux créations de Léopold Robert, et, tout en nous rappelant que saint Marc est le patron de Venise, nous n'admettons pas que M. Mottet ait eu raison de peindre cet évangéliste dans la manière des maîtres vénitiens. S'il eût été question d'une figure isolée, nous nous fussions montré plus facile; mais, dans une composition de style évidemment romain, que venait faire l'école des Bellini et des Giorgion? A cela ne se bornent point les variations du sentiment de M. Mottet. Nous tournons-nous vers les figures peintes sur les piliers: il semble que M. Chassériau ait passé par là.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, qu'il n'y ait aucun lien entre les différentes parties de cette vaste décoration. Quoique mal unies par le style, on sent qu'elles sortent du même pinceau, et, si l'on n'y voit pas assez clairement le but de l'artiste, au moins y reconnaît-on la trace d'une manœuvre où plus d'étude ne mesurait pas, mais qui acquerrait difficilement plus de charme et plus d'aisance.

Ce qui distingue la nouvelle production de M. Mottet, ce qui la rend supérieure aux fresques du porche, c'est une exécution plus sévère et plus indépendante. Le coloris y est en outre plus éclatant; mais cette dernière différence, qui semble annoncer un progrès, s'explique très-bien par la nécessité où était le peintre de se conformer à la différence des deux emplacements. La galerie qui circule autour du chœur n'étant pas si bien éclairée que le porche, M. Mottet a dû affaiblir ici ses teintes, et là, au contraire, les renforcer. Peut-être aussi la crainte d'être éclipsé dans l'intérieur par la richesse des vitraux l'a-t-elle poussé à faire appel à toute l'énergie de sa palette. Ce n'est donc pas à l'amélioration du coloris que s'adresseront surtout nos éloges; ce n'est même pas à la composition, qui, renfermée dans un moindre espace, offrait moins d'obstacles à vaincre: c'est au dessin, c'est au style. Le clergé et les fidèles présentant Saint-Germain-l'Auxerrois restauré aux deux patrons de cette église, tel est le sujet que M. Mottet s'est proposé de rendre. L'évêque saint Germain et le diacre saint Vincent, l'un avec la palme du martyr et l'autre avec la crosse épiscopale, sont assis sur une es-

pèce de trône, au pied duquel se tiennent les membres actuels du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois et quelques Sœurs de charité. Sauf les deux patrons, tous les personnages sont peints d'après nature. Est-ce pour cela que cette fresque surpasse la décoration du porche? Nous le croyons. Devant le modèle vivant, le dessin de pratique n'est plus de mise. Le texte est là; il ne s'agit plus de le paraphraser, il faut le traduire; et telle est l'efficacité du réel que, faute de le connaître, on flotte dans un idéal indéterminé, et par conséquent chimérique. Voyez le *Saint-Vincent* de M. Mottet : tout de création, il nous paraît d'un plus grand style que les figures du porche. Serait-ce que dans celles-ci l'artiste ne fût point encore parvenu à une aussi haute conception de l'idéal? C'est, selon nous, parce qu'il avait voulu y arriver sans intermédiaire, au lieu qu'on ne peut y atteindre sans l'étude préalable et opiniâtre de la réalité.

Tel est aussi le reproche auquel M. H. Lehmann s'est exposé quelquefois. Sans l'ardente curiosité de son esprit, sans l'inquiétude naturelle qui le pousse hors des sentiers battus, et souvent même hors de sa propre voie, il se serait comme engravé dans une esthétique de convention d'où il ne serait jamais sorti. Il sait maintenant ce que vaut l'étude, et il est peu de jouisseurs qui serrent de plus près leur adversaire, nous voulons dire le modèle. Nous croyons même qu'il va trop loin, et que ses efforts sentent la fatigue. La trop minutieuse observation des détails fait souvent perdre de vue l'ensemble. Autre défaut qui se rattache au précédent : M. Lehmann manque de simplicité. Dans ses œuvres, aucune intention ne se voile; tout cherche à frapper les yeux ou l'esprit, et le spectateur ne trouve rien à deviner. Hâtons-nous d'ajouter, pour être juste, que, si tel se montre encore M. Lehmann dans ses peintures de Saint-Merry, tel on ne le trouve plus dans la chapelle des Jeunes-Aveugles. Son coloris même est devenu plus harmonieux, si ce n'est plus vrai, et son style, moins affecté, va plus sûrement à l'âme et la remue davantage.

Résumer sous une forme visible tous les versets de l'Ancien-Testament et de l'Évangile où il est parlé de la cécité, de l'enfance, de la charité pour les faibles et pour les infirmes, et où les consolations de la lumière spirituelle et éternelle sont offertes à la cécité matérielle et passagère, voilà le plan que s'est tracé M. Lehmann et dont il a déjà exécuté une partie. Dans la demi-coupe de l'abside, il a représenté le *Paradis des enfants* et le *Réveil des Âmes*. Le Christ ressuscité occupe le centre de la composition. Autour de lui se pressent de jeunes enfants, dont quelques-uns s'appuient sur ses genoux, tandis que deux autres, couchés à ses pieds sur des nuages, tiennent une bandelette où sont

écrites ces paroles : « Et les yeux des aveugles sortiront de leur nuit et passeront à la lumière. » Au-dessous de ce groupe, deux anges enlèvent dans leurs bras deux âmes dont le geste un peu tourmenté indique le passage douloureux de la mort à la vie, et dont les yeux, accoutumés aux ténèbres, se referment devant l'éclat du jour sans fin. Remontons-nous vers le Christ : nous trouvons, à droite, la Vierge abritant de jeunes filles sous son manteau, et à gauche saint Jean-Baptiste montrant le Sauveur à de jeunes garçons. Redescendons-nous vers la frise : nous rencontrons les apôtres et les quatre évangélistes ; puis, mêlés parmi eux, des enfants que le peintre a diversement posés ; l'un étend les mains vers les clefs de saint Pierre, l'autre se penche vers l'incrédule Thomas et lui parle à l'oreille ; ceux-là soutiennent les livres des évangélistes. La composition se termine par de gracieux épisodes empruntés au jour de la résurrection : ici, de jeunes filles qui retrouvent leur père, et là des enfants rapportés à leurs mères par des anges.

Tel est l'ensemble du travail par lequel M. Lehmann prélude à l'entière décoration de la Chapelle des Jeunes-Aveugles. L'effet en est grave, et nous avouons que le paradis des enfants nous était apparu sous de plus riantes images. Où la suavité de Léonard, où l'aimable sentiment de Corrège et de Murillo eussent à peine suffi, où même ce n'eût pas été trop de la touchante beauté que Raphaël donne au Christ et à la Vierge, nous regrettons de ne voir qu'une sévérité rarement adoucie. M. Lehmann répugnait-il à jeter quelque grâce dans les traits du Christ et dans ceux de la Vierge : il pouvait au moins les animer davantage ; et s'il voulait s'en tenir à l'intellectuel, s'il craignait que l'expression ne le mit en contact avec la foule et n'écartât de son œuvre les spectateurs d'élite, il fallait alors exclier de son sujet les enfants et les mères ; car, toute œuvre en laquelle on veut introduire ces éléments ne peut les recevoir que par la route du cœur. N'est-il pas, en outre, contradictoire de prendre pour thème le paradis des enfants et de mettre plus d'hommes que d'enfants dans ce paradis ? La couleur, la touche même, au lieu de charmer l'esprit ou de l'émouvoir, le porte à la méditation et au recueillement. Mais si, laissant de côté le titre de l'ouvrage, nous examinons l'ouvrage en lui-même, alors tout change : nous avons sous les yeux un des aspects de la fin des choses. L'artiste en a exclu le terrible, et par le mélange de la naïveté enfantine il a tempéré la solennité de la scène. Le Christ y est encore d'une trop grande impassibilité. On voudrait qu'il lui restât plus de traces de son incarnation, et que, dans le juge, on sentît davantage le Rédempteur. La Vierge aussi devrait moins oublier que, si elle a eu pour fils un Dieu, elle a eu pour père un homme. Mais, graves tout à l'heure, ces fautes sont maintenant légères ; et,

même, en songeant que l'écueil où M. Lehmann fait le plus souvent naufrage, c'est l'expression, nous inclinons à louer cet artiste de s'en être un peu détourné. Moins restraints encore seront les éloges que nous adresserons à *saint Barthélemy*, à *saint Luc*, à *saint Pierre* et à *saint Paul*. Autant ces figures presque sombres nous paraissent contraires au but avoué du peintre, autant, après la suppression du titre, elles nous semblent nécessaires à l'effet général de la composition. De moment que la douceur et la grâce ne sont plus ici que des accessoires, il est indispensable qu'elles soient clairement subordonnées au caractère principal. Cette loi essentielle de toute œuvre d'art, M. Lehmann l'a observée, si ce n'est d'intention, au moins de fait ; et, par une gradation savante, il a rattaché à l'élément sérieux qui forme la base de son tableau les détails attrayants qui en sont pour ainsi dire la parure. Au nombre des personnages intermédiaires nous citerons particulièrement l'apôtre bien-aimé. Assis à la droite de la Vierge et un peu au-dessous d'elle, il tient en main le saint ciboire, emblème de la foi. Murillo aurait volontiers signé cette figure, où viennent s'unir la certitude et l'amour, le style et la vérité. A la même nuance appartenaient les deux anges qui volent au-dessous du Christ, si leur attitude ne portait encore trop l'empreinte de l'affectation à laquelle M. Lehmann paraît vouloir renoncer. Ce défaut est le moins vénial de ceux qui déparent les productions de cet artiste ; et, si les peintures de la Chapelle des Jeunes-Aveugles méritent les applaudissements de la critique ; si, pour notre part, nous les préférons à leurs aînées, c'est surtout parce qu'elles annoncent un retour sincère à la simplicité.

M. H. Lehmann a d'ailleurs un beau champ pour déployer ce qu'il vaut. Chargé seul de la décoration de toute une chapelle, il n'a pas à craindre qu'une brosse rivale vienne lui opposer d'autres contours et un coloris différent. Plus heureux encore, il n'a point à lutter contre des vitraux. Que n'eussent pas donné MM. Aug. Couder et Amaury Duval pour obtenir de pareilles conditions ! M. Couder, au moins, n'avait pas à se défendre contre l'étonnante palette de M. Maréchal. Mais M. Amaury-Duval, avec ses teintes un peu froides, comment aurait-il résisté à ce redoutable adversaire ? Celui-ci, pourtant, afin de rendre la partie plus égale, avait affaibli sa couleur autant que possible. Inutile coquetterie ! la victoire lui est restée, et, si M. Amaury Duval n'avait eu, pour se soutenir, la pureté de son dessin et la grâce infinie dont il a revêtu ses anges, il n'y aurait eu de spectateurs que pour M. Maréchal.

L'issue du combat lui eût-elle été plus favorable si, à l'exemple de M. Mottet, il eût invoqué le secours non-seulement du style et du dessin, mais encore du coloris ? Nous ne le croyons pas. Et d'abord com-

ment les armes seraient-elles égales entre la transparence des vitraux et l'opacité de la toile ou de la pierre ? Autre question non moins difficile à résoudre : comment retrouver le ton des tableaux et des peintures murales sous les diaprures que les verrières colorées envoient aux objets environnants ? Et, d'autre part, si ces deux moyens d'ornementation sont incompatibles, auquel des deux faudra-t-il renoncer ? Interdira-t-on aux figures peintes l'intérieur des églises, et n'y admettra-t-on que les produits de la statuaire, ou, si le pinceau n'est pas frappé d'une exclusion totale, n'aura-t-il à traiter que les objets de pure décoration ? Abandonnera-t-on, au contraire, les vitraux peints, cet accessoire si propice à la méditation religieuse ? Il est permis d'hésiter entre les deux termes de cette alternative. Si pourtant on voulait essayer de les unir au lieu de les séparer, au moins faudrait-il que, dans chaque église, l'œuvre du verrier précédât celle du peintre. Ainsi connu d'avance, le péril serait moins grave. Peut-être même parviendrait-on à s'y soustraire dans les parties capitales, nous voulons dire dans les carnations.

Cet accord serait d'autant plus désirable que la peinture sur verre, grâce à l'énergique impulsion de M. Maréchal, a presque recouvré la place qu'elle occupait au moyen-âge parmi les arts du dessin. Sans rappeler ici les verrières de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui pourrait oublier celles de Saint-Vincent-de-Paul ? Une preuve encore plus récente et non moins décisive nous est offerte : elle se tire du concours que l'on a ouvert pour décider quel artiste on chargera de compléter les vitraux de la Sainte-Chapelle. Dix peintres-verriers ont pris part à la lutte. Chacun d'eux a envoyé six projets colorés et deux verrières, l'une d'après un de ces projets, l'autre d'après un fragment des vitraux primitifs. On avait imposé aux concurrents trois sujets : *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*, *Josué arrêtant le soleil* et *le Jugement de Salomon*. Ils devaient en outre extraire de la vie de Judith trois autres sujets à leur choix. Leur tâche n'était donc ni toute de création ni toute d'imitation. On leur donnait à copier une ancienne verrière pour mettre à l'épreuve la fidélité de leur pinceau, et on les abandonnait ensuite à eux-mêmes pour s'assurer que cette fidélité n'était pas servile et mécanique. Exiger des compositions, n'était-ce point, en effet, déclarer implicitement que le peintre pouvait se considérer comme libre, sinon dans le choix, au moins dans la mise en œuvre des matériaux ? C'est ce que nous paraissent avoir compris le plus grand nombre des concurrents.

Parmi eux, il en est quatre ou cinq dont les travaux méritent d'être signalés. Il en est deux surtout qui probablement se disputeront le prix. La devise de l'un est, *labors et constantia* ; celle de l'autre, *Pax*

hominibus bonæ voluntatis. Quel que soit l'artiste auquel appartient la deuxième devise, c'est lui qui s'est le plus éloigné du style consacré par les vitraux de la Sainte-Chapelle. Non qu'il ait négligé d'en rendre le caractère général, mais il a fait aussi la part des progrès accomplis. A-t-il eu raison ? En présence des travaux de son rival, nous n'osons l'affirmer. Celui-ci est bien près d'avoir résolu ce problème presque insoluble : « Etre original en imitant. » Sous l'incorrection volontaire des formes, sous la gaucherie préméditée des attitudes, respire une simplicité pleine d'énergie et de grandeur. Nous avons particulièrement admiré les deux cartons qui représentent l'un, *Judith bénie par le grand-prêtre* ; l'autre, *Judith montrant aux Juifs la tête d'Holopherne*. Il y aurait bien peu de changements à y introduire pour les métamorphoser en deux excellents tableaux.

Nous citerons ensuite les dessins aux bas desquels est écrit : *Fides alit artem*. Celui qui a été exécuté sur verre est d'un ton vigoureux et les expressions y sont fortes sans participer trop visiblement du pathétique moderne. En quatrième ordre se place l'envoi du peintre qui a pris pour devise : *Deus omnipotens*. On y trouve des parties assez fièrement crayonnées ; mais on voudrait que l'imitation du style de M. Chasseriau y fût moins flagrante. C'est la grâce qui domine dans les travaux signés des lettres A. Z. Louons surtout le carton qui nous montre *Judith communiquant son projet aux anciens de Jérusalem*. Au lieu de ces mâles contours et de cette expression virile que l'on donne habituellement à la veuve de Béthulle, il ne nous déplaît pas de rencontrer ici l'attitude et l'air de tête qui conviennent à une femme de condition relevée.

L'arrêt des juges confirmera-t-il les opinions que nous venons d'émettre ? Rien encore n'a transpiré sur le résultat du concours¹. Mais nous serions profondément étonné si l'on ne discernait pas le prix au verrier dont le nom se cache sous la devise : *Labore et Constantia*, et

¹ Ce résultat est aujourd'hui connu : le prix a été décerné à M. Henri Géroste (*Labore et Constantia*). Une médaille a été ensuite accordée à M. Lussou (*Fides alit artem*) ; puis une seconde à M. Maréchal, de Metz (A.-Z.), et enfin une troisième à M. Thévenot, que nous n'avons pas nommé, et dont la devise était : *Au texte, au type être fidèle*. Voici l'opinion émise par la commission sur l'envoi de M. Bontemps (*Pax hominibus bonæ voluntatis*) : « On a pu se convaincre, par l'exécution du *fac-simile*, que ce peintre-verrier était très-capable d'une bonne restauration ; aussi la commission a-t-elle regretté que l'habile dessinateur des cartons ait volontairement renoncé à exprimer le style du XIII^e siècle. Quant au vitrail nouveau, la nécessité de donner à la peinture le caractère de la composition a conduit le peintre à des effets remarquables, qui prouvent que, en suivant sa manière et ses inspirations personnelles, il peut atteindre à de très-beaux résultats. »

qui, sans nul doute, ne peut être M. Maréchal. Celui-ci en sera-t-il moins à nos yeux le véritable restaurateur de la peinture sur verre en France? Non certes, et, dès qu'il s'agira de lutter au grand jour sur le libre terrain de l'invention, nous doutons qu'il y rencontre, nous ne disons pas des rivaux, mais un vainqueur. Tandis que ses émules risquent de ne pouvoir plus sortir du moule de l'imitation, lui, saisissant comme par la main l'art du moyen-âge, l'enlève de sa tombe et le remet en contact avec la vie. Au lieu de retourner vers lui, il l'amène vers nous; en un mot, au lieu de n'être qu'un érudit, M. Maréchal est un des représentants les plus élevés de l'art contemporain. Des pastels et des verrières, des figures isolées et des sujets à deux personnages, voilà les éléments dont son œuvre se compose, et, à ce point de vue, il n'est guère possible de le comparer avec les chefs de la peinture moderne. Mais, en ce qui touche le dessin, le style et le coloris, il est bien près de marcher leur égal. Ce n'est ni à l'antique ni à Raphaël qu'il demande ses types : c'est aux anciens vitraux, c'est aux vieux peintres de l'Allemagne et de la Flandre, c'est surtout à la tradition chrétienne et au modèle vivant. Ami du grand et du beau, il ne les rattache à aucune donnée abstraite. Il les rend comme il les voit; il ne raffine en rien sur ce que la réalité lui présente. Varié comme les choses dont il fait son étude, il est tour à tour grave, terrible, doux et gracieux. Mais au-dessus de cette variété, et c'est par là que M. Maréchal se place à côté des maîtres, règne un caractère général auquel se reconnaissent les productions de cet artiste. Rien de bizarre d'ailleurs ni de subtil; rien d'exclusif ni de systématique. Il dessine sévèrement, mais avec largeur; il se plaît aux richesses de la palette, mais il en use d'une main si savante que, sans être avare pour les accessoires, il est généreux pour les carnations. Ne reculant enfin ni devant la représentation du nu ni devant celle du symbole, quand le nu et le symbole sont nécessaires, ne posant en principe ni la beauté ni la laideur, mais jetant sur la nature un regard à la fois chaste et passionné, il nous semble en état, plus que tout autre, de partager, avec l'école de M. Ingres, la direction de la peinture sacrée.

Henry TRIANON.

MARIE-BÉATRICE DE MODÈNE

FEMME DE JACQUES II ET REINE D'ANGLETERRE.

Si nous étions réellement ce que nous avons la prétention d'être, c'est-à-dire le *premier peuple de l'univers* et les guides de la civilisation dans tout le monde, la première condition pour nous serait de savoir exactement ce qui se passe ailleurs, et de rendre pleine justice aux services de nos *vassaux*. Sous ce rapport, il s'en faut que nous remplissions les devoirs essentiels de notre *royauté*. Dans une note de l'article sur le *Nancy* de M. Dumast¹, M. Foisset énumère les productions qui ont changé de fond en comble, au delà du Rhin, l'étude de l'histoire de la guerre de Trente-Ans, toutes parfaitement inconnues en France, et se plaint surtout que l'admirable travail du professeur Gpfrœr sur Gustave-Adolphe n'ait pas encore rencontré parmi nous un traducteur, et surtout un éditeur. On aurait dû pourtant être encouragé par le succès des versions qu'on a données des histoires de Ranke, de Hurter, de Voigt, etc., et Dieu sait pourtant ce qui manque à ces travaux !

Aujourd'hui nous devons faire honte à notre pays, et surtout aux catholiques, de leur indifférence pour un ouvrage d'un autre genre et qui pourtant ne devrait pas avoir une moindre importance à leurs yeux. Une Anglaise, miss Agnès Strickland, a poursuivi depuis une dizaine d'années la publication d'un livre intitulé : *Vies des reines d'Angleterre depuis la conquête des Normands*. Le dixième volume vient de paraître, et comprend la vie de la reine Marie, femme de Guillaume III. L'auteur n'a donc plus à traiter qu'une époque, bien curieuse encore, mais à propos de laquelle il lui sera difficile de parler aussi librement que quand elle recueillait les souvenirs de temps plus éloignés. L'opinion s'est faite très vite en Angleterre sur l'ouvrage de miss Strickland ; en même temps qu'elle excitait dans le monde une vive curiosité, les juges les plus sérieux et les plus difficiles lui ont témoigné la plus grande faveur. L'auteur, quoique protestante, appartient à une de ces anciennes familles

¹ Voir plus haut, page 821.

de la *Gentry* où s'est conservé le culte des vieux souvenirs. Après un siècle et demi d'oppression, les anciens amis des Stuarts ont pu enfin dire la vérité sur les hommes et les choses que l'esprit de parti avait calomniés et défigurés avec une impudence dont l'Angleterre a donné au monde le premier exemple. Cette justice tardive n'a pas tardé à s'étendre au Catholicisme, et il faut reconnaître que les retours si nombreux à l'antique foi dont la Grande-Bretagne offre le spectacle ont été en grande partie préparés par le mouvement historique dont le livre de miss Strickland restera un des monuments les plus curieux. Ce livre, déjà volumineux, ne pourrait paraître en France sous sa forme originale; les anecdotes de cour, les minuties du cérémonial, du mobilier et des costumes de cour, y tiennent trop de place.

Nos voisins ont pour ces détails une passion qui ne rencontrera jamais chez nous qu'un petit nombre de partisans. Mais miss Strickland n'est pas seulement un excellent *antiquaire* à la manière anglaise, c'est aussi une personne douée de cette rectitude et de cette honnêteté sans lesquelles l'histoire n'est qu'un mensonge plus ou moins habilement déguisé : ce sentiment est pour elle comme le fil d'Ariane au milieu du dédale des témoignages contradictoires dont se composent les matériaux de l'histoire moderne, et l'on ne peut observer sans admiration la manière dont une personne de son sexe, et qui a passé presque toute sa vie loin du monde, se tire d'aussi graves difficultés. Nous ne craignons pas de dire qu'elle en remontrerait sous ce rapport à plusieurs de ceux qui se posent comme les maîtres de la science.

Voulant donner une idée de cet excellent ouvrage, nous avons hésité entre trois personnages qui nous ont particulièrement frappé dans la galerie que miss Strickland déroule devant nos yeux : Eléonore de Castille, femme d'Edouard III, type des plus douces vertus de l'épouse chrétienne dans un siècle de fer ; Marie, la *sanglante Marie*, devenue le bouc émissaire des calomnies protestantes, et dont miss Strickland a restitué le véritable caractère avec un courage couronné du plus brillant succès ; et, enfin, Marie-Béatrice de Modène, la belle et courageuse compagne de Jacques II. C'est à ce dernier personnage que notre choix s'est arrêté. Il nous a semblé que les vicissitudes d'une vertu si grande, si charmante et si malheureuse, auraient pour nos lecteurs, qui n'en ont pour la plupart aucune idée, l'attrait d'un ouvrage de pure imagination.

I

La tendresse conjugale de Mathilde de Boulogne, d'Eléonore de Castille et de Philippe de Hainaut, a été appréciée comme elle le

méritait ; le dévouement maternel de Marguerite d'Anjou, la patience de Catherine d'Aragon, si longtemps malheureuse, ont reçu le tribut de louanges qui leur était dû, et ces reines occupent dans l'histoire une grande place ; mais la vie de Marie de Modène n'a jamais été publiée pour des raisons majeures. Un écrivain du siècle dernier aurait été, en effet, bien hardi, s'il se fût aventuré jusqu'à appeler l'attention sur les vertus et les souffrances de l'épouse fidèle du dernier et du plus malheureux des Stuarts.

Parmi les princesses qui ont partagé la couronne d'Angleterre, beaucoup sont nées dans un rang plus élevé que Marie-Béatrice de Modène ; mais peu d'entre elles pourraient se vanter d'une descendance plus illustre que celle à laquelle elle prétendait comme fille de la maison d'Este, cette famille qui remonte en ligne directe jusqu'au V^e siècle, dont les membres furent toujours les protecteurs éclairés des arts et des lettres, et qu'ont chantés Tasse, Arioste et le Dante.

Le père de Marie-Béatrice était Alphonse d'Este, duc de Modène, fils de François-le-Grand et de Marie Farnèse. Sa mère, Laure Martinuzzi, était fille du comte Jérôme Martinuzzi de Fano, noble romain d'une ancienne famille, et de Marguerite, la quatrième sœur du cardinal Mazarin.

Marie-Béatrice-Eléonore d'Este fut le premier fruit de ce mariage ; elle naquit avant terme le 5 octobre 1658. Le nom de Béatrice lui fut donné en l'honneur de sainte Béatrice, princesse de la maison d'Este, dont elle est naturellement regardée comme la patronne. Suivant la tradition des légendes de Modène, cette sainte royale a l'habitude de frapper à la porte du palais trois jours avant la mort de chacun des membres de la famille ducale.

La ville de Modène réclame l'honneur d'avoir donné naissance au Tasse, au Corrège et au général Montecuculli. Une fille de cette dernière maison fut élevée avec la jeune Marie-Béatrice, et resta toute sa vie attachée d'une manière inaltérable à sa bonne et à sa mauvaise fortune.

Le père de Marie-Béatrice, après avoir souffert les plus cruelles douleurs de la goutte, mourut à la fleur de l'âge, après quatre ans de règne, pendant lesquelles sa plus grande consolation avait été, comme il le disait lui-même, d'avoir épousé une femme qui semblait née pour apporter le soulagement à ses afflictions. Il laissa deux enfants en bas âge, François II, son successeur, et Marie-Béatrice, dont

nous essayons la biographie, sous la tutelle de leur mère, à laquelle il conféra la régence de Modène pendant la longue minorité de son successeur François, de deux ans plus jeune que Marie.

Le prince Renauld d'Este, ensuite cardinal d'Este, frère cadet d'Alphonse, fut nommé tuteur des enfants et associé à la duchesse dans le soin de leur éducation ; mais tout le pouvoir était entre les mains de la duchesse.

Les deux orphelins furent élevés par elle dans la piété et la vertu, mais avec une excessive sévérité ; elle ne leur accordait presque point de récréation, malgré la délicatesse de leur santé, et répondit un jour, à quelques représentations qui lui étaient faites, sur ce qu'un excès de travail pourrait nuire à la santé de son fils, qu'elle aimerait mieux ne pas avoir de fils que de le voir sans talent et sans mérite. Elle cherchait aussi à habituer ses enfants à bannir toute crainte, bien persuadée que l'absence du courage physique dans les princes leur nuit plus que toute autre chose. Un jour leur oncle, le prince Renauld d'Este, demandait aux deux enfants s'ils aimaient mieux commander ou obéir. Le jeune duc dit hardiment qu'il préférerait commander, et la princesse répondit avec douceur qu'elle aimait mieux obéir. Leur oncle leur dit alors qu'il était bon que chacun préférât ce qui convenait le mieux à sa vocation respective, faisant par là allusion à la position du duc comme prince régnant, et ne comptant probablement pas pour Marie-Béatrice sur une destinée plus élevée qu'un mariage avec un des nobles de la cour de son frère. Son désir à elle était d'embrasser la vie religieuse ⁴. Sa gouvernante, qu'elle aimait passionnément, la quitta lorsqu'elle avait neuf ans pour entrer dans un couvent. Marie donna à sa perte des larmes amères, jusqu'à ce qu'elle fût envoyée dans le même couvent pour y finir son éducation. Elle se trouva beaucoup plus heureuse sous la direction des Carmélites qu'elle ne l'avait été dans le palais ducal, où sa mère n'exigeait d'elle rien moins qu'une perfection absolue. Il y a dans le cœur de toute jeune fille douée de sensibilité un désir naturel et ardent de cette sympathie et de ce rap-

⁴ *Mémoires inédits de Marie-Béatrice d'Este*, par une religieuse de Chaillot, conservés aux Archives de France. Ce journal manuscrit paraît avoir été écrit par une des religieuses de Chaillot, d'après les récits de la reine exilée, dans ses retraites momentanées dans ce couvent, fondé par la reine Henriette de France, veuve de Charles I^{er}.

port affectueux qui doit toujours subsister entre une mère et sa fille. La duchesse de Modène aimait ses enfants avec dévouement, mais elle ne les caressait jamais et ne les traitait pas avec ces marques d'affection que les parents tendres se plaisent à prodiguer à leurs enfants.

Marie-Béatrice parlait dans la suite de la discipline sévère à laquelle elle avait été soumise dans son enfance, en ajoutant qu'elle ne voulait pas garder ses enfants à une aussi grande distance qu'elle avait été tenue par sa mère, parce qu'elle désirait que sa fille la considérât comme une amie et une compagne, comme une personne à laquelle elle pouvait confier toutes les pensées de son cœur.

La vie de Marie-Béatrice dans le couvent, le genre particulier de ses lectures, et l'intérêt enthousiaste excité parmi les religieuses par la lecture de la vie des saintes et des vierges royales qui s'étaient consacrées à la fleur de leur jeunesse au service de Dieu, eurent pour effet naturel de remplir sa jeune âme de mysticisme et d'une sorte de romanesque spirituel. Il y avait dans le couvent une tante de Marie-Béatrice, à peine âgée de quinze ans de plus qu'elle, et à laquelle elle était tendrement attachée. Cette princesse, sœur cadette de son père par un second mariage, se préparait à prendre le voile, et Marie-Béatrice désirait faire profession en même temps qu'elle. Il arrive bien rarement qu'une princesse ait la liberté de choisir sa vocation. La mort d'Anne Hyde, duchesse d'York, fut la cause majeure qui lia la destinée de la jeune et innocente recluse, dont l'esprit n'était rempli que de voiles et de cha-pelets, à celle du plus malheureux prince de l'infortunée maison de Stuart, Jacques, duc d'York, second roi d'Angleterre de ce nom.

La jeunesse de ce prince, quoique moins familière au plus grand nombre des lecteurs que celle de son frère Charles II, n'est pas moins remplie d'événements et de situations dignes du plus vif intérêt. Il naquit au palais de Saint-James, le 14 octobre 1643, à minuit. A l'âge de neuf ans seulement, il marcha à côté du roi son père, à la tête des troupes, à Edgehill, et soutint à découvert la volée du canon rebelle aussi bravement qu'aucun des gentilshommes qui se trouvaient là. Il n'avait pas treize ans quand il tomba aux mains des troupes parlementaires, à la reddition d'Oxford, en juin 1646. Le jour suivant, sir Thomas Fairfax, commandant de l'armée rebelle, vint avec les autres capitaines lui rendre visite. Cromwell, qui était parmi ces

derniers, jugea convenable de s'agenouiller et de lui baiser la main ; cet incident fut d'autant plus remarquable que ce fut la seule personne qui rendit cet hommage au prince captif. Jacques fut conduit à Londres avec une forte escorte.

A quatre milles de la métropole, il fut joint par le comte de Northumberland et remis à sa garde. Tous ses anciens et fidèles domestiques furent alors renvoyés, par l'ordre du Parlement, sans en excepter même un petit nain qu'il aimait beaucoup et qu'il demanda vainement la permission de garder avec lui. Après ces préliminaires, il fut conduit au palais de Saint-James, où il trouva sa sœur, la princesse Elisabeth, et son petit frère Gloucester. Les aventures de sa captivité dans le palais où il était né, et la manière dont il effectua son évvasion en Hollande, semblent les scènes progressives d'un drame plein d'intérêt.

Tandis qu'il était en France, Jacques résista avec une inflexible fermeté aux tentatives de sa mère, qui voulait l'obliger à abandonner la communion de l'église d'Angleterre. En 1652, il s'offrit à servir comme volontaire dans l'armée royale, sous les drapeaux de Turenne, pendant la guerre civile qui succéda à l'explosion de la Fronde, et ce fut avec beaucoup de peine qu'il parvint à emprunter 300 pistoles pour son équipement.

Jacques combattit à côté de Turenne à la rude journée de la porte Saint-Antoine, et fut exposé dans l'assaut à un grand péril. Dans cette occasion et dans d'autres où il eut à affronter un danger imminent, le prince volontaire donna des preuves d'une telle intrépidité et d'un tel sangfroid, que son illustre commandant avait l'habitude de dire « que, si un homme dans le monde était né sans crainte, c'était le duc d'York. » Sa vue perçante et sa rapidité d'observation étaient de la plus grande utilité pour Turenne, qui l'appelait ordinairement *ses yeux* ; ce capitaine, rempli d'expérience, avait une si grande opinion de ses talents militaires qu'un jour, le montrant du doigt, il dit aux autres officiers de son état-major : « Ce jeune prince sera un jour un des plus grands capitaines de son temps. » Un lien d'un intérêt plus puissant que toutes les amitiés du monde unissait le prince volontaire et son maître accompli dans l'art de la guerre : ils étaient de la même religion. Turenne et le duc d'York étaient peut-être les seuls protestants d'un rang élevé dans l'armée royaliste.

Jacques était dans sa vingt et unième année quand il commença sa seconde campagne comme lieutenant général ; il était le plus jeune

et le plus distingué des officiers de ce rang dans l'armée française. Son grand talent était le génie militaire. Au siège de Mouzon (1653), pendant qu'il travaillait avec sa compagnie dans la tranchée, sous la grande tour, un orage emporta leur blinde et les laissa exposés à la vue de ceux qui garnissaient les remparts. « Cependant, dit-il¹, nous étions tous si activement occupés à repiquer notre route, le fossé étant plein de boue et d'eau, qu'aucun homme ne s'aperçut que la blinde était tombée, et que nous étions par conséquent à découvert, jusqu'à ce que nous fussions arrivés à moitié chemin. Alors un de ceux de notre compagnie proposa de retourner; à quoi je me rappelle que je ne voulus pas consentir, m'appuyant sur ce que le danger était aussi grand depuis que nous étions venus jusque-là. Ainsi nous continuâmes; mais, dans tout le chemin où nous étions ainsi exposés, pas un coup ne fut tiré sur nous, ce qui nous surprenait beaucoup. Après que la ville se fut rendue, le gouverneur nous dit qu'étant alors lui-même sur le mur, et me reconnaissant à ma décoration, il avait défendu à ses hommes de tirer sur la compagnie. »

Un portrait original de ce prince, conservé dans la galerie de Versailles, nous le représente à cette époque de sa vie dans le plus grand éclat de la jeunesse. Ses traits sont fermes, mais ont pourtant une sorte de douceur; ses yeux sont noirs, grands et remplis d'expression. Son visage est encore exempt des marques de la petite vérole, et, au lieu de la perruque qu'on lui voit dans ses autres portraits, de grandes boucles de cheveux châtons ornent son front élevé.

Lorsqu'en 1655, conformément au traité entre Mazarin et Cromwell, les deux nobles frères furent renvoyés de France, Jacques résigna son commandement, après avoir fait quatre campagnes sous Turenne. On lui offrit le poste de capitaine général dans l'armée de Piémont, dont le duc de Modène, grand-père de Marie-Béatrice, était généralissime; mais son frère Charles lui défendit de l'accepter. Ce fut par obéissance aux ordres de Charles que Jacques entra, malgré sa répugnance, au service d'Espagne; il s'y distingua surtout dans la célèbre bataille des Dunes, devant Dunkerque, où lui et sa brigade d'exilés anglais furent opposés aux troupes anglaises de Cromwell. Jacques fit ce jour-là des prodiges d'une inutile valeur; et, enfin, à la tête de vingt hommes, qui restaient seuls vi-

¹ *Journal de Jacques II.*

vants des deux régiments qu'il commandait, il s'ouvrit un chemin à travers les bataillons français jusqu'au village de Zuydcoote. Combien il aurait paru incroyable à ceux qui combattaient sous ce royal chevalier errant, et qui avaient été témoins de la manière intrépide dont il exposait sa personne en tant d'occasions, ce jour-là, aussi bien que pendant ses quatre campagnes sous Turenne, que l'injustice d'une faction arriverait jusqu'à flétrir son courage ! L'ardent amour qu'il avait pour son pays natal, et la vive espérance qu'il avait de pouvoir un jour dévouer ses talents à son service, empêcha Jacques d'accepter les offres brillantes qui lui furent faites par la cour d'Espagne au commencement de l'année 1660. Ces espérances furent bientôt après réalisées, quand l'Angleterre rappela, à la Restauration, ses princes exilés, et Jacques eut sa part dans l'accueil enthousiaste par lequel tous les rangs s'unirent pour saluer l'entrée publique du roi son frère à Londres, le 29 mai.

Le mariage de Jacques avec Anne Hyde fut malheureux sous tous les rapports. Il eut pour résultat de l'envelopper dans l'impopularité du père de la duchesse, Clarendon, et de faire retomber sur lui l'inimitié de Buckingham, de Bristol, de Shaftesbury et du reste de ce parti, qui, s'imaginant que Jacques vengerait un jour sur eux les injures faites à son beau-père, étaient infatigables dans leurs efforts pour le priver de la succession au trône.

Pendant que Jacques occupait le poste de *lord admiral* en Angleterre, son attention fut consacrée non-seulement à toutes les branches de la science nautique, mais à la fondation et à l'encouragement de colonies dans les trois parties du monde, particulièrement dans l'Indoustan, à Long-Island, en Amérique, qui fut appelée New-York en son honneur, et d'autres encore sur les côtes de l'Afrique. Elles devinrent toutes des sources de richesse et de prospérité nationale pour l'Angleterre, et excitèrent la jalousie des Hollandais, qui avaient jusque-là tâché d'exclure les Anglais du commerce des Indes orientales et occidentales, et de se réserver la souveraineté des mers.

Ils firent quelques attaques aux jeunes colonies fondées par le duc d'York, et celui-ci obtint de son frère la permission de les attaquer sur mer en personne. Sa science et sa valeur remportèrent sur les flottes hollandaises le triomphe le plus remarquable auquel les Anglais soient jamais parvenus. Ce mémorable combat fut livré le 3 juin 1665, au large de la côte de Suffolk, et son brillant

succès fut considéré comme devant être attribué principalement à l'adoption des signaux de mer et à l'emploi des troupes de ligne dans la marine, qu'avaient introduits le duc d'York. Dix-huit grands vaisseaux hollandais furent pris ou brûlés, et la flotte britannique ne perdit qu'un seul vaisseau. Le plus grand carnage eut lieu à bord du vaisseau du duc, et surtout autour de sa personne ; car les amis qu'il aimait le mieux, lord Muskerry et lord Falmouth, furent tués à ses côtés, et il fut couvert de leur sang. Ils furent bien vengés : Jacques ordonna à l'instant que tous les canons fissent feu sur la coque du *Opdam*, le vaisseau amiral hollandais, qui subit au troisième coup.

Les inquiétudes qu'avait causées à la reine-mère Henriette le péril auquel le duc d'York avait été exposé dans le dernier combat firent arracher à Charles la promesse que son frère ne serait plus exposé à de pareils dangers. La nation s'unit à ce sentiment ; car Jacques était alors l'idole de son pays. Si ses pressantes représentations avaient été écoutées par Charles et par ses ministres si peu éclairés, l'insulte qui fut faite à l'Angleterre par l'attaque des Hollandais contre la flotte, à Chatam, en 1669, ne serait jamais arrivée.

Jacques perdit tous ses enfants, excepté les deux filles qui devaient par la suite mettre sa vieillesse au tombeau, à cause du chagrin qu'elles lui causèrent. Sa femme, Anne Hyde, se déclara, à son lit de mort, catholique romaine, et lui-même bientôt après se détacha de la communion de l'Eglise d'Angleterre. Aucune représentation sur l'impolitique de sa conduite, aucune instance de la part du roi son frère, ne purent l'amener à reparaitre dans la chapelle royale. C'est un fait remarquable et bien authentique qu'à cette époque il devint épris, mais d'une manière honorable, d'une dame qui était un membre inébranlable de l'église d'Angleterre, Suzanne Armine, veuve de sir Henry Bellasis. Jacques désirait vivement l'épouser, malgré sa résistance à toutes les tentatives qu'il fit pour la convertir à sa nouvelle croyance ; on dit même que par la force de ses arguments, elle ébranla quelques-unes de ses nouvelles résolutions. Lady Bellasis n'était pas belle ; son grand charme consistait dans son esprit et la grâce de ses manières. Jacques, qui s'aperçut que ses attentions pouvaient être mal interprétées par le monde, lui fit une promesse écrite de mariage, afin que sa réputation ne souffrît pas de ses fréquentes visites.

Quand le roi apprit l'attachement romanesque de son frère pour cette dame, il en fut extrêmement irrité, et, après lui avoir fait de durs reproches à ce sujet, il lui dit « qu'il était intolérable qu'il pensât à faire encore le fou à son âge, » faisant par là allusion à son mariage impolitique avec Anne Hyde. Jacques, en véritable amoureux, ne croyait aucun sacrifice trop grand pour la femme qu'il adorait, et ne voulait pas l'abandonner. Lady Bellasis se montra digne de l'attachement qu'elle inspirait; quand elle vit que les intérêts du duc d'York souffriraient de son engagement avec elle, elle le rompit volontairement, en y mettant seulement pour condition qu'elle garderait une copie de sa promesse solennelle de mariage convenablement attestée. Elle devait cela à sa propre réputation, ne voulant pas être classée avec Arabelle Churchill ou une autre maîtresse royale.

Le roi Charles s'apercevant que le désir qu'avait son frère de jouir du bonheur domestique pourrait le conduire à un second mariage, incompatible avec sa position d'héritier de la couronne, l'engagea dans un traité de mariage avec l'archiduchesse d'Insruck, bien que, cette princesse étant catholique, l'idée d'une semblable alliance pour le duc d'York fût très-impopulaire.

Immédiatement après la seconde victoire de Jacques sur la flotte hollandaise à Solebay, et pendant que le prince amiral était encore sur mer, on apprit que le traité avec l'archiduchesse était conclu, et qu'il ne manquait plus rien, si ce n'est que Son Altesse Royale envoyât un ambassadeur extraordinaire pour l'épouser par procuration et l'amener à son mari. Jacques choisit son fidèle ami et serviteur, Henry Mordaunt, comte de Peterborough. Ce noble vieillard a laissé un récit détaillé et très-amusant de son voyage, et des difficultés et des embarras où il se trouva engagé dans l'exécution de la mission délicate d'obtenir une seconde épouse pour son royal ami, héritier présomptif de la couronne¹.

Tant d'intrigues, cependant, arrêtaient son départ que ce ne fut qu'au mois de mars 1673 qu'il fut permis au comte de Peterborough de s'embarquer avec sa suite pour remplir sa mission. Il était aussi porteur, pour la princesse, de bijoux évalués à 20,000 livres sterl.

¹ Cette relation se trouve parmi les papiers de la famille de Mordaunt; elle n'a été imprimée qu'à vingt-quatre exemplaires. Le seul exemplaire que miss Strickland ait pu consulter est dans l'Herald College.

Pendant ce temps, l'impératrice d'Allemagne était tombée malade, et, même avant qu'elle expirât, l'empereur Léopold I^{er} prit la résolution d'épouser la fiancée du duc d'York, si celle-ci se décidait à l'accepter. Sir Bernard Gascoigne, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, parvint à découvrir cet arrangement assez à temps pour prévenir la mortification de l'arrivée de l'envoyé du duc à Vienne. L'infidèle archiduchesse avait insinué, par manière de consolation, que l'empereur avait une sœur non mariée, qu'il consentirait peut-être à donner à Jacques. Sans tenir compte de cette insinuation, Jacques écrivit à son ami le comte de Peterborough de lui choisir une femme parmi quatre autres princesses qu'on lui proposait ; et comme il lui était impossible de voir par lui-même aucune de ces dames, et de faire connaissance avec elles, il suppliait son ami de faire toutes ses diligences pour les voir, ou au moins leurs portraits, et de se procurer des renseignements détaillés et impartiaux sur leurs manières et leurs caractères. Ces quatre princesses étaient : la duchesse de Guise, veuve et cousine germaine du duc d'York, fille cadette de Gaston d'Orléans ; la jeune princesse de Modène, l'héroïne de cette biographie ; M^{lle} de Retz, et la princesse Marie-Anne de Wurtemberg. Le soin d'assurer le bonheur du duc d'York n'aurait pu être remis en meilleures mains, car le comte de Peterborough était un juge excellent en fait de beauté, et il était profondément pénétré de l'importance de la mission qui lui était confiée.

Il alla d'abord à Paris, où se trouvait la duchesse de Guise ; quoique fortement appuyée par la cour de France, elle sembla au comte de Peterborough petite et mal faite, et la délicatesse de sa santé lui parut ôter toute probabilité à ce qu'elle eût des enfants, ce qui était un des principaux désirs du duc dans ce second mariage. Un portrait de la princesse de Modène, qu'il vit à l'hôtel de Conti, le charma, et il dit à ce sujet :

« Ce portrait montrait une jeune fille de quatorze ans environ, mais avec un tel éclat de beauté, un si grand air d'esprit et de bonté, que le comte en resta émerveillé, et qu'il décida dans son esprit qu'il avait trouvé sa maîtresse et la fortune de l'Angleterre. »

Toutes ses pensées se tournèrent désormais vers la jeune princesse de Modène, et il commença aussitôt quelques négociations secrètes avec l'abbé Riccini, qui était chargé des affaires de la maison d'Este à Paris. Le comte sut alors que les désirs de la duchesse de Modène

et surtout les goûts de Marie-Béatrice portaient cette jeune princesse à se faire religieuse, et qu'elle semblait ne pas vouloir se marier. Cette nouvelle, envoyée au duc avec le récit de la beauté et de l'esprit de la princesse, arrêta pour le moment toute négociation de ce côté. Jacques écrivit à son ambassadeur de tâcher de voir Marie-Anne de Wurtemberg, nièce du duc régnant de ce nom. Elle avait perdu son père et était élevée dans un couvent à Paris; le comte parvint à la voir à la grille, par l'entremise d'un prêtre anglais, Gilbert Talbot, lié avec le confesseur de la princesse. Malgré l'impression que les traits charmants de Marie d'Este avaient faite sur le vieux gentilhomme, il trouva la princesse de Wurtemberg très-agréable, d'une grande fraîcheur, et en apparence d'une bonne santé. Elle était fort modeste et s'exprimait très-bien sur toutes choses. En somme, notre prudent ambassadeur trouva que, la princesse de Modène exceptée, il n'avait vu ni entendu personne qui remplit mieux l'objet de sa mission, et, malgré les rapports différents que chacun faisait sur sa fortune, que les uns évaluaient à 50,000 livres sterling, les autres à 3000 seulement, il pensa sagement que l'argent n'était pas une chose si importante dans ce mariage; et, d'après les détails qu'il donna au duc d'York, il en reçut l'ordre de continuer ses visites à la princesse de Wurtemberg. Le comte obéit, et il trouvait chaque jour de nouveaux sujets de satisfaction dans la conversation de la princesse, quand un changement soudain s'opéra dans les projets du duc d'York ou plutôt dans la politique du roi Charles et de son cabinet; le comte reçut ordre de quitter Paris secrètement, et de se rendre *incognito* à Dusseldorf, lieu de la résidence du duc de Neubourg, et d'essayer de voir la princesse sa fille, qu'on recommandait au duc d'York comme la personne la plus convenable à son alliance.

Le comte obéit avec promptitude. Accompagné seulement de son écuyer Varasani et de son valet de chambre, il se rendit à Cologne, où, malgré toutes ses précautions, il fut reconnu par un des ministres résidents anglais, sir Joseph Williamson, qui arrêta sa voiture dans la rue pour le complimenter; mais il obtint de lui le secret. Le comte demanda alors à l'auberge un guide qui le conduisit, lui et Varasani, à Dusseldorf. Là, s'étant donnés pour des étrangers, ils entrèrent dans la ville, et leur guide s'étant enquis de la manière de voir le

palais et le prince, ils profitèrent d'une cérémonie populaire et ils se mirent près de l'église où devait aller la cour ; le comte y vit entrer la princesse ; puis il fut introduit dans le palais comme faisant partie de l'ambassade de Cologne ; mais il est probable qu'on soupçonnait le dessein qui l'amenait ; car le duc de Neubourg le reçut avec une grande politesse, lui fit plusieurs questions relatives au mariage du duc d'York, dont il se tira le mieux qu'il pût, et, après avoir pris congé de ce prince, le gentilhomme qui avait présenté le comte et son compagnon les fit aussi entrer près de la duchesse et de sa fille, qui semblaient les attendre. La duchesse dit qu'elle ne savait pas le français et que sa fille lui servirait d'interprète, ce qu'elle fit en tâchant de montrer le plus possible combien elle possédait cette langue. Il paraît, d'après son récit, que le comte passa aux yeux de la duchesse et sa fille pour le duc d'York lui-même ; et c'est à cela qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle il fut admis et les politesses dont il fut comblé à son départ. Il ne fut pas satisfait de ce qu'il vit de la princesse de Neubourg ; elle lui sembla fraîche, blanche, mais trop grosse et sans esprit. Comme, dans la crainte de se compromettre, il avait refusé d'accepter la moindre marque d'hospitalité de la part du duc, et qu'il avait reçu avec un peu de trouble toutes les politesses qu'on lui avait faites, un chambellan du duc vint le joindre à son auberge et lui fit entendre que la promptitude de son départ faisait penser qu'il était mécontent. Le comte, horriblement malheureux de ces insinuations, se jeta précipitamment dans une voiture et retourna à Cologne, d'où il rendit compte au duc d'York de sa visite à Dusseldorf ; il reçut aussitôt l'ordre de retourner à Paris et de reprendre ses négociations auprès de la princesse de Wurtemberg ¹.

Le comte accomplit ces derniers ordres avec empressement, et, ne doutant pas que le mariage n'eut lieu, en arrivant à Paris il alla directement au couvent de la princesse de Wurtemberg et lui en

¹ La princesse de Neubourg s'appelait Éléonor-Madeleine. Elle épousa le premier rival de Jacques II, l'empereur Léopold I^{er}, après la mort de la belle archiduchesse d'Innsbruck, et fut mère des empereurs Joseph I^{er} et Charles VI. L'inimitié qui régna entre la maison impériale et Jacques II pourrait peut-être s'attribuer au mécontentement excessif que la princesse de Neubourg éprouva de la visite infructueuse du comte de Peterborough.

donna l'assurance ; elle ne put retenir sa joie à cette nouvelle. Le résultat de la précipitation du comte de Peterborough devrait apprendre à tous les diplomates employés dans les affaires délicates des mariages des princes à ne pas dépasser d'une ligne les termes précis de leurs instructions. Dans le court intervalle qui s'écoula entre les lettres que le comte reçut à Cologne et son arrivée à Paris, un changement complet se fit de nouveau dans les intentions des conseils secrets de la cour britannique, et le malheureux envoyé s'aperçut qu'il avait commis une bévue irréparable dans sa communication à la princesse ; car les ordres qui l'attendaient chez lui étaient, non de l'épouser et de l'amener au duc d'York, mais de rompre toutes les négociations entamées pour obtenir sa main. On peut se figurer sa consternation, d'autant plus que ce caprice soudain et déplorable ne venait pas de l'inconstance du duc d'York, mais de l'intervention de cette infatigable intrigante, la duchesse de Portsmouth, dont l'insolence ne prétendait pas à moins que de marier l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre avec une femme de son choix.

La personne qu'elle lui avait choisie était la fille du duc d'Elbœuf, prince cadet de la maison de Lorraine ; sa mère était sœur du maréchal de Turenne. Le duc d'York n'aurait pas eu d'obstacles à opposer à cette alliance, à cause de l'affection qu'il avait pour son ancien commandant, si la jeune personne avait été en âge de se marier ; mais quand le comte de Peterborough alla la voir, après que le roi Charles eut consenti au mariage, il trouva que ce n'était qu'une petite fille de moins de treize ans, et si enfant pour son âge qu'il ne pouvait guère espérer rencontrer en elle l'épouse digne de son royal ami. La duchesse de Portsmouth cependant, qui pensait accomplir son dessein par la suite, si elle pouvait seulement arriver à rompre les négociations avec Marie-Anne de Wurtemberg, continua, par le moyen de ses émissaires, à dénigrer si fort cette princesse que le duc abandonna son projet.

On eut beaucoup de peine à consoler la pauvre princesse d'un si grand désappointement. Pour le comte de Peterborough, il avoue franchement qu'il n'osa pas la revoir. En effet, après s'être compromis par cette démarche prématurée, il se sentait aussi profondément mortifié qu'elle-même.

Le ministre anglais à Paris avait bien tâché, en envoyant un exprès à sa rencontre avec les nouvelles de ce changement, d'empê-

cher le comte de Peterborough de s'avancer au point de complimenter la princesse de Wurtemberg sur la grandeur imaginaire à laquelle ses premières lettres lui donnaient raison de croire qu'elle serait élevée ; mais le messenger, ayant pris une autre route, ne le rejoignit pas. Mortifié et ennuyé comme l'était le comte de la conduite capricieuse de la cour, il fut en quelque sorte consolé en voyant que Sa Majesté lui commandait de se rendre en toute diligence à Modène, et d'y demander, selon les formes habituelles, la main de l'original de ce beau portrait qui n'avait pas cessé de poursuivre son imagination depuis qu'il y avait jeté un furtif regard dans l'hôtel de Conti. Le roi Charles, par une lettre du 31 juillet 1673, donnait au comte de Peterborough toutes les indications relatives à sa mission, fixait le douaire, et jusqu'à la manière dont il désirait que la princesse voyageât, et comment les frais jusqu'à Paris ou Calais seraient payés.

Jacques, dans une lettre jointe à ces instructions officielles, pressait son ami de se hâter le plus possible, d'épouser la princesse et de la lui ramener avant l'ouverture de la session du Parlement, sachant bien qu'on tenterait tout pour empêcher son union avec une catholique. Le comte alors, à qui les ordres et les intérêts de son maître donnaient des ailes, vint en poste à Lyon *incognito*. Il y arriva au bout de trois jours, s'imaginant que, par le soin qu'il avait pris d'envoyer son équipage sous la garde de ses officiers, il serait parfaitement inconnu ; mais à peine était-il entré dans son auberge pour se reposer un peu qu'un domestique vint lui dire qu'il y avait en bas deux gentilshommes qui désiraient lui parler de la part de la duchesse de Modène. Il n'était pas possible de refuser de les voir, et ils lui remirent une lettre signée Nardi, se disant secrétaire, qui informait Son Excellence « que la duchesse de Modène avait appris que son intention était de se rendre auprès d'elle pour traiter d'un mariage avec la princesse sa fille ; mais, connaissant que l'inclination de celle-ci était opposée à tout lien de ce genre, et qu'elle était parfaitement décidée à se faire religieuse, elle croyait convenable de l'en informer, afin que le roi son maître et lui ne poursuivissent pas un dessein qui, malgré tout l'honneur et tout l'avantage qu'il procurerait à sa fille et à la maison d'Este, était cependant impraticable, et ne pourrait jamais s'accomplir. »

La surprise de l'ambassadeur *incognito* fut extrême en voyant que son secret avait transpiré. Cependant il crut prudent de feindre l'éton-

nement à la lecture de la lettre, et de nier à ceux qui la lui avaient remise qu'il eût ordre de s'occuper de cette affaire, comme ils se l'imaginaient. Il ajouta qu'il n'était qu'un simple voyageur, qui voulait voir l'Italie par curiosité, et qu'ainsi nulle puissance n'avait intérêt à s'occuper de ses mouvements.

Après le départ de ces envoyés, le comte donna avis de cet étrange incident au roi et au duc d'York. Puis, réfléchissant que ce mariage, après l'abandon des tentatives faites pour engager le duc dans une alliance, soit avec la duchesse de Guise ou M^{lle} d'Elbœuf, soit avec les princesses de Neubourg ou de Wurtemberg, avait été vivement recommandé par le roi de France, il se décida à se rendre à Turin, et à conférer à ce sujet avec l'ambassadeur de France, qu'on supposait diriger les affaires d'Italie, et de savoir de lui quelle probabilité il y avait pour un succès final s'il poursuivait cette affaire. Mais il trouva que le ministre français, loin de tenir de sa cour des ordres d'intervenir, avait reçu une lettre de la duchesse de Modène, qui le priait, dans le cas où le comte de Peterborough viendrait lui parler de l'affaire, de lui en signifier l'impossibilité. Le comte fut très-découragé à cette seconde assurance de refus ; mais l'ambassadeur français lui dit qu'il pensait que le roi son maître était fort intéressé à l'accomplissement de ce mariage, qu'il lui conseillait de prendre patience, et de continuer sa route toujours comme un voyageur ordinaire, jusqu'à Plaisance, et d'attendre là les prochains ordres de son prince.

Le comte suivit cet avis, et se rendit à Plaisance, où il se logea aussi convenablement qu'il put, conformément à son apparence de simple particulier. Mais, malgré toutes ces précautions, sa personne et ses mouvements étaient parfaitement connus, et, le second ou le troisième jour après son arrivée, ses domestiques le prévirent qu'un gentilhomme demandait la faveur d'être introduit auprès de lui, de la part de la duchesse de Modène. Ce personnage n'était autre que Nardi, sous-secrétaire d'Etat, qui lui remit une lettre de la duchesse, où elle répétait les choses déjà exprimées dans celle qu'elle lui avait adressée à Lyon, et ajoutait qu'il y avait d'autres princesses dans sa famille que sa fille, et que, si le comte voulait venir à sa cour, elle serait heureuse et honorée de le recevoir. Le comte fut charmé de l'inquiétude que la duchesse témoignait à prononcer un refus ; mais, voulant garder l'incognito, il remercia Nardi de l'honneur que



la duchesse lui faisait, ajoutant qu'il n'en comprenait pas le motif, n'étant qu'un simple voyageur.

Si la duchesse de Modène avait été réellement opposée à avoir pour gendre l'héritier d'un grand royaume, elle n'aurait pas pris toutes les peines qu'elle se donnait pour surveiller les mouvements de l'ambassadeur chargé du mariage du duc d'York. Elle avait été informée avec exactitude de la prédilection conçue pour sa fille, et, lorsque l'affaire était encore bien peu avancée, elle prit occasion d'en parler à la jeune princesse. Marie-Béatrice allait accomplir sa quinzième année; elle était grande et belle, mais parfaitement ignorante de ses charmes. Elle lisait et écrivait le latin et le français; elle avait quelques dispositions pour la peinture, et excellait dans la musique, qu'elle aimait passionnément; quant à l'histoire et à la géographie, qui devraient former la partie la plus importante de l'éducation des princes, elle en savait si peu que, quand la duchesse sa mère lui annonça qu'elle était recherchée en mariage par le duc d'York, elle demanda avec une grande simplicité qui était ce duc. Sa mère lui dit que c'était le frère du roi d'Angleterre, et l'héritier présomptif de ce royaume; mais la princesse n'était pas plus instruite par cette réponse. « Elle avait été élevée d'une manière si innocente, remarque Jacques dans son journal, qu'elle ne savait pas qu'il y eût un lieu appelé *Angleterre*, ni un homme nommé le duc d'York. » Quand la duchesse de Modène eut suffisamment éclairé l'ignorance de la belle et pieuse jeune fille à ce sujet, en lui faisant entièrement connaître la nature des projets de mariage qui la regardaient, sans lui cacher que le duc d'York avait quarante ans, Marie-Béatrice fondit en larmes, et supplia sa tante d'épouser à sa place son royal futur, observant avec naïveté que l'âge de la princesse aînée de Modène, qui avait trente ans, serait plus en rapport avec celui d'un mari de quarante ans que le sien, puisqu'elle était seulement dans sa quinzième année. Mais on assura à Marie-Béatrice que cette objection d'une trop grande jeunesse dans une fille de son âge disparaîtrait bientôt avec le temps, tandis que chaque jour rendrait une femme de trente ans moins agréable à un prince tel que le duc d'York.

Ce raisonnement, bien que puissant, ne réconcilia pas la jeune fille avec l'idée d'être mariée à un mari de vingt-cinq ans plus âgé qu'elle; elle pleura, protesta qu'elle était résolue à se faire religieuse,

et continua à chercher à prouver la convenance de donner sa tante au duc d'York plutôt qu'elle, avec tant de persévérance, qu'à la fin elle parvint à convaincre son oncle Renaud d'Este et le Père Garimbert, confesseur de sa mère, de la justesse de ses observations.

Le comte de Peterborough soupçonna ce Jésuite, qui était très-attaché à la maison de Parme, d'où descendaient par leur mère Renaud d'Este et la princesse tante de Marie-Béatrice, d'avoir encouragé cette dernière dans ses refus et ensuite d'avoir engagé la duchesse à proposer de remplacer sa fille par sa belle-sœur. On avait fait appuyer ce changement auprès de la cour de France, et un exprès venu d'Angleterre apprit au comte que le marquis de Dangeau était envoyé pour assister à la conclusion de l'alliance matrimoniale entre l'Angleterre et le duché de Modène, mais qu'on soupçonnait qu'on voulait substituer à Marie-Béatrice une de ses tantes, qui lui était inférieure sous tous les rapports, et qui ne pouvait convenir au duc d'York pour plusieurs raisons. Ce nouveau changement dans l'affaire consterna le pauvre comte, dont la tête tournait de tant de variations dans les circonstances. Quelques jours après, Nardi revint avec force compliments de la part de la duchesse, et une déclaration ouverte du plaisir qu'elle et sa cour auraient si l'honneur destiné à sa fille était transporté à une autre princesse de la famille. Le comte de Peterborough, bien décidé à n'avoir que la plus belle et la plus jeune, nia toute mission relative à cette affaire, et s'excusa de son long séjour dans le voisinage de Modène sur une indisposition.

Un nouvel exprès venu d'Angleterre informa bientôt le comte de l'arrivée du marquis de Dangeau, chargé par le roi de France d'employer toute son influence pour obtenir la jeune Marie-Béatrice pour le duc d'York, et pas une autre, avec ordre de revenir immédiatement à Paris si sa médiation échouait. Une semaine après arriva le marquis, qui fit si bien que la réussite fut complète; il écrivit au comte de Peterborough qu'il pouvait venir à Modène, où sa demande serait honorablement accueillie. La duchesse, en lui écrivant dans le même but, ajouta que la seule difficulté qui restait était d'obtenir une dispense du Pape, pour la célébration du mariage d'une princesse catholique avec un prince qui n'était pas ouvertement déclaré de cette communion.

Le duc d'York avait donné des preuves suffisantes de son dévouement au Saint-Siège en sacrifiant son pouvoir, son influence dans l'Etat,

ainsi que le grand revenu qu'il avait jusque-là reçu pour les charges élevées qu'il possédait, plutôt que de violenter sa conscience en se soumettant à l'épreuve que le parti républicain du Parlement avait inventée pour priver son pays de ses services. Mais comme il n'avait fait aucune profession publique de réconciliation avec l'Eglise de Rome, le Pape saisit cette occasion pour lui causer toute espèce d'ennuis.

Le comte de Peterborough, soupçonnant que le mariage pourrait être empêché par l'opposition venue de ce côté, ne voulut pas d'abord faire une entrée publique à Modène ; mais, conservant son incognito, il s'y rendit comme un simple particulier. A un mille de la ville cependant, Nardi, le sous-secrétaire d'Etat, vint à sa rencontre et le conduisit dans le palais du frère de l'évêque de Modène, où il fut traité et logé magnifiquement, malgré toutes ses supplications pour garder l'incognito.

Pendant que l'abbé de Dangeau, frère du marquis, allait à Rome pour tâcher d'obtenir la dispense pour le mariage, le comte fut admis auprès de la duchesse, et, après lui avoir donné toutes les assurances désirables sur la catholicité du duc d'York, reçut la promesse d'être présenté à sa fille le soir du jour suivant. Le comte, après avoir fait à la jeune princesse les compliments d'usage, lui dit « qu'il demandait pardon de troubler sa tranquillité et de forcer en quelque sorte son inclination ; mais qu'il était convaincu qu'elle seule était capable de rendre heureux un prince dont l'amour, quand elle le connaîtrait, compenserait amplement tout ce qu'elle pouvait maintenant regarder comme un désavantage. »

Elle répondit avec un peu de vivacité « qu'elle remerciait le roi d'Angleterre et le duc d'York de la bonne opinion qu'ils avaient d'elle, mais qu'elle ne pouvait que s'étonner en voyant qu'entre tant de princesses de plus de mérite qu'elle, qui estimeraient cet honneur et seraient prêtes à l'accepter, ils persistassent à forcer l'inclination d'une jeune fille qui s'était vouée, autant que cela dépendait d'elle, à une autre genre de vie hors de laquelle elle ne croyait pas pouvoir être heureuse » ; et elle ajouta, les yeux pleins de larmes, « qu'elle prioit Son Excellence, s'il avait quelque influence sur son maître, de faire en sorte qu'on mit fin à toutes ces persécutions sur une jeune fille qui avait une aversion invincible pour le mariage ; qu'il y avait assez de princesses en Italie, et même dans sa maison, qui ne seraient pas indi-

gnes d'un si grand honneur, et qui, par l'estime qu'elles en feraient, le mériteraient mieux qu'elle. »

Le comte, assez piqué de ce dédain, ne sembla pas prendre garde à ce que lui insinuait Marie-Béatrice de demander sa tante au lieu d'elle, et il tâcha de combattre sa répugnance par les flatteries les plus gracieuses ; mais, en dépit de tous ses efforts, après avoir exposé ainsi nettement ses désirs, elle garda un silence obstiné et se retira avec la duchesse sa mère.

Le comte se plaignit le lendemain à Nardi des refus de la princesse ; celui-ci le rassura en lui disant que, si la volonté expresse de sa mère lui était une fois signifiée, Marie-Béatrice se soumettrait ; et c'est ce qui arriva. La princesse pleura beaucoup avant d'obéir, mais elle n'osa pas résister aux ordres de sa mère. Ce qui concernait la dot de la princesse fut promptement arrangé, et il ne manquait plus que la dispense du Pape, quand l'abbé de Dangeau revint de Rome sans avoir pu l'obtenir ; mais il apportait un avis du cardinal Barberini qui conseillait à la duchesse de conclure néanmoins le mariage, « parce qu'il serait moins difficile d'obtenir le pardon pour ce qui serait fait que la permission de le faire. » On attribua le refus de la cour de Rome à la jalousie que le Pape concevait de l'agrandissement que cette alliance allait procurer à la maison d'Este, et à la crainte que forte de cet appui, elle ne fit valoir ses droits sur Ferrare.

La grande difficulté fut ensuite de trouver un prêtre qui dans ce pays osât accomplir la cérémonie du mariage malgré la défense du Pape. L'évêque de Modène, à qui on s'adressa, refusa positivement ; enfin un pauvre Jacobin anglais, appelé White, qui n'avait rien à perdre, se chargea de remplir cet office. La princesse céda à la volonté de ses amis ; le jour fut fixé pour la cérémonie, et le comte eut la liberté de visiter Son Altesse dans son appartement. Il prit alors son caractère officiel d'ambassadeur extraordinaire, et, ne pouvant faire une entrée publique à Modène, puisque ses gens étaient restés à Lyon, il fut seulement reçu à une audience solennelle de la duchesse, à laquelle il délivra ses lettres de créance.

Le contrat de mariage fut promptement conclu. Quelques auteurs ont prétendu que la dot fut donnée par Louis XIV, mais il paraît seulement qu'il en avança une partie en forme de prêt, et qu'il eut ensuite beaucoup de peine à se faire rembourser l'argent qu'il avait donné. Le mariage fut célébré le 30 septembre ; le comte de Peter-

borough étant protestant resta pendant la messe dans une chambre derrière la chapelle. La messe finie, le comte fut introduit dans la chapelle, où la jeune fiancée l'attendait; et là, non-seulement sans dispense du Pape, mais même malgré sa défense, Marie de Modène fut mariée par un pauvre prêtre anglais à l'héritier catholique de l'Angleterre, représenté par un membre de l'église réformée. Au nom du prince, le noble délégué plaça l'anneau nuptial au doigt de la mariée. Elle porta toujours cette bague; un beau diamant y était enchâssé, et elle l'appelait son diamant de mariage. Ce fut un des trois bijoux dont elle ne se sépara jamais, même pour venir au secours des pauvres émigrés anglais qui suivirent la mauvaise fortune de son époux.

La manière dont le mari, auquel la main si pure de Marie-Béatrice avait été ainsi liée, reçut la nouvelle de la solennité de ses noces, est racontée de cette façon par lady Rachel Vaughan, dans une aimable et spirituelle lettre à lord William Russell : « Les nouvelles arrivèrent dimanche soir que le duc d'York était marié; il causait dans le salon quand l'ambassadeur français lui apporta la lettre et lui en donna la nouvelle. Le duc se retourna vers le cercle et dit : « Je suis marié ! » Sa femme est, à ce qu'il paraît, la princesse de Modène, mais on s'attendait plutôt à ce que ce serait la « nièce de Canaples¹. Elle doit avoir 100,000 livres et plus. On dit qu'elle a plus d'esprit qu'aucune femme n'en a jamais eu, et beaucoup plus de beauté et de jeunesse qu'il n'est nécessaire. Le duc d'York fit dire le même jour à sa fille, lady Mary, qu'il lui avait trouvé une compagne de jeu. »

II

Cinq jours après la célébration de son mariage avec le duc d'York, Marie-Béatrice accomplit sa quinzième année, et il faut avouer qu'elle se conduisit avec bien peu de respect pour sa nouvelle dignité d'épouse, et comme si elle avait eu dix ans de moins; quand le jour où elle devait commencer son voyage lui fut signifié, elle pleura et cria pendant deux jours et deux nuits, et ce fut seulement par force qu'on la fit rester au lit. Rien enfin ne put la calmer jusqu'à ce que sa mère eût consenti à l'accompagner en Angleterre, et le duc son frère pendant une partie de la route. Ce voyage de la du-

¹ Une fille du duc de Créqui.

chesse de Modène était tout à fait contraire aux désirs du duc d'York et à sa situation de régente. Il eut les conséquences les plus fâcheuses pour les rapports que la duchesse eut à son retour avec son fils. Marie-Béatrice ne se rappelait jamais ses instances auprès de sa mère, pour obtenir qu'elle l'accompagnât, sans se les reprocher amèrement. Son frère la quitta au bout de deux jours ; la séparation de ces deux enfants fut déchirante. « La princesse, dit le comte de Peterborough, « fondait en larmes. » Sur toute la route la jeune duchesse d'York était reçue avec les plus grands honneurs. Le duc de Savoie, qui désirait beaucoup voir la belle Marie-Béatrice, dont il était le proche parent, poussa la galanterie jusqu'à venir à cheval, se faisant passer pour un de ses chevaliers, chargé de lui remettre un message du duc son maître. Après lui avoir parlé un moment, il se fit connaître, et dit à Marie-Béatrice qu'il trouvait qu'elle s'exprimait à merveille et qu'elle lui avait parfaitement répondu. « Mais, disait-elle en racontant cette aventure bien longtemps après aux religieuses de Chaillot, il me fit presque mourir de honte en ajoutant qu'il espérait que mon premier enfant serait une fille, pour la marier à son fils. »

A Paris, elle fut logée à l'Arsenal avec toute sa suite, et bientôt elle y tomba assez dangereusement malade pour retarder de quelques semaines son départ pour l'Angleterre. Malgré tout son désir d'éviter toute espèce d'honneur, aussitôt qu'elle fut mieux, le roi de France vint lui rendre visite, et dès lors commença une longue suite de visites d'étiquette, plus ennuyeuses les unes que les autres. Heureusement Marie-Béatrice fut traitée avec une indulgence et une considération toute particulière, comme fille adoptive du roi de France, et, à cause de sa jeunesse et de son inexpérience, on trouva des moyens et des expédients pour satisfaire toutes les prétentions et éviter toute susceptibilité.

La beauté, les manières gracieuses de Marie-Béatrice excitèrent la plus grande admiration à la cour de France, et le roi lui fit des présents dignes de la munificence royale.

Pendant que Marie-Béatrice recevait les honneurs les plus flatteurs à Paris et à Versailles, et qu'elle tâchait sans doute de retarder son départ, un fort parti s'efforçait en Angleterre de l'empêcher absolument d'y venir. Le but de ce parti était de tourmenter le duc d'York, en excitant un soulèvement populaire contre sa jeune et innocente épouse, sous le prétexte de sa religion. Je dis prétexte, car la

personne par laquelle ce parti était le plus soutenu, le comte de Shaftesbury, était un incrédule déclaré, alors conseiller secret, bientôt chef reconnu d'une faction élevée sur les débris de l'ancien parti républicain, liée avec une nouvelle génération, et déterminée à s'emparer du gouvernement en établissant une république sous l'ombre d'une monarchie. Ils savaient très-bien qu'ils ne pourraient jamais accomplir ce dessein tant que le duc d'York conserverait son influence dans les conseils du roi son frère, et cette popularité par laquelle la nation reconnaissait ses services publics.

Son Altesse Royale, sachant parfaitement que la prochaine lutte que ces fanatiques se préparaient à lui livrer s'élèverait à propos de son mariage avec la princesse de Modène, avait pris ses mesures en conséquence, et, grâce à son fidèle ami, le comte de Peterborough, le traité qui concluait cette alliance avait été terminé si promptement et si secrètement que tout le parti resta confondu quand, à la séance du Parlement, le 20 octobre, ils s'adressèrent au roi à ce sujet, en disant « qu'ils avaient appris avec peine qu'on pensait à un mariage entre le duc d'York et la princesse de Modène, et qu'ils suppliaient Sa Majesté de ne pas permettre de continuer ces négociations, » Charles répondit brièvement et sèchement que leurs remontrances venaient trop tard ; que l'alliance dont ils parlaient n'était pas seulement projetée, mais accomplie ; que le duc son frère était marié à la princesse de Modène, et qu'elle était en route pour l'Angleterre. » Cette nouvelle mit les Communes en fureur ; on vota immédiatement une Adresse au roi en le priant « d'envoyer arrêter la princesse à Paris, pour prévenir la consommation de son mariage avec le duc d'York. » Charles répondit « qu'il ne pouvait pas avec honneur rompre un mariage solennellement conclu. » Les Communes, de plus en plus indignées à cette déclaration du roi, terminèrent une série de votes de colère en demandant au roi d'indiquer un jour de jeûne général pour que Dieu éloignât les dangers dont la nation était menacée.

Charles leur permit gracieusement de jeûner tant qu'ils voudraient, quoiqu'il sût bien que la proposition d'une telle observance ne leur était pas inspirée par un sentiment d'humilité, mais comme signe de mépris particulier pour la jeune Italienne. Le jour suivant, anniversaire du *complot des poudres*, la farce populaire de brûler Guy Fawkes et le Pape fut jouée avec une vivacité extrême, et accompagnée de plusieurs circonstances et allusions destinées à marquer leur déplaisir

du changement de religion du duc et de son *mariage papiste*, comme ils l'appelaient, bien qu'il eût été contracté non-seulement sans la permission du Pape, mais positivement en dépit de son autorité.

Le cabinet du roi Charles II prit l'alarme; le comte d'Arlington supplia Sa Majesté ou d'empêcher le départ de Paris de la princesse de Modène, ou d'exiger que Jacques, après son mariage, s'éloignât de la cour et menât la vie d'un gentilhomme campagnard. Le roi répondit que la première demande était incompatible avec son honneur, et que la seconde serait une indignité pour son frère.

Tandis que ces scènes orageuses agitaient à son sujet la nation et la cour qu'elle devait commander comme reine, celle qui avait été épousée contre son gré quittait Paris et commençait son voyage. Sa traversée fut heureuse et rapide; le 21 novembre au soir, elle arriva à Douvres. Le duc d'York, avec une galanterie pleine d'empressement, était sur le rivage pour saluer lui-même sa nouvelle compagne au nom de l'Angleterre, et quand elle mit pied à terre il la reçut dans ses bras.

Jacques fut ravi de la grâce parfaite et des charmes de la femme que lui avait choisie son ami, le comte de Peterborough; celui-ci s'exprime en ces mots: « En descendant à terre, elle prit possession de son cœur ainsi que de ses bras. » Quant à Marie-Béatrice, son mari ne lui plut pas du tout au premier abord; il paraîtrait même qu'elle ne cacha pas son aversion pour lui dans le premier moment. Il y a bien des hommes qui en auraient pris de l'humeur; mais Jacques avait trop de bon sens pour cela. Il comprit facilement les sentiments d'une jeune fille de quinze ans qui se trouvait mariée à un homme de quarante, et n'y fit pas d'attention; mais, se déclarant ébloui par la beauté de ses yeux, il la conduisit chez elle, où elle n'eut pas grand temps pour se reposer et aucun pour réfléchir. Le soir même, son mariage fut confirmé par le docteur Crew, évêque de Durham.

D'après quelques historiens, et en particulier Lingard, le mariage fut simplement reconnu valide; suivant le manuscrit du comte de Peterborough, il fut célébré de nouveau suivant les rites de l'Eglise anglicane; cette dernière opinion nous paraît la plus vraisemblable. Jacques voulant bien assurer devant la nation anglaise la légitimité de ses enfants, tint aussi à ce que la cérémonie eût lieu en présence de tous les gentilshommes du pays qui étaient venus le voir, et de tout

ce qui put entrer de citoyens de Douvres, pour que le mariage eût le plus de témoins possible, désirant aussi honorer par-là les anciennes coutumes du pays qu'il était appelé à gouverner.

Jacques, fier de la beauté de sa jeune épouse, désira qu'elle fit solennellement son entrée à Londres par la Tamise. Le roi vint au-devant de son frère et de Marie-Béatrice, et, quand les deux cours se rencontrèrent sur les eaux profondes du fleuve, les époux et leur suite montèrent dans le yacht royal. Sa Majesté reçut et salua sa nouvelle belle-sœur avec toutes les marques possibles d'affection, et ils s'en revinrent tous ensemble. Marie-Béatrice fut toujours traitée avec la plus grande tendresse et la plus grande affection par son beau-frère. « Il fut toujours bon pour moi, disait-elle plus tard ; il était si aimable et si bon-enfant que je l'aimais beaucoup, même avant de m'attacher à mon mari, le duc d'York. »

A midi la royale compagnie débarqua à Whitehall, et Marie-Béatrice fut présentée dans les règles à la reine, qui la reçut de la meilleure et de la plus obligeante façon. La réception de la duchesse à sa première entrée à Whitehall fut vraiment flatteuse, car elle fut traitée avec toutes les marques d'affection et de considération par leurs Majestés, et avec beaucoup de respect par les grandes dames de la cour et toute la suite royale. « Cependant, observe lord Peterborough, des nuages étaient suspendus sur le front de bien d'autres, qui avaient fort envie de punir ce qu'ils n'avaient pu empêcher. »

Rien ne pouvait être plus impopulaire que le mariage de l'héritier présomptif de la couronne avec une princesse catholique. La désapprobation du Parlement avait été exprimée hautement, mais en vain. Les vils écrivains politiques qui avaient déjà attaqué Jacques dans une quantité de dégoûtants libelles à l'occasion de son alliance italienne, se préparaient à diriger leurs traits grossiers contre sa femme. Mais quand elle parut, sa jeunesse, son innocence et sa beauté incomparable désarmèrent leur malignité. La jeune duchesse reçut même de quelques-uns d'entre eux les hommages les plus exaltés. Waller, quoique presque septuagénaire, écrivit ce compliment en vers sur son exemplaire du Tasse : « Tasse sut honorer le beau sexe, il n'osa
« pourtant réunir toutes les perfections en une seule femme. Mais chez
« celle à qui ce livre appartient, on voit briller le courage de Clo-
« rinde et sa taille majestueuse, la piété de Sophronie, la fidélité
« d'Herminie, les charmes d'Armide, sa beauté et sa jeunesse. Ici notre

« princesse, comme dans un miroir, ornera son esprit bien cultivé et sera un modèle de toutes les grâces, plus merveilleux pour nous que les combats de Renaud. La race du héros surpasse la pensée du poète ! »

Le palais de Saint-James fut la résidence de Marie-Béatrice. Il y eut quelques difficultés dans l'exécution d'un article du contrat de mariage, relatif à une chapelle catholique accordée à la duchesse d'York et à sa maison ; il paraît même que la duchesse de Modène eut recours à Louis XIV et réclama son intervention¹.

Après le départ de sa mère, Marie-Béatrice commença à aimer son mari, et, dit-elle, « mon affection pour lui s'accrut chaque année que nous vécûmes ensemble, et ne cessera qu'avec ma vie. » Elle ajoute qu'à cette époque « sa passion pour son mari était si vive qu'elle la détournait de ses devoirs spirituels, car elle aimait mieux lui plaire que de servir Dieu, mais qu'elle fut bien punie de sa négligence par tout ce qu'elle souffrit en voyant qu'elle n'était pas le seul objet de son amour. » Malheureusement, en effet, Jacques avait contracté des habitudes et des liaisons déplorables pour lui et bien opposées à la paix de sa jeune femme ; et avant que la dignité morale de son caractère se fût développée par la force des circonstances, et qu'il eût appris à la regarder avec cette admiration et ce respect que ses vertus devaient lui inspirer, il ne la traitait guère que comme un enfant.

C'est une chose bien honorable pour Marie-Béatrice, si jeune encore, que son esprit fût assez droit pour n'être pas flétri par la vanité que devait exciter dans le cœur d'une femme l'encens offert à sa beauté par les plus grands esprits de son temps. La pureté de ses mœurs et de sa conduite lui mérita le respect universel. On remarquait que dans cette cour libre et licencieuse, où la Volupté s'étalait sans masque et se glorifiait dans sa honte, la jeune duchesse d'York présentait un illustre exemple de pudeur et de vertu conjugale.

Le 10 janvier 1675, Marie-Béatrice devint mère d'une fille. On espérait un héritier, et le duc d'York, en annonçant cet événement à son neveu le prince d'Orange, laisse apercevoir son désappointement ; il lui dit : « Je crois que vous ne serez pas fâché d'apprendre que la duchesse est heureusement accouchée ; ce n'est qu'une fille ;

¹ Ce fait est constaté par une lettre de Jacques à Louis XIV, conservée dans les archives des affaires étrangères et complètement inédite.

mais, Dieu soit loué, elles sont toutes deux en fort bonne santé. »

Comme de raison, Marie-Béatrice désirait que son premier enfant fût élevé dans la religion qu'on lui avait appris à vénérer par-dessus toutes les autres. Son mari, quoi qu'il ne le désirât pas moins qu'elle, savait que c'était une chose impossible, et lui expliqua que leurs enfants appartenaient à la nation, et que, peu de temps après leur mariage, il avait été décidé dans le Parlement qu'ils seraient élevés dans la religion établie, comme ses deux filles aînées, les princesses Marie et Anne, ou qu'on les leur ôterait pour les confier aux soins d'autres personnes. C'était en outre la volonté du roi, et ils devaient s'y soumettre.

La jeune mère, comme une enfant irrê fléchiè et inconsiderée qu'elle était, résolut de faire à sa guise, en dépit du roi, des évêques et du Parlement. Peu d'heures après la naissance de son enfant, elle saisit un moment opportun pour envoyer chercher son confesseur, le Père Gallis, et lui persuada de baptiser sa fille en particulier, près de son lit, suivant les rites de l'Eglise catholique.

Quand le roi Charles, son beau-frère, vint discuter avec elle et son frère les arrangements pour le baptême de la petite princesse, Marie-Béatrice lui dit toute triomphante que sa fille était déjà baptisée. Le roi Charles traita cette communication avec la plus grande indifférence, et sans faire la moindre attention aux larmes et aux plaintes de la jeune mère, terrifiée à la pensée d'avoir été l'occasion d'un sacrilège par la réitération du sacrement de baptême, il ordonna que la petite princesse fût portée avec toute la solennité requise à la chapelle royale, et qu'elle y fût baptisée selon les rites de l'Eglise d'Angleterre, par un évêque protestant. On la nomma Catherine-Lauré, et elle eut pour marraines ses deux sœurs Marie et Anne, et pour parrain le duc de Monmouth. Son admission antérieure à l'Eglise de Rome par le Père Gallis fut tenue dans un profond secret; si ce fait avait été révélé, il aurait probablement coûté cher à cet ecclésiastique, et aurait été très-préjudiciable au duc et à la duchesse d'York.

Cette circonstance fut racontée par Marie-Béatrice elle-même à l'abbesse et aux religieuses de Chaillot; elle leur dit qu'elle avait été épouvantée de ce qu'elle avait laissé faire, mais que le Père Gallis l'avait consolée en lui assurant qu'elle n'avait pas commis un péché mortel, comme elle le craignait.

Peu de temps après la naissance de sa première fille, Marie-Béatrice se trouva privée de toute communication avec les gens de sa religion par les ordres que publia le *concile* de Lambeth, qui défendait à aucun papiste d'entrer à Whitehall ou au palais de Saint-James, sous peine d'emprisonnement ¹. Elle perdit sa fille à l'âge de dix mois, pendant qu'elle était encore agitée de la fausse accusation qu'un Luzancy, précurseur de Titus Oates, avait voulu soulever contre elle, mais qui, du reste, n'eut point de suite ².

L'arrivée de la duchesse de Mazarin en Angleterre cette même année fut un événement très-malheureux pour Marie-Béatrice : car cette dame errante et fameuse par sa beauté, comme l'appelle Evelyn, était une parente déshonorante du côté de sa mère. A cause de sa proche parenté avec la duchesse de Modène et de quelques souvenirs d'affection peut-être pour la belle Hortense Mancini dans sa jeunesse, Jacques eut la faiblesse de permettre à sa femme de visiter cette dangereuse intrigante, même quand elle devint une des maîtresses avouées du roi son frère, et qu'elle outragea ouvertement la religion et la morale. La première grande mortification qui résulta pour le duc et la duchesse d'York, de ce manque de jugement, fut une impudente remontrance de la duchesse de Portsmouth à Jacques, sur ce que sa femme n'avait aucun égard pour elle, quoiqu'elle crût mieux les mériter que M^{me} de Mazarin. Le résultat fut que, pour éviter que la favorite de Charles ne tirât la conclusion que le duc et la duchesse d'York patronaient une nouvelle maîtresse, parce qu'elle était cousine de Son Altesse Royale, et toutes les autres grossières observations auxquelles ils s'étaient exposés par leur folie, Jacques mena sa jeune et innocente femme faire une visite à la duchesse de Portsmouth. Ils rencontrèrent chez elle le roi, qui récompensa sa belle-sœur de la malheureuse concession qu'elle avait faite en lui disant mille choses obligeantes. La reine donnait un grand bal le même soir, et le roi jugea à propos de s'habiller dans l'appartement de la duchesse de Portsmouth, où le duc et la duchesse d'York le laissèrent.

Quelque espion de cour se hâta de chuchoter à l'oreille de Sa Majesté l'histoire presque incroyable que la duchesse d'York avait fait une visite à milady de Portsmouth. « Le même soir, dit Marie-Béa-

¹ Wilk ins' concilia. Burnet.

² Lingard, *Journal de Jacques II.*

trice, des lèvres de laquelle cet incident a été recueilli, quand je rejoignis la reine au bal, et que je lui fis une profonde révérence, comme c'est l'usage en pareil cas, au lieu de me la rendre, elle me tourna le dos avec mépris devant toute la cour ; » manière éclatante de montrer combien elle sentait l'inconvenance qu'avait commise la jeune duchesse ; cependant celle-ci n'avait pas eu le choix dans cette affaire, étant entièrement sous la direction d'un mari de vingt-cinq ans plus âgé qu'elle. L'erreur commise par Jacques en permettant à sa femme d'entrer en rapport avec M^{me} de Mazarin fut une de ces causes futiles en apparence dont la fâcheuse influence s'étendit sur sa destinée et celle de sa famille.

Il était alors sur un mauvais terrain ; chaque faux pas qu'il faisait rendait sa situation plus difficile, et il avait encouru à la fois pour lui et sa femme l'inimitié de la duchesse de Portsmouth et le déplaisir de la reine. Et pendant que la duchesse de Portsmouth réclamait avec impudence des attentions et des marques de respect de la part de Marie-Béatrice, elle s'efforçait d'aider les ennemis du duc d'York à le faire exclure de la succession.

En 1676, la duchesse d'York eut une seconde fille appelée Isabelle, qui vécut jusqu'à l'âge de cinq ans. L'année suivante, 1677, elle mit au monde un fils, trois jours après le mariage de la princesse Marie avec Guillaume, prince d'Orange. La joie que la naissance de cet héritier causa à ses parents fut bientôt changée en la plus profonde douleur ; la petite vérole se déclara dans le palais Saint-James, trois jours après le baptême du petit prince, et sa mère craignit si peu la contagion qu'elle ne fit pas prendre de précautions ; il mourut de cette maladie en quelques heures¹. Jamais Jacques n'avait ressenti un semblable chagrin à la mort d'aucun de ses enfants ; on le voit par la lettre qu'il écrivait à son gendre, le prince d'Orange, en réponse à ses compliments de condoléance. « Je ne veux pas tarder plus longtemps à vous dire que je crois facilement à la peine que vous avez éprouvée de la mort de mon fils. Je vous souhaite de n'avoir jamais la même cause de douleur, et de ne pas savoir ce que c'est que de perdre un fils. Je ne vous en dis pas davantage ; le porteur vous informera de toutes choses, et vous me trouverez toujours aussi bien disposé pour vous que vous pourrez le désirer ; » et

¹ *Journal manuss. du d^e Lake, précepteur des princesses Marie et Anne.*

Guillaume complotait alors contre son malheureux beau-père, comme le prouve la correspondance secrète de ce temps ¹.

Marie-Béatrice resta longtemps ébranlée de la douleur qu'elle ressentit de la mort de son fils ; Marie étant souffrante et malheureuse en ménage, elle lui fit quelques mois après une courte visite incognito en Hollande, avec la princesse Anne², ce qui montre quelle affection elle avait pour ses belles-filles. A son retour de La Haye, elle trouva son mari essayant en vain de résister à l'orage que ses ennemis avaient mystérieusement soulevé contre lui. En peu de semaines l'esprit public devint tellement irrité contre Jacques qu'il fut obligé de renoncer à sa place dans le conseil, et la première demande de la faction triomphante fut son exclusion de la présence de son frère. Ses amis, intimidés, lui conseillèrent de se retirer sur le continent avec sa famille ; mais sa fierté se révolta d'une façon d'agir qui aurait pu être regardée comme un crime ou une lâcheté. Le roi lui offrait de confondre les machinations de ses ennemis en revenant à la communion de l'église d'Angleterre, et de lui fournir un motif plausible pour agir ainsi en envoyant l'archevêque de Cantorbéry et d'autres prélats discuter avec lui sur les causes de sa scission.

Jacques, quels qu'aient pu être ses défauts comme théologien, était trop honnête pour sacrifier ses principes à son intérêt. Son grand-père, Henri IV, ne s'était pas fait scrupule d'abandonner le protestantisme pour se concilier la majorité de ses sujets ; Jacques aurait plutôt perdu l'univers entier que de dissimuler une opinion ou d'agir contrairement à sa conscience. Il n'était pas, comme son frère Charles II, amateur avant tout de son repos, un roseau souple qui plie suivant le changement de vent et se relève sans être brisé, mais bien plutôt le chêne fier et inflexible qui reste ferme devant l'orage, quoi qu'il puisse en être déraciné. Le roi, pensant obtenir la paix par l'absence de son frère, l'engagea à aller à l'étranger avant la réunion du Parlement. Jacques répondit qu'il le ferait seulement d'après le commandement écrit de Sa Majesté ; car autrement on prétendrait qu'il s'était enfui à cause de quelque méfait.

¹ Voyez l'*Appendice de Dalrymple et Sydney papers*, publiés par W. Blencowe.

² *Dalrymple appendix; Ellis's royal letters*, tome III ; *Lettres de sir William Pample*, tome IV, et *Clarendon's correspondence*.

Charles lui donna l'ordre de s'absenter dans une lettre affectueuse qui se termine ainsi :

« Vous pouvez facilement croire avec quelle peine je vous écris « cela, rien ne m'étant plus cher que l'amitié constante que vous avez « toujours eue pour moi, et j'espère que vous me rendez justice en étant « bien sûr que ni votre absence ni aucune autre chose ne pourront « m'empêcher d'être sincèrement et tendrement tout vôtre. »

Jacques demanda qu'on lui permit d'emmenner sa fille chérie, la princesse Anne, ce qui lui fut d'abord facilement accordé par le roi ; mais, un jour ou deux avant son départ, Sa Majesté fut obligée d'annuler cette permission, tant était grande la crainte conçue par le peuple, que son père ne tentât d'ébranler son attachement pour l'Eglise d'Angleterre. La duchesse, qui, pour se servir de sa touchante expression, devait avoir une part de toutes les adversités et de toutes les mauvaises fortunes de son mari, résolut de partager son exil, bien que cette détermination entraîna sa séparation du seul enfant qui lui restât ; car même la consolation de la compagnie de la petite princesse Isabelle fut refusée à ses parents, et ce fut une rude épreuve pour tous deux.

Marie-Béatrice avait coutume de dire que les cinq premières années qu'elle passa en Angleterre avaient été les plus heureuses de toute sa vie. Les cinq années suivantes étaient destinées à être des années d'adversité pour elle et son mari. Elle disait encore qu'elle regardait leur bannissement en Flandre comme le commencement de leurs malheurs, et elle l'appelait son premier exil. Les peines du duc d'York commencèrent encore plus tôt, et peuvent être comptées à partir de l'année 1672.

La lettre du roi Charles, enjoignant à son frère de s'absenter d'Angleterre, fut écrite le 28 février. Leurs Altesses Royales, obligées de faire de prompts préparatifs pour leur voyage, étaient prêtes à s'embarquer le 3 mars. Le roi vint leur dire adieu ce jour-là. Le temps était très-orageux, et Charles II, qui avait peut-être quelques pressentiments, semblait aussi désireux de retarder le moment du départ qu'auparavant il l'avait été de le presser. « Le vent est contraire, dit-il à Jacques ; vous ne pouvez vous embarquer maintenant. » Et ses yeux étaient voilés de larmes.

Marie-Béatrice, qui jugeait que son mari avait été sacrifié à la politique perverse du cabinet de son frère, et que Charles lui-même

avait agi en égoïste sans penser à autre chose qu'à sa tranquillité, s'écria, d'un ton plein de reproche : « Eh ! quoi, sire, vous êtes affligé, vous qui nous envoyez en exil ? » Elle se reprocha plus tard cette explosion de douleur. « J'avais tort, dit-elle, de parler ainsi à Sa Majesté. Elle était dans un cruel embarras, et fut obligée de céder aux clameurs de ses ennemis. »

Le 4 mars ils s'embarquèrent pour la Hollande, où ils arrivèrent le 12. Après y être restés fort peu de temps, ils se rendirent à Bruxelles, où vinrent les rejoindre, au mois de juillet, les princesses Anne et Isabelle¹. Vers le commencement de septembre, Jacques fut averti que son frère était très-dangereusement malade, et qu'il lui ordonnait de venir seul le voir le plus tôt possible². Il n'y avait pas à hésiter. Les affaires du duc d'York avaient été de mal en pis pendant son absence; le bill d'exclusion avait été lu deux fois à la Chambre, et l'adoption en avait été empêchée uniquement par la prorogation subite du Parlement.

Sans perdre une minute, Jacques arriva le 12 à Windsor, et il trouva son frère tout à fait bien.

Cette prompte arrivée causa à Charles une si vive joie, qu'il s'écria que rien ne pourrait les séparer désormais³. Mais la voix de la nature fut promptement étouffée, et la seule concession que le roi fit à son frère fut de lui permettre de transférer sa demeure de Bruxelles en Ecosse. Il retourna promptement chercher sa femme, et en passant par la Hollande, il y vit sa fille Marie pour la dernière fois. La traversée fut si pénible que la duchesse d'York en vint à vomir le sang⁴. Lorsqu'ils arrivèrent à Douvres, Charles leur envoya l'ordre de continuer tout de suite vers l'Ecosse, bien qu'il eût permis au duc de passer quelques jours à Londres; mais l'état de Marie-Béatrice rendant son départ impossible, Charles II, par considération pour sa belle-sœur, céda aux instances de son frère, et les deux époux eurent la permission de rester une quinzaine de jours en Angleterre. Ensuite, malgré les prières du roi, qui la conjurait de rester à la cour avec sa petite fille, la courageuse et tendre Marie-Béatrice préféra partager encore l'exil de son mari, et quitta pour la seconde fois son enfant bien-aimé, dévouement qui toucha profondément le cœur du duc d'York.

¹ Blencowe, *Sydney papers*. — ² *Journal de Jacques II*. — ³ *Recesby*. — ⁴ *Journal de Jacques II*.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 décembre 1847.

INTÉRIEUR. — RÉSUMÉ DE LA SITUATION. — Depuis quelque temps les affaires extérieures ont occupé toute notre attention ; et, en effet, la France elle-même semblait comme suspendue dans l'attente des événements de la Suisse et de l'Italie. Après les cruelles émotions de l'hiver dernier, on devait respirer un peu en présence d'une récolte bénie ; mais il était impossible de passer subitement de la tristesse à la joie : les calamités dont on sortait laissaient des traces trop profondes, et jusqu'ici l'embarras persistant des affaires, la langueur de l'industrie et la rareté des capitaux font assez voir ce que l'année dernière nous a coûté. A côté des souffrances matérielles se montraient d'ailleurs les préoccupations morales. Nous avons été saturé de scandale, et c'est à peine si l'été s'est passé plus tranquillement à cet égard, jusqu'à ce qu'un nouveau procès vint de nouveau troubler dans leur repos les esprits ordinairement les plus étrangers à toute agitation extérieure.

Les banquets réformistes ont seuls tranché sur cette torpeur entre deux accès. Nous nous sommes déjà expliqué à l'égard de ces manifestations, et nous ne voyons pas que la saine partie de l'opinion publique en ait jugé autrement que nous. Sans doute il s'est dit dans ces réunions de fort bonnes choses, et nous en avons cité quelques-unes : des hommes que nous respectons y ont pris part, et, quant au sujet principal des plaintes qui ont retenti partout où on s'est mis à table en l'honneur de la réforme, c'est-à-dire quant à la corruption, on n'en a pas plus dit, sauf le choix des termes, que nous n'en avons dit nous-mêmes dans ce recueil. Mais on ne peut nier en même temps que de bien tristes symptômes n'aient éclaté dans les réunions réformistes, et ce n'est pas sans effroi que la France s'est aperçue du progrès qu'ont fait depuis quelque temps les doctrines qui promettent tout, en se propageant par les moyens qui n'épargnent personne. Quand on lit avec le sang-froid de l'expérience des livres brillants et illogiques comme l'*Histoire des Girondins*, on se persuade facilement que personne ne voudra d'un

brevage aussi séduisant peut-être que celui de Circé, mais aussi fécond en transformations humiliantes. Malheureusement, on ne s'aperçoit de son erreur que quand on est entouré des innombrables victimes de la plume magique.

Pendant quelque temps, les banquets réformistes ont paru un bénéfice tout clair à la presse ministérielle. Le *Journal des Débats* a trouvé le moyen d'y rajeunir sa polémique, si cruellement déviée dans les affaires de l'Italie; mais, à force de rire, les plaisants ont pris peur eux-mêmes, comme ces enfants qui font d'abord la grosse voix et finissent par ressentir l'effroi qu'ils voulaient communiquer à leurs compagnons. Le jeu ne plaît plus à ces Messieurs depuis qu'ils sentent que les choses sont assez grosses par elles-mêmes sans qu'il soit nécessaire de les exagérer.

Ce qui complète la singularité du spectacle que nous avons sous les yeux, c'est la disposition querelleuse de ceux qui marchent en commun à la conquête de l'avenir. Ordinairement les choses ne se passent pas ainsi : la dissension ne commence qu'après la victoire et pour le partage du butin. Mais comme personne ne sait quelle sera la victoire et où elle devra s'arrêter, il en résulte une confusion de pensées qui provoque naturellement à la dispute. L'attaque actuelle ressemble à ces pyramides d'hommes qui avaient lieu dans les fêtes de Venise, et qu'on retrouve dans quelques estampes de Canaletto. M. Duvergier de Hauranne est à la base, M. Barrot grimé sur ses épaules; M. Crémieux, ou tout autre, est huché à son tour sur M. Barrot, et M. Ledru-Rollin le surmonte encore, avec quelque socialiste par-dessus. On arrive ainsi jusqu'au faite du Palais-Ducal, et le public, rassemblé autour des *artistes* en renom, se demande où finira cette progression contraire aux lois de la nature et du bon sens. Atlas portait le monde; mais M. Duvergier de Hauranne soutient sur ses épaules quatre ou cinq partis de plus en plus *avancés*. Il n'en faudrait pas davantage pourtant pour s'emparer d'une place dont la garnison serait endormie dans les fumées du vin. Or, les défenseurs du gouvernement actuel, épouvantés par la menace d'un assaut, ne montrent pas beaucoup plus de présence d'esprit que des soldats qui auraient fait d'un ocellier leur corps de garde.

Nous sommes gens, pour la plupart, fort étrangers à ce côté *pratique* des affaires humaines. Jugant nos semblables sans illusion, comme nous-mêmes, et les aimant de tout notre cœur, en dépit de notre jugement, il nous convient peu de grossir les traits défavorables du tableau mouvant qui se renouvelle sans cesse devant nous. Nous n'avons pas besoin de sonner du clairon pour tenir nos gens en alerte, et le profit que la polémique journalière tire de ses éternelles hyperboles

nous paraît trop dangereux pour que nous y réclamions notre part. C'est donc très-sincèrement, et sans l'ombre d'un mot qui dépasse notre pensée, que nous énonçons ici, comme le résultat de notre intime conviction, la proposition suivante : « Depuis vingt ans, la France ne s'est pas trouvée dans une situation plus triste et plus inquiétante qu'aujourd'hui. »

Expliquons-nous.

Dans l'espace de temps dont nous venons de tracer les limites, nous avons passé par des événements terribles, par des époques pleines d'angoisses ; mais toujours, quelle que fût la souffrance du moment, l'espérance restait au fond de la boîte ; il y avait des hommes éclairés et convaincus qui s'apprétaient à tirer parti de leur victoire pour réformer quelque mal, pour accomplir quelque bien. Que cela soit dit, sans préjudice de chaque opinion particulière, de toutes les formes de l'esprit public, qui, jusqu'à présent, s'étaient constituées à l'état de parti parmi nous. Aujourd'hui quel est l'homme assez confiant pour reconnaître à son opinion la puissance immédiate de remédier aux maux qui nous dévorent ? Pour trouver de ces dispositions optimistes, naguère encore si générales, il faut entrer dans le camp des socialistes, et c'est parmi eux aussi qu'est le plus de confiance et de satisfaction.

Nous concevons donc, chez les socialistes et chez eux seuls, cette sorte d'espérance prochaine que nous avons, tous tant que nous sommes, gauche, centre ou droite, connue et partagée. Or, cette joie même des socialistes n'est-elle pas la cause principale de la terreur qui s'est emparée de la société ? En vérité, la réponse affirmative se présente presque irrésistiblement au bout de notre plume.

Que notre siècle soit destiné à voir de grands changements dans la constitution de la société : personne de raisonnable ne peut le mettre en doute. Ce qui existe déjà est un symptôme suffisant de ce qui ne tardera pas à se réaliser.

Que ces changements soient en grande partie la conséquence du mouvement heureux et naturel de la civilisation, les plus nobles succès ne nous feront pas méconnaître la grandeur et la beauté de l'édifice de l'avenir. Mais qui dit socialiste dit jusqu'ici un homme qui se passe du Christianisme ou qui l'interprète à sa manière. Or, avant de convenir qu'il peut exister une science sociale, nous voudrions que les nouveaux prophètes se rendissent un compte rigoureux des prérogatives du Christianisme et du bien incalculable qu'il doit opérer par lui-même. Cette étude faite de bonne foi, et poussée jusqu'au bout, nous rallierait nécessairement un grand nombre d'auxiliaires, et sans doute, en fin de compte, on viendrait à reconnaître que le Christianisme est la vraie

science sociale, susceptible seulement de s'étendre dans les voies de l'application par des études spéciales, et fondées sur la connaissance pratique de l'organisation humaine.

Voilà pourquoi nous ne sommes pas socialistes, dans le sens qu'on veut donner à ce mot ; voilà pourquoi nous redoutons les prétendus socialistes.

Nous ne sommes pas seuls à nourrir cette crainte : Quiconque ne s'est pas enrôlé dans la ténébreuse association qui, depuis les victoires de la diète helvétique, possède une armée et domine un gouvernement, voit monter avec un indicible effroi le nuage qui porte dans ses flancs la prochaine tempête ; on se regarde, on s'interroge, on cherche d'où pourra venir le pouvoir assez fort et assez moral pour combattre le fléau, et les cochers de la méchante voiture publique dans laquelle nous sommes fatalement enfermés, au lieu de détourner leurs chevaux de l'abîme béant qui va les engloutir, se querellent encore à qui tiendra les rênes dans une direction dont aucun d'eux ne voudrait sortir, malgré le danger. Les deux termes du dilemme d'Hamlet se réduisent pour le moment aux noms de Sauzet et de Dupin, de Bugeaud et de Malleville.

Les socialistes prétendent que le travail est la loi suprême du présent et de l'avenir :

Le travail est mon Dieu : lui seul régit le monde, s'écrient-ils en chœur ; et sous un rapport ils ont parfaitement raison. Nous ne connaissons pas aujourd'hui un homme, un parti ou un pouvoir à qui l'oisiveté ne soit funeste. L'effet de la publicité est de compliquer toutes les questions. Autrefois on soutenait, sans trop d'arrogance, une thèse *de omni re scibili* ; aujourd'hui il existe autant de sciences que de ressorts particuliers de l'intelligence humaine. Si le pouvoir, qui semble à la veille de succomber et qui menace de nous couvrir de ses ruines, avait eu une chance de s'établir dans l'opinion, ç'aurait été certainement par le travail : nous avons au contraire, dans le gouvernement actuel, le type de l'inaction. *La Presse* prétend que M. Duchâtel passe son temps à faire des *patiences*. Cela n'est peut-être pas vrai : c'est au moins caractéristique.

On disait, il y a dix ans : « Toutes les questions restent en suspens ; les ministres ne font rien. Mais que voulez-vous ? ils changent trop souvent. Il ne peut y avoir de remède au mal que dans la stabilité des cabinets. » Aujourd'hui, nous avons un ministère vieux de huit ans, et l'on travaille moins que jamais. A qui la faute ?

Quand nous disons le travail, nous ne parlons pas seulement de la faculté de s'occuper sérieusement, aujourd'hui fort affaiblie, mais encore

de la disposition à vaincre les obstacles qui dérangent le travail ou le rendent même tout à fait impossible. Prenons un exemple : rien de plus urgent, de plus utile à la société, et par conséquent de plus salubre pour le pouvoir, s'il en vient à bout, que l'organisation du crédit agricole. On a la preuve que c'est l'absence d'institutions propres à établir ce crédit qui paralyse le plus les progrès de l'agriculture. On en possède dans certains pays des modèles éprouvés, qu'il serait facile d'appliquer à nos lois et à nos usages ; et pourtant, est-il possible de se figurer une question plus scandaleusement négligée que celle du crédit agricole ? On n'a pas même nommé en son honneur une de ces commissions, riches en noms recommandables, sous lesquelles on sait si bien de nos jours enterrer les réclamations les plus urgentes. D'où provient cette étonnante indifférence ?

On n'est pas indifférent, mais on a peur. Les collèges électoraux sont peuplés de notaires, de procureurs et d'huissiers ; presque partout ce sont les meneurs et les oracles. Qu'on joigne à leur bataillon, déjà si puissant, un certain nombre de propriétaires qui font l'usure en grand, comme la plupart des gens d'affaires la pratiquent en petit, et l'on aura l'élite de cette *classe moyenne* à laquelle la révolution de Juillet a confié les destinées de la France. Si l'on organisait le crédit agricole, on tue-rait l'usure et l'on blesserait la classe moyenne. Voilà pourquoi le gouvernement reste les bras croisés sur cette question ; voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas de viande pour vivre, et nous n'aurions pas de chevaux s'il nous fallait lever une armée pour la défense de notre territoire.

La domination de la *classe moyenne* ! Nous serions tentés de croire que ç'a été le plus pernicieux paradoxe de notre temps. Des gens d'un immense talent l'ont propagé, et c'est pour cela qu'il a fait tant de mal. Historiquement parlant, notre pays a toujours été mené surtout par des bourgeois ou des *anoblis*. La Révolution, sous ce rapport, n'a rien changé aux habitudes de la royauté : donner pour neuf ce qui était pour la France un lieu commun historique, ç'a été là la première erreur. Vouloir faire de cette habitude une loi et une exclusion, ç'a été la seconde, et nous en portons la peine. On a ainsi relégué dans l'inaction une bonne moitié du capital intellectuel et moral de la France, et, en voulant réduire à un nihilisme éternel les classes laborieuses, on les pousse à se ranger parmi les ennemis de l'ordre social.

Nous savons donc pourquoi l'on n'a pas travaillé : on croyait, avant l'expérience actuelle, que, quand des ministres auraient eu le temps de s'installer et de faire leur éducation, les projets de loi couleraient comme des fontaines. Tout au rebours. Plus on s'est assuré les moyens

de durée, et plus le droit de travailler s'est trouvé compromis. La classe moyenne, autrement dit le corps électoral, autrement dit les exploitants du régime actuel, y ont mis leur *veto*. On ne travaille pas, parce qu'on exploite.

Le duc de Wellington parlant, en 1815, de l'avenir de notre pays, disait : « La France n'a point clos la carrière des révolutions : point d'avenir stable pour un pays qui n'a pas de propriétaires. » On peut répondre aujourd'hui au duc par les révolutions sociales de l'Angleterre elle-même, révolutions qu'il ne prévoyait pas alors, et qu'il en est réduit à inaugurer aujourd'hui pour ne pas succomber tout entier avec sa caste. Mais le jugement du patricien mérite d'être médité par des plébéens comme nous.

Et, en effet, si l'Etat est livré à des hommes de petites ressources, et si l'ambition croit hors de proportion avec les moyens de la satisfaire, alors se produit le phénomène de l'*encombrement des carrières* ; alors on se vend pour un petit emploi comme autrefois pour un grand ; et un gouvernement fondé sur des principes de liberté peut enfanter une nation d'*escribanos* tout aussi funeste que celle qui a dévoré la monarchie absolutiste de l'Espagne.

On ne se doutait guère de cela en 1829, alors qu'en toutes choses on croyait voir l'épée flamboyante de quelque chérubin maudit barrer l'entrée d'un autre paradis terrestre. De là l'ardeur imprudente avec laquelle on se précipita sur l'obstacle, et les illusions de la victoire jusqu'au moment où les ministères assiégés et les députations de patriotes dénonciateurs affluant de la province, montrèrent le péril immense auquel se trouverait en butte le régime qu'on allait fonder.

C'est sous ces auspices inquiétantes que se produisit la doctrine du *juste-milieu*, salutaire et de tous les temps, s'il ne s'agit que d'éviter de coupables excès, particulièrement déplorable et trompeuse, dès qu'on veut faire descendre de son trône l'héroïsme chrétien pour le remplacer par la déesse appelée *Médiocrité*, génie doux et inoffensif en apparence, mais qui n'est au fond que l'égoïsme mutilé, tout prêt à s'asseoir en maître dans les palais, comme ces êtres dégradés qui, de surveillants du harem, deviennent en Orient les maîtres de l'Etat.

Dans une société où le niveau moral aura été ainsi volontairement abaissé, une société dont l'intérêt bien entendu sera devenu la loi, et où le dévouement aura été proscrit ou ridiculisé, il pourra se trouver des hommes assez optimistes pour tâcher de tourner à bien ces dispositions énervantes. Si, comme il arrive toujours, la préconisation d'une telle doctrine coïncide avec la lassitude que produisent toujours les longues agitations politiques, on verra alors des hommes de ressource

et même de probité traiter la nation comme un malade convalescent, la mettre au régime de l'inaction, lui permettre les courtes promenades, et lui mesurer à petites doses la nourriture dont elle aurait besoin pour reprendre toute sa force et sa santé. « Vous parlez à ce pauvre « peuple de liberté et de progrès ; mais il est encore si faible ! à peine « peut-il se tenir sur ses jambes : attendez au moins que le vertige ne « le prenne plus à chaque mouvement qu'il veut faire. Prenez patience ; « confiez-le à mes soins, et, dans un temps donné, je répons de le « faire remonter à cheval. » On a entendu de telles paroles, ou à peu près, à la Chambre des Pairs, pendant la dernière session, à propos de la liberté religieuse.

C'est là le juste milieu entre le bien et le mal, entre le citoyen et l'esclave, entre l'homme d'honneur et celui qui n'en a pas. Alors, pour peu qu'à l'exemple de Dédale on prenne la région des nuages pour la route moyenne du ciel, on risque de transformer son convalescent en un malade capricieux et intraitable, destiné à devenir en peu de temps le tyran de son médecin.

On risque surtout de faire éclore sous son aile une autre école plus logique et plus sûre d'elle-même, celle qui, au lieu de faire peu de chose, pense qu'il vaut mieux ne rien faire du tout ; école d'abord modeste et déférente, qui se subordonne tant que les belles paroles sont de mise et qu'il reste des raisons spécieuses pour ajourner l'action, mais qui croît en prétention et en audace, à mesure que les organes du corps politique, en se corrompant, se révoltent davantage contre tout remède énergique.

Aujourd'hui, la chose est claire, le système du *rien* est victorieux du *peu de chose*.

On avait parlé d'un commencement de réforme électorale, de la seconde liste du jury, des incompatibilités, ou de quelque chose de semblable ; c'était déjà bien tard pour des ministres qui avaient protesté tant de fois de ne vouloir rien faire en ce genre. Mais le jour où il faut céder vient pour ceux qui ont attendu trop longtemps, et après tout la loi électorale n'est pas plus inviolable que ne l'était le droit de visite. Et pourtant cette velléité d'amélioration n'était pas née viable. Le festin des améliorations tant promises se bornera à la réduction de l'impôt du sel et à la réforme postale.

Les administrations vieillissent vite : l'activité des hommes d'Etat n'est jamais de bien longue durée. On concevrait que le ministère du 29 octobre eût fait son temps, et l'on prendrait galement son parti sur l'imminence de sa retraite, si l'on avait devant soi une opposition mûrie par la lutte et douée de toute l'énergie de la jeunesse. Loin de là, l'opposi-

tion parlementaire est aussi décrépète que la majorité qu'elle combat. Vous aurez beau la pressurer dans tous les sens, vous n'y trouverez que des passions personnelles, et une aversion aussi décidée que celle de la majorité elle-même pour tout ce qui dérangerait les petits profits de la *classe moyenne*. Cette classe se divise partout en deux moitiés : celle qui exploite, et celle qui voudrait exploiter à la place de sa rivale. L'art suprême des grands génies de l'opposition consiste à se donner les airs de l'oppression, tout en possédant les avantages de la suprématie. C'est ce qui fait dire à tout le monde, avec une conviction désespérante, qu'un changement de cabinet n'apporterait aucune amélioration à la chose publique ; c'est ce qui fait que les meneurs dont nous parlions tout à l'heure se soucient peu des épines du pouvoir, puisque, à peu de chose près, ils en possèdent tous les profits.

Lorsque les *condottieri* de la politique moderne n'étaient pas rangés tout à fait de la même manière qu'aujourd'hui, un député, alors passionné pour la stratégie ministérielle, s'avisait de baptiser la majorité du nom de *conservatrice*. Jamais dénomination plus inexacte n'a produit des résultats plus funestes. M. Duvergier de Hauranne, qui probablement alors se contentait d'emprunter un mot à l'Angleterre, et qui s'avisait de dire les *conservateurs*, comme d'autres parlent des *tions* et du *sport*, se doutait-il alors du danger que produirait ce malheureux *non sense*? On comprend que des gens qui soutiennent un édifice séculaire comme la machine constitutionnelle de l'Angleterre donnent le nom de *conservation* à leur système. Mais le lendemain d'une révolution, quand les principes de liberté proclamés par la Charte sont comme une source à peine sortie de terre et qui menace de s'absorber de nouveau dans les traditions toujours vivantes du despotisme impérial, les abandonner à eux-mêmes au lieu de leur préparer, par une législation active et sincère, un lit à l'abri des passions et des tentatives de la centralisation administrative, c'était abdiquer d'avance tous les avantages qui auraient pu recommander le nouveau régime, calmer les défiances et vaincre les répugnances qu'il avait fait naître. Il est à remarquer qu'à l'époque de l'apparition du nom de *conservateur* aucun membre de la majorité ne protesta contre un titre aussi peu d'accord avec ses devoirs. L'impuissance actuelle, positive dans le ministère, aussi évidente dans la Chambre, n'a donc rien qui doive nous étonner.

A présent, tous les hommes qui veulent fortement le bien sont en dehors des manœuvres et des complications parlementaires. Si nous étions dans la Chambre, nous ne saurions vraiment que faire, et nous n'avons pas de conseil à donner à nos amis. Qu'ils votent pour, qu'ils votent contre, ce sera à peu près la même chose. On peut se figurer à présent

trois hommes revenus des opinions qui ont le plus gravement divisé la France depuis dix-sept ans : s'ils sont de bonne foi, et si l'imminence des calamités publiques les rapproche, n'auront-ils pas à mettre en commun l'aveu de leurs illusions ? L'un dira : « J'avais eu trop de foi dans les anciennes traditions ; je n'avais pas assez apprécié les fautes du dernier siècle et la responsabilité terrible qu'elles entraînaient ; le monde a plus changé que je ne croyais : il a des besoins que je ne refuse plus ~~de~~ de reconnaître ; les hommes des temps nouveaux n'avaient pas tort, et je leur tends la main. » Le second répondra : « Quant à moi, je ne crois plus aux formules : la liberté est quelque chose de trop profond en soi pour qu'une théorie superficielle puisse en tenir lieu. J'ai longtemps suivi les hommes qui en exaltaient le nom, et j'ai vainement attendu qu'ils en adoptassent l'esprit. Hommes de fait et de coups de main, nos libéraux semblent ne plus rien comprendre, quand on leur parle de la domination des idées sur la force brutale. J'ai quitté les libéraux, parce que je me sentais vraiment libéral. » Enfin, le troisième se s'écriera : « La cause que j'ai suivie n'est pas plus à l'abri du reproche que la vôtre. Là aussi les choses l'ont emporté sur les mots. J'avais cru d'abord que la résistance était seule possible : j'ai donc résisté, et en même temps j'ai patienté. Quand les premiers obstacles eurent été écartés, j'ai attendu, avec la même patience encore, qu'on se mit enfin à l'œuvre ; mais il paraît décidé qu'on ne fera rien : il nous aurait fallu un port contre la tempête, et nous restons en pleine rada. Je débarque donc, et me voici. »

Des rapprochements comme celui que je viens d'esquisser ne sont pas rares aujourd'hui. Il suffit d'étudier avec attention le langage des journaux pour s'apercevoir qu'il se formera bientôt un parti considérable d'hommes décidés à lutter contre les passions que l'imprudence, l'inaction et les dénis de justice ont si déplorablement soulevées. Ce parti, il est vrai, inaugurera sa création sous de sombres auspices ; ses forces, de quelque côté qu'elles lui viennent, ne seront guère en proportion avec celles de l'attaque. Les éléments d'une énergie froide et constante, comme il en faut dans les temps de crise, n'existent pas aujourd'hui : on est trop mou, trop indécis ; on aime trop ses aises. L'adversité viendra sans obstacle frapper à la porte de ceux qui se seront refusés aux épreuves de la vie publique. Mais si peu qu'on soit, si faibles qu'on se sente, on n'en a pas moins des devoirs à remplir envers le présent et l'avenir. Si l'on ne parvient pas à sauver la société de nouvelles catastrophes, on peut du moins travailler à maintenir la tradition des idées droites et justes sans lesquelles il n'y aura jamais que crime et confusion sur la terre. Dans le temps des Juges d'Israël, le peuple de Dieu

était ballotté par le flot des révolutions et de l'anarchie ; mais le tabernacle, qui se promenait de tribu en tribu, avait toujours près de lui quelques hommes de foi qui se souvenaient de Moïse et qui annonçaient Samuel.

Tout ce qu'on vient de dire prouve assez que nous n'attendons rien de la session qui va s'ouvrir, et que nous nous préoccupons peu des questions qui y seront traitées. La nouvelle législature est déjà jugée ; elle est morte d'avance, et nous ne connaissons aucun ministre, ni présent ni futur, assez puissant pour la galvaniser. On peut seulement reculer encore la crise qui s'approche, et c'est sans doute ce qui arrivera. Quant un système vieillit, il fait d'ordinaire un pacte avec l'impatience des événements. On dirait qu'il leur dit : « Laissez-moi le temps de mourir. » Alors la vie active se suspend partout comme par enchantement ; on dure ainsi, ou plutôt on s'éteint par degrés, d'ajournements en ajournements, jusqu'au jour où la mort ouvre la carrière des saturnales. C'est ce qui s'est vu souvent dans le monde et probablement ce que nous verrons encore.

Le sort de la cause catholique ne nous semble pas plus douteux. Le moment est beau pour discuter le projet Liadières : le jugement que la majorité portera de la conduite du cabinet dans les affaires de Suisse, décidera de notre sort. Si la Chambre est *corps-franc*, le gouvernement baissera la tête ; si, au contraire, la crainte des radicaux l'emporte sur la sympathie secrète des doctrines, le ministre tiendra à se faire bien venir de l'épiscopat par un certain adoucissement de la tyrannie actuelle. Ne nous réjouissons pas d'avance de ce demi-succès, quand bien même il serait possible ; car nous nous exposerions à un grand danger, en liant ostensiblement notre cause à celle d'une administration qui ne nous fera jamais autant de bien que ses adversaires sont décidés à nous faire de mal.

ÉMANCIPATION DES NOIRS. — Le temps n'est pas à la liberté : cela est triste à dire, mais cela est positif. Les nègres n'ont pas beaucoup plus de chance que les catholiques pour une prochaine reconnaissance de leurs droits. Dans l'important travail qu'il a bien voulu confier à cette Revue, M. le comte Beugnot paraissait craindre que le clergé ne fût forcé de se tenir trop en dehors de la grande cause de l'émancipation. Mais voici que le zèle négrophile des colons de l'île Bourbon se charge d'introduire nos prêtres sur la scène d'agitation d'où leur prudence les avait éloignés jusqu'ici. Nous empruntons au *Journal du Havre* le récit des désordres qui ont suivi l'arrivée à Bourbon de M. l'abbé Poncelet, *vicaire apostolique*, et de son coadjuteur, M. l'abbé Monnet :

« Dès que ces deux ecclésiastiques furent débarqués à Saint-Denis, le

« 12 septembre, un rassemblement se forma devant la maison curiale ;
 « des huées et des menaces se firent entendre, et la force armée, com-
 « mandée par M. le lieutenant-colonel Bruno, en l'absence du gouver-
 « neur et du colonel en tournée, reçut l'ordre de disperser la foule. Cet
 « ordre, exécuté sans sommations légales, exaspéra la population, qui
 « le lendemain recommença les mêmes scènes avec plus de violence, et
 « la troupe, appelée de nouveau, reçut encore, sans sommations préa-
 « lables, l'ordre de charger à la baïonnette. Cette fois la collision fut
 « sanglante : une personne a été tuée ; un grand nombre de citoyens
 « ont été blessés plus ou moins grièvement, et l'on compte une femme
 « parmi les victimes.

« On ne sait à quels déplorables excès eussent été poussés ces trou-
 « bles fâcheux. Déjà les noirs s'agitaient et menaçaient de prendre parti
 « pour les prêtres ; la population blanche, de son côté, était irritée au
 « plus haut point, et de graves désordres étaient à craindre, quand les
 « milices, commandées par M. de Routannay, intervinrent, et, secon-
 « dées par quelques-uns des habitants notables, obtinrent que l'on re-
 « nonçât à de plus longues manifestations.

« Informé de ces événements, M. Graëb est accouru à son poste, et
 « après avoir publié une proclamation pour exhorter à la tranquillité,
 « il a fait embarquer M. l'abbé Monnet, cause principale du désordre, en
 « raison de ses opinions abolitionnistes, et le 15 septembre la plus vive
 « agitation était calmée.

« Les premiers arrivages nous feront connaître sans doute les suites
 « de cette déplorable affaire, et quelle part doit être faite à l'autorité
 « locale et au gouvernement central dans les actes illégaux qui ont en-
 « sanglanté Bourbon. »

Il est aisé de comprendre le sens et la portée de ces odieuses violen-
 ces : le nom seul d'un *vicair apostolique* les explique assez. Jusqu'ici, le
 clergé des colonies, livré à la merci de l'autorité civile, n'a joui d'au-
 cune indépendance, tandis que le caractère épiscopal dont les vicaires
 apostoliques sont revêtus indique l'intention et le pouvoir de travailler
 librement à l'amélioration religieuse du sort des esclaves. Voilà ce que
 signifient les *opinions abolitionnistes* qu'on reproche à M. l'abbé Monnet.
 Si le gouverneur de Bourbon s'est conduit comme l'indique le récit du
Journal du Havre, il faut dire qu'il a indignement trahi la cause de la jus-
 tice et celle de la mère-patrie.

Mais, que voulez-vous ? en dépit des efforts auxquels se livrent les
 journaux de la gauche, ordinairement plus rigoureux envers les mem-
 bres du clergé, pour démontrer la parfaite innocence de M. l'abbé
 Monnet, les colons de Bourbon continueront de croire que c'est un abo-

Itioniste imprudent et forcené, et cette *crédulité* leur suffira pour qu'ils violent, en sûreté de conscience, toutes les lois divines et humaines à l'égard de cet ecclésiastique.

Les Anglicans de la vieille roche *croient* aussi que le sang humain coule tous les jours à Rome, pour la plus grande gloire du catholicisme et de la papauté. Ecoutez le *Standard* indigné de ce que le ministère whigh prétend établir des rapports diplomatiques réguliers avec le souverain de l'Etat pontifical :

« La papauté est le plus cruel et le plus sauvage despotisme qui existe en Europe, sans excepter la Russie ni la partie européenne de la Turquie... Quiconque a entendu parler de la prison du Saint-Office, cette prison dans laquelle il entre chaque année des vingtaines de malheureux, mais de laquelle jamais un homme vivant n'est revenu, *vestigia nulla retrorsim*, sait que le Pape massacre annuellement plus que le Turc, avec cette seule différence que le Turc envoie le cordon à la victime, tandis que le Pape envoie la victime au cordon.

« Si nous sommes bien informés, le Saint-Office a été plus activement engagé dans cette œuvre ténébreuse depuis l'avènement de Pie IX, qu'il ne l'avait été depuis bien des années. Et c'est avec cette détestable tyrannie qu'on veut renouer des relations diplomatiques! »

Hélas ! oui, s'écrie le *Journal des Débats*, ce que nous venons de citer est écrit le 13 décembre 1847 !

Ce journal, qui s'indigne de la *crédulité* de son confrère d'outre-Manche, ne *croit-il* pas à son tour « que les Papes font lire encore tous les ans la bulle *in cœna Domini*, qui excommunie les souverains de l'Angleterre ? » Ce n'est pas la peine de se montrer si dédaigneux envers le *Standard*.

En Suisse, les radicaux ont *cru* trouver dans le couvent des Jésuites, à Fribourg, les chaînes que les terribles Pères avaient forgées d'avance pour garrotter les patriotes, et pour preuve ils ont exposé dans un café de Genève une *corde de gymnastique* qui provenait en effet du pensionnat ravagé par les troupes fédérales. Un de nos amis, qui passait par Genève, a voulu démontrer aux spectateurs le véritable usage de ce prétendu instrument de torture : peine inutile ! les Genevois *croyaient* toujours.

Le même voyageur rencontre une bonne femme d'aubergiste qui jetait feu et flammes contre les Jésuites ; il éleva quelques doutes sur les griefs qu'elle entassait avec tant d'assurance : « Vous ne m'en donnerez pas à garder, répliqua aussitôt l'excellente dame ; j'ai là une très-belle histoire sur les Jésuites, et je *crois* à tout ce qu'on y rapporte. » Cette *belle histoire* c'était le *Juif Errant* de M. Sue !



Voilà ce que sont et ce que produisent les *croyances* de ceux qui ont chassé la *foi*.

ITALIE. — L'horizon de la pauvre Italie s'est bien assombri depuis quelque temps. Ce n'est pas que les dangers extérieurs recommencent à la menacer : de ce côté, tout s'arrange, au contraire, comme par miracle. Après le règlement de la question de Fivizzano, est venu celui des difficultés auxquelles avait donné lieu la possession de Pontremoli. Ce territoire restera à la Toscane jusqu'au jour où le duc de Lucques deviendra souverain de l'Etat de Parme, et, comme le prince dont nous parlons se montre entièrement dégoûté de l'exercice du pouvoir suprême, quelques personnes nourrissent déjà la pensée de l'annexion de Parme à la Toscane et de la formation d'un royaume d'Etrurie¹. Tout serait déjà fini à Ferrare si le maréchal Radecki n'élevait encore des objections qui sans doute seront résolues conformément aux vœux de la cour de Rome. C'est donc bien gratuitement, à ce qu'il paraît, que les bons Gênois se sont mis à chanter à tue-tête, le 10 décembre dernier, pour l'anniversaire de la délivrance de leur patrie en 1746 :

Se il barbaro tenti
La nostra contrada,
D'Alberto la spada
Pentir lo farà.

Cette puérile agitation des esprits, dans un moment où la marche indépendante du roi de Sardaigne n'éprouve aucun obstacle sérieux, est déjà par elle-même un assez fâcheux symptôme. Malheureusement il y en a encore de plus graves, et dont il n'est pas difficile de comprendre l'origine. Le récit qu'on va lire est emprunté à la *Gazette d'Augsbourg*. On verra, à la manière dont s'exprime l'auteur de cette correspondance, qu'elle n'émane pas d'un ami des Jésuites.

« Le 5 décembre au soir, a eu lieu ici un désordre populaire dirigé
« par quelques individus qui paraissent appartenir aux premières classes
« de la société. Ceux-ci furent assez effrontés pour amener un certain
« nombre de gens des plus basses classes. La troupe ainsi composée se
« rassembla d'abord dans la *Strada Nuova*, devant la maison des Jé-
« suites, autrefois le palais Tursi-Doria, et se mit à crier avec fureur :
« *Vive l'Italie ! Vive Pie IX ! Vive Gioberti ! Mort aux Jésuites !* Après avoir
« prolongé cette manifestation sauvage, ils prirent la route du sémi-
« naire des Jésuites, situé à une grande distance, derrière l'église
« Sainte-Marie de Carignan. Sur leur route, une plus grande foule de

¹ La mort de l'archiduchesse Marie-Louise, que nous apprenons aujourd'hui, dérange nécessairement toutes ces combinaisons.

« peuple se joignit à eux, et alors l'irritation prit des proportions effrayantes. On entendit aussitôt le bruit des carreaux de vitres qui se brisaient sous les pierres lancées à tous les étages. En même temps, de plus fortes masses de pierres étaient dirigées contre la porte, recouverte de grandes plaques de tôle, et qui cependant offrit une résistance suffisante aux efforts de la destruction. Déjà s'élevait un cri général pour demander des pinces de fer, lorsque des patrouilles s'approchèrent, et aussitôt la foule se dissipa en grande hâte. Des mesures énergiques sont prises contre le renouvellement d'un tel désordre, qui est ici l'objet de la désapprobation générale; aussi les dispositions du gouvernement ont-elles excité partout la plus grande satisfaction, dans la conviction où l'on est *qu'il a l'œil sur les Jésuites, et qu'il n'est pas moins résolu qu'en état de les maintenir dans les bornes de la loi.* »

Assurément, et n'en déplaise à la crédulité publique, la difficulté n'est pas dans ce moment de maintenir les Jésuites de l'Italie *dans les bornes de la loi*. On nous écrit de Milan : « M. de Cormenin est passé par ici; j'ai vainement tenté de le rejoindre; il était tombé entre les mains de jeunes gens qui remuent ciel et terre pour propager ici les idées de la *Revue Indépendante*. Dieu sait quelles informations ils lui auront données sur nos affaires! ils ne pouvaient d'ailleurs éprouver aucune sympathie pour Timon. Qu'il me suffise de vous dire que leur ayant une fois recommandé parmi les livres populaires les *Entrées de village*, ils me fermèrent la bouche avec ces mots : *c'est un Jésuite!* Figurez-vous, nous dit-on encore dans la même lettre, qu'on s'est réjoui ici publiquement des malheurs de la Suisse. Gioberti est devenu l'idole, bien que *très-peu de gens l'aient lu*, et qu'il y a deux mois la plupart de ses admirateurs actuels ignorassent jusqu'à son nom. — C'est une douleur de voir combien les journaux de notre pays sont mal informés. Nous aurions grand besoin qu'on entreprit notre éducation au dehors, et qu'on mit un frein au dévergondage de nos journaux. » Ces plaintes, ces supplications émanent de personnes qui se sont prononcées avec enthousiasme pour le mouvement actuel de l'Italie, et qui ont même encouru à cette occasion la persécution du gouvernement autrichien.

Les démonstrations en faveur de la diète radicale sont une honte pour l'Italie. Malheureusement elles ont eu lieu presque partout. Nous ne parlons pas seulement de la Toscane où le masque est levé, et où l'on marche ouvertement à l'attaque des institutions catholiques. A Milan, les agitateurs se sont montrés assez stupides pour faire à cette occasion une démonstration en l'honneur de Manzoni et de Pellico! Il semble

que les héritiers des carbonari veulent faire boire le calice aux hommes dont le martyre et le patriotisme ont préparé à l'Italie l'ère de régénération qu'elle compromet elle-même à plaisir.

L'épreuve suprême a été pour Pie IX. Déjà tout a été dit sur la démonstration du 3 décembre et sur le langage excitant de presque tous les organes de la presse romaine à la nouvelle de la prise de Lucerne. On connaissait les détails du sac de Fribourg, les maisons religieuses pillées, les Eglises profanées, les prêtres assassinés, les vases sacrés employés à des orgies immondes, *la sainte Eucharistie collée aux schakos en guise de cocarde*¹, les congrégations charitables proscrites sous prétexte d'affiliation aux Jésuites, et les rues de la capitale du monde chrétien n'en ont pas moins vu une foule insensée s'ameuter aux cris de *vive Gioberti! mort aux Jésuites!* Il a fallu que le gouvernement, que le Pape lui-même descendit dans l'arène de la presse pour rappeler à ces esprits égarés que c'était la cause du catholicisme qui avait été vaincue et qui restait opprimée à Fribourg et à Lucerne.

Tout cela est grave, inquiétant au plus haut degré, et nous ne commencerons à nous rassurer que quand nous verrons tous les hommes de conscience en Italie se résoudre enfin à braver une impopularité momentanée, sans attendre qu'on entreprenne au dehors l'éducation politique de leur pays, et à se charger eux-mêmes de cette éducation. Leur place est marquée dans les combats de la presse périodique : sinon, il y va de cette grande et belle cause à laquelle ils ont voué jusqu'ici toute leur existence. Si la crainte de se compromettre, qui exerce aujourd'hui tant d'empire, n'était pas vaincue, on donnerait encore une fois raison aux hommes politiques qui se sont obstinés à penser depuis plusieurs siècles que la population de l'Italie n'était pas faite pour la liberté. Au reste, nous savons qu'on s'occupe sérieusement à Rome de la fondation d'un journal catholique, et le *Risorgimento*, organe de la véritable opinion modérée, qui commence à paraître à Turin sous la direction de MM. Cesare Balbo et de Cavour, inaugure dignement la résistance intérieure que nous appelons de tous nos vœux.

SUISSE. — Nous avons peu de chose à joindre à ce que nous disions dans notre dernière Revue sur la révolution de la Suisse. Les événements se développent dans le sens que nous indiquions d'avance. Les élections, faussées dans leur source même, se sont accomplies dans les cantons occupés par les troupes fédérales. Il va sans dire qu'à très-peu d'exceptions près elles ont tourné à la satisfaction des radicaux. En même temps

¹ Cette profanation a été attestée par des témoins oculaires qui n'ont point été démentis.

les adresses de félicitations à la Diète se multiplient comme aux bons temps de la Convention. Le pays est si heureux de sa *délivrance* ! Les religieux sont en fuite, les prêtres expulsés ou incarcérés, les détentions arbitraires, les confiscations, les proscriptions se multiplient sous toutes les formes. En même temps, sir Stratford Canning, porteur des assurances amicales de lord Palmerston, jouit à Berne des ovations que les proconsuls lui décernent, et le général Dufour écrit au *général Ochsenbein* pour le féliciter de sa valeur et de sa modération.

Les poètes disent que quand le bonheur des hommes eut cessé, la vérité s'enfuit de la terre. On ne saurait trouver une image mieux appropriée à la situation actuelle de la Suisse. Le mensonge s'est abattu avec le malheur sur ce pauvre pays. La Diète, sous le double rapport de la persécution des consciences et de la suppression de la vérité, rivalise avec l'empereur de Russie. Quand les gouvernements absolus établissent de cette manière le silence autour de leurs crimes, on a toujours espoir dans l'explosion de la liberté. Mais si c'est la fausse liberté qui règne, quelle ressource peut-il rester aux opprimés ? Une seule : la conservation des formes d'un gouvernement libre. Tôt ou tard, l'instrument dont une main profane tire de sauvages accords reprendra sa justesse et son harmonie, pourvu qu'on n'en ait pas brisé les cordes.

Malgré l'attitude insolemment partielle de l'Angleterre, et l'ignorance où l'on est de la disposition de nos députés, le cabinet du 29 octobre n'a pas encore dit son dernier mot sur la question suisse. On prétend même qu'il prépare une manifestation sérieuse, de concert avec les trois alliés qui lui restent. Si nous sommes bien informés, il ne serait question de rien moins que d'exiger de la Diète une restitution *in integrum*. Quant aux moyens d'exécution, on se tait, et c'est là qu'est l'enclouure. Le gouvernement français fera-t-il marcher des troupes ? Il n'y songe certainement pas. Livrera-t-il la Suisse à l'Autriche et à la Prusse ? Cette position serait bien fautive pour notre pays, même aux yeux des amis de la Suisse catholique. En somme, toutes ces velléités n'offrent à l'esprit rien de bien net ni de bien rassurant.

En attendant, il existe à Berne un véritable congrès, celui de l'opinion radicale et communiste. Les représentants de la Jeune-Italie, de la Jeune-Allemagne s'y sont réunis avec ceux de la France, qui n'a pas, à ce qu'il paraît, besoin d'un certificat de jeunesse. Déjà, avant la dernière révolution, la Suisse était le foyer de toutes les conspirations contre les gouvernements établis ; que sera-ce après un tel succès ? La sourde agitation qui travaille les villes voisines de la Suisse, telles que Lyon et Dijon, montre assez par quelle route on prétend arriver jusqu'au cœur de notre nation.

ANGLETERRE. — Nous espérons bien que désormais aucun de nos amis ne nous reprochera plus d'attaquer lord Palmerston et sa politique. Il faudra qu'on se résigne à voir, dans les entreprises incessantes de ce ministre tracassier et dans l'adhésion évidente de l'Angleterre à sa politique, autre chose que la revanche des mariages espagnols. On assure que le duc de Broglie revient de Londres outré des procédés du ministre anglais, et que, dans ces derniers temps, ces deux hommes d'Etat ont fait assaut de manières désobligeantes l'un envers l'autre, au point qu'il n'a manqué qu'une scène tout à fait à l'anglaise pour compléter la rupture. Toute la hauteur dont M. le duc de Broglie est capable n'atteindra jamais à ce que mérite la conduite de lord Palmerston.

Et après tout, que gagnera l'Angleterre à avoir allumé le feu aux quatre côtés du continent, — quand la dernière église sera fermée en Espagne, faute d'un salaire pour empêcher le prêtre de mourir de faim; — quand la reine Doña Maria de Portugal sera morte de quelque fausse couche causée par une nouvelle insolence de l'ambassadeur britannique; — quand les vaisseaux anglais, à force de rôder autour de la Sicile auront provoqué quelques vèpres sanglantes contre le gouvernement Napolitain; — quand lord Minto aura poussé les Italiens à quelque bravade insensée contre l'Autriche ou à quelque attentat à la liberté du Pontife; — quand la Grèce, veuve du seul homme qui pouvait la sauver, verra les derniers restes de son indépendance, à peine reconquise, immolés aux rancunes de sir Edmond Lyons; — quand sir Stratford Canning aura sanctionné les crimes de la Suisse radicale avant de pousser sur Athènes les vaisseaux de Tahir-Pacha? L'Angleterre y gagnera de prolonger de quelques années sa monstrueuse grandeur d'industrie et de commerce, et de répandre de nouveau ses produits sur les cadavres de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de l'empire Ottoman et de la Grèce. Eh! que servent donc à l'Angleterre ces retours au bien, ces vertus privées, cette dignité de l'existence individuelle, cette courtoisie des classes instruites, et le penchant de tant de citoyens pour les idées généreuses, si tout cela réuni ne forme qu'un complice du ministre le plus brouillon et le plus haïssable qui ait siégé depuis cinquante ans peut-être dans les cabinets de l'Europe?

J'accorde encore que les vieilles jalousies de l'Angleterre se soient réveillées, et que le besoin d'abaisser de nouveau la France fasse passer condamnation sur tant de monstruosité politiques. Lorsqu'un tel sentiment a été pendant plusieurs siècles la passion dominante d'une nation et le point culminant de son patriotisme, il n'est pas étonnant que l'extirpation d'un tel préjugé rencontre autant d'obstacles. Mais l'Angleterre actuelle est-elle plus digne d'intérêt dans les questions intérieures

qui la préoccupent ? Lord John Russell a prononcé un fort beau discours sur l'émancipation des Juifs, cette émancipation qu'on aurait refusée à la justice, mais qu'on accorde à l'or des Rothschild. Il a parlé noblement de l'égalité de nos lois en matière de religion, et du grand exemple que nous donnons sous ce rapport aux autres peuples. La discussion sur les rapports diplomatiques à établir avec la cour de Rome, celle du bill destiné à faire disparaître les exclusions dont les catholiques sont encore l'objet, ont donné lieu à des professions de foi d'un caractère vraiment libéral. Lord Arundell, surtout, s'est expliqué sur les iniques reproches dont l'action du Catholicisme ne cesse d'être l'objet, avec une franchise et une éloquence dignes de ce que les tribunes du continent ont fait entendre de plus élevé. Et à côté de ces manifestations qui attestent une civilisation éclairée et tolérante, l'Angleterre n'a d'autre remède à appliquer aux maux de l'Irlande qu'un bill de coercition ; et le même ministre qui, au nom de l'humanité et de la liberté, faisait tomber naguère, sur cette même question, le cabinet de sir Robert Peel, ne rougit pas de présenter, à son tour, des mesures exactement semblables !

Il est vrai qu'on prétend que l'Irlande est incorrigible, et que les attentats contre les personnes s'y multiplient d'une manière effrayante ; en un mot c'est une nation qu'il faut mettre hors de la loi.

Nous faisons remarquer, quant à nous, que l'an dernier l'Irlande a vu mourir de la faim un huitième de sa population, sans que pour cela l'ordre social fût gravement troublé dans son sein. Quand on a supporté une telle épreuve avec une patience aussi héroïque, on a bien le droit d'être entendu dans sa défense ; mais O'Connell a pu seul forcer l'égoïsme impitoyable de l'Angleterre à prêter l'oreille à la défense de l'Irlande.

La Pologne, — la Suisse, — la Grèce, — l'Espagne, — l'Irlande ! Mon Dieu ! mon Dieu ! que l'humanité souffre en ce moment, et que le monde a besoin que votre miséricorde vienne adoucir votre justice !

P. S. La révolution que nous annonçons dans notre dernière Revue s'est accomplie en Bavière : le roi, pris au piège de ses promesses, a fait de larges concessions dans le sens de la liberté de la presse. Les Catholiques, qui ont dans les Chambres énergiquement appuyé ce mouvement, respirent enfin : les mesures les plus odieuses du ministre Maurer sont déjà révoquées, et les professeurs catholiques remonteront bientôt dans les chaires d'où l'influence de Lola-Montés les avait chassés. Les correspondances libérales cherchent en vain à dissimuler le vrai caractère de ce revirement ; ils présentent le prince de Walterstein comme l'héritier légitime de M. Maurer. C'est une calomnie : M. Maurer est tombé dans la boue sous les foudroyantes paroles des pairs catholiques.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LE CHRIST ET L'EVANGILE, *histoire critique des systèmes rationalistes contemporains sur les origines de la révélation chrétienne*, par M. l'abbé F.-E. CHASSAY, professeur au grand séminaire de Bayeux ¹.

Après avoir montré aux Catholiques le terrain gagné par eux depuis quelques années, un brillant défenseur de nos libertés religieuses adressait naguère ces paroles aux hommes pusillanimes qui aspirent sans cesse aux douceurs du repos : « Voilà ce que nous avons gagné. Est-ce « quelque chose ? Oui. — Est-ce tout ? Non. — Est-ce assez ? Non, mille « fois non. On serait même presque en droit de dire que ce n'est rien « auprès de ce qui nous reste à faire ¹. »

Ces paroles ne s'appliquent pas seulement à notre situation politique ; elles s'appliquent aussi, avec l'exactitude la plus rigoureuse, à l'état présent de nos controverses en quelque matière que ce soit, philosophie, histoire, exégèse, théologie dogmatique et morale. Si peu que nous ayons fait, depuis cinquante ans, sur ces divers terrains, nous avons déjà obtenu beaucoup, assez du moins pour nous prouver les avantages de la lutte. Mais là, comme en politique, ce que nous avons obtenu n'est rien en comparaison de ce qui nous reste à obtenir.

De toutes les sciences religieuses, dont la tourmente révolutionnaire avait interrompu le développement, l'histoire ecclésiastique est sans contredit celle dont les progrès apportent chaque jour à notre foi l'appui le plus solide. L'Eglise étant le seul guide qui pût ramener les âmes égarées à une foi pure et féconde, il fallait d'abord réhabiliter ce guide infailible, dont une science fausse et calomnieuse avait flétri le caractère divin. Mais le théologien catholique ne doit pas revendiquer seulement les droits de l'Eglise à la direction souveraine du monde moral ; il doit aussi travailler à remettre sans cesse en lumière la notion vraie du Christ et de sa doctrine ; car cette notion, qui est le centre du Chris-

¹ 2 vol. in-12. Chez J. Lecoffre et C^o.

² M. de Montalembert, *Du Devoir des Catholiques dans les élections*.

tianisme, a été profondément obscurcie, depuis un siècle, dans une foule d'intelligences. Aux glorieux travaux dont l'écclésiastique est l'objet, nous devons donc donner pour couronnement une savante et complète monographie de l'homme-Dieu.

M. Chassay a compris que le moment était venu de recueillir les matériaux de cette monographie ; il a senti que ni l'ouvrage du P. de Ligny, ni même celui du comte de Stolberg, ne pouvaient suffire maintenant à tous les besoins des hommes instruits, et il s'est proposé de venir en aide aux âmes fascinées, ou du moins troublées par les erreurs que la presse et l'enseignement universitaire ne cessent de répandre au sein de la société.

Mais avant de nous donner une nouvelle vie de N. S. Jésus-Christ, qui puisse défer les attaques de la critique la plus rigoureuse, il y a deux choses à faire : il faut réfuter les principaux systèmes contemporains, dont le but direct et immédiat est d'anéantir la foi à la divinité du Christ et de l'Evangile ; — il faut démontrer de nouveau, et d'une manière approfondie, l'authenticité, l'intégrité et la véracité des documents historiques où sont déposés les souvenirs de la vie du Christ. Telle est la double tâche que M. Chassay se propose de remplir dans les deux premières sections de son ouvrage. L'examen intrinsèque des Christologies rationalistes préparera la justification positive de l'Evangile. L'étude du Nouveau-Testament au point de vue exégétique viendra servir ensuite d'introduction naturelle à la biographie de l'homme-Dieu, partie principale et but suprême de cette grande œuvre. Chacune de ces trois sections se subdivisera en plusieurs volumes, qui pourront se détacher de la collection, parce qu'ils seront consacrés à des sujets distincts. Ainsi une première série de volumes in-12 sera consacrée à l'histoire et à la critique des principaux systèmes qui, soit en France, soit en Allemagne, ont tenté récemment d'anéantir l'autorité de l'Evangile et du Christ. Deux volumes de cette première série viennent de paraître ; nous allons nous borner ici à résumer le premier ; nous parlerons ultérieurement du second.

Dans une introduction générale, M. Chassay trace une histoire rapide des controverses dont le Christ et l'Evangile furent l'objet au XVIII^e siècle, en Angleterre et en France. Après avoir rendu un hommage légitime aux apologistes anglais, il démontre que, si les défenseurs du Christianisme ne réussirent pas à conserver chez nous le sceptre de l'opinion, on ne doit l'attribuer ni à leur petit nombre, ni à leur inaction, ni à la supériorité scientifique de leurs adversaires. Du reste, la science du XIX^e siècle a déjà cassé les jugements du voltairianisme sur l'histoire de l'Eglise et de son divin fondateur.

Il s'en faut bien toutefois que le débat soit terminé ; car les fils des encyclopédistes ont eu recours à des méthodes nouvelles, pour continuer la guerre contre le Christ et contre l'Évangile. Le germe de ces méthodes nouvelles se montre déjà dans Rousseau, et surtout dans Burigny¹. Ces deux écrivains méritaient donc d'attirer tout d'abord l'attention de M. Chassay, qui leur consacre son premier chapitre.

La tactique de Rousseau et de Burigny une fois connue et appréciée, il reste à étudier les transformations diverses que nos rationalistes contemporains lui ont fait subir. Laissant à d'autres le soin de repousser les attaques furtives de l'école éclectique, notre auteur va droit à un adversaire plus franc et plus hardi, qui ne cherche pas du moins à fuir le combat. Cet adversaire, c'est M. P. Leroux. Il ne possède ni le talent, ni l'influence de M. Cousin, ou même de Jouffroy ; mais en revanche il a le mérite de dire sans nul détour ce que les chefs du rationalisme universitaire se contentent d'insinuer avec toutes sortes de précautions oratoires. La discussion avec lui en est d'autant plus courte et plus facile. Parmi les nombreuses erreurs dont les ouvrages de ce fougueux écrivain sont remplies, M. Chassay a choisi celles qui portaient une atteinte plus directe et plus immédiate à la divinité du Christ et de l'Évangile.

M. P. Leroux a exposé son système sur les origines de la révélation chrétienne dans deux ouvrages principaux, *l'Encyclopédie nouvelle* et le livre de *l'Humanité*. Christologie de *l'Encyclopédie nouvelle*, Christologie du livre de *l'Humanité*, tel est en conséquence l'objet des deux chapitres que M. Chassay consacre à la réfutation de cet écrivain. Ces deux chapitres, subdivisés en plusieurs articles, remplissent la plus grande partie du volume que nous annonçons. Essayons d'en faire connaître la substance.

L'unité de l'Être suprême, la trinité des personnes divines et l'incarnation du Verbe, voilà, dit M. Leroux, la substance des dogmes chrétiens ; or, bien avant notre ère, les sages de l'antiquité avaient entrevu et même enseigné ces dogmes. Le pythagoréisme, le platonisme et le stoïcisme avaient aussi répandu dans le monde grec et romain les éléments de la morale chrétienne. Pour que l'humanité reconnût dans le Christianisme un brillant résumé de ses méditations les plus sublimes, pour qu'elle adoptât avec enthousiasme ce fils de sa pensée, nul mira-

¹ Cfr. *l'Émile* et *l'Examen critique des apologistes de la religion chrétienne* ; ce dernier ouvrage fut publié par Burigny sous le pseudonyme de Fréret. Bergier repoussa glorieusement cette double attaque dans ses deux meilleurs livres : *le Déisme réfuté par lui-même* et *la Certitude des preuves du Christianisme*.

cle n'était donc nécessaire : le progrès naturel des idées et des mœurs devait forcément amener ce résultat.

Outre que ces paradoxes n'ont rien de neuf, il s'en faut que M. Leroux ait mis à leur service une vaste érudition et une critique puissante. M. Chassay aurait donc eu trop beau jeu s'il se fût contenté de répondre à un tel adversaire ; mais il a fait mieux, il s'est attaqué au système dont M. Leroux est aujourd'hui le prédicateur le plus ardent, non le plus habile, et il a détruit les principes générateurs de ce système.

Que les religions et les philosophies païennes nous offrent de nombreux mais grossiers vestiges des dogmes de la trinité et de l'incarnation du Verbe, nous n'avons nul intérêt à le révoquer en doute. Nous serions même surpris et embarrassés, s'il en était autrement. Mais à quelle cause faut-il attribuer ces vestiges ? quelle est leur véritable origine ? Sont-ce des débris plus ou moins informes d'une révélation surnaturelle, ou bien au contraire sont-ce des ébauches du dogme chrétien, des produits naturels de la raison humaine que le temps a développés par un progrès nécessaire ? Voilà tout le sujet du débat. Or, parmi nos adversaires, quel est celui qui a tenté de résoudre ces questions par une enquête impartiale, régulière, et vraiment scientifique ? Je le cherche, et ne le vois pas.

Si nous ne trouvons nulle trace du mystère de la Trinité dans les livres de l'Ancien-Testament et dans les traditions de la Synagogue ; si les religions ou les philosophies païennes nous offraient au contraire des traces certaines de ce même dogme, on pourrait, je l'avoue, présenter, avec une certaine vraisemblance, la doctrine catholique comme une synthèse naturelle d'idées juives et païennes. C'est bien aussi à l'aide de ces présuppositions erronées que M. Leroux essaie de faire passer sa thèse. A l'en croire, l'idée de la Trinité et de l'incarnation du Verbe se trouve partout dans l'antiquité, si ce n'est chez les Juifs ; les sages de l'Inde, de l'Égypte et de la Grèce sont arrivés naturellement à ces dogmes ; mais les sages de la Palestine ne paraissent pas s'en être avisés ; ou, si l'on trouve chez eux d'obscurs vestiges de ces notions, il faut les attribuer à une influence étrangère. M. Chassay n'a pas de peine à renverser ces absurdes paradoxes ; fort des savantes recherches de MM. Drach et Molitor, il démontre aisément que la Bible et les monuments les plus anciens de la littérature rabbinique contiennent des allusions nombreuses et incontestables aux mystères de la Trinité et de l'incarnation du Verbe. Sans doute, il ne faut pas chercher dans ces livres une théorie de nos mystères formulée suivant les habitudes de la science moderne ; mais les principes élémentaires de la théologie catho-

lique s'y laissent entrevoir d'une manière irrécusable, et les littératures païennes ne nous offrent rien d'aussi clair, rien d'aussi pur et d'aussi exact.

Où placerait-on, en effet, les origines de la théologie catholique, si l'on refuse de les voir là où elles sont, c'est-à-dire dans la révélation primitive, dans les livres de l'Ancien-Testament et dans les traditions de la synagogue ? sera-ce dans les Kings de la secte des lettrés, ou dans le Tao-te-King de Lao-Tseu ? Dans le brahmanisme ? dans le bouddhisme ? dans le mazdéisme ? dans les ténèbres de la théologie égyptienne ? ou enfin dans le platonisme ? Si insoutenables que soient ces hypothèses, elles ont toutes aujourd'hui des partisans plus ou moins célèbres, et la plupart sont enseignées par M. Leroux comme des vérités notoirement acquises à la science. M. Chassay les soumet donc tour à tour à un examen attentif, et il prouve qu'il suffit d'un peu de critique pour reconnaître leur fausseté.

Mais supposons que, malgré tous les efforts d'une science impartiale, l'origine de nos dogmes et leur histoire chez les peuples anciens demeurassent enveloppées d'incertitude, les adversaires du Christianisme auraient-ils pour cela gagné leur cause ? Non certes ; car l'obscurité de certaines vérités ne peut nuire à la certitude de vérités d'ailleurs incontestables. L'histoire de Jésus-Christ et des apôtres suffit pour établir l'autorité infallible de leurs enseignements. L'établissement du Catholicisme, sa conservation et ses caractères surnaturels nous offrent aussi des preuves surabondantes de sa crédibilité. Quand certaines parties de la *préparation évangélique* seraient cachées dans des ténèbres impénétrables... que dis-je ? quand tout l'ensemble de la préparation évangélique semblerait une énigme insoluble, les portions les plus essentielles de notre *démonstration évangélique* demeureraient donc inébranlables. Le Nouveau-Testament nous explique l'Ancien en nous garantissant sa divinité, et la tradition catholique est comme un phare dont les rayons se projettent aux extrémités les plus lointaines de l'horizon historique.

M. Leroux l'a compris ; il a senti que, pour atteindre son but, il ne suffisait pas de méconnaître l'histoire véritable des dogmes chrétiens avant notre ère. Il s'est donc attaqué à l'histoire même du Christ et des apôtres. A l'aide des conjectures arbitraires d'une exégèse surannée, il essaie d'affaiblir l'autorité historique de nos Évangiles, sans oser toutefois révoquer en doute leur authenticité. Une fois affranchi des entraves du texte sacré, il donne libre carrière à son imagination. S'il faut l'en croire, les évangélistes altérèrent la doctrine de leur maître en l'accommodant à leurs préjugés favoris ; mais lui, M. Leroux, a retrouvé cette doctrine, et grâce à sa critique pénétrante nous savons que le

Christ fut un plagiaire des Esséniens, un précurseur du panthéisme saint-simonien, un prophète de la religion nouvelle ébauchée dans le livre de *l'Humanité*, un partisan de la métempsychose et du millénarisme, enfin un continuateur de la philosophie stoïcienne. — M. Chassay prend tour à tour chacune de ces assertions implés, la confronte avec l'histoire et démontre sa fausseté. Tel est le plan de son premier volume.

Il nous resterait encore à juger la manière dont ce cadre a été rempli ; mais les rapports si intimes que nous avons avec l'auteur ne nous permettent pas de prendre à son égard le rôle d'un juge. Toutefois, sans nous poser vis-à-vis de notre jeune collègue dans une attitude qui ne saurait nous convenir, nous pouvons du moins constater avec bonheur le brillant succès que son livre a déjà obtenu parmi les juges les plus compétents et les plus illustres. Il est des hommes dont l'approbation console de toutes les fatigues, parce qu'elle donne la certitude d'avoir bien servi la cause de la vérité. Fort de leur suffrages, M. Chassay peut attendre avec confiance celui du public.

L'abbé H. DE VALROGER.

Goethe au point de vue humanitaire (Ueber Goethe vom menschlichem Standpunkte), par Carl GAÜN. Darmstadt, 1846.

Un demi-siècle nous sépare de l'époque à laquelle Fichte développait, dans sa chaire d'Iéna, les principes d'un idéalisme transcendantal. Enivré d'un enthousiasme qu'il savait communiquer à ses auditeurs, il concentrait dans l'âme humaine tous les éléments de la vie ; il absorbait, il faisait rentrer, dans cet asile agrandi de notre personnalité, la nature avec ses phénomènes extérieurs. A ses yeux, le monde visible, la matière en un mot, était une pure apparence qui ne trouvait de réalité que dans notre esprit. Aux tièdes rayons de ce soleil nouveau, un printemps de poésie se hâtait d'éclorre. La muse voilée de Novalis rêvait à l'écart, tandis qu'un faucon au poing l'altière fantaisie de Ludwig Tieck passait comme l'éclair, emportée par son dextrier. A côté de Brentano rajeunissant quelque chant des Minnesinger tombé dans l'oubli, les deux Schlegel relevaient avec un pieux amour les pagodes de l'Inde et les cathédrales gothiques. Tous manifestaient sur des modes différents leur attraction sympathique vers la nature assujétie et devenue portion de nous-mêmes. Un peu de l'encens brûlé sur l'autel de nos églises orthodoxes se mêlait aux molles effluves du naturalisme. Aussi, à la dispersion de l'école, un grand nombre de ces brillantes intelligences, mal satis-

faites du vague des tendances fichtéennes, entrevoyant les vérités éternelles à travers les symboles et les formes de l'art, se rallièrent définitivement au Catholicisme, comme à la suprême beauté morale. Et pourtant, cette théorie inspiratrice d'une littérature originale devait conduire fatalement à l'extinction de la poésie. Qui eût dit au professeur d'Iéna que l'impulsion qu'il donnait à la philosophie allemande l'amènerait à subir tôt ou tard le joug des doctrines matérialistes qui régnaient alors en France ! En proclamant implicitement le panthéisme, il ouvrait la porte à ses conséquences les plus violentes, mais les plus logiques. L'identité de substance une fois admise entre le sujet et l'objet, il ne restait plus qu'à changer l'agent primitif de ce mouvement d'action et de réaction, qu'à transporter le principe de causalité de la conscience humaine à l'univers extérieur. On a beau objecter que cette identité reposait sur la raison du monde, l'esprit animant l'univers, et non l'esprit absolu, l'esprit de Dieu, ceci est une vaine subtilité de mots, et la limite, s'il en existait une, devait être naturellement franchie. L'unité du fini et de l'infini subsista toujours ; mais le réel créa à son tour l'idéal ; l'on vit la nature triompher et grandir sur les ruines du moi humain, dont elle avait été la vassale, et se résoudre en pures idées.

Schelling, après lui Hegel, furent rapidement entraînés sur cette pente, qui aboutit au gouffre béant de l'athéisme. Ce n'est pas ici le lieu d'écrire l'histoire de cette période importante de l'esprit humain. Nous nous contenterons de rappeler que, comme dans toutes les révolutions, on en est vite arrivé aux partis extrêmes. Le scepticisme critique de Strauss, l'athéisme de Feuerbach ont succédé tout doucement au Dieu-monde de Hegel, au dilettantisme sensualiste de Henri Heine. Ainsi qu'aux plus mauvais temps de l'histoire romaine, je ne sais combien de tyrans se sont partagé l'empire demeuré sans maître. Communistes, socialistes, humanitaires, radicaux des sectes les plus diverses et les plus ennemies ont surgi à la fois de tous les points de l'Allemagne.

Nous laisserons à d'autres le soin de déplorer cette transformation nouvelle du panthéisme, de l'attribuer à l'oppression des idées de liberté par les gouvernements absolus. Pour notre compte, nous ne voyons dans tout ceci que la conséquence naturelle de principes dont le danger a été longtemps signalé en vain. Nous dirons plus, nous croyons pouvoir nous féliciter de ce résultat. Témoins des honteux excès auxquels sont descendues les doctrines panthéistes, les esprits honnêtes, un moment séduits, s'écarteront désormais avec dégoût d'erreurs jusqu'ici excusables, et le jour n'est peut-être pas bien loin où une lumière plus pure éclairera de nouveau cette terre classique de la réflexion et de la

pensée. Dieu n'a pas voulu d'ailleurs que la marche progressive de l'erreur fût éternelle. Arrivée sur les bords du gouffre, il lui faut de toute nécessité se précipiter dans le néant ou revenir sur ses pas, ce qui est abdiquer la condition d'être qui préside aux faits intellectuels. Il est possible aussi que l'avenir philosophique de la France doive se dégager de ce milieu impur et troublé. Par une loi réparatrice, dont la sagesse se lit à chaque page de l'histoire, l'excès même du mal engendre forcément le bien. L'humanité est un être collectif pour lequel le fruit du paradoxe ne se perd pas plus que celui de la vérité. Le malheur d'un peuple devient l'enseignement du peuple voisin. Les échafauds de la Terreur ont préservé, du moins pour un temps, l'Allemagne de l'anarchie ; pourquoi, à cinquante ans de distance, ne nous solderait-elle pas d'une manière pacifique cette dette contractée au prix du plus pur de notre sang ?

Mais en attendant cette ère nouvelle, que nous ne pouvons nous empêcher d'espérer dans l'intérêt des deux pays, quelle est la place de la poésie au milieu de cette dissolution complète de l'élément moral et philosophique?... La poésie et la philosophie, « ces sœurs d'origine céleste, » comme les appelle Jean de Müller, sont unies par les liens les plus étroits. L'une d'elles ne peut dépérir sans que l'autre n'éprouve aussitôt l'atteinte et le contre-coup de sa souffrance. D'ailleurs, à mesure que l'on descend des hauteurs de l'idéalisme et de l'intuition divine, le sol devient toujours plus aride, la fantaisie ailée s'envole par-delà ce terrain ingrat. Voltaire, ce railleur sceptique d'une habileté si profonde que presque chacun de ses coups a porté, cet esprit infernal et charmant qui renversait le Christianisme en France sans cesser de sourire, Voltaire lui-même a bien su se faire chrétien lorsqu'il a voulu être véritablement poète, et les beaux vers de Lusignan, dans *Zaire*, sont là entre mille pour attester éternellement la puissance inspiratrice de ce culte, renié avec tant de colère. Il n'en est pas ainsi des bardes actuels d'outre-Rhin. Loin d'eux tout souvenir d'une religion et d'un passé maudits... Ils ont vraiment une tâche autrement importante à remplir : ils ne dédaignent pas de se constituer l'écho plus ou moins harmonieux des journaux démocratiques, exclus par la censure des Etats absolus. Sous leur modeste plume, l'ode devient un simple auxiliaire de l'article politique. Après l'appel sanglant à la révolte et les imprécations de rigueur contre le roi de Prusse, il ne leur reste guère à chanter que l'enivrement des jouissances grossières, le matérialisme brutalement avoué.

« Ne nous entretenez plus, s'écrie Hermann Püttmann, un de ces fougueux Tyrtées, de la colère de Dieu, de notre humilité, ni de rien de

pareil. Laissez-nous saintement glorifier l'homme seul ; rien hors de lui, aucune autre vie plus belle.

« Que la liberté triomphe ! la liberté humaine, terrestre, pleine de vie, elle seulement. Ne permettez pas qu'une fausse imagination vous dégrade, en vous dépouillant des biens de la terre.

« Ne pliez plus désormais le genou devant des fantômes. Ne vous glissez plus dans de sombres églises, vous fronts sereins, nobles âmes. A quoi bon vous tourmenter vous-mêmes d'une façon si cruelle ?

« Oui, c'est un tourment, cette crainte, ce tremblement devant une vie que nous ne vivrons jamais. Oui, c'est un tourment, cette aspiration incessante vers un égarement de pénitence impossible à atteindre.

« Oui, c'est une ignominie, ce désir languissant du ciel, ce stupide mépris du monde, cet enivrement de la mort....

« Rien hors de nous. Que les cœurs s'ouvrent. Là se trouve le paradis, pour lequel nous sommes nés : le bonheur, c'est la vie. Qui est-ce qui ose encore s'abandonner à la mort ! ? »

Ce n'est pas sans dégoût, on peut le croire, que nous répétons ces cyniques paroles de la « consécration du poète. » Hélas ! il nous fallait bien dire à quel état d'abaissement en était venue cette muse allemande si longtemps nourrie de nobles aspirations, de mystiques langueurs, et qui semblait ne se montrer à la terre qu'en rêve. Aussi, dans le landsturm bruyant des poètes politiques, vous cherchez en vain les inspirés. A part Georges Herwegh, sombre figure frappée de l'empreinte d'un incurable désespoir, et dont l'indignation mugit comme la tempête, à part deux ou trois autres, pour lesquels nous faisons nos réserves, vous ne rencontrez que de vaniteuses, que d'emphatiques médiocrités. Du reste, il paraît que cet état de choses est bien évident, bien incontestable, même aux yeux des révolutionnaires ardents, puisque M. Carl Grün, un des adeptes de l'école socialiste, que l'on doit se garder de confondre avec le lyrique Anastasius Grün (Auersberg), nous avoue de la meilleure grâce possible que les gigantesques apparitions de Hegel, de Goethe et de Napoléon ont marqué la fin de l'ancien monde de l'idéalisme ; que *sans enlancer l'idéalisme, il s'agit aujourd'hui de le rendre réel*, et qu'en conséquence il n'y aura plus dorénavant ni philosophes, ni poètes, ni héros. On le voit, il serait difficile de prendre son parti plus gaiement. Mais les moralistes misanthropes, les La Rochefoucault de tous les temps l'ont bien dit : il n'est pas de dévouement sans réserve, sans arrière-pensée. Si M. Grün sacrifie sans plus de façons les poètes, les philosophes et même les héros humanitaires de l'époque, il cherche une compensation dans le passé.

¹ Gedichte von Hermann Pöttmann, s. 276, Herisan, 1846.

Il se garde bien de s'arrêter aux renommées de second ordre, peu dignes de prophétiser la doctrine nouvelle : il va frapper tout de suite à la porte du Voltaire de Weimar, cinquante ans l'oracle de l'Allemagne ; il en fait le précurseur de Jean-Baptiste en habit de cour, des idées socialistes et démocratiques, et il écrit tout un livre pour prouver cette thèse. Voyons jusqu'à quel point elle est fondée.

Et d'abord on est forcé de reconnaître que ce choix est assez adroit. Dans la vaste collection des œuvres de Goëthe, véritable encyclopédie où l'art coudoie la poésie, la philosophie et la science, les théories les plus opposées se mêlent, se heurtent, se confondent sans relâche : il ressemble au juge impartial, en apparence indifférent, qui écoute les plaidoiries et ne se hâte pas de prononcer son arrêt.

On sait d'ailleurs le peu de valeur des citations tronquées, et les contradictions qu'offrent en général les hommes qui ont beaucoup écrit. Il y aurait donc bien du malheur à celui qui ne trouverait pas, dans ce grand répertoire, la formule conforme à ses désirs. Franchement, nous ne voyons pas pourquoi la jeune école hégélienne se refuserait cette innocente satisfaction, ce facile triomphe. M. Grün est un représentant de ce parti extrême, dans toutes ses conséquences ; il les dépasse même, si c'est possible. Il rejette dédaigneusement toute communauté de principes avec les novateurs de France et d'Angleterre, entachés de préjugés religieux et théologiques, qui, par un cercle vicieux, nous ramèneraient inévitablement à ce que nous connaissons déjà, à ce dont on ne veut plus. (Certes, l'accusation ne manque pas d'originalité : Fourier, Robert Owen et Saint-Simon devenus des Capucins et des Jésuites !) Pour lui, il ne s'en tient pas aux moyens termes, il frappe dans le vif, et détruit tous les voiles derrière lesquels pourrait se cacher une apparence de l'être divin. Il applaudit aux efforts négatifs du baron d'Holbach : il va chercher la pensée dans le « cul-de-sac du théisme, » et l'en fait résolument sortir. C'est à la conscience humaine que Dieu doit son nom et ses attributs. Il n'est autre chose que l'idéal religieux et philosophique que nous portons en nous, et que nous comprenons d'autant mieux que nous le créons avec notre propre substance. Dieu une fois immolé, nous ne sommes qu'à mi-chemin, la pente glisse et le repos n'est pas permis ; il reste encore un sacrifice à faire à la logique inexorable : c'est celui de la morale, elle aussi, divinité surannée et incommode. Aussitôt le métaphysicien de déclarer, sans hésitation, que le mal n'est que le développement de l'activité humaine, et qu'en définitive la vie, avec ses jouissances sensuelles, est le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que, pour en venir à un résultat aussi neuf, il valait la peine de nous entretenir, pendant trois cents pages, de Hegel, de Goëthe et de la Ré-

volution française, et de mettre au service de ces vieilleries encyclopédiques des qualités brillantes, de l'imagination et un esprit ingénieux.

Sur ces ruines M. Grün veut fonder l'humanisme, le culte de l'humanité, mot sonore et vide, qui n'amène à d'autre conséquence qu'à l'anéantissement du patriotisme, dernière superstition, dernière entrave de notre liberté. Prétendez-vous du moins agrandir, vivifier, par ce suprême holocauste, l'amour des hommes les uns pour les autres, sans distinction de nation ni de langue? Non, évidemment non. Il y a dix-huit siècles que le Christianisme a reconnu, institué, sous le nom de charité, la fraternité universelle, sans aucune espèce de réserve, et cela en ne portant pas atteinte au lien sacré de la patrie. Eh bien! nous défions les humanitaires d'établir jamais, à cet égard, une formule plus large et plus pratique que celle que nous donne le divin livre.

Descendant aux détails d'organisation de la société nouvelle, l'écrivain repousse « le système des casernes » rêvé par les communistes et les phalanstériens; il se déclare pour le communisme fondé sur l'inviolabilité de l'individualité. Mais c'est là précisément que gît la question, Comment emprisonner, sans violence, des millions de personnalités dans la camisole de force de tel ou tel système, tandis que vous-mêmes, socialistes, vous vous fractionnez en divisions infinies? L'auteur pense résoudre cette difficulté en substituant, comme règle de gouvernement, à l'avantage des masses, leur vœu fugitif, *das Erwünschte*. Voyez quel chemin vous avez fait. Depuis que vous avez renoncé aux lois éternelles du bien et du juste, vous en êtes réduits à fonder votre société sur un ensemble de volontés et de caprices passagers. Toujours opposés les uns autres, vous vous êtes volontairement éloignés du rocher pour bâtir sur le sable.

Sans doute nous reconnaissons volontiers que les formes de gouvernement et d'administration doivent progresser avec les besoins des époques. Nous ne sommes pas de ceux qui, défiant l'inertie et l'immobilité, voudraient disposer, au gré de leur fantaisie étroite, de l'avenir des sociétés. S'appliquer à toujours mieux faire, avec la plus grande économie de temps et d'argent, doit être un axiome politique, comme il en est déjà un de l'industrie. Mais ce progrès, lent, sûr, légitime, n'altère en aucune façon les notions immuables de la beauté morale, axe d'or sur lequel tourne la sphère des idées, et qui ne subira jamais ni changement ni destruction.

De nouveaux rapports établis entre les individus amèneront une appréciation nouvelle de leurs devoirs, en même temps que de leurs droits. Malheureusement nous ne savons rien de positif sur ce nouveau code moral qui réglera désormais notre conduite. Notre philosophe

excentrique se contente de nous apprendre, avec des transports d'une indignation tout à fait bouffonne, que l'on abolira d'abord cette odieuse, cette tyrannique vie de famille, qui éteint par l'habitude tous les sentiments d'affection, et qui a la barbarie de faire asseoir chaque jour, à la même heure, les mêmes individus autour de la même table. Il veut bien, par pure complaisance, conserver le mariage à titre d'exception; mais, comme honteux de cette concession aux anciens préjugés, il se hâte de déclarer que l'amour seul doit unir le plus grand nombre.

Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas qu'une doctrine soit annoncée : il faut encore qu'elle reçoive une sanction imposante du martyr de son fondateur. Les révélateurs et les prophètes de toutes les sectes ont subi leurs jours de persécution : Confucius, l'exil au pays des Ouei ; Campanella, la captivité et la torture ; Prosper Enfantin, un procès en police correctionnelle ; Socrate et peut-être Pythagore sont morts pour la vérité et la justice. Dans l'intérêt de sa cause, M. Carl Grün ne pouvait se dispenser de quelque chose d'approchant. Aussi, grâce à la hardiesse de ses publications, en est-il arrivé à se faire expulser de Bade. Le nouveau Mahomet a pris la peine de nous raconter lui-même son hégyre, de peur sans doute qu'un jour la tradition, amoureuse de fables, n'enveloppât le berceau de l'humanisme d'obscurités impénétrables ¹.

C'est des écrits de Goëthe, c'est surtout de Faust et de Wilhelm Meister, qu'il prétend dégager son idéal religieux et social. Faust contient, en effet, des blasphèmes évidents, d'amers sarcasmes contre le sentiment religieux. Mais, outre qu'ils sont presque toujours placés dans la bouche de Méphistophélès, le génie infernal, jusqu'à quel degré doit-on les accepter comme la pensée secrète de l'auteur? La vie multiple de l'intelligence et des corps se meut de la manière la plus large dans ce poëme, océan de bien et de mal, de vérités et d'erreurs, énigme aux trois quarts inexpliquée, composition gigantesque d'un siècle de doute qui n'a d'analogue que dans la Divine Comédie d'un siècle de foi, inépuisable ardeur de l'impossible et de l'inconnu, à laquelle la terre et le ciel même sont trop étroits, et qui emprunte à la superstition de tous les temps les espaces intermédiaires hantés par les Lémures et les sorcières du Harz. Qui oserait se flatter d'avoir dérobé le secret du sphynx, obtenu le *substratum* définitif de cette œuvre étrange, scellée de sceaux mystérieux? De la nuit ardente jaillissent des gerbes d'étincelles, mais les éclairs ne sont pas le jour.

Quant à Wilhelm Meister, les apparences semblent, jusqu'à un certain

¹ Meine Ausweisung aus Baden, Meine gewaltsame Ausführung aus Rheinbaiern und meine Rechtfertigung vor dem deutschen Volke, von Carl Grün. Zurich und Winterthur.

point, servir le dessein de M. Carl Grün. Gardons-nous cependant de nous arrêter à cette fausse évidence, qui n'éblouira que l'observateur superficiel. Pénétrons au fond des choses.

Quelques points de ressemblance entre l'établissement fondé par l'oncle d'Hersilie, et la commune idéale des modernes réformateurs, suffisent-ils pour ranger le ministre favori de Charles-Auguste de Weimar parmi les utopistes sincères? De bonne foi, son nom ne doit pas se trouver plus compromis dans les échauffourées d'idées aventureuses que ceux du divin Platon, de Thomas Morus, et même de Fénelon, qui, de la cour de Versailles, traçait les lois de l'innocente et impraticable république de Salente.

Il est assez curieux d'opposer aux citations sur lesquelles s'appuie le système de M. Grün un fragment emprunté aux *Oiseaux*, une des productions dramatiques les moins connues de la jeunesse de Goëthe. Il se reposait de Werther; il préludait à Faust en imitant Aristophane. Voici comment l'ironique poëte jugeait les chimères sociales que notre siècle n'a même pas eu la gloire d'inventer. Deux individus, Treufreund et Hoffegut, errant hors de leurs pays par suite de démêlés avec la police, s'en vont consulter au sommet d'une montagne Schuhu, espèce d'astrologue ou d'ermite réputé pour un sage parce qu'il est mécontent de tout.

« TREUFREUND. Position tout à fait délicate. Souvenez-vous que lorsque nous étions assis dans la maison, à fumer, ou que nous entrions au cabaret pour demander un verre de vin vieux, personne ne voulait nous payer de notre peine. Ce que nous faisons avec le plus de plaisir nous était sévèrement interdit, et nous n'avions qu'à essayer pour être punis de nos bonnes intentions.

« SCHUHU. — Vous semblez avoir de singulières idées.

« HOFFEGUT. — Non; la plupart de nos amis pensent ainsi.

« SCHUHU. — Mais quelle ville cherchez-vous donc ?

« TREUFREUND. — Une ville incomparable; une ville de sybarites où chacun soit rempli de contentement.

« SCHUHU. — Il y a diverses sortes de bien-être.

« TREUFREUND. — Une ville où tout le monde soit régulièrement convié à une table bien servie.

« SCHUHU. — Hum !

« TREUFREUND. — Une ville où les gens considérables soient prêts à partager avec nous, pauvres diables, les avantages de leur position.

« SCHUHU. — Oui.

« TREUFREUND. — Une ville où les gouvernants sentent la triste destinée du peuple.

« SCHUH. — Bien.

« TREUFREUND. — Une ville où les riches paient des impôts pour qu'on leur prenne et leur garde leur argent.

« SCHUH. — Soit.

« TREUFREUND. — Une ville où vive l'enthousiasme, où un homme qui aurait fait une belle action ou écrit un bon livre soit défrayé de tout pour le reste de ses jours.

« HOFFGUT. — Une ville où un père et une mère ne regardent plus de travers ceux qui s'approchent de leurs charmantes filles.

« SCHUH. — Comment !

« TREUFREUND. — Une ville où les maris compatissent à la position délicate d'un jeune célibataire.

« SCHUH. — Quoi donc ?

« HOFFGUT. — Une ville où un heureux auteur n'ait plus à payer ni loyer, ni compte de boucher, de cordonnier et de tailleur ; où un gracieux objet m'offrirait ses charmes gratis, parce que je serais parvenu à toucher son cœur. »

S'ensuit-il de ces contradictions, faciles à multiplier, qu'il n'y ait pas chez l'auteur de *Faust* une opinion prédominante ? Il serait absurde de le soutenir. Toutes les pages de ses livres frémissent de ce souffle de naturalisme dont Spinoza se sentait enivré ; le panthéisme vit et respire dans la plupart de ses créations si variées ; mais il n'a jamais transporté cet élément dangereux du monde des abstractions dans celui de la réalité. Soit par un bon sens naturel que ses théories les plus hasardeuses ne mirent jamais en fuite, soit tout simplement par amour de son propre repos, il se garda d'être logique jusqu'au bout. La cour de Weimar, sur laquelle il exerçait une puissante influence, ne se signala par aucune initiative libérale. Vous avez beau nous parler de l'amélioration des grandes routes, de la construction d'hôpitaux, de la fondation d'écoles élémentaires et de sociétés d'agriculture ! Qu'est-ce que ces mesures de bonne administration ont de commun avec votre socialisme ? N'oublions pas que, dans cet esprit si largement doué, un fait intellectuel surmonte et neutralise tous les autres : c'est le culte de la poésie et de la forme. Oui, sans doute, Goethe était humanitaire, si vous tenez à ce mot, en ce sens que ses écrits appartiennent à toutes les nations, relèvent des inspirations les plus diverses. Il est, nous le répétons volontiers avec vous, du petit nombre des hommes de génie dont les œuvres composent cette littérature universelle, panthéon des gloires de toutes les époques.

Nous qui n'érigeons pas, comme vous, l'auteur des *Affinités électives* en professeur de morale et de politique ; nous, animés cependant à son

égard d'une admiration plus conséquente et plus vraie, nous nous garderons de faire intervenir auprès de lui *les Mystères de Paris* et *le Juif errant*. Le parallèle serait trop injuste pour le poète allemand. Mais c'est précisément à cause de son universalité qu'il mérita l'épithète de grand indifférent, répétée déjà tant de fois. Il comprit tout et ne se passionna pour rien. La statue de Goethe s'élève au carrefour des routes de l'intelligence et de l'art. Colossal, éclatant et froid, on voit que le dieu n'a pas respiré notre vie, et qu'il a été taillé dans le Paros le plus insensible et le plus brillant.

Anatole DE GALLIER.

La Réforme, son développement intérieur et ses résultats, par J. DÖLLINGER ; traduit de l'allemand par Emm. Perrot¹.

Il ne faut pas s'attendre, en ouvrant ce livre, à trouver un ouvrage écrit à la française, avec un développement logique d'idées qui s'enchaînent et s'avancent graduellement vers une dernière pensée réservée pour la fin. C'est une réunion de notes, et l'auteur ne s'en cache pas, qui serviront plus tard à un travail plus étendu. M. Dollinger a déterminé son but dans une introduction courte, pleine et serrée. Il a voulu présenter, non l'histoire politique de la réforme, mais l'exposition des phases de la doctrine nouvelle, l'influence qu'ont exercée ses principaux adeptes, et les nouvelles dispositions religieuses qui se manifestèrent dans les âmes sous l'inspiration de la réforme. Une fois averti, et aidé d'une table analytique excellente, il est facile de se diriger dans la lecture de ce gros volume, composé presque entièrement de documents originaux.

Dans cette série de notes, M. Dollinger a raconté la biographie de l'intelligence, si l'on peut ainsi parler, d'une foule d'hommes éminents qui acceptèrent la réforme avec enthousiasme, puis ne tardèrent pas à être frappés de ses désordres. L'auteur parle peu pour son propre compte ; il laisse discourir ceux qu'il veut faire juger ; il a condensé et amassé là le suc de leurs opinions, et ces extraits, ces lettres, forment un réquisitoire général, un arsenal complet, où l'on peut puiser au hasard, et où l'on trouve d'innombrables révélations. Peu d'ordre d'ailleurs dans la disposition des matières : Erasme commence le volume, Luther est rejeté au milieu ; puis, nulle préparation, point d'exorde pour annoncer quel est l'homme dont il va être question, ce qu'il voulait être et ce qu'il fut. L'auteur entre brusquement en matière ; il met en haut d'une page

¹ Tome I^{er}, chez Gaume. 1 vol. in-8°.

le nom d'un réformateur, et presque immédiatement le fait agir. Certains chapitres ne sont qu'une suite d'extraits coupés par quelques lignes, telles que celles-ci :

« Il indique en même temps les motifs par lesquels il ne s'est pas attaché à la nouvelle doctrine. » Suivent deux pages d'Erasme. Ou bien : « *Wizel* continué à se plaindre de l'abâtardissement causé par les prédications de *Luther*. » Et puis, un long fragment de *Wizel*. Quelquefois M. Dollinger se contente d'analyser, et alors c'est avec une fermeté, un choix de preuves et une impartialité de vues dignes d'un homme aussi supérieur; malheureusement de tels morceaux sont rares. Cette façon de procéder est propre aux auteurs d'ouvrages entièrement neufs; ils rassemblent plutôt des matériaux qu'ils ne rédigent. Mais M. Dollinger a jugé les documents si importants qu'il n'a pas voulu attendre davantage pour les publier. Pensez, en effet, que toutes les objections, tous les reproches que l'on pourrait adresser aujourd'hui au protestantisme se trouvent dans ces réformateurs qui le jugeaient au moment où il se produisait, qui pour ainsi dire le disséquaient sur le vif. Je ne connais pas de sermon plus rempli d'accusations terribles que quelques pages de *Frank*, par exemple, où l'immoralité de son temps est peinte avec une abondance et une force vraiment révolutionnaires. Révolutionnaire est bien le mot.

Les réformateurs étaient des esprits très-puissants, puissants comme la matière; pleins d'une sève toute guerrière, ils lâchent leurs phrases en un flux que rien ne semble devoir arrêter; ils prêchent l'Évangile dans un style violent, digne de notre Révolution. *Luther* parle à tout instant de raser les maisons, de pourchasser les prêtres comme des brigands et des loups; il termine une lettre par ce trait qui lui semble modéré : « Je n'ai pu me décider encore à défendre qu'on les menace, et qu'on emploie contre eux la violence et la force brutale. » *Mélancthon* même, si renommé par sa douceur, s'emporte fort souvent; il veut que l'autorité luthérienne s'arme du glaive, il exhorte à bâtonner les théologiens. — A cette colère ils joignent une vivacité, un esprit, une nouveauté d'expressions, une énergie d'images, une verve de plaisanteries qui entraîne. Quand *Wizel* parle de la *gynécomanie* des pasteurs luthériens, il les appelle des *amateurs enragés de femmes*, des *étalons humains*; on croirait entendre *Luther*. On n'a point idée en France de cette manière de discuter. Écoutez le commencement d'un chapitre de *Hetzer* :

« Voilà que précisément se rassemble une troupe de ces bons amis de l'Évangile; voyons ce qu'ils vont faire. Boire un coup, un petit coup seulement, un coup évangélique; vraiment bien évangélique, ainsi que vous allez voir; tellement évangélique que Satan ne saurait mieux

« faire, et que je me prends à rougir de me trouver en société de pareils confrères, etc. » Tout le reste est de ce ton.

On peut s'instruire dans ce livre, au point de vue non-seulement de la religion, mais encore des mœurs du temps ; il est plein des peintures les plus curieuses ; on voit que dans la première ferveur de la réforme on imprimait l'Évangile sur les métaux, sur les tapis, sur les étoffes ; il n'est pas un mur, une porte où ne se trouve la parole de Dieu. Le trait suivant est capital : « Il ne s'est pas vu, depuis la naissance du Christ, « autant de divorces et de séparations de corps que depuis les quinze « ans que dure le gouvernement de Luther. » Mais ces précieux aveux ne sont que le prélude des discours de désolation qui débordent de la bouche de tous ces réformateurs. M. Dollinger a composé son livre avec des citations, on est obligé d'employer sa méthode ; suivez donc cette effroyable et interminable liste de vices et de crimes que les amis, les successeurs de Luther, Luther lui-même, viennent dénoncer au monde.

D'abord, et ici je ne fait presque qu'extraire, la foi est prêchée sans les œuvres, et Jésus-Christ sans la pénitence. — Dès les premiers temps la réforme se réduit à la charité froide, les cœurs s'endurcissent et se dessèchent ; c'est ce qui frappe le plus vivement les partisans intelligents de Luther qui avaient vu le Catholicisme. « Il n'en est pas un, s'écrient-ils, non, pas un, du premier jusqu'au dernier qui s'intéresse réellement au prochain, qui lui montre de la bienveillance, ou qui soit disposé à le secourir. » Le protestantisme avait été établi en haine des vices du Catholicisme ; bientôt, tous ceux que l'on reprochait à l'ancienne religion, il s'en souille. La morale se relâche immédiatement, le péché cesse d'être péché ; on voit ces nouveaux chrétiens marcher à la débauche, à l'intempérance, à l'égoïsme, à l'impiété, à la peur de la mort, au suicide, au matérialisme ; en religion, au mépris des pasteurs, à la divisibilité indéfinie, à l'anarchie, à la négation absolue.

Arrivés là, les chefs sentent le besoin d'un violent remède, et c'est par les extrêmes qu'ils traitent l'humanité. La discussion et l'examen avaient produit tous ces maux : plus d'examen ; le dogmatisme, le despotisme de la pensée est établi comme principe ; les élèves des écoles et les professeurs se révoltaient dans leurs polémiques religieuses contre les doctrines des pasteurs : on ferme les écoles, on défend la lecture des Livres saints ; l'étude de la théologie est interdite, même aux pasteurs ; l'arbitraire le plus absolu règle toutes les décisions ; on établit la censure des livres. Cette Réforme, qui était fondée sur le principe de la liberté, commence par ballonner la liberté.

De là d'autres maux : les sciences sont négligées, puis abandonnées ; on ne cherche plus l'étude, mais seulement cette espèce d'habileté qui

a pour objet l'aisance, le bien-être matériel, les professions mercantiles et le lucre; la théologie est détruite comme science, et les pasteurs arrivent à l'ignorance la plus effrontée; les professeurs sont méprisés, et, pour tout dire en un mot, de toutes les écoles établies par la réforme, il n'en est que fort peu qui ne produisent les fruits les plus déplorable.

Aussi faut-il entendre Luther s'épanchant avec un amer désespoir; sa ville si luthérienne de Leipzig est tout ce qu'il y eut jamais de Sodome au monde; les paysans se portent à un tel excès de licence qu'il n'est à peu près rien qu'ils ne s'imaginent pouvoir faire: ils ne craignent plus ni purgatoire ni enfer; ils sont orgueilleux, grossiers, insolents, cupides, prêts à exploiter tout le monde. « Nous avons la foi, disent-ils, cela doit nous suffire. » La prière est en discrédit; on n'a plus besoin de pasteurs. Sous la Papauté du moins les gens étaient charitables, et pour donner ne se faisaient pas tirer l'oreille; mais nous sommes tombés à un tel degré de barbarie qu'elle ne peut manquer de nous plonger bientôt entièrement dans la chair.

Enfin, la parole de Dieu dégénère, dit un savant de la fin du XVI^e siècle, en parole de Luther: cette réforme a fait un grand nombre de luthériens; mais de chrétiens, aucun!

Mélancthon, désespérant d'expliquer cette corruption épouvantable par des motifs humains, en cherchait la cause dans les mouvements des astres, dans l'approche de la fin du monde, dans l'influence du diable. Il ne voyait pas que tout était dans le principe: la réforme avait établi une morale froide, formelle; elle commande la foi, elle ne connaît pas la charité; elle défend seulement à l'homme de ne pas faire; elle marche côte à côte de lui sur la terre. La religion catholique saisit l'homme par tous ses côtés; comme le Christ, elle ordonne d'agir; elle porte l'homme en haut: voilà pourquoi elle est la religion universelle.

Eugène LOUDUN.

*Fioretti, ou Petites Fleurs de saint François d'Assise, chronique du moyen âge, traduits de l'italien, par l'abbé A. RICHE*¹.

Ces petites *Fleurs* ne sont rien moins que les vertus de saint François d'Assise et de ses premiers compagnons: véritable jardin où l'éclat se mêle aux plus doux parfums, et qui récrée agréablement le sens pieux du lecteur chrétien. Certaines particularités de la vie du saint patriarche, spécialement le miracle des stigmates, la vie des frères Junipère et

¹ 4 vol. in-12. Paris, Sagnier et Bray.

Egide, la doctrine de ce dernier, voilà ce qu'a décrit, en style facile et simple, un chroniqueur du XIII^e siècle, et ce que reproduit M. l'abbé Riche dans une élégante traduction.

Il y a dans ce livre beaucoup de choses à imiter et quelques-unes qu'on ne peut qu'admirer. La façon légendaire du récit ne lui enlève pas toute autorité ; il est même des faits merveilleux qu'on ne peut pas révoquer en doute, puisqu'ils figurent au procès de la canonisation de saint François ; mais il en est d'autres sur lesquels on peut faire ses réserves. Quoi qu'il en soit, si la lecture des *Fioretti* ne va pas aux esprits forts, du moins elle intéressera les personnes pieuses et intelligentes ; elles y trouveront le caractère anecdotique du *Pré spirituel* de Jean Moschus, et la gravité un peu adoucie des *Conférences* de Cassien.

La Maison du Cap, nouvelle bretonne, par Hippolyte VIOLEAU¹.

Nous savons que les abonnés du *Correspondant* ont lu avec le plus grand charme la *Maison du Cap*. L'auteur a cru devoir répondre aux sympathies qu'il a excitées en publiant son intéressante *nouvelle*. Il y a dans ce livre comme un reflet de *Paul et Virginia*, et quelque chose de cette mélancolie douce où vous jettent le ciel et le sol de la Bretagne. C'est religieux et pur comme la Bretagne encore.

Le fond de l'histoire brodée par l'auteur est une leçon de dévouement donnée à l'égoïsme de notre siècle ; il faut avouer qu'elle a du moins le mérite de l'opportunité. On a blâmé M. H. Violeau de n'avoir pas attaché à la générosité d'Adrien des résultats bien encourageants, et vraiment ce n'est pas sans quelque peine qu'on voit mourir André sans qu'il profite du magnanime sacrifice de son ami. Mais si c'est là une faute contre les règles d'après lesquelles on est convenu d'écrire les romans, c'est aussi la glorification de cette noble maxime, que les œuvres morales de l'homme tirent leur valeur d'elles-mêmes, et non du résultat qu'elles obtiennent. Or, cette maxime mérite bien qu'on fasse un livre pour la rappeler à notre siècle et que nous invitons nos lecteurs à populariser ce livre.

Lyras catholiques, ou Recueil général de cantiques, par l'abbé
G.-M. LE GUILLOU, aumônier de la Charité².

Cette collection de cantiques peut remplacer avantageusement une foule de recueils où la poésie est malheureusement bravée dans son

¹ 1 v. l. in-12 : 2 fr. Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

² 1 fort vol. grand in-32 de 700 pages. Paris, Sagnier et Bray.

esprit et dans ses règles. Nous n'avons point à juger la question de savoir jusqu'à quel point il importe d'introduire ou de maintenir dans les églises le chant des cantiques ; nous dirons seulement que, si l'on veut placer sur les lèvres et dans la mémoire des fidèles des paroles et des airs qui expriment les croyances et les sentiments du chrétien, il faut choisir des pièces de poésie où les charmes du langage s'allient à la pureté et à l'élévation de la doctrine. — M. Le Guillou a transporté les richesses de l'Égypte dans le camp d'Israël ; les morts avec les vivants : J.-B. Rousseau, Lemierre, Pompignan, Lamartine, V. Hugo se trouvent à côté des poètes catholiques, des abbés et des PP. Deplace et de la Tour. Du reste, tout est soigneusement épuré ; Mgr l'évêque de Quimper a pensé que ces hymnes pouvaient satisfaire le goût et la piété, et il a donné au travail de M. Le Guillou une flatteuse approbation, exprimant le vœu de voir se répandre l'amour du chant religieux.

— — — — —

La Revue d'Édimbourg, M. Cousin et les Pensées de Pascal.

Il a été publié, il y a quelques semaines, dans la *Revue d'Édimbourg*, un travail très-important sous ce titre : *Génie et Ecrits de Pascal*.

Cette étude, émanée d'une plume initiée aux secrets de la théologie et de la philosophie, avait fixé l'attention des nombreux admirateurs du génie de Pascal, et tous ceux qui ne reçoivent pas l'*Edinburgh-Review* se promettaient bien de lire, dans la *Revue britannique*, la traduction de l'article anglais. Le savant éditeur des *Pensées*, M. P. Faugère, ne fut pas le dernier, on le pense bien, à se rendre dans les bureaux du recueil dirigé par M. Amédée Pichot. Celui-ci, en apprenant l'objet de la visite de M. Faugère, s'empressa de le prévenir que la traduction qu'il demandait ne le satisfaisait probablement pas, attendu que le travail de l'écrivain écossais avait subi des modifications et des retranchements auxquels la rédaction avait consenti, non par l'effet d'aucune malveillance, mais *uniquement pour être agréable à M. Cousin*. Très-étonné de ce rétablissement de la censure au profit de l'illustre philosophe, M. Faugère se retira, mais sans avoir le moindre doute sur la sincérité des regrets de M. le directeur de la *Revue britannique*. Rentré chez lui, l'écrivain se mit à feuilleter la traduction en question, et, malgré les révélations de M. Pichot, il fut stupéfait de la *hardiesse* du traducteur. Et, en effet, voici de quelle façon celui-ci a procédé : le *reviewer* écossais déclare au début de son article qu'il n'aurait peut-être pas entrepris *cette étude sur Pascal sans la publication des remarquables volumes de M. Faugère*. On a jugé à propos de supprimer ce passage. Ce n'est pas tout : dans son *Introduction aux Pensées*, M. Faugère avait conjecturé, et l'écrivain anglais ad-

met cette hypothèse, que Pascal était secrètement attaché à la sœur du duc de Roannez. A l'opinion du savant critique d'Edimbourg, le *censeur* de la *Revue britannique* a substitué une opinion toute contraire. « On a conjecturé, dit-il, que la jeune et aimable sœur du duc et pair inspirait un tendre intérêt à Pascal. On s'appuie pour cela d'un curieux fragment inédit sur l'amour... Or, M. Cousin repousse vivement cette supposition. Nulle part, à l'en croire, on ne trouve le moindre indice sur lequel il soit permis de supposer que Pascal ait jamais levé les yeux sur la sœur de son ami, la sœur d'un duc et pair, etc. » Ainsi, défense aux auteurs étrangers d'exprimer une autre opinion que celle de l'écrivain français sur le genre d'affection que Pascal éprouvait pour une jeune fille ! « Pour être agréable à M. Cousin, » le traducteur est allé beaucoup plus loin encore : non-seulement il a effacé tous les éloges accordés à l'édition de M. Faugère ⁴, toutes les citations empruntées à son livre, mais il a poussé l'exaltation de la bienveillance envers M. Cousin jusqu'à supprimer le nom même du nouvel éditeur des *Pensées*. Toutefois, c'est dans son *post-scriptum* que le traducteur s'est surpassé en habileté. M. Cousin, comme on sait, ne peut se résoudre à écrire le nom de M. Faugère, et, lorsqu'il attaque directement cet écrivain, il emploie tout son art à le désigner sans le nommer. Le rédacteur de la *Revue britannique* a imaginé un tour excellent pour flatter la petite faiblesse du noble pair : il a supposé que l'édition COMPLÈTE donnée par M. Faugère n'existait pas. Voici ce curieux *post-scriptum* : « Il nous reste à répéter le vœu que M. Cousin se charge de nous donner LUI-MÊME l'édition COMPLÈTE des *Pensées*. »

Manière nouvelle et charmante d'escamoter un écrivain !

Nous nous sommes borné à exposer les faits acquis aux débats.

Notre impartialité nous fait un devoir d'ajouter que M. le directeur de la *Revue britannique* déclare que M. Cousin n'a été pour rien dans cette affaire. Cela est-il probable ? Le public en jugera après avoir pris connaissance de toutes les pièces du procès, et notamment du passage suivant de la préface placée par M. Faugère en tête de la traduction fidèle de l'article de l'*Edinburgh-Review* : « Instruit de ma venue, le

⁴ On a supprimé, dans l'article de la *Revue d'Edimbourg*, tous les passages où le nom et l'édition de M. Faugère se trouvent cités. Dans l'une de ses notes, l'auteur anglais s'exprime ainsi : « Il est à propos d'observer que toutes nos citations des *Pensées* sont extraites de la nouvelle et seule édition authentique. » Ces deux lignes ont été effacées sans pitié. Plus loin le *reviewer* s'exprime ainsi : « M. Cousin, nous devons le croire, doit être content de l'exactitude et de la perfection de cette édition. » Ce passage a été aussi supprimé, comme rédigé dans un esprit d'injuste partialité. (V. Faugère, traduction de l'article de la *Revue d'Edimbourg*, p. 20.)

« directeur (de la *Revue britannique*) me dit presque aussitôt avec une
 « politesse parfaite que l'article de l'*Edimburgh-Review* avait subi des
 « changements et des modifications qui n'auraient pas eu lieu s'il m'avait
 « connu personnellement.... Il voulut bien ajouter, avec une entière
 « loyauté, que ces retranchements et ces modifications, qu'il regrettait
 « aujourd'hui, n'avaient été consenties de sa part par l'effet d'aucune
 « malveillance envers moi, mais uniquement pour être agréable à M. Cou-
 « sin; que M. Cousin avait déclaré que cet article de la Revue d'Edimbourg
 « était rédigé dans un esprit d'injuste partialité; enfin, qu'étant lui-même
 « (lui, M. Pichot,) tout à fait ignorant de l'état de la question, et ne con-
 « naissant ni mes travaux, ni ceux de M. Cousin, IL S'EN ÉTAIT RAPPORTÉ
 « A CE QUE CELUI-CI LUI AVAIT DIT. »

(Faugère, préface, p. 4.)

Assurément, ces paroles attestent la parfaite bonne foi de M. A. Pichot; mais prouvent-elles également que M. Cousin ait été aussi étranger qu'on le dit à l'affaire des suppressions et des additions?

Non nostrum... tantas componere lites.

Nous nous hâtons d'annoncer deux publications d'une haute importance qui ont eu lieu dans le cours de cette quinzaine. Les *Etudes sur les fondateurs de l'unité nationale en France*, par M. de Carné, ont paru, en deux beaux volumes, chez les éditeurs Sagnier et Bray. M. le duc de Valmy a publié, chez J. Lecoffre et compagnie, une forte brochure intitulée : *Etude sur la législation de la Russie et de la France*. Il suffit aujourd'hui de donner à nos lecteurs ces deux bonnes nouvelles. Nous nous proposons, comme ils ont droit de s'y attendre, de revenir à loisir sur ces productions d'un ordre peu commun, et qui, chacune dans leur genre, sont destinées à produire une durable et utile sensation.

L'Univers d'aujourd'hui, 24 décembre, publie la notice suivante, dont son auteur demande l'insertion aux autres recueils catholiques. Nous déferons avec empressement au vœu exprimé par un des écrivains les plus habiles et les plus respectables de l'Italie.

Milan, 12 décembre.

La ville de Milan vient de perdre un grand citoyen. M. le comte Jacques Mellerio, issu d'une famille très-riche, a mérité dès la première jeunesse la réputation d'un homme de bien. Sous la domination de Napoléon, il se tint à l'écart. En 1814, la commune de Milan le nomma membre de la régence provisoire. Les Autrichiens ayant ensuite occupé le pays et voulant, au commencement, ménager les suscepti-

bilités nationales, le comte Mellerio fut appelé à Vienne avec le titre de vice-président de la commission aulique pour les affaires italiennes. Il s'aperçut bientôt qu'il n'avait là qu'une sinécure, où il ne pourrait ni faire le bien, ni empêcher le mal. Il renonça donc à cette place, la plus élevée à laquelle un Lombard pût aspirer, et dans laquelle aucun Lombard n'a été remis. Revenu à Milan sans emploi, mais avec toute l'influence que donne une réputation respectée, il sut, en plusieurs occasions, dire au gouvernement et au vice-roi quelques-unes de ces vérités qu'on entend rarement à la cour. Les arts trouvèrent en lui un protecteur généreux et éclairé. Il aima les gens de lettres. Tomaseo l'eut pour Mécène; le grand philosophe Rosmini resta longtemps dans sa maison; c'est lui qui fit imprimer l'histoire de Milan, d'un autre Rosmini, en quatre volumes in-4°, avec une quantité de documents inédits; travail important, qui réfute les niaiseries philosophiques de l'histoire si répandue du comte Verri.

Mais le mérite suprême de M. Mellerio consista dans sa grande piété et dans les immenses œuvres de charité qu'elle n'a cessé de lui inspirer. Il était depuis longtemps le principal appui de l'association de bienfaisance dite *la Pia Unione*. C'est quelque chose d'immense que les bienfaits de cette association. Vous en donner une idée, ce sera vous faire connaître l'homme à jamais regrettable dans lequel elle s'était pour ainsi dire personnifiée. *La Pia Unione* a déjà dépensé plusieurs millions à marier des pauvres, à fonder et entretenir des écoles ordinaires et extraordinaires, des crèches, des oratoires où se réunissent le dimanche les enfants du peuple; à payer des bourses dans les séminaires, à secourir des pauvres honteux, à doter de jeunes filles sans appui, à imprimer de bons livres, etc., etc. Cette année même, 520 filles pauvres sont élevées aux frais de l'association, comme pensionnaires, dans sept écoles de charité; quatre autres maisons de filles de la charité sont ouvertes pour recevoir 2320 externes. Il y a des écoles du soir, destinées aux enfants qui travaillent le jour; une maison pour recevoir, instruire et marier les repenties qui n'ont pas passé vingt ans; une autre pour celles qui sont en danger (*pericolanti*), et que l'on garde en attendant qu'elles soient placées dans de bonnes maisons, ou mariées avec une dot de 200 livres.

Il n'y a aucune œuvre de bienfaisance à laquelle cette compagnie ne vienne en aide. M. Mellerio, qui en était sinon le chef, au moins le membre le plus important, était béni de tous ceux qui souffrent; mais il était en même temps la haine et la risée des heureux de la terre. Pourquoi? Il commettait l'irréparable crime d'aimer les moines, même les Jésuites. Il rachetait les anciens couvents et les églises profanées, pour y établir de pieuses institutions ou les rendre au culte. Les prêtres de la Providence, aujourd'hui répandus en Angleterre, où ils font tant de bien et tant d'honneur au Catholicisme, ont été puissamment secourus par lui. Voilà pour quel motif il est mort en butte aux calomnies et aux outrages du parti anti-chrétien. Il a été dénoncé à la haine publique par l'abbé Gioberti, comme tant d'autres généreux Italiens que cet écrivain a taché de perdre dans l'esprit de leurs compatriotes, d'accord en cela avec les oppresseurs de l'Italie. De son lit de douleur, sur lequel il fut un exemple de la mort précieuse du juste, M. Mellerio, qui a toujours aimé sa patrie, qui l'a toujours servie par le noble et charitable usage qu'il fit de sa fortune, a pu entendre les huées que poussaient contre lui les lecteurs de M. Gioberti. Ils le savaient mourant, ils n'ont pas voulu attendre.

Depuis une quinzaine de jours, cet homme vénérable luttait contre la mort, et au milieu des douleurs qu'il supportait courageusement, chaque acte de sa volonté était un acte de bienfaisance et de vertu. Sa tendresse pour ses amis a été charmante. Il leur a envoyé à tous un cadeau, d'adieu avec de si bonnes et si douces

paroles qu'on se les répétait en pleurant. Voilà comment est mort, laissant en deuil tous les pauvres et tous les honnêtes gens, l'homme qu'on a bafoué dans des écrits prétendus libéraux et populaires. Je vous adresse ces détails le cœur serré et les larmes aux yeux. Publiez-les et priez les autres journaux catholiques de consoler notre immense douleur en honorant la mémoire de cet homme de bien ; car les faux libéraux qui l'ont calomnié l'insulteront peut-être encore dans le tombeau.

Le comte Mellerio a rendu son âme à Dieu hier, 11 décembre. Il était âgé de soixante et onze ans. Il est mort calme et résigné comme un saint, pardonnant et faisant du bien au pays qui a le malheur de le perdre et le malheur plus grand de l'avoir outragé. N'ayant pas d'héritier direct, il a disposé de presque 3 millions de livres autrichiennes pour aumônes : 100 mille pour faire les portes en bronze au *Duomo* ; 50 mille pour la nouvelle église de Saint-Charles ; 200 mille pour l'hôpital ; 50 mille pour les salles de l'enfance ; 50 mille pour les crèches ; 50 mille pour les libérés de prison ; enfin il a donné pour toutes les institutions de charité de la ville. Il en a même créé deux, toutes neuves : une de secours de 500 francs par an à donner à des employés dont le salaire est insuffisant ; une autre pour les orphelins dans le besoin, mais qui ne sont cependant pas assez pauvres pour être reçus dans les maisons consacrées à cette infortune. Son testament sera un modèle, non-seulement de piété, mais de haute sagesse. M. l'abbé Gioberti et les siens l'accusaient d'aller quêter des héritages pour faire un fonds aux Jésuites, et l'on assurait qu'il avait plusieurs millions pour cet objet. Certes, ce n'est pas moi qui lui en ferais un crime ; mais ce qui est bien sûr, c'est qu'il n'a pas laissé un sol ni aux Jésuites ni à aucun ordre religieux.

Il n'est plus, et, pour un instant, entraînés par le sentiment public, ceux qui l'ont laissé calomnier semblent vouloir lui rendre justice. Tardive et misérable réparation ! Sur son lit de mort, aux médecins qui lui parlaient de son mal, à ses amis, il laissait bien comprendre que les ingrats outrages de ses compatriotes empoisonnaient ses derniers jours, et qu'il lui fallait toute la vertu du chrétien pour accepter ce dernier coup. Quant à nous, comment pourrions-nous oublier que le seul jour où la ville de Milan ait osé, depuis 1813, élever la voix, une troupe de jeunes gens en gants jaunes alla s'ameuter sous les fenêtres de ce juste en criant : *Vive Pie IX et mort à Mellerio !*

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
MM. Ch. LENORMANT. — <i>Les Jésuites en Italie</i> (fin)	1
— — Réponse à deux lettres de M. Gioberti	762
Adolphe BANDON. — De la suppression des tours d'enfants trouvés (fin)	35
OZANAM. — Les poètes franciscains en Italie. — Poésies de saint François d'Assises.	62
DE FONTETTE. — De la législation en matière de diffamation.	161
J. BERTRAND. — De la formation du clergé indigène dans les Mis- sions.	196
P. CLÉMENT. — Claude Le Peletier, contrôleur général.	246, 564
DANIÉLO. — Vie de François de Chasteuil, gentilhomme de Pro- vence et solitaire au Liban.	275
Alain DE KERGOBLAY. — Condamnation par Pie IX des colléges mixtes de l'Irlande.	321
DE CARNÉ. — De l'ancien régime et de la Révolution française.	331
DE MOY. — Traité du droit canon, par M. Phillips, ancien profes- seur à l'Université de Munich.	353
P. LORAIN. — <i>Histoire des deux Restaurations</i> , par M. Achille de Vaulabelle. — Tomes I, II, III, IV.	370
— — <i>Les Aristocraties. — Cléopâtre</i>	540
le vicomte DE FALLOUX. — Biographie de Galilée.	481
l'abbé DARBOY. — Des leçons théologiques du P. Perrone.	521
le comte BEUGNOT. — De l'abolition de l'esclavage.	641
E. D'AULT-DUMESNIL. — L'Inde sous la domination anglaise, par le baron Barchou de Penhoën.	673
Ch. DE RIANCEY. — Du nouveau projet de loi sur l'instruction pri- maire (3 ^e et dernier article).	704
le duc DE VALMY. — Pie IX en 1848.	801
FOISSET. — Nancy, histoire et tableau, par P.-G. de Dumast.	813
A. DE COURSON. — Cas de conscience à propos des libertés exer- cées ou réclamées par les catholiques, etc.	830
Henry TRIANON. — Etudes sur l'art religieux.	865
***. — Marie-Béatrice, femme de Jacques II et reine d'Angle- terre.	886
Lady DACRE. — Ellen Wareham.	93
F. GRILLPARZER. — Le vieux musicien (nouvelle viennoise).	411
X. MARMIER. — L'Aurore-de-Pourpre.	746
Revue politique.	130, 301, 453, 609, 783, 918
Déclaration de S. E. l'archevêque de Ferrare, relative à l'abbé Gio- berti.	157
Notice nécrologique.	478, 957
BREF DU PAPE, ADRESSÉ AU RÉDACTEUR EN CHEF DU <i>Correspon-</i> <i>dant</i>	639
Bulletin littéraire.	148
— bibliographique.	476, 628, 797, 936



